



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

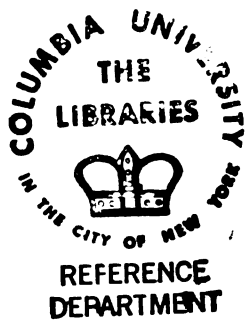
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
**DÉPARTEMENT DE L'OISE.**

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.



LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC.,

recueillis et publiés

Par **Ch. BRAINNE.**

---

**BEAUVAIS,**

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

—  
1858.



R. P.

24-40915

TR044.1

0:7

Ms. Feb. 24, 1932

Ms. 21, 3, 4, 5  
Feb. 19 11 25

# INTRODUCTION.

---

Le père Daire, bibliothécaire des Célestins de Paris et membre de l'Académie de Rouen, écrivait dans un de ses ouvrages : « Pour encourager les auteurs qui rappellent les actions et les travaux de nos aïeux, chaque province devrait faire les frais d'une bibliothèque de leurs ouvrages. Il y a de l'injustice et de l'ingratitude à laisser dans l'oubli ceux qui ont vécu dans les lettres et dans les arts. Le vrai patriotisme exige qu'on s'intéresse à leur gloire en faisant passer leurs noms à la postérité. Les Athéniens élevaient des statues à leurs grands hommes; ils y gravaient leurs actions les plus frappantes, avec ces mots : « Si vous faites de même, vous serez honorés de la même façon. »

Sans demander, comme le père Daire, qu'on élève des statues à toutes les notabilités d'une province, les bénédictins avaient entrepris, au siècle dernier, la tâche de conserver leur mémoire par des notices biographiques dont un grand nombre sont restées manuscrites. Pen-

dant son séjour à Orléans, comme professeur d'Histoire et membre de la Société archéologique de l'Orléanais, l'auteur de la plus grande partie de ces notices a publié de nombreux extraits inédits d'un manuscrit intitulé : *Bibliothèque des auteurs et écrivains des villes, duché et diocèse d'Orléans*, par Dom Gérard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Dom Gérard attachait aussi une grande importance aux biographies des hommes notables de chaque province, comme stimulant à suivre leur exemple : « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que l'on a toujours regardé la vie des hommes vertueux comme la partie la plus utile et la plus instructive de l'histoire. Le récit de leurs belles actions et l'image de leurs vertus inspire à des âmes bien nées je ne sais quoi de noble et d'élevé, et fait naître dans les cœurs le généreux désir de les imiter.

« Le même bien que produit en morale l'histoire des hommes vertueux ne produit-il pas à proportion le même avantage pour les études littéraires ? En conservant à la postérité le souvenir des hommes célèbres, qui se sont distingués dans leur siècle par leur savoir et leurs lumières, c'est lui offrir des exemples et des modèles à suivre. Par là, on s'acquitte d'un double devoir : l'un est la récompense des talents, l'autre en est la source. C'est dans cette vue que nous nous sommes déterminé à recueillir ces mémoires pour servir à écrire l'histoire des hommes illustres d'Orléans, notre patrie. »

Un autre bénédictin, Dom Liron, avait entrepris le même travail pour le pays chartrain. Plus heureux que Dom Gérard, il a vu publier la *Bibliothèque des auteurs des diocèses de Chartres et de Blois*. Malheureusement

la publication de cet ouvrage fut faite en son absence et sans sa participation. Il s'en plaint lui-même dans la préface d'une édition nouvelle qu'il se proposait de donner au public. C'est à l'aide d'un manuscrit beaucoup plus complet que l'ouvrage imprimé, que les auteurs des *Hommes illustres de l'Orléanais*, ont pu compléter la biographie des trois départements de cette ancienne province.

Dom Liron, dans un *avertissement* sagement écrit, répond au reproche d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes qu'il est si facile de faire aux premières éditions de ces sortes d'ouvrages :

« Les sciences, dit-il, surtout celles qui regardent les faits, comme la critique et l'histoire, ont tant de liaison ensemble qu'on est obligé de les joindre et que l'on se voit par là jeté dans un océan de lectures que l'on ne saurait épuiser. De plus, quoique l'on puisse faire, il sera toujours vrai qu'il n'y a rien de parfait sous le soleil, et si l'on est du nombre de ceux qui tendent à la perfection, on est aussi de ceux qui croient qu'on n'y arrivera jamais.

« Un chartrain très-habile et très-judicieux, Nicole, a dit il y a longtemps qu'il serait à désirer qu'on ne considérât les premières éditions des livres que comme des essais que ceux qui en sont les auteurs proposent aux personnes de lettres pour en apprendre leurs sentiments; et qu'ensuite, sur les différentes vues que leur donneraient ces différentes pensées, ils y travaillassent tout de nouveau pour mettre leurs ouvrages dans la perfection où ils sont capables de les porter. »

C'est en ce sens qu'un savant beauvaisin, Loisel,

avocat au parlement de Paris, avait accoutumé de dire, des premières éditions, qu'elles ne servaient qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs.

Ménage ajoute que ce procédé, qui convient à toutes sortes de livres, s'applique surtout aux dictionnaires et aux œuvres historiques.

Plusieurs provinces françaises ont eu ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs savants compilateurs, presque tous membres de l'ordre de Saint-Benoit. Dom Toussaint-Duplessis et Pommeraye en Normandie, Don Calmet en Lorraine, le P. Devienne en Guyenne, Dom Lobineau pour la Bretagne, Urbain Plancher et Dom Merle pour la Bourgogne, Dom Vaissette pour le Languedoc, d'autres encore ont concouru à l'Histoire littéraire de la France, ainsi qu'à l'Histoire et à la Biographie de ses diverses provinces.

Le Beauvaisis, bien qu'il compte parmi ses personnages illustres plusieurs bénédictins tels que : Dom Coustant de Compiègne, et Dom Gourdin de Noyon, n'a pas eu d'historien spécial, parmi les savants religieux de la congrégation de Saint-Maur. La tâche d'écrire son histoire et de conserver à la postérité les noms de ses hommes célèbres était dévolue à des écrivains laïques. Au nombre de ceux qui nous ont devancé dans ce travail, nous devons citer M. Graves qui, dans sa remarquable statistique du département de l'Oise, a fait oublier complètement la description superficielle et déclamatoire de Cambry; M. Dupont-White, dont les notices sur les personnages les plus célèbres du Beauvaisis sont marquées au coin d'une impartiale appréciation et d'une fine critique; enfin, les manuscrits de M. Victor

Tremblay, qui ont servi de point de départ à cette publication, comme ceux de Dom Gérou et de Dom Liron pour celle des *Hommes illustres de l'Orléanais*.

M. V. Tremblay avait adopté comme titre : *Galerie historique des hommes honorables qui sont nés, ont résidé ou sont morts dans le département de l'Oise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Un pareil cadre n'a pas de limites. S'il fallait consacrer une notice à tous ceux qui ont résidé dans le département de l'Oise, vingt volumes ne suffiraient pas à la tâche. Nous n'avons fait d'exception que pour les individualités saillantes qui, sans être nées dans la circonscription biographique, y ont laissé une trace de leur passage, comme Jeanne d'Arc, l'abbé Prévost, Jean-Jacques Rousseau, etc.

M. Tremblay, comme les devanciers dont nous avons parlé, avait compris l'importance et les difficultés de sa tâche. « Recueillir, disait-il, avec un scrupuleux discernement les exemples que nous ont légués les hommes du passé, retracer leurs nobles et rares qualités, c'est honorer le savoir et la vertu, qui seuls, par une sage et constante émulation, font conquérir l'estime de tous en jetant sur les relations sociales ce charme que le mérite sait toujours inspirer.

« En rendant cet hommage aux citoyens qui ont donné des preuves de leur affection pour le pays par des travaux utiles ou de belles actions, nous n'avons eu pour but que de laisser à nos contemporains d'excellents modèles à suivre et de beaux faits à perpétuer. On sait d'ailleurs que la vie d'un homme de bien fut et sera de tout temps un grand enseignement. »

Ainsi, comme les savants bénédictins qui l'ont précédé, l'auteur des notices manuscrites que nous avons compulsées pour la rédaction de cette biographie considère les belles actions et les travaux remarquables comme un modèle à suivre et un stimulant à l'émulation; il est en cela fidèle à la devise qui peut s'appliquer à tous les biographes : *Historia magistra vitæ*. « C'est l'histoire qui nous enseigne la vie. »

M. Tremblay ne se dissimulait pas que ses manuscrits devaient renfermer des lacunes. La véritable érudition est modeste et sait qu'on pêche toujours par omission dans les travaux de cette nature. Aussi disait-il : « Si l'union des intelligences est un faisceau contre lequel finissent par se briser toutes les erreurs, ce n'est, et nous l'avouons, que par un très-grand concours de lumières que nous parviendrons à perfectionner un ouvrage qui présente tant de difficultés dans son exécution. »

Puissions-nous trouver pour la nouvelle biographie les encouragements qui ont accueilli celle des *Hommes illustres de l'Orléanais*, et ont valu à son principal auteur la lettre suivante :

Paris, 2 octobre 1857.

Monsieur,

J'ai placé sous les yeux du Prince-Président, auquel vous avez bien voulu en faire hommage, le livre que vous avez publié sur les Hommes illustres de l'Orléanais. Le Prince ne pouvait voir qu'avec satisfaction un ouvrage qui renferme de précieux documents pour notre histoire provinciale.

« Cette œuvre est encore à écrire et le serait bientôt

si, dans chaque département, des savants dévoués à cette tâche, rassemblaient avec le même soin et le même talent les matériaux qui jusqu'ici ont manqué aux écrivains.

« Vous n'avez rien omis : toutes les illustrations de l'Orléanais, ce pays cher à tant de titres à son Altesse Impériale, sont venues prendre place dans vos deux volumes. Je suis heureux de pouvoir vous en remercier en son nom, et de pouvoir vous témoigner de sa sympathie pour des travaux qui touchent à l'histoire du pays.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

J. LEFEVRE DEUMIER.

L'ouvrage qui mérita ce précieux suffrage avait été entrepris avec le concours d'une société d'ecclésiastiques, de magistrats, de gens du monde, de professeurs et d'hommes de lettres. La collaboration a eu également une part notable dans la rédaction de cette Bibliothèque du Beauvaisis. Indépendamment des écrivains déjà cités, MM. Antoine Passy, membre de l'Institut, Louis Passy, docteur en droit et ancien élève de l'école des Chartes, Ch. Lapière, rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*, Danjou, vice-président du tribunal de Beauvais, Ch. Chaubet, ancien professeur de l'Université, V. Marty, publiciste, Albert Desjardins, docteur ès-lettres, et Jules Cauvain, littérateur, ont, par ordre de collaboration, participé à cet ouvrage. J'ai aussi rencontré un précieux concours de la part de plusieurs personnes qui ont bien voulu me communiquer des documents inédits sur des notabilités appartenant à leur famille.

Une circulaire de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, a recommandé aux écrivains



et aux sociétés savantes des départements, l'étude spéciale de l'Histoire et de la Biographie des provinces, et un arrêté récent de M. le comte de Persigny, ministre de l'Intérieur, sur l'inventaire sommaire des archives départementales, encourage également ce genre d'études rétrospectives. Puisse ce travail, qui est le fruit de cinq années de recherches, et dont un supplément a essayé de compléter les lacunes, être accueilli de l'administration et du public avec la bienveillance que lui font espérer les encouragements des ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

CH. BRAINNE.

LES  
HOMMES ILLUSTRÉS

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.



**ACHER (Nicolas), Magistrat.**

*né à Beauvais.*

Son père , marchand d'étoffes en gros , était , en 1726, président des juges-consuls du commerce. Le jeune Acher débuta dans la carrière administrative et fut premier commis des finances sous le règne de Louis XVI. Il perdit son emploi à la révolution et revint dans sa ville natale. Lors de la réorganisation des tribunaux , il fut nommé juge au tribunal de Beauvais, puis conseiller à la cour impériale d'Amiens. Il passa ensuite dans le ressort de la cour de Lyon , où son zèle et son mérite le firent élever à la dignité de président de chambre. Il en exerça

les fonctions jusqu'en 1814, et mourut peu de temps après l'invasion des troupes étrangères en France.

Membre de plusieurs académies et sociétés savantes, Nicolas Acher employa ses loisirs à composer un *Abrégé des Vies des Hommes illustres de Plutarque*, d'après la version d'Amyot. (Beauvais, Desjardins père. 1807.) L'abréviateur s'est surtout attaché à ne reproduire du biographe que ce qui peut être mis sans danger entre les mains de la jeunesse. Il a aussi publié quelques poésies de circonstance.

---

## MAISON D'ACY,

*originnaire d'Acy-en-Mulcien (1).*

Acy était, au moyen-âge, le siège d'une seigneurie considérable. La suite des seigneurs dans ces temps reculés n'est pas connue, et il serait d'autant plus difficile de l'établir, que le nom d'Acy est commun à plusieurs autres lieux mentionnés dans les chartes, sans indications spéciales.

Le plus ancien qu'on puisse rapporter avec certitude au fief dont il s'agit est *Polinus d'Acy* qui, en 1196, donna aux religieuses de Fontaine, ordre de Fontevrault, une rente de trente sols à prendre tous les ans sur les cent de sa seigneurie.

---

(1) Le pays de Mulcien est une petite contrée naturelle qui s'étendait au nord de la Marne et faisait partie du *pagus meldensis* (diocèse de Meaux). Il est compris aujourd'hui dans le canton de Betz, arrondissement de Senlis.

*Guillaume d'Acy* et *Mahaut*, sa femme, contribuent en 1200 à l'abbaye de *Cerfroid*, chef d'ordre des *Trinitaires*.

*Elisabeth*, première abbesse vers 1207 du monastère du *Parc-aux-Dames*, près *Crespy en-Valois*, était fille de *Simon*, maire d'*Acy*, et sœur de *Jean d'Acy*, doyen de *Meaux*, qui mourut en 1270 chancelier du royaume de *Sicile*, alors occupé par la maison d'*Anjou*.

*Gilles* ou *Gillon d'Acy*, frère du précédent, seigneur de *Boissy-les-Gombries*, près *Nanteuil*, est compris sur un état des chevaliers bannerets du *Vexin*, présenté en 1214 au roi *Philippe-Auguste*. Le même est cité en 1224 pour un échange avec *Amaury*, évêque de *Meaux*.

Un autre *Simon d'Acy* est connu par la fondation d'une chapelle dans l'église *Saint-Faron* de *Meaux*.

*Thibaut*, roi de *Navarre*, comte palatin de *Champagne* et de *Brie*, possédait en 1269 le domaine d'*Acy*. Il en fit présent avec le titre de baronnie à un seigneur de sa suite, nommé *Jean*. C'est ce même *Jean d'Acy* qui vendit en 1283 la terre de *Chavres* (canton de *Crespy*) aux religieux de *Longpont*.

La baronnie d'*Acy* s'éteignit lors de la réunion du comté de *Champagne* à la couronne. La terre fut partagée en plusieurs fiefs dont *Renaud*, seigneur de *Nanteuil*, avait réuni la plus grande partie à la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Néanmoins, la seigneurie avait été divisée dans son ensemble en deux parts, sous la dénomination de haut et de bas *Acy*.

Pendant la guerre de cent ans, *Renault d'Acy* prit parti pour le dauphin *Charles*, légitime héritier de la couronne, contre l'usurpation des Anglais et des Bourguignons, consacrée par le traité de *Troyes*. *Henri VI*, qui simultanément roi d'Angleterre et de France, le punit de sa fidélité en confisquant ses domaines; mais *Charles VII*,

rétabli sur le trône, les lui rendit en 1430. Marguerite, fille de Renault, apporta en dot le Haut-Acy avec le comté de Dammartin, à Antoine de Chabannes, grand-maître de France.

Jean de Chabannes, fils du grand-maître, aliéna la terre de Haut-Acy, qui était possédée en 1512 par Philippe de Pompérier, premier huissier et valet de chambre ordinaire de Louis XII. Celui-ci obtint du roi des lettres-patentes qui portèrent réunion des différentes parties de la seigneurie en un seul fief-lige relevant du château de Meaux à l'exclusion du Valois.

On rapporte que François I<sup>er</sup> ayant appelé un jour par distraction ce Philippe de Pompérier comte d'Acy, la famille se prévalut de ce titre de noblesse et en porta le titre jusqu'en 1668, époque à laquelle Ignace Renault, descendant du maréchal de ce nom, fit ériger la terre en marquisat, sur les instances de sa femme, Christine de Lorraine.

Le domaine vint après eux à Pierre Coche, premier valet de chambre du duc d'Orléans, régent, et ensuite à Laideguive, secrétaire du roi et notaire à Paris.

Quant au *Bas-Acy*, on le trouve possédé par des seigneurs de Méry de la maison de Nanteuil qui le vendirent à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à *Martin Bourdin*, procureur général au parlement de Paris, légiste et helléniste célèbre.

Après lui viennent :

Gilles Bourdin, seigneur d'Acy, avocat général en 1554 et procureur général en 1557 ;

Gilles Bourdin, seigneur d'Acy, conseiller et maître-d'hôtel du roi ;

Emmanuel Bourdin, qualifié de comte d'Acy ;

Louis Bourdin, baron d'Acy, capitaine de vaisseau, qui céda le domaine à Laideguive, déjà acquéreur du Haut-Acy.

Lorinier, secrétaire du roi, héritier de toute la terre d'Acy, la vendit en 1719 à Jacques Cadeau, chevalier, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, dont les descendants la possèdent encore (1).

---

### **AFFORTY (Charles-François),**

Archéologue,

*né près de Senlis.*

1706—1786.

Louis XV avait désigné un certain nombre de commissaires pour recueillir dans les diverses provinces les chartes, titres et archives concernant les villes; les corporations religieuses, etc. Charles-François Afforty, chanoine et doyen de Saint-Rieul à Senlis, fut chargé de cette mission dans le ressort de son bailliage et de sa province ecclésiastique. Il y passa une grande partie de sa longue existence.

Ses travaux manuscrits ont été réunis sous le titre de *Collectanea Sylvanectensia*, et forment un recueil extrêmement précieux, surtout depuis que la révolution a détruit une grande partie des anciennes archives. Il ne comprend pas moins de 25 volumes in-folio, renfermant environ 18,000 pages d'une écriture très-serrée. Tout ce

---

(1) *Chronique de Monstrelet : Histoire des grands officiers de la couronne : Statistique du canton de Betz, par M. Graves.*

qui intéresse les églises, les monastères et les lieux publics du diocèse de Senlis se trouve dans cette immense compilation manuscrite qui appartient à la bibliothèque de Senlis. Charles-François Affortymourut dans sa ville natale le 28 mai 1786, et fut inhumé dans l'église Saint-Rieul. Son épitaphe composée en style lapidaire fait un éloge mérité de sa science et de ses vertus (1).

---

**D'AGINCOURT**, Archéologue et Numismate,

*né à Beauvais.*

1730 — 1814.

Le nom d'Agincourt (sauf la particule nobiliaire) est assez répandu dans le Beauvaisis. Il n'est cependant pas d'origine picarde, du moins en ce qui concerne la branche qui a donné à cette famille quelque célébrité. Les d'Agincourt sont originaires du comté de Namur (Belgique). On les trouve établis à Beauvais au commencement du siècle dernier.

C'est dans cette ville que naquit, le 5 avril 1730, Jean-Baptiste-Louis-Georges Seroux d'Agincourt. Sa vie offre des particularités assez curieuses. Après avoir reçu une éducation distinguée, il entra, jeune encore, dans un régiment de cavalerie. Une circonstance qui lui fait honneur le détermina à quitter le service militaire pour se dévouer à l'éducation de deux frères en bas âge et de sept jeunes parents restés orphelins. Sa belle action lui porta bon-

---

(1) *Statistique du département de l'Oise, par M. Graves.*

heur. Louis XV, instruit de ce pieux dévouement, le nomma d'emblée fermier-général.

Un homme aussi désintéressé que d'Agincourt ne pouvait guère s'illustrer dans de semblables fonctions. Il n'était pas né pour les finances. Il fit de sa nouvelle fortune un noble usage, et, voyageur intrépide, il visita l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne (1777). L'année suivante, il entreprit le voyage de Rome, ce pèlerinage artistique des amateurs éclairés. L'Italie le ravit à la France, et il ne revint guère dans sa patrie qu'à de rares intervalles et pour l'initier à la science encore confuse de l'archéologie et de la numismatique. En 1781, il parcourut Naples, Pestum, Herculanium, Pompei, le Mont-Cassin, puis revint à Rome pour y mettre à exécution le projet qu'il avait conçu depuis longtemps et auquel il consacra toute sa vie, celui d'une Histoire générale de l'Art par les monuments.

D'Agincourt passa sa vie au milieu des ruines. Pendant les troubles de la révolution française et les guerres qui agitèrent le commencement de ce siècle, il s'abrita dans les antiques nécropoles, derrière ces colonnes brisées plus durables que nos modernes monuments. En 1814, il publia à Paris un ouvrage intitulé : *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite*, 1 vol. in-4°, orné du portrait de l'auteur et enrichi de trente-sept planches gravées.

Mais le principal titre de gloire de d'Agincourt, c'est sans contredit son grand ouvrage intitulé : *l'Histoire de l'Art par les monuments, depuis sa décadence au IV<sup>e</sup> siècle jusqu'à son renouvellement au XVI<sup>e</sup>*, 6 vol. grand in-folio, ornés de 325 planches. Cet ouvrage colossal et qui a coûté des sommes considérables n'a été terminé qu'en 1823, plusieurs années après la mort de son auteur. Il a eu pour continuateur le savant M. Gence. Les tables analytiques raisonnées jointes à chacune des parties relatives à la peinture, à la sculpture et à l'architecture facilitent la



lecture de cet immense répertoire de faits et guide le lecteur dans ce dédale de monuments de tous les genres, appartenant à différentes époques et disséminés dans diverses contrées.

Je ne sache pas que d'Agincourt ait été d'aucune société savante ; il n'avait pas pris cette précaution , ce qui fait que son éloge est encore à faire. Peut-être n'a-t-il pas même une simple épitaphe, lui qui repose dans la ville des tombeaux (1)! La nécrologie de 1814 se borne à nous dire que d'Agincourt mourut à Rome à l'âge de 84 ans.

---

**Pierre d'Ailly**, Cardinal, Evêque de Cambrai,

*né à Compiègne.*

1350 — 1425.

*Aquila Francie et mulleus a veritate  
aberrantium indefessus.*

« L'aigle de la France est le marteau des hérétiques, » tel est le titre que Pierre d'Ailly reçut de ses contemporains, à une époque où la critique était plus en faveur que l'éloge. C'est qu'en effet cet illustre prélat a été une des colonnes de l'église, une des lumières de son siècle. Né dans les derniers rangs de la société, il s'éleva par son mérite jusqu'aux plus hautes dignités ecclésiastiques et ne s'ar-

---

(1) M. Louis Passy, ancien élève de l'École des Chartes, et qui porte avec distinction un nom illustre et vénéré dans nos contrées, nous écrit, au retour d'un voyage en Italie, que d'Agincourt de Beauvais a sa pierre tumulaire dans l'église de Saint-Louis des Français, à Rome.

réta que sur les marches du trône pontifical. Irréprochable dans ses mœurs, il eut le droit de tonner contre les dérég'ements de son temps. Ancré à la foi catholique, il tint d'une main ferme le gouvernail de l'église, pendant les défaillances de l'autorité temporelle du saint-siège et les luttes déplorables du grand schisme d'Occident. Son érudition était vaste, son éloquence entraînant, son génie supérieur; mais plus grandes encore étaient son humilité envers Dieu et sa charité envers les hommes. Il fut souvent consulté par les monarques, dans les affaires politiques, par les souverains pontifes, dans les affaires religieuses. S'il fût né en Italie, il eût joué le rôle d'Hildebrand, et le saint-siège eût rencontré peut-être un nouveau Grégoire VII.

Mais Pierre d'Ailly était né à Compiègne (1). Son père, nommé Colard, était boucher dans cette ville et habitait sur la paroisse de Saint-Antoine. Pierre reçut quelque instruction dans sa ville natale, et montra d'heureuses dispositions pour l'étude de la théologie. Il fut admis comme boursier au collège de Navarre, alors un des plus célèbres de l'Université de Paris. On le voit figurer en 1372 sur les registres de ce collège sous le nom de *Petrus de Alliaco*. Au temps où il achevait ses études, les disputes entre les nominalistes et les réalistes n'avaient pas encore cessé. Considérant avec raison les termes généraux et certaines idées philosophiques comme des abstractions auxquelles rien de réel ne répond dans la nature, d'Ailly embrassa le parti des nominations, et, par la subtilité de son esprit et la vigueur de sa logique, il assura le triomphe de sa doctrine. Ses commentaires donnèrent un nouvel intérêt aux

---

(1) Quelques biographes prétendent que son lieu de naissance est Ailly-le-Haut-Clocher, petit village de Picardie, entre Amiens et Abbeville.

fameuses *Sentences* de Pierre Lombard, qui formaient encore la matière de ces discussions philosophiques. Les thèses soutenues par lui en public et le talent qu'il développa comme prédicateur lui firent une brillante réputation.

Le 11 avril 1380, Pierre d'Ailly, âgé de trente ans, reçut le bonnet de docteur avec toute la solennité qu'on déployait à cette époque dans les écoles. La chrétienté était alors divisée par le grand schisme d'Occident. L'église voyait avec affliction deux pontifes, l'un siégeant à Rome, l'autre résidant à Avignon, se disputer l'obéissance des peuples et l'appui des souverains. L'Université de Paris, pour faire cesser ce scandale, fit un appel à l'opinion publique, et ce fut Pierre d'Ailly qui fut chargé de soutenir le projet de réunion. Ce fut le 20 mai 1381 que l'Aigle des docteurs remplit cette mission devant un concours d'auditeurs nombreux et choisis au milieu desquels siégeait le duc d'Anjou, régent du royaume pendant la minorité de Charles VI. L'orateur démontra avec son éloquence ordinaire la nécessité d'assembler un concile général, pour mettre un terme aux dissensions de l'église, toujours si fatales à la religion. Ce fut son premier pas vers l'extinction du schisme à laquelle il eut tant de part par la suite et qu'il eut le bonheur de voir terminer avant de mourir.

Vers cette époque, Pierre d'Ailly fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Noyon. Il vécut tranquillement dans son bénéfice jusqu'en 1384. Peut-être cette retraite, que rien n'explique, était-elle une disgrâce provoquée par la jalousie de ses rivaux. Néanmoins, après deux années d'absence, le savant docteur fut rappelé au collège de Navarre et nommé grand-maître de cet établissement, où il était venu douze ans auparavant comme écolier. Il y établit une discipline à la fois sévère et paternelle, et rédigea lui-

même les règlements de la maison, qui sont un modèle de pédagogie (1). D'illustres disciples se formèrent aux leçons d'un si digne maître : au premier rang brillaient d'un éclat tout particulier Jean Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de J.-C.* ; Nicolas de Clamenges, appelé le Cicéron de son siècle, et Gilles des Champs, qui devint par la suite un des plus célèbres théologiens de son temps.

Tandis que Pierre d'Ailly s'attirait les regards et les suffrages du monde savant par ses leçons et ses prédications éloquantes, l'Université de Paris jetait les yeux sur lui pour soutenir un de ses arrêts auprès du souverain pontife (1388). Il s'agissait d'une question bien délicate et qui était alors vivement discutée, celle de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. Le dominicain Jean Monteson, qui soutenait cette thèse, avait été censuré par l'Université de Paris, comme ayant avancé des propositions trop hardies ; il en avait appelé au pape de cette condamnation. Pierre d'Ailly fut député à Avignon, vers l'antipape Clément VII, alors reconnu par le clergé français, pour demander la confirmation du premier jugement. L'avocat de l'Université se rend aussitôt au tribunal du pontife ; il plaide sa cause en plusieurs séances devant le Consistoire ; il appuie ses discours d'un long traité qu'il compose et publie à Avignon, par l'ordre et au nom de toutes les Facultés de l'Université de Paris ; enfin, il met tant de force et de vérité dans ses paroles et ses écrits que le pape et les cardinaux entraînés confirment la décision des docteurs français. Par suite de cet arrêt, le 17 février 1389, le roi étant en son palais du Louvre, fit venir devant une assemblée de théologiens Guillaume, évêque d'Evreux, son confesseur, qui suivait la doctrine de Mon-

---

(1) De Launay. *Historia regii Navarrræ gymnasii.*

teson. Là, Pierre d'Ailly, servant encore en cette occasion d'organe à l'Université, somma, sous le bon plaisir du roi, l'évêque d'Evreux de faire sa rétractation pleine et entière, ce que celui-ci exécuta de bonne grâce et avec sincérité.

Peu de temps après son retour d'Avignon, Pierre d'Ailly fut proclamé *chancelier de l'Université* (1389). Ce poste était alors de la plus haute importance.

L'Université de Paris, tant par la capacité de ses maîtres que par le nombre de ses écoliers, pouvait se dire toute puissante en France. Elle osait souvent faire des remontrances au monarque, et se mêler, peut-être un peu trop, du gouvernement de l'État. Dès qu'on n'accédait pas aux demandes de cette chère fille des rois de France, on voyait tout-à-coup les collèges fermés et les leçons suspendues. C'est précisément ce qui arriva l'année de la nomination de Pierre d'Ailly, à l'occasion des charges que l'on voulait établir sur les professeurs et docteurs qui en avaient toujours été exempts jusque-là. Le roi céda ; le calme se rétablit.

La même année, le chancelier d'Ailly retourna à Avignon pour solliciter au nom de Charles VI, de l'Université et du clergé de Paris, la béatification du jeune prince Pierre de Luxembourg, mort à 18 ans, cardinal de l'Église romaine. Malgré deux discours prononcés en plein consistoire par Pierre d'Ailly, la bulle de béatification ne fut pas accordée ; ce ne fut qu'un siècle et demi plus tard que Pierre de Luxembourg, dont la famille était alliée à presque tous les souverains de l'Europe, fut admis aux honneurs de la béatification.

Nommé confesseur du roi Charles VI, le chancelier de l'Université dut résigner en d'autres mains une partie de ses fonctions. Il remit à son élève Gilles des Champs la direction du collège de Navarre, et se consacra tout entier

aux devoirs de sa charge. Mais la direction d'une conscience déjà obscurcie par les passions et qui allait bientôt tomber dans les ténèbres de la démence, ne pouvait convenir à l'esprit actif et un peu remuant de Pierre d'Ailly. Il n'aimait pas les sinécures ; il ne haïssait pas toutefois le cumul des bénéfices. C'est ainsi que nous le voyons, en 1391, obtenir l'archidiaconé de Cambrai (1), et en 1394, la charge de trésorier de la Sainte-Chapelle. Pendant trois ans qu'il gouverna le chapitre créé par Saint-Louis, il força les chanoines à mettre plus d'ordre et de régularité dans la pratique du culte, et il régla si bien leurs moments, qu'il en resta peu pour l'oisiveté. Si sa réforme eût été suivie, les chanoines de la Sainte-Chapelle n'eussent pas inspiré, trois siècles plus tard, à Boileau-Despréaux le fameux poème du *Lutrin*.

Le patrimoine de Saint-Pierre continuait d'être déchiré par les plus sanglantes divisions, et Pierre d'Ailly, de son côté, ne cessait d'adresser aux souverains des mémoires et des lettres en faveur de l'union de l'Église. Clément VII, tout en refusant de céder la tiare, pria Charles VI de lui envoyer Pierre d'Ailly et Gilles des Champs qui avaient parlé le plus vigoureusement sur le schisme, « voulant, disait-il, donner de l'emploi à ces hommes habiles. » Ces deux docteurs se gardèrent bien d'aller chercher l'emploi qu'on leur réservait, et peu après ce fut Clément VII lui-même qui tomba malade et fut frappé d'apoplexie.

D'Ailly, toujours confiant dans la justice de sa cause, s'adressa au nouvel anti-pape, Pierre de Luna, qu'une faction de cardinaux venait d'élire à Avignon sous le nom

(1) Il remplaça dans cette charge Louis d'Orléans, fils naturel de Philippe de France, qui devint par sa suite évêque de Beauvais.

de Benoît XIII. Il partit à la tête d'une députation de l'Université, dans le but de forcer le pape d'Avignon à une abdication tant désirée. Mais il fut la dupe des promesses artificieuses du rusé pontife. La franchise du Picard échoua contre l'astuce de l'Espagnol : le chancelier de l'Université revint converti à l'erreur, dévoué à Benoît, et, qui pis est, récompensé par le titre d'évêque du Puy en Velay. Il n'occupa jamais ce siège; mais ce fut pour être pourvu d'un évêché plus important.

Le diocèse de Cambrai était sans pasteur par suite de la mort de l'évêque André de Luxembourg. La vacance d'un siège aussi important était l'objet de plusieurs intrigues. La suzeraineté du Cambrésis était disputée entre la France et l'Empire; l'obédience religieuse entre le pape de Rome et celui d'Avignon. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, voulait faire nommer l'évêque de Tournai, sa créature; mais l'obstiné Benoît XIII déclara « qu'il souffrirait avant que on luy arrachât une des dents de sa bouche, que d'aller contre son ordonnance, » et il promut Pierre d'Ailly à l'évêché de Cambrai. Il fallait du courage pour accepter un pareil poste dans de semblables circonstances. Le duc de Bourgogne menaçait d'empêcher l'investiture du nouveau prélat : la frontière du diocèse était gardée par des hommes d'armes, et tout avait été fait pour provoquer une sédition dans la ville épiscopale.

Après s'être démis de sa charge de chancelier de l'Université en faveur de Jean Gerson, son élève, Pierre d'Ailly se dirigea vers Soissons, où il prêta serment au pape entre les mains de l'évêque désigné pour cette cérémonie. Puis il marcha à la conquête de son domaine spirituel. En vain les chanoines et les bourgeois de Cambrai, venus en députation au-devant de lui, l'engagèrent à différer son entrée. Le courageux évêque ne tint pas compte de ces

avertissements. Le 26 août 1397, jour fixé pour sa prise de possession, il monte à cheval revêtu de ses ornements pontificaux, traverse une foule avide de nouveauté, et se dirige vers l'antique cathédrale où il célèbre la grand-messe, qui ne se termine pas sans quelque trouble, et ce n'est qu'avec peine et en traversant les flots de la foule agitée qu'il prend possession de son palais épiscopal. Mais, pendant longtemps encore, il fut en butte aux persécutions du duc de Bourgogne, et ne parvint qu'à grand'peine à éviter ses embûches.

A quelque temps de là, Pierre d'Ailly reçut à Reims l'investiture de Wenceslas, et désormais assuré du concours de l'empereur et du roi de France, il reprit avec plus d'autorité sa croisade contre le schisme. Cette fois, ce fut du pape de Rome, de Boniface IX, qu'il sollicita l'abdication nécessaire pour procéder à une élection normale. Il ne réussit pas davantage dans cette nouvelle négociation. Les deux pontifes s'obstinaient dans leur refus, et aux arguments de Pierre d'Ailly, soutenus par les gens d'armes du maréchal de Boucicaut, Benoît XIII répondait avec colère : « Pape je demourray tant que je vivray. »

Voyant avec regret que toutes les voies de conciliation étaient désormais fermées, l'évêque de Cambrai en appela de l'autorité des papes à celle d'un concile général (1). En 1409, il assistait au synode de Pise dont il fut l'âme, et, à force d'éloquence, il parvint à gagner la majorité des cardinaux à la cause de la réunion. Les deux papes dissidents furent déposés, et un nouveau pontife fut élu sous le nom d'Alexandre V; mais, comme aucun ne voulut con-

---

(1) « Saint-Père, dit-il à Benoît XIII dans son audience de congé, puisque l'espérance de réussir dans ma mission m'est ravie, qu'il me soit permis du moins d'aller donner mes soins à ce troupeau que vous m'avez confié, et qui gémit de ma trop longue absence. »



sentir à déposer la tiare, il se trouva qu'il y eut trois papes au lieu de deux.

Jean XXIII succéda à Alexandre V. Le 6 juin 1411, il comprit Pierre d'Ailly dans une promotion de quatorze cardinaux qu'il nomma pour se fortifier dans son siège. Il espérait que cette milice sacrée, élevée par lui aux honneurs, le protégerait contre les attaques de ses rivaux : il n'ignorait pas tout l'appui que pouvait lui fournir l'évêque de Cambrai par l'étendue de ses lumières, la vigueur de son esprit et le crédit dont il jouissait auprès des souverains. Pierre d'Ailly fut donc créé cardinal-prêtre du titre de saint Chrysogone, et nommé légat *a latere* pour l'Allemagne et les Pays-Bas. C'est en cette qualité qu'il assista au concile de Constance, où la paix devait être définitivement rendue à l'Eglise toujours agitée par le schisme et par les hérésies (1414). Il faudrait écrire l'histoire entière du concile pour montrer le rôle éclatant qu'y joua le cardinal d'Ailly. Il y soutint avec énergie la supériorité des conciles sur le pape, et insista de nouveau sur la nécessité de réformer la discipline de l'Eglise. Mais en même temps il se déclara hautement contre les doctrines de Jean Huss, et eut une grande part à la sentence qui condamna au bûcher ce précurseur de Luther. Après la fuite scandaleuse de Jean XXIII et la retraite des cardinaux de son parti, de nombreuses protestations s'élevèrent contre la validité des actes du concile. D'Ailly écrivit à Constance son fameux *Traité de la puissance ecclésiastique* pour réfuter les mémoires et les discours tendant à ébranler l'autorité suprême du concile; il soutint que les pouvoirs de ses membres n'étaient pas expirés, et son autorité prévalut.

Le 7 novembre 1416, le cardinal de Cambrai courut le danger de perdre la vie, par suite d'un démêlé avec les Anglais, contre lesquels il s'était exprimé avec véhémence.

Il s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'ils figurassent comme une nation particulière dans le concile ; il soutenait qu'il était de l'intérêt et de la gloire du roi de France de les en empêcher. Cette proposition irrita extrêmement les insulaires ; ils s'en plaignirent hautement comme d'un complot contre leur honneur national, et se répandirent en déclamations virulentes sur le cardinal, tant en public qu'en particulier. Leur ressentiment ne s'en tint pas aux menaces ; on les vit parcourir les rues de Constance, le fer à la main, cherchant leur antagoniste. Ces forcenés croyaient sans doute vaincre un vieillard plus facilement par les armes que par la force des raisonnements.

Toutefois, le cardinal de Cambrai put espérer un instant que ses efforts seraient couronnés de succès. Le cardinal Othon Colonna fut proclamé pape sous le nom de Martin V, et rétablit définitivement la ville éternelle en possession du Saint-Siège. Le nouveau pontife n'épargna pas les promesses ; mais, de retour à Rome, il les eut bien vite oubliées, et la France, occupée alors de guerres longues et sanglantes, se vit hors d'état d'appuyer les réclamations de son cardinal. Au milieu des défaillances de la royauté trahie et de la nation livrée à l'étranger par Isabeau de Bavière, Pierre d'Ailly comprit que son unique appui était désormais dans l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise, et il consacra ses dernières années à ses fonctions de légat pontifical. Avignon était le second poste de la chrétienté, et pour prévenir toute nouvelle tentative de schisme, le souverain pontife y délégua le savant docteur de l'Eglise gallicane rallié à la foi romaine. Cette haute dignité fut considérée comme la digne récompense des vertus du cardinal et de ses travaux pendant la durée du concile.

Dès lors, le silence se fait autour de l'illustre prélat, et

la fin de sa vie s'écoule au milieu des devoirs de son gouvernement pastoral. Chose étrange ! celui qui avait fait tant de bruit durant sa vie, et qui avait rempli le monde chrétien de son nom, mourut ignoré, loin de son pays natal, dans une cité étrangère. Les annalistes diffèrent entre eux d'une manière étonnante sur l'histoire des derniers jours de Pierre d'Ailly, sur le lieu et sur la date de sa mort (1). « Quatre siècles se sont écoulés et l'opinion est à peine fixée à ce sujet. Il se peut que la naissance d'un homme de génie demeure environnée de ténèbres ; mais, quand son existence a été liée à tous les grands événements de son temps, quand ses jours sont comptés par le nombre de ses bienfaits, sa mort qui devient alors un deuil public, doit-elle rester inconnue à ceux pour qui sa vie fut un présent du ciel (2) ? »

Le testament de Pierre d'Ailly établissait des legs et des fondations pieuses en faveur du collège de Navarre, de la Sainte-Chapelle, et des églises de Compiègne, de Noyon, de Soissons et du Puy qui toutes lui rappelaient un souvenir de sa carrière ecclésiastique. Selon ses dernières volontés, ses restes mortels, précieux héritage pour une ville qui garde pieusement sa mémoire, ont été transférés solennellement dans la cathédrale de Cambrai. L'épithaphe suivante, composée dans le goût de l'époque, fut gravée sur la pierre de son tombeau :

« *Mors rapuit Petrum ; petram subit putre corpus.*

» *Sed petram christum spiritus ipse petit.*

» *Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento*

» *Quod præter mores omnia morte cadunt.*

(1) Les dates varient entre 1420 et 1425.

(2) M. Arthur Dinax. *Eloge de Pierre d'Ailly*, 1824. Couronné par la Société d'Émulation de Cambrai.

» *Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent?*  
 » *Aspicias; hæc aderant mihi, nunc abeunt.* »

Pierre est mort : un tombeau pèse sur sa poussière,  
 Mais son âme s'envole au séjour des élus.  
 Passant, qui que tu sois, fais pour lui ta prière,  
 Car tout meurt en ce monde, excepté nos vertus.  
 A quoi servent crédit, gloire, honneurs sur la terre?  
 Vois : j'avais tous ces biens, et je ne les ai plus!

Les ouvrages de Pierre d'Ailly sont nombreux. Le catalogue bibliographique dressé par M. Arthur Dinaux n'en compte pas moins de 42, tant imprimés que manuscrits. Quelques-uns ont été publiés séparément : d'autres se trouvent réunis dans la collection des œuvres de Jean Gerson et dans celle de Hardouin. Il est malheureux pour cet écrivain qu'il ait précédé de quelque temps la découverte de l'imprimerie : sans quoi ses opuscules eussent pu être réunis en corps d'ouvrage au lieu d'être disséminés dans les bibliothèques et les archives du monde savant.

Pierre d'Ailly a écrit principalement en latin. Néanmoins on a de lui en langue vulgaire quelques sermons manuscrits et une pièce de vers qui peut donner une idée de son style. Elle a pour titre :

I. COMBIEN EST MISÉRABLE LA VIE DU TYRAN,

*Par Pierre d'Alliac, évêque de Cambrai.*

- Ung chasteau scay, sur roche espouvantable,
- En lieu venteux, sur rive perilleuse.
- Là vit tyran, séant à haute table,
- En grand palais, en sale plantureuse.
- Environné de famille nombreuse,
- Pleine de fraud', d'envie, et de murmure;
- Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
- Serve, subjecte, en convoitense ardure,
- Viandes, vins, avait-il sans mesure.

i

- » Chairs et poissons occis en mainte guise;
- » Sausses, brouëts, de diverse teinture;
- » Et entremets faicts par art et diverse.
- » Le mal (*mauvais*) Glouton partout guette et advise,
- » Pour appetit trouver; et quiert (*cherche*) manière
- » Comment sa bouch', de lescherie esprise,
- » Enfle son ventre en bourse pautonière.
- » Mais, sac-à-flen, patente cimetièrre,
- » Sepulchre-à-vin, corps bouffi, crasse panse,
- » Pour tous ses biens en soy n'a lie chère;
- » Car, ventre saoul n'a en saveur plaisance,
- » Ne le delit (*délecte*) Jeu, ris, ne bal, ne danse;
- » Car, tant convoit, tant quiert, et tant desire,
- » Qu'en rien qu'il ays n'a vraye suffisance.
- » Acquérir veult, ou royaume, ou empire;
- » Pour avarice sent douloureux martyrre.
- » Trahison doute (*redoute*), en nully ne se fye.
- » Cœur a félon, enflé d'orgueil et d'ire,
- » Triste, pensif, plein de mélancolie.
- » Las! trop mieulx vaut de *Franc-Gontier* la vie,
- » Sobre, liesse, et nette povreté,
- » Que poursuivre, par ordre gloutonnie,
- » Cour de tyran, riche malheureté. •

Quelle énergie satirique dans ce langage encore à demi-barbare !

Pierre d'Ailly composa sans doute d'autres vers français, si nous en croyons La Croix du Maine. Il ne paraît pas que les critiques du grand siècle aient fait cas de son style poétique. Bayle en parle d'une manière désobligeante en disant qu'il se mêla de rimailier en langue vulgaire ; mais Prosper Marchand en fait l'éloge et remarque que l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, et surtout la mesure de ces pièces de vers sont si exactes et si approchantes de notre poésie moderne, quoique écrites dans des temps reculés, que si Despréaux les avait connus, il est à croire qu'il aurait accordé à Pierre d'Ailly, préférablement à Villon, la gloire

. . . . . d'avoir su, des premiers,  
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Les œuvres latines de Pierre d'Ailly brillent plus en général par le fond des idées que par l'élégance du style. Quelques-unes sont des traités de philosophie et de morale tels que son commentaire sur les sentences, et son livre *De animâ*. Paris, 1494. Le plus grand nombre roule sur des sujets de théologie et de controverse : les plus célèbres sont les traités sur la Réforme de l'église Romaine. *De Reformatione ecclesie romanæ tractatus*, in-4°, et *Libellus de emendatione ecclesie*, 1631, in-8°.

Enfin un certain nombre d'opuscules de Pierre d'Ailly ont rapport à l'astronomie ou plutôt à l'astrologie. Ce savant prélat, malgré sa haute intelligence, paya son tribut aux erreurs invétérées de son siècle en rapportant tout aux astres, en soutenant qu'à l'aide de l'astrologie on aurait pu prédire le déluge, la naissance de J.-C. et tant d'autres événements qui sont époque dans l'histoire (1). Ses livres sur les *Météores*, sur la *Concordance de l'astronomie avec la théologie*, son *Imago mundi*, description un peu imaginaire du monde, appartiennent à cette dernière catégorie d'ouvrages plus curieux que savants. Hâtons-nous d'ajouter que ces élucubrations ne furent cependant pas sans fruit, et que Pierre d'Ailly, dans son traité *De correctione calendarii*, fut un des promoteurs de la réforme du calendrier Julien, remplacé au siècle suivant par le calendrier Grégorien actuellement en usage dans tous les Etats chrétiens, à l'exception de la Russie (2).

(1) Par un hasard singulier, Pierre d'Ailly conclut de ses observations astrologiques que l'antéchrist devait venir en 1789. Aurait-il prophétisé la révolution française?

(2) C'est ce qui explique la différence de date entre le calendrier russe et le nôtre.

Parmi les ouvrages à consulter sur Pierre d'Ailly, la biographie Didot cite les suivants :

1° Vossius. *De hist. lat* , p. 548.

2° De Launay. *Historiæ regii Navarrae Gymnasii*.

3° Froissart. *Chronique*. Livre IV.

4° Jean Juvénal des Ursins, in *Carol.* VI.

5° Trithème; — Du Boullay. — *Histoire de l'Université de Paris*.

Mais l'ouvrage le plus complet sur Pierre d'Ailly, celui à qui nous avons fait le plus d'emprunts pour cette biographie, c'est la notice historique et littéraire publiée par M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, ouvrage qui a remporté une médaille d'or dans le concours proposé par la Société d'émulation de Cambrai pour l'année 1824.

---

## ALBÉRIC ou AUBERI, Cardinal, Évêque d'Ostie.

*originaire du diocèse de Beauvais.*

10..—1148.

Encore un moine obscur du Beauvaisis qui, par son mérite, s'éleva à la plus haute dignité de l'Eglise romaine.

Depuis Grégoire VII, la papauté s'appuyait sur le peuple et sur les communes contre l'autorité absolue de l'empereur, des rois et des grands vassaux. C'est ce qui faisait sa force contre les souverains, à l'époque de l'émancipation communale. Albéric, enfant, avait dû être témoin des luttes violentes qui signalèrent la formation des communes d'Amiens,

de Beauvais et de Noyon. Il comprit dès lors où était le point d'appui de l'Église romaine, et, devenu légat pontifical, il put élever la voix contre les rois simoniaques et les évêques féodaux, car il avait derrière lui la milice des communes et celle du bas clergé dont il était sorti. Voilà le secret de la puissance et des actes audacieux des légats du XII<sup>e</sup> siècle qui déliaient les peuples du serment de fidélité, bravaient audacieusement les monarques dans leur royaume, et portaient l'excommunication jusque dans leur palais.

L'histoire des cardinaux français (*Gallia purpurata*) cite Albéric comme un des plus vaillants champions de l'autorité pontificale, pendant la lutte si acharnée du Saint-Siège contre les princes temporels. Il était né au diocèse de Beauvais, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et avait embrassé dès sa jeunesse la règle de Saint-Benoît dans l'ordre de Cluni. Guillaume de Tyr, l'historien des croisades, et deux auteurs anglais, Jean et Richard, prieurs des chanoines réguliers d'Hagiostaldes, nous donnent quelques détails sur les divers emplois que cet illustre ecclésiastique occupa dans l'église avant qu'il ne fût arrivé à la dignité de cardinal. « Recommandable par son habileté dans les sciences divines et humaines, homme éloquent et de bon conseil, doué d'une physionomie aimable et d'une grande modestie qu'accompagnait un extérieur tout à fait religieux, il fut d'abord sous-prieur à Cluni, et chargé de veiller en cette qualité aux exercices du cloître. De là, il fut envoyé à Paris pour exercer les mêmes fonctions à Saint-Martin-des-Champs, en qualité de prieur ou de sous-prieur. Le besoin d'un homme capable de rétablir le bon ordre dans l'abbaye de Cluni, après le schisme qu'avait tenté d'y introduire l'abbé Ponce, le fit rappeler à son ancien poste par l'abbé Pierre le vénérable, successeur de Ponce. »

Bientôt après, l'an 1130 ou 1131, il fut nommé abbé de



Vezelai, au diocèse d'Auxun ; mais son élection fut contestée par les religieux de ce monastère, qui se prétendaient indépendants de l'abbé de Cluni et voulaient en secouer le joug. L'affaire ayant été portée au tribunal du pape, Innocent II donna gain de cause à Albéric, qui prit possession de son siège comme on s'empare d'une forteresse. L'historien de Vezelai se plaint que la plupart des religieux aient été chargés de chaînes comme des criminels, et dispersés en Provence, en Germanie, en Aquitaine, etc. ; mais saint Bernard, dans sa correspondance avec le pape Innocent, élève jusqu'aux nues ce trait de vigueur apostolique.

Albéric était un des abbés français qui soutenaient avec le plus d'énergie les prérogatives pontificales, ce qu'on appellerait de nos jours un *ultramontain*. De là l'origine de sa haute fortune. Il assistait en 1134 au concile de Pise et se trouva au nombre des prélats qui, au retour de cette assemblée, furent arrêtés, dévalisés et mis en prison à Pontremoli par des brigands. Il fut question de le nommer à l'évêché de Langres, en 1136 ; mais le pape, qui avait pu apprécier son mérite et son dévouement, l'attacha définitivement à la cause du Saint-Siège en le créant cardinal évêque d'Ostie.

A peine élevé au cardinalat, Albéric fut envoyé (1138), avec la qualité de légat en Angleterre, pour travailler à rétablir la paix entre le roi Etienne et David roi d'Ecosse, et aussi pour régler les affaires ecclésiastiques du pays. Il assembla dans ce but un concile à Westminster (1). L'année suivante, il revint accompagné de plusieurs évêques anglais pour assister au concile général de Latran. Toute la vie du cardinal Albéric se passa ainsi en missions loin-

---

(1) Voyez Labbe, Collection des Conciles.

taines, dans lesquelles il travailla énergiquement à rétablir la discipline ecclésiastique et à faire prévaloir l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise. En 1141, il était envoyé comme légat en Orient, et tenait à Antioche, au mois de décembre, un concile dans lequel il prononça la destitution du patriarche Raoul. La suprématie du catholicisme, rétablie en Orient par les croisades, lui facilita cette mission. Il alla ensuite à Jérusalem, y fit la dédicace de l'église de Sion, et assembla aux fêtes de Pâques un concile dans le but de conformer le rit arménien à celui de l'Eglise romaine. Après cette tentative infructueuse, le légat reprit le chemin de Rome.

Il n'y séjourna pas longtemps, car le pape Lucien II, aussitôt après son élection au Saint-Siège, le choisit pour son légat en France (1144).

Le midi de la France commençait déjà à être agité par les hérésies. L'an 1145, Albéric partit avec saint Bernard et Geofroi, évêque de Chartres, pour aller à Toulouse prêcher contre les hérétiques *Hemiciens*. Ils s'arrêtèrent d'abord à Nantes, afin de ramener au sein de l'Eglise les sectateurs d'Eon de l'Etoile, qui, à leur approche, craignant pour sa personne, prit la fuite. N'ayant pu convaincre de vive voix cet imposteur, le légat chargea Hugues, évêque de Rouen, qui se trouvait là, de combattre par écrit ses erreurs. C'est ce que fit l'archevêque dans un traité adressé au légat par une épître dédicatoire d'où nous tirons cette circonstance du voyage. Passant ensuite par Bordeaux, les missionnaires rétablirent la paix entre le clergé de la ville et l'archevêque Geofroi Leroux qui, pour avoir excommunié son chapitre, n'avait pu depuis cinq ans rentrer dans son église. En résumé, cette mission que saint Bernard a longuement racontée dans sa correspondance, fut toute de conciliation et de discipline ecclésiastique, et ne ressemble pas aux missions militaires

que les légats pontificaux conduisirent plus tard contre les Albigeois.

Albéric fut, avec saint Bernard, le promoteur de la deuxième croisade. Après avoir concerté avec le roi Louis-le-Jeune et la reine Eléonore de Guyenne cette expédition en terre sainte, il retourna auprès du pape et obtint de lui une bulle portant indulgence plénière pour les croisés.

Le pape Eugène III étant venu en France, l'an 1147, le cardinal d'Ostie fut aussi du voyage, et il assista avec lui à la dédicace de plusieurs églises. Le souverain pontife avait convoqué un concile à Reims pour la mi-carême. Albéric se rendait de Trèves dans cette ville, lorsqu'il tomba malade en route, au milieu des Ardennes. Il mourut à Verdun, dans les premiers mois de l'année 1148. Quelque temps après sa mort, saint Bernard passant par cette ville voulut célébrer en son honneur le saint sacrifice, et, au lieu de dire la collecte pour un défunt, il récita celle qu'on lisait à l'office d'un Saint-Pontife, voulant ainsi rendre hommage à la piété et aux vertus du cardinal Albéric.

Et, en effet, le cardinal Albéric s'était acquis une telle réputation de science et de sainteté que Geofroi d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, l'appelle « une des fortes colonnes de l'Eglise, *columnem grandem ecclesiæ, cum omni reverentiâ nominandum*. Les historiens ecclésiastiques renchérissent encore sur ce témoignage. Quelques-uns, cependant, lui reprochent un peu de partialité dans ses décisions, et la trop grande prédilection qu'il marqua à ses neveux dans la collation des bénéfices et le partage des biens temporels. Les ouailles du diocèse d'Ostie pourraient ajouter que leur évêque s'était peu astreint à la résidence.

Le cardinal Albéric a peu écrit : c'était surtout un homme de parole et d'action. Les compilateurs ecclésiastiques

tiques (1) n'ont à citer de lui que des lettres relatives aux diverses missions dont il fut chargé.

---

### N. D'ARDRES, Gentilhomme Protestant.

15.. — 1562.

*La France protestante*, biographie spéciale des hommes célèbres qui appartiennent à la religion réformée, nous révèle un personnage marquant du Beauvaisis, dont les écrivains catholiques et ligueurs du xvi<sup>e</sup> siècle n'avaient pas parlé d'une manière assez impartiale. N. d'Ardres, gentilhomme des environs de Senlis, était le secrétaire, l'homme de confiance du connétable de Montmorency. Ce fut en cette qualité qu'il assista en 1559 à l'assemblée de Vendôme, où les chefs de l'opposition contre les Guises, c'est-à-dire Antoine de Navarre, le prince de Condé son frère, Coligny d'Andelot, Odet de Châtillon (2), François de Vendôme, vidame de Chartres, Antoine de Croï, et d'autres représentants du parti calviniste, se concertèrent sur les moyens de renverser le gouvernement des princes de Lorraine, chefs du parti catholique. Les avis furent partagés. D'un caractère plus ardent, Condé, d'Andelot et le vidame de Chartres voulaient qu'on courût de suite aux armes sans laisser aux Guises le temps d'affermir leur autorité. Les autres, et d'Ardres fut du nombre, propo-

---

(1) Labbe. — Concil. t. x. col. 994-998.

D. Martene. — Anecd. t. i. col. 398.

Spicilège : in-fol. t. II. p. 509.

(2) Frère de Coligny, le même qui fut évêque de Beauvais.

sèrent des remèdes moins violents, en représentant que s'il n'y avait rien à attendre du roi, on pouvait tout espérer de la reine-mère, Catherine de Médicis, qui n'hésiterait pas à se joindre à eux si elle trouvait des sûretés dans leur parti. Ce dernier avis l'emporta ; mais les hommes d'action prévalurent bientôt sur les hommes de conseil, et Condé, n'écoutant que son ambition ou ses ressentiments, leva l'étendard de la guerre civile en s'emparant d'Orléans. D'Ardres, partisan zélé, n'hésita pas à aller rejoindre le chef du calvinisme, se séparant ainsi de son maître le connétable de Montmorency qui avait embrassé le parti de la cour. Il paya cher cette apostasie. Le prince de Condé qui avait d'abord déployé une grande vigueur, se laissa endormir par les promesses de la reine-mère, et il prit le parti de se retirer dans ses domaines, soit que ses ressources fussent épuisées, soit qu'il augurât mal d'une guerre ainsi conduite. Mais si les princes du sang pouvaient rompre les mailles du filet de la cour, il n'en était pas de même des simples gentilshommes ; plusieurs demeurèrent pris dans la toile d'araignée que leur tendaient les Guises. De ce nombre fut d'Ardres et plusieurs de ses compatriotes et coreligionnaires.

« Quatre gentilshommes, nous raconte Crespin, assa-  
 » voir les sieur de Moncy-Saint-Eloi, de Houdancourt,  
 » d'Ardres et de la Maison-Blanche, voisins de la même  
 » ville (de Senlis), s'estans retirez d'Orléans en leurs mai-  
 » sons pour se rafraischir, les séditieux les allèrent atta-  
 » quer et les amenèrent prisonniers, les accusans d'avoir  
 » tiré un coup de pistole au village de Fleurines, contre  
 » une certaine femme sœur du prieur de Saint-Cristofle,  
 » regardant par sa fenestre. De Senlis ils furent menez à  
 » Paris et décapitez aux halles, après avoir fait confession  
 » de foi, et ce, le 10 novembre 1562, et leur testes appor-  
 » tées à Senlis et mises à quatre portes de la ville. »

Théodore de Bèze, historien protestant, qui raconte le même fait, ajoute une circonstance importante qui est passée sous silence par Crespin : c'est que le tribunal de Senlis, jugeant en première instance, avait acquitté les prévenus. Il serait bien difficile de se prononcer sur le témoignage des historiens de cette époque, tous également passionnés.

---

**ARNOUL** ou **ERNULPHE**, Évêque de Rochester,

*né à Beauvais.*

1050 — 1124.

La Grande-Bretagne, moins obscurcie que la Germanie et la Gaule par les ténèbres de la barbarie, avait fourni au continent, pendant le VII<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, toute une légion d'apôtres éclairés, depuis saint Columban, le réformateur des monastères, venu de l'Irlande, jusqu'à saint Boniface, l'apôtre des Germains, qui était d'origine anglo-saxonne. La Gaule Germaine, de son côté, ne tarda pas à payer sa dette, et lorsque l'invasion danoise eut éteint en Angleterre les rayons de la lumière sacrée, ce furent des missionnaires, des prélats venus du continent qui en rallumèrent le flambeau. La conquête de l'Angleterre par les Normands contribua à un autre point de vue à l'occupation des évêchés d'Angleterre par des prélats du continent. En même temps que les compagnons de Guillaume-le-Conquérant se partageaient les comtés et les châtelainies, les abbés et les simples clercs de Normandie obtenaient l'investiture des évêchés et des abbayes de l'église saxonne.

C'est ce qui nous explique comment le moine Ernulphe

ou Arnoul, originaire du Beauvaisis, devint évêque de Rochester.

Ernulphe était né à Beauvais vers l'an 1050. Il fut envoyé dès sa plus tendre jeunesse à la célèbre école du Bec-Hellouin, en Normandie, dont Lanfranc avait alors la conduite. Après y avoir fait ses premières études, il revint dans sa patrie et se consacra au sacerdoce dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Il fut chargé d'enseigner la grammaire aux jeunes religieux. « Mais, disent les bénédictins ses biographes (1), comme il vit certains abus qu'il ne pouvait ni corriger, ni souffrir en conscience, il forma le dessein de quitter ce monastère pour se retirer dans un autre plus régulier (1070). » Il fit part de ce projet à saint Anselme qu'il avait connu pendant son séjour dans l'abbaye du Bec. Celui-ci lui répondit une lettre pleine de tendresse et en même temps de sages conseils. Il paraît surpris de voir son ancien disciple enseigner déjà aussitôt après sa profession, et dans un temps où il ne devait penser qu'à s'instruire lui-même des devoirs et des obligations de l'état qu'il avait embrassé. Il lui conseille de n'avoir en vue dans le changement qu'il médite que sa propre instruction. Ernulphe suivit ce conseil, et s'adressa à Lanfranc, son ancien directeur devenu archevêque de Cantorbéry, et l'un des favoris de Guillaume le Conquérant. Peut-être l'ambition avait-elle un peu de part dans cette vocation nouvelle. Peut-être Lanfranc voulait-il recruter sa milice ecclésiastique parmi ses anciens religieux. Toujours est-il que le professeur qui quittait les écoles de Saint-Lucien pour ne plus enseigner, débuta précisément à Cantorbéry par enseigner la grammaire.

---

(1) Histoire littéraire de la France, tome X, page 425.

L'esprit de corps, qui unissait déjà les membres d'une même corporation religieuse, dans la conduite des affaires temporelles, aida puissamment à la fortune rapide du jeune prêtre de Beauvais. Henri, prieur de Cantorbéry, ayant été élu abbé du monastère de la Guerre, Ernulphe fut désigné pour le remplacer par saint Anselme, successeur de Lanfranc. Il justifia le choix du prélat par la sagesse de son administration et aussi par les services qu'il rendit à son métropolitain (1). Ernulphe fut ensuite élu successivement abbé de Saint-Pierre de Burgh (1107) et évêque de Rochester (1114) (2). On cite de lui ce trait conforme aux mœurs du temps. Il raconta aux moines, le jour de son élection, que l'un de ses prédécesseurs lui était apparu pour le solliciter de prendre l'anneau pastoral. Les moines le supplièrent alors de donner raison à cette apparition et de ne point persister dans son refus d'accepter la crosse et l'anneau pastoral. Il accepta et occupa avec honneur le siège épiscopal de Rochester pendant neuf ans (1114-1123). Saint Yves de Chartres, dans une de ses lettres, fait le plus grand éloge de sa prudence et de sa probité.

Arnoul a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Textus Roffensis* : c'est l'histoire du diocèse qu'il administra ; 2° *Liber Ernulphi de Incertis nuptiis*, ou traité sur certains cas pouvant apporter des empêchements au mariage. L'auteur, devançant les modernes traités de théologie morale, y discute cette question : *an uxor a filio conjugis, non suo, adulterium passa, a toro conjugis merito sit pontificali judicio removenda*. Il s'appuie sur l'autorité de saint Augustin et soutient d'après la coutume de

(1) Voir les lettres de saint Anselme.

(2) Wharton, *Anglia sacra*.



l'église, les décrets des conciles et la doctrine des pères, que l'épouse qui se trouvait dans le cas proposé, devait être soumise à la pénitence et séparée pour toujours de son mari; 3° *Lettre d'Ernulphe à Lambert sur le sacrement de l'Eucharistie*. L'auteur y défend avec logique et éloquence la tradition de l'Église, et soutient cette thèse que Jésus-Christ, en instituant les sacrements, a laissé à l'Église le pouvoir de régler la manière de les administrer. Ces deux derniers traités ont été imprimés dans le *Spicilège* de D. d'Achéry.

On attribue aussi à l'évêque de Rochester un Recueil de lettres; un traité sur les six jours de la création (*De operibus sex dierum*); un autre sur les six paroles prononcées par Notre-Seigneur sur la croix (*De sex verbis Domini in cruce*); des sermons, et enfin un traité en vers sur les *Proverbes de Salomon* dont le P. Lelong fait mention dans sa Bibliothèque sacrée.

---

## AUBIN ou ALBIN DES AVENELLES,

Poète élégiaque,

né à Crespy-en-Valois.

1480—1537.

La Croix du Maine et Duverdiér, dans leur *Bibliothèque Française*, font mention d'un vieux poète du Valois dont les œuvres sont devenues introuvables. Je ne sais trop s'il faut s'en plaindre. La rareté des poésies d'Aubin des Avenelles est, je crois, leur principal mérite, et c'est surtout la curiosité qui les fait tant rechercher des bibliophiles.

Maître Albin était né à Crespy vers l'an 1480. Il fut d'abord chantre (1) à la collégiale de Saint-Thomas, dans sa ville natale, et devint plus tard chanoine de l'église cathédrale de Soissons. Il était d'humeur gaillarde et sa muse s'exerça sur des sujets assez peu édifiants. Il est vrai qu'il ne faisait qu'imiter ou traduire les opuscules profanes de quelques poètes d'église tels que le Mantuan et Æneas Sylvius, chrétiens de cœur, prêtres de robe, mais païens d'esprit et de style, comme la plupart des écrivains de la Renaissance.

Baptiste le Mantuan, carme de profession et de mœurs, était né à Mantoue, comme Virgile. Il n'a que cela de commun avec le grand poète du siècle d'Auguste. Pour aider au rapprochement, il a composé des églogues monastiques dans lesquelles des carmes, travestis en bergers, se disputent sur la réforme de leur ordre et finissent par se battre à grands coups de houlette. Il a aussi chanté les abeilles, comme le poète des Georgiques. Mais les abeilles du Mantuan n'ont ni miel ni aiguillon : elles ne font que bourdonner. Avec un pareil modèle, Aubin des Avenelles ne pouvait pas produire de chefs d'œuvre. Sa traduction en vers de dix syllabes de certains passages érotiques du Mantuan est d'une platitude insipide.

Æneas Sylvius, qui plus tard devint souverain pontife sous le titre de Pie II, avait aussi commis dans sa jeunesse quelques peccadilles poétiques où le latin dans les mots bravait l'honnêteté. Aubin des Avenelles exerça sa verve de traducteur sur les sujets les plus licencieux de ce nouveau Saint-Augustin. Il traduisit, entre autres poésies

(1) Le chantre, dans un chapitre, n'était pas, comme aujourd'hui, un laïque ou un clerc des ordres mineurs qui psalmodie l'office du lutrin; c'était un des chanoines titulaires. Il y a à Beauvais la rue du Chantre. Elle tire son nom du dignitaire de ce nom, qui habitait près de la cathédrale.

d'Æneas Sylvius, le *Remède d'Amour*, imité d'Ovide, la *Complainte dudit Pape* et sa *Description de Cupido tirée d'une de ses élégies*. Hâtons-nous de dire que maître Aubin fit plus tard amende honorable, comme son illustre modèle, en publiant, d'après lui, la *Déclamation morale de l'Amant qui renonce à sa folle passion*. Nous ne citerons de l'original et du traducteur que les fragments qui marquent cet heureux retour vers des sujets plus moraux.

### *Complainte et repentance de Sylvius.*

- Vous devez croire à ma sage vieillesse
- Beaucoup plus tost qu'à ma folle jeunesse,
- Et si devez le Pontife de Rome
- Plus estimer, qu'un autre privé honnne.
- Jetez Enée, et Pie recevez,
- Ce nom paÿen me fut, comme savez.
- Par mes parents à moi gentil donné,
- Et le chrétien m'a été ordonné
- Quand je reçu la grâce apostolique. »

### *Le Remède d'Amour.*

- L'homme et la femme ainsi conjointes ensemble
- Au charnel acte, et en mortelle guerre
- Sont comparés à deux vaisseaux de terre
- Qui ne se font que heurter et corrompre,
- Casser, froisser, et ensemble desrompre
- Tant que tout soit jusqu'à néant réduit. »

Ces deux citations suffisent pour donner une idée de la poésie de maître Aubin des Avenelles. Il a fait aussi une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, en vers de huit syllabes, sans alternative de rimes masculines et féminines. C'est une rhapsodie extravagante. Enfin, il a publié pour son propre compte divers opuscules, tels que la *Clef d'amour* ou le *Chief d'amour* (1509), suivi des *Sept Arts libéraux* que l'auteur renferme presque tous dans la connaissance et la pratique de l'amour le plus profane. Il est vrai que, comme contraste, il expose ensuite dans deux

pièces les traits et attraits de l'amour divin. Mais sa conversion paraît moins sincère que celle d'Æneas Sylvius.

- Le temps n'est plus de faire l'asne
- Et d'adorer quelque Diane,
- En guerroyant votre repos
- Sages humains faisant de même,
- Venez chanter l'honneur suprême
- D'amour divin pour votre los. »

Malgré cette espèce de rétractation poétique, des pièces postérieures de maître Aubin nous donnent à penser que, comme écrivain profane, il mourut dans l'impétinence finale. Ses œuvres ont été recueillies et publiées par Etienne Groulleau, sous ce titre : *Opuscules en ryme française par Albin des Avenelles*, 1548, petit in-8°, réimprimé en 1656, in-16 (1).

On cite aussi comme originaire de Crespy-en-Valois, et issu de la même famille, *Philippe des Avenelles*, traducteur peu connu et peu digne de l'être. On a de lui : *Epitome ou Abrégé des vies de cinquante-quatre excellents personnages tant Grecs que Romains, mises au parangon l'une de l'autre*. (Extrait du grec de Plutarque de Chéronée). Paris, 1558, in-8° : mais cette traduction n'approche pas à beaucoup près de celle d'Amyot. Philippe des Avenelles a aussi traduit du grec en français les sixième et septième livres d'Appien, comprenant : *Histoire des guerres des Romains en Ibérie*; — *Guerre des Romains contre Annibal*. On ne peut pas dire de ces traductions, comme de celles d'Abancourt, que ce sont de belles infidèles, car elles ne sont ni exactes ni élégantes.

Le Duchat, dans ses notes sur la satire *Ménippée*, parle

(1) La Croix du Maine et Duverdier, *Bibliothèque Française*. — Brunet, *Manuel du libraire*; Goujet, *Bibliothèque française*; *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, etc., etc.

enfin d'un *Pierre des Avenelles*, avocat au parlement de Paris, qui dénonça au secrétaire du duc de Guise la conjuration d'Amboise, et obtint une charge de judicature en Lorraine et une somme de 12,000 livres pour prix de sa délation. Mais il ne paraît pas que ce personnage homonyme fût parent ou compatriote des Avenelles de Crespy-en-Valois.

---

### AUGÉ (Jean-Baptiste-Antoine),

Vicaire-général de Paris, Archidiacre de Notre-Dame,

*né à Beauvais.*

1761 — 1844.

La ville de Beauvais a conservé le souvenir du respectable abbé Augé, qui fut pendant trente ans curé de Saint-Pierre et laissa dans sa paroisse des témoignages encore vivants de son inépuisable charité (1). Ce digne prêtre avait un frère qui s'était aussi consacré au sacerdoce et put, grâce à son talent, exercer sa vocation sur un théâtre plus élevé. L'abbé Augé fut un de ces éducateurs de la jeunesse, aussi vertueux que savants, que le Beauvaisis a produits en grand nombre, depuis les écolâtres du monastère de Saint-Lucien jusqu'au théologien distingué qui fut un des fondateurs du collège Stanislas.

Augé avait reçu dans sa ville natale le bienfait de l'édu-

---

(1) Jean-Louis-Gilles Augé, né à Beauvais le 28 novembre 1745, vicaire-général du diocèse et curé de la cathédrale, mort le 31 août 1834.

cation que plus tard il prodigua à son tour à quelques-uns de ses jeunes compatriotes (1). Sa famille, qui était des plus recommandables de la ville, lui fit faire ses premières études au collège de Beauvais. A l'âge de 16 ans, il entra, à Paris, au séminaire des Trente-Trois. Il y fit deux années de philosophie, après lesquelles il fut reçu maître ès-arts, et entra ensuite au collège Louis-le-Grand, comme boursier de théologie.

A peine M. Augé eut-il reçu le grade de docteur qu'il fut appelé, par M<sup>sr</sup> Asseline, évêque de Boulogne-sur-Mer, pour diriger le petit séminaire de cette ville. Pendant les jours orageux de la révolution, l'abbé Augé accompagna son évêque dans l'exil et se retira avec lui à Hildesheim, en Hanovre, où il ouvrit des conférences ecclésiastiques. Le livre intitulé *Mirour du Clergé*, qu'il publia en rentrant en France, est le résumé de ses leçons.

Après le Concordat, il revint en France et fut placé, avec M. Liautard, à la tête d'une maison d'éducation de Paris, qui reçut plus tard du roi Louis XVIII le nom de collège Stanislas (2). Dans ces délicates fonctions, qu'il remplit pendant de longues années, il se montra constamment le père et l'ami de ses élèves, leur sage conseiller et leur appui tutélaire. Il se consacra tout entier à eux jus-

(1) Le collège de Beauvais offre un touchant exemple de cette pieuse reconnaissance envers les établissements d'éducation. M. Alexandre Chevalier, fils d'un sellier des gardes-du-corps, né à Beauvais en 1762, élevé comme boursier au collège Louis-le-Grand, et enrichi plus tard par son travail, a fondé par testament deux bourses au lycée Louis-le-Grand, et quatre au collège de Beauvais (1849) en faveur d'enfants originaires de sa ville natale.

(2) Le collège Stanislas, situé rue Notre-Dame-des-Champs, est un établissement d'éducation indépendant de l'État et régi par une société d'actionnaires composée en grande partie d'anciens élèves du collège. Le ministre de l'instruction publique nomme les professeurs sur la présentation des chefs de l'établissement.

qu'à l'âge de 80 ans, où il dut prendre sa retraite et céder la direction du collège à l'un de ses coopérateurs. M. de Quélen, archevêque de Paris, le nomma, en 1839, premier vicaire-général et archidiacre de Notre-Dame. Il fut maintenu dans ses fonctions jusqu'à sa mort survenue en novembre 1844.

Un nombreux cortège d'anciens élèves et d'amis accompagna jusqu'à sa dernière demeure ce prêtre vénérable, et plusieurs discours prononcés sur sa tombe rappelèrent les principaux traits de cette existence si bien remplie (1).

---

### AUGER (Antoine-Augustin),

Représentant de l'Oise à la Convention nationale.

1761—1836.

Le conventionnel Auger est né à Liancourt-Saint Pierre, village du canton de Chaumont-en-Vexin, d'une famille d'honnêtes cultivateurs. La petite ville de Chaumont avait alors une certaine importance. Elle était le chef-lieu d'un bailliage dont la juridiction s'étendait au loin sur une riche contrée. M. Auger était procureur du bailliage de Chaumont lorsqu'éclata la révolution de 1789, dont il embrassa les principes avec ardeur.

Appelé à l'administration du district, à l'époque de la

---

(1) M. Victor Tremblay, à qui nous avons emprunté le fond et souvent la forme de ces Notices, cite aussi dans sa Galerie biographique un abbé Auger, d'origine normande, ancien curé de Compiègne et chanoine honoraire de la cathédrale de Beauvais, archéologue distingué, mort à Paris en 1844, et inhumé dans l'église Saint-Antoine de Compiègne.

division de la France en départements, il fut bientôt nommé par ses concitoyens suppléant à la Convention nationale. Ce fut au plus fort de la terreur que la mort du député titulaire l'appela à siéger à la Convention, dont il fit partie jusqu'à sa dissolution.

Dans cette assemblée révolutionnaire, le citoyen Auger se fit remarquer par son zèle, son activité, et en même temps par la modération de son caractère. Après le 9 thermidor, les commissaires de la Convention, affranchis du joug de Robespierre, n'étaient plus de farouches proconsuls obligés d'exécuter de sanglantes représailles, mais de véritables pacificateurs chargés de concourir, avec des généraux dignes de cette noble mission, au rétablissement de l'ordre et de la concorde dans les départements de l'Ouest.

L'histoire n'a pas toujours été impartiale dans le récit de cette guerre de Vendée. Elle a souvent sacrifié à ses héros de prédilection les champions du parti contraire. Il faut cependant reconnaître que les généraux républicains, comme les chefs royalistes, ont déployé dans ce champ clos du dévouement et de la foi militaire autant d'humanité que de bravoure. Hoche et Marceau, vainqueurs de Charette et de La Rochejaquelein, surent élever la guerre civile à la hauteur de la chevalerie qu'ils combattaient.

Auger eut la gloire d'être un des pacificateurs de la Vendée. Attaché comme représentant du peuple en mission au corps d'armée du général Canclaux, il s'attacha à seconder de son mieux les chefs militaires, au lieu d'espionner leur conduite et d'entraver leurs opérations.

Dans la séance du 26 frimaire an III, la Convention entendit la lecture du rapport d'Auger, daté de Fontenay-le-Peuple, nom républicain donné à Fontenay-le-Comte. Il y racontait comment, de concert avec ses deux collègues



Dornier et Guyardin, il avait relevé le moral de l'armée, exténuée par les privations et décimée par les maladies, constitué les autorités civiles et délivré quatre cents détenus.

« Nous avons rendu la liberté, écrivait-il, à tous ceux  
 » qui nous ont paru victimes de l'intrigue, de la passion,  
 » ou dont la vieillesse et les infirmités pouvaient, en faveur  
 » de l'humanité, fléchir la rigueur des mesures de sûreté;  
 » à tous les laboureurs, artisans, artistes, marchands, et  
 » les pères des défenseurs de la patrie, en conciliant avec  
 » la justice ce que nous imposaient les circonstances diffi-  
 » ciles où nous nous trouvions.

« Les lois qui accordent des secours aux parents des  
 » défenseurs de la patrie, aux réfugiés, aux victimes de  
 » la rébellion, aux vieillards cultivateurs et artisans, aux  
 » veuves et aux mères de famille, s'exécutent avec soin et  
 » font adorer le gouvernement républicain et admirer la  
 » justice de la représentation nationale. »

Cette mission donna quelque crédit au citoyen Auger, et, dans un des renouvellements des bureaux, il fut élu secrétaire de la Convention (1<sup>er</sup> vendémiaire, an IV). Dix jours après, la Convention, violemment attaquée par les sections révolutionnaires, était défendue militairement et victorieusement par le général Bonaparte.

Aux élections nouvelles, Auger fut encore élu par le département de l'Oise au Corps législatif, et siégea au conseil des Cinq-Cents. Pendant cette session, il prit une part active à la question des biens nationaux. Dans la séance du 5 ventôse, an IV, il proposa le moyen de rétablir le crédit des assignats en leur conservant leur gage qui n'était autre que les biens nationaux dont il demandait la mise en vente.

« La confiance, disait-il, n'existe que dans la mesure  
 » de l'intérêt en finances, comme en matière de gouver-

» nement dans la mesure de protection que l'on reçoit  
 » pour sa liberté, sa sûreté et sa propriété. »

Auger développa sa proposition dans un projet de loi en 33 articles, qui fut renvoyé à l'examen d'une commission. La principale disposition de ce projet fixait le mode de vente des domaines de la nation, qui était l'adjudication, et portait que le paiement en serait fait, un tiers en mandats, et les deux autres tiers en assignats, à vingt capitaux pour un. Dans la séance du 21 ventôse, le conseil ordonna l'aliénation des biens nationaux, conformément au projet de loi, jusqu'à concurrence de 1,800 millions (1).

La carrière politique d'Auger fut brusquement interrompue par le coup d'Etat du 18 brumaire. Il rentra dans ses foyers : il eût pu faire autrement.

D'honorables suffrages l'avaient, en effet, désigné pour faire partie du tribunal de cassation, lors de la création de cette cour suprême, mais son vif attachement pour son pays natal lui fit préférer le modeste emploi de receveur des finances à Chaumont. Il passa de là à la recette particulière de l'arrondissement de Beauvais. En 1800, M. Auger fut nommé juge au tribunal criminel de l'Oise, et, lors de la nouvelle organisation judiciaire, il passa au tribunal de première instance en qualité de juge d'instruction. Il avait pour l'instruction des affaires criminelles une aptitude toute spéciale qui, dans la *Mercuriale* de 1812, lui mérita l'honneur d'être cité au premier rang parmi les magistrats chargés de ce service.

(1) L'ancien *Moniteur* fait mention d'un rapport d'Auger sur une pétition des héritiers de la veuve Modène, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, comme complice d'émigrés, pour avoir, dans une lettre à son frère, donné le conseil de faire émigrer ses chevaux de luxe. Cette pétition fut renvoyée au Directoire exécutif par le conseil des Cinq-Cents.

« Doué d'une merveilleuse perspicacité et d'un tact parfait, ce juge intègre savait, par une apparente bonhomie, arracher au prévenu le plus endurci un aveu qui ne laissait peser aucun doute sur la conscience des juges. Il employait toutes les ressources de sa remarquable sagacité pour découvrir les coupables, en même temps qu'il avait une tendance à se montrer indulgent lors de l'application des peines. Dans les causes civiles il se distinguait par une justesse d'esprit et une connaissance des hommes et des affaires qui lui assurait une légitime influence dans les délibérations du tribunal (1). »

Après avoir exercé pendant plus de 30 ans, sauf une interruption de quelques années, ses fonctions judiciaires, M. Auger, déjà septuagénaire, prit sa retraite en 1835 : il mourut à Beauvais, le 22 juin 1836.

---

### Gilles d'AURIGNY, Poète et Avocat,

*né à Beauvais.*

(XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.)

La pléiade de Ronsard avait ses satellites poétiques, et le Beauvaisis comptait au xvi<sup>e</sup> siècle quelques lettrés, disciples fervents des muses grecques, latines et françaises. Seulement, à cette époque, il n'était pas permis — surtout en province — d'être uniquement poète. Il fallait exercer une véritable profession, ne fût-ce que celle d'avocat.

---

(1) M. Victor Tremblay. *Biographie des hommes recommandables du département de l'Oise.*

Gilles d'Aurigny, natif de Beauvais, avocat sans cause au parlement de Paris, et qualifié de poète par ses contemporains, exerça paisiblement ces deux sinécures sans faire beaucoup parler de lui de son vivant. Ce sont les déterreurs d'écrivains posthumes qui ont fait sa réputation après sa mort. Comme pour Albin des Avenelles, la rareté de ses œuvres en fait le plus grand mérite. Mais les critiques qui ont tant fouillé dans le xvi<sup>e</sup> siècle, n'ont guère trouvé de perles dans sa litière poétique.

La Croix du Maine et le P. Nicéron se bornent à dresser le catalogue bibliographique de ses œuvres, dont les principales sont les suivantes :

*La Généalogie des Dieux poétiques*, imitée d'Hésiode; *La Description d'Hercule de Gaule*, traduit du grec de Lucien; *La Peinture de Cupido*, publiée à Poitiers en 1545. Dans ces œuvres érotiques, Gilles d'Aurigny avait un peu jeté sa toque d'avocat par-dessus les moulins; aussi avait-il cru devoir cacher son nom sous divers pseudonymes. Tantôt il signait ses œuvres le *Pamphile*; tantôt il les publiait sous le nom de *l'Innocent égaré*, par allusion sans doute à la licence plus que poétique de ses écrits.

L'ouvrage le moins ignoré de Gilles d'Aurigny, celui qu'à la rigueur on peut rencontrer dans le catalogue, sinon sur les rayons des grandes bibliothèques, c'est un petit in-12 imprimé à Paris en 1546 sous ce titre : *le Tuteur d'Amour*, auquel est comprise *la Fortune de l'Innocent en Amour*, ensemble un livre où sont *Epistres, Elégies, Complaintes, Epitaphes, Chants royaux, Ballades et Rondaux, avec un autre livre d'Epigrammes*.

La bibliothèque Mazarine possède un exemplaire de ce rare et curieux ouvrage, relié en parchemin et doré sur tranche. Il est dédié à M. de Maupas, abbé de Saint-Jehan, de Laon, que d'Aurigny appelle son maître. Dédier à un abbé le *Tuteur d'Amour*, c'était bien de la har-

diesse de la part du poète, ou bien de la complaisance de la part de l'abbé. On en jugera par quelques extraits du livre. L'auteur débute par un portrait de Cupidon :

- « Incontinent que j'eus jeté ma veue
- » Sur son maintien, sur sa chair blanche et nue,
- » Sur ses deux yeux d'un linge blanc bandez,
- » Sur ses traits d'or tant bien recommandez,
- » Sur son carquois qui lui pendait de grâce
- » Et sur son arc qu'il portait d'une audace...
- » Je pensay bien que celuy mesme estoit
- » Qui tant de maux au monde commettoit.
- » Je congneus bien que c'était le corsaire
- » Auquel j'avais si grandement affaire. »

Sauf quelques jolis vers, par ci par là, le *Tuteur d'Amour* est une rapsodie mythologique mal imitée du *Roman de la Rose*.

Les autres pièces contenues dans le volume sont : le discours des dames sur le choix des amours, et des épîtres ou élégies sur les diverses situations de l'amour heureux ou malheureux.

Parmi les épitaphes en vers du recueil, on peut citer celle du seigneur de Foissy, qui fut tué d'un coup de canon au siège de Saint-Dizier. Elle ne manque pas d'une certaine vigueur poétique :

- « La mort voyant que Henri de Foissy
- » Dans Saint-Dizier triomphoit à la bresche,
- » Luy dist : « Vieillard, garde-toy ; me voicy :
- » Fière mort suis, qui les humains dessèche. »
- » Et ce disant, (encore toute fresche
- » De sang humain), d'un canon renversa
- » Son pauvre corps qui soudain trépassa.
- » Non sans laisser regretz en habondance.
- » — O viateur, puisque mort offença,
- » Ayez de l'âme entière souvenance. »

On est tout surpris, au milieu de ce recueil érotique, de rencontrer des chants religieux ; par exemple, un cantique en l'honneur de la Vierge immaculée sur la même page qu'une *Ballade à son amy*. Ce singulier mélange du sacré

et du profane, qui nous choque à bon droit, était fréquent chez les écrivains du xvi<sup>e</sup> siècle, chrétiens par leurs souvenirs d'enfance, païens par leurs études sur l'antiquité et la renaissance. Le livre d'épigrammes qui clot le volume de Gilles d'Aurigny, sent un peu son Clément Marot et son Bonaventure Despériers. Elles sont lestes, grivoises, quelquefois ordurières.

C'est sans doute pour faire pénitence de ses iniquités poétiques que Gilles d'Aurigny, de diable devenu ermite, publia sur la fin de sa vie *la Contemplation sur la mort de Jésus-Christ* (Paris, 1547) et les *Psalmes de David*, traduits en rimes (Rouen, sans date). Il a en outre abrégé le livre de police humaine de François Patrice de Sienne, écrit en latin, et Jehan Leblond a traduit cet abrégé en français (1544 et 1644, in-8°) (1).

Gilles d'Aurigny s'est fait l'éditeur de plusieurs ouvrages. Dans sa jeunesse, il publia la première édition du *Songe du Vergier* (2). Il a fait aussi imprimer le 52<sup>e</sup> arrêt d'amour avec les ordonnances sur le fait des masques, reproduit depuis dans les diverses éditions des *Arrêts d'amour*, dont Martial d'Auvergne est généralement regardé comme l'auteur. La Croix du Maine lui attribue enfin l'impression de plusieurs ordonnances des rois de France et de quelques ouvrages de piété.

Les biographes placent la mort de Gilles d'Aurigny en l'année 1553 (3).

(1) Biographie Michaud, article de M. Weiss.

(2) Aureus de utraque potestate temporali scilicet et spirituali libellus, in hunc usque diem non visus, somnium *Viridarii* vulgariter nuncupatus. — Parisiis Galeotus a Patro. 1516, in-4°.

(3) Gouget, *Bibliothèque Française*. La Croix du Maine, *id.*; Brunet, *Manuel du Libraire*.

## AUXCOUSTEAUX,

*ancienne famille originaire de Beauvais.*

Les diverses branches de la famille Auxcousteaux ont toujours occupé un rang honorable dans le Beauvaisis (1). L'histoire de la Ligue à Beauvais fait mention d'un *François Auxcousteaux*, avocat et médecin, qui fut maire de Beauvais en 1584, et eut, pendant les trois années de son exercice, à soutenir la lutte contre le pouvoir épiscopal.

Vers la même époque florissait un musicien du nom de *Arthur Auxcousteaux*, originaire aussi du Beauvaisis, et sans doute issu de la même famille. Chantre à l'église de Noyon, puis maître de musique à la collégiale de Saint-Quentin, il s'adonna à la composition de la musique religieuse, se fit remarquer comme harmoniste et bientôt prit place parmi les premiers compositeurs de son temps. Il quitta Saint-Quentin pour se rendre à Paris, où il publia plusieurs de ses compositions. Son mérite lui valut la protection du premier président, qui lui fit obtenir la place de maître de musique de la Sainte-Chapelle, qu'avait occupée avant lui le célèbre Du Caurroy, son compatriote, originaire de Gerberoy (2).

Sa place n'était pas une sinécure comme les *canonicats* dont parle Boileau dans son poème du *Lutrin*. La maîtrise

---

(1) D'intéressantes monographies ont été consacrées à plusieurs membres de cette famille par MM. Dupont-White et Victor Tremblay. Nous ne faisons que les résumer ici, car une biographie générale doit garder à chaque personnage ses véritables proportions et ne peut entrer dans les mêmes détails que des ouvrages spéciaux ou des notices manuscrites.

(2) Voir la biographie de Du Caurroy.

de la Sainte-Chapelle était très-renommée, et ses messes en musique faisaient courir tout Paris. On a d'Auxcousteaux un grand nombre de messes à quatre ou cinq voix, et des mélanges de chansons à six parties, ce qui suppose une entente de l'harmonie peu commune chez les musiciens antérieurs à Lulli. Les érudits en matière musicale, qui ont déchiffré les partitions d'Auxcousteaux, assurent que c'est un musicien d'un vrai mérite et qui écrivait avec plus d'élégance et de pureté que les maîtres de chapelle de son temps.

Arthur Auxcousteaux mourut à Paris en 1612.

La famille Auxcousteaux se distingua au siècle suivant dans la personne de M. *Auxcousteaux de Fercourt*, conseiller au présidial de Beauvais, né dans cette ville en 1653. A peine âgé de vingt-cinq ans, M. de Fercourt, déjà maître d'une grande fortune, se laissa entraîner par la passion des voyages qui le dominait. De 1678 à 1683, il visita, avec M. de Corberon, l'Italie, la Flandre, la Hollande, le Danemarck, la Suède et la Laponie. Il accompagna le poète Regnard dans son odyssée aventureuse jusqu'au moment où ces hardis explorateurs, arrivés aux confins des mers polaires, gravèrent sur un rocher ce quatrain, dont le dernier vers est devenu célèbre :

*Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem  
Haudimus, Europamque oculis lustravimus omnem  
Casibus et variis acti terræque marique,  
Sistimus hic tandem nobis ubi desuit orbis* (1).

Il passa ensuite en Pologne, et revint en France par la Hongrie et l'Allemagne. Dans ses voyages, il se rencontra

(1) Nous Français d'origine, après avoir visité l'Afrique, bu des eaux du Gange et parcouru l'Europe entière au milieu de nombreuses vicissitudes et sur terre, et sur mer, nous nous sommes enfin arrêtés en ce lieu où la terre nous a manqué.



avec un de ses compatriotes, le savant numismate Foy-Vaillant, qui était alors à la recherche de médailles et d'antiquités pour le cabinet du roi.

Auxcousteaux de Fercourt et Regnard furent moins heureux dans un autre voyage. S'étant embarqués pour Constantinople, ils furent pris en mer par les pirates des côtes Barbaresques. Arrivés à Alger, ils furent chargés de chaînes et retenus captifs pendant plus de huit mois. Ils n'obtinrent leur liberté qu'en payant une forte rançon. M. de Fercourt fut racheté moyennant une somme de 12,000 livres, par l'entremise des frères de la Merci.

Corrigé de la manie des voyages, M. de Fercourt revint dans ses foyers. Il fut nommé maire de Beauvais en 1724, et mourut dans sa ville natale le 3 avril 1734.

On a conservé de M. de Fercourt un manuscrit de 65 pages contenant la relation de ses huit mois de captivité (1). Ce manuscrit se trouve dans la belle bibliothèque de M<sup>me</sup> Le Caron de Troussures.

Parmi les descendants de M. Auxcousteaux de Fercourt, M. Victor Tremblay et M. Dupont-White citent la branche Auxcousteaux de Couvreuil, qui abandonna au siècle dernier la magistrature pour le commerce et s'établit par la suite à Amiens; MM. Auxcousteaux de Conti et Auxcousteaux de Larzille; enfin, la branche Auxcousteaux de Marguerite (2), qui a fourni au département des magistrats intègres et des administrateurs éclairés (3).

(1) C'est de ce manuscrit que M. Dupont-White a extrait en partie sa notice intéressante et très-détaillée sur M. Auxcousteaux de Fercourt.

(2) Marguerite, dépendance de Hermes.

(3) D'autres notices auraient pu trouver leur place à la lettre A. Elles ont été renvoyées soit à une autre lettre, quand le nom s'y rapporte aussi, soit au supplément.

**BAILLET (Adrien)**, Hagiographe, Historien  
et Critique,

*né à La Neuville-en-Hez, près Clermont*

1649—1706.

Dans une douce solitude,  
A l'abri du mensonge et de la vanité,  
J'adoptai la Critique, et j'en fis mon étude  
Pour découvrir la vérité.

Ces vers, placés au-dessous du portrait d'Adrien Baillet, qui se trouve en tête de ses œuvres, résument toute sa vie. Baillet fut en effet un de ces modestes érudits, disciples de Port-Royal qui, voués à la science et dévoués à leur petite église, savaient, même au milieu du monde, se créer une solitude, et valaient plus par leurs rudes labeurs et leurs vertus austères que par leur doctrine. Beauvais fut au xvii<sup>e</sup> siècle une succursale active de Port-Royal, et au xviii<sup>e</sup> un des foyers les plus remuants du Jansénisme. Nous aurons plus d'un personnage de ces deux écoles à étudier dans le cours de cet ouvrage.

Adrien Baillet naquit le 13 juin 1649, à La Neuville-en-Hez. Il était l'aîné de sept enfants que son père, simple laboureur, eut d'un second mariage; quatre garçons et trois filles : « Celles-ci, dit un biographe contemporain, ont vécu dans la condition de leur père et sont mortes comme lui au milieu des occupations et des embarras de l'agriculture et d'une vie toute champêtre; mais les garçons se sont élevés au-dessus de la vocation paternelle (1).

---

(1) Abrégé de la vie d'Adrien Baillet placé en tête de son ouvrage intitulé *Jugement des Savants*.

« Le père Baillet faisait valoir un petit fond de terre qu'il tenait de ses ancêtres. Les malheurs de la guerre qui tombèrent d'abord sur la Picardie, comme province frontière, l'obligèrent à en engager une partie et à se réduire à cultiver les terres d'autrui pour subsister et entretenir dans une honnête médiocrité sa nombreuse famille. Il fut même obligé dans la suite de quitter le lieu de sa naissance pour prendre dans un village voisin une ferme de M. le marquis de Vignacourt, neveu du grand-maître de Malte.

» Le lieu où le père et les enfants avaient reçu la naissance est un bourg situé sur le chemin de Clermont à Beauvais, sur les limites de la forêt de Hez. Robert, comte de Clermont, y avait fait bâtir un château qui pût lui servir et à ses successeurs de place de sûreté et de lieu de divertissement.

» A peine Adrien Baillet sut-il bégayer et se traîner, qu'on le conduisit à l'école. On l'y voyait déjà avec une attention d'homme parfait et une gravité de vieillard.

» Ennuyé de ne trouver plus rien de nouveau à l'école, il trouvait divers prétextes d'y faire diversion pour aller voir les Cordeliers (1). Il y courait, il y servait les messes toute la matinée, dînait avec eux, et, après le service où il assistait comme un novice, il revenait le soir à la maison paternelle. »

Tout en servant la messe, il apprit assez de latin pour être reçu au petit séminaire de l'évêché, où il commença ses études par la sixième. « Il était si zélé pour les humanités, dit naïvement son biographe, qu'il volait de l'argent à son père pour acheter des livres.

---

(1) Au couvent de Notre-Dame-de-la-Garde, maison de retraite pour les vieillards, et un peu de correction pour les fils de famille.

» On se servait alors, dans le diocèse de Beauvais, des méthodes françaises de Port-Royal pour le latin et le grec. Les faibles se contentaient des abrégés, mais les courageux abordaient les grandes méthodes. Baillet avait appris le grec dans la méthode grecque : il apprit la poésie latine et française dans la méthode latine. Quoique on se contentât dans sa classe d'ébaucher la composition des vers latins seulement, il acquit par lui-même, par la lecture des règles et des meilleurs modèles proposés dans la méthode, une telle facilité que l'on a su de lui et de ses amis, compagnons et témoins de ses études secrètes, qu'il tournait déjà toutes ses leçons en vers latins et français. Il habillait tous les sujets qui le frappaient tantôt à la latine, tantôt à la française, toujours en vers. C'était, selon lui, sa farce comique, ses Gilles rimailleurs, ses Arlequins poètes. Il n'avait garde de les communiquer à ses maîtres, trop sérieux pour les souffrir. Il s'en divertissait en son particulier ou avec trois ou quatre jeunes gens choisis à peu près de son humeur, avec lesquels il avait formé des liaisons d'amitié et d'études les plus innocentes et les plus fermes. Cette manie de versifier le tint jusqu'à la fin de sa philosophie, et même au-delà, jusqu'à son entrée dans le grand séminaire pour y recevoir les ordres. Il lut tous les poètes latins qu'il put trouver parmi ses connaissances, Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Sénèque, etc., etc.

» S'il était circonspect pour la lecture des poètes latins, il l'était encore plus pour celle des poètes français. Il se contenta de ceux que la méthode de Port-Royal propose. Comme cette lecture lui coûtait peu d'application et qu'elle le divertissait, il y passait presque tout son temps, dont il ne se réservait que ce qu'il lui en fallait pour faire ses extraits et mettre en vers ce qu'il entendait lire d'histoire sainte ou profane tous les jours.

» Il donna à ses extraits le titre de *Juvenilia*, qui gros-

sirent entre ses mains assez pour en faire deux bons volumes. Il était à sa dix-septième année quand il les fit pour recueillir ce qu'il trouvait digne de remarque et de souvenir dans les poètes sur la théologie païenne, les fausses divinités, les sacrifices, les temples, les jeux publics et tout le reste qui y a rapport. Ces *Juvenilia* sont restés parmi ses manuscrits, après avoir servi de modèle à M. de Lamoignon dans ses études. Il monta en rhétorique où il passa deux années entières et suivit les leçons du maître et l'ordre de la classe plutôt pour trouver et appliquer dans ses lectures particulières l'usage des préceptes qu'on y enseignait. Content de parcourir la rhétorique de M. Lenglet, qui était très-claire et très-méthodique, et les plus belles oraisons de Cicéron et de Quintilien, il donna tout le reste de son temps à l'histoire et à la géographie.

» Pour comprendre toute l'étendue et l'économie de ses études sur la chronologie et la géographie par rapport à sa vocation ecclésiastique, il suffit de parcourir son dessein, tel qu'il le donna en 1694, pour mettre à profit tout ce qu'il serait obligé de lire pour son exécution.

» Sa philosophie se passa sans grande attention, ne s'occupant que de sa curiosité historique; cependant il soutint un acte où il répondit en maître devant toute la ville de Beauvais.

» Le succès de sa thèse ne lui enfla pas le cœur. Les applaudissements le mirent en garde. Il n'en devint que plus humble, plus retiré et plus mortifié. Ce qui amollit les autres ne servit qu'à redoubler son application. En 1670 et 1671, il passa au grand séminaire où il étudia la théologie, c'est-à-dire la science de l'Écriture sainte, des Conciles et des Pères, la vérité des dogmes, la pureté de la morale, la sainteté de la discipline de l'Église; c'était tout ce qui composait les cahiers de M. Haslé et les instructions

de M. de Beauvais (1), sous lesquels il étudiait avec beaucoup de progrès. Ces études faites pendant deux ans et demi, avec tant de choix, sous de si savants maîtres, ces jours et ces nuits sans autre interruption que les cinq heures du lit, jetèrent de profondes racines dans l'esprit et le cœur de M. Baillet (2).

» Ennemi de l'inutilité, de la curiosité et de la vaine gloire, il n'étudiait que pour s'édifier. Il se croyait, par un fond d'humilité, si peu propre à autre chose qu'à la retraite ou à l'étude, qu'il conçut dès lors le désir de se retirer pour vivre sans embarras et sans distraction. Son frère Etienne, qui venait le voir au collège, l'entretenait toujours de son projet de solitude. Ce fut dans ces saints entretiens que les deux frères s'animèrent, se fortifièrent dans leurs pieuses résolutions. Adrien était sur le point d'être rappelé du collège au grand séminaire pour y recevoir les ordres sacrés; il redoutait cet engagement prochain. Pour s'y soustraire et n'être point d'ailleurs à la charge de son père, il concertait déjà avec son frère des moyens de se retirer à la Trappe, quand son évêque et les autres supérieurs lui commandèrent de professer la cinquième au collège (3). Ce commandement, auquel il ne s'attendait guère, le surprit. Il eut beau alléguer qu'il n'avait jamais étudié pour remplir cet emploi, qu'il n'en avait

(1) Charles Walon de Beauvais, né à Beauvais, était aussi un solitaire de Port-Royal, dont il dirigea à Paris les écoles. Nous lui consacrons une notice particulière.

(2) Nous n'avons tant insisté sur les commencements d'Adrien Baillet que pour montrer quel était alors le système d'études suivi dans les collèges, d'après la méthode de Port-Royal.

(3) Le collège de Beauvais était alors le petit séminaire de l'évêché. La distinction entre l'enseignement laïque et l'enseignement ecclésiastique n'existait pas encore. Les jansénistes aidèrent à la transition.

point les talents, il fallut céder à l'ordre et commencer à la Saint-Remi l'ouverture des classes (1).

» Après avoir passé deux ans en cinquième, les supérieurs voulurent le faire monter en rhétorique, assurés qu'il remplirait avec suffisance cette place, et que le public ne perdrait rien à la mort de M. Lenglet, si M. Baillet l'acceptait; mais on ne put l'y résoudre, soit qu'il se défiât de ses forces en les comparant à celles du défunt rhétoricien, soit plutôt qu'il voulût avoir plus de loisir pour continuer le genre d'études qu'il avait commencé depuis plusieurs années, et auquel la rhétorique aurait sans doute fait une grande diversion. Il étudia donc pour cette fois les intentions de ses maîtres en leur proposant un sujet dont ils seraient tout autrement satisfaits. C'était son confrère et son voisin. Les supérieurs ne le pressèrent donc plus que pour monter en quatrième y remplir cette place (2).

» Ce changement n'en apporta presque point ni à sa manière intérieure ni à sa conduite particulière. C'était à peu près les mêmes objets d'études pour la classe et la même méthode. Il ne fit donc que continuer, les deux années suivantes, ce qu'il avait fait les deux précédentes.

» Il ne faisait d'autre mouvement que de son cabinet à la classe et de la classe à son cabinet. Un garçon qui faisait les commissions au dehors le dispensait de sortir. Au dîner, au souper, il voyait tous les jours ses supérieurs et ses confrères, ne buvait pas de vin, travaillait jour et nuit, et faisait de nouvelles découvertes plus conformes à son in-

(1) La Saint-Remi est fixée, par le calendrier, au 1<sup>er</sup> octobre, ce qui indique que la rentrée des classes avait lieu alors, comme aujourd'hui, au commencement de ce mois.

(2) Ces détails qui seraient oiseux dans une biographie générale, trouvent ici leur place, en ce sens qu'ils donnent d'intéressants détails sur le collège de Beauvais.

clination qu'il n'avait fait jusqu'à la troisième année de sa régence. Son emploi lui procurait environ 600 livres par an. Il était nourri. Content de très-peu, il ne dépensait rien, de sorte qu'après avoir suppléé aux besoins pressants de sa famille, il employait le fruit de sa profession à se donner des livres (1).

» Son évêque (2) le tira du collège à la Saint-Remi de 1675, pour le faire venir au grand séminaire et lui conférer les degrés de l'ordre ecclésiastique (3).

» L'évêque, exact observateur des canons de l'Eglise, s'était imposé cette loi de n'ordonner prêtre aucun séculier qu'il n'eût une église et une paroisse à laquelle il pût s'attacher pour un temps seulement, dans le dessein de juger de l'ouvrier à l'œuvre; c'est pourquoi il l'envoya dans une paroisse aux extrémités du diocèse, pour y être vicaire en chef. Ce lieu, qui s'appelle Lardières, entre Méru et Beaumont, était déjà si pauvre alors, que les habitants ne pouvaient absolument se cotiser pour rétablir le presbytère. Les pauvres trouvaient en lui des secours qu'ils n'avaient pas ressentis jusqu'alors. Tous le bénissaient : mais quel exemple pour les prêtres, s'ils font attention que M. Baillet n'avait point de patrimoine, très-peu d'épargnes de sa régence, chargé de se nourrir, son frère et un petit valet, que tout le produit de son vicariat ne passait pas trois cents livres; qu'après avoir fait tout ce que nous venons de marquer, il trouvait encore en ré-

---

(1) Ce fut à cette époque qu'il collectionna les ouvrages anonymes ou ceux publiés sous des pseudonymes dont il dévoila plus tard les noms dans son ouvrage intitulé : *les Auteurs déguisés*.

(2) L'évêque de Beauvais était alors Monseigneur Nicolas II, Choart de Buzenval.

(3) Il fut ordonné au mois de janvier 1676.



serve de quoi venir à Paris tous les ans, acheter des livres. On vessoit d'être surpris dès que l'on saura, ce que le frère Etienne a déclaré depuis sa mort, que chez son frère on ne buvait que de l'eau, on ne mangeait que de gros pain, jamais de viande de boucherie, presque point de lard, des légumes seulement, tirés du jardin, cuits à l'eau et au sel, blanchis d'un peu de lait, à peu près comme à la Trappe, où ils avaient toujours envie de se rendre, tout accoutumés aux austérités qu'ils avaient apprises qui s'y pratiquaient.

Un jour de dimanche, le bon frère Etienne crut bien faire d'assaisonner la petite portion un peu plus grassement qu'à l'ordinaire. Le vicaire sortait pour aller dire la messe quand l'odeur de la sauce lui vint au nez. Il était naturellement vif et prompt; la nature et le tempérament concouraient à cette vivacité. Son premier mouvement le porta à renverser ce qui le frappait et à faire une sévère réprimande à ce cuisinier qui depuis se servit à l'ordinaire.

Une vie si pénitente, si retirée, n'attirait point chez lui ceux de ses voisins qui vivaient plus à l'aise. Le petit nombre des autres était assez retiré, ce qui laissait au vicaire de Lardières presque tout le temps de travailler. Il en avait encore plus qu'à Beauvais; de sorte que, voyant sa paroisse assez bien renouvelée, depuis près d'un an qu'il y était, il crut qu'il lui était permis de venir à Paris y faire emplette de livres selon ses petites facultés.

A son retour, il brigua la condition de Chappier, dans l'église de Beaumont. Le curé de cette petite ville était savant et fournît d'un grand nombre de bons livres. Le vicaire de Lardières ne sortait que pour le voir et en profiter. Ce curé lui fit tant d'amitié, qu'il lui demanda en plaisantant la dernière place de son église, à la condition pourtant

de ne confesser ni prêcher (1). Le curé reçut sa demande sérieusement et la lui accorda sur-le-champ pour le lier sans retour.

» Il vint à Beaumont vers le milieu de mai avec son peu de malles et tous ses livres en grand nombre, muni de la permission de l'évêque, appelé par les deux curés, ancien et nouveau. Il croyait qu'il ne s'agissait plus que d'endosser la chappe pour prendre possession de ce petit poste.

» Lorsqu'on le vit arriver, il s'éleva un tumulte contre lui. Un prêtre, enfant de la ville, briguaient en sous-main le même emploi, pour vivre agréablement dans son pays, au milieu de sa famille, parmi ses amis et ses compatriotes. Il était grand, bien fait, d'un extérieur fort avenant. Tous voulaient absolument de lui et s'opposaient à la réception de M. Baillet. Cette tempête dura quinze jours; M. Baillet, aussi tranquille à ranger ses livres au milieu de tant de vacarme, vivait comme s'il n'eût point été pour lui, sans s'inquiéter, sans se remuer, même sans se plaindre; il laissait aux autres le soin de ce dénouement, et à Dieu celui de terminer la difficulté comme il plairait à la Providence.

» Cependant on en écrivit à madame la maréchale de La Mothe, dame temporelle de la ville. Informée du mérite du sujet, elle fit savoir aux habitants ses intentions en sa faveur. Ces gens prévenus et aheurtés à leur sens, ne voulaient pas se rendre, enfin elle fut obligée d'en écrire à son bailli.

» Par malice, les habitants avaient avancé que M. Bail-

(1) Adrien Baillet qui, par modestie, allait toujours en déclinant dans la carrière ecclésiastique, à mesure qu'il avançait en mérite, prenait toujours conseil de son confesseur, M. Hermant, lorsqu'il s'agissait de prendre une résolution.

let ne savait pas chanter. C'était une de leurs calomnies, car on fut surpris de l'entendre chanter avec force, et une connaissance aussi parfaite du plain-chant que s'il en avait fait son étude capitale. Malgré ces difficultés, il fut reçu, et enfin il se vit paisible de toutes parts. Alors il partagea son temps, en donna la première partie aux fonctions de son emploi, chantant l'office, faisant le catéchisme, répondant à ceux qui le consultaient ; tout le reste était pour son cabinet et ses livres. »

Une vocation si éprouvée ne laissait plus de doutes aux supérieurs de l'abbé Baillet. Il était né pour être savant, non pour demeurer pasteur d'un village. Aussi M. Hermant, son protecteur, ne tarda-t-il pas à lui ouvrir une carrière en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. Il lui fit obtenir la place de bibliothécaire chez M. de Lamoignon. Cette fois encore le solitaire se récusa, prétextant de son peu d'extérieur et de son manque d'usage. Il savait qu'il allait entrer dans une maison fréquentée par des savants, des littérateurs, des gens du monde ; mais l'amour des livres l'emporta. Il fut installé dans sa bibliothèque au mois de mai de l'année 1680, et, pendant vingt ans, jusqu'à sa mort, il ne quitta pas pour ainsi dire cette studieuse retraite.

Il passa deux ans à rédiger le catalogue de la bibliothèque de M. de Lamoignon (1), catalogue raisonné contenant par ordre de matières des indications sommaires et des renvois aux livres qui traitent les mêmes sujets.

Baillet était surtout un compilateur. Ses *Jugements des Savants sur les principaux ouvrages des auteurs* contiennent plus de citations que de véritable critique. Il écrivait avec une déplorable facilité, comme on en pourra juger par la lecture ou même par la nomenclature de ses nomi-

---

(1) Ce catalogue s'accrut sous ses mains jusqu'à former 35 volumes in-f.

breuses publications. Toute matière lui était bonne : chaque idée qui lui venait à l'esprit ou qui lui était inspirée par un autre devenait livre, sous sa plume féconde ; et comme il méditait toujours de nouveaux ouvrages, il donnait trop peu de soins à son style. Un jour madame de Lamoignon le mena à un sermon de Bourdaloue sur la Conception. Il en prit texte pour composer un *Traité de la dévotion de la sainte Vierge et du culte qui lui est dû*, ouvrage eclectique et qui fut mis un moment à l'*index*, mais toutefois avec la formule atténuante *donec corrigatur*.

Les critiques ne manquèrent pas à Baillet. Les Jésuites poursuivaient en lui un disciple de Port-Royal, et Ménage lui chercha noise pour son *Traité sur les satires personnelles*. Il y eut un *Anti-Baillet*, ce qui affligea le modeste bibliothécaire plus exercé à la critique des œuvres qu'à la polémique personnelle. Aussi, pour éviter les querelles littéraires, crut-il devoir user de pseudonymes pour plusieurs de ses ouvrages. Il en publia quelques-uns sous le nom de *Daret de Villeneuve*, et d'autres sous ce ui de *Balt. Hexemiel de la Neuville* qui est l'anagramme de *Baillet de la Neuville-en-Hez*. Malgré ces précautions, il fut constamment en butte à des critiques souvent fondées, notamment pour son grand ouvrage de *la Vie des Saints*, où il examine peut-être d'un peu trop près les légendes et les miracles. Je ne crois pas que le *Propre des Saints* que prépare en ce moment Monseigneur l'évêque de Beauvais soit conforme à l'esprit de ce livre qui côtoie toujours l'orthodoxie. Baillet a d'ailleurs un autre tort aux yeux des restaurateurs de la liturgie romaine : c'est qu'il contribua à la réforme dans le sens gallican des bréviaires diocésains.

Sur les remontrances de quelques amis, Adrien Baillet avait le dessein de compléter, en l'amendant, son grand ouvrage. Il voulait formuler un système complet des points de foi, de morale et de discipline prouvés par l'Écriture

sainte et l'accord de ses interprètes, par les conciles et les monuments authentiques de l'histoire ecclésiastique, par les pères de l'Eglise, enfin par les exemples des Saints. Il devait donner à ce projet le titre et la forme de dictionnaire universel ecclésiastique, où les étudiants en théologie, les docteurs mêmes et les simples fidèles pussent aisément trouver dans l'ordre alphabétique tout ce qui se rapporte à ces trois chefs : Dogme, Morale et Discipline.

Mais la mort l'empêcha de réaliser ce vaste projet.

Adrien Baillet souffrait depuis longtemps d'un mal héréditaire et que la négligence avait contribué à aggraver. Il avait ses idées sur la médecine et se soignait à sa manière. Précurseur des hydropathes, il voulait que l'eau froide ou chaude fût le remède de presque toutes les maladies. Il se trouva bien de ce régime pendant quelques années; mais son tempérament, échauffé par les veilles et le travail, ne pouvait lutter contre l'acreté du sang qui, deux ans avant sa mort, dégénéra en un érysipèle des plus dangereux qui s'étendit peu à peu sur toutes les parties du corps. Il n'avait eu jusqu'alors d'autre médecin que lui-même : passant d'un extrême à l'autre, il se mit entre les mains des empiriques. L'abbé Aignan lui fit prendre des vénéraires qui devaient faire merveille; mais ce prétendu remède irrita le mal au lieu de le diminuer.

Madame de Lamoignon, voyant qu'il dépérissait de jour en jour, le décida enfin à renoncer à la science pour se préparer à la mort. Dans le cours de sa carrière sacerdotale, Baillet avait plus travaillé à ses livres qu'à son salut, et quelques-uns de ses ouvrages passaient pour n'être pas d'une orthodoxie irréprochable. Il se confessa au curé de Saint-Paul, sa paroisse, reçut les derniers sacrements, et attendit la mort en chrétien fervent, assis dans un fauteuil et récitant par cœur les psaumes de la pénitence. Pendant son agonie, on l'entendit murmurer

entre ses livres, le verset suivant : *Erravi sicut ovis quæ perit; quare servum tuum.* Il rendit le dernier soupir le 21 janvier 1706, à l'âge de 56 ans.

Il laissait par testament ses biens aux pauvres, sauf quelques legs à sa famille, et distribuait ses livres bien-aimés entre ses amis les plus chers. Il exprimait dans ses dernières volontés le vœu d'être inhumé dans le cimetière commun de la paroisse, mais M. de Lamoignon voulut qu'il fût enterré dans les charniers de Saint-Paul, avec les prêtres, et fit graver cette épitaphe sur la pierre tumulaire :

« *Hic jacet Adrianus Baillet, sacerdos Bellovacensis, qui post expressam moribus et scriptis vitam sanctorum, obiit Parisiis, anno salutis 1706, ætatis 56, apud illustrissimum Senatûs præsidem, de Lamoignon, cujus bibliothecam a 26 annis curabat.*

» *De cætero scripta consule.* »

Voici, d'après Michaud, la bibliographie des œuvres de Baillet :

1° *Jugements des Savants sur les principaux ouvrages des auteurs.* 1685 et 1686, 9 vol. in-12. Cet ouvrage, trop vaste pour être exécuté par un seul homme, devait avoir six parties. Baillet n'a pu faire que la première et une partie de la seconde. Il y parle des imprimeurs, des critiques, des grammairiens et philologues, des traducteurs, des poètes grecs et latins, et des poètes modernes. Les jugements qu'il y porte des poètes lui attirèrent beaucoup de désagréments. Le P. Commire l'attaqua par des épigrammes dont on peut apprécier le ton par le titre de l'une d'elles : *Asinus in parvesso.* Les Jésuites, ne pouvant lui pardonner d'avoir fait l'éloge des écrivains de Port-Royal et la critique de quelques-uns de la société, le combattirent dans des réflexions pleines de causticité qu'on attribue au

fameux P. Tellier. Au milieu de beaucoup de chicanes que renfermaient ces écrits satiriques, il y avait des critiques fondées principalement sur les cinq derniers volumes, composés avec trop de rapidité pour qu'il ne s'y fût pas glissé bien des fautes et des méprises. On ne saurait cependant lui contester le mérite d'avoir tracé un vaste plan, bien conçu, qui a servi de modèle à ceux qui après lui sont entrés dans la même carrière et d'y offrir des morceaux d'une saine critique. « Cet ouvrage, dit La Monnoie, est un tissu à la mosaïque composé de diverses pièces taillées par différentes mains, artistement rassemblées par une seule, qui en forme un ensemble bien ordonné.

2° *Des Enfants devenus célèbres par leurs études et par leurs écrits.* 1688, in-12.

3° *Des Satires personnelles*, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'*Anti*. 1689, 2 vol. in-12. Ménage, piqué d'avoir été repris plusieurs fois dans les *Jugements des Savants*, en avait publié une critique sous le titre d'*Anti-Baillet*. Baillet, au lieu de répondre directement à cette attaque, composa et fit imprimer le traité des *Satires personnelles*, où il parle des ouvrages qui portent le titre d'*Anti*, et fait voir que toutes les critiques qui s'attachent aux personnes sont odieuses. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, donne (au mot ANTI-GARASSE) une liste de beaucoup d'*Anti* dont Baillet n'a fait aucune mention ou dont il n'a dit qu'un mot en passant.

4° *Auteurs déguisés sous des noms étrangers, empruntés, supposés, faits à plaisir, chiffrés, renversés, retournés ou changés d'une langue en une autre.* 1790, in-12. Ce n'est que la préface d'un plus grand ouvrage, qu'il abandonna lorsque ses amis lui eurent représenté que ce livre ferait beaucoup de mécontents. Ces quatre ouvrages de Baillet ont été réimprimés avec beaucoup de notes de La Monnoie. Paris, 1722, 7 vol. in-4°. *L'Anti-Baillet*, avec les notes

du même éditeur, ne fut imprimé à Paris qu'en 1730, in-4°, ou 8 vol. in-12 en dix-sept parties.

Les éditions de Hollande contiennent, outre l'*Anti-Baillet* et les notes de La Monnoie, 1° *les Jugemens des savants sur les auteurs qui ont traité la rhétorique*, par Gilbert; 2° *les réflexions sur les jugemens des savants*, en quatre lettres, par le P. Tellier, jésuite; 3° *Réflexions d'un académicien sur la vie de Descartes*, par le même Tellier. La vie de Baillet, que l'on trouve dans cette édition, est d'Augustin Frion, son neveu.

5° *Vie de Descartes*, 1691, 2 vol. in-4°, dont il publia un abrégé. 1693, in-18.

6° *Histoire de Hollande*, depuis la trêve de 1609 où finit Grotius, jusqu'à notre temps. 1690, 4 vol. in-32, publiés sous le nom de *La Neuville*.

7° *La dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*. 1694, in-12. Ouvrage solide et instructif, où l'auteur tient un juste milieu entre les protestants qui traitent d'idolâtrie le culte que l'on rend à la mère de Dieu, et les dévots indiscrets qui le surchargent de pratiques minutieuses, souvent même superstitieuses. Cet ouvrage fut dénoncé à l'archevêque de Paris (de Harlay) qui n'y trouva rien à reprendre, et à la Sorbonne qui, au lieu de faire droit à la dénonciation, censura le livre de Marie d'Agreda, où ce culte est poussé à des excès ridicules.

8° *De la conduite des âmes*. 1695, in-12, sous le nom de *Daret de Villeneuve*. C'est un traité des devoirs d'un directeur, et de la soumission qui lui est due.

9° *Les Vies des Saints*. 1701, 3 vol. in fol., ou 12 vol. in-8°, ce qui fait un volume pour chaque mois.

10° *Histoire des Fêtes mobiles, des Vies des Saints de l'ancien Testament, la chronologie et la topographie des Saints*. 1703, in-fol., ou 5 vol. in-8°. On a réimprimé ces deux ouvrages à Paris. 1704, 4 vol. in-fol., et 1839, 10 vol.



● LES HOMMES ILLUSTRÉS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

in-4°. On préfère les éditions originales. « Cét ouvrage, dit l'abbé Lenglet, est ce que Baillet a fait de meilleur; il n'a point laissé passer de miracle qu'il ne l'ait examiné de tous sens. » On a publié, en 1701, un *Abrégé des Vies des Saints*. 1 vol. in-fol.

11° *Les maximes de Saint-Etienne de Grammont*. 1704, in-12, trad. du latin.

12° *Vie d'Edmond Richer*. 1714, in-12. On doute qu'il en soit l'auteur.

13° *Vie de Godefroid Hermant*, qui avait été son confesseur et son protecteur auprès des Lamoignon. 1717, in-12, réimprimé en 1718.

14° *Démêlés entre le pape Boniface VIII et Philippe-le-Bel*. L'éditeur fut le P. Lelong qui y ajouta 22 pièces justificatives. On ne peut être mieux instruit de ces démêlés qu'en lisant l'ouvrage de Baillet, à moins qu'on ne veuille avoir recours aux originaux et autres actes, dont il est un extrait fidèle.

15° *Relation curieuse et nouvelle de la Moscovie*, 1709, in-12, publiée sous le nom de *Bakt. Hezemiel de la Neuville*, anagramme de *Baillet de la Neuville en Hez*.

16° On attribue généralement à Baillet la *Nouvelle Relation*, contenant les voyages de Thomas Gage dans la Nouvelle-Espagne, traduite de l'anglais par *Beaulieu Huet Aneil*, autre anagramme. 1676, 2 vol. in-8°; 1699, 2 vol. in-12.

Comme on peut en juger par cette liste, Baillet a beaucoup écrit, trop même pour sa réputation, car sa fécondité a beaucoup nui au mérite de ses œuvres. Boileau faisait peu de cas de son confrère en critique, et, s'il l'a épargné dans ses satires, cela tient sans doute à ce qu'il était son commensal à Bâville et à l'hôtel Lamoignon. *La vie des Saints* est le seul ouvrage de Baillet qui ait échappé à l'ou-bli, encore la cite-t-on plus qu'on ne la lit.

Terminons cette longue notice par le jugement qu'a porté sur Baillet son neveu et son biographe, M. Frion :

« Son extérieur était plus négligé que propre, car il était toujours si occupé ou à ses études ou par les fréquentes visites qu'il recevait, qu'il ne se donnait pas le temps ni le soin de ranger ses habits, son meuble, ni ses livres, se contentant d'ôter de la vue tout ce qui aurait pu la blesser. Le reste allait comme il pouvait. Il était d'une taille médiocre, et se ressentait d'un fond d'indisposition héréditaire, toujours fort échauffé quoique d'un teint pâle : des yeux enfoncés, un large front, des cheveux noirs prévenaient en faveur de son esprit, de sa mémoire et de la constance de son travail. Il ne se chauffait jamais qu'en compagnie. Dès qu'il était seul, il éteignait son feu, tant par mortification que pour être moins distrait dans son étude. On trouva caché de tous côtés, dans les réduits de son appartement, plus de deux voies de bois scié qu'il recommanda, avant sa mort, de remettre secrètement dans le bûcher commun, pour tenir caché le retranchement qu'il avait fait de son nécessaire.

» Il traitait durement son corps, comme un ennemi insolent qu'il faut toujours tenir assujéti. Tous les jours il s'étudiait à lui retrancher de son ordinaire; il l'avait enfin accoutumé à ne dormir que cinq heures, encore le plus souvent habillé, à ne faire qu'un repas, à ne pas boire de vin, à se passer de feu, à ne sortir qu'une fois la semaine en ville, à garder le cabinet. Dans un corps réduit à l'extrême nécessaire, l'esprit ne pouvait manquer d'être libre et le maître de l'un et de l'autre. Sans dissipation, il était toujours occupé; sans soin, jamais distrait; sans désir, sans passion, l'étude, la prière, la charité du prochain et la patience des visites l'occupaient tout entier. De là ces études si continues, ces découvertes si vastes, ces extraits, ces dissertations multipliées à l'infini, tant de mémoires,

tant d'ouvrages écrits de sa main seule, sans secours étranger, ces corrections toutes faites par lui-même. La moitié des nuits passées dans les veilles, quarante-trois ans entiers écoulés dans cette uniformité invisible, ont produit tant de si bons fruits. »

Adrien Baillet avait trois frères qui méritent une mention à la suite de cette biographie. Le premier, *Etienne Baillet*, fut pendant de longues années frère trapiste; le second, *Pierre Baillet*, étudia la chirurgie et mourut jeune; le troisième, *Antoine Baillet*, fit ses études, comme son aîné, au collège de Beauvais et devint sous-bibliothécaire au collège Mazarin. Il s'appliqua par la suite à la médecine, et mourut en 1693 médecin à l'hôpital militaire de Dinant.

---

### BAUMÉ (Antoine), Chimiste,

*né à Senlis.*

1728 — 1804.

Ce savant chimiste débuta par être pharmacien. Son père, aubergiste à Senlis, le plaça comme élève chez le célèbre Geoffroy. Le jeune Baumé n'avait pas fait d'études spéciales, ce qui alors, plus encore qu'aujourd'hui, était un obstacle dans la carrière des sciences; mais il y suppléait par cette aptitude technique qui est un ressort des plus puissants et suffit à déterminer les vocations. Baumé se présenta au Collège de Pharmacie en 1752, et y occupa la chaire de chimie à une époque où

les sciences naturelles étaient en honneur. C'était le siècle des Buffon, des Réaumur, qui bientôt allaient être suivis des Fourcroy, des Lavoisier, et de cette phalange de savants qui, de l'alchimie du moyen-âge, ont fait la chimie moderne. Baumé n'était pas un de ces grands génies qui, par une sorte d'intuition, découvrent des astres ignorés dans le ciel ou des éléments inconnus dans les molécules des corps ; mais, comme Parmentier, il fut un de ces utiles praticiens qui consacrèrent leurs travaux à l'humanité plus encore qu'à la science.

Il établit une pharmacie modèle, ou plutôt une fabrique de produits chimiques. L'acétate de plomb, le muriate d'étain, les sels mercuriels, les mixtions antimoniales se préparaient par quintaux dans son laboratoire. Ces manipulations en grand ne nuisaient pas à ses travaux scientifiques. En dehors de son officine, il rédigeait des mémoires très-intéressants sur la cristallisation des sels, sur les phénomènes de la congélation, sur ceux de la fermentation, sur les combinaisons et les préparations du soufre, de l'opium, du mercure, de l'acide boracique, du platine et du quinquina, les oxides métalliques, l'émétique, etc.

Ces travaux importants ouvrirent à Baumé les portes de l'Académie des Sciences, et lorsque le succès de l'*Encyclopédie* fit concevoir le plan du *Dictionnaire des Arts et Métiers*, il se chargea d'écrire cent vingt-huit articles spéciaux sur les matières de sa compétence qui font partie de cette belle collection. Avant de publier ces traités technologiques, il avait déjà fait imprimer plusieurs mémoires qui prouvent que les procédés employés alors dans les manufactures lui étaient familiers.

Au lieu d'analyser ces mémoires scientifiques, je préfère emprunter au travail consciencieux de M. Tremblay le résumé des travaux de Baumé, qui se distinguent tous par leur application facile et leur utilité pratique.

On lui doit entre autres inventions :

« Une méthode pour teindre des draps de deux couleurs. Un moyen de dorer les pièces d'horlogerie. Un procédé pour éteindre les incendies, un autre pour conserver le blé.

» On a aussi de lui des observations sur les constructions en plâtre et en ciment, sur la fabrication des savons, sur l'emploi des argiles et la nature des terres propres à l'agriculture.

» Baumé avait fait avec Macquer plus de mille expériences pour rendre notre porcelaine aussi belle que celle du Japon. Il fonda le premier en France une fabrique de sel ammoniac; le premier aussi il blanchit par un procédé de son invention les soies jaunes, sans les écruer. Par l'application de ces deux découvertes, il affranchit son pays du tribut qu'il payait à l'Inde et à l'Égypte. Il perfectionna la teinture écarlate des Gobelins et donna un procédé économique pour la purification du salpêtre.

» Il fit un travail long et dispendieux pour perfectionner les aéromètres et rendre les thermomètres comparables; enfin, marchant sur les traces de Parmentier, il enseigna le moyen de préparer une féculé douce et de faire une espèce de pain avec le marron d'Inde. »

Enfin il perfectionna les pèse-liqueurs dont le plus usité porte encore aujourd'hui le nom d'*aéromètre de Baumé*.

Voilà certes assez de titres pour que l'Académie des Sciences ouvrit, en 1773, ses portes à l'ingénieur et infatigable chimiste, qui cependant ne voulut jamais adopter la nouvelle nomenclature de Guyton de Morveau et de Lavoisier.

Sans avoir acquis une grande fortune, Baumé, se voyant dans l'aisance, céda son fonds de commerce, en 1780, et se livra avec plus d'ardeur à l'application de la chimie aux arts.

Malheureusement, la Révolution vint lui enlever le fruit de ses travaux; il essaya de tenter de nouveau la carrière commerciale, mais cette tentative échoua, et toutes ses ressources se trouvant épuisées, il tomba presque dans l'indigence.

La science le dédommagea un peu des mécomptes de la fortune. Il fut élu associé de l'Institut en 1796, et membre honoraire de la Société de Médecine, en 1798.

Voici, d'après le savant docteur F. Hæfer, la bibliographie des ouvrages d'Antoine Baumé :

Ces ouvrages ont pour titre : 1° *Dissertation sur l'éther, dans laquelle on examine les différents produits du mélange de l'esprit-de-vin avec les acides minéraux*; Paris, 1757, in-12; imprimé dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1760. — 2° *Plan d'un cours de chimie expérimentale et raisonnée, précédé d'un discours historique sur la chimie*; Paris, 1767, in-12, en collaboration avec Macquer. — 3° *Manuel de chimie ou exposé des opérations et des produits d'un cours de chimie; ouvrage utile aux personnes qui veulent suivre un cours de cette science ou qui ont dessein de se former un cabinet de chimie*; Paris, 1763, in-12; *ibid.*, 1766, in-12; traduit en allemand, Vienne, 1774, in-8°; en anglais, Londres, 1778, in-8°; en italien, Venise, 1783, in-12. — 4° *Mémoires sur les argiles, ou recherches et expériences chimiques et physiques sur la nature des terres les plus propres à l'agriculture, et sur les moyens de fertiliser celles qui sont stériles*; — Paris, 1770, in-8°; traduit en allemand, Leips., 1771, in-8°. — 5° *Mémoire sur la meilleure manière de construire les alambics et les fourneaux propres à la distillation des vins pour en tirer les eaux-de-vie*; Paris, 1778, in-8°. — 6° *Éléments de pharmacie théorique et pratique, contenant toutes les opérations fondamentales de cet art, avec leur définition, et une explication de ces opérations par les principes de la*

*chimie*, etc.; Paris, 1762, in-8°; *ibid.*, 1769, 1773 et 1818, in-8° : la dernière édition a été revue par Bouillon-Lagrange. — 7° *Chimie expérimentale et raisonnée*; Paris, 1773, 3 vol. in-8°; traduit en allemand par J.-C. Gehler, Leipzig, 1776, 3 vol. in-8°; en italien, Venise, 1781, 3 vol. in-8°. — 8° *Opuscules de chimie*; Paris, 1798, in-8°; traduits en allemand, Francfort, 1800, in-8°. — 9° Un grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire des arts et métiers*, dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal de physique*, dans l'ancien *Journal de médecine*, et dans les *Mémoires des savants étrangers*.

Cet éminent savant, dont les travaux ne forment pas moins de 36 volumes consignés dans les *Mémoires de l'Académie*, mourut à Senlis, sa ville natale, le 15 octobre 1804, à l'âge de 76 ans.

Son éloge a été écrit par M. Cadet-Gassicourt.

### Lecat de BAZANCOURT

(Jean-Baptiste-Maximilien-Antoine),

Général sous l'Empire,

né au Val-de-Molle, canton de Noailles.

1767 — 1830.

Les archives du ministère de la guerre contiennent les états de service du général de Bazancourt : « Entré à l'École militaire en 1775, sous-lieutenant au 42<sup>e</sup> de ligne en 1784; sorti de l'École militaire en 1785, lieutenant en 1791, lieutenant en 1791, capitaine en 1792, il fit l'année suivante la première campagne d'Italie. Passé à

l'armée d'Égypte en l'an VII, il obtint le grade de chef de bataillon en 1799, et se distingua au siège de Saint-Jean-d'Acre, où il fut blessé d'un coup de pierre à la tête en montant à l'assaut.

Nommé colonel du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère en 1801, il commandait ce corps à Paris, dans le mois de mars 1804, lorsque le duc d'Enghien fut amené à Vincennes pour y être exécuté. Bazancourt eut le malheur d'être désigné comme l'un des membres de la commission qui fut chargée de condamner le jeune prince : il remplit à regret ces terribles fonctions, et, quoique sa signature se trouve au bas de la sentence, il a toujours protesté dans le cercle de ses amis que sa voix n'avait pas été pour la mort.

» Bazancourt se trouvait, à la tête de son régiment, à la mémorable bataille d'Austerlitz, fut cité à l'ordre du jour, et nommé commandeur de la Légion-d'Honneur le 1<sup>er</sup> janvier 1806.

» Général de brigade le 6 mars 1806, puis baron de l'Empire la même année, Bazancourt fut envoyé en qualité de commandant militaire à Hambourg, avec la mission spéciale de veiller à l'observation du blocus continental.

» Appelé à commander une brigade de la division militaire de Paris en 1809, mis à la retraite lors de la première restauration, il reprit du service sous les Cents-Jours et commanda alors le département d'Eure-et-Loir. Mis de nouveau à la retraite en 1815, il mourut à Paris le 17 janvier 1830, à l'âge de 63 ans. »

Le nom de Bazancourt continue d'être porté avec honneur par un écrivain distingué, M. le baron de Bazancourt, qui a suivi comme volontaire l'expédition de Sébastopol et a consacré sa plume à retracer les divers épisodes de la campagne de Crimée.



**BEUCOUSIN (Christophe-Jean-François),**

Jurisconsulte et Biographe,

*né à Noyon.*

1730 — 1798.

Voici un de ces laborieux écrivains qui, après avoir passé de longues années à puiser dans les livres une vaste érudition, ont à peine le temps, à la fin de leur carrière, de mettre au net leurs travaux manuscrits, et meurent sans avoir rien publié d'important. Beucousin ne saurait être oublié dans une biographie spéciale du département de l'Oise, lui qui a amassé tant de matériaux pour cette publication. Il était né le 3 octobre 1730 (1), à Noyon-sur-Oisé. Après avoir fait de bonnes études au collège de cette ville, il embrassa la profession du barreau et fut reçu avocat au parlement en 1751.

Son talent comme jurisconsulte lui procura assez d'aisance pour former une collection de livres et de manuscrits, particulièrement sur l'histoire littéraire. Beucousin a fourni beaucoup de notes pour la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de France* du P. Lelong. Depuis la publication de cet ouvrage, il avait fait sur son exemplaire un grand nombre de corrections d'autant plus précieuses qu'il avait sous les yeux tous les ouvrages qu'il cite.

Voici la liste de ses manuscrits connus, d'après la table des auteurs de la Bibliothèque historique :

1° *Histoire de Noyon et du Noyonnais*, dans laquelle se

---

(1) En 1723, suivant la biographie Didot.

trouvent les vies de Jean d'Artis, de Bonaventure Fourcroy, d'Antoine Le Conte, de Nicolas de Ramel, de Philibert Delorme; les éloges de J. B. Hatte, de Loiseau de Mauléon, de Jacques et Pierre Sarrazin, et des remarques sur le collège de Noyon;

2° *L'Histoire des Hommes illustres de Noyon*; il avait pour collaborateur Cl. Sezilla;

3° Une *Notice sur les ouvrages de Charles Dumoulin*, jurisconsulte;

4° Une *Vie de Racan*, accompagnée de remarques sur ses œuvres.

Ce studieux amateur avait aussi employé ses loisirs à composer un grand ouvrage intitulé : *Délassements d'un Jurisconsulte*. Cette compilation, qui devait fournir plus de vingt-cinq volumes in-8°, allait être livrée à l'imprimeur, lorsqu'éclata la révolution de 1789, qui, en enlevant à l'auteur sa fortune, lui ôta aussi les moyens de publier ce grand ouvrage.

Le chagrin que Beaucousin en ressentit le conduisit au tombeau. Il mourut en 1798, à l'âge de 67 ans.

La veille de sa mort, il apprit qu'il venait d'être nommé bibliothécaire du Directoire exécutif, et que son cabinet devait être incorporé à la bibliothèque confiée à ses soins. Les manuscrits de Beaucousin sont aujourd'hui dispersés dans plusieurs collections.

**Philippe de BEAUMANOIR**, Jurisconsulte,

*né à Remy, près Clermont.*

12.. — 1296.

Homme providentiel dans lequel semblaient s'être incarnés l'esprit du pays, les progrès du temps et le perfectionnement de l'humanité.

Ces paroles sont empruntées à l'éloge historique de Philippe de Beaumanoir, que M. Dupont-White, alors procureur du roi, a prononcé, en 1847, lors de la rentrée solennelle du tribunal civil de Beauvais.

L'auteur des *Coutumes du Beauvaisis* fut, en effet, un grand citoyen, dans l'acception sérieuse qu'on peut donner à ce mot, à l'époque de l'émancipation des communes. Le Droit romain, préconisé par les légistes, aidait au progrès du pouvoir royal; le Droit canon, appliqué par l'Eglise, maintenait l'omnipotence du clergé; le Droit féodal, fondé sur la conquête, défendait énergiquement les privilèges de la noblesse; en formulant le Droit coutumier, Beaumanoir opéra une première transaction entre ces législations rivales et posa une des premières pierres du Code français, ce Code molèle qui consacre l'égalité devant la loi.

Beaumanoir avait d'autant plus de mérite à concourir à l'avènement futur de la bourgeoisie, qu'il était noble d'o-

origine et allié à l'illustre maison de Coucy (1). Il consacra toute sa jeunesse à l'étude des lois, et fut délégué en 1273 comme bailli royal dans le ressort de Senlis. Le recueil des *Ordonnances* constate qu'une de ses sentences par laquelle il avait usurpé sur la juridiction ecclésiastique du prieur de Bazincourt, fut réformée, après enquête, par arrêt du parlement. Ainsi le père du droit coutumier se heurtait dès le début à l'un de ces mille écueils de la législation complexe qui régissait alors la France féodale.

Robert, comte de Clermont, un des fils de Saint-Louis, et le père des Bourbons (qui tirent leur origine du Beauvaisis), sut apprécier le mérite de Beaumanoir, et lui confia la charge de grand bailli à la résidence de Clermont. Cette fonction ne consistait guère alors que dans la présidence de la cour féodale, car Beaumanoir lui-même nous apprend qu'en ce comté les hommes de fief (les barons) avaient conservé le droit de juger, et qu'aucun bailli ne pouvait y faire les jugements avec des assesseurs, comme il était d'usage dans les autres bailliages qui ressortissaient directement à la couronne.

C'est à Clermont que Beaumanoir rédigea ses *Coutumes du Beauvaisis*. Il les termina en 1283, ainsi que l'indique la mention finale du livre (2). Cet ouvrage le place au pre-

(1) On croit qu'il était d'une famille noble et qu'il embrassa d'abord la carrière militaire, parce que, dans plusieurs actes authentiques, on lui donne la qualité de *miles* ou chevalier; mais, dans le prologue de ses *Coutumes du Beauvaisis*, Beaumanoir dit lui-même qu'il s'est décidé à les écrire, parce que « Noz devons avoir mix (mieux) en mémoire ce que noz avons veu uzet et jugier de nostre enfauce en nostre pays, que d'autres dont noz n'avons pas aprises les coustumes ni les usages. »

Or, ce n'était pas la coutume des nobles de donner à leurs enfants la pratique judiciaire et de les confiner dans un bailliage, au lieu de les envoyer à la guerre.

(2) Il y déclare qu'il a été « entremis de garder et fere garder les droites et les coustumes de la comté de Clermont, par la volonté de très haut home et très noble Robert filz de Saint roy Loys.

mier rang des jurisconsultes du moyen-âge. Rompant avec la tradition féodale, Beaumanoir l'écrivit sous l'inspiration des ordonnances royales et des *Etablissements de Saint-Louis*, d'après les traditions de ce grand règne (1). Ce n'est point seulement un recueil de toutes les lois civiles et criminelles de l'époque, c'est un code complet de procédure, un traité de droit public et administratif, un règlement de police usagère, en un mot une sorte d'encyclopédie législative.

Soit que Beaumanoir indiquât les règles de l'*ajournement* qui jouaient un si grand rôle dans le régime féodal, puisque tous les services personnels étaient requis par voie de *semonce*, soit que, d'une main ferme et d'un coup-d'œil exercé, il marquât la ligne de démarcation entre les pouvoirs laïques et ecclésiastiques, soit qu'il donnât des explications sur les degrés de parenté si nécessaires à établir en tout temps, soit enfin qu'en posant admirablement les règles de l'arbitrage, il simplifiât d'avance la procédure à venir, partout, dans son ouvrage, à côté de la règle fixe, se trouve la doctrine, l'interprétation, le commentaire.

Nous pourrions étendre indéfiniment cette notice, en étudiant sous ses divers points de vue l'œuvre si complexe de Beaumanoir et en faisant ressortir tout ce qu'elle offre d'intéressant pour l'histoire du Beauvaisis ; mais cette tâche à elle seule remplirait un livre, et il nous suffira d'une citation pour montrer à quel point l'auteur des *Coutumes du Beauvaisis* comprenait le rôle utile et civilisateur

---

(1) On prétend qu'il avait été membre du conseil du parlement à Paris, même avant d'exercer les fonctions de bailli à Senlis, parce qu'il dit avoir vu juger « en l'ostel le roy » certains points qu'il donne comme règles dans son livre, et parce qu'on aime à supposer qu'un homme de ce mérite avait pu être appelé, du vivant de Saint-Louis, dans son conseil. Mais les baillis étaient tenus de paraître environ trois fois par an, pour rendre compte des sentences qu'ils avaient rendues ou auxquelles ils avaient présidé lorsqu'il y avait appel.

de l'administration centrale alors en enfance, mais déjà occupée de réagir contre l'anarchie féodale. L'office de bailli, si ridicule au XVIII<sup>e</sup> siècle par suite de l'abus administratif, était au XIII<sup>e</sup> siècle une magistrature sérieuse.

Beaumanoir nous donne des renseignements historiques sur l'origine de ces premiers agents du pouvoir royal, investis à la fois des fonctions civiles, de l'autorité militaire, de rendre la justice et de percevoir les impôts.

« L'établissement des baillis en France remonte à 1191, sous le nom de gardes justices. Le roi Philippe-Auguste institua ces officiers, qui avaient dans leurs attributions les armes, la justice et la finance. Comme chefs militaires de la province, ils exigeaient des feudataires et des communes le service militaire auquel ils étaient tenus, prêtaient main forte pour l'exécution des arrêts de la justice, et veillaient au maintien de la paix et de l'ordre.

» Comme juges, ces baillis présidaient les assises des chevaliers, et leur autorité comme magistrats était plutôt réglementaire et législative que judiciaire. »

Enfin, comme comptables, ils avaient à vérifier la comptabilité des prévôts percepteurs des deniers royaux, et, deux fois par an, ils en rendaient compte à une commission du parlement siégeant au Temple, à Paris, où était gardé le trésor.

Relativement aux devoirs des baillis, Beaumanoir disait : « Il nous est avis que celui qui veut être loyal bailli » et droiturier, doit avoir en soi dix vertus : l'une qui » doit être dame et maîtresse de toutes les autres est appe- » lée sapience; la seconde est la piété; la tierce vertu que » le bailli doit avoir, est qu'il doit être doux et débon- » naire, sans cruauté ni félonie; la quarte vertu qui doit » être en bailli, si est qu'il soit souffrant et écoutant, sans » soi courroucer, ne mouvoir de riens; la quinte vertu, » si est qu'il soit hardi et vigoureux car s'il était couard,

» il n'oserait courroucer le riche homme qui aurait af-  
 » faire contre le pauvre, ou il n'oserait celui qui aurait  
 » mort desservie faire justicier par crainte de son lignage.  
 » Il veut en sixième bien que son bailli ait la vertu de  
 » largesse : Pour ce, dit-il, qu'avarice hébergée en cœur  
 » de bailli est plus mauvaise et plus périlleuse qu'en au-  
 » tres gens. La septième vertu, c'est l'obéissance au Sei-  
 » gneur; la huitième vertu, c'est la connaissance de ses  
 » administrés; la neuvième, c'est la vigilance et l'habileté  
 » du comptable. Enfin, la dixième et dernière vertu, c'est  
 » la loyauté qui enlumine toutes les autres.

Voilà certes un excellent programme d'administration, et, de nos jours, un ministre de l'intérieur ne s'exprimerait pas mieux dans une circulaire aux préfets.

Quoique Beaumanoir avoue lui-même qu'il ne connaissait bien que les coutumes du Beauvoisis, sa patrie, qu'il avait vu pratiquées dès son enfance, il s'étudia à fortifier les bonnes règles qu'il y trouvait par des exemples tirés des coutumes voisines; mais, ce qui indique un esprit supérieur, c'est qu'il voulait établir le droit commun de la France. Ce résultat n'a pu être obtenu que bien des siècles après lui; la rédaction définitive des principales coutumes en forme législative n'a été commencée qu'en vertu d'une ordonnance de Charles VII; elle n'était pas encore achevée sous Louis XIV, et ce n'est qu'après la révolution de 1789, sous le consulat de Napoléon, qu'on put, en 1801 et 1802, en former le Code civil.

« A l'époque de Beaumanoir, dit M. Isambert (1), le droit romain, introduit dans les Gaules d'abord par le Code théodosien, avait succombé dans l'anarchie féodale de la fin du neuvième siècle, quand le territoire français fut par-

---

(1) Nouvelle Biographie générale, t. IV, p. 948.

tagé en une centaine de principautés, et quand chaque seigneur fut maître dans ses terres. Malgré la puissance du clergé, qui avait emprunté beaucoup aux édits des empereurs chrétiens et aux Capitulaires de Charlemagne, il n'existait presque partout que des coutumes et des usages : Beaumanoir remarque qu'il n'y avait pas dans le royaume de France « *deux chastelenies qui de toz cas uzassent d'une mieisme coustume.* » Les livres de Justinien, récemment découverts en Italie, obtinrent une vogue et une autorité morale qui se fait sentir dans l'ouvrage latin de l'anglais Bracton et dans les établissements de Saint-Louis; mais les papes, qui avaient déjà décrété des Codes ecclésiastiques, donnaient à la juridiction cléricale une autorité plus considérable, due à l'empire de la religion et à l'ignorance barbare des nobles : heureusement nos rois formèrent autour d'eux un corps de légistes qui les aidèrent à affranchir les communes, et, par l'établissement d'une justice centrale, à recouvrer peu à peu les prérogatives du pouvoir législatif.

» Beaumanoir proclame que « *le roi peut faire tels établissements, comme il lui plaist, pour le commun profit, et cela d'une manière obligatoire : qu'il n'y a si grand baron qui ne puisse estre trait en la cour du roi, pour défaut de droit (déli de justice) ou pour faux jugement (mal jugé). Toute laïc (seigneurial et non ecclésiastique) du royaume est tenu du roi en fief et arrière-fief.* » C'est pour cela sans doute que la grande ordonnance de 1256, sur les attributions des sénéchaux et des baillis, est faite pour les provinces de la langue d'Oc, comme pour celles de la langue d'Oyl. Pour amener la ruine des guerres privées et du duel judiciaire, que saint Louis n'avait pu interdire que dans ses domaines (ordonnances de 1257 et 1260), Beaumanoir établit que le roi ou le comte a droit de s'interposer entre les parties qui se sont défiées, et que la justice



n'a le droit de poursuivre la punition du méfait, que s'il n'y avait pas eu combat. Quoique Beaumanoir reconnaisse à la juridiction ecclésiastique le droit de prononcer sur les contestations relatives aux mariages et aux bâtardises, aux testaments et aux dons faits aux églises et monastères, aux procès des croisés, à ceux des veuves, aux sorcelleries (auxquelles il croyait peu) et aux dîmes, il ouvre la porte à l'intervention du parlement, et des comtes, comme gardiens des églises.

» Si la pragmatique sanction de 1268 est contestée dans un de ses articles, parce que l'original n'est pas au trésor des chartes ni dans les monuments contemporains, il n'est pas douteux que saint Louis n'ait affranchi son pouvoir des excommunications, sous lesquelles ont tremblé plusieurs de ses prédécesseurs. Il maintint les élections canoniques aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques, sans l'intervention du pape; il empêcha les exactions faites au nom de la cour de Rome. En 1245, les barons de France avaient fait alliance contre les entreprises ecclésiastiques et voulaient que la juridiction du clergé fût limitée à la connaissance de l'hérésie, des usures et des mariages, ce qui était déjà beaucoup; car Clovis et Charlemagne avaient fondé les libertés gallicanes en ne permettant aux conciles de ne faire aucune loi sans leur aveu. Les baillis royaux au treizième siècle, et Beaumanoir en particulier, s'étudièrent à restreindre la juridiction ecclésiastique; fort de l'appui du parlement, celui-ci admit l'appel contre les actes de cette juridiction, comme envers la juridiction laïque. »

C'est ainsi que M. Isambert, conseiller à la cour de cassation et l'un des collaborateurs de la biographie Didot, apprécie la doctrine de Beaumanoir. J'ai préféré adopter le jugement motivé de ce jurisconsulte distingué plutôt que de mettre en regard les opinions souvent contradic-

naires de tous ceux qui ont parlé des coutumes du Beauvaisis et de leur auteur. Cette critique comparée nous entraînerait trop loin et nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux (1).

La biographie proprement dite de Beaumanoir est pour ainsi dire impossible à faire. Aucun de ses contemporains n'a songé à écrire l'histoire de sa vie, et tous ceux qui plus tard ont cru devoir inscrire son éloge en tête de ses œuvres ont dû extraire de ses œuvres mêmes les rares particularités biographiques qui s'y trouvent consignées.

Quelques apologistes font honneur à Beaumanoir d'une mission diplomatique qu'il aurait remplie à Rome, en 1289, pour empêcher que le roi de Sicile, Charles II, ne fût couronné par le pape, et ils attribuent à ce voyage et au spectacle des révolutions dont les cités lombardes étaient alors le théâtre, les idées libérales émises par ce savant jurisconsulte sur l'esprit de caste; mais ce voyage ne saurait guère se concilier avec les faits authentiques qui nous montrent le bailli royal occupé alors des devoirs de sa charge. De 1285 à 1288, Beaumanoir présida les assises à Creil et à Compiègne. En 1288, on le revoit à Senlis, et même en Saintonge, en qualité de sénéchal, à moins qu'il n'y ait été envoyé seulement comme commissaire par le parlement, pour l'enquête qui y fut rapportée à la Pentecôte de cette année, car la Saintonge avait été engagée à Henri III, roi d'Angleterre, en 1259, et la cession en fut renouvelée, en 1289, par Philippe-le-Bel, qui la reprit aux Anglais en 1293.

---

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*. — Laurière, *Sur les ordonnances du Louvre et les établissements*. — Duclos, *Académie des inscriptions*, t. 17 et 18. — Dupin, *Addition aux lettres sur la profession d'avocat*. — F. Lajart, *Histoire littéraire de l'Institut*. — Ed. Laboulaye, *Revue des législations*, 1840, XI. — Beugnot, notice en tête de l'édition de Beaumanoir de 1840.

En 1289, Beaumanoir présente à la cour des comptes le rôle des recettes et dépenses des prévôtés du Vermandois, dont il était responsable envers le roi comme bailli, en vertu des attributions mixtes établies par les ordonnances du règne précédent. En 1290, il présida l'assise de Saint-Quentin, et on le voit chargé des comptes de l'armement qui eut lieu alors, par ordre de Philippe-le-Bel, contre la Flandre. En 1292, il est porté comme bailli de Tours, dans une liste dressée par Brussel en son livre des fiefs; d'après les registres de la chambre des comptes. En 1293, il y présente encore les comptes du Vermandois pour les années 1291 et 1292; cependant on ne pouvait cumuler les baillages, et on devait les gérer en personne. Enfin, en 1295, il était encore bailli de Senlis. En 1296, Mabile de Boves est qualifié *uxor quondam D. Phil. de Bellomanerio*, et les *Olim* mentionnent un arrêt du parlement de la Toussaint, où il est question du fief tenu par son fils aîné, relevant de l'évêque de Senlis. Il est peu douteux qu'il n'ait été ennobli, s'il n'était pas noble d'origine. Un chanoine de Rouen, Amaury de Montfort, lui donna plusieurs propriétés au territoire de Remin ou Remy, en Beauvaisis, et l'affranchit de toute sujétion féodale envers lui par des lettres de juin 1282, confirmées en 1283 par le prince Robert, comte de Clermont.

Tels sont les faits épars qu'on a pu recueillir sur ce personnage, plus illustre par ses ouvrages que par l'élévation si contestée de sa magistrature, car malgré les registres du chapitre de la cathédrale de Beauvais, qui font mention du noble homme, messire Philippe de Beaumanoir, en qualité de chevalier, l'auteur des coutumes du Beauvaisis, appartiendrait encore moins à la noblesse d'épée, qu'à la noblesse de robe.

Beaumanoir a eu ce rare privilège d'être prophète dans son pays, non pas peut-être auprès de ses contemporains;

mais, après plusieurs siècles, il a trouvé du moins dans Loisel un sincère apologiste. Son ouvrage, dit Loisel, est « le premier et le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les coutumes de France. Car c'est luy qui en a rompu la glace et ouvert le chemin à Jean le Bouteiller et tous ceux qui sont survenus depuis. Car messire Piere des Fontaines, conseiller et maistre des requestes de Saint-Louis, autheur du livre de la roine Blanche n'avait point passé si avant : il appert par son livre qu'il était grand légiste, canoniste et costumier (1) ».

Le livre de Beaumanoir ne fut pas seulement d'un haut prix pour les jurisconsultes; nos publicistes, et surtout Montesquieu, y découvrirent un grand nombre de dispositions qui ont servi à éclairer l'origine et la marche de nos anciennes institutions.

Montesquieu, dans l'*Esprit des Loix*, dit qu'on doit regarder Beaumanoir comme « la lumière de son temps et une grande lumière ». Il appelle ailleurs son livre « un admirable ouvrage ». Les historiens français et anglais Robertson, Stuart, Hallan, etc., qui ont tracé le tableau des progrès de la société en Europe, s'aident à chaque pas du témoignage du bailli de Clermont.

On a lieu de s'étonner qu'un recueil aussi précieux n'ait pas été imprimé avant la fin du 17<sup>e</sup> siècle, si l'on réfléchit surtout que les Pithou, les Chopin, les Loisel, les Dumoulin, etc., en avaient eu connaissance et y avaient trouvé d'amples matériaux. Carondas avait promis de le donner en public et de l'illustrer de ses commentaires. Loisel dit qu'il l'avait remis à Douceur, libraire. Le célèbre avocat Ricard avait pris la peine de le copier entièrement de sa main pour le publier.

---

(1) Mémoires des pays, villes, comté, etc., de Beauvais et Beauvoisis 1627, in-4°, chap. 7.

C'est un savant jurisconsulte du dix-septième siècle, La Thaumassière, qui a publié la première édition des *Coutumes du Beauvoisis* en 1690, d'après un manuscrit qui appartenait à Colbert. Mais il paraît que la copie fut très-inexacte, et qu'il n'en surveilla pas l'impression, car on a vérifié qu'elle est pleine de contre-sens et de fautes de toute espèce en la comparant aux manuscrits qui nous restent, et dont il en est un au moins qui passe pour contemporain de Beaumanoir (1).

M. Beugnot a publié la seconde édition en 1842, 2 volumes in-8°, avec une excellente dissertation, d'après le manuscrit du treizième siècle, en dialecte de l'Île-de-France, avec l'orthographe du temps. La langue était encore si peu formée, qu'il serait à désirer qu'on en publiât une traduction, comme on l'a fait des *Etablissements de Saint-Louis* de l'an 1270, en relevant soigneusement les variantes des manuscrits, dont plusieurs n'ont pas été vérifiées par M. Beugnot, et qui se trouvent à Orléans, à Troyes, à Carpentras, et à Rome, en la bibliothèque du Vatican. Il serait curieux de savoir en quoi le dialecte picard, donné par des manuscrits, diffère du dialecte de l'Île-de-France (2).

L'œuvre de Beaumanoir est complète en 70 chapitres. Il est probable qu'il la remania jusqu'à sa mort, et l'on croit que ses successeurs, dont elle devint le manuel, y

(1) Cet ouvrage, devenu rare, mérite d'autant plus d'être recherché que, selon l'observation de M. Dupin aîné, il est probable qu'il ne sera jamais réimprimé.

(2) On voit dans la bibliothèque du tribunal civil de Beauvais un exemplaire des *Coutumes du Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, copié en 1315, qu'on regarde comme plus exact que l'édition imprimée en 1690. Ce manuscrit précieux est très-bien conservé et a été légué par M. Le Caron de Troussures, qui fut longtemps président de ce même tribunal.

ajoutèrent quelquefois. C'est probablement à cette circonstance qu'est due la mention de la canonisation de saint Louis qui se trouve dans le prologue.

Beaumanoir est originaire du Beauvaisis, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. A défaut des témoignages historiques, son patois picard le trahirait. Mais il a pris soin lui-même de constater son origine : « Pour ce que nous sommes d'ichelui pais, » dit-il dans le prologue des Coutumes. « Son langage, d'ailleurs, dit Loisel, le montre manifestement. »

Quant au lieu précis de sa naissance, il est exactement indiqué par M. Victor Tremblay, dont les renseignements topographiques ont une certaine autorité :

« C'est près de l'antique bourg de Remy, dépendance de l'ancien comté de Clermont, sur l'un des versants de la petite vallée que traverse l'Aronde, qu'on voyait, au treizième siècle, s'élever à mi-côte le château de Beaumanoir. Une ferme aujourd'hui a remplacé ce château, auprès duquel se trouvait une vieille tour crénelée, qui a disparu, il y a dix ans, pour faire place à des bâtiments d'exploitation. Ce souvenir conservé dans le pays, le nom de Beaumanoir donné à un petit hameau, et un moulin que fait mouvoir l'Aronde, voilà tout ce qui subsiste de l'ancien château où naquit un des plus illustres enfants du Beauvaisis. »

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en rappelant, avec l'auteur de la Galerie historique du Beauvaisis, que le Conseil général du département de l'Oise, dans sa sollicitude éclairée, a décidé que l'image de Beaumanoir décorerait le nouveau palais de justice de Beauvais. Au moins le manuscrit de cet homme d'élite, déposé dans la bibliothèque de ce palais, ne sera plus le seul souvenir de cette grande illustration. A côté de Beaumanoir figurera le serviteur Loisel : ces deux lumières de notre vieux

droit coutumier, tous deux enfants du Beauvaisis, recevront ainsi l'hommage bien mérité de notre filiale admiration.

---

**Charles Walon de BEAUPUIS,**

Prêtre janséniste,

*né à Beauvais.*

1621 — 1709.

Ce pieux ecclésiastique, connu par ses liaisons avec les solitaires de Port-Royal, naquit à Beauvais le 9 août 1621 : il était fils d'un conseiller à l'élection de cette ville et de dame Marguerite de La Croix. Après avoir fait ses premières études sous les yeux de son père, au collège de Beauvais, il vint à Paris, étudia chez les Jésuites et au collège des Grassins, et acheva son cours de philosophie au collège du Mans, sous le docteur Ant. Arnaud, puis au collège de Cluny. Il était dès lors en grand commerce de lettres avec M. Manguelin, chanoine de Beauvais. L'évêque de Bazas, Litolphi-Maroni, l'ayant distingué, l'emmena dans son diocèse (1644); mais ce prélat étant mort (1645), Beaupuis revint à Paris et fut peu de temps après chargé de la direction des écoles de Port-Royal, situées alors près de la rue Saint-Dominique. Il dirigea depuis celle des Granges, près de Port-Royal-des-Champs, et il eut l'avantage d'y compter parmi ses disciples Lenain de Tillemont et Thomas du Fossé. Lancelot y enseignait alors les mathématiques, et Nicole les belles-lettres. Ces écoles ayant été supprimées en 1650, Beaupuis revint à

Beauvais; et son évêque, M<sup>r</sup> Choart de Buzanval, l'ayant obligé de recevoir la prêtrise, lui donna la conduite de quelques maisons religieuses, celles des Urselines de Beauvais et de Clermont. Il l'établit ensuite supérieur de son séminaire. Après la mort de ce prélat, l'abbé de Beaupuis fut interdit par Forbin de Janson, qui occupa ensuite le siège de Beauvais. Il se retira dans le sein de sa famille, où il passa les trente dernières années de sa vie dans les exercices d'une austère pénitence, uniquement occupé des pensées de l'éternité, et ne sortant de sa chambre que pour aller à l'église. Il mourut le 1<sup>er</sup> février 1709, à 87 ans, et fut enterré dans le chœur de Saint-Sauveur, sa paroisse, avec l'építaphe suivante :

## D. O. M.

*Hic jacet D. CAROLUS WALON DE BEAUPUIS, presbyter Bellovacensis, S. F. P. baccalaureus theologus, seminarii Bellovacensis quondam moderator. Ab infantia edoctus viam domini, Juvenes ad christianam pietatem, clericos ad sanctiora ministeria, virgines, ad vitam in Deo absconditam erudit. Tandem quod semper in votis habuerat, annos triginta sedens solitarius et tacens; obiit primâ februarii, anno domini 1709, ætatis 87.*

Outre quelques opuscules ascétiques que l'on conserve en manuscrit, on a de lui : 1<sup>o</sup> *Maximes chrétiennes tirées des lettres de l'abbé de Saint-Cyran*, Paris, 1678, in-12 : elles ont été réimprimées plusieurs fois ; l'édition la plus récente que l'on connaisse est celle de 1735. 2<sup>o</sup> *Nouveaux Essais de Morale, contenant plusieurs traités sur différents sujets*, ibid., 1699, in-12. On peut consulter pour les détails : *Mémoires sur la vie de Charles Walon de Beaupuis*, dans le volume intitulé : *Suite des Vies des Amis de Port-Royal*, Utrecht (Rouen), 1751, in-12.



**Chastelain de BEAUVAIS (Maison des).**

Le P. Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la Couronne*, fait mention d'une famille qui portait le nom de *Chastelain de Beauvais* et qui se rattachait au Beauvaisis par ses alliances, sinon par son origine qui est incertaine et se perd dans l'obscurité des généalogies.

Guillaume Chastelain de Beauvais, premier du nom, vivait en 1225. Guillaume II, appelé aussi Chastelain de Beauvais, seigneur de Vacueil, vivait en 1252, et épousa Eléonore Crespin, dame de Ferrières, de Ry et de Saint-Denys-le-Thiboust. Il fut la souche des deux branches de cette maison qui a fourni plusieurs personnages marquants.

De la branche aînée sont issus : Guillaume III, dit le Velu, mort en 1329; Colart Chastelain de Beauvais, son fils, qui servit en 1346 en Normandie sous le comte d'Eu; il épousa Marguerite de Roy, dame de Germigni; une de ses filles, Marguerite de Beauvais, épousa Pierre, dit Hutin, seigneur d'Aumont, porte-oriflamme de France. Guillaume IV Chastelain de Beauvais, conseiller et chambellan du Roi, était gouverneur de Beauvais en 1359, servit pendant quelques années dans les armées, et fut pourvu vers l'an 1367 de la charge de grand-queux de France, qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée en 1390; il ne laissa qu'une fille unique, et après lui sa succession et le titre de Chastelain de Beauvais passèrent à son cousin Aubert d'Évreux, seigneur de Valiquerville, qui mourut sans enfants.

La branche cadette eut encore plus de considération et d'importance, par suite de l'alliance de Renaud de Beauvais, second fils de Guillaume II, avec Marguerite de

Trie, d'une des plus grandes familles du Vexin-Français. Renaud servit aussi pendant la guerre entre la France et l'Angleterre sous Raoul, comte d'Eu, connétable de France, en 1346; et assista à la fatale journée de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec l'élite de la noblesse française et le roi Jean. Son fils, Philippe de Beauvais, assistait aussi à la bataille et partagea le sort de son père. Plus tard (1368), il servit sous Heu de Châtillon, grand-maître des arbalétriers. Il vivait encore en 1388. Il avait épousé Alix, dite la Blonde, dame de la Forêt-le-Roi; mais les fils nés de cette alliance moururent sans postérité, et Jean Leclerc, chancelier de France, époux en secondes noces de Jeanne de Beauvais, hérita des deux branches de cette maison et fut maintenu, par arrêt du Parlement en date du 5 mai 1425, en possession de la châtellenie de Beauvais et de toutes les terres qui en dépendaient. Il vendit cette châtellerie à Estout d'Estouteville, seigneur de Beaumont, qui prit depuis la qualité de Chastelain de Beauvais.

---

### Remi de BEAUVAIS, Capucin,

*né à Beauvais.*

(XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.)

En prenant l'habit religieux, le frère Remi prit le nom de Beauvais, sans doute du lieu de sa naissance; les érudits n'ont pas jugé à propos de faire de grandes recherches sur sa famille. Il est auteur d'un poème intitulé *la Madeleine*, imprimé à Tournay en 1617, in-8°, aux frais et par

les soins de Marie de Longueval, l'une des pénitentes de l'auteur, qui lui en avait donné le sujet et qui a mis son nom au bas de l'avis au lecteur. C'est une chose qui n'a point encore été remarquée et qui mérite de l'être, que le sujet de la pénitence chrétienne d'une femme abusée longtemps par le monde, revenue de ses erreurs et les expiant par les larmes, sujet qui paraîtrait digne de la muse héroïque, n'ait inspiré cependant que des vers ridicules. On connaît le poème de *la Madeleine au désert de la Sainte-Baume*, par le P. de Saint-Louis, que La Monnoie a jugé digne d'une réimpression, à raison de sa singularité et de sa bizarrerie. Un chartreux nommé Durand, en 1622, et Jacques Leclerc, curé de Saint-Valery, en 1628, ont également choisi la Madeleine pour sujet de leurs chants dévots. Desmarets de Saint-Sorlin, le Laboureur et plusieurs autres poètes ont aussi célébré les miracles, les larmes et la pénitence de cette sainte, tous ont échoué dans leur entreprise. Le poème du frère Remi est divisé en vingt livres. On trouve au commencement un dialogue entre Sainte-Madeleine et l'auteur. Ce dialogue amusera les personnes qui savent trouver dans les choses sérieuses un côté plaisant. Il serait impossible de supporter la lecture de l'ouvrage; au surplus, le frère Remi s'avoue humblement un petit novice en poésie.

---

**Jean-Baptiste de BELLOY,**

Cardinal, Archevêque de Paris,

*né à Morangles.*

1709 — 1808.

Les cardinaux du moyen-âge, — le Beauvaisis en a produit plusieurs, — étaient des hommes de forte trempe, champions énergiques de la cause du Saint-Siège, qui était alors celle de la liberté religieuse et de l'émancipation civile, contre des souverains simoniaques, et une féodalité à demi-barbare. On ne retrouve plus cette foi belliqueuse et ces élans énergiques dans les prélats du xviii<sup>e</sup> siècle; mais s'ils n'ont plus l'ardeur de Grégoire VII et de saint Dominique, ils se distinguent du moins par cet esprit de modération et de douceur, que les temps modernes semblent avoir emprunté à la primitive église et qui fait des Vincent de Paul, des François de Sales, des Fénélon et des Belzunce, sinon des Pères de l'Église, du moins des apôtres de la charité.

Monseigneur de Belloy était de cette communion douce et tolérante qui attire les âmes faibles et indécises mieux encore que le dogme austère et la sévère discipline ne retiennent les fermes croyants. Il était né le 9 octobre 1709, à Morangles, au diocèse de Beauvais, d'une ancienne famille qui avait fourni à l'État des militaires d'un mérite distingué, et même des officiers généraux (1).

---

(1) Le premier membre connu de cette famille, l'une des plus illustres du Beauvaisis, figure en 1214 parmi les seigneurs qui jurèrent et signèrent la trêve que Philippe-Auguste conclut avec le roi d'Angleterre,

Dès son début dans la carrière ecclésiastique, il fut fait vicaire général, official et archidiacre de Beauvais, sous le cardinal de Gèvres; il annonça dans toutes ces places l'esprit de douceur et de modération qui n'a cessé de le distinguer dans tout le reste de sa longue vie.

Nommé évêque de Glandèves en 1751, il fut député à la fameuse assemblée du clergé de 1755, qui avait été convoquée pour rétablir la paix dans l'église Gallicane. Il s'y rangea du côté des prélats modérés qu'on appelait les *feuillants*, parce qu'ils avaient à leur tête le cardinal de La Rochefoucauld, ministre de la feuille des bénéfices, par opposition aux prélats d'un zèle trop exalté, qu'on nommait *théatins* par allusion à l'ancien évêque de Mirepoix, qui avait été de cet ordre et dont ils suivaient les principes. Mgr de Belzunce, l'héroïque évêque de Marseille, justement révérend pour sa conduite admirable durant la peste de cette ville, mais dont le zèle outré pour la bulle *unigenitus* avait rendu l'épiscopat très-orageux, étant mort pendant l'assemblée, la cour jeta les yeux sur l'évêque de Glandèves pour le remplacer, comme le prélat le plus propre, par sa prudence et sa modération, à ramener la paix dans le diocèse.

Elle ne fut point trompée dans ses espérances. Le nouveau pasteur sut tenir d'une main ferme la balance entre les deux partis, les contenir dans le devoir par cet esprit de sagesse qui le dirigeait dans toute son administration et se faire aimer de tout le monde par son caractère de douceur et l'aménité de ses mœurs, de sorte qu'on ne tarda pas

---

après la bataille de Bouvines. Un autre, chargé du commandement de la ville d'Amiens, se distingua dans les guerres contre les Anglais, sous le règne de Charles VI. Deux autres seigneurs de Bellay furent revêtus de commandements importants sous Charles VII et Louis XII. L'un fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424; l'autre à celle de Quinevats, en 1429.

à voir le calme succéder aux orages qui avaient désolé le diocèse sous le régime précédent.

La Révolution française effraya le pacifique évêque. Il n'attendit pas que ses ouailles chantassent la *Marsoillaise* ; dès les premiers troubles, il se retira à Chambly, petite ville voisine du lieu de sa naissance. Ce fut dans cet asile qu'il traversa les temps orageux de la Révolution, attendant en paix le retour du calme et le rétablissement du culte.

Quand Napoléon jeta les bases du Concordat, Mgr de Belloy fut le premier des évêques qui firent le sacrifice de leur titre pour faciliter cette transaction. Cet exemple du doyen des évêques, par son âge et par son ancienneté dans l'épiscopat, eut une grande influence, attira tous les yeux sur sa personne, et, en rappelant le souvenir de ses précieuses qualités, le fit regarder comme le prélat de France qui, dans ces circonstances, convenait le mieux au siège archiépiscopal de Paris. Bernier, le *factotum* du Concordat, s'était réservé *in petto* le premier archevêché de la République : mais le premier consul qui rêvait déjà le rétablissement de l'autorité, préféra à l'évêque de la Révolution un prélat de l'ancien régime. Mgr de Belloy sortit de sa modeste retraite, en 1802, et fut promu à l'archevêché de Paris. Il avait alors plus de 90 ans. Il fut élevé l'année suivante à la dignité de cardinal.

Les mœurs patriarcales qu'il conserva dans cette charge éminente, la sagesse de son administration, sa dignité dans l'exercice de son ministère, justifèrent un tel choix. Jamais l'épiscopat n'avait paru dans Paris avec une dignité plus évangélique. On vit dès lors la religion resplendir sans fanatisme, mais non sans éclat, dans toutes les paroisses de la capitale. Le culte retrouva ses pompes, les prêtres leur ancienne considération ; tout cela fut dû à l'influence du prélat dont le zèle ne se déployait jamais qu'à propos, parce qu'il savait attendre.

Les honneurs terrestres ne manquèrent pas au cardinal de Belloy. Il fut successivement fait comte, sénateur, grand-aigle de la Légion-d'Honneur; en un mot, il fut revêtu de toutes les dignités de l'Empire, comme il l'était déjà de toutes celles du sacerdoce, et il les honora toutes.

Mgr de Belloy avait reçu de la nature une santé robuste; il sut l'entretenir par une vie très-réglée, et parvint ainsi presque à son année séculaire sans éprouver aucune des infirmités de la vieillesse. Napoléon, étonné de lui voir une santé si robuste, lui dit un jour : « Vous vivrez jusqu'à cent ans, monsieur le cardinal. »

— Et pourquoi, répondit gaiement l'archevêque, Votre Majesté veut-elle que je n'aie plus que quatre ans à vivre?

— Moins heureux que Fontenelle, Mgr de Belloy ne devait pas arriver à cet âge extraordinaire. La mort l'atteignit quatre mois avant qu'il n'eût accompli un siècle révolu. Sa première maladie fut un rhume catharral qui ne l'empêcha pas de conserver toute sa connaissance jusqu'à deux heures avant sa mort, arrivée le 10 juin 1808. Ses derniers moments furent très-édifiants. S'adressant aux personnes de sa famille qui entouraient son lit pour recevoir sa bénédiction : « Apprenez à mourir, » leur dit-il. Et, comme l'un de ses serviteurs lui présentait une potion fortifiante : « N'entrez pas la mort, s'écria le moribond. »

Napoléon, permit, par un privilège spécial, que Mgr de Belloy fut enterré dans le caveau de ses prédécesseurs, à Notre-Dame, et il ordonna qu'un monument lui fût élevé « pour attester la singulière considération qu'il avait pour ses vertus épiscopales. »

Ce monument, dû au ciseau de Desenne, est un des plus beaux ornements de l'Eglise métropolitaine. Les personnes qui ont connu le cardinal de Belloy y retrouvent son image parlante. Le service funèbre, qui fut célébré à Notre-Dame, a été une des cérémonies les plus imposantes de

l'Empire. Napoléon, qui était alors à Bayonne, voulut que tous les dignitaires de l'Etat, ayant à leur tête le prince archi-chancelier Cambacérès, y assistassent.

Son éloge était alors dans toutes les bouches, nous n'en citerons que les passages les moins officiels :

« Une bonté rare, une politesse obligeante et affectueuse, une simplicité de mœurs admirable, une justesse de sens qu'il a conservée non-seulement dans son extrême vieillesse, mais même jusqu'à son dernier soupir, rendait sa conversation infiniment agréable.

» Objet de la vénération publique partout où il allait, il en recevait partout les témoignages les plus touchants. Homme de paix avant tout, il regardait comme une des principales obligations de son ministère de la maintenir. Sa devise était véritablement : *Pax vobiscum*. Il sacrifiait tout à la paix, tout, excepté le devoir. Modèle de la charité chrétienne, il était le père des pauvres qui trouvaient toujours chez lui d'abondants secours.

» Sa présence, dit un de ses panégyristes, rappelait saint Jean l'évangéliste, se faisant porter dans les rues d'Ephèse, âgé aussi de 99 ans, et répétant sans cesse : « Mes enfants, aimez-vous les uns les autres. » C'était aussi le vœu suprême de ce vénérable patriarche de l'épiscopat français. Sa mort fut pour l'Eglise de Paris un sujet de désolation et de deuil ; mais le souvenir de ses vertus lui a survécu, et sa mémoire, toujours honorée, est encore aujourd'hui comblée de bénédictions. »

Peu de jours après la mort de ce digne prélat, le clergé des deux églises de Beauvais a célébré dans la cathédrale un service funèbre pour le repos de l'âme de l'ancien grand-vicaire de Mgr le cardinal de Gèvres, évêque de Beauvais. M. l'abbé Serpe, curé de Saint-Pierre, âgé alors de 88 ans, et qui fut honoré de l'amitié particulière de Mgr de Belloy, a officié. Malgré son grand âge, il est monté



en chaire après l'Évangile et a jeté quelques fleurs sur la tombe du respectable cardinal et archevêque de Paris.

Depuis la mort de Mgr de Belloy, les caveaux de l'église Notre-Dame se sont plusieurs fois ouverts pour recevoir la dépouille mortelle des pasteurs de ce diocèse qui semblent tous voués aux plus pénibles épreuves de l'Église militante. Sans parler du cardinal Maury dont le beau talent se brisa deux fois à l'écueil de la politique, n'avons-nous pas vu Mgr de Quélen chassé par les révolutionnaires de 1830 des ruines fumantes du palais de l'archevêché, et les deux derniers archevêques de Paris tomber en martyrs, l'un sur les barricades de juin, l'autre sur les dalles de l'église Saint-Etienne-du-Mont!...

Mgr de Belloy a peu écrit. Sa vie a été remplie par des œuvres évangéliques, non par des travaux scientifiques ou littéraires. Il avait, dit un de ses contemporains, plus de cœur que de science, et plus d'onction que d'éloquence. Sauf ses *Mandements* dont la collection se trouve dans les recueils capitulaires, il n'a guère écrit qu'un petit ouvrage manuscrit qui fut publié plus tard sous ce titre : *Principaux devoirs d'un prêtre en forme d'examen*, Paris, 1823, in-16.

On trouve, dans le *Grand Rituel de Paris*, une petite biographie de Mgr de Belloy.

---

**BERGERON (Nicolas)**, Jurisconsulte et Historien,  
né à Béthisy-en-Valois.

15.. — 1584.

Nicolas Bergeron était le fils du capitaine de la forteresse de Béthisy-en-Valois, voisine du château de Pierrefonds.

Il fut un des nombreux protégés de la reine Marguerite de Valois, et justifia ce haut patronage par son mérite et son érudition. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, les uns de jurisprudence, les autres purement littéraires.

Comme avocat au Parlement, il concourut à la rédaction des commentaires sur la *Coutume de Paris*, et publia un grand nombre de mémoires fort curieux sur les différentes causes plaidées de son temps. *P. Ram.* (Pierre Ramus) *professoris regii et Andomari. Talæi* (Omer Talon), *præfationes, epistolæ, orationes.*

Les magistrats du xvi<sup>e</sup> siècle étaient en même temps littérateurs et se délassaient volontiers de l'étude des lois par la culture des lettres. Bergeron était très versé dans l'étude des langues grecque et latine, et il composa dans ses loisirs un poème en vers latins sur l'avènement de Henri III. (in-4°, 1574.)

Mais le seul ouvrage de Bergeron qui ait survécu à l'oubli est son *Histoire du Valois royal*, 1583, in-8°, annoncé d'abord sous ce titre : *Histoire Valésienne touchant la louange et illustration du pays tant que de la maison royale du Valois*. Ce livre a été souvent cité par les écrivains postérieurs, bien qu'il manque de critique et qu'il renferme de nombreuses erreurs. Il fut remanié par André Maldruc, prieur de Longport, qui publia, en 1622, un livre sous le même titre avec des augmentations.

Voici la liste des principaux ouvrages de Bergeron :

*Sommaire des Temps.* (Paris, Vascosan. 1562.) La deuxième édition a été publiée sous le titre : *Table historique* contenant un abrégé de ce qui est advenu de plus notable depuis le commencement du monde jusqu'au présent.

« On peut considérer Bergeron, dit M. Lamoureux dans la *Biographie Michaud*, comme le premier auteur de ce

tables synchroniques qui présentent d'un seul coup d'œil la série des principaux événements de l'histoire (1). »

*Description de l'Etat, gouvernement et justice de France.* (Paris, Richer, 1574.) La table et le plan de l'ouvrage ont seuls paru.

Des additions à la *Grammaire française de Ramus.* (Ibid. 1587.)

La Révision de l'ouvrage de *Claude d'Espènce*, intitulé : *Deux notables Traités*, l'un desquels enseigne combien les lettres et les sciences sont utiles aux rois ; l'autre contient un discours à la louange des trois lys de France. (Paris, 1575.)

Le *Tableau de la Théologie* dans l'ouvrage de Savigny, intitulé : *Les Tableaux accomplis de tous les arts libéraux.* (Paris, 1587.) Savigny lui-même y déclare que « son bon amy et conseil M. Bergeron lui a presté la main à dresser les tableaux qu'il offre au public. »

D'autres ouvrages attribués à Bergeron sont énumérés dans la Bibliothèque Française de La Croix du Maine et Duverdier, entre autres : *L'Arbre universel de la suite et liaison de tous les Arts et Sciences*, le même sans doute que le précédent, dont il reproduit l'idée.

Bergeron fut l'élève et plus tard l'exécuteur testamentaire du savant *Ramus*, qui périt dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Il eut pour condisciple Antoine Loisel, le savant interprète des origines du Beauvaisis.

La Croix du Maine le cite comme un « homme très docte et bien versé en sa profession, » sans faire mention des

---

(1) Le chancelier Bacon, né vers la même époque (1561), publia vers le même temps son *Arbre généalogique ou Système raisonné des Connaissances humaines*. Le célèbre La Pérouse avait considérablement étendu, dans toutes ses ramifications, cet arbre généalogique sur une feuille grand-aigle, contenant deux cent quatre-vingts cercles ou divisions.

langues grecque et latine et autres sciences qu'il a apprises ès-plus célèbres universités.

S'il faut en croire Antoine Loisel, au contraire, « Bergeron ne brilla pas dans la plaidoirie, quoiqu'il fut docte aux bonnes lettres et en droit. » — Il est vrai que Loisel était son compatriote.

Bergeron vivait encore en 1584, année où, selon La Croix du Maine, « il florist non sans prendre la peine de profiter au public, en toutes choses dignes d'un homme vertueux. » Il mourut à Béthisy, où il avait pris naissance.

*Bergeron* (Pierre), fils de Nicolas Bergeron, quoique né à Paris, appartient aussi à l'histoire littéraire du Beauvaisis. Destiné au barreau, il marcha d'abord sur les traces de son père, mais il abandonna bientôt cette carrière pour se livrer à sa passion des voyages.

« M. Bergeron fils, dit Loisel dans son *Dialogue des Avocats de Paris* (édition Dupin), n'a point tant suivi la vocation de son père, mais une autre qui lui vaudra mieux par aventure. » Il fit, en effet, plusieurs voyages dans les pays méridionaux de l'Europe, mais on ignore s'il parcourut des contrées plus éloignées.

Il publia en 1629 un *Traité de la Navigation et des Voyages ou Découvertes et Conquêtes modernes*. (Paris, Henqueville, in-12.) Il fut aussi l'éditeur de l'*Histoire de la découverte des Canaries*, par Jean de Béthencourt. (Paris. 1630.) Le manuscrit de cette histoire était entre les mains de Galien de Béthencourt, conseiller au Parlement de Rouen, qui chargea Pierre Bergeron de le revoir et de le remettre au jour. Ces deux ouvrages assez rares se trouvent réunis dans la *Bibliothèque universelle des Voyages* (tome 4). Pierre Bergeron a aussi publié plusieurs récits de voyages faits en Orient, d'après des documents manuscrits. Il mourut en 1637.

**BERNIER (Adhelm), Avocat et Historien,**

né à Senlis.

Il exerça quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale. Entraîné par le goût des recherches historiques, il vint à Paris, se fit porter sur le tableau des avocats à la Cour royale, et publia successivement plusieurs travaux très-intéressants sur diverses contrées de la France.

Voici, d'après Quérard, la liste de ses principaux ouvrages :

1° *Discours sur la profession d'Avocat*, in-8° imprimé à Senlis en 1833.

2° *Etudes sur l'économie politique*, in-8°, Paris, 1834.

3° *Monuments inédits sur l'histoire de France*, de 1400 à 1600. Ce sont des mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, Beauvais, Clermont, Compiègne, Crépy, Noyon, Senlis et les environs de ces villes, publiés à Paris, en 1834.

4° *Journal des Etats généraux de France, tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII*, rédigés sur les manuscrits de la bibliothèque royale. Edition in-4°, publiée par ordre du roi. Paris, 1836.

5° *Procès-verbaux des séances du Conseil de régence du roi Charles VIII*, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi. Edition in-4°, publiée par les soins du ministre de l'instruction publique. Imprimerie royale, 1836.

6° *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV*, par le marquis de Sourches, publiés pour la première fois et conformément au manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle, nouvellement découvert, suivis

de documents inédits relatifs à la révocation de l'édit de Nantes. Deux volumes in-8°. Paris, 1836.

7° *Histoire du château de Pierrefonds en 1594*. Deux volumes in-8°. Paris, 1847.

Ce savant et modeste historien succomba à la tâche. La fatigue du travail altéra non seulement sa santé, mais encore sa raison. Il mourut prématurément en 1846, à l'hospice des aliénés de Charenton.

---

**BERTRAND-QUINQUET**, Imprimeur  
et Administrateur,

*né à Compiègne.*

17.. — 1808.

Le citoyen Bertrand, imprimeur à Compiègne, avait épousé en premières noces la sœur du célèbre Quinquet, pharmacien distingué, inventeur des lampes qui portent son nom. Il donna avec chaleur dans le mouvement révolutionnaire de 89, plutôt par exaltation de principes, dit M. Victor Tremblay, que par intérêt personnel, et devint procureur-syndic du district de Compiègne.

Le département de l'Oise le nomma député à la Convention; il refusa, et demanda seulement la place de suppléant, que l'Assemblée électorale lui conféra. Il ne siégea pas à la Convention; mais, obligé de quitter Compiègne, en 1795, par suite des événements politiques, il vint à Paris, où il établit une nouvelle imprimerie.

Bertrand chercha alors à s'occuper dans les bureaux de

la liquidation générale, d'où il passa dans ceux du *bureau central*, puis à la préfecture de police où il fut chef de la première division.

Cé fut là que, connaissant tout Paris et connu de tout Paris, il dirigea la police pendant plusieurs années du règne de Bonaparte et se tira fort bien d'affaire dans des circonstances difficiles. Il avait plus d'aptitude pour cet emploi que pour la profession d'imprimeur, car il a publié un *Traité d'Imprimerie*, un volume in-4°, qui fourmille de fautes et qui est aussi mal rédigé qu'imprimé. Il est aussi l'auteur d'une mauvaise *Grammaire latine*, imprimée également chez lui. Bertrand-Quinquet mourut à Paris, après une longue maladie, le 12 juin 1808.

---

**BIET (Antoine), Missionnaire,**

*originaire du diocèse de Senlis.*

1620 — 1676.

La Guyane française, avant de devenir un lieu de déportation, exerça pendant de longues années la patience des colons et le zèle des missionnaires apostoliques. Parmi les apôtres qui se vouèrent à la tâche de défricher cette terre ingrate, et d'y prêcher l'Évangile, était un jeune prêtre du diocèse de Senlis.

Né vers 1620, Antoine Biet fut d'abord vicaire, puis curé, de la paroisse Sainte-Geneviève, à Senlis. En 1651, une compagnie obtint du Gouvernement la cession de Cayenne, et un gentilhomme normand nommé Royville

fut le chef de la nouvelle colonie. Il réunit environ cinq ou six cents aventuriers, les distribua par compagnies, et, par l'espoir d'une rapide fortune, les entraîna vers cette Californie du xvii<sup>e</sup> siècle qu'on appelle alors l'*Eldorado* (le pays de l'or). Les émigrants emmenèrent avec eux quelques prêtres, je ne sais trop dans quel but, car ils n'avaient pas, à beaucoup près, cette ardeur de prosélytisme qui animait les *conquistadores* espagnols. L'abbé de l'Isle-Marivault, chef de la mission, s'étant noyé au moment de monter sur un des navires, Biet, un peu malgré lui, fut obligé de le remplacer. Sa répugnance s'explique aisément par l'histoire de cette aventureuse et peu honnête expédition, que le pauvre missionnaire a racontée dans un livre intitulé : *Voyage de la France équinoxiale ou l'île de Cayenne, entrepris par les Français en 1652.* (Paris, 1664. In-4°.)

Voici en quels termes le savant M. Weiss analyse cet ouvrage dans la nouvelle édition de la biographie Michaud :

« Les bâtimens notés avaient besoin de réparations, qui retinrent les colons au Havre pendant trois semaines.

« Royville employa ce temps à compléter l'organisation de sa troupe. Il tira des diverses compagnies les hommes les plus beaux et les plus forts pour en faire sa garde particulière, et dès lors il prit avec ses associés des airs de hauteur dont ils furent vivement blessés. Le séjour des colons au Havre avait diminué leurs provisions, et, lorsqu'on mit à la voile, le 2 juillet, ils n'avaient plus de vivres que pour trois mois. Royville n'en committ pas moins la faute de s'arrêter devant Madère pendant plusieurs jours. Il descendit seul dans l'île, avec une partie de ses gardes, et reçut du gouverneur des fêtes magnifiques, qu'il lui rendait à son bord aux dépens de l'équipage. Dans cette circonstance, il traita ses associés avec tant de mépris qu'ils résolurent de s'en venger à la première occasion. Elle ne tarda pas à se



présenter. Royville étant tombé malade, voulut rester la nuit sur le tillac pour y respirer le frais. Pendant qu'il dormait, quelques-uns des conjurés se jetèrent sur lui, et, après l'avoir percé de coups de baïonnette, le précipitèrent dans la mer. Ce fut le 29 septembre, jour de la fête de Saint-Michel, que les nouveaux colons débarquèrent à Cayenne. Ils furent mis sur-le-champ en possession du fort bâti dix ans auparavant par Bretigny. Ce fort, entouré d'une bonne palissade, était plus que suffisant pour soutenir les attaques des sauvages. Mais le nouveau gouverneur qui se défiait de ses propres associés, en fit construire un second entouré de fossés et de remparts pour sa propre sûreté. Comme il désirait que cet ouvrage fût achevé promptement, il y employa tous ceux qui étaient en état de travailler et laissa passer la saison des semailles sans en profiter. Au lieu de s'occuper des intérêts de la colonie naissante, les associés ne songeaient qu'à contrarier le gouverneur dans ses vues et même à lui disputer l'autorité. Un complot, qu'ils avaient formé contre lui, ayant été découvert, il en traduisit les auteurs devant un tribunal qu'il avait établi pour les juger. Un seul, reconnu le plus coupable, fut mis à mort, et ses complices déportés sur le continent. Cet exemple de sévérité ne put ramener le calme dans la colonie.

La division qui régnait parmi les associés ne leur permettant pas de se concerter pour la défense commune, ils eurent le chagrin de voir plusieurs habitations dévastées et brûlées par les sauvages. Cependant les colons eurent moins à souffrir de leurs ennemis que du manque de vivres. Ils étaient réduits à quelques onces de mauvais pain, et la pêche, quoique abondante, ne suppléait qu'imparfaitement aux défauts d'autres aliments. Une fièvre maligne ne tarda pas à se déclarer. En quelques jours elle enleva les médecins et les ecclésiastiques.

Biet resta seul pour soigner et consoler les malades, et s'acquitta de sa tâche avec un dévouement héroïque. Les colons n'étaient plus soutenus que par l'espoir qu'ils recevraient bientôt des secours de France ; mais l'époque où les vaisseaux d'Europe fréquentent ces parages étant passée, ils se décidèrent à quitter Cayenne et s'embarquèrent le 26 décembre 1653 sur un bâtiment hollandais qui se rendait à Surinam, où ils trouvèrent un capitaine anglais avec lequel ils traitèrent pour leur transport à la Barbade.

Biet fut reconnu chez le gouverneur par un jeune élève irlandais, qu'il avait nourri quatre ans dans sa maison de Sainte-Genève, et qui lui témoigna sa reconnaissance par toutes sortes de services. Ceux de ses compagnons qui n'avaient aucune ressource en France ayant témoigné le désir de retourner à Cayenne, Biet se rendit, vers la fin d'avril 1654, à la Martinique, pour y traiter de leur transport avec quelques capitaines de vaisseaux marchands. Mais le gouverneur, auquel il avait été signalé comme un espion anglais, ne lui permit pas de débarquer, et il fut obligé de rester sur le bâtiment jusqu'au départ d'un autre vaisseau pour la Guadeloupe, où l'accueil qu'il reçut le dédommagea bien de l'affront qu'il venait d'essuyer. Le gouverneur de la Guadeloupe, obligé de faire un voyage en France, offrit à Biet de l'y ramener, et ne cessa de lui donner des témoignages d'estime. Il arriva sur les côtes de Normandie le 25 avril 1654, deux ans et deux mois après son départ.

Biet passa les dernières années de sa vie à rédiger le récit de son voyage. Cet ouvrage, écrit avec candeur, présente une lecture attachante. Le volume cité plus haut se termine par un *Dictionnaire de la langue galibi*. Mais Biet n'avait pas fait un assez long séjour aux Antilles pour en parler avec exactitude. Ce qu'il rapporte, d'après des

mémoires qui lui ont été fournis, a été révisé depuis par le P. Dutertre.

— **Maisie Antoine** (Dieu mourut à Senlis, sa ville natale, en 1606.

**Jacques de BILLY**, Mathématicien,

né à Compiègne.

1602—1679.

Ce savant astronome s'est beaucoup occupé des comètes, et ses œuvres ont subi le sort de ces astres vagabonds. Oubliées de ses contemporains eux-mêmes, elles ne reparaissent qu'à de longs intervalles, pour être citées dans les dictionnaires et les catalogues biographiques.

Jacques de Billy appartenait à la société de Jésus, qui ne négligeait aucune science, pas même celle de l'astrologie. Il a publié plusieurs ouvrages de mathématiques dont il ne reste plus que les titres. Les principaux sont : *Opus astronomicum*; Paris, 1661, in-4°; — *Nova Geometriæ Clavis algebra*; Paris, 1643, in-4°; — *Tabulæ Lodoïcæ de Doctrina eclipseon*; Dijon, 1658, in-4°; — *De Proportionè harmonica*; Paris, 1658, in-4°; — *Tumulus astrologiæ judiciarie*; Paris, 1659, in-4°; — *Diophantus geometra*; Paris, 1660, in-4°; — *Discours de la comète qui a paru l'an 1665, au mois d'avril*; Paris, 1665, in-4°; — *Crisis astronomica de motu cometarum*; Dijon, 1666, in-8°; — *Doctrinæ analyticæ inventum novum*; Toulouse, in-folio.

**Nicéron**, *Mémoires*. — **Moréri**, *Dictionnaire historique*.

**BINET (Jean, Pierre et Claude),**

Poètes et Magistrats,

*nés à Beauvais.*XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Voici une famille de poètes dont les œuvres sont introuvables, pour plusieurs raisons. D'abord elles ne méritaient guère de passer à la postérité ; puis, selon l'usage des auteurs de cette époque, elles ont été insérées la plupart dans des recueils anonymes ou à la suite des œuvres d'un autre écrivain du temps. Nous nous bornerons donc à donner, en résumé, la généalogie de la dynastie poétique des Binet (1) :

*Jean Binet*, d'une famille recommandable de Beauvais, fut, de l'aveu de ses contemporains, avocat distingué et bon poète. On lui attribue une *Description du Beauvaisis* en vers latins. Il mourut vers 1583.

*Pierre Binet*, frère du précédent (2), cultivait aussi la poésie. On a de lui : trois sonnets, insérés dans *les Plaisirs de la vie rustique*, recueil publié en 1583 ; — *Poème de la Truite*, adressé à Ronsard ; — *le Vœu du pêcheur à Neptune*, et quelques autres pièces de vers latins et français,

(1) La série de cet ouvrage, consacrée plus particulièrement aux extraits, analyses et citations d'auteurs, sous le titre de *Bibliothèque du Beauvaisis*, contiendra une étude complète et de nombreux fragments des œuvres des Binet.

(2) Duverdier : *Bibliothèque française*.

imprimées dans le même recueil. — Il mourut en 1584, dans un âge peu avancé.

*Claude Binet*, ancien lieutenant-général du Beauvaisis, avocat au Parlement de Paris, fut l'ami et le biographe enthousiaste de Ronsard, qui le chargea de revoir ses œuvres et d'en publier une édition complète. Il en retrancha les pièces satiriques composées contre les vices de la cour de Charles IX, et, en cela, il se montra plus soucieux de la sécurité que de la réputation de son ami (1).

Dès 1573, Claude Binet avait publié lui-même diverses poésies à la suite des *OEuvres de Jean de la Péruse*. Son *Discours sur la vie de Pierre Ronsard*, 1586, contient beaucoup de particularités curieuses. Il a traduit en vers français, du latin de Jean Dorat, *les Oracles des douze Sibylles, extraits d'un livre antique, avec les figures des sibylles, portraits au vif par Jean Babel*; Paris, 1586. On lui attribue en outre : une *Ode sur la Naissance et sur le Baptême de Marie-Elisabeth de Valois, fille unique de France*, 1572; — *Adieu de la France au roi de Pologne, et l'adieu du roi de Pologne à la France*; Paris, 1573; — *Adonis, ou le Trespas du roi Charles IX, églogue*; — *Rencontre merveilleuse sur les noms tournés du roi et de la royne*, 1574; — *les Daulphins, ou le Retour du roi, avec le chant des sereines, qui est une épithalame sur le mariage du roi Henri III*; Paris, 1575; — *les Plaisirs de la vie rustique et solitaire*; Paris, 1583 (2).

---

(1) Les œuvres inédites de Pierre Ronsard et sa vie par Claude Binet ont été publiées récemment par M. Aug. Aubry, éditeur.

(2) Duverdier : *Bibliothèque française*. — Nicéron : *Mémoires*.

**Réné BINET,**

Recteur de l'Université de Paris,

né à Notre-Dame-du-Thil, près Beauvais.

1732—1812.

« *Sedulus interpres Flacci, interpresque Maronis.* »

La vie de René Binet s'est écoulée dans le calme des paisibles études. Contemporain et l'un des successeurs du vertueux Rollin, il vécut au milieu du siècle le plus frivole et le plus corrompu avec l'application d'un érudit et la vertu d'un sage.

Il était né le 23 janvier 1732, à Notre-Dame-du-Thil, près de Beauvais, d'une famille de simples cultivateurs. Après avoir achevé ses études avec succès au collège Sainte-Barbe, déjà l'un des meilleurs de Paris, il entra dans la carrière de l'enseignement et débuta par être maître de quartier. Nommé professeur à l'École militaire et ensuite au collège du Plessis, il y enseigna la rhétorique jusqu'à la suppression de cet établissement.

En 1779, René Binet fut élu par ses confrères recteur de l'Université. Il continua dignement la tradition des Rollin, des Hersant, et de tant d'autres savants d'un grand mérite, dont quelques-uns appartiennent au Beauvaisis. Lorsqu'éclata la Révolution, Binet, malgré les difficultés et les dangers attachés alors aux fonctions publiques, consentit, pendant les années 1791 et 1792, à remplir les fonctions de recteur sans en avoir le titre. Il s'intitulait en

plaisantant *vice-recteur constitutionnel*. Ce n'était pas de sa part un simple acte de condescendance ; il espérait conserver ainsi les saines traditions de la vieille Université et le culte des études classiques ; mais la Révolution s'attaquait encore plus aux idées qu'aux individus et se préoccupait des générations futures au moins autant que des errements du passé. Les anciens collèges universitaires et les écoles monastiques furent remplacés par les écoles centrales et les Prytanées (1). Binet était pauvre (les professeurs n'avaient pas le moyen d'émigrer) ; il accepta l'humble place de professeur de grammaire latine à l'école du Panthéon. Plus tard, il fut nommé proviseur du Lycée qui prit le nom de Bonaparte.

Dans les courts loisirs que lui laissaient ses pénibles fonctions, il s'était occupé à faire passer dans notre langue quelques-uns des chefs-d'œuvre de la littérature latine, et, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher, ses versions d'Horace et de Virgile lui assurent un rang distingué parmi les traducteurs français. L'abbé Delille, son contemporain, a éclipsé par sa poésie élégante les traductions en prose de René Binet, dont le génie poétique ne s'élevait guère à la hauteur de ses inimitables modèles. Sa traduction de Virgile n'est guère qu'une révision soignée de la version dite des quatre professeurs. On raconte que, tous les soirs, Binet lisait à sa femme et à sa servante son travail de la journée et qu'il demandait à son auditoire femelle s'il était content. — Oui, répondait-il. — Et moi aussi : allons-nous coucher.

Un élève de Binet, Dussault, caractérisait ainsi la méthode de ce professeur : « Ce qui le distinguait dans sa

---

(1) Binet prononça le discours officiel à la rentrée des écoles centrales de Paris, le 1<sup>er</sup> brumaire an VII. (Paris, 1790, in-8°)

classe, c'était un sentiment parfait des convenances et une critique très-judicieuse. Il avait beaucoup de goût, mais peu de talent : il écrivait avec sagesse et avec pureté, mais il manquait de chaleur... »

La traduction des *Œuvres d'Horace*, par Binet, a eu six éditions successives de 1783 à 1827. Cette version est élégante et fidèle. Binet, dans sa préface, prouve sans peine que la traduction en prose a sur la traduction en vers l'avantage de pouvoir rendre l'original avec plus de fidélité; mais sa fidélité scrupuleuse « ne le conduit que trop souvent à éteindre un mouvement heureux et rapide dans une phrase molle et traînante (1). »

La traduction des *Œuvres de Virgile*, du même auteur, a eu cinq éditions, de 1805 à 1833. Toute faible de style qu'elle est, elle a été longtemps classique dans nos lycées. Binet, dit un écrivain contemporain, était la ressource des élèves et quelquefois des maîtres.

On a encore de Binet : *Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains, et de ses effets dans les derniers temps de la République* (Paris, 1795, in-18), traduit de l'allemand de l'ouvrage de Reiniers; — *Valère-Maxime*, 1796, 2 vol. in 8°. — *Oraisons de Cicéron* : cette traduction, terminée avant 1796, était restée inédite. Revue par Lemaire, elle a été imprimée dans la collection des œuvres de Cicéron.

Sur la fin de sa vie, Binet travaillait encore à revoir des ouvrages élémentaires, dont il soignait les éditions. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1812, à l'âge de 80 ans. Ses nombreux élèves, dont plusieurs avaient dans les lettres une grande réputation, accompagnèrent ses restes au cimetière Montmartre où deux d'entre eux, M. Legrand,

---

(1) Préface de la traduction d'Horace, par MM. Campouen et Després.



censeur du Lycée Bonaparte, et M. Boulard, respectable universitaire, prononcèrent des discours qui ont été imprimés (1).

L'éloge de ce savant et vertueux professeur a été fait en vers latins par un de ses anciens élèves, M. Billecocq. Voici ces vers; je les cite de préférence à l'épithaphe en prose latine que le professeur Lemaire a composée pour être gravée sur le monument que les anciens disciples de Lemaire lui ont élevé par souscription :

.... hic ille magister  
 Quem mirata diu domus est Plessœa docentem,  
 Quem vetus unanimi rectorem academia plausu  
 Elegit sibi, qui patribus natis que vicissim  
 Rhetorices servanda dedit præcepta, Binetus,  
 Sedulus interpres Flacci, interpres que Maronis (2).

Paris avait rendu un éclatant hommage à la mémoire de l'ancien recteur de l'Université : Beauvais ne montra pas moins de regrets et de vénération.

Le 24 novembre 1812, plusieurs anciens élèves du collège de Beauvais, condisciples ou élèves de René Binet, ont fait célébrer pour le repos de son âme un service solennel dans l'église Saint-Etienne. Presque tous les fonctionnaires de la ville, les élèves du collège et leurs professeurs, et une foule de citoyens de toutes les classes ont rendu ce dernier hommage à la mémoire de leur compatriote qui fut un des plus respectables patriarches de l'U-

(1) La vie de René Binet a été publiée par son ancien élève Boulard, dans la 4<sup>e</sup> édition de la traduction des œuvres d'Horace. (Paris, 1816. 2 volumes in-12.)

(2) Ce vénérable maître dont l'enseignement a été longtemps cité comme modèle dans le collège du Plessis, que la vieille Université choisit à l'unanimité pour son recteur, et qui tour à tour enseigna aux pères et aux fils les préceptes traditionnels de la rhétorique, Binet, fidèle traducteur d'Horace et de Virgile.

niversité. Les deux neveux de Binet, MM. Wuilhorgne, l'un curé de Marseille, l'autre vicaire en l'église de Saint-Etienne, ont officié en cette mémorable circonstance. M. Delassaut, ecclésiastique de la même paroisse, a prononcé un discours funèbre écrit avec une heureuse simplicité, dans lequel il a rappelé les droits du digne recteur de l'Université de Paris à la reconnaissance et aux regrets de ses compatriotes.

*Biographie Michaud* (nouvelle édition).

---

**BLAMPIN (Thomas),** Théologien.

*né à Noyon.*

1640 — 1710.

Ce savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur entra dans l'abbaye de Saint-Remy de Reims, où il enseigna la philosophie et la théologie. Ses supérieurs l'ayant chargé d'une nouvelle édition des œuvres de saint Augustin, dom Blampin se distingua dans l'accomplissement de ce travail. Il accepta le prieuré de Saint-Nicaise de Reims d'où il passa à celui de Saint-Remy, dans la même ville, et plus tard au prieuré de Saint-Ouen de Rouen. On le nomma, en 1708, visiteur de la province de Bourgogne.

On a de lui : *Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, opera, emendata studio monachorum ordinis S. Benedicti, cum vita ejusdem sancti Augustini, indicibus, etc.*; Paris, 1679-1700 (1).

Thomas Blampin mourut à Saint-Benoît-sur-Loire, le 13 février 1710.

---

(1) Richard et Girard : Bibliothèque sacrée.

**BLANDUREL (Antoine)**, Professeur de littérature,*né à Saint-Just-des-Marais.*

1734—1813.

**M. Blandurel** a été le Delille du Beauvaisis, pendant plus d'un demi-siècle. Il a tour à tour professé, émigré et versifié, suivant les circonstances.

Né à Saint-Just, près Beauvais, le 5 juillet 1734, il fit de bonnes études à l'Université de Paris, de trop bonnes peut-être, car ses succès lui valurent d'être enrôlé six ans en qualité de maître d'études, et six autres années comme précepteur chargé d'une éducation particulière.

Edifié par ces marques de patience et de résignation, le bon Rollin, recteur de l'Université, le choisit pour collaborer avec les Bénédictins et l'envoya au collège de Metz. Il n'y resta que 18 mois.

**M. Blandurel**, quoique abbé, était avant tout universitaire. Il quitta la Congrégation de Saint-Vanne pour obtenir, au concours, la chaire de Rhétorique de l'Université de Douai. Après cinq ans de professorat, il fut pourvu, par collation royale, d'une des prébendes de la collégiale de Béthune et fut attaché en cette qualité à l'évêque diocésain. Il fut pourvu par la suite d'un canonicat au chapitre de la cathédrale d'Arras, et comptait bien, à l'âge heureux de cinquante-cinq ans, finir ses jours dans cette honorable retraite.

Mais la révolution le força d'émigrer en Allemagne. Il y resta huit ans, et c'est encore le pain de l'enseignement qui le nourrit sur la terre étrangère. Ramené en France

par la fin des proscriptions, il professa les belles-lettres, à l'école secondaire du département de l'Oise, et obtint ensuite la chaire de Rhétorique du collège de Beauvais, qu'il occupa jusqu'à un âge fort avancé.

« M. Blandurel, dit M. V. Tremblay, était un savant modeste et aimable. Ses talents, la douceur de son caractère et son esprit de conciliation, lui méritèrent l'estime de ses concitoyens. Il était aimé de tous les hommes instruits avec lesquels il s'est trouvé en rapport et de tous ses élèves qui le chérissaient comme un père. »

Quelques anciens élèves du collège de Beauvais, contemporains du premier Empire, se souviennent encore du père Blandurel. C'était le poète de circonstance, et jamais sa Muse, tour à tour française et latine, n'a fait défaut aux événements. Il a chanté tour à tour Dieu et ses Saints, ainsi qu'on en jugera par ce catalogue curieux de ses publications.

1° *Portrait de Jésus-Christ*, ode en vers français et latins (1801).

2° *Ode* en vers français sur les Stations du Jubilé ouvert à Beauvais en avril 1804.

3° *A la Mémoire de Pie VI*, ode en vers français publiée en 1804.

4° Vers en l'honneur du directeur de l'école secondaire de Beauvais, le jour de la saint Éloi, son patron (1805).

5° *Au Père de la Patrie, ou les Deux Victoires*, ode en vers français (1806).

6° Sur l'hymne de la Pentecôte et le Don des langues en vers français (1807).

7° Odes variées sur les fruits de la Prière et de l'Éducation (1808).

8° Vers français à la génération naissante, lus à la distribution des prix du collège de Beauvais, le 25 août 1808.

9° Hymne en vers français sur le Verbe.

10° *Cantique sur la Nativité et sur l'Épiphanie.*

11° *La Muse chrétienne, ou poésies nouvelles appliquées à la révolution du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

12° *Ode à l'Éternel, en vers français.*

13° *Essai sur l'Hymne de la Purification (id.).*

14° *Cantique de Moïse (id.) 1811.*

15° *Maximes de l'Écriture-Sainte, traduites en vers français, manuscrit in-4°.*

16° Traduction en vers latins du *Poème de la Religion*, par Louis Racine, manuscrit formant un volume in-4° mis au net par l'auteur en 1812, peu de temps avant son décès.

Cette simple nomenclature peut paraître une critique des œuvres complètes de M. Blandurel; si nous l'avions poussée jusqu'aux citations, c'eût presque été de la satire. En effet, la Muse banale d'Antoine Blandurel ne se contentait pas de s'attaquer aux grands hommes et aux grands événements; elle s'abaissait à de plus minces besognes et improvisait, à tête reposée, pour des réunions ou des fêtes de familles, pour des mariages, etc., des distiques, des quatrains, des couplets, et généralement tout ce qui concerne un poète de circonstance.

M. Blandurel, dit son biographe, aimait à écrire des petits vers sur ses cartes de visite, à l'occasion de la nouvelle année: il transcrivait aussi ses poésies de condoléance sur les billets de mort, grand format, qu'on est dans l'usage de distribuer à Beauvais.

Cet estimable poète mourut à Beauvais, à l'âge de 82 ans, le 28 novembre 1813. La plupart de ses œuvres sont demeurées manuscrites, en la possession d'un de ses neveux, M. Braillon.

**Charles BOILEAU**, Abbé de Beaulieu,*né à Beauvais.*

16 . . — 1704.

Plusieurs biographes ont confondu Charles Boileau le prédicateur, avec Jacques Boileau le docteur en Sorbonne. Cette confusion vient de ce que ce dernier fit ses études au collège de Beauvais, à Paris, et ces mêmes biographes, prenant leur bien où ils le trouvaient, ont revendiqué ainsi en faveur de cette ville, un certain nombre d'illustrations qui ne touchent réellement à Beauvais que par le collège qui en portait le nom (1).

Charles Boileau, abbé de Beaulieu et membre de l'Académie française, était réellement né à Beauvais, et aucun lien de parenté ne l'unit à la famille de Boileau le satirique. Bien lui prit d'être immortel de son vivant, car il ne l'est pas demeuré après sa mort, et la notice consacrée à sa mémoire, par d'Alembert, n'est pas une épitaphe à perpétuité. D'Alembert, comme Fontenelle, comme depuis Arago, M. Villemain et les secrétaires perpétuels de toutes les académies, avaient en effet mission non d'immortaliser, mais d'embaumer les défunts académiciens dont la critique exhume aujourd'hui les momies littéraires.

Voici, d'après les éloges académiques de d'Alembert, le procès-verbal d'exhumation de l'abbé Boileau :

« C'est à ses prédications qu'il doit la réputation dont

(1) Cette même confusion a souvent eu lieu pour la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à Paris, où se trouvait situé le collège de ce nom.

il a joui de son vivant. Elle fut assez grande pour faire désirer de l'entendre à la cour ; il y fut goûté de Louis XIV qui répandit ses bienfaits sur l'orateur. On a de lui deux volumes de sermons qui ont été imprimés après sa mort. (*Homélie et sermons sur les évangiles du carême*, publiés par Richard, 1712. Paris, 2 vol. in-12). On lui a fait un honneur que peu de prédicateurs ont obtenu et dont la plupart en effet seraient bien peu susceptibles. On a recueilli dans un volume à part les *pensées de l'abbé Boileau* (Paris, 1733, in-12) comme on a recueilli celles de Massillon et de Bourdaloue ; et si ce recueil est aujourd'hui peu connu, c'est du moins un hommage que nos pères ont rendu aux succès de l'orateur. Aussi trouve-t-on, dans les sermons de l'abbé Boileau, sinon de l'éloquence, au moins de l'esprit, car Bourdaloue disait de lui « qu'il en avait deux fois plus qu'il ne fallait pour bien prêcher : » mais si l'esprit, dans un écrivain, ne supplée jamais au talent, il peut au moins en faire supporter la privation.

» Quoique l'abbé Boileau, ajoute d'Alembert, eût obtenu le suffrage du prince, qui devait lui assurer celui des courtisans, néanmoins, si nous en croyons une anecdote qui n'est peut-être pas plus vraie que beaucoup d'autres, il ne fut pas toujours heureux dans ses stations à Versailles. On prétend que la *Judith* de Boyer, qui avait été applaudie au théâtre pendant le carême de 1695, ayant été sifflée après Pâques, la Champmeslé qui en témoignait sa surprise à Racine, reçut de lui cette réponse : « C'est que pendant le carême les sifflets étaient à la cour aux sermons de l'abbé Boileau.

» Quoi qu'il en soit, dit en terminant le panégyrique académique, si l'abbé Boileau ne fut pas un orateur du premier ordre, il fut au moins un citoyen vertueux et de la plus sage conduite, un prêtre bienfaisant (deux mots

qui ne sont par malheur pas toujours synonymes) (1), plein d'attachement et de zèle pour ses amis et empressé même d'obliger les inconnus qui avaient besoin de ses secours.

L'abbé Boileau avait été reçu membre de l'Académie française le 19 août 1694, en remplacement du peu illustre Ph. Goibaud-Dubois.

Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de lire les sermons de l'abbé Boileau, devenus assez rares aujourd'hui par leur médiocrité même, pourront au moins trouver dans ses pensées la preuve de l'esprit qu'on n'a jamais refusé à ce prédicateur. Plusieurs de ces pensées méritent d'être retenues, celle par exemple qu'on lit à la tête du premier chapitre :

« La preuve la plus réelle d'un vrai mérite, c'est de se connaître : c'est par là que la philosophie finit; c'est par là que la foi commence; c'est la leçon que le sage fait à l'homme, et la prière que le chrétien fait à Dieu. »

Nous pourrions en citer beaucoup d'autres, mais il nous paraît plus utile de remarquer que le défaut général de ces pensées est l'usage trop multiplié de l'antithèse, et la symétrie trop fréquente et trop affectée des expressions. L'abbé Boileau, dans cet ouvrage, est une espèce de Sénèque français, mais avec une philosophie moins profonde que celle du Sénèque romain. Il a les défauts de Fléchier; mais il n'a ni la pureté, ni l'élégance, ni l'harmonie de son style. Aussi, ajoute d'Alembert, dans ses notes, on lit encore Fléchier, et on ne lit plus l'abbé Boileau.

Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de l'abbé Boileau un volume de *Panégyriques*. Paris, 1718, in-8° in-12.

---

(1) La parenthèse est de d'Alembert.



**BONIN (Pierre)**, Mathématicien ,

*né à Compiègne.*

15.. — 1636.

Ce savant, contemporain et compatriote de Jacques de Billy, était principal du collège de Compiègne en 1628; il a publié à cette époque les *Mystères de l'octonaire*, ou conjectures tirées tant de l'Écriture Sainte que des mathématiques et appuyées sur des raisons naturelles, etc., ouvrage dédié à M. le Cardinal de Richelieu, 1 vol. in-8° (1).

Bonin mourut à Compiègne en 1636.

---

**Jean de BONNEUIL,**

Chanoine de la cathédrale de Beauvais.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Orléans a conservé la mémoire des historiens qui ont rapporté les faits mémorables du siège de 1429, et l'héroïque légende de Jeanne d'Arc : Beauvais doit le même

---

(1) Victor Tremblay. (*Biographie du Beauvaisis*).

souvenir à Jean de Bonneuil, trésorier de la fabrique de Saint-Pierre, qui a relaté, jour par jour, les incidents du siège de 1472 et de l'assaut du 27 juin où s'est signalée Jeanne Hachette (1).

« Les notes de ce chanoine, dit M. Vict. Tremblay, sont fort curieuses et très-instructives. Nous allons en rapporter une d'après laquelle on serait fondé à croire que c'est à l'assaut du 9 juillet que s'immortalisa une fille de Beauvais.

» En cette semaine, le jeudi neuvième jour de juillet, environ heure de 8 heures, les Bourguignons livrèrent assaut aux portes de l'Hôtel-Dieu et de Bresle, auquel assaut les femmes portaient le corps de *sainte Angadrême*, et tiraient dedans la ville dards et arbalètes, tellement qu'une flèche demeura dedans ladite porte, comme encore appert, et toutes à l'aide de Dieu et des Benois Saints furent reboutés arrière des murs, qu'il y en demeura (des Bourguignons) si grand nombre de gens d'armes et seigneurs et autres dedans les fossés, avec trois étendars, desquels les femmes gagnèrent l'un et se retirèrent si vaillamment que ils perdirent tout honneur avec leurs gens. »

Cette note est extraite du *siège de 1472*, publié en 1848, par M. Dupont-White, à la suite de laquelle il ajoute :

« Adrien de Boufflers, dans son *Recueil d'anecdotes*, donne le même renseignement historique sur l'assaut du 9 juillet 1472. »

---

(1) Le nom de Bonneuil est encore porté aujourd'hui par une honorable famille du Valois qui habite le village de Bonneuil, canton de Crépy.

**BORDEAUX,**

ancien Administrateur au district de Chaumont.

1700 — 1792.

Le citoyen Bordeaux, natif de Fresneaux, canton de Chaumont, et ancien maire de cette commune, fut député à l'assemblée constituante.

De retour de sa mission, le député Bordeaux fit le calcul du traitement dont il avait joui pendant le cours de ses fonctions, et, balance faite de ses dépenses pendant son séjour à Paris, il trouva un excédant de 50 louis qu'il distribua aux indigents de sa commune.

Ce partisan anticipé des fonctions gratuites, mourut à Fresneaux, en 1825, dans un âge très-avancé. La commune lui est redevable du Presbytère, de la Mairie et de la maison d'École (1).

---

**BOREL (Louis),**

Chanoine et Vicaire général de Beauvais.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

La famille Borel est une des plus anciennes et des plus recommandables du Beauvaisis. Pendant six générations,

---

(1) *Moniteur universel*. — Victor Tremblay. Biographie du Beauvaisis. — Graves. Statistique de l'Oise.

avant l'époque contemporaine, ses ancêtres ont occupé les fonctions de lieutenants-généraux civils et criminels du bailliage de Beauvais. Avant de citer les membres de cette famille dont l'illustration plus récente a laissé un plus vif souvenir, il convient néanmoins d'accorder une mention à l'abbé Louis Borel, chanoine et vicaire général de Beauvais, au xviii<sup>e</sup> siècle, qui consacra toute sa vie au soulagement des malheureux. Il s'était fait construire une modeste habitation dans l'hospice des pauvres, dont il était un des plus ardents soutiens, et dont il ne voulait pas être séparé. Après sa mort, il voulut que son cœur fut déposé dans la chapelle de cet hôpital.

---

**BOREL (Eustache-Louis),** Archéologue,

*né à Beauvais.*

1720 — 1797.

« E. Borel, dit M. Dupont-White, fut un des membres de cette savante trilogie (1) par qui fut commencée une monumentale histoire de la ville de Beauvais, qu'interrompit la Révolution. » Il était lieutenant-général au bailliage de Beauvais.

On lui doit des mémoires précieux et fort étendus sur la ville de Beauvais et le Beauvaisis qu'il rédigea en collaboration avec MM. Bucquet et Danse. Il a aussi travaillé

---

(1) Voir les biographies de MM. Bucquet et Danse.

à la carte générale de France avec M. de Cassini et fit lui-même des recherches très-savantes sur les mesures itinéraires des Gaulois et des Romains.

Il a enfin écrit une dissertation pour prouver que *Lianobriga*, *Curmiliaca* et *Petromantalum* des Romains ne sont autres que Pont-Sainte-Maxence, Cormeilles, près d'Amiens, et Magny-en-Vexin.

« M. Borel, ajoute M. Dupont-White, était un homme du monde, et unissait à l'érudition les graces du plus brillant esprit. Il avait été nommé, sous la Révolution, président du tribunal civil de Beauvais et mourut dans cette ville le 19 avril 1797 (1). »

---

## BOREL DE BRÉTIZEL (D'ARAND)

Législateur et Magistrat,

né à Beauvais.

1764—1839.

M. Borel de Brétizel, fils du savant lieutenant-général au présidial de Beauvais, naquit dans cette ville le 23 juillet 1764. Destiné à la même carrière que son père et doué d'une grande facilité de travail, il fut reçu à l'âge de 19 ans licencié en droit et avocat au parlement de Paris qui, en 1786, lui accorda les dispenses d'âge. Il n'avait encore

---

(1) M. Dupont-White : *Mélanges historiques, archéologiques et littéraires.*

que 22 ans, lorsque, en 1787, il succéda à son père qui se démit en sa faveur de ses fonctions, après plus de 40 ans d'exercice.

M. Borel de Brétizel avait 25 ans lorsqu'éclata la révolution de 1789. Il était investi de la première charge de la ville, et tous les regards étaient fixés sur lui. Le parti monarchique et celui de la révolution se disputèrent l'homme de mérite, le magistrat populaire. Lors de l'élection pour les Etats-Généraux, il fut nommé secrétaire de la noblesse; plus tard, ses concitoyens l'investirent des fonctions municipales et le nommèrent, un peu malgré lui, procureur-syndic de la commune de Beauvais.

Comme ses opinions modérées contrastaient avec le républicanisme du Comité de Salut public, Borel fut arrêté avec toute sa famille, en vertu d'ordres émanés de Paris. Mais par un sentiment de courageuse indépendance, la commune le maintint, quoique suspect, dans l'exercice de ses fonctions. Un gendarme le venait prendre chaque matin à la prison; on le conduisait à l'hôtel-de-ville, où il expédiait les affaires, et le soir, il était réintégré dans la maison-d'arrêt sans qu'il lui fût permis de mettre les pieds chez lui. Ce singulier état de choses dura jusqu'à la fin de la Terreur. La journée du 9 thermidor rendit au citoyen Borel sa liberté et sa popularité.

A la chute de la Convention, il fut élu député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents.

Il ne parut à la tribune qu'une fois dans la session de l'an iv pour présenter un code de remplacement, par élection, des commissaires près les tribunaux civils, qui fut adopté. En l'an 5, il fit prendre une résolution pour régulariser les droits des usufruitiers de maisons vendues nationalement, avec réserve de l'usufruit.

Il se prononça, le 20 octobre 1797, contre le projet d'extracisme qu'amena le coup d'Etat du 18 fructidor an 5, et

fit rapporter l'arrêté qui ordonnait à une commission de présenter des vues sur cet objet, « institution renouvelée des anciens, dit-il, et dont la seule proposition a excité une inquiétude générale. » Quelques jours après, il combattit le projet de loi des institutions civiles. En applaudissant aux vues philanthropiques qui animaient le rapporteur, il rejeta toutes les cérémonies dont on se proposa d'accompagner la célébration des actes de naissance, de mariage et de sépulture.

Il demanda que la forme de ces actes fut purement civile, sans aucun mélange d'idées religieuses, et qu'aux termes de la loi de septembre 1792, on laissât à chacun la faculté de les consacrer d'après les rites propres au culte de son choix. Borel de Brétizel combattit encore le projet sur les réclamations contre les poursuites des créanciers déclarés insolvable. Il avait demandé un rapport sur la réception des dons patriotiques; plus tard, il s'étonna que dans les rapports sur les opérations de la trésorerie dans le cours de l'an 5, il ne fut point fait mention de ces dons, des versements, ni de l'emploi des fonds qui en provenaient. Il fit encore prendre une résolution qui ordonnait le sursis à tout jugement de mort pour falsification de rescriptions; déclarer l'urgence du projet sur les poids et mesures; en un mot, sans paraître souvent à la tribune, il ne négligea aucune occasion de faire adopter des mesures, d'accord avec l'humanité, la justice et les lumières.

Depuis ce moment, la carrière de M. Borel de Brétizel est marquée par de nombreuses variations politiques. Nous empruntons à la nouvelle édition de la *Biographie Michaud* la suite de cette notice :

« La Révolution du 18 brumaire trouva dans Borel de Brétizel un zélé partisan; aussi fut-il nommé, en 1800, membre du tribunal de cassation et chevalier de la Légion-d'Honneur, le 26 novembre 1803. Il vota pour l'élévation

de Napoléon à l'Empire. Depuis cette époque jusqu'à l'an 1814, Borel de Brétizel, jurisconsulte habile, magistrat zélé et laborieux, se consacra entièrement aux devoirs et aux travaux de la cour de cassation. Au mois d'avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon et au rappel de Louis XVIII. Il fit dès lors partie du conseil particulier du duc d'Orléans. Pendant les cent jours, il prit part à toutes les délibérations officielles de la cour de cassation en faveur de Napoléon; puis au mois de juillet en faveur de Louis XVIII; du reste il refusa de souscrire à l'acte additionnel.

» Au mois de janvier 1816, Borel de Brétizel fut chargé de présenter à ce monarque, au nom des habitants de Beauvais, le mouton que leur ville était, de temps immémorial, dans l'usage d'offrir aux rois de France à l'époque du jour de l'an. A peine Borel eut-il annoncé au roi que sa fidèle ville de Beauvais s'empressait de renouveler ses hommages : « Oh ! oui, interrompit Louis XVIII, j'accepte son présent avec grand plaisir, d'autant plus que je me souviendrai toujours du bon accueil qu'elle m'a fait dans un mauvais moment.

» Nommé peu de temps après député par le département de l'Oise, Borel, depuis cette époque jusqu'en 1827, fut constamment réélu, et fit partie de cette 2<sup>e</sup> section du côté droit qui votait assez souvent avec le ministère.

» Il fut souvent rapporteur de la commission des pétitions. Dans la session de 1821, il fit partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministère des finances un crédit en rentes cinq pour cent consolidés; puis de celle qui s'occupa de la proposition de Dubruel sur l'autorité paternelle. Peu empressé de se montrer à la tribune, il n'y paraissait guère que pour traiter les questions judiciaires. Dans la session de 1827, chargé



du rapport sur le projet de loi concernant le jury, il s'opposa à la question préjudicielle élevée par la Bourdonnaie sur ce projet, et résuma, avec talent, la discussion.

» Le duc d'Orléans, devenu roi, le chargea de l'administration des biens considérables que le legs universel du duc de Bourbon transmit au jeune duc d'Anjou. Cette mission demandait un homme intègre, éclairé, laborieux, conciliant; on ne pouvait faire un meilleur choix.

» En 1838, l'affaiblissement de sa santé engagea Borel de Brétizel à résigner ses fonctions de conseiller à la cour de cassation. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante. »

M. Borel de Brétizel a laissé à ses héritiers une riche et précieuse bibliothèque qui renferme un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire du Beauvaisis.

---

### **BOUCHEL (Laurent),** Jurisconsulte,

*né à Crespy-en-Valois.*

1560—1629.

Son père, Claude Bouchel, était receveur ordinaire du duché de Valois. Laurent naquit à Crespy, le 1<sup>er</sup> mars 1588, étudia le droit, et devint avocat au parlement de Paris. A en juger par ses ouvrages, c'était un caractère hardi, un esprit original. Il eut maille à partir avec le parlement, pendant les troubles civils et religieux dont la France était alors agitée, et fut même enfermé à la Bastille. Il en sortit par le crédit du premier président.

Laurent Bouchel a publié les ouvrages suivants :

1° Une édition soignée de l'*Histoire de Grégoire de Tours* (1610).

2° Le *Trésor du Droit français*, savante compilation qui eut quatre éditions successives (1616, 1629, 1666 et 1689).

3° *Curiosités où sont contenues des réflexions sur la création du monde* (1616).

4° *Traité de la justice criminelle en France* (1621).

5° *Histoire de Navarre*.

6° *Code Historial de France*.

7° *Les Coutumes générales des Bailliages de Senlis, comté de Clermont en Beauvaisis et duché de Valois* (1631).

Ce dernier ouvrage publié deux ans après la mort de l'auteur, est précédé d'une excellente notice sur le Valois, par Bergeron, compatriote de Bouchel (1).

Ce jurisconsulte qui jouissait d'une haute réputation et était regardé comme un des plus savants hommes de son temps, mourut à Paris le 29 avril 1629, âgé de 70 ans.

## **BOUFFLERS (Louis et Adrien de).**

1534-1622.

De ces deux frères, l'un était simple gentilhomme; l'autre, bailli de Beauvais : tous deux issus d'ailleurs

(1) Voyez ce nom.

d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Picardie (1).

*Louis de Boufflers*, né en 1534, était guidon de la compagnie de gendarmes de Jean de Bourbon, duc d'Enghien. Il fut célèbre sous les règnes de François I<sup>er</sup> et d'Henri II, par sa force prodigieuse et son étonnante agilité. Loisel, La Morlière, Varillas, racontent de ce nouveau Milon des particularités étonnantes. Il portait dans ses bras un cheval qu'il enlevait de terre; son adresse égalait sa force: il luttait contre les Bretons les plus vigoureux et les terrassait. A la chasse, il franchissait, tout botté, les ruisseaux les plus larges; il sautait, armé de toutes pièces, sur son cheval, sans mettre le pied à l'étrier; il devançait à la course un cheval d'Espagne, pourvu que la carrière ne fût pas d'une trop grande étendue. Enfin il tuait à coups de pierre les quadrupèdes et les oiseaux; mais, depuis l'invention de la poudre à canon, le grand avantage que tant de force et tant d'agilité ou d'adresse devaient donner à Louis de Boufflers se réduisait à peu de chose. Il périt d'un coup d'arquebuse au siège de Pont-sur-Yonne, en 1553, à l'âge de 19 ans, sans avoir été marié.

*Adrien de Boufflers*, frère du précédent, gentilhomme de la chambre de Henri III, porta les armes fort jeune, et se trouva aux journées de Saint-Denis et de Montcontour. Henri III créa en sa faveur, en 1582, la charge de grand bailli de Beauvais (2), pour récompenser sa fidélité au

---

(1) Une série spéciale sera consacrée dans cet ouvrage aux familles illustres du Beauvaisis, en tant qu'elles offriront une série non interrompue de générations; ce sera une sorte d'armorial historique. Nous nous bornons, dans cette première partie de notre travail, à mentionner les personnages qui, en dehors de leur illustration généalogique, appartiennent, à divers titres, à la biographie du département de l'Oise.

(2) Voir le remarquable ouvrage de M. Dupont-White: *La Ligue à Beauvais*.

parti royaliste. Les ligueurs brûlèrent ses maisons et ravagèrent souvent ses terres. Il publia des *Considérations sur les ouvrages du Créateur*, et le *Choix de plusieurs histoires et autres choses mémorables, tant anciennes que modernes, appariées ensemble*, ou *Mélanges historiques*. Paris, 1608, in-8°. Il mourut le 28 octobre 1622, âgé de 90 ans, et fut bisaïeul du célèbre défenseur de Lille.

Le village de Grillon a porté pendant de longues années le nom de la famille de Boufflers.

## BOURBON-CLERMONT (Maison de)

en Beauvaisis.

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

La famille de Bourbon appartient au Beauvaisis à double titre ; elle en est originaire, puisqu'elle remonte à Robert, comte de Clermont, sixième fils de Saint-Louis ; et l'une de ses branches, celle qui joignait au nom patrimonial de cette illustre maison celui non moins glorieux de Condé, s'est éteinte, en 1830, à Chantilly, domaine qui fut, pendant près de deux siècles, la résidence favorite des princes de Bourbon-Condé.

*Robert de France*, comte de Clermont en Beauvaisis, sixième fils de Saint-Louis, est la tige de la maison de Bourbon-Clermont, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de France, et dont les descendants règnent encore aujourd'hui en Espagne, à Naples et à Parme.

Robert, né en 1256, devint à l'âge de 16 ans sire de

Bourbon, par son mariage avec Béatrix de Bourbon, qui, en 1283, succéda à sa mère Agnès dans cette baronnie. Il séjourna fort peu dans sa comté de Clermont, qu'un de ses baillis, l'illustre Beaumanoir, administrait avec sagesse et dotait de l'admirable livre des *Coutumes du Beauvaisis*, un des monuments du droit féodal.

Robert de Clermont n'avait que 22 ans lorsque, en 1279, son frère aîné, Philippe-le-Hardi, l'arma chevalier dans un tournoi. Pendant une des joutes militaires, le jeune comte, accablé par le poids de ses armes et par les coups redoublés qu'il avait reçus sur la tête, éprouva un tel ébranlement au cerveau qu'il tomba en démence. « Chacun, dit Guillaume de Nangis, ressentit une grande douleur d'un tel dommage. Il était d'une belle figure, d'une taille assez élevée, d'une âme disposée à la prouesse, et il y serait parvenu si Dieu l'avait permis. »

Il survécut quarante ans à cet accident, et tout porte à croire qu'il eut des intervalles lucides, puisqu'on le vit, sous Philippe-le-Bel, chargé d'une négociation importante. Il fonda l'hôpital Saint-Jacques, à Moulins, capitale du duché de Bourbon, et mourut à Paris le 7 février 1317. Son tombeau et sa statue étaient dans la chapelle dite de Bourbon, aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. Le poète Santeuil avait composé l'épithaphe suivante pour ce monument érigé au père de tant de princes et de rois.

Hic stirps Borbonidum, hic primus de nomine princeps  
 Conditur : hic tumuli, veluti incunabula regum,  
 Huc veniant prout regali è stirpe nepotes :  
 Borbonii hic regnant, invito funere manes (1).

---

(1) Du premier des Bourbons c'est ici le tombeau.  
 C'est ici qu'est leur tombe, ainsi que leur berceau.  
 Et, malgré le trépas auquel tu les condamnes,  
 O mort, tu vois ici régner encor leurs mânes.

Les descendants de Robert de Clermont appartiennent désormais à l'histoire de France comme ducs de Bourbon, mais non plus à celle de Beauvaisis, à laquelle ils ne se rattachent plus que par leur titre et les liens de suzeraineté (1).

Le cardinal de Bourbon, cinquième fils de Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV, et qui fut un moment proclamé roi de France par les ligueurs sous le nom de Charles X, avait été nommé évêque de Beauvais en 1572, et occupa ce siège épiscopal pendant trois ans. C'était un des principaux chefs de la ligue dont Beauvais eut tant à souffrir ; mais la faiblesse de son caractère et l'énergie des membres du chapitre et des magistrats municipaux épargnèrent à la ville les sanglantes violences dont la France était alors le théâtre (2).

Il n'entre pas dans le plan de cette biographie de reproduire l'histoire volumineuse de la maison de Bourbon ; il nous suffira, quant à présent, de rappeler les principaux événements de son séjour dans le Beauvaisis, et d'esquisser plus tard la vie des membres de cette famille qui sont nés à Chantilly, ou qui y ont laissé un souvenir de leur passage.

---

**BOURDELIN (Claude, François et Louis),**

Membres de l'Académie des Sciences,

*nés à Senlis.*

1621—1777.

Cette illustre famille qui a vu trois de ses membres appelés à l'Académie des sciences et un autre à l'Académie

---

(1) Desormeaux : *Histoire de la Maison de Bourbon.*

(2) Voir au mot *Condé* pour l'histoire des Bourbons de la branche de Condé.

des inscriptions et belles-lettres, est originaire du Lyonnais. L'ancêtre, *Claude Bourdelin*, était né en 1621, à Villefranche près de Lyon, d'une famille de commerçants. Il quitta l'école de son pays pour venir étudier à Paris. Mais la science ne lui sourit pas tout d'abord, et il fut obligé d'aller s'établir apothicaire à Senlis. Il demeura dans cette ville jusqu'en 1668, époque à laquelle il passa de son humble officine dans les savants laboratoires de Paris, et fut reçu membre de l'Académie des sciences. Il présenta à cette savante compagnie près de 2,000 analyses de toutes sortes de corps composés. L'étude des eaux minérales et des plantes l'occupa principalement pendant les dernières années de sa vie. Il mourut le 15 octobre 1699. Fontenelle, qui a écrit son éloge, dit qu'il fut pendant trente-deux ans l'oracle de la chimie.

*Claude Bourdelin*, fils du précédent, naquit à Senlis le 20 juin 1667. « Il fut élevé, dit Fontenelle, avec beaucoup de soin dans la maison de son père. M. Du Hamel, secrétaire de l'Académie des sciences, lui choisit tous les maîtres et présida à son éducation. A 16 ou 17 ans, il avait traduit tout Pindare et tout Lycophron, les plus difficiles des poètes grecs, et, d'un autre côté, il entendait dans le cours le grand ouvrage de M. de la Hire sur les sections coniques, plus difficile par sa matière que Lycophron, et Pindare par le style. Il y a loin des poètes grecs aux sections coniques. La diversité de ses connaissances le mettait en état de choisir entre différentes occupations; mais son inclination naturelle le détermina à la médecine, pour laquelle il avait déjà de grands secours domestiques. Il était né au milieu de toute la matière médicale, dans le sein de la botanique et de la chimie. Il se donna donc, avec ardeur, aux études nécessaires et fut reçu docteur en médecine de la faculté de Paris en 1692.

» Il aimait dans cette profession, et les connaissances qu'elle demande, pour lesquelles il avait une disposition très-heureuse, et encore plus sans comparaison l'utilité dont elle peut être aux hommes. Cette utilité, qui devrait toujours être l'objet principal du médecin, était de plus l'unique objet de M. Bourdelin. Il est vrai qu'il était né avec un bien fort honnête et qu'il pouvait vivre commodément, quoique tout le monde fût en parfaite santé : mais son désintéressement ne venait pas de sa fortune ; il venait de son caractère, car il n'est pas rare qu'un homme riche veuille s'enrichir. Les malades de M. Bourdelin lui étaient assez inutiles, si ce n'est qu'ils lui procuraient le plaisir de les assister : Il voyait autant de pauvres qu'il pouvait et les voyait par préférence : il payait leurs remèdes, et même leur fournissait souvent les autres secours dont ils avaient besoin ; et quant aux gens riches, il évitait avec art de recevoir d'eux ce qui lui était dû ; il souffrait visiblement en le recevant, et sans doute la plupart épargnaient volontiers sa pudeur ou s'accommodaient à sa gêne.

« Dès que la paix de Riswick fut faite, il en profita pour aller en Angleterre voir les savants de ce pays. La récompense de ce voyage fut une place dans la Société royale de Londres. Il ne l'avait point sollicitée, et on crut qu'elle lui en était d'autant mieux due.

« Il n'ent pas le malheur d'être traité moins favorablement dans sa patrie. L'Académie des sciences, à qui il appartenait par plusieurs titres, le prit pour un de ses associés anatomistes au renouvellement qui se fit en 1699. Il avait en partage, non pas tant l'anatomie elle-même que son histoire, ou l'érudition anatomique qu'il possédait fort. Dans une question assez épineuse que partageaient les anatomistes de la Compagnie, et où il entra, quelques points de fait, et des difficultés sur le choix des opérations mé-



cessaires, on eut recours à M. Bourdelin, et il travailla utilement à des préliminaires d'éclaircissements.

• En 1703, il acheta une charge de médecin ordinaire de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne. On assure qu'un de ses principaux motifs fut l'envie de donner au public des soins entièrement désintéressés, et de se dérober à des reconnaissances incommodes qu'il ne pouvait pas tout-à-fait éviter à Paris. Nous n'avancerions pas un fait si peu vraisemblable, s'il ne l'avait prouvé par toute sa conduite. Avant que de se transporter à Versailles, il fut quatre ou cinq mois à se rafraîchir la botanique avec M. Marchand, son ami et son confrère. Il prévoyait bien qu'il n'herboriserait pas beaucoup dans son nouveau séjour, et il y voulait arriver bien muni de toutes les connaissances qu'il n'y pourrait plus fortifier. Quand il partit, ce fut une affliction et une désolation générale dans tout le petit peuple de son quartier.

» La plus grande qualité des hommes est celle dont ce petit peuple est le juge.

» Il vécut à Versailles comme il avait fait à Paris, aussi appliqué sans aucun intérêt, aussi infatigable, ou du moins aussi prodigue de ses peines, que le médecin du monde qui aurait eu le plus de besoin et d'impatience d'amasser du bien. Son goût pour les pauvres le dominait toujours. Au retour de ses visites, où il en avait vu plusieurs dans leurs misérables lits, il en trouvait encore chez lui une troupe qui l'attendait. On dit qu'un jour, comme il passait dans une rue de Versailles, quelques gens du peuple dirent entre eux : *Ce n'est pas un médecin, c'est le Messie* ; exagération insensée en elle-même, mais pardonnable en quelque sorte à une vive reconnaissance et à beaucoup de grossièreté.

» Il est assez singulier que dans un pays où toutes les professions, quelles qu'elles soient, se changent en celle de

courtisan, il n'ait été que médecin, et qu'il n'ait fait que son métier, au hasard de ne pas faire sa cour. Il la fit cependant à force de bonne réputation. M. Bourdelot, premier médecin de M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne, étant mort en 1708, cette princesse proposa elle-même M. Bourdelin au roi pour une si importante place et obtint aussitôt son agrément. Elle eut la gloire et le plaisir de rendre justice au mérite qui ne sollicitait point. Les courtisans surent son élévation avant lui et il ne l'apprit que par leurs compliments.

» Ses mœurs se trouvèrent assez fermes pour n'être point ébranlées par sa nouvelle dignité. Il fut toujours le même; seulement il donna de plus grands secours aux pauvres, parce que sa fortune était augmentée.

» Cependant les fatigues continuelles affaiblissaient fort sa santé; une toux fâcheuse et menaçante ne lui laissait presque plus de repos. Soit indifférence pour la vie, soit une certaine intempérance de bonnes actions, défaut assez rare, on l'accuse de ne pas s'être conduit comme il conduisait les autres. Il prenait du café pour s'empêcher de dormir et travailler davantage, et puis, pour rattrapper le sommeil, il prenait de l'opium. Surtout c'est l'usage immo-déré du café qu'on lui reproche le plus; il se flatta long-temps d'être désespéré, afin d'en pouvoir prendre tant qu'il voulait.

» Enfin, après être tombé par degrés dans une grande exténuation, il mourut d'une hydropisie de poitrine le 20 avril 1711. Ses dernières paroles furent..... *In te Domine, speravi; non confundar...* Il n'acheva pas les deux mots qui restaient. Une vie telle que la sienne était digne de finir par ce sentiment de confiance.

» Il a laissé quatre enfants d'une femme pleine de vertu, avec qui il a toujours été dans une union parfaite. Nous ne nous arrêterons pas à dire combien il était vif et offi-

cieux pour ses amis, doux et humain à l'égard de ses domestiques; il vaut mieux laisser à deviner ces suites nécessaires du caractère que nous avons représenté, que de nous rendre suspects de le vouloir charger de trop de perfections. »

Tel est l'éloge que Fontenelle a publié de Claude Bourdelin. C'est aussi aux Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres que nous emprunterons l'éloge de François Bourdelin, fils de Claude, et frère du précédent.

*Bourdelin* (François), frère du précédent, connu dans le monde savant sous le nom de Bourdelin le cadet, perpétua à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un nom déjà honoré à l'Académie des sciences.

François Bourdelin naquit à Senlis, le 15 juillet 1668.

Peu de temps après la naissance de ce second fils, M. Bourdelin le père, qui, par un esprit de philosophie anticipée, avait quitté le séjour de Paris, y fut rappelé par deux circonstances capables de vaincre le plus déterminé philosophe.

La première de ces circonstances fut l'honneur qu'on lui fit de lui assigner, quoiqu'absent, une place de pensionnaire dans l'Académie des sciences.

La seconde fut le peu de retour qu'il trouva dans les habitants du lieu de son nouveau domicile, qui après avoir obtenu par ses sollicitations particulières une diminution de taille, l'en chargèrent lui-même l'année suivante plus fortement qu'il ne l'avait encore été.

Ce changement fut avantageux à toute la famille. Le père dont le désintéressement égalait l'habileté, fit par cette réputation-là même, une fortune au-dessus de ses espérances; et ses enfants, instruits par ce qu'il y avait alors de meilleurs maîtres à Paris, reçurent une éducation qu'ils n'auraient jamais eue ailleurs.

L'aîné fut destiné à être médecin, et si le cadet qui est

celui dont nous parlons, avait suivi les premières vues de son père, il ne serait pas sorti du laboratoire; la pharmacie eût été son partage. Mais il témoigna une si grande répugnance pour cet état qui faisait les délices du reste de la maison, qu'après bien des promesses, bien des menaces inutiles, on lui proposa enfin d'étudier en Droit et de se faire recevoir avocat. Il se prêta à cette seconde destination parce qu'elle pouvait aisément couvrir l'envie démesurée qu'il avait d'apprendre, préférablement à tout, les langues étrangères, les intérêts des princes, les mœurs et les usages des différents peuples.

Le goût qu'il n'osait déclarer était cependant, en quelque sorte, le propre ouvrage de son père; car la récompense la plus ordinaire que M. Bourdelin proposait à ses enfants pour les encourager au travail, était de les mener voyager pendant les vacances. Et quoique cet espace de temps, qui était le seul dont il pouvait disposer, ne fût pas d'une grande étendue, il se trouva qu'au bout de trois ou quatre années, ils avaient parcouru non-seulement les plus belles provinces du royaume, mais encore une partie de l'Angleterre et de la Hollande.

Dans ces derniers voyages, M. Bourdelin le cadet, comme le plus jeune de la troupe, était chargé d'écrire chaque jour ce qu'on avait vu de singulier sur la route, ou dans les villes; mais ce journal de commande n'était pas à beaucoup près si exact qu'une espèce de dictionnaire qu'il faisait de son chef des mots les plus communs ou les plus nécessaires dans la société.

Les voyages finirent, et le goût des langues étrangères s'accrut toujours en lui, au point que tandis qu'on le croyait uniquement appliqué à l'étude du Droit, il apprit, sans qu'on s'en doutât le moins du monde, l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'allemand, et même un peu d'arabe, d'histoire et de politique.

La digue rompit enfin : M. de Bonrepos fut nommé ambassadeur en Danemarck, et M. Bourdelin le cadet, qui avait pris des mesures auprès de lui, fut agréé pour secrétaire d'ambassade. La difficulté était d'obtenir pour ce voyage le consentement d'un père qui avait formé des dessein tous différents. M. Racine et M. Duhamel, ses intimes amis, se chargèrent de le lui demander ; il l'accorda à leurs instances. M. Bourdelin partit, et passa près de 18 mois à Copenhague.

Sa complexion délicate ne put soutenir plus longtemps la différence du climat, il revint avec une extinction de voix presque entière et une pâleur mortelle.

Le père, qui ne douta point qu'une pareille épreuve n'eût entièrement effacé de l'esprit de son fils toutes les idées de voyage, de langues et de négociations, lui acheta une charge de conseiller au Châtelet, dont il parut d'abord s'occuper avec plaisir. Il remplissait les vides de cette douce magistrature par des conférences sur les belles-lettres, et par une étude particulière de l'antiquité, pour laquelle il avait aussi beaucoup de goût. Il s'était même formé en ce genre un cabinet de livres choisis et une suite de médailles d'or assez complète. Enfin, quand cette Académie (1) fut renouvelée, il fut nommé à une place d'élève.

La politique et les langues qui semblaient abandonnées ne l'étaient pourtant pas. M. Bourdelin avait auprès de M. le comte de Ponchartrain, un ami dans le bureau de qui tombaient les dépêches étrangères ; et cet ami lui faisait renvoyer toutes celles qu'il fallait traduire. Il avait ainsi de quoi s'exercer selon sa vocation ; et cette besogne secrète était sans doute d'autant mieux faite qu'elle avait encore pour lui tout le charme des plaisirs défendus.

---

(1) Celle des inscriptions.

M. Bourdelin le père mourut; l'occupation du fils cessa d'être un mystère; il alla s'établir à Versailles pour travailler immédiatement avec le ministre, et ce travail dura sept ou huit ans.

Au bout de ce temps-là, il jugea par son expérience ou par de nouvelles réflexions que l'emploi de secrétaire-traducteur ne le mènerait jamais à rien, et son objet était d'être employé dans quelques négociations. Il prit une charge de gentilhomme ordinaire, parce qu'on choisit souvent dans ce corps-là des envoyés pour les cours étrangères. Il se flattait même de quelque préférence dans ce choix, sur le témoignage avantageux que pouvait rendre de lui le ministre sous qui il avait travaillé, et sur le crédit de son frère qui était devenu premier médecin de M<sup>me</sup> la Dauphine. Mais ce frère mourut; la princesse elle-même fut bientôt après enlevée à la France, et mille autres circonstances changèrent ses vues, ou dissipèrent ses espérances. Alors il prit le parti de se marier et d'acheter une terre aux portes de Paris. Peut-être ne consulta-t-il pas assez ses forces dans ce double établissement. La terre qu'il avait acquise était grande et demandait des soins; il voulut tout à la fois remettre les fonds en valeur, et le bâtiment en état; ce détail l'épuisa, son ancienne langueur revint, la fièvre s'y joignit et l'emporta en moins de 3 semaines. Il mourut le 24 mai 1717.

Il avait été déclaré vétéran dans l'Académie dès le commencement de l'année 1705, parce que son séjour et ses occupations de Versailles ne lui permettaient plus de remplir ses devoirs académiques. Ce qu'il avait donné auparavant se réduit à la description de quelques anciens monuments trouvés dans les pays étrangers, particulièrement de la colonne d'Antonin-Pie, découverte à Rome en 1704.

« Depuis son retour de Versailles, il recommençait, quoique vétéran, à venir fréquemment aux assemblées, et

il se proposait d'y être assidu. Il avait même entrepris deux ouvrages assez considérables. Le premier, dont il m'avait communiqué le plan peu de temps avant sa mort, était l'explication de toutes les médailles modernes frappées depuis deux ou trois siècles; explication qui demandait et la connaissance des différentes langues qui forment la légende de ces médailles, et celle d'un grand nombre de petits faits que l'histoire générale a souvent négligés.

» Le second ouvrage que M. Bourdelin avait entrepris, était la traduction du *Système intellectuel de l'Univers*, publié en anglais par M. Cudworth, professeur de l'Université de Cambridge, gros volume in-folio d'une métaphysique si sublime, et d'un style si concis, que l'auteur de la *Bibliothèque choisie*, qui en a donné à diverses reprises de longs extraits, semble l'avoir fait pour suppléer à la traduction même, dont il parle comme d'une chose impossible.

» Le jugement que M. Bourdelin n'ignorait pas, n'aurait vraisemblablement servi qu'à rendre sa traduction plus exacte, car il était bien résolu de n'y épargner ni le temps ni la peine, et il n'avait qu'environ 49 ans quand il est mort. Il est vrai, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il était d'une complexion très-délicate : il n'y avait presque rien en lui qui n'annonçât cette délicatesse; une taille mince et déliée, un son de voix doux et faible, un visage pâle; et tout cela joint à un certain air inquiet, avait fait dire à un homme d'esprit de ses amis, qu'il ressemblait à une âme en peine. Ceux qu'un long commerce avec lui avait mis à portée de bien juger de son intérieur, assurent que c'était une âme heureuse et tranquille. (1) »

---

(1) L'éloge de François Bourdelin, par de Boze, se trouve dans le tome III des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

La famille Bourdelin, fixée à Paris depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, compte encore parmi ses membres :

*Bourdelin* (Louis-Claude), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1695, mort en 1777. Il fut admis, en 1727, à l'Académie des sciences où il lut plusieurs mémoires sur des questions de chimie. Il professa cette science au jardin du roi, fut membre de l'Académie de Berlin et de celle des curieux de la nature. Il fut aussi médecin de Mesdames, filles de Louis XV.

L'abbé *Bourdelin*, grammairien, de la même famille que les précédents, né à Lyon en 1725, mort en 1783. Il fut instituteur dans sa ville natale après avoir été aveugle jusqu'à l'âge de 12 ans. Il a laissé : *Nouveaux éléments de la langue latine*. Lyon, 1773, 4 vol. in-12. Un hommage à la mémoire de l'abbé Bourdelin a été publié par Delandine, en 1783.

---

### BOURDON de l'Oise (François-Louis),

Conventionnel,

né à Remy, près Compiègne.

17. .—1798.

Bourdon de l'Oise fut un de ces révolutionnaires indécis qui, après avoir provoqué la France à la république, puis à la contre-révolution, périrent victimes des passions qu'ils avaient soulevées. Il était né au petit village de Remy près Compiègne. Son père était un cultivateur aisé. Bourdon



vint fort jeune à Paris pour y suivre la carrière du barreau et devint procureur au parlement (1).

Il se maria peu de temps avant les événements de 1789, mais la politique ne tarda pas à lui faire oublier la vie de famille et il embrassa avec ardeur la cause de la révolution.

Il se fit remarquer dans la journée du 10 août 1792 à l'attaque du château des Tuileries. Toutefois, au lieu de participer au pillage du château comme Sergent-Agathe (2) et quelques autres de ses frères d'armes, il fit traduire devant le tribunal criminel un certain d'Aubigny, surnommé Villain, qui avait enlevé du garde-meubles de la Couronne des bijoux et des objets précieux. D'Aubigny fut condamné à la déportation et transporté aux îles Seychelles où il mourut.

Est-ce à sa réputation de patriotisme que Bourdon dut d'être nommé député à la Convention? Ses adversaires politiques ont prétendu que son élection fut le fait d'une supercherie. Bourdon de la Crosnière, homme populaire et, lui aussi, un des héros du dix août, avait été élu en même temps par le collège électoral du département de l'Oise et par celui du département du Loiret. Il opta pour la députation de ce dernier. Bourdon de l'Oise, profitant de la conformité du nom sans être de la même famille, se présenta à la Convention et fut admis sans contestation comme député de l'Oise.

Il est à croire cependant que cette substitution ne se fit pas sans l'assentiment de Bourdon de la Crosnière, car

(1) Il déposa contre le baron de Bezenval, au Châtelet.

(2) Sergent, un des héros du 10 août, reçut le sobriquet de Sergent-Agathe pour avoir dérobé une agathe précieuse pendant le pillage des Tuileries.

nous voyons plus tard les deux anonymes faire partie des mêmes commissions, voter dans le même sens et se donner des preuves d'estime réciproque.

Bourdon de l'Oise fut d'abord un des conventionnels les plus ardents (1). Il coopéra à la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département et fit décréter, conjointement avec Bourdon de la Croisnière, que les biens des détenus qui se suicideraient, ainsi que ceux des condamnés, seraient confisqués au profit de la République. Il demanda que les hommes mutilés en combattant pour la cause de la liberté et de l'égalité sur la place du Carrousel, fussent mis en présence de Louis XVI lorsque cet infortuné prince fut introduit à la barre de l'assemblée. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis et appela la colère du peuple sur les députés qui parleraient dans un sens opposé; il dénonça ses collègues, Vergniaud, Gensonné, Guadet et Brissot de Warville, comme ayant des intelligences avec la cour et eut une très-grande part à l'insurrection du 31 mai 1793, ainsi qu'aux mesures violentes qui furent prises contre les députés de la Gironde qu'on voulait sacrifier (2).

(1) Il provoqua en duel son collègue Chambon et se fit plus d'une fois rappeler à l'ordre.

(2) Voici, d'après les sommaires du *Moniteur*, un résumé des faits et gestes de Bourdon de l'Oise à la Convention :

« Il demande qu'on dirige les armées sur la ville de Feanccort et qu'elle soit rasée; s'oppose au rapport du décret rendu contre Arthur Dillon; accuse Brissot de calomnier la Convention, Valence d'avoir fait manquer l'expédition de Hollande, Fournier d'avoir voulu tuer Pétion; menace Isnard; demande le décret d'accusation contre Guadet et l'arrestation de Gardien; dénonce la commission des douze et vote sa suppression; est envoyé comme commissaire à Orléans, puis près l'armée des côtes de la Rochelle; annonce la reprise de Châtillon par les rebelles, dénonce Westermann et provoque une nouvelle organisation de son corps.

Il défendit le régime de la terreur et blâma l'abbé Grégoire de vouloir christianiser la révolution.

Cependant, envoyé en mission dans la Vendée, il s'indigna des excès qui y avaient été commis et parut en revenir plus modéré.

A son retour, il se brouilla avec les terroristes : Hébert et Robespierre l'accusèrent de modérantisme, et le firent exclure de la société des Jacobins et de celle des Cordeliers.

Alors commence pour Bourdon une tactique nouvelle, toute de réaction, et il eut du moins le mérite de changer d'opinion à une époque où c'était encore un danger (1). Craignant pour sa tête, il se réunit à Tallien, à Legendre, à Léonard Bourdon, toujours son ami, et à Lecointre de Versailles, et se montra l'ennemi acharné de Robespierre dont il avait été d'abord un des plus chauds partisans. Il se mit à la tête des jeunes gens qui allèrent attaquer le dictateur à l'hôtel-de-ville et alla jusqu'à proposer de faire fusiller séance tenante tous ceux qui résisteraient au décret d'arrestation de Robespierre et de ses partisans. Comme s'il craignait de voir avorter la réaction de thermidor par un coup de main, il voulut, dit-on, conduire lui-même Robespierre à l'échafaud.

(1) Parmi les actes législatifs consignés par le *Moniteur* au dossier de Bourdon de l'Oise, nous pouvons encore citer les suivants :

Il fait organiser l'administration des douanes; accuse les fermiers-généraux de concussion, les monts de piété d'usure; dénonce l'état-major de l'armée révolutionnaire de Bordeaux; fait une motion contre les femmes qui suivent l'armée; il dénonce Bouchotte, la *Sentinelle du Nord*, Hérald de Séchelles, Vincent, etc., etc. (il dénonce un peu tout le monde); il est dénoncé à son tour par Hébert; appelé à la tribune des Jacobins, il ne paraît pas; on propose de l'exclure; il perd aussi la confiance des Cordeliers; est déclaré traître à la patrie par les sociétés des *Droits de l'Homme* et des *Cordeliers*, et désigné comme chef du modérantisme.

Dès ce moment, Bourdon de l'Oise réagit contre l'esprit révolutionnaire avec une énergie qui semble convaincue. Il ne se borne pas à combattre les clubs et les sociétés populaires, mais il s'attache surtout à faire prévaloir les droits imprescriptibles de l'humanité envers les victimes de la révolution. Chargé d'examiner dans les prisons de Paris les causes de détention des nombreux citoyens qui y étaient encore renfermés, il ne les chercha pas davantage que ceux qui les avaient fait emprisonner : il ne leur demandait que leurs noms, leur adressait quelques plaintes et leur faisait ouvrir la porte.

Lors du procès du fameux terroriste Carrier, Bourdon de l'Oise se signala de nouveau par son ardeur contre-révolutionnaire; il demanda à la tribune des mesures propres à comprimer le crime, l'intrigue et le brigandage, et fit disperser le club des Jacobins qui cherchait à provoquer de nouveaux désordres.

Lorsque le député Brival se plaignit de ce qu'au milieu de tant de crimes inutiles on n'avait pas encore pris une certaine mesure très-importante pour l'affermissement de la république, Bourdon prononça ces mots dignes d'un patriote vertueux : « Il n'y a point de crimes utiles ! »

Ce qui frappe avant tout dans l'étude approfondie de la carrière politique de Bourdon de l'Oise, ce sont les contradictions perpétuelles : tantôt révolutionnaire convaincu, du moins en apparence, tantôt agent actif de la réaction, on le voit tour à tour accuser, puis défendre les émigrés, déclarer qu'il ne mettrait jamais d'autre limite à l'autorité d'un roi que le poignard et protéger les suspects; combattant d'estoc et de taille terroristes et royalistes, véritable athlète, lancé dans l'arène de la révolution, sans avoir la conscience bien nette des coups qu'il portait.

Bourdon poursuivit avec sa fougue habituelle ceux de ses collègues qui pendant les journées de germinal et de

prairial, an III, s'étaient mis à la tête d'une des plus effrayantes insurrections qui aient jamais bouleversé la capitale (1); mais, lorsque la Convention se vit à son tour menacée par les complots réactionnaires, il passa dans les rangs de ceux qu'il venait de combattre, et défendit une dernière fois la cause de la révolution. Envoyé à Chartres pour faire des recherches exactes de ceux qui avaient participé à l'insurrection du 13 vendémiaire contre la Convention, il s'acquitta de cette mission avec la plus excessive rigueur.

Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents qui succéda à la Convention, il s'y occupa de quelques projets de finances (2). La biographie Michaud, un peu suspecte de partialité politique, l'accuse d'avoir accru sa fortune d'une manière considérable en spéculant sur les assignats et les biens nationaux.

Maîtrisé par la fougue des passions qui le dévoraient, il fallait qu'il s'y abandonnât; il y trouva un aliment en dénonçant, en poursuivant même les auteurs des désastres de Saint-Domingue; mais trop de gens avaient pris part à cette malheureuse révolution, et la plupart d'entre eux étaient encore trop puissants pour qu'il ne fût pas dangereux de leur déclarer ouvertement la guerre. D'ailleurs,

(1) Il y eut alors un complot pour l'assassiner.

(2) Continuons de citer l'impartial *Moniteur* :

Il reproche à Ruffren de proposer la banqueroute; présente des vues pour la restauration des finances; s'oppose à la démonétisation des assignats à face; soumissionne des biens nationaux au triple de leur évaluation; fait rapporter le décret qui déclarait l'argent marchandise; il regarde comme urgente la vente des biens des émigrés; à propos du dés crédit des assignats, signale les manœuvres de l'agiotage; propose les moyens de relever le crédit des assignats par la création de mandats territoriaux; parle en faveur du rapport de Dubois sur la contribution foncière; vote contre le remboursement des capitaux des rentes foncières; s'oppose à la publicité des débats sur les finances, etc. etc.

quoique faisant beaucoup de bruit, Bourdon n'était pas personnellement assez fort de sa conscience pour engager une pareille lutte.

Aigri par la polémique de plus en plus vive qui s'engageait entre les hommes et les partis, Bourdon de l'Oise passa brusquement dans les rangs des clichyens qui dissimulaient mal leurs tendances royalistes. Il fit alors d'énergiques sorties contre le régime révolutionnaire, fit rapporter, en décembre 1794, la loi qui bannissait les nobles de Paris, et devint un des plus mortels ennemis de tout ce qui avait été ou paru républicain.

Cette dernière palinodie fut fatale à Bourdon de l'Oise. Le Directoire qui avait à se venger de lui, en raison de ses violentes diatribes, l'inscrivit sur une des listes de proscription. Il fut embarqué à Rochefort et déporté à Cayenne avec plusieurs députés par suite de la révolution du 18 fructidor an v (4 septembre 1797).

Bourdon de l'Oise, en considération de ses précédentes opinions, eût pu trouver grâce devant un gouvernement qui n'était pas lui-même irréprochable; mais il ne voulut faire aucune démarche pour l'obtenir, et il partit pour l'exil avec un courage qui tenait de l'exaltation. « Messieurs, disait-il à ses compagnons d'infortune, en quelque lieu de la terre que vous vous trouviez, on vous plaindra; vous aurez des consolateurs. »

Bourdon de l'Oise fut bien vite consolé : ... il mourut à Sinnamari, près Cayenne, peu de mois après son arrivée à la Guyane.

**BOURGEOIS (Antoine).**

1603—1693.

L'abbé Antoine Bourgeois fut longtemps curé de Saint-Germain de Crépy-en-Valois et principal du collège de cette ville où il mourut en 1693.

On lui doit quelques écrits sur le duché de Valois. Il a aussi publié des *Hymnes* et une édition des *Fables de Phèdre*, avec des notes.

---

**BOURGEOIS (Florent-Fidèle-Constant),**

Paysagiste,

né à Guiscard.

1767-1841.

Constant Bourgeois fut un des élèves de David. Il se consacra presque exclusivement au paysage historique, et n'a cessé pendant plus de 30 ans d'exposer ses tableaux aux salons de peinture. Le gouvernement le chargea de nombreuses commandes. Il peignit pour Trianon, puis pour Fontainebleau. Il obtint successivement la médaille d'or, le premier prix de paysage et un logement au Louvre. Il reçut la croix de la Légion d'Honneur en 1827.

Cet artiste consciencieux fit plusieurs voyages en France,

en Italie et en Suisse, et en rapporta des vues qui ont été gravées à l'eau forte : il s'occupa aussi de lithographie.

On a de lui : *Recueil des vues et fabriques pittoresques de l'Italie*, dessinées d'après nature. Paris, 1805 et années suivantes. — *Recueil de vues pittoresques* (lithographiées) *de France*. — *Voyage pittoresque à la Grande-Chartreuse*. Paris, 1821, in-8°; enfin les dessins de la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*.

Bourgeois fut un des premiers peintres de panoramas. Il exécuta ceux de Paris et de Toulon. La plupart de ses tableaux, peu estimés en France, ont été acquis par l'Allemagne et la Russie. Il mourut à Paris en juillet 1841 (1).

## BOURLÉ (Jacques),

Théologien.

né à Longménil, diocèse de Beauvais.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il fut docteur de Sorbonne et curé de la paroisse de Saint-Germain-le-Viel, de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Congratulation au roi pour l'édit de Janvier rompu*; — *Adhortation au peuple de France de se tenir sur ses gardes*; — *Prières à Jésus-Christ sur le mariage de Charles IX*; — *La Messe de Saint-Denys*; — *Regrets*

(1) Biographie des hommes vivants. — Nouvelle Biographie générale, etc.



sur la mort hastive de Charles IX, roi de France; Paris, 1574, in-8°; — *Discours sur la prise de Mende par les hérétiques* (en 1563); Paris, 1580, in-8°. — La Croix du Maine attribue encore à Bourlé une traduction des six comédies de *Térence*, vers par vers; mais, au moment où il écrivait (en 1584), cette traduction n'était pas encore publiée (1).

---

### BOUTHILLIER (Louis) (2),

Chanoine et grand Vicaire du diocèse de Beauvais.

#### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le diocèse de Beauvais, comme toute l'église militante, a eu son âge d'or et son âge de fer; il a eu ses martyrs de la foi, ses apôtres de la charité, ses lumières de la science; il a eu aussi ses prélats ambitieux, remuants, cupides, depuis l'évêque Cauchon jusqu'à l'épiscopat hérétique et insurrectionnel du cardinal de Châtillon.

Ce frère de Coligny, bien plus zélé calviniste que le chef du protestantisme en France, devenu évêque de Beauvais, avait pris pour grand vicaire Louis Bouthillier de Beauvais, un de ces esprits disputeurs, nourris de la scholastique du moyen-âge, et déjà imbus de l'esprit de libre examen des temps modernes. Louis Bouthillier était de

---

(1) Duverdier et La Croix du Maine : *Bibliothèque française*.

(2) Pour la famille des Bouteillier ou Bouthillier, de Senlis, voir à la série des familles illustres du Beauvaisis.

l'école de Calvin, son contemporain, son compatriote, et peut-être son condisciple. Il ne craignait pas de prêcher des doctrines hérétiques, à Beauvais, en pleine cathédrale et devant le chapitre. Il est vrai qu'à cette époque de discordes religieuses la population de la ville était partagée en deux partis, et que le nombre des protestants croissait rapidement, grâce au prosélytisme des réformés et à la violence des ligueurs.

Les doctrines calvinistes étaient propagées dans le peuple, sinon avec succès, du moins avec persévérance, au moyen d'argumentations verbales et de placards écrits. Il y avait alors à Beauvais des clubs religieux et souvent des rixes acharnées à propos des cérémonies du culte extérieur. « Le 7 avril 1562, un prêtre dévoué à Louis Bouthillier insulta la procession de Sainte-Marguerite qui passait devant sa maison, et répondit par des insolences aux reproches du curé. Alors la populace furieuse l'entoure, le frappe; il veut fuir vers l'évêché; on le poursuit, et il est mis en pièces aux portes du palais épiscopal.

« Le maire de la ville, Jean Paumard, accourut, pour le sauver, mais trop tard : il ne trouva qu'un cadavre (1). »

---

**DE BROË** (Jacques-Nicolas), Magistrat,

*né à Beauvais.*

1790 — 1840.

C'est un grand mérite pour un émule de M. de Marchangy, que d'avoir su désarmer la critique de ses contem-

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie du département de l'Oise.*

porains et d'avoir trouvé grâce devant le faux-libéralisme qui a longtemps défigur<sup>é</sup> l'histoire et les personnages de la Restauration. M. de Broé eut ce rare privilège, et bien qu'il fit partie du parquet de la Cour royale de Paris à une époque fertile en procès politiques, un écrivain, ami du gouvernement de juillet, M. J. Janin, lui a rendu justice dans cette courte oraison funèbre : « Sa résignation fut profonde, sa retraite austère, sa vie sérieuse et utile. »

Jacques-Nicolas de Broé naquit à Beauvais, en 1790, d'une famille honorable dont divers membres se sont distingués dans la magistrature, dans l'armée et dans les finances. Après avoir fait son droit à Paris, dans l'école relevée par Napoléon, il débuta au barreau en 1810. En 1813, il devint conseiller-auditeur à la Cour impériale de Paris. Il n'avait encore que vingt-cinq ans lorsqu'il fut attaché au tribunal de première instance de la Seine, en qualité de substitut : mais c'était l'époque où l'avancement était aussi rapide dans la magistrature, que, sous l'Empire, il l'était dans l'armée. Il ne tarda pas à être investi des fonctions de substitut du procureur général près la Cour royale de Paris, et fut nommé avocat général en 1822.

Préposé par le procureur général Bellart au soutien de la plupart des accusations politiques intentées sous la restauration, de Broé eut une mission difficile, ordinairement peu favorable aux yeux du vulgaire. Champion ardent de la légitimité, il fut souvent en butte aux pamphlets de Paul-Louis Courier. M. Dupin, qui depuis... l'eut alors pour adversaire. Plus tard il fit son éloge comme procureur général à la cour de cassation :

« Dignité sans morgue, fermeté sans rudesse, modération par esprit de justice et d'humanité, amour du travail avec un talent vrai, soutenu, une parole suave sans emphase et sans prolixité; des études fortes et variées, une connaissance approfondie du droit civil et du droit public. »

telles sont, à mon sentiment, les qualités qui ont distingué ce magistrat, l'un des hommes les plus honorables et les plus consciencieux que j'aie connus. »

Une des premières causes graves auxquelles il prit part fut le procès en diffamation intenté par la veuve du maréchal Brune, au rédacteur du *Drapeau blanc*, Martinville. La question neuve et importante qu'il présentait y fut traitée par de Broé avec une élévation de vues et une impartialité remarquables. Sa réplique dans l'affaire de la *souscription nationale*, consignée dans le *Recueil du Barreau français* de Panckouke, est restée un de ses titres à la réputation d'orateur. L'affaire de Paul-Louis Courier lui fournit l'occasion d'une action généreuse. Le mordant et spirituel helléniste avait publié, à la suite de sa condamnation, plusieurs brochures où des attaques violentes contre le ministère public, le président et les jurés, donnaient matière à de nouvelles poursuites. Ce fut en usant de son influence pour les arrêter que de Broé se vengea des invectives de l'écrivain. Dans le fameux procès de l'empoisonnement Castaing, il développa sur le corps du délit des principes qui, depuis, ont fixé la jurisprudence. Parmi ses discours de rentrée, celui qu'il prononça en 1823 sur *l'Amour du vrai*, et plus encore celui de 1827, sur la *Conscience*, méritent d'être médités par le moraliste et le jurisconsulte. Il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat; mais lorsqu'en 1827, un conseil de surveillance des journaux, composé de trois pairs de France, de trois députés et de deux membres du conseil d'Etat, fut institué, il refusa ces fonctions. Il fut vers le même temps élu président du conseil général du département de l'Oise. Devenu, en 1828, avocat général à la cour de cassation, il parla dignement le langage de la loi dans ses réquisitoires, et bientôt après, lorsqu'il devint conseiller, dans ses rapports et dans les arrêts confiés à sa rédaction. Il avait, dans ses

dernières années, perdu, par une maladie du larynx, son éloquence si suave et si pénétrante; sa santé, minée par l'excès du travail, déclinait rapidement. La perte de sa femme, après trois années d'une heureuse union, lui porta un coup dont il ne devait plus se relever. Il mourut à peine âgé de 50 ans, en 1840.

« Ce magistrat, dit M. Tremblay, avait une élocution pure, une action noble et mesurée; ses principes en morale et en législation étaient nets et incontestables. C'était une grande satisfaction de l'entendre. Ferme dans la discussion des charges qu'il développait toujours sans âpreté, sans passion, il accueillait avec indulgence les circonstances justificatives ou atténuantes et il était rare qu'il n'allât pas au-devant des réponses dont il sentait que les arguments étaient susceptibles. »

M. de Broé a fait terminer entre le duc de Bourbon et l'État un procès qui durait depuis plus de 300 ans et qui avait été entamé devant le Parlement de Paris relativement à l'ancien comté de Vertus. Ce procès avait pour origine la dot de la fille du roi Jean. Le plaidoyer de M. de Broé est curieux par les recherches historiques qu'il contient.

Les Réquisitoires, discours et plaidoyers de M. de Broé, ont été imprimés en 2 volumes. Il a aussi laissé en manuscrit un recueil de maximes et pensées morales et religieuses, des souvenirs de voyage en Suisse et en Italie, et des Considérations philosophiques sur les fonctionnaires et les devoirs du ministère public.

M. de Vatimesnil, qui avait été son collègue et son ami, a donné une intéressante notice sur ce magistrat.

**BROISSE (Jean-François)**, Littérateur,

*né à Préfontaine, près Senlis.*

1759-1848.

Senlis a eu aussi son poète, contemporain de M. Blandrel (1), comme lui assidu courtisan des Muses, mais dans un genre tout différent. L'un fut le chantre héroïque des bords du Thérain; l'autre fut le chansonnier érotique des rives de la Nonette.

M. Victor Tremblay a sauvé de l'oubli quelques poésies légères de M. Broisse, qui rangent leur auteur parmi les disciples de Gresset et de Brillat-Savarin. Dans un badinage un peu long composé en 1813 sous ce titre : *l'Origine d'un penchant*, il chante son goût pour la friandise. Cette pièce se termine par le portrait de l'auteur, ébauché par lui-même :

Au premier jour on me peindra  
La carte en main, la bouche pleine;  
A ce portrait chacun dira  
Je l'ai connu, c'est Préfontaine!

M. Broisse, qui se laissait appeler *de Préfontaine*, prénom plus poétique et plus sonore que son nom propre, a chanté en quatrains manuscrits les trottoirs de Senlis, les sapeurs pompiers, la caisse d'épargne, etc.

Indépendamment d'un grand nombre d'autres opuscules en vers que M. Broisse a composés, on lui doit encore une

---

(1) Voyez ce nom.

*Histoire abrégée de la ville de Senlis*, qu'il a publiée en 1835.

Et cependant cet aimable poète de sous-préfecture, pareil au Pégase de Don-Quichotte, galoppa, lui aussi, une fois en sa vie. Il eut l'esprit, avant de terminer sa poétique carrière, de réunir dans un recueil ses divers opuscules, et de les publier sous ce titre : *l'Esprit des autres*, titre modeste, et que bon nombre de compilateurs devraient donner au recueil de leurs œuvres complètes.

---

**BRUHIER d'ABLAINCOURT (Jean-Jacques),**

Médecin,

*né à Beauvais.*

1685 — 1756.

La liste sera longue des médecins qui ont contribué (soit dit sans malice) à la nécrologie des hommes illustres du Beauvaisis. Un des premiers (par ordre alphabétique) est Jean-Jacques Bruhier, dont le nom se rattache à une thèse médicale éternelle comme la mort qui en est le sujet. Je veux parler des inhumations précipitées. Il naquit à Beauvais, en 1686, d'une ancienne et honorable famille de commerçants. Après avoir terminé ses études au collège de sa ville natale, il se rendit à Angers, où il avait un oncle, dans l'intention d'y étudier la médecine. Il fut reçu docteur et membre de l'Académie de cette ville. Il vint à Paris, en 1715, et obtint l'emploi de censeur royal.

Bruhier fut un des médecins du dernier siècle qui servirent le mieux la bibliographie médicale par le nombre des ouvrages qu'il traduisit ou dont il se fit l'éditeur. On a de lui :

1° *Observations sur le Manuel des accouchements*, traduit du latin de Deventer. (Paris, 1733, in-4°.)

2° *La Médecine raisonnée*, traduit du latin d'Hoffman. (Paris, 1739, 9 vol. in-12.)

3° *Lu Politique du médecin*, traduit de l'allemand du même. (Paris, 1741 et 1752, in-12.)

4° *Traité des Fièvres*, traduit du même. (Paris, 1746, 3 vol. in-12.)

5° *Observations sur la cure de la Goutte et du Rhumatisme*, traduit du même. (Paris, 1751, in-12.)

6° *Traité des Aliments*, par Lemery. (3° édit., Paris, 1755.)

Il fit sur tous ces ouvrages des analyses raisonnées qu'on trouve dans le *Journal des Savants*.

On lui doit encore quelques ouvrages qui lui sont propres et que ne mentionne pas Eloi, dans son *Dictionnaire de la Médecine*; ce sont :

7° *Caprices d'imagination attribués aux maladies*. (Édit. de 1740 et 1741, in-8°.)

8° *Mémoire pour servir à la vie de M. Silou*. (1741, in-8°.)

Ce savant et laborieux enfant de Beauvais a surtout acquis la renommée et mérité la reconnaissance de la postérité par ses divers ouvrages sur les signes de la mort et par la démonstration publique qu'il fit de la nécessité de différer les inhumations.

On a de lui sur ce sujet :

9° *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterrements et ombauments précipités*. (1<sup>re</sup> partie, 1742; 2<sup>e</sup> partie, 1745.) D'autres éditions lui suc-



cédèrent avec de notables augmentations (1740+1752). Bref, ce livre fut un de ceux qui eurent le plus de succès au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'attaquait à d'anciens préjugés et à la vieille routine, ce qui lui valut l'appui des encyclopédistes et des philosophes. La thèse soutenue par le docteur Bruhier avait été proposée, en 1740, par Winslow. Elle trouva un ardent contradicteur dans le docteur Louis. Bruhier insista dans un dernier ouvrage :

10<sup>e</sup> *Mémoire sur la nécessité d'un règlement au sujet des enterremens.* (Paris, 1745, et avec un supplément, 1746.)

Ses travaux sur cette question philanthropique et humanitaire lui valurent de la part du poète de la Soumière une épître, dont nous citerons le commencement et la fin :

Bruhier, ton immortel ouvrage  
Ouvre les yeux à bien des gens  
Sur l'abus, le cruel usage  
D'enterrer les morts tout vivants.  
.....  
Collatéraux auront beau faire,  
Ils attendront assurément  
Quatre jours impatiemment.  
Ce n'est pas trop en telle affaire,  
Car je t'avouerai sans mystère,  
Bruhier, qu'il me déplairait fort  
Bien à l'étroit dans une bière,  
De me voir vif après ma mort.

La thèse de Bruhier a été reprise de nos jours et a occupé plusieurs esprits sérieux. L'opinion populaire a toujours donné raison aux détracteurs des inhumations précipitées; mais le répit de quatre jours réclamé par Bruhier n'a jamais été admis par l'administration, en raison de l'embarras que les morts non inhumés causent aux vivants, surtout dans les grandes villes. Ce système ne pourrait être appliqué que par l'établissement de dépôts mortuaires, comme il en existe aujourd'hui en Angleterre.

Le docteur Bruhier mourut à Paris, le 24 octobre 1756.

**Le Sire de BRUNALIEU,**

Poète et Gentilhomme de Beauvais.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ce poète picard procédait plus du *Roman de la Rose* que de l'école de Ronsard, son contemporain. Il est l'auteur d'un poème manuscrit de plus de 3,000 vers, faits en l'honneur d'une noble demoiselle, dont il devint l'époux.

C'est à M. Mathon, bibliothécaire de la mairie de Neufchâtel, et membre du comité archéologique de Beauvais, qu'est due la découverte de ce précieux manuscrit. Il a fourni à M. Dupont-White la matière d'un rapport plein d'intérêt, qu'il a lu en 1846 au comité. Après avoir donné quelques détails généalogiques et biographiques sur le sire de Brunaulieu, il fait connaître, par divers extraits de son ouvrage, qu'il existe dans ce poème une grande délicatesse de sentiment, une élégance un peu maniérée mais toujours de bon ton, et une facture très-harmonieuse dans la phrase poétique, qui recommandent aux littérateurs ce vieux poète picard, dont l'existence vient de se révéler, et qui ne méritait pas l'obscurité dans laquelle son nom est resté si longtemps enseveli.

Le sire de Brunaulieu était un descendant de Guillaume de Brunaulieu, maître des forteresses de Beauvais en 1453.

**BULARD (Arsène-François), Médecin,***né à Méru.*

1805—1843.

Le tableau célèbre des *Pestiférés de Jaffa* a popularisé l'héroïque dévouement de Desgenettes. Voici un modeste et savant docteur qui, lui aussi, est allé braver le fléau de la peste en Orient, et qui est mort à 38 ans, victime de son amour pour l'humanité.

Arsène-François Bulard était né le 1<sup>er</sup> janvier 1805, à Méru, où ses parents exerçaient la profession de tanneurs. Après des études bien incomplètes, il entra comme élève en pharmacie dans l'officine de M. Graux, qui fut plus tard maire de Méru, et mourut en cette ville en 1847. Bulard avait beaucoup de goût pour la médecine, et, à force de travail, il acquit les connaissances nécessaires pour être reçu interne dans les hôpitaux de Paris.

Mais le jeune docteur n'avait pas seulement l'ardeur de la science, il était aussi animé de la foi qui fait les missionnaires.

Lorsque le vice-roi d'Égypte fonda une école de médecine au Caire, en 1832, Arsène Bulard, dont le mérite était déjà apprécié, fut désigné par le doyen de la Faculté de Paris, M. Orfila, comme devant y remplir une chaire. Il accepta ce titre avec d'autant plus d'empressement, qu'il savait devoir retrouver en Égypte le savant M. de Mimaut, consul général à Alexandrie, aussi originaire de Méru, et ami de sa famille.

Il avait reçu du gouvernement la pénible mission d'aller observer les effets de la peste dans les diverses

provinces de l'Empire ottoman. Pendant quatre ans, de 1832 à 1836, il demeura en Egypte. Le lazaret d'Alexandrie fut son premier champ d'observation. Au Caire, il prit la plus grande part aux savants travaux de MM. Clot et Lachère. Enfin, en 1837, il se rendit à Smyrne, où le fléau sévissait avec une intensité terrible et emportait d'innombrables victimes.

Le docteur Bulard s'enferma dans l'hôpital des pestiférés où les malades, entassés pêle-mêle dans des chambres infectes et sans ventilation, mouraient sans secours, négligés par les médecins et abandonnés par des servants cupides qui ne voyaient en eux que des épaves à dépouiller. Sous cette direction nouvelle, l'ordre s'établit, le service s'organise, les malades sont séparés des convalescents, le régime est tracé, les pansements se font, et, grâce à des dispositions presque uniquement hygiéniques, le nombre des guérisons dépasse constamment celui des morts. Loin de se prévaloir de ce résultat et de s'ériger en guérisseur de peste, le docteur Bulard attribuait modestement son succès à la nature.

Il n'en avait pas moins foi dans la science, car il fit dans cet hôpital de Smyrne d'importantes observations sur les symptômes et la marche de la maladie. Pour mieux en étudier les effets, il eut même le courage de s'inoculer le virus et d'observer sur lui-même les phénomènes développés par son absorption. Nous ne suivrons pas le docteur Bulard dans ces périlleuses et savantes expérimentations. Les journaux du temps ont fait l'éloge de ce dévouement admirable, et le fruit de ces utiles travaux est consigné dans l'ouvrage qu'il a publié en 1839 sur la peste orientale.

Lorsque le fléau eut complètement cessé ses ravages à Smyrne, Bulard se rendit à Constantinople, où le champ était encore ouvert à ses études et où il pouvait rendre de nouveaux services. Là encore il s'enferma avec les pesti-

férés, dans la tour Léandre. Il réorganisa cet hôpital, presque aussi mal tenu que celui de Smyrne, et avec l'aide intelligente de notre ambassadeur, M. l'amiral Roussin, il arrache à l'apathie des Musulmans un firman prescrivant des mesures sanitaires contre la peste, aux ravages de laquelle les Turcs, dans leur inepte fatalisme, s'abandonnaient sans défense en vertu de cette parole du Coran : « Fuir les maux que Dieu nous envoie, c'est prétendre être immortel. »

En 1838, le docteur Bulard revint en Europe, riche d'une expérience acquise au prix de tant de dangers, et appliqua tous ses soins à la réforme de l'ancien régime sanitaire. C'est à lui que l'on doit en grande partie la réduction importante introduite dans ces derniers temps dans la durée des quarantaines.

C'est au milieu de ces travaux, si profitables à la science et à l'humanité, que la mort le frappa à Dresde, en Saxe, le 2 mars 1843. Celui que tant de fléaux destructeurs avaient épargné et qui avait impunément bravé les attaques du choléra, de la peste et de la fièvre jaune, succomba à une maladie vulgaire, à une hydropisie compliquée d'un squirrhe du foie. Les restes mortels du docteur Bulard furent rapportés en France par M. de Bussières, notre ambassadeur à Dresde, et déposés dans le cimetière de Méru, sa ville natale.

« Arsène Bulard, dit M. Victor Tremblay, victime de son amour pour la science et de son zèle pour l'humanité, recueillit, en partie du moins, la récompense de son noble dévouement. Aux cris d'admiration et de reconnaissance dont l'avaient salué les populations au soulagement desquelles il avait voué sa vie, sont venues se joindre les marques de distinction honorablement gagnées, que lui ont adressées divers souverains. Le docteur Bulard était membre de l'Académie des Sciences de Florence, chevalier

de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre suprême du Sauveur de Grèce, décoré par le Sultan de l'ordre du Ni-chan, et d'une médaille d'or votée par les habitants de Smyrne. Il était en outre membre de l'intendance sanitaire de Constantinople et du conseil de santé d'Alexandrie, médecin en chef de l'hôpital militaire du Caire, correspondant de plusieurs sociétés de médecine, etc., etc. Pour lui, tous ces titres, tous ces signes d'honneur étaient le témoignage ou la récompense d'autant de services rendus.»

On n'a de lui qu'un seul ouvrage important. Il a pour titre : *De la Peste orientale*, d'après les matériaux recueillis à Alexandrie, au Caire, à Smyrne et à Constantinople. (Paris, 1839, chez Béchet jeune, libraire de la Faculté de Médecine.)

## **BUQUET (Louis-Jean-Baptiste),**

Magistrat et Savant,

*né à Beauvais.*

1731 — 1801.

Né à Beauvais, le 10 mars 1731, M. Louis Buquet devint procureur du roi au présidial de cette ville. Membre de l'Académie d'Amiens et de la Société d'agriculture de Paris, il se fit connaître par divers ouvrages de législation, tous empreints de cette ardeur de rénovation qui était l'esprit général de son temps. En lisant ses écrits, on voit que l'amour de son pays et le désir d'être utile ont toujours guidé sa plume. Un magistrat comme lui n'était pas

homme à fléchir devant le chancelier Maupeou. Aussi, en 1771, se démit-il honorablement de ses fonctions.

Outre la part qu'il a prise à la rédaction de l'*Histoire du Beauvaisis*, comme collaborateur de MM. Borel et Danse, M. Buquet est l'auteur d'une dissertation sur la position de *Bratuspantium* (Breteuil); d'*Eclaircissements sur les mesures itinéraires des Gaulois et sur le mille romain dont parle César*, et d'un *Essai sur la souveraineté et sur le droit de justice qui y est attaché*.

M. Buquet a remporté plusieurs palmes académiques. Un de ses mémoires a été couronné par l'Académie de Châlons, en 1783, sur la question de savoir « quels seraient « les moyens de rendre la justice en France avec le plus de « célérité et le moins de frais possible. » (Imprimé à Beauvais, 1785.) L'autre discours a été couronné à Amiens, en 1787, sur cette question : « Quel est le moyen le plus « simple et le moins dispendieux de prévenir et d'éviter « les incendies dans les campagnes. » (Imprimé à Beauvais, 1788.)

M. Buquet possédait une nombreuse bibliothèque riche surtout en manuscrits, un cabinet de médailles et une collection d'histoire naturelle. Il mourut au château de Marguerie, commune de Hermes, le 13 avril 1801.

---

**Guillaume CAILLET dit Jacques Bonhomme,**

Chef de la Jacquerie,

né à Mello en Beauvaisin.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le nom de Jacques Bonhomme est resté comme le type historique des insurrections de paysans au moyen-âge.

Celui qui portait ce surnom était né à Mello, sur les bords du Thérain (1), vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il fut le chef de Jacques qui en 1358 se soulevèrent dans le Beauvaisis, puis dans toute la France septentrionale, particulièrement contre les nobles, chevaliers et écuyers.

Laissons d'abord Froissard, contemporain des événements, nous retracer le tableau sanglant du soulèvement général qui éclata le 21 mai 1358 parmi les paysans de l'Île-de-France :

« Advint, dit-il, une grande merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvoisis, en Brie et sur la rivière de Marne, en Valois, en Lannois, en la terre de Coucy et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisis et ne furent mie (pas) cent hommes les premiers : et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers, honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce serait grand bien qui tous les détruirait. Et chacun d'eux dit : « Il dit voir; (vrai.) il dit voir! homni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilshommes ne soient détruits! »

» Lors se rassemblèrent et s'en allèrent sans autre conseil et sans nulles armures fors que de bâtons ferrés et de couteaux en la maison d'un chevalier qui près de là demeurait. Si brisèrent la maison et tuèrent le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, et ardirent (brûlèrent) la maison.

» Secondement ils s'en allèrent en un autre fort châtel et firent pis assez; car ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache (pieu), bien et fort; et violèrent sa femme et sa fille les plusieurs, voyant le chevalier; puis tuèrent

---

(1) Froissard le fait naître à Clermont en Beauvaisis.



la dame qui était enceinte et grosse d'enfant, et sa fille et tous les enfants et puis ledit chevalier à grand martyre et ardirent et abattirent le châtel. »

Pour bien se rendre compte de ce grand gouvernement populaire, il importe de remonter à la cause, c'est-à-dire à l'état de la France, telle que la faisaient les dévastations des nobles et des bandes pillardes qui la désolaient. « Les paysans ne dormaient plus, a dit un historien moderne (M. Michelet); ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles ou dans les bateaux arrêtés au milieu du fleuve; en Picardie, les populations creusaient la terre et s'y renfermaient :... les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi; les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement, au clocher, voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne. »

La faim et toutes les tortures qui l'accompagnaient, tel était donc l'état normal des villes et des campagnes. Froissart lui-même en convient : « Mouroient les petites gens de faim, et c'estoit grand'pitié; et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. » Il n'y avait en effet à manger que dans les châteaux; le peuple courut donc aux châteaux, et Froissart, dans son chapitre : *Comment les communes du Beauvoisin et en plusieurs autres parties de France mettoient à mort tous gentilshommes et femmes qu'ils trouvoient*, ajoute : « Ainsi firent-ils en plusieurs chasteaux, et multiplièrent tant qu'ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient, leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et escuyers, leurs femmes et leurs enfants, les fuyoient; et emportoient les dames et les demoiselles, leurs enfants six ou vingt lieues de où ils se pouvoient garantir, et laissoient leurs maisons toutes vagues et leur avoir dedans; et ces meschants gens, assemblés

sans chef et sans armures, roboient et ardoient tout, et tuoient et efforçoient et violoient toutes dames et pucelles, sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés. »

Du Beauvoisin, l'insurrection s'étendit à l'Amiénois, au Ponthieu; au Noyonnais, au Soissonnais, à la Brie, enfin à l'Île de France. Elle dévasta tout, depuis l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne. Plus de soixante forteresses furent détruites dans le Beauvoisin et l'Amiénois, plus de cent dans le Valois et les diocèses de Laon et de Soissons. Les châteaux de la maison de Montmorency eurent le même sort. La duchesse d'Orléans se réfugia de Beaumont-sur-Oise à Meaux, où se trouvaient déjà la duchesse de Normandie et plus de trois cents nobles dames et demoiselles, qui s'y étaient retirées, « de peur d'être violées et par après meurtries par ces méchantes gens. »

Leurs appréhensions n'étaient que trop fondées. C'était une guerre de représailles autant que de désespoir. On tuoit jusqu'aux petits enfants qui n'avaient point encore fait de mal, » dit le continuateur de Nangis. Les nobles n'essayèrent pas d'abord de se défendre; mais bientôt aidés de leurs amis de Flandre, du Hainaut et du Brabant, ils reprirent l'offensive. Les Jacques et les Parisiens venus à leur secours ayant attaqué la marche de Meaux, ils furent défaits par le capitaine de Buch et Gaston Phœbus, comte de Foix; et dès lors la fortune se déclara contre eux. « Les vilains, qui estoient, dit Froissart, noirs et petits, et très-mal armés, » ne purent lutter contre ces chevaliers bardés de fer. La réaction fut terrible : « Les gens d'armes les abattoient à grands monceaux; ils en tuèrent tant, qu'ils en estoient tout lassez, et les firent saillir en la rivière de Marne; ils en mirent à fin plus de sept mille. » Le roi de Navarre Charles le Mauvais, dont quelques gentilhommes avaient été massacrés par les insurgés, en tua plus de trois mille près de Clermont en Beauvaisis. Leur chef,

Guillaume Caillet, et quelques autres étant entrés dans le camp du roi pour solliciter son amitié; il répondit à leur avance en les faisant pendre. Ainsi finit cette levée de boucliers, désignée par les historiens sous le nom de *Jacquerie*, et qui, en moins de six semaines, couvrit l'Île-de-France de sang et de ruines (1).

---

**CALVIN (Jean), Réformateur et Ecrivain,**

*né à Noyon.*

1509 — 1564.

On voit encore sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Noyon, la maison où Calvin naquit, le 10 juillet 1509 (2). Suivant les uns, son père, Gérard Cauvain, était un simple tonnelier. Suivant d'autres, il était notaire apostolique, procureur fiscal du comté, scribe en cour d'Église, et promoteur du chapitre, et fut assez riche pour faire donner à

---

(1) Froissart : *Chroniques*. — Michelet : *Histoire de France*. — Henri Martin : *Histoire de France*. — Sismondi : *Histoire des Français*.

(2) La vie de Calvin a été jugée, à des points de vue bien différents, par les écrivains protestants et catholiques. On écrivait des volumes sur cette existence si controversée sans rien produire de nouveau. Au lieu d'entreprendre un travail qui serait hors de proportion avec le but de cet ouvrage, au lieu de faire une compilation plus ou moins habile de tout ce qui a été écrit sur Calvin, nous avons préféré, avec l'assentiment de l'auteur et des éditeurs, reproduire la Notice que M. Léo Joubert a consacrée à ce célèbre réformateur dans la *Nouvelle Biographie générale*.

son fils une brillante éducation. Le jeune Calvin, déjà pourvu à l'âge de douze ans d'un bénéfice dans la cathédrale de Noyon, fut nommé en 1525 curé de Marteville, et deux ans après, par permutation, de Pont-l'Evêque, pendant qu'il achevait à Paris, au collège de la Marche, puis au collège Montaigu, des études commencées dans sa ville natale.

Ces faveurs ne l'attachèrent pas à l'église romaine.

Le souffle de la réforme pénétrait en France et s'insinuait surtout dans les classes lettrées. Robert Olivetan, parent de Calvin, lui fit lire la Bible, et lui montra des contradictions entre les saintes écritures et la théologie telle qu'on l'enseignait dans les collèges. Renonçant à une science incertaine, Calvin alla étudier le droit à Orléans sous Pierre l'Etoile, puis à Bourges sous Alciat. Ce fut dans cette dernière ville qu'il connut Melchior Wolmar, meilleur helléniste que catholique, qui lui enseigna le grec, et le fortifia dans ses idées de réforme. Le jeune étudiant montrait déjà cette intelligence qui saisit promptement ce qui est à sa portée, cette vigueur de volonté qui s'approprie si fortement les connaissances acquises qu'elles semblent moins une conquête récente qu'une faculté innée, et il complétait souvent devant ses condisciples les leçons qu'ils venaient d'entendre. Elève, il avait l'autorité d'un maître.

En quittant l'école de droit, Calvin se rendit à Paris, et publia un commentaire sur le traité de la Clémence de Sénèque (*L. Annæi Senecæ, senatoris ac philosophi clarissimi, Libri duo de clementia ad Neronem Cæsarem, Johannis Calvinii Noviodunæi commentariüs illustrati*; Paris, 1532, in-4°). Le jeune érudit n'avait pas été conduit par le hasard seul vers le livre du philosophe païen. Les conseils adressés par Sénèque à Néron étaient un appel indirect à la clémence de François 1<sup>er</sup> en faveur des protestants.

Maintenant Calvin se croyait assez fort pour aborder les difficultés de la théologie catholique, et il s'engagea résolument dans une série de controverses. S'établissant au collège de Fortet, à portée de la Sorbonne, il composa ou du moins inspira le discours prononcé le jour de la Toussaint 1533, par son ami Michel Cop, recteur de l'université de Paris. Pour la première fois les idées luthériennes se produisaient sur les bancs de la Sorbonne. Le scandale fut grand. Nicolas Cop et son ami furent obligés de prendre la fuite. Heureusement Marguerite de Valois s'interposa : elle fit cesser les poursuites à Paris, et offrit aux exilés un asile à sa cour de Nérac.

Calvin profita de son voyage pour répandre les idées de la réforme. Il se retira d'abord en Saintonge auprès de Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême et curé de C'aix. Il méditait déjà son *Institution chrétienne*, et se préparait à l'apologie de la réforme, en composant des exhortations chrétiennes, qu'on lisait au prône. Un court voyage qu'il fit à Paris n'offre qu'un seul incident remarquable. Le jeune réformateur avait pris rendez-vous avec un médecin espagnol, philosophe hardi, pour une joute théologique. Ce médecin, qui s'appelait Servet, fit défaut, et le duel ne s'engagea que dix-neuf ans plus tard à Genève.

Calvin, ne trouvant pas de sûreté en France, quitta sa patrie après avoir publié sa *Psychopannychie* contre l'opinion de certains anabaptistes, qui prétendaient que les âmes des morts dorment jusqu'au jugement dernier (*Psychopannychia, qua refellitur eorum error qui animas post mortem usque ad ultimum judicium dormire putant*; Paris, 1534). Calvin se rendit à Bâle, s'y lia étroitement avec Capiton et Gryneus, apprit l'hébreu et publia son *Institution chrétienne* en 1535. On a contesté cette date. Le plus ancien exemplaire connu de l'*Institution chrétienne* se trouve à la bibliothèque de Genève ; les 42 premières pages man-

quent, et il est daté de 1536, avec le titre : *Christianæ religionis Institutio, totam fere pietatis summam, et quidquid est in doctrina salutis cognitu necessarium complectens, omnibus pietatis studiosis, lectu dignissimum opus, ac recens editum; præfatio ad christianissimum regem Franciæ, qua hic ei liber pro confessione fidei offertur Johanne Calvino, autore; Basileæ, 1536, in-8°, per Thomam Plattnerum.* Il est fort douteux que cet exemplaire appartienne à la première édition; l'Épître dédicatoire à François I<sup>er</sup> est datée du 1<sup>er</sup> août 1535. Ce n'était que la première ébauche en latin de l'ouvrage tel que nous le possédons aujourd'hui. Amélioré, complété dans les éditions successives de Strasbourg, 1539, 1543, 1544, in-fol., de Genève, 1550, in-fol., traduit en français par l'auteur lui-même en 1541, il reçut sa forme définitive tant pour le texte latin que pour la traduction française, en 1558. L'*Institution chrétienne* fut alors donnée en 4 livres, formant 80 chapitres. Le premier livre traite de la connaissance de Dieu et de celle de l'homme; le second, du Christ considéré comme rédempteur du genre humain; le troisième, des moyens d'acquérir la grâce du Christ et des fruits qu'elle produit; le quatrième, des institutions que Dieu a établies pour mettre l'homme en société avec le Christ et l'y retenir. L'ouvrage commence par une préface en forme de dédicace à François I<sup>er</sup>; c'est un éloquent plaidoyer en faveur des réformés.

Comme toutes les doctrines nouvelles, la réforme avait porté en naissant le trouble dans le monde; les puissances temporelles et spirituelles, furent ébranlées jusque dans les fondements, et la discorde établit partout son règne. Les adhérents demandèrent un livre qui fût une profession de foi et un formulaire, une apologie et une discipline. C'est ce que fit Calvin. François I<sup>er</sup>, qui persécutait alors les protestants en France, recherchait l'alliance des princes luthériens d'Allemagne. Pour se justifier de ses ri-

guez, il déclarait ne poursuivre que des perturbateurs dans le genre des anabaptistes. C'est contre cette conduite que réclame Calvin. Par un moyen oratoire plein d'habileté et de force, il s'empare des assertions de François I<sup>er</sup>, pour prouver « que ce prince n'est contraire aux protestants que parce qu'il ignore la vérité. Cette vérité, il va la lui faire connaître, en lui exposant les principes de la réforme. »

Le protestantisme n'est ni une philosophie, ni une religion, c'est, dans la pensée des réformateurs, un retour au christianisme, c'est-à-dire à la parole de Dieu consignée dans la Bible. « C'est, disaient-ils, à cette parole obscurcie d'abord par les commentaires des Pères de l'Eglise, puis par les papes et les docteurs de l'Eglise catholique qu'il faut revenir, en écartant les intermédiaires humains qui s'interposent entre Dieu et l'homme; c'est la religion *déformée* par des siècles de superstition qu'il faut réformer. De sorte que cette religion réformée, bien loin d'être nouvelle, est plus ancienne que le catholicisme. »

« En ce qu'ils l'appellent nouvelle, ajoute Calvin en repoussant le reproche de nouveauté, ils font moult grande injure à Dieu, duquel la saine parole ne méritoit point d'être notée de nouvelleté. Certes, je ne doute point que, touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle, veu que Christ même et son Evangile leur sont nouveaux. Mais celui qui sait que cette prédication de saint Paul est ancienne, c'est que Jésus-Christ est mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification, il ne trouvera rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a été longtemps cachée et inconnue, le crime en est à imputer à l'impiété des hommes. Maintenant, quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle doit être reçue en son autorité ancienne. »

Appuyé sur cet Evangile « que les miracles du Christ

et des saints ont établi et continué » il repousse toutes les attaques dirigées contre les protestants, d'être contraire à la tradition, d'établir un schisme dans l'église, de causer la guerre dans l'Etat et la licence dans la société. Sur ce dernier point Calvin répondit, comme l'ont fait tous les réformateurs, que ce ne sont pas les réformes, mais la résistance qu'elles éprouvent, qui troublent le monde.

« Combien grande perversité, dit-il, est-ce de charger la parole de Dieu de la haine ou des séditions qu'élèvent à l'encontre d'icelle les fols et escervelés, ou des sectes que sèment les abuseurs? On demandoit à Hélié s'il n'étoit pas celui qui troubloit Israël. Christ étoit estimé séditieux des Juifs. On accusoit les apôtres comme s'ils eussent ému le populaire à tumulte. Que font aujourd'hui autre chose ceux qui nous imputent les troubles, tumultes et contentions qui s'élèvent encontre nous? Or, Hélié nous a enseigné quelle réponse il leur faut rendre. C'est que ce ne sommes nous pas qui semons les erreurs ou émouvons les troubles, mais eux-mêmes qui veulent résister à la vertu de Dieu. » On peut contester la valeur, mais non l'éloquence de cet argument. Cette éloquence redouble à la fin. Le grave enthousiasme, d'abord contenu, du réformateur, s'élève peu à peu, et finit par déborder dans cette apostrophe finale où l'humilité est si fière, où la menace gronde sous la soumission. « Vous ne vous devez, sire, étonner de ces faux rapports par lesquels nos adversaires s'efforcent de vous jeter en quelque crainte et terreur. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix; le fils de Dieu n'est point ministre de péché, qui est venu pour rompre et détruire les armes du diable. Quant à nous, nous sommes injustement accusés de telles entreprises, desquelles nous ne donnâmes jamais le moindre soupçon du monde. Est-il bien vraisemblable que nous, desquels jamais n'a été ouïe une seule parole séditieuse, et desquels la vie a toujours



été connue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, sire, machinions de renverser les royaumes? Qui plus est, maintenant étant chassés de nos maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour votre prospérité et celle de votre règne. Grâce à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Évangile que notre vie ne puisse être à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie et toutes autres vertus. Vous avez, sire, la venimeuse iniquité de nos calomniateurs exposée par assez de paroles. J'ai prétendu seulement adoucir votre cœur pour donner audience à notre cause; lequel, combien qu'il soit à présent détourné et aliéné de nous, j'ajoute même enflambé, toutes fois, j'espère que nous pourrions regagner sa grâce, s'il vous plaît une fois hors d'indignation et courroux lire cette notre confession, laquelle nous voulons être pour défense envers Votre Majesté. Mais si, au contraire, les détractions des malveillants empeschent tellement vos oreilles que les accusés n'aient aucun lieu de se défendre; d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruautés par prison, fouets, gehennes, coppures, brûlures, nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité, tellement néanmoins que en notre patience nous posséderons nos âmes et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doute se montrera en sa saison et apparaîtra armée, tant pour délivrer les pauvres de leur affliction que pour punir les contempteurs qui s'esgayent si hardiment à cette heure. »

Si on oublie le fond du procès, pour ne songer qu'à la forme du plaidoyer; si on voit dans les fragments que nous venons de citer, non les premières assises d'une hérésie, mais un des premiers monuments de la langue de la France, on admirera combien cette langue a gagné au service de Calvin. Prodigieusement riche, chez Rabelais, mais exhu-

bérante et enchevêtrée, elle se retrempe, sous la main du réformateur, aux sources du latin, se purifie de toute la poussière du moyen âge, locutions surannées, incidences obscures, conjonctions disgracieuses, et court sans embarras au but vers lequel la pousse une volonté impérieuse.

Au moment où il publiait la première édition, ou plutôt la première ébauche de son *Institution chrétienne*, Calvin n'était pas encore tout entier lui-même, et plusieurs années lui étaient nécessaires pour arriver à la plénitude de son génie et de son autorité. Apprenant que les idées nouvelles s'introduisaient en Italie, il se rendit à la cour de la duchesse de Ferrare. Renée de France, fille de Louis XII, fut parfaitement accueilli par cette princesse, mais ne put faire un long séjour en pays catholique, et si près de la cour de Rome. Il reprit le chemin des Alpes. En passant, il voulut prêcher dans la ville d'Aoste. Les habitants le chassèrent. Cette expulsion fut célébrée par une petite colonne élevée en 1541, bien que l'événement se fût passé sur la fin de 1535 ou au commencement de 1536. Calvin, revenu en France, se hâta de mettre ordre à ses affaires, et repartit pour l'Allemagne. Ne pouvant traverser la Lorraine et la Flandre, à cause de la guerre, il résolut de passer par Genève, et arriva dans cette ville au mois d'août 1536. Farel, Viret et Coraut y avaient établi la réforme en 1535, et elle avait été adoptée par le conseil général le 21 mai 1536. Il restait à défendre les doctrines nouvelles contre les attaques intérieures et celles du dehors; il fallait encore, et c'était le plus difficile, faire coïncider la réforme des mœurs avec la réforme religieuse. Farel connaissait Calvin de réputation; il le jugea l'homme le plus capable de remplir une pareille tâche, et le retint presque malgré lui, en le menaçant de la malédiction divine s'il refusait de s'associer aux travaux des ministres. L'auteur de l'*Institution chrétienne* céda; il accepta la place de ministre de

la parole de Dieu, et de professeur de théologie. Pour bien apprécier l'œuvre qu'il accomplit, et les difficultés qu'il eut à surmonter, il faut se représenter ce qu'était Genève en 1536. Nous empruntons à M. Guizot, un éloquent tableau de la situation de cette ville à l'époque où Calvin s'y arrêta.

« La réforme avait été précédée à Genève de longues agitations politiques ; et depuis plusieurs années les partis, livrés à eux-mêmes, en proie aux alternatives d'une lutte violente, avaient pour ainsi dire désappris la discipline et l'obéissance aux lois. Le parti des ducs de Savoie et de l'évêque, pour retenir le pouvoir qui lui échappait, avait, dans ses moments de triomphe, eu recours à cette politique infâme qui permet aux peuples la licence et la débauche, dans l'espoir de les conduire à la servilité par la corruption. Le parti patriote, souvent opprimé, s'était nourri de passions haineuses, et n'avait pu même dans un si petit État échapper à la contagion des mœurs. La victoire lui demeura enfin ; mais la victoire après le désordre traîne à sa suite des corruptions nouvelles. Introduite à Genève au milieu de cette situation, la réforme, vivement et sincèrement embrassée par le peuple, ne fut d'abord adoptée par les chefs de l'État et les hommes de parti que dans des vues politiques, pour conserver l'alliance de Berne et élever entre la république et les anciens maîtres une barrière insurmontable. Ce but fut atteint ; mais la réforme voulut l'amendement des mœurs publiques, l'établissement d'un ordre régulier, le respect des magistrats et des lois. Dès lors les obstacles se rencontrèrent en foule : la licence régnait dans les mœurs ; les lieux de débauches étaient non-seulement tolérés, mais convertis en institutions ; le relâchement avait pénétré dans l'intérieur des familles et se colorait de maximes insensées. D'autre part, la longue durée des factions avait accoutumé le peuple à l'insubordi-

nation, aux émeutes, et les principaux citoyens y avaient contracté ce goût de l'arbitraire, ces habitudes d'irresponsabilité et de despotisme qui dans un petit Etat rendent l'autorité si difficile quand elle veut remplir son devoir en s'exerçant également sur tous. Aussi, dans le sein de Genève réformée, et après l'expulsion du parti étranger, s'éleva bientôt un parti nouveau qui, sous le nom de *libertins*, prétendait se conduire selon son caprice, gouverner l'Etat à sa guise, sans se laisser gouverner lui-même par aucune autorité ni aucune règle ; parti factieux et dissolu, se refusant à la réforme des mœurs, résistant au pouvoir des magistrats, et conduit par quelques hommes jadis patriotes, qui s'indignaient qu'on n'eût conquis l'indépendance nationale et chassé le catholicisme que pour tomber sous le joug de la morale et des lois. »

C'était au milieu de cette dissolution turbulente qu'il fallait organiser la réforme. Calvin rédigea avec Farel un formulaire de profession de foi et un plan de discipline ecclésiastique. Ces deux actes, lus devant le conseil des Deux-Cents, au mois de novembre 1536, furent sanctionnés par le peuple assemblé en conseil général le 20 juillet 1537 : ce n'était qu'un premier pas. Après avoir réglé par le formulaire la licence de la pensée, il restait à réprimer la liberté des mœurs. Farel, Calvin et Coraut, prêchèrent contre les désordres, et en demandèrent la répression. Cet excès de zèle souleva un mécontentement presque général. Coraut fut emprisonné. Quant aux deux autres, on employa pour les atteindre un moyen indirect. Les Bernois invitèrent les Genevois à recevoir les décisions du synode de Lausanne sur le pain azyme dans la communion, sur la célébration du baptême avec les fonts baptismaux, sur les fêtes de Noël, de l'Ascension, de la Pentecôte, et de Notre-Dame. On savait que ces décisions étaient blâmées par Calvin et ses amis ; ce fut assez pour que le conseil les adop-

tât et ordonnât aux ministres de s'y soumettre. Ceux-ci résistèrent, refusèrent, le jour de Pâques 1538, de célébrer la cène de la manière prescrite par le conseil, et furent exilés de Genève. Malgré les sollicitations amicales des synodes de Berne et de Zurich, l'arrêt de bannissement, rendu à la fin d'avril, fut confirmé le 26 mai par le conseil général.

Calvin se retira à Strasbourg. Bucer, Capiton et Hédion, le reçurent comme un des chefs de leur parti et le firent nommer professeur de théologie et pasteur de l'église française. Cet accueil flatteur ne lui fit point oublier les Genevois; il se rappela à leur souvenir en réfutant la lettre que le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, venait d'adresser au sénat et au peuple de Genève : *J. Sadoleti Epistola ad S. P. Q. Genevenses et ad eum J. Calvini Responsio*, 1539; traduite en français en 1541.

Les troubles qui agitaient Genève faisaient vivement regretter l'absence du réformateur. En 1540, on lui offrit de venir reprendre sa place. Amied Perrin, son ami, fut député à Strasbourg pour vaincre ses hésitations. Zurich, Bâle et Berne, joignirent leurs instances à celles du capitaine-général. Calvin rentra en maître à Genève au mois de septembre 1541. Ne perdant pas de temps pour affermir dans ses mains le pouvoir qui venait de lui être rendu, il proposa au conseil des Deux-Cents un projet de vaste police ecclésiastique qui fut sanctionné en conseil général, le 20 novembre 1541. « Calvin, dit M. Cerusez, forma un tribunal composé d'ecclésiastiques et de laïques, investi d'une surveillance permanente sur les opinions, sur les actions, sur les discours. Toutes les erreurs en matière de doctrine, tous les vices, tous les désordres étaient de son ressort. Lorsque le châtement allait au-delà des peines canoniques, le tribunal déférait le coupable aux magistrats civils. Plagiaire de Rome et de Madrid, Calvin établissait

ainsi, sous le nom de consistoire, une inquisition nouvelle avec une juridiction plus étendue que celle de l'inquisition catholique. »

« A dater de 1541 jusqu'à sa mort, continue le même historien, Calvin régna sur Genève. Toutefois, son règne, sa supériorité n'étaient pas incontestés : il avait à lutter. Il était le chef du parti dominant, il est vrai, mais le chef d'un parti; et lorsque l'autorité est ainsi menacée, il faut constamment être en éveil, en guerre pour la conserver, la défendre et la fortifier. Ainsi le pouvoir de Calvin, quoique très-grand, ne fut maintenu que par un combat continu; sa vie fut une lutte et une lutte incessante. C'est pendant ces années qu'il faut voir et admirer l'activité de son esprit, l'ascendant et la puissance de son caractère dans toutes les circonstances critiques. Toutes les fois que son autorité fut menacée, il payait de sa personne pour entretenir la ferveur de ses adeptes : pour se maintenir dans sa haute position qu'il s'était faite, il était obligé d'être constamment en scène, de parler au peuple, d'aller sur la place publique, de braver ceux qui voulaient attenter à son pouvoir. On a peine à comprendre comment il pouvait suffire à tant de travaux : prédications de chaque jour; discussions théologiques improvisées; entretiens particuliers accordés à tous ceux qui voulaient être éclairés sur les matières de la foi; active correspondance entretenue avec tous les dissidents de l'Europe, tout cela marchait de front avec l'administration de l'Eglise, la surveillance de l'Etat et la composition de ses grands ouvrages. Ce qu'il a produit, ce qu'il a écrit et dit est incalculable. Si on réunissait toutes ses lettres, sa correspondance ne remplirait pas moins de trente volumes in-fol. (1). Il existe à Genève

---

(1) Il a été fait plusieurs recueils des lettres de Calvin : *Epistolæ Calvinæ et responsa, cum vita Calvinæ, a Theodoro Beza*. Genève, 1586, in-f°.

deux mille sermons (1) qu'il a prononcés, et qui sont demeurés manuscrits. Ainsi, ce que nous avons dit de lui, cette masse prodigieuse d'écrits déjà imprimés ne donne qu'une faible idée de ce qu'il a composé pendant une carrière que la mort ferma prématurément.

« Il faut songer en outre, et ceci augmente d'abord l'étonnement, que cet homme, si actif d'intelligence, était faible de corps, qu'il était en proie aux maladies les plus cruelles, et que la plupart de ses écrits, il les a dictés dans son lit, aux prises avec la douleur. Ainsi il y avait en lui le contraste d'une intelligence forte et active, et d'un corps faible et misérable. Cependant on peut penser que cette faiblesse de corps, que cette maladie constante qui ne lui permettait la jouissance d'aucun des plaisirs mondains, contribuait à donner à son esprit une plus grande activité, une énergie nouvelle; on ne peut expliquer cette ardeur fiévreuse que par la nécessité de se distraire, par d'autres occupations, de l'impossibilité de goûter à ces plaisirs qui adoucissent l'âme et relâchent l'intelligence. Ainsi son esprit devenait plus actif, et son caractère plus violent, plus emporté, plus amer. Ce sont là, il faut l'avouer, de terri-

---

— L'édition de Lausanne, chez Le Preux, in-8°, a seize lettres de plus; elle est très-rare. On trouve des lettres de Calvin dans les *Animadversiones philologicae* de Crenius, dans les *Mélanges de littérature* par d'Artigny, vol. II et III, dans la *Pseudonymia Calvinii* de Liège, dans le VIII<sup>e</sup> volume des *Œuvres de Calvin*, imprimées à Amsterdam. Tessier a publié en français les *Lettres choisies de Calvin* en 1702. On a publié aussi les *Lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne*. Amsterdam, 1744, in-8°.

(1) Ou plus exactement deux mille vingt-cinq. Denys Raguenier les écrivait à l'église pendant que Calvin prêchait. Jean Budé et Charles de Joinvillers écrivaient les leçons de théologie. Nicolas des Gallers, François Bourgoing et Jean Cousin avaient de même écrit plusieurs leçons et sermons du réformateur. André Spisame écrivit ses sermons sur l'*Épître aux Galates*.

bles organisations. On est comme saisi d'effroi en présence de cette activité de l'esprit, que l'ambition emporte sans relâche vers un but unique, dans une direction constante que rien ne détourne, avec un mouvement que rien ne ralentit. La conquête du pouvoir est souvent au prix de cette persévérance ; mais le pouvoir aux mains de ces hommes ardents, maladifs, ambitieux, devient une insupportable tyrannie. »

Toute tyrannie provoque l'opposition. Calvin eut à lutter en politique et en religion contre de redoutables adversaires. Un des premiers fut Castalion, excellent latiniste, mais théologien trop hardi au gré du strict réformateur. Après avoir traduit la Bible en style cicéronien, et l'avoir commentée en philosophe, il osa demander au conseil la permission de disputer publiquement contre Calvin sur la descente de Jésus-Christ aux enfers. Pour toute réponse il fut destitué de sa place de professeur d'humanités en 1543. Forcé de quitter Genève, il alla mourir de misère à Bâle.

C'est aussi au bannissement que fut condamné Jérôme Bolsec, moine défroqué, mauvais médecin et théologien brouillon. Il avait adopté les idées de Pélage sur la liberté métaphysique, et crut pouvoir les publier à Genève. Il en fut quitte pour une réfutation de Calvin, trois mois de prison et l'exil en 1552. Il se vengea de son adversaire intolérant en écrivant contre lui, après sa mort, un libelle plein des plus violentes invectives. De tous les adversaires de Calvin, Jérôme Bolsec est sans contredit le moins intéressant ; mais le livre de *Prædestinatione*, suscité par cette polémique, mérite de fixer l'attention, car on peut le regarder comme le complément de *l'Institution chrétienne*.

Dans son travail de réforme, Calvin, nous l'avons vu, procède par voie d'élimination. Il commence par écarter les intermédiaires qui se placent entre Dieu et l'homme :



le pape, la hiérarchie ecclésiastique, les pères de l'Eglise, les saints, la sainte Vierge; mais il est d'autres intermédiaires que nous trouvons en nous-mêmes : ce sont nos bonnes œuvres, qui, selon les dogmes catholiques, intercedent pour nous auprès de Dieu. L'efficacité même des bonnes œuvres ne trouve pas grâce devant Calvin. Il ne veut pas que l'homme puisse avoir d'autre mérite que celui qui lui vient de Dieu. L'homme fait-il de bonnes œuvres, « c'est un effet de la grâce divine, c'est un don du Rédempteur, ce n'est pas un mérite propre à la créature déchue, et qui puisse en rien concourir à son salut. En un mot la justification de l'homme est toute en Jésus-Christ. »

Comme dans une matière aussi délicate nous craindrions de ne pas rendre exactement la pensée de Calvin, nous le laisserons parler lui-même.

« La prédication du libre arbitre, tel qu'on l'entendait avant Luther et ses disciples, que pouvait-elle, sinon gonfler les hommes de la vaine opinion de leur propre vertu, de manière à ne plus donner place à la grâce du Saint-Esprit et à ses secours? Le débat le plus vif, la plus opiniâtre réclamation de nos adversaires porte sur la justification; l'obtient-on par la foi ou par les œuvres? Ils ne souffrent pas que l'honneur de notre justice revienne tout entier à Christ; ils en reportent une part aux mérites de nos œuvres. Nous ne disputons pas ici sur les bonnes œuvres, nous n'examinons pas si elles sont agréables à Dieu, si elles recevront de lui une récompense, mais si elles sont dignes de nous concilier Dieu, si on acquiert au prix d'elles la vie éternelle, si elles sont des compensations que Dieu reçoive en paiement des péchés, si enfin on doit placer en elles la confiance du salut. Nous repoussons ces erreurs, parce qu'elles portent les hommes à considérer leurs œuvres plutôt que Christ, pour se rendre Dieu propice, pour attirer sa grâce, pour acquérir l'héritage de la vie éternelle,

enfin pour être justes devant Dieu. C'est ainsi qu'ils s'enorgueillissent de leurs œuvres, comme si par là ils tenaient Dieu enchaîné. Or, qu'est-ce que cette superbe, sinon une ivresse mortelle de l'âme? En effet, ils s'adorent à la place de Christ; et, plongés dans le gouffre profond de la mort, ils rêvent qu'ils possèdent la vie. On me reprochera de m'étendre trop longuement sur ce sujet, mais ne publie-t-on pas dans toutes les écoles, dans tous les temples, cette doctrine : qu'il faut mériter la grâce de Dieu par les œuvres; que par les œuvres il faut acquérir la vie éternelle; que la confiance au salut est présomptueuse sans l'appui des œuvres; que nous sommes réconciliés à Dieu par la satisfaction des bonnes œuvres, et non par la rémission gratuite des péchés; que les bonnes œuvres méritent le salut éternel, non qu'elles nous soient imputées gratuitement à justice par le mérite de Christ, mais par la force de la loi; que les hommes sont réconciliés à Dieu, non par le pardon gratuit des péchés, mais par des œuvres de satisfaction, comme ils les appellent; qu'à ces satisfactions s'ajoutent les mérites de Christ et des martyrs, seulement lorsque le pécheur a mérité ce secours. Il est certain que ces opinions impies ont fasciné la chrétienté avant que Luther se fit connaître au monde. »

Moins heureux que Sébastien Castalion et Jérôme Bolsec, Jacques Gruet et Michel Servet, payèrent de leur vie leur résistance à Calvin. Gruet appartenait au parti des *libertins*. Il fut arrêté pour avoir affiché sur la chaire de la cathédrale un placard contre les Genevois réformés et leurs ministres. On trouva dans ses papiers des écrits violents contre Calvin, une requête qu'il voulait présenter au conseil général contre la discipline ecclésiastique, et un traité dans lequel étaient mis en doute la divinité des livres saints, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, le jugement dernier. Jacques Gruet fut condamné à mort pour avoir

parlé avec mépris de la religion, pour avoir travaillé à ébranler l'autorité du consistoire, pour avoir mal parlé des ministres et surtout de Calvin, pour avoir écrit des lettres propres à irriter la cour de France contre Calvin. Il eut la tête tranchée le 26 juillet 1547. On peut discuter sur la part que Calvin prit à ce jugement; on peut même approuver la sentence, mais l'inquisition n'aurait pas été plus sévère. Servet était un esprit vaste, déréglé, et trop amoureux du bruit. Médecin savant, s'il eût su se renfermer dans la physiologie, il aurait conquis une gloire durable, car il avait découvert la circulation du sang, et cette découverte pouvait le conduire à d'autres. Il s'aventura dans la métaphysique, et s'y perdit. Dépassant les négations timides du protestantisme, il s'élança jusqu'aux systèmes les plus audacieux de la philosophie antique. Promenant en Europe ses idées proscrites, et bravant les persécuteurs par orgueil ou par conviction, il eut l'imprudence de se rappeler au souvenir de Calvin. Il lui écrivit plusieurs fois, et lui envoya même le livre où étaient consignées ses pensées les plus téméraires, sa *Restitution du christianisme* (*Restitutio christianismi*). Calvin fut d'autant plus irrité contre cette œuvre, qu'elle n'était, après tout, que la conséquence du principe posé par le protestantisme lui-même, l'interprétation individuelle de la Bible. Dans son indignation il écrivit, au mois de février 1546, à Viret et à Farel, qu'il agirait de manière que si Servet venait à Genève, il n'en sortît pas vivant. (*Si venerit, modo valeat mea auctoritas, vivum exire numquam patiar*). Il tint parole; mais ce ne fut pas la faute des magistrats de Vienne, qui, devant les juges catholiques, condamnèrent Servet au bûcher au mois de juin 1553.

Quelle part eut Calvin à la sentence rendue par le parlement du Dauphiné? On prétend qu'il dénonça Servet; il est sûr du moins qu'il envoya aux juges ses lettres et la

*Restitution du christianisme.* Servet parvint à s'évader, et ne fut brûlé qu'en effigie. Chose étrange! il se réfugia à Genève, dans la ville même où régnait son mortel ennemi.

Cette résolution qui paraît presque insensée s'explique par deux motifs : le malheureux condamné n'avait à attendre que le bûcher dans les pays catholiques, et il crut trouver plus de tolérance dans une ville protestante : l'autorité de Calvin était sérieusement menacée par ses anciens amis, eux-mêmes fatigués de sa tyrannie; oserait-il fournir par le procès du médecin hérétique un point de ralliement à ses nombreux ennemis? Il l'osa. Servet, arrivé à Genève dans les premiers jours de juillet, fut arrêté le 13 août. La loi de Genève ordonnait que l'accusateur et l'accusé entrassent ensemble en prison. Calvin fit intenter le procès par Nicolas de la Fontaine, son secrétaire, étudiant en théologie. De la Fontaine se constitua prisonnier en requérant la détention de Servet, et il produisit quarante articles sur lesquels il demanda que l'accusé fût examiné. Celui-ci fut reconnu coupable. Le lieutenant-criminel se saisit de la procédure. Les principales accusations dirigées contre Servet étaient : d'avoir écrit dans son *Ptolémée* que c'était à tort que la Bible célèbre la fertilité de la terre de Canaan, qui était inculte et stérile; d'avoir appelé la Trinité un cerbère, un monstre à trois têtes; d'avoir écrit que Dieu était tout, et que tout était Dieu.

La procédure dura plus de deux mois, et la sentence fut longtemps douteuse. Les magistrats Gênois consultèrent les cantons suisses, qui se prononcèrent unanimement pour la peine capitale. Ce fut aussi l'avis de tous les grands docteurs du protestantisme, Bucer, Melancton, Farel, Théodore de Bèze. Servet, jugé sur des extraits authentiques de ses ouvrages, reconnu coupable des opinions hérétiques qui lui étaient imputées, et ayant refusé de se rétracter,

fut condamné à être brûlé vif. La sentence fut exécutée le 27 octobre. Une seule voix s'éleva contre cette barbare manière de combattre l'erreur : ce fut celle de Castalion. Pour imposer silence à cette noble protestation de l'humanité contre un sectaire impitoyable, Calvin écrivit un long traité sur le droit et la nécessité de punir les hérétiques, non-seulement par des peines canoniques comme dans la primitive Eglise, mais par le glaive. « Quiconque, dit-il, prétendra que c'est injustement qu'on châtie les hérétiques et les blasphémateurs, celui-là deviendra sciemment et volontairement leur complice. On nous oppose ici l'autorité des hommes ; mais nous avons par devers nous la parole de Dieu, et nous comprenons clairement les commandements qui doivent régir son Eglise à perpétuité. Ce n'est pas en vain qu'il chasse toutes les affections humaines qui tendent à amollir les cœurs ; qu'il bannit l'amour paternel et la tendresse qui unit les frères, les proches et les amis ; qu'il arrache les époux aux délices du lit conjugal, et qu'il dépouille en quelque sorte les hommes de leur propre nature pour que rien ne fasse obstacle à la sainteté de leur zèle. Pourquoi cette sévérité, si ce n'est pour nous apprendre que nous ne rendons à Dieu l'honneur qui lui est dû qu'à la condition de préférer son service à tous les devoirs humains, et que, toutes les fois que sa gloire est en cause, nous devons effacer de notre mémoire tous les attachements des hommes entre eux..... Qu'ils voient, ces miséricordieux que charment tant la licence et l'impunité des hérésies, combien ils sont peu d'accord avec les ordres de Dieu. De peur qu'une rigueur excessive ne diffame l'Eglise de Dieu, ils voudraient, par égard pour un seul homme, que l'erreur et l'impiété pussent s'avancer impunément ; et Dieu n'épargne pas même des peuples entiers : il commande que leurs villes soient détruites de fond en comble, que leur mémoire soit abolie, que des trophées

soient dressés en signe d'exécration, de peur que la contagion n'envahisse la terre entière, et qu'en dissimulant le crime on ne paraisse s'y associer. » A ces terribles arguments, qui peuvent tous se ramener à celui-ci : quiconque en matière de religion possède la vérité peut l'imposer par le glaive et punir de mort les dissidents, nous n'opposerons qu'un seul fait : la saint Barthélemy est la conséquence rigoureuse des prémisses posées par Calvin.

La condamnation de Michel Servet ne fut pas la seule qui attestât l'intolérance du protestantisme naissant. Gentili de Cosenza, Napolitain réfugié à Genève, soutint sur la Trinité des doctrines assez semblables à celles du médecin espagnol; condamné au feu comme lui, en 1556, mais moins opiniâtre ou moins convaincu, il se rétracta, et eut la vie sauve.

Calvin ne fut pas plus indulgent pour l'opposition politique que pour l'hérésie. Il porta un dernier coup au parti des libertins en frappant Amied Perrin. Le capitaine général avait cependant provoqué le rappel du réformateur banni; mais la reconnaissance n'est pas la vertu des chefs d'Etat.

Le théologien impérieux, fatigué de la rivalité du vaillant soldat qui avait rendu de grands services à la république, le rendit suspect au peuple. Amied Perrin n'échappa à la peine capitale qu'en s'enfuyant à Berne. Cette fuite, bientôt suivie du supplice de François-Daniel Berthelier, assura la domination de Calvin pendant les huit années qu'il lui restait à vivre.

Tout en constituant par des moyens trop souvent tyraniques la réforme à Genève, Calvin n'oublia rien pour assurer le triomphe du protestantisme dans le reste de l'Europe. En 1540, il assista aux diètes de Worms et de Ratisbonne, où il connut Mélancton et Cruciger. A la diète de Spire, en 1544, on peut dire que, quoique absent,

il occupa la première place, car il fut représenté dans cette assemblée par deux de ses plus éloquents ouvrages, la *Supplique à Charles-Quint*, et le traité *Sur la nécessité de réformer l'Eglise* (*Johannis Calvini supplex exhortatio ad invictum Cæsarem Carolum Quintum, et illustrissimos principes aliosque ordines Spiræ nunc imperii conventum agentes, ut restituendæ Ecclesiæ curam serio suscipere velint*; 1543, in-4°; — *De necessitate reformandæ Ecclesiæ*, 1544).

Calvin s'adresse à Charles-Quint comme dix ans plus tôt il s'adressait à François I<sup>er</sup>; mais son langage a changé comme sa situation. Il parle « au nom de plusieurs princes de haute dignité, de beaucoup d'illustres républiques, » et sa prière ressemble à un commandement. Quel orgueil dans toute sa requête! Quelle audace dans cette conclusion qui, montrant à Charles-Quint la ruine de l'empire comme imminente, place le monarque entre la réforme ou la déchéance! « Ainsi donc, à l'avenir, toutes les fois qu'on répétera à vos oreilles qu'il faut différer l'œuvre de la réforme, et qu'il sera toujours temps de s'y appliquer lorsqu'on aura mis ordre au reste des affaires, invincible César, et vous prince très-illustre, souvenez-vous que vous avez à décider si vous voulez ou non laisser quelque pouvoir à vos descendants. Eh! que parlé-je de vos descendants! Déjà, sous nos yeux mêmes, l'empire, à demi-écroulé, s'incline pour une chute dont il ne se relèvera jamais. Pour nous, quelle que soit l'issue de ces choses, nous serons soutenus devant Dieu par la conscience d'avoir voulu servir sa gloire, servir son Eglise, d'avoir donné nos soins à cette œuvre, et de l'avoir avancée autant qu'il était en nous. Car nous savons de reste que tous nos efforts, que tous nos désirs n'ont pas eu d'autre but, et nous avons pris soin de laisser derrière nous d'éclatants témoignages de notre dévouement. Et certes, lorsqu'il est

clair pour nous que nous avons pris en main et défendu la cause de Dieu, nous avons la confiance que Dieu ne fera pas défaut à son œuvre. Au reste, quoi qu'il arrive, nous n'aurons jamais regret ni d'avoir commencé, ni de nous être avancés jusqu'ici. L'esprit saint nous est un témoin fidèle et assuré de notre doctrine : nous savons, dis-je, que nous publions l'éternelle vérité de Dieu. Que notre ministère procure le salut du monde, nous devons le désirer; mais l'événement est aux mains de Dieu, et non dans les nôtres. Si donc, parmi ceux que nous voulons servir, l'obstination des uns, l'ingratitude des autres amènent la ruine de tous et de toutes choses, je répondrai en digne chrétien, et tous ceux qui voudront mériter ce nom glorieux souscriront à ma réponse : Nous mourrons. Mais dans la mort même nous serons victorieux; non-seulement parce que la mort sera pour nous un passage à une vie meilleure, mais parce que nous savons que notre sang sera comme une semence qui propagera la vérité de Dieu, qu'on repousse aujourd'hui. »

La hardiesse de ce langage montre assez quelles étaient les espérances des protestants, qui se croyaient déjà sûrs du triomphe; quelle était aussi l'autorité de celui qui parlait en leur nom. Calvin était à la tête de tous les réformés de l'Europe. Content d'un médiocre salaire et du seul titre de ministre évangélique, il ne profita point de son autorité pour acquérir des dignités et des richesses. Débile et maladif, plus porté aux jouissances de l'esprit que vers les plaisirs des sens, il ne se maria que par convenance, en 1540. Il eut de sa femme Idelette de Bures, veuve d'un anabaptiste converti, un fils qui vécut peu. Idelette même mourut après neuf ans de mariage, et Calvin ne se remaria pas. Les historiens nous le représentent avec un visage pâle et décharné, un teint sombre, et une barbe longue terminée en pointe.



Il était sujet à la migraine, à la fièvre quarte, à la goutte. A tous ces maux se joignit, vers la fin de sa vie, la gravelle. Supérieur à ses douleurs, il ne cessa jusqu'au dernier moment d'édifier l'église de Genève par ses sermons, d'éclairer les réformés de l'Europe par ses ouvrages. Général des protestants, on peut dire à la lettre qu'il mourut sur la brèche. « Le jour qu'il trépassa, dit Théodore de Bèze, il sembla qu'il parloit plus fort et plus à son aise; mais c'étoit un dernier effort de nature, car sur le soir, environ huit heures, tout soudain les signes de la mort toute présente apparurent; ce qui m'étant soudain signifié, d'autant qu'un peu auparavant j'en étois parti, étant accouru avec quelques autres de mes frères, je trouvai qu'il avoit déjà rendu l'esprit si paisiblement que, jamais n'ayant râlé, ayant pu parler intelligiblement jusqu'à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir remué pied ni main, il sembloit plutôt endormi que mort. Voilà comme en un même instant, ce jour là, le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fût en ce monde pour l'adresse de l'Eglise et de Dieu fut retirée au ciel. »

Les œuvres complètes de Calvin furent publiées à Genève, en 12 vol. in-fol., et réimprimées en 1617. Schepfer en donna une nouvelle édition; Amsterdam, 1667, 9 vol. in-fol. — Comme réformateur religieux, Calvin peut être jugé très-sévèrement; comme législateur, il introduisit de grandes améliorations à Genève; comme écrivain, il contribua puissamment à la formation de la langue française; comme homme enfin, il eut le génie de l'opiniâtreté, qui, selon les circonstances, peut faire indifféremment le mal et le bien (1).

---

(1) Théodore de Bèze : *Histoire de la vie de Jean Calvin*. Genève, 1564, in-4°. — Jérôme Bolsec : *Vie de Jean Calvin*. — Charles de Relincourt :

**CARLIER (Claude)**, Archéologue et Economiste,

né à Verberie-sur-Oise.

1725—1787.

Claude Carlier a remporté, dans sa vie, neuf couronnes académiques, dont quatre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, deux à celle de Soissons et trois à celle d'Amiens. Il n'en est pas demeuré pour cela plus célèbre, et, sauf son *Histoire du Valois*, qui a pour nous un intérêt particulier, nous ne pouvons guère que rappeler les titres de ses nombreux ouvrages.

Voici cette nomenclature :

1° *Dissertation sur l'étendue du Belgium et de l'ancienne Picardie*; Amiens, 1753; — 2° *Mémoire sur les laines*, in-12, 1755; — 3° *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bêtes à laine*, 1762; — 4° *Histoire du duché de Valois, contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1703*; Paris, 1763, 3 vol. in-4°; — 5° *Traité sur les manufactures de laineries*, 2 vol. in-12; — 6° *Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la*

---

*Défense de Jean Calvin.* — Malmbourg : *Histoire du calvinisme.* — Bayle : *Dictionnaire historique.* — Sénebier : *Histoire littéraire de Genève.* — Guizot : *Musée des protestants célèbres.* — Audin : *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Jean Calvin.* — Eugène Gérusez : *Essai d'histoire littéraire.* — Rilliet de Candolle : *Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre Michel Servet, dans les documents publiés par la société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1844, t. III, page 1160.* — Sayous : *Etudes littéraires sur les écrivains français de la réformation.*

*deuxième race* ; Amiens, 1753, in-12 ; — 7° *Observations pour servir de conclusion à l'histoire du diocèse de Paris, qui se trouvent dans le tome XV de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf et dans le Journal historique du Voyage fait au cap de Bonne-Espérance, par de Lacaille* ; 1763, in-12, etc., etc. On lui doit en outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Savants*, le *Journal de Physique* et le *Journal de Verdun* (1).

Claude Carlier, devenu prieur d'Andrésy, mourut dans cette abbaye, le 23 avril 1787.

---

### CARON (Antoine), Peintre,

*né à Beauvais.*

1520—1598.

Tout ce qu'on sait de positif sur Caron, c'est qu'il fut peintre de Catherine de Médicis, et qu'une de ses filles épousa le graveur Thomas le Leu. Le musée du Louvre possède de lui quelques dessins, parmi lesquels on remarque : *le Sacre d'un jeune prince et une Flagellation*. Il avait peint dans l'église Saint-Laurent de Beauvais, détruite en 1798, plusieurs tableaux, et fourni des cartons pour les verrières exécutées par Angrand le Prince. Il

---

(1) Besenarts : *les Sociétés Littéraires, Dictionnaire de l'économie politique*. — Quérard : *la France Littéraire*. — Le Bas : *Dictionnaire encyclopédique de la France*.

existe quelques pièces gravées d'après lui par G. Vantus, Gauthier et Th. le Leu (1).

Dans ses *Mémoires*, publiés en 1616, Loisel rapporte :

« Caron était si excellent peintre, que ceux qui ont fait représenter les visages des hommes illustres de la France ne l'ont point oublié, en indiquant qu'il était né à Beauvais; et les peintres, sculpteurs et graveurs en font si grand cas que ses dessins se recueillent et se vendent chèrement; et la peinture est de telle grâce, que ses traits servent de patron et de leçons aux autres. »

Plus tard, en 1706, l'historien Denis Simon, conseiller au présidial de Beauvais, donne des renseignements détaillés sur les tableaux peints par Caron, qu'il a vus, et qui existaient au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle dans différentes églises de Beauvais, détruites en 1791.

Le gendre d'Antoine Caron, Thomas Lelu, était un très-habile graveur de portraits. Il fit, en 1599, celui de son beau-père, qui est très-recherché, et sur lequel il marque que Caron avait vécu 78 ans, d'où il résulte qu'il est né entre 1520 et 1521.

La tradition recueillie par Denis Simon indique que Caron était peintre de François I<sup>er</sup>, qui l'aurait pu connaître dans les fréquents voyages qu'il fit alors à Beauvais. Cela est possible; mais, comme à la mort de François I<sup>er</sup>, en 1547, Caron n'avait guère que 26 ou 27 ans, il est plus probable qu'il ait été le peintre de Henri II. Il est certain dans tous les cas qu'il a été celui de Catherine de Médicis. D'après deux sonnets de Louis d'Orléans, le célèbre ligneur, son contemporain et son ami. Ces sonnets, qui font connaître que Caron était un parfait catholique, se trouvent dans les poésies inédites de Louis d'Orléans, conservées

---

(1) A. de Montaiglon : *Antoine Caron*. Paris, 1836, in-8°.

aux manuscrits de la bibliothèque nationale sous le n° 228.

D'après l'ancien répertoire du chapitre de Saint-Laurent de Beauvais, Antoine Caron, Beauvaisin, serait, suivant toutes les apparences, né sur la paroisse Saint-Laurent, et peut-être même parent de la famille Caron, qui tire son origine de ladite paroisse, où était leur sépulture, précisément auprès de l'autel du Saint-Esprit, ce qui aura sans doute fait naître à Antoine Caron la pensée de peindre, de sa main, l'autel où reposaient ses ancêtres.

---

### **Le CARON de Troussures,**

Archéologue et Magistrat,

*né à Beauvais.*

1751 — 1820

Louis-Lucien Le Caron de Troussures, « destiné, dit M. Dupont-White, à servir de transition entre les antiquaires anciens et nouveaux du Beauvaisis, » était né à Beauvais le 3 avril 1751, de Jean-Toussaint Le Caron de Troussures, et de dame Marguerite Danse, fille de Claude Danse, conseiller en la Cour des Monnaies.

Les titres de Jean-Toussaint Le Caron de Troussures étaient : Soudoy, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Beauvais, lieutenant criminel et de police du bailliage comté-pairie de la même ville.

Il mourut en 1769, ayant, depuis 1766, le titre de bailli de la ville et comté-pairie de Beauvais, juridiction qui ressortissait du Parlement, et à laquelle l'office de lieutenant-général de police, créé par l'édit de 1699, avait été réuni.

En 1785, Louis-Lucien Le Caron de Troussures était lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Beauvais, assesseur civil et criminel. Il figure aussi à cette époque comme membre de la Société d'agriculture. On le retrouve avec les mêmes qualités en 1786, 1787, 1788, 1789 et 1790.

Le 4 octobre 1790 il fut nommé juge au tribunal de district de Beauvais, présidé par M. Borel père, et composé d'un président et de quatre juges, avec quatre suppléants et un commissaire du Roi.

Il fit ensuite partie du tribunal de département, composé d'un président, de vingt juges et de quatre suppléants, qui entra en exercice au mois de brumaire an iv, en vertu de la loi du 19 vendémiaire précédent.

Ce tribunal était présidé par M. Leporquier-Devaux, qui devint plus tard secrétaire général de la préfecture, et comptait au nombre de ses membres plusieurs magistrats distingués, qui ont été placés plus tard à la tête des tribunaux d'arrondissement créés en l'an viii.

En l'an vi, M. Le Caron crut devoir s'abstenir des fonctions de juge, par suite de la loi du 9 frimaire de cette année, qui excluait de toutes fonctions publiques les parents d'émigrés et les nobles. Mais il rentra dans la magistrature en l'an viii, comme président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Beauvais, qui fut installé le 6 thermidor an viii (25 juillet 1800). Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 24 février 1821, il a toujours conservé le titre et les fonctions de président.

Le tribunal de Beauvais, composé en l'an VIII d'un président et de quatre juges, fut porté, en 1811, au nombre de neuf juges, compris le président et le vice-président. C'est l'état dans lequel il se trouve encore dans le moment actuel (1).

M. Louis-Lucien Le Caron de Troussures avait épousé M<sup>lle</sup> Le Mareschal de Fricourt, issue elle-même d'une famille distinguée de la magistrature de Beauvais. Il a eu deux enfants de ce mariage : M. Toussaint Le Caron de Troussures, d'abord officier d'artillerie et aide-de-camp du maréchal Soult, et plus tard lieutenant-colonel d'infanterie, et M<sup>me</sup> Levailant de Bovent, dont le mari a été député de l'Oise en 1829 et 1830.

Le président Le Caron a laissé la réputation d'un magistrat instruit et d'une grande sagacité, d'un esprit fin et cultivé, ami des lettres, savant en histoire et habile bibliographe, ainsi que l'attestent les nombreuses et substantielles notices dont il a enrichi tous les livres de sa belle bibliothèque. Les nombreux discours qu'il a prononcés dans l'exercice de ses fonctions, prouvent en lui un esprit distingué, et se recommandent par le choix des pensées et par un style élégant et pur, formé à l'école des grands modèles de l'antiquité et du XVII<sup>e</sup> siècle (2).

En étudiant cette vaste bibliothèque, on voit de suite qu'elle est spécialement historique. Aux grandes collections des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, éternel honneur de la France, elle réunit la collection la plus complète de mémoires, les livres les plus curieux en diplomatique, et quantité de

(1) Ces détails nous ont été communiqués par le savant M. Danjou, vice-président du tribunal civil de Beauvais.

(2) Il a laissé sa bibliothèque de droit au tribunal de Beauvais, qui, en témoignage de sa reconnaissance, a fait placer son portrait dans la chambre du conseil.

manuscrits précieux dont quelques-uns remontent jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle (1).

Grâce à ses liens de parenté, M. Le Caron avait enrichi sa bibliothèque de quatre successions savantes. Madame Le Maréchal de Fricourt avait hérité des œuvres manuscrites de son grand oncle, l'abbé Dubos. Les correspondances de Foy-Vaillant, les travaux de M. Le Maréchal de Fricourt et ceux de l'abbé Dange, complétaient ce trésor littéraire que M. Le Caron enrichit de savantes annotations, fruit de sa critique ingénieuse et de son immense érudition.

La bibliothèque de ce savant magistrat est une des plus précieuses collections, non-seulement du Beauvaisis, mais de la France. Hâtons-nous d'ajouter que M<sup>me</sup> Le Caron de Troussures en fait les honneurs avec une parfaite courtoisie aux savants et même aux simples curieux.

---

## CARPENTIER, Economiste,

*né à Beauvais.*

1739—1778.

Il était architecte et expert-estimeur des grandes propriétés. Voici, d'après Quérard (2), la liste de ses principaux ouvrages :

*Avantages des inventaires des titres et papiers tant an-*

---

(1) La plupart de ces manuscrits proviennent de la riche bibliothèque du Chapitre, et ils ont été préservés du feu ou du pillage par M. Le Caron de Troussures.

(2) *La France littéraire.*



*ciens que nouveaux* ; Paris, 1760, in-8° ; — *Observations particulières sur les noms anciens et modernes d'extraction ou de grâce, avec un traité sur l'explication du blason* ; ibid., 1768, in-8° ; — *Avis et mémoire instructif sur les avantages des inventaires généraux des titres et papiers, etc.* ; ibid., 1768, in-12 ; — *l'Art de l'archiviste français, etc.* ; ibid., 1769, in-12 ; — *l'Inspecteur des fonds de terre, ou Remarques historiques et chronologiques sur la matière de leur administration* ; ibid., 1771, in-12 ; — *Ébauche des principes sûrs pour estimer exactement le revenu net du propriétaire des biens-fonds, et fixer ce que le cultivateur peut et doit en donner de ferme* ; Amsterdam et Paris, 1775, in-8° ; *la Clef de la Circulation, ou Mouvement universel en faveur de la circulation entre la liberté des possessions et celle du commerce* ; ibid., 1775, in-12.

---

### CASSINI DE THURY (famille de),

*établie à Thury, près Clermont.*

1673—1845.

La famille de Cassini est originaire de l'Italie, mais c'est en France qu'elle a acquis la gloire qui s'est perpétuée de génération en génération sur tous ses membres, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. Elle appartient au Beauvaisis, par ses alliances, par son séjour dans la terre de Thury, dont le nom est devenu inséparable de celui de Cassini, et par une suite non interrompue de souvenirs et de bienfaits.

*Jean-Dominique Cassini*, l'ancêtre de cette illustre famille, né à Périnaldo, dans le comté de Nice, fut appelé

en France, sous le règne de Louis XIV, par Colbert, qui le chargea d'organiser l'Observatoire de Paris.

« Le roi, dit Fontenelle, le reçut et comme un homme rare, et comme un étranger qui quittait sa patrie pour lui. Son dessein n'était pas de demeurer en France; et, au bout de quelques années, le pape et Bologne, qui lui avaient toujours conservé les émoluments de ses emplois, le redemandèrent avec chaleur; mais M. Colbert n'en persista pas moins à le leur disputer; et enfin il eut le plaisir de vaincre et de lui faire expédier des lettres de naturalité, en 1673. La même année, il épousa Geneviève Delattre, fille de M. Delattre, lieutenant général de Clermont en Beauvoisis. Le roi, en agréant son mariage, eut la bonté de lui dire qu'il était bien aise de le voir devenu Français pour toujours. C'est ainsi que la France faisait des conquêtes jusque dans l'empire des lettres. »

Le mariage de Cassini avec une riche héritière du Beauvoisis l'engagea à acquérir par la suite les terres de Thury et de Filerval, voisines de Clermont. C'est dans ce domaine qu'il se reposait de ses immenses travaux, et que ses descendants continuèrent d'habiter après lui.

*Jacques Cassini*, fils du précédent, né à Paris en 1667, mourut en 1756 dans sa terre de Thury, où il avait fait construire un observatoire. Il y fit, en 1753, un grand nombre d'observations astronomiques avec Maraldi, son collègue à l'Académie des sciences (1). Les recueils de cette savante compagnie renferment de lui plusieurs mémoires importants, mais il est principalement connu par ses travaux relatifs à la détermination de la figure de la terre.

---

(1) Fouchy : *Eloge de J. Cassini dans l'Histoire de l'Académie des Sciences.*

*César-François Cassini de Thury*, fils du précédent, né en 1714, mort en 1784, n'avait pas encore 22 ans quand il fut reçu à l'Académie des Sciences, comme adjoint sur-numéraire. C'est à lui qu'on doit les premiers travaux de la carte de France qui porte le nom de carte de Cassini, travail qui eût suffi à illustrer un nom déjà célèbre à tant de titres (1).

*Jacques-Dominique de Cassini*, né en 1747, mort en 1845, continua la tradition de cette famille de savants en qui le titre de membre de l'Académie des Sciences semblait héréditaire. Il succéda à son père comme directeur de l'Observatoire, et termina la carte topographique de la France, commencée par César-François Cassini.

Cette carte a onze mètres de haut sur onze mètres trente-trois centimètres de largeur, et se compose de 180 feuilles à l'échelle de  $\frac{1}{86,400}$  : c'est l'ouvrage le plus beau et le plus complet qui existe dans ce genre. L'*Atlas national*, publié à partir de 1791, par Dumas, n'en est que la réduction au tiers de l'échelle.

L'assemblée nationale ayant décrété en 1790, la division de la France par départements, cette carte servit de type et de point de départ à ce travail, auquel Cassini lui-même eut une part importante.

Le nom si recommandable de Cassini, ses utiles travaux, sa coopération au monument scientifique commencé par son père, tant de titres à la faveur, ou du moins à la clémence, ne purent sauver Jacques Cassini de la proscription. Il fut chassé de l'Observatoire, où sa famille logeait depuis plus d'un siècle, arrêté comme royaliste et traduit devant le tribunal révolutionnaire, en 1793. Plus heureux

---

(1) Condorcet : *Eloge de César-François Cassini dans l'Histoire de l'Académie des Sciences.*

que Lavoisier, il put sauver sa vie, mais il perdit ses ouvrages de la carte de France, qui n'avaient pas coûté moins d'un demi-million.

Rendu à la liberté par la réaction thermidorienne, Jacques Cassini fut nommé membre du bureau des longitudes, mais il semblait dès lors avoir renoncé à la science active pour se livrer, dans la retraite, au repos et à la contemplation des merveilles de la nature. Retiré dans son domaine de Thury, il y vécut de longues années, moins en savant qu'en gentleman campagnard, ne dédaignant pas les fonctions modestes que lui conféraient ses concitoyens. Il fut membre du conseil général de l'Oise, de 1800 à 1819, et cinq fois président de cette assemblée (1).

Il accepta aussi et conserva pendant de longues années le titre de juge de paix du canton de Mouy et de maire de Thury. Dès lors, sa vie tout entière appartient à son pays d'adoption (2).

Depuis 1810, M. de Cassini n'a presque pas cessé d'habiter ses propriétés de Thury et de Filerval. Il y avait fondé un musée d'antiquités et un ermitage qu'il se plut à décorer d'inscriptions et de poétiques légendes.

Nous en citerons quelques-unes. Sur un casier de bibliothèque on lisait :

Des livres, ainsi que d'amis,  
Il en faut peu, mais bien choisis.

Un petit baril servant de siège portait ce distique :

Petit quartaut de vin d'élite  
Est suffisant pour un ermite.

(1) Un descendant de Cassini, par les femmes, M. Vuillefroy, président de section au Conseil d'Etat, vient d'être nommé (1857) membre du Conseil général de l'Oise pour le canton de Mouy.

(2) Notice sur la famille de Cassini, par M. l'abbé Devic.

Et sur le fond opposé :

Un peu de vin, pas trop n'en faut  
Pas trop, non plus, ni mettez d'eau.

Ces sentences ne brillent pas par la poésie, mais on y retrouve, comme dans toutes les dernières œuvres du savant ermite de Filerval, un grand fond de bon sens et une morale douce et gaie.

La muse champêtre de M. de Cassini ne changea de ton et de style qu'en 1830, pour attaquer la révolution de Juillet et la royauté sortie des barricades; mais la verve du vieillard n'était pas à la hauteur de son indignation, et les satires qu'il publia alors n'eurent guère de retentissement. On cite parmi ces chétives et caduques productions :

*La lanterne magique d'un octogénaire* et une série de pièces intitulées :

*Les fruits des glorieuses journées*; — *le Calembourg politique*; — *l'excuse du chiffonnier*; — *Adieux d'un vieil ultra à sa perruque poudrée*, etc., etc. La plupart de ces poésies sont inédites et le seront probablement toujours, pour la gloire de leur auteur.

Mais l'illustre savant rachetait ces poétiques péchés de vieillesse par les bienfaits qu'il ne cessait de répandre autour de lui. Durant sa longue carrière, il avait vu s'éclaircir autour de lui les rangs de ses contemporains, de ses amis et même de sa famille.

*Alexandre-Henri-Gabriel*, comte de CASSINI, fils du précédent, né à Paris le 9 mai 1774, mourut du choléra le 16 avril 1832. Il avait commencé ses études à Juilly; et, après la suppression de cet établissement, il les acheva dans la retraite de Thury près de Clermont (Oise), sous la direction de son père. Ce fut pendant son séjour à la campagne qu'il apprit à se passionner pour l'histoire naturelle, par-

ticulièrement pour la botanique. Les *Lettres sur la Botanique* de J.-J. Rousseau, et le *Spectacle de la Nature* de l'abbé Pluche, étaient ses lectures favorites. Il revint à Paris en 1794, entra au dépôt de la guerre, et quitta son emploi pour suivre les cours de droit, dès l'ouverture des écoles, en 1804. Après la réorganisation judiciaire en 1810, il fut nommé membre du tribunal de première instance de la Seine, et devint successivement vice-président de ce tribunal, conseiller et président à la cour royale de Paris, député de l'arrondissement de Clermont (Oise), conseiller à la Cour de cassation (section des requêtes), et pair de France le 19 novembre 1830. Il était, depuis 1827, membre de l'Institut (Académie des sciences). Alexandre Cassini ne suivit pas la carrière où sa famille s'était illustrée, et ne se sentit jamais, dit-on, aucun goût pour l'étude de l'astronomie; tous ses moments de loisir furent consacrés à la culture de la botanique, qui lui doit de précieuses découvertes. Il a fourni au recueil de l'Académie des sciences et à plusieurs journaux scientifiques (*Magasin encyclopédique*, *Dictionnaire des sciences naturelles*, etc.) un grand nombre de mémoires, dont les plus importants ont été réunis et publiés par lui, sous le titre d'*Opuscules phytologiques*; Paris, 1826, 2 vol. in-8°. On y remarque surtout un travail sur la classification des *synanthérées*, où il a établi beaucoup de genres nouveaux (1).

J. Dominique Cassini eut donc la douleur de survivre à presque tous ses enfants. Aussi, au déclin de ses jours, et déjà presque centenaire, voyait-il approcher la mort avec confiance et résignation. Le dernier des Cassini rem-

---

(1) Gossin : *Notice sur Alexandre-Henri-Gabriel de Cassini*, Paris, 1852. — Quérard : *La France littéraire*. — Le Bas : *Dictionnaire encyclopédique de la France*.

dit son âme à Dieu le 18 octobre 1845, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Sa statue a été placée, en 1846, dans la salle du Musée de Clermont.

---

**Du CAURROY (François-Eustache), Musicien,**

*né à Gerberoy.*

1549 — 1609.

L'origine de la famille du Caurroy remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Le premier du nom dont fassent mention les généalogies fut messire Droco du Caurroy, chevalier seigneur dudit lieu (1). Il vivait en 1222. Un de ses descendants, Cornu, seigneur du Caurroy, était capitaine et gouverneur du Beauvaisis, commandant pour le service du roi dans les ville et château de Gerberoy, vers 1363. Mais l'illustration réelle de cette famille ne date que du XVI<sup>e</sup> siècle.

François-Eustache *du Caurroy*, écuyer, sieur de Saint-Frémin, surnommé par ses contemporains le Prince des compositeurs français, était le troisième fils de Guillaume du Caurroy, sieur de Hautcourt, secrétaire du cardinal de Bourbon. L'aîné, François du Caurroy, était commandeur de l'ordre de Malte. François-Eustache, en sa qualité de cadet de famille, dut entrer dans les ordres. Il était

---

(1) Le Caurroy est un village de Picardie qui fait partie aujourd'hui du département de la Somme.

né, en 1540, à Gerberoy, petite ville de l'arrondissement de Beauvais, située sur une éminence qui domine la vallée du Thérain. Le vidame de Gerberoy avait alors une certaine importance : c'était un des fiefs les plus importants du Beauvaisis, dont la mouvance s'étendait sur une partie de la Picardie et du pays de Bray.

Le père de Eustache Du Caurroy destinait son fils à entrer aussi dans l'ordre de Malte; mais sa vocation l'entraînait vers la musique, et, après avoir achevé ses études, il s'adonna de préférence à l'art que Palestrina cultivait avec tant de succès en Italie. Toutefois, au lieu de s'inspirer de l'école italienne de la Renaissance, Du Caurroy rechercha la tradition harmonique dans les compositions sévères du moyen âge. Ses talents lui procurèrent d'illustres protecteurs : il devint successivement chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et prieur de Saint-Aioul de Provins.

La Sainte-Chapelle était alors et fut jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, une école de chant, sous le patronage des rois de France. Eustache Du Caurroy reçut le titre de maître de musique de la chapelle du Roi vers 1568. Il remplit ces fonctions sous les règnes agités de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, et gouverna pendant de longues années le poétique lutrin illustré par Boileau.

Le cardinal du Perron le protégeait : c'est peut-être à sa recommandation qu'il dut être nommé surintendant de la musique du roi; cette place fut créée exprès pour lui en 1599. L'œuvre importante de Du Caurroy est sa messe des morts (*missa pro defunctis*), à cinq voix, la seule qui pendant longtemps fut chantée à Saint-Denis aux obsèques des rois de France. Elle n'a cependant pas été imprimée. Le manuscrit en est conservé, dit-on, à la bibliothèque impériale.

Du Caurroy ne paraît pas avoir recherché la renommée de son vivant. Du Verdier, dans la *Bibliothèque française*,



parle de quelques compositions qu'il aurait publiées chez Adrien Leroy, en 1584, mais il n'en indique pas les titres. Il parle aussi de divers ouvrages théoriques sur la musique qui n'étaient point encore publiés à cette époque : il ne paraît pas qu'ils l'aient été depuis lors.

Piganiol de la Force, dans sa *Description de Paris*, rapporte, comme une tradition généralement répandue, que les noëls, populaires de son temps, étaient, la plupart, des airs de gavottes et de menuets tirés d'un ballet que Du Caurroy aurait composé pour Charles IX. Ce témoignage unique ne suffit pas à prouver que le maître de la Sainte-Chapelle ait fait de son talent un si profane usage ; d'ailleurs beaucoup de ces airs sont plus anciens que Du Caurroy, et, en supposant qu'il en ait composé quelques-uns, on en trouve aussi qui appartiennent à Jehan Danielle, musicien, à F. Bodouin et à Guillaume Costeley, organiste de Charles IX.

André Pitard, petit neveu de Du Caurroy, fit imprimer ses *Mélanges de musique*. Paris, Ballard, 1610, in-4°. C'est un recueil de chansons, de psaumes et de noëls, dédié au duc de Bouillon, vicomte de Turenne, maréchal de France. Cette édition est précédée, suivant l'usage du temps, de plusieurs sonnets à la louange de l'auteur. Un de ces sonnets dus à la plume amie d'un poète appelé Lahyre, commençait ainsi :

Chansons, dont la douceur peut les pierres mouvoir,  
Et par art les ranger pour bâtir une ville,  
Chansons, dont le chant peut rendre une mer tranquille  
Et, pour nous en sauver, les Dauphins émouvoir.....

Burney a extrait des *Mélanges de musique* de Du Caurroy un noël à quatre voix qu'il a publié dans le 3<sup>e</sup> volume de son *Histoire générale de la musique*.

On a enfin de Du Caurroy : *Preces ecclesiasticæ, ad numeros musices reductæ*, à 5 voix. Paris, 1609. — *Preces*

*ecclesiasticarum*. Paris, 1608. — *Fantaisies à 3, 4, 5, et 6 parties*. Paris, P. Baillard, 1610.

Du Caurroy fut surpris par la mort au milieu de la publication de ses œuvres musicales. Il mourut le 7 août 1609, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins. Son tombeau élevé aux frais de Nicolas Formé, son successeur, a été détruit sous la Révolution. L'archéologue Millin l'a fait graver dans ses *Antiquités nationales*. L'építaphe de Du Caurroy, composée par le cardinal Du Perron, se trouve dans l'*Essai sur la musique*, par De la Borde (tome III).

La famille Du Caurroy s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le pays dont elle était originaire. Un de ses descendants, professeur à l'école de droit, a été une des lumières du droit romain appliqué aux codes modernes. Ce nom, précieux héritage, est encore aujourd'hui porté par la famille de M. l'abbé Du Caurroy, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris (1).

**CHANTRE (Pierre), Moine, surnommé PIZAN DE HODENC.**

11 — 1197.

Il était né dans la maison seigneuriale de Hodenc-en-Bray, et devint chanoine au chapitre de Gerberoy. Nommé évêque de Paris, il refusa cette haute dignité, et aimait

(1) *Biographies générales* : Fétis. *Biographie universelle des musiciens*. — Delaborde : *Essai sur la musique*. — *Renseignements particuliers*.

mieux se retirer au monastère de Longpont, près Soissons, où il mourut le 22 septembre 1197.

Il est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque celui qui est intitulé *Verbum abbreviatum*. Le cardinal de Vitry avait surnommé poétiquement cet auteur ecclésiastique un Chandelier d'or dans la maison du seigneur.

---

### **CHARONDAS Le Caron (Louis),**

Jurisconsulte,

*né à Clermont en Beauvaisis.*

1534—1613.

Né à Clermont, il fut avocat au parlement, lieutenant-général et président du bailliage de cette ville. Il avait été nommé député aux États-Généraux de Blois, ce qui lui valut plus tard les persécutions des ligueurs. Pendant ses loisirs, Charondas le Caron a publié divers ouvrages de jurisprudence et de belles-lettres. Il mourut à Clermont, en 1613, et fut enterré dans l'église de Saint-Samson. Son tombeau, détruit sous la révolution, a été rétabli, en 1854, avec une épitaphe en style lapidaire qui rappelle les titres de Charondas au souvenir de ses concitoyens.

---

(1) Victor Tremblay. *Galerie des Hommes célèbres du Beauvaisis*, manuscrit.

**Jacques CHARPENTIER, Médecin et Philosophe,***né à Clermont en Beauvaisis.*

1524—1574.

En ces temps d'érudition où chacun latinisait son nom, Charpentier s'appelait *Carpentarius* et passait pour un des plus célèbres, parmi les savants en *us*.

Il avait fait ses études au collège de Bourgogne, et, après avoir achevé ses humanités, il étudia pendant cinq ans l'éloquence et la philosophie. Il fit tant de progrès dans cette science, qu'il fut chargé de l'enseigner au collège de Bourgogne. « Ses leçons, dit Eloi, lui procurèrent tant de réputation, que jamais on ne vit un concours d'écoliers si prodigieux. Il s'en présentait de toutes nations, et en si grande foule, qu'une partie de la rue en était pleine, même dans les temps les plus fâcheux de l'année. »

Après avoir professé avec un tel succès pendant seize ans, Charpentier vint étudier la médecine à Paris, et fut reçu docteur dans la Faculté de cette ville : il en fut élu doyen au mois de novembre 1568. Il obtint en 1566 la chaire de mathématiques au Collège royal (Collège de France), et fut nommé médecin de Charles IX. Partisan et commentateur d'Aristote, il se trouva en opposition avec Pierre Ramus, adversaire déclaré du grand philosophe grec. Selon Moréri, Charpentier défendit ses opinions avec trop de chaleur. On l'accuse même d'avoir participé au meurtre de Ramus dans la journée de la Saint-Barthelemy. Ce fait, s'il est vrai, est un singulier exemple d'intolérance en matière de philosophie. Charpentier survécut peu à son malheureux rival. « Il tomba, dit Eloi, dans une mé-

lancolie que rien ne put dissiper, et qui le plongea dans la phthisie, dont il mourut, au mois de janvier 1574. »

On a de lui : *Descriptio universæ naturæ ex Aristot.*; de putredine et coctione ; Paris, 1562, in-4°; — *Ad expositionem Disputationis de methodo, contra Thessalum Ossatum responsio* ; Paris, 1564, in-4°; — *Orationes contra Ramum*; 1566, in-8°; — *Epistola in Alcinoum*; 1569, in-8°; — *Libri XIV, qui Aristotelis esse dicuntur, de secretiore parte divinæ Sapientiæ secundum Ægyptios, ex arabico sermone, etc.*; Paris, 1572, in-4°; — *Comparatio Platonis cum Aristotele in universa philosophia*; Paris, 1573, in-4° (1).

*Charpentier (Antoine)*, ancien avocat, né à Compiègne, en 1601, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Séjour royal de Compiègne, depuis Clovis I<sup>r</sup> jusqu'à Louis XIV*, publié en 1647. Il mourut en 1670.

## CHASTELAIN (Pierre et Jean-Pierre),

Religieux,

originaires de Senlis.

15..—1653.

*Pierre Chastelain*, cèlestin de la maison de Saint-Pierre-ès-Chartres, fut grand maître de son ordre. Il est auteur

{1} Moréri : *grand Dictionnaire historique*. — Eloy : *Dictionnaire historique de la médecine; Biographie médicale*.

d'un commentaire manuscrit sur la constitution des Césétiens. Il mourut en 1562.

*Jean-Pierre Chastelain*, de la même famille que le précédent, né à Senlis, en 1606, fut un des missionnaires de la Compagnie de Jésus dans l'Amérique septentrionale. Il a publié, en 1648, un traité intitulé : *Affectus animæ amantiæ Jesum*. Il mourut en 1653.

### CHAUMONT (Doms), Missionnaire (1),

*né à Eraguy-sur-Epte.*

1752—1819.

Après avoir fait ses études théologiques au séminaire des Trente-Trois, il entra en 1775 au séminaire des missions étrangères. Déjà depuis six ans il était employé dans la province du Fo-Kien, en Chine, quand on le rappela, en 1784, pour être directeur du séminaire de Paris. En 1792, il passa en Angleterre, où il ne cessa de se vouer aux intérêts des missions catholiques. Pendant la Révolution, il fut chargé de la correspondance avec les missionnaires. A son retour en France, en 1814, ses confrères le choisirent pour supérieur du séminaire, à la tête duquel il est resté jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu le 25 août 1819 (2).

(1) Voir, pour la maison de Chaumont, la série des familles illustres du Beauvaisis.

(2) *Ami de la religion.*

**Jean CHOLET, Cardinal,***né à Nointel en Beauvaisis.*

12. .—1291.

La nation Picarde a fourni, pendant le moyen-âge, plus d'un légat au Saint-Siège. Jean de Nointel, appelé Carlet en France, et en Italie *Coleti* ou *Cioleti*, a marqué son passage dans l'histoire sous le nom du cardinal Cholet. Il était né au village de Nointel, près de Creil, et portait le titre de Seigneur du pays.

Après avoir été chanoine de la cathédrale de Beauvais, peut-être même évêque de cette ville, il fut créé cardinal le 12 mars 1281, et chargé de diverses missions par les papes Martin IV et Nicolas IV. Le premier de ces deux pontifes lui donna l'ordre de se rendre en Sicile, pour empêcher, sous peine d'excommunication, Charles I<sup>er</sup> d'Anjou et don Pèdre d'Aragon d'en venir à un combat singulier. Martin IV envoya aussi Cholet auprès de Philippe III, *le Hardi*, roi de France, pour offrir à ce prince, qu'il devait décider à se croiser contre don Pèdre, les royaumes de Valence et d'Aragon avec le comté de Barcelone.

Le 17 août 1284, le cardinal-légat tint à Paris un concile où Philippe III et ses deux fils aînés prirent en effet la croix. Atteint d'une maladie épidémique qui régnait dans son armée, Philippe le Hardi mourut à Perpignan, le 5 octobre 1285, et le cardinal Cholet, revenu à Paris avec Philippe le Bel, célébra les obsèques du feu roi à Saint-Denis; puis il fit consentir Philippe le Bel à la continuation de la croisade. A la vue de ces préparatifs du roi de France, Alphonse III, successeur de don Pèdre au trône d'Aragon,

se hâta de traiter avec Charles II, fils et successeur de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, roi des Deux-Siciles. Cholet fit conclure ensuite entre le roi de France et Sanche IV, roi de Castille, le traité du 13 juillet 1289.

Toutefois il était si acharné contre la maison d'Aragon qu'il avait légué par testament six mille livres pour aider à la continuation de la guerre contre don Pèdre. Mais il mourut le 2 août 1291, et la paix ayant été conclue avec l'Aragon en 1294, les exécuteurs testamentaires du cardinal employèrent plus utilement le capital de son legs à fonder, dans l'Université de Paris, le collège qu'on appela des Cholets, pour l'instruction des écoliers des diocèses de Beauvais et d'Amiens. Le collège des Cholets était situé sur la montagne Sainte-Geneviève (1).

### CHRESTIEN (de Poly), Magistrat,

*né à Lihus.*

1769—18..

M. Chrestien de Poly était, avant la révolution, conseiller à la cour des aides. Il devint par la suite, vice-président du tribunal civil de la Seine et fut nommé, le 14 mai 1823, conseiller à la cour royale de Paris.

On a de lui : 1° *Les principes d'agriculture et d'économie,*

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome xx. *Gallia purpurata. Nouvelle Biographie générale.*



un vol. in-8°, 1804; 2° *Lois et institutions nécessaires à la France* (1826); ouvrage dédié au roi; 3° *Essai politique sur les causes de perturbation et des crises en France, et sur les moyens d'y remédier, et d'affermir le trône et les libertés publiques*, 2 vol. in-8°, 1840.

On se demande comment M. Chrestien de Poly, qui avait décrété les lois nécessaires à la France en 1826, trouvait les moyens d'affermir le trône en 1840?

---

### CLEMENT du Metz (Jean-Jérôme),

Aumônier de Louis XVI,

né à Frocourt.

Jean-Jérôme Clément du Metz était, en 1789, grand vicaire de l'évêque de Senlis, et, ajoute M. Victor Tremblay, un des aumôniers ordinaires de Louis XVI. Il ne paraît pas qu'il ait beaucoup marqué dans ces fonctions, car, dès les premières années de la révolution, on le rencontre à Beauvais, occupé à rédiger le *Journal du département de l'Oise*, commencé par Louis Portiez. Aussi inconstant dans ses goûts qu'infidèle à ses devoirs, il abandonna la presse pour le commerce, et s'essaya ensuite au barreau. Marié, en 1794, avec une demoiselle D. . . . . de Beauvais, il se retira à Amiens, où il établit une sorte d'école préparatoire pour les jeunes gens qui se destinaient à la carrière judiciaire. Il finit par entrer dans l'Université, et tomba dans l'oubli. C'était ce qui pouvait lui arriver de mieux.

Clément du Metz était issu d'une des plus illustres mai-

sons du Beauvaisis, qui a même fourni des maréchaux de France sous le règne de Philippe-Auguste. Le berceau de cette maison était la ferme du Metz, dépendante de la commune de Frocourt.

---

### CLERMONT (Renaud de),

premier comte de Clermont en Beauvaisis (1).

L'ancienne famille des comtes de Clermont remonte d'une manière certaine à *Renaud I<sup>er</sup>*, l'un des généraux de l'armée qu'Éudes, frère de Henri I<sup>er</sup>, dirigea contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Cette famille se divise en plusieurs branches; parmi ses membres les plus célèbres, on remarque :

*Raoul I<sup>er</sup>*, connétable de France, mort à Acre, en 1191. Il fut l'un des plus puissants barons du royaume. Nommé connétable en 1158, il accompagna le roi Philippe-Auguste en Terre-Sainte, et y mourut. Il avait épousé Alix, dame de Breteuil.

*Jean de Clermont*, seigneur de Chantilly, maréchal de France, de la famille du précédent, mort le 19 septembre 1356. Il fut créé maréchal de France en 1352, puis, en janvier 1354, nommé lieutenant du roi pour le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin et quelques parties de l'Auvergne. Il commandait en Berry en 1356, et fut tué à la bataille de Poitiers (2).

---

(1) Voir la maison de Bourbon-Clermont.

(2) Voir la notice sur les Clermont-Tonnerre à l'appendice généalogique consacré aux familles illustres du Beauvaisis, comprenant aussi les maisons de Carvoisin et d'Achy.

**Arnauld de CORBIE,**

Chancelier de France,

*né à Beauvais.*XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Arnaud de Corbie, successivement conseiller clerc au Parlement, premier président et chancelier, mêlé à la plupart des négociations importantes qui signalèrent la fin du règne de Charles V et celui de Charles VI, a vu son rôle au milieu de ces circonstances difficiles, singulièrement amoindri par l'histoire et complètement passé sous silence par les biographes (1). Il s'est trouvé en quelque sorte effacé par la bruyante renommée de quelques turbulents contemporains, et le bruit de son nom, étouffé au milieu des clameurs anarchiques et des luttes ardentes qui dominèrent l'époque où il vécut, n'est arrivé jusqu'à nous qu'affaibli et presque éteint : il méritait une meilleure destinée.

L'origine d'Arnauld de Corbie est obscure ; un seul historien, Nicole Gille, le fait naître de Robert de Corbie sans pouvoir indiquer sa mère, et cette incertitude s'explique facilement, si Arnauld était enfant naturel. Loisel semble être de cette opinion : « On pourrait à bon droit, dit-il, » ajouter au nombre des plus renommés bâtards du

---

(1) Aucune des biographies générales ou particulières n'a donné à cet important personnage la place qu'il mérite, à tant de titres, dans une galerie d'hommes illustres.

» royaume, Arnould de Corbie, pour avoir été l'un des  
» plus sages et des plus grands hommes de son temps. »

Quoi qu'il en soit, Arnould naquit dans le courant de l'année 1325, non pas à Corbie, comme le dit Tessereau, mais à Beauvais, ainsi que le constate expressément un acte du Parlement enregistré le 2 janvier 1374.

Nommé conseiller clerc au Parlement, à une époque qu'il est difficile de préciser, son mérite le signala rapidement à l'attention de Charles V (le sage), qui lui donna un rôle dans presque toutes les affaires qu'il entreprit ; il négocia notamment le mariage de Philippe de France, comte de Vertus, troisième fils du roi, avec Marguerite de Bourgogne, fille de Louise de Flandre.

Le roi reconnut les services d'Arnaud en le nommant premier président du Parlement, le jour de Noël de l'année 1373, et, pour élever son rang à la hauteur de ses fonctions, il le créa, au Louvre, chevalier ès-droit ou de robe longue. On sait que cette distinction s'introduisit, lorsque les seigneurs, désertant les cours de justice que leur rendaient insupportables les progrès de la procédure et l'invasion du droit romain, laissèrent la porte ouverte aux bourgeois qui, bientôt maîtres au Parlement, s'unirent au Roi pour abattre la féodalité. Comme on le voit, Ph. de Beaumanoir avait fait des élèves.

Arnould de Corbie, tout en se consacrant aux travaux de sa charge, puisque nous le trouvons, en 1374, député par le Parlement pour présider les grands jours de Troyes, n'en reste pas moins le conseiller intime et l'un des familiers de Charles V. Après avoir, à force d'habileté, conjuré les malheurs que faisaient prévoir les commencements si orageux de son règne, le Roi jetait sur l'avenir un regard plein d'effroi. Son fils n'avait que huit ans, et il se sentait mourir. Son imagination évoquait les désordres qui allaient éclater pendant la minorité du Dauphin ;

ses pressentiments lui montraient anéanti le fruit des longs et patients travaux auxquels il avait voué sa vie, et, entre les mains du duc de Berry, lettré mais sans aucune capacité politique, du duc d'Anjou avide et cruel, du duc de Bourgogne turbulent et ambitieux, il voyait prête à périr l'unité de la monarchie. Les ordonnances qu'il rendit à cette époque trahissent les terreurs si cruellement justifiées qui l'assiégeaient.

Au mois d'août 1374, il fixe à quatorze ans la majorité des Rois de France, ce qui, depuis, devint la loi de la monarchie ; puis, dans le but de diminuer le pouvoir du régent, il sépara la régence de la tutelle, détermina exactement leurs attributions respectives, et nomma, pour assister le tuteur et veiller à son administration, une commission dans laquelle on distinguait Arnaud de Corbie, dont la prudence et l'intégrité bien connues du roi pouvaient seules peut-être diminuer ses appréhensions.

Ce fut lui que Charles V, en 1380, chargea de conclure la paix avec la Bretagne depuis si longtemps déchirée par les divisions auxquelles l'héroïsme de la comtesse de Montfort et de Jeanne de Blois prêtaient tant d'éclat. Il prit également part au traité qui rétablit pour un moment l'harmonie entre la France et l'Angleterre.

Les événements n'avaient que trop réalisé les craintes de Charles V mourant ; la guerre et les déprédations des oncles de Charles VI n'étaient pas les seules calamités qui désolaient le pays, les exactions de la papauté y mirent le comble ; Clément VII, chassé de Naples, était venu chercher un refuge en France, et profitait de l'hospitalité qu'il y avait reçue, pour jeter sur l'Église gallicane ce filet aux mailles si serrées et si savamment tressées qui ramenait à la Cour d'Avignon la meilleure partie des richesses du clergé de France. De concert avec le duc d'Anjou, dont il avait acheté la protection, en lui abandonnant une part

dans les extorsions qu'il ordonnait, ce pontife porta à des limites jusqu'alors inconnues ses impitoyables exigences; il écrasait de dîmes les diocèses, faisait saisir par la chambre apostolique l'argent et le mobilier des évêques qui venaient à mourir, et s'emparait des revenus des colléges; les bénéfices étaient mis aux enchères, les hospices livrés au pillage et les clercs réduits à la mendicité.

Le conseil du Roi s'émut du cri d'indignation que jeta le clergé, et, malgré l'opposition du duc d'Anjou, complice intéressé de ces rapines, chassa de Reims l'abbé de Saint-Nicaise, qui présidait aux exactions pontificales, retira aux collecteurs l'autorisation de continuer leurs déprédations, et mit un terme à ces désordres.

Arnauld de Corbie fut chargé de faire accepter à Clément cette décision qui arrêta le flot d'or incessamment dirigé sur Avignon, mission délicate, et qui prouve la confiance qu'inspiraient à ses contemporains l'éloquence et l'adresse du premier président. Il réussit complètement, et ce succès qui nous montre un pape acceptant sans protester une semblable transaction, place évidemment Arnauld de Corbie au premier rang des négociateurs.

Trois ans après, Charles VI prenait en main le gouvernement, et un de ses premiers actes fut d'élever à la dignité de chancelier de France, Arnauld, dont il avait su comme son père apprécier les talents et la loyauté; il lui donna même une preuve touchante d'affection personnelle en le nommant son exécuteur testamentaire; mais la confiance absolue que lui inspirait son caractère se révéla surtout lorsque, après les accès de démence auxquels il était en proie, il entendait, dans un intervalle lucide, monter jusqu'à lui les cris du peuple écrasé sous la tyrannie des ducs d'Anjou et de Bourgogne; il prenait Arnauld de Corbie pour confident de son désespoir et de ses alarmes, et s'attachait alors à lui mettre entre les mains un pouvoir

qui lui permit de lutter contre l'autorité de ses oncles : sentant bien que le mal qui le dominait allait ramener les ténèbres autour de lui , il s'efforçait de ne pas disparaître tout entier, et, après avoir indiqué à Arnould ses vues et ses projets, il réclamait pour les décisions du chancelier l'obéissance qu'on devait aux volontés royales.

Une curieuse ordonnance datée du 13 mars 1401 et vérifiée par le Parlement le 4 avril 1402, nous en donne la preuve. Elle est ainsi conçue :

« Si vous mandons, et à chacun de vous, que toutes  
 » les grâces, rémissions et autres choses quelconques, que  
 » notre chancelier aura faites ou passées en la manière  
 » dessus dite, ès-dites requêtes générales, vous vérifiez,  
 » expédieriez et entérinez le tout ainsi en la forme et  
 » manière que si nous-mêmes en notre personne et en  
 » notre conseil l'avions fait, et ainsi nous plaise être fait  
 » nonobstant quelconques ordonnances, mandements et  
 » dépenses à ce contraire. »

Les derniers mots sont caractéristiques et trahissent énergiquement dans l'esprit du Roi les craintes qu'il avait de voir la volonté d'Arnould de Corbie paralysée par l'opposition des ducs, ses oncles.

Par un autre édit, daté de 1403, Charles VI ordonna que, lui mort, son fils reçut la couronne, quel que fût son âge, et confia le soin de gouverner à la reine ou, à son défaut, aux princes du sang et à Arnould de Corbie.

La même année il publia des lettres qui obligeaient tous ses sujets à prêter serment de fidélité entre les mains d'Arnould de Corbie et du connétable d'Albret *même*, ajoute-t-il, *la rène, nos frères, nos oncles et tous autres de notre lignage.*

Enfin, le 16 novembre 1408, il enjoignit au chancelier de ne point quitter Paris, en lui recommandant de garder la ville et de veiller à tout ce qui serait nécessaire.

Au milieu des factions rivales entre les mains desquelles le pouvoir s'abîmait dans l'anarchie, le dauphin se résolut enfin à prendre une résolution ; il méditait de grouper autour de lui un parti qui absorbât tous les autres et, décidé à secouer la domination où, sous prétexte de tutelle, le tenait son beau-père le duc de Bourgogne, il profita pour éclater d'une violente querelle qui s'éleva dans son appartement même de l'hôtel Saint-Pol, entre Jean de Neelle, chancelier du duc, et Arnauld de Corbie. Le jeune prince intervint immédiatement en faveur d'Arnauld, et chassa son adversaire en l'accablant des plus sanglants reproches.

Jean-Sans-Peur ne se trompa pas sur le sens de cet acte ; il vit que le dauphin allait lui échapper, et, comprenant qu'il ne pouvait retremper son pouvoir que dans la popularité, il n'hésita pas à donner la main aux écorcheurs de Caboché, et livra à la multitude sinon l'appui de son nom, car il affectait le rôle de médiateur, au moins celui de son influence et de ses soldats.

Quelques jours après, en effet, éclata l'insurrection qui, après avoir inutilement tenté l'assaut de la Bastille, envahit l'hôtel Saint-Pol, força le dauphin à livrer ses amis, et mit garnison dans les tours du palais.

Le triomphe de cette faction était évidemment le signal de la chute d'Arnauld de Corbie ; destitué de sa charge, il fut remplacé par Eustache Le Maître, créature du duc de Bourgogne.

Mais son successeur ne jouit pas longtemps de ce succès ; une émeute l'avait mis au pouvoir, un nouveau mouvement l'en chassa ; les sanglantes exécutions des Cabochiens ne tardèrent pas à exaspérer les bons citoyens. Caboché était devenu beaucoup plus maître à Paris que le duc de Bourgogne ; Jean de Troie, Eustache de Puvillé, se sentaient dépassés ; cet état de choses était trop violent pour pouvoir durer ; l'Université devint hostile, la réac-



tion se préparait partout, et la bourgeoisie se montrait déterminée à tout risquer pour briser la domination des Cabochiens. Aussi, lorsque le dauphin, secondé par le duc d'Anjou, son grand oncle, se mit à la tête de la résistance, renversa-t-il facilement une faction qui, quelques mois auparavant, l'avait forcé de plier.

Eustache Le Maître subit le sort de son parti et se hâta de rejoindre le duc de Bourgogne qui avait rapidement gagné la Flandre.

Il fallait donc désigner un nouveau chancelier, et Charles VI décida qu'il serait nommé par élection, ne se réservant que le droit de voter comme les autres. Il rassembla ses conseillers et quelques grands seigneurs dans une chambre de son hôtel Saint-Pol, et voulut qu'Arnauld de Corbie fût présent quoique, dit un historien, « il eût atteint quatre-vingt-huit ans et qu'il ne pût plus aller ni venir. »

Henry de Marle fut élu par vingt-huit voix, et Arnauld de Corbie, malgré son grand âge, en obtint dix-huit; mais, ajoute le chroniqueur qui raconte cette scène à laquelle il assistait : Vray est, dis je, que si ledit Arnauld eût pu exercer encore ledit office, mesdits sieurs les élisants se fussent arrêtés à lui plus qu'à nul autre, toutefois malgré sa faiblesse encore s'y arrêtrèrent ledits dix-huit. »

Dans ses recherches sur la France, Pasquier, rappelant le même fait, s'exprime ainsi : « Arnauld de Corbie, qui fut chancelier pendant vingt-cinq ans, eut dix-huit voix, mais il les eût en toutes s'il eust pu encore en exercer la charge. »

Digne conclusion d'une existence ainsi remplie; c'est un spectacle véritablement touchant que de voir le Parlement et la cour se groupant avec respect autour de ce vieillard qui avait traversé si noblement les phases les plus

orageuses de la monarchie, dans un temps où les déchirements du pays offraient à la cupidité et aux ambitions des tentations auxquelles presque tous succombèrent. Arnould de Corbie, inaltérablement fidèle à la royauté, surtout lorsque, représentée par un prince frappé de démence, elle menaçait de se dissoudre, vit son nom, au milieu des passions et des crimes qui s'agitaient autour de lui, devenir un symbole de justice et de loyauté. Cette grande figure se détache vigoureusement sur le fond d'horreurs qui assombrit ces malheureuses années et console l'âme attristée de douloureux spectacles.

Délivré des soucis de la vie publique, Arnould vint chercher au milieu de ses compatriotes un repos que ses fatigues et son âge avancé lui rendaient si nécessaire; il se retira dans sa terre de Plessis, près Saint-Just, qu'en 1389 il avait achetée de Mathieu de Rouvray.

Arnould de Corbie, chancelier, est le premier anneau de cette chaîne glorieuse qui, dans la magistrature, se perpétua sous le nom des l'Hôpital, des Molé, des Harlay, et c'est avec un sentiment d'amour-propre national, qui trouvera surtout de l'écho dans la vieille province du Beauvaisis, que nous avons pieusement recherché, à travers les documents un peu effacés d'une époque si éloignée de nous, les traces de cette existence dont la France a le droit d'être fière et qui n'avait pas encore dans l'histoire la place dont elle est digne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

## SUPPLÉMENT A LA PREMIÈRE PARTIE.

---

**Armand BAZIN**, Agronome,

*né au Mesnil-Saint-Firmin.*

1817—1855.

Fils aîné de l'honorable fondateur des établissements agricoles et charitables du Mesnil-Saint-Firmin, **M. Armand Bazin** s'est distingué, dès son enfance, par un caractère doux, studieux et par un goût prononcé pour les sciences naturelles. Il fit ses premières études au collège de Beauvais, sous la direction de M. Gellée, curé de la cathédrale.

Il avait commencé, dès sa jeunesse, une collection géologique qu'il a toujours continuée depuis.

Parfaitement classée et riche en nouveaux fossiles, cette collection est souvent citée par **M. Graves** dans sa *Statistique du département de l'Oise*.

**M. Armand Bazin** se fixa au Mesnil, près de son père, et s'appliqua à l'agriculture d'une manière toute spéciale. Ses premiers travaux eurent pour objet la mécanique agricole. Convaincu de la nécessité des cultures profondes, il a perfectionné la *Fouilleuse*. L'instrument de ce nom amélioré par lui se recommande par beaucoup de simplicité et de solidité. Aussi a-t-il été souvent distingué par les jurys des expositions régionales et universelles.

Voici, d'après M. Gossin (1), le résumé des travaux agronomiques de M. Armand Bazin :

« Il a fait des recherches intéressantes sur la floraison du blé et sur celle du chanvre. Il a établi le premier que la fécondation du froment s'opère en général avant que les étamines n'aient paru en dehors des glumes, ce qui explique pourquoi les hybridations sont très-rares dans cette céréale. Au sujet du chanvre, il a reconnu qu'une seule fécondation peut suffire pour plusieurs générations.

» M. Armand Bazin est un des premiers agronomes qui aient distillé le sorgho et le topinambour.

» L'entomologie agricole a beaucoup occupé M. Bazin. On lui doit des études pleines d'intérêt sur le *sulus pulchellus* qui dévore en terre les blés de semence; sur l'*atomaria linearis* qui ronge les jeunes betteraves, enfin, sur certains insectes encore peu observés auxquels il attribuait la plupart des maladies des plantes, notamment celle de la pomme de terre.

» Ces dernières observations ont vivement attiré l'attention du monde savant.

» Aujourd'hui, MM. Charles et Stéphane Bazin continuent sur le même sujet les études de leur frère.

» Lorsque la mort l'a frappé, à l'âge de 38 ans, le 12 janvier 1855, M. A. Bazin se préparait à rendre à l'agriculture des services encore plus importants. C'était lui qui devait succéder à son père dans la direction des établissements du Mesnil-Saint-Firmin.

» Comme il était dans toute la force de l'âge, il aurait assuré pour de longues années, la prospérité de ces éta-

---

(1) Les documents de cette notice nous ont été communiqués par M. Gossin, professeur d'agriculture, qui, par son enseignement à la fois raisonné et pratique, a rendu de très-grands services aux études agronomiques dans le département de l'Oise.

blissements auxquels s'intéressent tous les amis du progrès religieux et agricole. »

Les principales publications de M. A. Bazin sont :

1° Formation des graines sans fécondation *Cannabis sativa*. — *Echo du monde savant*, octobre 1840.

2° Charrue pour les défrichements des bois. — Envoyé au journal le *Cultivateur*, avril 1842.

3° Culture du colza. — *Moniteur de la propriété*, 4 avril 1842.

4° Du fouilleur. — Nouvel instrument pour les labours profonds. (Le *Cultivateur*, juin 1847.)

5° Nouvelles variétés de froment. — Inséré dans le *Journal d'agriculture pratique* du 5 mars 1854.

6° Insectes qui dévorent le blé de semence. — *Journal d'agriculture pratique*, 20 mai 1854.

7° Insectes détruisant les betteraves. — *Journal d'agriculture pratique*, 20 octobre 1854.

8° Maladie des plantes. *Cosmos* du 11 août 1854. —

Le nom de M. Armand Bazin est mentionné très-honorablement dans les *Rapports du jury de l'exposition universelle* (Paris 1856).

FIN.

## DEUXIÈME PARTIE.

---

### **CORRÉUS**, Chef des Bellovaques.

*51 ans avant J.-C.*

Corréus est la plus vieille illustration de l'antique Beauvaisis. Il vivait au temps de Vercingétorix et de Jules César. Impatient du joug que la domination romaine venait d'imposer à son pays, il excita ses concitoyens à la révolte. Enflammés par ses paroles, les Bellovaques se soulevèrent et chassèrent la garnison que César avait laissée dans leur ville.

Une ligue se forma contre les Romains entre les Bellovaques (habitants du Beauvaisis), les Atrebates (habitants d'Arras), les Ambiani (d'Amiens), les Véliocasses (habitants du Vexin), etc. Plusieurs cités voisines imitèrent cet exemple ; toutes aspiraient à l'indépendance, et Corréus fut proclamé leur général. César, instruit de ce soulèvement, marcha sur Beauvais, persuadé que le châtement qu'il réservait à ses habitants suffirait pour ramener à l'obéissance les autres villes révoltées.

Il rencontra les Beauvaisins prêts à lui résister ; les armées en vinrent aux mains. Le vainqueur de Pompée eut d'abord du désavantage ; les guerriers d'une ville de ses alliés furent repoussés avec perte par ceux du Beauvaisis. Mais la ruse triompha où la force des armes romaines avait échoué. César tendit à ses ennemis une embuscade qu'ils ne surent point éviter.

Dans cette cruelle circonstance, les Beauvaisins, accablés plutôt que vaincus, furent désarmés. Corréus, sommé de se rendre, préféra un trépas glorieux à une servitude honteuse : il mourut avec la liberté de son pays (1).

---

**COTTARD** (L.-M.), Grammairien,

*né à Orry-la-Ville.*

1790-18\*\*.

*La Nouvelle Biographie Générale* traite M. Cottard de pédagogue français, en le gratifiant des deux étoiles qui annoncent que le personnage vit encore. Nous ne voudrions pas, sciemment, placer un contemporain dans une galerie nécrologique. Dans le doute, et pour ne pas non plus faire tort à sa modeste renommée, nous rappellerons sommairement les titres de ce savant universitaire au souvenir de ses compatriotes.

M. Cottard est né le 17 février 1790. En 1820 il fonda, conjointement avec M. Soulacroix, une école commerciale, et, en octobre 1821, il fut chargé d'organiser l'instruction publique en Corse. Revenu en France en 1827, il fut nommé successivement inspecteur des études à Bourges, recteur de Limoges, puis d'Aix, et placé, en 1831, à la tête de l'Académie de Strasbourg. On a de lui : *Souvenir de Moïse Mendelsshon* ou le second livre de lecture des écoles israélites. (Strasbourg, 1832, in-18. — *Rachel Otty*, Strasbourg, 1833.) (2).

---

(1) *Commentaires de César*. — Hirtius : *Bellum gallicum*, VIII.

(2) Louandre et Bourquelot. *La Littérature française*. — *Biographie des Hommes du jour*.

**COUPÉ ou COUPPÉ de l'Oise (Jean-Marie),**

Curé de Sermaise, représentant du peuple.

1733 — 1818.

L'abbé Coupé était curé de Sermaise, près Compiègne, lorsqu'éclata la révolution. Il n'avait pas, pour se laisser entraîner au mouvement révolutionnaire, et pour apostasier ses principes, l'excuse de la jeunesse, car il était âgé de près de soixante ans, lorsqu'il quitta son presbytère pour se mêler aux affaires publiques.

Il fut nommé d'abord président du district de Noyon, puis député du département de l'Oise à l'Assemblée législative. « Sa première motion, dit la *Biographie Michaud*, fut pour appuyer la ridicule proposition de Cambon, qui voulait obliger les ecclésiastiques à monter la garde. » La carrière politique de l'abbé Coupé fut déplorable. Si nous la racontons avec plus de détails que n'en mérite le personnage, c'est précisément afin de montrer, par son exemple, où l'ambition désordonnée et l'abandon des principes ont pu conduire un homme intelligent d'ailleurs, habile aux affaires et qui a pris une certaine part aux mesures économiques et commerciales décrétées par la Révolution.

Dans la séance de l'Assemblée législative du 14 février 1792, présidée par Condorcet, Coupé donna lecture d'une lettre adressée par le procureur-syndic du district de Noyon à M. Imbert, administrateur de ce même district et député à l'Assemblée nationale. Elle était relative à une émeute populaire qui avait éclaté à Noyon par suite de la cherté des grains, et qui avait été réprimée par la garde



civique. Après la lecture de ce document, M. Coupé ajoutait : « Je crois pouvoir rassurer l'assemblée sur les dispositions du peuple de Noyon et des campagnes environnantes. L'inquiétude et l'alarme ont été excitées uniquement par les enlèvements excessifs de grains qui se faisaient dans le département. Le peuple sait bien que ces subsistances ne sont pas inépuisables, et qu'à force d'enlever il n'en restera plus, comme cela est arrivé en 1789. »

L'orateur rappelait ensuite qu'en vertu des anciens règlements les communautés religieuses étaient obligées de garder une année de leurs revenus en grains ou au moins une quantité suffisante pour garnir les marchés. Les curés de village avaient toujours quelques sacs chez eux. Ces greniers de prévoyance n'existant plus, le peuple craignait que les marchés ne cessassent d'être fournis.

« Vous savez aussi, ajoutait M. Coupé, que les grands propriétaires sont émigrés, qu'ils se sont hâtés de vendre leurs grains, et que toute cette denrée est par conséquent tombée entre les mains de marchands et d'avides spéculateurs qui l'enlèvent et vouent à la disette les pays où devait régner l'abondance. Le laboureur même, effrayé et abusé, s'empresse de vendre ses denrées à un bas prix. Les marchands ne cessent de lui dire : Vous allez avoir la guerre ; si vous avez des greniers bien remplis, cela attirera chez vous l'ennemi. Le peuple sait tout cela comme vous, il travaille dans les granges, il bat les blés, il voit tout ce qui se passe, il s'aperçoit que les magasins sont vides : de là naissent les inquiétudes, les défiances. »

L'orateur concluait à ce qu'on rassurât le peuple par des mesures de prévoyance, au lieu d'employer la force, et, sur sa proposition, le rapport sur les événements de Noyon était renvoyé au Comité de surveillance.

Réélu député de l'Oise à la Convention, Coupé y débuta par récriminer contre un rapport sur la situation de

Paris. Toujours préoccupé de la disette et des manœuvres des accapareurs, il proposa la confiscation, au profit du dénonciateur, de tout navire chargé de grains pour le compte de l'étranger, et fit rendre deux décrets à cet égard.

Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la peine de mort, sans appel ni sursis, lui, ministre du Dieu de miséricorde, dont le devoir était de pardonner !

Un curé aussi patriote ne pouvait manquer d'être dans les bonnes grâces de la Convention. Aussi fut-il délégué comme commissaire dans les départements de l'Est, pour y faire triompher les principes révolutionnaires. De concert avec Bo et Hentz, ses collègues, il destitua et fit arrêter les administrateurs du département des Ardennes, suspects de modérantisme. Le zèle qu'il déploya dans sa mission lui valut d'être reçu à la Société des Jacobins, qui n'admettait que des républicains éprouvés. Il présida plusieurs fois ce club célèbre et parla en plusieurs occasions contre le parti de la Gironde et en faveur du Comité du Salut public que présidait Robespierre.

A la Convention, il appuya de même toutes les mesures révolutionnaires. On peut en juger par les tables du *Moniteur* qui résument ses principaux actes politiques :

Il demande la suppression du décret qui établit trois degrés d'instruction ; — Il demande un rapport sur les *Muscadins* qui veulent se soustraire à la réquisition ; — Il signale les partisans de la Commission populaire de Bordeaux ; — Il présente un rapport sur la fixation d'un *maximum* pour les denrées de première nécessité ; — Il propose de faire placer les magasins de blé à douze lieues des frontières ; — Il fait à la tribune l'historique des événements de la guerre dans le Nord ; — Il fait traduire au tribunal révolutionnaire des fournisseurs et fabricants de souliers qui sont dénoncés ; — Il dénonce l'*Observateur Sans-Culotte*, etc., etc.

Le thème ordinaire de ses motions était la question des subsistances et l'exportation des grains, système qu'il combattait à outrance, en accusant Pitt et les Anglais de vouloir affamer la France. « Rouen, disait-il, et tous les ports de l'Ouest, sont autant de marchés d'où les grains et les denrées de première nécessité sont expédiés à l'étranger. Il faut déjouer ces manœuvres en distribuant des patrouilles révolutionnaires dans les ports et à l'embouchure des fleuves, en établissant au besoin des batteries pour empêcher la sortie des navires. »

Or, à la même époque, Rouen se plaignait précisément d'être affamée. La Convention chargea le représentant Legendre d'y faire passer des vivres, et lui adjoignit le citoyen Coupé pour y découvrir les magasins de blé qu'il prétendait connaître en cette ville.

Malgré tant de preuves de civisme, Coupé était encore suspect auprès des Jacobins, à cause de son caractère ecclésiastique. En vain dans la séance de la Convention du 17 brumaire, an II, imita-t-il le scandaleux exemple donné par Gobet, l'évêque constitutionnel de Paris, qui se coiffa du bonnet rouge et reçut l'accolade fraternelle du président; en vain déposa-t-il ses lettres de prêtrise, renonçant même à la pension ecclésiastique, il ne pouvait perdre aux yeux de ses ennemis le caractère indélébile du sacerdoce, dont il faisait lui-même si bon marché; il ne put résister à l'épreuve de l'épurement que la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant aux Jacobins, pratiquait envers ceux de ses membres qui étaient représentants du peuple.

Fabre d'Eglantine monta à la tribune et donna lecture d'une lettre de Coupé à un certain Loranger, curé d'Attichy. Loranger, curé marié et ayant des enfants, écrivait à Coupé pour le prier d'obtenir une exception en sa faveur et de lui faire toucher son traitement avant l'époque indiquée par la loi.

Coupé lui avait répondu : « Je suis très-fâché de l'embarras où vous vous trouvez : on crie bien *bravo* aux prêtres qui se marient, mais ce ne sont que des bravos dérisoires; je ne pense pas que vous puissiez rien obtenir. Je suis au désespoir de n'avoir rien de plus consolant à vous marquer. »

*Fabre d'Eglantine* continue : Coupé a pu être un bon patriote, il peut l'être encore, il a toujours voté avec les républicains dans le sens de la Montagne; mais il est *fanatique*. Il reste à savoir si un fanatique peut être patriote?

« Comment! un législateur, lui, qui, plus que tout autre, doit travailler à extirper les préjugés de l'esprit des hommes et à rendre à la société des individus que le célibat rendait inutiles, comment, dis-je, a-t-il pu se permettre d'écrire une telle lettre? La Convention nationale, dont la tribune a été souvent honorée de la présence de prêtres qui s'étaient mariés, tourne donc en ridicule ceux qui obéissent au vœu de la nature et donnent des citoyens à l'Etat? Quel blasphème dans la bouche d'un homme qui se dit républicain! Je demande la radiation de Coupé. »

*Coupé* répliqua : « Il est vrai que j'ai écrit cette lettre; mais, en disant que la Convention n'accorderait pas de secours à ce prêtre, j'ai voulu faire entendre que l'Assemblée était obsédée de réclamations de ce genre; je ne pensais pas qu'il pût rien espérer. Je pense que le peuple ne peut voir que d'un mauvais œil les prêtres qui demandent des secours à la barre de la Convention, pour avoir fait des enfants. Au reste, Citoyens, j'approuve la sévérité de vos principes, et je respecterai toujours vos décisions.

*Une voix* : Voilà encore une astuce de prêtre, une hypocrisie raffinée.

*Laveaux* : « Je demande que Coupé soit exclu de la société, jusqu'à ce qu'il ait pris une femme. » (On rit.)

La discussion s'engage et dure assez longtemps en faveur du patriotisme de Coupé. Quelques membres demandent qu'il soit admis avec censure, un autre qu'il soit privé pendant six mois d'assister aux séances. La société l'exclut purement et simplement.

J'ai reproduit textuellement ce passage des procès-verbaux de la Société des Jacobins, afin de montrer à quel degré d'abaissement moral en était arrivé ce prêtre apostat, ce honteux vieillard qui courbait la tête devant le caprice populaire et déshonorait ses cheveux blancs !

Coupé avait encouru la disgrâce de Robespierre, et il est fort heureux pour lui que, comme pour beaucoup d'autres, le dictateur n'ait pas conservé plus longtemps le pouvoir. Sentant sa vie menacée et craignant à chaque instant d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, il concourut de tout son pouvoir à la révolution du 9 thermidor qui mit fin à la Terreur. Il rentra alors dans la Société des Jacobins épurée de nouveau, et un arrêté solennel, pris à l'unanimité, le réintégra parmi les frères et amis de l'Égalité et de la Liberté, en compagnie de Tallien, de Fouché et de Dubois-Crancé.

Comme Bourdon de l'Oise, son compatriote et son collègue, Coupé s'amenda vers la fin de sa vie. Il ne se fit plus l'organe, à la Convention, que de motions économiques ou même littéraires. Il fut un de ceux qui propagèrent en France la culture de la pomme de terre, et, comme membre du Comité d'Agriculture, il fit un rapport sur les préparations économiques de ce précieux tubercule. Il rédigea aussi une instruction pratique pour la fabrication de l'huile de faines et celle de marc de raisin.

Coupé n'avait pas oublié qu'il était député d'un district forestier. Il fit rendre un décret qui permettait à tout le monde de ramasser des glands et des faines dans les forêts

nationales. Cette mesure le rendit populaire dans les villages avoisinant la forêt de Compiègne.

Il appela enfin l'attention du Comité d'Instruction publique sur la création de bibliothèques nationales.

« Les cloîtres, disait-il dans son exposé de motifs, ont sauvé de la destruction ce qu'il a été possible des productions savantes de l'antiquité ; ils y ont ajouté celles des siècles suivants, et ces temps d'ignorance et d'erreur n'ont pas été les moins féconds. Il y aura sans doute beaucoup à réformer dans ces amas informes ; mais il existe un fonds précieux qu'un sage discernement saura conserver.

» Chaque bibliothèque, disait-il en terminant, doit devenir l'école de tous les citoyens, leur présenter le tableau des siècles et des nations et les agrandir de tous les travaux et de toutes les pensées de l'esprit humain. »

Le projet rédigé par Coupé fut adopté par la Convention, et c'est à cette mesure libérale que la plupart des collections bibliographiques du siècle dernier doivent de n'avoir pas été détruites ou dispersées.

Lorsque la Convention, délivrée du joug de la Terreur, essaya de se rendre populaire par des mesures libérales et pacifiques, Coupé s'associa à cette tardive réparation. Un décret ayant décidé que des encouragements seraient accordés aux artistes, aux savants, aux gens de lettres, il ajouta : « Je demande que ces encouragements soient distribués tous les ans par la Convention de la manière la plus solennelle, et que, tous les ans, il soit fait, le jour des récompenses, un rapport sur les artistes qui auront mérité la palme et dans lequel on rendra compte des travaux, des ouvrages et des intentions qui leur auront donné des droits à la reconnaissance nationale. » La proposition de Coupé, renvoyée au Comité d'Instruction publique, fut décrétée par la Convention nationale.

« Durant la période la plus orageuse de la Révolution,

dit la *Biographie Didot*, Coupé fut au nombre de ceux qui surent allier au zèle démocratique celui de la culture intellectuelle. Il lutta contre les *vandales* pour employer l'expression de son collègue Grégoire.

Réélu député de l'Oise, au Conseil des Cinq-Cents, en 1795, Coupé ne se fit remarquer que par un rapport relatif aux encouragements à donner aux manufactures. Il concluait à ce qu'un crédit de quatre millions fût mis à la disposition du ministère de l'intérieur pour venir en aide aux manufactures de laine, de toile et de soie. La proposition fut ajournée.

Sorti du Corps législatif avec le second tiers des Conventionnels, au renouvellement de 1797, Coupé de l'Oise rentra dans la vie privée. Il vécut dans l'obscurité pendant tout l'Empire. La Restauration oublia le régicide octogénaire qui mourut en 1818, à l'âge de 85 ans. Peut-être sa vie avait-elle été ainsi prolongée dans un but providentiel, afin que l'ancien curé de Sermaize eût le temps de faire pénitence !

*Moniteur universel*, tomes 11, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 28. — *Petite Biographie conventionnelle*. — Vallet de Viriville, *Histoire de l'Instruction publique*.

---

**COUSTANT (Dom-Pierre)**, Religieux Bénédictin,

*né à Compiègne.*

1654 — 1721.

Au moyen-âge, alors que l'instruction était rare dans toutes les classes de la société, les membres des ordres re-

ligieux, d'abord groupés autour d'hommes remarquables par leur savoir, puis divisés en un grand nombre de congrégations différentes, furent les dépositaires de toutes les connaissances : dépositaires et non encore propagateurs. Avant que la science pût être propagée, il fallait qu'elle fût reconstituée ; il fallait arracher aux débris du passé le trésor scientifique dispersé par les invasions barbares. Ce fut dans le silence des cloîtres que les moines consacrèrent leur vie à collationner les manuscrits de l'antiquité payenne et des premiers temps du christianisme.

De tous les ordres religieux qui se livrèrent avec ardeur à cette œuvre immense, c'est celui des Bénédictins qui, pendant plusieurs siècles, travailla avec le plus de succès à cette reconstitution. La Congrégation de Saint-Maur, qui suivait la règle de saint Benoît, était une réunion de savants qui renonçaient à la gloire particulière pour établir, ouvriers ignorés, les bases du monument scientifique. Les travaux de chacun de ces hommes effraieraient par leur étendue plus d'un savant ou d'une académie de nos jours.

Un des membres les plus remarquables de la Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur fut Dom-Pierre Constant. Ce savant religieux naquit à Compiègne le 30 avril 1654. « Ses parents, dit Dom S. Mopinot, étaient d'honnête famille et gens de piété, et son cœur se trouva tourné vers Dieu dès sa première jeunesse. » Il fit ses études à Compiègne, et, aussitôt qu'il eut terminé ses humanités, il entra, à l'âge de 17 ans, dans la Congrégation de Saint-Maur ; il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Remi, de Reims, et y fit profession le 17 juin 1672.

Dès lors il se livra tout entier à l'étude, et l'on ne saura trouver sur lui de détails biographiques étendus. On rapporte seulement que par esprit d'humilité et de pénitence il ne se chauffait jamais, dans les hivers même les plus



rigoureux, comme le fut celui de 1709, où le froid le plus vif vint ajouter de nouveaux maux à ceux que la famine et la guerre faisaient peser sur la France. Après avoir terminé son cours de philosophie et de théologie, il fut appelé à Paris par ses supérieurs (1681), afin de travailler aux tables de la nouvelle édition de saint Augustin. Nommé, en 1693, par le chapitre général, prieur de Notre-Dame de Nogent, petite abbaye située dans le diocèse de Soissons, il reçut cette nouvelle comme un coup de foudre. Sa simplicité d'âme lui avait toujours fait désirer un rang obscur, et appréhender sa supériorité; il avait désiré les travaux les plus pénibles et les plus rebutants. Malgré ces supplications pour dénier cette faveur, il dut obéir.

Après avoir gouverné pendant trois ans l'abbaye avec autant de zèle que de douceur, il demanda sa déposition par une lettre qu'il data de l'heure de minuit pour montrer à ses supérieurs que son emploi lui ôtait le repos. On eut égard à ses prières, mais on le rappela à Paris, ce qu'il n'avait pas demandé; il y revint au mois de juillet 1696, et ne cessa de travailler jusqu'au jour même de sa mort, le 18 avril 1721.

Nous allons reprendre rapidement le récit des différents travaux qui occupèrent sa vie si longue, mais si bien remplie. Il fut, comme nous le disons plus haut, appelé à Paris pour coopérer au classement des tables d'une nouvelle édition de saint Augustin. Mais Dom-Thomas Blampin (voyez ce nom), chargé de cette édition, s'aperçut bientôt que Dom Coustant était capable d'études plus importantes. Il lui confia le soin de démêler les vrais sermons de saint Augustin d'avec ceux qui lui ont été faussement attribués, de revoir ces derniers sur les manuscrits, et d'en corriger le texte. C'était une tâche ingrate : D. Coustant s'en acquitta avec promptitude et succès.

On a porté de son temps ce jugement sur sa critique.

**M. Baillet** a dit de lui : « Il a une industrie toute particulière pour reconnaître, non-seulement les pièces supposées, mais encore les fourrures et les gloses insérées mal à propos dans le texte de certains traités que les copistes prenaient la liberté d'ajouter de leur tête, sous prétexte d'éclaircir et d'expliquer la pensée de l'auteur. »

En 1687, à la sollicitation du Père Mabillon, et par les ordres de ses supérieurs, il entreprit une nouvelle édition des œuvres de saint Hilaire. Il en recueillit les manuscrits avec soin et les collationna presque tous lui-même. Il fut toujours persuadé que, pour faire un bon choix parmi les différentes leçons, il est indispensable d'avoir sous les yeux tous les manuscrits d'où elles sont tirées, et que l'on peut y retrouver des détails qui ont échappé aux précédents éditeurs.

A son retour à Paris, en 1696, il fut chargé de veiller sur une édition du Bréviaire et d'en corriger les épreuves; puis on l'associa à Dom-Claude Guenié pour travailler à l'*Index* général de saint Augustin. Il relut alors tous les ouvrages du père de l'Eglise latine, ne voulant pas se contenter des tables particulières. Il n'y avait point eu jusqu'alors de tables des ouvrages supposés, il entreprit avec succès d'en dresser.

Ces travaux immenses ne remplissaient pas encore les veilles du savant Bénédictin. On lui proposa plusieurs entreprises : l'Edition d'un Père de l'Eglise, une Bibliothèque des auteurs Bénédictins. Quand on lui proposa de réunir les lettres des Papes en un corps d'ouvrage, il se fixa à ce sujet dont il comprit la grandeur et l'étendue. Il fut interrompu dans cette œuvre par un écrit contre la Diplomatique du Père Mabillon, auquel il était joint un *Appendix*. Dans cet *Appendix* l'auteur accusait de falsification les manuscrits dont on s'était servi pour les éditions de saint Augustin et de saint Hilaire. Comme D. Coustant

avait coopéré à la première et fait lui-même la seconde, il répondit à cette accusation en publiant, en 1706, un livre intitulé : *Vindiciæ manuscriptorum codicum a R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum* (Justification des textes attaqués par le R. P. B. Germon). Dans le même livre il répondait à un écrit anonyme intitulé : *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*.

Cette réponse de D. Coustant faisait partie d'un grand ouvrage intitulé : *L'unité de Dieu dans la Trinité, défendue contre les idées fausses d'un auteur moderne*. Ce livre ne fut pas imprimé parce que la censure du temps interdit l'ouvrage qui l'avait provoqué, et D. Coustant ne jugea pas à propos de réveiller la discussion. Après une seconde réponse au Père Germon, D. Coustant reprit sans interruption son grand ouvrage sur les lettres des Papes. Au commencement du mois d'avril 1721, il en donna le premier volume. Mais, quelques mois après, il mourut d'une fièvre violente, le 18 octobre 1721.

Dom Coustant est resté comme un modèle du vrai Bénédictin. La prière et le travail furent les seules occupations de sa vie. Quant à l'importance de ses ouvrages, pour s'en faire une idée juste, il ne faut pas les juger au point de vue de notre temps. Il écrivit à l'époque où la scholastique, vivement attaquée par Descartes et ses successeurs, régnait encore sans partage dans les cloîtres. Les philosophes ne commencèrent qu'après sa mort leur grande lutte contre les idées et les théories du moyen-âge. La guerre intellectuelle n'était pas encore déclarée, et la polémique, un moment engagée entre lui et le Père Germon, n'en fut qu'un prélude peu retentissant (1).

---

(1) *Eloges de Coustant*, par Dom Mopinot.

**COUSTEL (Pierre)**, Littérateur et Moraliste,

né à Beauvais.

1621 — 1704.

Pierre Coustel naquit à Beauvais, sur la paroisse Saint-Sauveur, en 1621. Après avoir terminé ses études de philosophie à Paris, il revint dans sa ville natale, où il fut nommé régent de la classe de seconde. Dans cette place il fit preuve de talents pédagogiques fort remarquables. L'évêque de Beauvais, voulant, à titre de récompense, lui accorder un bénéfice, lui proposa de recevoir la tonsure. Il refusa par esprit d'humilité. Il se retira alors à Port-Royal, où il se réunit à Nicole et à quelques autres savants; il y enseigna les humanités aux jeunes gens de grandes maisons, qu'on y envoyait pour être instruits dans la piété et dans les lettres. Il resta à Port-Royal jusqu'à ce que l'évêque d'Angers, Arnauld, l'emmena avec lui en Italie. A son retour de Rome, il fut choisi pour précepteur des neveux de Guillaume Egon, cardinal et prince de Furstemberg.

Il composa pour l'éducation de ces enfants un livre intitulé : *Les Règles de l'Education des Enfants*, où il est parlé en détail de la manière dont il se faut conduire pour leur inspirer les sentiments d'une solide piété, et pour leur apprendre parfaitement les belles-lettres. Cet ouvrage, imprimé à Paris en 1687, était dédié au cardinal de Furstemberg.

En 1666 il publia à Paris une traduction des *Paradoxes* de Cicéron, mais il ne fit pas paraître ce livre sous son nom et se cacha sous celui de *du Clouset*, qui est l'ana-

gramme de Coustel. La préface de cette traduction fait comprendre que Coustel la révisa seulement en y ajoutant des notes et commentaires; la traduction elle-même est attribuée à M. le Maistre de Saci. Coustel obtint un privilège pour faire imprimer une traduction de quelques moralités tirées des *Offices* de Cicéron et de quelques-unes de ses plus belles lettres, des lettres et extraits de Pline le jeune, de Valère Maxime, de Sénèque, de Tite-Live, d'Isocrate, de Ménandre et autres poètes grecs. Il écrivit encore des descriptions de la Terre-Sainte, de la Grèce, de l'Égypte, de l'Italie ancienne, de la France, de l'Espagne, et d'autres traités de géographie à l'usage de la jeunesse.

Tous ces ouvrages, à l'exception des *Paradoxes* de Cicéron, existaient encore manuscrits en 1735, entre les mains de son neveu, M. Prévost, pieux laïque résidant à Beauvais. Celui-ci se servit du privilège de son oncle pour les faire imprimer, ainsi qu'une nouvelle traduction en français des *Offices* de Cicéron, des *Oraisons* et autres traités du même orateur; une traduction de plusieurs comédies de Plaute, entre autres celle des *Captifs*, et un traité intitulé : *Le bon Précepteur ou la manière dont il faut se conduire dans l'éducation des enfants*.

P. Coustel écrivit contre le P. Cassaro, théatin, le petit ouvrage qui a pour titre : *Sentiments de l'Eglise et des saints Pères, pour servir de décision sur la comédie et les comédiens, opposés à ceux de la lettre qui a paru sur ce sujet depuis quelques mois* (1694). Enfin, après avoir passé quelque temps au collège des Grassins, à Paris, où il avait eu plusieurs jeunes enfants sous sa conduite, il se retira à Beauvais; il y passa sa vieillesse dans le calme et l'uniformité.

Quoique les détails qui suivent soient peu importants, dit Moreri, nous les consignons ici. « Il se levait tous les jours à cinq heures; il disait ensuite son office, comme

s'il eût été dans les ordres; il étudiait jusqu'à onze heures, allait à la messe, dînait; après le repas, il se mettait au travail jusqu'à quatre heures du soir, faisait quelques visites et rentrait à cinq heures pour prier et travailler jusqu'au soir. »

Les nombreux ouvrages et manuscrits qu'il laissa sur les humanités et la géographie furent d'un grand usage pour les auteurs qui suivirent; et si le nom de Coustel est oublié, on retrouverait dans un grand nombre d'ouvrages d'éducation de notre temps des parties qu'il pourrait revendiquer avec honneur (1).

---

**COUTEL (Pierre-Joseph), Médecin,**

*né à Beauvais.*

1715 — 1795.

Le docteur Coustel fut un de ces vaillants praticiens dont la vie tout entière fut consacrée à l'exercice de la médecine et qui, au lieu d'ouvrages plus ou moins scientifiques, laissent après eux la tradition de leur art et le souvenir de leurs vertus. Elève du collège de Beauvais, il y fit de brillantes études à l'époque où cette maison était la plus florissante par ses maîtres et par ses disciples.

Il étudia la médecine à la Faculté de Paris et se vit appeler, jeune encore, à l'emploi d'aide du premier chirurgien du roi Louis XV. Cette place n'était pas une sinécure.

Pierre Coustel entra plus tard dans le service médical

---

(1) Dictionnaire de Moréri.

de la marine française et fit comme chirurgien de nombreux voyages à bord des navires de l'État.

Après une carrière laborieusement remplie, le docteur Coutel prit sa retraite et vint se fixer, en 1788, dans sa ville natale. Il y fut accueilli par ses concitoyens avec cet empressement que le mérite dévoué est toujours certain d'obtenir. Il publia à cette époque un mémoire fort intéressant sur la découverte de la tourbe, son extraction et son emploi.

Mais quelques années après son retour dans ses foyers, le docteur Coutel mourut, le 31 mars 1795, à l'âge de 80 ans.

Il laissa en mourant une veuve, maîtresse sage-femme, qui exerça sa profession encore pendant quinze années. Cette femme, d'un rare mérite et d'une grande expérience, opérait encore avec un succès étonnant dans l'âge le plus avancé.

Une des filles du docteur Coutel fut la mère du docteur Gustave Labitte, fondateur de la maison des aliénés de Clermont que ses fils dirigent avec autant d'habileté que de succès.

V. T.

**CROUZET (Pierre)**, Professeur d'humanités,

*né à Saint-Vast-les-Mello.*

1753—1811.

La vieille Université de France a recruté un grand nombre de ses professeurs dans le Beauvaisis. Pierre Crouzet fut un de ces savants humanistes qui conservèrent, pendant la Révolution française, le feu sacré des

belles-lettres, et rallumèrent, sous l'Empire, le flambeau des muses latines et françaises. Contemporain de Delille et de Binet, voué aux mêmes études, Crouzet eut la même destinée; sa vie fut partagée entre de rudes épreuves et de paisibles travaux.

Il était né à Saint-Vaast-les-Mello, près Senlis, le 15 décembre 1753. Ses parents, cultivateurs aisés, lui firent faire de bonnes études au collège du Plessis. A vingt-cinq ans, il était reçu docteur agrégé (1778).

Nommé professeur au collège de Montaignu, en 1780, il occupa successivement les chaires de troisième, d'histoire et de rhétorique, de manière à soutenir la réputation de cette austère et savante école. Il était principal de ce collège lorsqu'éclata la révolution.

La Convention, qui en voulait moins aux hommes qu'aux institutions, le nomma directeur de l'institut des jeunes Français, puis directeur de l'école des Arts et Métiers de Liencourt. Les nouvelles méthodes d'éducation ne trouvaient pas en lui un partisan bien zélé; mais son dévouement et sa bienfaisance trouvaient à s'exercer. Malgré sa modique fortune, il fournit souvent des vivres et des vêtements aux plus pauvres de ses élèves. Son dévouement lui valut, en l'an VIII (1800), la direction du collège de Compiègne.

Le premier Consul, appréciant le mérite de l'ancien principal du collège de Montaignu, le nomma, en 1801, directeur du Prytanée de Saint-Cyr. Il rétablit l'ordre et la subordination parmi les 120 élèves de cet établissement, génération élevée au milieu des troubles et de la licence révolutionnaire. Sous sa direction, les belles-lettres ne le cédèrent pas aux sciences exactes, et l'apprentissage du métier des armes se concilia avec l'étude des humanités. Crouzet compte parmi ses anciens élèves plusieurs illustrations militaires; mais il n'eut pas le temps de s'enorgueil-



lir de leurs futurs triomphes. Le Prytanée de Saint-Cyr ayant été transféré à la Flèche (1809), son directeur fut nommé professeur au lycée Charlemagne. C'est dans ces modestes fonctions qu'il termina son utile carrière, le 1<sup>er</sup> janvier 1811.

Pierre Crouzet était membre de la Légion-d'Honneur et correspondant de l'Institut national.

Le zèle avec lequel il remplissait ses fonctions ne lui a pas permis de publier des ouvrages de longue haleine; mais il a célébré, soit en latin, soit en français, les événements les plus remarquables de son temps. Il a publié *la Liberté*, poème, 1790. — *Discours sur la nécessité du travail*, 1797. — *Ode sur l'accident du 3 nivôse*, 1801. — *Eloge funèbre de J.-S. Lefebvre de Corbinières*, 1803. — *Discours sur l'honneur*, 1806.

On lui doit une *Ode sur la bataille d'Iéna*, des vers sur le blocus continental, sur l'affranchissement de la Pologne, et un drame historique en un acte et en vers intitulé *Fortunas*, ou le nouveau d'Assas à la prise de l'île, sous Dantzig.

Beaucoup d'opuscules de Crouzet ont été imprimés à Senlis, chez Tremblay; mais presque tout ce qu'il a publié a été réimprimé à Paris dans divers recueils, notamment sa pièce ingénieuse intitulée : *Réclamation sur l'E muet*, adressée à M. l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, insérée dans le *Recueil des leçons de l'École normale*.

Il a aussi tressé quelques guirlandes dans l'*Almanach des Muses* et dans la *Couronne poétique de Napoléon*.

Peu de temps avant sa mort, en 1811, il venait de terminer une traduction des *Commentaires de César* qui n'a pas été imprimée; il avait aussi travaillé à une tragédie d'*Hécube* dont on trouve quelques fragments insérés dans le *Journal de Paris* de cette époque.

**DANJOU (Jean-Pierre), Magistrat,**

*né à Beauvais.*

1760 — 1832.

*La Galerie historique des Hommes honorables du département de l'Oise* résume ainsi la vie et les travaux de ce respectable magistrat : « Issu d'une famille honorable de Beauvais, après avoir fait de brillantes études, il fut, jeune encore, appelé par son mérite et la supériorité de ses talents à de hautes fonctions publiques. A partir de 1790, on le vit successivement procureur général syndic du département de l'Oise, membre de l'Assemblée législative, commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale, procureur général près la Cour de justice criminelle du département, et substitut du procureur général près la Cour d'appel d'Amiens.

» M. Danjou avait pris sa retraite en 1815 et consacra, depuis cette époque, le reste de sa vie à des fonctions gratuites. Il fut enlevé à l'affection de sa famille et de ses concitoyens, le 16 juin 1832, à l'âge de 72 ans. Il succomba à une violente attaque du choléra. »

Cette famille de robe a fait souche de magistrats intègres dans le Beauvaisis, et son nom est encore porté dignement par un de nos concitoyens, qui unit le goût littéraire et l'amour des beaux-arts à la science du jurisconsulte.

**DANSE (Gabriel - Claude),**

Chanoine de Saint-Pierre,

*né à Beauvais.*

1725 — 1806.

L'abbé Danse complète la trilogie de savants archéologues (1) dont M. Dupont-White a fait ressortir le mérite dans sa notice sur les antiquaires du Beauvaisis (2).

Dans cette savante association, dit M. Dupont-White, l'abbé Danse, esprit vif et résolu, avait l'initiative des voyages, des recherches et des démarches actives. Il parcourait le diocèse et les contrées voisines, visitant les églises, les abbayes, les cartulaires et les collections savantes. Il s'occupait beaucoup d'étymologie, cette archéologie du langage. Entre mille traits que l'on cite en voici un qui prouve jusqu'à quel point il portait l'insouciance, la préoccupation exclusive et les singularités d'un véritable antiquaire :

« Les églises venaient d'être rendues au culte. L'abbé Danse, qui demeurait en face du portail nord de Saint-Pierre, et qui de sa vie n'avait su se contraindre, trouva commode de traverser la rue du Cloître en habits sacerdotaux pour se rendre au chœur. Cet anachronisme valut au bon abbé un mois de prison. »

L'abbé Danse appartenait à une famille des plus an-

---

(1) Voir les notices de MM. Buquet et Borel.

(2) *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome 1, 1847.

ciennes et des plus honorables du Beauvaisis, qui a perpétué jusqu'à nos jours un nom populaire et vénéré. Il comptait, parmi ses ascendants en ligne collatérale, le chanoine Jean Danse, qui se signala dans la lutte que le chapitre de Beauvais soutint pendant huit ans contre le Roi, le Pape et Philippe de Crevecœur, maréchal de Querdes. Il était le petit neveu de l'abbé Dubos (voyez ce nom), et il contribua à sauver de l'oubli plusieurs travaux de cet illustre historien. Il consacra ses veilles et ses savantes recherches à écrire une histoire de sa ville natale qui est demeurée manuscrite, source précieuse où ont puisé les annalistes postérieurs, et qui est un trésor d'érudition.

L'abbé Danse mourut à Beauvais le 10 septembre 1806.

---

### **DARTOIS de Bournonville**

(**Louis-Armand-Théodore**), auteur dramatique.

1796—1845.

Villon disait en plaisantant : Je suis né à Paris, près Pontoise. Les biographes contemporains font naître M. Dartois aîné à Beauvais (1), près Noyon, le 3 septembre 1786.

Après avoir été clerc de notaire, il devint sous-lieutenant dans le régiment étranger levé par M. de la Tour-d'Auvergne, puis receveur-particulier des droits réunis,

---

(1) M. Tremblay donne à ce village le nom de Beauvoir.

en 1812; garde du corps, en 1815; capitaine d'infanterie jusqu'en 1820, et secrétaire du gouverneur du château de Meudon jusqu'en 1830.

On a de lui : *le Père tuteur* ou *l'École de la Jeunesse*, comédie en 5 actes et en vers, Paris, 1822; *Caius Gracchus* ou *le Sénat et le Peuple*, tragédie en 5 actes et en vers, Paris, 1833; — des poésies légères éparses dans plusieurs recueils.

M. Dartois aîné, qui vit encore, est un de nos plus féconds vaudevillistes.

### DAUCHY (Hue - Jacques - Edouard),

Administrateur,

*né à Saint-Just-en-Chaussée.*

1747—1817.

M. Graves résume ainsi la carrière administrative de M. Dauchy (1) :

« Il naquit à Saint-Just, en octobre 1747, d'une famille de cultivateurs. Adonné lui-même dès sa jeunesse à l'agriculture, il porta dans l'exercice de cet art une rectitude de jugement et une activité éclairée qui ne le quittèrent jamais pendant une longue carrière consacrée au service public. Son canton lui dut l'introduction des prairies artificielles et l'acclimatation des bêtes à laine de race espagnole.

(1) Statistique du canton de Saint-Just, 1835.

» Ses succès fixèrent sur lui l'attention de ses concitoyens qui l'élevèrent, en 1788, à l'assemblée primaire de Montdidier, d'oà on l'envoya, comme délégué, à celle de Péronne. Il fut, en 1789, l'un des quatre députés nommés par le bailliage de Clermont en Beauvaisis aux Etats-Généraux : il devint bientôt un des membres les plus utiles de l'Assemblée constituante et prit part aux travaux qui préparèrent l'établissement des contributions directes. »

Le citoyen Dauchy présida plusieurs fois l'Assemblée Constituante en 1791, mais il exerça néanmoins peu d'influence sur les grands événements de la révolution dont il suivit toutes les phases en homme prudent et circonspect. C'est ainsi qu'il devint, en 1795, président de l'administration départementale de l'Oise; il siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents, et fut nommé, en 1800, préfet du département de l'Aisne. Il publia une statistique de ce département, qui attira sur lui l'attention du premier Consul.

Dès lors la carrière des hauts emplois administratifs s'ouvrit devant M. Dauchy. Il devint successivement conseiller d'Etat, commissaire du gouvernement dans les quatre départements du Rhin, préfet de Marengo, intendant général du trésor en Piémont, administrateur général des Etats-Vénitiens, de la Toscane, et intendant dans les provinces illyriennes.

M. Dauchy était devenu comte de l'Empire et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il fit partie de la Chambre législative en 1815, puis se retira dans sa propriété de Saint-Just, où il mourut le 27 juillet 1817, laissant une mémoire honorée par son intégrité et par l'habileté dont il avait fait preuve dans le cours de sa carrière administrative.  
(*Moniteur officiel.*)

**DEGAULLE (Jean-Baptiste), Ingénieur,***né à Attichy.*

1732 — 1810.

Le dépôt des cartes et plans de la marine renferme une série de cartes, celle des côtes de la Manche, par un ingénieur hydrographe Degaulle, dont le nom reste attaché aux travaux qui ont fait du Havre un port de premier ordre. L'ingénieur Degaulle était né à Attichy, le 5 juillet 1732. Il était attaché au service de la marine militaire du Canada, lorsque l'incurie de l'administration et la mollesse du gouvernement laissèrent tomber cette belle colonie française au pouvoir des Anglais. Il se trouvait à Louisbourg, en 1758, lors de la prise de cette ville. Il eut assez de bonheur et d'adresse pour échapper aux vainqueurs et atteignit Québec après de nombreuses fatigues. Il lui fallut quitter l'Amérique désormais perdue pour la France. Rentré dans sa patrie, il fut nommé professeur d'hydrographie au Havre et se consacra aux travaux d'amélioration de l'embouchure de la Seine. C'est à lui que l'on doit la construction des petits phares élevés sur les jetées du Havre et de Honfleur.

On a de lui :

1° *Usage d'un nouveau calendrier perpétuel, astronomique et maritime* ; Paris, 1768, in-8°.

2° *Construction et usage du Sillomètre*, instrument destiné à observer en mer le sillage des vaisseaux.

3° *Instruction sur la manière de vérifier les boussoles* ; 1803, in-8°.

4° *Mémoires sur les travaux du port du Havre et sur le gisement des côtes qui l'entourent* ; in-4°.

5° *Nouveau moyen de vérifier la hauteur du soleil* ; in-12.

Degaulle était correspondant de l'Institut de France, et membre des Académies de Rouen et de Caen. Il est mort à Honfleur le 13 avril 1810 (1).

---

### **DELAMARRE (Louis-Gervais), Agronome,**

*né à Mello.*

1766 — 1827.

Le Beauvaisis est une des contrées où le progrès agricole rencontre le plus d'encouragements. Les instruments aratoires de l'importante fabrique de Liancourt sont cités dans toutes les expositions et les concours régionaux ; le drainage, qui est encore à l'état de théorie dans une partie de la France, est pratiqué dans le département de l'Oise sur une large échelle : l'enseignement professionnel de l'agriculture compte dans le pays des maîtres savants et des élèves distingués.

Dès le siècle dernier, la science agricole était en honneur parmi les propriétaires de nos contrées. M. Delamarre, de Mello, émule de Duhamel, de Parmentier et des agronomes distingués de cette époque, et pressentant déjà les améliorations futures, publia, sur le boisement des landes de Gascogne, des traités dont les idées ont été depuis reproduites et pratiquées, entre autres : *Traité de*

---

(1) Nouvelle Biographie générale.



*la culture des pins à grandes dimensions, et Historique de la création d'une richesse millionnaire par la culture des pins.*

Il est rare que les novateurs agricoles s'enrichissent par leurs découvertes et les progrès qu'ils font faire à l'agriculture. M. Delamarre avait fait sa fortune dans les affaires. Après avoir été plusieurs années maître-clerc chez Bourgeois, procureur du Châtelet, il lui succéda en 1791. Il fut arrêté en 1793, avec un de ses plus riches clients, le duc du Châtelet, traduit devant le tribunal révolutionnaire et acquitté. Après le 9 thermidor il quitta les affaires avec une fortune considérable et s'adonna alors à l'agriculture. Son éloge a été inséré par Silvestre dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture* (1828. T. 1).

**DRAPPIER (Gui),** Curé de Saint-Sauveur,

*né à Beauvais.*

1624 — 1716.

Gui Drappier, dont nous ne parlons ici que pour mémoire, fut un des adeptes les plus fervents de la petite église Janséniste du Beauvaisis. Il fit sa théologie à Paris et y devint licencié. En 1657, il fut nommé curé de Saint-Sauveur à Beauvais, et occupa cette cure près de 60 ans, jusqu'au 3 décembre 1716, où il mourut à l'âge de 92 ans. Ses ouvrages sont estimés, quoiqu'accusés de jansénisme. On a de lui :

*Traité des oblations, ou défense des droits imprescriptibles des curés sur les oblations des fidèles; 1685, in-12;*

*Tradition de l'Eglise touchant l'extrême-onction, où l'on fait voir que les curés en sont les ministres ordinaires ; Lyon, 1699, in-12 ;*

*Traité du gouvernement de l'Eglise en commun par les évêques et les curés ; Bâle, 1707, et Nancy, 1708, 2 vol. in-12 ;*

*Défense des abbés commendataires et des curés primitifs.*  
« Drappier, dit Moréri, n'y prend que dans le titre la défense des abbés commendataires ; l'ouvrage est réellement fait contre eux, et contient une invective continuelle tant contre ces abbés que contre les curés primitifs. »

*Factum contre le chapitre de Saint-Vast ; in-12.* L'auteur y combat avec force le droit des curés primitifs.

On attribue à Drappier plusieurs écrits faits en faveur des *Réflexions morales* du Père Quesnel et contre la bulle *Unigenitus*. Le Père Quesnel adressa à Drappier une lettre le 15 janvier et le 22 février 1715.

*Nouvelles littéraires*, VI. — Moréri, *Grand dictionnaire historique*. — Gouget, *Bibliothèque française*.

## DUBOS (Jean-Baptiste).

Historien et Critique,

*né à Beauvais.*

1670 — 1742.

L'abbé Dubos est un des plus illustres enfants de Beauvais. Son père, qui était marchand et échevin, lui fit faire dans cette ville ses premières études et l'envoya les ache-

ver à Paris. Cette origine plébéienne eut sur la nature de son esprit une influence considérable, et est peut-être la cause de sa célébrité. Si, par sa naissance, il eut appartenu à la noblesse, il n'eut sans doute été qu'un diplomate habile, un administrateur éclairé, sans sortir de la catégorie des hommes ordinaires. Mais, bourgeois, à une époque où la bourgeoisie ne se frayait qu'avec les plus grandes difficultés un chemin vers les fonctions publiques et les honneurs, il sut se faire un nom par son mérite personnel et devint même, comme l'on dirait aujourd'hui, un personnage officiel. Toutefois il ne put dépasser une certaine limite. Bien récompensé de ses services administratifs, il renonça à la vie active pour se livrer tout entier aux travaux historiques pour lesquels il avait toujours eu un goût particulier.

Quand ses études furent terminées, en 1691, il se fit recevoir bachelier de Sorbonne et entra presque immédiatement dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, alors sous la direction de M. de Torcy. Depuis cette époque jusqu'à la mort de Louis XIV il fut chargé de plusieurs missions auprès de différentes cours de l'Europe. Tour à tour délégué vers les petits princes de l'Allemagne coalisés contre la France et Louis XIV, dans la guerre de la succession d'Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, il apporta dans ces missions une finesse et une souplesse d'esprit qui le firent partout réussir. A Utrecht, à Bade, à Rastadt, il était parmi les négociateurs français qui arrachèrent aux plénipotentiaires étrangers les concessions exigées par l'honneur de la France.

Pendant la régence du duc d'Orléans et sous l'administration du cardinal Dubois, il prit part aux négociations entamées entre la France, la Hollande et l'Angleterre pour former la triple alliance contre l'Espagne, et fut mêlé aux

intrigues de cour qui firent échouer la conspiration de Cellamarre. Il obtint en récompense des bénéfices, des pensions et l'abbaye de Notre-Dame de Rezzons, près de Beauvais.

Cette partie de la carrière de l'abbé Dubos est peu connue et on l'oublie facilement pour ne considérer en lui que l'historien et le critique. A ce point de vue il mérite une attention toute particulière. Il débuta comme historien par un livre aujourd'hui complètement oublié : *Histoire des quatre Gordiens prouvée et illustrée par ses médailles*, qu'il publia à Paris en 1695. Dubos cherchait à établir qu'il y eut quatre Empereurs romains de ce nom ; il déploya, à l'appui de cette opinion paradoxale, une immense érudition. On n'en admet généralement que trois ; aussi le livre de l'abbé Dubos provoqua des réfutations assez aigres de la part de quelques savants. Il répondit du mieux qu'il put dans une brochure intitulée : *Vindiciæ pro quatuor Gordianorum historia* (1), publiée à Paris cinq ans après.

Au plus fort de la guerre entre la France et l'Angleterre, l'abbé Dubos fit paraître à Amsterdam, en 1704, un ouvrage assez remarquable : *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente*. Ce livre, fort goûté en France, ne fit que fort peu d'impression sur les Anglais ; ce qui s'explique naturellement par les prédictions peu flatteuses pour leur orgueil qui y étaient contenues. Une d'elles cependant s'est réalisée soixante-dix ans plus tard, quand les colonies américaines se séparèrent violemment de leur métropole. Il avait prévu la guerre d'Amérique en indiquant dès cette époque les vues de la colonisation absorbante de l'Angleterre : Le hasard, peut-être, le fit prophète. Ses prédictions furent traitées d'imaginaires,

---

(1) Preuves pour l'Histoire des quatre Gordiens.

et, en forme d'épigramme, on changea ainsi le titre de son livre : *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus par l'abbé Dubos*.

On attribue assez généralement à l'abbé Dubos le *Manifeste de Maximilien, électeur de Bavière, contre Léopold, empereur d'Allemagne*, qui parut en 1705. Ce manifeste était relatif à la succession d'Espagne : on en vante le style. Il fut traduit en latin par un jésuite, le Père Souciet.

En 1709, l'abbé Dubos publia l'*Histoire de la ligue faite à Cambray entre Jules II, pape, Maximilien I<sup>er</sup>, empereur, Louis XII, roi de France, Ferdinand V, roi d'Aragon, et tous les princes d'Italie contre la république de Venise*. Cet ouvrage, réédité en 1728 et 1785, en deux volumes in-12, a toujours joui d'une certaine réputation. L'origine, les développements et la prompte dissolution de cette ligue y sont exposés avec une grande ampleur de détails et une netteté remarquable. « Cette histoire, dit Voltaire, est profonde, politique, intéressante ; elle fait connaître les usages et les mœurs du temps, et est un modèle en ce genre. »

Voltaire porte un jugement aussi favorable sur les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, qui parurent à Paris, en 1719, en deux volumes in-12. « Tous les artistes, dit Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, le lisent avec fruit ; c'est le livre le plus utile qu'on ait jamais écrit sur ces matières chez aucune des nations de l'Europe. Ce qui fait la bonté de cet ouvrage, c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs et beaucoup de réflexions vraies, nouvelles et profondes. Ce n'est pas un livre méthodique, mais l'auteur pense et fait penser. Il ne savait pourtant pas la musique, il n'avait jamais pu faire de vers, et n'avait pas un tableau ; mais il avait beaucoup lu, vu, entendu et réfléchi. »

On a encore de l'abbé Dubos la traduction des trois premières scènes du *Caton*, d'Addisson, imprimée dans les *Nouvelles littéraires de la Haye*, d'octobre 1716.

L'ouvrage capital de l'abbé Dubos est l'*Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*, qui parut en 1734. C'était alors l'époque de la renaissance historique; on rompait avec la tradition du moyen-âge, et l'on apportait dans l'étude de l'histoire cet esprit d'examen qui, deux siècles auparavant, avait révolutionné le monde religieux. L'appréciation la plus complète de l'ouvrage de l'abbé Dubos a été écrite par M. Augustin Thierry, dans ses *Récits historiques*. Nous ne pouvons mieux faire que lui emprunter cette fidèle analyse :

« Jean-Baptiste Dubos entreprit non-seulement d'abattre le système historique de Boulainvilliers, mais encore d'extirper la racine de tout système fondé pareillement sur la distinction des vainqueurs (la noblesse et le haut clergé), et des vaincus (la bourgeoisie, le bas clergé et le peuple) de la Gaule. C'est dans ce but qu'il composa le plus grand ouvrage qui, jusqu'alors, eût été fait sur les origines de l'histoire de France, un livre encore lu de nos jours avec profit et intérêt, l'*Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*. L'esprit de ce livre, où un immense appareil d'érudition sert d'échafaudage à un argument logique, peut se formuler en très-peu de mots et se réduire aux assertions suivantes : « La conquête de la Gaule par les Francs est une illusion historique. Les Francs sont venus en Gaule comme alliés, non comme ennemis des Romains. — Leurs rois ont reçu des empereurs les dignités qui conféraient le gouvernement de cette province, et, par un traité formel, ils ont succédé aux droits de l'Empire. — L'administration du pays, l'état des personnes, l'ordre civil et politique sont restés avec eux exactement les mêmes qu'auparavant. Il n'y a donc eu,

au v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècles, ni intrusion d'un peuple ennemi, ni domination d'une race sur l'autre, ni asservissement des Gaulois. — C'est quatre siècles plus tard que le démembrement de la souveraineté et le changement des offices en seigneuries produisirent des effets semblables à ceux de l'invasion étrangère, élevèrent entre les rois et le peuple une caste dominante et firent de la Gaule un véritable pays de conquête.

Ainsi le fait de la conquête était retranché du v<sup>e</sup> siècle pour être reporté au x<sup>e</sup> avec toutes ses conséquences, et par cette opération de chimie historique, la loi fondamentale de Boulainvilliers, le droit de victoire s'évanouissaient sans qu'il fut besoin d'en discuter la valeur ou l'étendue. En outre, tout ce dont l'établissement des Francs se trouvait déchargé en violences, en tyrannies, en barbaries, tombait à la charge de l'établissement féodal, berceau de la noblesse et de la noblesse seule, la royauté demeurant, comme la bourgeoisie, une pure émanation de la vieille société romaine.

» Dans le projet et la pensée intime de son œuvre, l'abbé Dubos obéit, du moins on peut le croire, à l'influence de traditions domestiques, car il était fils d'un marchand de Beauvais, ancien bourgeois et échevin de cette ville. Une chose certaine, c'est que le mode d'exécution lui fut en partie suggéré par sa science dans le droit public, et son intelligence de la diplomatie. Non-seulement il avait étudié à fond la politique extérieure, les intérêts mutuels et les diverses relations des États, mais encore il avait rempli avec succès plusieurs missions délicates auprès des cours étrangères. De ses travaux et de ses emplois, il avait rapporté une merveilleuse souplesse d'esprit et la tendance à considérer l'histoire principalement au point de vue des alliances offensives ou défensives, des négociations et des traités. C'est sur la théorie de ces transactions politi-

ques qu'il fonda son nouveau système; il chercha une raison d'alliance entre les Romains et les Francs, et, dès qu'il l'eut trouvée, il en induisit audacieusement l'existence et la durée non interrompue de leur alliance fondée sur le voisinage et un intérêt commun. Il en profita, ou plutôt il abusa des moindres indications favorables à sa thèse, des moindres traits épars chez les histotiens, les géographes, les poètes et les panégyristes, torturant les textes, traduisant faux, interprétant à sa guise, et conservant, dans ses plus grands écarts, quelque chose de contenu, de patient, de finement persuasif qui tenait, en lui, du caractère et des habitudes diplomatiques. Il parvint ainsi à former une démonstration invincible en apparence, à enlacer le lecteur dans un réseau de preuves toutes fort légères, mais dont la multiplicité étonne l'esprit et ne lui permet plus de se reconnaître. Raisonnant comme si les relations de l'Empire romain avec un peuple barbare avaient dû ressembler à celles qu'entretiennent les puissances de l'Europe moderne, il fait planer, au-dessus de l'histoire réelle du v<sup>e</sup> et du vi<sup>e</sup> siècle, une histoire imaginaire toute remplie de traités et de négociations entre les Francs, l'Empire et une prétendue République des provinces armoricaines. Voici quelle série de faits, la plupart donnés par l'hypothèse ou par la conjecture, occupe, dans son livre, l'espace de temps compris entre la fin du iii<sup>e</sup> siècle et le règne de l'empereur Justinien,

» L'époque de l'établissement des Francs sur les bords du Rhin est celle du premier et du principal traité d'alliance entre ce peuple et les Romains. Dès lors les deux nations furent unies par une amitié constante, à peu près de la même manière que la France et la Suisse depuis le règne de Louis XI. — Les Romains ne déclarèrent jamais la guerre à toute la nation des Francs, et la masse de celle-ci prit souvent les armes en faveur de l'Empire



contre celle de ses propres tribus qui violait la paix jurée. — Il était de l'intérêt des Romains d'être constamment alliés des Francs, parce que ces derniers mettaient la frontière de l'Empire à couvert de l'invasion des autres barbares ; c'est pour cela qu'à Rome on comblait d'honneurs et de dignités les chefs de la nation franque. — Les anciens traités d'alliance furent renouvelés, au commencement du v<sup>e</sup> siècle ; par Stilicon, au nom de l'empereur Honorius ; vers 450, par Aétius, au nom de Valentinien III, et vers 460, par Ægidius, pour les Gallo-Romains, alors séparés de l'Italie à cause de leur aversion contre la tyrannie de Ricimer. — Childéric, roi des Francs, reçut de l'empereur Anthémius le titre et l'autorité de maître de la milice des Gaules ; son fils Clovis obtint la même faveur après son avènement, et il accumula cette dignité romaine avec le titre de roi de sa nation. — En l'année 509, il fut fait consul par l'empereur Anastase, et cette nouvelle dignité lui donna dans les affaires civiles le même pouvoir qu'il avait déjà dans les affaires de la guerre ; il devint empereur de fait pour les Gaulois, protecteur et chef de tous les citoyens romains établis dans la Gaule, lieutenant et soldat de l'Empire contre les Goths et les Burgondes. — Vers l'année 540, ses deux fils Childébert et Clotaire, et Théodebert, son petit-fils, obtinrent, par une cession authentique de l'empereur Justinien, la pleine souveraineté de toutes les Gaules.

Cette fameuse cession qui, en réalité, ne s'étendit qu'au territoire méridional déjà cédé par les Ostrogoths, forme le couronnement de l'édifice fantastique élevé par l'abbé Dubos. Arrivé là, l'auteur met fin au récit et ne s'occupe plus que des conclusions qui sont l'objet de son dernier livre, le plus curieux parce qu'il donne le sens et, pour ainsi dire, le mot de tout l'ouvrage. Dans ce dernier livre qui est un tableau général de l'état des Gaules durant

le vi<sup>e</sup> siècle et les trois siècles suivants, se trouvent mises en lumière avec assez d'art, les questions résolues ou tranchées par le nouveau système. C'est là que sont réunies et groupées, de manière à se fortifier mutuellement, toutes les propositions ayant une portée politique, et entre autres celle-ci : « Que le gouvernement des rois de la première et de la seconde race, continuation de celui des Empereurs, fut une monarchie pure et non une aristocratie ; que sous ce gouvernement les Gaulois conservèrent le droit romain et la pleine possession de leur ancien état social ; que chaque cité des Gaules conserva son sénat municipal, sa milice et le droit d'administration dans ses propres affaires ; que les Francs et les Gallo-Romains vivaient avec des lois différentes sur un pied d'égalité ; qu'ils étaient également admis à tous les emplois publics et soumis à tous les impôts. »

Le temps et le progrès des idées historiques ont opéré le partage de ce qu'il y a d'excessif ou de légitime, d'absurde ou de probable dans les inductions et les conjectures de l'antagoniste du comte de Boulainvilliers. La fable d'un envahissement sans conquête, et l'hypothèse d'une royauté gallo-franque parfaitement ressemblante d'un côté au pouvoir impérial des Césars, et de l'autre à la royauté des temps modernes, tout cela a péri ; mais le travail fait par l'écrivain, pour trouver des preuves à l'appui de ses vues systématiques, a frayé de nouvelles voies à la science. Dans ce genre d'ouvrage la passion politique peut devenir un aiguillon puissant pour l'esprit de recherches et de découvertes ; si elle ferme sur certains points l'intelligence, elle l'ouvre et l'excite sur d'autres ; elle suggère des aperçus, des divinations, parfois même des élans de génie auxquels l'étude désintéressée et le pur zèle de la vérité n'auraient pas conduit. Quoi qu'il en soit pour Dubos, nous lui devons le premier exemple d'une attention vive et pa-

tiende dirigée vers la partie romaine de nos origines nationales. C'est lui qui a retiré du domaine de la simple tradition le grand fait de la persistance de l'ancienne société civile sous la domination des Barbares, et qui, pour la première fois, l'a fait entrer dans la science. On peut, sans exagération, dire que la belle doctrine de Savigny, sur la perpétuité du droit romain, se trouve en germe dans l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*.

« Ce livre eut à la fois un grand succès de parti et un grand succès littéraire ; il fut classé dans l'opinion comme le meilleur antidote contre le venin des systèmes aristocratiques. Il produisit une profonde impression sur les Bénédictins eux-mêmes, ces apôtres de la science calme et impartiale, et ses nouveautés les plus aventureuses trouvèrent crédit auprès de M. Bouquet, le premier auteur du vaste recueil des historiens de la France et des Gaules. »

Dans les derniers chapitres de l'*Esprit des lois*, Montesquieu s'exprime ainsi : « Le comte de Boulainvilliers et l'abbé Dubos ont fait chacun un système, dont l'un semble être une conjuration contre le Tiers-Etat, et l'autre une conjuration contre la noblesse. Lorsque le Soleil donna à Phaéton son char à conduire, il lui dit : Si vous montez trop haut vous brûlerez la demeure céleste ; si vous descendez trop bas vous réduirez en cendres la terre. N'allez point trop à droite, vous tomberiez dans la constellation du Serpent ; n'allez point trop à gauche, vous iriez dans celle de l'Autel : tenez-vous entre les deux. »

Montesquieu, un peu partial pour le comte de Boulainvilliers, montre pour le publiciste plébéien une entière sévérité et une clairvoyance impitoyable. Voici en quels termes l'auteur de l'*Esprit des lois* juge le livre de l'*Établissement de la monarchie française* :

« Cet ouvrage, dit-il, a séduit beaucoup de gens parce qu'il est écrit avec beaucoup d'art, parce qu'on y suppose éternellement ce qui est en question, parce que, plus on y manque de preuves, plus on y multiplie les probabilités, parce qu'une infinité de conjectures sont mises en principe, et qu'on en tire, comme conséquences, d'autres conjectures. Le lecteur oublie qu'il a douté pour commencer à croire. Et comme une érudition sans fin est placée, non pas dans le système, mais à côté du système, l'esprit est distrait par des accessoires et ne s'occupe plus du principal . . . Si le système de M. l'abbé Dubos avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois mortels volumes pour le prouver; il aurait tout trouvé dans son sujet, et, sans aller chercher de toutes parts ce qui en était loin, la raison elle-même se serait chargée de placer cette vérité dans la chaîne des autres vérités.

» L'histoire et nos lois lui auraient dit : Ne prenez pas tant de peine, nous rendrons témoignage de vous.

» L'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée que les Francs soient entrés dans les Gaules en conquérants; selon lui, nos rois, appelés par les peuples, n'ont fait que se mettre à la place et succéder aux droits des Empereurs romains. Cette prétention ne peut pas s'appliquer au temps où Clovis, entrant dans les Gaules, saccagea et prit les villes; elle ne peut pas s'appliquer non plus au temps où il défit Syagrius, officier romain, et conquit le pays qu'il tenait : elle ne peut donc se rapporter qu'à celui où Clovis, devenu maître d'une grande partie des Gaules par la violence, aurait été appelé, par le choix et l'amour des peuples, à la domination du reste du pays. Et il ne suffit pas que Clovis ait été reçu, il faut qu'il ait été appelé; il faut que l'abbé Dubos prouve que les peuples ont mieux aimé vivre sous la domination de Clovis que de vivre sous la domination des Romains ou sous leurs propres lois. Or,

les Romains de cette partie des Gaules qui n'avait point encore été envahie par les Barbares étaient, selon l'abbé Dubos, de deux sortes : les uns étaient de la Confédération armorique et avaient chassé les officiers de l'Empereur pour se défendre eux-mêmes contre les Barbares et se gouverner par leurs propres lois ; les autres obéissaient aux officiers romains. Or, l'abbé Dubos prouve-t-il que les Romains, qui étaient encore soumis à l'Empire, aient appelé Clovis ? Point du tout. Prouve-t-il que la République des Armoriques ait appelé Clovis et fait même quelque traité avec lui ? Point du tout encore. Bien loin qu'il puisse nous dire quelle fut la destinée de cette république, il n'en saurait pas même montrer l'existence, et quoiqu'il la suive depuis le temps d'Honorius jusqu'à la conquête de Clovis, quoiqu'il y rapporte avec un art admirable tous les événements de ces temps-là, elle est restée invisible dans tous les auteurs . . . . Pour que toutes les conséquences de l'abbé Dubos fussent vraies, il aurait fallu que non-seulement les Francs n'eussent rien changé chez les Romains, mais encore qu'ils se fussent changés eux-mêmes. »

En 1710, l'abbé Dubos entra à l'Académie française ; il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1722, à la place de Dacier. Dubos, dans sa vie politique comme dans sa vie littéraire, fut toujours d'un caractère doux et obligeant ; dans un siècle où les hommes de lettres professaient pour la noblesse et les préjugés aristocratiques un dédain intéressé, il ne montra ni aigreur ni colère. Il évita la polémique, genre de lutte pour lequel il n'était pas né ; il prit parti pour la réforme historique vers laquelle le portait son érudition et son bon sens pratique en même temps que le souvenir de son origine. Il mourut à Paris, le 23 mars 1742, après une maladie longue et douloureuse. Il vit avec joie la mort approcher, et l'on supposa même qu'il l'avança volontairement. Il répétait en mourant ces mots

d'un ancien : « Le trépas est une loi et non pas une peine. » Il ajoutait : « Trois choses doivent nous consoler de la vie, les amis que nous avons perdus, le peu de gens dignes d'être aimés que nous laissons après nous, et enfin le souvenir de nos sottises et l'assurance de n'en plus faire (1). »

---

**DUPUIS (Charles-François),**

Philosophe et érudit,

*né à Trye-Château.*

1742—1809.

Charles-François Dupuis naquit, le 26 octobre 1742, à Trye-Château, entre Gisors et Chaumont, de parents plus honnêtes que riches. Son père était instituteur. Quoique content de son sort, il eût voulu en procurer un meilleur à son fils ; mais il ne dut songer qu'à le mettre en état de lui succéder. A dix ans, le jeune Dupuis savait tout ce que son père pouvait lui enseigner, et particulièrement l'arpentage. Il en serait probablement demeuré là et aurait passé sa vie dans les utiles mais obscures fonctions d'instituteur, sans une circonstance heureuse qui vint changer sa position. Son père quitta Trye-Château et

---

(1) Voir les notices consacrées à l'abbé Dubos, par M. Dupont-White et par M. Auguste Morel, dont le travail a été couronné par l'Athénée du Beauvaisis.

se transporta avec sa famille à la Rocheguyon, près de Mantes, où il était appelé pour remplir également les fonctions d'instituteur. Cette terre appartenait alors au duc de La Rochefoucauld, arrière-petit-fils de l'auteur des *Maximes*.

Quelques jours après son arrivée, frappé de la vue de la tour antique bâtie sur le point le plus élevé de la colline, il voulut en mesurer la hauteur. Il avait déjà disposé ses instruments et commencé son opération, quand un inconnu, attiré par la curiosité, s'approcha, la suivit avec intérêt et demanda à l'enfant son nom et sa condition. Cet inconnu était le duc de La Rochefoucauld qui offrit au père de Dupuis de faire donner à l'enfant une bourse au collège d'Harcourt. Le jeune Dupuis se livra dès lors à l'étude active de la langue latine, d'abord à la Rocheguyon, ensuite au collège de Vernon. Au bout de peu de temps, il put entrer dans la classe de troisième au collège d'Harcourt. Il y avait remporté des prix et revenait dans sa famille pour faire hommage de ses succès à son père; mais celui-ci, en se rendant au-devant de son fils, se noya par accident, et Dupuis ne put embrasser que son cadavre.

Le duc de La Rochefoucauld vint encore en aide à la famille et fit continuer ses études au jeune homme, que ses triomphes au collège et dans l'Université rendaient encore plus intéressant. Dupuis était un fort en thème. Après son cours de philosophie, il fut reçu sans examen maître ès-arts. Plusieurs années après, quand, après des études de théologie, il se présenta pour être agrégé à l'Université, on le dispensa également d'examen. A vingt-quatre ans, il fut nommé professeur de rhétorique au collège de Lisieux. Malgré les travaux du professorat, il étudia le droit et se fit recevoir avocat en 1770. En 1772, il quitta l'habit ecclésiastique et se maria. De cette union

naquirent quatre enfants, trois garçons et une fille, qui moururent tous en bas âge.

Louis XV avait exilé le Parlement de Paris et établi à sa place un conseil supérieur auquel avait été donné le nom de Parlement Maupeou. Louis XVI rappela le Parlement au commencement de l'année 1775. Au mois d'août de la même année, ce corps vint assister à la distribution des prix de l'Université. Le recteur chargea Dupuis de prononcer le discours d'usage. Le professeur prit pour sujet l'amour de la vraie gloire. Un autre discours latin prononcé par Dupuis, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse, prononcée au nom de l'Université, lui donna un nouveau renom comme humaniste.

Nous avons emprunté ces détails biographiques aux Mémoires que la veuve de Dupuis publia sur la vie et les travaux de son savant époux; mais, pour mieux juger du personnage et de ses œuvres, il nous faut aborder deux sources de documents indispensables à toute monographie, la critique et l'éloge. L'éloge a été prononcé à l'Institut par M. le baron Dacier, secrétaire perpétuel, qui avait pour mission d'embaumer dans un discours académique ceux qui, *immortels* de leur vivant, cessaient quelquefois de l'être après leur mort. En voici les passages les plus saillants :

L'amitié qui unit Dupuis à M. de Lalande fut le premier anneau de la nouvelle chaîne de travaux, d'efforts, de recherches et de découvertes qui le jetèrent dans une autre région du monde littéraire. Ils lui acquirent une célébrité qu'il aurait difficilement obtenue de l'enseignement public, même par des succès continus et brillants. Ce n'était pas cependant, dit M. Dacier, le seul besoin de la renommée qui engageait Dupuis à faire, quand il le pouvait, des excursions hors de la paisible carrière dans laquelle il était entré; il se trouvait entraîné de divers



côtés par la diversité de ses connaissances, de ses goûts, et la vivacité de son imagination. Plus d'une recherche curieuse remplissait les moments de loisirs que lui laissaient ses fonctions et qu'il passait d'ordinaire à Belleville.

C'est là qu'il habitait une maison presque aussi modeste que celle qui l'avait vu naître. Il s'y enfonçait dans les profondeurs les plus obscures de l'antiquité pour en dissiper les ténèbres; il composait en latin ces discours d'apparat qu'il a prononcés, comme professeur, à la distribution des prix de l'Université; il inventait le télégraphe, vraisemblablement d'après l'idée qu'en avait donnée M. Amontons. Au moyen de ce télégraphe, il pouvait correspondre avec M. Fortin, son ami, ingénieur en instruments de physique et de mathématiques, qui avait une maison de campagne à Bagnex, d'où il observait les signaux avec un télescope. Les deux amis se sont ainsi écrit, chaque année, pendant la belle saison, depuis 1778, jusqu'au commencement de la révolution. Alors, il détruisit sa machine, dans la crainte qu'elle ne le rendit suspect. Mais il regretta toujours, non pas le temps que lui avait coûté cette découverte, mais les démarches inutiles qu'il fit auprès du Gouvernement pour l'engager à en profiter. Chappe fut plus heureux et perfectionna plus tard cette invention (que l'électricité a remplacée à son tour.) C'est enfin à Belleville que Dupuis conçut la première idée et commença l'exécution du grand ouvrage que pouvait seul entreprendre un homme qui joignait la connaissance de l'astronomie à celle des écrivains et des monuments de l'antiquité. Dupuis consacra à cette œuvre le reste de sa vie.

L'ensemble enchanteur de la Mythologie grecque, dit encore M. Dacier, source féconde de la littérature et des arts, a été à diverses époques un objet particulier d'études

pour une classe d'hommes ingénieux et savants qui ont cherché à découvrir l'origine des traditions et des fables, si intimement liées aux usages et aux diverses religions. Quelques-uns d'entre eux, séduits par une sorte d'amour de l'unité, moyen puissant d'agrandir ses idées et ses vues en les généralisant, et d'abrèger la route de la science en dissimulant ou en passant par dessus les obstacles, se sont efforcés de les faire toutes sortir d'une commune origine. D'autres, en plus grand nombre, préférant le solide et le vrai à un vraisemblable qui frappe au premier aspect, mais qui ne se soutient pas à un examen plus réfléchi, ont attribué à plusieurs principes différents cette multitude de contes merveilleux, indépendants les uns des autres, et ne se sont pas flattés d'avoir découvert tous ces principes.

De là est née la division des fables mythologiques en différentes espèces : les fables cosmogoniques, où l'on a prétendu expliquer l'origine des choses ; les fables allégoriques, dont quelques-unes sont l'emblème de vérités physiques ou morales ; plusieurs fables ont été rappelées au sabéisme, c'est-à-dire au culte primitif des astres, ou regardées comme des allégories astronomiques ; dans d'autres on a cru reconnaître le récit altéré de faits historiques, et l'intention de consacrer le souvenir de quelques événements mémorables ou de quelques personnages illustres et révéérés ; d'autres ont paru devoir leur origine, soit à quelques équivoques des langues primitives, soit à la signification ambiguë de caractères de l'écriture hiéroglyphique ou figurative. On a enfin reconnu des fables purement poétiques, inventées uniquement pour amuser, telles que les fables Milésiennes, ou arrangées pour produire de l'effet au théâtre, lorsque les compositions dramatiques eurent atteint un certain degré de perfection, et que la curiosité des spectateurs, pour être satisfaite,

exigeait impérieusement du merveilleux et du nouveau.

Parmi ceux qui ont voulu expliquer la mythologie au moyen d'un système unique et général, Dupuis peut revendiquer la première place. Voyant que les explications physiques ou morales des neo-platoniciens et de quelques savants avaient eu un succès médiocre; que celles des Huet et des Fourmont qui voulaient retrouver toute la mythologie dans la Bible, avaient paru ridicules; que le système scythique ou dionysiaque du chimérique d'Hancarville n'avait pas beaucoup mieux réussi, Dupuis crut trouver dans l'astronomie et le sabéisme seuls ce qu'on lui paraissait avoir cherché inutilement jusqu'alors.

En étudiant cette science, il avait été frappé de la bizarrerie des figures par lesquelles on représentait sur les plus anciens planisphères les groupes d'étoiles appelées constellations; il avait également remarqué que ces groupes n'offrent à l'œil aucune forme analogue à leur dénomination, et il en conclut que la configuration réelle de ces constellations ou astérismes, n'avait pu être l'origine des figures et des noms qu'on leur a donnés dès la plus haute antiquité. Dire que c'est un effet du hasard ou de la fantaisie des anciens peuples, c'eût été désespérer de l'explication dans tous les systèmes. Loin de cette pensée, Dupuis se flatta, au contraire, de parvenir à deviner cette énigme, au moins pour les constellations zodiacales. Il imagina que cette représentation du ciel pendant le cours de l'année avait dû correspondre à l'état de la terre et aux travaux de l'agriculture dans le temps et dans le pays où ces signes avaient été inventés, de sorte que le zodiaque était, pour le peuple inventeur, une sorte de calendrier à la fois astronomique et rural. Il ne s'agissait plus que de chercher le climat et le temps où la constellation du Capricorne avait dû se lever avec le soleil le jour du solstice d'été, et l'équinoxe du printemps arriver sous la

Balance. Dupuis crut reconnaître que ce climat était celui de l'Égypte, et que la correspondance parfaite entre les signes et leur signification y avait existé environ quinze à seize mille ans avant le temps présent, qu'elle n'avait existé que là, que cette harmonie avait été troublée par l'effet de la précession des équinoxes, et il ne balança pas à remonter à ces temps reculés et à attribuer l'invention des signes du Zodiaque aux peuples qui habitaient alors la haute Égypte ou l'Éthiopie.

Telle est la base principale sur laquelle Dupuis a établi son système mythologique. Croyant avoir trouvé dans le ciel l'origine de toutes les erreurs de la terre, de tous les contes dont se berce la crédule humanité, la clé de tous les mystères de l'antiquité, de toutes les difficultés des premiers âges de l'histoire, il s'empressa de faire connaître la découverte aux savants. Il publia plusieurs parties de son système dans le *Journal des savants* des mois de juin, d'octobre et de décembre 1779 et de février 1780; il en fit hommage à l'Académie des belles lettres pour mettre sous l'égide de cette compagnie les travaux qu'il avait déjà faits et ceux qu'il projetait.

Si la carrière dans laquelle s'élançait Dupuis était immense, son ardeur et son zèle étaient infatigables. Il voulait tout embrasser; il espérait pouvoir tout saisir, tout enchaîner, ce qui arrive ordinairement quand on veut se créer un système. Cependant plus il allait en avant, plus l'espace s'agrandissait, plus les bornes fuyaient devant lui; plus il découvrait, plus il lui restait à chercher: il se voyait enfin comme accablé sous le poids de ses nombreux matériaux. Tout son temps aurait à peine suffi pour les mettre en œuvre et terminer sa grande entreprise, et il était obligé d'en donner une grande partie à ses devoirs de professeur, que son goût dominant pour la mythologie astronomique avait dû lui rendre pénibles.

La publication de ses premiers mémoires lui fournit un moyen de se délivrer de ces devoirs, et de jouir bientôt de tout le loisir et de toute la liberté qu'il désirait. Le roi de Prusse, le grand Frédéric, qui les avait lus, y ayant remarqué que Dupuis promettait un grand ouvrage sur le même sujet, et désirant que cet ouvrage fût imprimé dans ses États, voulut y attirer l'auteur. Il lui fit offrir une chaire de littérature et une place à l'Académie de Berlin.

Dupuis n'hésita pas à accepter l'offre du roi, mais il posa pour condition qu'il resterait à Paris jusqu'à ce qu'il eût pu obtenir la pension de professeur émérite : il ne voulait pas, par un départ précipité, perdre le fruit de dix-huit ans de travaux. Le baron de Tutt, ambassadeur du roi de Prusse, insista au nom de son maître pour applanir les difficultés qui s'opposaient au départ de Dupuis, lorsque la mort de Frédéric rompit cet engagement et décida Dupuis à demeurer dans sa patrie. Il se convainquit d'ailleurs qu'il pouvait trouver en France autant de ressources et peut-être plus d'encouragements qu'en Prusse.

C'est vers cette époque qu'ayant rassemblé les explications qui jusqu'alors étaient restées éparses dans différents recueils, il en forma un corps d'ouvrage qu'il publia d'abord dans l'*Astronomie* de M. de Lalande, puis séparément dans un volume in-quarto (1781) sous le titre : *Mémoires sur l'origine des constellations et sur l'explication de la fable par l'Astronomie*.

Les parties isolées de son système avaient déjà attiré l'attention des hommes éclairés : leur réunion la fixa plus vivement encore. On avait souvent vu peupler le ciel aux dépens de la terre; mais personne, avant Dupuis, n'avait entrepris de montrer que c'était au contraire le ciel qui avait peuplé la terre de cette multitude d'êtres imaginaires, que l'oubli de leur origine symbolique avait métamorphosés en princes, en guerriers, en héros, et que

la simple théorie des levers et des couchers d'étoiles représentées sur les planisphères sous la figure d'hommes ou d'animaux semblant, selon la diversité des aspects, se fuir ou se poursuivre, se combattre ou s'embrasser, naître ou mourir, était l'origine de ce nombre immense de faits merveilleux d'aventures chimériques qui étonnent dans la mythologie, et dont on ne saurait demander raison à l'histoire d'aucun temps.

Nous n'en citerons ici qu'un seul exemple. Le passage du soleil dans les douze constellations zodiacales représentées par des figures d'êtres animés, produit l'idée de la marche audacieuse d'un vainqueur toujours en butte à de nouveaux adversaires et triomphant toujours de leurs efforts. Voilà, comme on le sent bien, les douze travaux d'Hercule. Les moyens d'explication par l'astronomie deviennent encore plus féconds et plus nombreux, si l'on remonte l'échelle des temps, si l'on oublie un instant de tenir compte de certaines opinions et de préjugés tenant à la religion ou à l'éducation et que l'on tire parti de la précession des équinoxes, ce phénomène de la précession, en variant les aspects du ciel, a dû varier les allégories et multiplier les signes, enfin changer, dans la suite des siècles, plusieurs des caractères de cette écriture hiéroglyphique.

Des explications fort vraisemblables d'un grand nombre de fables, que présente le premier ouvrage de Dupuis, et auxquelles il eût, dit M. Dacier, été peut-être sage de se borner, il se laissa entraîner à des vues et à des applications beaucoup plus générales sur le système entier de la théogonie et de la théologie des anciens. Si tant d'hommes, de princes, de héros prétendus, ont été créés par l'astronomie, ne doit-on pas aussi trouver dans les astres les premières idées de ces Dieux dont les noms sont encore ceux des planètes, et est-il naturel de penser que le ciel les ait empruntés à la terre?

Les combinaisons de l'astronomie avec l'astrologie, qui n'est guère moins ancienne, n'a-t-elle pas dû fortifier et propager l'opinion de l'influence bonne ou mauvaise des astres? L'homme, ignorant les règles et surtout les causes du mouvement de ces grands corps, ne dut-il pas être porté à leur supposer un principe de vie et d'intelligence, et les regarder comme des êtres divins? De là le sabéisme; de là la confusion qui établit bientôt entre le corps céleste et le génie qu'on croyait le régir, et entre le règne des corps et celui des esprits.

Se croyant bien assuré des guides qu'il s'était choisis pour le conduire dans ce labyrinthe théologico-mythologique, Dupuis s'y enfonça, sans s'inquiéter des difficultés qu'il aurait à vaincre pour en sortir. Quel nombre énorme d'aperçus, de rapprochements, de combinaisons, d'analogies, de conjectures! comment et où s'arrêter dans ces espaces aériens, où l'esprit, environné de nuages et de fantômes qu'il crée, éloigne, divise, recrée ou modifie à son gré, est toujours libre de transformer ces idées en corps, les corps en idées, les mots en choses, les choses en mots; de confondre les siècles, les peuples, les climats, où tout se ploie à son système, flexible lui-même au dernier point, et susceptible de s'adapter à tout ce qui a été cru, pensé et imaginé dans tous les temps et dans tous les pays?

Dupuis pouvait alors se livrer presque sans relâche à l'exécution de cette grande entreprise: il était devenu professeur émérite et n'était astreint à d'autres devoirs que ceux que lui imposait la chaire d'éloquence au collège royal de France. Il avait été nommé, en 1787, à cette place où il remplaça M. Béjot, et l'avait obtenue sur les instances de l'abbé Leblond et de la duchesse de Dauville auprès de M. de Malesherbes et du baron de Breteuil. Il put donc disposer du temps dont il avait besoin pour composer son grand ouvrage.

Il ne restait à Dupuis d'autres vœux à former que de voir accueillir et récompenser ses travaux par l'Académie des inscriptions et belles lettres. Depuis assez longtemps, pressé par les sollicitations de plusieurs membres de l'Académie, qui venaient le voir et à qui il donnait communication de ses travaux et de ses découvertes, Dupuis avait témoigné le désir d'être admis dans cette compagnie. Il avait, à plusieurs reprises, fait les visites d'usage, et chaque fois il s'était vu préférer quelqu'un de ses rivaux. Ces échecs produisirent sur lui une vive impression, et sa femme assura qu'il avait résolu de jeter au feu tous les manuscrits, si elle n'était parvenue à les lui soustraire. La compagnie, en effet, ennemie naturelle, comme tous les corps savants, de tout esprit de système, redoutait la hardiesse et surtout l'étendue et les conséquences du système de Dupuis.

Quand une nouvelle place eût été laissée vacante par la mort de M. de Rochefort, l'abbé Barthélemy qui connaissait la cause de son chagrin, se rendit malgré ses quatre-vingts ans et un temps épouvantable, rue de la Harpe où demeurait Dupuis, et l'engagea à solliciter de nouveau. « Si vous ne voulez pas faire les visites, dit-il, » M. le duc de La Rochefoucauld et moi, nous les ferons » pour vous. » Cette démarche décida Dupuis qui fit les visites et fut élu en 1788.

Dupuis, en voyant l'Académie de plus près, ne tarda pas à reconnaître qu'il ne pourrait, sans la blesser, lui communiquer aucun des développements qu'il s'efforçait de donner à son système, et ne voulant pas se livrer à des travaux d'un autre genre, il garda le silence.

La révolution qui éclata bientôt, en relâchant la chaîne de tous les devoirs, permit à Dupuis de poursuivre ardemment son entreprise; il ne prit d'abord aucune part active à ce qui se passait au dehors. Son caractère, ses



goûts, ses études l'éloignaient du périlleux et bruyant théâtre des assemblées politiques. Dans son esprit la révolution ne devait conduire qu'à la réforme de quelques abus, et le mot réforme n'était pas synonyme de destruction. Malgré ses soins et ses efforts pour ne pas être entraîné dans le mouvement révolutionnaire, il y fut jeté au moment où il venait de quitter Paris. La nouvelle de la mort du duc de La Rochefoucaud assassiné entre Gisors et Chaumont (1) l'avait déterminé à chercher un asile chez un de ses amis à Evreux ; il apprit en route que le département de Seine-et-Oise venait de le nommer membre de la convention.

Après une délibération pleine d'anxiété, Dupuis jugea plus prudent d'accepter ce poste tout dangereux qu'il pouvait être, et il se rendit sans différer à Paris. Il montra un égal éloignement pour tous les partis. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour la détention comme mesure de sûreté ; mais la majorité des suffrages ayant placé le roi sous la hache du bourreau, Dupuis vota pour le sursis et appuya son vote de ces paroles énergiques : « Je souhaite que l'opinion de la majorité fasse le bonheur de mes concitoyens, et elle le fera si elle peut soutenir le sévère examen de l'Europe et de la postérité qui jugeront le roi et ses juges. » Sous le règne de la terreur il sut arracher un certain nombre de victimes vouées à la mort, au risque d'être accusé de modérantisme et de payer de sa tête son noble dévouement. Après la session conventionnelle, il fut nommé au conseil des cinq cents où il développa des idées lumineuses sur l'établissement des écoles centrales, la liberté de la presse, la

---

(1) On lira avec intérêt ce dramatique épisode de la Révolution dans l'*Histoire de Gisors*, par M. Hersan, membre de la Société académique de l'Oise.

publicité des discussions sur les finances, etc. ; il en sortit en 1797.

Ce fut au milieu des orages de la convention qu'il mit la dernière main à son ouvrage sur l'origine des religions. Il dut peut-être à la liberté qu'on avait alors de tout penser et de tout dire de lui faire voir le jour. Il le publia en 1795 sous ce titre : *Origine de tous les cultes ou Religion universelle*. Fidèle au titre, l'auteur s'efforce non seulement de donner le mot de la religion grecque, mais aussi de toutes les religions de l'antiquité, et d'en dévoiler tous les mystères, mais encore de découvrir la source et l'origine de toutes les traditions qui forment la base des différentes religions du monde actuel. Cet ouvrage annoncé depuis si longtemps n'est pour le fond que la suite et le développement du système dont il avait posé les bases dans son mémoire sur l'explication de la fable par l'astronomie. Il produisit des sensations bien différentes ; il souleva, comme l'auteur l'avait prévu, les partisans de l'érudition et de la critique historiques et littéraires ; il fut applaudi par les partisans des idées nouvelles et hardies ; il troubla et effraya les hommes religieux de différentes croyances, qui ne se sont point lassés de l'attaquer et de le combattre avec plus ou moins d'avantage.

Ce volumineux ouvrage eut, il est vrai, moins de succès que l'auteur ne s'en était promis. Les raisons en sont peut-être que la théorie qu'il présentait parut faible et timide auprès de la doctrine qu'on voyait alors mettre en pratique, ou que cette théorie était embarrassée dans une foule de raisonnements et de détails d'érudition hors de la portée du grand nombre, ou enfin que le style n'avait pas ces qualités qui font oublier les défauts du sujet même. Le même reproche à l'extrait, en un volume in-octavo que l'auteur en donna peu de temps après pour rendre son ouvrage plus populaire ; ce dernier fut plus la et

plus recherché; il a même presque fait oublier le premier.

Sans entrer dans un examen détaillé du système de Dupuis, et des bases sur lesquelles il l'établit, on ne peut nier, malgré les défauts et les erreurs qu'il renferme, qu'il n'ait montré une sagacité, une pénétration et une finesse d'esprit peu communes, et qu'il n'ait porté aussi loin que possible ce genre de critique qui fait servir l'allégorie à l'explication des choses obscures et presque inexplicables. On doit ajouter qu'il aurait dû se défier d'une méthode tranchante et universelle, comme on se défie d'un remède propre à guérir tous les maux, employer avec discrétion la baguette magique de l'allégorie explicative au moyen de laquelle on pourrait bouleverser ou métamorphoser tout ce qui a eu une existence réelle ou idéale dans les temps anciens; car après avoir trouvé des faits dans les fables, on pourrait ne plus trouver que des fables dans les faits, car les personnages les plus avérés deviendraient des ombres, et ainsi les champs du passé ne seraient plus que des déserts où le septicisme historique régnerait sur des songes.

Grâce à l'esprit de critique dont ont toujours été animées les compagnies savantes, on peut espérer que l'abus de ces principes, quelquefois vivifiants, le plus souvent destructeurs, sera contenu et n'étendra pas fort loin ses ravages. La discussion et la contradiction que les Académies provoquent et entretiennent dans leur sein et au dehors opposent un obstacle assez puissant à ces innovations audacieuses et téméraires. Les hommes qui se les permettent, ayant parfois plus d'imagination que de vrai savoir, n'approfondissent pas assez leur sujet, ne sont arrêtés par aucune difficulté, n'en aperçoivent même pas et ne voient les objets que comme ils veulent les voir.

En 1799 Dupuis fut porté sur la liste des candidats au

Directoire exécutif. Après le 18 brumaire il fut élu membre du Corps législatif par le département de Seine-et-Oise; et l'Assemblée, composée d'un grand nombre de conventionnels, l'éleva à la présidence. Il fut proposé par le Corps législatif et le tribunal comme candidat pour le sénat conservateur. Le choix du premier Consul tomba sur un de ses collègues. En 1802 il avait cessé de faire partie du Corps législatif, et il termina alors sa carrière politique; en 1806, au mois d'avril, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Lorsque les Académies furent reconstituées sous le titre d'Institut, Dupuis fut nommé membre de la classe de littérature et beaux-arts. Il y lut deux mémoires pleins de recherches sur les Pélasges; dans l'un il essaie de prouver, par la réunion de tous les faits et de toutes les autorités qu'il a pu recueillir, que les Pélasges étaient une nation puissante; que, par les armes, la navigation et le commerce, elle avait formé des établissements et étendu ses ramifications dans presque toutes les parties de l'ancien monde. Dans l'autre mémoire qui n'a pour bases que des conjectures plus ou moins vraisemblables, il s'efforce de faire voir que cette nation, sortie originairement de l'Éthiopie, s'était d'abord répandue sur les côtes d'Afrique, dans la Cyrénaïque, la Libye, etc., et que de là elle avait envoyé des colonies qui avaient civilisé la Grèce, l'Italie, l'Espagne et plusieurs autres contrées. Si le travail de Dupuis ne satisfit pas pleinement tous les esprits, il put convaincre que toute recherche ultérieure sur ce point historique serait inutile et infructueuse.

En 1803, quand l'Institut subit une nouvelle transformation, Dupuis passa dans la classe d'histoire et de littérature ancienne; il y montra le même zèle et la même assiduité. L'expédition française en Égypte venait de mettre les savants à portée de connaître avec exactitude plusieurs

des monuments de la science sacrée et de l'astronomie des anciens Egyptiens. Des zodiaques sculptés sur des plafonds ou sur les murs de quelques temples parurent à Dupuis fournir une preuve irrécusable de ses premières hypothèses. La série des signes, sur l'un de ces zodiaques, commence par le lion, et, sur l'autre, par la vierge : or, ces signes, ayant dû nécessairement, selon lui, être équinoxiaux ou solsticiaires à l'époque où ces zodiaques furent tracés, il en résulte qu'ils l'ont été bien des siècles avant les temps historiques; ce qui confirme l'explication qu'il donne du zodiaque et la haute antiquité qu'il lui assigne.

Dupuis publia ses explications du zodiaque de Tentyra dans la *Revue philosophique* du mois de mai 1806, et reproduit les mêmes opinions au *Mémoire explicatif du zodiaque chronologique et mythologique* qui parut la même année. Cet ouvrage dans lequel il compare les zodiaques des Grecs et des Egyptiens avec ceux des Chinois, des Perses, des Arabes, etc., et s'efforce de prouver qu'ils sont originairement les mêmes, présente la même doctrine qu'il a développée dans l'*Origine des Cultes* et n'en est qu'un corollaire ou appendice.

L'explication de la fable du Phœnix occupa bientôt après Dupuis; il veut voir dans cet oiseau merveilleux, qui, après un certain nombre de siècles, venait se brûler sur l'autel d'Héliopolie, et renaissait au même instant de ses cendres, l'hiéroglyphe ou le symbole de la *grande année*, composée de mille quatre cent soixante et une années vagues, et appelée *période sothiaque* ou *caniculaire*, parce que la canicule en ouvrait et fermait la marche. Cette explication qu'il communiqua à la classe paraît être restée inédite dans son portefeuille. Dupuis travailla encore dans la retraite à un ouvrage sur les *Cosmogénies* et les *Théogonies*; il écrivait pour sa nièce des lettres sur la

mythologie, et s'amusait à traduire les plus beaux discours de Cicéron, ainsi que les ouvrages de Quintilien. Son cours d'éloquence latine était très-suivi et il terminait sa quarante-troisième année d'exercice, puisqu'il avait professé vingt-deux ans au collège de Lisieux et vingt et une au collège de France, quand la mort l'atteignit dans sa soixante-septième année, le 29 septembre 1809. Dupuis avait fait l'acquisition d'un modeste domaine dans le voisinage de Dijon, et il espérait y passer les derniers jours de sa veillesse; mais il fut attaqué de la fièvre pernicieuse qui l'emporta, quelques jours après son arrivée en Bourgogne. Tous ceux qui l'avaient connu payèrent le tribut de leurs regrets à la générosité de son cœur, à la douceur de ses mœurs, à son immense savoir sans pédantisme, à sa modestie sans affectation, à son inaltérable probité (1).

---

**DUPUY (Alexis-Casimir), Vétérinaire.**

*né à Breteuil.*

1774 — 1849.

La nouvelle Biographie générale résume ainsi la vie et les travaux de ce savant vétérinaire, d'après l'éloge qui lui a été consacré par Bouley fils.

Fils d'un cultivateur maître de poste, il apprit de bonne heure à connaître par expérience tout ce qui devait oc-

---

(1) *Mémoires sur Dupuis, par sa veuve. — Eloge de Dupuis, par Dacier.*

cuper sa studieuse vie. Il fit d'assez bonnes études au collège de Beauvais et ensuite au collège Louis-le-Grand, à Paris; il en sortit en 1792, s'enrôla dans les armées républicaines, et mérita à Jemmapes d'être nommé portedrapeau.

Licencié en 1795, il fut envoyé à l'École d'Alfort par le district de Breteuil. Il obtint à Alfort toutes sortes de succès; et dès le 14 janvier 1798, âgé alors de vingt-trois ans, il fut élu, par concours, professeur de botanique et de matière médicale dans cette école.

Il se lia avec Dupuytren, plus jeune que lui de deux années, se pénétra, à son exemple, des doctrines anatomiques de Bichat, et se livra avec lui à des recherches d'anatomie pathologique. Il reconnut bientôt que la *morve* est une affection tuberculeuse héréditaire et incurable, qu'on ne peut prévenir que par des croisements et des accouplements ayant pour objet l'amélioration des races. Il nia que la morve fût contagieuse; et il suffirait des heureux effets du casernement des chevaux de troupe pour prouver que la prétendue contagion résulte uniquement d'une mauvaise hygiène.

Dupuy découvrit également la vraie nature du *cornage* et de la *pousse*. Il attribua le cornage à la compression ou à l'altération des nerfs pneumo-gastriques, et il imita cette affection en coupant l'un de ces nerfs. Quant à la pousse, il a prouvé qu'elle dépend de la dilatation des vaisseaux bronchiques comme aussi d'une sorte d'emphysème des poumons, dont le volume est accru et le jeu compromis, l'air extravasé mettant obstacle à la libre circulation et à l'accès de l'air aspiré du dehors. La pousse a donc quelque analogie avec certains asthmes humains dont la cause n'est pas au cœur.

Dupuy s'est aussi fructueusement occupé des épizooties, se montrant souvent systématique quant à leurs causes, et

d'autres fois judicieusement incrédule au sujet de leur prétendue contagion. Mais il s'est surtout rendu recommandable par le grand nombre d'expériences physiologiques auxquelles il s'est livré. C'est ainsi qu'il a imité artificiellement la maladie charbonneuse, en injectant dans les veines des matières putrides, et qu'il a vérifié les vues de Charles Bell sur l'isolement, dans les deux racines, de la double faculté motrice et sensitive des nerfs rachidiens. Ses nombreuses injections dans le sang de substances médicamenteuses et toxiques l'ont convaincu que la substance agit avec prédilection et spécifiquement sur un système d'organes : l'aloès sur l'intestin, l'émétique sur l'estomac et les poumons, la digitale sur le cœur. Il a vu que le soufre devient un poison pour les herbivores, et que le cheval supporte sans péril de grandes doses de sublimé corrosif. Il a expérimenté avec Dupuytren l'influence qu'ont sur la respiration et sur l'estomac les nerfs pneumo-gastriques. A ces expériences, il en a joint beaucoup d'autres dont la science a gardé le souvenir et les enseignements.

Les travaux de Dupuy ont pour titres :

*Mémoire sur la section pneumo-gastrique*, en collaboration avec Dupuytren, dans les *Bulletins de l'Institut* de l'année 1807 ;

*Rapport sur les travaux de l'École impériale d'Alfort*, *ibid.*, du 26 avril 1812 ;

*De l'affection tuberculeuse vulgairement appelée morve, pulmonie, gourme, farcin, fausse-gourme, pommelière, phthisie du singe, du chat, du chien, des oiseaux domestiques, comparée à l'affection hydatique ou pourriture du mouton, du lapin, du lièvre, et à la ladrerie du cochon*, Paris, 1817 ; excellent travail ;

*Compte-rendu de l'École d'Alfort en 1821*, dans lequel se trouvent relatées de curieuses expériences ;



*Expériences pour faire développer des maladies artificielles sur les animaux (compte-rendu de 1823) ;*

*Rapport sur un prétendu empoisonnement par des gobbes, Paris, 1824 ;*

*Transfusion faite pour constater les effets de la noix vomique, 1826 ;*

*Note sur l'inoculation de la morve aiguë, 1827 ;*

*Rapport au préfet des Pyrénées-Orientales sur les fièvres paludiennes des moutons, 1828 ;*

*Réflexions et expériences sur l'injection des médicaments dans les veines, 1830 ;*

*Observations de rage dans le bœuf et le cheval, 1830-1834.*

La plupart de ces mémoires ont été insérés dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine*, dont Dupuy était membre dès la fondation, en 1820.

En 1828 Dupuy fut nommé directeur de la nouvelle Ecole vétérinaire de Toulouse. Ses préoccupations scientifiques et les irrégularités de son administration causèrent sa prompte révocation, circonstance qui abreuva d'amertume sa vie studieuse.

Dupuy est mort à Paris en 1849.

---

## ELÉONORE DE VERMANDOIS,

Comtesse de Valois.

11.. — 1214.

Elle était fille de Raoul I<sup>er</sup> ou IV, dit le Vaillant, comte de Vermandois, et de Pétronille d'Aquitaine. Elle épousa

successivement Godefroi de Hainaut, comte d'Ostrevant; Guillaume IV, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, mort le 24 octobre 1167; Mathieu I<sup>er</sup> d'Alsace, comte de Boulogne, et Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise. Éléonore se porta pour héritière universelle de sa sœur Isabelle, malgré la donation faite par celle-ci à son mari, Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Trop faible pour faire triompher ses prétentions, Éléonore les céda au roi de France, Philippe-Auguste.

Le monarque battit le comte de Flandre, prit possession du Vermandois et ne rendit à Éléonore que le Valois, encore fut-elle forcée de lui abandonner le comté d'Amiens pour les frais de la guerre. Philippe-Auguste ne s'en tint pas là; vers le printemps de 1185 il passa avec Éléonore un traité par lequel la comtesse lui céda la propriété du Valois à condition qu'elle en jouirait durant sa vie, ainsi que l'usufruit de Saint-Quentin, avec certains revenus sur le Vermandois. Débarrassée de tous soucis politiques, Éléonore se livra à la piété et fit construire l'abbaye du Parc-aux-Dames. Les chroniqueurs lui accordent de l'esprit et des connaissances assez étendues; elle aimait beaucoup la poésie. Le roman de Sainte-Geneviève fut composé à sa demande; c'est d'elle qu'il est dit au commencement :

La dame de Valois me prie  
De mettre en bon roman la vie  
D'une sainte que moult elle clame.

Éléonore mourut fort âgée, et fut enterrée dans l'abbaye de Long-Pont. Aussitôt après la mort de cette princesse, Philippe-Auguste envoya son chancelier Guérin, évêque de Senlis, prendre possession du Valois, qu'il réunit à la couronne avec le Vermandois et l'Amiénois d'une manière définitive (1).

---

(1) Nouvelle Biographie générale.

**FAMIN (Pierre-Auguste),** Statuaire,*né à Beauvais.*

1818 — 1852.

Pierre-Auguste Famin fut un des élèves les plus distingués de David d'Angers. Après quelques essais qui dénotaient en lui la vocation artistique, il débuta au salon de 1842 par une statue de *Pandore* dont la belle exécution fut remarquée. Aux expositions suivantes il donna successivement un *Joueur de billes*, agréable composition ; une *Erigone*, une *Amazone blessée*, dont la pose est touchante, et divers bustes ou médaillons, entre autres ceux du général Thouvenel, de M. Mollevant, de l'Institut, et de plusieurs personnages remarquables.

La mort arrêta brusquement ce jeune statuaire au milieu de la carrière brillante qui s'ouvrait devant lui. Il fut enlevé à sa famille, à ses amis et aux arts le 22 mai 1852, à l'âge de 34 ans.

V. T.

**FERNEL (Jean),** Médecin,*né à Clermont en Beauvaisis.*

1497—1558.

Montdidier dispute à Clermont l'honneur d'avoir donné naissance à l'illustre Fernel, surnommé par ses contem-

porains le *Galien moderne*. De toute manière, Fernel est une illustration picarde. Son père était originaire d'Amiens; c'est sans doute le motif pour lequel il a pris lui-même, dans plusieurs de ses ouvrages, le surnom d'*Ambianus*. Amiens, Beauvais, Clermont, Noyon, ont conservé la tradition médicale dont Fernel fut, à l'époque de la Renaissance, un des maîtres vénérés.

Dans cette galerie d'illustres personnages, nous avons rencontré plus d'un maître dans l'art de guérir, plus d'un écrivain célèbre dans cette science si controversée.

Guy-Patin n'était qu'un littérateur en médecine; Fernel fut, avant tout, un praticien, un docteur en pathologie. Il est le père de cette science comme Ambroise Paré est le père de la chirurgie. A ce titre, il figure au premier rang dans la pléiade savante du seizième siècle. L'historien de Thou le cite avec honneur dans l'histoire de son temps; Sainte-Marthe lui a consacré un de ses *Eloges*. Guillaume Plantius a inséré la vie de Fernel en tête d'une édition de ses œuvres. Nous aurions pu reproduire tous ces documents biographiques originaux, ou bien encore tirer la biographie de Fernel de ses ouvrages mêmes, procédé généralement usité dans ce genre d'études; mais la *Bibliothèque du Beauvaisis* (1) nous donnera l'occasion de faire connaître par leurs œuvres les personnages illustres de cette galerie, et nous préférons, dans cette première série, emprunter les notices préliminaires aux publications les plus récentes, aux travaux les plus

(1) La seconde partie de cette publication renfermera, sous le titre de *Bibliothèque du Beauvaisis*, des citations extraites des œuvres connues ou inédites des personnages illustres du département de l'Oise. Ces extraits, choisis avec soin, formeront une nouvelle série d'études et nous permettront de compléter par des documents originaux quelques-unes des monographies que nous avons cru devoir emprunter d'abord à des ouvrages de seconde main.

remarquables. A ce titre, nous extrayons de la *Nouvelle Biographie générale* l'étude si consciencieuse que M. le docteur C. Saucerotte a faite sur la vie et sur les travaux de Jean Fernel.

Jean Fernel naquit, en 1497, suivant la version la plus probable, à Clermont en Beauvaisis. Il fit ses premières études dans sa ville natale, et vint à l'âge de dix-neuf ans les terminer à Paris, au collège de Sainte-Barbe, qui jouissait dès lors d'une grande célébrité. Là, grâce à une remarquable aptitude, secondée par une opiniâtre application, il se distingua tellement dans les mathématiques, la philosophie et les lettres, qu'à peine reçu maître ès-arts, il fut pressé d'accepter une chaire importante dans un collège de la capitale; et peut-être eût-il été perdu pour la science sur laquelle il devait jeter tant d'éclat, s'il n'eût préféré se consacrer tout entier dans la retraite à ses études favorites. Obligé, à peu de distance de là, de quitter Paris pour rétablir sa santé fatiguée par de longues veilles, il y revint bientôt avec l'intention d'y choisir une carrière. Après quelque hésitation, il se détermina pour la médecine; et comme sa famille avait peu d'aisance, il résolut, pour subvenir aux frais de son séjour à Paris, d'enseigner la philosophie au collège de Sainte-Barbe tout en poursuivant ses études médicales.

Reçu docteur en 1530, et marié deux ans plus tard, il finit, sur les instances de sa femme et de son beau-père, par abandonner, bien qu'il s'y montrât fort habile, l'étude des mathématiques et de l'astronomie, qui l'entraînait dans des dépenses ruineuses, parce qu'il faisait construire à grands frais des instruments chez lui. Livré exclusivement dès lors à la pratique, et nommé professeur aux écoles de médecine en 1534, Fernel se trouva en quelques années à la tête de l'enseignement, et acquit la réputation d'un des premiers praticiens de son temps. C'est alors

qu'au milieu des occupations multipliées de l'enseignement et de la plus vaste clientèle, trouvant encore le temps de se livrer à des travaux de cabinet, il conçut la pensée de rassembler ce que les auteurs grecs, latins et arabes pouvaient lui offrir d'excellent, pour en composer un corps de doctrine approprié aux besoins de son siècle et qui fut l'expression la plus complète de la science d'alors.

On a quelquefois regardé l'éclectisme comme l'indice d'une certaine timidité d'esprit ou d'une tendance au scepticisme; certes, c'était faire preuve d'une indépendance d'esprit et d'une fermeté de raison peu communes que de s'en déclarer hautement le partisan, à une époque où douter de l'infailibilité des anciens, et en particulier de Galien, passait pour une hérésie au premier chef.

Regardant la connaissance du corps humain comme le point de départ de la médecine, Fernel consacra ses premières publications et ses premiers cours à l'anatomie et à la physiologie. Le traité de *Pathologie*, son plus beau titre, suivit de près. Professeur éloquent, écrivain non moins élégant que disert, artiste en l'art d'exposer et d'enchaîner avec lucidité les doctrines qu'il conciliait, tels furent ses succès, que de son vivant même ses ouvrages, placés au rang des classiques, furent lus et commentés dans les cours comme ceux des pères de la science.

Aux suffrages des savants et du public vint s'ajouter la faveur des grands. Satisfait des soins que Fernel avait donnés à Diane de Poitiers dans une maladie grave, Henri II, devenu roi de France, avait désiré l'attacher à sa personne à titre de premier médecin. Fernel, alléguant l'état de sa santé et le respect des convenances, avait décliné cet honneur, qui lui paraissait revenir de droit au médecin du feu roi; mais à la mort de l'archiâtre, n'ayant plus de prétexte à faire valoir, il fut contraint d'accepter ce poste, dont les exigences allaient assez mal aux goûts

du savant et aux habitudes de sa vie. Obligé peu de temps après de quitter Paris pendant un hiver rigoureux pour suivre le roi au siège de Calais, puis de revenir à Fontainebleau, où se trouvait la cour, il y perdit Madeleine Tournebue, sa femme. Frappé douloureusement par ce coup imprévu, et atteint lui-même, à ce qu'il paraît, de la fièvre à laquelle sa compagne avait succombé, Fernel ne lui survécut que de quelques semaines. Il mourut le 26 avril 1558, et fut inhumé à Paris, dans l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Il laissait deux filles, alliées à la haute magistrature.

L'amour de l'étude fut chez Fernel une passion dominante, au point de lui sacrifier les soins de sa santé. De mœurs rigides, d'un caractère défiant, avec une nuance de mélancolie, il se plaisait surtout dans les fonctions de l'enseignement et dans les travaux de cabinet. Et ce qui ne laisse pas que de surprendre, c'est qu'avec de tels goûts, ordinairement si peu compatibles avec la poursuite du gain, il devint le plus riche praticien de son époque. Mais on peut dire que la fortune vint le trouver plutôt qu'il n'alla au-devant d'elle, grâce à la libéralité des grands de son temps, à l'affluence des malades que lui attirait son immense réputation, et enfin aussi à l'économie et à l'esprit d'ordre qu'il portait en toute chose. Fernel eut quelques détracteurs. On lui reprocha de ne point user assez fréquemment de la saignée. Duret, qui ne pouvait comprendre qu'on admît d'autre autorité que celle d'Hippocrate, disait de lui assez plaisamment, mais à coup sûr très-injustement : *Facies Arabum melle latinatatis condidit*. En revanche, Fernel compte parmi ses admirateurs les plus enthousiastes, j'allais dire les plus prévenus, Bordeu, qui n'hésite pas à le placer *un peu au-dessous d'Hippocrate et presque de niveau avec Galien*. Voyons donc ce qu'un examen rapide de ses œuvres nous

permettra de penser, à cent ans de distance, du jugement porté sur lui par le médecin béarnais.

Partisan déclaré de l'analyse, possédant la méthode de l'art des divisions à un degré inconnu jusqu'à lui en médecine, Fernel partage cette science en trois grandes divisions : anatomie et physiologie, pathologie, thérapeutique. Chacune de ces divisions renferme sept livres ; peut-être sacrifie-t-il même en ceci plus qu'il ne convient à la symétrie de son plan.

Quelques mots sur chacune de ces parties.

Quoique Vésale se soit fait gloire d'avoir été son disciple, et que Riolan fasse l'éloge de ses connaissances anatomiques, on ne doit à Fernel aucune découverte en ce genre. Cependant il rectifia plusieurs erreurs de Galien et d'Aristote, et s'efforça de faire considérer l'anatomie comme la base ferme et immuable de toute doctrine médicale. « La connaissance du corps humain, dit-il, est à l'art de guérir ce que la géographie est à l'histoire ; c'est comme le sol sur lequel tout s'appuie. » On trouve dans les derniers livres de sa pathologie de nombreuses relations d'autopsie, dont plusieurs ne sont pas dénuées d'intérêt. En *physiologie* Fernel suit tous les errements de Galien, et, quittant le domaine de l'observation pour se lancer dans celui de la spéculation pure (car la physiologie expérimentale n'était pas encore née), il explique avec la foi inébranlable d'un dogmatisme absolu les mystères les plus intimes de l'organisme, *quæ sola cogitatione discentur*, dit-il ; fidèle néanmoins, lors même qu'il s'égaré, à cette belle méthode d'exposition qui ne l'abandonna jamais, et qui constitue l'un de ses principaux mérites.

C'est encore pour ne pas se départir de la régularité de son plan, et pour procéder du général au particulier qu'il aborde la *Pathologie* par des considérations abstrai-



tes sur l'étiologie et sur la séméiotique, qu'il donne comme des axiomes, mais qui ne sont en réalité que des théories *a priori*, de subtiles hypothèses, reflet des doctrines arabo-galéniques, alors acceptées sans contrôle dans l'école comme la base inébranlable de l'art de guérir. Ces généralités, qui comprennent les trois premiers livres, correspondent à la *Pathologie générale* de nos jours. L'auteur, analysant chaque symptôme, cherche à remonter à sa cause et à en déduire les signes qu'il peut fournir à l'histoire des maladies, les indications qu'il peut présenter à la thérapeutique.

Le *pouls* et l'*urine* sont pour Fernel, comme pour tous les médecins de ce temps, la base du pronostic et du traitement : « le premier, en nous faisant connaître, dit-il, l'état du cœur et des artères, nous montre l'énergie dont jouit la faculté vitale ; la seconde, en nous décelant l'état du foie et les qualités des humeurs, nous éclaire sur les maladies qui en dérivent. » (*Path.*, lib. III, cap. 1). L'uroscopie était tellement dans la tradition de ce temps, « qu'il était passé en usage, dit Bayle, pour les petites gens qui n'avaient pas le moyen d'appeler le médecin, de lui envoyer leur urine, sur l'inspection de laquelle l'Esculape consulté décidait du traitement à suivre. »

Les trois derniers livres de la *Pathologie* sont consacrés à la nosographie proprement dite, c'est-à-dire à une brève description des maladies alors admises. L'auteur les divise en deux grandes classes :

1° Celles qui n'occupent aucun siège déterminé, *incertæ sedis* : ce sont les fièvres ;

2° Les maladies spéciales ou locales, lesquelles sont internes ou externes, situées au-dessus ou au-dessous du diaphragme, et en outre desquelles il admet des maladies *totius substantiæ*, telles que les épidémies et les affections contagieuses.

On a reproché à Fernel trop de laconisme dans ses descriptions, mais c'est un défaut du genre. Ce qui s'explique moins, c'est qu'on ne trouve pas dans ce traité de description spéciale des *fièvres éruptives*, bien connues pourtant depuis les travaux des Arabes. Il n'y est pas question non plus de quelques affections récemment observées, telles que le scorbut, la coqueluche, à l'exception cependant de la syphilis, dont Freind érigea même le premier en doctrine la virulence, l'attribuant à un agent occulte, contagieux, qui une fois absorbé porte ses effets sur l'économie tout entière, bien qu'il affecte de préférence certains tissus et certaines régions. Néanmoins, Fernel rejetait le mercure, et lui substituait le gayac. Malgré ses défauts, il reste dans la pathologie supérieur à tout ce qui avait paru à cette époque, au point de vue surtout de la clarté, de la précision et de la simplicité de la classification. Certes, personne n'a mieux compris le rôle du médecin en présence du malade que celui qui a écrit ces lignes :

« Jamais, pour mon compte, je n'admettrai qu'une maladie soit diagnostiquée et connue à fond si l'on n'a d'abord découvert et de ses yeux vu quel est le siège du mal ; ce qui dans cette affection s'écarte de l'état naturel ; qu'elle en est l'origine ; si le germe en est au siège de la maladie ; s'il provient d'une cause extérieure, ou enfin si une cause intérieure a fomenté son développement (1). »

Ne croirait-on pas, à la vue de ce programme, lire la profession de foi d'un médecin de nos jours ? Rappelons

---

(1) « Equidem nunquam illum plane cognitum penitusque perspectum morbum esse putaverim, nisi compertum habeatur et quasi oculis cernatur quæ in humano corpore sedes primario laboret, quis in ea affectus sit præter naturam, unde is processit, utrum in ea sede genitus, an aliunde profectus, an denique causa interior aliqua illum foveat. »

aussi qu'en proclamant le cœur susceptible de toutes les affections qui atteignent les autres organes (*cor morbi omne genus obsidet*), et en décrivant quelques-unes d'entre elles avec soin, il ouvrit une voie nouvelle à cette branche, jusque là si peu avancée, de la *Pathologie*.

Fernel suit dans sa *Thérapeutique* un plan analogue à celui qu'il a adopté dans sa *Pathologie*; c'est-à-dire que, procédant du général au particulier, il part de ce qu'il considère comme les principes généraux de la science pour passer aux règles particulières de la pratique. Le fameux axiome *Contraria contrariis curantur* est pour lui la boussole du praticien, le pivot de la médecine pratique, et il appelle à son aide dans le développement de cette proposition fondamentale toutes les ressources de la dialectique la plus subtile. Sans entrer dans une discussion qui serait ici déplacée sur la valeur de cet axiome et sur le sens qu'il faut donner particulièrement au mot *contraires*, bornons-nous à dire que telle est l'extension démesurée qu'il prend sous la plume de notre auteur, qu'à force de s'étendre et de vouloir tout expliquer, cet adage thérapeutique finit par ne rien expliquer du tout, et qu'il peut s'appliquer à toute espèce de traitement. Mais on retrouve le grand praticien dans les considérations qui suivent, et où Fernel pose d'une main sûre les limites dans lesquelles doit se renfermer la médecine expectante, dont la théorie de la *Nature médicatrice*, mise en vogue par l'hippocratisme, avait fait tant abus.

Un précepte sur lequel Fernel revient fréquemment aussi dans plusieurs de ses ouvrages, c'est de chercher à détruire la cause d'une maladie avant de s'en prendre à la maladie elle-même. A cette occasion, il fait remarquer qu'il y a souvent dans les affections pathologiques une série de causes qu'il faut combattre et détruire dans l'ordre de génération où elles se sont produites, en commen-

çant par les plus anciennes. Cette méthode peut avoir quelque chose de précieux, mais elle est d'une application bien difficile, sinon impossible, sur le terrain de la pratique, en raison des complications inextricables qui naissent de ces causes, des phénomènes pathologiques qui en résultent et des indications complexes auxquelles celles-ci donnent lieu. Aux subtilités dans lesquelles tombe l'auteur à propos de la distinction des causes, on reconnaît le disciple de Galien. Mais ce qui a plus lieu de surprendre, c'est de voir ce grand esprit payer sa dette aux superstitions de son temps par sa foi à l'uroscopie, voire même (qui le croirait?) à la magie et à la démonologie (1).

Dans son *Methodus medendi*, il réduit à trois tous les modes de médication :

1° *Evacuer l'excédant des humeurs*; et à ce propos il entre dans de longs développements sur la question, alors tant controversée, de la révulsion et de la dérivation ;

2° *Purger*, et par là il entend toute médication de nature à provoquer la sortie d'une humeur, par quelque voie que ce soit ;

3° *Altérer* ou restituer, c'est-à-dire ramener à l'état normal les parties viciées dans leur constitution.

Sa distinction des qualités des médicaments en primaires, secondaires et tertiaires repose en grande partie sur des vues hypothétiques et confuses, auxquelles l'analyse expérimentale n'a pas présidé.

Les trois derniers livres de la thérapeutique renferment la matière médicale proprement dite, d'où Fernel s'efforce d'élagner beaucoup de remèdes mis en faveur par une aveugle polypharmacie, et dont l'efficacité ne lui paraissait pas démontrée par l'expérience. Il passe même

(1) *De abditis Rerum Causis*; lib. II, cap. 16.

sous silence les préparations mercurielles, aurifères, antimoniales et cuprifères récemment introduites dans la pratique par les alchimistes, et à l'égard desquelles sa position scientifique lui commandait une sage réserve. Il prétendait que les substances médicinales qui se trouvent en chaque pays ont une certaine affinité avec la constitution de leurs habitants : argument emprunté à la philosophie des causes finales. Il est fâcheux (ce fut même son plus vif regret à son lit de mort) qu'une fin prématurée n'ait pas permis à Fernel de publier les observations qu'il avait faites sur l'action de plusieurs substances médicinales, la partie expérimentale ou empirique de ses travaux eût eu tout à gagner d'être séparée de la partie dogmatique.

Aujourd'hui on ne lit plus guère Fernel que pour connaître l'état de la médecine à cette époque. La faveur extraordinaire dont avaient joui ses ouvrages ne fut pas même de longue durée; le crédit des doctrines arabo-galéniques avait baissé en proportion des progrès que faisaient l'hippocratisme et la chimiâtrie. Enfin, un siècle plus tard, la découverte de la circulation du sang amenait une profonde révolution dans la science. Fernel n'en restera pas moins au premier rang dans cette grande œuvre de restauration accomplie à l'époque érudite de la science. « *Artem medicam pene sepultam in vitam revocavit* » a dit de lui son compatriote Guy Patin. Si les théories galéniques tiennent malheureusement plus de place dans ses écrits que l'esprit d'observation, la faute en est à son siècle, et on ne refait pas son temps. On ne peut du moins refuser à Fernel d'avoir été la personnification la plus intelligente du sien dans l'art de systématiser les sciences et de coordonner les doctrines de ses prédécesseurs, en les présentant sous la forme la plus attrayante, dans un style d'une pureté et d'une élégance soutenues.

Voici les titres des principaux ouvrages de Fernel :

1° *De naturali parte Medicinæ libri septem* ; Paris, 1542, in-folio ; traité de physiologie devenu rare , parce qu'il fut réuni plus tard aux autres ;

2° *De evacuandi ratione liber* ; Paris, 1545 , in-8°. L'auteur s'y élève contre l'abus de la saignée ;

3° *De abditis Rerum Causis libri duo* ; Paris , 1548 , in-fol. , réimprimé au moins trente fois : cet ouvrage , dans lequel Fernel s'efforce d'expliquer le *quid divinum* d'Hippocrate , est sous forme de dialogue ; il a moins de valeur que les suivants ;

4° *Jos. Fern. Medicina* ; Paris , 1554 , in-fol. : cet ouvrage comprend la physiologie , la pathologie , la thérapeutique et le traité précédent ; il en a paru plus de trente éditions en différents formats. Une des plus estimées est celle qui a pour titre : *Jos. Fern. Ambiani Universa Medicina, tribus et viginti libris absoluta* ; Paris, 1567, in-fol. Cette édition est due à G. Plancy, neveu de l'auteur, qui y a ajouté, dans les réimpressions posthumes, une vie de Fernel ;

5° *Therapeutices universalis, seu medendi rationis libri septem* ; Lyon , 1571 , in-8° ; plusieurs éditions en différents formats , et une traduction française par Duteil ; Paris, 1648-1668 , in-8° ;

6° *Febrium curandarum Methodus generalis* ; Francfort, 1577 , in 8° ; traité posthume , publié par Lancy , et traduit en français par Ch. de Saint-Germain ; Paris , 1665 , in-8° ;

7° *Consiliorum medicinalium Liber* ; Paris , 1582 , in-8° ;

8° *De Luis Venereæ Curatione perfectissima liber* ; Anvers, 1579 , in-8° ; publié par Giselinus ; traduit en français par Lelong ; Paris, 1633 , in-12.

La *Pathologie* de Fernel , le plus estimé de ses ouvrages , et qui se trouve , ainsi que les précédents , dans ses

œuvres réunies, a été publiée à part, et traduite en français en 1655 par A. D. M.; in-8°. La partie chirurgicale des œuvres de Fernel a eu aussi les honneurs d'une traduction française, par Siméon de Provençières; Paris, 1579, in-12. Enfin, Fernel, qui était un très-habile mathématicien, très-versé dans l'astronomie, a publié, au début de sa carrière scientifique, un traité de la sphère et un traité de cosmologie. Il y donne, l'un des premiers, la mesure à peu près exacte d'un degré du méridien.

---

## FERRÉ dit LE GRAND FERRÉ,

paysan de Rivecourt.

13..—1359.

Le Beauvaisis qui a vu naître la Jacquerie (1), a vu l'un des *Jacquier*s tourner contre les ennemis de l'Etat cette rage meurtrière, et le grand Ferré, qui avait débuté par être un *routier*, mourut en héros. Il fut un de ces vigoureux paysans, des bords de l'Oise, qui firent aux Anglais du XIV<sup>e</sup> siècle, comme aux Cosaques de 1814, une guerre d'extermination. Le grand Ferré, à la tête d'une bande de révoltés, avait d'abord pillé et saccagé les châteaux des environs de Compiègne. Il était aussi redoutable aux Anglais qu'aux nobles. Doué d'une force hercu-

---

(1) Voir la Biographie de Caillet, dit Jacques Bonhomme, natif de Mello en Beauvaisis, page 166.

léenne, il se faisait un jeu d'assommer ses adversaires. En l'an 1359, dit le *Continueur de Nangis*, il tua un grand nombre d'ennemis. Ceux-ci n'osaient passer l'Oise, tant que Ferré se tenait à Rivecourt. Nous empruntons à M. Michelet le récit des exploits du grand Ferré et de sa mort héroïque :

Les paysans, au nombre de deux cents, s'étaient établis dans le château de Longueil, sous les ordres du capitaine Guillaume Alaud ou aux Alouettes. Les Anglais, qui campaient à Creil, n'en tinrent grand compte, et dirent bientôt : « Chassons ces paysans ; la place est forte et bonne à prendre. » On ne s'aperçut pas de leur approche ; ils trouvèrent les portes ouvertes, et entrèrent hardiment. « Ceux du dedans qui étaient aux fenêtres sont d'abord tout étonnés de voir ces gens armés. Le capitaine est bientôt blessé mortellement.

Alors le grand Ferré et les autres se disent : « Descendons, vendons bien notre vie ; il n'y a pas de merci à attendre. » Ils descendent en effet, sortent par plusieurs portes, et se mettent à frapper sur les Anglais, comme s'ils battaient leur blé dans l'aire ; les bras s'élevaient, s'abattaient, et chaque coup était mortel. Ferré voyant son maître et capitaine frappé à mort, gémit profondément, puis il se porta entre les Anglais et les siens, qu'il dominait également des épaules, maniant une lourde hache, frappant et redoublant si bien qu'il fit place nette ; il n'en touchait pas un qu'il ne fendît le casque ou n'abattît les bras. Voilà tous les Anglais qui se mettent à fuir ; plusieurs sautent dans le fossé et se noient. Ferré tue leur porte-enseigne, et dit à un de ses camarades de porter la bannière anglaise au fossé. L'autre lui montrant qu'il y avait encore une foule d'ennemis entre lui et le fossé : « Suis-moi donc, » dit Ferré. Et il se mit à marcher devant, jouant de la hache à droite et à gauche, jusqu'à ce



que la bannière eût été jetée à l'eau . . . Il avait tué en ce jour plus de quarante hommes . . . Quant au capitaine, Guillaume aux Alouettes, il mourut de ses blessures.

Les Anglais furent encore battus une autre fois par Ferré, mais cette fois hors des murs. Plusieurs nobles anglais furent pris, qui auraient donné de bonnes rançons, si on les eût rançonnés *comme font les nobles*; mais on les tua, afin qu'ils ne fissent plus de mal. » Cette fois, Ferré, échauffé par une si rude besogne, but de l'eau froide en quantité, et fut saisi de la fièvre. Il s'en alla à son village, regagna sa cabane, et se mit au lit, non toutefois sans garder près de lui sa hache de fer, qu'un homme ordinaire pouvait à peine lever.

« Les Anglais, ayant appris qu'il était malade, envoyèrent un jour douze hommes pour le tuer. Sa femme les vit venir, et se mit à crier : « O mon pauvre le Grand, voilà les Anglais, que faire? . . . Lui, oubliant à l'instant son mal, se lève, prend sa hache, et sort en chemise (*in curtivuncula*) dans la petite cour : « Ah, brigands! vous venez donc me prendre au lit; vous ne me tenez pas encore . . . » Alors, s'adossant à un mur, il en tue cinq en un moment; les autres s'enfuirent. « Le grand Ferré se remit au lit; mais il avait chaud, il but encore de l'eau froide; la fièvre le reprit plus fort, et au bout de quelques jours, ayant reçu les sacrements de l'église, il sortit du siècle, et fut enterré au cimetière de son village. Il fut pleuré de tous ses compagnons, de tout le pays; car lui vivant jamais les Anglais n'y seraient venus. » (1)

Les chroniqueurs ont poétisé le personnage du grand Ferré qui figure avec honneur dans plusieurs romans historiques et dans une histoire des paysans illustres.

---

(1) Michelet. *Histoire de France*, tome III, page 419.

**FOURCROY (Bonaventure),**

Poète et Jurisconsulte,

*né à Clermont.*

1610 — 1691.

Il fut reçu avocat en 1645 et choisi pour secrétaire des conférences qui se tinrent dans le but de rédiger les arrêts de jurisprudence. Il était l'ami de Molière, de Boileau, de Patru et du président de Lamoignon.

Saint-Marc raconte que quand les *Satires* de Despréaux parurent pour la première fois, Fourcroy fit courir par toute la ville un imprimé conçu en ces termes : « On fait savoir à tous ceux qui n'ont pas lieu d'être satisfaits des satires nouvelles qu'ils aient à se trouver un tel jour, et à telle heure, chez le sieur Rollet, ancien procureur, où se tiendra le bureau des mécontents desdites satires, afin d'aviser aux intérêts des honnêtes gens mêlés en icelles. »

Un jour que Molière disputait à table avec lui, en présence de Despréaux, l'avocat s'échauffant beaucoup et criant à tue-tête, Molière se tourna du côté du satirique et lui dit : « Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix contre une gueule comme cela ! »

On a de Fourcroy divers plaidoyers imprimés, entre autres celui qu'il fit pour le *Gueux de Vernon*. Ses autres ouvrages sont : *Sonnets à M. le Prince de Conti*, 1651, in-4°; le cardinal Mazarin est fort maltraité dans ces sonnets; — *Les sentiments du jeune Pline sur la poésie, tirés de quelques-unes de ses lettres*, Paris, 1660, in-12; —

*Réflexions sur les décrétales d'Innocent III, touchant l'élection du Patriarche de Constantinople, Paris, 1689, in-8°.*

*Fourcroy de Guillerville* (Jean-Louis de), frère du précédent, né à Paris en 1717, mort à Clermont (Oise) en 1799. Il servit d'abord dans la compagnie des Cadets-Gentilshommes, à Rochefort, devint officier dans l'artillerie des Colonies, passa à Saint-Domingue et y resta environ vingt ans. De retour en France, il se retira à Clermont et y acheta une charge de conseiller du roi au bailliage. Pendant la révolution, il fut nommé juge à Clermont.

On a de lui : *Lettres sur l'éducation physique des enfants du premier âge*, Paris, 1770, in-8° ; — *Les enfants élevés dans l'ordre de la nature, ou abrégé de l'histoire naturelle des enfants du premier âge, à l'usage des pères et mères de famille*, Paris, 1774, in-12. (1)

---

## FULCOIUS ou FOULCOIE,

Poète latin-français,

*né à Beauvais.*

1020 — 1083.

Il appartenait à une famille noble. Après avoir fait des études à Reims, il alla se fixer à Meaux. Il reçut le sous-

---

(1) Moréri : *Grand dictionnaire historique. — Nouvelle Biographie générale.*

diaconnat, mais il ne s'engagea pas plus avant dans la carrière ecclésiastique, et il se consacra entièrement à la poésie.

Ses vers latins forment un recueil divisé en trois parties. La première comprend un seul livre, contenant les *Eptres*, les *Epitaphes* et autres pièces de peu d'étendue. L'auteur donna à ce livre le titre modeste d'*Utrum*. La seconde partie (en deux livres) est intitulée *Neutrum*. Ce sont des vies de saints. Foulcoie s'y met en frais d'imagination ; il prête gratuitement à ses personnages une foule de miracles. Dans la troisième partie (en sept livres) intitulée *Utrumque de nuptiis Ecclesiæ*, Foulcoie se propose de célébrer l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise. Dans un sujet aussi grave et qui prêtait peu à la poésie, Foulcoie n'a su éviter ni l'exagération dans les idées, ni la sécheresse dans le langage ; sa versification est d'ailleurs barbare. Cependant, relativement à l'époque où il écrivait, Foulcoie peut être considéré comme un poète de talent. Sa réputation fut grande parmi ses contemporains et s'étendit jusqu'en Italie.

Foulcoie mourut à Meaux, et l'on eut soin d'orner son tombeau de plusieurs élégies, dans lesquelles on introduit les villes de Beauvais, de Meaux, de Chartres, d'Orléans et de Paris qui, en célébrant à l'envi ses louanges, témoignent de l'extrême regret qu'elles avaient de sa perte. Notre poète y est représenté comme le plus habile maître qu'ait jamais eu la ville de Meaux à qui Beauvais, Reims et même Rome l'enviaient avec raison. Entre toutes ces pièces qui sont autant d'épithames, nous empruntons à l'*Histoire littéraire de la France*, celle qui fut rédigée au nom de la ville de Paris :

Cur præsumis homo requiem violare sepulcri?  
Quid tantum invenies ? olidum vacuumque cadaver.

Improba si quæ manus me læserit, attamen unam  
 Lingua sepulturam peperit mihi non perituram,  
 Quam cunctis annis non diluet ignis et amnis  
 Nec solidis muris feriet, cum dura, securis.

Voici tant bien que mal la traduction de ces médiocres hexamètres :

« Homme, pourquoi tenterais-tu de violer le repos de cette tombe? Que trouveras-tu? un cadavre infect et vide. Si quelque main impie me réservait cet outrage, du moins mes œuvres m'ont acquis une sépulture impérissable, que ne saurait détruire, en bien des siècles, le feu, ni l'eau, et dont la hache, si dure qu'elle soit, ne saurait ébranler les fondements solides. »

La ville de Beauvais ne s'était guère exprimée d'une manière plus poétique dans son épitaphe, à en juger par ces vers lugubres :

Scripsi bis quino trinoque volumine libros  
 Cujus *Utrum*, cujus *Neutrum*, cujus sit *Utrumque*  
 Nomen et est: arat hoc, ferit istud, colligit illud.

Cette fois, je renonce à traduire. Cela revient à dire que l'ouvrage est divisé en dix chapitres et trois tomes, sous les titres déjà connus d'*Utrum*, de *Neutrum* et d'*Utrumque*. Dans le premier livre, le poète prépare la terre; dans le second, il jette la semence; dans le troisième, il recueille la moisson.

Il y a plus de paille que de grain dans ces stériles compositions de la vieille scholastique. On en jugera par le poème baroque que Foulcoie a écrit sur les Noces de l'Eglise, où il dit « que son cheval (Pégase) l'attend; et que l'ayant d'abord nourri dans les prairies, le long de la rivière du Thérain, il le fait paître maintenant dans les Champs Elyséens de la Marne. » On ne peut voir qu'avec surprise, dit le critique bénédictin, « qu'un poète qui nous est représenté comme sensé et judicieux, et qui avait de

la piété, ainsi qu'il paraît par les traits qu'il en a répandus dans ses écrits, ne termine pas plus noblement un poème où il traite une si riche matière, et qu'il ait aussi peu de justesse dans le choix de ses titres. »

A ses nombreuses poésies, Foulcoie promettait d'ajouter un traité sur les Arts libéraux. Mais, s'il a exécuté ce dessein projeté, qui aurait fait plaisir aux curieux, son écrit est resté enseveli dans l'obscurité de quelque bibliothèque ou peut-être perdu sans ressource. L'*Histoire littéraire de la France* conclut en disant que la poésie de Foulcoie n'a rien au-dessus de celle des autres versificateurs de son siècle. Il était plus laborieux que délicat, plus fécond que poète.

Le chapitre de la cathédrale de Beauvais avait conservé un manuscrit de 172 feuillets renfermant les œuvres principales de Foulcoie; mais la notice la plus claire et la plus exacte sur ce poète obscur se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque impériale, provenant du fonds Colbert.

Divers fragments des œuvres de Foulcoie ont été imprimés dans les *Annales bénédictines* de Mabillon, dans l'*Histoire de l'église de Meaux* de dom Toussaint Duplessis, dans la *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis* de Fabricius (1).

---

(1) L'abbé Lebeuf : *Dissertations sur l'histoire de la ville de Paris*, t. II. — *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 113. — Dom Cellier : *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XX, p. 595.

**FOY-VAILLANT (Jean),**

Antiquaire et Numismate,

né à Beauvais,

1632 — 1704.

Un Jacobin, venu à Beauvais pour y prêcher l'Avent, s'informait du nom des principaux de la ville, et, comme beaucoup s'appelaient *Foy*, il s'écria : « Je n'ai jamais rencontré tant de Foi en Israël. »

Jean *Foy-Vaillant*, né à Beauvais le 24 mai 1632, débuta par être médecin et finit par être numismate. Il avait des loisirs. Sa famille était une des plus anciennes, des plus considérables et des plus aisées de la ville (1). Encore enfant, le jeune Foy avait perdu son père. M. Vaillant, un de ses oncles maternels et qui devait un jour lui léguer sa fortune à la charge de porter son nom, dirigea son éducation. Elle fut rapide et brillante. A quatorze ans, Foy avait terminé son cours de philosophie; à dix-sept ans, il était reçu avocat au parlement de Paris.

Il était alors destiné à succéder à M. Vaillant, son oncle, procureur général fiscal du comté de Beauvais, charge qui était dans la famille depuis plus de deux cents ans, de père en fils. Mais l'établissement à Beauvais d'un présidial et d'une élection l'éloignèrent de cette charge devenue par là moins importante; il tourna ses études vers la médecine et prit, à vingt-trois ans, le grade de docteur.

Ici se place un incident de sa première jeunesse, dont

---

(1) Les détails de cette biographie sont empruntés à la notice consacrée à Foy-Vaillant, par M. Dupont-White, insérée dans les *Mélanges historiques, littéraires et archéologiques*. Beauvais, 1847.

le souvenir a été conservé par M. Le Caron de Troussures, curieux annotateur de toutes les traditions beauvaisines. Vaillant fut atteint, à Beauvais, d'une fièvre intermittente contre laquelle venaient échouer tous les secours de l'art. Un dimanche, pendant que toute la famille était à la messe, il se lève, court furtivement cueillir au jardin quelques laitues, les assaisonne de vinaigre et les dévore avec une certitude d'instinct que l'évènement justifia, car il fut complètement guéri.

Malgré cette cure remarquable, opérée sur lui-même, il était écrit que Foy-Vaillant ne serait pas plus médecin que magistrat. Sa vocation lui fut révélée par une circonstance toute fortuite : le hasard voulut qu'un de ses fermiers trouvât, en labourant, un petit coffret plein de médailles antiques. Notre jeune médecin ne fut pas plus tôt en possession de ce trésor, qu'il se dévoua uniquement au soin de les déchiffrer et de les classer. Ses études historiques aidant, et mû par une de ces passions d'autant plus vives qu'elles sont spontanées, sans maître, sans émule, sans documents, bientôt ces hiéroglyphes de l'antiquité n'eurent plus de secrets pour lui. L'effigie la plus fruste, la légende la moins lisible cédaient à sa perspicacité : on eut dit une seconde vue, et c'était un propos répandu dans le pays « qu'il déchiffrait aussi facilement la légende d'une médaille qu'un Normand lit un exploit. »

Une fois dans sa voie, Foy-Vaillant se livre tout entier à sa passion dominante; il se rend à Paris et y visite M. Lequin, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois et célèbre antiquaire.

Le savant apprécia le savant, et voilà notre jeune Beauvaisin mis en rapport avec le premier président de Lamoignon, avec le procureur général de Harlay, tous deux curieux de numismatique. Le prévôt des marchands le fit connaître au gardien des médailles du roi. Là ses



bons conseils et ses services le recommandent enfin au grand Colbert, qui sut lui ouvrir, dans toute son étendue, la carrière qu'il brûlait de parcourir. Ce ministre chargea Foy-Vaillant d'aller en Italie à la recherche de médailles et d'autres antiquités destinées à enrichir le cabinet du roi. Ce fut donc sous les auspices de Louis XIV que notre savant fit douze fois le voyage de Rome, visita deux fois le Levant, la Perse, l'Angleterre et la Hollande.

Le passeport de Foy-Vaillant était signé par le grand roi et légalisé par Colbert. Il se terminait ainsi : « Prions et requérons tous Rois, Princes et Potentats, Estats, Républiques et autres, nos bons amis, alliés et confédérés, de laisser passer ledit sieur Vaillant sans lui donner aucun empêchement, offrant de faire le semblable en pareil cas, quand nous en serons requis. » « Signé : Louis. »

Malgré cette haute recommandation, pendant un de ses premiers voyages, de Marseille à Rome, Foy-Vaillant fut fait prisonnier par un corsaire barbaresque, qui captura son vaisseau et le conduisit en captivité à Alger. Au bout de quelques mois, il obtint sa liberté et fut même chargé de remettre une lettre du dey au roi de France, demandant l'échange des captifs.

Ce ne fut pas du reste le seul péril de mer qu'eût à courir un homme qui devait fouiller l'Égypte, la Grèce et tout le Levant. On raconte que, chassé par un autre forban, alors qu'il revenait en France chargé des plus rares médailles, dans sa dévotion d'antiquaire, il ne craignit pas d'en avaler douze des plus précieuses. Quel héroïsme ! Cette anecdote, spirituellement tournée, fournit à Carmontel le sujet d'un de ses plus jolis proverbes : *La Médaille d'Othon*.

Pendant les intervalles de ses nombreux voyages, Foy-Vaillant publiait des ouvrages de numismatique : *l'Histoire des Césars par médailles*; *Numismata imperatorum*, sa-

vant et irrécusable contrôle de l'*Histoire des Césars*; les *Familles romaines*, *Numismata græca*, etc. Viennent ensuite les savantes histoires des Séleucides, des Plalmées, celles des ténébreuses dynasties des Arsacides et des Achéménides. Vers la fin de sa carrière, cet homme infatigable avait médité une œuvre qui, sous le titre d'*Essai d'un ouvrage universel sur les médailles antiques*, devait résumer les travaux de toute sa vie. Ce travail est demeuré manuscrit dans la riche collection de M. Le Caron de Troussures. Au milieu de ce cahier, dit M. Dupont-White, et sur un petit carré de papier, nous avons trouvé, tracé de sa plume presque octogénaire, le plan tout entier de l'ouvrage projeté : c'est une table de matières divisée en dix chapitres, savoir :

*Pour l'escole des médailles, dix leçons.*

- 1° Les métaux différents dont elles sont composées.
- 2° Les différentes grandeurs qui forment les suites.
- 3° Les têtes différentes dont on peut faire des suites.
- 4° Les revers qui rendent les médailles plus ou moins rares.
- 5° Les inscriptions que l'on appelle la légende.
- 6° Les langues différentes employées aux inscriptions.
- 7° L'âge et le temps des médailles qui en augmentent la rareté et le prix.
- 8° L'état présent où elles sont qu'on appelle leur conservation.
- 9° Les différentes manières de contrefaire les médailles.
- 10° De la conduite que doit tenir celui qui se met à la curiosité et fait un cabinet.

Ne fût-ce qu'en vue de ce dixième et dernier chapitre, combien de collecteurs de médailles regretteront qu'un pareil ouvrage n'ait pas été achevé.

Les travaux de Foy-Vaillant ne pouvaient manquer de

le conduire à l'Académie des inscriptions. Il était depuis longtemps attaché, comme gardien des médailles, au cabinet du duc du Maine, lorsque le titre de pensionnaire de l'Académie lui fut conféré.

En 1684, Foy-Vaillant avait été chargé par Louvois de mettre en ordre le cabinet du roi et d'en dresser le catalogue. Il avait rendu le même service à Christine de Suède, qui n'avait guère le loisir de s'occuper de ses médailles. Il n'est guère de cabinet en Europe qu'il n'ait visité et dont il n'ait décrit les principales pièces. Il entretenait une correspondance incessante avec les numismates de tous les pays.

Au milieu de ces labeurs, il trouva cependant, dit son biographe, le loisir de se marier deux fois. Il épousa les deux sœurs, et ses fréquents voyages à Rome ne lui furent pas inutiles, dit-on, pour obtenir du pape les dispenses nécessaires.

Les *Journaux de voyage* de Foy-Vaillant sont demeurés manuscrits dans le cabinet de M. Le Caron de Troussures. M. Dupont-White, qui les a computés, cite, entre autres descriptions intéressantes, celles des villes de Nicomédie, de Pruse et de Smyrne, l'antique Ismyr des Osmanlis.

*Foy de Saint-Hilaire*, cousin de Foy-Vaillant et chanoine de Saint-Pierre, fut aussi un savant archéologue. Il était le contemporain et l'ami de l'abbé Dubos, et il avait fait de sa maison canoniale un petit musée de médailles et d'antiquités. Il fit faire des fouilles sur le mont Capron, près Beauvais, et y retrouva les ruines d'un temple de Bacchus et une statue de Mercure sur laquelle les antiquaires de Picardie, entre autres l'abbé Dubos et le célèbre orientaliste Galland, exercèrent leur science et leur imagination.

# TABLE.

	Pages.
Acher (Nicolas), Magistrat.....	1
Acy (maison d').....	2
Afforty (Charles-François), Archéologue.....	5
Agincourt (d'), Archéologue et Numismate.....	6
Ailly (Pierre d'), Cardinal, Evêque de Cambrai.....	8
Albéric ou Auberi, Cardinal, Evêque d'Ostie.....	22
Ardres (d'), Gentilhomme protestant.....	27
Arnoul ou Ernulphe, Evêque de Rochester.....	29
Aubin ou Albin des Avenelles, Poète élégiaque.....	32
Augé (Jean Baptiste-Antoine), Vicaire général de Paris, Archidiacre de Notre-Dame.....	36
Auger (Antoine-Augustin), Représentant de l'Oise à la Convention nationale.....	38
Aurigny (Gilles d'), Poète et Avocat.....	42
Auxcousteaux.....	46
Baillet (Adrien), Hagiographe, Historien et Critique.....	49
Baumé (Antoine), Chimiste.....	66
Bazancourt (Jean-Baptiste-Maximilien-Antoine Lecat de), Général sous l'Empire.....	70
Bazin (Armand), Agronome.....	72
Beaucousin (Christophe-Jean-François), Jurisconsulte et Biographe.....	72
Beaumanoir (Philippe de), Jurisconsulte.....	74
Beaupuis (Charles Walon de), Prêtre janséniste.....	86
Beauvais (Chastelain de) (maison des).....	88
Beauvais (Remi de), Capucin.....	89
Belloy (Jean-Baptiste de), Cardinal, Archevêque de Paris.....	91
Bergeron (Nicolas), Jurisconsulte et Historien.....	96
Bernier (Adhelin), Avocat et Historien.....	100
Bertrand-Quinquet, Imprimeur et Administrateur.....	101
Biet (Antoine), Missionnaire.....	102
Billy (Jacques de), Mathématicien.....	106
Binet (Jean, Pierre et Claude), Poètes et Magistrats.....	107
Binet (René), Recteur de l'Université de Paris.....	109
Blampin (Thomas), Théologien.....	113
Blandurel (Antoine), Professeur de littérature.....	114
Boileau (Charles), Abbé de Beaulieu.....	117
Bonin (Pierre), Mathématicien.....	120
Bonneuil (Jean de), Chanoine de la cathédrale de Beauvais.....	120
Bordeaux, ancien Administrateur au district de Chaumont.....	122
Borel (Louis), Chanoine et Vicaire général de Beauvais.....	122
Borel (Eustache-Louis), Archéologue.....	123
Borel de Brétizel (Durand), Législateur et Magistrat.....	124
Bouchel (Laurent), Jurisconsulte.....	128
Boufflers (Louis et Adrien de).....	129
Bourbon-Clermont (maison de).....	131
Bourdclin (Claude, François et Louis), Membres de l'Académie des	

	Pages.
Sciences.....	133
Bourdon de l'Oise (François-Louis), Conventionnel.....	143
Bourgeois (Antoine).....	150
Bourgeois (Florent-Fidèle-Constant), Paysagiste.....	150
Bourlé (Jacques), Théologien.....	151
Bouthillier (Louis), Chanoine et Grand-Vicaire du diocèse de Beauvais.....	152
Broé (Jacques-Nicolas de), Magistrat.....	153
Brousse (Jean-François), Littérateur.....	157
Bruhier d'Ablaincourt (Jean-Jacques), Médecin.....	158
Brunaulieu (le Sire de), Poète et Gentilhomme de Beauvais.....	161
Bulard (Arsène-François), Médecin.....	162
Buquet (Louis-Jean-Baptiste), Magistrat et Savant.....	165
Caillet, dit Jacques Bonhomme (Guillaume), chef de la Jacquerie.....	166
Calvin (Jean), Réformateur et Ecrivain.....	170
Carlier (Claude), Archéologue et Economiste.....	193
Caron (Antoine), Peintre.....	194
Caron de Troussures (Le), Archéologue et Magistrat.....	196
Carpentier, Economiste.....	199
Cassini de Thury (famille de).....	200
Caurroy (François-Bustache du), Musicien.....	206
Chantre (Pierre), Moine, surnommé Pierre de Hodenc.....	209
Charondas Le Caron (Louis), Jurisconsulte.....	210
Charpentier (Jacques), Médecin et Philosophe.....	211
Chastelain (Pierre et Jean-Pierre), Religieux.....	212
Chaumont (Denis), Missionnaire.....	213
Cholet (Jean), Cardinal.....	214
Chrestien (de Poly), Magistrat.....	215
Clément du Metz (Jean-Jérôme), aumônier de Louis XVI.....	216
Clermont (Renaud de), premier comte de Clermont en Beauvaisis.....	217
Corbic (Arnauld de), Chancelier de France.....	218
Gorréus, chef des Bellovaques.....	229
Cottard (L.-M.), grammairien.....	230
Couppé ou Couppé de l'Oise (Jean-Marie), Curé de Sermaize, Représentant du Peuple.....	231
Coustant (Dom-Pierre), Religieux bénédictin.....	238
Coustel (Pierre), Littérateur et Moraliste.....	243
Coutel (Pierre-Joseph), Médecin.....	245
Grouzet (Pierre), Professeur d'humanités.....	246
Danjou (Jean-Pierre), Magistrat.....	249
Danse (Gabriel-Claude), Chanoine de Saint-Pierre.....	250
Dartojs de Bournonville (Louis-Armand-Théodore), auteur dramatique.....	251
Dauchy (Hue-Jacques-Edouard), Administrateur.....	252
Degaulle (Jean-Baptiste), Ingénieur.....	254
Delamarre (Louis-Gervais), Agronome.....	255
Drappier (Gui), Curé de Saint-Sauveur.....	256
Dubos (Jean-Baptiste), Historien et Critique.....	257
Dupuis (Charles-François), Philosophe et érudit.....	269
Dupuy (Alexis-Casimir), Vétérinaire.....	285
Éléonore de Vermandois, comtesse de Valois.....	288
Famin (Pierre-Auguste), Statuaire.....	290
Fernel (Jean), Médecin.....	290
Ferré dit le grand Ferré, paysan de Rivecourt.....	302
Fourcroy (Bonaventure), Poète et Jurisconsulte.....	305
Fulcois ou Foulcoie, Poète latin-français.....	306
Foy-Vaillant (Jean), Antiquaire et Numismate.....	310





## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

---

- PREMIÈRES ARMES, poésies. Paris, Garnier (1847).  
LES HOMMES ILLUSTRÉS DE L'ORLÉANAIS. Orléans (1852).  
LA NOUVELLE CALÉDONIE. Paris, Hachette (1854).  
LE MÉMORIAL FRANÇAIS. Paris, Didot (1854-1855).  
BAIGNEUSES ET BUVEURS D'EAU. Paris, librairie nouvelle (1858).  
LES SAISONS DE BADE. Paris, Dentu (1859).  
LES EAUX DE NASSAU. Paris, Amyot (1860).  
BAIGNEUSES ET BUVEURS D'EAU, 2<sup>e</sup> édition. Paris (1861).  
ENGHEN ET SES ENVIRONS. Paris, M. Lévy (1862).  
VICHY SOUS NAPOLÉON III. Paris, Hachette (1863).  
MONACO ET SES ENVIRONS. Paris, Hachette (1863).

### POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT.

- LES MÉTAMORPHOSES DE L'AMOUR.  
LES MÉMOIRES D'UNE LOCOMOTIVE.

# SUPPLÉMENT

AU PREMIER VOLUME.

---

**ADRIËN (Raoul)**, Jurisconsulte,

*né à Beauvais.*

15. . — 1626.

Adrien (Raoul), qualifié du titre de seigneur d'Arion, descendait de Jean de Lignièrre, qui, en 1433, sauva la ville de Beauvais surprise par les Anglais. C'était, au dire des contemporains, un avocat distingué, un écrivain fécond. Il est l'auteur du *Livre des Origines*. Il joua le rôle de pacificateur lors des troubles qui agitèrent Beauvais pendant la Ligue.

Adrien (Raoul) s'était beaucoup occupé de l'histoire de son pays et coopéra avec son beau-frère, Léonard Driot, avocat, à la confection du beau manuscrit des *Coutumes de Beaumanoir*, légué à la bibliothèque du tribunal par M. Le Caron de Troussures.

Ce précieux manuscrit était passé par héritage, au xvii<sup>e</sup> siècle, entre les mains du jurisconsulte Ricard, dont la mère était une descendante de Raoul Adrien.



**D'AGINCOURT****(Jean-Baptiste-Louis-Georges Seroux) (1),**

Archéologue.

Nous complétons, par de nouveaux documents, la notice consacrée au savant d'Agincourt. C'est vers la moitié du **xiv<sup>e</sup>** siècle et non au commencement du **xviii<sup>e</sup>** que cette famille vint du comté de Namur s'établir en Picardie. Elle comptait, vers la fin du siècle dernier, trois branches qui subsistent encore aujourd'hui.

Plusieurs des ancêtres de Seroux d'Agincourt avaient porté les armes pour le service du roi et la défense de la patrie. Lui-même, ainsi que deux frères puînés, débuta dans la carrière des armes. Il servit dans un régiment de cavalerie. Un de ses oncles, officier distingué, fut tué à la bataille de Dettingen, et laissa sept enfants sans fortune et sans appui.

Louis XV consentit à ce que l'aîné des d'Agincourt quittât le service militaire pour se consacrer à l'éducation de ces jeunes orphelins. Il n'hésita point à se charger de ce lourd fardeau : le dévouement dont il fit preuve à cette occasion lui valut de nombreuses sympathies et le fit rechercher dans la meilleure société de Paris.

Le roi, pour lui faciliter cette tâche, lui fit obtenir un emploi lucratif dans la ferme générale. Il devint lui-même, au bout de peu de temps, fermier-général. Une partie de son revenu fut consacrée à former un cabinet où il réunissait des collections de dessins, de tableaux, d'antiquités,

---

(1) Voir sa notice, tome I, page 6.

qu'il augmentait sans cesse. Il se livra avec la même ardeur à l'étude de l'histoire naturelle. Il suivit, au Jardin des Plantes, le cours de botanique de Bernard de Jussieu; fit quelques herborisations avec Jean-Jacques Rousseau, et reçut les conseils et les encouragements de Buffon et de d'Aubenton. Madame Geoffrin l'admit dans ses salons où se réunissait l'élite des gens de lettres et de la bonne compagnie. Marmontel, Saurin, La Harpe, Suard, l'abbé Morrellet, devinrent ses amis. Voltaire le reçut à Ferney, et lui écrivit la lettre suivante :

« A M. d'Agincourt, fermier général,

17 décembre 1770.

« Non, Monsieur; je ne suis point assurément de l'avis des sots et des ignorants qui pensent que les chevaliers romains, chargés du recouvrement des impôts publics n'étaient pas des citoyens nécessaires et estimables. Je sais que Jésus-Christ les anathématise; mais en récompense il prit un commis de la douane pour un de ses évangélistes. Pour moi, je n'ai qu'à me louer de MM. les fermiers généraux et de leur générosité depuis que j'ai établi une petite colonie dans un désert qui n'est pas celui de Jean.

« Je recommande encore cette colonie (1) à leur bienveillance. Ces nouveaux habitants ne sont venus que sur la promesse royale expédiée en bonne forme d'être exempts de toutes charges et de tous droits jusqu'à nouvel ordre. Vous m'avouerez qu'un Suisse ne peut pas deviner qu'en France il faut, d'un village à un autre, pour une livre de beurre, un acquit à caution qui coûte de l'argent.

« Certainement l'intention du roi ni celle des fermes

---

(1) Il s'agissait d'une colonie de paysans suisses qui étaient venus s'établir en France et qui sollicitaient des franchises de la part du gouvernement français.

générales n'est pas que des fabricants payent pour les outils qu'ils apportent.

« Je laisse à votre humanité et à votre sagesse, et à celle de messieurs vos confrères, à vous arranger avec M. le duc de Choiseul quand il aura fondé la ville de Versoix. Vous pensez comme lui sur l'avantage du royaume. Je me flatte que nous lui aurons l'obligation de la paix, parmi tant d'autres. Si la guerre se déclare, notre petit canton est perdu pour longtemps.

« Oui, Monsieur, j'ai dit que Newton et Locke étaient les précepteurs du genre humain, et cela est vrai ; mais Locke et Newton n'auraient pas mis le monde en feu pour une île déserte, située vers le pays des Patagons.

« Il est encore très-vrai que Louis XIV dut la paix d'Utrecht au ministère d'Angleterre, mais ce n'est pas une raison pour que la France fasse la guerre au roi George III, qui n'en a certainement nulle envie.

« Je vois, Monsieur, que vous êtes patriote et homme de lettres au moins autant que fermier-général. Vous me faites souvenir d'Alticus, qui était fermier-général aussi, mais c'était de l'empire romain. »

Dans les arts, d'Agincourt comptait des amitiés non moins précieuses. Il était lié avec Boucher, Vanloo, Fragonard, Vernet, Pigalle, Bouchardon, Lebas, etc. Les amateurs les plus distingués, tels que M. de la Live de Bellegarde, fermier-général, le comte de Caylus et l'abbé de Tressan, entretenaient avec lui ce commerce artistique, si cher aux gens de goût.

A la mort de Louis XV, Seroux d'Agincourt résigna ses fonctions, et, disposant d'une fortune qui lui assurait l'indépendance, il ne songea plus qu'à réaliser le projet qu'il avait conçu de parcourir l'Europe et d'explorer surtout l'Italie.

En 1777, il partit pour l'Angleterre, et dans cette même

année visita la Belgique, la Hollande et une partie de l'Allemagne. L'année suivante, il partit pour l'Italie.

Après avoir traversé la Savoie et le Piémont, il se rendit à Gênes et de là à Modène, où il se lia avec l'illustre abbé Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*, mort en 1794.

Arrivé à Bologne, il y fit un séjour de quelques mois pour examiner et dessiner les monuments de cette ville, si riche en antiquités.

En 1779, il visita Venise et s'y lia avec le savant abbé Morelli, bibliothécaire de saint Marc. Il se rendit ensuite à Florence, et parcourut toutes les villes remarquables du grand duché de Toscane : Pérouse, Cortone, Sienne, etc. Enfin, il arriva le 29 novembre à Rome, et logea dans la maison qu'avait habitée Salvator Rosa, Via Gregoriana.

Après un premier séjour de dix-huit mois dans la ville éternelle, il fit une excursion dans le midi de l'Italie.

En 1781, il se rend à Naples, à Herculanium, à Pompéï, fait deux fois l'ascension du Vésuve, visite Pœstum, Salerne et compulse les nombreux manuscrits de la riche bibliothèque du Mont Cassin. Il revint à Rome vers la fin de l'année.

En 1782, il examina dans le plus grand détail les catacombes de Rome ; outre celles de Sainte-Calixte, de Saint-Saturnin, de Saint-Priscille, de Saint-Laurent et d'autres déjà connues, qu'il parcourut avec la plus grande attention, il en fit ouvrir à ses frais qui restaient fermées depuis plus de deux siècles, entre autres celle de Sainte-Agnès, hors des murs, sur la *Via Nomentana*. Il courut dans cette crypte le même danger, auquel le savant archéologue Montfaucon avait été exposé dans celle de Ciriaca.

Egaré pendant quelques heures, arrêté par des éboulements, il n'en sortit que par une de ces ouvertures, dites

*Foramina*, espèces de puits qu'on pratiquait de loin en loin pour introduire un peu d'air et de lumière dans ces souterrains.

Dès son arrivée en Italie, d'Agincourt avait trouvé dans les ambassadeurs de France et d'Espagne auprès du Saint-Siège, le cardinal de Bernis et le chevalier d'Azara, des protecteurs et des amis. C'est chez le cardinal que se réunissait tout ce que Rome renfermait d'hommes distingués, d'amateurs et d'artistes en renom. Plusieurs d'entre eux vouèrent à d'Agincourt un inaltérable attachement. Angelica Kauffman, cette artiste que sa beauté, ses malheurs et son talent ont rendue si célèbre, trouva jusqu'à sa mort dans d'Agincourt l'ami le plus constant et le plus dévoué. Les artistes français, qui venaient étudier à Rome, recevaient chez lui un excellent accueil et de bons conseils.

L'honneur et les progrès de l'école française l'occupaient sans cesse, et, en 1782, il fit élever à ses frais dans le Panthéon, un monument à la gloire du Poussin avec cette inscription que sa noble simplicité place au-dessus des épitaphes les plus pompeuses :

NIC. POUSSIN, PICTORI GALLO.

Cependant le nom de d'Agincourt s'était répandu dans toute l'Europe, et l'on attendait avec impatience le grand ouvrage dont on le savait occupé. Louis XVI avait daigné s'y intéresser et déjà les planches avaient été envoyées à Paris, lorsque les troubles de la révolution engagèrent des amis prudents à les renvoyer à l'auteur. Désespérant de recueillir le fruit d'un travail auquel il avait consacré presque toute sa fortune, d'Agincourt n'en continua pas moins de perfectionner son œuvre. Lorsque l'ordre fut rétabli en France, il confia la publication de ce grand travail à Dufourny, membre de l'institut, qui, pendant un long séjour en Italie, avait été initié par son ami à ses travaux et

à ses savantes recherches. L'impression d'un ouvrage si considérable devait occasionner une dépense considérable, et la révolution avait à peine laissé à son auteur de quoi vivre. MM. Treuttel et Wurtz, éditeurs, n'hésitèrent point à faire les plus grands sacrifices pour acquérir le droit de publier l'*Histoire de l'art par les monuments*, depuis sa décadence au vi<sup>e</sup> siècle jusqu'à son renouvellement au xvi<sup>e</sup>. Tel était le titre de l'ouvrage de Seroux d'Agincourt, qui ne compte pas moins de cinq volumes in-folio, dont un de texte et quatre de planches, imprimés avec un grand luxe par J. Didot, l'ainé, en 1823.

L'illustre savant n'eut pas la satisfaction de voir son œuvre publiée de son vivant. Les guerres sanglantes de l'Empire et la difficulté des temps ralentissaient l'impression de l'*Histoire de l'art* et les livraisons ne pouvaient paraître qu'à des intervalles trop éloignés pour qu'il pût espérer de voir l'œuvre complétée.

Il se résolut alors à détacher de son grand ouvrage un *Recueil de fragments de sculpture antique en terre cuite* (1). Le secrétaire de l'Académie des beaux-arts, dans la séance annuelle de l'Institut, du 1<sup>er</sup> octobre 1814, fait le plus grand éloge de ce recueil. Après avoir loué le goût, l'imagination et les connaissances variées qui brillent dans cet ouvrage : « C'est, dit-il en terminant son rapport, une nouvelle source d'idées heureuses, de formes élégantes, de renseignements précieux. Ce recueil fera suite aux ouvrages de Caylus, de Stosch et de Winckelmann. Enfin l'esprit y puisera des lumières et tous les amis des beaux-arts s'uniront aux élèves à qui M. d'Agincourt recommande sa mémoire, pour la bénir avec eux. »

---

(1) Un volume in-4°, orné du portrait de l'auteur et enrichi de 87 planches gravées, contenant plus de 300 sujets.

Paris, Treuttel et Wurts, 1814.

Ces derniers mots semblaient dictés par un triste sentiment qui n'était que trop fondé. Bientôt on apprit que d'Agincourt avait terminé sa carrière le 24 septembre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Atteint le 25 août d'une maladie de vessie, accompagnée de quelques accès de fièvre, il sentit que sa fin approchait et dicta ses dernières volontés.

Le 19 septembre, un catarrhe violent et des convulsions se déclarèrent, et il expira dans la nuit du 24, à une heure du matin.

Les dernières années de sa vie furent adoucies par les sympathies nombreuses que les souverains pontifes et la noblesse romaine ne cessèrent de lui témoigner, et par la visite qu'une illustre exilée, M<sup>me</sup> Récamier, lui fit dans l'année qui précéda sa mort.

Les *Souvenirs et correspondance de Madame Récamier* (1), publié par M<sup>me</sup> Ch. Lenormant, donnent de curieux détails sur les relations que cette femme d'esprit eut à Rome avec le vénérable d'Agincourt.

« Il habitait, dit-elle, à la Trinité-du-Mont une petite maison qui porte le nom de Salvator-Rosa. Cette modeste demeure, que précédait une espèce de jardin, où les fragments de colonnes, de chapiteaux et de bas-reliefs se mêlaient aux fleurs, et que couronnaient les pampres et les grappes d'une vigne magnifique, offrait un coup-d'œil particulièrement riant et pittoresque. M. d'Agincourt avait la tournure et les manières d'un gentilhomme de l'ancienne cour, une politesse parfaite, une galanterie toute chevaleresque et une bienveillance expansive. »

Son grand âge (il avait alors quatre-vingt-trois ans), l'empêchait de faire aucune visite, et c'était M<sup>me</sup> Récamier qui allait souvent le voir chez lui.

---

(1) Paris, Michel Lévy frères. éditeurs. 2 vol. in-8°, 1859.

« Cet aimable vieillard aimait fort à conter et le faisait bien : le hasard de la destinée avait voulu que M<sup>me</sup> Récamier eût connu, à son entrée dans le monde, un assez grand nombre des contemporains de M. d'Agincourt, comme M. de Narbonne, le duc de Guines, la marquise de Coigny, et ne fut ainsi étrangère à presque aucun des souvenirs ou des noms que dans ses récits le spirituel antiquaire rappelait le plus volontiers.

« Aussi ne la voyait-il jamais partir qu'avec un grand regret. Souvent, dans la conversation, il lui arrivait de dire : « Vous vous rappelez telle personne. » Et puis, par une prompte réflexion il ajoutait : « J'oublie toujours que vous êtes trop jeune; vous n'étiez pas née au temps dont je parle. » Au reste, cette douce et pure existence allait bientôt s'éteindre; M. d'Agincourt ne survécut que de quelques mois au départ de la personne qui avait charmé ses derniers jours. »

Les obsèques de Seroux d'Agincourt eurent lieu à l'église Saint-Louis-des-Français. M. de Pressigny, ambassadeur de France; le chevalier Artaud, secrétaire d'ambassade; M. de la Thière, directeur de l'école française des beaux-arts à Rome, et une foule de personnages considérables assistèrent à son convoi. Sa dépouille mortelle fut déposée dans une chapelle, au pied de l'autel de saint Louis, où une inscription commémorative en style lapidaire rappelle le souvenir et les vertus de ce vénérable savant.

L'œuvre capitale de Seroux d'Agincourt comprend quatre parties. A la suite d'une introduction pleine de sagacité, l'auteur divise ainsi son travail par chapitres :

I. Décadence de l'architecture, depuis le 14<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'établissement du système gothique.

II. Règne du système gothique depuis les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, jusqu'au milieu du 15<sup>e</sup>.



III. Renaissance de l'architecture vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

IV. Renouveau de l'architecture à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>.

Le texte se termine par un tableau général des monuments qui ont servi à l'*Histoire de l'architecture* (1).

---

### ALLIOT (François),

Curé et Médecin.

Ce personnage curieux a traversé le département de l'Oise ; il y a vécu vingt-deux ans, de 1830 à 1852, si l'on peut appeler vivre la singulière façon dont il y passa son existence précaire et bizarre. Né, dit-on, à Nancy, vers la fin du siècle dernier, il fit ses études à Paris où il étudia le droit et la médecine, puis la philosophie et la théologie, qui le conduisit à la prêtrise. Il occupa les loisirs du noviciat ecclésiastique à des études toutes différentes de celles qu'on prescrit en général aux jeunes prêtres, et, dès 1824, il publia les premiers volumes d'un ouvrage intitulé : *La Philosophie des Sciences*.

« En 1830, dit M. Tremblay, qui paraît l'avoir connu personnellement, et dont nous allons analyser la notice, l'abbé Alliot fut nommé desservant à Montagny-Sainte-Félicité, petite paroisse de l'arrondissement de Senlis, et

---

(1) La librairie Fontaine, passage des Panoramas, possède un magnifique exemplaire du texte et des planches de l'*Histoire de l'art par les monuments*. Avis à la Bibliothèque de Beauvais.

peu de temps après le choléra lui donna occasion d'exercer les connaissances qu'il avait acquises en médecine. Il fit des cures inespérées, et sa réputation ne tarda pas à se répandre dans le pays; mais, comme il exerçait illégalement, il dut opter entre le sacerdoce ou la médecine; il se décida pour cette profession, pensant que c'était encore un apostolat, et qu'elle répondait mieux à sa vocation. Il subit les examens, obtint son diplôme et revint exercer dans le pays même où il avait exercé les fonctions de curé. Il avait choisi au bout du village, une maison isolée, et s'y installa au milieu de ses livres et de ses appareils thérapeutiques.

En 1834, M. Alliot, dont la réputation allait toujours croissant, quitta son village pour venir s'établir à Senlis. Il acheta, à quelque distance de cette ville, sur la route de Creil, au lieu dit *la Gattolière*, un terrain qu'il fit enclore de murs et où il fit bâtir une maison. Là, il fut bientôt connu, et, comme à Montagny, il vit les malades affluer à son cabinet de consultations. Il recevait des visites et n'en faisait pas, vivant entièrement sequestré du monde.

En se livrant ainsi exclusivement aux travaux de la pensée, M. Alliot semblait avoir oublié qu'il avait un corps. Il poussa plus loin peut-être que Diogène l'oubli de tout soin de sa personne et de toute convenance envers les autres. « Constamment couché, dit M. Tremblay, sans être malade, il se borna à ne satisfaire que les besoins de la simple nature; il couchait nu sur un matelas posé à terre, usé et aplati par une pression de plusieurs années, n'ayant pour couverture que quelques lambeaux d'étoffe et pour oreiller qu'un escabeau de bois où il appuyait sa tête toujours nue, et dans lequel il plaçait son urinoir et sa sébille contenant l'argent des consultations. Près de lui était une table où un jeune homme écrivait sous sa dictée, un fauteuil et une couchette couverts de ses brochures et de ses manuscrits. Quelques chaises, trébuchant sur leurs pieds inégaux, ca-

chaient des boiseries qui n'étaient pas sales que par vétusté.

C'est dans ce pitoyable taudis qu'on a pu voir M. Alliot étendu sur le sol, avec de longs cheveux, une barbe et des ongles de vingt ans. Son aspect, dit M. Tremblay, était repoussant, et pourtant, ajoute-t-il, c'était là que, quittant leurs châteaux ou leurs salons, des dames élégantes, des hommes titrés, des érudits, des philosophes, des hommes en bonne santé aussi bien que des malades venaient s'asseoir pour consulter cet homme bizarre qui savait guérir et enseigner, instruire et consoler.

Et, comme pour faire contraste, on voyait à côté de ce réduit infect un salon élégamment meublé et d'autres petites pièces entretenues avec une soigneuse propreté, mais toujours vides. Ce n'était pas par indigence ou par avarice que M. Alliot vivait ainsi, car sa maison lui coûtait quelques frais : il faisait une bonne part aux pauvres dans l'argent qu'il recevait, et il lui en restait assez pour vivre selon les convenances sociales de sa profession. Était-ce cynisme, paresse, originalité, calcul ? M. Tremblay croit que c'était la bizarre préoccupation d'une âme qui oublie son enveloppe et qui vivait par l'esprit sans s'inquiéter du corps.

Telle était la façon de vivre de celui qu'on appelait : « le Diogène de Senlis. »

Enfin, M. Alliot se lassa de cette existence singulière ; il vendit sa maison en 1852, cette maison où tant de voitures s'arrêtaient, où tant de malades étaient venus chercher la guérison. Après de longues années d'une réclusion absolue et d'un continuel alitement, il se leva, fit peigner ses cheveux, coupa sa barbe et ses ongles, prit un bain, et essaya de se tenir sur ses pieds. Il avait tellement perdu l'usage de ses jambes, qu'après l'avoir habillé, il fallut le soutenir pour les quelques pas qu'il eut à faire pour se rendre à la cathédrale de Senlis, où il assista avec recueillement à une messe d'actions de grâces.

Un grand nombre d'habitants s'étaient rendus à l'église pour le voir ; il excitait la curiosité de tous les assistants ; on examinait avec un religieux silence ce prêtre, ce médecin, ce philosophe, si remarquable par les œuvres de l'esprit, et dont la figure pâle et amaigrie, le corps frêle et comme déformé par dix ans d'une attitude et d'une séquestration volontaires, eussent été pour tout autre un affreux supplice.

« Après la messe, M. Alliot fut reconduit chez lui, s'occupa de son déménagement, fit ses adieux à quelques personnes, monta en voiture et partit.

« Ainsi apparut dans notre pays, dit M. Tremblay, pour en disparaître ensuite, cet homme remarquable. Son souvenir ne peut qu'honorer les lieux qu'il habita pendant son séjour. Son absence fut même regrettée à Senlis par ceux qui aimaient sa médecine et ses écrits. C'est toujours un grand vide pour le monde des sciences et des arts que la disparition d'un homme de talent. »

---

## ALIZARD,

Violoniste et Chanteur.

*né à Maignelay.*

1816 — 1850.

Il appartenait à une famille honorable de la commune de Maignelay. Son père avait occupé un poste important dans les douanes, et fut ensuite sous-préfet de Dunkerque, où il mourut en 1816.

Malgré les embarras de fortune où cette mort jeta sa mère, le jeune Alizard reçut une éducation soignée, et dès son enfance, il manifesta un goût très-prononcé pour l'étude de la musique.

Ses premiers essais eurent lieu à Beauvais, où sa mère vint passer quelques années; il s'exerçait avec de jeunes amateurs qui furent ses amis, et dut aux savantes leçons de M. Magnien, violoniste distingué, de faire de rapides progrès.

Il entra à quinze ans au Conservatoire, dans la classe de violon. Ses talents furent remarqués par son professeur à qui le hasard fit découvrir un jour les dispositions naturelles pour le chant et la belle voix dont Alizard était doué.

D'après ses conseils, Alizard quitta la classe de violon pour celle du chant, et vit s'ouvrir devant lui, sous les auspices de Benderali et de Delsarte ses maîtres, une carrière plus fructueuse.

En quittant le Conservatoire, il remportait le premier prix de chant de la classe des hommes, le même jour que M<sup>lle</sup> Nau obtenait le premier prix de la classe des femmes.

Tous deux débutèrent peu de temps après sur la première scène lyrique; mais le chanteur rencontra des obstacles que sut éviter la cantatrice, et ce ne fut que quelques mois plus tard, quand Levasseur quitta la scène, qu'Alizard son compatriote (1) fut appelé à le remplacer.

Hélas! le jour du triomphe fut le signal de sa fin prochaine. Déjà les atteintes d'un mal cruel se faisaient sentir; il succomba après une longue maladie à une affection de cœur, le 23 janvier 1850.

Les caractères particuliers du talent d'Alizard étaient la distinction et l'expression, aussi bien comme violoniste que

---

(1) Levasseur, artiste de l'Opéra, est né à Bresles.

comme chanteur. Son organe, d'une grande étendue, alliait une voix de basse-taille métallique aux notes aiguës qui semblent l'attribut exclusif des ténors.

Les rôles de Levasseur à l'Opéra lui étaient destinés, mais la mort impitoyable est venue faucher avant l'âge cet éminent artiste, au début d'une brillante carrière.

---

**ANGRAND (Charles), Peintre,**

*né à Beauvais.*

14. . — 1530.

Charles Angrand ou Engrand, dit le Prince, avait un grand talent pour la peinture sur verre. C'est à lui que l'on doit les magnifiques vitraux de l'église Saint-Etienne à Beauvais et plusieurs autres verrières du diocèse. Il avait épousé la fille d'Antoine Caron (1), son compatriote, et qui fut aussi un peintre distingué. Charles Angrand mourut le jour de Pâques de l'année 1530 et fut enterré dans la cimetièrre de Saint-Etienne sa paroisse (2).

---

**ANQUETIL (DU PERRON),**

**Historien.**

Cet historien, qui a été longtemps classique en France,

---

(1) Voir ce nom.

(2) *Mémoires manuscrits de M. Borel.*

fut appelé à Senlis, en 1759, comme membre de l'université de Paris, pour relever le collège de cette ville qui avait déchu de son antique réputation. Il y passa dix années, et par ses constants efforts, contribua au progrès des études. C'est à Senlis que, pendant ses moments de loisirs, il composa l'*Esprit de la Ligue*. Le rôle important que cette ville avait joué à cette époque lui avait suggéré l'idée de cet ouvrage qui commença sa réputation littéraire. Il composa aussi, pendant son séjour à Senlis, l'*Intrigue du Cabinet*, ouvrage diplomatique, et, en 1769, le procès-verbal des exercices publics de la distribution des prix au collège des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Cette maison d'éducation a continué de prospérer, depuis l'heureuse impulsion qui lui a été donnée par le savant historien.

---

## JEANNE D'ARC

à Compiègne.

1430.

Le séjour de Jeanne d'Arc à Compiègne, les divers incidents du siège de cette ville et la manière dont cette vaillante héroïne fut arrêtée en défendant les murailles de cette place, sont un des épisodes les plus intéressants de notre histoire locale, et, à ce titre, la vierge de Domremi mérite une place dans cette galerie. C'est peut-être à son héroïque exemple que Beauvais doit d'avoir été défendu, quarante-deux ans plus tard, par la vaillance d'une autre Jeanne, dont notre histoire nationale a aussi consacré la mémoire.

Nous ne rappellerons pas la vie si touchante et si poétique de Jeanne-d'Arc; nous nous bornerons aux détails qui rattachent son immortel souvenir à l'histoire de Compiègne.

Au mois de mai 1430, Jeanne d'Arc ayant appris que cette ville était bloquée par les Anglais, et que le maréchal de Boussac venait à son secours, résolut de se rendre à Compiègne pour encourager par sa présence les habitants de la ville à se défendre en attendant ce renfort.

Le 24 mai, à la tête de cinq cents hommes d'élite, elle fit une sortie, tomba à l'improviste sur le campement de Baudon de la Noyelle, situé près de Margny, et y sema l'épouvante. Aux premiers cris d'alarme poussés par les avant-postes, les Anglais et les Bourguignons, campés à Venette et à Clairoix, sous les ordres de Montgomery et de Jean de Luxembourg, sortirent de leurs quartiers pour soutenir leurs compagnons d'armes.

Les ennemis se replièrent vers Compiègne. L'intrépide guerrière, dont le danger exalte le courage, fait face à l'ennemi, afin de protéger la retraite de ses soldats et de les ramener sains et saufs dans la ville; mais ceux-ci, effrayés par la manœuvre des Anglais, et craignant de voir la retraite coupée, se précipitent en désordre vers la barrière du boulevard à la tête du pont.

En ce moment, une décharge terrible de la mousqueterie des Bourguignons achève de jeter l'épouvante parmi les royalistes. Les uns se précipitent tout armés dans l'Oise, les autres se rendent prisonniers. Jeanne continue de combattre : son vêtement couleur de pourpre, et la bannière qu'elle faisait porter devant elle la font aisément reconnaître.

Aussitôt une foule de soldats l'entourent et se disputent le périlleux honneur de la faire prisonnière. Elle les repousse courageusement et parvient à gagner la barrière



du pont; elle n'a plus que quelques pas à faire pour être sauvée, mais un traître (honte à sa mémoire), Guillaume de Flavi, gouverneur de la ville, jaloux de l'influence de Jeanne auprès de Charles VII, malgré son zèle apparent pour le service du roi, fait retomber la herse du pont à l'approche de Jeanne, qui, se voyant abandonnée et entourée d'ennemis, s'écrie douloureusement : « Jésus! je suis trahie. »

Cependant l'héroïne fait encore des prodiges de valeur, et cherche en vain la mort qu'elle préfère à la captivité. Mais un archer picard, de l'ancienne bande du duc de Bedford, dévoué à Flavi, la saisit par son haubert et la fait tomber de cheval : elle est sur-le-champ désarmée et, tombant sur un genou, elle rend son épée à Lionel, bâtard de Vendôme, qui la fait conduire au camp de Margny.

Là, un guerrier qui souilla à son tour un nom illustre, Jean de Luxembourg, chef des troupes bourguignonnes, après avoir acheté la malheureuse Jeanne, eut l'infamie de la revendre aux Anglais, moyennant la somme de dix mille livres, et une pension de trois cents livres.

Quatre mois se passèrent pendant lesquels l'intrépide guerrière tenta deux fois de se sauver du château où on la tenait renfermée. Ayant un jour réussi à sauter par une fenêtre, elle tomba sans connaissance au pied de la tour qui lui servait de prison.

L'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, la revendiqua comme sorcière, et ayant été arrêté sur son territoire, bien que la rive droite de l'Oise, sur laquelle elle fut prise, dépendit alors du diocèse de Noyon. Le dominicain, frère Martin, vicaire général de l'inquisition en France, la réclama à son tour comme hérétique, et somma le duc de Bedford de livrer « la dite Jeanne pour être brièvement mise-ès-mains de la justice de l'Église. »

Le procès de la condamnation et de la réhabilitation de

Jeanne-d'Arc, publié par M. J. Quicherat, nous initie à tous les détails de cette inique procédure, dans laquelle la sincérité et la bonne foi de Jeanne confondent à chaque instant les sophismes de ses juges. Lâchement abandonnée par le roi qui lui devait la couronne, condamnée d'avance, comme victime expiatoire de la défaite des Anglais, elle monta sur le bûcher de Rouen, dont les flammes l'entourèrent de la divine auréole des martyrs.

M. Victor Tremblay, dans le récit qu'il fait du séjour de Jeanne d'Arc à Compiègne, d'après les chroniques du temps et les traditions locales, dénie à la tour, dite de Jeanne d'Arc, l'honneur d'avoir servi de prison à l'illustre héroïne. « Si elle avait pu parvenir jusqu'au pied de cette tour, dit-il, elle aurait certainement fait prisonniers ceux qui la poursuivaient. » En effet cette tour est située sur la rive gauche de l'Oise, et faisait partie de l'enceinte de la ville; mais, malgré le quatrain qui aurait été inscrit au-dessus de la porte, indiquant que Jeanne avait été arrêtée près de cette tour et non qu'elle y fût renfermée (quatrain que M. Tremblay ne cite pas), la tradition locale persiste à appeler la tour de Jeanne d'Arc, celle dont il est question. Cette tour, située à droite du pont actuel, et qui faisait partie de l'ancienne enceinte de la ville, est enclavée dans la propriété de M. le baron de Biquelley, qui a conservé intacte, avec un soin religieux, cette ruine pleine d'un grand souvenir (1).

---

(1) *Chronique de Monstrelet. — Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. — *Histoire de France*, par Michelet. — *Procès de la condamnation et de la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat.

**BALAGNY (Louis Gommel de),**

Capitaine de la ville de Beauvais.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il commandait la garnison de Beauvais lors du siège de 1472, et, avec trois cents hommes d'armes et le concours de la population, il parvint à soutenir l'assaut des Bourguignons et à forcer leur duc, Charles le Téméraire, à s'éloigner de la ville. Il fut secondé dans cette tâche glorieuse par Jean Legoix, son lieutenant, et par Guillaume Binet, maire de Beauvais (1).

Un autre seigneur de Balagny figure parmi les châtelains royalistes du Beauvaisis, sous la Ligne. Il avait épousé une des sœurs de Gabrielle d'Estrées. C'est elle que d'Urfé, dans son roman pastoral intitulé *l'Astrée*, désigne sous le nom de Délie. « Elle avait la taille un peu gâtée, dit Tallemand des Réaux, mais c'était la personne la plus galante du monde. Ce fut d'elle que le duc d'Epernon eut une fille qui devint abbesse de Sainte-Glossinde de Metz. On appelait les six filles de M<sup>me</sup> d'Estrées et leur frère les Sept péchés mortels. M<sup>me</sup> de Neuvic, dame d'esprit, qui était fort familière chez la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, fit cette épigramme sur la famille :

« J'ai vu passer par ma fenêtre  
Les six péchés mortels vivants,  
Conduits par le bastard d'un prêtre,  
Qui tous ensemble alloient chantant  
Un *requiescat in pace*  
Pour le septième trépassé.

Balagny était un fils naturel de Montluc, évêque de Va-

---

(1) Voir la biographie de Jeanne-Hachette, tome II, page 94.

lence. Il vint, avec cinq cents chevaux et huit cents fantasins levés à ses dépens, trouver Henri IV lors des guerres de la Ligue, quand ce prince était obligé de conquérir son royaume, et contribua par ce secours à faire lever le siège de Laon. Ce service fut si agréable au roi qu'il fit Balagny maréchal de France et lui fit épouser la sœur de M<sup>me</sup> de Beaufort. Il avait épousé en premières noces la sœur du brave Bussy d'Amboise, et avait été nommé gouverneur de Cambrai à la suite de la campagne entreprise aux Pays-Bas par le duc d'Alençon, frère de Henri III. Il menait dans cette ville un train de prince et y reçut magnifiquement la reine de Navarre, Marguerite, première femme de Henri IV, lorsqu'elle se rendit, en 1573, aux eaux de Spa. Il eut de son premier mariage un fils qui, dit Tallemant, fut le Bouteville de son temps. Puymorin le tua en duel à Paris dans la rue des Petits-Champs. Il est vrai qu'un valet le blessa par derrière d'un coup de fourche pendant qu'il se battait. Quant au Balagny, né du second mariage avec M<sup>lle</sup> d'Estrées, Tallemant dit que c'était un coquin.

« Bon chien chasse de race. (1) »

---

## BAZIN (Boniface - Gabriel),

Agronome et Economiste (2),

*né au Mesnil-Saint-Firmin.*

1791—1862.

Ce savant, cet homme de bien, consacra toute sa vie à

---

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

(2) Voir la biographie de M. Armand Bazin, tome 1, page 226.

la pratique du plus noble des arts, l'agriculture, et de la plus sainte des vertus, la bienfaisance. Il était né le 22 décembre 1791, et fit ses études au collège d'Amiens, qui venait d'être fondé. Il était un des doyens de l'association des anciens élèves de ce collège, et, dans la réunion annuelle de 1862, l'honorable rapporteur de l'association, M. Sérurier, a payé un légitime tribut de regrets à la mémoire de M. Bazin.

Une notice nécrologique de M. Achille Desjardins, insérée dans le *Journal de l'Oise* du 15 avril 1862, résume les titres de M. Bazin au souvenir et à la reconnaissance de ses concitoyens.

« M. Bazin, dit-il, était un homme multiple. En lui l'agriculture, l'industrie, la philanthropie, ou plutôt la charité chrétienne, font une perte également sensible.

« Voué d'abord à l'exploitation de ses terres, il avait bien vite compris les secours précieux que l'agriculture peut tirer de l'industrie. Il fut un des premiers à élever dans notre département une fabrique de sucre, mais c'était peu pour lui. Cette fabrication, dans laquelle il cherchait pendant la saison d'hiver une occupation pour ses ouvriers, à l'époque où les travaux de la terre leur manquaient périodiquement, ne lui fournissait pas une main-d'œuvre continue ; il joignit successivement un grand nombre d'industries, faisant de toutes un accessoire de la culture. On fabriqua d'abord chez lui la tuile, la brique, la panne, la vannerie. On arriva bientôt jusqu'aux produits artistiques. La peinture sur verre, retrouvée après une longue éclipse, est maintenant aussi florissante au Mesnil que chez aucun verrier du moyen-âge ou de la renaissance.

« L'activité de M. Bazin ne s'appliquait pas seulement à la création de ces industries, qu'on pourrait dire de second ordre. Son nom figure dans les entreprises les plus considérables de notre temps. En voyant ces immenses travaux de

chemins de fer, qui sont pour notre siècle un cachet particulier, comme l'architecture pour nos aïeux, on ne peut oublier, surtout dans notre département, que M. Bazin a figuré avec les plus hautes sommités de notre époque dans les concessionnaires du chemin du Nord. Son nom figure à l'ordonnance avec celui de M. Gibert.

« M. Bazin, un des fondateurs du chemin des Ardennes, en était encore administrateur, et ce n'était pas la seule vaste entreprise où son intelligence et son zèle fussent mis à contribution : M. Bazin était administrateur des mines de sel de Saint-Nicolas de Varangeville et de la grande usine de Montataire. On le trouve donc à tous les degrés de l'échelle industrielle, doué d'un coup d'œil prompt et vif dans les grandes opérations, les poussant avec vigueur et dextérité, attentif aux détails dans les petites, et sachant découvrir dans les merveilles de l'économie les ressources les plus imprévues, les plus impossibles en apparences et les plus fécondes en résultats.

« C'est surtout dans les œuvres de bienfaisance que cette qualité se manifestait avec un double fruit matériel et moral.

« M. Bazin savait que la terre n'est pas ingrate et paie les soins qu'on lui donne. Mais encore faut-il pouvoir les lui donner, et ce n'est pas une tâche sans embarras. La main-d'œuvre, on le sait trop bien, est toujours et partout la grande difficulté de la culture. M. Bazin avait donc cherché à s'assurer de main-d'œuvre. Mais le labeur des champs est intermittent; de là les industries annexées à l'exploitation. Jusque-là nous n'avons vu que le côté matériel de sa direction : en voici l'idée charitable et chrétienne.

« M. Bazin était un homme d'une grande foi religieuse. En groupant autour de lui un nombre d'auxiliaires considérable, il les voulait moraux, et pour les moraliser il comptait sur la vie des champs; mais il comptait plus

encore sur la religion, et sa famille et lui leur donnaient l'exemple de la foi et de la pratique. En lui, d'ailleurs, la pratique n'était pas personnelle; elle s'étendait sur « le prochain » aussi largement que l'Évangile le demandait à sa croyance et que son imagination ardente l'y portait.

« M. Bazin voulait faire le bien et créer une génération d'hommes pieux, non seulement dans sa classe, où elle aurait été limitée à l'influence de son exemple, mais dans une classe moins heureuse à l'aide de laquelle il appelait le concours de toutes les forces humaines.

« M. Bazin avait commencé par créer chez lui une école d'agriculture. Cette école ne convenait qu'à des jeunes gens d'un âge déjà avancé. Ses plans se développèrent bientôt, et aboutirent à la création de l'orphelinat du Mesnil et de l'institut agricole de Merle. Pour donner à ces créations un gage de durée, M. Bazin s'était adressé aux personnages les plus importants de la France. Ainsi, la société d'adoption qui préside à ces établissements était placée sous la présidence de M. le comte Molé.

« L'orphelinat du Mesnil et l'institut agricole de Merle sont deux établissements correspondants qui reçoivent l'enfant dès l'âge le plus tendre, et ne le livrent à lui-même qu'à l'époque de la vie où lui sont venues la force et la raison. Les orphelins sont reçus dès deux ans et demi ou trois ans au Mesnil; ils restent jusqu'à douze ans sous la direction des sœurs de Saint-Joseph; à douze ans, ils passent à Merle: cet établissement est dirigé par les frères de la société de Marie. Ils conservent leurs élèves jusqu'à l'âge de dix huit ans, et ne les laissent ainsi entrer dans le monde qu'avec une instruction agricole et des habitudes religieuses qui en font de fidèles serviteurs et de bons sujets.

« La conception est complète, comme on le voit, et l'orphelin, recueilli par la société d'adoption, doit à

**M. Bazin**, fondateur de l'œuvre, une existence assurée pour les années de sa jeunesse, et l'aptitude et le goût du travail pour le reste de sa vie.

« Ce labeur agricole, ces entreprises industrielles, ces fondations charitables n'absorbaient pas tant **M. Bazin** qu'il n'eût encore du temps à donner aux fonctions publiques : il était président de la chambre consultative des arts et manufactures et membre de la chambre d'agriculture de l'arrondissement de Clermont et de la société centrale d'agriculture, et, en toutes ces assemblées, toujours l'un des plus assidus. C'est à lui que le département doit les deux seules expositions de produits qui s'y soient jamais faites. Il en avait conçu l'idée et poursuivi l'exécution étant président de la société agricole et industrielle de l'Oise.

« **M. Bazin** avait une aménité de mœurs remarquable et un esprit plein d'agrément. Si le département a regretté en lui une sommité industrielle et agricole, ses amis ont déploré la perte d'un homme bon et serviable, dont la force d'intelligence se manifestait dans les épanchements de la conversation comme dans la création de ses utiles établissements. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de ses idées religieuses. Sa dernière pensée fut d'appeler l'évêque de Beauvais auprès de lui. La mort, d'ailleurs, ne l'a point surpris et ne pouvait le surprendre, car sa vie était pleine de bonnes œuvres. »

**M. Bazin** est mort, le 13 avril 1862, des suites d'une maladie du cœur. L'orphelinat du Mesnil et l'institut agricole de Merle continuent d'être dirigés par cette famille honorable, qui mérite à tous égards une place parmi les notabilités du Beauvaisis.

---



**BLÉRANCOURT (Potier de),**

Lieutenant-général de cavalerie.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le château de Blérancourt était, au XVII<sup>e</sup> siècle, un des plus remarquables du Noyonnais. Il était alors habité par la famille Potier, dont un des membres, Bernard Potier, seigneur de Blérancourt, devint lieutenant-général de cavalerie légère. Pendant ses voyages, le général de Blérancourt avait pris des notes sur les meilleures auberges d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, formant trois volumes in folio. Il est à regretter qu'ils n'aient pas été imprimés. Il avait épousé Charlotte de Vieux-Pont, dame d'Annebaut, morte en 1646, et que Tallemant des Réaux traite de femme savante, ce qui n'était pas un éloge au temps de Molière.

Elle avait eu pour précepteur Pierre Bergeron, chanoine de Paris, qui demeura presque toute sa vie au château de Blérancourt, dont la châtelaine, ajoute Tallemant des Réaux, fit un *Discours sur l'amour conjugal*, qui n'a pas été publié. Un savant voyageur, François Pyrard, auteur d'une *Relation des voyages des Français aux Indes orientales*, dédiée à la reine régente Marie de Médicis, en 1611, était un des familiers du château de Blérancourt. Il y passa deux ans à raconter ses histoires de vive voix, en compagnie du chanoine Bergeron, qui les lui faisait répéter plusieurs fois pour voir s'il ne se contredisait point, car Pyrard, au dire de Tallemant, « était un brutal et un ivrogne. »

Bergeron ne lui en prit pas moins l'idée d'un livre qu'il

publia sous le titre de *Voyages de Pyrard*, en deux volumes in-8°, 1615. Il déroba aussi à Jean de Béthancourt quelques citations de son livre intitulé *Conquête des Canaries*, dont il arrangea à sa façon un *Traité des navigations*.

Ce fut Madame de Blérancourt qui bâtit le château dont Israel Silvestre a fait une belle gravure. Elle mourut sans enfants. Son mari était, au dire de Tallemant, un avaro fiéffé. Il avait, dit-il, quatre-vingt mille livres de rente et était vêtu comme un gueux. Il montait un gros roussin et n'avait pour tout équipage qu'un vieux manteau doublé de panne et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mangeait sur un escabeau et faisait maigre chère. Il disait une fois : « Ah ! cela était du temps que j'allais en carrosse ! » Et cependant cet homme, malgré son avarice, ne thésaurisait pas : il était pillé par ses gens. Un homme à qui il devait une rente lui vint réclamer trois années d'arrérages. « Eh ! Monsieur, lui dit-il, ne me pressez pas. Si vous saviez ma nécessité, vous auriez pitié de moi. »

Une autre fois, qu'il allait payer au bureau de l'Hôtel-Dieu de Paris une redevance dont son domaine était grevé, avisant le buraliste du Pont-au-Double, ainsi nommé parce qu'on y payait alors un double, c'est-à-dire deux liards de péage, il lui demanda en grâce de n'en payer qu'un. Il est vrai de dire qu'il entretenait à ses dépens l'équipage et le train de maison de sa nièce, M<sup>me</sup> de Tresmes, au château de Blérancourt.

Pendant l'absence de l'harpagon de Blérancourt, il se passait au château des scènes qui peuvent nous donner une idée de ce qu'on appelle les mœurs du bon vieux temps. Un jour, un escadron de beautés célèbres, composé de M<sup>me</sup> d'Ecquevilly et de Turgis, de la présidente Champré et des demoiselles Ogier, toutes accompagnées de leurs galants, firent la partie, dit Tallemant des Réaux, d'aller voir Liancourt et Blérancourt.

« Les voilà tous huit dans un carrosse à six chevaux. On dit, pour faire le conte bon, que M<sup>me</sup> de Turgis dit à son mari, le plus ancien des maîtres des comptes, que M. de Champré seroit du voyage, et que les deux autres dirent à leurs maris que ce seroit Turgis qui les accompagneroit. On ajoutoit que, quand elles furent parties, les trois maris se rencontrèrent au palais, et qu'ils furent aussi étonnés que si cornes leur fussent venues.

« Comme cette partie étoit faite avec beaucoup de prudence, elle ne manqua pas d'avoir le succès tel qu'elle le devoit avoir. La compagnie de M. d'Orléans étoit logée à Noyon. Les officiers, qui virent de jolies femmes avec des jeunes gens, et qui ne vivoient point comme s'il y eut eu quelque mari dans la troupe, ne les traitèrent pas avec tout le respect imaginable. Sur cela on dit à Paris qu'elles avoient passé par les *piques*, que les *Ogères* (1) avoient été pour les gendarmes et les trois dames pour les officiers, que les galants avoient été mal menés et avoient eu bien de la peine à les retirer des mains des soudards, à force d'argent.

« On en fit une chanson qui commençoit ainsi :

Trois jeunes dames  
Sont allées à Noyon :  
Trois forts gendarmes  
Leur y ont pris.....  
Les pauvres dames !  
On leur a pris.....  
Dedans Noyon.

« Cette aventure fit tant de bruit que pour dire une *gaillarde* on disoit : *Une dame de Noyon*. Pour M<sup>me</sup> de Turgis, je ne voudrois pas assurer qu'elle ait conclu ; mais c'étoit une des plus fines coquettes de Paris. Elle eut du

---

(1) Allusion à Ogier, qui est le valet de pique du jeu de cartes.

déplaisir de ce voyage; mais, pour cela, elle n'en fut pas plus prude; à la vérité, elle ne fut plus tant dans le grand monde : elle est morte jeune. »

Telles étaient les mœurs du grand monde au siècle de Louis XIV. Les filles de qualité n'étaient guère plus prudes que les grandes dames, s'il faut en juger par cette dernière citation de Tallemant des Réaux sur les aventurières du château de Blérancourt :

« Pour M<sup>lle</sup> Ogier, la cadette a bien plus d'esprit que l'aînée; elle fait des bagatelles en vers fort joliment. Ceux qui les connoissent disent que ce sont d'honnêtes filles, mais peu scrupuleuses, et qui, faute de bien, ont été contraintes de se fourrer dans les compagnies qui les ont bien voulu recevoir, sans regarder trop exactement si les choses s'y faisoient dans l'ordre (1). »

---

## BOUFFLERS (famille de) (2).

Nous complétons, ainsi que nous l'avons annoncé, la notice consacrée à la famille de Boufflers. Originaire de la Flandre, elle acquit en 1435 la seigneurie de Coigny, qui prit, ainsi que le village, le nom de Boufflers; il le conserva jusqu'en 1783, époque où ce domaine passa dans la famille non moins illustre des Crillon, dont il a définitivement adopté le nom patronymique.

Pierre de Boufflers fut un des meilleurs généraux de

---

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

(2) Voir la notice sur Louis et Adrien de Boufflers, page 130.

Louis XI et de Charles VIII. Il prit d'assaut la ville de Gerberoy, qui avait été surprise par les Bourguignons, lors de l'invasion de Charles le Téméraire en Beauvaisis. Son fils Jean de Boufflers servit avec distinction sous les règnes de Louis XII et de François 1<sup>er</sup>.

Nous n'avons rien à ajouter sur les notices de Louis et d'Adrien de Boufflers, qui continuèrent les traditions d'honneur et de vaillance de cette noble maison.

Le fils aîné d'Adrien, François, comte de Boufflers, après plusieurs campagnes brillantes, fut nommé lieutenant-général de la province d'Ile-de-France. Il assista, comme député de la noblesse de Beauvaisis, à toutes les assemblées provinciales de son temps. Il périt à Gonches, en combat singulier, le 14 février 1672. Son corps fut rapporté à Boufflers. Le carrosse qui le transportait versa en route et le curé qui l'accompagnait fut tué par le choc. Cet accident fournit à La Fontaine le sujet d'une de ses fables intitulée : *le Curé et le Mort*.

Mais le personnage le plus illustre de cette maison fut sans contredit le duc Louis-François de Boufflers, pair et maréchal de France, qui naquit au château de ses pères, le 10 janvier 1644. Il entra au service dès l'âge de 19 ans, sous le titre de chevalier de Boufflers, et conquit ses premiers grades sur le champ de bataille. Élève de Turenne, de Créqui et de Luxembourg, il partagea la gloire de ces grands capitaines.

Cadet au régiment des gardes, en 1662, il assista l'année suivante au siège de Marsal, fit, sous le duc de Beaufort, en 1666, la campagne de Flandre, suivit le maréchal de Créqui dans l'expédition contre la Lorraine, en 1670, comme colonel du royal-dragons. Il passa, en 1672, sous les ordres du maréchal de Turenne, le suivit en Hollande, et l'accompagna dans la brillante campagne que ce savant tacticien dirigea en Allemagne contre Montecuculli. Promu

successivement brigadier de dragons, en 1673, maréchal de camp, en 1677, et colonel-général des dragons, en 1678, il fut élevé au grade de lieutenant-général, en 1681.

Il fut chargé du commandement d'un corps d'armée chargé de venger sur la ville de Fontarabie, en Espagne, l'insulte que les Français avaient reçue de ses habitants.

Dès le début de la guerre entreprise contre la ligue d'Augsbourg, il s'empara de Kaiserlautern, de Worms, d'Oppenheim et de Mayence, et contribua au gain de la bataille de Fleurus, en amenant un secours de six mille hommes au maréchal de Luxembourg. Blessé au siège de Mons, en 1691, il investit Namur l'année suivante, et prit une grande part à la victoire de Steinkerque. Colonel des gardes françaises en 1692, il fut nommé maréchal de France le 27 mars 1693 et gouverneur de Lorraine. Il échangea, en 1694, ce gouvernement contre celui de Lille et de la Flandre.

Enfermé à Namur pendant la campagne de 1695, si mal conduite par le maréchal de Villeroy, le duc de Boufflers se défendit pendant plus de soixante jours contre les forces réunies de la coalition commandée par le prince Guillaume d'Orange. Obligé de capituler, il obtint que la garnison sortît de la ville avec les honneurs de la guerre, mais un quart d'heure après le défilé des troupes, il fut arrêté par deux officiers du prince d'Orange et retenu prisonnier avec tous les égards dus à son rang, jusqu'à ce que la France eût rendu à la liberté les garnisons de Deinse et de Dixmude, prisonnières de guerre. Le maréchal de Boufflers revint alors à Fontainebleau, où le roi lui conféra le titre de duc.

Chargé de négocier la paix avec le comte de Portland, ministre d'Angleterre, il assista aux conférences qui amenèrent la paix de Ryswick.

Après sa belle défense de Namur, le maréchal vint vi-

siter son domaine de Boufflers et fit restaurer le château de ses ancêtres qui avait été presque entièrement détruit pendant les guerres de la Ligue. Il donna au village une plus grande extension, y fit construire des halles, et y établit une fabrique d'étoffes qui existe encore aujourd'hui à Crillon.

Le maréchal, qui avait une grande autorité dans le Beauvaisis, fut nommé par le roi gouverneur héréditaire de la ville de Beauvais, en 1696 ; c'est en cette qualité qu'il fut chargé, en 1698, du commandement des troupes réunies au camp de Compiègne. Nous nous étendrons sur cet intéressant épisode historique local, et dont saint Simon fait un curieux récit dans ses *Mémoires* (1).

« Le maréchal de Boufflers, dit-il, étonna par sa dépense et par l'ordre surprenant d'une abondance qui unissait l'art et le goût, l'élégance, le nouveau et l'exquis. Les tables sans nombre et à tous moments servies à mesure qu'il se présentait des officiers ou courtisans, ou spectateurs ; jusqu'aux bailleurs les plus inconnus, tout étoit retenu, invité et comme forcé par l'attention, la civilité et la promptitude du nombre infini de ses officiers, et pareillement toutes sortes de liqueurs chaudes et froides et tout ce qui peut être le plus vastement et le plus splendidement compris dans le genre des rafraîchissements ; les vins français, étrangers, ceux de liqueur les plus rares y étoient comme abandonnés à profusion, et les mesures étoient si bien prises que l'abondance de gibier et de venaison arrivoit de tous côtés et que les mers de Normandie, de Hollande, d'Angleterre et jusqu'à la Méditerranée, fournissoient tout ce qu'elles avoient de plus monstrueux et de plus exquis à

---

(1) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, sur le siècle de Louis XIV et la régence, collationnés sur le manuscrit original, par M. Chéruel ; Paris, L. Hachette.

jour et point nommés, avec un ordre inimitable et un nombre de courriers et de petites voitures de poste prodigieux. »

Cette bombance militaire coûta cher au maréchal de Boufflers et aux officiers du camp. Il avait établi son quartier général à Coudun. Il y reçut le roi, le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur offrit une collation magnifique. C'est pour l'éducation militaire du duc de Bourgogne, son petit-fils, que Louis XIV avait fait tenir le camp de Compiègne. « Le roi, dit saint Simon, s'amusa fort à voir et à faire voir les troupes aux dames, leur arrivée, leur campement, leurs distributions, en un mot, tous les détails d'un camp, des détachements, des marches, des fourrages, des exercices, de petits combats, des convois. La duchesse de Bourgogne, les princesses et les dames de la Cour firent souvent collation chez le maréchal, où la maréchale de Boufflers leur faisoit les honneurs. Le roi y mena dîner le roi d'Angleterre (Jacques II, alors en exil), qui vint passer trois ou quatre jours au camp. Le roi pressa fort le maréchal de se mettre à table; il ne le voulut jamais, il servit les deux rois, et le duc de Grammont, son beau-père, servit le duc de Bourgogne. »

Après avoir raconté une mystification plaisante faite par le duc de Lauzun au comte de Tessé, colonel-général des dragons, à qui il persuada de se coiffer, pour la grande revue, d'un chapeau gris que le roi ne pouvait souffrir, et qu'il conseilla à Tessé d'envoyer au général des Prémontrés, Saint-Simon continue ainsi le récit du camp de Compiègne, de 1698 :

« A quatre lieues autour de Compiègne, les villages et les fermes étoient remplies de monde, et françois et étrangers, à ne pouvoir plus contenir personne, et cependant tout se passa sans désordre. La beauté et la profusion de la vaisselle put fournir à tout, toute marquée aux armes du



maréchal, fut immense et incroyable ; ce qui ne le fut pas moins, ce fut l'exactitude des heures et du service. Rien d'attendu, rien de languissant, pas plus pour les bailleurs du peuple et jusqu'à des laquais, que pour les premiers seigneurs, à toutes heures et à tous venants. »

Le roi fit simuler une attaque de Compiègne avec tous les détails d'un siège, lignes de circonvallation, tranchées, batteries, sapes, etc. Un ancien rempart tournait alors autour du château, du côté de la campagne : il était de plein-pied avec l'appartement du roi, et par son élévation dominait la plaine. Il y avait au pied de ce rempart une vieille muraille et un moulin à vent ; mais les fortifications n'avaient ni banquette, ni mur d'appui. « Le samedi 13 septembre, dit saint Simon, fut destiné à l'assaut ; le roi, suivi de toutes les dames, et par le plus beau temps du monde, alla sur ce rempart ; force courtisans et ce qu'il y avoit d'étrangers considérables. De là, on découvroit toute la plaine et la disposition des troupes. J'étois dans le demi-cercle, fort près du roi, à trois pas au plus, et personne devant moi. C'étoit le plus beau coup-d'œil que l'on pût imaginer que toute cette armée, et ce nombre prodigieux de curieux de toutes conditions, à cheval et à pied, à distance des troupes, pour ne point les embarrasser ; et ce jeu des attaquants et des défendants à découvert, parce que, n'y ayant rien de sérieux que la montre, il n'y avoit de précautions à prendre pour les uns et les autres, que la justesse des mouvements. »

Madame de Maintenon assistait au camp de Compiègne. « Elle étoit, dit Saint-Simon, en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces, ses porteurs retirés. Sur le bâton de devant, à gauche, étoit assise madame la duchesse de Bourgogne ; du même côté, en arrière et en demi-cercle, debout, madame la princesse de Conti et toutes les dames ; et derrière elles, les hommes. Le roi étoit presque toujours découvert, et à tous

moments se baïsoit dans la glace pour parler à madame de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyoit et les raisons de chaque chose. A chaque fois, elle avoit l'honnêteté d'ouvrir sa glace de quatre ou cinq doigts, jamais de la moitié, car j'y pris garde, et j'avoue que je fus plus attentif à ce spectacle qu'à celui des troupes. »

Saint-Simon ajoute que cette scène fit mauvais effet, qu'on se parlait autour du roi, des yeux et du coude, et que, les soldats demandant qui était dans cette chaise à porteurs, il fallut doucement faire taire les officiers et faire cesser les questions des soldats.

Le roi partit de Compiègne le lundi 22 septembre, et alla coucher à Chantilly. Avant de partir du camp, il fit donner six cents livres de gratification à chaque capitaine de cavalerie et trois cents livres à chaque capitaine d'infanterie. Il fit au maréchal de Boufflers un présent de cent mille livres. « Tout cela ensemble coûta beaucoup, dit en terminant saint Simon, et pour chacun ce fut une goutte d'eau. Il n'y eut point de régiment qui n'en fut miné pour bien des années, corps et officiers, et pour le maréchal de Boufflers, je laisse à penser ce que ce fut que cent mille livres, à la magnificence incroyable qu'il déploya au grand étonnement des étrangers qui n'en pouvoient croire leurs yeux. »

Charles II, roi d'Espagne, étant mort en 1701, Louis XIV chargea le duc de Boufflers de s'emparer des places espagnoles des Pays-Bas, occupées par des garnisons hollandaises. Le maréchal enleva dans cette campagne les places de Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons et Ostende. Philippe V le récompensa de ces brillants exploits par le collier de la Toison d'Or. Louis XIV, de son côté, pour relever la fortune ébranlée du maréchal, lui accorda une augmentation de deux cent mille livres sur sa charge.

« Mais, dit Saint-Simon, Boufflers n'étoit rien moins que

content dans sa grande fortune. Il ne s'accoutumoit point à ne plus commander d'armées. C'étoit un homme fort court, mais pétri d'honneur et de valeur, de probité, de reconnaissance et d'attachement pour le roi, d'amour pour la patrie. » Apprenant que Lille allait être assiégée par les ennemis qui avaient envahi la Flandre dont il était gouverneur, il demanda à défendre cette ville, et il s'immortalisa par cette belle défense. Lille fut investi par les ennemis le 12 août 1708. Le maréchal qui s'était enfermé dans cette place, enrégimenta la jeunesse de la ville et des environs, dépensa cent mille écus qu'il avait empruntés sur ses biens, et répondit pour le roi des dépenses du siège, qui montèrent à plus d'un million. Le maréchal Vendôme, qui avait une armée en Flandre, devait secourir Lille, contre laquelle le prince Eugène et Malborough, après avoir réuni leurs forces, avaient placé cent dix pièces de canon et cinquante mortiers en batterie. Le roi avait donné l'ordre à Vendôme de marcher sur Lille : le duc de Bourgogne qui était à l'armée de Flandre, le pressait également de le faire, Vendôme n'obéit qu'à regret aux injonctions royales; il ne put s'accorder avec le maréchal de Berwick, chargé d'opérer sa jonction avec son corps d'armée; bref, il s'obstina dans son plan de campagne, et Lille ne put être ravitaillée.

Le prince Eugène espérait avoir bon marché du maréchal de Boufflers qu'il avait déjà forcé de capituler à Namur; mais il vit bientôt à quel vaillant guerrier il avait à faire. « Il faudroit un journal de ce grand siège, dit Saint-Simon, pour raconter les merveilles de la capacité et de la valeur de cette défense. Les sorties furent fréquentes et tout fut disputé pied à pied tant que chaque pouce de terre le put être. » Les assiégés, encouragés par l'exemple de Boufflers, firent en effet des prodiges de valeur; mais après quinze combats meurtriers et deux mois de tranchée ouverte; après s'être défendu héroïquement dans la citadelle et

avoir caché aux soldats l'ordre de capitulation qu'il avait reçu, Boufflers fut contraint de se rendre. Le prince Eugène lui fit rendre tous les honneurs de la guerre ; le roi le manda à Versailles, le combla d'éloges devant toute la Cour, et lui demanda ce qu'il pouvait faire pour lui et sa famille. Comme le maréchal hésitait et ne demandait rien, le roi le fit sur-le-champ duc et pair, et lui donna le gouvernement de la Flandre, qui valait plus de cent mille livres de rente, avec la survivance pour son fils.

Le maréchal de Boufflers, à la suite d'un voyage dans son gouvernement, tomba dangereusement malade ; il revint à la Cour et pria le duc de Saint-Simon d'être un de ses témoins, le jour de sa réception comme duc et pair.

La cérémonie eut lieu avec une grande solennité au Palais de Justice, où siégeait alors le Parlement. « Tout ce qui s'y trouvoit de Pairs y assista, dit Saint-Simon, et jamais on ne vit tant de seigneurs, de gens de qualité, ni une telle affluence d'officiers, surtout de ceux qui sortoient de Lille. Comme on s'assembloit et qu'on prenoit place, arriva le nouveau pair, fort accompagné, qui trouva par les rues et dans le palais, sur tout son passage, une si grande foule de peuple criant et applaudissant en manière de triomphe, que je ne vis jamais spectacle si beau ni si satisfaisant, ni homme si modeste que celui qui fut reçu au milieu de toute cette pompe. »

Après la lecture des témoignages et le serment prêté par le nouveau pair, le premier président adressa au duc de Boufflers une allocution élogieuse, à laquelle il répondit par une protestation chaleureuse de reconnaissance et de dévouement pour le roi et la compagnie.

En sortant du palais, le maréchal s'adressant aux officiers qui lui faisaient cortège, leur dit : « Messieurs, tous les honneurs qu'on me fait ici, et toutes les grâces que je reçois du roi, c'est à vous que je crois les devoir ; c'est

votre mérite, c'est votre valeur qui me les ont attirés. Je ne dois me louer que d'avoir été à la tête de tant de braves gens qui ont fait valoir mes bonnes intentions. »

Le maréchal de Boufflers qui n'était pas courtisan, eut à souffrir de l'hostilité de Chamillard, ministre de Louis XIV, homme incapable, qui n'avait gagné les bonnes grâces du roi que par son habileté à jouer au billard. Usant de son crédit auprès du monarque, dans l'intérêt de l'Etat et de l'armée, il mit en relief l'incapacité du ministre.

L'étoile de Louis XIV commençait à pâlir. Pendant la désastreuse campagne de 1709, nos armées éprouvèrent plusieurs échecs successifs ; un hiver rigoureux et la disette, qui en fut la conséquence, amenèrent de grandes misères. Le maréchal de Boufflers envoya toute sa vaiselle d'argent à la monnaie, pour subvenir aux frais de la guerre, et toute la cour, y compris la famille royale, suivit cet exemple. Payant de sa personne, aussi bien que de ses revenus, il apaisa à Paris deux émeutes occasionnées par la cherté du pain. Le peuple le reçut aux cris de *Vive le maréchal de Boufflers !* et le chargea de se faire auprès du roi l'interprète de leurs doléances. Le maréchal se rendit à Versailles et rendit compte au roi de la situation. La roi lui offrit le gouvernement de Paris qu'il refusa, pour ne pas désobliger le duc de Tresmes, gouverneur de la ville ; mais celui-ci, aussi bien que le lieutenant de police et le prévôt des marchands, durent se soumettre aux ordres du maréchal qui apaisa le tumulte et rétablit la tranquillité.

Lorsque Villars fut envoyé par le roi Louis XIV en Flandre, avec les dernières recrues de la monarchie, Boufflers offrit de l'accompagner. Il fut victorieux à l'aile droite dans la sanglante journée de Malplaquet ; mais ne pouvant conjurer la défaite du reste de l'armée, il opéra du moins une belle retraite, et dans son rapport au roi, il y fit le plus bel éloge de la bravoure inutilement déployée par

Villars. Celui-ci ne lui en sut pas gré. Aigri de ce mauvais procédé, et voyant que toutes les faveurs royales étaient réservées au vaincu, le maréchal de Boufflers, affligé en outre de la perte de son fils aîné, quitta enfin le service et la cour.

Le maréchal de Boufflers mourut à Fontainebleau, le 22 août 1711, à l'âge de soixante-huit ans. Il arrivait de Paris lorsque la maladie le surprit, et en quelques jours il fut en danger de mort. Un empirique lui donna une potion qui le mit presque hors de danger ; mais un médecin lui donna un autre remède qui le tua le même jour. Il fut universellement regretté, dit Saint-Simon, et ses louanges retentirent dans toutes les bouches, quoique sa considération fût tout à fait tombée. Le roi en parla bien, mais peu. On emmena la maréchale de Boufflers chez la duchesse de Guiche, où le dauphin et la dauphine allèrent la voir. Comme les affaires du maréchal étaient fort embarrassées, le roi lui accorda une pension de 12,000 livres.

Le maréchal de Boufflers fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, à Paris. Son cœur fut rapporté à Boufflers et déposé dans le chœur de l'église, le 6 novembre 1711. Quelques jours après, un service funèbre fut célébré en son honneur dans la cathédrale de Beauvais.

La maison de Boufflers ne se releva pas de la disgrâce du maréchal. Un de ses membres, d'abord abbé, puis chevalier de Boufflers, né à Lunéville en 1737, mourut à Paris en 1815. Il ne s'occupa que de poésie légère, et comme en ce temps-là l'esprit menait à tout, il devint membre de l'Institut, sous l'Empire, et occupa à l'Académie française, le fauteuil laissé vacant par le maréchal de Noailles. Un autre membre de cette famille, qui était resté dans le Beauvaisis, mourut insolvable ; ses biens, abandonnés par la famille aux créanciers, furent mis en vente en 1756. La statue équestre de Louis XIV, par Girardon, ayant été jugée

trop petite pour être mise sur la place Vendôme, avait été donnée par le roi au maréchal de Boufflers, qui l'avait fait placer dans la cour d'honneur de son château. Cette statue faisait partie des objets saisis au château de Boufflers. La ville de Beauvais réclama contre cette mesure, et un arrêt du Parlement la mit en possession de ce précieux monument qui orna la grande place de Beauvais jusqu'en 1792, époque où elle fut renversée par le vandalisme révolutionnaire (1).

---

**CALON (Edouard-Nicolas de),**

Député à la Convention,

*né à Grandvilliers.*

Il débuta dans la carrière militaire et était officier supérieur et chevalier de saint Louis en 1789, lorsqu'éclata la Révolution. Les habitants de Grandvilliers le nommèrent commandant de la garde nationale. Peu de temps après, il devint un des commissaires chargés de l'administration du département de l'Oise; il fut enfin élu à l'Assemblée législative le 1<sup>er</sup> octobre 1791.

Il prit place au côté gauche, et dans toutes les mesures législatives il se rangea parmi les ennemis de la cour. Membre de la commission députée vers Louis XVI le 11 août 1792, il déclara au roi « que la garde nationale répondait de sa personne, mais que le peuple voulait éloigner de lui

---

(1) *Histoire généalogique des pairs de France*, par le P. Anselme. — *Mémoires de Saint-Simon*. — *Documents particuliers*.

tous ceux qui lui étaient suspects, et qu'il l'engageait au nom de l'assemblée à s'en séparer, pour éviter de nouveaux malheurs. »

Le 22 août, il fit hommage de sa croix de saint Louis en faveur des veuves et orphelins des patriotes morts dans la journée du 10 août.

Réélu à la convention par le département de l'Oise, il fit partie du comité de la guerre, accusa le ministre Roland d'avoir fait répandre dans l'armée quinze mille exemplaires de la dénonciation de Louvet contre Robespierre; fulmina contre Vergniaud, qui, en sa qualité de Girondin, avait qualifié la montagne de minorité séditieuse, et se déclara « prêt à mourir avec elle pour la liberté. »

Par une singulière contradiction, au moment même où l'on renversait partout les emblèmes de la féodalité, de Calon fit don à la mairie de sa ville natale d'un cachet représentant son blason armorié.

Les armes de la ville de Grandvilliers sont : un champ d'or à trois bandes d'azur, au chef d'argent, chargé d'une fleur de lys de gueule, accompagnée de deux fers de pique d'azur posés en pal. Une couronne murale surmonte cet écusson et deux levrettes lui servent de supports.

---

## CHARLES IV (dit le Bel),

· né au château de Clermont en Beauvaisis.

1294—1328.

Il était le troisième fils de Philippe-le-Bel, et reçut à sa naissance le titre de comte de La Marche. Cette naissance



donna lieu dans la ville de Clermont à de grandes réjouissances qui furent bientôt attristées par la mort subite de Jean de Brienne, comte d'Eu, oncle de la reine, et qui avait assisté à ses couches.

Philippe-le-Long, son frère, avait fait exclure de la succession au trône, en vertu de la loi salique, la fille de Louis X le Hutin ; Charles IV fit de même exclure celles de Philippe-le-Long, et devint roi à la mort de son frère en 1322.

Son règne, qui ne dura que six ans, n'a guère laissé de traces dans l'histoire. Il publia divers réglemens relatifs au commerce, augmenta les droits à l'importation, chassa les négocians lombards que Louis X avait rappelés, et, de même que ce prince en avait usé envers Enguerrand de Marigny, trésorier sous Philippe-le-Bel, il fit mourir par la torture Girard de la Guette, ministre des finances sous Philippe-le-Long, et confisqua ses biens. Roi fiscal à l'excès, comme ses prédécesseurs, il s'enrichit par les exactions et par la fausse monnaie.

Il n'en était pas moins sévère pour les exactions d'autrui. Un puissant seigneur féodal, le baron de l'Île-en-Jourdain, convaincu de plusieurs crimes, fut pendu malgré les supplications de la noblesse et l'intervention du pape, dont il était le neveu.

Charles IV rendit cependant quelques ordonnances pour adoucir le sort des lépreux et des juifs.

A l'instigation de sa sœur Isabelle, femme d'Edouard II, roi d'Angleterre, il avait envahi l'Aquitaine, pendant que Charles de Valois, son oncle, avait sur ses ordres occupé l'Agénois.

Une guerre allait s'engager entre la France et l'Angleterre, lorsque Isabelle vint elle-même en France négocier la paix (1326). Elle retourna en Angleterre suivie d'un grand nombre de chevaliers, à l'aide desquels elle parvint à fo-

menter une conspiration et à détrôner le roi son époux. Edouard II périt par le plus affreux des supplices : Deux sicaires, Gournay et Maltravers, pénétrèrent dans la chambre du roi pendant qu'il dormait, et lui plongèrent un fer rouge dans les intestins.

La femme de Charles le-Bel était aussi perverse et aussi barbare que sa sœur. Ce prince avait épousé, en 1307, Blanche de Bourgogne, qui, convaincue d'adultère comme sa sœur Marguerite, fut comme elle tonsurée et emprisonnée au Château-Gaillard, près des Andelys.

Le peuple voyait dans les drames sanglants de la tour de Nesle et dans la mort prématurée des petits-fils de saint Louis, un signe de la vengeance céleste envers cette famille qui avait souffleté le pape Boniface VIII, empoisonné Benoît XI et fait brûler les Templiers.

Charles-le-Bel ne fut pas plus heureux que ses frères morts l'un à vingt-sept ans, et l'autre à vingt-huit. Il épousa en secondes noces Marie de Luxembourg, qui mourut deux ans après (1324), et en 1325, il prit pour troisième femme Jeanne d'Evreux, dont il n'eut qu'une fille posthume.

Ce prince faible, pour qui la couronne de France semblait être un fardeau, faillit ceindre la couronne impériale de Charlemagne et de Barberousse. Appuyé par le pape, qui préférait un descendant de saint Louis aux Césars d'Allemagne, il fut le compétiteur de Louis de Bavière et se rendit en 1325 à Bar-sur-Ornain, où quelques princes d'Allemagne devaient conférer avec lui. Il ne trouva au rendez-vous que Léopold d'Autriche, et revint cacher en France la honte de sa fausse démarche.

Il mourut en 1328, laissant Jeanne d'Evreux enceinte. Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, fut déclaré régent ; et la reine étant accouchée d'une fille, il fut, en vertu de la loi salique, reconnu roi de France.

Charles-le-Bel fut inhumé à Saint-Denis ; mais selon l'usage établi au XIII<sup>e</sup> siècle de partager les dépouilles royales, son cœur fut déposé aux Jacobins de Paris, et ses entrailles à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise (1).

---

## THIBAUT DE CHEPOIX,

Amiral et grand-maître des arbalétriers de France,

*né à Chepoix, près Breteuil.*

12.. — 1315.

Il remplit, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les fonctions de vicaire-général de Charles de Valois, à Constantinople, lorsque cette ville eut été prise par les croisés.

Il avait antérieurement été nommé par Philippe-le-Bel, gouverneur du château de Saint-Macaire, ce qui lui valut en 1296, une rente de 500 livres sur le trésor royal.

Il accompagna Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, pendant une première expédition dans les Deux-Siciles ; à son retour, en 1302, Louis X, le Hutin, lui fit présent d'un hanap à couvercle pesant cinq marcs d'argent.

En 1304, il fut créé grand maître des arbalétriers de France, et obtint une pension de six cents livres, en 1307, comme amiral de la mer.

C'est en cette qualité qu'il prit part à l'expédition de

---

(1) Continuateurs de Nangis. — Chroniques de Saint-Denis.

Roumanie, pendant les années 1306, 1307 et 1308. Il recevait alors trente sols de gages.

Il mourut en 1315.

La charge d'amiral, que les Siciliens ont établie les premiers, ne s'est introduite en France que sous le règne des Valois, et a longtemps été exercée par commission, avant de devenir une dignité. Elle s'appliqua primitivement à la Normandie, puis à la Provence, à la Guyenne et aux autres provinces maritimes de la France : encore les amiraux ne siégeaient-ils, dans l'origine, qu'aux bancs inférieurs du parlement. Thibault de Chepoy fit, de la relation des voyages du Vénitien Marco Polo en Chine, une traduction qui est restée manuscrite, et dont une copie ancienne existe à la bibliothèque de Berne.

---

## COMBAUT (famille de),

*Originnaire d'Auteuil.*

La maison de Combaut possédait, au xvii<sup>e</sup> siècle, la seigneurie d'Auteuil. Elle avait fait dresser sa généalogie par d'Hozier. Les seuls membres de cette famille, dont les annalistes de Beauvais aient gardé le souvenir, sont :

I. Charles de Combaut, baron d'Auteuil, né en 1588. Il fut gouverneur de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien. Il s'occupa de travaux historiques et d'ouvrages sur la noblesse et la chevalerie. Il aida Louvet dans ses recherches sur les anciennes familles du Bauvaisis. On a de lui : *Discours abrégé de l'Artois, membre ancien de la couronne et de ses possesseurs, depuis le commencement de la monarchie*. Paris, 1640, in 4°. L'auteur, pour flatter

Richelieu, fait remonter sa généalogie jusqu'à Robert d'Artois, fils de Louis VIII et frère de saint Louis. — *Histoire des favoris et des ministres d'Etat qui ont fleuri sous les rois de la troisième lignée*. Paris, 1642, in-fol. Cet ouvrage contient la vie de dix-huit ministres, depuis 887, époque de l'avènement de Hugues Capet, jusqu'en 1327, date de l'avènement de Philippe de Valois. On y trouve des détails curieux sur l'origine des titres et fonctions des grands officiers de la couronne. — *Blanche, infante de Castille, mère de saint Louis, reine et régente de France*. Paris, 1644, in-4°. Dans cet ouvrage, Charles de Combault a voulu prouver que les femmes, exclues de la couronne par la loi salique, ne sont cependant point étrangères aux affaires de l'Etat, et que plusieurs reines de France ont montré une grande aptitude pour l'administration du royaume. *Le vrai Childebrand*. Paris, 1659, in-4°. C'est une réponse à un traité de Chifflet, médecin du roi d'Espagne, Philippe IV, intitulé *Vindiciæ Hispanicæ*, qui tendait à prouver que Hugues Capet ne descend de Charlemagne que par les femmes, et qu'en conséquence la maison de Lorraine avait à la couronne de France des droits antérieurs à celle de Bourbon.

II. Alexandre de Combault, comte d'Auteuil, chevalier de Saint-Louis, et ancien officier aux gardes françaises, vit les sépultures de sa famille violées sous la révolution, et les dix-huit cercueils de plomb où reposaient les corps de ses aïeux, transformés en projectiles de guerre. Au retour de l'émigration, il rentra dans son domaine d'Auteuil, où il mourut le 23 septembre 1855, âgé de 87 ans (1).

---

(1) Lelong : *Bibliothèque historique de la France*. — Manuscrits de Victor Tremblay.

**Bourrée de CORBERON (famille).**

La famille de Corberon est originaire de Bourgogne : c'est une ancienne famille parlementaire.

La seigneurie de Corberon, située près de Beaune, a été érigée en baronie par le roi Louis XIV, en faveur de l'aïeul de *Pierre-Daniel Bourrée de Corberon*, président au Parlement de Paris (1<sup>re</sup> chambre des enquêtes).

Le président de Corberon était fils de *Daniel Bourrée*, *baron de Corberon*, conseiller au Parlement de Paris, et de Guillemette de Breget.

Il était né le 22 mai 1717, fut nommé conseiller au Parlement en 1738, et président en 1751. Il avait épousé Catherine Thiroux de Gerseuil, en 1745. Il acheta, en 1752, la terre de Troissereux, et y ajouta successivement les terres de Ricux, Houssoye, Verderel, Campdeville, Savignies et Maisoncelle.

Il employa sa fortune à faire, dans la vallée du Thérain, de grands travaux de dessèchements, et y propagea les nouvelles méthodes d'agriculture (1).

Il n'émigra pas sous la Révolution. Il s'était retiré à Toulouse, et fut impliqué dans un procès criminel en même temps que beaucoup d'honorables magistrats du Parlement de Paris et de celui de Toulouse « comme convaincus d'être auteurs ou complices d'une conspiration, qui a existé depuis 1789 jusqu'à ce jour, contre la souveraineté et la sûreté du peuple français, par l'effet de laquelle on n'a cessé de provoquer par des protestations, des arrêtés contraires à la liberté, l'avilissement et la dissolution de la représen-

---

(1) Voir l'*Annuaire du canton de Nivillers*, par M. Graves.

tation nationale, la rébellion envers les autorités constituées, et les lois créées et faites par les représentants du peuple; qu'enfin, pour faire réussir cette conspiration et faire rétablir contre la volonté du peuple et par la force les ci-devant parlements et tribunaux, il a été entretenu des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de l'Etat, tendant à faciliter le succès de leurs armes, et que, pour parvenir au même but et faire réussir plus facilement la conspiration, il a été employé toute espèce de manœuvres pour exciter la guerre civile, etc., ont été condamnés à la peine de mort.»

Parmi les victimes de cette hécatombe parlementaire, figuraient les noms les plus honorables : un Pasquier, conseiller de la grand'chambre du Parlement de Paris; un Mathieu Molé de Champlâtreux, président à mortier au Parlement; un Lefèvre d'Ormesson, également président à mortier, député à l'Assemblée constituante et ex-bibliothécaire de la bibliothèque du roi.

C'est en cette noble compagnie que le vénérable président de Corberon monta sur l'échafaud, le 20 avril 1794, à l'âge de 77 ans.

*Pierre-Philibert-Catherine Bourrée, marquis de Corberon*, son fils aîné, qualifié de lieutenant aide-major au régiment des gardes-françaises, fut à son tour traduit devant le tribunal révolutionnaire en même temps que son maître d'hôtel C. F. Collier, domicilié comme lui à Trois-sereux, district de Beauvais, « comme convaincus de conspirations contre le peuple, par suite desquelles des intelligences ont été entretenues avec les ennemis de l'Etat; des secours en hommes et en argent leur ont été fournis, des révoltes contre l'autorité légitime ont été provoquées par le fanatisme et tous autres moyens tendant à détruire sa liberté et à rétablir le despotisme, ont été condamnés à la

peine de mort. » Il fut aussi exécuté le 29 floréal an II (18 mai 1794).

De son mariage, conclu, en 1772, avec Marie-Anne de Nogué, il eut deux fils :

*Daniel-Marie Bourrée, baron de Corberon*, second fils du président, fut mestre de camp des armées du roi et ministre plénipotentiaire de France auprès du souverain de la principauté de Deux-Ponts. Il échappa à la proscription terroriste et mourut en 1810.

Mais d'autres épreuves étaient réservées à la famille de Corberon : le fils aîné du marquis, *A. Bourrée de Corberon*, enfant de quinze ans, fut traduit, malgré son âge, devant le tribunal révolutionnaire, le 19 messidor an II (7 juillet 1794), en même temps qu'un chanoine de Beauvais, une comtesse de Boufflers, un prince de Chimay, et le président de la chambre des comptes Nicolaï, « comme convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en conspirant contre sa liberté et sa sûreté, en provoquant, par la révolte des prisons, l'assassinat et la dissolution de la représentation nationale, etc., et condamnés à mort. »

Ce crime juridique s'accomplit, et le jeune de Corberon, extrait des prisons de Chantilly, porta sa tête innocente sur l'échafaud. Afin de pouvoir le condamner, le tribunal révolutionnaire l'avait vieilli de deux ans. Il est ainsi qualifié dans le jugement du 19 messidor : « A. Bourré de Courberon, âgé de 17 ans, né à Paris, ex-noble. »

Le sang de ce martyr devait enfin désarmer les bourreaux. Le second fils du marquis fut épargné, et il est aujourd'hui le chef de cette famille si éprouvée. *Daniel-Jean-Charles Bourrée, marquis de Corberon*, est né le 1<sup>er</sup> janvier 1780. Il a épousé, en 1805, Emilie-Claudine Fabre de Charun. De ce mariage sont nés deux fils : l'aîné, le *comte de Corberon*, a servi dans les gardes-du-corps, compagnie



de Noailles, sous la Restauration. Il a quitté le service en se mariant.

Le second est le *baron de Corberon*, député au Corps législatif en 1853, et réélu en 1857, membre du Conseil général de l'Oise pour le canton de Nivillers depuis 1852, maire de Troissereux depuis 1846, et chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé M<sup>lle</sup> Emilie Feutrier, fille du baron Feutrier, ancien préfet de l'Oise, et nièce de Monseigneur Feutrier, ancien évêque de Beauvais et ministre des cultes en 1830.

Par cette alliance, M. le baron de Corberon participe à la fois aux souvenirs traditionnels de l'ancienne noblesse du Beauvaisis, dont son père est un des plus dignes représentants, et aux souvenirs plus récents d'un magistrat et d'un prélat qui ont laissé dans le pays une renommée d'urbanité et de courtoisie qu'on retrouve au château de Saint-Maurice, unies à la grâce et à la bienfaisance.

---

### COUSTANT (famille de) (1).

*Originnaire de Compiègne.*

La famille Coustant est une des anciennes familles de la ville de Compiègne, où on la trouve établie au xvi<sup>e</sup> siècle. Depuis cette époque, elle s'y est acquise une position des plus honorables par les charges qu'elle a remplies et les alliances qu'elle a contractées. Elle s'honore d'une suite non interrompue de services rendus dans la magistrature, les

---

(1) Voir la Notice de Dom Coustant, p. 238.

cours souveraines et l'armée. Elle a aussi fourni de nombreux représentants dans les ordres sacrés, notamment les Bénédictins, et l'un de ses membres s'est acquis par ses travaux et ses vertus une illustration qui le place parmi les personnages remarquables de cette savante congrégation.

Ses armes ont été enregistrées dans l'Armorial général, manuscrit dressé par d'Hozier, en conformité de l'édit du roi Louis XIV, de novembre 1696 : Généralité de Paris. Election de Compiègne, n° 103, fol. 696. De gueules à un arbre d'or, au chef d'argent chargé d'un croissant de sable.

Les chroniques locales et les archives de la ville de Compiègne ne donnent aucun renseignement sur l'origine de cette famille (1), et il faut commencer sa généalogie avec la filiation directe établie par les actes de l'état civil, où nous trouvons son nom indistinctement écrit : Coustant, Coutant, Coustan et Coutan.

I. *Raoult Coustant*, 1<sup>er</sup> du nom, commandant du port de Compiègne, épousa le 5 juin 1593 Anne de Pronnay, fille de Jean de Pronnay, conseiller du roi et procureur de S. M. au bailliage de Compiègne. De ce mariage sont issus dix enfants, dont : 1° Antoinette, mariée à Arthus de Crouy, d'une famille très-ancienne. (Mestre Jehan de Crouy, bourgeois de Compiègne, figure parmi les témoins des miracles, dans l'histoire de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite); 2° Raoult, qui suit.

II. *Raoult Coustant*, 2<sup>e</sup> du nom, avocat au Parlement, né le 10 juin 1610, mort le 24 août 1680; on voit figurer

---

(1) Peut-être faudrait-il la chercher dans l'ancien comté de Hainaut, où existait près d'Avesnes une seigneurie du nom de Constant ou Coutant, et un château de ce nom que l'on voit encore, et qui s'est élevé sur les ruines d'une ancienne maison forte appelée Tostpenset.

comme témoin à son décès, Louis Charpentier, conseiller du roi, lieutenant général en l'élection. Il épousa, le 15 juillet 1636, Louise Loisel, fille de Nicaise Loisel, et sœur de Marie Loisel, mariée à Elie Charmaïue. La famille Loisel appartient à la magistrature, et on trouve différents membres de cette famille remplissant des fonctions élevées à Compiègne, Beauvais et Senlis.

De ce mariage sont issus quatorze enfants, dont : 2° Raoult, qui suit ; 11° Pierre, né le 30 avril 1654, connu sous le nom de Dom P. Coustant, prêtre religieux bénédictin, prieur de Nogent-sous-Coucy, mort le 16 octobre 1721 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, à Paris, dont il était le doyen. Ce savant érudit, connu par les éditions du saint Augustin, de saint Hilaire, des Lettres des Papes, sut allier l'instruction la plus sérieuse à la piété la plus austère. Une notice sur ses ouvrages a été adressée en 1862, par un de ses arrière-neveux, à la Société académique de Beauvais.

III. *Raoult Coustant*, 3° du nom. Conseiller du roi, écuyer, lieutenant criminel en l'élection de Compiègne, né le 22 juin 1639, mort le 11 septembre 1703 ; on voit figurer comme témoin à son décès Jean-Baptiste Seroux d'Agincourt, lieutenant-général en l'Élection de Compiègne. Il fit enregistrer les armes de sa famille à l'Armorial général, où l'on rappelle aussi N. Coustant, curé de Couly. Il épousa, le 30 septembre 1664, damoiselle Charlotte Brunel.

De ce mariage sont issus douze enfants, dont : 7° Louis Coustant, né le 8 juin 1674, prêtre religieux bénédictin ; 8° Charles-Marie, qui suit ; 9° Marguerite-Thérèse, née le 9 janvier 1677, mariée le 19 mars 1770 à Louis-Noël Langlois de Saillant, directeur des postes à Valenciennes ; 12° Antoine, né en 168., notaire royal, marié le 24 janvier 1715 à Catherine du Feu.

**IV. Charles-Marie Coustant, écuyer, seigneur de Belle-Assise, coseigneur de Sainte-Christine, conseiller du roi et procureur de Sa Majesté au bailliage et autres juridictions royales de la ville de Compiègne. Né le 25 janvier 1676, mort le 2 janvier 1752. Il fut d'abord avocat, gouverneur attorney de Compiègne, et à sa mort, outre ses charges de magistrature, il était subdélégué de MM. le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris établis en la ville de Compiègne, pour les rivières d'Aisne et d'Oise, bailli général des douanes du Val-de-Grâce, gouverneur et administrateur de l'hôpital général de Compiègne, etc. Il épousa, vers 1701, Marie Barbe de More, fille de Jérôme de More et de Marguerite Charpentier, sœur d'un lieutenant-général en l'élection de Compiègne.**

De ce mariage sont issus dix enfants, dont : 2° Madeleine, née le 12 janvier 1705, morte le 9 septembre 1771, et enterrée avec son mari dans l'église de l'abbaye de Saint-Corneille, mariée le 6 avril 1723 à Claude-Nicolas Mottet, seigneur de la Mothe, baron fiefé de Saint-Corneille, officier de la vénerie du roi ; 3° Antoine-François, conseiller du roi, avocat au Parlement, maître particulier des Eaux et Forêts de la maîtrise de Compiègne, né le 12 octobre 1705, mort le 23 août 1788, marié vers 1740 à Geneviève Charlotte Segoin, dont il eut Charlotte-Geneviève-Elisabeth Coustant, née le 27 août 1747, mariée le 1<sup>er</sup> mai 1764 à Messire Jean-François-Hyacinthe Esmengart de Beauval, chevalier, seigneur de Fresnel, ingénieur ordinaire du roi, major en survivance de son père de la ville de Compiègne, lieutenant aussi en survivance des chasses de la capitainerie royale dudit Compiègne. Une de leurs filles, Félicité-Louise Esmengart de Beauval, épousa Jean-Antoine-Louis-Bernard de Frézals, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant au régiment de Bourgogne ; 5° François, né le 10 avril 1709, prêtre religieux bénédictin, à l'abbaye de Ste-

Claire de Berneuil ; 6° Louis, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, né le 13 janvier 1712, marié vers 1740 à Elisabeth-Reine de France, dont il eut deux enfants morts sans postérité ; 8° autre Louis Coustant, seigneur de Jouy, Belle-Assise, et conseiller du roi, et son avocat au bailliage de Compiègne, né le 30 octobre 1717 ; il eut pour parrain le duc d'Humières, et pour marraine Marie-Anne de Moricourt, fille d'un président en l'élection de Compiègne, dame de Beauval. Il épousa, le 22 novembre 1774, Louise-Thérèse de la Vallée de Colfeux, fille de Marc-Antoine de la Vallée, seigneur de Colfeux, Lardé, et conseiller du roi et de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, lieutenant de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Laigne et de Marie-Catherine Saiget. Il eut de son mariage Antoinette-Thérèse Coustant de Jouy, née le 7 mai 1778, mariée à N. Brulley de la Brunière, frère de Mgr de la Brunière, évêque de Mende, et dont elle eut Mgr Paul Maxime de la Brunière, évêque de Trinita, en Mantchourie, qui fut massacré par les Tartares sur les bords du fleuve Amour en 1846 ; 9° César-Robert, qui continue la descendance.

V. *César Robert Coustant*, écuyer, seigneur de Villers, Yanville, Haute-Fontaine, conseiller du roi et procureur de Sa Majesté au bailliage de Compiègne, mort le 29 janvier 1775 et enterré dans l'église de Saint-Antoine, dont il était premier marguillier. Il fut d'abord avocat, puis substitut du procureur général au bailliage de Compiègne. Il épousa, le 12 novembre 1750, Marie-Martine-Elisabeth Denison. Cette famille appartenait à l'échevinage de Paris ; un de ses membres, Pierre Denison, fut échevin en 1651, et, comme prévôt des marchands pendant les troubles de la Fronde, il soulagea la misère publique. Son mariage fut célébré par Denis-Marie Coustant, prêtre grenetier des RR. PP. Célestins de Saint-Pierre, et quatre enfants en sont issus :

2° Charles-François Marie, qui suit; 4° Elisabeth-Françoise, née le 10 mars 1756, mariée le 17 janvier 1773 à Charles-Antoine Poullétier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde du roi, dont elle eut trois fils, MM. de Verneuil, de Yanville, d'Autreval. Du mariage d'Antoine Poullétier de Verneuil avec N. Laurens de l'Ormeon sont issus : Edouard Poullétier de Verneuil, membre de l'Institut, ancien président de la Société géologique de France, chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur des ordres de Sainte-Anne et de Saint-Wladimir de Russie, et de Charles III d'Espagne; Léon, ancien officier d'infanterie, mort sans postérité, et Antoinette-Clémence, mariée à Jean-Louis-Joseph, vicomte de Vidant, dont les deux filles ont épousé les princes Auguste et Raymond de Broglie.

VI. *Charles-François Marie Coustant*, seigneur de Villers, Yanville, dit Coustant d'Yanville, chevalier, conseiller du roi et son correcteur en la chambre des Comptes de Paris. Né à Compiègne, le 11 octobre 1759, mort à Paris le 14 octobre 1817. Il fut d'abord conseiller du roi, président trésorier des finances et grand voyer en la généralité de Soissons, charge dont il fut pourvu le 22 avril 1782. Il entra comme conseiller correcteur à la Chambre des Comptes de Paris le 28 janvier 1786, et il remplit ces fonctions jusqu'à la suppression de ce corps en 1790. Il faisait, en cette qualité, partie des électeurs de la noblesse aux États-Généraux, et eut l'honneur d'être au nombre des personnes présentées au roi Louis XVI par M. Tarbé, ministre des contributions publiques, le 2 novembre 1790, pour former la Commission de comptabilité nationale remplaçant les Chambres des Comptes. Décrété plus tard d'arrestation par le tribunal révolutionnaire, il ne dut d'échapper à la mort qu'à l'heureuse intervention d'une personne dévouée, qui lui fournit les moyens de quitter Paris le soir même avec

son parent **M. Esmengart**, et de partir comme officier des transports militaires pour escorter à Bordeaux un convoi de poudre.

Il avait fait, le 1<sup>er</sup> septembre 1786, avec sa sœur, un partage noble de fiefs et parties de fiefs sis à Sainte-Christine, Giraumont et Villers, et épousa, le 7 septembre 1794, Antoinette-Thérèse de Belleval, fille de messire An'oine Chevalier de Belleval, seigneur de la Topin du Mont en la Neuwilleroi, chevalier de St-Louis, brigadier des gardes du corps du roi (comp. de Beauveau); des de Belleval, marquis de Bois-Robin, et de Marguerite-Thérèse Desprez de la Rizière.

De ce mariage sont issus trois enfants : 1<sup>o</sup> Charles-César, qui suit ; 2<sup>o</sup> Paul-Antoine, mort en bas-âge ; 3<sup>o</sup> Elisabeth. Louise, née le 28 novembre 1803, mariée le 27 avril 1824 à Auguste-Romain Coquebert de Montbret, conseiller à la Cour Royale d'Amiens, dont elle a eu quatre enfants : Paul, ancien capitaine commandant au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers de la garde impériale, marié à Marguerite Dutreil. Charlotte, mariée à Ernest de Bonnefoy de Montbazin. Antoinette, mariée à Amédée, vicomte de Guillebon-Gabrielle.

VII. *Charles-César Coustant d'Yanville*, chef actuel de la famille, chevalier de la Légion d'honneur, décoré du lys et de la médaille de Sainte-Hélène, conseiller référendaire de 1<sup>re</sup> classe à la Cour des Comptes, ancien élève de l'école polytechnique (1814-1815), garde du corps inscrit dans la compagnie de Wagram, avocat, licencié en droit, a été aussi membre du Conseil général de l'Oise, et habite le château du Tillet, domaine patrimonial, commune de Cireslès-Mello (Oise). Il a épousé en premières noces, le 21 juillet 1825, Henriette-Zoé de Selle, des comtes de Selle, dont il a eu Henri, qui suit, et en secondes noces Marie-Anne-

Elisabeth Goulet de Rugey, des vicomtes de Rugey, le 20 octobre 1838, dont il a eu : Marie-Albert-Raoul, né le 16 août 1839, attaché au ministère des finances, et Marie-Anne-Berthe, née le 15 janvier 1843.

VIII. *Henri-Coustant d'Yanville*, chevalier, capitaine commandant au 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Nitchani Istbikor de Tunis. Il est ancien élève des écoles militaires de St-Cyr et de cavalerie de Saumur, membre correspondant des sociétés d'Archéologie de Constantine, Avesnes, Beauvais. Il a épousé, le 19 mai 1860, Charlotte-Louise-Ada Daniel d'Eurville de Grangues, des Daniel, marquis d'Eurville Grangues, et de ce mariage est issu : Marie-Raoul-Raymond, né le 19 février 1862 (1).

---

### CRILLON (famille de).

La famille de Crillon ne s'est fixée dans le Beauvaisis que vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, mais elle y exerça dès son arrivée une telle influence par son illustration et par les services rendus au pays, que la commune de Boufflers, dont elle avait acquis le domaine, prit le nom de Crillon qu'elle a conservé depuis.

La maison de Berton des Balbes ou de Balbis, est originaire du Piémont. *Louis des Balbes*, qu'on peut considérer comme son ancêtre, naquit en 1541, à Murs en Provence. Il prit le nom de *Crillon*, d'une terre que possédait son

---

(1) Documents particuliers.



père, et ce nom, qu'il rendit célèbre, devint le titre patronymique des aînés de la maison. Chevalier de Malte dès son enfance, il fit ses premières armes en 1557, sous le duc de Guise et l'aida à reprendre aux Anglais la ville de Calais qu'ils possédaient depuis plus de deux siècles. Pendant les guerres de religion, il fut un des chefs du parti catholique, et assista à toutes les batailles de cette sanglante époque : au siège de Rouen, en 1562, puis successivement aux journées de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, recueillant partout des lauriers et de glorieuses blessures. « Il en étoit couvert d'une infinité, dit Brantôme, sans avoir pu mourir par elles, et les ayant toutes reçues de la belle façon. »

Crillon, qui n'avait pas oublié son serment de chevalier de Malte, alla combattre, sous les ordres de don Juan d'Autriche, les ennemis de la chrétienté, et assista à la victoire de Lépante. Don Juan le chargea d'aller porter la nouvelle de cet heureux événement au pape Pie V, et ce pontife, pour le récompenser de la part glorieuse qu'il avait prise au combat, accorda à sa maison de posséder à Avignon une chapelle ayant les mêmes privilèges que celle des papes. Catholique, mais tolérant, Crillon blâma énergiquement la Saint-Barthélemy. Il résista également à Henri III, qui lui promettait l'épée de connétable s'il voulait participer à l'assassinat du duc de Guise. Lorsqu'il fallut opter entre la Ligue qui, sous prétexte de catholicisme, voulait livrer la France à l'Espagne, et le roi de Navarre que la majorité du pays répudiait alors comme huguenot, Crillon, ne prenant conseil que de son patriotisme, se rangea sous les drapeaux du Béarnais, qui lui écrivit après la bataille d'Arc ce billet aussi affectueux que laconique : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques et tu n'y étais pas ; adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. »

Crillon prit sa revanche à Ivry, où il combattit à côté

du roi, puis il assista au siège de Paris et d'Amiens, et mérita, pendant la campagne de Savoie, le titre de *brave des braves*, que lui décerna Henri IV. Un jour que le roi présentait Crillon aux personnes de sa cour comme le premier capitaine du monde : « Vous en avez menti, sire, c'est vous, répliqua Crillon, c'est vous. » L'assassinat du roi qu'il avait tant aimé affligea ses derniers jours, et il aurait voulu pouvoir répéter en cette occasion ce qu'il dit un jour à haute voix, en entendant prêcher la Passion dans sa paroisse d'Avignon : « Où étais-tu, Crillon? »

Le brave des braves mourut le 2 décembre 1615. Sa famille jouissait à Avignon, et dans le comtat Venaissin, d'une fortune et d'un crédit qui lui permettaient de mener une existence princière.

Lorsque la reine Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV firent un voyage dans le midi de la France, en 1658, ce fut à l'hôtel de Crillon que la cour descendit à Avignon, et non à l'hôtel du vice-légat pontifical.

La race des Crillon se reposa deux siècles sur les lauriers de son ancêtre illustre, et ce n'est que vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un descendant de ce grand capitaine marque dans l'histoire militaire du pays. *Louis de Bertou des Balbes de Quiers, duc de Crillon-Mahon*, assista, en 1734, à la bataille de Parme. Il servit ensuite en Bavière, sous les ordres du duc d'Harcourt, et, à la tête de trois cent cinquante Français enfermés dans la place de Landau, sur l'Isar, il arrêta, pendant treize heures, un corps d'armée de dix mille hommes. Il fallut capituler, et le souvenir de son aïeul lui valait cette étrange réponse : « Monsieur, nous vous connaissons et estimons depuis le commencement de cette campagne; néanmoins, *pends-toi, brave Crillon, car tu seras pris!* Il fut en effet retenu comme ôtage, puis échangé contre d'autres prisonniers. Il se couvrit de gloire à Fontenoy, en 1745, et pendant la guerre de Sept ans, il mérita du Grand

Frédéric cet éloge, à propos du combat de Weissenfels où il commandait : « Je fus arrêté, dit le roi, à la tête de mon armée par la valeur de dix-sept compagnies de grenadiers français. » Blessé à Rosbach, en 1757, le duc de Crillon, nommé lieutenant-général des armées du roi, vint prendre quelque repos dans son domaine du Beauvaisis, qu'il avait acquis en 1753.

Il passa en 1782 au service de l'Espagne, pour laquelle il conquit l'île de Minorque. Il fut créé, en récompense de cet exploit, capitaine-général des armées espagnoles, grand d'Espagne, et reçut le titre de duc de Mahon.

Il mourut à Madrid, en 1796, après avoir publié des *Mémoires militaires*, qui parurent en 1791, à Paris. Un de ses frères avait embrassé la carrière ecclésiastique et fut représentant du clergé en France : il mourut à Avignon, en 1789.

*François-Félix-Dorothee*, fils de Louis, duc de Crillon-Mahon, né en 1748, porta d'abord le titre de comte de Berton, puis celui de duc de Crillon. Il était maréchal de camp, lorsque la noblesse du Beauvaisis le nomma député aux États-Généraux, en 1789. Partisan des réformes nécessaires au salut de la monarchie, mais ennemi des excès révolutionnaires, il essaya en vain de faire prévaloir les idées d'ordre et de conciliation qui auraient pu fonder la royauté constitutionnelle. Forcé d'émigrer, il ne porta pas les armes contre la France, et passa en Espagne, d'où il revint sous l'Empire. Il vécut dans la retraite jusqu'à la seconde restauration, qui le nomma pair de France, et mourut à Paris le 27 janvier 1820.

C'est grâce à lui que Beauvais obtint la statue équestre de Louis XIV, qui fut inaugurée, le 11 août 1786, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Cette statue avait été fondue pour la place Vendôme, à Paris ; mais comme on l'avait

trouvée trop petite, on la donna au maréchal de Boufflers. Le duc de Crillon la trouva dans le château dont il se rendit propriétaire et en fit don à la ville.

Le 13 août 1792, le peuple ayant appris que les statues des rois avaient été renversées à Paris, voulut en faire autant à Beauvais. Les officiers municipaux, dont la plupart étaient opposés à cet acte de vandalisme, délibérèrent à ce sujet; mais, sans attendre la fin de la délibération, la populace se précipite en masse sur la place, dresse des échelles contre la statue, y attache des câbles auxquels elle s'attelle, et l'image du grand roi tombe au milieu des huées et des malédictions de ces forcenés qui, six ans auparavant, avaient salué son inauguration par des acclamations enthousiastes. Deux obélisques-fontaines, qui s'élevaient de chaque côté de la place et concouraient à son ornementation, furent également renversés par la multitude. Le soir, la ville était illuminée.

*Louis-Alexandre-Nolasque-Félix, marquis de Crillon*, frère du précédent, né à Paris en 1742, suivit aussi la carrière des armes. Il était maréchal de camp lorsqu'il fut nommé député du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux. Il émigra en 1793, et rentra en France sous le consulat. Il mourut en 1806 sans laisser de postérité.

*Louis-Antoine-François-de-Paule, duc de Crillon*, fils aîné de François-Félix, né en 1775, entra fort jeune au service de l'Espagne. En 1799, à l'âge de 24 ans, il était déjà colonel. Il avait d'abord combattu contre les armées républicaines, commandées par les généraux Dagobert et Dugommier, et fut fait prisonnier en 1794. La qualité de français et d'émigré le rendait justiciable du tribunal militaire, mais on lui tint compte de l'illustration de son nom et des services rendus à l'Etat par sa famille, et il obtint

de demeurer libre, sur parole, à Montpellier. Quelque temps après, le comité de salut public annonçait au duc de Crillon, son aïeul, capitaine-général des armées d'Espagne, que son petit-fils, le citoyen duc de Mahon, était libre de rentrer en Espagne « sans condition. » Sa parole suffisait au gouvernement français.

Cette loyauté traditionnelle chez les Crillon le détermina à demander du service dans l'armée française, pour défendre la nation menacée par la coalition étrangère. La paix de Campo-Formio rendit l'autorisation qu'il reçut inutile. Il vint alors à Paris, et fut présenté dans les salons de Barras. Il y rencontra le général Bonaparte qui le complimenta sur le nom glorieux qu'il portait.

En 1801, il rentra en Espagne, et y épousa dona Varela, veuve d'Ulloa, ministre des finances et de la marine, sous Charles IV.

En 1808, il était capitaine-général des provinces basques. Partagé entre ses devoirs de général espagnol et sa sympathie pour la France, il informa le gouvernement de Charles IV des projets de Napoléon I<sup>er</sup>; mais, en présence de l'inaction du roi et de l'incapacité du ministère, il fut obligé de laisser Murat occuper les forteresses de la frontière. Après l'abdication de Charles IV, il resta fidèle à Ferdinand VII, son successeur; mais celui-ci ayant abdiqué à son tour, il put honorablement, après s'être ruiné pour payer les dettes du roi déchu, prêter serment au roi Joseph, qui le nomma lieutenant-général et vice-roi de Navarre. En 1814, Ferdinand, rentré dans ses États, exila le duc de Mahon, qui se retira à Avignon, où la loi d'indemnité des émigrés lui avait restitué ses biens confisqués et vendus sous la révolution. Louis XVIII lui accorda en outre le titre de lieutenant-général honoraire. Il mourut à Avignon, le 5 janvier 1832.

La maison de Crillon est aujourd'hui représentée par

*M. Marie-Gérard-Louis-Félix Rodrigues, duc de Crillon*, second fils de François-Félix, duc de Mahon, né à Paris, le 13 décembre 1782. Aide-de-camp d'un de nos plus célèbres maréchaux sous l'Empire, il entra, en 1814, dans la garde royale, en qualité de sous-lieutenant des mousquetaires gris. Lors du retour de Louis XVIII en France, après les Cent Jours, il commandait l'escorte qui accompagna le roi jusqu'au palais des Tuileries. Lorsque les quatre compagnies rouges de la maison du roi furent licenciées, le marquis de Crillon obtint le commandement de la légion des Basses-Alpes qui, sous la dénomination de 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, fit, en 1823, la campagne d'Espagne, sous le commandement en chef du duc d'Angoulême. Il faisait partie de l'avant-garde de l'armée, commandée par le maréchal Oudinot, et entra le premier à Madrid, où son nom était populaire.

Il servit ensuite sous les ordres du lieutenant-général de Bordesoulle, pendant la campagne d'Andalousie, qui se termina par la prise du Trocadéro. A sa rentrée en France, il fut promu au grade de maréchal-de-camp. Il succéda à son père dans les dignités de duc et de pair de France, et se signala à la Chambre par la modération de ses principes et son respect pour la Charte constitutionnelle qui pouvait maintenir en France le régime représentatif. Aussi le gouvernement de Juillet le maintint à la pairie. Toutefois, fidèle à ses convictions, il cessa dès lors de prendre part à la politique, et se consacra, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, aux intérêts du département de l'Oise, devenu son pays d'adoption. La confiance de ses concitoyens l'a maintenu, même en 1848, dans les fonctions de vice-président du conseil général. Partageant sa sollicitude entre ses administrés et ses traditions de famille, il a assisté, en 1858, à l'inauguration de la statue du brave Crillon, que la ville d'Avignon a élevée à l'ancêtre de cette

noble famille, qui, depuis trois siècles, n'a cessé de se signaler par ses bons et loyaux services envers l'État.

De son union avec mademoiselle de Rochechouart, fille du marquis de Mortemart, le duc de Crillon a eu cinq filles, dont trois sont mariées au comte de Grammont, au marquis de Chanaleilles, et au comte Pozzo-di-Borgo.

---

### CUIGNIÈRES (Pierre de).

Jurisconsulte,

*né à Cuignières, canton de Saint-Just-en-Chaussée.*

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Après un court noviciat dans la carrière ecclésiastique, Pierre de Cuignières devint un de ces savants juristes qui balançaient déjà au XIV<sup>e</sup> siècle le crédit du clergé dans le conseil des rois. Il fut conseiller de Philippe-le-Bel, et exerça les mêmes fonctions pendant les règnes de Louis X, de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, ses successeurs; mais il se fit surtout remarquer à la cour de Philippe-de-Valois.

A l'ouverture de l'assemblée des prélats et des barons du royaume, qui eut lieu le 15 décembre 1329, Pierre de Cuignières fut chargé par le roi de soutenir le principe de la séparation des pouvoirs laïque et ecclésiastique (on dirait aujourd'hui du spirituel et du temporel).

Il formula en soixante-dix articles les griefs des laïques. Il se fondait sur ce que les deux puissances étaient représentées par deux glaives. L'archevêque de Sens, qui devint

pape plus tard, sous le nom de Clément VI, réfuta ainsi cette argumentation. « Les deux glaives, dit-il, représentent ces deux puissances ; mais toutes les deux appartiennent au pape ; ce qui le prouve, c'est que, lorsque saint Pierre coupa l'oreille de Malchus, Jésus-Christ lui dit de remettre l'épée dans le fourreau, mais non de déposer le glaive. »

Il faut avouer que ce raisonnement était plus subtil que plausible. La discussion continua dans la même assemblée entre Pierre de Cuignières et Bertrand, évêque d'Autun.

Laurent Bouchel, ancien avocat au parlement de Paris, dans son ouvrage sur les anciennes coutumes du duché de Valois, donne de curieux détails sur ce débat :

« Et fut, dit-il, ceste conférence et altercation touchant la puissance, juridiction et autorité royale et ecclésiastique, si sagement conduite et modérée par le roy mesme, qu'à la remonstrance dudict de Cugnières, fut réformée l'usurpation et entreprise de la cour de Rome sur la liberté de l'Eglise gallicane. Quoyque l'autheur et promoteur de ceste réformation, par desdain et mocquerie de quelques mal-advisez gens d'Eglise ait esté appelé maistre Pierre du Cugnet, et, par manière de dire, transformé en un marmouset de l'un des pilliers de Nostre-Dame de Paris (1). Ou, à mieux parler, qu'il ait esté lapidé pour un si bon œuvre, si est que, par ceste communication, comme Pub. Valerius, romain, institua l'appel au peuple, ainsi M. Pierre de Cugnière, fist-il ouverture dès lors aux appellations comme d'abus qui s'en sont depuis ensuivies, et qui ont

---

(1) Le clergé de Paris, pour se venger de l'avocat de la Juridiction laïque, appela Pierre Cugnière le marmouset, sculpté à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris, sous le nez duquel on allait éteindre les cierges de l'autel voisin.



prins petit à petit leur forme, force et vertu, et apporté plus de fruit en France que quelques-uns ne pensent.

» Je diray donc à la louange de nostre pays de Vallois, qu'il semble que le territoire anime ses nourrissons à la deffense des droits royaux et libertés de l'Eglise gallicane. J'en ay veu en ma jeunesse de beaux et excellents mémoires entre les mains de feu M. Bergeron (1), que ses héritiers intimidz par les rigueurs du temps, et trop grandes faveurs et crédit des ultramontains en la France, n'ont osé mettre au jour. C'est la mesme crainte que j'ay autresfois ouy dire audict sieur Bergeron avoir restenu maistre François Vatable, en son vivant docteur en théologie, l'un des plus accomplis en preud'homie qui fust de son temps, et curé de Bruvret en nostre pays de Vallois, lors de la réformation de ceste coutume de dire et faire beaucoup de choses pour la deffense de l'autorité royale, droits et libertez de l'Eglise gallicane, qui maintenant pourroient grandement servir à l'Estat, combattu de nouveutez plus que jamais (2). »

Le récit que vient de nous faire Laurent Bouchel dans son ouvrage sur les coutumes du Valois se trouve contredit et complété sur certains points dans l'*Histoire du Valois*, publiée en 1637, par Dumoulin, avocat. A la suite des plaintes réciproques formulées par les seigneurs contre le clergé, et par le clergé contre les seigneurs, Philippe de Valois, dit Dumoulin, convoqua les prélats et seigneurs en assemblée générale à Paris, le 15 décembre 1329, avec ordre à chacun de déclarer nettement les sujets de sa plainte qu'il avait à faire valoir contre sa partie adverse.

(1) Voir ce nom, tome 1, page 128.

(2) *Les coutumes générales des bailliages de Sensis, comté de Clermont en Beauvoisis, et duché de Valois*, par Laurent Bouchel, 1631.

Jean de Marigny, évêque de Beauvais, était un des prélats convoqués à cette assemblée solennelle, qui tint chaque semaine une séance jusque vers le milieu du mois de janvier 1330. L'orateur qui ouvrit la séance fut Pierre de Cuignières, chevalier, conseiller du roi et avocat des barons contre le clergé.

Dans son plaidoyer contre la juridiction ecclésiastique, il résuma ses griefs d'accusation à trois chefs principaux, savoir : les anticipations du clergé sur la puissance séculière, la manière abusive dont le clergé exerçait sa propre puissance, et la multiplicité excessive des censures ecclésiastiques.

Si Pierre de Cuignières se fût borné à demander la répression des abus qui existaient effectivement à cette époque dans la juridiction ecclésiastique, il eût pu obtenir gain de cause, mais il attaqua le principe même de cette juridiction et entreprit de prouver que tout exercice du pouvoir temporel était un abus de la part des évêques. Une pareille doctrine était trop radicale pour ne pas être combattue énergiquement par les avocats de l'Eglise.

Les principaux orateurs du clergé étaient Pierre Roger, évêque de Cambrai, qui devint par la suite archevêque de Sens, puis pape sous le nom de Clément VI, et Bertrand, évêque d'Autun. Ces deux prélats réfutèrent Pierre de Cuignières avec tant d'arguments que le débat se termina à l'avantage du clergé ; mais les évêques, éclairés sur les abus que l'on reprochait aux tribunaux ecclésiastiques, prirent l'engagement d'y apporter remède.

Philippe de Valois, tout en assurant sa protection aux évêques contre toute entreprise qui tendrait à troubler l'exercice de leur juridiction, reconnaissant et appréciant le mérite et les qualités de Pierre de Cuignières, donna à ce savant jurisconsulte la récompense due à ses travaux.

Pierre de Cuignières avait déjà rendu service à l'Etat,

comme ayant négocié avec deux autres commissaires l'acquisition du Dauphiné. Il possédait dans le Valois le petit domaine de Saintines, près Crépy. Par lettres-patentes, en date du 9 septembre 1330, le roi confirma les privilèges seigneuriaux de cette terre, et lui octroya en outre le droit d'usage dans la forêt de Cuyse.

Pierre de Cuignières fit rebâtir son château avec les libéralités du roi et y vécut jusqu'en 1355. Il fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fondée à cette intention. Son épitaphe portait ses noms, qualités et alliances, et résume en quelque sorte sa vie : Ci-git Messire Pierre de Cuignières, mary de Jeanne de Néry, sieur de Saintines, premièrement avocat en la Cour du Parlement et archi-diacre de Nostre-Dame de Paris, et depuis féal chevalier et grand conseiller du roi Philippe de Valois (1).

---

### **CARRIN (Mathieu),**

enrôlé volontaire de l'Oise,

*né au Plessis-de-Roye.*

1851—1808.

Dragon le 8 avril 1774 dans le régiment de *Condé*, devenu le 2<sup>e</sup> régiment en 1791, il obtint les grades de brigadier et de maréchal-des-logis les 21 février 1782 et 17 juin 1786, et reçut un congé le 31 mai 1791.

---

(1) *Continueurs de Nangis*. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — *Monarchia Sancti Imperii*. — Recueil de Goldart, 1651. — *Histoires du Valois*, par L. Bouchet et Dumoulin.

Il reprit du service, le 23 septembre 1791, comme lieutenant dans le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Oise (28<sup>e</sup> régiment de ligne en l'an XII).

Attaché à l'armée du Nord en 1792, il se distingua par sa bravoure, et fut nommé capitaine le 28 mai 1793.

Prisonnier à Landrecies le 12 floréal an XII, il rentra au corps le 2 vendémiaire an IV, rejoignit l'armée de l'intérieur et tint garnison, pendant les ans V et VI, dans la 17<sup>e</sup> division militaire.

Sa conduite aux armées du Danube, de réserve de première ligne et d'Italie, pendant les guerres de l'an VII à l'an IX, le fit plusieurs fois remarquer, et notamment à Marengo, où il reçut un coup de feu à la jambe gauche : il rentra dans l'intérieur à la paix de l'an IX, et obtint sa retraite en l'an XI pour cause de blessure et d'infirmités.

Compris comme légionnaire dans la promotion du 17 thermidor an XII, le capitaine Carrin fut nommé en 1808 électeur de Bar-sur-Ornain, où il mourut.

A. H.

---

### DALLERY, Prêtre et Professeur.

Il exerça pendant huit ans les fonctions de professeur de philosophie au collège communal de Beauvais et s'y fit remarquer par le discours qu'il prononça à la cathédrale, le 4 décembre 1808, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>.

Cette apologie ne l'empêcha pas de faire, en 1814, un éloquent éloge de Louis XVI. Il fut nommé, en 1821, proviseur du collège royal d'Amiens (1).

---

(1) *Journal de l'Oise*, 14 juin 1814.

**DANICOURT (Pierre-Alexandre),**

ancien Juge de paix à Clermont ,

17. . — 1852.

Ce magistrat, né à Clermont, devint juge de paix du canton et sut se faire estimer de ses administrés par son intégrité et son caractère conciliant. Aussi fut-il universellement regretté de ses concitoyens lorsque la mort vint l'enlever à ses utiles et modestes fonctions, le 5 mars 1852. La famille Danicourt a hérité de ces traditions de probité et d'honorabilité. Elle est encore représentée à Clermont et l'un de ses membres a été pendant vingt ans, à Orléans, comme directeur du *Journal du Loiret*. un des publicistes les plus influents de la presse provinciale.

**DANIEL (Jean-Marie), Prêtre,**

né à Beauvais,

1750 — 1819.

Il était curé de la paroisse de Saint-Martin à Beauvais, et vice-promoteur de l'officialité, lorsqu'éclata la révolution de 1789. Sa qualité d'ecclésiastique le rangea parmi les suspects, et il fut détenu pendant plusieurs mois, avec les personnes les plus respectables du pays, dans le château de Chantilly, alors transformé en prison d'Etat.

Après avoir échappé aux proscriptions révolutionnaires,

l'abbé Daniel, lors du rétablissement du culte, exerça les modestes fonctions de curé dans la paroisse de Saint-Martin-Longueau, dans l'arrondissement de Clermont.

En 1802, il fut promu à la cure du canton d'Attichy, dans l'arrondissement de Compiègne.

Plus tard, il fut appelé à la cure de Senlis, et, peu après son installation, nommé chanoine honoraire du chapitre d'Amiens. Elevé, en 1817, à la dignité de curé de première classe, l'abbé Daniel mourut deux ans après à Senlis, après avoir exercé le ministère ecclésiastique dans les quatre archidiaconés du diocèse de Beauvais. Il décéda le 2 juin 1819, à l'âge de 69 ans.

M. le docteur Daniel, médecin à Beauvais, est le neveu du vénérable curé de Senlis.

---

### DAUVERGNE (François, Lucien et Jean).

Trois personnages notables, du nom de Dauvergne, sont cités par M. V. Tremblay dans sa Biographie des hommes recommandables du département de l'Oise.

Le premier, François Dauvergne, né à Beauvais en 1490, marchand en cette ville, en fut maire de 1555 à 1558, puis juge-consul en 1560. Il était frère du lieutenant-général au bailliage de Senlis et parent d'Antoine Loisel. Il fut chargé, en 1557, d'une fourniture importante de draps par le sieur de Villebaud, intendant du roi Henri II, pour l'habillement des troupes. Cette fourniture fut faite au prix de trente-cinq sous l'aune.

Le second, Lucien Dauvergne, ancien seigneur de Caigny, près Beauvais, a servi dans les armées sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et assista, comme dé-

puté de la noblesse, aux États provinciaux convoqués à Pontoise en 1651.

François-Jean Dauvergne, né à Beauvais en 1700, avocat au parlement de Paris, a composé divers ouvrages de jurisprudence. Il mourut en septembre 1775. Son fils était directeur de la poste aux lettres de Beauvais, en 1771. Il eut une fille, excellente musicienne, dit M. Tremblay, qui est morte à Beauvais, un peu après 1830.

---

### DAVID (l'abbé),

Représentant du clergé aux États-Généraux,

*né à Saint-Germer.*

L'abbé David était fils d'un meunier, dont le moulin était situé près de Saint-Germer-en-Bray. Il fit dans le collège de ce pays, alors dirigé par de savants bénédictins, de brillantes et solides études, puis acheva son cours de théologie à Paris, où il fut reçu docteur à la Sorbonne.

Il fut élu en 1789 député du clergé de Beauvaisis aux États-Généraux, et siégea à côté de l'illustre abbé Maury avec qui il était lié d'une étroite amitié. Mais il n'avait pas l'ardeur et la fougue méridionales du brillant orateur qui devint sous l'Empire archevêque de Paris. Dévoué à ses devoirs religieux, ce respectable prêtre se trouva fourvoyé dans les États-Généraux, comme le Père Lacordaire dans la Constituante de 1848. Sur chacun des bulletins de vote qu'il déposait dans l'urne en faveur de l'abbé Maury, lors des élections pour la présidence, il écrivait *memento mori*, donnant au candidat de son choix, en même temps que son suffrage, un conseil d'humilité.

L'abbé David, tout en siégeant dans l'assemblée du clergé, n'avait pas abandonné ses modestes fonctions de desservant de Lormaison, près Méru. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut considéré comme prêtre réfractaire et forcé de quitter la France.

Le citoyen Massieu, évêque constitutionnel de l'Oise, donna pour successeur à l'abbé David un curé patriote, nommé Mullot. « Cet indigne pasteur, dit M. Tremblay, que ses paroissiens n'avaient accepté qu'avec répugnance, ne tarda pas à se livrer à l'intempérance et au libertinage, et ne trouvant personne dans la commune qui voulût l'assister dans la célébration du Saint-Mystère, il se faisait servir à l'autel par sa domestique qu'il finit par épouser. »

Ce scandale durait encore lorsque le premier consul rouvrit la France aux émigrés et les églises au culte catholique. L'abbé David revint à Lormaison. Instruit de ce qui s'était passé depuis son départ, il se rend à l'église et arrive au moment où l'abbé Mullot, assisté de sa femme, allait dire la messe. Il prend aussitôt la place de ce prêtre indigne, le fait chasser du sanctuaire par ses fidèles ouailles, et célèbre lui-même l'office divin.

L'abbé David se retira ensuite à Beauvais, chez une de ses nièces, où il mourut peu de temps après son retour de l'émigration. Il avait composé divers écrits religieux, entre autres une *Explication du Catéchisme*, formant un manuscrit in-4° d'environ 400 pages, qui n'a pas été publié.

---



**DELAMARRE (Antoine),**

Député de l'Oise à la Convention,

né à Grandvilliers,

1756—1824.

Il fut, avec Charles Villette, le seul des représentants de l'Oise qui, dans la séance du 16 janvier 1793, appelé à se prononcer par le vote nominal sur la peine à infliger à Louis XVI, eut le courage de ne pas voter la mort du roi.

Voici comment il motiva son vote :

« Forcé de prononcer aujourd'hui définitivement dans la double qualité de juge et de représentant du peuple, je dis, comme juge, que je vote pour la mort : mais comme représentant du peuple, chargé de veiller à l'intérêt de ses rapports politiques, je crois que la mort de Louis serait moins utile que son existence. En conséquence, je vote pour sa réclusion jusqu'à six mois après la paix, et pour son bannissement ensuite. Ce qui me détermine surtout, c'est que je considère que si le peuple souverain regardait cette décision comme mauvaise, il serait toujours à temps, malgré votre décret, de demander la mort. »

Antoine Delamarre fut nommé également au conseil des Cinq-Cents et plus tard à celui des Anciens; puis il exerça les fonctions plus modestes et moins périlleuses de conseiller de préfecture du département de l'Oise, depuis 1804 jusqu'en 1816, époque à laquelle il donna sa démission. Il se retira à Grandvilliers où il mourut, le 10 février 1824, à l'âge de 68 ans (1).

---

(1) Réimpression du *Moniteur universel*; Paris, Plon, éditeur.

**DESMARETS (Charles ,**

Abbé et Administrateur.

*né à Compiègne,*

1763 — 1832.

Il fut d'abord chanoine de la cathédrale de Chartres, mais il quitta la carrière ecclésiastique sous la révolution et fut attaché à l'administration des vivres dans l'armée d'Italie. Il devint chef de la police secrète sous le Consulat et l'Empire, et fut chargé d'importantes missions. Après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, il se retira dans une propriété qu'il possédait près de Compiègne, où il mourut en 1832.

Le libraire Levavasseur a publié, en 1833, des Mémoires de Desmarets intitulés : *Témoignages historiques, ou quinze ans de haute police sous Napoléon*, un vol. in-8°. Ces mémoires ne sont qu'une justification des reproches auxquels Desmarets avait été en butte dans ses difficiles fonctions. On regrette de n'y trouver aucun éclaircissement sur les affaires secrètes auxquelles il fut mêlé, telles que le procès du duc d'Enghien, celui de Pichegru, etc.

V. T.

**DESPEAUX (le baron Elol).**

Doyen des généraux de France,

*né à Malassie, commune d'Auteuil.*

1761—1856.

Pendant longtemps, les lecteurs de l'*Annuaire militaire* ont pu voir, en tête de la liste, par ordre d'ancienneté des

généraux, le nom de ce vénérable doyen de l'armée française.

Eloi Despeaux débuta, dès l'âge de 15 ans, dans la carrière des armes. Enrôlé comme simple soldat le 2 novembre 1776, au régiment de Flandres (infanterie), il devint successivement caporal le 15 juin 1780, et sergent le 20 mai 1784. Il fit, avec ce régiment, les campagnes de 1779 à 1781 sur les côtes de la basse Bretagne, contre les Anglais, et donna sa démission le 12 août 1791.

Peu de temps après, le 26 octobre de la même année, il reparait sous les drapeaux en qualité d'adjutant-major au 9<sup>e</sup> bataillon de volontaires du Nord.

Les puissances coalisées avaient occupé les Pays-Bas et se promettaient déjà d'envahir la France. La bataille de Jemmapes fit échouer leurs projets. La bravoure que déploya Despeaux dans cette journée et le sang-froid dont il fit preuve au camp de Famars, et lorsqu'il s'agit de débloquer Maubeuge, lui valurent le grade de chef de bataillon au 9<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Nord.

En 1793, il est employé à l'armée du Nord avec le grade de général de brigade, et chargé d'une mission sur la Sambre, où il fut blessé.

Le 21 ventôse an II, il prend part à une affaire assez chaude près de Maubeuge, et reçoit un coup de feu à la cuisse gauche; le 24 messidor suivant, il est atteint d'une balle qui le prive de l'œil droit.

Le 10 prairial an III, Despeaux est nommé au commandement de la 3<sup>e</sup> division de l'armée du Nord.

Il ne fut point compris dans l'organisation de l'état-major général, décrétée le 25 du même mois; mais, dès le 5 brumaire an IV, il fut remis en activité à l'armée du Nord.

Une année après, il est nommé commandant supérieur et gouverneur des Flandres conquises par les armées de la République, puis appelé aux fonctions de commandant

militaire d'Anvers et du Brabant occidental. Les services qu'il rendit dans ce poste furent tellement appréciés par la population d'Anvers, que, par reconnaissance, elle lui fit don d'un sabre d'honneur.

Admis au traitement de réforme du 25 pluviôse an V, il est nommé commandant de la 18<sup>e</sup> division militaire le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VI, puis il entra dans le cadre de réserve le 13 ventôse suivant.

Nommé membre de la Légion d'honneur lors de sa création, le 4 floréal an XIII, Despeaux reprit du service sous l'Empire et reçut, en 1809, le commandement d'une division de l'armée d'observation sur l'Elbe, armée dont il se vit, pendant quelque temps, le commandant en chef, après le départ de Junot.

Il fut ensuite désigné pour commander les troupes rassemblées sur l'Escaut, lors du blocus de Flessingue.

Le 27 septembre 1809, il passa au commandement de la 20<sup>e</sup> division militaire à Périgueux, position qu'il occupa jusqu'en 1814, où il fut mis en disponibilité. L'Empereur l'avait nommé officier de la Légion d'honneur au commencement de la même année.

Chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814, il fut nommé quelques jours après commandant d'armes de la place de Metz, puis mis en disponibilité en 1815.

Pendant les Cent jours, il remplit les fonctions de commandant supérieur de la place du Quesnoy, et rentra en disponibilité le 8 juin 1815.

Porté sur le tableau des inspecteurs généraux de l'infanterie, il fut employé en cette qualité de 1816 à 1818 où il fut placé dans le cadre de l'état-major général.

Créé baron en 1819 et nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1821, il fut définitivement admis à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 1832.

Le général Despeaux fut compris dans la mesure géné-

rale prise par le prince-président en 1852, qui plaçait les généraux en inactivité dans les cadres de la réserve.

Napoléon III, qui l'avait déjà nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1853, voulut récompenser d'une manière éclatante une si longue carrière employée au service du pays. Dans cette intention, il lui conféra, le 7 février 1856, le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Cette nomination donna lieu à une touchante cérémonie : Le maréchal Vaillant voulut remettre lui-même les insignes de grand'croix de l'Ordre au Nestor de nos armées, qui ne comptait pas moins de 80 ans de service et de 62 ans de grade de général de division. Cette haute distinction combla de joie les derniers jours de l'illustre vieillard, qui mourut à Paris le 26 octobre 1856, à l'âge de 96 ans (1).

(1) *Moniteur de l'armée.*

---

## DESPENCE (Claude),

Théologien, Chanoine de Gerberoy.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

La biographie générale de Didot le fait naître à Chalon-sur-Marne en 1511, et M. Tremblay le range, ainsi que Philippe Desportes, son contemporain, parmi les membres du chapitre de Gerberoy. Il figura parmi les théologiens du concile de Trente, ainsi qu'au colloque de Poissy, en 1561. On a de lui de nombreux ouvrages de dévotion. Les principaux sont : *Traité sur l'utilité des lettres et des sciences*, dans lequel il démontre qu'elles sont surtout utiles aux souverains. — *La Louange des Trois lys de la France* ;

cinq traités sur diverses matières ecclésiastiques. *L'Institution d'un prince chrétien*, Lyon, 1548. Des commentaires sur les Epîtres de saint Paul et sur l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, etc.

---

**DIVRY (Jean), Médecin.**

1472—1539.

Dans son *Nobiliaire du Beauvaisis*, Denis-Simon fait naître Jean Divry à Beauvais; mais un autre historien, Verdier, prétend qu'il était né à Hyancourt, hameau de la paroisse de Mothois, près Songeons. Il étudia la médecine à Paris et alla se fixer à Mantes où il mourut en 1539.

En même temps que la médecine, il cultivait la littérature et la poésie. Ses ouvrages devenus rares sont aujourd'hui très recherchés des bibliographes.

Il publia *les Triomphes de la France*, traduits du latin de Curte Mamertin, in-4°, 1508. — *Poème sur l'origine et les conquêtes des Français* depuis Francion, fils d'Hector, jusqu'à présent, in-4°, 1508. — *Les Dialogues de Salomon et de Marcolfus avec lesdits sages et autres philosophes de la Grèce en rimes françoises* Paris, 1509, in-8°. — *Les Secrets et les lois du mariage*, in-8°, sans date.

On lui attribue *l'Épître aux Romains*, satire rimée avec *l'Exil de Gènes-la-Superbe*, poème de Jean d'Authon. — *Les Etrennes des filles de Paris* en vers, et le *Scrinium medicum*. Paris, 1536, et Strasbourg, 1542, in-8°. Il a enfin composé des rondeaux sur une foule de sujets satiriques et érotiques, pleins de verve et d'originalité.

Un des descendants du docteur Divry, avait épousé une nièce de madame Dumesnil, lectrice de l'Impératrice Joséphine (1).

---

**BONI (Louis)**, Evêque de Riez,

*né à Attichy.*

1593 — 1664.

Son père possédait au xvi<sup>e</sup> siècle la seigneurie d'Attichy, près Compiègne. Comme cadet de famille, il dut entrer dans les ordres, et fut admis en 1614 dans la congrégation des Minimes. Il passa successivement par les diverses charges de cet ordre religieux, et devint provincial de Bourgogne à l'élection.

Le 5 octobre 1628, il fut nommé à l'évêché de Riez en Provence.

Il a publié : *Histoire générale de l'ordre des Minimes*, in-4°; Paris, 1624. — *Tableau de la bienheureuse Jeanne, reine de France, et fondatrice de l'ordre des Annonciades*, in-8°; Paris, 1664, et divers autres ouvrages traitant des congrégations religieuses.

Il mourut de la pierre, le 2 juillet 1664, et fut enterré dans l'église des Minimes de Beaune.

---

(1) Denis Simon : *Histoire nobiliaire du Beauvaisis*, 1705-1706.

**DUBOUT-BOULLANGER**  
**(Pierre-Etienne-Nicolas-Germer),**

Député de l'Oise à l'assemblée législative.

Son père, ancien marchand d'étoffes à Beauvais, était maire de la ville en 1756. Il destinait son fils à la magistrature, mais les événements de la révolution vinrent modifier ce projet, et un riche mariage contracté avec la fille de M. Boullanger, notaire, un des notables de la ville, permit à Dubout de vivre à sa fantaisie.

Il fut élu député du département de l'Oise à l'assemblée législative, puis maire de Beauvais. Suspendu de ses fonctions en 1793, comme suspect de modérantisme, il fut arrêté et incarcéré sur l'ordre d'André Dumont, représentant à la Convention.

Rendu à la liberté, il exerça les fonctions de conseiller de préfecture de l'Oise depuis le 23 avril 1800 jusqu'au 24 février 1804, où on le trouva le matin, mort dans son lit.

---

**DUCANCEL,**

Avocat et Auteur dramatique,

*né à Beauvais.*

1766 — 1835.

Il était fils d'un chirurgien de Beauvais et employa son talent d'avocat à rédiger un Mémoire en réponse à un fac-



tum publié par le directeur et les professeurs du Conservatoire de musique de Paris contre l'illustre Lesueur, son ami.

Malheureusement le ton acerbe de ce mémoire nuisit à celui qu'il avait voulu défendre, et sur le rapport du citoyen Sarette, directeur du Conservatoire, Lesueur fut révoqué de ses fonctions d'inspecteur de cet établissement. Cette disgrâce plongea l'auteur des *Bardes* dans un profond chagrin ; mais Ducancel parvint, à force de démarches, à faire accorder à Lesueur la place de maître de chapelle du premier consul Bonaparte, vacante par la mort de Paësiello. Ducancel fut nommé en 1815 sous-préfet de Clermont (Oise) ; mais il fut révoqué par le ministre de l'intérieur, à l'occasion des élections à la chambre ; il se retira dans une propriété qu'il possédait à Cuignières, et plus tard à Paris. Après la révolution de 1830, il alla passer deux ans à Saint-Ouen-les-Parcy, dans les Vosges, puis il revint à Paris où il mourut au mois de février 1835.

On a de lui : *L'Intérieur des Comités révolutionnaires*, comédie en un acte, jouée après la chute de la Terreur. Cette pièce eut alors un grand succès de vogue. En 1820 il fit jouer une comédie-vaudeville intitulée : *Les Deux morts supposés*. Il publia quelque temps après les *Esquisses dramatiques du gouvernement révolutionnaire de France pendant les années 1792, 1794, et 1795*, ouvrage accompagné de notes intéressantes et d'anecdotes curieuses sur le théâtre à cette époque.

---

**DUFET (Romain),**

enrôlé volontaire de l'Oise.

*né à Marolles.*

1775 — 18..

Soldat le 18 nivôse an II au 2<sup>e</sup> bataillon du 56<sup>e</sup> régiment ci-devant *Bourbon*, devenu 88<sup>e</sup> de ligne en l'an XII, il fit avec bravoure les campagnes de la république aux armées du Nord, de Sambre et Meuse, d'Italie et d'Égypte, pendant les guerres de l'an II à l'an IX, et se fit particulièrement remarquer aux passages du Rhin et de l'Isonzo, en l'an IV et en l'an V, puis dans la Haute-Égypte, en l'an VII, au siège du Caire, en l'an VIII, ainsi qu'à la bataille du 30 ventôse an IX, devant Alexandrie.

De retour en France avec l'armée, le grenadier Dufet fut nommé légionnaire au camp de Saint-Omer le 17 thermidor an XII, suivit le régiment à la grande armée, en Autriche, en Prusse et en Pologne, pendant les deux campagnes de l'an XIV et celles de 1806 et 1807, et reçut un coup de feu dans la poitrine, le 26 décembre 1806, au combat de Pulstuck.

Il partit pour l'Espagne au mois d'août 1808.

Se fit remarquer, le 19 février 1811, à Badajoz, où il reçut un second coup de feu derrière l'oreille droite, et dont la balle sortit par la pommette et le priva de l'œil gauche.

Retraité le 15 octobre de la même année, ce brave militaire se retira à Marolles, où il mourut.

A. H.

**DUVIVIER, Médecin,***né à Beauvais.*

1773-

Il fit ses études au collège de sa ville natale, et, à l'âge de 17 ans, reçut les premières notions de chirurgie du docteur Langlet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Quelques années après, il fut admis comme chirurgien dans les hôpitaux de Paris, démonstrateur d'anatomie et de chirurgie militaire à l'École de médecine; puis, sous l'empire, incorporé comme chirurgien-major au 54<sup>e</sup> régiment de ligne.

Chirurgien en chef de première classe, en 1806, Duvivier fut chargé du service de santé d'Osnabruck, et attaché à la 2<sup>e</sup> division du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

A Lubeck, il reçut la mission d'établir des hôpitaux pour les blessés français et prussiens, pendant la sanglante bataille d'Eylau (1809). En 1810, il suivit le 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie comme chirurgien en chef, et rejoignit l'état-major à Strasbourg. Il y fut chargé du service de l'hôpital de la Marguerite, et plus tard de celui du Grand-Hôpital, où il avait fait des cours en 1810 et en 1811.

En 1812, il reçut de l'ordonnateur en chef des armées, la mission d'aller inspecter le personnel des hôpitaux militaires, où, d'après les rapports adressés à l'Empereur, le service était tombé entre les mains de chirurgiens inhabiles. Dans la même année, le Gouvernement le chargea de former une école spéciale d'élèves destinés au service de santé, dans les hôpitaux militaires, à l'instar de l'École polytechnique, et il en fut nommé directeur, par décret impérial du 1<sup>er</sup> avril 1813.

Il était en outre chirurgien-major en chef et professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1830.

L'école dirigée par le docteur Duvivier a produit, du 1<sup>er</sup> janvier 1813 au 1<sup>er</sup> février 1814, douze chirurgiens aide-majors et cent cinquante sous-aides. Les cours au Val-de-Grâce et ceux des succursales de Choisy, de Montaigny, et de Vincennes, étaient suivis par plus de cent quatre-vingts élèves. Jusqu'en 1830, ces établissements ont pourvu aux besoins du service médical pour les expéditions d'Espagne, de Morée, et pour celle d'Alger.

En 1831, le ministre de la guerre avait désigné le docteur Duvivier pour remplir l'emploi de chirurgien en chef de la maison civile et militaire de Louis-Philippe, vacante par la mort du docteur Aumont, mais il préféra demander sa retraite. Il comptait alors trente-cinq ans de services et de nombreuses campagnes en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, en Russie, et en Espagne.

Le docteur Duvivier, qui avait été nommé officier de la Légion d'honneur, par Napoléon, reçut, en 1815, de l'empereur Alexandre, une distinction honorifique accompagnée d'un riche présent, pour les soins empressés qu'il avait donnés aux soldats russes prisonniers de guerre.

Les ouvrages médicaux du docteur Duvivier, sont :

1° *Dissertation médico-pratique sur la fièvre miltiaire qui a régné dans le département du Bas-Rhin, en 1811 et 1812, 1 vol. in-8°.*

2° *De la Médecine, considérée comme science et comme art, in-8°, 1828.*

3° *Traité des maladies épidémiques, causées par les aliments de mauvaise qualité, falsifiés, sophistiqués, etc.*

4° *Eléments de médecine pratique, 1 volume publié en 1812, renfermant une statistique sur les 177,000 malades*

entrés au Val-de-Grâce, de 1800 à 1825, et dont, sur 15,258, traités par le docteur Duvivier, 213 seulement ont succombé.

---

### **ERQUERY (Famille d').**

XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES.

La seigneurie d'Erquery faisait partie du domaine de Fitz-James qui fut érigé plus tard en duché-pairie. Un seigneur désigné sous le nom de chevalier d'Erquery, la possédait en 1290 : Il était grand pannetier et porte-oriflamme de France en 1315, et mourut en 1320. Il dut sans doute cette haute faveur à ce que sa terre seigneuriale était voisine de Clermont, où le roi alors régnant, Charles-le-Bel, était né, et où il venait souvent prendre le plaisir de la chasse.

Parmi ses descendants, on remarque Jacques d'Erquery, qui négocia avec Fondrignies, officier navarrais, au service du duc de Bourgogne, en 1358, la remise de la place de Creil, occupée par les Bourguignons, qui dévastaient la contrée. Il y tint garnison avec sept chevaliers, cent six écuyers et cent quarante-quatre archers, jusqu'en 1360. Parmi les cadets de cette maison qui entrèrent dans les ordres, on cite Jean d'Erquery, chanoine de Beauvais et conseiller au parlement de Paris en 1361, et Louis d'Erquery, son frère, qui fut aussi chanoine de Beauvais et devint évêque de Coutances en 1368.

---

### **PAS DE FEUQUIÈRES (famille de).**

La maison de Pas tire son origine d'une seigneurie d'Ar-

tois qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Elle devint au XVI<sup>e</sup> siècle titulaire du marquisat de Feuquières en Beauvaisis, et produisit plusieurs vaillants généraux qui ont servi glorieusement sous les règnes d'Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

*François de Pas*, maréchal de camp, gouverneur des villes de Royes, de Péronne et de Montdidier, et premier chambellan d'Henri IV, périt à la bataille d'Ivry-sur-Eure, le 14 mars 1590. Le roi ayant appris la mort de ce fidèle serviteur s'écria : « Ventre-Saint-Gris ! j'en suis fâché. La race en est bonne. N'y en a-t-il plus ? »

— La veuve est grosse, répondit un des officiers du roi.

— Hé bien, je donne au ventre la pension que celluy-ci avoit. »

Le 1<sup>er</sup> juin 1590, *Manassés de Pas* venait au monde. Entré au service dès l'âge de treize ans, il parvint rapidement aux grades supérieurs.

En 1625, il fit la campagne de la Valteline, comme maréchal de camp.

En 1627, il fut fait prisonnier par les Anglais au siège de La Rochelle. Sa captivité dura neuf mois. Il fut successivement gouverneur de plusieurs places de la Lorraine, et chargé de diverses missions en Allemagne. La protection du cardinal de Richelieu et de son conseiller intime, le père Joseph, lui ouvrit la carrière de la diplomatie. Il fut choisi comme ambassadeur près des cours protestantes de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Sa mission était de les coaliser contre l'Empire. Dans ce but le marquis de Feuquières renoua l'alliance de la France avec la Suède, qui contribua dans la guerre de Trente ans à abaisser la maison d'Autriche. Les *Mémoires du cardinal de Richelieu* contiennent une intéressante relation du voyage de M. de Feuquières en Allemagne dans le cours de l'année 1633.

« Le roi, dit-il, choisit le sieur de Feuquières pour aller

de sa part, en qualité de son ambassadeur extraordinaire vers les princes protestants de l'Allemagne et les chefs des Suédois, et leur représenter que la fin générale de Sa Majesté, en ce qui regardoit les affaires de l'Empire, étoit de s'acquérir l'amitié des princes catholiques et protestants en leur faisant connoître le dessein qu'elle avoit de les conduire à une sûre et raisonnable paix. Il eut ordre d'aller droit trouver l'électeur de Saxe, voyant néanmoins Oxens-tiern (vice-chancelier de Gustave-Adolphe), en passant, s'il étoit sur le chemin, et le Landgrave de Hesse-Cassel, s'il le pouvoit, sans beaucoup se détourner, sinon qu'il prît soin de le faire avertir de l'affection que le roi lui portoit, qui lui seroit confirmée par les lettres de Sa Majesté, l'exhortant de se maintenir dans la résolution du bien commun et de venir à l'assemblée des princes si elle se tenoit. »

Grâce à son habileté, le marquis de Feuquières obtint des cercles réunis à Weilbronn des subsides pour la Suède, alliée de la France ; mais il ne put obtenir l'adhésion de l'électeur de Saxe. Il allait quitter Dresde, sa capitale, lorsque Wallenstein, généralissime de l'Empire, qui aspirait à la couronne de Bohême, lui fit faire des propositions secrètes. Feuquières s'empressa d'en référer au roi qui répondit : « J'employerai très-volontiers la puissance de mes armes et de mes bons amis avec toute mon autorité pour faire élire le duc de Friedland roi de Bohême et même pour le porter plus haut. »

A Berlin, où Feuquières se rendit ensuite, l'électeur de Brandebourg signa le traité. A Francfort, il assista à une assemblée solennelle où les princes des quatre cercles de la Haute-Allemagne acceptèrent les articles votés par la confédération d'Heilbronn. Quelque temps après, il obtint la cession de Philipsbourg à la France, et ses négociations avec la cour de Saxe-Weimar amenèrent la prise de Heidelberg qui acheva d'affaiblir le prince Palatin.

En 1635, le marquis de Feuquières remplit une nouvelle mission en Allemagne, auprès des petits souverains à qui il sut démontrer que leur intérêt était de s'opposer à la maison d'Autriche et de former contre elle une ligue insurmontable. Après avoir négocié comme diplomate à Worms, il retourna à la frontière, pour prendre le commandement d'un corps d'armée de 12,000 hommes. Il prit coup sur coup Ivry, Damvilliers, Arlon et Longwy. Mais ayant été surpris par Piccolomini, général des impériaux, avec des forces supérieures sous les murs de Thionville, il fut abandonné par ses soldats. Un coup de mousquet lui brisa le bras en deux endroits; il tomba blessé grièvement et ne retrouva sa connaissance que dans la ville tombée au pouvoir des vainqueurs. Malgré le dévouement d'Anne Arnaud, sa femme, il expira après trois mois de souffrances. Il laissa huit enfants sans fortune, après avoir, comme son père, consacré toute sa vie au service de l'État.

*Isaac de Pas, marquis de Feuquières*, fils aîné du précédent, après avoir gagné ses premiers grades à l'ancienneté, devint rapidement lieutenant général des armées du roi, conseiller d'État et gouverneur de Verdun. L'habileté dont il fit preuve comme administrateur le fit nommer par le roi Louis XIV, en 1660, gouverneur du Canada avec le titre de vice-roi d'Amérique, qualification imitée des colonies espagnoles. Dix ans plus tard, nous le retrouvons ambassadeur en Allemagne, puis en Suède et enfin en Espagne, où il mourut en 1688. Il avait épousé en 1647, une fille du maréchal de Grammont, dont il eut sept enfants.

*Antoine, marquis de Feuquières*, son fils aîné, né en 1648, servit d'abord comme enseigne aux sièges de Douai, de Tournay, d'Oudenarde, de Courtray et de Lille, où il fut nommé capitaine. Il obtint dans la brillante campagne



de 1672, aux Pays-Bas, le grade de colonel, et fit aussi partie de l'expédition de Louis XIV en Franche-Comté. Il se distingua à la bataille de Sénéf, qui resta indécise, et aux sièges de Condé et de Bouchain, pendant la guerre de Flandre, 1675-1676. Il ne se signala pas moins au combat qui se livra, en 1677, sur les bords du Rhin entre le général de Montclar et le prince de Saxe-Lisenach, où il fut atteint d'un boulet de canon.

Brigadier sous les ordres du Dauphin à la bataille de Philipsbourg, 1688, Feuquières culbuta près de Rottembourg un corps de cavalerie, força le pont de Dillingen sur le Danube, et mettant tout le pays à contribution, rapporta en France trois ou quatre millions sur lesquels il reçut douze mille livres. Il fut gouverneur de Bordeaux en 1689.

La campagne entreprise en 1690 contre les Vaudois du Piémont, obscurcit sa gloire militaire; après avoir pillé et dévasté ce malheureux pays, il éprouva un échec devant Coni, et, malgré la revanche qu'il prit en 1691, au combat de Nerwinde, il tomba en disgrâce. Une intrigue de cœur empoisonna les dernières années de cette existence si bien remplie.

De 1701 à 1711, année de sa mort, il n'est plus question de lui. Quelques heures avant de succomber, le marquis de Feuquières songeant à sa famille, écrivit au roi une lettre dans laquelle il le suppliait de ne pas se montrer aussi rigoureux envers son fils qu'il l'avait été envers lui : « Vous êtes l'image de Dieu, écrivait-il à Louis XIV, et j'ose vous supplier de pardonner au moins à mon fils des fautes que je voudrais avoir expiées de mon sang. »

Louis XIV, désarmé par cet acte d'humilité, accéda au vœu du mourant.

Le marquis de Feuquières avait épousé la fille d'un de ses compatriotes, Marie de Mouchy-Hocquincourt, fille du maréchal de ce nom, dont il eut deux enfants. Il écrivit

pour l'instruction de son fils des *Mémoires sur la guerre*, publiés en 1731 à Amsterdam, et qui eut cinq éditions successives jusqu'en 1775.

Son père, le marquis Manassès, de Feuquières, avait aussi été écrivain. Ses *Lettres et négociations durant l'ambassade de 1633* lui ont mérité cet éloge de madame de Sévigné : Elle écrivait à sa fille le 12 août 1675 : « Je vous envoie la plus belle et la meilleure relation qu'on ait eue ici depuis la mort de M. de Turenne ; elle est du jeune marquis de Feuquières à M<sup>me</sup> de Vins pour M. de Pomponne. Ce ministre me dit qu'elle était meilleure et plus exacte que celle du roi : il est vrai que ce petit Feuquières a un coin d'Arnauld (1) dans la tête, qui le fait mieux écrire que les autres courtisans. »

La famille de Feuquières s'éteignit au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la personne de Jules de Pas et du comte de Pas, cousins germains, qui moururent tous deux sans postérité mâle (2).

---

## FITZ-JAMES (famille de).

Originaire d'Angleterre, la famille de Fitz-James remonte aux Stuarts. Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, son ancêtre, était fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Marlborough. Fidèle à

---

(1) Sa mère, Anne Arnauld, était fille d'Isaac Arnaud, intendant des finances et sieur du célèbre Arnaud d'Andilly.

(2) *Chronique de Pierre de l'Estoile*. — *Mémoires du cardinal de Richelieu* (édition Didier). — *Lettres de madame de Sévigné* (édition Hachette), Voltaire. — *Siècles de Louis XIV*, Courcelles. — *Dictionnaire des généraux français*.

l'infortune de son père, il le suivit en France, après sa déchéance, et tenta de le rétablir sur le trône, en prenant part à la campagne désastreuse de 1689, en Irlande, où il fut grièvement blessé. Il entra alors au service de la France, prit part aux victoires de Steinkerque et de Nerwinde, et se fit naturaliser français en 1703. L'année suivante, il acquit le domaine de Warty, près Clermont, qui fut érigé, en 1707, en duché-pairie.

La commune de Warty prit alors le nom de Fitz-James, de même que l'ancien village de Coigny porta successivement celui de Boufflers et de Crillon, en souvenir des familles illustres qui en devinrent les seigneurs.

Le maréchal de Berwick fut un des plus vaillants capitaines de cette époque si féconde en héros. Après avoir combattu tour à tour les ennemis de la France aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, il fut tué, comme Turenne, par un boulet de canon, au siège de Philipsbourg, en 1734. Montesquieu, qui avait été chargé de rédiger ses *Mémoires* (1), pendant que le maréchal était gouverneur de Guyenne, a publié, en tête de cet ouvrage, un éloge du maréchal de Berwick.

Après la mort du maréchal, la duché-pairie de Fitz-James fut transférée à l'un de ses fils, *François, duc de Fitz-James*, et évêque de Soissons. Il fut aumônier du roi Louis XV. Mais, comme il ne se montrait pas aussi indulgent que le cardinal Fleury pour les faiblesses du monarque, il tomba en disgrâce pour avoir déplu à la favorite alors en faveur, la duchesse de Châteauroux. Il se retira alors dans son diocèse, où il mourut en 1764.

La duché-pairie passa, après sa mort, à son frère *Char-*

---

(1) *Mémoires du maréchal de Berwick*, dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat. Paris, Didier, éditeur.

*les, duc de Fitz-James*, qui avait embrassé, comme son père, la carrière des armes. Il fit, sous le règne de Louis XV, les campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas, et devint, en 1775, maréchal de France. Il mourut en 1787, à l'âge de 75 ans.

Un troisième fils du maréchal de Berwick, *Edouard, comte de Fitz-James*, servit aussi dans les armées françaises, et prit une part glorieuse à la bataille de Dettingen. Maréchal-des-camps, en 1744, il se signala à la tête de sa brigade à la sanglante bataille de Lawfeld. La prise de Maëstricht lui valut le grade de lieutenant-général. Il mourut à Cologne, en 1758, à l'âge de 43 ans.

*Edouard II, duc de Fitz-James*, petit-fils du maréchal de Berwick, quitta la France à l'époque de la révolution et servit dans l'armée de Condé, sous les ordres du maréchal de Castries. Il passa ensuite en Angleterre, où il épousa mademoiselle de La Touche, et reçut des populations de l'Ecosse des témoignages de sympathie dus à son illustre origine. Dévoué à la famille des Bourbons, il vécut dans la retraite sous l'Empire, et ne reprit du service que sous la Restauration. Aide-de-camp du duc d'Angoulême, et colonel de la garde nationale à cheval de Paris, il prit part à la capitulation de 1814, et contribua à rallier à la cause de Louis XVIII, le czar Alexandre, qui avait personnellement des sympathies pour Napoléon I<sup>er</sup>. Toujours fidèle à son principe et à son drapeau, il eut le courage de ses opinions royalistes à une époque où le dévouement des serviteurs de la monarchie était souvent ébranlé par l'ambition, et sa fidélité survécut à la nouvelle déchéance de la dynastie des Bourbons.

Il mourut en 1838, laissant la réputation d'un loyal gentilhomme. La maison de Fitz-James n'a pas cessé de suivre ces nobles traditions ; mais, désireux avant tout de

servir la France, sa patrie d'adoption, un de ses membres est entré dans le corps de la marine militaire, et est revenu de la glorieuse expédition de Chine, lieutenant de vaisseau et officier de la Légion d'honneur.

---

### **FONTAINE (François-Germer),**

*né à Saint-Germer.*

1774—18..

Réquisitionnaire et nommé caporal le même jour 7 septembre 1793 au bataillon de Beauvais, il rejoignit l'armée de l'Ouest, où il combattit jusqu'en l'an V, passa avec son grade, le 17 prairial an IV, au 12<sup>e</sup> bataillon de sapeurs (devenu 5<sup>e</sup> en l'an VI), et fut fait caporal-fourrier le 11 floréal an V.

Il servit ensuite aux armées d'Angleterre, d'Helvétie, du Danube et du Rhin, pendant les guerres de l'an VI à l'an IX, se fit remarquer au blocus de Philisbourg, et obtint le grade de sergent le 1<sup>er</sup> frimaire an VIII, et sergent-major dans l'intérieur le 11 prairial an X.

Légionnaire le 17 thermidor an XII, étant au camp de Saint-Omer, Fontaine suivit la grande armée au corps du centre et 1<sup>er</sup> corps de réserve, en Autriche, en Prusse et en Pologne, et se trouva au siège de Dantzic, de Colbert et de Stralsum, en 1807, ainsi qu'à la bataille d'Eylau, la même année. Après la paix de Tilsitt, il partit pour l'armée d'Espagne, se fit remarquer au siège de Sarragosse, et fut nommé adjudant sous-officier le 27 juillet 1809.

De retour à Metz, en 1810, il servit dans cette place, où il obtint le grade de lieutenant en premier le 21 janvier 1812; fit encore les campagnes des années 1813 et 1814, en Saxe et en France, et reçut sa retraite à la paix, en 1814.

A. H.

### **DES FOSSEZ (Henri-Charles),**

*né à Saint-Vaast de Longuemont.*

1764—1851.

La famille Des Fosseze est une des plus anciennes du Valois. Plusieurs de ses membres ont occupé d'importantes fonctions dans cette province. Le père de M. Henri Charles, vicomte Des Fosseze, était capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, lorsqu'éclata la révolution. Il quitta le service en 1791; et se retira dans sa famille, qui avait une propriété à Cuppy, près de Verberie. Il épousa dans cette ville M<sup>lle</sup> de Chabanon, fille du membre de l'Académie française. Il vint se fixer à Paris et s'y livra à son goût pour les arts. Il avait gravé un portrait de Louis XVI d'après nature, et se montra en toute occasion dévoué à la famille royale.

Il était capitaine de la garde nationale, dans la section des Gravilliers, quand M<sup>me</sup> de Tourzel, gouvernante des enfants de France, lui fit demander les portraits en miniature de la famille royale, alors prisonnière au Temple. L'exécution du roi et de la reine affligèrent tellement ce fidèle serviteur, qu'il se retira à Vily, près de Soissons, chez un de ses amis, pendant les mauvais jours de la révolution. Il mourut en 1802.

Son fils était, en 1805, secrétaire du prince Lebrun. M. le

baron de Reuilly, préfet du département de l'Arno, étant tombé malade, il pria le prince Lebrun de lui donner M. le comte Des Fosse, pour le seconder dans l'administration, comme secrétaire-général et conseiller de préfecture. A Florence, les hautes protections de M. Des Fosse et son urbanité toute française lui ouvrirent les salons de l'aristocratie. Son goût pour les arts et ses connaissances aussi solides que variées le firent nommer membre des académies de Florence et du Val d'Arno. A la mort de M. de Reuilly, en 1810, M. des Fosse revint prendre son poste auprès du prince Lebrun.

A la chute de l'Empire, il se retira dans sa propriété de Cuppy, près de Saint-Vast-de-Longmont, et fut nommé, en 1816, colonel d'état-major de la garde nationale de Paris. Il partagea son temps entre les devoirs de ce grade et ceux de la mairie de Cuppy, employant ses loisirs à la culture des arts, des lettres et de l'histoire. Il mourut à Paris au mois de juin 1851, à l'âge de 87 ans.

---

### FOUILLEUSE DE FLAVACOURT.

La petite commune de Flavacourt, située dans le pays de Thelle, à l'extrémité du département de l'Oise, a été le théâtre de grands événements pendant les guerres livrées dans le Vexin entre les rois de France et les ducs de Normandie, et plus tard lors de la lutte qui, pendant plusieurs siècles, s'engagea entre la France et l'Angleterre. Elle commandait le plateau qui s'étend entre Chaumont, Gisors, Gournay et Beauvais, et les ruines de son château témoignent de l'importance qu'elle avait à cette époque.

Le nom des sires de Flavacourt figure dans nos annales

militaires. La ligne principale de cette famille, celle des barons de Mailly, possédait dans la Picardie et le Beauvaisis les domaines de Fouilleuse, d'Haucourt, etc.

Philippe de Fouilleuse était chambellan et conseiller d'Etat sous Louis XI. La terre de Flavacourt fut érigée en marquisat par lettres-patentes de janvier 1637, en faveur de François-Marie de Fouilleuse, maréchal de camp. Sa famille le possédait encore en 1744, et habitait au hameau du Tremblay, dépendance de Flavacourt, un manoir fortifié qui fut détruit sous la révolution.

Une des branches de la famille de Mailly s'acquit une triste célébrité sous Louis XV. Elle fournit successivement à ce prince cinq maîtresses, toutes filles du marquis de Nesles, qui tour à tour régnèrent par la débauche et l'intrigue sur le cœur, ou plutôt sur les sens du monarque blasé.

L'une d'elles avait épousé un officier, M. de Flavacourt. Pendant que son époux versait son sang sur les champs de bataille, M<sup>me</sup> de Flavacourt, désireuse de marcher sur les brisées de ses sœurs aînées, M<sup>me</sup> de Mailly et M<sup>me</sup> de La Tournelle, se fit porter dans une chaise à bras à Versailles, devant le château, en disant : « Je suis jeune ; je suis sans père et sans mère ; mon mari est absent, mes parents m'abandonnent : le ciel sans doute ne m'abandonnera point. » « Placée au milieu de la cour des Ministres, dit le duc de Richelieu dans ses *Mémoires* (1), entre le ciel et la terre, elle fit ôter les brancards, renvoya ses porteurs et attendit les influences du ciel. Les indifférents passaient leur chemin sans trop s'informer d'une station aussi singulière ; mais le duc de Gesvre passa, ouvrit la portière, et s'écria

(1) *Mémoires du duc de Richelieu*. Collection des *Mémoires sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, publiée par F. Barrière. Paris, F. Didot.



tout émerveillé : « Ah ! M<sup>me</sup> de Flavacourt, par quelle aventure vous trouvez-vous là ? Savez-vous bien que Madame votre grand'mère vient de mourir ? » — « Comment je me trouve ici ? répond la facétieuse dame. Eh ! savez-vous bien aussi que M. de Maurepas et sa femme nous ont expulsées, ma sœur La Tournelle et moi, comme des aventurières ? Ils craignaient sans doute que nous ne fussions à leur charge. Ma sœur La Tournelle est allée je ne sais où ; quant à moi, me voilà entre les mains de la Providence. »

La Providence ne tarda pas à se montrer à la fenêtre sous les traits du roi, qui s'écria, en voyant M<sup>me</sup> de Flavacourt : « Allez donc vite la chercher ; qu'on lui donne un logement, et qu'on aille aussi à la recherche de sa sœur La Tournelle. »

« M<sup>me</sup> de Flavacourt, ajoute le duc de Richelieu, n'attendit pas longtemps la rosée du ciel ; on la vint prendre et on la présenta à Louis XV, qui lui donna un appartement dans l'aile neuve du château, qui avait été occupée par M<sup>me</sup> de Mailly, sa sœur. La première place de dame du palais lui fut promise, et on logea M<sup>me</sup> de La Tournelle dans l'appartement de Vauréal, évêque de Rennes.

« M<sup>me</sup> de Flavacourt était une des plus belles brunes qu'on put citer, la mieux faite des dames de la cour et la plus grande ; elle avait de l'amabilité dans le caractère, de la décence dans le maintien, un air noble en même temps et toujours compatible avec de plaisantes et aimables gentillesses.

« Elle avait les belles et les bonnes qualités de ses sœurs sans en avoir l'esprit d'intrigue et les défauts. Placée à côté du roi, non-seulement elle se préserva de la contagion par une conduite prudente et mesurée, mais encore elle refusa de se liguier avec sa sœur La Tournelle contre M. et M<sup>me</sup> de Maurepas qui l'avaient offensée. »

Bref, elle passait, dit Richelieu, pour être encore

fidèle au marquis de Flavacourt. « Ce seigneur, dit-il, tout militaire de son naturel, un peu brutal et peu galant, peut avoir dit qu'il tuerait sa femme si elle lui était infidèle, mais sa sagesse n'avait pas alors besoin d'être effarouchée par des menaces. »

M<sup>me</sup> de La Tournelle, moins scrupuleuse, était la sultane favorite, et M<sup>me</sup> de Flavacourt, en fine mouche, savait se faire désirer et attendre l'occasion propice pour s'emparer du cœur du roi, sans trop se compromettre si c'était possible. Mais elle finit par succomber comme les autres dans une de ces rondes de nuit que Louis XV faisait au château de Choisy, où il avait installé une succursale de ce fameux sérail connu sous le nom de Parc-aux-Cerfs.

Du reste, M<sup>me</sup> de Flavacourt est peut-être, avec M<sup>me</sup> de Mailly, sa sœur aînée, la plus excusable des cinq filles du marquis de Nesles. Abandonnée par ses parents, délaissée par son mari, entourée de toutes les séductions de la cour, elle succomba, comme M<sup>me</sup> de la Vallière, à l'amour que lui témoigna l'homme le plus beau du royaume, et en sacrifiant au roi son honneur elle ne le fit pas payer, comme sa sœur La Tournelle, au prix du duché de Châteauroux.

---

### GAMBART (Adrien), Prêtre,

*né à Noyon.*

1600 — 1669.

Il fut un des premiers disciples de saint Vincent-de-Paul, et devint plus tard son ami et son coopérateur. Humble et modeste comme son maître, il se dévoua à l'instruc-

tion des pauvres et des gens de la campagne. Les ouvrages qu'il a publiés sont d'un style simple, clair et plein d'onction. On a de lui : *La Vie symbolique de saint François de Sales* (1664), et le *Missionnaire paroissial*, 8 vol. in-12 (1668).

Ce respectable ecclésiastique mourut à Paris, en 1669.

---

### GAUDECHART (famille de).

La famille de Gaudechart est une des plus anciennes du Beauvaisis.

Un Guillaume de Gaudechart accompagnait Raoul, comte de Soissons, à la troisième croisade (1190-1191). Il est désigné dans un acte par lequel le comte de Soissons prend à sa charge la dette contractée par plusieurs chevaliers envers des marchands génois de Saint-Jean d'Acre. \*

Godefroi de Gaudechart était porte bannière des milices Beauvaisiennes à la bataille de Bouvines. Perrinet de Gaudechart commandait une compagnie d'hommes d'armes à la bataille de Poitiers, en 1350. A toutes les époques de notre histoire militaire, cette famille sert avec distinction dans les armées françaises.

Gaudechart de Bachivillers commandait, en 1635, une des compagnies levées par la ville de Beauvais, pour la campagne que les maréchaux de Châtillon et de Brézé entreprirent contre les Pays-Bas espagnols. Deux de ses fils devinrent lieutenants-généraux des armées du roi, sous Louis XIV, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. L'un d'eux, le marquis de Bachivillers, commandait la cavalerie sous les ordres de Catinat, pendant la campagne du Pié-

mont (1690-1691). L'illustre maréchal en parle, dans ses *Mémoires*, comme d'un officier du plus grand mérite.

Au siècle dernier, la maison de Gaudechart se divisa en trois branches; celle de l'Épine, d'Eméwilliers, et de Querrieux. Elle avait alors des alliances avec plusieurs nobles familles du Beauvaisis.

Le marquis de Gaudechart de l'Épine s'était allié, vers la fin du dernier siècle, à la dernière descendante de la maison de Trie, l'une des plus anciennes de France. De ce mariage naquit, en 1783, René-Ferdinand, marquis de Gaudechart, qui suivit, comme ses ancêtres, la carrière des armes. Il fit ses études à l'École militaire de Fontainebleau. En 1809, il assistait comme sous-lieutenant à la bataille de Wagram. Il se distingua pendant la guerre d'Espagne, où il fut fait prisonnier par les Anglais et envoyé à l'île Majorque. Sous la restauration, le marquis de Gaudechart entra dans la garde royale, comme capitaine commandant du troisième régiment d'infanterie. Il était chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

Ayant quitté le service en 1823, le marquis de Gaudechart se retira dans son domaine de l'Épine, près Warluis, et consacra sa grande fortune à des œuvres de bienfaisance. Il mourut le 20 janvier 1856, à l'âge de 68 ans.

---

### GELLÉE (Louis-Maximilien),

Caré de l'église Saint-Pierre,

né à Sarcus.

1798—1854.

L'abbé Gellée a été plus populaire que beaucoup de pré-

lats dans le diocèse de Beauvais. C'était un prêtre selon l'Évangile, moins soucieux des intérêts temporels que de la charité dont il fut toute sa vie un fervent apôtre. Né, comme la plupart des membres du clergé (1), de parents cultivateurs, il fit ses premières études chez le curé de son village, et entra ensuite au grand séminaire d'Amiens. Il reçut à Saint-Sulpice, à Paris, l'ordre de la prêtrise, et fut nommé, en 1822, vicaire de l'église Saint-Pierre. Il succéda en 1832, comme curé de la cathédrale, à l'abbé Blanvin, et prit part à la résistance que le curé diocésain opposa à la nomination de l'abbé Guilhou, à l'évêché de Beauvais. Ce théologien, qui devint plus tard professeur à la Sorbonne et évêque de Maroc *in partibus*, puis d'Alger, passait aux yeux du clergé pour entaché de schisme. Le Gouvernement de Juillet rapporta l'ordonnance qui nommait Mgr Guilhou.

L'abbé Gellée se fit admirer par son zèle et son courage, à l'époque où le choléra sévit avec tant d'intensité dans la ville de Beauvais. Il visita les malades, portant, jusque dans les plus humbles réduits, les secours et les consolations de la religion, et distribuant tout son bien en aumônes. Aussi était-il adoré de ses ouailles, qui le citaient comme le modèle du bon pasteur. Il fonda, dans le faubourg Saint-Quentin, une école de jeunes filles et une salle d'asile, en 1847.

L'année suivante, il eut à remplir à Beauvais une mission bien délicate, et qui lui attira d'injustes inimitiés. En s'associant, comme une grande partie du clergé de cette époque, au mouvement révolutionnaire, il sut le diriger vers les idées de fraternité qui étaient dans son cœur, et

---

(1) Depuis l'abolition du droit d'aînesse, les cadets des grandes familles n'étant plus réduits à se faire soldats ou prêtres, le clergé, comme l'armée, se recrute en grande partie dans les populations agricoles.

ses conseils contribuèrent à maintenir l'ordre parmi les citoyens, dont quelques-uns avaient été égarés par les diatribes des clubs.

Après avoir exercé pendant plus de trente ans le sacerdoce à Beauvais, l'abbé Gellée mourut dans son presbytère, le 11 mars 1854, au retour d'une visite qu'il avait faite aux fidèles de son village natal, à l'occasion d'une bénédiction de cloches.

La ville tout entière assista aux obsèques de celui qu'elle avait surnommé le Père des pauvres; et il est peu de fidèles qui n'aient conservé le portrait du pasteur vénéré dont on put dire, le jour de sa mort, *transiit benefaciendo*.

---

### GENTY (Louis),

Député du Loiret à l'Assemblée législative,

*né à Senlis.*

1743—1817.

Après avoir fait d'excellentes études au collège de sa ville natale, il devint, en 1762, professeur de philosophie à Orléans, où il enseigna, pendant plus de vingt ans, la logique et les mathématiques. L'Académie d'Orléans, qui comptait alors dans son sein des personnages distingués, le choisit pour secrétaire perpétuel. Il concourut pour les récompenses offertes par les sociétés savantes, et publia divers Mémoires qui furent couronnés; entre autres *L'Eloge de Fermat*, à Toulouse, et un *Traité sur les résultats de la découverte du Nouveau Monde*, qui lui valut

le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences. Lors de la convocation des assemblées provinciales qui précédèrent les États-Généraux, Louis Genty fut choisi comme secrétaire par celle de l'Orléanais. Il fut en outre chargé des fonctions de procureur-syndic du district d'Orléans.

Nommé député du Loiret à l'Assemblée législative, il s'y montra studieux et modéré. Aussi ne fut-il pas réélu à la Convention.

L'établissement des écoles centrales, qui précédèrent les lycées, lui ouvrit de nouveau la carrière du professorat et de l'administration.

Il fut chargé, lors de la réorganisation du lycée d'Orléans, des fonctions de proviseur, qu'il exerça pendant quelques années, au milieu des circonstances difficiles qui entravèrent les débuts de cette institution.

Admis à la retraite, comme professeur émérite, Louis Genty mourut le 22 septembre 1817, à l'âge de 64 ans.

---

### **GIRARDIN (Louis-Robert, comte de),**

*né à Ermenonville,*

1776—1849.

Il était le troisième fils de René de Girardin, originaire de la noble maison des Gherardini de Florence, qui, pendant plus d'un siècle, habita le domaine d'Ermenonville. René de Girardin était l'ami du roi Stanislas de Lorraine qui fut parrain de son fils aîné. C'était un philanthrope, un sage, et pourtant un philosophe de l'école du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il fut l'ami de Jean Jacques Rousseau , et ce fut dans sa propriété que cet écrivain célèbre passa les derniers mois de sa carrière si agitée.

Les deux premiers fils de René de Girardin , Stanislas et Alexandre , n'appartiennent point par leur naissance au Beauvaisis ; mais ils y ont vécu longtemps et ont laissé des traces de leur passage dans le magnifique domaine d'Ermenonville.

Le comte Louis-Robert de Girardin naquit dans le château de son père , en 1776. Elève de marine en 1785, il fit avec Lafayette et quelques autres membres de la noblesse française, la campagne d'Amérique, et se fixa dans ce pays pendant les troubles de la Révolution. A son retour en France , il reprit du service, fit les campagnes du Rhin et d'Allemagne, de 1806 à 1807 ; celles d'Espagne et de Portugal, de 1808 à 1810, et fut nommé général de brigade le 1<sup>er</sup> juillet 1811. Il fit partie de la grande armée et assista aux victoires, puis aux revers de la désastreuse campagne de Russie, où il fit des prodiges de valeur. Il fut fait lieutenant-général sur le champ de bataille, pendant la campagne de France, en 1814, à la suite d'un combat où il avait fait huit mille Russes prisonniers, dont cent soixante-trois officiers, et pris vingt-quatre pièces d'artillerie.

Sous la Restauration, il fut nommé, par Louis XVIII, grand veneur de France, titre qu'il conserva jusqu'en 1830. Après la révolution de juillet, il se retira dans ses domaines d'Avranches, en Normandie, où il mourut en 1849.

Il avait publié divers ouvrages, entre autres :

1° *Observations sur diverses questions d'économie politique* (1832), renfermant des réflexions judicieuses sur la constitution des républiques anciennes.

2° *Programme indicatif de ce qui fut fait, de ce qu'il fallait faire, de ce qu'il faudrait faire* ; critique de la révolution et du gouvernement de juillet (1834).



3° *Réflexions sur l'organisation de la garde nationale de Paris* (1838).

La même année, le comte Louis de Girardin adressa aux chambres des observations pour qu'une loi, ou du moins une ordonnance royale, réglât d'une manière positive les expositions des produits des arts et de l'industrie.

---

**GODIN (Nicolas),**

Maire de Beauvais sous la Ligue,

1560—1628.

Ce personnage joua un grand rôle à Beauvais pendant les guerres de religion. Il avait embrassé le parti de la Ligue qui, de Péronne où elle prit naissance, se propagea rapidement en Picardie, et successivement dans toutes les provinces du royaume, sous le nom d'Union-Catholique.

Nicolas Godin n'était encore que conseiller de la commune de Beauvais, lorsqu'éclatèrent les troubles de la Ligue. Chargé, en 1588, de la police municipale, il prit des mesures de précaution, fit réparer la tour de Craoul et l'enceinte fortifiée, établit un guet de nuit, et mit la ville en état de se défendre contre un siège ou une surprise.

Le chanoine Luquin, ami de Nicolas Godin, l'avait entraîné dans le parti de la Sainte-Union, et prêchait dans la cathédrale contre le calvinisme qui, sous l'épiscopat du cardinal de Châtillon, frère de Coligny, avait fait des progrès dans le Beauvaisis.

En 1659, le bruit se répandit dans la ville qu'une troupe de gentilshommes des environs devait s'emparer de Beau-

vais. Le samedi 7 janvier, jour du franc-marché, des chaînes avaient été tendues de grand matin dans les rues et chaque porte était gardée par quarante canonniers. Les capitaines par quartier de la milice communale, avaient réuni leurs hommes d'élite et deux canons étaient braqués devant la porte de l'hôtel-de-ville.

La population, émue de ces préparatifs militaires dont elle ignorait le but, se porta en foule sur la grande place en criant : « Vive la Ligue ! » Trois membres du conseil, dont Nicolas Godin faisait partie, craignant de voir la ville surprise par les seigneurs royalistes ou par les huguenots, dont le marquis de Mornay était un des chefs, convoqua une assemblée générale du clergé, des bourgeois et du peuple, à l'hôtel-de-ville, pour délibérer sur le parti à prendre. Le chanoine Luquin prit la parole, et, profitant de l'agitation des esprits et de la crainte qu'inspiraient les huguenots et les royalistes, il fit voter le serment à la Sainte-Union par la milice urbaine. Le lendemain dimanche, une procession solennelle eut lieu et le peuple se prononça à son tour en faveur de la Ligue.

Henri III, n'ayant pu se rendre maître de la Ligue, avait pris le parti de faire assassiner ses deux chefs, le duc et le cardinal de Guise ; puis il avait cherché un appui dans le roi de Navarre, premier prince du sang, que l'Église repoussait comme hérétique et que le pape Sixte-Quint avait excommunié. Aussi le peuple de Beauvais, comme celui de Paris, croyait-il défendre la religion en combattant le roi fauteur de l'hérésie. Les armes royales qui décoraient l'évêché et le siège du présidial furent brisées par le peuple, et le clergé supprima les prières dites pour le roi pendant les offices de l'église.

Malheureusement, le fanatisme religieux amena comme toujours la proscription. Le 23 janvier, les portes de la ville furent fermées et des visites domiciliaires eurent lieu dans

les maisons dont les habitants passaient pour protestants ou pour *politiques*. On appelait ainsi les hommes modérés qui voulaient pratiquer la tolérance, et qui se ralliaient au roi, comme représentant la nationalité, alors que la Ligue s'appuyait sur l'Espagne et ne tendait à rien moins qu'à démembrer le royaume ou à lui faire subir le joug d'un souverain étranger. Un certain nombre de suspects beauvaisiens purent échapper à temps, mais quatorze d'entre eux furent saisis et jetés dans les prisons du Chapitre.

Un malheureux verrier, originaire du pays de Thiérache, Jean Jubert, ayant été trouvé, à l'hôtel des Quatre-Fils-Aymon, nanti de quelques ouvrages hérétiques, fut arrêté sous prétexte de fabrication de fausse monnaie, jugé sommairement, et pendu sur la place du marché après avoir subi les tourments de la torture.

Le fanatisme ne s'en tint pas là. Le 6 février, Nicolas Godin, à la tête d'une compagnie de volontaires, marcha contre le château de Mouy dont il s'empara par surprise. Le 26 février, le duc d'Aumale, un des chefs de la Ligue, vint à Beauvais pour recevoir des autorités et des habitants le serment d'affiliation à l'Union. Il fut reçu avec enthousiasme par les autorités et la milice communale, on tira le canon et un *Te Deum* fut chanté en son honneur à la cathédrale.

Le lendemain 27, la noblesse catholique des environs vint à son tour prêter, sur un Missel, serment à la Ligue, pendant une messe du Saint-Esprit à laquelle assista un conseiller du parlement de Paris, chargé de recevoir en outre les signatures des adhérents.

Loin de rétablir l'ordre, ces démonstrations ne firent qu'irriter les esprits, et, le 13 avril, l'autorité municipale, incapable de maintenir la sécurité des propriétés et des personnes, dut s'adresser au conseil-général de l'Union, pour lui demander un règlement ayant pour but de ren-

dre la liberté au commerce et l'activité aux manufactures. Pour atteindre ce but, on proposait de taxer les *politiques*, qu'on accusait d'intelligence avec les huguenots.

L'évêque de Beauvais, Mgr Fumée, n'était pas assez zélé sans doute au gré des ligueurs, car un avis du duc d'Aumale avertit ce prélat que le conseil de la Commune se préparait à lui faire un mauvais parti. Il se retira, avec son grand-vicaire, à l'abbaye de Saint-Lucien, et ne s'y trouvant pas encore en sûreté, il dut s'enfermer dans le château épiscopal de Bresles.

A côté de Nicolas Godin, Charles Lebègue, un des notables de Beauvais, et un médecin nommé Lange, se montraient les plus ardents à la persécution. Le chanoine Luquin les secondait de son influence sur le peuple.

Comme l'armée royale se disposait à attaquer les principales places du Beauvaisis, la ville dut se mettre en état de défense. Nicolas Godin fit exhausser les remparts du côté du faubourg Saint-Jean, et restaurer les fortifications du mont Saint-Symphorien. Les maisons du faubourg Saint Jacques furent démolies jusqu'à l'église, et tous les arbres abattus pour faire des palissades. Une fausse alerte, habilement répandue dans les campagnes voisines, fit affluer à Beauvais les grains, les bestiaux et autres denrées qui fournirent à l'approvisionnement de la ville, devenue lieu de refuge pour la noblesse catholique des environs, et pour les communautés religieuses de Saint-Paul, de Wariville, de Froidmoat, de Beaupré et de Lannoy.

Les royalistes se présentèrent pour attaquer la ville du côté de Saint-Lazare. Une sortie fut dirigée contre eux, dans laquelle douze Beauvaisiens furent tués, et l'enseigne Binet fait prisonnier. Le siège continuait avec des alternatives de succès et de revers, lorsque les habitants, peu confiants dans la capacité et l'énergie de leur maire, Georges Leboucher, se réunirent à l'Hôtel de Ville, et

nommèrent à sa place Nicolas Godin qui, depuis deux ans, était le véritable chef de la municipalité, sans en avoir le titre. Il fut élu le 1<sup>er</sup> août 1589, à une immense majorité.

Il hésita d'abord à se charger de ces fonctions périlleuses, et fut même condamné à deux cents livres d'amende pour avoir refusé de se rendre à l'Hôtel de Ville; mais, soit vanité, soit crainte de perdre sa popularité, il dut céder et fut chargé, le 2 août, de la magistrature municipale.

Il avait alors trente-neuf ans, et était père de deux enfants, ce qui explique ses appréhensions. De plus, il était marchand de vins en gros, profession qui se concilie assez bien à Beauvais avec les bénéfices ecclésiastiques, puisqu'il était en outre receveur de l'abbaye de Saint-Denis, et récoltait et vendait pour son compte, dans les vignobles voisins, pour treize mille trois cent quatre-vingt-six livres de vins.

Le jour même où Nicolas Godin était nommé maire de Beauvais, un moine jacobin, Jacques Clément, assassinait Henri III, au château de Saint-Cloud. La nouvelle de la mort du roi fut accueillie à Beauvais avec des transports de joie, comme étant l'expiation du double meurtre de Blois. L'effigie du meurtrier reçut les hommages publics du clergé, et le supérieur des Jacobins, le P. Bourgoing, prêcha ouvertement la doctrine du tyrannicide, qui devait aiguïser plus tard le couteau de Ravailiac.

Nicolas Godin, entraîné dans le mouvement, dut le suivre, et se prépara à opposer une vive résistance au roi de Navarre, qui venait d'être proclamé par les royalistes, sous le nom de Henri IV.

Le roi, qui, selon l'expression de Voltaire, dans la *Henriade*,

.....régna sur la France,  
Et par droit de conquête, et par droit de naissance,

s'était déjà emparé de Creil et de Clermont, et s'acheminait

vers Beauvais. Cette ville, entourée de châteaux hostiles, et voyant les vivres interceptés par des bandes de pillards, était menacée des horribles souffrances qu'éprouvaient alors les Parisiens, assiégés depuis un an. Nicolas Godin, qui avait brûlé ses vaisseaux, fut cette fois à la hauteur de sa tâche. Il déploya, dans ces circonstances difficiles, une énergie qui le réhabilita auprès de ses concitoyens, et qui l'absoudront, aux yeux de la postérité, de ses défaillances antérieures, et des moyens arbitraires dont il usa par la suite.

Ayant appris qu'Henri IV se trouvait avec son armée au pont d'Hermès, sur le Thérain, à trois lieues de Beauvais, il fit impitoyablement raser tout ce qui pouvait, autour des remparts de la ville, gêner la défense; il fit abattre pour plus de cent mille livres d'arbres et de maisons. Afin de mieux entendre l'approche de l'ennemi, il empêcha, pendant quinze jours, de sonner les cloches et tint jour et nuit en alerte tous les habitants en état de porter les armes, les prêtres, les Capucins, les Jacobins et les Cordeliers, aussi bien que les autres citoyens.

Une fonderie de canons fut installée sur la place Saint-Michel, et une contribution fut levée sur tous les propriétaires de la ville. Tout cela fut en pure perte, car le roi passa outre et se dirigea vers la Normandie.

Pour tenir ses volontaires en haleine, Nicolas Godin les conduisit contre la garnison de Breteuil, qui s'était montrée hostile à Beauvais. Il s'empara de cette petite ville le 20 août. Elle fut incendiée et pillée par une troupe indisciplinée, que son chef était inhabile à gouverner. Il revint après cette triste expédition à Beauvais que menaçait de nouveau un détachement de troupes royales, commandé par La Noue. Un régiment espagnol, envoyé par le duc de Parme, sauva la ville dont les habitants commençaient à se décourager.

Les succès de Henri IV à Arques et à Ivry avaient rendu le courage aux royalistes et aux politiques, et Nicolas Godin se trouvait en face de nouveaux adversaires et de nouvelles difficultés. Les troupes du roi, maîtresses de Clermont et de la Neuville-en-Hez, occupaient les châteaux et les abbayes des environs, et poussaient leurs incursions jusqu'à Tillé, aux portes de Beauvais.

A bout d'expédients, Godin essaya de faire rompre les ponts dans la vallée du Thérain, espérant affamer l'ennemi; puis, dans une assemblée populaire, tenue à l'Hôtel de Ville, le 15 décembre, après avoir exposé les besoins de la cité, il proposa de saisir et de vendre les biens des royalistes, des politiques et même ceux de l'évêque Fumée qui, prélat tolérant, s'était opposé autant qu'il avait pu aux excès de la Ligue. La vente en fut ordonnée, et, avec ces ressources, les Ligueurs, réunis aux compagnies de la ville, se préparèrent à la résistance. L'exemple de Paris et l'inaction du roi, vert-galant, alors plus épris de Vénus que de Mars, leur permirent de reprendre l'offensive. Le 28 février 1590, ils attaquèrent le château de Mouy, occupé par Georges de Mouy-Vaudrey, un des plus vaillants compagnons d'armes d'Henri IV. Cette forteresse, située au haut d'un coteau, à la jonction des deux bras du Thérain, fut prise après une faible résistance, et Georges de Mouy dut se réfugier dans le prieuré voisin de Bury. Le Château-Vert, appartenant aussi au seigneur de Mouy, fut également pris et pillé.

Pendant cette nouvelle campagne, souillée par la violence et les déprédations, Nicolas Godin et ses acolytes, Luquin, Lebègue, Evrard, Gérard, Darié, Boicervoise, etc, exerçaient à Beauvais une véritable tyrannie. Le maire de la ville tranchait du dictateur; il ne marchait plus qu'escorté de gardes, et sa maison de la rue Saint-Sauveur avait l'aspect militaire d'un quartier-général. Il n'était pas jus-

qu'au chanoine Luquin, qui avait aussi son escorte d'arquebusiers. Godefroy Hermant assure que l'on voyait encore, en 1675, au jubé de Saint-Pierre les crochets en fer qui servaient de râtelier aux gardes de Luquin, ce précurseur du cardinal de Retz et de l'abbé Maury, qui avaient tous deux pour burettes une paire de pistolets.

C'est ainsi que le maire de Beauvais achevait de se dépopulariser aux yeux des honnêtes gens. Il mit le comble à ses exactions, en laissant condamner à mort et exécuter par une commission municipale deux couteliers accusés d'hérésie et d'intelligences avec Henri IV. Poursuivant sans cesse ce système d'intimidation et de violence, il facilita à Brouilly, une de ses créatures, la prise et le pillage du château de Bresles, qui renfermait le trésor du diocèse et de nombreux dépôts d'argent confiés à l'évêque. Brouilly s'étant concerté avec Desmasures, son lieutenant, fit déguiser en femmes quelques-uns de ses soldats, et, le 29 novembre 1590, à la chute du jour, il les fit entrer dans la ville pendant que le pont levis était encore baissé.

Aussitôt Desmasures pénètre dans l'intérieur du château et entre dans l'appartement de l'évêque qui, tout en cherchant à se défendre, excommunie ses agresseurs. Ils ne tiennent pas compte de ses anathèmes et arrachent au prélat sa croix et son anneau pastoral. Le château fut pillé, au nom du maire de Beauvais, mais non à son profit, car le butin fut cette fois partagé entre les chefs ligueurs. Les soldats eurent, pour leur part, le pillage du bourg. Pendant cinq ou six jours, la route fut couverte de chariots transportant à Beauvais l'argent, le mobilier et les approvisionnements du palais épiscopal, et le malheureux évêque, après cinq jours d'angoisses et d'outrages, obtint à grand-peine d'être conduit à Noyon, où il fut incarcéré pendant qu'on instruisit son procès.

Le jour du Vendredi-Saint de l'an 1590, Nicolas Godin



engagea le commandant de Gribeauval, qui était aux environs de Beauvais, à y revenir avec son corps de troupes. Sachant que cet officier était l'ennemi de la maison de Crevecœur, il le fit partir pour ce bourg à l'insu du conseil communal, avec les compagnies urbaines dévouées à la Ligue. Le château, qui n'était alors occupé que par quelques femmes de service, fut entièrement saccagé, et Gribeauval s'empara des richesses qui s'y trouvaient renfermées. Il fit porter à Abbeville, dans sa maison, le butin le plus précieux, le reste fut partagé entre les officiers et les soldats.

Le chanoine Luquin, toujours traître à son Dieu et à son supérieur ecclésiastique, dénonça Nicolas Fumée au conseil général de la Sainte-Union.

Pendant que Bresles était au pillage, un galant homme et un loyal chevalier, le commandant Saisseval (1), s'empara du château de la Neuville-en-Hez, et en ramenait plusieurs prisonniers de distinction qu'on y avait enfermés.

L'année 1591 s'ouvrit par de nouveaux scandales qui affligèrent les honnêtes gens de Beauvais. Les ligueurs espérant rendre le ciel complice de leurs forfaits, tirèrent de l'abbaye de Saint-Lucien la châsse de ce pieux évêque, et la promenèrent dans les rues de la ville, renouvelant par une triste parodie la procession des reliques de Sainte Angadrême, pendant la glorieuse défense de Beauvais.

Cette fois encore la ville était assiégée, ou du moins, le vaillant La Noue la serrait de près. Il dirigeait ses attaques, tantôt sur Bresles, tantôt sur Merlemont, et poussait quelquefois des reconnaissances jusque sous les murs de Beauvais. Mais la vigilance de Nicolas Godin, qui sentait bien que son salut dépendait de la défense de la ville, l'influence

---

(1) Voyez ce nom, tome III, page 222.

qu'il exerçait sur ses collègues et sur les ligueurs complices de ses actes, pourvurent à tout. La milice urbaine était nuit et jour sur pied : des sentinelles étaient échelonnées sur les remparts, et la troupe campée sur les places, était prête à marcher au premier signal d'alarme. La Noue, désespérant de prendre Beauvais, se dirigea vers Gournay, où il fut également repoussé par l'artillerie dont cette place était pourvue.

Le 19 janvier 1591, une nouvelle alerte eut lieu à Beauvais et renouvela les scènes de tumulte qui s'y succédaient trop souvent. Le seigneur de Mouy, voulant tirer vengeance des ligueurs beauvaisins, s'avança, avec un fort détachement de cavalerie, jusqu'à Tillé; mais Brouilly, qui commandait l'infanterie de la ville, la posta en embuscade dans les vignes du mont Capron, pendant que Godin, pour faire croire à une sortie des assiégés et attirer l'ennemi, faisait battre la charge par les tambours. Les assaillants ne tombèrent pas dans ce piège; ils se contentèrent de piller les villages des environs, et de rançonner les marchands et les paysans qui venaient au marché de Beauvais.

Le 29 mars, le seigneur de Mouy tenta une nouvelle attaque du côté de Marissel; il fut encore repoussé par le canon du faubourg de la poterne.

Il se replia alors sur Mouchy et mit le village à feu et à sang. Les soldats de Brouilly, que Godin avait envoyés avec plusieurs compagnies au secours du château, ne le défendirent pas. Lorsque Brouilly rentra à Beauvais, le maire l'accusa de trahison, et, malgré ses injures et ses menaces, le força à se démettre de son commandement. Fidèle à son système de compression et d'arbitraire, Godin fit incarcérer un gentilhomme nommé Rueil qui, prisonnier sur parole du gouverneur de Péronne, était venu dans son château pour y prendre l'argent de sa rançon. Le fils du seigneur de la Falaise, gouverneur de Gournay, ayant voulu prendre la

défense de Rueil, le maire faillit aussi le faire mettre en prison.

Un exprès du duc d'Aumale, gouverneur de Picardie, appelé Blancménéil, étant venu réclamer à Beauvais, au nom de la Ligue, les revenus des abbayes de Saint-Lucien et de Saint-Germer, que la ville s'était appropriés, le receveur municipal Yves Foy, refusa de les remettre. Blancménéil voulut le tuer au moment où il sortait de l'église Saint-Pierre. Godin envoya aussitôt des gardes à l'hôtel où l'envoyé du duc d'Aumale était descendu, fit emprisonner deux de ses hommes et le força de quitter la ville.

Cependant les seigneurs royalistes gagnaient du terrain. Villers Hodenc s'était emparé de Gerberoy, au nom du roi, le 22 mai 1591, et venait d'être remplacé dans le poste de gouverneur de cette ville par le seigneur de Mouy, ce redoutable adversaire de Beauvais. Henri IV lui-même vint à Gerberoy, dont la position, qui commande la vallée du haut Thérain, lui paraissait avantageuse pour un coup de main. Beauvais allait être assiégée de nouveau. Nicolas Godin déploya encore une grande activité : il fit fortifier le poste du Déloir, dans la grande rue de Saint-Quentin, et, comme le faubourg n'était alors protégé que par un petit fossé et une muraille crénelée dont l'ennemi se serait facilement rendu maître, ainsi que de l'abbaye et de la tour de Craoul, le maire donna l'ordre de brûler le faubourg, dès que l'armée royale se présenterait.

Les alarmes du dehors entretenaient la méfiance à l'intérieur. Plusieurs ligueurs étaient soupçonnés d'intelligences avec les royalistes, et un beau-frère de Godin, nommé Boileau, accusé d'avoir fait un voyage à Merlemont et de s'y être concerté avec La Noue et Marivaux, fut emprisonné. Le curé de Saint-Gilles fut également soupçonné d'avoir voulu livrer passage aux troupes du roi, par une grille de son église, qui donnait sur le rempart. On incarcéra un

marguillier que l'on supposait être dans la confiance du complot. D'autres suspects furent arrêtés, entre autres Dom Martin, religieux de Saint-Lucien, et l'avocat Nicolas Auxcousteaux, sous l'inculpation de royalisme.

Une dénonciation anonyme témoigne des dissentiments qui régnaient alors à Beauvais entre les partis. On afficha, pendant la nuit, des placards injurieux et pleins de menaces contre Luquin et Godin. Ce dernier y répondit en faisant destituer le capitaine Carcireux, commandant de place, qui avait donné des gages de dévouement à la Ligue, mais qui avait eu le tort de témoigner de la pitié et du respect à l'évêque Fumée, lors de son arrestation.

Le 4 juin 1591, un convoi de sel composé de vingt-deux charrettes, se rendait à Amiens. Le maire de Beauvais l'avait fait escorter par des compagnies de pied de la ville, pour éviter qu'il fût pillé par les bandes qui couraient la campagne. A peine l'escorte avait-elle dépassé le village de Luchy, sur l'ancienne route d'Amiens, qu'une nuée de cavaliers en casaques rouges et blanches, fond sur le convoi, culbute les premières voitures, et charge l'escorte au cri de *Soyécourt*, qui était le mot d'ordre des assaillants. Cette embuscade, dirigée par le seigneur de Mouy, eut un plein succès, et les soldats beauvaisins mis en déroute, rentrèrent dans la ville, couverts de blessures, au milieu des sanglots de leurs parents et des imprécations de la multitude.

Le maire envoya immédiatement le capitaine Desmazes à la tête de la cavalerie, afin de poursuivre les troupes du seigneur de Mouy, et de les empêcher de rentrer à Bresles, mais les cavaliers de Desmazes furent désarçonnés et leur chef fait prisonnier, ainsi que les principaux ligueurs.

Le régime de compression qui régnait à Beauvais ne pouvait durer plus longtemps. Les habitants de la ville souffraient considérablement de toutes les charges et cor-

vées imposées par le maire, de la garnison permanente et des passages fréquents de troupes françaises et étrangères qui rivalisaient d'indiscipline et d'avidité. Godin fut obligé d'alléger un peu les charges qui pesaient sur la population, en envoyant une partie des troupes cantonnées à Beauvais au secours de Rouen, alors assiégé par Henri IV.

La guerre de partisans continuait dans le Beauvaisis plus acharnée que jamais. Pendant qu'une partie de la garnison de Beauvais occupait l'Île-Adam, les royalistes s'emparaient du bourg de Marseille; la bande du seigneur de Mouy, surprenant le château de Frocourt, tuait le fils du receveur des tailles et rançonnait les plus riches cultivateurs du pays. Les troupes envoyées de Beauvais arrivèrent trop tard, mais les compagnies de la ville purent du moins s'emparer du château d'Ully et protéger le riche village de Savignies, dont les habitants avaient résisté à plusieurs reprises aux attaques du gouverneur de Gerberoy.

Encouragé par ces avantages, Nicolas Godin résolut d'en finir avec la bande de Mouy qui désolait la contrée. Le 24 octobre 1591, il fit partir, sous les ordres du commandant de Saisseval, une petite armée qui se dirigea vers Bresles. Quoique les artilleurs qui en faisaient partie fussent inhabiles à manier leurs pièces, la vue du canon intimida la garnison du château qui demanda à capituler. Saisseval, informé que le seigneur de Mouy arrivait au secours de la place, se hâta de laisser sortir les assiégés avec les honneurs de la guerre.

Quatre jours après, Bresles, dont Saisseval avait négligé de démanteler les remparts, fut repris par les troupes royales que le seigneur de Beauvoir avait amenées de Clermont.

L'année 1592 ne fut guère plus heureuse pour Beauvais. Le chanoine Luquin, qui avait assisté à l'assemblée du

clergé, tenue à Reims, en revint avec des instructions arbitraires et vexatoires. Dans une assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville, le fougueux ligueur demanda et obtint la déchéance de tous les ecclésiastiques nommés ou promus par l'évêché, depuis son départ. Il organisa en outre un comité de recherches ayant pour mission de poursuivre les neutres, les faux catholiques et les suspects de royalisme, qui encombraient les prisons de l'évêché.

Nicolas Godin, s'associant à ces mesures violentes, donna trois jours aux gentilshommes qui s'étaient réfugiés à Beauvais pour quitter la ville et rejoindre l'armée de la ligue.

La délation était à l'ordre du jour, aussi bien contre les nobles que contre les prêtres, et le fanatisme populaire de cette époque faisait déjà pressentir les excès de la révolution qui devait éclater deux siècles plus tard. Les bons citoyens tremblaient, et les suspects, entassés dans les prisons, semblaient autant de victimes sacrifiées aux rancunes populaires. Au moment où Nicolas Godin, excité par les mauvais instincts de son entourage et par les passions implacables de la populace, allait se déshonorer peut-être par de sanglantes proscriptions, le seigneur de Mouy écrivit au conseil de la ville que, si le maire accomplissait un acte de vengeance, il userait de réciprocité envers les chefs ligueurs qu'il retenait prisonniers dans le château de Bresles.

On entra en pourparlers, et de part et d'autre on décida que l'effusion du sang n'aurait pas lieu. Le conseil obtint en échange de cette concession que le château de Bresles serait évacué et que le nouveau gouverneur de la place s'engagerait à ne commettre aucune hostilité contre Beauvais. Cette convention rendit un peu d'ordre et de tranquillité à la ville, dont la milice urbaine était alors confiée à Saisseval, loyal gentilhomme qui traversa cette époque de violences et de perfidie sans forfaire à l'honneur. Il appar-

tenait à l'ancienne famille de Senicourt (1), dont le domaine était situé près de Picquigny, et depuis le commencement des troubles, il n'avait pas cessé de combattre pour la défense de Beauvais.

La convention de Bresles ayant été violée par la garnison du château, le commandant Saisseval partit avec le capitaine Rambures, dans la nuit du 20 mars 1592, pour dégager la route de Clermont. Ils rencontrèrent cinquante hommes d'armes qui se dirigeaient sur le fort de Maulers, les attaquèrent à l'improviste et ramenèrent à Beauvais vingt-cinq prisonniers.

Le 21 mai, un détachement de troupes de l'armée du comte d'Aumale, composé de 300 cavaliers et fantassins, et commandé par les sires de Grébauval, de Montcavrel et de Rambures, se présentèrent devant Beauvais. La ville appréhendait un nouveau siège. Godin avait écrit au comte d'Aumale pour lui demander de laisser ce renfort à Beauvais, ce qui fut accordé; mais leurs chefs ne tinrent pas compte de ces ordres, et, sachant que la ville obérée ne pourrait payer leur solde, ils faisaient déjà leurs préparatifs de départ, lorsque Saisseval, par un nouvel acte de dévouement, paya les troupes de ses deniers, ajoutant ainsi un nouveau bienfait à ceux dont Beauvais lui était déjà redevable.

On attendit alors de pied ferme les troupes royales qui se concentraient autour de la ville et la cernaient de près. L'attaque devait avoir lieu par la porte Limaçon. Dans cette cruelle expectative, Godin donna l'ordre aux habitants du faubourg et aux moines de l'abbaye de se retirer en ville. Il fit transporter en lieu sûr les vases sacrés et les ornements

---

(1) Une partie des faits relatés dans cette notice sont reproduits, en extrait, dans celle consacrée au seigneur de Saisseval. Ces répétitions sont nécessitées par la solidarité de certains actes de Godin et de Saisseval.

ecclésiastiques, et fit immédiatement évacuer le faubourg, au grand regret des habitants qui voyaient leur industrie continuellement ruinée par le fléau de la guerre et le chômage des fabriques.

Pendant les premiers jours de juin, Godin fut informé que l'armée royale, forte de 6,000 hommes, et commandée par Henri IV en personne, campait à Clermont et se disposait à marcher sur Beauvais. Une femme de Clermont, dévouée à la Sainte-Union, et qui avait eu sans doute, par un officier, connaissance du plan d'attaque, avertit le maire que les troupes royales devaient arriver par la porte Saint-Jean, au lieu dit les Vieilles-Digues, près de la tour Boileau. Des ponts jetés sur les fossés devaient conduire les assaillants au pied des remparts. Ce côté faible de la ville avait été indiqué aux royalistes par un charpentier de Beauvais chassé de la ville pour ses méfaits.

Malheureusement le commandant de Saisseval était absent ; il escortait avec un détachement de cavalerie un convoi de marchandises pour Amiens ; mais Godin prit des mesures si promptes et si décisives, que la ville fut aussitôt sur pied et que la milice communale, augmentée d'un grand nombre de volontaires, se porta sur les remparts. Cette démonstration imposa aux royalistes qui se retirèrent, prétextant que les ponts de siège étaient d'une longueur insuffisante. En s'éloignant, ils ne manquèrent pas de piller les villages des environs.

Quelques jours après, une nouvelle alerte fut causée par l'approche d'un autre corps de troupes commandé par le maréchal de Biron. Godin pourvut encore à la défense et, entre autres mesures, il ordonna « que messieurs les ecclésiastiques seroient priés de faire un corps-de-garde devant l'hôtel-de-ville, et que les Cordeliers et les Jacobins seroient avertis de se tenir prêts en cas de feu. » Puis il fit élever des redoutes et des avant-postes à Saint-Gilles et près de la



porte Saint-Jean. Le chanoine Luquin le secondait toujours dans sa tâche, et exaltait les esprits par ses prédications dans ces rudes épreuves.

Pendant que Beauvais était bloqué par les troupes royales, le seigneur de Mouy, ayant reçu un renfort d'Anglais, s'empara, le 18 juin, du château d'Ons-en-Bray, et vint attaquer le village de Savignies, qui paya cher sa courageuse résistance. Mais ce dernier coup de main devait causer sa perte et lui faire éprouver à son tour les revers de la fortune.

Le 28 juin 1592, Nicolas Godin vit arriver chez lui deux habitants de Savignies, l'avertissant que le seigneur de Mouy était passé depuis une heure dans leur village, escortant avec trente cavaliers un convoi de marchandises dirigé sur Senlis. Le maire s'empresse de prévenir le commandant de Saisseval, et, en quelques instants, ce valeureux défenseur de la ville est à cheval, à la tête d'un détachement de cavalerie et d'une escouade de volontaires. Il plaça sa troupe en embuscade sur tous les chemins où pouvait passer le seigneur de Mouy. Un de ses éclaireurs lui apprend que lui et sa troupe sont à se rafraîchir dans une auberge de Tillard, près de Noailles. Saisseval s'embusque dans le bois voisin, laisse passer la tête du convoi, et, au moment où le seigneur de Mouy paraît, il le charge avec furie, au cri de : « Beauvais! Beauvais! Sus pour la bonne ville! » L'affaire fut chaude. Dalcheu, gouverneur de Neufchâtel, qui faisait parti du convoi, fut dangereusement blessé. Le cheval de de Mouy s'étant abattu, son cavalier eut le temps de se jeter dans un taillis où la cavalerie ne put le suivre; mais les soldats de Saisseval, mettant pied à terre, entrèrent sous bois et, rejoignant le seigneur de Mouy, le terrassèrent. En se défendant, il fut blessé à la main; mais, saisi à la gorge, il dut rendre son épée. Ses agresseurs voulaient le tuer, mais le loyal Saisseval et ses officiers arrivèrent à temps pour protéger sa vie.

Le prisonnier se montrait fort abattu et refusait de monter à cheval. Saisseval le ranima en lui promettant qu'il serait traité comme prisonnier de guerre et le cortège se dirigea aussitôt sur Beauvais. On fit halte à Saint-Lazare. Saisseval, fidèle à sa promesse, ne consentit à entrer en ville, qu'après avoir obtenu du maire la confirmation que le captif aurait la vie sauve. Une foule immense encombrait les rues sur le passage de l'escorte, et le peuple criait au seigneur de Mouy : « A la honte ! à la honte ! » Mais on n'alla pas plus loin par respect pour le commandant de Saisseval.

Le prisonnier fut incarcéré à l'évêché sous la garde des compagnies de la ville. Il eut pour prison la chambre et la grande salle occupées peu de temps auparavant par le seigneur de Rubempré.

La capture du seigneur de Mouy causa une grande joie à Beauvais et aux environs : on espérait enfin le retour de la paix si cruellement troublée par les luttes des dernières années. Une circonstance heureuse vint favoriser cette tendance pacifique.

Un honnête et loyal magistrat, l'ami des Pasquier et des de Thou, et une des gloires du Beauvaisis, Antoine Loisel, avait vécu pendant les troubles, dans sa ville natale, occupé exclusivement d'études historiques et littéraires et vivant au milieu d'une famille nombreuse et unie. Il appartenait au parti des politiques, comme tous les hommes tolérants de cette époque de fanatisme. L'évêque Fumée était aussi un de ces bons citoyens qui savent concilier leurs croyances avec le patriotisme, et les lois de l'Eglise avec le salut de l'Etat.

Comme tous les prélats ayant un cœur français, il faisait des vœux pour que l'abjuration d'Henri IV levât le seul obstacle qui lui fermait les portes de Paris ; mais il trouvait dans son diocèse peu d'esprits disposés à ses sages conseils. Godin était toujours le dictateur de Beauvais, et il se

montrait plus violent que jamais dans ses représailles. Les prisons de l'évêché n'étant plus assez grandes pour le nombre des suspects, on en avait enfermé d'autres dans les cachots du beffroi communal.

Enfin l'époque où cessaient les pouvoirs municipaux de Nicolas Godin arriva. Il abdiqua, comme Sylla, la dictature, en remerciant le peuple assemblé, suivant l'usage, sur la place Saint-Etienne, qui était alors le *forum* de Beauvais.

Ses partisans voulaient le maintenir au pouvoir, et il fut réélu à une grande majorité par le peuple; mais il persista dans son refus, malgré les instances de Saisseval lui-même, chargé par les chefs de la Ligue de le maintenir dans ses fonctions.

Ce fut Lucien Boicervoise qui lui succéda, mais l'ancien maire conserva une grande influence dans la ville. Le chanoine Luquin, de son côté, continuait à fulminer. Quoique malade, il essayait, par l'intermédiaire de son frère, le docteur Denis Luquin, d'attiser le fanatisme populaire, et provoqua ainsi de nouveaux désordres.

Les royalistes, reprenant l'offensive, et toujours maîtres des environs de Beauvais, attaquèrent l'abbaye de Saint-Lucien. Les habitants, embrigadés par les moines, se défendirent avec succès derrière les hautes murailles de ce monastère fortifié.

Le 6 septembre 1592, une bande de pillards pénétra par une poterne dans le faubourg Saint-Jacques, dont la garde avait été négligée depuis la capture du seigneur de Mouy. Quelques jours après, un guetteur de nuit crut voir des mèches allumées dans les vignes du mont Saint-Symphorien. Il répandit l'alarme dans la ville. Les habitants, réveillés en sursaut, à demi-nus, se portèrent en tumulte sur les places. Les bedeaux de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur sonnèrent le tocsin. Dans l'émotion causée par cette panique, les habitants, épouvantés, allaient à l'aventure et

tiraient les uns sur les autres. Enfin on reconnut que tout ce désordre provenait d'une fausse alerte.

On avait pu craindre un moment pour les prisonniers retenus à l'évêché et à l'hôtel-de-ville, et, pour les préserver de nouveaux dangers, Nicolas Godin et Saisseval négocièrent l'échange du seigneur de Mony contre le baron de la Châtre. Mais en rendant la liberté à son mortel ennemi, la ville stipula que son neveu Benjamin et le capitaine Mérard, demeurassent en prison comme otages, et de plus, que les forteresses des environs, occupées par les troupes royales, fussent démantelées. Le seigneur de Mouy s'engagea enfin à ne plus faire la guerre dans un rayon de sept lieues autour de Beauvais. A ces conditions, la ville, trop heureuse d'en être délivrée, refusa les dix mille écus qui avaient été offerts pour sa rançon.

A peine délivrée de cet ennemi, la ville de Beauvais se retrouva en présence d'autres difficultés. Son budget était obéré, et, le 6 décembre 1592, le nouveau maire fut contraint d'établir un impôt extraordinaire et vexatoire qui fit murmurer la population déjà tant éprouvée. Afin que les contribuables ne pussent y échapper, on décréta que les fraudeurs seraient punis de la confiscation des marchandises et denrées, et le franc-marché qui se tenait hors la ville, fut transféré sur la place Saint-Michel, pour faciliter le recouvrement de l'impôt.

Malgré ces calamités locales, la cessation de la guerre et la rentrée du roi à Paris avaient ramené en France l'ordre et la confiance, et le carnaval de l'an 1593 fut célébré avec un grand entrain par les Beauvaisins.

La mort de l'évêque Fumée contribua aussi à calmer les esprits. Avant de mourir, il songea encore aux intérêts de son diocèse et exprima le vœu qu'André Potier, aumônier du roi, fût désigné pour son successeur.

Les membres du présidial de Beauvais, déterminés à

rendre la justice au nom du roi, quittèrent la ville en masse. Un d'eux, Jean Patin, parent de Nicolas Godin, fut insulté à cette occasion par la populace ameutée contre lui par le chanoine Luquin.

A la même époque, le maire et les pairs de la commune de Beauvais reçurent une lettre de leur compatriote, Antoine Loisel, retourné au parlement de Paris. Dans cette lettre, il les engageait à rentrer dans l'obéissance au roi, et à ne pas prolonger une résistance inutile. Boicervoise, n'étant plus à la hauteur de la situation, résigna ses fonctions, et céda la mairie à un homme modéré, Claude Galopin, qui fut élu le 1<sup>er</sup> août 1594.

Le commandant de Saisseval se trouvait alors à Amiens, dont les habitants venaient d'ouvrir leurs portes à Henri IV. Il écrivit aux habitants de Beauvais lettres sur lettres pour les engager à un accommodement, et vint même avec deux échevins d'Amiens, à quelques lieues de Beauvais, pour entamer cette négociation. Usant de l'ascendant que lui donnaient ses bons services, et le crédit dont il jouissait auprès du roi, il engagea le conseil à envoyer une députation à Henri IV. Ses avis furent écoutés. On rédigea à la hâte un projet d'adresse dans lequel on stipulait le maintien des privilèges de la ville, la prohibition du calvinisme dans l'étendue du bailliage et des prévôtés du Beauvaisis, l'amnistie pour ceux qui avaient pris part aux troubles, le maintien des magistrats municipaux, la suppression du taillon, et la remise à la ville des arrérages dus sur les tailles.

C'était, comme on le voit, marchander sa soumission : mais Beauvais ne faisait en cela que suivre l'exemple des autres villes du royaume, dont les gouverneurs mirent à un tel prix la reddition de leurs places, qu'Henri IV, après avoir conquis la moitié de la France, fut réduit à acheter l'autre moitié.

Les députés de Beauvais se rendirent à Amiens, le 20 août 1593. Le chef de la députation, Léonard Driot, fut présenté au roi par Saisseval, dont la droiture et la bienveillance avaient plu au Béarnais. La harangue de Driot fut simple et concise. Le roi ajourna sa réponse au lendemain. Il manda les députés dans son cabinet, et, en leur assurant que la convention serait approuvée, il sut, par quelques paroles affectueuses, se concilier leur sympathie. Nicolas Godin fut compris dans l'amnistie, et le monarque clément par excellence dit à cette occasion :

« Si Godin me veut reconnaître comme son roi, je le reconnaitrai comme mon serviteur, et, sauf sa fidélité, je le recevrai en ma protection. »

Le brave Saisseval revint à Beauvais avec la députation dont il avait si bien appuyé la démarche, et il y fut reçu comme un libérateur. Les écharpes blanches avaient remplacé la croix double de Lorraine, et les armoiries royales avaient été arborées sur les édifices publics. Les troupes espagnoles quittèrent la ville, et les bons citoyens leur dirent mentalement ce que Henri IV avait dit verbalement à celles qui sortirent de Paris : « Allez, Messieurs, mais n'y revenez plus. »

Le commandant de Saisseval, nommé gouverneur de Beauvais, fit célébrer dans la cathédrale un service funèbre à la mémoire de Henri III, et le cri de : *Vive le roi!* retentit le dimanche suivant au *Te Deum* qui fut chanté sous les voûtes de cette belle basilique.

L'édit de pacification fut publié à son de trompe, le 4 septembre, et le Chapitre réinstallé fit allumer un feu de joie sur la place, devant le palais épiscopal. Un membre du Conseil du roi fut délégué à Beauvais pour recevoir le serment du maire et des officiers municipaux, et les vingt feuilles de parchemin disposées à cet effet furent couvertes de nombreuses signatures.

Le commandant de Saisseval ne survécut pas longtemps au rétablissement de la paix. Ce vaillant soldat, cet homme de bien, fut tué en 1598 au siège de Doullens. Sa famille fit don à la ville de Beauvais de son cœur, qui fut déposé dans la cathédrale.

Quant à Nicolas Godin, il refusa de profiter de l'amnistie. Le roi qui, au milieu des troubles suscités par ce fougueux magistrat, avait su apprécier en lui de grandes qualités, lui fit offrir la charge de maître des comptes à Rouen ou le gouvernement de Moulins, mais l'ancien maire de Beauvais préféra suivre les troupes espagnoles, et se retira avec elles en Flandre, sur les terres du roi d'Espagne.

Fixé à Bruxelles, Godin ressentit bientôt le mal du pays. Il écrivait à son gendre Foy, à ses beaux-frères Boileau et de Nully, à ses amis de Sandricourt, de Malinguehem et du Tillet, pour les prier de ménager son retour à Beauvais. Mais sa ville natale se montra moins clémente que le roi pour celui qui avait accumulé contre lui les rancunes implacables de l'esprit de parti.

Nicolas Godin dut vieillir dans l'exil. Il mourut à Bruxelles, le 12 février 1628, âgé de 78 ans, et fut inhumé près de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Sainte-Catherine.

De son mariage avec Marguerite de Nully il avait eu six enfants, dont plusieurs ont fait souche à Beauvais. Marie Godin, mariée à Louis Foy, fit épouser sa petite-fille à Nicolas de Regnonval.

Une autre de ses descendantes épousa Louis Divery, et eut une fille mariée à Claude Le Mareschal. Toussaint Foy, petit-fils de Godin, fut marié à Marie Borel, dont il eut Catherine Foy, épouse de Louis Gaudechart, seigneur de Bachivillers. Claude Godin, fils unique de Nicolas, né à Beauvais le 30 juillet 1591, fut avocat au Parlement et commissaire examinateur au bailliage d'Amiens ; il s'établit dans cette ville où il épousa Marguerite Roche. Nicole Go-

din, née en 1599, à Bruxelles, y épousa Guillaume Vandermesson, auditeur des comptes près la chambre du Brabant. Jeanne Godin, également née à Bruxelles, fut mariée en France à Hubert Perda, procureur au présidial d'Amiens. Enfin, Suzanne Godin, la dernière fille de Nicolas, décéda sans postérité à Paris, en 1646 (1).

---

### GOUINE (Claude),

Doyen du chapitre de Saint-Pierre,

1540 — 1607.

Il était grand-vicaire de l'évêque Fumés, et fut, comme ce prélat, victime des violences exercées par les ligueurs contre le clergé diocésain. Son père était procureur à Beauvais sous la Ligue et appartenait, comme la plupart des magistrats de cette époque, au tiers-parti des politiques, ce qui lui valait aussi d'être exilé.

---

(1) *Manuscrits de la bibliothèque de M<sup>me</sup> Le Caron de Troussures.* — *Histoires de Beauvais et du Beauvaisis*, par Simon, Loisel, Louvet, Godefroy Hermant, Doyen, etc. — *L'esprit de la Ligue*, par Anquetil. — *Journal du chanoine J.-B. de Nully*. Ms. — *Histoire du diocèse de Beauvais*, par l'abbé Delettre. — *Recueil mémorable sur la Ligue*, par Riquier, drapier de Beauvais. — *Souvenirs sur la Ligue*, par J. Mollet, de Beauvais. — *Notice historique sur la Picardie*, par P. Roger, d'Amiens. — *Extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais, 1588-1594*. Fonds Le Caron de Troussures. — *Notes sur l'absolution du Roi*, par Ant. Loisel. — *La Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White. — *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, édition Didier. — *Notices manuscrites*, de V. Tremblay.



On a de Claude Gouine des poésies latines estimées de ses contemporains, et un poème également en vers latins sur la chute du clocher de l'église Saint-Pierre, qui eut lieu en 1573. Il mourut, en 1607, à l'âge de soixante-sept ans.

Son épitaphe est gravée sur une pierre tumulaire placée sur une des colonnes de la chapelle située à gauche du chœur, près du tombeau du cardinal de Forbin Jonson. Elle nous apprend que le défunt fut, de son vivant, chanoine du chapitre, conseiller et aumônier d'Henri IV, vicaire épiscopal de Messieurs le cardinal de Bourbon, Nicolas Fumée et René Potier, évêques de Beauvais; qu'il était savant en droit civil et en droit canon; que la pureté de ses mœurs était aussi exemplaire que la sainteté de sa vie; que, juge intègre par excellence, il était pris pour arbitre dans les contestations; que son expérience et son habileté lui permirent de concilier les privilèges de l'épiscopat avec les droits du chapitre; qu'il semblait né tout exprès pour le bien de l'Eglise, de la ville, du diocèse, du pauvre comme du riche; enfin que, n'ayant fait tort à qui que ce soit, il repose dans cette chapelle, contruite et ornée à ses frais.

La même pierre tumulaire renferme les épitaphes de Robert-Régis Gouine, neveu de Claude, qui fut, comme lui, doyen du chapitre et vicaire capitulaire pendant la vacance du siège épiscopal, mort le 31 juin 1621, à l'âge de soixante-dix ans, et de Lucien-Laurent Gouine, petit-neveu de Claude, chanoine et maître de chapelle de la cathédrale, mort le 8 janvier 1624.

**GOUJON (N.),**

Avocat et Député à l'Assemblée législative,

*né à Beauvais.*

Il était procureur fiscal de la justice à l'évêché de Beauvais lorsque les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent à l'assemblée législative, en 1791. Ses opinions monarchiques le prédestinaient à la persécution. Incarcéré, en 1793, dans les prisons de Chantilly, il fut rendu à la liberté après la chute de la terreur. Il se fixa alors à Paris, où un de ses fils exerçait la profession de libraire. Un autre fut avocat au barreau de Paris.

V. T.

---

**GUEHENGNIÉS (Jacques de),**

Chevalier.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était, pendant la guerre de cent ans, lieutenant du capitaine de la ville de Beauvais, et défendit cette place, en 1433, contre les Anglais, qui menaçaient de s'en emparer. Au moment où, à la tête d'une poignée de valeureux combattants, il soutenait le choc des ennemis, il fut frappé d'un coup mortel. C'est alors que Jean de Lignières (1), plus heureux que son lieutenant, parvint à

---

(1) Voir ce nom.

couper l'attache qui retenait la herse de fer du pont-levis. Les Anglais qui avaient déjà pénétré dans la ville furent massacrés par les habitants; les autres levèrent le siège.

C'est en commémoration de cet événement que fut instituée la procession annuelle qui se faisait le jour de la Trinité à la porte de l'Hôtel-Dieu, où avait eu lieu l'attaque.

---

### GUÉNARD (l'Abbé Nicolas),

Grand-Vicaire du diocèse de Beauvais,

*né à Beauvais.*

1759 — 1835.

Ce prêtre respectable naquit dans la petite rue Saint-Martin, le 17 mars 1759. Son père exerçait la profession de cordonnier. Il put faire donner à son fils l'éducation du petit-séminaire, où sa vocation pour l'état ecclésiastique ne tarda pas à se développer.

Après avoir reçu les ordres, il devint un des vicaires de l'église Saint-Pierre et remplit plus tard les fonctions d'aumônier des religieuses Ursulines de Beauvais.

En 1810, on lui confia la direction du séminaire, alors situé rue du Pont-Godard, pendant la vacance du diocèse. En 1824, il fut choisi comme vicaire-général par Mgr. de Lesquen, en faveur de qui Louis XVIII avait rétabli l'évêché de Beauvais, supprimé depuis la révolution. Dans ces nouvelles fonctions, l'abbé Guénard sut se concilier la confiance du prélat et l'affection du clergé de tout le diocèse. Il obtint en même temps la direction du collège com-

munal de Beauvais, qu'il dirigea jusqu'en 1828. Son zèle exagéré peut-être à provoquer la vocation ecclésiastique chez les élèves confiés à ses soins, lui suscita de graves difficultés et de lourdes dépenses qui le forcèrent à se démettre de ses fonctions.

L'abbé Guénard se consacra dès lors à la prédication et aux bonnes œuvres. Il mourut à Beauvais, le 10 janvier 1835, à l'âge de 76 ans.

---

**GUÉRIN (François),**

**Evêque de Sealis et Chancelier de France,**

*né à Pont-Sainte-Maxence (1).*

1157—1227.

Né de parents nobles, le jeune Guérin embrassa la carrière des armes et fut reçu chevalier dans l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem. On a peu de détails sur cette partie de sa vie, et l'on présume qu'il quitta, jeune encore, la Palestine pour revenir en France, où il fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Quentin. Il remplit ensuite l'emploi de maître de la chapelle du roi Louis VII, qui, ayant pris le frère Guérin en amitié, en fit plus tard son grand aumônier.

Sous le règne de Philippe-Auguste, sa fortune s'accrut encore, et, de conseiller intime de ce prince, il fut élevé, en 1203, à la dignité de garde des sceaux. En 1213, il

---

(1) La biographie Didot le fait naître en Limousin

succéda à Geoffroi, évêque de Senlis, tout en conservant le titre de chancelier de France.

Philippe-Auguste le choisit pour médiateur entre le comte de Saint-Paul et le comte de Boulogne, qui, après une querelle, en étaient venus à des voies de fait. Guérin étant allé trouver Renaud, comte de Boulogne, celui-ci lui répondit : « Je ne pardonnerai jamais à mon ennemi à moins que je ne lui aie rendu en plein visage le sang qui est sorti du mien. » Cette réponse mécontenta le roi, qui donna tort à Renaud contre son agresseur. Le comte de Boulogne se ligua alors contre Philippe-Auguste avec Ferrand, comte de Flandre, et s'empara de la place de Tournay. Guérin, qui, tout prélat qu'il était, se souvenait d'avoir porté l'épée, fut envoyé avec Hugues de Saint-Paul contre Tournay, et parvint à le reprendre.

Mais son principal titre de gloire, celui qui lui assigne une place parmi les prélats guerriers du moyen-âge, c'est la valeur dont il fit preuve à la bataille de Bouvines.

Voici en quels termes un historien contemporain, Guillaume Le Breton, raconte la part que l'évêque de Senlis prit à cette glorieuse journée :

« Le vicomte de Melun, s'étant avancé vers le côté d'où venait Othon, empereur d'Allemagne, fut suivi d'un homme très-brave, d'un conseil sage et admirable, prévoyant avec une grande habileté ce qui pouvait arriver, Guérin, l'élu de Senlis, et qui alors, quoique évêque, n'avait point cessé de porter, comme auparavant, l'habit de son ordre religieux et militaire. Ils s'éloignèrent de plus de trois milles de l'armée du roi, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans un lieu élevé d'où ils pussent voir distinctement les bataillons ennemis s'avancer. Le vicomte étant resté quelque temps en cet endroit, l'évêque se rendit promptement vers le roi, lui dit que les ennemis arrivaient en ordre et prêts à combattre, et lui rapporta ce qu'il avait

vu, les chevaux couverts de cavaliers armés et les hommes d'armes, à pied, marchant en avant.

« Les grands du royaume déconseillaient Philippe-Auguste d'accepter la bataille. Guérin fut d'un avis contraire, affirmant qu'il fallait à tout prix combattre ou se retirer avec honte et dommage. La marche rapide de l'ennemi détermina le roi à suivre son avis, et l'évêque de Senlis prit place au premier rang non pour combattre, mais pour exhorter les soldats et les animer pour l'amour de Dieu, du royaume et du roi et pour leur propre salut. Il voulait exciter surtout le noble duc Eudes de Bourgogne, Gaucher, comte de Saint-Paul, soupçonné de trahison, et qui, avant le combat, adressa ces paroles à l'évêque : « Je serai aujourd'hui un bon traître. »

Mathieu de Montmorency, Jean, comte de Beaumont, et un grand nombre de seigneurs et de milices communales, entraînés par le courage du roi et l'éloquence de l'évêque de Senlis, firent des prodiges de valeur. Guérin en avait formé un bataillon d'élite, et leur avait donné, avant le combat, des conseils de stratégie qui aidèrent puissamment à la victoire. La bataille, une fois gagnée, il fut chargé de remettre au prévôt de Paris les prisonniers de Bouvines, parmi lesquels se trouvait Ferrand, le comte de Flandres.

Philippe-Auguste ayant fait vœu, comme Guillaume le Conquérant à la bataille d'Hastings, de fonder une abbaye en l'honneur de Dieu et de la Vierge s'il remportait la victoire, Nicolas Guérin lui rappela son engagement, et l'abbaye royale fut fondée dans le diocèse de Senlis, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire. L'évêque posa lui-même la première pierre de cet édifice. Ce fut aussi Guérin qui, comme chancelier, engagea le roi à conserver, dans un lieu spécial, les chartes et titres de la couronne, qui, auparavant, suivaient le roi dans ses voyages. Il fit partie des commissaires royaux adjoints au prince Louis dans l'expé-

dition dirigée contre les Albigeois, et fut choisi par Philippe-Auguste pour être un de ses exécuteurs testamentaires.

Le roi Louis VIII maintint Nicolas Guérin dans ses fonctions de chancelier, et lui accorda, ainsi qu'aux autres grands officiers de la couronne, le privilège de siéger parmi les pairs du royaume. Il le désigna également comme un de ses exécuteurs testamentaires.

Deux ans après la mort de ce prince, en 1228, l'évêque de Senlis se retira dans le monastère de Chalis, près de Senlis, où il mourut le 19 avril de la même année. Il fut inhumé dans cette abbaye, qu'il avait comblée de bienfaits, et où on lui fit de pompeuses funérailles.

Il fut tellement regretté de la régente Blanche de Castille, que la dignité de chancelier resta vacante jusqu'en 1240, faute de trouver un homme capable d'en tenir l'emploi. Guillaume Le Breton a dit de Guérin qu'il traita les affaires du royaume d'une manière irréprochable, pourvoyant de tout son zèle et de ses lumières aux intérêts de l'Eglise et à ceux de l'Etat, remplissant, sous le règne de Philippe-Auguste et de ses successeurs, la mission que Suger, abbé de Saint-Denis, avait remplie si dignement sous les règnes de Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune (1).

---

(1) *Guillaume Le Breton*. — Collection Guizot. — *L'anonyme de Saint-Denis*. — *L'anonyme de la vie de Louis VIII*. — Collection Michaud et Ponjoulat; Didier, éditeur.

# TABLE

DU

## SUPPLÉMENT AU PREMIER VOLUME.

---

	Pages.
Adrien (Raoul), Jurisconsulte.....	317
D'Agincourt (Jean-Baptiste-Louis-Georges Seroux).....	318
Alliot (François), Curé et Médecin.....	326
Alizard, Violoniste et Chanteur.....	329
Angrand (Charles), Peintre.....	331
Anquetil (du Perron), Historien.....	331
Jeanne d'Arc, à Compiègne.....	332
Balagny (Louis Gommel de), Capitaine de la ville de Beauvais.....	336
Bazin (Boniface-Gabriel), Agronome et Economiste.....	337
Blérancourt (Potier de), Lieutenant Général de cavalerie.....	342
Boufflers (Famille de).....	345
Calon (Edouard Nicolas de), Député à la Convention.....	356
Charles IV (dit le Bel).....	357
Thibaut de Chepoix, Amiral et Grand-Maitre des arbalétriers de France	360
Combaut (Famille de).....	361
Bourrée de Corberon (Famille).....	365
Coustant (Famille de).....	366
Crillon (Famille de).....	373
Cuignières (Pierre de), Jurisconsulte.....	380
Carrin (Mathieu), enrôlé volontaire de l'Oise.....	384
Dallery, Prêtre et Professeur.....	385
Danicourt (Pierre-Alexandre), ancien Juge de paix à Clermont.....	386
Daniel (Jean-Marie), Prêtre.....	386
Dauvergne (François, Lucien et Jean).....	387
David (l'Abbé), Représentant du clergé aux Etats-Généraux.....	388
Delamarre (Antoine), Député de l'Oise à la Convention.....	390



	Pages.
Desmarest (Charles), Abbé et Administrateur.....	391
Despeaux (le baron Eloi), doyen des généraux de France..	391
Despençe (Claude), Théologien, Chanoine de Gerberoy.....	394
Divry (Jean), Médecin.....	395
Doni (Louis), Evêque de Riez.....	396
Dubout-Boullanger (Pierre-Etienne-Nicolas-Germer), Député de l'Oise à l'Assemblée législative..	397
Ducancel, Avocat et auteur dramatique.....	397
Dufet (Romain), enrôlé volontaire de l'Oise.....	399
Duvivier, Médecin.....	400
Erquery (Famille d').....	402
Pas de Feuquières (Famille de).....	402
Fitz-James (Famille de).....	407
Fontaine (François-Germer).....	410
Des Fossez (Henri-Charles).....	411
Fouillense de Flavacourt.....	412
Gambart (Adrien), Prêtre.....	415
Gaudechart (Famille de).....	416
Gellée (Louis-Maximilien), Curé de l'église Saint-Pierre..	417
Genty (Louis), Député du Loiret à l'Assemblée législative.....	419
Girardin (Louis-Robert, comte de).....	420
Godin (Nicolas), Maire de Beauvais sous la Ligne.....	422
Gouine (Claude), doyen du chapitre de Saint-Pierre.....	445
Goujon (N.), Avocat et Député à l'Assemblée législative.....	447
Guehengnies (Jacques de), Chevalier.....	447
Guinard (l'Abbé Nicolas), Grand-Vicaire du diocèse de Beauvais....	448
Guérin (François), Evêque de Senlis et Chancelier de France.....	449





LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

**BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.**

---

**NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC..**

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

**Par Ch. BRAINNE.**

---

DEUXIÈME VOLUME.

---

PARIS,  
AUG. AUBRY, Editeur,  
16, rue Dauphine.

BEAUVAIS,  
PAUL TREMBLAY, Editeur,  
rue de la Taillerie, 7.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

**1863.**



LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

**Beauvais. — Imprimerie d'Achille Desjardins.**

---

LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

**BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.**

---

**NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC.,**

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

**Par Ch. BRAINNE.**

---

DEUXIÈME VOLUME.

---

PARIS,  
AUG. AUBRY, Éditeur,  
16, rue Dauphine.

BEAUVAIS,  
PAUL TREMBLAY, Éditeur,  
rue de la Tailleterie.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

**1864.**



R044

B732

... 2 ...

LES  
HOMMES ILLUSTRÉS

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.



**GAILLARD DE SAINT-GERMAIN**  
**(Marie-Louis-Stanislas),**

Archéologue et Musicien,

*né à Saint-Germain-la-Poterie.*

1816 — 1852.

M. de Saint-Germain fut un des plus fervents néophytes de l'archéologie musicale. Il suivait régulièrement les congrès scientifiques de France et y dissertait volontiers sur la musique et le plain-chant. Malgré une élocution pénible, il se faisait écouter de ses confrères, mais sa réputation ne s'étendait guère en dehors des sociétés savantes et des académies de province.

Voici en quels termes M. V. Magnien, dans une intéressante notice lue à l'Athénée du Beauvaisis (1), apprécie les études et les travaux de M. de Saint-Germain, qui fut son élève avant d'être son émule et son collègue :

« Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain naquit au Mailly, à Saint-Germain-la-Poterie, le 23 février 1816. Les premières leçons de lecture, d'écriture et de géographie lui furent données par sa mère. Il dit à cette occasion : « Que n'ai-je conservé le souvenir de tout » ce qu'elle savait si bien dire ; de la morale utile et pratique qu'elle tirait à propos du sujet des leçons, de ce » que son esprit si vif et si admirablement cultivé trou » vait d'heureux rapprochements, d'idées justes, de ré » flexions ingénieuses. »

» A neuf ans, il dut quitter sa famille pour entrer à Saint-Acheul, où il fut reçu le 7 juin 1825. Quoiqu'il eût beaucoup à se louer des soins des révérends pères jésuites, les trois ans et demi qu'il passa dans cet établissement lui furent pénibles à cause de sa séparation d'avec sa famille. Malgré, d'après son dire, le peu de résultat qu'il obtint dans ses études, pendant ce laps de temps, il recueillit plusieurs excellents fruits de son séjour dans cette communauté. A treize ans, il rentra sous le toit paternel avec le désir de continuer ses études latines dans une institution. Ayant marqué une préférence pour Paris, il entra, le 10 octobre 1832, au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dirigé par l'abbé Frère.

» Il resta dans cet établissement jusqu'aux vacances de 1835 ; ensuite, il alla terminer ses humanités au petit

---

(1) Notice sur M. Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain. — Considération sur ses lettres intitulées *Archéologie musicale*. Extrait du *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*. Beauvais, Constant Moisan, imprimeur, 1853.

séminaire de Saint-Germer, sous la direction de M. l'abbé Bessières, homme intelligent, d'un caractère ferme, aimant les arts, etc. »

C'est là de la biographie intime; nous avons tenu à lui conserver ce caractère afin de mieux faire connaître le modeste savant dont la vie s'écoula entre le culte des arts et celui de la famille, dans la pratique constante des vertus domestiques et des devoirs religieux. M. de Saint-Germain s'est moins préoccupé de la renommée que de son salut. Il était né pour être maître de chapelle dans un monastère; il fut, dans le monde, un modèle de piété. Marié en 1842 à M<sup>lle</sup> du Bosc de Vitermont, il se fixa à Evreux, dans la terre classique de l'archéologie. C'est lui qui fonda dans cette ville, en 1846, la conférence de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Il était déjà membre de plusieurs sociétés savantes : de l'Athénée du Beauvaisis, de la Société Académique de l'Oise; il était inspecteur de la Société Française pour le département de l'Eure, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, et membre de l'Institut des provinces.

Trois brochures en forme de lettres, adressées par M. de Saint-Germain à M. de Caumont, directeur de la Société Française pour la conservation des monuments historiques, ont pour titre : *Archéologie musicale*.

« Le but de M. Stanislas de Saint-Germain, dans ses lettres, dit M. Magnien, est de prouver la supériorité du plain-chant dans l'exercice du culte catholique, sur la musique religieuse, d'après le système moderne. Sans partager entièrement les idées de l'auteur sur ce sujet, nous admettons sans réserve les chaleureuses paroles qu'il fait entendre en faveur du chant ecclésiastique; pensant, comme tout artiste sérieux, que nul autre genre de musique ne peut ni ne doit le remplacer dans les offices ordinaires. Nous n'en concluons pas, cependant, comme

M. de Saint-Germain, que « le plain-chant soit la seule musique religieuse. » Si, dans nos églises, le chant catholique, par sa popularité et son caractère d'austérité, ne peut être remplacé par la forme dramatique et scolastique des compositeurs modernes, elle peut du moins y prendre place dans les cas solennels. Nous ne pensons pas non plus que les œuvres religieuses des Haydn, des Mozart ou des Cherubini donnent, plutôt que le plain-chant, des distractions aux fidèles; de même que nous ne pouvons admettre qu'elles restent sans intérêt vis-à-vis d'un auditoire, fût-il ignorant. Nous croyons que, s'il y a parfois distraction, elle est surtout occasionnée par les dispositions nouvelles qu'exige l'exécution, et non produite par l'effet de ce genre de musique. En reproduisant souvent cette manière d'adresser ces prières à l'éternel, tout ce qui occupe les yeux dans ces rares solennités disparaîtrait pour laisser à la musique tout son pouvoir, c'est-à-dire celui d'émuouvoir, d'exalter même! Celui qui prie sans émotion et sans exaltation prie-t-il du fond de son âme? Je n'oserai l'affirmer... Pourquoi rejeter de nos églises ce moyen puissant d'adorer la divinité. »

Le plain-chant moderne, malgré tous les efforts tentés par quelques maîtrises pour le ramener à l'harmonie grégorienne, n'est, à notre avis, qu'une mélodie barbare et monotone, indigne de l'art et surtout de Dieu.

Quand M. de Saint-Germain faisait l'apologie du plain-chant, il entendait parler de ce rythme austère qu'il avait étudié en Italie, aux sources mêmes de la science musicale, dans la patrie de Gui-d'Arezzo et de Palestrina.

« Peut-on quelque chose de plus déplorable en musique, dit M. Magnien, que d'entendre avec le plain-chant ces accompagnements triviaux improvisés par les *serpentistes* ou *ophicléistes* d'une église de village et même d'une cathédrale, péchant continuellement contre les plus simples lois

de l'harmonie, faisant pressentir faussement à chaque instant le sentiment d'une tonalité nouvelle? Nous éprouvons une sensation pénible en entendant ces successions de quintes que rejette notre harmonie moderne, surtout lorsqu'elles se font entendre à deux parties. Cette manière de quinter, que nos anciens musiciens appelaient *diapentissare*, était par eux soumise à de certaines règles que nos chantres d'aujourd'hui ignorent complètement. Ils ont, du reste, bien d'autres peccadilles musicales à se reprocher, plus faciles à réformer que de s'initier aux procédés de Jean de Muris. Que Dieu leur pardonne donc, puisqu'ils péchent par ignorance, malgré les distractions qu'ils causent aux *connaisseurs*, distractions bien plus grandes que celles produites par l'appareil d'une messe à grand orchestre. »

Autant M. Magnien est partisan de la musique religieuse des grands maîtres, de la fugue d'orchestre et du classique contre-point, autant M. de Saint-Germain est opposé à ce système des modernes compositeurs.

« Les maîtres de chapelle, dit-il, n'ont pour la plupart à leurs ordres que des mercenaires, et le sont eux-mêmes. Les organistes, presque tous amateurs de polkas, de valse ou d'airs d'opéras, tiennent sur toutes choses à prouver leur adresse de pianiste; nous ajouterons que, si tous y étaient obligés, plus d'un se trouverait dans l'embarras. Les chanteurs font partie de cette nomenclature parce qu'ils chantent faux, crient et disposent les parties vocales d'une manière irrationnelle. »

La pensée prédominante remarquée dans les lettres de M. de Saint-Germain, est celle que, tôt ou tard, on pourrait substituer au plain-chant la musique religieuse dramatique. Animé par ce dernier sentiment, il puise quelquefois ses exemples dans ses appréhensions. Quoi qu'il en soit, ses lettres n'en sont pas moins dignes de remarque;

elles classent son auteur, comme artiste-amateur, parmi les plus distingués. Littérateur, il se tient constamment à la hauteur de son sujet; il est clair, sans monotonie, employant toujours l'expression propre, qualité peu ordinaire en matière d'art, surtout en musique. Ses descriptions sont souvent pittoresques, et il donne à sa phrase une tournure qui ne manque pas de charme; seulement on peut regretter que ses lettres n'aient pas justifié entièrement leur titre. Le côté vraiment archéologique n'a pas été traité comme il aurait pu l'être, non à cause de la difficulté qu'il présente, mais bien plutôt dans la crainte que devait avoir l'auteur de n'être compris que par le bien petit nombre des musiciens érudits.

Outre ses travaux littéraires, tant manuscrits que publiés, M. de Saint-Germain fit paraître, de sa composition, plusieurs morceaux de musique pour le violon. La plupart de ses ouvrages ont été édités à Paris, chez M. Richault. Son œuvre principale est une messe à quatre voix avec accompagnement d'orgue. Quelques fragments de ses compositions religieuses ont été exécutés et accompagnés par lui à l'occasion de la bénédiction de l'église actuelle de Saint-Germain-la-Poterie, qui fut bâtie par les soins de son honorable père.

« Les œuvres musicales de M. Stanislas de Saint-Germain, dit M. Magnien, ne sont pas toutes exemptes de reproches. On y rencontre les qualités et les défauts inhérents, si je puis m'exprimer ainsi, aux premiers essais d'un jeune compositeur. Cette remarque n'a rien de malveillant pour celui qui en est l'objet, surtout lorsque, comme M. de Saint-Germain, on ne fait point de l'art de la composition sa spécialité. On ne trouve pas moins dans ses travaux un mérite réel, dont pourrait se glorifier plus d'un professeur. »

Les archéologues, de leur côté, ont payé à M. Stanislas

de Saint-Germain leur tribut d'éloges. M. Raymond-Bordeaux, avocat à Evreux, a publié une *Notice historique sur la vie et les travaux de Stanislas de Saint-Germain*, dont voici le résumé analytique qui complètera la notice précédente :

« Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, naquit au château de Mailly, à Saint-Germain-la-Poterie, près de Beauvais, le 23 février 1816, d'une famille originaire de Saint-Malo, fixée dans la Picardie depuis un petit nombre de générations. Avant d'être seigneurs du fief de Saint-Germain, dans le Beauvaisis, ses ancêtres avaient occupé à Rouen de hautes charges de finances. Nicolas Gaillard, son bisaïeul, était receveur général des fermes dans cette capitale de la Normandie, où Jacques Gaillard, son arrière-grand-oncle, chanoine de l'église métropolitaine, paraît s'être livré à la passion des livres, car on trouve encore dispersés, dans diverses bibliothèques, des volumes qui portent sa marque, où ces mots : *Ex bibliotheca D. D. Jacobi Gaillard, canonici Rothomagensis*, sont gravés au-dessous de son écusson, d'or au chevron d'azur, chargé de cinq besants d'argent et accompagné de trois arbres de Sinople deux et un.

» M. de Saint-Germain, père de celui dont nous écrivons la vie, et qui comptait au nombre des notabilités du Beauvaisis, par sa capacité et par la considération dont il jouissait, n'était point homme à abandonner au hasard des opinions courantes et aux entreprises du jour l'éducation de sa famille. Son fils Stanislas, qui était son cinquième enfant, n'avait point reçu en naissant, sous le rapport de la vigueur du tempérament, une part égale à celle de ses aînés. « Mais, nous dit un de ses biographes, » heureusement dédommagé en intelligence de la faiblesse » de sa constitution physique, M. Stanislas de Saint-



» Germain, dès sa première jeunesse, avait montré de  
 » rares dispositions pour l'étude, un vif sentiment du  
 » beau dans les arts et une aptitude très-prononcée pour  
 » toutes les études fortes et sérieuses (1). » Il avait le  
 bonheur d'avoir pour mère une femme d'un esprit vif et  
 cultivé, qui se chargea de lui donner les premières leçons.

» Son père confia ensuite son éducation à une société  
 dont plusieurs élèves ont compté parmi nos grands écri-  
 vains, et le jeune Stanislas fut reçu au collège de Saint-  
 Acheul le 7 juin 1825. Il n'y put rester que trois années,  
 jusqu'aux ordonnances qui fermèrent en France les col-  
 lèges des Jésuites. Après la révolution de Juillet, il con-  
 tinua successivement ses études dans les établissements  
 ecclésiastiques de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris,  
 et de Saint-Germer, près de Beauvais. Dans cette dernière  
 maison, sa vocation archéologique se déclara sous l'in-  
 fluence d'un ouvrage alors tout récent et qui faisait grande  
 sensation, le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de  
 Caumont. Déjà le futur antiquaire comparait les monu-  
 ments du voisinage avec la remarquable église qu'il avait  
 sous les yeux; il calquait les pavés émaillés et estampait  
 les précieuses pierres tombales de Saint-Germer. Le vio-  
 lon, puis l'orgue, devinrent successivement l'objet de  
 son application passionnée, et, lorsqu'après avoir terminé  
 ses études classiques, il alla habiter Paris, la musique  
 absorba tout entier (2).

» De retour à Beauvais, il mit à profit les connaissances  
 qu'il avait acquises et s'appliqua à les augmenter. Violon-  
 niste distingué, il ne se contenta point d'un talent qui le

---

(1) Notice biographique sur M. Stanislas de Saint-Germain, lue à la  
 Société Académique de l'Oise, par M. le président Danjou, page 4.

(2) Notice sur M. Stanislas de Saint-Germain, par M. Victor Magnien,  
 président de l'Athénée du Beauvaisis, pages 12 et 13.

faisait rechercher dans la société; il entra dans la voie plus sérieuse de la composition musicale, en même temps qu'il prenait une part très-considérable à la fondation de la Société Académique de l'Oise, dont les premiers travaux durent un vif éclat à sa brillante coopération. Cette nouvelle Société était, au reste, le développement d'un Comité Archéologique que M. de Saint-Germain avait puissamment contribué à organiser, car, écrit l'un des biographes (1) : « Lorsque M. le président de La Croix-Vaubois conçut l'idée de fonder à Beauvais le Comité local d'Archéologie, le nom de M. de Saint-Germain fut un des premiers qu'il inscrivit sur la liste des fondateurs de cette réunion, et, dès la première assemblée du Comité, M. de Saint-Germain en fut nommé secrétaire à l'unanimité. » Il s'y montra un collaborateur actif, en faisant aux réunions des lectures où il pourchassait de sa verve caustique le vandalisme et le mauvais goût.

» On lui doit aussi les premiers essais du Musée d'antiquités de Beauvais, aujourd'hui très important, mais qui n'existerait peut-être pas, si ses collections naissantes n'avaient trouvé un asyle dans la propre demeure de son intrépide organisateur, jusqu'au moment où l'obtention d'un local lui donna le caractère définitif d'un établissement officiel et public : tels furent les premiers services rendus par M. de Saint-Germain à la ville près de laquelle il était né, ville qu'il aima toujours et dont il parlait avec un vif plaisir.

» Musicien et antiquaire, il voulut voir l'Italie, et y voyagea pendant l'été de 1841. L'étude de l'art bysantin et gothique commençait à gagner l'Italie. M. de Saint-Germain avait trop d'initiative dans l'esprit pour ne pas

---

(1) Notice sur M. de Saint-Germain, par M. Danjou.

marcher l'un des premiers dans cette voie nouvelle, et c'est le livre de M. Rio à la main qu'il parcourut les musées et les églises, cherchant de préférence les peintures naïves ou vraiment inspirées des précurseurs de la Renaissance. Comme tous ceux qui, en voyageant, veulent garder un exact et fidèle souvenir de ce qu'ils ont vu, M. de Saint-Germain tenait un journal de ses pérégrinations, et mettait ainsi en sûreté sa nouvelle provision de savoir. Quoiqu'il ne dessinât pas, il remplissait cependant utilement son album. Musicien, il y fixait ces chants populaires, ces airs caractéristiques, ces rythmes inconnus, jusqu'à ces cris des rues qui frappent vivement lorsqu'on les entend pour la première fois, et dont la lointaine réminiscence fait plus tard partie de la physionomie d'une contrée étrangère, lorsqu'on y est reporté par l'imagination. Ces croquis musicaux, soigneusement notés, remplissent dans ses papiers un carnet intitulé : *Souvenirs de voyage en Italie*.

» Ses études musicales étaient complètes, et, naturellement doué d'une grande aptitude pour l'harmonie, il se livra dès lors avec ardeur à la composition. Parmi les morceaux qu'il n'a pas fait graver, deux paraissent dater de son retour; ce sont : *J. Vaganti, souvenir d'Italie*, quadrille caractéristique, et les *Roses de Florence*, quadrille à orchestre. Citons aussi *Venise*, duo de violons, et *Bamboche*, quadrille pour deux violons, daté d'Aymarques (Gard), 1841. En 1839, il avait composé à Aymarques, chez sa sœur, M<sup>me</sup> de Cray, un quadrille plein d'éclat intitulé les *Nîmoises*. Il publia, vers cette époque, le *Retour dans la patrie*, romance sur les paroles de Béranger, et le *Tombeau d'une mère*, harmonie sur celles de Lamartine. Cependant, le 10 mai 1842, il épousa M<sup>lle</sup> Euphémie de Vitermont, dernier rejeton de la très-ancienne famille normande des Dubosc. A cette occasion,

il donna à un nouveau quadrille à quatre parties le titre d'*Euphémie*. La *Fugitive* et *Madeleine*, deux valse pour piano et violon, éditées chez Richaud, marchand de musique à Paris; la *Fleur d'hiver*, quadrille à quatre parties; *Alberte*, valse pour piano; *Antoinette*, quadrille très-brillant pour piano, violon, flute, cornet à piston et basse; une valse et un galop à grand orchestre, et sept airs variés pour le violon, dont plusieurs sont restés inédits, forment le contingent de ses œuvres musicales de cette époque.

» Au commencement de l'année 1843, il fit paraître une *Notice historique et descriptive* sur l'église Saint-Etienne de Beauvais, monographie d'environ cent pages in-8° sur ce monument important.

» M. de Saint-Germain était déjà membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Athénée du Beauvaisis; la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments voulut se l'affilier, lorsqu'elle se réunit à Beauvais, les 29 et 30 avril 1844. Il fit à ces séances des communications intéressantes, et publia dans le *Bulletin monumental*, dont il fut plus tard l'un des collaborateurs assidus, un extrait d'un curieux inventaire des reliques et ornements de la cathédrale de Beauvais en 1472 (1). L'année suivante, la Société d'Archéologie le nomma inspecteur des édifices historiques du département de l' Eure, en remplacement de M. Antoine Passy. M. de Saint-Germain avait, en effet, quitté sa chère ville de Beauvais, et s'était fixé à Evreux pour se rapprocher de la mère de sa femme, M<sup>me</sup> la comtesse de Vitermont.

» Malheureusement, une affection nerveuse, dont il avait senti les premiers symptômes dès 1841, devait paralyser ses efforts et ralentir ses travaux. L'affaiblis-

---

(1) *Bulletin monumental*, tome x, page 343.

ment de son bras le força de renoncer au violon, et l'orgue devint son seul instrument et sa consolation. La musique religieuse était, par son caractère plus élevé, l'objet de sa prédilection. Il composa, de 1842 à 1845, une messe en quatuor avec accompagnement d'orgue, qui a été exécutée, à diverses reprises, dans les cathédrales de Beauvais et d'Evreux. Il existe aussi de lui une autre messe en musique à trois voix.

» En septembre 1845, il organisa à Evreux, sur la demande de M. de Caumont, une réunion archéologique, dont il présida plusieurs séances et dont les procès-verbaux ont été publiés. A la même époque, il fut nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, et devint membre de l'Association normande : l'*Annuaire* de 1848 contient un article de lui.

» Dans l'année 1846, le tome VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, fut enrichi de son *Pèlerinage archéologique en Beauvaisis*, et, à la même époque, il mit au jour, dans le *Bulletin monumental*, les deux premières parties du plus hardi de ses ouvrages. Lui qui venait de terminer la composition d'une messe en musique, à la vérité d'une facture grave et élevée, il déclara, au nom du plaint-chant, la guerre à la musique religieuse de nos jours, dans ses lettres sur *l'archéologie musicale et le chant catholique*. Mais il n'était pas exclusif, car en même temps qu'il repoussait la prétention de soumettre à la tonalité et à la mesure modernes les chants antiques des antiphonaires, il écrivait de temps en temps des morceaux de fantaisie. L'*Ebroïcienne*, valse pour piano de sa composition, a été gravée vers ce temps-là. Il est vrai que depuis il s'adonna de plus en plus à la musique sérieuse et travaillée, où il réussissait mieux que dans la musique légère, pour laquelle il était moins bien organisé. Sa supé-

riorité se manifestait surtout dans les compositions à plusieurs parties et dans la musique d'église. Habile contrepointiste, il a considérablement travaillé pour la cathédrale d'Evreux. Il reste de lui deux *Kyrie*, divers motets, plusieurs messes, hymnes et proses de la liturgie d'Evreux, arrangées en contre-point, une série de faux-bourçons dans les huit tons des psaumes, et un *Quàm dilecta*, solo de contre-alto, avec accompagnement d'orgue très-recherché par le clergé et qui a été gravé.

» Ce fut lui qui fonda, vers la fin de 1846, une confrérie de Saint-Vincent-de-Paul à Evreux, et il se délassait de ses travaux de cabinet par des œuvres de zèle charitable.

» Il avait entrepris un travail de longue haleine, la description des superbes vitraux de l'église Sainte-Foi de Conches, à quatre lieues d'Evreux. L'achèvement de cette monographie a été arrêté par sa mort; mais un certain nombre de chapitres ont reçu la dernière main de l'auteur et seront sans doute publiés. On trouve de lui, dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces* pour 1853, un mémoire qui a pour titre : *Un mot sur la direction que les sociétés savantes pourraient imprimer aux études musicales contemporaines*, et dans le *Congrès archéologique de France*, xviii<sup>e</sup> session, page 357, un article sur l'abbaye de Saint-Germer.

» Sa troisième lettre sur l'*archéologie musicale*, une notice sur le *château féodal de Grossœuvre*, près d'Evreux, avec un travail paléographique intitulé *Partage mobilier en 1412*, des articles et des comptes-rendus littéraires dans les journaux de Beauvais et d'Evreux, occupèrent la dernière année de sa vie. A la vue de cette recrudescence de travaux, on dirait qu'il avait un vague pressentiment de sa fin prochaine. Saisi d'un malaise extraordinaire, une violente inflammation de poitrine se déclara. Il mourut

dans les sentiments d'une vive piété, le 15 décembre 1852, et ses restes mortels reposent dans le cimetière d'Evreux. L'évêque d'Evreux voulut faire l'absoute à ses funérailles.

» Sa fin prématurée réveilla dans sa famille la douleur qu'avait causée récemment la perte de l'un de ses frères, qui appartient également par sa naissance au département de l'Oise, M. le commandant de Saint-Germain, tué en Algérie, devant Biskara, au milieu d'un brillant fait d'armes. »

Voici, d'après la nouvelle *Biographie générale*, les titres des ouvrages de M. de Saint-Germain :

*Notice historique et description sur l'église de Saint-Etienne de Beauvais*, 1843; *Pèlerinage archéologique en Beauvoisis*, dans le tome VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1846; *Lettres sur l'archéologie musicale et le chant catholique*, où il défend le plain-chant contre les fantaisies modernes, 1846; *un mot sur la direction que les sociétés savantes pourraient imprimer aux études musicales contemporaines*, 1852; des articles dans le *Bulletin monumental*, parmi lesquels un *partage mobilier* en 1412.

---

**GAMBART (Adrien), Prêtre-Missionnaire,***du diocèse de Noyon.*

1600 — 1668.

Disciple de saint Vincent de Paul, Adrien Gambart fut un des apologistes de saint François de Sales. Il appartenait à cette vaillante cohorte du xvii<sup>e</sup> siècle, dont la foi s'était retremée à la suite des guerres de religion, et qui lutta contre les réformés, non par les armes ou la persécution, mais par la charité et les bonnes œuvres.

Il quitta, jeune encore, le diocèse de Noyon pour entrer dans la congrégation naissante des prêtres de la mission. Saint Vincent de Paul n'eut point de disciple qui comprit mieux ses pieux desseins. Suivant la règle même du nouvel institut, Gambart se dévoua tout entier à l'instruction des gens de la campagne. Il les prêchait par l'exemple de sa piété et de son humilité, autant que par sa parole simple et propre à les instruire. On a recueilli ses prédications sous ce titre, qui en indique à la fois la nature et le but : *Missionnaire paroissial... en faveur des ecclésiastiques de la campagne, pour l'instruction du simple peuple...*, Paris, 1668, huit volumes in-12. Les six premiers contiennent des sermons sur les fêtes, les deux autres des prônes. Gambart a lui-même fait paraître une *Vie symbolique de saint François de Sales, sous cinquante deux emblèmes*, Paris, 1664, in-12 (1).

---

(1) *Missionnaire paroissial*. — Desessarts : *Siècles littéraires*. — Chaudon et Delandine : *Dictionnaire historique*.



**GEOFFRIN (Jean)**, Poète.XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était contrôleur au grenier à sel de Noyon et secrétaire du duc d'Aumale. Il publia, en 1623, à Paris, *la Franciade*, ou *Histoire générale des rois de France depuis Pharamond*. C'est une nomenclature très-peu poétique de noms de monarches et d'événements historiques. Le sixième et dernier livre contient la vie de Henri IV et un chaleureux éloge de Louis XIII. Geoffrin ne paraît pas avoir retiré de ce panégyrique le profit qu'il en attendait (1).

**Richard de GERBEROY**, Evêque d'Amiens.*Originaire de Gerberoy.*

11..—1210.

Richard de Gerberoy était de l'ancienne famille des vidames de Gerberoy; il se distingua dans les hautes dignités ecclésiastiques, autant par la profondeur de son savoir que par sa grande piété. Elevé dans l'église d'Amiens et d'abord chanoine, il devint doyen du chapitre en 1192. C'était le temps où le clergé catholique, opposant au pouvoir temporel l'autorité spirituelle, faisait sentir, même aux rois, sa haute influence, en soutenant contre leurs

---

(1) Viollet-Leduc : *Bibliothèque poétique*, tome 1<sup>er</sup>, page 399.

caprices la cause du faible et de l'opprimé. Une circonstance particulière fit intervenir le pieux doyen dans une des plus graves querelles de l'époque.

La reine Ingeburge, alors répudiée et exilée à Etampes par Philippe-Auguste, qui lui préférait Agnès de Méraïne, réclama son intervention. Cette princesse avait été couronnée dans la cathédrale d'Amiens. Elle écrivit au doyen pour se recommander aux prières de l'église, et joignait à son épître des présents qu'elle regrettait d'envoyer plus conformes par leur modicité à son infortune qu'à sa reconnaissance, qu'elle saurait témoigner d'une manière plus digne si jamais elle rentrait en grâce. Le doyen Richard lui promit, au nom du chapitre, ses prières et son assistance, en lui annonçant, en termes bibliques, dans sa réponse, la fin de ses malheurs.

Le zèle avec lequel il soutint la cause de cette reine, protégée par le Souverain-Pontife, attira au vénérable doyen la bienveillance de la Cour de Rome. En 1204, il fut élevé à l'évêché d'Amiens, et c'est à lui que le pape Innocent III adressa la décrétale *Tua fraternitas de adulterüs*, relative au divorce royal.

Richard éleva, dans son église épiscopale, l'oratoire de *Mota*, et montra beaucoup de zèle pour la prospérité des établissements religieux de son diocèse, enrichis d'acquisitions et de dons nouveaux, grâce à la vigilance qu'il déploya à cet effet.

En 1206, le chef de saint Jean-Baptiste fut apporté de Constantinople à Amiens par un prêtre nommé Wallert de Sartines, qui avait pris part à la quatrième croisade. Le saint prélat reçut cette précieuse relique avec une grande solennité (1). Il fit l'histoire de sa translation,

---

1) Le chef de saint Jean-Baptiste est exposé depuis plusieurs siècles dans une des chapelles de la cathédrale d'Amiens, à gauche du chœur.

composa de beaux cantiques relatifs à la décollation de ce grand saint, en mémoire de laquelle il composa également des prières et des leçons.

Dans son zèle ardent pour tout ce qui avait trait aux affaires de la religion, il soutint, contre les habitants du chef-lieu de son diocèse, un procès touchant l'inobservation des grandes fêtes; il finit par s'en remettre entièrement à la décision de Philippe-Auguste dans une lettre qu'il adressa à ce monarque, en 1209. Le 10 mai 1210, il fit don à l'église d'Amiens d'un pré et d'une terre dont il avait fait l'acquisition, pendant son décanat, dans le village de Ruel. Cet illustre prélat mourut à la fin de ce même mois, même année.

Il fut inhumé dans l'église de Saint Martin-aux-Jumeaux. A la porte du chœur on lisait, gravés sur une pierre, les quatre vers suivants :

Hic situs est Præsul Ricardus, Præsule dignus,  
Cujus lex vitæ, lectio vita fuit.  
Justitiæ speculum, comptemptor muneris, ore  
Parcus, mente pius, largus, honoris apex.

L'an 1688, en faisant des travaux de maçonnerie dans la partie de l'église où Richard avait été enseveli, on trouva son corps revêtu de ses habits pontificaux brodés en or, des aigles éployées à ses armes, et, près de lui, sa mitre, sa bague et sa crosse d'ivoire, attachées ensemble à un bâton de cèdre au moyen d'un morceau de cuivre émaillé et doré sur lequel on lisait :

Collige, sustenta, stimula, vaga, morbida, lenta.

Richard de Furnivalle, dans sa bibliothèque manuscrite, attribuée à ce prélat deux ouvrages : 1° un *Abrégé de l'Histoire romaine*, en deux parties; 2° un *Traité sur les quatre vertus cardinales et l'Ave Maria*. Mais comme

on n'a pu les découvrir ni imprimés, ni manuscrits, on pense qu'ils ont été perdus (1).

---

## SAINT GERMER ou GÉRÉMAR,

Abbé, fondateur du monastère de Flais (Saint-Germer).

*né à Vardes, pres Saint-Germer.*

605 — 658.

Saint Germer est une des grandes figures de l'époque mérovingienne, et l'on s'étonne, à bon droit, de ne pas voir figurer dans les biographies générales le nom de cet important personnage, de ce saint abbé, qui joua un grand rôle dans l'histoire de son temps, et dont la mémoire est en vénération dans le Beauvaisis et dans le pays de Bray.

S'il fut jamais une vie capable d'édifier le lecteur, c'est celle de saint Germer, qui, comblé de tous les dons de la fortune, prédestiné par sa haute naissance aux plus grandes dignités de la Cour, consacrant ses richesses à des œuvres de charité, ne trouva pas de plus grande béatitude en ce monde que dans les privations et les rudes labeurs de la vie monastique.

Gérémar naquit à Vardes, sur l'Epte, à l'endroit où cette rivière sépare le diocèse de Beauvais du diocèse de Rouen (2). Son père était appelé *Rigobert* et sa mère *Agä*.

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome xvii, in-4°. — *Gallia christiana*, tome x, in-folio. — *Biographie générale*, Didot, etc.

(2) *Warandram, sitam super fluvium Ittam, aliàs Eptam. Acta sanctorum*, page 693, tome vi.

Tous ses biographes s'accordent à le déclarer issu d'une famille des plus nobles d'entre les Francs, puissante par ses richesses comme par son rang, et même de sang royal, ainsi que le porte la lettre de Jean V, évêque de Beauvais, qui confirma la fondation de l'abbaye de Flais (1).

Frappés de ses dispositions aussi heureuses que précoces, les parents de Gérémard le firent instruire dans les meilleures écoles du temps. Le jeune enfant s'y montra si accompli par l'excellence de sa conduite et la distinction de ses manières qu'il fut considéré et chéri non seulement de tous ses maîtres, mais encore de tous ses condisciples. Il les surpassait tellement en maturité et en sagesse qu'il semblait, parmi eux, un docteur et un maître (2). Il lisait avec une avidité si grande les saintes écritures qu'il en gravait le texte dans sa mémoire, et qu'il passait le reste de son temps à en réfléchir et en méditer les doctrines. Au dehors, il ne se montra pas moins louable par sa bienfaisance qu'édifiant par sa piété.

Héritier de l'immense fortune de ses ancêtres, Gérémard ou Germer était une seconde providence pour les pauvres, qu'il nourrissait, qu'il vêtissait, qu'il pourvoyait de toutes les nécessités pressantes de la vie. Tout le diocèse de Beauvais, et même les diocèses voisins, étaient pleins de sa renommée, qui parvint jusqu'aux oreilles du roi des Francs.

Dagobert, qui succéda à son père, Clotaire II, en 628, voulut voir cet illustre jeune homme qui faisait un si louable usage de ses richesses, à un âge ou tant d'autres

---

(1) *Patrem nomine Rigobertum. Matrem Agam, ex gente nobilium francorum, et opimis potentem, ut ex actis manifestum sit, inò stirpe regià oriundos, etc. Ibid, page 693, tome vi.*

(2) *Sic superabat omnes coævos suos maturitate, sapientià ut quasi magister et doctor inter eos habebatur. Ibid.*

les dépensaient en profusions scandaleuses. Ce prince, qui fut surnommé le Salomon de l'Occident, grâce au concours d'hommes sages qu'il sut attirer autour de lui, appela Germer à sa Cour, lui fit un accueil des plus brillants et le reçut avec une bienveillance d'autant plus marquée qu'il avait à honorer en lui l'illustration de la vertu autant que celle de la naissance. L'entretien que le sage monarque eut avec le jeune *leude* fut prolongé d'autant qu'il y trouva plus de charme. Jeunes et bons l'un et l'autre, le monarque et le sujet étaient faits pour se comprendre, pour s'unir des liens de l'amitié la plus sincère. Dagobert trouva même Germer supérieur à sa réputation.

Il ne pouvait assez admirer et la science de ses discours, et l'élégance de ses paroles, la sagesse et la maturité précoce de son profond jugement. Il voulut l'attacher à sa personne et le mit à la tête de son conseil.

Heureux résultat d'un bon choix ! Le nouveau ministre contribua si grandement à la gloire du règne, et administra les affaires avec tant de sagesse, qu'on eût dit, ajoute son biographe, que le Saint-Esprit l'animait (1).

Cette haute position ne semblait pourtant pas sans danger dans une Cour qui admettait tous les contrastes, l'extrême licence aussi bien que l'austère piété. Les saints, les sages, les savants et les plus grands artistes de l'Occident s'y trouvaient réunis avec les leudes à demi-barbares et les Gallo-Romains dégénérés et corrompus. Tous les rois des Etats voisins venaient admirer à l'envi les mer-

---

(1) *Et videns eum elegantem et doctum in verbis, et sapientem, in consiliis præfecit cujus consilio quamdiu acquisivit, tandiu strenue Francorum regnum obtinuit. (Act. sanct.)*

veilles du nouvel empire d'Occident, qui semblait devoir ressusciter la magnificence de Rome et de Byzance. L'astuce romaine et la barbarie germane s'y heurtaient : c'était le choc d'une civilisation surannée et d'une civilisation naissante.

Avec des principes moins sévères et moins corroborés par l'habitude qu'il avait prise, dès ses plus jeunes ans, de se conformer au devoir et aux bienséances, Germer eût pu céder au relâchement des mœurs et suivre l'exemple des grands bénéficiers ou officiers du palais. Mais la grâce divine et son heureux naturel le préservèrent des pièges tendus à la vertu. Tout ce qui semble le plus propre à séduire les âmes faibles et trop accessibles à une imprudente curiosité, n'était, pour un homme si prédisposé à la sainteté, qu'autant d'auxiliaires propres à le détromper sur les illusions du siècle, à le soustraire aux suggestions ambitieuses et à l'éloigner complètement d'un monde pour lequel il n'était pas fait. « Il aimait pourtant les hommes, ajoute son panégyriste, mais dans leurs qualités et non dans leurs défauts, et il était plus envieux de les arracher au démon que de se perdre avec eux. »

Ses relations avec saint Ouen achevèrent de le fortifier dans de si excellentes dispositions. Il regardait « comme son père spirituel et son maître dans la vertu » un saint qui était devenu un modèle de conduite pour tous les illustres personnages qui fréquentaient la Cour.

De bonne heure, Germer s'était engagé dans les liens du mariage. Mais cette union, loin d'être un obstacle à la perfection vers laquelle il tendait, ne fit que l'encourager dans d'aussi heureuses aspirations. Comme il avait eu le bonheur d'épouser une femme d'une rare piété, il put se convaincre que les alliances frivoles peuvent seules vous éloigner de la sainteté vers laquelle vous appelle la grâce. « Aussi ne manqua-t-il pas d'éprouver que la vertu d'une

filie est la dot la plus précieuse et la plus nécessaire pour une heureuse alliance (1)! »

Domanie, sa digne épouse, est honorée comme sainte dans quelques églises du Vexin. « Germer en eut un fils nommé Amalbert, et deux filles, dont l'une consacra à Dieu sa virginité; l'autre mourut sur le point de se marier. » Amalbert était né le troisième, en 635. Le père jugea alors que sa mission dans ce monde était finie, et se consacra tout à Dieu.

Le bienheureux saint Ouen tenait Germer en grande estime. De son côté, Germer prit pour modèle ce saint, pour lequel il se sentait une sympathie toujours plus vive et une vénération toujours plus grande. C'est d'après ses conseils, qu'étant encore laïque, il fonda, près de sa terre de Vardes, le monastère de l'Isle, qui fut détruit par les Normands.

N'aspirant plus qu'à la béatitude céleste, et sentant ses besoins d'autant plus bornés qu'il n'avait désormais d'autres soins que de prier ou de gagner des âmes à Dieu par ses démarches et par son exemple, il voulut se décharger de tous intérêts matériels pour ne vivre que de la vie spirituelle. Avec l'agrément de Dagobert, il renonça à tous ses biens en faveur de son fils. La mort du roi qu'il avait servi, et qui s'était acquis par ses bienfaits tant de droits à sa reconnaissance et à son dévouement, acheva de le délivrer des derniers liens capables de l'attacher encore au monde. Dès lors il céda pleinement à sa vocation : il s'abandonna à saint Ouen et lui demanda, à genoux, de lui montrer la voie de Dieu.

D'accord avec sa femme et avec le consentement du roi

(1) J. Longueval : *Histoire de l'Eglise gallicane*, tome III, page 541, in-4°.



Clovis II, il reçut la tonsure des mains de saint Ouen, qui l'établit peu de temps après abbé de Pentale, en 648. Il fut, dès son début, soumis à de rudes épreuves, car la corruption, qu'il croyait fuir en quittant le monde, trouvait encore des exemples jusque dans le séjour qui ne semblait réservé qu'à la vertu.

Le monastère de Saint-Pentale avait été fondé par le roi Childebert I<sup>er</sup>, entre Brionne et Pont-Audemer, en faveur de saint Samson de Dol. Il fallait le rendre à sa régularité première dont il était fort déchu. Saint Ouen avait foi en la prudence de Germer pour y remédier, et comptait beaucoup sur l'autorité que lui donnait sa vertu, aussi bien que son rang, pour y établir des réformes déjà un peu tardives tant l'habitude du relâchement y avait amené de désordres.

Tout semblait aller à merveille en commençant. Les moines accordèrent d'abord pleine obéissance à un maître aussi expérimenté qu'édifiant. Mais l'empire de l'habitude l'emporta sur leur bon vouloir. Les plus dissolus et les plus réfractaires d'entre eux se révoltèrent contre les rigueurs de la règle, et ils conçurent le noir dessein d'assassiner celui qui osait déployer contre eux une juste sévérité.

Germer ne se déroba à cet attentat monstrueux que par une fuite précipitée, et il trouva dans la solitude le calme qu'il avait inutilement cherché dans un monastère dégénéré. « Il se retira sur les bords de la Seine, dans une grotte d'où l'on prétendait que saint Samson avait autrefois chassé un dragon. » Il goûta quelque temps le bonheur dans la foi et le recueillement que favorisait cette retraite.

La mort de son fils Amalbert, jeune seigneur de grande espérance, aussi distingué par ses talents que par sa piété, l'arracha à cette douce solitude. Il le fit enterrer dans son monastère de l'Isle.

Dans un lieu du Beauvaisis, où le corps avait été quelque

temps déposé, il fit bâtir une église dédiée à saint Jean et desservie par douze moines, chargés de prier pour le repos de l'âme du défunt.

Rentré dans la possession de ses biens à la suite de cette cruelle perte, Germer ne les reprit que pour les employer au culte de Dieu. Il fonda à Flais, en Beauvoisis, un monastère qui fut appelé *Saint-Germer*, du nom de son fondateur, qui l'avait richement doté. La date de cette fondation remonte à l'année 654. L'église était dédiée à la Sainte-Trinité, et en l'honneur de la mère de Dieu, de saint Jean et de saint Pierre.

« Saint Germer, qui en fut le premier abbé, ne le gouverna que trois ans et demi. » Ce saint homme mourut le 24 septembre 658, et fut enterré dans l'église de Flais. Son corps fut par la suite transporté à Beauvais pour le soustraire aux ravages des Normands, et conservé dans la cathédrale.

« La vie de saint *Germer* ou saint *Gérémar* a été écrite par un moine de son monastère qui a gardé l'anonyme. Homme de lettres et de piété, l'auteur se montre partout si instruit de ce qu'il rapporte, et l'accompagne de tant de circonstances, qu'on ne peut s'empêcher de le regarder comme presque contemporain du saint abbé. Il est certain qu'il n'a écrit qu'après la mort de saint Ouen de Rouen ; mais on pourrait assurer, sur sa narration, qu'il n'a pas tardé de douze à quinze ans après à y mettre la main. Son style est simple à la vérité, mais clair, grave, édifiant. Il a même quelque chose de noble dans sa simplicité, et l'on ne voit point que l'auteur donne aussi fort dans le merveilleux que le savant Baillet veut le faire entendre. Il raconte des faits et y joint quelquefois de courtes réflexions qui font voir qu'il était versé dans la lecture des livres sacrés et des écrits des Pères.

» Dom Luc d'Acheri avait déjà publié cet ouvrage dans

l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent, lorsque dom Mabillon, après en avoir revu les faits sur les manuscrits, le fit entrer avec quelques notes dans le onzième volume des *SS.* de l'ordre de Saint-Benoist (1). »

Ce grand saint, à qui l'on attribue tant de miracles et dont la vie est si extraordinaire, a eu plusieurs panégyristes : Guibert, abbé de Nogent, et qui fut élevé dans le monastère de Flais, a fait son éloge dans le récit de sa propre vie (*De vita sua*) (2). Longueval, tome III de son *Histoire gallicane*, in-8°, et Louvet, *Histoire de Beauvais*, 1614, donnent un abrégé de sa vie. Mais le travail le plus complet est celui de Mabillon, qui a inséré, revu et corrigé, dans les *Acta sanctorum* (septembre, tome VI, in-folio), la biographie manuscrite du moine de Saint-Germer, écrite en latin et recueillie par dom d'Acheri dans les œuvres de Guibert de Nogent.

---

### SAINT GODARD, Evêque de Rouen,

*né à Salency, près Noyon.*

460 — 530. .

Dans un monastère de Saint-Médard, près Soissons, jadis on gardait, avec un pieux respect, les ciseaux qui avaient servi à la tonsure de deux grands saints du cinquième siècle, saint Godard et saint Médard. Leurs ver-

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome III, page 643.

(2) Voir la biographie de Guibert de Nogent.

tus ont été célébrées dans les légendes, et chaque hagiographe s'est étendu avec complaisance sur leurs mérites.

Disons tout d'abord que le nom de saint Godard contient une espèce d'éloge. Certains savants l'ont fait dériver d'un mot allemand qui signifie *cœur divin* ou bon naturel (1).

Saint Godard naquit au village de Salency, près Noyon. Son père s'appelait Nectar et sa mère Protagie. Celui-là était Gaulois de nation, et celle-ci était d'une famille romaine qui pratiquait la religion chrétienne. Protagie, étant toute jeune fille, voulait se consacrer à Dieu ; mais Dieu l'avertit par un ange de se marier. Elle épousa donc Nectar, qui était payen ; elle le gagna à Jésus-Christ, et, par l'exemple de ses vertus et par ses sages paroles, elle parvint à faire de son mari un serviteur tout dévoué au Dieu du christianisme. Nectar ne tarda pas à recevoir le baptême. Ils vécurent se consacrant au culte divin et s'efforçant, par la pureté de leurs actions et la chasteté de leurs pensées, à plaire à celui qui pardonne toujours. La charité était leur principale occupation : aussi le Seigneur voulut-il bénir leur union par une heureuse famille, en leur donnant trois enfants que l'Eglise a reconnus et révévés tous trois comme bienheureux. Saint Médard et saint Godard étaient frères jumeaux, et tous deux moururent le même jour, s'il faut en croire la légende dont la vénération des peuples s'est plu à conserver la mémoire.

Dès sa plus tendre enfance, saint Godard fit paraître de si brillantes qualités que ses parents l'élevèrent pour la condition ecclésiastique (2). Sa jeunesse se passa dans

(1) Ce nom paraît être de formation récente. Les contemporains de saint Godard l'appelaient *Gildard*, *Gildarède* ou *Gilderd*.

(2) D'après Radbod, il reçut la prêtrise des mains de l'évêque de Vermand, alors capitale du Vermandois.

les églises, dont les cérémonies frappaient, par leurs splendeurs, son imagination poétique. Il apprenait dans les lieux saints des maximes d'obéissance, de soumission et de respect qu'il pratiquait chez ses parents et avec tout le monde. D'un cœur compatissant, il donnait au nécessaire le pain de sa collation, et, tout joyeux, il apprenait à souffrir pour vaincre ses besoins et les passions inhérentes à la jeunesse. Il passait pour fou devant ses compagnons, quand il s'en retournait demi-nu au logis après s'être dépouillé de ses vêtements pour en vêtir ceux qui en manquaient. Il était raillé par les uns, bafoué par les autres; enfin, il avait le sort que l'on appelle malheureux, quoique ce sort soit souvent réservé par la destinée aux hommes supérieurs.

Nous emprunterons à un savant ecclésiastique le tableau qu'il retrace de la jeunesse de saint Godard : « Au sortir de l'enfance, l'ardeur et la légèreté de la jeunesse où il entra n'interrompirent point le cours de sa sainteté. La lumière céleste dont le Saint-Esprit l'avait rempli lui faisait connaître que cet âge était d'autant plus dangereux qu'il était plus beau et plus agréable. Il commença à veiller attentivement sur lui-même et à s'armer de l'austérité de la pénitence contre les attaques de la volupté. Il fuyait les délices des sens, il se mortifiait par les veilles et les jeûnes, et n'omettait rien de ce qu'il jugeait utile pour tenir son corps soumis et assujéti à son esprit. Il fuyait l'oisiveté et s'occupait sans cesse ou à la prière ou à l'étude des saintes lettres, et s'affermisssait dans l'amour de la pureté par la lecture de cette parole du Seigneur, laquelle, étant chaste, communique aussi cette qualité angélique à ceux qui la lisent avec une foi humble et fervente. Afin de profiter davantage des vérités divines, il tâchait de les faire entrer dans son cœur par la méditation, et passait souvent les jours et les nuits dans ce saint exercice. Au-

tant il était rude et sévère à soi-même, autant il était doux et benin envers les autres. Il témoignait de la bienveillance à tous ceux qui l'approchaient, non point par une civilité feinte et purement extérieure, mais par un sentiment d'une sincère charité. On ne pouvait rien voir de plus humble que lui; non seulement il rendait de profonds respects à ceux qui étaient constitués en quelque dignité, ou qui, par quelqu'autre considération, étaient au-dessus de lui; mais même il déférait et cédaient volontiers à ses inférieurs. Ce fut par l'exercice continu de ces solides vertus que la grâce le conduisit à cet état de perfection où doivent être ceux qui montent à l'épiscopat. »

Saint Godard était en si grande vénération qu'après la mort de l'évêque Crescence, le peuple et le clergé de Rouen l'acclamèrent d'une commune voix leur évêque. Il fut réellement le père du troupeau de fidèles confié à ses soins.

On ne sait pas grand'chose sur les faits et gestes de son épiscopat. Les chroniques rapportent qu'il fut présent au baptême du premier de nos rois chrétiens, du superbe Clovis. On sait aussi qu'il assista, en 511, au premier concile que saint Remi avait fait convoquer à Orléans par ordre du roi Clovis. Ce concile avait pour objet de réformer la discipline ecclésiastique.

Nous avons à raconter maintenant un événement des plus extraordinaires. Il nous faudrait la plume légendaire des hagiographes du temps pour narrer tout au long cette miraculeuse chronique.

Après la mort de saint Possesseur, qui avait été le fidèle mandataire de la charité divine et le pasteur des âmes confiées à sa surveillance spirituelle, et qui mourait en accomplissant les charges de l'épiscopat de Coutances, le clergé s'était assemblé pour lui nommer un successeur. Pendant une nuit, saint Possesseur apparut à deux prêtres

et leur apprit que le ciel avait destiné un jeune enfant de douze ans, nommé plus tard saint Lô, pour être son successeur; il leur dit encore qu'ils ne devaient point faire de difficulté de proposer ce choix à l'assemblée, qui devait procéder à l'élection d'un évêque.

Les deux prêtres parurent dans l'assemblée et ils se levèrent. Le plus profond silence se fit. Alors ils firent la déclaration de ce qui leur avait été révélé. Tous ceux qui étaient présents, comme poussés par une même et divine impulsion, poussèrent des cris de joie et n'eurent qu'une seule acclamation pour élever ce jeune enfant à la grande dignité épiscopale. Le roi Childebert, averti de son côté par un ange de se montrer favorable, donna son agrément et confirma ce qui avait été arrêté par le clergé et le peuple de Coutances.

Tout se passait bien jusqu'alors; mais comme il n'y a aucun ciel sans nuage, aucune joie sans douleur, l'affaire ne se termina pas sans entraves. Quand les députés du diocèse de Coutances vinrent demander à saint Godard de sacrer Lô, le métropolitain s'étonna qu'on osât violer ainsi les lois ecclésiastiques et refusa tout net. Il n'eut aucun égard à l'assentiment universel et aux révélations qu'on lui exposa. Il fut inébranlable dans sa résolution jusqu'à ce qu'un esprit bienheureux l'eût informé lui-même de la volonté de Dieu tout-puissant. Aussitôt il changea de résolution et conféra le caractère épiscopal à ce jeune enfant, qu'il reconnut être digne par ses qualités de remplir cette fonction apostolique où l'avaient appelé les acclamations du peuple.

L'histoire assigne à la mort de saint Godard la treizième année du règne de Childebert, c'est-à-dire, selon l'expression du biographe, qu'il naquit au ciel le 6 juin de l'an de l'ère chrétienne 525. Son corps reçut les honneurs de la sépulture dans l'église métropolitaine de Rouen, jadis

située dans les faubourgs de la ville. Cette église, consacrée à la Vierge, changea de vocable, et n'est plus connue depuis que sous le nom de Saint-Godard. Les reliques du saint y demeurèrent jusqu'au temps de Louis-le-Débonnaire; elles furent alors transportées dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. « Dieu, dit la légende, voulut aussi réunir deux frères qui avaient servi d'un même zèle ses desseins impénétrables. Il les avait fait naître le même jour, et leurs âmes s'envolèrent le même jour vers la céleste patrie. »

La translation des reliques de saint Godard avait laissé de profonds souvenirs dans l'imagination du peuple, car on continua pendant bien longtemps à fêter cette cérémonie, qui avait lieu le 17 juin. On trouve, à ce sujet, dans une ancienne prose qui se chantait lors de la fête des saintes reliques dans le monastère de Saint-Médard, deux vers qui ont trait à cette mémorable journée.

Odo, abbé de Saint-Médard, fit présent à dom Nicolas de Normandie, entr'autres reliques, d'un bras de saint Godard, qui fut trouvé dans l'église de Saint-Ouen de Rouen, cette merveille des églises catholiques.

Nous terminons en disant que dans les diocèses de Rouen et de Coutances on célèbre chaque année, avec une grande solennité, la fête de Saint-Godard, et c'est le jour anniversaire de sa mort, le 6 juin de chaque année, que l'église fait mémoire de ce saint évêque (1).

Maillon assure que Fortunat avait composé avec beaucoup d'art une vie de saint Gildard et de saint Médard.

(1) Labbe et Cossart : *Concilia*, etc., tome iv, pages 1403-1410. — Maillon : *Analect. vet.*, tome II, page 429. — Baillet : *Vies des saints*, tome II, 8 juin. — *Histoire littéraire de la France*, tome III, page 482. — Richard et Giraud : *Bibliothèque sacrée*, art. *Gilderd*, tome XII, page 99. — Ed. Frère : *Manuel du bibliographe normand*.



« *Quorum vitam magnifico stylo beatus Fortunatus animus, etc.*; » mais, comme le font observer les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, dans les ouvrages de Fortunat il n'est nullement fait mention de saint Gildard. Faudrait-il supposer, pour donner raison aux hagiographes du onzième siècle, que Fortunat a publié un second ouvrage comprenant la vie des deux frères et aujourd'hui perdu ?

---

**Simon GOULART**, Théologien calviniste,

*né à Senlis.*

1542 — 1628.

La Picardie a toujours été un pays de controverse. Calvin fit des élèves sur les bords de l'Oise; mais ni lui ni ses disciples ne furent prophètes dans leur pays.

Simon Goulart, né à Senlis, vécut et mourut à Genève, où il est honoré comme un des apôtres du calvinisme.

Né dans la religion catholique, il avait commencé l'étude du Droit lorsque les querelles religieuses du temps le jetèrent dans la théologie protestante, où il se montra fort habile : c'était un de ces lutteurs infatigables qui, passant leurs journées au prêché, aux controverses orales, employaient leurs nuits aux travaux de la plume. Livré à des contestations continuelles, tant avec ses coreligionnaires qu'avec ses adversaires, il n'en trouva pas moins assez de temps pour ses énormes compilations auxquelles il a attaché son nom, et ses nombreuses traductions en français d'ouvrages grecs, latins et espagnols, qu'il publia,

concurrentement avec les œuvres de sa composition, en prose ou en vers, tant en français qu'en latin. Son esprit fécond et énergique suffisait à tout, et son inaltérable santé lui permit de travailler sans interruption jusqu'aux derniers jours de sa longue vie.

C'est le 25 mars 1566 qu'il arriva à Genève, qui était alors la Rome du calvinisme. Le 20 octobre suivant, il reçut l'imposition des mains. Le 24 novembre de la même année, il fut nommé desservant de l'église de Chauci et Cartigny. Ses talents, sa fermeté le rendaient bien capable de remplacer Calvin, mort un peu avant son arrivée.

En 1571, le Consistoire, juste appréciateur de son mérite, le choisit pour pasteur de Saint-Gervais de Genève, et le Conseil, voulant le récompenser de ses services, lui accorda, la même année, le droit de bourgeoisie.

La mort de son père le rappela dans son pays. Il s'y trouva précisément à l'époque de la Saint-Barthélemy, si funeste aux calvinistes, 1572. Il put échapper au massacre, et, renonçant à la France, il rentra à Genève le 14 septembre.

Il revint pourtant dans sa patrie à différentes reprises dans l'espoir d'y relever son parti. C'est dans ce but qu'il séjourna quelque temps dans le Forez en 1576, et, en 1583, à Trémilly, en Champagne, dont le seigneur était un zélé huguenot.

Las de ces déplacements, qui nuisaient à ses immenses travaux littéraires, Goulart eut recours à son ami Théodore de Bèze pour obtenir son remplacement immédiat.

L'église de Genève, qui tenait infiniment à son pasteur, appuya ses instances, et ne voulant plus s'en séparer, elle le refusa successivement et à l'église d'Anvers, qui le demanda pour ministre en 1580, et à l'Académie de Lausanne, qui, en 1586, le voulait pour professeur de théologie.

En 1589, Goulart assista, comme aumônier des troupes genevoises, à l'expédition du pays de Gex, dont il publia une relation.

En 1593, l'église de Saint-Gervais de Genève eut encore à refuser son pasteur à l'église d'Orange, qui le demandait; en vain, l'Académie de Lausanne renouvela ses instances; les nouvelles considérations qu'elle fit valoir ne purent décider les pasteurs de Genève à se séparer de leur collègue, à qui ses talents et son austérité avaient valu une popularité extraordinaire.

Toutefois, Goulart était mécontent de la marche des affaires à Genève, et il menaça plusieurs fois de quitter une ville où les magistrats étaient plus préoccupés de leurs intérêts personnels que de ceux du peuple et de la religion. Il blâma hautement du haut de la chaire la partialité du conseil dans le procès qui éclata entre M<sup>llo</sup> de Martinville et M<sup>llo</sup> de Juranville, qu'il déclarait injustement emprisonnée. La seigneurie, qui n'osa venger, contre un pasteur en si grand crédit, sa propre injure, profita d'une circonstance plus grave pour sévir contre lui.

Goulart avait osé, en chaire, qualifier Gabrielle d'Estrées de courtisane. Le conseil, qui avait à redouter le ressentiment de Henri IV, intenta une action à l'audacieux prédicateur; mais l'intervention des cantons suisses fit réduire sa peine à huit jours de prison et à une forte censure prononcée en plein consistoire, malgré les plaintes de l'ambassadeur de France, qui trouva le châtement trop léger.

Goulart, de son côté, était fort irrité. Néanmoins, dissimulant son dépit, il demanda son congé sous prétexte « de plusieurs infirmités corporelles et de son esprit. » L'église de Montpellier lui offrait une retraite avantageuse. Toutefois Goulart, cédant aux instances de la compagnie, retira sa démission.

Il n'en continua pas moins la plus vive opposition au conseil. Il traita d'inique le jugement rendu contre M<sup>lle</sup> de Juranville, qui avait été condamnée à faire réparation d'honneur à la partie adverse, et demanda une seconde fois son congé « pour le train qu'il voyait en la justice. » Théodore de Bèze, qui s'était d'abord déclaré pour lui, se désista le premier. Goulart lui-même, cédant aux exhortations de ses amis, finit par renoncer aux offres que lui faisait l'église de Nîmes, en se décidant à rester à Genève, — moyennant une augmentation de traitement.

Il n'en devint pas plus docile aux volontés du conseil. En 1600, il alla remplir les fonctions de chapelain à la Cour de Marguerite de Navarre, d'après le choix du consistoire, qui voulait plaire à cette princesse. A son retour, en 1603, il fallut lui imposer la chaire de Saint-Pierre. C'est en cette qualité qu'il se réunit à ses collègues pour faire, en faveur des réformes demandées par le peuple, une intercession qui fut repoussée avec hauteur par leurs seigneuries.

En 1605, Goulart alla faire des prêches à l'église de Grenoble. En 1607, il remplaça Théodore de Bèze, décédé le 2 janvier, en qualité de semainier, c'est-à-dire président de la compagnie des pasteurs, jusqu'au 2 décembre 1612. On l'avait vu encore, partisan sévère de l'égalité, tonner contre un décret portant que les conseillers et les pasteurs seraient ensevelis dans le cloître de Saint-Pierre.

Epuisé par une vie trop active et toujours tourmentée, il voyait sa santé se délabrer sans que le repos lui fût possible. Sept jours avant sa mort, il prêchait encore avec un zèle infatigable.

Simón Goulart mourut âgé de quatre-vingt-six ans, le 3 février 1628. Il avait exercé laborieusement son ministère pendant cinquante-deux ans. Ses panégyristes ont dit de lui que son esprit fut comme un arc toujours tendu

pour la défense de ses principes religieux, des droits du peuple et de l'égalité civile, et pour l'indépendance du consistoire.

« Tronchin composa son oraison funèbre ; mais, « pour n'introduire de nouveautés, » le consistoire ne voulut point permettre qu'il la lût publiquement ; on l'autorisa seulement à la faire imprimer (Genève, 1628, in-4°) avec un grand nombre de pièces en l'honneur de Goulart (1). »

Goulart, comme écrivain, rendit aux lettres de très-grands services. D'Aubigné, qui parle avec éloges de ses ouvrages de morale, continue en ces termes : « *A quoi je joindrai les divers écrits doctes, patétiques et puissants en raisons, lesquels a fourni à diverses occasions Simon Goulart, senlisien, plume digne d'écrire l'histoire, si sa profession lui eut permis d'écrire sans juger.* »

C'est sa profession qui a nui à sa renommée en le forçant de circonscrire toutes ses conceptions dans le cercle trop borné de l'actualité. Aussi, avec un style simple, naturel, sans recherche, des observations judicieuses, une sincérité incontestable, une vaste érudition, malgré toutes ces qualités qui le placent parmi les meilleurs prosateurs du xvi<sup>e</sup> siècle, il n'en est pas moins resté un des moins connus ; des plus négligés ou des moins appréciés.

Sa réputation de bibliographe était si grande que Henri III lui envoya un exprès pour savoir de lui le véritable nom de l'auteur qui, sous le pseudonyme de *Stephanus Junius Brutus*, avait émis un livre de doctrines tout-à-fait républicaines, mais Goulart ne voulut rien découvrir pour ne pas compromettre les auteurs.

Scaliger, qui l'estimait beaucoup, disait de lui « M. Gou-

---

(1) Haag : *La France protestante*.

lart a bien travaillé son Cyprien. C'est un gentil personnage qui a tout appris de soi-même, et a commencé tard au latin, lorsque j'étais à Genève. Il a si bien travaillé son Cyprien que je l'ai lu tout du long. Il faisait ses presches bien clairs. Il a fait chastrer les œuvres de Montaigne; *quæ audacia in scripta aliena! Non putassem Goulartium, quod serius incæpit tam bene posse scribere, ut fecit.* »

Il a été, dit Bayle, « un des plus infatigables écrivains de ces derniers temps. » Plus de cinquante ouvrages constituent le catalogue de ses œuvres, qui comprennent de nombreuses compilations, beaucoup de commentaires, d'ouvrages annotés et de traductions. Leur énumération achève de faire connaître l'énergie d'un homme si ferme de caractère, si rigide de mœurs, et qui avait besoin du fanatisme religieux pour soutenir le poids de si grands efforts.

Voici, d'après M. Michel Nicolas, un des collaborateurs de la *Nouvelle Biographie générale*, la liste complète des œuvres de Simon Goulart, qui forme une sorte d'encyclopédie protestante :

#### 1° OUVRAGES ORIGINAUX :

*Imitations chrestiennes; Douze Odes, suite des Imitations chrestiennes, contenant deux livres de sonnets; 1574, in-8°.*

*Expositio verissima et succincta de rebus nuper bello gesis inter Allobrogum regulum et Helveticas regis Galliarum auxiliares copias; Aug. Raur., 1589, in-4°.*

*Vingt-huit Discours chrestiens touchant l'estat du monde et de l'Eglise de Dieu; 1591, in-16.*

*Aphorismatum sacrorum Loci communes, ex sacris, ecclesiasticis et sæcularibus libris collecti; Genève, 1592, in-8°; traduction française, Genève, 1604, in-12.*

*Philosophia Morum historica; Genève, 1594, in-8°.*

*Vrai Discours de la miraculeuse délivrance envoyée de*

*Dieu à la ville de Genève*, le 12 décembre 1602; Genève, 1603, in-8°; c'est l'histoire de l'escalade.

*Le sage Vieillard*; Lyon, 1605, in-12; traduction anglaise, Londres, 1621, in-4°.

*Quarante-deux Tableaux de la mort représentés*, nouvelle édition augmentée; Lyon, 1606, in-12. La première édition, qui ne comprenait que trente tableaux, est antérieure à 1605, puisqu'il en existe une traduction allemande publiée à Cassel cette même année.

*Trésor d'Histoires admirables et mémorables de nostre temps, recueillies de divers auteurs, mémoires et avis de divers endroits*; Paris, 1600, deux volumes in-12; un grand nombre d'éditions, traduction anglaise, 1670, in-4°. Goulart y a rangé par ordre alphabétique tous les faits singuliers ou extraordinaires que la rumeur publique faisait circuler comme nouvellement arrivés. Cet ordre alphabétique reprend à chacun des deux volumes, probablement parce qu'au premier volume, qui devait d'abord former tout l'ouvrage, l'auteur voulut en joindre un second, comprenant tous les faits qu'il avait appris pendant l'impression du premier. Plusieurs de ces faits ne sont que des fables, qui depuis ont défrayé les faiseurs d'almanachs. Cet ouvrage n'en est pas moins fort curieux. MM. Haag le comparent à celui de Valère Maxime pour le fond et pour la forme, et en louent le style.

*Considérations de la Conscience humaine*; Genève, 1607, in-8°.

*Considérations sur divers articles de la doctrine chrestienne*; Saumur, 1608, in-8°. Il est possible que cet écrit soit du fils aîné de Goulart, qui portait, comme lui, le prénom de Simon.

*Traité de l'Assurance chrestienne*; plus un autre *Traité de l'Assurance prophane*; Genève, 1609, in-8°.

*Vingt-cinq Méditations chrestiennes de l'essence, des*

*noms, de la nature et des propriétés de Dieu*; Genève, 1610, in-16.

*Considérations de la mort et de la vie heureuse*; Genève, 1621, in-8°.

*Considérations de la sagesse de Dieu au gouvernement du monde*; Genève, 1623, in-8°.

La Croix du Maine cite sans autre indication : *Sonnets chrestiens accommodés à la musique d'Orlande* (Orlando Boni).

## 2° COMPILATIONS.

*Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*; Middelbourg, 1576 et 1578, trois volumes in-8°. Cette collection, qui n'est pas sans importance, est connue assez généralement sous le nom de *Mémoires de Charles IX*. Une des pièces qui y sont contenues est de Goulart : c'est une *Briève et chrestienne Remonstrance aux François*.

*Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue qui s'est faite et élevée contre la religion réformée*; Genève, 1587-90, trois volumes in-8°. Cette collection de pièces historiques, à laquelle on a donné le nom de *Petits Mémoires de la Ligue*, fut publiée sous le nom supposé de Samuel du Lys, et a été souvent réimprimée avec des augmentations et avec quelques modifications dans le titre. La dernière édition, la plus estimée, est due à l'abbé Goujet; elle porte ce titre : *Mémoires de la Ligue sous Henri III et Henri IV, rois de France*; Amsterdam (Paris), 1758, six volumes in-4°.

*Catalogus testium veritatis qui ante nostram ætatem reclamaverunt*; Lyon, 1597, deux tomes in-4° : c'est une nouvelle édition, revue, corrigée et disposée dans un autre ordre de l'ouvrage de Flaccius Illyricus; deuxième édition, Genève, 1608, in-folio.

*Histoire des Martyrs persécutés et mis à mort pour la*



*vérité de l'Évangile*; Genève, 1597, in-folio : c'est une nouvelle édition, augmentée de deux livres de l'ouvrage de Gréspin. Goulart a continué cette histoire jusqu'à la mort de Henri IV. La dernière édition qu'il publia est de Genève, 1619, in-folio.

*Histoire des Pays-Bas depuis 1560 jusqu'à la fin de 1602*, tirée de l'*Histoire de J.-F. Le Petit*; Saint-Gervais (Genève), 1604, deux volumes in-8°.

*Anthologie morale et chrestienne*, contenant divers opuscules, discours ou traités pour l'instruction et consolation des âmes fidèles, recueillis de plusieurs auteurs; Genève, 1618, in-8°.

## 3° ANNOTATIONS.

*Harmonia Confessionum fidei orthodoxarum et reformatorum Ecclesiarum : additæ sunt brevissimæ observationes*; Genève, 1581, in-4° : l'Harmonie est de Salnar, ministre de Castres, et les Observations de Goulart.

Commentaires et annotations sur *la Semaine de la création du monde*, de G. de Salustre, sieur du Bartas; Paris, 1582, in-12.

La *Judith*, l'*Uranie*, le *Triomphe de la foy*, par G. de Salustre, sieur du Bartas, avec les arguments, sommaires et annotations; Paris, 1582, in-12.

*Les deux Semaines*, de G. de Salustre, sieur du Bartas, et sa *Judith*, avec des annotations, sommaires et explications; Paris, 1582, et Anvers, 1591, deux volumes in-8°.

*Les Œuvres* de G. de Salustre, sieur du Bartas, revues, corrigées et augmentées de nouveaux commentaires; Paris, 1611, in-folio.

*Œuvres morales de Plutarque*, revues et corrigées par le traducteur (Amyot), avec des remarques et annotations; Paris, 1584 et 1597, deux volumes in-8°.

*Nicetæ Acominati Choniatae Historia Bysantina*, gr. et

*Lat.*; Genève, 1593, in-4° : les sommaires et les notes marginales sont de Goulart.

*S. Cypriani Opera*; Genève, 1593, in-folio : les notes sont de Goulart.

*Tertullianus, cum notis Pamelii et S. Goulartii*; Genève, 1593, in-folio.

*Le grand Mirouer du monde par J. du Chesne*, deuxième édition; à la fin de chaque livre sont de nouveau adjoustées amples annotations; Lyon, 1593, in-8°.

*Excellents Discours de J. de L'Epine, touchant le repos et contentement de l'esprit, mis en lumière avec annotations*; Genève, 1599, in-16.

#### 4° TRADUCTIONS.

*La Gaule françoise de Fr. Hotoman*, nouvelle traduction du latin en français; Cologne, 1574, in-8°, réimprimée dans le tome III des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX.*

*Discours de Grégoire Nasienzène contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attifées; plus les Regrets et Désirs du même Grégoire Nasienzène*; 1574, in-12, en vers français, sous le pseudonyme de Samuel du Lys.

*Dix livres de Théodoret touchant la providence de Dieu*, traduction du grec en français; Lausanne, 1578, in-8°.

*Chronique et Histoire universelle, contenant les choses mémorables advenues ès quatre souverains empires, royaumes, républiques et au gouvernement de l'Église, depuis le commencement du monde jusqu'à l'empereur Charles Cinquiesme, dressée premièrement par J. Carion, puis augmentée par Ph. Melanchthon et G. Peucer, et réduite en cinq livres*, traduction du latin en français, plus deux livres adjoustez de nouveau aux cinq autres, comprenant les choses notables advenues sous l'empire de Charles

*Cinquiesme, Ferdinand Premier et Maximilien Second*; 1579, quatre parties en deux tomes in-8°; deuxième édition, Genève, 1595, deux volumes in-8°. Les deux livres ajoutés sont de Goulart.

*Histoire de Portugal en vingt livres : les douze premiers, traduction du latin de Hierosme Osorius, évêque de Sylves en Algarvé, les huit suivans prins de Lopez de Castagnède et d'autres historiens; nouvellement mise en français, avec un discours du traducteur : Du fruit qu'on peut recueillir de la lecture de cette histoire; Saint-Gervais (Genève). Fr. Es-tienne, 1581, in-folio; deuxième édition, Paris, 1587, in-8°.*

*Les vrais Pourtraits des hommes illustres en piété et en doctrine, traduction du latin de Th. de Bèze; Genève, 1851, in-4°.*

*Les Devins, ou commentaire des principales sortes de devinations, traduction du latin de G. Peucer, Anvers, 1584, in-4°; Lyon, 1584, in-4°.*

*Les Vies des hommes illustres grecs et romains, comparés l'un à l'autre, par Plutarque de Chéronée, translataées du grec en français par M. J. Amyot, auxquelles sont adjoustées les vies d'Hannibal et Scipion l'Africain, trad. par Ch. de L'Ecluse, et les vies d'Epaminondas, de Philippe de Macédoine, de Dionysius l'atné, d'Octavius Cæsar Augustus et celles de neuf excellens chefs de guerre, prises du lat. d'Æmilius Probus, nouvellement mises en lumière, avec amples sommaires sur chaque vie, annotations en marge, chronologie, etc.; Paris, 1587, quatre volumes, in-8°; plusieurs éditions.*

*Du Mariage spirituel de Jésus-Christ avec son Eglise, traduction du latin de Zanchius; 1594, in-8°.*

*La Politique de Juste Lipse, trad. nouv.; 1594, in-12; plusieurs éditions; publiée aussi sous ce titre : Maximes politiques de Juste Lipse; Cologne, 1682, in-12.*

*Traité de l'unique Sacrificature et sacrifice de Jésus-*

*Christ, contre le contrové sacrifice de la messe, par Ant. de Chandieu, traduction du latin en français; Paris, 1595, in-8°.*

*OEuvres de Sénèque, mises en français; Paris, 1595, trois volumes in-4°.*

*Les Heures dérobées, ou méditations historiques de Camerarius, traduction du latin; Lyon, 1603, deux parties in-4°; Paris, 1608, deux volumes in-8°; nouvelle édition, augmentée de cent chapitres; Lyon, 1610, trois volumes in-4°.*

*Quatrains tirés des épistres de Sénèque, traduction du latin de Jacquemot de Bar-le-Duc; (Genève), 1608, in-12.* Les quatrains sont suivis de *Caton ou le Censeur chrestien*, petit poëme imité du *Cato Censorius* de Th. de Bèze, et de trois discours en vers français : le 1<sup>er</sup> *Contre la Prophétie*, le 2<sup>e</sup> *Contre l'Athéisme*, et le 3<sup>e</sup> *Contre l'Incrédulité*.

La Croix du Maine cite encore, mais sans autre indication, une traduction française des cinq livres de *J. Wier, touchant l'imposture et tromperie des diables*; Bened. Piclet, dans sa *Théol. chrétienne*, tome III, fait aussi mention de cette traduction. On trouve quelques lettres de Goulart dans les *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à J.-J. de la Scala, mises en lumière par Jacques de Rives; Harderwyck, 1624, in-8°.*

Simon Goulart eut trois fils : L'ainé fut comme son père théologien et pasteur protestant, le second s'occupa de géographie, et le troisième a publié divers opuscules sur les Antiquités de Genève. Les Biographes de la France protestante, M. M. Haag, ont rangé les Goulart parmi les apôtres et les personnages illustres de la religion réformée (1).

(1) Th. Troughin, *Oratio funebris S. Goulartii Sylvanectini, in Ecclesia Genevensi pastoris*, etc.; Genève, 1628, in-4°. — Bayle, *Dict. hist.* — Nicéron, *Mémoires*, t. XXIX, p. 363-374. — Senebier, *Hist. littér. de Genève.* — Documents particuliers.

**DOM GOURDIN (François-Phillippe),**

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,

né à Noyon.

1739—1825.

Dom Gourdin fut, comme Daunou, un de ces savants religieux du siècle dernier, dont la Révolution interrompit la carrière, mais ne brisa pas la vocation. Il était né à Noyon le 8 novembre 1739. Son père était peintre; le jeune homme quitta d'abord le collège pour se livrer à la peinture, puis il acheva ses études et entra dans la congrégation de Saint-Maur. Ayant terminé sa philosophie et sa théologie à l'abbaye de Saint-Wandrille, il fut nommé, en 1769, professeur de rhétorique à Beaumont en Auge. La Révolution le força à quitter son cloître, mais l'administration du département de la Seine-Inférieure le chargea de recueillir les débris des monuments épars dans la Normandie. En 1809, la ville de Rouen le choisit pour conservateur de sa bibliothèque; il en dressa le catalogue. Lors du concordat, Gourdin s'empressa de reprendre le costume et les fonctions ecclésiastiques. A sa réinstallation, l'Académie de Rouen le nomma son secrétaire perpétuel, place dont il se démit en 1810. Dom Gourdin mourut à Blosseville-Bonsecours-lès-Rouen, le 11 juillet 1825.

On a de dom Gourdin :

1° *Observations d'un théologien sur l'éloge de Fénelon* (par La Harpe), couronné à l'Académie française; Amsterdam et Paris, 1771, in-8° : ces observations éveillèrent l'attention des archevêques de Paris et de Reims, qui dénoncèrent l'éloge de La Harpe et le firent supprimer.

2° *Nos après-dînées à la campagne*; Rouen 1772, in-12.

3° *Considérations philosophiques sur l'action de l'orateur, précédées de recherches sur la mémoire* ; Amsterdam et Paris, 1775, in-12.

4° *Principes généraux et raisonnés de l'art oratoire* ; Rouen et Paris, 1785, in-12.

5° *De la traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue, et comme moyen de se former le goût* ; 1789, in-12.

Gourdin est aussi l'auteur d'une traduction de l'*Art poétique* d'Horace ; d'un *Traité de la prescription en matière de foi, de morale et de discipline*, ouvrage resté en manuscrit ; d'une *Histoire de Picardie* ; d'un *Recueil d'extraits de poètes allemands*, et d'une *Rhétorique française*.

Il a présenté un grand nombre de mémoires à l'Académie de Rouen.

*Le Magasin encyclopédique* a imprimé de lui :

*Observations sur un grand nombre de médailles de Lucinius le Jeune.*

*Notice sur la vie et les écrits de Dambourney, savant rouennais.*

*Explication d'une des peintures découvertes à Portici.*

*Dissertation sur les médailles satiriques.*

*Dissertation sur cette question : De la conformité entre les hiéroglyphes égyptiens et les anciens caractères chinois doit-on conclure ou que les Chinois soient une colonie égyptienne, ou que les Egyptiens aient commercé en Chine (1)?*

Dom Gourdin a laissé en manuscrit une histoire des hommes savants et illustres nés en Picardie.

(1) *Nouvelle Biographie générale*. — Barbier : *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, deuxième édition. — Beuchot, Notice sur dom Gourdin : *Journal de la librairie*, année 1826, page 206. — Quérard : *La France littéraire*. — *Manuel du biographe normand*, par Ed. Frère ; Rouen, A. Lebrument, 1858. — Notice par M. Bignon, Académie de Rouen, 1825.

**Louis GRAVES**, Administrateur,

Auteur des *Précis statistiques* du département de l'Oise.

1791—1857.

Bien que M. Graves ne soit pas né dans le département de l'Oise, il appartient à tant de titres à ce pays, devenu sa patrie d'adoption, que nous avons cru devoir lui réserver une place d'honneur dans cet *Annuaire*, qu'il a enrichi pendant vingt-cinq ans de ses savantes recherches. Nul (même parmi nos concitoyens) ne personnifie mieux que lui le Beauvaisis dans ses anciennes traditions comme dans ses modernes archives. La constitution géologique du sol, les productions du pays, sa culture intellectuelle, son industrie, son commerce, etc., furent pour lui l'objet d'une constante étude, et demeurent pour nous un inventaire précieux et fidèle de nos ressources, de nos besoins; c'est le Grand-Livre administratif du département de l'Oise : c'est aussi le modèle des travaux de ce genre, car, dans ce remarquable travail, M. Graves a su maintenir la statistique (qui n'est que trop souvent l'abus des chiffres) à la hauteur des sciences morales et politiques.

M. Danjou a consacré à la mémoire de M. Graves une notice nécrologique, à laquelle nous empruntons, en grande partie, cette biographie :

« Louis Graves est né à Bordeaux le 21 octobre 1791. Sa famille occupait un rang élevé dans le commerce des colonies. Comme beaucoup de membres des grandes familles commerciales de Bordeaux, son père avait eu un grand établissement à Saint-Domingue, où il jouissait, comme colon, d'une fortune considérable, que la révolution détruisit presque entièrement. Après ce grand dé-

sastre, il vint chercher un asile en France et se retira, avec les débris de sa fortune, dans le petit château des Loges, près de Jonzac, qu'il habita jusqu'à sa mort.

» M. Graves père avait épousé M<sup>lle</sup> Zoé Journu, sœur de M. le comte Journu-Aubert, l'un des citoyens les plus distingués de cette ville de Bordeaux où les célébrités abondent. Il eut de ce mariage trois enfants, Louis, l'ainé, à qui est consacrée cette notice; un second fils, mort à un âge peu avancé, et une fille qui épousa un des membres de la famille de Sèze, morte comme son frère avant l'ainé de la famille. »

Louis Graves trouva dans sa famille, en même temps que des traditions d'honneur, une direction éclairée et une solide éducation. Le comte Journu-Aubert, son oncle maternel, lui inspira le goût des sciences naturelles; un autre de ses parents, le colonel Bory de Saint-Vincent, l'encouragea dans cette étude. Dans la famille de Sèze, il apprit le respect, la dignité, la constance politique, vertus bien rares et qu'il sut toujours pratiquer sans ostentation.

Bordeaux était, sous la Restauration, un des foyers de la politique, une pépinière d'hommes d'Etat. M. le comte de Lynch, maire de la ville et pair de France; M. le baron Portal, ministre de la marine; M. Lainé, une de nos gloires parlementaires; Henri Fonfrède, le modèle du publiciste, étaient les protecteurs ou les amis du jeune Graves. Ils ne le comblèrent pas de faveurs et respectèrent ce sentiment de modestie et de désintéressement qui retint si longtemps dans des emplois subalternes cet esprit éminent. Graves débuta par être secrétaire particulier à l'Académie de Bordeaux, dont M. de Sèze était alors recteur (1814). Il passa quelque temps dans les cadres de l'Université, cette filière des bons esprits, qui fournit à toutes les carrières des hommes d'intelligence.



C'est en 1817 que Louis Graves fut appelé dans le département de l'Oise comme secrétaire intime de M. le comte de Germiny, qui y arrivait comme préfet, et qui, malgré sa jeunesse, l'associa dès lors à tous les travaux de l'administration. Graves fut chargé (1818) de propager dans le département les écoles à la Lancaster. Il accompagna dans chaque commune le commissaire chargé de populariser cette méthode, et profita de cette mission pour étudier à fond les hommes et les choses, les besoins et les ressources des communes, pour s'initier, en un mot, à ce beau département dont il a si bien connu l'esprit et servi les intérêts.

C'est après dix ans de travaux administratifs et d'études sérieuses sur le département de l'Oise que Graves en entreprit la monumentale monographie sous le modeste titre de *Précis statistique* sur le canton de... (1). Le canton de Chaumont-en-Vexin, l'un des plus riches et le plus grand de l'arrondissement de Beauvais, fut l'objet de la première de ces notices cantonales, qui ont été si hautement appréciées sur les lieux mêmes, épreuve toujours décisive, et que d'autres départements se sont empressés de prendre pour modèles, sans pouvoir toujours les égaler.

Voici en quels termes M. Danjou apprécie cette série de notices, qui est un véritable monument de statistique :

« Ces *Précis* commencent par une description topographique de chaque canton. Cette section fait connaître avec précision tout ce qui constitue la géographie physique du département, considéré dans ses trente-cinq divisions territoriales. L'auteur y indique la configuration générale du sol, sa division en bassins principaux ou subor-

---

(1) Ces *Précis statistiques* sont au nombre de trente-quatre.

donnés, les cours d'eau qui l'arrosent, les chaînes de hauteurs ou falaises qui le coupent et servent de point de partage aux eaux, etc., etc.

La deuxième section est consacrée à la géologie, ou, pour nous servir de la modeste expression de Graves, aux considérations géognostiques. Sans qu'on pût dire qu'aucune partie de ce grand travail eût été sacrifiée à d'autres, il faut pourtant reconnaître que cette seconde partie a été l'objet de soins tout particuliers. Profondément convaincu que les faits d'histoire naturelle, surtout ceux qui se rapportent à la géologie, ne peuvent être constatés avec une précision trop rigoureuse, il s'était fait un devoir, toujours scrupuleusement rempli, de ne jamais énoncer le moindre fait sans s'en être assuré par lui-même et sur les lieux. C'est à cette consciencieuse exactitude dont il s'était fait un devoir auquel il n'a jamais manqué, qu'il dut la juste autorité acquise à toutes ses observations. On sait qu'une carte géologique, produit et expression des mêmes recherches et de la même persévérance, avait été faite par Graves et devait résumer cette partie capitale de son ouvrage. Un déplorable concours de circonstances, au nombre desquelles figurent les aveugles bouleversements de 1848, ont fait perdre jusqu'à la trace de cette carte, dont communication avait été demandée à son auteur par le ministère des travaux publics, et tout espoir était perdu lorsqu'un savant distingué, ami de Graves, et plus à portée que personne de réparer cette perte, M. Antoine Passy, membre de l'Académie des sciences, a bien voulu offrir au département son inestimable concours pour restituer ce beau travail, d'après les notes mêmes faites en commun par Graves et par lui, lorsqu'il travaillait à la carte géologique du département de l'Eure. Le conseil général a accueilli, avec autant d'empressement que de reconnaissance, l'offre de

**M. Passy**, et désormais on peut compter sur la réalisation d'une entreprise jusque-là totalement inespérée (1).

» Après la description topographique et géognostique du sol, chaque notice fait connaître l'état du règne végétal et du règne animal dans chaque canton, et contient des détails sur sa population, son origine, ses mœurs et usages d'autrefois, etc.

» On y trouve ensuite des notions particulières sur chaque commune, grande ou petite, son histoire, la description de ses monuments et de ses établissements religieux et civils. Soigneux de rendre justice à tous ceux qui lui avaient fourni d'utiles renseignements, il cite toujours scrupuleusement les hommes distingués, aux recherches desquels il avait eu recours, et parmi lesquels nous remarquons MM. de Cayrol, de Compiègne; Houbigant, de Nogent-les-Vierges; Peigné-Delacourt, d'Ourscamp; Daudin, de Pouilly, etc.

» Pour compléter la partie purement statistique, il donna des détails précis sur le nombre des habitants, l'étendue du territoire, le produit des impôts, etc.

» Enfin, chaque notice se termine par un coup d'œil jeté sur l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de sorte que ces notices font connaître sur chaque commune et chaque canton tout ce qui peut intéresser le géographe, le naturaliste, l'historien, l'antiquaire, l'administrateur laïc ou ecclésiastique, le cultivateur, l'industriel et le commerçant. C'est une source où puisent avec confiance tous ceux qui veulent connaître l'état du département et les progrès qu'il est encore appelé à faire.

» Pour compléter ce grand travail, Graves a composé

---

(1) Ce qui n'était encore qu'une espérance, quand nous écrivions les lignes qui précèdent, est aujourd'hui réalisé, grâce au zèle généreux et aux profondes connaissances de M. A. Passy.

trois résumés scientifiques, qui seront toujours consultés avec fruit, et dont chacun aurait suffi pour fonder la réputation d'un homme spécial.

» Sous le titre de *Précis archéologique de tous les monuments anciens existant dans le département de l'Oise*, il a donné une revue méthodique et raisonnée des innombrables vestiges que nous ont laissés l'antiquité celtique, la domination romaine, les établissements mérovingiens, ainsi que tout le moyen-âge et l'époque de la Renaissance. Publié pour la première fois en 1839, ce travail important a été remanié en entier par Graves avec le soin qu'il mettait toujours à la révision de ses ouvrages, et publié de nouveau avec de nombreuses additions qui en font un ouvrage entièrement distinct du premier, dans l'*Annuaire de 1855*.

» En 1849, il donna le tableau complet de la géologie départementale sous le titre d'*Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise*.

» Enfin il donna, dans l'*Annuaire de 1857*, la *Flore du département de l'Oise*, tableau largement agrandi par les recherches personnelles de Graves, dont le nom figure souvent dans la *Flore des environs de Paris*, de Mérat. »

Dans la suite de cette notice, si consciencieuse et si attachante, M. Danjou insiste principalement sur les travaux géologiques de Graves et sur sa description scientifique du pays de Bray, cette contrée exceptionnellé qui commence aux portes de Beauvais, au pied de la grande falaise, dernière limite de la formation crétacée, et qui s'étend en Normandie, jusqu'à la mer, pour reparaitre avec les mêmes caractères dans le Dorsetshire, en Angleterre. Il fut encouragé et secondé dans cette tâche par M. Héricart de Thury (1), et, après vingt ans de stu-

---

(1) Voir la notice biographique consacrée à ce savant personnage.

dieuses recherches, il finit par délimiter scientifiquement cette région géologique (1).

« Ce grand travail mit Graves en rapport direct avec les géologues anglais qui trouvaient chez eux, dans le Dorsetshire et la Cornouaille, des sujets analogues, ou plutôt identiques, d'étude. Une correspondance intime s'établit entre lui et le savant Murchison, qui vint à Beauvais en 1825 pour étudier une formation dont il retrouvait la continuation en Angleterre; mais il se lia surtout, à cette occasion, avec sir Ch. Lyell, qui appréciait hautement la justesse et la scrupuleuse exactitude de ses observations, et qui vint plus d'une fois étudier avec lui, dans nos environs, ces curieux terrains du Lias dont il a signalé l'existence. Il avait aussi des relations suivies avec M. Mantell, de Brighton, qui attachait un grand intérêt à constater l'identité des couches du Bray avec celles de la forêt de Tilgate.

» Quoique aussi éloigné que personne au monde de chercher l'éclat et le bruit, Graves se trouva naturellement en rapport avec les plus illustres géologues français. Nous nous bornerons à citer ici MM. Alex. Brongniard, Elie de Beaumont, Alcide d'Orbigny, de Verneuil, Deshayes, Ant. Passy, Constant Prevost, avec qui il entretenait des relations suivies, et dont plusieurs étaient devenus pour lui des amis dévoués.

» Indépendamment des botanistes français, entre lesquels nous nous bornerons à citer ici MM. Adolphe Brongniard, Desmaizières, de Lille, le comte Joubert, Héricart de Thury, Héricard-Ferrand, Mérat, Colson de Commercy, Nestler de Strasbourg, Parseval de Grand-

---

(1) Voir les *Statistiques* des cantons d'Auneuil, de Songeons et du Coudray-Saint-Germer.

maison, etc., il entretenait une vaste correspondance avec beaucoup de savants étrangers, notamment avec MM. Van Breda, de Haarlem, Alphonse de Caudolle et Duby, de Genève, Hildwich, à Nice, Sagot, à Acarouany (Guyane française), Schœnfield, à Arkem (Suède), Wetchell, à Copenhague, Webb, à Londres, et Persoon, naturaliste hollandais, mort à Paris après avoir passé au Cap la plus grande partie de sa savante et bizarre existence.

» Simple chef de division dans les bureaux de la préfecture de l'Oise, Graves était déjà compté parmi les savants d'une notoriété européenne. »

L'amour de la science détourne quelquefois les fonctionnaires publics de leurs travaux ordinaires : il n'en fut pas de même pour M. Graves. Serviteur fidèle de l'État, il ne déroba jamais un seul instant à ses devoirs et parcourut sa carrière administrative avec une ponctualité et un zèle irréprochables. La révolution de 1830 semblait devoir renverser un homme qui, par ses traditions de famille, par ses actes et par ses convictions, était notoirement dévoué à la branche aînée; mais les capacités et l'expérience de Graves le rendaient indispensable aux préfets qui se succédaient dans l'administration du département. M. le baron Feutrier, juste appréciateur de son mérite, le fit nommer secrétaire-général (1832). Il reçut, en 1836, la croix de la Légion-d'Honneur pour ses importants travaux de statistique. Il était toujours chargé de la délégation préfectorale en cas d'intérim ou d'absence par congé. En 1839, il fut même chargé de représenter l'administration au conseil général pendant l'intervalle qui sépara le départ de M. Germeau de l'installation de M. de Crèvecœur. M. Legrand (de l'Oise), qui avait eu l'occasion de juger, dans cette assemblée, le talent de M. Graves, lui offrit, en 1842, un emploi de chef de bureau dans l'administration centrale des contributions directes. Il lui

confia ensuite un poste important dans l'administration forestière.

Ces travaux administratifs ne détournèrent pas complètement M. Graves de ses études favorites, auxquelles il consacrait ses rares loisirs. Pendant son séjour à Beauvais, il fut un des fondateurs du comité archéologique du département de l'Oise, et c'est à ce titre que M. Danjou a prononcé son éloge dans cette Société Académique (1). Il était un des membres les plus actifs de la Société Géologique de France, où il remplit deux fois les fonctions de vice-président. Plus tard, vers 1842, il concourut avec M. le comte Joubert et MM. Ant. Passy, Moquin-Tandon, etc., à la Société Botanique de France, dont il fut toujours un des membres les plus assidus.

La Révolution de 1848 brisa un moment la carrière de M. Graves. Il fut destitué de son modeste emploi de chef de bureau. Cette brutale révocation, qui condamnait en quelque sorte aux rigueurs de la misère la vieillesse d'un homme dont la vie entière avait été consacrée au bien public avec le désintéressement le plus complet, causa, dans tout le département de l'Oise, la sensation la plus douloureuse. Le conseil général de l'Oise s'honora alors par une délibération spéciale (26 novembre 1848), dans laquelle il votait un crédit de 3,000 fr. pour la continuation des savantes notices statistiques de Graves. De douces larmes coulèrent des yeux du pauvre destitué, à cette marque de reconnaissance.

La réparation ne se fit pas attendre. M. Hipp. Passy, devenu ministre des finances, réintégra le chef de bureau dans l'administration forestière. En 1851, M. le comte de

---

(1) *Notice sur Louis Graves*, lue dans la séance de la Société Académique du 22 août 1859.

Germiny, fils de l'ancien préfet de l'Oise, profita à son tour de son passage au ministère pour confier à M. Graves les fonctions de secrétaire-général. Un troisième ministre, M. Bineau, qui avait débuté à Beauvais comme ingénieur des mines, et avait pu apprécier le mérite de Graves, l'appela (29 janvier 1852) aux fonctions de sous-directeur par *intérim* du contrôle des régies financières, et lui conféra bientôt après (7 avril 1852) le titre de sous-directeur de cette administration. Enfin, en 1854, la direction générale des forêts étant devenue vacante par suite du décès de M. Blondel, M. Graves fut appelé à ce poste élevé par décret du 15 mars 1854 : digne récompense de tant de travaux et d'honorabilité.

Hélas ! à peine la fortune et le crédit venaient-ils au devant de cet homme de bien, qui en aurait su faire un si digne usage, qu'une autre main se préparait à lui ravir tous ces dons. La santé de Graves, épuisée par les veilles, ne secondait plus son ardeur au travail. Il eut la douleur de voir mourir son bienfaiteur Bineau, victime, lui aussi, du travail, puis Henri Fonfrède, l'ami de toute sa vie. Lui-même voyait ses forces le trahir ; ses yeux affaiblis se refusaient à l'étude, et les défaillances de son cerveau fatigué lui donnaient déjà de funestes avertissements.

« Dans les derniers jours de mai 1857, alors que Graves assistait, en sa qualité de directeur général, au conseil du ministre des finances, une congestion subite lui enleva en partie l'usage de la parole et le força, sur les instances réitérées de M. Magne, à quitter la séance. Rentré dans sa demeure, il voulait encore lutter contre le coup mortel qui le terrassait, et comme s'il eût voulu s'en cacher à lui-même la gravité, il se mit à feuilleter, d'une main mal assurée, ces livres qui avaient fait le bonheur de sa vie, jusqu'au moment où les prescriptions précises du médecin



le contraignirent de recevoir les soins qu'exigeait son état.

» Il avait vécu en savant, il voulut mourir en chrétien et fit appeler près de lui un ecclésiastique de son choix, le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Acquin, paroisse dans la circonscription de laquelle il demeurait. Abordant cette grande affaire du salut avec la volonté ferme et la décision, qui étaient les principaux traits de son caractère, il y porta l'application sérieuse qu'il mettait toujours aux choses importantes, admirable et consolant souvenir, bien digne de servir d'exemple à tous ceux qui ont connu et aimé cette âme d'élite.

» La perte de Graves, dit en terminant M. Danjou, a été vivement sentie dans les hautes régions de la science et de l'administration; mais c'est surtout dans le département de l'Oise qu'elle a produit une profonde et douloureuse sensation. Pendant que l'administration forestière lui préparait une tombe à Paris, les amis qu'il avait à Beauvais faisaient célébrer dans cette ville, où il avait laissé tant de souvenirs, un service religieux, modeste tribut de leurs regrets. Informée de cette pieuse intention, la famille de Graves a cru se rendre l'interprète de sa pensée, en exprimant le vœu que sa dépouille mortelle fût déposée dans cette terre de Beauvais à laquelle son cœur était resté constamment attaché. Le conseil général et le conseil municipal de Beauvais, en acceptant avec reconnaissance ce précieux dépôt, ont voulu qu'un monument élevé par le département sur un terrain donné par la ville conservât le souvenir des sentiments qui n'ont cessé d'unir Graves à la contrée qu'il avait adoptée et du deuil profond que sa perte y a laissé! Une tombe d'un style simple, mais digne de ceux qui l'offraient et de celui à qui elle était destinée, s'élève dans le cimetière général

de Beauvais, et l'inscription suivante, gravée sur le marbre par les soins de M. Randouin, alors préfet de l'Oise, résume, avec la simplicité qui convient à la vérité, le rare mérite de Graves et les sentiments que lui portait la population entière du département de l'Oise. »

LOUIS GRAVES,  
 NÉ A BORDEAUX, LE 21 OCTOBRE 1791,  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE L'OISE,  
 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FORÊTS,  
 MORT A PARIS LE 5 JUIN 1857.

LE DÉPARTEMENT DE L'OISE  
 ÉTAIT POUR LUI UNE SECONDE PATRIE.

NUL NE L'A MIEUX CONNU,  
 PLUS AIMÉ,  
 MIEUX SERVI.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE,  
 ORGANE DES SENTIMENTS UNANIMES DU DÉPARTEMENT,  
 DONT LOUIS GRAVES A EMPORTÉ, EN MOURANT,  
 LA HAUTE ESTIME  
 ET L'AFFECTUEUSE RECONNAISSANCE,  
 LUI A ÉLEVÉ CE MONUMENT.

*Priez Dieu pour lui.*

Telle fut la vie de ce savant d'élite, de cet homme de bien, qui a laissé parmi nos concitoyens un souvenir vénéré et l'exemple de ses vertus publiques et privées. Une seconde notice biographique et scientifique lui a été consacrée par M. Antoine Passy, membre de l'Institut et l'un des amis de Louis Graves; mais cette notice n'est pas encore livrée à l'impression.

Le *Dictionnaire des contemporains* ne fait pas mention de Louis Graves.

**Les frères GRÉBAN (Arnoul et Simon),**Auteurs dramatiques du xv<sup>e</sup> siècle,*nés à Compiègne.*

Clément Marot, dans ses épigrammes, parle à plusieurs reprises des « deux Gresban, au bien résonnant style. » Il les croyait originaires du Mans; mais La Croix du Maine, quoique Manceau et intéressé, comme biographe, à revendiquer des personnages illustres pour sa patrie, les fait naître à Compiègne, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle(1).

Un lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. A. Chassang, a consacré aux frères Gréban une notice intéressante et pleine de détails inédits. M. Paulin Pâris, dans son cours d'histoire littéraire de la France au moyen-âge, a aussi mis en lumière les œuvres (manuscrites pour la plupart) de ces précurseurs de l'art dramatique en France. Voici quelques extraits de ces savantes notices :

*Arnoul Gréban* était chanoine de l'église du Mans vers 1450; il est l'auteur du *Mystère de la Passion*, qui fut représenté à Abbeville en 1452 (2) : c'est une œuvre co-

(1) Un des descendants de cette famille, *Jacques Gréban*, s'est distingué, comme capitaine de vaisseau, sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>. Sa fille a épousé le baron Duveyrier, si connu comme auteur dramatique sous le pseudonyme de *Mélesville*. Les autres enfants de Jacques Gréban sont : *M. Amédée Gréban*, colonel du génie, et *M. Gréban de Pontourny*, qui s'est distingué comme lieutenant de vaisseau dans les campagnes de la Morée et d'Alger.

(2) *La Passion* d'A. Gréban doit être publiée dans la bibliothèque Elzévirienne par MM. Ch. d'Héricault et L. Moland.

lossale et qui ne compte pas moins de vingt-cinq mille vers. C'est long; mais, comme le fait observer M. Chassang, qu'est-ce auprès de la *Passion* de Jean Michel, qui en a le double? « On y rencontrera, ajoute-t-il, plus d'un trait de mauvais goût; mais on n'y sera pas sans cesse choqué par les ordures que Jean Michel se plaît à faire débiter par les démons et par les bourreaux de Jésus-Christ, et l'on y reconnaîtra plus de naturel et de naïveté. »

Outre son mystère, Arnoul Gréban avait composé plusieurs pièces de poésie. Guill. Tory, dans son *Champ fleury*, cite de lui une *complainte*, et ajoute, d'après l'auteur du vieil art poétique français, « que cet Arnoul fut le premier inventeur en France de cette manière de rime, qui n'est pas pauvre. »

*Simon Gréban* était moine de Saint-Riquier, dans le Ponthieu, et secrétaire du comte du Maine, Charles d'Anjou. Il a composé, en collaboration avec son frère, le *Mystère des actes des apôtres*, qui est la continuation du *Mystère de la Passion*. Il ne fut pas publié du vivant de l'auteur. Divers témoignages nous apprennent que ce mystère fut représenté de 1536 à 1541, à Bourges, à Tours, au Mans, à Angers, à Paris : évidemment il n'avait cessé depuis sa composition, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, d'être joué à diverses époques dans les principales villes de France.

« Si l'on veut avoir une idée de l'appareil déployé pour ces sortes de représentations, dit M. A. Chassang, il faut lire la *Relation de l'ordre de la triomphante et magnifique monstre du Mystère des actes des apôtres, qui a eu lieu à Bourges le dernier jour d'avril 1536, par J. Thibaust; Bourges, 1836, in-8°.* »

On distingue quatre éditions de cet ouvrage.

La première a pour titre : *Le triomphant Mystère des actes des Apôtres*; Paris, N. Couteau, deux volumes in-folio. Elle est précédée d'un privilège accordé à G. Alabat, « marchand demeurant à Bourges, » et daté de 1536. On y lit une préface où G. Alabat dit « avoir fait iceux Actes diligemment revoir et conformer par la sentence et jugement de docteurs sçavants es saintes lettres; » le verso de l'avant-dernier feuillet indique P. Cures comme l'un de ces correcteurs.

Le titre de la deuxième et de la troisième édition est le même; mais la deuxième est un volume in-folio, sans date ni lieu d'impression (le privilège, qui s'y trouve, atteste au moins qu'elle n'est pas antérieure à 1536).

La troisième fut publiée par Arn. et Ch. Les Angeliers; Paris, 1540, deux volumes in-4°.

Enfin, la quatrième, dont le titre est un peu plus étendu que celui des précédentes éditions, et qui est de 1541 (Paris, Les Angeliers, trois volumes in-folio), contient, outre les *Actes des apôtres*, le *Mystère de l'Apocalypse*, par L. Chocquet : c'est pour cette raison l'édition la plus recherchée; mais on n'y trouve pas les tables et le prologue.

Nous renvoyons aux frères Parfaict pour l'analyse de cet ouvrage, qui n'est autre chose que le livre de saint Luc découpé en scènes et mis en vers : quelques-unes de ces scènes ne manquent pas d'un certain art, et quelques-uns de ces vers méritent l'estime qu'en faisait Cl. Marot. Mais il y en a près de quatre-vingt mille, c'est dire assez qu'ils sont fort mêlés, et l'on y a fait tant de remaniements que Simon Gréban n'est guère responsable que de l'édition de 1536, encore porte-t-elle déjà les corrections de P. Cures. Le *Répertoire des noms contenus au jeu des actes des apôtres* accuse quatre cent quatre-vingt-cinq personnages, et fait songer à ce que l'on a dit des représentations des

*Mystères*, que la moitié d'une ville était chargée d'y amuser l'autre (1).

---

**GRÉVIN (Jacques), Poète et Médecin,**

*né à Clermont en Beauvoisis.*

1538—1570.

Par sa précocité, Jacques Grévin peut être classé parmi les enfants célèbres; par ses œuvres, et surtout par la variété de ses connaissances et sa profonde érudition, il prend place parmi les hommes les plus distingués de son temps. Il était doué d'un génie si heureux qu'il s'appliqua en même temps, avec le plus grand succès, à la poésie française et latine, aux belles-lettres en général, à la philosophie, posséda à fond le latin et le grec, et devint médecin habile.

Telle était son ardeur pour l'étude et sa facilité à apprendre qu'à treize ans il avait pu terminer ses humanités et s'exercer à la langue française, absolument bannie des

---

(1) A. Chassang : *Biographie générale*. — La Croix du Maine : *Bibliothèque française*. — Guill. Colletet : *Histoire des poètes français* (manuscrit conservé à la bibliothèque du Louvre). — Les frères Parfaict : *Histoire du théâtre Français*, tome II. — Le duc de La Vallière : *Bibliothèque du théâtre Français*, tome I. — Pr. Marchand : *Dictionnaire historique*. — Brunet : *Manuel du libraire*, tome III. — Paulin Paris : *Cours d'histoire littéraire de la France au moyen-âge*, dans la *Revue des cours publics* du 24 juin 1855. — Le même : *Manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, tome VI.

exercices scolastiques. Il fit sur les bancs sa tragédie de collège qu'il intitula *Jules César*.

C'était le temps où l'étude plus intelligente de l'antiquité et les productions heureuses des Italiens et des Espagnols devenaient le signal de la renaissance des lettres. On était disposé à encourager tous les essais, et le goût du théâtre donnait un nouvel attrait à la poésie. La tragédie de *Jules César* fut un véritable événement : elle fut admirée de l'Université ; tout Paris vint l'applaudir. L'étonnement fut à son comble à l'apparition de deux pièces de comédie que l'auteur donna la même année, surtout quand on sut que des œuvres, que les gens les plus savants jugeaient accomplies, étaient dues à la plume d'un si jeune écrivain.

La première comédie que composa Grévin avait pour titre *la Trésorière*. Henri II lui en commanda une autre, à l'occasion des noces de sa fille Claude, duchesse de Lorraine, et il produisit *les Esbahis*. Mais des obstacles imprévus en retardèrent la représentation. *La Trésorière* fut représentée en 1558, et *les Esbahis*, aussi bien que la tragédie, le 16 février 1560, au collège de Beauvais, en présence de la Cour et de la jeune duchesse de Lorraine, pour laquelle cette pièce avait été composée. « La décence n'y est pas plus respectée dans le sujet que dans les paroles, et cependant elle fut jouée par des écoliers et devant une princesse. » (Bibl. Elzévir.)

En voici un passage :

Marion voici le galant...  
 Voy-tu son œil estincelant?  
 Le vois-tu gaillard et dispos?  
 Comme il sent déjà tout son rost  
 De la feste ! Il semble à le voir  
 Que jamais il n'eut le vouloir  
 De le faire à la dérobée.  
 S'il trouvait la garce tombée,  
 Pense tu comme de bon cœur  
 Il s'offrirait le serviteur.

*Les Esbahis*, réimprimés dans la bibliothèque Elzévirienne, sont précédés d'un *avant-jeu*. Ces jeux satyriques étaient appelés communément *les Veaux*. L'auteur avait aussi composé une pastorale et une autre comédie intitulée *la Maubertine*, qu'il dit lui avoir été enlevée.

Malgré les encouragements qu'il reçut, Grevin borna là sa carrière dramatique. La poésie ne suffisait pas à une existence aussi active que la sienne. Il s'adonna à l'étude de la médecine et n'accorda à la muse que le temps que lui réclamèrent ses amours.

M<sup>lle</sup> Nicole Etienne, fille de Charles Etienne, médecin, jeune personne qui joignait à la beauté beaucoup d'esprit et tournait fort bien les vers, avait touché son cœur. Il lui adressa, ou lui dédia, sous le nom d'Olympe, une suite de sonnets, de chansons, d'odes, de pyramides, de Villanesques et autres poésies érotiques, imitées des Italiens et des Espagnols, alors les maîtres du genre.

Ces pièces furent publiées en premier lieu par Robert Etienne, oncle de la belle personne qui les avait inspirées.

En voici un sonnet qui n'est pas sans défaut :

L'automne suit l'été, et la belle verdure  
Du printemps rajeuni est en suivant l'hiver :  
Toujours sur la marine on ne voit étriver  
Le nord contre la nef errante à l'aventure ;

Nous ne voyons la lune être toujours obscure ;  
Ainsi comme un croissant on la voit arriver.  
Toute chose se change au gré de la nature,  
Et seul ce changement je ne puis éprouver.

Un an est jà passé, et l'autre recommence,  
Que je suis, poursuivant la plus belle de France,  
Sans avoir échangé le courage et le cœur,

Qui fait qu'oresnavant je ne me veux fier  
A celui qui a dit, comme assuré menteur,  
Qu'on n'est pas aujourd'hui ce qu'on était hier.

Le poète fut déçu dans son espoir : il n'obtint pas la



main de celle qui inspirait sa muse. La belle Nicole épousa Jean Liébault, médecin. Grévin s'en consola en composant sa *Géodacrie*, dont nous citons le passage suivant :

Ce n'est plus moi qui veux faire d'un rien grand chose,  
Je ne tizelle plus sur l'immortalité.  
Le soudain changement d'une vaine beauté,  
Ornant de déshonneur le vers que je compose,

Je ne veux plus cacher par la métamorphose  
Cela qui est mortel, dessous la Déité,  
Esclavant follement ma douce liberté :  
Pour un meilleur sujet ma rime je dispose.

Une dame plus forte a mis hors de prison  
Ma jeunesse captive : elle qui est Raison  
S'est remise en la fin dedans sa forteresse :

Là, d'une heureuse main, bridant la volupté,  
Me montra qu'il ne faut, quand on est surmonté,  
Faire de l'imparfait une sainte Déesse.

Et, en effet, notre amoureux désappointé fit diversion à ses distractions mondaines et à ses peines de cœur par de fortes études sur la médecine : il reçut le bonnet de docteur pendant le décanat d'Antoine Taquet, élu en novembre 1560 et continué en 1561. Tout jeune qu'il était, il fit néanmoins adopter à la Faculté de Paris ses opinions au sujet de certains remèdes qu'il croyait pernicious, tels que l'antimoine, dont il demanda aux magistrats de proscrire le débit ; et, de même que l'orpiment et le vif-argent, l'antimoine fut banni du *Codex* par un décret de la Faculté de Paris, que le parlement confirma.

Grévin continuait néanmoins de cultiver la poésie, et la fit servir même à la médecine par la traduction de *Nicandre* en vers français.

Il donna une seconde édition de son *Olympe*, en un volume qui comprenait son théâtre : ce sont pour ainsi dire ses œuvres complètes que nous essayons de faire connaître par les <sup>cons</sup> passages suivants :

## L'HEUREUSE MÉDIOCRITÉ.

Heureux, et plus heureux l'homme, qui est content  
 D'un petit bien acquis, et qui n'en veut qu'autant  
 Que son train le requiert ! Là il vit à sa table,  
 Toujours accompagné d'un repos désirable ;  
 Il n'a souci d'autrui ; l'espoir des grands trésors  
 Ne lui va martelant ni l'âme, ni le corps ;  
 Il se rit des plus grands, et leurs maux il écoute ;  
 Il n'est craint de personne, et personne (ne) redoute :  
 Il voit les grands seigneurs, et contemplant de loin,  
 Il rit leur convoitise et leurs maux et leur soing ;  
 Il rit les vains honneurs qu'ils bâtissent en tête,  
 Dont les premiers de tous, ils sentent la tempête,  
 Si le ciel murmurant les voit de mauvais œil,  
 Accablant tout d'un coup le bonheur et l'orgueil.

(*Jules César*, troisième acte.)

## LE GAIN.

Le gain fait tout, le gain emporte  
 Les remparts d'une ville forte ;  
 Le gain fait c.... les maris ;  
 Le gain est le dieu de Paris ;  
 C'est le dieu des inventions,  
 Et la fin des intentions.  
 Le gain fait courir les marchands  
 Au péril et danger des champs,  
 Au péril des vents et tempêtes  
 Qui plus souvent dessus leurs têtes  
 Tombant d'épouvantable effort,  
 Leur mettent dans les dents la mort.

(*La Trésorière*, comédie.)

Tel était le goût du temps : les vers de Grévin firent tressaillir le vieux Ronsard. Tout fier d'un tel élève, le prince des poètes français lui adressa, en 1562, l'épigramme suivante :

Jodelle le premier, d'une plainte hardie,  
 Françoisement chanta la docte tragédie ;  
 Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois,  
 La jeune comédie en langage françois,  
 Et si bien les sonna, que Sophocle et Ménandre,  
 Tant fussent ils savants, y eussent pu apprendre.

... Et toi Grevin, toi mon Grevin encor  
 Qui dores ton manteau d'un petit crêpe d'or,  
 A qui vingt deux ans n'ont pas clos les années  
 Tu nous a toutefois les Muses amenées,  
 Et nous a surmontés, qui sommes jà grisons,  
 Et qui pensions avoir Phébus en nos maisons.  
 Amour premièrement te blessa la poitrine  
 Du dard venant des yeux d'une beauté divine,  
 Qu'en mille beaux papiers tu as chanté, à fin  
 Qu'une si belle ardeur ne prenne jamais fin.  
 Puis tu voulus savoir des herbes la nature,  
 Tu te fis médecin, et d'une ardente cure  
 Doublement agité, tu appris les métiers  
 D'Apollou, qui t'estime et te suit volontiers;  
 Afin qu'en notre France, un seul Grevin assemble  
 La docte médecine et les vers tout ensemble.

On doit rendre justice à l'impartialité éclairée avec laquelle Grévin, puisant tour à tour dans les auteurs, tant modernes et étrangers qu'anciens, en fit un choix judicieux et contribua à répandre en France les règles du bon goût qui prévalut après lui : il peut compter parmi les initiateurs de son temps. On abandonnait alors la poésie purement spontanée et exclusivement nationale de nos premiers poètes pour imiter non seulement les Latins et les Grecs, mais encore les Italiens et les Espagnols.

Ailleurs, Ronsard lui disait encore :

A Phébus, mon Grevin, tu es de tout semblable  
 De face, de cheveux, et d'art et de savoir.

Après leur rupture, le chef de la Pléïade n'imagina pas contre l'ingrat disciple de châtement plus sévère que de rayer de ses poésies tous les vers à sa louange, en substituant, pour ne pas les perdre, le nom de Patrouillet et d'autres poètes contemporains, à celui de Grévin, dès lors son ennemi.

Ronsard lui-même, dans une ode à la fin de ses œuvres, nous confesse cette petite vengeance :

J'oste Grevin de nos écrits,  
 Pour ce qu'il fust si mal appris,

Afin de plaire au calvinisme,  
 (de voulais dire à l'athéisme),  
 D'injurier par ses brocards  
 Mon nom connu de toutes parts.  
 Et dont il faisait tant d'estime  
 Par son discours et par sa ryme.

Cette querelle fut en effet amenée non par jalousie d'auteur, mais à cause des dissidences religieuses de l'époque.

Essentiellement novateur, Grévin s'était converti au calvinisme; il en était un des plus chauds partisans. Il ne put pardonner au maître, malgré les louanges dont il avait été honoré par lui, son *Discours des misères du temps*, où les sectateurs de la nouvelle religion étaient fort maltraités. Et il se réunit à La Roche Chaudieu, Florent Chrétien et autres auteurs pour déchirer Ronsard dans une satire intitulée *le Temple*.

C'est pour cela que les vers cités plus haut, à l'éloge de Grévin, ne furent rétablis dans les œuvres de Ronsard qu'après sa mort.

Grévin quitta Paris fort à propos pour être à l'abri du fléau des guerres religieuses. Il venait d'être reçu médecin à la Faculté de Paris, en 1560, après de brillantes études. Malgré son extrême jeunesse, il jouit d'une grande autorité en médecine, aussi bien qu'en philosophie, en littérature ou en linguistique.

Attirée par sa renommée et flattée des vers qu'il lui avait dédiés, Marguerite de France, sœur de Henri II, qui avait épousé, en 1559, Philibert-Emmanuel de Savoie, voulut connaître un jeune savant qui déjà faisait tant de bruit. Charmée de son esprit, de son mérite et de ses bonnes qualités, elle résolut de l'attacher à sa personne; elle l'emmena avec elle à Turin et en fit à la fois son médecin et son conseiller le plus intime. Aussi se plaignit-elle, après la mort de Grévin, d'avoir perdu en même temps son médecin pour les maladies du corps, et son

consolateur pour les inquiétudes de l'esprit. Elle ne négligea rien pour lui témoigner sa reconnaissance et ses regrets : elle lui fit faire de magnifiques funérailles, et, tant qu'elle vécut, elle retint auprès d'elle la veuve et la fille de ce savant homme ; elle leur fit toutes sortes de biens et d'honneurs, particulièrement à sa fille, qu'elle avait tenue sur les fonds de baptême et qu'elle avait nommée Marguerite-Emmanuelle.

Grévin n'avait pas accompli sa trentième année lorsqu'il mourut à Turin, le 5 novembre 1570. Il avait déjà acquis, comme lettré et comme savant, une immense réputation à un âge où la plupart des auteurs n'ont pas encore commencé à se faire un nom.

Il laissa de nombreux ouvrages qui dénotent une facilité prodigieuse, des connaissances et des aptitudes variées, et une infatigable ardeur au travail.

On se fera une idée de sa facilité de travail et de sa vive pénétration, si l'on songe qu'il a commencé de composer dans un âge si tendre, à une époque où l'Université occupait la jeunesse, dix ans aux cours d'humanités, pendant lesquels tous les exercices sur la poétique, sur la rhétorique et la philosophie n'avaient lieu qu'en grec et en latin. La langue vulgaire était bannie comme étrangère des récréations scholastiques, et quiconque eût osé y introduire la poésie française eût passé pour traître au collège et ennemi de la patrie. Il fallait donc que Grévin eût déjà mené à fin tous ses cours, puisqu'en se mettant, dès son adolescence, au rang des poètes français, il compta parmi ses plus grands admirateurs l'Université elle-même.

Son début est, comme nous l'avons vu plus haut, sa tragédie intitulée *Jules César*. Grévin dit, dans le discours préliminaire de son Théâtre, que, lorsqu'il publia cette pièce, bien des gens crurent qu'il l'avait prise du latin de celle de Muret, mais qu'ils reconnurent bientôt, en com-

parant les deux pièces, qu'un tel soupçon était sans fondement. Il convient d'avoir été auditeur de Muret dans les humanités, et ne nie pas s'être inspiré de son œuvre, et lui avoir emprunté certains sentiments, diverses situations; mais il assure qu'il diffère complètement de son maître quant au plan et à la conduite de la pièce.

L'admiration dont les poésies de Grévin furent l'objet ne saurait se comprendre aujourd'hui. Ses vers ne pourraient se soutenir devant un public que les chefs d'œuvre des siècles suivants ont rendu justement difficile. Il faut voir seulement dans Grévin et d'autres auteurs contemporains des chercheurs, qui, mêlant la forme de leurs prédécesseurs aux emprunts qu'ils faisaient à l'étranger, fournirent la matière que leurs successeurs transformèrent et approprièrent au goût français graduellement formé. A ce titre, Grévin, lui aussi, fut un des précurseurs du grand siècle.

« Les comédies de Grévin ne brillent pas par la noblesse et l'élévation des sentiments, mais on y trouve des intrigues assez bien démêlées, de l'enjouement, un style vif et naturel; lui-même, dans ses préfaces, se vante de savoir donner à ses personnages, qui sont en général des gens du commun, le langage qui convient à leur condition, au lieu de leur prêter celui de bel esprit. Sa tragédie de *Jules César* lui a valu les éloges de La Harpe, qui ne fait pas difficulté d'y reconnaître « des idées grandes, fortes, et le ton de la tragédie; » l'auteur lui paraît bien supérieur à Jodelle. Le *Discours* qui sert de préface au théâtre de J. Grévin (Paris, 1562, in-8°) mérite d'être lu : l'auteur y traite des règles de la poésie dramatique, et c'est peut-être le premier ouvrage écrit en français sur cette matière (1). »

---

(1) Biographie Didot.

L'historien De Thou, qui vante beaucoup les talents de Grévin, dit que « ses bonnes qualités et la douceur de son esprit, qui lui avaient fait de nombreux amis parmi ceux qui le connurent, le firent généralement regretter.

Les œuvres de Jacques Grévin sont nombreuses; la plus grande partie est perdue, entre autres ses poésies latines, qu'il n'eut pas le temps d'éditer, ainsi que d'autres ouvrages qui restèrent inachevés, sa mort précipitée l'ayant empêché d'y mettre la dernière main.

On connaît de lui :

1° Le *Théâtre*, comprenant sa tragédie et ses deux comédies : *César, la Trésorière et les Ebahis; l'Olympe*, contenant plusieurs sonnets et autres compositions poétiques, furent réimprimés en 1561, à Paris, par Vincent Sertenas, in-8°, en un volume.

2° *Hymne sur le mariage de François, dauphin de France, et de Marie Stuard, reine d'Ecosse*; Paris, 1558.

3° *Pastorales* sur les mariages de très-excellentes princesses Madame Elisabeth, fille aînée de France, et Madame Marguerite, sœur unique du roi, imprimées à Paris, in-4°, par Martin l'Homme, 1559.

4° Poème en vers sur l'*Histoire des Français et hommes vertueux de la Maison de Médicis, à la reine mère du roi*; Paris, in-4°, Robert Etienne, 1567. Œuvres de Nicandre, médecin et poète grec, en vers français, déjà traduit en latin par Jean de Goris. De Thou vante cette traduction, qu'il juge égale en beauté et en élégance au grec et au latin : elle a été imprimée à Anvers, in-4°, par Christophe Plantin, 1568.

5° *Préceptes de Plutarque* sur la manière de se gouverner en mariage, traduit du grec en français; Paris, chez Martin l'Homme, 1550.

6° *Apologie sur les vertus et facultés de l'antimoine*, ou traité sommaire de la nature des minéraux, venins, pestes,

et de plusieurs autres questions naturelles et médicales, pour confirmation de l'avis des médecins de Paris, contre ce qu'a écrit Louis de Launoy, empirique; Paris, in-8°, par Jacques du Puis, 1567.

7° *Deux livres des venins, où il est amplement discours des bêtes venimeuses, thériacques, poisons et contre-poisons; Anvers, in-4°, par Christophe Plantin, 1568; où, entre autres choses, il est dit : le venin considéré en soi, est une chose non naturelle, laquelle entrée dans le corps humain, est cause ou d'une entière corruption, ou d'une très-grande offense en icelui : et ce, ou par une qualité excessive, ou par une propriété naturelle et cachée, ou bien par une totale conjuuration et commun consentement de sa nature.*

8° *Cinq livres de l'Imposture et tromperie des diables : des enchantements et sorcelleries, traduits du latin de Jean de Wier, médecin du duc de Clèves; Paris, in-8°, par Jacques du Puis, 1567.*

9° *Portraits anatomiques de toutes les parties du corps humain, gravés en taille douce par ordre de Henri VIII, roi d'Angleterre, abrégé de l'ouvrage d'Andre Vesal sur le même sujet; Paris, in-folio, par André Wechel, 1569.*

Des nombreux auteurs qui se sont occupés de Jacques Grévin, De Thou est celui qui donne le plus de détails sur les particularités de sa vie (1).

---

(1) De Thou : *Histoire*, 1570. — Du Verdier et Lacroix du Maine : *Bibliothèque française*. — Nicéron : *Mémoires*, tome xxvi. — La Harpe : *Cours de littérature*. — Teissier : *Eloge des hommes savants*, tome II. — Baillet : *Jugement des savants sur les poètes modernes*. — Les frères Parfaict : *Histoire du théâtre français*, tome III, 1310-1316. — Titon du Tillet : *Parnasse français*, page 130. — Ronsard : *Elégies*, sixième partie de ses œuvres; Paris, 1609 et 1623, in-folio. — Eloy : *Dictionnaire historique de la médecine*, tome II, in-4°, 1778. — *Biographie Didot*, tome XXII, in-8°, Paris, 1858. — Violet Le Duc : *bibliothèque Elzévirienne*; Paris, 1855, in-12, Jannet.



**GUELPHE (François),** Théologien janséniste,

né à Beauvais.

1650 — 1720.

Il débuta par être enfant de chœur à Notre-Dame de Paris, et fit ses études au collège de Fortet. Ayant refusé de signer le formulaire, il fut expulsé de cette institution; mais Arnaud et Nicole le recueillirent; il les aida beaucoup dans la transcription de leurs ouvrages. En 1679, il accompagna Arnaud dans ses voyages, et lorsque ce docteur mourut, ce fut Guelphe qui rapporta son cœur à Port-Royal-des-Champs (1694). Il prononça, à cette occasion, une oraison funèbre de son bienfaiteur.

Guelphe vécut depuis dans la retraite, quoiqu'il ne cessât pas de prendre une part active à la lutte théologique qui préoccupait alors tous les esprits. Il mourut fort âgé chez les bénédictines de La Ville-l'Evêque, et y fut enterré.

Ses écrits, publiés sous le nom de M. François, ne sont d'aucun intérêt aujourd'hui. On distingue cependant sa *Relation de la Retraite de M. Arnaud dans le Pays-Bas* (posthume), avril 1733, in-12.

Moréri; *Grand Dictionnaire historique*, édit de 1759.

**Simon GUEULETTE, dit Mesmay, Historien,***né à Noyon.*

16.. — 1699.

Il fit profession fort jeune dans l'ordre des Bernardins, à Ourscamp, passa dans la congrégation de Cluny et devint prieur de Courcelles. Il mourut à Paris en 1699. Sous le pseudonyme de D..... (*Desmay*, qui était le nom de sa mère), il a publié de nombreux ouvrages, la plupart traitant de l'histoire. Parmi ceux qui ont obtenu le plus de succès, on cite :

1° *Méthode facile pour étudier l'histoire de France*; Paris, 1684, in-12; il en fit un *Abrégé*, qui eut plusieurs éditions.

2° *Méthode pour apprendre facilement la fable héroïque ou l'histoire des dieux*; 1692, in-12.

3° *Méthode pour apprendre l'histoire de l'Eglise*; Paris, 1693, trois volumes in-12. Le dernier volume, qui contient l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, a été réimprimé séparément; Paris, 1699, in-12.

4° *Nouvelle méthode pour apprendre facilement l'histoire romaine*; 1694, in-12.

5° *Abrégé de l'histoire généalogique de la Maison de France et de ses alliances, avec les noms des grands officiers de la couronne sous chaque roi*; Paris, 1699, in-12. Le grand ouvrage du P. Anselme a fourni les matériaux de cet *Abrégé* (1).

---

(1) *Journal des savants*, janvier 1699. — Lelong : *Bibliothèque historique de la France*, tome I, n° 4,915; tome II, n° 15,633 et 24,845; tome IV, n° 15,633. — Barbier : *Examen critique des Dictionnaires historiques*.

**GUIBERT DE NOGENT, Historien et Théologien,***né à ou près Clermont, diocèse de Beauvais.*

1053 — 1124.

*Gesta dei per Francos.*

Guibert de Nogent, l'historien de la première croisade, est, avant Villehardouin et Joinville, le père de l'Histoire, ou du moins de la Chronique nationale. *Les œuvres de Dieu accomplies par les Français*, tel est le titre de son principal ouvrage, et ce titre est resté comme la devise de la France qui semble, en effet, accomplir dans l'histoire une mission providentielle.

La vie modeste de Guibert de Nogent contraste avec cette fière légende : Il n'aimait pas à faire parler de lui : *Delectabar esse modicus*. Laissons donc parler ses biographes, auxquels nous conserverons, autant que possible, leur style naïf et légendaire :

Guibert était de noble extraction. Il n'était âgé que de huit mois lorsqu'il perdit son père, nommé Evrard, seigneur, noble et riche. Ses parents l'avaient consacré, dès sa naissance, à Dieu et à la Vierge, conformément à leur vœu fait pour la délivrance de sa mère, qui avait senti pendant le carême presque entier les douleurs de l'enfantement.

Guibert ne nous a point conservé le nom de famille de sa mère, mais il loue la modestie, la piété et toutes les rares vertus dont elle était douée. Cette sainte femme, toute à Dieu, ne négligea rien pour que son fils partageât ses sentiments et accomplît son vœu.

Dès que l'enfant se trouva en âge de commencer ses études, sa mère lui donna un précepteur d'une piété austère, d'un caractère rigide et dur, mais d'un esprit fort borné et d'une instruction des plus pauvres. Sous un tel précepteur, l'enfant fut fort maltraité et n'apprit rien. Néanmoins, chose singulière, il avait pris tant d'attachement pour son maître qu'il résista à la volonté de sa mère, qui voulait l'arracher à de si barbares mains.

A quelque temps de là, la mère, se sentant appelée par Dieu, se renferma dans une communauté près du monastère de Flay, où entra en même temps le précepteur.

La simonie, ce vice que le clergé avait contracté au contact de la féodalité, souillait alors l'Eglise. Dès son enfance, le jeune Guibert avait été pourvu d'un canonicat. Passant ainsi brusquement d'une extrême contrainte à une liberté très-grande, l'enfant céda à la contagion de l'exemple et à l'entraînement naturel à son âge : il s'abandonna à une grande dissipation.

En apprenant ce changement, sa pieuse mère en fut si alarmée qu'elle faillit en mourir de douleur. Quand elle eut recouvré la santé, elle fit entrer son fils au monastère de Flay et le rendit à son précepteur, qui s'y était cloîtré.

Ce monastère, qui avait d'abord porté le nom de son fondateur saint Germer, avait été rebâti au XI<sup>e</sup> siècle par Dragon, évêque de Beauvais. On y retrouvait toute la ferveur ordinaire à une fondation nouvelle. Le jeune Guibert, dès son entrée, y respira un air de sainteté qui provoqua en lui une soudaine vocation. Mais on n'eut garde de céder trop vite à une conversion aussi brusque; on préféra tout attendre du temps et de la réflexion. L'enfant dissimula son dessein pendant huit mois. Mais, vers la Noël, il se jeta aux pieds du moine, qui avait toute sa confiance, d'un air si convaincu que l'on agréa ses vœux.

Guibert avait douze ans lorsqu'il prit l'habit religieux.

Il partagea dès lors son temps entre la prière et l'étude. Ses progrès rapides excitèrent la jalousie de ses camarades. Il songea un moment à changer de monastère, mais il finit par se faire aimer de tous à force de bonté et d'humilité.

A mesure qu'il avançait en âge, l'étude le captivait de plus en plus. La lecture des poètes le charmait. Ovide, son auteur de prédilection, lui inspira le désir de faire des vers. Les peintures érotiques et les expressions peu chastes de ce charmant poète faisaient une fâcheuse diversion aux pratiques religieuses qui devaient l'occuper. Une maladie le fit rentrer en lui-même.

Plus docile aux conseils de ses directeurs, il reprit la lecture des saintes écritures qu'il avait jusque-là trop négligée. Il la poursuivit avec un intérêt toujours croissant. Son imagination s'enflammait au souffle inspirateur d'un spiritualisme ardent, qui se révélait sous les formes du merveilleux. Il s'abreuva aux sources pures du Pentateuque; il se nourrit du lyrisme des prophètes, et sa raison, formée par la littérature profane, chercha à pénétrer le sens mystique de leurs allégories.

Il s'aida pour cela de la lecture des saints Pères, et surtout des commentaires de Grégoire le Grand, qui lui offraient les explications les plus sages et les plus satisfaisantes. Il en trouva la tradition vivante dans saint Anselme.

Cet homme incomparable, comme il l'appelle, était alors prieur de l'abbaye du Bec, dont il devint ensuite abbé. Dans ses visites au monastère de Flay, il remarqua Guibert, apprécia sa vive intelligence, son ardeur studieuse, et se plut à l'aider de ses conseils. Il prit tant de plaisir à instruire un élève qui profitait si bien de ses le-

çons, qu'il multiplia ses visites au monastère de Flay, n'y venant en quelque sorte que pour Guibert.

Ainsi formé, mûri par le concours des lettres profanes et de la littérature sacrée, grâce à la sagacité de son esprit et à son rare discernement, qui lui permettaient de retirer de l'une et de l'autre les fruits les plus substantiels et les résultats les plus solides, Guibert parvint à une force de jugement et à une profondeur qui lui attirèrent la considération générale.

C'est dans un sermon improvisé qu'il prit conscience de sa force et qu'il en donna l'idée aux autres.

Un jour qu'il avait accompagné son abbé dans un monastère voisin, à l'occasion de la fête de la Madeleine, il fut invité à faire un sermon à l'occasion de la solennité du jour. Son abbé, qui avait été invité le premier, trop peu lettré pour s'exécuter, s'en était déchargé sur lui parce qu'il le connaissait savant et disert. Guibert développa, en s'appuyant sur un texte de la Bible comme point de départ, une question de morale avec tant d'éclat et de force, qu'il excita l'admiration de tous les assistants : plusieurs d'entre eux lui demandèrent même une copie de son sermon.

C'est à la suite de cette cérémonie qu'il commença d'écrire ses Commentaires sur les six jours et le reste de la Genèse. Mais son abbé, qui avait peu le goût et la pratique des lettres, qui y voyait même une diversion dangereuse aux pratiques religieuses, le retint et le détourna autant qu'il le put de ce travail. Obligé de travailler à la dérobée, Guibert ne continua son œuvre que bien lentement. Mais bientôt les circonstances lui devinrent plus favorables.

En 1084, l'abbé donna sa démission. Guibert put dès lors se livrer sans contrainte à la composition des nom-

breux ouvrages qu'il a composés depuis. Il était alors dans toute la force de l'âge et du savoir. Sa science profonde, sa grande prudence et sa capacité, jointes à une belle prestance, à sa noblesse d'extraction et aux talents les plus propres à relever de si grands avantages, tout le prédisposait pour le monde et lui ouvrait les voies vers une haute dignité ecclésiastique. Ses parents, tous gens puissants, l'y invitaient plus par convoitise et vanité que par intérêt pour lui. Ils multipliaient leurs sollicitations et leurs démarches pour le pourvoir d'un évêché.

Bien que Guibert fut accessible aux suggestions de l'ambition, les scrupules religieux prévalurent en lui. Sa prudence et ses goûts studieux lui faisant une loi de la retraite, il préféra l'humble vie du pénitent à l'éclat des grandeurs mondaines. La plus humble position faisait ses délices, et il ne redoutait rien tant qu'un rang élevé et que la perspective d'une haute qualification. *Horrebam penitus gradum potiozem et magni nominis umbram.* En un mot, il ne voulut rien que ce qui lui parviendrait selon les lois canoniques.

Il avait cinquante ans lorsque les moines de Nogent-sous-Coucy l'élirent unanimement pour leur abbé. Il céda à leurs vœux et gouverna son abbaye pendant vingt ans, de 1104 à 1124, avec une haute sagesse. Il fit prospérer son monastère, prit part à plusieurs grandes affaires qui intéressaient l'Église, et n'en trouva pas moins le temps nécessaire pour la composition des nombreux ouvrages qui le classent parmi les meilleurs auteurs de son temps.

Grand critique, historien judicieux, théologien subtil et profond, Guibert fut aussi très-versé dans la littérature profane et même habile dans les antiquités chrétiennes, comme on peut s'en convaincre par les jugements qu'il

porte sur quantité de tombeaux et d'urnes sépulcrales découverts dans son monastère.

Il écrit avec justesse et solidité; mais quoiqu'il eût donné beaucoup de temps à l'étude de la grammaire et des poètes, il ne justifie guère dans son exposition des progrès qu'il y avait faits, car on remarque qu'en général son style est dur, embarrassé, souvent obscur, rempli d'expressions barbares, et ne se ressent guère des auteurs de la bonne latinité, dont pourtant la lecture lui était familière puisqu'il les cite ou en reproduit les pensées toujours fort à propos. « *Multa ille scripsit non inerudite, sed scabroso stylo.* » (Ann. I. 74, Mabillon.)

Les nombreux écrits de Guibert achèveront de nous faire connaître l'homme en lui-même et dans les principales circonstances de sa vie.

1° En premier lieu nous citerons l'*Histoire de sa vie, De vita sua*, bien qu'elle soit placée au dernier rang dans l'édition de ses œuvres, publiées par dom Luc Dacheri.

Il divise cette autobiographie en trois livres.

Le premier, divisé en vingt-quatre chapitres, est un cours de piété et de morale, car il paraît l'avoir entrepris dans un accès de mysticisme, et il s'est modelé sur les confessions de saint Augustin. Il débute par un acte de piété filiale envers sa mère, dont il rappelle la vertu et qu'il signale comme une femme non moins accomplie par sa beauté que par la modestie, la chasteté et la charité qui en relevaient encore le charme. Dans les deux autres livres il se ressent de l'animation d'une vie plus pratique qui le fait intervenir dans plusieurs événements relatifs à l'histoire de l'Eglise, dont il nous a reproduit les détails.

Son premier livre n'est en général rempli que de détails qui lui sont personnels; dans les derniers chapitres seulement, il entre dans de longues digressions sur diffé-



rents sujets. Ainsi, dans le neuvième chapitre, il décrit l'admirable conversion d'Evrard, comte de Breteuil ; dans le dixième, celle de Simon, fils du comte Raoul, célèbre par ses grands exploits, qui convertit ensuite tant de monde. Dans le dixième il parle de la conversion de saint Bruno. Le dernier est rempli du récit d'événements fâcheux occasionnés par la foudre au monastère de Flay ou Saint-Germer.

Le second livre a trait au monastère de Nogent, dont il se propose de faire l'histoire. Il y raconte la cérémonie de son élection et rapporte le discours qu'il fit à sa communauté.

Dans le troisième livre il rémémore les événements qui se passèrent dans la ville de Laon pendant l'épiscopat d'Adalbéron, d'Hélinand, d'Ingelrame, et nous donne en détail la mort tragique de Gaudri, successeur de ce dernier. C'est à Laon que fut instituée une des premières communes. Gaudri, évêque de cette ville, avait irrité les bourgeois en voulant leur retirer la charte qu'il leur avait octroyée. Le peuple se souleva en masse, et, non content du meurtre de son évêque, il réduisit en cendres le palais épiscopal, la cathédrale et plusieurs autres édifices. Mais les bourgeois qui avaient dirigé l'insurrection, redoutant la colère du roi, se mirent sous la protection de Thomas de Marle, fils du seigneur de Couci, le plus cruel tyran du pays (1).

Dans son dix-septième chapitre, Guibert fait connaître les mœurs corrompues, les impiétés et la mort malheureuse de Jean, comte de Soissons, contre lequel il adressa à Bernard, doyen de Laon, un écrit sur l'Incarnation. Il ter-

---

(1) Voir les *Lettres sur l'Histoire de France*, par Augustin Thierry.

mine par une mention de la plupart de ses écrits que nous allons continuer de faire connaître.

2° Le *Sermon* qu'il fit le jour de la Madeleine, dans un monastère où il avait accompagné son abbé, paraît être son début dans la chaire.

3° Son *Traité sur l'art de prêcher*, dans lequel il se distingua, est une œuvre succincte très-méthodique et très-instructive, où il exige de celui qui se livre à ce saint ministère la pratique des vertus que l'on veut enseigner, une conscience pure, l'humilité, le recueillement, une foi vive et pénétrante, la connaissance du cœur humain et la fidélité au texte des écritures, dont il donne lui-même des commentaires si instructifs.

4° Ses *Commentaires moraux sur la Genèse* sont remplis d'instructions solides. Il y parle avec de grands éloges du vénérable saint Anselme, qui fut son ami et son maître, et le dédia à Barthélemy, évêque de Laon, en 1113. Il a fait d'autres commentaires sur les écritures, dont les uns ont été publiés par dom Dacheri; les autres sont restés manuscrits ou ont été perdus.

5° *Commentaires tropologiques* sur les prophètes Osée et Amos, et sur les lamentations de Jérémie, qu'il dédia à saint Norbert. Il paraît s'élever, dans cet ouvrage, contre les Nominaux et les abus naissants de la scholastique : c'est une œuvre de sa vieillesse.

6° *Commentaires* sur les autres petits prophètes (manuscrits).

7° Son *Traité de l'Incarnation contre les Juifs* était dirigé contre Jean, comte de Soissons, qui passait pour fauteur des Juifs, quoique catholique. Il divisa en trois livres cet ouvrage qui, dit-il, eût effrayé les Grégoires et les Jérômes, et le dédia à Bernard, doyen de l'église de Soissons, à la sollicitation duquel il l'avait entrepris.

8° *Ecrit sur le morceau de pain trempé donné à Judas.*

9° *Traité des louanges de la Vierge Marie.*

10° *Traité de la virginité*, l'un des premiers ouvrages de l'auteur.

11° *Traité des gages ou des reliques des saints (de pignori-  
bus sanctorum)*, dédié à Odon, abbé de Saint-Symphorien,  
depuis évêque de Beauvais. C'est l'ouvrage où il montra le  
plus de critique : il y discute sur les vraies et les fausses  
reliques, et rejette absolument les saints inconnus.

12° *Traité du monde intérieur.*

Dans tous ces ouvrages, Guibert se montre érudit,  
subtil, savant, critique hardi et judicieux.

Nous avons montré le théologien, nous allons faire con-  
naître l'historien.

Son œuvre capitale, *Gesta Dei per Francos*, est une  
histoire de la première croisade, que Bongars a placée  
en tête de son recueil des historiens de la guerre sainte.  
L'ouvrage est dédié à Lisiard, évêque de Soissons, et di-  
visé en sept ou huit livres. Son style y est plus relevé que  
dans ses autres ouvrages ; il mêle de temps en temps quel-  
ques vers ou petites pièces de poésie à sa prose parfois  
éloquente, « car l'histoire, dit-il, ne comporte plus la  
simplicité qui convient aux mystères de la religion. »

L'histoire de la première croisade, par Guibert de No-  
gent, est composée d'après un autre ouvrage que l'auteur  
corrige et complète sur les témoignages les plus véri-  
diques, recueillis avec un grand discernement. Il prend  
sa narration de plus haut qu'aucun autre historien con-  
temporain. Son premier livre n'est qu'une introduction.  
Il y donne un aperçu des progrès du mahométisme en  
Orient, dû au fanatisme guerrier des disciples du faux  
prophète; et, faisant contraster ce prosélytisme envahis-  
seur avec la mollesse de leurs adversaires les chrétiens,

dont la légèreté, l'humeur inconstante et mobile, et l'esprit fécond en hérésies, furent le principe de leur faiblesse et la cause de tous leurs maux.

Le premier de tous, il base son récit sur un monument authentique. Il termine son premier livre en reproduisant la lettre qu'Alexis, empereur de Constantinople, adresse à Robert-le-Vieux, comte de Flandre, pour implorer le secours des Chrétiens de l'Occident. Il critique certains passages de cette lettre. A propos du passage où l'Empereur dit avoir à Constantinople le corps de saint Jean-Baptiste avec le chef garni encore de cheveux, il relève le mensonge des moines de Saint-Jean-d'Angely qui prétendent avoir ces saints restes. Il relève aussi la profanation, commandée par l'intérêt ou par un faux zèle, et que l'on commet en exhumant les reliques des saints, et en les enchâssant dans de l'or ou de l'argent.

Il reprend surtout sévèrement le passage où les femmes de l'Orient sont offertes en appât aux chevaliers chrétiens, et traite à ce propos l'Empereur de pervers et d'insensé : « Comme si, dit-il, ce peut être une cause déterminante d'une si grande expédition, et si les femmes de l'Occident le cèdent en beauté à celles de l'Orient. »

Il fait ensuite un retour sur les guerres qui ont eu lieu anciennement en Asie, au temps des Assyriens, des Egyptiens, des Perses, des Grecs et des Romains, auxquelles, selon lui, on donne trop d'importance. Les exploits, qui ont lieu de son temps, sont infiniment supérieurs à tout ce qui s'est passé dans ces anciens empires trop vantés. Et il trouve que l'Occident, plus sérieux, promet des résultats plus solides et plus durables que ce grandiose Orient qui n'étonne que par ses oscillations continuelles.

Il fournit à l'appui de ces considérations le spectacle détaillé qu'offrit le concile de Clermont; l'effet magique des prédications du pape Urbain II, qu'il cite longue-

ment, et l'enthousiasme qu'inspira le vénérable Pierre l'Hermitte, autour duquel se rangèrent spontanément des milliers de Croisés.

« Et quoi de plus frappant, dit-il, que la cessation subite des troubles qui désolaient le royaume, des divisions qui le perdaient? » En faisant aussi remarquer l'abondance qui succède aussitôt à la disette; grâce, à la libéralité des riches, ouvrant à l'envi aux pauvres, leurs greniers et leurs trésors, grâce, à la confiance mutuelle qui prévalut entre toutes les classes d'hommes, l'historien a parfaitement entrevu la vie morale qui circulait dans les masses, vie dont il retrouve le principe dans l'orthodoxie chrétienne, source inépuisable de dévouement et d'actions sublimes.

L'auteur relève fort bien l'esprit philosophique de son œuvre par l'ordre dramatique qu'il sait y observer. Désignant un à un, par leurs noms, les princes et les héros qui entreprirent le voyage de la guerre sainte, il donne aussi leur portrait, et retrace leur caractère, d'une manière instructive et pittoresque : il décrit leur itinéraire, et raconte la part que chacun d'eux prit à l'action générale, les sièges et les combats auxquels ils assistèrent, et dans cette succession d'épisodes particulières et de faits généraux, il ajoute par les détails à l'intérêt d'un sujet déjà intéressant par lui-même.

C'est ainsi que Guibert poursuit son œuvre jusqu'au règne de Baudouin I, roi de Jérusalem.

Dans un plan, si largement conçu, il n'accueille qu'avec discrétion les témoignages des témoins oculaires, préférant la concision d'une histoire sérieuse à la prolixité d'un conteur : « *Ego malui minor esse quam minimus,* » nous dit-il. Et il préfère s'en référer à d'autres narrateurs pour tout ce qu'il a omis plutôt que de hasarder des aperçus ou des faits de pure imagination.

Bien que Guibert eût cultivé la poésie et qu'il eût

montré dans sa jeunesse beaucoup de goût pour les vers, il ne nous reste de lui que les petites pièces qu'il a insérées dans son histoire de la croisade, plus une prose latine en l'honneur de saint Germer.

On a attribué à cet auteur quelques autres ouvrages; mais nous nous bornons à ne citer que ceux reconnus authentiques et qui ont été recueillis et publiés par Dom Dacheri.

Ce savant bénédictaire de la congrégation de saint Maur a publié les ouvrages de Guibert, restés jusque là en manuscrits, à l'exception de l'histoire de la croisade, publiée par Bongars, en 1611. Non content de reproduire le texte dans sa pureté, en consultant tous les manuscrits qu'il a pu découvrir, l'éditeur s'est encore attaché à l'éclaircir par de savantes notes et de longues observations, dans lesquelles il rapporte une quantité de monuments anciens et fait l'histoire de diverses abbayes.

Le titre de son édition est :

VENERABILIS GUIBERTI, ABBATIS B. *Mariæ de Novicento opera omnia*, Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Joannis Billaine, *Via Jacobæâ sub signo S. Augustini*, M. DII. LI. — Paris, Billaine, 1751.

Cette analyse, que nous regrettons de donner si succincte, nous a paru d'autant plus importante à fournir que notre auteur est moins connu, enfoui dans ses manuscrits ou dans un énorme in folio latin qu'il nous a fallu exhumer de nos grandes bibliothèques. L'histoire, qui est destinée à préserver de l'oubli tout ce qui est grand, tout ce qui est beau, tout ce qui porte en soi les caractères de vertu, de sainteté, de science pure et édifiante, doit nécessairement une mention à l'homme qui préféra aux vaines grandeurs, à l'éclat trompeur d'une vie mondaine, le silence du cloître. A ce titre, il ne saurait être oublié celui qui a si ardemment travaillé pour le perfectionne-

ment de ses contemporains et pour l'édification et l'instruction de la postérité (1).

---

**GUILLERY (Pierre),**

Moine théologien de l'ordre de Sainte-Geneviève, Prieur  
et-Curé de la Ferté-Milon,

*né à Beauvais.*

1617 — 1673.

Le père Guillery est un de ces pieux et savants génovéfins dont la vie s'est écoulée paisiblement dans l'étude de la théologie et la pratique des devoirs religieux. Cette vie toute de travail et d'abnégation est racontée tout au long dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève dont nous avons tiré en grande partie les détails de la notice suivante :

Après avoir fait ses études dans sa ville natale, Guillery se sentit appelé par Dieu. Il entra, à l'âge de dix-neuf ans, en 1636, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris, et y fut admis parmi les chanoines réguliers.

Il se montra, pendant son noviciat, rigoureux observateur des exercices prescrits par son directeur et en usage dans la communauté. Ce ne fut pourtant pas sans quelque

---

(1) Voir son autobiographie, *de vita sua*, publié par D. Dacheri, et l'article de l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur.

effort , car, lorsqu'il en fut venu au moment de prononcer ses vœux , il parut effrayé de l'étendue des devoirs qu'impliquait la vie de religieux et de la contrainte qu'elle imposait. Mais, peut-être faut-il attribuer ces hésitations aux scrupules qu'il manifesta toute sa vie et à la défiance qu'il eut constamment en ses forces.

Quoi qu'il en soit, touché par la grâce, et redoutant les dangers du monde pour le chrétien en proie à ses séductions, à ses pièges et à ses entraînements , il se décida à prononcer ses vœux. Il fit ensuite son cours de philosophie et de théologie avec beaucoup de succès et fut enfin ordonné prêtre.

Dans tous ces exercices, Guillery montra l'esprit d'ordre, de méthode, de conduite, et le jugement parfait qui le distinguèrent toute sa vie. Il était des plus heureusement doués pour le moral et pour l'intelligence. Il joignait à une grande douceur de caractère, une rare aptitude pour l'enseignement et une grande facilité à apprendre et à comprendre les choses que réclamait l'esprit de son état. Il montra même beaucoup de goût pour les arts, qu'il ne put cultiver assez longtemps pour y profiter comme l'annonçaient ses dispositions. Ainsi il avait le sentiment de la musique, un bel organe pour le chant, et il s'exerçait avec talent dans l'art de la miniature qu'il avait apprise de lui-même.

Mais il avait surtout l'esprit du devoir, et il préféra, à toute satisfaction personnelle, l'envie de se rendre utile à ses semblables en servant la religion selon les prescriptions de ses directeurs.

L'ordre de Sainte-Geneviève avait alors une grande extension ; il lui fallait surveiller avec vigilance la discipline dans ses nombreuses succursales. Comme elle faiblissait dans le monastère de Saint-Lô, de Rouen, on songea à y rétablir des réformes. Personne ne parut plus propre



que le père Guillery pour cette mission délicate. Il fut nommé prieur de cette communauté et obéit avec la crainte de subir une charge qui lui semblait bien au-dessus de ses forces.

Il était pourtant difficile de s'en acquitter mieux. Il mit tant de discrétion et de sagesse dans toutes ses mesures, de vigilance et d'économie dans son administration qu'il fit prospérer en peu de temps cette abbaye déchue. Telle fut l'affabilité de ses manières, la douceur et l'à-propos de ses exhortations qu'il amena facilement tous ses moines à goûter les réformes qu'il proposait. Tous le prirent en grande estime et en grande amitié. L'un d'eux même, qui était curé de la paroisse, le chargea de faire le catéchisme et des instructions aux enfants et aux fidèles de sa paroisse. Le père Guillery s'acquitta de toutes ces fonctions avec un très-grand succès. Il prit conscience de son aptitude pour la prédication, mais il ne put s'y livrer comme il l'aurait voulu.

Sa réputation le fit rappeler à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, en 1645, et il fut chargé d'assister le procureur général de la congrégation. En prenant part à l'administration de sa communauté, il y apporta son esprit de classement et son extrême prudence; mais il y consacra tant de soins et de labeurs qu'il en perdit la santé. A bout de forces, il tomba dans une maladie si dangereuse qu'il se vit un moment aux portes du tombeau.

Revenu à la vie, et, sa santé parfaitement rétablie, il reprit son ministère avec plus de zèle que jamais. Il parcourut les campagnes en faisant le catéchisme pour l'instruction des pauvres. Le Père Général le fit ensuite nommer confesseur ordinaire dans les églises, et bientôt après on le chargea en outre de donner les soins spirituels aux prisonniers détenus dans les prisons publiques de la juridiction seigneuriale de Sainte-Geneviève.

Le père Guillery vaqua à tous ces soins avec une incessante activité et une charité inépuisable. De nombreux pénitents affluèrent autour de lui et il opéra de nombreuses conversions, même parmi les prisonniers.

Son mérite fut apprécié de plus en plus. A la tenue du chapitre, en 1650, on lui confia, avec la charge de procureur général, la conduite de toutes les affaires de la congrégation. Son élection fut accueillie avec joie par toutes les maisons de l'ordre; mais son esprit toujours craintif ne la lui fit accepter qu'avec peine et appréhension.

Sa gestion pourtant fut pleine de sagesse. Il n'employa qu'avec réserve les ressources de la communauté, évitant toute dépense qui ne fût absolument utile, et selon sa maxime : « *peu et paix* », il eut soin d'éviter ou de prévenir toute contestation, et se montra plus jaloux de conserver que d'acquérir.

Etranger à toute ambition personnelle, il n'avait souci que de l'accomplissement de ses devoirs et n'éprouvait que de l'éloignement pour tout ce qui aurait pu l'exposer à faillir.

Lorsque la cure de Saint-Médard vint à vaquer, on jeta les yeux sur lui. C'était un des meilleurs bénéfices de la communauté. Ne songeant qu'à éviter pareille charge, le bon père s'absenta pour ne reparaitre qu'après avoir été bien informé de la cessation de la vacance. Il en usa de même à l'égard de la cure de Saint-Etienne-du-Mont, encore meilleure et qui se trouva libre peu après. Plein d'éloignement pour toute représentation mondaine, il n'enviait qu'une simple cure de campagne.

Plus sa conscience était pure, plus sa tranquillité d'esprit était parfaite. Un jour qu'il avait été député à l'Hôtel de ville avec un autre père, au temps des troubles de la Fronde, on se trouva tout-à-coup cerné par les

soldats en fureur qui mirent le feu à l'édifice. Dans ce péril extrême, le père Guillery ne songea qu'à exhorter à la pénitence l'assemblée qui se voyait menacée d'une mort imminente, et durant une partie de la nuit la salle du conseil n'offrit que l'aspect d'une église dans un jour de repentir et de prières. Mais enfin la fureur des soldats se calma et chacun des assistants put regagner sans danger sa demeure.

En 1653, le père Guillery se démit de sa charge sans parvenir au repos qu'il désirait. Il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Ferréol d'Essône, et chargé d'administrer même la cure. Le bon père y montra autant de lumières que de zèle. Il composa contre les protestants des instructions et des controverses qu'il prêcha pour sa part, non seulement dans l'église, mais même sur les places publiques, stimulant par son exemple les moines qu'il formait par des exercices fréquents et des conférences particulières. Il composa pour eux et pour les fidèles, un cathéchisme de controverse avec une application d'autant plus méritoire qu'il en prenait le temps sur son sommeil. Après six mois il produisit cet ouvrage, si distingué par la méthode et la clarté, si généralement apprécié, qu'en peu de temps il eut trois éditions successives. Il l'avait résumé dans une *instruction sur la manière de se conduire avec les hérétiques*, imitée de Tertullien et de saint Augustin, qu'il terminait par une *profession de foi catholique*. Elle fut imprimée en un seul volume et sous ce titre :

*Instructions catholiques des mystères de la foi en faveur de ceux qui sont parmi les religionnaires.*

Le succès de ce premier ouvrage engagea son auteur à entreprendre, comme complément nécessaire, une *traduction simple et littérale du nouveau testament, selon la Vulgate*, ouvrage indispensable aux controversistes qui n'en connaissaient ni d'assez fidèle ni d'assez intelligible

ou littérale. Le père Guillery employa plus d'un an , avec une assiduité incroyable , à mener à bonne fin ce travail qui eut immédiatement deux éditions.

Telle était sa puissance de persuasion qu'il convertit une dame noble qui s'était peu avant opposée à la conversion de son mari , en danger de mort.

Après six ans d'un ministère si bien rempli , le père Guillery se rendit au chapitre provincial , qui fut tenu dans l'abbaye de Saint-Vincent , de Senlis ; de là il fut député au chapitre général qui l'élut pour secrétaire de l'assemblée.

Son style clair et facile , sa belle écriture le rendaient propre à ces fonctions qu'il remplit avec sa capacité ordinaire.

Il exerça ensuite pendant deux ans les fonctions de prieur à l'abbaye de Saint-Lô , dans le diocèse de Coutances , où il fit prévaloir des réformes vainement désirées depuis deux ans. Il restaura l'église , l'enrichit des ornements nécessaires , et réforma la cure de Notre-Dame. Il rétablit les conférences parmi les moines , ranima partout le zèle religieux et confondit les protestants qui avaient lancé un libelle contre les prédications catholiques : il parvint à convertir même mademoiselle de Lobel , fille de Farel , l'un des plus ardents sectaires du temps. Enfin , le 18 juin 1661 , il se déroba à ses triomphes et à l'amour qu'il avait généralement inspiré. Ame simple et évangélique , il fuyait toujours l'éclat pour n'aspirer qu'au commerce des pauvres d'esprit.

Il rentra à Sainte-Geneviève de Paris , d'où un an après il fut envoyé malgré lui occuper la cure de La Ferté-Milon. Pendant onze ans , il gouverna cette cure avec un zèle des plus édifiants. Les fidèles accouraient en foule à ses sermons d'une diction simple mais forte , pleins de pathétique , de grâce et d'onction. Il multiplia les aumônes

et les confréries pour le soin des malades trop éloignés des hospices.

Il mourut, en 1673, avec la tranquillité d'un homme qui a vécu en saint sur la terre (1).

---

**GUTHIER (Jacques),** Erudit,

*né à Chaumont-en-Vexin.*

1568—1638.

Les savants en us du xvi<sup>e</sup> siècle l'appelaient *Gutherius*. Ant. Loisel, dont la muse historique s'exprimait aussi volontiers en picard qu'en latin, l'appelle Jacques *Goutière*. Il était avocat au parlement de Paris.

En ce temps-là, les jurisconsultes se délassaient des labeurs juridiques et de l'étude du Droit par la culture des lettres. Goutière cultivait surtout le latin, c'est pourquoi, sans doute, Abel de Sainte-Marthe le traite dans ses vers de bourgeois de Rome.

Il composa une élégie à Antoine Loisel sous le nom de *Phædrus*, *P. Pithæi libertus*. Pierre Pithou était alors une des lumières de la science.

---

(1) Voir l'*Abrégé de la vie du Révérend-Père Pierre Guillory, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris, prieur curé de La Ferté-Milon*, par Frère Gabriel de Boissy. — Blondel : *Vie des saints pour chaque jour de l'année*, folio 1722. — Moréri : *Grand dictionnaire historique*, ont donné de longs extraits de ce manuscrit.

Voici la liste des ouvrages de ce savant :

*De veteri Jure Pontificio urbis Romæ*; Paris, 1612, in-4°.

*De Jure Marium seu de ritu, more, et legibus prisci funeris*; libri III. Paris, 1628, in-4°. Leipzig, 1671, in-8°.

*De officiis domus Augustæ publicæ et privatæ*; Paris, 1628, in-4°. Leipzig, 1672, in-8°.

Dans ces trois ouvrages, Goutière compare perpétuellement les *novelles* et le code théodosien avec l'histoire.

*Choartius Major seu de orbitate tolerandâ præfatio* (Paris, 1613, in-8°), condoléance adressée à Anne Robert, sur la mort de son fils.

*Specula ad J. Leschasserii. J.-C. observationem de ecclesiis suburbicariis*; Paris, 1618, in-4°.

*Tiresias, seu de cæcitatibus et sapientiæ cognitione*. Ce traité, où Goutière cherche à démontrer que la cécité est sœur de la sagesse, est une pâle imitation des dialogues de Platon.

Enfin, Goutière a dédié une pièce de vers latins au cardinal de Richelieu, sous ce titre : *Rupella rupta*, c'est-à-dire la prise de la Rochelle. Il y est question de la fameuse digue que Richelieu fit construire par l'architecte Metezeau, pour barrer le passage à la flotte anglaise (1).

(1) Loisel : *Opuscules*. — Terrasson : *Histoire du Droit romain*.

**JEANNE-HACHETTE.***née à Beauvais.*

1454 — 14...?

La biographie de cette héroïne ne comprendrait guère qu'une page, si l'on n'y joignait l'histoire déjà si connue du siège de Beauvais, puisque son illustration n'est due qu'au hasard, à la spontanéité; rien d'elle, en effet, avant le jour de gloire, ne sort du vague et ne mérite d'être raconté.

Les historiens ne sont même pas d'accord sur notre libératrice, dont, partout, les premières années s'enveloppent d'incertitude. D'après l'opinion la plus accréditée, Jeanne serait née le 14 novembre 1454. Mais où? Nul ne le sait, pas même le manuscrit tant revendiqué de la bibliothèque impériale (n° 2,101, lettre L), et sans nom d'auteur. Le manuscrit d'Adrien de Boufflers n'en sait pas davantage.

Les uns veulent que Jeanne, toujours sans précédent, soit un être fictif, un mythe, une de ces apparitions qui, tout-à-coup, se révèlent aux heures suprêmes pour changer la face des destinées. D'autres prétendent qu'elle est issue d'ouvriers en laine, de trameurs, ce qui signifiait alors la dernière classe du peuple.

En 1833, M. Fouquet d'Hachette, se disant un de ses descendants, écrivit que Jeanne était fille d'un officier aux gardes de Louis XI, lequel périt à la bataille de Monthléry, et laissa Jeanne, encore petite enfant, aux mains d'une

dame Mathieu Laisné, intendante de la maison du gouverneur de la cité (1).

Un autre récit existe encadré dans le musée de Beauvais; mais on ne peut admettre l'intrigue, les puérités qu'il renferme. L'auteur de ce pâle roman a bien fait de ne pas le signer.

On affirme encore que Jeanne mourut à Beauvais, qu'elle y fut enterrée au cimetière de la Madeleine, creusé tout dernièrement pour asseoir des fondations. La pioche y découvrit beaucoup d'ossements, parmi lesquels étaient peut-être ceux de la fille valeureuse; mais ces restes sacrés, qui songeait à les reconnaître?

De l'avis de tous, Jeanne avait de la beauté, de l'expression, beaucoup d'esprit, de courage et de cœur. On vantait la vivacité de ses saillies, l'éclat de sa prunelle, tout l'ensemble de sa personne, rempli d'un charme sympathique, mêlé de délicatesse et de pureté. Jeanne déjà n'était pas une femme ordinaire.

Mais, au mois de février 1850, voici M. Paulin Paris, de l'Institut, qui se lève pour dénaturer, pour rapetisser, pour nous disputer Jeanne, en plein feuilletton de l'*Assemblée nationale*; aussi, ledit journal est-il mort de cette impiété.

M. Paulin-Paris, d'abord étayé de cet allemand, qui, parce que son nom de *Weiss* voulait dire blanc, le changea pour celui d'*Albinus*, et semblant, pour son compte, fort désireux de renverser les noms, nous chamaille sur le vrai nom de Jeanne-Hachette, comme s'il eût été chargé d'appliquer cette loi sur la noblesse, dont on ne parle déjà plus.

---

(1) La famille de Jeanne s'est cependant perpétuée : un de ses rejetons vit aujourd'hui dans un médecin de la ville.



M. Paulin Pâris choisit aussi pour contrefort de ses hérésies, Godefroi Hermant, que son érudition n'empêcha point d'être exclu de la Sorbonne. Vraiment cet écrivain, au style enflé des *Ascétiques* de saint Basile, nous paraît curieux de contredire Mézerai.

Que Commynes, Monstrelet, que d'autres chroniqueurs, pris d'indifférence, de haine pour les femmes guerrières, aient dédaigné de parler de la *dame capitaine des généreuses amazones de Beauvais*, c'est fort possible, mais cet oubli ne saurait détruire l'authenticité de Jeanne. N'a-t-on pas aussi contesté l'existence de Jeanne-d'Arc?

Notre antagoniste s'en prend encore à André Favin : il l'accuse d'imposture et d'avoir abusé du dialecte picard par rapport au nom de Fourquet, surnom de Jeanne, du sens de fourcher ou petite fourche, comme si l'auteur eût augmenté le prix de son ouvrage en écrivant hache au lieu de fourche, hachetté pour fourquette.

Quoi! M. Paulin Pâris descend de ses hautes régions pour nous quereller à propos d'un nom, d'une hachette ou d'une fourche, en présence des plus sûres traditions, des droits les plus incontestables! De sa part, est-ce donc là un débat sérieux qui vaille la peine de s'engager?

Jeanne, ayant nom Laisné, Fourquet ou Hachette; Jeanne, les mains vides ou brandissant une hache, en a-t-elle moins rallumé le courage de ses compatriotes, en a-t-elle moins pris le drapeau des Bourguignons; en a-t-elle moins abattu l'ennemi; en a-t-elle moins sauvé le pays! M. Paulin Pâris nous juge assez arriérés pour prendre l'effigie de Jeanne-d'Arc pour celle de Jeanne-Hachette! Grand merci de sa façon d'honorer notre discernement! Quand au drapeau séculaire, consacré comme une relique de gloire à l'Hôtel-de-Ville de Beauvais, sur lequel il convient à M. Pâris de reconnaître les

couleurs d'Espagne, nous pouvons encore lui répondre :

Notre bannière porte bien, ne lui en déplaît, les armoiries du duc de Bourgogne, supportées par deux pivots en forme de chandeliers d'église : c'est un écusson de seize quartiers. Aux 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>, de gueules à une tour d'or crénelée. Aux 4<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, losange d'azur crénelé de gueules et d'argent, à une fleur de lys d'or. Aux 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, banded'or et d'azur qui est de Bourgogne ancienne. Au 8<sup>e</sup>, d'azur, à une aigle impériale de sable. Au 12<sup>e</sup>, d'argent au lion de sable. Les autres quartiers sont effaçés.

Parallèlement au bois de lance, on voit saint Laurent, vêtu d'une tunique d'or, doublée de bleu, accompagné de son gril, d'un écusson fleuroné et d'un rouleau sur lequel se lit : *Plus que tre*. Devant le Saint, deux mousquets se croisent et jettent flammes et balles : une couronne ducal les enlace. L'extrémité de la bannière offre en lettres gothiques *Burg* (sur *Gondia*) ; au-dessus est un bois de lance brisé. Tous ces ornements sont d'or très-solide ; mais le fond, en damas, était si fort usé qu'on l'a remplacé.

M. Paulin-Pâris, à coup sûr très-heureux de ses agressions, s' imagine bien certainement convaincre tout l'univers, lorsqu'il redit que Jeanne ne s'appelait point Hachette, qu'elle n'a point guidé ses sœurs au combat, qu'elle ne tenait pas de hache quand elle saisit le drapeau de Bourgogne, qu'il ne doit pas être permis d'immortaliser notre libératrice sous le nom de Jeanne-Hachette, etc.

Eh bien ! il ne prouve rien du tout ; il ne rabaisse pas notre Jeanne ; il n'ébranle pas la juste fierté de ses descendantes ; il n'entame pas l'illustration dont s'illumine pour toujours la vieille cité des femmes vaillantes !

Mais que nous font ces hargneries devant la grandeur de l'histoire, en face des traditions que, depuis quatre siècles, nos devanciers transmettent à leurs enfants ?

N'est-il pas assez d'historiens, assez de poètes, d'artistes, jaloux de représenter Jeanne avec ses vrais attributs : une bannière, une hache, une auréole impérissable ?

Après Louvet, Loisel, Mézerai, Baraute, Anquetil ; après Guizot et tant d'autres qui s'honorent de célébrer la noble fille, citons Cambry, Dulaure ; citons la tragédie de Goujon, le drame du poète Araignons, le drame du poète Duperche, l'ouvrage très-estimé du jeune La Fontaine et celui de Doyen ; la curieuse notice de M. Danjou, la très-jolie biographie de M. Dupont-White ; les comptes-rendus de la société des antiquaires de Picardie, la *France pittoresque*, le *Guide du voyageur*, etc.

Et pourquoi ne mentionnerions-nous pas ici les chants de M<sup>me</sup> Fanny Dénoix des Vergnes : son poème de *Jeanne-Hachette*, couronné des suffrages de l'Académie des jeux floraux ; son hymne à la guerrière, classé dans les archives des beaux-arts ; son ode à l'héroïne, lue dans la plus auguste solennité ?

Voyez à l'hôtel-de-ville de Beauvais le précieux tableau de Barbier ; voyez le marbre du Luxembourg animé par le ciseau de Bonassieux, relevé de la hache traditionnelle ; voyez jusqu'aux statuettes, devenues si populaires, garder les mêmes emblèmes ! Voyez les pierres, les marbres, les toiles de tous les musées montrer Jeanne debout sur nos remparts, hache en main, enlevant l'étendard de Charles-le-Téméraire et terrassant l'agresseur !

Voyez, enfin, le bronze vivant de notre grande place, ciselé par Dubray, d'après les renseignements les plus authentiques, toujours avec la hache vengeresse, le drapeau glorieux ; avec la vraie *pourtraicture*, enfin ! Et lui seul, M. Paulin-Pâris prétendrait bouleverser nos droits, amoindrir notre orgueil, déflorir notre renommée par des susceptibilités microscopiques tout à fait indignes du talent et du génie ?

Que de vaillantes polémiques soulevées à cette occasion dans tout le département de l'Oise, même bien au-delà ; sans parler de ces caricatures où les femmes de Beauvais poursuivaient M. Paulin-Pâris à coups de flèches et de couleuvrines !

Mais, nous aussi, bravons l'agresseur ; rattachons-nous au fil de l'histoire ; élançons-nous sur les pas de tant d'écrivains célèbres, au risque de rester loin derrière eux ; à notre tour, suivons Jeanne, simple briseresse de laine, Jeanne, bourgeoise ou noble dame, en la voie sublime que le sort lui présente.

Donc, en 1472, le duc de Bourgogne, rayonnant de puissance et d'orgueil, bouillant de colère, altéré de sang, soutenu par le duc de Bretagne et secondé par le jeune frère du roi, duc de Normandie, va recommencer la guerre du *Bien public*, et venger l'inexécution des traités de Péronne et de Conflans.

Bientôt Louis XI, plus fort par la mort de son frère, avait cessé de leurrer son cousin de Bourgogne de la reddition des villes promises. Il s'était même écrit devant les envoyés de Charles-le-Téméraire : *Quand le gibier est pris, il n'y a plus de serment à jurer*. Furieux à bon droit et prodiguant à l'astucieux monarque les mots de parjure, d'empoisonneur, Charles, avec 80,000 soldats, passe la Somme, pille, saccage villes et bourgades ; il emporte Nesles, en poursuit les habitants jusque dans l'église où le massacre fut si grand que le vainqueur nageait dans le sang jusqu'au poitrail de son cheval, disent les historiens. Ébloui de ses triomphes, il marche sur Beauvais, cette clef de la France d'alors. Ruiné par des guerres perpétuelles, Beauvais est sans défense. « Là dedans la ville » n'étoit que le capitaine de ladite ville, nommé Loys de » Balagny, et trois cents hommes d'armes de sa compa-

» gnie, lesquels ne avoient que quelques armures, car  
 » huit jours devant les avoient perdues à Roye, qui avoit  
 » été prinse des Bourguignons, et n'avoient autres gens  
 » de guerre que les habitants et gens du pays qui estoient  
 » restraints dedans. »

Oui, la situation était horrible, désespérée; sans troupes, sans artillerie, sans munitions de guerre, loin du roi, puis, en lutte avec un évêque, Jean de Bar, lequel rançonnait rudement le bourgeois, faisait jeter les refusants en d'obscures prisons; et, quand il restituait les prêts, ne rendait jamais qu'une livre par écu, et gardait de la haine contre les réclamans (1).

Cependant Beauvais, si dépourvu devant l'armée la plus formidable et l'artillerie la plus meurtrière de toute l'Europe, va résister ou périr enseveli sous ses propres décombres, plutôt que de subir le joug de l'étranger.

La commune est convoquée; l'accord est unanime; et, suivant les anciens plans de défense, on coupe tous les arbres d'alentour. Les portes, les poternes sont murées, barricadées; des chaînes sont tendues; des courriers sont expédiés; le guet est doublé, les chefs de quartiers mis en garde, et les mayeurs de bannières invités à se tenir prêts.

L'évêque avait écrit à Louis XI pour lui annoncer l'approche des Bourguignons; voici la réponse du roi, datée du Pont-de-Cé :

*Monsieur de Beauvais,*

*J'ai reçu vos lettres par lesquelles vous me avertissez de la venue du duc de Bourgogne es-marches de par de là, aussi des exploits qu'il a faits, et de donner provision à la*

---

(1) Manuscrits fournis par la ville.

*garde et sûreté de la ville de Beauvais, dont, et de votre avis je vous sais très-bon gré et vous en remercie; et au regard de la provision j'ai donné charge à M. le connétable des marches de par de là, aussi, j'ai envoyé M. le grand-maitre, le sénéchal de Poitou et autres chefs de guerre et il y a un bon nombre de gens d'armes qui s'en va après eux devers lesquels pourrez envoyer s'il en est nécessité, et y donneront la provision telle que sera besoin pour la garde et sûreté de ladite ville. — Aussi j'ai espérance de bien brief me tirer es-marches de par delà. Si je vous prie, monsieur de Beauvais, que mettiez en peine de faire tout en point et mieux que pourrez pour la garde et défense de ladite ville de Beauvais, et au surplus tout ce que vous verrez être nécessaire pour la sûreté de ladite ville vous y employer comme j'y ai une espèce de confiance.*

Déjà, par les portes de la ville accourent en longues files les populations des campagnes, poussant leurs bestiaux devant elles, et transportant derrière les murailles tout ce qu'elles ont de précieux.

Les châteaux, les abbayes des environs, viennent avec leurs richesses, leurs reliques, se réfugier dans la cité. Sur les places, dans les carrefours s'amoncellent les hardes, les meubles des villageois : religieuses, moines et seigneurs, abrités dans les nombreux refuges de la ville, enfouissent ou murent leurs trésors dans les souterrains, tandis que les vieillards, les enfants, se cachent dans les caves. On ne peut circuler par les rues, tant elles sont encombrées de gens de guerre, de bourgeois, des réfugiés; et l'on n'entend que les récits lamentables des horreurs commises à Nesle, des clameurs d'appréhension et des cris de découragement.

Voici l'heure suprême et le réveil le plus terrible!

Le samedi 27 juin 1472, au point du jour, des ou-

vriers couvreurs, montés sur les hauts combles de la cathédrale, voient au loin dans la plaine, vers la route d'Amiens, des tourbillons de chevaucheurs et de soldats ennemis.

Les *cloquettes* de la cathédrale s'ébranlent; les cloches des treize paroisses répondent par des sons de détresse. L'alarme est au comble : toute la ville est sur pied; on court aux armes, arquebusiers, bourgeois, moines, gentilshommes, gens de métiers, villageois; on se dispute les dagues, les demi-lances; on court aux portes, aux remparts, tandis que le maire, armé de pied en cap, fait *habiller* les arbalètes, les canons, organise les corporations sous la conduite des dizainiers, des cinquantainiers, et demande secours aux pays environnants.

« A huit heures, les Bourguignons sont devant Beauvais, en grande puissance et en grand nombre. Un héraut d'armes de Bourgogne se présente avec sa croix de Saint-André, et, précédé de trompettes, il s'avance à un jet d'arc. De par le duc, dit-il, je somme le capitaine et les habitants de la ville que l'on lui fait obéissance, ce qu'on lui dénia. » Non, les rejetons des vieux Bellovaques n'ont point hésité : le sang de leurs aïeux parle dans leur sein plus haut que la prudence, plus haut que la peur, et l'immensité du péril double en eux cette force morale qui fait les prodiges.

Les Bourguignons s'étaient précipités dans les faubourgs en s'écriant : *Ville gagnée!*

Pendant que tout le peuple est aux créneaux ou prosterné dans les églises, les femmes se sont levées intrépides; elles ont escaladé les remparts, en *admonestant leurs défenseurs de toujours avoir bon et entier courage*. Ces femmes ne cessent d'exciter à la résistance leurs frères, leurs pères, leurs époux; elles portent de la poudre, des armes aux combattants, et jettent elles-mêmes sur

les assaillants des pierres, de l'huile bouillante, de la chaux vive, du plomb fondu, des fascines enflammées; puis la châsse de sainte Angadrême, patronne de la ville, est apportée et soutient la foi des assiégés. La porte la plus menacée est en feu sur toute sa longueur; c'est une fournaise inabordable. Partout, des efforts inouis, des prodiges surhumains; mais la lutte est impossible; la cité va succomber sous la force et le nombre. Déjà les Bourguignons dressent leurs échelles; déjà leur bannière flotte sur nos murs fumants.

O miracle!

Soudain, une jeune fille apparaît; elle a 18 ans; elle saisit le premier objet que rencontre sa main; c'est une hache; elle ramène, elle entraîne sur ses pas les hommes découragés, les femmes éplorées; elle bondit sur les créneaux, arrache l'étendard triomphant que le Bourguignon plantait sur la brèche, frappe l'audacieux de sa hache, l'abat dans les fossés; et, resplendissante d'espoir, de bonheur, elle court déposer le trophée au pied des autels.

La fille héroïque, c'est Jeanne Laisné, dite Fourquet, et surnommée Jeanne-Hachette par le maréchal de Rouhault. Qui donc anime à ce point la jeune vierge? C'est l'intérêt, la gloire du pays qui centuplent l'énergie des nobles cœurs; c'est l'amour si capable d'exalter l'héroïsme.

Oui, miracle! On eût dit que Jeanne attendait ici l'occasion de répandre cette lave d'intrépidité, de sentiment qui lui rongeaient la poitrine, de se grandir aux yeux de celui qu'elle aime, de s'élancer vers l'avenir.

Cet exploit dépouillé d'ambition, de fanatisme; cet exploit inattendu, semble pétrifier l'agresseur, et donne aux renforts demandés le temps d'arriver par *la Porte de Paris*, que le duc de Bourgogne, trop sûr du triomphe,



avait dédaigné d'entourer ; et tout le peuple ranimé achève la victoire d'une femme sur 80,000 guerriers.

La veille de la délivrance, Charles faisant admirer son beau parc d'artillerie aux ambassadeurs d'Angleterre, répétait que c'étaient les clefs des bonnes villes de France. A ces mots, le fou, qui le suivait, se met à chercher dans les pièces de la superbe artillerie ; Charles de lui demander ce qu'il fait là, et le bouffon de lui répondre : « je cherche les clefs de Beauvais et je ne puis les trouver. »

Singulier pronostic d'un fou plus sage que son maître !

Tairons-nous, dans ces luttes grandioses, parmi tant de noms si dignes de la postérité, Louis Gommel de Balagny, capitaine de la ville ; son lieutenant Jean le Goix ; son maire Guillaume Binet, lesquels ont rivalisé d'ardeur, de courage, de bravoure pour le salut commun ?

N'oublions pas qu'en ce jour glorieux une autre femme de Beauvais lègue son nom à l'avenir.

D'un bond la foule se masse au moment de l'assaut vers la porte de Paris et crie aux gardiens : *Fermez ! Fermez ! Voci monsieur de Beauvais qui s'en veut fuir !* (1)

En effet, c'était l'évêque Jean de Bar, en cotte de maille, tout chaussé, tout éperonné, javeline en main, qui, jugeant « qu'il valait mieux être hors la ville que dedans, » s'enfuyait avec son argent, sa vaisselle, portés dans une bouge verte par un de ses officiers. Pendant que Pierre Bourgeois demande qu'on lui baille les clefs pour les jeter par-dessus la muraille dans la rivière, la dame de Brétigny saute à la bride du cheval de ce prélat fugitif, le relance dans la ville en s'écriant « Honte ! Monseigneur, il faut que » vous mouriez avec nous. » En même temps, honorable homme et sage Jean le Goix crie que c'est mal fait à lui de

---

(1) Archives de la ville.

délaisser la ville en pareil moment; qu'il montre mauvais chemin aux habitants et qu'il ne s'en ira pas; « et le jeune archer, Oudinet Duclos, tend son arc, et menace de lui mettre la flèche dedans le corps s'il bronche. De toutes parts les huécs s'élèvent autour de Jean de Bar. On lui répète encore : *Ah! Monseigneur, vous vous dites seigneur de la ville et vous vous enfuyez!* Ailleurs, une femme encore lui crie de sa porte : *Monsieur, je vous prie que vous alliez prier Dieu pour nous;* et l'évêque, de répliquer : *Ma mie, on fait le pis pour le mieux.* »

« Si que c'était grande horreur d'ouïr le cri et murmuration du peuple, » ajoutent les archives.

Charles-le-Téméraire fait donner la retraite; il évacue son parc d'artillerie; il abandonne des canons où se lit *Montlery*; et ce malheureux prince dont on ne peut s'empêcher d'aimer le caractère brillant et chevaleresque s'en va bientôt mourir fugitif devant Nancy.

Jamais place n'avait été mieux attaquée ni plus vaillamment défendue, écrit Commine. Le roi Louis XI, émerveillé de ce beau triomphe, jure de ne pas manger de chair jusqu'à ce que Briconnet, son trésorier, ait fait exécuter une ville de Beauvais en vermeil, du poids de deux cents marcs. Ce monarque accorde une soule de privilèges à la ville. Puis il institue, en l'honneur de Jeanne-Hachette, une procession dite de l'Assaut, avec des stations aux portes attaquées durant le siège. La chässe de sainte Angadresme, tous les corps saints figuraient à cette procession que suivaient l'évêque, les chanoines, les ordres religieux mendiants. Avec quel orgueil, quel respect s'y déployait le drapeau de Jeanne, toujours porté, de génération en génération, par des femmes de sa famille! Le monarque, parfois gracieux et reconnaissant, protège le mariage de Jeanne avec celui qu'elle a choisi, Colin Pilon, digne, par sa bravoure,

de la femme vaillante et dévouée. Il exempte cette libératrice de nos murs de la taille de toutes charges publiques, elle et ses descendants : il veut, en mémoire de son triomphe, que les femmes de Beauvais aient le pas sur les hommes à l'offrande de la messe, et surtout à la procession dite de l'*Assaut*.

Le roi permet à ces femmes couronnées d'une si glorieuse origine, de se parer le jour de leurs noces d'hermine, de soie et d'or, comme les femmes des chevaliers; la ville obtient d'autres faveurs encore plus précieuses : elle est affranchie de la taille; on y jouit de la permission de posséder fiefs et trésors, sans payer un seul droit au souverain, sans lui fournir des hommes d'armes en temps de guerre. Ces privilèges, approuvés par Charles IX, Henri IV et Louis XIII, subissent l'instabilité des choses humaines, et s'éteignent à la révolution. On relira avec intérêt les lettres-patentes que le roi donne à cette occasion (1).

---

(1) *Aux maire, pairs et habitants de Beauvais.*

Les Bourguignons, déboulés par l'intercession de sainte Angadresme, levèrent le siège et s'en départirent honteusement, et aussi que les femmes et filles de ladite ville durant lesdits assauts ne se montrèrent nullement desconfortées, mirent la main à la besogne, et vous donnèrent matière à vous et vos descendants à toujours, mes bons bourgeois et manants d'icelle ville pareillement garder leur loyauté et la monstrent par effet envers nous et nostre couronne. Pourquoi nous avons bien voulu et ordonner que lesdites femmes jouissent dorénavant des octrois et préminences déclarées en nosdites lettres. Que les femmes et les filles voissent à la procession devant les hommes, sans en être reprises et ceintes d'or. Et, en la perpétuelle mémoire de ladite procession faite ainsi par les femmes de ladite ville, pendant et durant ladite hostilité, et de leur bonne contenance, vertu et résistance, avons en outre voulu et ordonner qu'icelles femmes aillent dorénavant à la procession par nous ordonnée, incontinent après le clergé, et précède les hommes iceluy jour, et qu'ainsi le fassent à l'offrande qui se fera à la messe; et, en outre, que toutes les femmes et filles qui sont à présent et qui seront ci-après en ladite ville se puissent et chacune d'icelles à toujours le jour

Quatre siècles s'écoulaient sans que Beauvais s'occupe de son héroïne, autrement que par des récits traditionnels. Des peintres, des statuaires étrangers la représentèrent ; et il n'y a guère que vingt-huit ans que la ville donna son nom à la rue qu'elle habitait.

Enfin, le six juillet 1851, Jeanne va revivre sur le bronze. Sa statue va être inaugurée par Louis-Napoléon.

et solennité de leurs nocces, et toutes autres fois que bon leur semblera, vestir et orner de tels atours, parements, joyaux et ornements, que bon leur semblera, sans que aucune d'icelles en puissent être aucunement notées, reprises ou blâmées, de quelque état ou condition qu'elles soient.

Si donnons en mandements par ces présentes à nos Justiciers et officiers présents et à venir, que nos présentes volontés, ordonnances, et tout le contenu en ces présentes, ils gardent, entretiennent et facent entretenir de point en point, et sans enfreindre, en les faisant crier et publier en ladite ville par lieu où lui a accoutumé de faire cris et publications, à ce que aucuns n'en puisse prétendre cause d'ignorance, et afin que ce soit ferme et stable à toujours.

Suit cette autre lettre-patente, relative à Jeanne-Hachette :

Savoir nous faisons que par considération de la bonne et vertueuse résistance qui fut faite par notre chère et bien-aimée Jeanne Laisné, demeurant en notre dite ville de Beauvais, en l'encontre des Bourguignons, nos rebelles et désobéissants sujets, qui, ladite année s'efforcèrent de surprendre et gagner sur nous et notre obéissance, par puissance de siège et d'assaux, notre dite ville; ladite Jeanne gagna et retira devers elle un estendard desdits Bourguignons, ainsi que nous estant dernièrement en notre dite ville, avons été de ce ducement informé; nous avons, pour ces causes, et aussi en faveur du mariage de Colin Pilon et elle, lequel, par notre moyen, a esté naguère traicté, conclud et accordé, et par autres considérations, avons octroyé et octroyons de grâce spéciale, par ces présentes, que lesdits Colin Pilon et Jeanne, sa femme, chacun d'eux soient et demeurent leur vie exempts, francs, quittes de toutes les tailles qui sont et seront dorénavant mises sus et imposées de par nous en notre royaume, soit pour le faict et entretenement de nos gens de guerre ou quelque cause que ce soit, et aussi de guet et garde-porte, quelque part qu'ils facent leur demeure en notre royaume; si nous mandons et enjoignons que lesdits mariés, et chacun d'eux, vous laissiez jouir et user pleinement et paisiblement de nos présentes que ces affranchissemens et octrois, sans aucun empêchement, car ainsi nous plaît être faict, etc.

Quelle solennité pour Beauvais, si calme en dehors du bruit de ses cloches et de ses cancans proverbiaux !

Quinze jours avant, les bras étaient brisés à l'idée fiévreuse de cette fête : on ne travaillait plus, et des groupes se formaient dans la rue comme à la veille d'une émeute. On attendait 60,000 personnes : des rumeurs de famine circulaient, et l'on avait amassé des provisions comme pour un siège.

A l'aube du 6 juillet, c'était quelque chose d'enchanté, d'idéal que cette ville endormie dans sa parure de lin, de pourpre, de feuillages, de fleurs, sous le souffle d'un matin suave, et comme dans l'attente d'un hôte mystérieux, d'une résurrection divine.

Le soleil de Wagram se lève, et le son des cloches, le bruit du canon saluent le jour de Jeanne et de Napoléon.

Les champs, les collines se couvrent d'une population agreste et lointaine. Sur les routes d'alentour, roulent les diligences poudreuses et des charrettes cyclopéennes, où s'entassent des villages entiers. De tous points, arrivent des gardes nationales, tambours battants, enseignes déployées.

Nos rues sont jonchées de verdure, tapissées de couronnes, traversées de guirlandes, et ornées d'arcs de triomphe. A toutes les croisées flotte un drapeau : partout les chiffres de Jeanne-Hachette; partout des statues de l'héroïne surmontent des arceaux, des temples de feuillage.

La foule augmente, déborde; c'est un flot immense contenu à grand'peine par la force publique. Partout les fenêtres, les toits sont garnis de spectateurs hissés les uns sur les autres; les arbres en sont chargés jusqu'à la cime : on en voit avec épouvante d'achevalés sur nos pignons aigus, sur les cheminées, les gouttières, et l'on tremble d'être écrasé par ces affreux imprudents.

Dix heures sonnent : on se presse davantage, et les

poitrines palpitent d'un saint émoi. Le canon résonne par intervalles; les tambours battent aux champs, la cavalerie ébranle le pavé.

Le neveu de l'Empereur, reçu à la porte de la ville par l'autorité municipale et préfectorale, s'avance à cheval sous des arcs de verdure, sous une pluie de fleurs, aux cris de : *Vive le Président !*

C'était un enthousiasme impossible à décrire, au souvenir ravivé de Jeanne, en face de celui qui semblait fermer l'ère des révolutions. Jamais pareils transports n'avaient éclaté dans la ville si paisible et si froide !

Voici l'heure de l'inauguration. La vaste place de l'hôtel-de-ville offre un aspect féérique : elle est magnifiquement décorée; elle est encadrée de masses de soldats, de masses de peuple, de milliers de têtes qui regardent aux fenêtres et par toutes les issues. Les toits disparaissent sous la foule de curieux qui conservent un équilibre providentiel.

Le cortège arrive; il se déroule étincelant de splendeur autour de la statue de Jeanne-Hachette. Mais quelle jolie couronne à notre fête, et quelle apparition céleste !

Deux essaims de jeunes filles, vêtues de blanc, ceintes de lauriers, débouchent de rues éloignées et se dirigent vers la grande place. Les unes, enfants du peuple, portent le drapeau séculaire, arraché, il y a bientôt quatre cents ans, de la main du Bourguignon, par notre libératrice. Ces filles de Jeanne tiennent une petite hachette en mémoire de cette hache qui renversa l'ennemi : les autres, plus favorisées de la fortune, soutiennent sur leurs épaules, ou suivent avec des rubans, la châsse de sainte Angadrême, jadis percée d'une flèche bourguignonne, et dont la vue exerçait une puissance magnétique sur l'étranger.

Toutes ces jeunes filles, posées sur les marches de

piédestal, formaient un tableau délicieux; on eût dit une légion de beaux anges, jaloux d'entourer notre Jeanne de louanges, d'amour, et de montrer sa gloire à l'univers.

Le signal est donné. Un frémissement universel parcourt l'immense population. Les voiles de la statue sont enlevés, et Jeanne, saluée par une salve d'artillerie, par mille fanfares, mille bénédictions, reparait intrépide, héroïque, comme au jour du combat.

Il se fait un moment de silence religieux et sublime. Le prince est à cheval en face de la statue; derrière lui, sont les ministres, les généraux, les officiers d'ordonnance; de l'autre côté, viennent la magistrature, l'administration, la municipalité, le clergé, les corporations d'ouvriers, les représentants à l'assemblée législative.

C'est le moment des discours officiels.

Les paroles du maire, empreintes du patriotisme le plus touchant, retracent la glorieuse résistance de Beauvais, l'admirable exaltation des femmes, l'immortel exploit de Jeanne, notre mémorable victoire sur l'étranger.

Les paroles du préfet respirent aussi l'éloquence. « C'est, dit-il, une insigne fortune pour l'héroïne de » Beauvais, illustrée sous nos rois, de revivre après un » si long sommeil pour rencontrer de son premier regard, » dans l'héritier du plus grand nom de nos annales, » l'élu du suffrage universel. . . . .

» J'en atteste ce concours immense, cet empressement » spontané des populations reconnaissantes, de ces populations qui ont fait leurs preuves de discernement » politique et d'énergique amour de l'ordre; car, c'est » d'ici, de cette même place où tant de sympathies vous » entourent, qu'est parti le premier cri d'indépendance » et d'indignation contre ces pouvoirs illimités. . . . , etc. »

Le discours de l'évêque cherchait à prouver que la patronne de Beauvais, sainte Angadrême, a plus que

Jeanne-Hachette, opéré le salut du pays. Monsieur de Beauvais, comme on disait jadis, appuyé sur l'assertion, applique à Jeanne, victorieuse en tous cas, ces mots que la ville de Béthulie adressait à sa libératrice : *Vous êtes, après les saints de Dieu, la gloire, la joie et l'honneur de notre peuple.*

Et l'éloquent prélat continue ainsi :

« C'est toujours sainte Angadresme et Jeanne-Hachette,  
 » la sainte qu'on invoque durant le siège, l'héroïne qui  
 » repousse les assaillants; c'est la bannière de l'Eglise,  
 » symbole de paix; le drapeau, trophée de la victoire;  
 » c'est la ville entière avec ses magistrats et sa milice  
 » heureusement confondus dans le même culte et la  
 » même allégresse; et, au rang d'honneur, près de la  
 » statue qui nous offre le talent d'un artiste distingué,  
 » c'est l'élite des familles de la cité, fières de recueillir et  
 » de conserver l'héritage inséparable de la foi et du cou-  
 » rage.

» La foi et le courage! Ces deux nobles sentiments ne  
 » sont-ils pas, en effet, étroitement unis l'un à l'autre?  
 » La foi, principe sacré; le courage, héroïque consé-  
 » quence. N'en doutez pas, Messieurs, ce fut à la source  
 » féconde de la foi que Jeanne puisa son amour passionné  
 » de la patrie. Aussi, regardez-la, dans l'enthousiasme  
 » de la victoire, ne semble-t-elle pas vous dire : Loin de  
 » moi, loin de vous le courage égoïste enfanté par la va-  
 » nité et l'ambition.

» Jeanne n'avait cherché que le devoir, et cependant  
 » vous lui donnez la gloire. Vous la lui donnez, monsieur  
 » le Président, en rehaussant par votre présence l'éclat  
 » de cette solennité; vous la lui donnez vous tous qui êtes  
 » accourus pour célébrer son triomphe. C'est justice!  
 » Plus l'héroïsme est désintéressé, plus il est chrétien, et  
 » par conséquent modeste, plus il mérite d'être exalté!...



» Puissent les ovations dont vous entourez votre héroïne; puissent les bénédictions saintes que nous répandons sur son image, apprendre à tous que rien n'est plus glorieux que le ferme accomplissement du devoir..... et qu'il est un Dieu qui récompense le dévouement et le sacrifice. »

Maintenant, voici venir une femme, la muse de l'Oise. M<sup>me</sup> Fanny Dénoix des Vergnes, debout dans le cortège, lit son hymne à l'héroïne dont voici quelques strophes :

.....  
 Qu'on aime à voir ta sublime assurance,  
 Ton œil d'éclair, ton intrépidité !  
 Jeanne, on croirait que ce bras indompté  
 Va renverser l'ennemi de la France,  
 Et de nouveau préserver la cité.

.....  
 Quatre cents ans, c'est l'âge de sa gloire,  
 Et son éclat n'en brille que plus beau :  
 Quand de nos bords sa gloire est le flambeau,  
 N'a-t-elle pas un trône dans l'histoire !  
 L'apothéose au-delà du tombeau ?

.....  
 O voyageur ! exalte l'héroïne  
 Porte son nom du Vésuve au Thabor !  
 Dis que nos yeux contemplant son essor !  
 Si l'étranger rêvait notre ruine  
 Dis que ses sœurs le défleraient encor !

.....  
 Jeanne, voici le chef de notre France !  
 Le bouclier de nos jours désastreux.  
 Quand les partis se déchiraient entre eux  
 Napoléon nous rendit l'espérance ;  
 Jeanne, bénis ses efforts généreux !

Ivre des acclamations de la foule, ivre des suffrages présidentiels, M<sup>me</sup> Dénoix des Vergnes, comme l'inspirée des anciens temps, perçoit les destinées de Louis-Napoléon : la main dans sa main, et, de l'autre, montrant Jeanne-Hachette au chef de l'Etat, la muse de Beauvais s'écrie : Prince ! vous serez Empereur !

Maintenant, qui voudrait reconnaître le blâme dont on heurta cette prophétie; et qui donc, excepté l'Empereur, ne sait tout ce que la pauvre muse souffrit de son jour d'ovation. L'avenir, sans doute, lui permettra de s'expliquer sur des circonstances assez étranges, assez curieuses.

Un carrousel continue la fête de Jeanne. Des paladins se déploient fiers et chevaleresques au sein du tournoi; ils se confondent insaisissables et semblent disparaître en des tourbillons fantastiques au son d'une musique charmante, aux airs chéris de la France.

Sous une tente fleurie et pavoisée, s'offre un repas magnifique de cent soixante-dix couverts. Les discours se renouvellent : le maire de Beauvais y dit au Président :

« Votre présence dans nos murs rappelle le souvenir  
» du voyage du premier consul, en 1802.

» Elle excite le même enthousiasme, les mêmes sentiments de reconnaissance.

» Nous vous sommes redevables de la tranquillité dont nous jouissons.

» Les mesures sages que vous avez prises ont fait taire  
» l'anarchie.

» L'ordre, troublé par une secousse qui a ébranlé la  
» société jusque dans ses bases, a été rétabli. . . .

» Grâce vous soient rendues de tous ces bienfaits! »

A quoi le Président a répondu :

« L'honorable maire de Beauvais me pardonnera de me  
» borner à un simple remerciement pour les paroles  
» flatteuses qu'il vient de m'adresser. En y répondant,  
» je craindrais d'altérer le caractère religieux de cette  
» fête qui, par la commémoration d'un fait glorieux accompli dans cette ville, offre un haut enseignement  
» historique.

» Il est encourageant de penser que souvent, dans les dangers extrêmes, la Providence réserve à un seul d'être l'instrument du salut de tous. . . . .

» Une cause ne périclète pas lorsqu'elle a pour la conduire une foi ardente, un dévouement infini, une conviction profonde (1).

» Ainsi, au xv<sup>e</sup> siècle, à peu d'années de distance, deux femmes obscures, mais animées du feu sacré, Jeanne-d'Arc et Jeanne-Hachette, apparaissent au moment le plus désespéré pour remplir une sainte mission.

» L'une a la gloire miraculeuse de délivrer la France du joug de l'étranger.

» L'autre inflige la honte d'une retraite à un prince qui, malgré l'éclat et l'étendue de sa puissance, n'était qu'un rebelle artisan de guerre civile.

» Et cependant à quoi se réduit leur action? Elles ne firent autre chose que de montrer aux Français le chemin de l'honneur, du devoir, d'y marcher à leur tête.

» De semblables exemples doivent être honorés, pépétés; aussi, suis-je heureux de penser que ce soit l'Empereur Napoléon qui, en 1806, ait rétabli l'antique usage, longtemps interrompu, de célébrer la levée du siège de Beauvais!

» C'est que pour lui la France n'était pas un pays factice, né d'hier, renfermé dans les limites étroites d'une seule époque et d'un seul parti; c'était la nation grande de huit cents ans de monarchie, non moins grande après dix ans de révolution, travaillant à la fusion de tous les intérêts anciens et nouveaux, en adoptant toutes les gloires sans acception de temps ou de cause.

(1) Ici, des cris de *Vive la République!* interrompent le Président.

» Nous avons tous hérité de ces sentiments, car ici je vois  
 » des représentants de tous les partis ; ils viennent avec  
 » moi rendre hommage à la vertu guerrière d'une époque  
 » reculée, à l'héroïsme d'une femme. »

Le soir, les rues de Beauvais, étincelantes de lumières, ornées de tapisseries de notre royale manufacture, encombrées de fleurs et d'emblèmes patriotiques, voient circuler une population toujours émerveillée.

Pénétrons dans cette rue détournée, revêtue aujourd'hui de la parure des fêtes. On y entre par une voûte de feuillages où se lit en lettres de fleurs : *rue Jeanne-Hachette*. On suit avec respect cette rue populeuse, et l'on s'arrête devant un temple de verdure surmonté d'un écusson où sont gravés ces mots : *Ici était la maison de Jeanne-Hachette !* Une couronne ombrageait cette simple inscription ; la gloire l'entourait d'une auréole, et le pieux élan des habitants de la rue Jeanne-Hachette émouvait le cœur.

Gagnons les boulevards par une porte majestueuse, toute en verres de couleur et constellée de feux diamantaux. Au delà, des lanternes de Venise, des girandoles de lumières dessinent l'espace où l'on danse ; et dans un lointain traversé par un bandeau de flammes vaporeuses, ressort en lettres de feu le nom de l'héroïne.

Le lendemain la fête recommence : une chasse aérienne, un ballon montent vers la nue ; et, la nuit, un feu d'artifice paraît embraser la ville. Des colonnes de feu, des serpents de flamme, lancés contre le ciel, retombent en milliers d'étincelles. Des forteresses, des temples, des fleurs flamboient aux regards, et Jeanne l'héroïque apparaît sur les remparts, bache en main, invincible comme si elle allait encore triompher du Bourguignon.

La ville, comme bénie par la solennité de Jeanne-Hachette, ne pouvait dépouiller sa parure. Les fleurs,

les rameaux s'effeuillèrent d'eux-mêmes, et l'on en ramassait les vestiges comme des reliques. Chaque année, cette fête reflorissait ; chaque année, à pareil jour, on célébrait la procession de l'*Assaut* ; on promène dans nos murs la précieuse bannière, et des chants ne cessent d'éclater en l'honneur de Jeanne libératrice, de Jeanne l'immortelle (1).

---

**HAMEL (Jean)**, Théologien et Poète,

*né à Clermont, diocèse de Beauvais.*

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Jean Hamel était curé de Saint-Léger de Mouy. Il prit part aux querelles religieuses du diocèse, dont nous avons fait mention dans la vie de Godefroy Hermant, contenue dans ce recueil. Bien qu'il ait fait l'éloge de son évêque, M. de Buzenval, il n'en fit pas moins la satire des chanoines du parti de l'évêque, tels que M. de Bridieu, Hermant et autres.

Beauvais était alors un des foyers du Jansénisme, et le chapitre de la Cathédrale y entretenait une petite guerre héroï-comique, qui aurait pu inspirer le chantre du *Lutrin* (2). Jean Hamel y exerça sa verve latine et picarde.

---

(1) Cette notice a été rédigée par M<sup>me</sup> Fanny Dénoix, d'après les études historiques et les opuscules poétiques qu'elle a consacrés à Beauvais et à Jeanne-Hachette.

(2) Parmi les satires dirigées contre les querelles religieuses du temps, voir le poème intitulé *la Calotte*.

On a de cet auteur plusieurs pièces de genres très-différents :

1° Un long et magnifique *Eloge* latin, en style lapidaire ou prose quarrée, de M. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, in-folio. C'est un abrégé des vertus et des principales actions de ce prélat.

2° Plusieurs pièces de vers français contre M. de Bridieu, archidiacre de Beauvais, et contre plusieurs autres chanoines partisans de M. de Buzenval.

3° *L'Esprit de l'Eglise*, 1 vol. in-12 (1).

**HANGEST (Jérôme de)**, Philosophe,  
Théologien, Mathématicien et Docteur en Sorbonne,

*né à Compiègne.*

14.. — 1538.

Il était de l'illustre famille de Hangest, en Picardie. Sa haute naissance, jointe à son profond savoir, lui ouvrait un facile accès aux honneurs et aux emplois élevés de l'Eglise ou de l'Etat.

Professeur de l'Université de Paris, docteur en Sorbonne, il devint chanoine et écolâtre de l'église du Mans, et grand vicaire pour le cardinal de Bourbon, évêque de la même ville.

Il faut qu'il se soit montré avide et enclin au cumul des

(1) *Mémoire du Temps*. — Moréri : *Dictionnaire historique*.

bénéfices ecclésiastiques, puisque La Croix du Maine suppose que Rabelais, dans le chapitre cinq de son premier livre, où il écrit : « l'appétit vient en mangeant, » disait Angeston, avait désigné ce Jérôme de Hangest, de qui Amyot emprunta ce mot lorsqu'il répondit à Charles IX, qui lui reprochait son avidité de bénéfices : « Sire, l'appétit vient en mangeant. »

La réforme offrit à Hangest une belle occasion d'exercer son zèle pour l'orthodoxie. Il défendit en vrai docteur de Sorbonne la foi catholique contre les novateurs de son temps.

On a de cet auteur : *Lumière évangélique, contre les ténébreux hérétiques, pour la Sainte Eucharistie*, livre qu'il dédia à M. le connétable Anne de Montmorency, et imprimé à Paris, in-8°, par Jean Petit, 1534. C'est dans ce même but qu'il composa le *Livre de Voie sûre en controverse*, imprimé à Avignon, in-16, par Pierre Roux, 1566.

Il a écrit encore, en prose française, une *Antilogie contre les faux Christs*, Paris, 1523.

En 1521, il avait publié à Paris les trois ouvrages de morale suivants, en latin : 1° *De libero arbitrio, contra Lutherum*; 2° *De possibili præceptorum observatione*; 3° *De Christifera eucharistia adversus nugiferos*.

Dans son livre : *Des académies contre Luther*, Paris, 1531, in-8°, scolastique renforcé, il défend les universités et l'usage d'y prendre des grades, et il justifie la bonne théologie scolastique, qu'il définit la science des écritures divines, suivant le sens que l'Eglise approuve, en se servant des interprétations des docteurs orthodoxes, sans mépriser le suffrage des autres disciplines, définition qu'il oppose à l'idée que donnait son adversaire de la scolastique, qu'il blâmait comme aussi injuste que fautive.

En un mot, homme de déduction et essentiellement

conservateur, il ne part que des principes admis par les facultés et ne s'écarte jamais des doctrines parfaitement définies, toujours prêt à les défendre envers et contre tous.

Grand philosophe, au dire des contemporains, il était aussi très-versé dans l'étude des mathématiques.

Hangest cultiva aussi la poésie. Il publia, au mois d'août 1538, un petit livre ayant pour titre : *le Jardin aux pensées*.

Il mourut en 1538, le 8 septembre, et fut enterré dans la chapelle du sépulcre de Saint-Julien, du Mans.

Ses cantiques sur l'avènement de Notre Seigneur sont restés manuscrits (1).

### HAÛY (René-Just),

Minéralogiste, Géomètre et Physicien, Chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, Membre de l'Académie des sciences, de la Société philomathique de Paris et de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe, Professeur de minéralogie au Muséum d'Histoire naturelle (Jardin des Plantes) et à la Faculté des sciences de Paris, Conservateur des collections minéralogiques de l'école des mines, etc.,

*né à Saint-Just-en-Chaussée.*

1743 — 1822.

Quoi de plus touchant qu'une grande existence qui se

(1) Moréri : *Dictionnaire historique*. — La Croix du Maine et du Verdier. — Vauprivas : *Bibliothèque française*. — LeMire : *Descript. sœc. xvi*. — Du Boulay : *Histoire de l'Université de Paris*. — Du Pin : *Bibliothèque Desant, ecclésiastique du xvi<sup>e</sup> siècle*.



crée dans l'isolement, auquel nous condamnons la pauvreté, qui grandit dans l'obscurité et qui remplit tout à coup de sa renommée toute l'Europe savante, semblable à l'astre qui, longtemps caché par les nuages, brille inopinément du plus splendide éclat? Quoi de plus admirable qu'un homme aussi simple des mœurs que grand par son génie et ses vertus, qui voit successivement les potentats et les rois de la science lui payer le tribut de leur admiration; les assemblées politiques, l'Eglise et les sociétés savantes lui ouvrir leurs synodes; qui compte pour auditeurs : Lagrange, Lavoisier, Laplace, Fourcroy, Berthollet, Guyton-Morveau; qui eut Geoffroy-Saint-Hilaire pour disciple et Cuvier pour panégyriste! Tel fut Haüy, qui, né dans la chaumière d'un tisserand, mourut membre de l'Institut de France et professeur de minéralogie au musée d'histoire naturelle.

La famille de Haüy n'avait pas même les moyens de pourvoir aux premiers frais de son éducation. Son père, petit fabricant de toile, n'aurait probablement pu lui donner d'autre profession que la sienne. Haüy trouva dans la religion l'aspiration vers le beau et le bien et même les ressources matérielles nécessaires à la culture de sa riche intelligence. Son génie et ses vertus firent le reste en lui attirant le secours de personnes à la fois charitables et appréciatrices de son mérite naissant.

Écoutons Cuvier : « Encore tout enfant, il prenait un plaisir singulier aux cérémonies religieuses et surtout aux chants de l'église. Le prieur d'une abbaye de Prémontrés, qui avait remarqué son assiduité au service divin, chercha un jour à lier conversation avec lui, et s'apercevant de la vivacité de son intelligence il lui fit donner des leçons par quelques-uns de ses moines. Les progrès de l'enfant ayant répondu aux soins de ses maîtres, ceux-ci s'intéressèrent à lui de plus en plus, et firent entendre à sa

mère que si elle pouvait seulement le conduire pour quelques temps à Paris, elle finirait, avec leurs recommandations, par obtenir quelques ressources pour lui faire achever ses études.

» A peine cette excellente femme en avait-elle de suffisantes pour subsister quelques mois dans la capitale ; mais elle aima mieux s'exposer à tout que de manquer à l'avenir qu'on lui laissait entrevoir pour son fils. Longtemps, cependant, sa tendresse ne reçut que de bien faibles encouragements. Un jeune homme, dont le nom devait un jour remplir l'Europe, ne trouva de moyen de vivre qu'une place d'enfant de chœur dans une église du quartier Saint-Antoine. Ce poste, disait-il naïvement dans la suite, *eut du moins cela d'agréable, que je n'y laissai pas enfouir mon talent pour la musique* ; et, en effet, toujours fidèle à ses premiers goûts, il devint bon musicien, et acquit assez de force sur le violon et sur le clavecin, deux instruments dont il s'est toujours amusé. Enfin, le crédit de ses protecteurs de Saint-Just lui procura une bourse au collège de Navarre, et ce fut seulement alors qu'il lui fut possible de vaquer régulièrement à son instruction classique.

» Sa conduite et son application lui valurent, au collège de Navarre, le même intérêt qu'à Saint-Just, et, à l'époque où il cessa d'y être écolier, les chefs de la maison lui proposèrent de devenir un de leurs collaborateurs. On l'employa comme maître de quartier, et aussitôt qu'il eût pris ses degrés, on lui confia la régence de quatrième, lorsqu'il n'était encore âgé que de vingt et un ans. Quelques années après, il passa au collège du cardinal Lemoine, comme régent de seconde, et c'était à ces fonctions utiles, mais modestes, qu'il semblait avoir borné son ambition. A la vérité, il avait pris à Navarre, sous M. Brisson, un certain goût pour les expériences de physique, et à ses moments de loisir il en faisait quelques-unes d'électricité : mais

c'était pour lui un délassément plutôt qu'une étude. Quant à l'histoire naturelle proprement dite, il n'en avait aucune connaissance et ne songeait nullement à s'en occuper.

» Une seconde particularité remarquable de son histoire, c'est que ce fut encore aux dispositions affectueuses de son cœur qu'il dut d'entrer dans une carrière qui lui est devenue si glorieuse, en sorte qu'il est littéralement vrai de dire, que dans tous leurs degrés, sa renommée et sa fortune ont été des récompenses de ses vertus.

» Parmi les régens du cardinal Lemoine se trouvait alors Lhomond, homme savant, qui s'était consacré par piété à l'instruction de la jeunesse. Fort capable de parler et d'écrire pour tous les âges, il ne voulut point s'élever au-dessus de la sixième, et n'a composé que de petits ouvrages destinés aux enfants, mais qui, par leur clarté et le ton simple qui y règne, ont obtenu plus de succès que beaucoup d'ouvrages à prétentions. Une grande conformité de caractère et de sentiments engagea M. Haüy à le choisir pour son ami de cœur et pour son directeur de conscience; dévoué à lui comme un fils, il le soignait dans ses affaires, dans ses maladies et l'accompagnait dans ses promenades.

» Lhomond aimait la botanique, et M. Haüy, qui, à peine en avait entendu parler, éprouvait chaque jour le chagrin de ne pouvoir donner à leur commerce cet agrément de plus. Il découvrit, dans une de ses vacances, qu'un moine de Saint-Just s'occupait aussi des plantes. A l'instant il conçut l'idée de surprendre agréablement son ami, et, dans cette seule vue, il pria ce religieux de lui donner quelques notions de science et de lui faire connaître un certain nombre d'espèces. Son cœur soutint sa mémoire; il comprit et retint tout ce qui lui fut montré, et rien n'égalait l'étonnement de L'Homond, lorsqu'à sa première herborisation Haüy lui nomma, en langage de

*Linnaeus*, la plupart des plantes qu'ils rencontrèrent, et lui fit voir qu'il en avait étudié et détaillé la structure.

» Dès lors tout fut commun entre eux jusqu'aux amusements; mais dès lors aussi M. Haüy devint tout de bon naturaliste, et naturaliste infatigable. On aurait dit que son esprit s'était éveillé subitement pour ce nouveau genre de jouissance. Il se prépara un herbier avec des soins et une propreté extraordinaires (1), et s'habitua ainsi à un premier emploi des méthodes. Le jardin du Roi était voisin de son collège. Il était naturel qu'il s'y promênât souvent. Les objets nombreux qu'il y vit, étendirent ses idées, l'exercèrent de plus en plus au classement et à la comparaison. Voyant un jour la foule entrer au cours de minéralogie de M. Daubenton, il y entra avec elle, et fut charmé d'y trouver un sujet d'étude plus analogue encore que les plantes à ses premiers goûts pour la physique.

» Mais le jardin du Roi avait un grand nombre d'élèves et M. Daubenton un grand nombre d'auditeurs qui se bornèrent à suivre les sentiers tracés, sans s'inquiéter d'aplanir les obstacles qui s'y rencontraient; ils avaient assez de temps pour parvenir. Arrivé plus tard, Haüy s'inquiéta des contrastes, des lacunes, que son esprit sagace lui fait discerner de prime abord, dans la série des idées. Il s'étonnait profondément de cette constance dans les formes compliquées des fleurs, des fruits, de toutes les parties des corps organisés, et ne concevait pas que les formes des minéraux, beaucoup plus simples et pour ainsi dire toutes géométriques, ne fussent point soumises à de semblables lois; car, en ce temps là, on ne connaissait pas même encore cette espèce de demi-rapprochement

---

(1) Il employa des procédés particuliers, qui ont conservé jusqu'à présent la couleur des fleurs. *Manière de faire des herbiers*, à l'académie de 1785, page 210.

que propose Romé Delisle, dans la seconde édition de sa *Cristallographie* (1783). Comment, se disait M. Haüy, la même pierre, le même sel, se montrent-ils en cubes, en prismes, en aiguilles, sans que leur composition change d'un atôme, tandis que la rose a toujours les mêmes pétales, le gland la même courbure, le cèdre la même hauteur et le même développement ?

» Ce fut lors qu'il était rempli de ces idées, qu'examinant quelques minéraux chez un de ses amis, M. DeFrance, maître des comptes, il eut l'heureuse maladresse de laisser tomber un beau groupe de spath calcaire cristallisé en prismes. Un de ces prismes se brisa de manière à montrer sa cassure des faces non moins lisses que celles du dehors, et qui présentaient l'apparence d'un cristal nouveau tout différent du prisme pour la forme. M. Haüy ramasse ce fragment; il en examine les faces, leurs inclinaisons, leurs angles. A sa grande surprise, il découvre qu'elles sont les mêmes que dans le spath en cristaux rhomboïdes, que dans le spath d'Islande.

» C'est aux hommes de génie que le hasard profite surtout dans le domaine de la science !

» Après l'accident de M. Haüy, un monde nouveau semble à l'instant s'ouvrir pour lui. Il rentre dans son cabinet, prend un spath cristallisé en pyramide hexaèdre, ce que l'on appelait *dent de cochon*; il essaie de le casser et il en voit encore sortir ce rhomboïde, ce spath d'Islande; les éclats qu'il en fait tomber sont eux-mêmes de petits rhomboïdes. Il casse un troisième cristal, celui que l'on nommait *lenticulaire*, c'est encore un rhomboïde qui se montre dans le centre, et des rhomboïdes plus petits qui s'en détachent.

» *Tout est trouvé!* s'écrie-t-il (*Eureka*). Les molécules du spath calcaire n'ont qu'une seule et même forme : c'est en se groupant diversement qu'elles composent ces cristaux dont l'extérieur si varié nous fait illusion, et,

partant de cette idée, il lui fut bien aisé d'imaginer que les couches de ces molécules s'empilant les unes sur les autres, et se rétrécissant à mesure, devaient former de nouvelles pyramides, de nouveaux polyèdres, et envelopper le premier cristal comme d'un autre cristal où le nombre et la figure des faces extérieures pourraient différer beaucoup des faces primitives, suivant que les couches nouvelles auraient diminué de tel ou tel côté, et dans telle ou telle proportion.

» Si c'était là le véritable principe de la cristallisation, il ne pouvait manquer de régner aussi dans les cristaux des autres substances; chacune d'elles devait avoir des molécules constituantes identiques, un noyau toujours semblable à lui-même, et des lames et des couches accessoires, produisant toutes les variétés. M. Haüy ne balance pas à mettre en pièces sa petite collection; ses cristaux, ceux qu'il obtient de ses amis éclatent sous le marteau: partout il retrouve une structure fondée sur les mêmes lois. Dans le grenat, c'est un tétraèdre; dans le spath fluor, c'est un octaèdre; dans la pyrite, c'est un cube; dans le gypse, dans le spath pesant, ce sont des prismes droits à quatre pans, mais dont les bases ont des angles différents, qui forment les molécules constituantes; toujours les cristaux se brisent en lames parallèles aux faces du noyau, les faces extérieures se laissent toujours concevoir comme résultant du décroissement des lames superposées, décroissement plus ou moins rapide, et qui se fait tantôt par les angles, tantôt par les bords. Les faces nouvelles ne sont que de petits escaliers ou que de petites séries de pointes produites par le retrait de ces lames, mais qui paraissent planes à l'œil, à cause de leur ténuité. Aucun des cristaux qu'il examine ne lui offre d'exception à sa loi. Il s'écrie une seconde fois, et avec plus d'assurance: *Tout est trouvé!*

» Mais, pour que l'assurance fût complète, une troisième condition devait être remplie. Le noyau, la molécule constituante, ayant chacun une forme fixe, et géométriquement déterminable, dans ses angles et dans les rapports de ses lignes, chaque loi de décroissement devait produire aussi des faces secondaires déterminables, et, même, le noyau et les molécules étant une fois donnés, on devait pouvoir calculer d'avance les angles et les lignes de toutes les faces secondaires que les décroissements pourraient produire. En un mot, il fallait ici, comme en astronomie, comme dans toute la physique, pour que la théorie fût certaine, qu'elle expliquât avec précision les faits connus, et quelle prévît avec précision égale ceux qui ne l'étaient pas encore.

» M. Haüy sentait cela ; il sut promptement acquérir autant de géométrie qu'il lui en fallait pour compléter sa découverte, et, dès ses premiers essais, il se vit pleinement récompensé. Le calcul, d'après les proportions géométriques, confirma ses observations précédentes ; il aboutissait à une conclusion parfaitement juste d'après les preuves les plus rigoureuses, et en déduisait une loi positive.

» Ce fut alors qu'il prit la confiance de parler de ses découvertes à son maître, M. Daubenton, dont jusqu'alors il avait suivi les cours modestement et en silence. On peut juger avec quelle faveur elles furent accueillies ; M. de Laplace, à qui Daubenton en fit part, en prévît aussitôt toutes les conséquences, et se hâta d'encourager l'auteur à venir les présenter à l'Académie (1).

---

(1) Son traité sur les grenats et les spaths calcaires y fut lu le 10 janvier 1781, et suivi d'un rapport de Daubenton et de Bezon, du 21 février, qui en firent un second le 21 décembre, sur son second traité relatif aux spaths calcaires seulement.

» Ce n'est pas à quoi il fut le plus aisé de déterminer M. Haüy. L'Académie, le Louvre, étaient, pour le bon régent du cardinal Lemoine, une sorte de pays étranger qui effrayait sa timidité. Les usages lui étaient si peu connus, qu'à ses premières lectures il y venait en habit long que les anciens canons de l'Eglise prescrivent, dit-on, mais que depuis longtemps les ecclésiastiques, qui n'étaient point en fonctions curiales, ne portaient plus dans la société. A cette époque de légèreté, quelques amis craignirent que ce vêtement ne lui ôtât des voix ; mais, pour le lui faire quitter (et c'est encore ici un trait de caractère), il fallut qu'ils appuyassent leur conseil de l'avis d'un docteur de Sorbonne : Les anciens canons sont très-respectables, lui dit cet homme sage, mais en ce moment, ce qui importe c'est que vous soyez de l'Académie. »

Quoi qu'il en soit, l'Académie mit un tel empressement à le recevoir, qu'on lui donna presque d'une voix, et même de préférence à de savants botanistes, une place de botanique, la seule vacante à ce moment : 12 février 1783.

Sublime triomphe du génie inventeur ! Dans une doctrine aussi nouvelle, et cependant déjà presque complète, les hommes les plus habiles étaient des écoliers. Les plus distingués d'entre ses collègues, le priant de leur donner des explications orales et des démonstrations de sa théorie, Haüy eut l'insigne honneur de voir venir, au Cardinal-Lemoine : MM. de Laplace, de Lagrange, Lavoisier, Fourcroy, Berthollet et de Morveau, pour suivre les leçons du modeste régent de seconde, « tout confus de se voir devenir le maître d'hommes dont il aurait à peine osé se dire le disciple. »

Malgré son étendue, et dès son origine, la doctrine de Haüy était parvenue à un état de clarté et de développe-



ment peut-être inouï jusqu'alors. Cet étonnant génie avait inventé jusqu'aux méthodes de calcul qui lui étaient nécessaires, et avait représenté d'avance, par des formules qui lui étaient propres, toutes les combinaisons possibles de la cristallographie.

C'est lorsqu'il s'agit de ces travaux solides, sur lesquels se fondent des édifices éternels, c'est alors que l'on comprend que la « patience, dans un bon esprit, constitue réellement le génie. »

Six ou sept ans avant Haüy, Gahn, jeune chimiste suédois, avait aussi remarqué, en brisant un cristal de spath pyramidal, que son noyau était un rhomboïde semblable au spath d'Islande; il en fit part à Bergman, son maître, qui, au lieu de chercher la loi d'un fait si extraordinaire dans les données de l'expérience, s'égarait dans des hypothèses. Et l'on vit un savant du premier ordre, consommé dans la physique et la géométrie, s'arrêter sur le chemin d'une belle découverte, qui se trouva ainsi réservée à un homme qui commençait à peine à s'occuper de ces sciences, mais qui sut poursuivre cette vérité, comme la nature veut qu'elles soient toutes poursuivies, en marchant pas à pas, en observant sans relâche, et en ne se laissant ni emporter ni détourner par son imagination.

Haüy rencontra cependant des minéralogistes, aveuglés par l'envie, tout prêts à lui contester sa découverte, à l'accuser de s'être emparé des idées de Bergman et à déclarer sa méthode fautive. Romé-DeLisle trouva plaisant de l'appeler un *cristallogaste*, parce qu'il brisait les cristaux comme les iconoclastes brisaient les images, oubliant qu'il n'y a d'autres hérésiarques dans la science que ceux qui méconnaissent les progrès de leur siècle.

Haüy ne répondit à ses détracteurs que par de nouvelles recherches et d'une application encore plus fé-

conde. « Jusque-là, il n'avait donné que la solution d'un problème curieux de physique. Bientôt ses observations fournirent des caractères de première importance à la minéralogie. Dans ses nombreux essais sur les spaths, il avait remarqué que la pierre dite *spath perlé*, que l'on regardait alors comme une variété de spath pesant, ou de la baryte sulfatée, a le même noyau que le spath calcaire, et une analyse que l'on en fit prouva qu'en effet elle ne contient, comme le spath calcaire, que de la chaux carbonatée.

» Si les minéraux bien déterminés, quant à leur espèce et à leur composition, se dit-il aussitôt, ont chacun son noyau et sa molécule constituante fixes, il doit en être de même de tous les minéraux distingués par la nature, et dont la composition n'est point encore connue. Ce noyau, cette molécule peuvent donc suppléer à la composition pour la distinction des substances, et dès la première application qu'il fit de cette idée, il porta la lumière dans une partie de la science que tous les travaux de ses prédécesseurs n'avaient pu éclaircir. »

C'est ainsi qu'il sépara une foule de pierres confondues ensemble par des minéralogistes les plus renommés, Linnæus, Valleran, Romé-DeLisle, sous les noms de *schorls* et de *zéolithes*, qui n'avaient de commun entre elles que quelque fusibilité jointe à des formes plus ou moins prismatiques, les autres dont le seul caractère distinctif était de se changer, dans des acides, en une sorte de gelée. Après les avoir soigneusement analysées, distinguées, il les groupa autour des espèces auxquelles elles appartenaient. C'est ainsi qu'il se prépara à devenir le législateur de la minéralogie.

Parmi les *schorls*, Haüy est parvenu à la fin à distinguer à la fois jusqu'à quatorze espèces. Il en a indiqué six parmi les zéolithes, quatre parmi les grenats, cinq

parmi les hyacinthes. Non seulement il a annoncé ainsi aux chimistes, qu'en recommençant leurs analyses, ils trouveraient dans ces pierres des différences de composition qu'ils avaient méconnues; il leur a encore très-souvent prédit que des différences qu'ils avaient cru voir ne devaient pas exister. C'est ainsi que, d'après les indications de la cristallographie, M. Vauquelin a fini par trouver la *glucine* dans l'*émeraude*, comme il l'avait auparavant découverte dans le *bénil*.

« Quelquefois ces indications résultaient des recherches de Haüy, sans que lui-même les eut aperçues d'abord, faute d'avoir songé à comparer les résultats. Ainsi lorsque MM. Klaporth et Vauquelin eurent découvert que l'*apatite* et la *chrysolite* des joaillers n'était que du phosphate de chaux, il retrouva dans ses papiers que depuis longtemps il avait découvert pour l'une et pour l'autre la même structure. »

Pour se vouer entièrement aux sciences qu'il servait si bien, il demanda et obtint de l'Université la pension de professeur émérite qui lui revenait après vingt années de professorat; il n'en continuait pas moins de loger au Cardinal-Lemoine (1784). Il jouissait, en outre, d'un médiocre bénéfice. Une position si modeste suffisait à une vie toute consacrée au travail. Libre de tous autres soins, il publia, la même année, son *Essai sur la théorie et la structure des cristaux*, in-8°. — En 1787, *Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme*, in-8°.

Mais la tempête révolutionnaire, qui bouleversa la France, lutte orageuse entre deux grandes périodes de progrès, n'épargna pas même les savants dans leurs féconds et paisibles travaux.

Haüy était ecclésiastique et avait refusé le serment; il fut privé de son bénéfice, de sa pension, et subit le sort

réservé aux prêtres réfractaires, c'est-à-dire non assermentés à la Constitution.

« Fort peu au courant, dans sa vie solitaire, de ce qui se passait autour de lui, il voit un jour avec surprise des hommes grossiers entrer violemment dans son modeste réduit. On commence par lui demander s'il n'a point d'armes à feu. Je n'en n'ai d'autre que celle-ci, dit-il, en tirant une étincelle de sa machine électrique, et ce trait désarme ces horribles personnages; mais il ne les désarme que pour un instant : on se saisit de ses papiers où il n'y avait que des formules d'algèbre; on culbute ses collections qui étaient sa seule propriété; enfin, on le confine avec tous les prêtres et les régents de cette partie de Paris dans le séminaire de Saint-Firmin, qui était contigu au Cardinal-Lemoine et dont on venait de faire une prison.

» Cellule pour cellule, il n'y trouvait pas trop de différence; tranquilisé surtout en se voyant au milieu de beaucoup de ses amis, il ne prend d'autres soins que de se faire apporter ses tiroirs et de tâcher de remettre ses cristaux en ordre.

» Heureusement il lui restait au dehors des amis mieux informés de ce que l'on préparait.

» L'un de ses élèves, devenu depuis son collègue, M. Geoffroy de Saint-Hilaire, logeait au Cardinal-Lemoine; il court implorer pour lui tous ceux qu'il croit pouvoir le servir, puis porter à Saint-Firmin un ordre de délivrance. L'heure était avancée, et dans ce calme plat, précurseur de l'orage, M. Haüy se trouvait si tranquille, il se trouvait si bien que rien ne put le déterminer à sortir ce jour-là; le lendemain matin il fallut presque l'entraîner de force. On frémit presque en songeant que le lendemain fut le 2 septembre. (Jour des massacres!)

» Ce qui est bien singulier, c'est que depuis lors on ne

l'inquiéta plus. Pour rien au monde il ne se serait prêté à la moindre des extravagances de cette époque; mais personne aussi ne lui proposa de s'y prêter. La simplicité de ses manières, sa douceur, lui tinrent lieu de tout. Un jour seulement on le fit comparaître à la revue de son bataillon, mais on le réforma aussitôt sur sa mauvaise mine. Ce fut là à peu près tout ce qu'il sut, ou du moins ce qu'il vit de la Révolution. La Convention, au temps où elle agissait avec le plus de violence, le nomma membre de la commission des poids et mesures, 22 septembre 1793, et conservateur du cabinet des mines, 2 août 1794, et lorsque Lavoisier fut arrêté, lorsque Borda, Delambre furent destitués, ce fut M. Haüy, ce fut un prêtre non assermenté, remplissant tous les jours ses fonctions ecclésiastiques, qui se trouva seul en position d'écrire pour eux, et qui le fit sans hésiter, ni sans qu'il lui en arriva rien. A une pareille époque, son impunité était encore plus étonnante que son courage. »

En 1793, il publia : 1° *Exposition abrégée de la théorie de la structure des cristaux*, in-8°; 2° *de la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*, in-8°; 3° en 1794, *Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre, et sur les calculs relatifs à leur division décimale*, in-8°, souvent réimprimée.

De pareils travaux, en de pareils moments, témoignent de la sérénité d'âme de cet infatigable savant. C'est au cabinet du conseil des mines, sur l'invitation et avec le secours de cette administration éclairée, que Haüy a préparé son *Traité de Minéralogie*, le principal de ses ouvrages, et qu'il en a publié le programme et la première édition.

» Disposant d'une grande collection, où affluaient de tous côtés les différents minéraux, employant le secours des jeunes élèves pleins de connaissances et d'ardeur, que

l'école polytechnique lui avait préparés, il répara promptement le temps qu'il avait consumé à d'autres travaux, et éleva en peu d'années ce monument admirable.

*Extrait d'un Traité élémentaire de Minéralogie, publié d'abord par parties dans le journal des Mines, puis en un volume séparé par le Conseil des Mines, Paris, in-8°, an V, (1797).*

*Traité de Minéralogie, 4 volumes in-8°, et un de planches in-4° transv. Paris, 1801.*

Ce livre, qui remplaça la France au premier rang dans cette partie de l'histoire naturelle, met en plein relief le génie de l'auteur qui sut poursuivre l'application de sa découverte jusqu'aux moindres variétés minérales. Et l'on ne sait ce que l'on doit le plus y admirer, de la grandeur du plan ou du fini de la doctrine.

Haüy classait les minéraux d'après la forme de leurs molécules, préférait dans toutes ses déterminations d'espèces, la cristallisation à l'analyse chimique, tout en tenant compte de son concours, parce qu'il l'avait reconnue impuissante à distinguer les substances accidentelles des essentielles.

« Il n'est presque plus de minéral cristalisable dont Haüy n'ait déterminé le noyau et les molécules avec la mesure de leurs angles et la proportion de leurs côtés, et dont il n'ait rapporté à ces premiers éléments toutes les formes secondaires, en déterminant pour chacune les divers décroissements qui la produisent, et en fixant par le calcul leurs angles et leurs faces. C'est ainsi qu'il a fait enfin, de la minéralogie une science tout aussi précise et tout aussi méthodique que l'astronomie. »

« Mais, ce qui lui est tout particulier, c'est que son ouvrage n'est pas moins remarquable par sa rédaction et la méthode qui y règne que par les idées originales sur lesquelles il repose. . . . Haüy s'y montre habile écrivain

et bon géomètre autant que savant minéralogiste : on voit qu'il a retrouvé toutes ses premières études ; on y reconnaît jusqu'à l'influence de ses premiers amusements de physique ; s'il faut apprécier l'électricité des corps, leur magnétisme, leur action sur la lumière, il imagine des moyens ingénieux et simples, de petits instruments portatifs : le physicien y vient sans cesse au secours du minéralogiste et du cristallographe. »

Haüy était reconnu, comme il s'était posé de prime abord, le premier minéralogiste de l'Europe.

« Cependant à la mort de Daubenton, ce fut Dolomieu qui fut nommé professeur de minéralogie au muséum d'histoire naturelle ; mais Dolomieu, arrêté contre toutes les règles du droit des gens, gémissait dans les cachots de la Sicile ; on n'avait de lui pour tout signe de vie que quelques lignes, qu'enchaîné dans un souterrain étroit, il était parvenu à écrire avec un éclat de bois et la fumée de sa lampe, et que l'ingénieuse humanité d'un anglais avait su, à force d'or, se faire remettre par le geôlier. Ces lignes parlèrent en sa faveur autant que tous ses ouvrages, et l'un de ceux qui sollicitèrent le plus vivement pour lui, ce fut le rival qu'il devait craindre le plus, ce fut M. Haüy.

Dolomieu ne sortit de son souterrain que par un article du traité de paix de Florence, et la mort prématurée de ce savant rendit à Haüy la place à laquelle il avait si généreusement renoncé : il y fut nommé le 9 décembre 1802.

« Dès-lors cette partie de l'établissement prit une vie nouvelle ; les collections furent quadruplées ; il y régna un ordre sans cesse conforme aux découvertes les plus récentes, et l'Europe minéralogique accourut non moins pour observer tant d'objets si bien exposés que pour entendre un professeur si élégant, si clair et surtout si complaisant. Sa bienveillance naturelle se montrait à toute

heure envers ceux qui avaient le désir d'apprendre. Il les admettait dans son intérieur, leur ouvrait ses propres collections et ne leur refusait aucune explication. Les étudiants les plus simples étaient reçus comme les personnages les plus savants et comme les plus augustes, car il a eu des élèves de tous les rangs. » Depuis Haüy la minéralogie était à la mode : tous voulaient l'apprendre.

« L'Université, lors de sa fondation, crut s'honorer en plaçant le nom de M. Haüy sur la liste de l'une de ses facultés ; elle n'en attendait point de leçons et lui avait donné au même instant un adjoint très-digne de lui, M. Brongniart. Mais M. Haüy ne voulait pas porter un titre sans en remplir les devoirs. Il faisait venir chez lui les élèves de l'école normale, et dans des conversations aimables et variées, les initiait à tous ses secrets. Il reprenait sa vie de collège, jouait presque avec les jeunes gens, et surtout ne les renvoyait jamais sans une ample collation.

» Ainsi se passait ses journées, ses devoirs religieux ; des recherches profondes, suivies sans relâche, et des actes continuels de bienveillance, surtout envers la jeunesse, les occupaient tout entières. Aussi tolérant que pieux, jamais l'opinion des autres n'influa sur sa conduite, les plus sublimes spéculations ne l'auraient détourné d'aucune pratique prescrite par le rituel.

» Par la nature de ses recherches, les plus belles pierres de l'Europe ont passé sous ses yeux, et même il en a donné un traité particulier (1) ; il n'y a jamais vu que des cristaux.

» A la fin, il se concentrait à sa matière favorite et

---

(1) *Traité des caractères physiques des pierres précieuses*, un volume in-8° ; Paris, 1817.



qui a fait sa gloire, si entièrement, qu'il ne s'en voyait détourné qu'avec impatience par des objections. Il devenait vieux; il lui était pénible d'être troublé dans son repos. Aussi n'eut-il pas d'égard aux observations faites avec le nouveau goniomètre de M. Wollaston sur les angles du spath calcaire, du spath magnésifère et du fer spathique. Il n'en était pas moins animé de ce qu'il croyait utile à la science.

» Son zèle fut enfin apprécié. Après le rétablissement du culte, Bonaparte le nomma chanoine honoraire de Notre-Dame, et, dès la création de l'ordre, chevalier de la Légion-d'Honneur.

» A l'époque où l'on chercha à rendre quelque activité à l'instruction publique, le gouvernement du premier consul demanda à M. Haüy un traité de physique pour les collèges. Mais Haüy doutait qu'il lui fût permis d'abandonner, même pour peu de temps, les recherches si heureuses auxquelles il lui semblait que la Providence l'avait conduit, et il ne voulut point s'engager avant d'avoir consulté M. l'abbé Emery, l'ancien supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. »

« N'hésitez pas, lui dit M. Emery, vous feriez une grande faute si vous manquiez cette occasion, en traitant de la Nature, de parler de son auteur. » Quatre mois après, Haüy présenta son ouvrage (1).

« Si ce *Traité de Physique* n'ajouta pas beaucoup à la réputation scientifique de Haüy, il ne nuisit point à sa gloire littéraire. On y trouve la même clarté, la même pureté que dans sa *Minéralogie*, et encore plus d'intérêt. L'auteur fut vivement pressé, et à plusieurs reprises, de

---

(1) *Traité élémentaire de physique*; Paris, 1804, deux volumes in-12. — Deuxième édition, 1806, deux volumes in-12. — Troisième édition, 1821, deux volumes in-8°.

faire connaître ce qu'il désirait qui fût fait pour lui. Il se borna à demander qu'on le mit à même de rapprocher de lui sa famille, pour en être soigné dans sa vieillesse et dans ses infirmités, et son vœu fut rempli sur-le-champ au moyen d'une petite place de finance accordée au mari de sa nièce. »

Pendant son exil à l'île d'Elbe, l'Empereur lut son *Traité de Physique*; à son retour, il complimenta l'auteur et le nomma officier de la Légion-d'Honneur. Haüy n'en vota pas moins contre l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

Il en fut mal récompensé. Les réactions n'aiment les savants à aucun titre. La Restauration retira au vertueux et savant Haüy tout ce que le régime précédent lui avait si justement accordé.

Qui croirait qu'une récompense si bien méritée disparut à la première réforme, et que les amis de M. Haüy ne purent obtenir d'autre réponse à leurs sollicitations, si ce n'est qu'il n'y a point de rapport entre les contributions et la cristallographie.

Newton, récompensé d'un emploi de finance bien autrement considérable, le conserva sous trois rois et sous dix ministères. « Pourquoi les hommes, qui disposent ordinairement pour un temps si court du sort des autres, oublient-ils que de pareils actes, de leur part, resteront dans l'histoire beaucoup plus sûrement qu'aucun des détails éphémères de leur administration? »

Ce ne fut pas la seule épreuve que M. Haüy eut à subir : la première restauration avait supprimé l'emploi de son neveu, la seconde lui enleva son grade d'officier de la Légion-d'Honneur et une pension qui ne pouvait plus se cumuler avec un traitement d'activité; son frère revenait de Russie sans ressources et avec une santé délabrée; charge nouvelle pour sa famille!

Grâce à la simplicité de ses goûts, l'illustre savant put supporter tous ces coups. Il trouva d'ailleurs sa consolation dans les soins empressés de sa famille, et des compensations dans l'amour de ses élèves, l'admiration de l'Europe entière et les témoignages de vénération que lui donnèrent les souverains étrangers pendant leur séjour à Paris. Jamais savant ne fut comblé de tant d'honneurs. Il eut la visite du roi de Prusse, de l'empereur de Russie et de l'archiduc Jean : les grands ducs vinrent entendre ses leçons.

« Les hommes instruits de tous les rangs, qui arrivaient à Paris, s'empressaient de lui apporter leurs hommages, et, presque à la veille de sa mort, nous avons vu l'héritier d'un grand royaume (1) revenir à plusieurs reprises converser auprès de son lit et lui témoigner les marques de son intérêt dans les termes les plus expressifs et les plus touchants.

» Mais le soutien le plus réel qu'il trouva fut qu'au milieu de sa gloire et de sa fortune il n'avait quitté ni les habitudes de son collège, ni celles de son village. Jamais il n'avait changé les heures de ses repas, de son lever et de son coucher ; chaque jour il faisait à peu près le même exercice, se promenait dans les mêmes lieux, et il savait encore en se promenant exercer sa bienveillance : il conduisait les étrangers qu'il voyait embarrassés, il leur donnait des billets d'entrée dans les collections, et beaucoup de gens lui ont dû de ces petits agréments qui ne se sont point doutés de quelle main ils les tenaient. Son vêtement antique, son air simple, son langage, toujours d'une modestie excessive, n'étaient pas de nature à le faire reconnaître. Lorsqu'il allait passer quelque temps dans le bourg

---

(1) Le prince de Danemark.

où il avait pris naissance, aucun de ses anciens voisins n'aurait pu soupçonner à ses manières qu'il fût devenu à Paris un personnage considérable. Un jour, dans une promenade sur le boulevard, il rencontra deux anciens soldats qui allaient se battre. Il s'informe du sujet de leur querelle; il les raccommode, et pour bien s'assurer qu'elle ne renaîtra point, il va avec eux sceller la paix à la manière des soldats : au cabaret!...

» Cette grande simplicité de mœurs aurait probablement prolongé sa vie, malgré l'extrême délicatesse de sa santé, si un accident n'en eût accéléré la fin. Une chute faite dans sa chambre lui cassa le col du fémur, et un abcès qui se forma dans l'articulation rendit le mal incurable. Pendant les longues douleurs dont sa mort fut précédée, il ne cessa de montrer cette bienveillance, cette pieuse soumission aux arrêts de la Providence, cette ardeur pour la science, qui ont caractérisé sa vie. Son temps fut partagé entre la prière, le soin de la nouvelle édition de son livre (*Traité de Minéralogie*, 1822-1823, 4. vol. in-8°), et l'intérêt pour le sort à venir des élèves qui l'avaient secondé dans ce travail. »

Haüy mourut le 3 juin 1822, à soixante-dix-neuf ans, ne laissant à sa famille qu'un héritage, mais magnifique, cette précieuse collection de cristaux de toutes les variétés, que les dons de toute l'Europe, pendant vingt ans, ont portée à un degré qui n'a point d'égal.

Les archiducs lui en avaient autrefois offert six cent mille francs, mais Haüy la réservait à la France, qui, peu digne d'un si généreux sacrifice, la laissa passer à l'Angleterre. En 1848, un décret de la Constituante répara ce crime de lèse-patriotisme. Rachetée à la succession de lord Brougham, cette précieuse collection a été placée à l'entrée du cabinet de botanique au Muséum d'histoire naturelle.

« Haüy a eu pour successeur au Muséum d'histoire na-

turelle, M. Brongniart; à la Faculté des sciences, M. Beudant; et à l'Académie des sciences, M. Cordier. Ce sont trois de ses élèves : en effet, et ce sera le dernier trait de son éloge, il serait difficile de trouver aujourd'hui en Europe un minéralogiste digne de ce nom qui ne le soit, sinon immédiatement, au moins par une étude assidue de ses ouvrages et de ses découvertes. »

C'est en suivant l'élan investigateur de son siècle avec une opiniâtreté incomparable que Haüy s'est placé au premier rang, parmi les savants, dans un siècle qui en a fourni de si éminents.

M. Delafosse, professeur de minéralogie à l'Académie des sciences, et l'un des élèves les plus distingués de Haüy, s'est occupé particulièrement de la réimpression des ouvrages de son illustre maître. Le dernier de ces ouvrages est son *Traité de Cristallographie*; Paris, 1822, 2 vol. in-8° et un Atlas in-4°.

La plupart des ouvrages de Haüy ont été cités au cours de cette notice biographique.

En voici la nomenclature complète, d'après la nouvelle *Biographie générale* :

Outre un grand nombre de mémoires et d'articles imprimés dans différents recueils scientifiques, comme le *Journal de Physique*, les *Annales de Physique et de Chimie*, le *Journal des Mines*, les *Annales et Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle*, le *Journal des Savants*, les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, le *Magasin encyclopédique*, etc., on a de Haüy :

*Essai d'une théorie sur la structure des cristaux*, applicable à tous les genres de substances cristallisées; Paris, 1784, in-8°.

*Exposition raisonnée de la théorie de l'électricité et du magnétisme*, d'après les principes d'Æpinus; Paris, 1787, in-8°.

*Exposition abrégée de la théorie de la structure des cristaux*; 1793, in-8°.

*De la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*; 1793, in-8°.

*Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre et sur les calculs relatifs à leur décision décimale*; Paris, 1794, in-8° : souvent réimprimée.

*Extrait d'un traité élémentaire de minéralogie*, publié par le conseil des mines; Paris, an v (1797), in-8° : cet ouvrage avait été publié par parties dans le *Journal des Mines*.

*Traité de minéralogie*; Paris, 1801, quatre volumes in-8° et atlas in-4°; deuxième édition (posthume), revue, corrigée et considérablement augmentée; Paris, 1822-1823, quatre volumes in-8° et atlas in-4°. Les derniers ont été imprimés par les soins de M. Delafosse.

*Traité élémentaire de physique*; Paris, 1804, deux volumes in-12; deuxième édition, 1806, deux volumes in-12; troisième édition, Paris, 1821, deux volumes in-8°.

*Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique relativement à la classification des minéraux*; Paris, 1809, in-8°.

*Traité des caractères physiques des pierres précieuses*, pour servir à leur détermination lorsqu'elles sont taillées; Paris, 1817, in-8°.

*Traité de cristallographie*, suivi d'une application des principes de cette science à la détermination des espèces minérales et d'une nouvelle méthode pour mettre les formes cristallines en projection; Paris, 1822, deux volumes in-8° et atlas in-4°.

*La fête du Marrube noir*, fable en l'honneur de Lhomond; Paris, 1826, in-8° : extrait des *Mélanges de la Société des Bibliophiles*. Haüy a en outre contribué à la

rédaction de l'*Encyclopédie méthodique*, des *Voyages de Vaillant*, du *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, etc. (1).

---

**HAÛY (Valentin),**

Philanthrope, Fondateur de l'institution des jeunes aveugles,

*né à Saint-Just-en-Chaussée.*

1745 — 1822.

Il était le frère puîné de René Haüy, et naquit aussi à Saint-Just le 13 novembre 1745. Très-jeune encore, il vint à Paris pour y faire son éducation, et s'attacha de préférence à l'étude des langues et de la calligraphie. Cet art, qu'il enseigna pendant plusieurs années, lui ouvrit une carrière plus avantageuse ; il obtint un emploi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères en qualité de traducteur des pièces officielles et de la correspondance chiffrée.

Une idée lumineuse, dont la réalisation devait intéresser l'humanité, occupa toutes les pensées de Haüy ; elle lui fut suggérée par l'observation d'un fait généralement connu, mais dont jusque là on n'avait point aperçu les

---

(1) G. Cuvier : *Eloge historique de Haüy*, lu à l'Académie des Sciences dans la séance du 2 juin 1823. — Quérard : *La France littéraire* (cet ouvrage donne la liste de principaux mémoires de Haüy). — Arnould, Jay, Jouy et Norvins : *Biographie nouvelle des contemporains*. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve : *Biographie universelle et portative des contemporains*.

conséquences, savoir : le développement de la faculté du toucher, au moyen de laquelle les aveugles se rendent un compte exact des objets qu'ils explorent par ce sens.

Le talent d'une célèbre pianiste, aveugle, M<sup>lle</sup> Paradis, venue de Vienne à Paris en 1783; la facilité, la promptitude, avec laquelle cette artiste déchiffrait les notes représentées par des épingles distribuées sur des pelotes; la justesse avec laquelle elle expliquait la géographie, à l'aide de cartes en relief, imaginées par le célèbre aveugle Weissebourg, de Mannheim, éveillèrent l'attention de Haüy. Il rassemble bientôt les renseignements biographiques de quelques aveugles-nés connus par les procédés ingénieux dont ils s'étaient servis, les compare aux moyens analogues qu'il voyait journellement employés avec succès, et ces faits lui suffisent pour conclure que ce qu'avait fait l'abbé de L'Épée pour les sourds-muets, on pouvait le tenter pour les aveugles et obtenir pour eux les bases d'un système complet d'éducation.

Déterminé à réaliser son projet, Valentin Haüy se procure des lettres, des chiffres en relief. Un aveugle, dont l'intelligence pût seconder ses efforts, devenait indispensable pour ses premiers essais : il le rencontra dans un mendiant, le jeune Lesueur, qui se tenait habituellement à la porte de l'église Saint-Germain-des-Prés. Six mois d'étude suffirent à l'élève pour apprendre à lire, à calculer, à connaître quelques détails géographiques et les principes élémentaires de la musique.

Ce prompt succès éveilla l'attention de l'Académie des sciences, devant laquelle Haüy fit lecture d'un mémoire spécial. La commission chargée de l'examen de cette méthode reconnut que s'il n'avait pas conçu l'idée première de ce genre d'enseignement, il était exécuteur d'un système complet d'instruction. Cédant à l'invitation qui lui fut faite de présenter son élève et d'expliquer sa méthode,



le disciple et le maître partagèrent l'admiration de la savante assemblée. Lesueur fut aussi présenté à la société philanthropique; Bailly et le duc de La Rochefoucault-Liancourt, qui en faisaient partie, accueillirent la pensée du professeur : on lui confia douze élèves; les fonds nécessaires lui furent alloués, et il reçut (1784) une maison située dans la rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

La cour voulut être témoin de cette merveille : Haüy, avec ses élèves, fut mandé à Versailles (1786). On les retint au château pendant quinze jours. Leurs exercices attirèrent toutes les notabilités de l'époque. L'admiration des courtisans ne fut pas stérile : le roi prit l'établissement sous sa protection, ordonna de faire les fonds nécessaires pour l'éducation de cent vingt élèves, accorda au professeur le titre de secrétaire-interprète du roi et de l'amirauté de France pour les langues anglaise, allemande et hollandaise, et le nomma membre du bureau académique des écritures.

En 1791, le Directoire du département de Paris décida la réunion des jeunes aveugles avec les sourds-muets dans le couvent des Célestins, quai de l'Arsenal. Plus tard, un décret de la Convention nationale ordonna que l'établissement serait entretenu aux frais du gouvernement et qu'on y admettrait quatre-vingt-quatre élèves, un par chaque département. Les deux institutions furent ensuite séparées (1794) : l'une fut placée au séminaire Saint-Magloire, faubourg Saint-Jacques; l'autre occupa la maison de Sainte-Catherine, rue des Lombards. A ces mutations nuisibles vinrent se joindre d'autres circonstances qui préparèrent la désorganisation presque complète d'une si précieuse institution : la mésintelligence entre les directeurs, l'incapacité de Haüy comme administrateur, compromirent bientôt l'instruction des élèves. Alors, en vertu d'un arrêté des consuls (an ix), les aveugles étudiants fu-

rent transférés dans la maison des Quinze-Vingts, où étaient les aveugles mendians. Cette réunion et les abus qu'elle entraîna durèrent jusqu'en 1815.

Pour reconnaître les services de Haüy, on lui accorda, à titre d'indemnité, une pension de 2,000 fr. sur les fonds de l'établissement. Il créa à cette époque une institution rue Sainte-Avoye, sous le nom de Muséum des Aveugles. Son zèle ne fut récompensé par aucun succès; le découragement, quelques chagrins domestiques, le déterminèrent à quitter la France (1806). Accompagné d'un de ses élèves, Fournier, il partit pour l'étranger. Sur le plan qu'il traça, un établissement fut créé à Berlin; et confié aux soins d'un directeur habile, il n'a cessé de prospérer. Mandé depuis longtemps à Saint-Pétersbourg par l'impératrice mère pour y former une école sur le modèle de celle de France, Haüy se rendit dans cette capitale. Sous sa direction, l'élève Fournier fut chargé de l'enseignement; les résultats ne répondirent point à son attente. Cependant, sa bonne volonté et son zèle furent appréciés par l'empereur Alexandre, qui le décora de l'ordre de Saint-Vladimir. Fatigué par le travail, accablé d'infirmités, Haüy revint en France dans l'année 1817, se retira chez son frère, et mourut à Paris âgé de soixante-dix-sept ans. A ses obsèques, célébrées à Saint-Médard, on exécuta une messe composée par un de ses anciens élèves.

Valentin Haüy a expliqué sa méthode dans son *Essai sur l'éducation des aveugles*, dédié au roi; Paris, 1786, in-4°. Dans ce livre curieux, imprimé par des enfants aveugles, sous la direction de Clousier, les lettres sont en relief, de manière que les exemplaires qui n'ont point passé sous le marteau du relieur peuvent être lus par les aveugles, qui parcourent les lignes du bout des doigts. Dans les exemplaires reliés, ces lettres se trouvent presque

entièrement aplaties. L'ouvrage fut traduit en anglais par Blacklock, poète aveugle, à la suite de ses poésies; 1795, in-4°.

Haüy a publié en outre : un *Nouveau Syllabaire à l'aide duquel un jeune enfant peut, après les premières leçons, réduites à très-peu de règles fondamentales, courtes et faciles, étudier seul les premiers principes de la lecture sans être obligé d'épeler, etc.*; 1800, in-12.

*Mémoire historique abrégé sur les télégraphes en général et sur les diverses tentatives faites jusqu'à ce jour pour en introduire l'usage en Russie, etc.*; Saint-Pétersbourg, 1810, in-8°. On y trouve aussi des notes intéressantes sur l'instruction des aveugles et des sourds-muets.

*Encyclopédie des gens du monde, avec des additions* (1).

---

## HÉLINAND,

Moine de Froidemont, Historien et Poète,

*né près Beauvais.*

11.. — 1230.

Hélinand naquit, suivant Loisel, à Pruneroi ou Pront-le-Roi, dans le Beauvaisis. Lui-même nous apprend qu'il tirait son origine d'une famille noble de Flandre, que la recherche trop rigoureuse des complices de l'assassinat du

---

(1) *Essai sur l'éducation des aveugles.* — Arnault et Jouy : *Biographie des contemporains.* — *Biographie Didot.*

comte Charles-le-Bon obligea, quoiqu'innocente, de s'expatrier, vers l'an 1127 (*Hist. litt. de Fr.*) » Herman, son père, alors très-jeune, avait un frère aîné nommé Ellebaude, qui devint par la suite chambellan (*cubicularius*) de Henri de France, archevêque de Rheims.

Etudiant au collège de Beauvais, Hélinand eut pour maître Raoul, le grammairien, qui avait assisté aux leçons d'Abélard. Il surpassa le disciple et parvint presque à la célébrité du maître par la sagacité de son esprit, par la fécondité de son imagination, par l'étendue et la variété de ses connaissances.

Il débuta dans le monde par des chansons, genre frivole et qui néanmoins serait peut-être son plus beau titre littéraire si nous les eussions conservées; elles étaient fort estimées de ses contemporains. Hélinand les chantait lui-même dans les brillantes réunions qu'il fréquentait, et en rendait ainsi l'attrait d'autant plus grand; car il joignait à une voix douce et mélodieuse beaucoup de grâce et d'expression dans le débit, et surtout beaucoup d'enjouement. Il n'en fallait pas davantage pour être vivement goûté et recherché dans un siècle à demi-barbare. Il se vit appelé chez les grands qu'il flattait dans ses vers, et sut se faire redouter de ses rivaux littéraires, qu'il déchirait à belles dents. Ses talents de courtisan, sa raillerie fine et l'âcreté de ses satires firent qu'on aimait mieux l'avoir pour ami que pour ennemi.

Le roi Philippe-Auguste, qui voulait l'entendre, en fut charmé et l'appela souvent à sa cour, ainsi que nous l'apprend le roman d'Alexandre :

Quand li rois out mangié, sappella Hélinand,  
 Pour li esbornoyer commanda que il chant.  
 Cil commence à noter ainsi com li jayant (les géants)  
 Monter voudrent au ciel, comme gent mécréant.

« Véritable trouvère, il parcourait ainsi les châteaux,

semant la gaité partout où il se trouvait, et portant même l'enjouement jusqu'à la licence. Il ne se donnait, dit-il, de son temps ni spectacle ni divertissement dans les places publiques, dans les écoles ou les tournois, auxquels il ne fût appelé (*Hist. lit. de Fr.*) (1). »

Mais, de cette humeur inconstante et folâtre, il passa tout-à-coup à l'extrême opposé : de l'excès des plaisirs et de la dissipation à la solitude et au recueillement; le rayonnement de la grâce l'éclaira sur le vide de la félicité qui l'avait d'abord charmé, et il alla gémir sur ses erreurs passées dans l'abbaye de Froidemont (ordre de Cîteaux), en Beauvaisis. Lui-même nous raconte le changement qui s'était opéré en lui :

« Vous avez sans doute ouï parler d'Hélinand; car qui n'a pas connu cet homme, si toutefois on peut l'appeler un homme? Il n'était pas plus fait pour le travail que l'oiseau qui ne sait que voler; il n'avait d'autre occupation que de courir le monde, cherchant à perdre les hommes, soit en les flattant, soit en les déchirant. Le voilà maintenant renfermé dans un cloître, lui à qui le monde entier semblait un cloître ou même une étroite prison. Il était si connu par son inconstance, que plusieurs attribuaient à sa légèreté le changement qui venait de s'opérer en lui; et plus il avait donné de preuves de son inconstance, moins on était disposé à croire qu'il pût persévérer dans un ordre aussi austère et si opposé au genre de vie qu'il avait mené jusque là. »

Il persévéra cependant, puisqu'il se dépeignait ainsi

(1) Ipse quidem spectaculum factus est angelis et hominibus factus est levitate miraculi, qui prius eis spectaculum fuerat miraculo levitatis. dum non scena, non circus, non theatrum, non amphitheatrum, non forum, non platea, non gymnasium, non arena, sine eo resonabat. (Hélinand, de Repar. lapsi, p. 318.)

dans sa lettre à Gautier, cinq ans après sa prise d'habit.

Ses œuvres nous fixent à peu près sur la date de sa conversion.

Hélinand était déjà moine lorsqu'il composa, avant l'an 1200, ses stances sur la mort, car on lit dans la première :

Mors, qui m'as mis muer en mue,  
 En telle étuve où li cors sue  
 Che qu'il fist au siècle d'outraige.  
 . . . . .  
 Pour ce ai-je changé mon couraige.

Ces stances sont conservées dans un manuscrit de la bibliothèque impériale, portant à la dernière page, en caractère du même temps et de la même main que le corps entier du livre : *Explicit ille liberamus M. C. C.*

La stance suivante est adressée à des seigneurs décédés avant ou à peu près vers l'an 1200.

Mors, qui as contes et as rois  
 Accorches lor ans et lor mois,  
 C'onques hom allongier ne peut,  
 Chartres et Chaalons et Blois  
 Salue pour les Thibaudois,  
 Loeis, Renaut et Retrout.

Louis, comte de Chartres et de Blois, succéda à son père l'an 1191; partit pour la terre sainte, l'an 1202, et mourut en 1205. Les deux autres, l'un évêque de Chartres, l'autre comte de Perche, moururent presque en même temps.

Hélinand, associant à une piété constante la culture des lettres, se concilia l'estime et l'amitié de plusieurs prélats qu'il désigne dans les stances 16 et 17.

Mors, va à Biauvais tot courant  
 A l'évesque qui m'aime tant,  
 Et qui toz jors m'a tenu chier;  
 Di li qu'il ert sans contrement  
 Un jour à toi, mais ne sait quant.  
 Or se paint dont d'espeluchier  
 Sa vie et sa nef espuisier,  
 Et de bones muers aluchier, etc.

On reconnaît dans ces vers Philippe de Dreux, prélat guerrier qui occupa le siège épiscopal de Beauvais depuis l'an 1175 jusqu'en 1217. Hélinand vivait avec cet évêque dans une amitié qui dégénérait parfois en une grossière familiarité, comme le prouve une de ses anecdotes bonne à citer, puisqu'elle fait connaître les mœurs du temps.

« Un jour que Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, étant à Froidemont, l'avait prié de lui procurer le lendemain, de grand matin, une basse messe, il était déjà jour et le prélat dormait encore, sans qu'aucun de ses domestiques osât le réveiller. Hélinand entre dans sa chambre et lui crie d'un ton badin :

» Il y a longtemps, seigneur, que les oiseaux sont levés pour louer leur Créateur, et vous restez au lit!

» Le prélat, prenant cela pour un reproche, lui répond avec émotion : « Tais-toi, misérable! Va tuer tes poux. »  
*Vade hinc miser! et interfice pediculos tuos.*

Hélinand, sans se déconcerter, lui riposte toujours sur le même ton :

« Prenez garde, mon père, que les vers ne vous tuent; car pour moi j'ai déjà tué les miens. Il y a cette différence entre la vermine du riche et celle du pauvre, que les pauvres s'en débarrassent en la tuant, au lieu que les riches en sont souvent les victimes : témoins les Rois puissants Antiochus et Hérode-Agrippa, qui, au rapport de la sainte Ecriture, en furent dévorés.

» Les évêques de Noyon et d'Orléans n'étaient pas moins ses amis, comme on le voit par la 17<sup>e</sup> stance. »

Mors, qui les haus en prison tiens,  
Aussi comme nus pauvres chiens,  
Que li siècles a en dépit,  
Salue deux évêques miens,  
Celi de Noyon et d'Orléans;  
Dis leur qu'ils ont mainz de respit

Ke en lor faces n'est écrit :  
 Tu fais de lonc terme un petit  
 Or se gardent de tes engiens.  
 Tu prens le dormant en son lit.  
 Tu touls au riche son délit,  
 Tu fais biauté de venir fiens.

Tous les vers que nous venons de citer ne sont pas des chefs-d'œuvre de poésie et de sentiment; mais ils sont curieux pour l'époque. Ses stances à la mort rappellent parfois les devises de la Danse Macabre.

La date de la mort d'Hélinand est incertaine. Du Boulay la fixe à l'an 1212, Casimir Oudin en 1227. Selon l'histoire littéraire, il était encore en vie en 1229.

« Hélinand vivait donc encore en cette année, et il n'était pas encore si décrépité qu'il ne pût porter la parole de Dieu dans des régions éloignées ou du moins en Languedoc. »

Voici, d'après Loisel, son épitaphe en latin :

Lucifer occubuit : Stellæ radiate minores ;  
 Namque hujus radius hebetabat inferiores  
 Illius occasu tandem venistis ad ortum,  
 Naufragio que tenet vestræ ratis anchora portum.  
 Claruit ingenio, moribus atque stylo.

Hélinand a laissé un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose.

I. Sa *Chronique*, qui remontait à la création du monde et comprenait quatre livres. Il n'en reste qu'un assez long fragment, commençant à l'année 634 de l'ère chrétienne, et finissant à la prise de Constantinople par les Français, 1204. Plusieurs cahiers auraient été égarés par Guérin, évêque de Senlis, qui les avait empruntés à l'auteur. La perte ne semble pas grande : c'était une compilation, terminée par une suite de niaiseries.

II. *Sermons*. Au nombre de vingt-huit, qui roulent sur les principales fêtes de l'année, « la foi de l'incarna-



tion, dit-il, dans le premier, sur l'Avent, a d'abord été annoncée par la simple prédication, ensuite prouvée par la raison, enfin défendue par l'effusion du sang. De pauvres pêcheurs l'ont annoncée, des philosophes et des orateurs convertis l'ont prouvée, des martyrs de l'un et de l'autre sexe et de tout âge l'ont défendue. Elle a été annoncée à ceux qui se trompaient par ignorance; elle a été prouvée contre ceux qui lui opposaient le raisonnement; elle a été défendue contre ceux qui abusaient de leur autorité pour la persécuter. Dans le premier degré, on peut la comparer au lever de l'aurore; dans le second, à la splendeur du matin; dans le troisième, à la chaleur du midi. »

On lui reproche de graves erreurs de fait. Le premier des cinq sermons, pour le dimanche des Rameaux, aurait été prêché en français, bien qu'il ait été reproduit en latin. Les Albigeois y sont traités de chiens, qu'on doit non seulement chasser à coups de pierre et de bâton, mais égorger et livrer aux flammes comme des chiens enragés.

A propos de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem sur un âne, il stigmatise ainsi le luxe des prélats : « Ce n'est pas assez pour eux d'être montés sur des palefrois, il leur faut un bucéphale tout resplendissant d'or, comme s'ils descendaient d'Alexandre. » *Ostentantes videlicet nobilitatem generis, ut quasi Alexandrino sanguine respersi videantur.*

Dans le discours *ad clericos scholares*, à Toulouse, 1229, jour de l'Ascension : « On va, dit-il, à Paris pour s'instruire dans les arts libéraux, à Orléans pour étudier les auteurs classiques, à Bologne pour apprendre la jurisprudence, à Salerne la médecine, à Tolède la magie, et nulle part on n'a ouvert des écoles pour former les mœurs. »

Le dernier des trois sermons sur la Pentecôte, où il attaquait vigoureusement l'esprit mondain des clercs, s'adressait sans doute aux jeunes seigneurs que l'usage condamnait à la soutane.

Le premier sermon, pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, est dirigé contre Pierre Lombard, *le mattre des sentences*, qui, au gré de notre auteur, s'était mal expliqué au sujet de l'immaculée Conception.

Hélinand n'épargnait pas davantage les abus de son ordre.

En général ses sermons sont graves, pieux, solides, pleins de science ecclésiastique et d'érudition profane très-bien appliquée; le style en est clair, vif et serré, la morale en est saine. L'auteur y combat les vices dominants du siècle, et les combat avec avantage. Mais il redevient souvent poète et amateur de récits fabuleux.

### III. *Les Fleurs* (Flores) recueil de poésies.

Trois opuscules : 1° Un *Traité de la Connaissance de soi-même*; 2° Institution d'un prince, *De instituendo rege*; 3° *De reparatione lapsi, lamentationes et vœ*, où il a tracé le tableau des égarements de sa propre vie.

IV. *Stances*. C'est son meilleur ouvrage; voici une dernière citation sur la **Mort** :

Mors crie à Rome, crie à Rains,  
Seigneur tot estes en mes mains,  
Aussi li haut, comme li bas;  
Ouvrez vos yex, changez vos rains,  
Anchois que je vous tiengne à freins,  
Ke je vos face crier, las!

Loisel, éditeur de ses œuvres, et Adrien Baillet, s'accordent à louer la beauté de ses vers, la richesse de sa rime et le feu de son imagination. Il ne manquait que d'un idiôme plus parfait pour être rangé parmi les grands poètes. Mais, trop satirique pour un moine, dans son sel

un peu âcre et piquant, il trahit l'homme jadis si gai et si badin.

La verve originale des vers d'Hélinaud nous fait regretter que ses premières poésies aient été perdues. On pense qu'il a dû les anéantir comme trop mondaines, après sa conversion.

Il a écrit plusieurs autres livres, tant en latin qu'en français. Vincent de Beauvais, dans son *Miroir historial*, livre 30, chapitre 8, en fait mention, *Vir religiosus et facundia disertus, qui versus de morte, in vulgari nostro tam eleganter et utiliter, ut luce clarius patet, composuit.*

Antonin, archevêque de Florence, en parle également avec beaucoup d'éloges, dans ses chroniques, troisième partie, chapitre v, titre viii.

L'abbé de Longuerue faisait aussi grand cas de la chronique, si dédaignée, comme nous le montrons plus haut, dans l'histoire littéraire de la France, des Bénédictins de Saint-Maur, titre xviii (1).

---

### HENRY (Noël-Etienne),

Chimiste, Pharmacien en chef des hôpitaux de Paris,

né à Beauvais.

1769 — 1832.

Fils d'un négociant peu aisé qui, à défaut d'autre héri-

---

(1) Voir aussi : *Bibliothèque française* de Goujet, titre ix, pages 2 et suivantes. — Lacroix du Maine : *Bibliothèque française*. — Duboulay : *Histoire de l'université de Paris*.

tage, s'attacha à donner à sa nombreuse famille l'éducation la plus convenable, le jeune Henry seconda activement par son application les vues si sages de son père.

Il fit ses études au collège de Beauvais et s'y distingua tellement à force d'application et de travail qu'il attira sur lui l'attention générale, et se concilia l'intérêt des personnes influentes qui le remarquèrent. C'est par les soins de ses maîtres et d'après leurs conseils qu'il se décida à concourir pour une bourse qu'il obtint sans peine.

Il eut un succès si complet qu'il put venir à l'Université de Paris, dans le collège de Navarre, aux frais du Gouvernement : il y fit sa rhétorique et sa philosophie de la manière la plus brillante.

Contre la volonté de son père, qui le destinait à une autre carrière, il se livra à l'étude de la médecine.

Mais bientôt son goût pour la chimie et la nécessité de tirer promptement parti de ses connaissances l'attirèrent vers la pharmacie. Il y travailla avec un grand zèle et parvint rapidement à acquérir de solides connaissances.

En 1793, il entra comme élève à l'Hôtel-Dieu de Paris. Là, tout le temps que lui laissaient ses devoirs envers les malades, il l'employait à suivre les cours de chimie et de toutes les branches d'histoire naturelle qui se faisaient au Jardin des Plantes ou à l'école de pharmacie.

Le zèle qu'il montra dans son service des hôpitaux, les connaissances dont il fit preuve dans ses examens et dans des cours particuliers lui avaient fait déjà une certaine réputation. En 1797, la place de sous-chef à la pharmacie centrale étant vacante, Henry l'emporta au concours en s'y signalant par des travaux supérieurs.

L'estimable Demachy avait créé la pharmacie centrale. Henry, que l'administration lui donna pour aide, aida réellement au progrès de cet établissement en lui donnant tous les développements possibles, par l'abondance des

préparations pharmaceutiques, les riches collections d'objets de botanique, de minéralogie et de zoologie faites pour l'instruction des élèves.

Ses travaux furent du moins récompensés. A la mort de Demachy, Henry devint titulaire de la place de chef quand il l'était de fait depuis longtemps. Quoique nommé, en 1804, professeur-adjoint à l'école de pharmacie, il n'en continuait pas moins, dans l'établissement central, le cours de chimie pharmaceutique qu'il y avait commencé pour les élèves des hôpitaux.

La gravité des événements qui succédèrent multiplièrent beaucoup ses travaux. Dans les années 1814 et 1815 principalement, il lui fallut vaquer à mille détails et déployer la plus grande vigilance. C'est lui qui fut chargé d'organiser des hôpitaux temporaires à Paris et dans les environs et de les approvisionner. Et non-seulement il fallait y maintenir et y assurer la distribution de médicaments abondants et bien préparés, mais encore se refuser avec prudence et fermeté aux demandes exagérées qui lui étaient faites de tous les points.

Henry fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et membre de la société royale d'agriculture, de la société de l'industrie nationale et de plusieurs académies savantes. Il concourut, par des rapports et des mémoires, aux travaux de ces compagnies qui lui demandaient souvent son avis sur les questions qui s'y traitaient.

Il en a écrit un grand nombre et aussi une foule de notices chimiques et pharmaceutiques dont on retrouve les titres dans les *Fastes de la pharmacie française*, en 1830.

« Au milieu de tant de publications, dit la biographie universelle, la pharmacie centrale était parvenue, par les soins de Henry et par sa judicieuse gestion, à son plus

haut degré d'utilité ; il forma pendant les trente années de sa direction un grand nombre d'élèves, qui aujourd'hui se font remarquer dans l'enseignement et dans l'exercice de la chimie et de la pharmacie. Il était encore chargé, par le conseil général des hospices, de la surveillance du service pharmaceutique dans les hôpitaux et dans les bureaux de charité de Paris. Secrétaire de la commission des remèdes secrets, il fut un des collaborateurs les plus assidus du code pharmaceutique.

» La tranquillité d'un homme si dévoué à la science et au bien de l'humanité fut troublée par quelques tracasseries à la fin de sa longue carrière. Mais, après les enquêtes les plus minutieuses, il reçut de l'administration pleine et entière justice pour la régularité de sa gestion. Content de sa médiocre fortune, Henry voulut se retirer et il donna sa démission. Alors le conseil général des hôpitaux présenta son fils à sa place, mais on ne l'admit pas. Ce refus fut vivement senti par Henry dont la santé était déjà altérée par des chagrins antérieurs. Un autre échec, qu'il éprouva plus tard, lorsqu'il demanda pour son fils la chaire de professeur à l'école de pharmacie, augmenta son chagrin : c'est alors que le choléra asiatique vint fondre sur lui, et qu'après deux jours de souffrances, il fut frappé d'une congestion cérébrale qui mit fin à ses jours le 30 juillet 1832 (1). »

---

(1) Michaud : *Biographie universelle*.

**HÉRICART DE THURY (Louis-Etienne-François), Ingénieur et Agronome,**

*né à Thury-en-Valois (1).*

1776—1854.

L'éloge de M. Héricart de Thury, lu par M. Léonce de Lavergne à la Société d'Agriculture, en 1855, et la biographie consacrée par M. Tremblay à ce personnage distingué nous ont fourni les éléments de la notice suivante :

« Louis-Etienne-François Héricart, vicomte de Thury, était issu d'une ancienne famille du Vermandois, appartenant à la noblesse de robe. Son père était conseiller à la Chambre des Comptes de l'ancien Parlement; son oncle, le comte Ferrand, fut ministre du Roi Louis XVIII, pair de France et membre de l'Académie française (2).

» Son goût pour les sciences se manifesta de bonne heure, et, à l'issue des événements amenés par la révolution de 1789, après avoir acquis, sous l'habile direction de son père, les connaissances dont il avait besoin, il se présenta aux examens de l'école des mines, où il fut admis le 13 avril 1795.

» Le jeune Héricart utilisa les années qui s'écoulèrent jusqu'à sa nomination au grade d'ingénieur, en faisant, à

(1) Plusieurs biographes le font naître à Paris.

(2) La famille Héricart de Thury descendait de l'une des branches de la famille de Louis Héricart, lieutenant-civil de la Ferté-Milon et beau-frère du fabuliste La Fontaine.

ses frais, des voyages pour visiter plusieurs mines, notamment celles de Chalanches, d'Allemont et du Pezay, près du Mont-Blanc, où il compléta son instruction sous les ordres de M. Schreiber, qui était alors directeur de l'école pratique.

» Le 7 octobre 1802 il fut nommé ingénieur ordinaire des mines, et envoyé en 1804 dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, où il resta jusqu'en 1809. Il avait à peine 34 ans lorsqu'il fut élevé au grade d'ingénieur en chef, le 13 décembre 1810.

» A la même époque le Gouvernement le chargea de l'inspection des carrières et de la direction des travaux que nécessitait alors et que nécessite encore à présent l'état du sol excavé sur lequel règne une grande partie des quartiers situés sur la rive gauche de la Seine.

» Il dirigea jusqu'en 1830 les immenses travaux qui ont consolidé les catacombes. Il y établit une collection géologique représentant la coupe verticale de ces carrières, depuis le sol supérieur jusqu'au terrain de craie, et contenant des échantillons de tous les bancs de pierre du bassin de Paris. Il continua de rassembler dans cette vaste nécropole les ossements provenant des sépultures de la capitale, et fit une collection d'anatomie pathologique où se trouvent réunis les os curieux, soit par leur dimension, soit par des accidents particuliers. Par un système de soutènement bien entendu, il a répété en grande partie dans ce vaste souterrain les rues de la ville, et construit des galeries qui maintiennent le sol. Il publia, en 1815, la description de ces catacombes, ouvrage d'un grand intérêt. Il fit paraître aussi, en 1819, une notice statistique sur les produits de l'industrie du département de la Seine. Différents ouvrages sur la minéralogie et la géologie, et des mémoires, qui sont insérés dans le *Journal des Mines*, sont sortis également de sa plume.



» M. Héricart de Thury fut appelé en 1834 au conseil des mines, où il siégea en qualité d'inspecteur général jusqu'en 1848 ; il fut mis alors à la retraite ; par application du décret du Gouvernement provisoire, sur la limite d'âge fixée pour les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines.

» Il s'occupait encore de tout ce qui a rapport aux puits artésiens. Il publia sur cette matière non-seulement de nombreux mémoires insérés dans les *Annales des Mines*, mais aussi un ouvrage très-important, intitulé : *Considérations géologiques sur les puits forés*. On peut dire qu'il fut, sinon le premier, du moins l'un des premiers à donner l'explication du jaillissement des nappes d'eau souterraines, et il contribua certainement à populariser en France cette utile découverte, appelée à rendre de si grands services à l'industrie agricole et manufacturière. On remarque dans sa correspondance qu'il fut souvent consulté par les administrateurs du département de la Seine sur les chances de succès que pourrait avoir le forage des puits artésiens dans Paris.

» D'après ses rapports au conseil des mines, comme inspecteur général chargé du service de la division du Nord de la France, on voit en effet que, par suite de l'étude approfondie qu'il avait faite des terrains qui entourent le bassin de la Seine, il put indiquer, avec une précision presque mathématique, la profondeur à laquelle on rencontrerait les eaux jaillissantes ; consulté par le Ministre des travaux publics sur la profondeur à laquelle on serait forcé de forer le puits de Grenelle, il répondit « qu'il faudrait poursuivre le forage jusque dans les sables » des grès verts, au-dessus de la grande masse de craie, » à la profondeur d'environ 550 mètres. » C'est à celle de 548 mètres que les eaux furent atteintes, et, ainsi, à une différence de 2 mètres seulement.

» M. Héricart de Thury n'était pas seulement ingénieur des mines, il s'était beaucoup occupé d'arts mécaniques et d'industrie, et son aptitude ainsi que son goût prononcé pour ces matières le firent constamment choisir par le Gouvernement comme membre des jurys chargés de prononcer sur le mérite des produits envoyés aux grandes expositions de l'industrie, et, en dernier lieu, à celle de Londres en 1851.

» Possédant des connaissances spéciales en architecture, il fut nommé, en 1815, directeur des travaux de Paris, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1830. C'est sous sa direction que furent achevés plusieurs des grands monuments de la capitale, et notamment le palais de la Bourse.

» En 1824, l'Académie des sciences lui offrit la place d'académicien libre, devenue vacante par la mort de M. le duc de Lauraguais-Branças; sa modestie la lui fit décliner. Toutefois, l'assistance des membres les plus éminents de l'Académie le décidèrent à se porter candidat; il ne voulait pas, disait-il, entrer en lutte avec d'autres concurrents d'un mérite égal. L'Académie le distingua de ces derniers en l'appelant au fauteuil vacant.

» M. Héricart de Thury était membre, depuis quarante ans, de la Société d'encouragement des arts et de l'agriculture, qu'il présida plusieurs fois. Ce fut lui qui fonda, en 1827, la Société d'horticulture, dont il fut le président pendant plus de vingt-cinq ans; cette Société lui décerna, à l'unanimité, le 16 décembre 1852, le titre de président honoraire. Il s'y fit remarquer par son utile et laborieuse coopération.

» M. Héricart de Thury, qui appartenait au département de l'Oise, fut élu député à la chambre de 1815. Au renouvellement de celle de 1816, il ne put être réélu, n'ayant pas alors atteint quarante ans. Dès qu'il eut cet

âge, les électeurs de l'Oise lui confièrent de nouveau les fonctions législatives, et, depuis sa rentrée dans la chambre, il siégea au côté droit. Le département de la Seine (5<sup>e</sup> arrondissement) l'appela aussi en 1823, à la chambre, où il resta jusqu'en novembre 1827.

» Il fut nommé, par ordonnance du 5 février 1818, au Conseil général de l'Oise, en remplacement de M. Viarlart de Saint-Morys, décédé. Il s'y maintint jusqu'à la révolution de 1830, et ne fut pas compris à cette époque dans la nouvelle organisation prescrite par l'ordonnance du 22 janvier 1831 ; il y rentra en 1848 à la suite de la révolution de février, et y représenta jusqu'à sa mort le canton de Betz.

» Les procès-verbaux de ce Conseil renferment un certain nombre de rapports remarquables, rédigés par M. Héricart de Thury, sur différents objets intéressant le département, et que M. Randouin, alors préfet de l'Oise, a rappelés, dans son discours d'ouverture de la session de 1854, par des paroles que nous nous plaisons à citer textuellement :

« Messieurs, depuis sa dernière réunion, le Conseil  
 » général a fait une grande perte ; c'est pour moi un  
 » devoir pénible et consplant, tout à la fois, de signaler  
 » les regrets unanimes excités par la mort de votre illustre  
 » collègue, M. Héricart de Thury, dont la verte vieillesse  
 » promettait encore de longs jours, qui occupait un  
 » rang si élevé dans l'administration et dans la science,  
 » et qui, par le charme de sa discussion, l'aménité de  
 » son caractère et la richesse de ses souvenirs, était,  
 » permettez-moi de le dire, l'ornement du Conseil gé-  
 » néral, comme il en était une des plus vives lumières.

» C'est se montrer fidèle à sa mémoire comme à ses tra-  
 » ditions personnelles que de vous proposer de voter des  
 » encouragements aux arts qu'il affectionnait, à l'agri-

» culture, à l'éducation professionnelle et aux institutions  
» de bienfaisance, etc. . . . »

» On trouve dans les bulletins de la Société géologique de France, publiés en 1832 et 1833, des détails curieux, rédigés par M. Héricart, sur une coupe géognostique de l'Oise, entre Chezy-en-Arçois (Aisne) et Gournay-sur-Epte, avec un mémoire explicatif, sur une autre coupe de Paris à Ham, traversant la partie orientale du département de l'Oise.

» Il a puissamment contribué, par d'utiles renseignements et des conseils non moins précieux, à la publication de l'*Essai sur la topographie géognostique* de ce département, que M. Graves a fait paraître en 1847, en mettant à la disposition de ce dernier, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Oise, différents documents, ainsi que les riches collections de fossiles recueillis, presque tous, dans les cantons orientaux de l'arrondissement de Senlis.

» En 1848, il fut chargé par le Conseil général de l'examen du travail *statistique, historique et biographique*, concernant les 700 communes du département de l'Oise, rédigé par M. Vict. Tremblay, et ce fut à la suite d'un rapport circonstancié et sur sa proposition que le Conseil vota un encouragement pour faciliter l'impression de la première partie de cet ouvrage.

» M. Héricart aimait l'étude avec passion. Sa bibliothèque, qui était considérable (la vente en a eu lieu au mois de décembre 1854), n'était composée que de livres de sciences, portant presque tous des annotations de sa main. Lorsque la mort est venue le frapper à Rome, il s'occupait encore d'un ouvrage sur la diversité des marbres de l'Italie, travail qu'il n'a malheureusement pas eu le temps d'achever.

» M. Héricart, qui avait conduit son plus jeune fils malade en Italie, dans l'année 1852, pour lui faire res-

pirer l'air de ce beau pays, se décida à retourner à Rome en 1853, dans le but de revoir cet enfant qu'il y avait laissé convalescent. Malheureusement, il fit ce second voyage dans le mois de décembre, par un temps affreux dont il souffrit beaucoup.

» Il était accompagné de M<sup>me</sup> Héricart et de ses deux fils aînés. Son émotion fut si grande, en revoyant son troisième fils, qu'il tomba dans une faiblesse extrême; des symptômes alarmants se manifestèrent presque subitement, et, malgré les soins empressés de sa compagne chérie, qui veillait jour et nuit auprès de lui, sa famille eut la douleur de le voir succomber.

» Fidèle aux devoirs que la religion impose, M. Héricart était pieux, sans ostentation comme sans hypocrisie; aussi, avant que Dieu l'appelât à lui, avait-il demandé un prêtre de sa connaissance, habitant non loin de Rome. Il fut administré en présence de sa femme et de ses fils; il les embrassa tendrement; puis, sur le point de rendre le dernier soupir, il remercia sa digne compagne de son sincère et constant attachement pour lui et pour ses enfants.

M. Tremblay, qui excelle à dépeindre les qualités privées et la vie intime des hommes recommandables, termine en ces termes sa notice intéressante sur M. Héricart de Thury :

« Sa vie privée offrait tout ce qu'on pouvait attendre de la noblesse de son cœur et de son esprit. Il avait une affabilité et une indulgence qui prévenaient tout d'abord en sa faveur; aussi a-t-il eu de nombreux amis, et on est fondé à croire qu'il n'avait pas d'ennemis. Cet excellent homme fut constamment animé des deux sentiments les plus nobles que Dieu ait mis en nous : l'amour de ses semblables et l'amour du travail, sentiments qu'il avait su si bien inspirer à son honorable famille, qui fut toujours unie par les liens les plus intimes de l'affection. Ce

sont de beaux exemples que ses fils ne peuvent manquer de suivre.

» Ajoutons que dans les hauts emplois que M. Héricart a occupés, il eut souvent occasion de rendre service, et qu'il n'en laissa jamais volontairement échapper aucune. Le pauvre trouvait particulièrement accès près de lui; il l'écoutait avec une bonté touchante, et obligeait avec une grâce et une délicatesse qui prouvaient son plaisir à soulager les malheureux, partout où il en rencontrait.

» Comme on le voit, la vie de cet homme de bien a été honorablement remplie; il l'a terminée avec calme, en véritable chrétien, dans un pays où ses précieuses qualités étaient connues et appréciées. L'ambassadeur de France et les hauts fonctionnaires civils et militaires de Rome ont assisté à ses obsèques, qui ont été célébrées le 16 janvier 1854. Cet hommage, rendu à la mémoire d'un homme si recommandable par ses rares vertus, qui a servi aussi utilement la science et sa patrie, a vivement impressionné la population romaine.

» M. Héricart, officier de la Légion-d'Honneur, fut membre de l'Institut de France, président honoraire, fondateur de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France, bibliothécaire-archiviste de la Société impériale et centrale d'agriculture, censeur de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, membre du Conseil des mines, d'un grand nombre de Sociétés savantes et de celle du département de l'Oise. Il avait été successivement maître des requêtes et conseiller d'Etat, député, colonel de la 9<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, membre du Conseil général du département de l'Oise, directeur des travaux publics du département de la Seine, gentilhomme de la Chambre de Charles X et inspecteur général des mines.

Voici, d'après la *Nouvelle Biographie générale*, la nomenclature complète des ouvrages publiés par le savant M. Héricart de Thury :

*Minéralogie synoptique, ou tableaux des substances minérales spécifiées, caractérisées et décrites au moyen de signes conventionnels* (avec L.-C. Houry); Paris, 1805, in-8°.

*Instruction sur la marne, avec la nature des vallées du département des Hautes-Alpes qui renferment cette substance*; Paris, 1805, in-8°.

*Archéologie de Mons-Seleucus, ville romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui Labatie Mont-Saléon, préfecture des Hautes-Alpes*; Gap, 1806, in-8° : cet ouvrage, commencé par Héricart de Thury, a été achevé par Houy, à qui le préfet Ladoucette communiqua les matériaux nécessaires.

*Description des Catacombes de Paris, précédée d'un précis historique sur les catacombes de tous les peuples de l'ancien et du nouveau continent*; Paris, 1815, in-8°.

*Rapport à la Société royale et centrale d'Agriculture, au nom de la commission des engrais, sur un nouvel engrais proposé sous le nom de poudrette alcalino-végétative par Mme Vibert-Duboule*; Paris, 1820, in-8°.

*Rapport du Jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine à l'exposition du Louvre, comprenant une notice statistique sur ces produits*; Paris, 1820, in-8°.

*Rapport fait à la Société royale d'agriculture sur le mémoire sur l'histoire des canaux d'arrosage et la pratique des irrigations dans le département des Hautes-Alpes*; 1821.

*Considérations géologiques et physiques sur les causes du jaillissement des eaux et des puits forés ou fontaines artificielles, et recherches sur l'origine ou l'invention de la*

*sonde, l'état de l'art du fontainier sondeur, et le degré de probabilité des succès des puits forés*; Paris, 1823, deuxième édition, 1829, in-8°.

*Classement méthodique des marnes d'amendement connues et usitées en France et envoyées à la Société centrale d'agriculture par ses correspondants.*

*Rapport fait à la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale sur le procédé proposé par M. C.-P. Brard pour reconnaître immédiatement les pierres qui ne peuvent résister à la gelée, et que l'on désigne par les noms de pierres gelives ou pierres gelisses*; Paris, 1824, in-4°.

*Rapport sur les produits de l'industrie (avec Mignerou)*; Paris, 1824, in-8°.

*Rapport du Jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine à l'exposition du Louvre en 1823*; Paris, 1825, in-8°.

*Sur le projet de Code forestier : compte rendu à la Société royale et centrale d'Agriculture de l'ouvrage de M. de Bonald, intitulé : Des Forêts de la France considérées dans leurs rapports avec la marine militaire, à l'occasion du projet de Code forestier*; Paris, 1826, in-8°.

*Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture sur le projet de défrichement et de plantation en arbres résineux des landes et bruyères des départements de la Bretagne par MM. Baudrillart, Broc, Michaux, etc.*; Paris, 1826, in-8°.

*Programme d'un concours pour le percement de puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture, suivi de Considérations géologiques et physiques sur le gisement des eaux, et de Recherches sur les puits forés en France*; Paris, 1828, in-8°.

*Notice historique sur la plantation de la montagne de*



*Saint-Martin le Pauvre, entre Thury et Boulard, département de l'Oise; Paris, 1829, in-8°.*

*Rapport sur le pendule à compensation naturelle de M. H. Robert, horloger mécanicien; Paris, 1829, in-8°.*

*Rapport sur le concours ouvert pour le percement des puits forés, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture, fait à la Société royale et centrale d'Agriculture, dans la séance du 18 avril 1830; Paris, 1830, in-8°.*

*Notice sur les recherches entreprises à Luzarches et sur le degré de possibilité d'y trouver une mine de houille; Paris, 1830, in-8°.*

*Du dessèchement des terres cultivables sujettes à être inondées; Paris, 1831, in-8° : extrait des Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture.*

*Rapport fait à l'Académie des Sciences sur un mémoire relatif à la géologie des environs de Fréjus, par M. Charles Texier (avec M. Brongniart); Paris, 1838, in-8°.*

*Etat des recherches faites dans les environs de Paris pour la découverte des mines de houille; Paris, 1837, in-8°.*

*Notice sur les mines d'asphalte, bitumes et lignites de Lobsann (Bas-Rhin); Paris, 1838, in-8°.*

*Histoire d'un vieux chêne et de ses quatorze enfants, 1839.*

*Rapport sur le projet de colonisation de l'Algérie, ou des fermes du petit Atlas de M. l'abbé Landmann, curé de Constantine; Paris, 1842, in-8°.*

*Notice biographique sur A.-R. Polonceau, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; Paris, 1848, in-8°.*

Le vicomte Héricart de Thury a fourni au *Journal des Mines* :

*Observations sur la rivière du Loiret, tome IX, 1799.*

*Essai potamographique sur la Meuse, ou observations*

*sur sa source , sa disparition sous terre , sa nouvelle sortie et son cours , tome XII , 1802.*

*Mémoire sur les machines à vapeur de rotation , pour l'extraction des substances minérales et l'épuisement des eaux , présentement en usage dans les houillères de Littry (Calvados) , tome XIII , 1802.*

*Mémoire sur l'Anthracite , tome XIV , 1803.*

*Sur un nouveau gisement du titane , tome XV , 1803.*

*De l'effet qui résulte dans la qualité de la houille de la présence ou de l'absence des matières animales , tome XVI , 1804.*

*Potamographie du département des Hautes Alpes , tome XVII , 1804.*

*Notice sur la mine de plomb de Sault (Mont-Blanc) , tome XIX , 1806.*

*Oryctographie ou description minéralogique de la montagne et de la mine d'argent des Chalances (Isère) , tome XX , 1806.*

*Mines d'or du département de l'Isère , tome XX , 1806.*

*Essai du minerai de plomb de Montjean , près de Vizille , fait à la fonderie d'Allemont en Oisans , tome XXI , 1807.*

*Notice sur les avantages que présente dans la fonte des minerais de plomb le nouveau procédé de MM. Blumenstein , tome XXI , 1807.*

*Exploitations immémoriales des montagnes d'Huez en Oisans , tome XXII , 1807.*

*Sur la cristallisation de la glace , tome XXXIII , 1813.*

*Considérations générales sur les vestiges fossiles de végétaux du sol des environs de Paris , et plus particulièrement sur leur gisement dans le gypse et le calcaire marin , tome XXXV , 1814 : ce mémoire a été reproduit parmi ceux du Muséum d'Histoire naturelle , tome I<sup>er</sup> , 1815.*

On trouve encore d'Héricart de Thury dans les *Annales des Mines* :

*Rapport sur l'état actuel des carrières de marbre en France* (1<sup>re</sup> série, tome VIII, p. 3).

*Lettre à l'Académie des sciences de Paris sur les puits forés, et plus particulièrement sur la nature de la constitution physique du sol de la ville de Lyon* (2<sup>e</sup> série, tome VI, page 321);

*Considérations géologiques et physiques sur le gisement des eaux souterraines relativement aux fontaines jaillissantes des puits forés artésiens* (tome III, page 139).

*Observations sur la cause du jaillissement des eaux des puits forés* (tome III, page 289).

*Des puits forés jaillissants, 1835.*

Dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement* :

*Description de la sonde de l'inspection des carrières* (tome IX, page 75).

*Rapport sur les marbres des Pyrénées* (tome XXVIII, page 134).

*Sur le percement des puits forés en Chine* (tome XXXIV, page 166).

*Sur la continuation des travaux du percement du puits artésien de Grenelle, et sur le degré probable du jaillissement des eaux* (tome XXXIX, page 390).

Dans le *Journal de Physique* :

*Hauteurs barométriques, ou élévation au-dessus de la mer des points les plus remarquables du département de l'Isère* (tome LXV, page 169).

Dans les *Annales de la Société d'Horticulture de Paris* :

*Etat de l'horticulture à Marseille* (tome X, page 240).

*Notice statistique sur l'état de l'horticulture à Boulogne-sur-Mer* (tome XIII, page 44).

*Note sur la plantation de mûriers faite en 1601 dans le jardin des Tuileries par Olivier de Serres* (tome XVIII, page 329).

*Notice sur l'horticulture maraichère de Paris et de ses environs* (tome XXVI, page 69).

Il a en outre travaillé au *Cours complet d'Agriculture, ou nouveau dictionnaire d'agriculture théorique et pratique, d'économie rurale et de médecine vétérinaire*; à la *Maison rustique du dix-neuvième siècle*; à la *Revue agricole*, etc. (1).

---

### HERMANT (Godefroy),

Théologien, Docteur en Sorbonne, Recteur de l'Université  
de Paris et Chanoine de l'église de Beauvais,

*né à Beauvais.*

1617 — 1690.

Historien, critique, grammairien. controversiste et traducteur, Godefroy Hermant fut un des plus savants écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle, et de plus un prédicateur fort estimé; mais il est surtout connu comme un des apôtres les plus zélés du Jansénisme.

Sa famille était peu aisée, mais féconde en exemples de probité. Son père, Pierre Hermant, était originaire de Beconus ou Becon, village du diocèse de Beauvais, où il

---

(1) Léonce de Lavergne : *Eloge de M. Héricart de Thury*, lu à Société d'Agriculture en 1855. — Quérard : *La France littéraire*. — Louandre et Bourquelot : *La littérature contemporaine*. — Victor Tremblay : *Notice biographique sur M. le vicomte Héricart de Thury*.

vint exercer la chirurgie; mais il mourut en 1622 à l'âge de trente-huit ans. Son grand-oncle, Jean Hermant, docteur en théologie, avait été attiré à Sens par l'archevêque-cardinal de Pellevé, et nommé pénitencier de l'église métropolitaine.

Sa mère était d'excellente famille; elle fit, en le mettant au monde, des couches si dangereuses qu'on la crut morte pendant un certain temps. Veuve à l'âge de vingt-sept ans, elle confia l'éducation de cet enfant, le seul qui lui restât, à son père Lucien Leullier, procureur, non moins distingué par sa probité que par ses lumières, et qui jouissait d'une grande considération. Mais c'est surtout à son oncle Tous-saint Leullier, depuis l'un des plus célèbres avocats de la province, et, en dernier lieu, lieutenant civil du comté et pairie de Beauvais, c'est aux soins d'un homme si éclairé qu'Hermant rapportait ses premiers succès dans la science.

Envoyé au collège de Beauvais en 1625, il étonna ses maîtres par la vivacité prodigieuse de son esprit et par une mémoire des plus heureuses. Il surmonta si vite les difficultés de la grammaire que, dès l'année suivante, on le fit passer immédiatement de la cinquième à la troisième classe, où même il se montra supérieur à tous ses condisciples. Aussi fallut-il bientôt, pour répondre aux heureuses dispositions d'un tel sujet, chercher ailleurs des maîtres plus capables que ceux que possédait alors le collège de Beauvais.

Par ses goûts studieux, sa piété angélique et son air de recueillement, aussi bien que par ses traditions de famille, le jeune Hermant semblait prédestiné pour l'état ecclésiastique.

Augustin Potier, évêque de Beauvais, se prit pour lui d'une amitié qui ne fit que s'accroître par la suite. Après lui avoir administré la tonsure, en 1630, il l'envoya à

Paris chez un ecclésiastique du faubourg Saint-Jacques.

Le jeune Hermant n'avait alors que douze ans et demi, mais il avait déjà terminé ses humanités et savait beaucoup de latin et de grec. Il fit, en qualité d'externe, une troisième année de rhétorique au collège de Clermont, depuis lycée *Louis-le-Grand*. « Les Pères Jésuites, qui dirigeaient alors ce collège, employèrent toutes sortes d'artifices pour convertir à leurs doctrines et attirer dans leur corporation un sujet si brillant. Le jeune néophyte n'éprouva que de l'éloignement pour un communisme absorbant dont le caractère mondain l'effrayait. Sa gravité le prédisposait plus naturellement à l'austérité du Jansénisme. »

Il alla l'année suivante faire sa philosophie au collège de Navarre sous M. de Saint-Martin, l'un des plus célèbres professeurs de l'Université.

La première preuve qu'il donna publiquement de ses talents précoces, fut un discours latin qu'il prononça, en 1633, pour la Congrégation de la Sainte-Vierge, à la grande surprise et satisfaction des auditeurs. M. Vialart de Hersé, depuis évêque de Châlons, et qui faisait partie comme lui de cette congrégation, le complimenta et lui voua dès-lors une amitié qu'il lui conserva toujours.

Le bonnet de maître-ès-arts, qu'il reçut des mains du Recteur de l'Université de Paris, fut le couronnement de son cours de philosophie.

Il fit ensuite ses trois années de théologie et rentra à Beauvais, en 1636, à la sollicitation de son oncle maternel. C'était le temps où les Espagnols, venus des Pays-Bas, ravageaient les campagnes du Beauvaisis, chassant devant eux les paysans qui venaient chercher un refuge dans Beauvais avec leur ménage et leurs bestiaux. Hermant fut si ému de cet affligeant spectacle, qu'il demanda de retourner à Paris sur-le-champ. Mais, selon les statuts

de l'Université, il ne pouvait être reçu bachelier qu'à vingt-deux ans, et il n'en n'avait encore que dix-neuf.

Il fut donc retenu au collège de Beauvais où il professa une année la seconde et deux ans la rhétorique; il y forma d'excellents élèves.

En 1639, l'évêque, son protecteur, le donna pour précepteur à son neveu, M. d'Ocquerre, fils d'un secrétaire d'Etat, et l'envoya de nouveau à Paris, en 1639.

Hermant reprit ses cours à la Sorbonne et enseigna ensuite la philosophie au collège de Beauvais, de l'Université de Paris (1). Il y forma des élèves qui non-seulement se signalèrent par de brillants exercices de fin d'année, mais qui encore furent par la suite des hommes éminents. Telle était l'activité du jeune professeur, qu'indépendamment de tous ces soins, il faisait aussi le catéchisme et les instructions chrétiennes dans la chapelle du collège, les dimanches et les fêtes de l'année, quoiqu'il se tint toujours avec M. d'Ocquerre à l'hôtel d'Albiac.

La science d'Hermant était aussi précoce que profonde. A peine âgé de vingt-trois ans, il travaillait déjà à la bible polyglotte de Lejay, appelée édition de Vitré, en collaboration avec le Père Morin, de l'Oratoire, Philippe d'Acquin, juif converti, et trois Maronites du Liban; il revoyait particulièrement le texte grec.

En 1642, il fut reçu dans la Maison de Sorbonne, et l'année suivante il devint (le treizième de sa famille) chanoine de Beauvais.

C'est vers ce temps, dit son biographe, qu'il se vit engagé dans une affaire très-délicate et des plus propres à provoquer ses scrupules.

---

(1) Les biographes ont quelquefois confondu le collège de Beauvais, à Beauvais, avec celui de Paris, qui était situé dans la rue qui a conservé le nom de Saint-Jean de Beauvais.

Depuis longtemps les Jésuites demandaient à être incorporés dans l'Université. Ayant échoué auprès du Parlement, ils présentèrent leur requête au Roi, en 1643. L'Université, qui persista à les repousser, voulut justifier son éloignement par une discussion publique. Mais comme il lui fallait un écrivain capable, elle jeta les yeux sur Hermant. Celui-ci, après s'être refusé à l'invitation de ses amis, céda néanmoins à l'intervention du Recteur, car il avait de la répugnance à se déclarer le rival de ses anciens maîtres.

Une fois décidé, il s'acquitta parfaitement de sa tâche, et, dans les quatre écrits qu'il publia successivement à cet effet, il se montra savant, critique habile et éloquent apologiste.

Il lança ces quatre écrits, en ayant le soin de garder l'anonyme.

Dans le premier, il se contenta de faire des observations sur la requête; le second fut une apologie de l'Université; dans le troisième, *Vérités académiques*, il attaqua ses adversaires dans leur méthode d'enseignement et dans leurs doctrines. Les Jésuites y ayant fait répondre par un des plus savants de leurs Pères, le Père Gausin, Hermant répliqua par un quatrième écrit, *Seconde apologie*. Il réfuta en même temps d'autres attaques lancées contre lui.

Ces écrits firent grande sensation. M. Le Camus, évêque de Belley, dès qu'il connut le nom de l'auteur, se hâta d'aller le visiter et lui dit en l'embrassant : « Je bénis Dieu de vous avoir donné, à un âge aussi peu avancé, non seulement tant d'esprit et de science, mais assez de cœur et de force pour ne pas craindre la vengeance d'une aussi terrible Société que celle contre laquelle vous avez écrit. »

Hermant était trop dépourvu d'ambition pour donner



prise contre lui. Mais si ses ennemis n'eurent pas d'occasion de le contrecarrer dans des projets d'avancement, que le jeune théologien ne forma jamais, ils ne lui épargnèrent ni sarcasmes, ni dénigrement, et ne négligèrent aucune vexation indirecte envers lui. C'est ainsi qu'il perdit le peu d'amis qu'il avait parmi eux. Jusqu'alors son mérite ne lui avait attiré que des admirateurs ou des partisans; mais, comme tant d'autres, dans cette première occasion, il avait cédé au devoir, comme ensuite il sacrifia à l'amitié en prenant la défense du célèbre Arnaud, trop vivement attaqué pour son livre de la *Fréquente communion*. Ainsi impliqué dans les querelles des Jansénistes et des Molinistes, il se prépara bien d'autres tribulations.

Prieur de l'Université en 1643, Hermant, qui n'était encore que bachelier, prit son grade de licencié. Les prélats, les principaux membres du clergé, assistèrent à ses thèses, qu'il soutint avec beaucoup d'éclat, et M. de Lamignon se lia avec lui d'une amitié qui ne fit que s'accroître par la suite.

Lorsque les ambassadeurs polonais, l'évêque de Varna et le palatin de Posna vinrent demander la princesse de Gonzague pour leur roi Ladislas IV, Hermant fut chargé de les haranguer en latin. Les ambassadeurs ne furent pas moins charmés de sa conversation que de son discours. Mais là ne se borna pas son triomphe.

Les Jésuites déclarèrent qu'enfin ils trouvaient un homme en Sorbonne *sachant le latin*. Et le prince de Condé, lorsqu'il alla lui rendre visite avec les autres membres de la Sorbonne, à l'occasion de la mort de son père, le félicita vivement sur son éloquence.

Cependant Hermant fut rappelé à Beauvais par son évêque, pour son ordination. Il hésita longtemps, gémit, pleura. Il avait comme un pressentiment des chagrins

qui l'attendaient dans sa ville natale. Une lettre de M. de Lamoignon leva enfin ses scrupules : il devint théologal de l'église cathédrale.

Mais l'Université, qui lui délivra son diplôme de licencié, en 1646, le réclama l'année suivante pour recteur; son rectorat fut marqué par des services signalés.

Hermant triompha de l'opposition des Jésuites à la fermeture de la rue des Poirées, qui mettait en communication les rues Saint-Jacques et de la Harpe, et soutint avec succès deux procès contre ceux qui voulaient enlever à l'Université les Messageries et la Seigneurie du Pré-aux-Clercs. L'Université lui fit don de 4,000 livres qu'il employa en achats de livres.

Sa réputation grandissait de jour en jour. On accourut en foule aux sermons qu'il fit dans l'église de Saint-Gilles; et le président de Mesme l'invita à venir prêcher le Carême dans la Sainte Chapelle.

Pendant son rectorat, il se passa un fait, dit Bayle, qui fit triompher les astrologues.

« Marcellus, professeur de rhétorique au collège de Lisieux, avait composé en latin l'éloge du maréchal de Gassion, tué d'un coup de mousquet au siège de Lens; mais, sur la plainte d'un docteur en Sorbonne, l'Université défendit de prononcer le panégyrique d'un hérétique. Les astrologues firent observer en cette occasion que dans l'almanach du célèbre Larrivey, il était écrit, parmi les prédictions du mois, en gros caractères : *Latin perdu.* »

Hermant se démit de sa charge en 1648, après être demeuré dix-huit mois en fonctions.

Il put se livrer plus intimement au commerce littéraire établi entre lui, M. de Lamoignon, Florent, le plus habile canoniste de son temps, le fameux géographe Sanson, et Guy Patin son compatriote.

Il prit son bonnet de docteur en théologie, en 1650,

lorsque la mort de son évêque Augustin Potier, grand aumônier de la Reine mère et régente, décida de son retour presque définitif à Beauvais.

A Paris pourtant sa faveur grandissait de jour en jour, sans qu'il la recherchât en aucune occasion. Car ce n'est qu'aux pressantes sollicitations du duc de Luynes, qui en était le marguillier, qu'il se décida à prêcher l'avent dans l'église de Saint André des Arcs. Et ce fut en vain que le président de Mesme le pressa d'accepter une pension viagère de deux mille livres, avec un logement dans son hôtel et la propriété d'un carosse.

Il était las de Paris, qu'il voyait troublé par les discordes politiques et les disputes théologiques. Dans sa lettre à Lamoignon, sur sa retraite à Beauvais, il s'exprimait ainsi : « Je puis vous dire en général que ma retraite en cette ville est peut-être un effet de la providence de Dieu sur moi, et qu'elle m'est avantageuse, puisqu'elle m'apprend tous les jours à m'humilier et à me détacher du monde. J'ai tous les jours un dégoût nouveau pour Paris, parce que c'est le siège de la plus grande et de la plus subtile corruption. Les choses qui s'y passent de part et d'autre, et auxquelles je ne peux penser qu'avec horreur, vous en sont un exemple trop éloquent, pour ne pas vous rendre une vérité si publique. »

Le successeur d'Augustin Potier était son neveu Nicolas Choart de Buzanval, ancien maître des requêtes et cousin germain de M. de Lamoignon. Hermant assista au sacre de son nouvel évêque dont il devint le principal organe « pour la parole et la composition. » Leurs liaisons avec les Jansénistes leur suscitèrent par la suite de dangereux ennemis et de graves tribulations.

A peine était-il de retour à Beauvais, qu'il se trouva engagé dans une controverse contre le renégat Labadie. Labadie, après avoir déserté les Jésuites ses maîtres,

pour les Jansénistes, s'était ensuite rangé du parti des Réformés; car il joignait à une grande facilité de parole un esprit mobile, plein de souplesse et novateur (1).

Hermant s'était attaché entièrement à l'Eglise de Beauvais. Il croyait y trouver le repos; il fut complètement déçu. C'est vers ce temps que commencèrent les troubles particuliers de cette Eglise. Il y avait dans le Chapitre, outre M. Hermant, un petit nombre de chanoines qui partageaient les idées de leur évêque sur la réformation des mœurs et le rétablissement de la bonne discipline; ils soulevèrent l'appréhension des autres, qui avaient à leur tête leur doyen et pour instigateurs les Jésuites.

Hermant, qui faisait des instructions au séminaire, et qui se distingua surtout par ses prédications du Carême, en 1655, vint pendant à Paris pour y défendre encore Arnaud. Mais Arnaud était condamné d'avance, et les admirateurs du discours qu'Hermant fit pour lui lui appliquèrent ce vers de l'Enéide :

Si Pergamâ dextrâ  
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Hermant dit alors adieu à la Sorbonne, bien résolu de n'y plus revenir (2).

L'amour de la retraite l'attirait à Beauvais, où il ne rencontra que des troubles bien autrement fâcheux pour lui. La division éclata dans le Chapitre par l'ambition du doyen Chaillou (3).

Le doyen et les chanoines de sa cabale n'avaient pas été

(1) Il écrivit aussi contre Desmarets, ministre de Groningue, qui confondait avec les Calvinistes les auteurs du Cathéchisme de la Grâce et publia : *Fraude des Calvin*, etc.

(2) L'Université exclut de son sein Arnaud et ses adhérents.

(3) C'est alors que, pour se consoler, il traduisit le *Traité de la Providence*, de saint Jean-Chrysostôme.

satisfaits de la manière dont l'évêque avait fait publier la constitution d'Innocent X contre les cinq propositions jansénistes. Il fit si bien par ses intrigues, qu'avec le concours des Jésuites il obtint un ordre de la cour pour faire fermer la porte du cœur à MM. Tristan, grand-archidiacre, L'Évêque, sous-chantre, Hermant, Flouret, Creil, Foy de Saint-Hilaire, etc., avec privation du fruit de leurs prébendes, et menace, avant peu de temps, de voir jeter le dévolu sur leurs bénéfices. Grand sujet de triomphe pour les Jésuites, qui atteignaient les Jansénistes jusque dans leurs amis !

Hermant en fut vivement ému. Comme on faisait courir le bruit que la cour allait contraindre enfin le parlement à procéder contre ceux qui refusaient de signer le formulaire de la constitution pontificale, il écrivait à M. de Lamoignon, 1664 :

« Je ne veux pas être juge dans ma propre cause ; mais il me paraît un peu étrange que dans un temps où le monde est désabusé d'un vain fantôme que votre auguste sénat a ruiné par votre bouche, les flétrissures et les proscriptions ne soient que pour les innocents, et que les coupables jouissent d'une impunité toute entière... , etc. »

Il avait été si impressionné que, se rappelant qu'en 1650 les Jésuites l'appelaient *matre d'école plus digne du bonnet vert que de celui du doctorat*, il crut voir dans ces injures une prédiction de Dieu, et songea un moment à se consacrer à l'instruction des pauvres. Il fallut toute l'autorité de son évêque pour lui faire entendre que Dieu le réclamait exclusivement pour la prédication, la direction des consciences et les travaux littéraires.

Il supporta, du reste, sa position avec beaucoup de courage, et rejeta obstinément les offres, les dons de son évêque, de Lamoignon et de ses autres amis. Il fallut les artifices des religieuses de Port-Royal, dont il était le di-

recteur, pour lui faire accepter quelque adoucissement à sa pauvreté.

La plus grande partie de son temps fut consacrée à ses travaux historiques. C'est en 1664 qu'il donna la première édition de *la vie de Saint-Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, et docteur de l'Eglise*, in-4°, en douze livres, dont les neuf premiers étaient relatifs à la vie du Saint, et les trois derniers à son esprit et sa conduite. Il avait été encouragé dans ce travail par les conseils du célèbre Le Maître, qui l'aida même de ses lumières.

En 1681, il publia, in-4°, *la vie de Saint-Athanase, patriarche d'Alexandrie, divisée en douze livres, qui comprend encore l'histoire de Saint-Eustache d'Antioche, de Saint-Paul de Constantinople, d'Osius de Cordoue, de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Eusèbe de Verceil, des papes Jules et Libère, et de plusieurs autres saints, avec la naissance et le progrès de l'Arianisme.*

Il publia successivement *les Ascétiques ou traités spirituels de Saint-Bazile le-Grand, archevêque de Césarée en Cappadoce, traduits en français et éclaircis par des remarques tirées des conciles et des pères de l'Eglise.*

La vie du même saint, et ensuite celle de *Saint Ambroise* et de *Saint-Grégoire de Nazianze.*

Dans tous ces ouvrages il fait preuve d'une grande fidélité, d'une saine critique et d'un rare discernement.

Il compléta les vies de ces illustres évêques par l'histoire ecclésiastique de leur temps, enrichie de citations extraites de leurs plus beaux ouvrages; il y ajouta des éclaircissements utiles sur des points importants d'histoire, de chronologie et de discipline.

Il fut en différend avec le Père *Maimbourg*. Ce jésuite, qui avait recueilli tout ce qu'il avait de curieux dans la vie de sainte Athanase pour l'insérer dans son histoire de l'arianisme, crut dissimuler sa fraude en décrivant l'auteur

dans l'œuvre duquel il avait puisé. Hermant, qui se voyait attaqué avec plus de malignité que de justice, releva tous les reproches qui lui étaient adressés (préface de la vie de saint Grégoire, 1674), et dit à la fin de sa réplique : « Je m'arrête peut-être trop longtemps à repousser une accusation qui n'a aucun fondement solide, et dans la vérité j'aurais pu la négliger entièrement. Car il est certain qu'un auteur s'attire l'indignation de toutes les personnes équitables, quand, après avoir profité du travail des autres et s'être enrichi et paré de leurs dépouilles, toute sa reconnaissance se termine à leur dire des injures. »

Hermant avait aussi composé une histoire ecclésiastique et civile de la ville de Beauvais, et une histoire ecclésiastique du xvii<sup>e</sup> siècle ; mais ces ouvrages sont restés manuscrits (1). Ses dernières années surtout furent laborieusement employées. Mais de nouvelles causes de chagrin vinrent encore l'accabler. La paix de 1668 lui avait rendu sa prébende ; mais, dans les années suivantes, il avait perdu son évêque et le président Lamoignon, ses meilleurs amis. Se sentant lui-même près de sa fin, il voulut faire une dernière visite à l'avocat général de Lamoignon qui lui avait continué l'affection que lui avait portée son père.

Hermant, à son dernier voyage à Paris, 1690, s'empressa d'aller chez M. de Lamoignon. Mais il ne put parvenir jusqu'à son but : il mourut subitement devant l'hôtel de Saint-Paul, le 11 juillet, à sept heures du soir, à l'âge de 73 ans. Il se proposait de revenir à Beauvais le jour même ; son corps seul y fut rapporté et enseveli.

---

(1) M. Dupont-White a extrait de la bibliothèque Le Caron des documents intéressants, relatifs à l'histoire du Jansénisme à Beauvais, et des lettres inédites d'Hermant.

Un chanoine de ses parents lui avait fait une épitaphe que les Jésuites firent rejeter par la cour après qu'elle eût été approuvée par le chapitre.

Voici cette épitaphe qui, pour cette cause, ne fut pas mise sur son tombeau :

HIC RESURRECTIONEM EXPECTAT  
**GODEFRIDUS HERMANT BELLOVACUS**  
 ERUDITIONE CLARUS, FAMA CELEBRIS, VIRTUTE PRESTANTIOR  
 RECTOR QUONDAM ACADEMIÆ PARISIENSIS  
 STRENUUSQUE DEFENSOR,  
 DOCTOR ET SOCIUS SORBONICUS,  
 HUIUS ECCLESIAE CANONICUS,  
 AMANS DISCIPLINÆ SI QUIS UNQUAM SANCTIORIS  
 EXCELSI VIR INGENII, STUPENDÆ DOCTRINÆ, FACUNDIÆ MIRABILIS  
 DEBEBANTUR MAJORA.  
 OBLATA RECUSAVIT MŒDESTIA SINGULARI.  
 IMPENDIT  
 DOCTIS ELUCIDATA ILLUSTRIMUM PATRUM GESTA,  
 PIIS SACRAS IN MATHÆUM ET MARCUM EXERCITATIONES,  
 CIVIBUS URBIS HUIUS ET DIOCÆSIS HISTORIAM,  
 OMNIBUS SEIPSUM, VERBO, CONVERSATIONE, CHARITATE.  
 SUPER IMPENDIT  
 EGENIS SUA OMNIA  
 REPENTINA MORTE EREPTUS NON IMPROVISA  
 PARISIIS ICTU SANGUINIS EXANIMATUS VIA PUBLICA  
 A. R. S. MDCXC. XI JULII. ÆT. LXXIII.  
 AD SACELLI HUIUS CANCELLOS TUMULUM DESIGNAVIT SIBI  
 DIGNUM CUM AMBROSIO RATUS REQUIESCEBE SACERDOTEM  
 UBI OFFERRE CONSUEVERAT.

La haine de ses adversaires ne s'appaisa pas même sur son tombeau, et de nouveaux pamphlets poursuivirent sa mémoire. Il était pourtant, de sa nature, peu agressif, au dire de ses biographes : homme doux et essentiellement pacifique, il n'eût jamais eu que des rapports bien-



veillants, s'il eût vécu dans des temps moins agités, et s'il n'eût été jeté par devoir d'état dans des querelles tout-à-fait contraires à ses goûts et à son désir de vivre tranquille, uniquement livré à l'exercice de son ministère.

« M. Hermant était très-savant dans l'histoire et dans la discipline ecclésiastique, laborieux, attaché à son devoir, aimant la règle, bon ami, zélé pour le bien de l'Eglise et pour le maintien de la discipline (1). »

---

### HERSAN (Marc-Antoine),

Professeur de l'Université de Paris,

*né à Compiègne.*

1652—1724.

Il enseigna d'abord les humanités et ensuite la rhétorique au collège du Plessis. Il occupa cette dernière chaire avec un zèle et un succès extraordinaire. Tel était son mérite que ses collègues le désignèrent plusieurs fois, malgré sa jeunesse, pour la place de recteur. Mais Hersan aimait l'enseignement et ne consentit jamais à s'en éloigner pour des fonctions administratives : quelque honorifiques qu'elles fussent, les avantages matériels le préoccupaient moins encore.

---

(1) Dupin : *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* du XVII<sup>e</sup> siècle, tome iv. — Baillet : *la Vie et les Ecrits d'Hermant*, Amsterdam, 1717, un volume in-12. — *Eloge des savants*. — Bayle : *Dictionnaire critique*, deuxième édition. — Moréry : *Dictionnaire historique*.

Il forma d'excellents élèves. Le plus remarquable d'entr'eux est le célèbre Rollin qui eut toutes ses prédilections. Hersan en fit son ami et le détermina à embrasser la carrière de l'enseignement, dans laquelle le disciple était destiné à surpasser le maître. Il y eut toujours entr'eux la plus grande sympathie et échange de bons offices.

Hersan destinait Rollin à lui succéder, ce qui eut lieu quand il se fut chargé de l'éducation de l'abbé de Louvois. Il céda à ce digne suppléant sa place de professeur adjoint au Collège Royal, et alla passer le temps de sa retraite à Compiègne où il mourut en 1724, entouré de la plus grande vénération que lui attiraient sa piété et surtout son extrême charité.

Hersan avait fait une étude très-profonde des écritures; il en avait goûté la sagesse comme il le prouve par ses *Pensées édifiantes sur la mort*, tirées des textes de la Bible et des Saints-Pères, et dont il avait formé un recueil.

Il en avait compris et su traduire la sublime poésie.

Nous en donnons pour exemple l'analyse du cantique de Moïse, après le passage de la mer Rouge, expliqué selon les règles de la rhétorique; Paris, 1700, in-12, réimprimé à la fin du deuxième volume du *Traité des études de Rollin*.

« Le tout en est grand, dit-il, les pensées nobles, le style sublime et magnifique, les expressions fortes, les figures hardies : tout y est plein de choses et d'idées qui frappent l'esprit et saisissent l'imagination. »

La manière dont il explique chaque verset, et les expressions, une à une, de cet hymne sublime, dénote un goût pur, délicat, un discernement rare et une étude sérieuse et approfondie du sujet. Il le compare aux plus beaux morceaux de poésie latine, et le trouve bien supérieur.

Après avoir cité le passage suivant :

« *Qui d'entre les Dieux est semblable à vous? Qui vous est semblable, vous qui faites paraître avec éclat votre sainteté, qui méritez d'être loué avec une frayeur religieuse, et dont les œuvres sont autant de merveilles? Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés.*

» Cet admirable récit, dit-il, est suivi d'un magnifique retour de louanges. La grandeur du miracle demandait cette vivacité de sentiment et de reconnaissance. Et quel moyen de ne pas se récrier et de ne pas sortir comme hors de soi-même à la vue d'une telle merveille! Interrogation, comparaison, répétition : toutes figures propres à l'admiration et à l'extase.

» Il était bien juste que la beauté du cantique répondît à la grandeur de l'évènement.

» Quelle beauté, quelle grandeur, quelle merveille n'y apercevrons-nous pas, s'il nous était donné de pénétrer dans les sens mystérieux cachés sous le voile et sous l'écorce de ce grand évènement.

» L'on peut juger que les beautés du sens spirituel de ce cantique effaceraient celles du sens historique.

» De telles merveilles passent beaucoup mes forces, dit Hersan, en terminant. »

Rollin qui cite tout au long la savante analyse du célèbre rhéteur, son ancien maître, ajoute :

« La modestie de l'auteur l'avait tenu jusqu'ici comme enseveli dans les ténèbres : on ne sera point fâché que la juste reconnaissance d'un disciple plein de respect pour la mémoire de son maître, le fasse paraître un jour.

» A la qualité de maître, il avait joint à mon égard celle de père, m'ayant toujours aimé comme son enfant. Il avait pris dans les classes un soin particulier de me former, me destinant dès lors pour son successeur : et je l'ai été en effet en seconde, en rhétorique, et au collège

royal. Je puis dire sans flatterie que jamais personne n'a eu plus de talent que lui pour faire sentir les beaux endroits des auteurs, et pour donner de l'émulation aux jeunes gens.

» L'oraison funèbre de M. le chancelier Le Tellier, qu'il prononça en Sorbonne, et qui est la seule pièce de prose qu'il ait permis qu'on imprimât, suffit pour montrer jusqu'où il avait porté la délicatesse du goût ; et les vers qu'on a de lui peuvent passer pour un modèle en ce genre.

» Mais il était encore plus estimable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Bonté, simplicité, modestie, désintéressement, le mépris des richesses, générosité portée jusqu'à l'excès, tel était son caractère. Il ne profita de la confiance entière qu'un puissant ministre (Louvois) avait en lui, que pour faire plaisir aux autres.

» Quand il me vit principal au collège de Beauvais, il sacrifia, par bonté pour moi et par amour du bien public, deux mille écus pour y faire les réparations et les embellissements nécessaires. Mais les dernières années de sa vie, quoique passées dans la retraite et l'obscurité, ont effacé tout le reste. »

Il s'était retiré à Compiègne, lieu de sa naissance. Là, séparé de toute compagnie, uniquement occupé de l'étude de l'Écriture Sainte, qui avait toujours fait ses délices, ayant continuellement dans l'esprit la pensée de la mort et de l'éternité, il se consacra entièrement au service des pauvres enfants. Il leur fit bâtir une école, et fonda un maître pour leur instruction. Il leur en tenait lieu lui-même : il assistait souvent à leurs leçons, il en avait toujours quelques-uns à sa table ; il en habillait plusieurs ; il leur distribuait à tous, dans des temps marqués, diverses récompenses pour les animer, et sa plus douce consolation était de penser qu'après sa mort, ces enfants

feraient pour lui la même prière que Gerson avait demandée dans son testament à ceux dont il avait pris soin : *Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson Jean.* (Gerson s'était fait par humilité maître d'école à Lyon, après avoir été recteur de l'Université), conduite digne de l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Hersan, qui avait employé le reste de ses biens, en faveur des Sœurs de la Charité, pour l'instruction des filles et le soin des malades, mourut pauvre, au mois de septembre 1724.

« Cet illustre professeur, dit la Biographie universelle, a laissé peu d'ouvrages, mais ils sont très-remarquables par la pureté du style, la noblesse des sentiments, et surtout par le goût de l'antiquité qui caractérise les bons auteurs du siècle de Louis XIV. »

Voici la liste de ses principaux ouvrages :

*Exercices sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par des prières courtes et des élévations à Dieu, tirées des confessions de saint Augustin et de l'Évangile.* Paris, Josset 1707, in-12 : on en a publié depuis d'autres éditions.

*Discours* (recueil de ses) *publics.* Paris; Quillau, 1728, in-12.

*Idée de la religion chrétienne, où l'on explique succinctement tout ce qui est nécessaire pour être sauvé.* Paris, François Jouenne, 1723 et 1735, in-12.

Hersan a eu part aux *Præceptiones rhetoricæ, optimis exemplis illustratæ.*

*Rhétorique.* Il avait fait entrer tout ce qu'il y a de plus exquis dans les anciens, citations trop abondantes selon Rollin, puisqu'elles ne peuvent dispenser des sources auxquelles il importe de remonter avant tout.

*L'Oraison funèbre du chancelier Letellier, en latin,* Paris, 1686, in-4°, est un chef-d'œuvre d'éloquence et de

sentiment : elle a été réimprimée, dans les « *Selecte orationes*, » publiée par Gaullier, 1728, in-12; des vers latins dans le « *Selecta carmina*, » publié par le même éditeur, et qui sont autant de modèles du genre. L'Oraison a été traduite en français, par Bonavit, docteur en Sorbonne, ou par Noël Bosquillon, de l'Académie de Soissons; Paris, 1668, in-4° (1).

---

**Louis HOROY**, dit **Montagne**, Général de brigade,

*né à Mouy-sur-Thérain.*

1766—1799.

Charles-Clair *Horoy*, bourgeois de Mouy, était, vers la fin du siècle dernier, fermier des terres et usines appartenant à l'évêque comte de Beauvais et au prince de Conti, dans la vallée du Bas-Thérain (2). Il eut cinq fils, qui tous payèrent leur dette au pays, soit aux armées, soit dans l'industrie, soit enfin en exerçant des fonctions publiques dans des temps difficiles.

---

(1) Rollin : *Traité des études*, tome II. — Michaud : *Biographie universelle*.

(2) Le domaine de Mouy, qui fut vendu en 1783, à Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI et plus tard roi lui-même sous le nom de Louis XVIII, était venu aux mains de Jean-François de Bourbon-Conti, qui le possédait en qualité de descendant d'Armand, prince de Conti, frère de Louis II de Bourbon, prince de Condé. Ce dernier avait cédé le comté de Mouy à son frère, après l'avoir reçu lui-même de Richelieu, comme faisant partie de la dot de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal. Richelieu l'avait hérité de Henri du Plessis, son

Louis Horoy, dit *Montagne*, général de la République, aurait pu devenir une des illustrations militaires de l'Empire, si la mort n'eut brisé à trente-trois ans, sa carrière déjà glorieuse.

Il était né le 11 mai 1766, à Mouy, et était le quatrième des fils de Charles-Clair Horoy. Il n'avait pas dix-neuf ans lorsqu'il entra dans les gardes-françaises où il se lia d'une étroite amitié avec Lazare Hoche, le futur vainqueur et pacificateur de la Vendée. Cet illustre frère d'armes lui donna des leçons de mathématiques et lui inspira le goût de l'étude. L. Horoy conserva, même au milieu des camps, et jusque parmi les fatigues de la campagne d'Égypte, alors qu'il était arrivé au rang d'officier supérieur, le désir de s'instruire et l'amour du travail intellectuel. Mais aussi, l'amitié de Louis Horoy ne fut pas inutile pour Hoche, dont le caractère, naturellement fier et indépendant, contrastait avec les habitudes de discipline de Louis Horoy, son caractère doux et obligeant, mais surtout à l'égard des faibles et des petits. Louis Horoy exerça l'ascendant du caractère; Hoche, celui du savoir.

Louis Horoy figura parmi les vainqueurs de la Bastille; il en eut le brevet et la décoration. Il fut ensuite incorporé dans la garde nationale parisienne jusqu'au 6 septembre 1789. A cette date, il revint à Mouy et devint

neveu, mort sans enfants, à qui la dame d'Ansacq l'avait apporté en mariage. Cette dame d'Ansacq était l'héritière des de Vaudrey, grands partisans de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon-Condé et de Henri IV, considérés comme les soutiens du parti huguenot dans tout le Beauvaisis. Les de Vaudrey, seigneurs de Mouy, avaient commencé en la personne d'Artus, dont la mère était de la maison de Soyécourt. On trouve à Mouy la branche cadette de Soyécourt dès le treizième siècle. Artus de Mouy et son fils furent tués à Azincourt. Les seigneurs de Mouy avaient occupé des charges à la Cour et dans le Parlement. (*Note de M. l'abbé Horoy.*)

commandant en second de la garde nationale, que son frère aîné commandait en chef.

Au mois de septembre 1792, il signa, l'un des premiers, l'engagement des enrôlés volontaires pour la défense de la patrie.

L'exemple du commandant Louis entraîna bon nombre de jeunes gens du canton de Mouy, qui s'enrôlèrent à sa suite. Le département de l'Oise fournit alors, pour la défense de la frontière, à l'armée de Sambre-et-Meuse, cinq bataillons formés de volontaires, qui nommèrent leurs officiers jusqu'au grade de capitaine. Louis Horoy, qui avait servi dans les gardes-françaises depuis le 19 mars 1785 jusqu'au 30 août 1789, avait obtenu le titre de sergent dans ce corps où nul ne pouvait devenir officier s'il ne faisait preuve de ses titres de noblesse. Aussi, lorsque les élections eurent lieu à Beauvais (dans l'ancien grand séminaire, rue Sainte-Marguerite), il fut élu capitaine, le 27 septembre 1792, et, bientôt après, c'est-à-dire le 11 octobre suivant, il fut élevé au grade de commandant du cinquième bataillon de l'Oise, incorporé dans la 49<sup>e</sup> demi-brigade, qui devint ensuite la 13<sup>e</sup> demi-brigade ou régiment de ligne.

Louis Horoy fit les campagnes du Rhin : il fut blessé à Maroilles, où une balle lui traversa les deux joues, tandis qu'il prononçait les paroles du commandement. Il combattit dans la Vendée, en Italie, en Egypte. Il était avec Lannes au passage du pont de Lodi et faisait partie de la même division. Il fut nommé chef de demi-brigade (trois bataillons) avant de partir pour l'Egypte, sur la rade de Gênes, aux cris de : *Vive Montagne !* On sait qu'à cette époque le nom de roi était désagréable aux oreilles des patriotes. Louis Horoy, pour ne pas laisser de doutes sur la pureté de son civisme, avait pris le nom révolutionnaire de *Montagne*.



L'intrépidité et le sang-froid qui distinguaient Louis Horoy lui firent confier la colonne d'attaque à l'assaut de Jaffa, et sa belle conduite lui valut un sabre d'honneur décerné par le général Bonaparte. Peu de temps après, lorsque Delgorde fut promu au rang de général divisionnaire, Louis Horoy le remplaça comme général de brigade. Le général Berthier, chef d'état-major, le fit reconnaître en cette qualité dans la revue qui précéda le départ pour Saint-Jean-d'Acrc, où Louis Horoy trouva la mort dans le second assaut. Le général fut blessé mortellement, lorsque déjà il était parvenu au centre de la ville. La place était gagnée s'il eût vécu, et l'armée française n'eût pas été obligée d'en abandonner le siège, après avoir perdu en vain beaucoup d'hommes. Cette mort glorieuse était une perte pour la patrie !

Les compagnons d'armes de Louis Horoy, au temps de sa mort, étaient Marin, chef de bataillon, qui devint plus tard général, et son compatriote le général de Bazancourt, qui fut dans la suite gouverneur de Paris. Mais il avait aussi pour amis ses soldats, les enrôlés volontaires du canton de Mouy et du département de l'Oise, qu'il n'avait cessé de commander, et qui étaient fiers de leur chef. Après plus d'un demi-siècle, les rares survivants de ses grenadiers et des volontaires ne parlent pas de Louis Horoy sans une vive émotion.

Les frères survivants du général Horoy demeurèrent à Mouy, où ils firent souche de bons citoyens et d'hommes utiles. Les uns se consacrèrent à l'industrie locale, et aidèrent à son développement par l'introduction des machines modernes et des procédés nouveaux ; les autres se firent remarquer par leur esprit d'initiative dans les questions d'intérêt public, et notamment dans celle des chemins de fer du département de l'Oise. M. Adolphe Horoy, ancien notaire à Crépy-en-Valois, fut un des

promoteurs de la ligne transversale qui, de Creil, doit rayonner vers l'est et l'ouest du département.

M. l'abbé Horoy, auteur d'une brochure sur les chemins de fer de l'Oise et de nombreux articles de journaux, docteur en théologie romaine et en philologie, est un des membres les plus instruits du clergé diocésain. A l'occasion des affaires de Rome, il a publié une brochure intitulée *La véritable question romaine*, réponse à M. Edm. About; Paris, Lebigre-Duquesne, in-8°, 1860.

---

## LABARRE (Eloi),

Architecte,

*né à Ourscamp, arrondissement de Compiègne.*

1764 — 1833.

Né à une époque de somnolence, suivie bientôt d'une période d'agitations, de troubles et de vicissitudes, ce savant artiste, quoique sans fortune, surmontant tant de circonstances défavorables, à force de travail, de persévérance et de goût, n'en n'a pas moins eu la gloire d'attacher son nom à l'un des plus beaux monuments de Paris, au palais de la Bourse.

« Dans l'exercice des arts de l'esprit, comme aussi du plus grand nombre de ceux auxquels on donne le nom d'*arts du dessin*, le manque de fortune ou de secours étrangers ne condamne point à l'inaction les facultés productives chez celui qui les possède. Une lice publique reste toujours ouverte à ses efforts et à son ambition. La

dépense de son temps est la seule qu'il hasarde; et si le succès ne répond point à ses espérances, il lui reste pour consolation la ressource d'accuser le public d'injustice et de recommencer l'épreuve.

» Il n'en n'est pas de même pour l'art de l'architecture; on dira peut-être qu'il offre pour ressource à l'ambition trompée, d'entrer dans cette région de travaux purement lucratifs qui forment une partie de son domaine. Mais comme ici nous entendons ne parler que de l'art, et, par conséquent, de génie, de talent et de gloire, nous ne pouvons et nous ne devons pas nous occuper de l'espèce d'indemnité qui trop souvent les remplace.

» Ce n'est pas que cette partie, qu'on appelle *pratique*, doive, dans l'exercice de l'art, se trouver séparée de l'autre, puisque c'est à cette double capacité que, dans tous les temps, les maîtres ont dû leurs plus grands succès, ainsi que l'histoire des plus célèbres architectes en fait foi. Ce fut en suivant les traces de leurs pas et de leurs exemples, que M. Labarre, auquel nous consacrons cet éloge, a dû l'avantage d'illustrer son nom par des travaux importants. (1)

» Lorsqu'il naquit, en 1764, à Ourscamp, le moment n'était pas encore arrivé qui devait voir se renouveler les circonstances propres à l'entier développement des principes et à l'application des moyens et des effets auxquels l'art de bâtir a toujours été redevable de ses succès.

» Un assez long repos avait eu lieu dans les grands travaux de cet art, pendant tout le cours du premier demi-siècle qui suivit celui auquel Louis-le-Grand a donné son nom. Mais vers le milieu du dix-huitième siècle, des changements sensibles s'annoncèrent, et parurent

---

(1) *Eloge de Labarre*, par Quatremère de Quincy.

du au réveil causé par le goût renaissant de l'antiquité.

» L'architecture fut effectivement, alors, la première en France à répudier, de la manière la plus authentique, le genre faux et capricieux dont les écoles de la bizarrerie, et surtout celle de Bernini, avaient propagé la contagion.

» Déjà deux monuments considérables à Paris, les églises de Sainte-Geneviève et de la Madeleine, s'annonçaient comme étant l'aurore d'un nouveau jour. Un autre monument, moins important par son étendue, l'École de Médecine, par M. Gondouin, parut avoir pour objet de faire entièrement revivre les vrais types de la belle architecture.

» L'Académie comptait alors parmi ses membres des artistes dévoués au culte de l'antiquité et capables de donner, par leurs exemples et par leurs leçons, une impulsion nouvelle aux études et à la pratique de l'art. De ce nombre était M. Raymond, que les circonstances ont privé de pouvoir léguer à son pays des témoignages de son talent, autrement que par les habiles sujets formés à son école.

» C'est à cette école qu'eut l'avantage d'être adressé le jeune Labarre (1782). En dépit des contrariétés que la succession des événements révolutionnaires et ennemis des beaux-arts, durent apporter à ses études, il ne laissa pas de se montrer digne des récompenses scholastiques, et même de la plus honorable après celle du premier grand prix, c'est-à-dire le second, qui semblait devoir lui promettre, pour l'année suivante, la pension de Rome; mais ce puissant moyen d'encouragement avait été supprimé, et n'était pas encore rétabli. Il se vit ainsi frustré de l'avantage d'aller puiser des inspirations sous le beau ciel de l'Italie, et de féconder son talent dans l'antique patrie des arts.

» Il le regretta toute sa vie; il dut même, dans ces temps malheureux, se livrer à des occupations lucratives, qu'il sut faire tourner toutefois au profit de la pratique de son talent, en suivant, sous la direction de MM. Antoine et Chalgrin, l'exécution des travaux dont ces architectes étaient chargés.

» Mais son ambition ne tarda pas à saisir une nouvelle occasion de se mesurer avec ses rivaux, et plus en grand et dans un concours d'une plus haute importance.

» Le gouvernement de cette époque (15 avril 1801) venait de faire un appel aux architectes et une invitation à tous les talents indistinctement, pour la composition du meilleur projet d'un monument à élever sur les terrains du Château-Trompette à Bordeaux, et pour l'ensemble d'une nouvelle et utile distribution de tout cet emplacement. Vingt-neuf projets se disputèrent le prix. Un jury spécial nommé l'adjudgea à M. Labarre, qui, par suite de ce brillant succès, se voyait à la veille de mettre son projet à exécution. Les circonstances ne permirent point de donner suite à cette vaste entreprise.

» Cependant, bientôt arriva le moment où un nouvel ordre de choses devait sortir les beaux-arts de cet état de langueur auquel la tyrannie populaire d'abord, et ensuite l'anarchie directoriale, les avait réduits. De cette anarchie devait sortir et surgir bientôt un nouveau pouvoir qui, attirant et concentrant en lui tous les moyens d'action, comprit que la gloire des armes, qu'il ambitionnait, avait besoin de s'associer la gloire des arts.

» Une grande expédition, dont la suite a révélé le but, mais annonçant alors le projet d'une descente en Angleterre, rassemblait sur les côtes du nord une immense armée, dont le quartier général était établi à Boulogne-sur-Mer. Cette armée expéditionnaire et la flottille ouvrirent, en vendémiaire an XIII (septembre 1804), une

souscription et un concours pour l'érection , sur la côte de Boulogne, d'un monument historique consacré au chef de l'Etat, et destiné à perpétuer la mémoire de l'expédition qui n'eut pas lieu.

» Ce fut encore M. Labarre qui, dans ce concours comme dans celui du Château-Trompette, l'emporta sur ses rivaux. Il fut en conséquence chargé de l'exécution de ce monument, qui consiste en une colonne toute en marbre français, et haute de 160 pieds.

» Il fut d'autant plus flatté de cette circonstance, qu'elle lui procura l'occasion de découvrir et de faire apprécier le marbre du Boulonnais, dont l'exploitation est depuis cette époque l'une des principales branches de l'industrie de cette contrée. On peut concevoir que la destinée de ce monument dut suivre celle du motif transitoire qui lui avait donné naissance.

« L'ouvrage, en effet, resta fort longtemps inachevé, et languit dans un entier abandon, jusqu'à l'époque du retour en France du souverain légitime Louis XVIII, qui chargea M. Labarre d'en terminer la construction.

« Cette colonne offre l'aspect et l'idée d'un monument qui aurait pu servir de phare. Comme ouvrage d'art, elle tient un rang très honorable parmi ceux de ce genre que l'antiquité et les temps modernes ont produit. Toutefois on pourrait reprocher à son modeste auteur d'avoir négligé, à l'égard d'un monument de cette importance, ces faciles moyens de renommée dont tant de médiocrités abusent, pour donner de la célébrité aux plus faciles productions.

« Eloigné du centre des ambitions, pendant cet assez grand nombre d'années que lui coûta l'achèvement du grand ouvrage de Boulogne, il ne se présenta à lui qu'une seule occasion de développer, dans cette même ville, une capacité souvent rare en architecture; ce fut de triompher dans l'érection d'une modique salle de spectacle, qu'il y

construisit, des difficultés et des sujétions d'un local aussi ingrat qu'exigu, et d'y donner la preuve de ce qu'il aurait été capable de faire ailleurs et plus en grand.

» Enfin, une magnifique entreprise, et sans contredit la plus favorable que le siècle put offrir à son talent, sembla être à son égard, de la part de la fortune, une juste indemnité des travaux qui l'avaient tenu si longtemps éloigné de la capitale.

» Parmi les nombreux travaux d'embellissements et d'utilité publique ordonnés alors, un grand projet d'architecture avait particulièrement souri au chef de l'État. Paris voyait jeter les fondements d'une masse considérable de bâtiments qui pût donner lieu d'y reproduire et de développer, à son extérieur, la magnificence architecturale des grands édifices périptères de l'antiquité.

» C'était sur le programme d'une semblable ordonnance que M. Brongniart avait reçu l'ordre de procéder, pour le plan et les fondations du futur monument, dont la destination, quelque temps indéterminée, fut enfin déterminée devoir être celle de la Bourse et du tribunal de commerce.

» Ce fut sous la condition de cet emploi que M. Brongniart, après avoir commencé un temple grec sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, lorsque la destination en fut changée, avait rédigé le projet de l'édifice et en avait commencé l'exécution. Il était déjà arrivé à une certaine hauteur, lorsque cet architecte mourut (1813). Son entreprise ne fut continuée qu'après la Restauration.

» Il fallait, pour terminer un ouvrage de cette importance, trouver réunis, dans celui qui en était chargé, le talent, la sagesse et l'expérience. Les travaux de M. Labarre avaient fixé sur lui l'attention; il fut désigné pour succéder à M. Brongniart. Sans doute il restait peu à faire pour l'invention, puisqu'au point où était arrivé l'édifice

à la mort de M. Brongniart, le public pouvait déjà se faire une idée de son ordonnance générale; mais il restait beaucoup à faire sous les rapports de l'étude et des proportions, de l'exécution et des modifications à apporter aux nombreuses parties non terminées, et surtout à l'intérieur. Aussi peut-on dire que les diverses améliorations qu'y apporta M. Labarre peuvent le faire participer à la gloire de la création.

» Il consacra tout son temps à l'achèvement de ce bel édifice, qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de la capitale. Il y employa quatorze années de sa vie, et s'acquitta de ce grand travail de la manière la plus distinguée.

» Il eut à surmonter de grandes difficultés; il ne lui fallait pas subordonner selon l'ordre ordinaire des choses, et soumettre aux besoins et aux convenances de l'intérieur toute la construction et toute la décoration du dehors; mais, au contraire, le luxe de l'ordonnance extérieure devenant, si l'on peut dire, le régulateur de tout le reste, il fallait y assortir les besoins de disposition interne, sans que rien parût trahir la gêne de pareille sujétion.

» Si, quant aux éléments constitutifs de l'architecture, tout a été dit et redit; si, quant au type de l'ordonnance, ni M. Brongniart, ni M. Labarre n'eurent rien à inventer, c'est par la raison qu'Ictinus lui-même n'inventa rien, à cet égard, dans l'érection du temple de Minerve à Athènes. Mais il en est de l'art de bâtir comme des imitations du corps humain, dans les autres arts du dessin. Il n'y a pas à découvrir de nouveaux éléments; cependant, quant à l'emploi par l'imitation des éléments que donne la nature, quant à leurs rapports et à leur ordonnance, quant à la justesse de leurs combinaisons et aux résultats de leurs effets, il y a d'innombrables variétés



que l'artiste, dans le cours des siècles, n'épuisera jamais.

» Or, c'est ce qu'a démontré M. Labarre par l'ordonnance des diverses parties de l'édifice de la Bourse.

» Les colonnes de l'extérieur présentent à la fois élégance et gravité de proportion dans leurs fûts, justesse de mesure dans les entre-colonnements, précision et correction de galbe dans leurs chapiteaux; et, quant à l'ensemble, un effet à la fois simple et sans monotonie, riche et varié sans redondance.

« Voilà, avec beaucoup d'autres mérites, ce qui pouvait ne pas se rencontrer dans l'œuvre de M. Labarre; et voilà ce qu'on est obligé d'y reconnaître.

» Il y aurait, à vouloir examiner l'ensemble de ce grand édifice, seulement dans sa masse extérieure, un très-grand nombre de qualités dont l'œil et l'esprit sont simultanément frappés, mais dont le discours ne saurait devenir l'intelligible traducteur. Comment, sans le secours des yeux, faire comprendre au sentiment la valeur abstraite de lignes ou de détails, caractères très-expressifs des idées qu'ils représentent, mais caractères muets pour qui ne connaît pas l'écriture de cette langue? »

Sans nous laisser entraîner trop loin par une analyse détaillée de l'édifice, nous nous arrêterons simplement dans la grande salle, et bornerons là nos considérations et notre examen.

C'est dans cette partie principale de l'établissement, c'est à la Bourse que l'architecte a consacré toutes les ressources de son art; c'est pour ce sujet principal qu'il a réservé toutes les richesses de l'architecture.

Quand on admire l'étendue et l'aspect de cette magnifique salle, si l'on vient à l'examiner dans ses détails techniques avec l'attention et l'œil exercé du connaisseur, on apprécie l'ingénieux procédé de l'architecte, qui, obligé de prendre le jour par en haut, a substitué habi-

lement des armatures en fer , combinées de la manière la plus savante , à la lourdeur d'une voûte en pierres , et l'on est émerveillé de l'habileté avec laquelle il a su ménager , avec tant de solidité , des voussures légères tout à l'entour du local , tout en pratiquant une vaste ouverture pour l'introduction du jour.

Et quelle heureuse idée d'avoir , en place de sujets colorés , employée la peinture en grisaille , ou clair obscur , de manière à simuler les bas-reliefs que l'absence de la pierre ne lui permettait pas d'obtenir du sculpteur ! Pour la vue , l'illusion est parfaite et la surprise est complète. Ce procédé fut très-remarqué.

« A cet égard , jamais l'architecture ne fut mieux servie par la peinture , dans l'art de produire l'illusion des ouvrages , ainsi que des matières qui entrent dans le domaine de la sculpture. »

Ces bas-reliefs sont la représentation allégorique , pittoresquement rendue par le pinceau , des quatre parties du monde , de leurs provinces , de leurs villes capitales , ingénieusement personnifiées , tantôt par les emblèmes qui les désignent , tantôt par les diversités de leurs productions : magnifiques choix de sujets les plus propres à donner l'idée la plus noble et la plus étendue de l'édifice , considéré sous le rapport général et politique du commerce vu en grand , traduction la plus éclatante pour le spectateur des effets produits sur la civilisation universelle , au moyen de ces rapprochements dus au commerce et à la circulation progressive des inventions et des travaux de l'industrie.

Après avoir été commis à l'achèvement de la Bourse (1826) , Labarre fut chargé de son entretien. Il a obtenu toutes les distinctions les plus propres à honorer le talent. Membre du jury d'architecture , chevalier de la Légion-d'Honneur , membre honoraire du conseil des bâtiments

civils, et de l'Académie royale des Beaux-Arts (1827), il avait atteint le comble de la réputation par l'érection finale du plus grand monument de son époque.

On lui a reproché injustement, selon nous, d'avoir dénaturé la pensée de son prédécesseur.

Brongniart avait adopté l'ordre ionique. Forcé de donner plus d'élévation au bâtiment afin de loger convenablement dans l'attique les archives du tribunal de commerce et d'y ménager diverses autres dépendances qui suppléaient à l'insuffisance du premier étage, Labarre dut prendre l'ordre corinthien pour garder la disposition et la grosseur des colonnes en élevant plus haut l'édifice.

Labarre était devenu une autorité. Il était encore plein de volonté et de génie, mais ses forces physiques l'abandonnèrent. Des prédispositions apoplectiques l'obligèrent à interrompre tous travaux et à vivre dans l'isolement. Il se retira à Vitry. Il y mourut à la suite d'une dernière attaque, le 20 mai 1833.

Labarre a laissé un mémoire sur la restauration du Panthéon français; Paris, Barbou, an VI (1798), grand in-4° avec cinq planches (1).

---

(1) Quatremère de Quincy : *Eloge de Labarre*, à l'Académie des Beaux-Arts, 1835. — Quérard : *France littéraire*. — *Biographie générale*.

**LAMET (Adrien-Augustin de Bussy de),**

Théologien et Docteur de Sorbonne,

*né en Beauvaisis.*

1621—1691.

Il appartenait à l'une des plus illustres familles de la Picardie. La maison de Lamet, branche cadette de la maison de Neuville, tirait son nom d'une terre qui lui était échue dans les Pays-Bas.

Le cadet, qui fut la tige des Bussy de Lamet, conserva ses armes originelles, *d'or frettées de gueule, à une étoile d'azur*, jusqu'à ce qu'un de ses descendants, à son retour de la première croisade en Terre-Sainte, les changea à l'exemple de beaucoup d'autres seigneurs, et porta : *de Gueule à la bande d'azur, accompagné de six croix recroisées au pied, fichées de même.*

Etablis en Picardie, les Bussy de Lamet occupèrent, sous les comtes de Flandres, qu'ils accompagnèrent dans la quatrième et cinquième croisade, les plus hauts rangs dans les armées; l'éclat de leur maison se soutint sous les maisons de Bourgogne et de France.

De bonne heure, le jeune Adrien de Lamet montra les plus heureuses dispositions. Son père Charles de Lamet ne négligea rien pour favoriser ses goûts studieux et sa riche intelligence en lui procurant une éducation conforme à sa noblesse et à son mérite. « Mais, dit un de ses biographes, ses sentiments n'étaient pas pour le siècle. »

Sa douceur, sa piété et son amour de la retraite lui firent préférer les paisibles occupations de l'enseignement et du

sacerdoce à tous les honneurs mondains qui auraient pu lui être accordés.

Plus tard la fréquentation du célèbre coadjuteur de Retz ne le changea point.

C'est à l'âge de vingt-six ans qu'il se décida à venir en Sorbonne pour y suivre son cours de théologie, 1646. Il y fut accueilli avec la considération qu'il méritait déjà pour son savoir. Deux ans après, il soutint ses thèses pour la licence avec beaucoup d'éclat, et, en 1650, il était docteur en théologie.

Il avait à peine trente ans, et il était déjà un profond philosophe et un théologien consommé. Il quitta alors la Sorbonne où il remplissait les fonctions de prieur depuis trois ans.

Le cardinal de Retz, auquel il tenait par les liens de la parenté, l'attacha à sa personne. Lamet en obtint tous les services et les bons conseils que l'on pouvait attendre d'un homme aussi influent, sans néanmoins se détourner de ses habitudes paisibles. Car il ne paraît pas que le pieux théologien se soit mêlé en rien aux agitations de la vie politique du célèbre héros de la Fronde.

Lamet avait assisté le cardinal dans ses grandeurs, et l'avait servi dans sa prospérité; il lui demeura fidèle dans la fortune adverse, et ne le quitta point dans ses disgrâces. Il tenait à lui par les liens de l'amitié comme par ceux de la reconnaissance. Subissant le charme de cet esprit entraînant, il l'accompagna en Angleterre, en Hollande et en Italie. Dans ses voyages, il se mit en rapport avec beaucoup de savants étrangers et s'attira également leur estime en se conciliant leur amitié.

Mais las d'une vie errante et qui ne lui paraissait pas assez sainte, il voulut rentrer dans une voie plus favorable à son salut, et où il serait plus libre de vaquer à l'étude et à la prière.

De retour à Paris, il fut de nouveau admis dans la maison de Sorbonne. Il y retrouva M. de Sainte-Beuve, qui se lia avec lui d'une amitié plus intime et s'en fit un auxiliaire utile en l'arrachant au repos qu'il désirait.

Casuite profond, moraliste pur, M. de Sainte-Beuve avait souvent à tranquilliser les consciences scrupuleuses et faciles à s'alarmer. Des évêques, des chapitres, des curés, des religieux, des princes, des magistrats, et enfin des personnes de toutes conditions, le consultaient de toutes parts et l'accablaient de questions sur des cas de conscience, de morale et de discipline. Médecin des âmes, le pieux et charitable docteur ne pouvait suffire à tant de cures. Il appréciait la droiture de conscience de M. de Lamet, son vaste savoir, son jugement sain; il se l'associa. Depuis, il ne décida rien avant d'avoir pris son avis. De là vient que toutes les décisions de M. de Sainte-Beuve étaient aussi signées de M. de Lamet.

Bientôt ce dernier ne fut pas moins consulté que son vénérable ami. Lamet n'instruisait pas seulement par ses préceptes, il commandait par son exemple, et il n'inspirait pas moins de confiance par son savoir et la netteté de ses solutions, que d'estime par ses vertus. Ses nuits suffisaient à peine à la rédaction de ses lettres en réponse aux nombreuses demandes qui lui étaient adressées. Charitable jusqu'à l'excès, il rassurait les âmes timorées et les consolait dans leurs remords.

Il était d'un accès facile et d'une grande aménité de caractère. Il montrait une complaisance égale pour tous ceux qui venaient le consulter.

Lamet trouvait encore le temps d'aller faire des instructions et des exhortations dans plusieurs monastères dont ses supérieurs ecclésiastiques lui avaient confié la direction. Il allait aussi porter des conseils, des consolations et des

secours dans les prisons, et essayait de ramener à Dieu les victimes du désordre et du libertinage. Il assistait les suppliciés et prodiguait ses biens comme son temps en œuvres pieuses et en aumônes. Il en employait une partie à l'éducation et à l'entretien de jeunes clercs sans fortune, qu'il reconnaissait aptes au sacerdoce et propres à faire des ministres utiles à l'Église.

Il ne s'était pourtant pas montré plus avide de biens matériels que de dignités ecclésiastiques, car on ne lui connaît pas d'autre bénéfice que le prieuré de Saint-Martin de Brive-la-Gaillarde. Et ce faible revenu, uni à celui de la seigneurie de Serais, qu'il tenait de son patrimoine, suffisait à ses nombreuses aumônes.

Ce savant et saint ecclésiastique mourut le 10 juillet 1690. Il fut inhumé dans la chapelle de la Sorbonne.

Lamet transmit ses notes et ses divers écrits à son ami le docteur Germain Fromageau. Ce dernier les publia d'abord en simple traité, portant pour titre : *Résolutions de plusieurs cas de conscience touchant la morale et la discipline de l'Église*, par Aug. de Lamet et Germ. Fromageau; Paris, L. Guérin, 1714, in-8°.

« Ces cas de conscience, plus estimés que ceux de Pontas, ont été mis en ordre et revus par Sim. Mich. Trouvé, prêtre, docteur en théologie, avec préface contenant l'éloge et la généalogie de Lamet et l'éloge de Fromageau, écrite par le Père Fabre, puis refondue par Gouget. »

Cette préface est placée en tête de ce traité, publié sous le titre de : *Dictionnaire des cas de conscience*, par Adr. Lamet et Germ. Fromageau, par Gouget, deux volumes in-folio; Paris, 1733.

C'est un des meilleurs traités théologiques du temps. Il respire la plus saine morale. Les décisions sont fondées sur les autorités les plus respectables du droit naturel et

des écritures, et appuyées sur les règles les plus inva-  
riables et la tradition (1).

---

**LA ROQUE (S.-G. de),** Poète élégiaque,

*né au village d'Agnetz, près Clermont.*

1550 — 1615.

Il était de bonne maison. Après avoir reçu une éducation soignée, qu'il développa depuis dans ses voyages, il embrassa la profession des armes, et vécut toujours dans le grand monde et la société la plus cultivée de l'époque. Il entretenait commerce de vers avec Florent Chrétien, précepteur de Henri IV. Le cardinal Duperron et Philippe Desportes, également ses amis, avaient engagé les mêmes relations avec lui. Gentilhomme de mœurs élégantes et d'une grande délicatesse de sentiment, il se sentait facilement entraîné vers cet échange de pensées gracieuses, tournées en beaux vers, diversion agréable pour les gens paisibles au milieu des troubles et des intrigues politiques du temps.

Par ses premiers vers, La Roque appartenait à l'école de Ronsard ; mais sa seconde manière se rapproche de celle du poète Malherbe. Quoique né et élevé dans une période peu favorable aux muses, il était pourtant fort

---

(1) *Dicture des anonymes.* — *Biographie universelle.* — Quérard : *France littéraire.* — Sainte-Beuve : *Histoire de Port-Royal.*



lettré et versé dans la poésie ancienne et la poésie étrangère. Il connaissait le latin et l'italien, et s'inspirait également d'Ovide et d'Arioste. Il a même imité ces délicieux poètes dans quelques-unes de ses productions.

On a de La Roque des sonnets, des élégies, des odes, une pastorale et autres pièces sous forme d'épître, etc. C'est d'après un de ses sonnets qu'on le suppose né, selon les conjectures les plus rationnelles, en 1550 ou 1551.

Comme la plupart des poètes de ce temps, il eut une vie aventureuse et agitée : il porta les armes et fit d'assez longs voyages sur terre et sur mer. Il le dit lui-même dans un de ses sonnets :

J'ay quarante ans passés, je scay que c'est du monde;  
J'ay suivi le Dieu Mars et celui des amours :  
J'ay veu de maints pays les cités et les tours,  
Et longtems voyagé sur la terre et sur l'onde.

Le beau ciel de l'Italie et ses rapports avec les artistes de cette patrie de l'art développèrent son goût pour les vers. Ses différentes pérégrinations lui fournirent beaucoup de sujets d'observations et déroulèrent à sa vue beaucoup de ces scènes qui portent à la contemplation ; mais il ne prit de la vie que le côté sentimental. La fréquentation des grands et des cours allait à ses goûts pour la haute société, dont il faisait l'ornement, par le charme et les fleurs de son esprit.

Il fut gentilhomme, en même temps que Malherbe, de Henri d'Angoulême, grand prieur et amiral de France, et gouverneur de Provence, qu'il accompagna partout. « Plus tard, il s'attacha à la reine Marguerite. La *Vie de Malherbe*, attribuée à Racan, dit qu'il mourut à la suite de cette princesse, par conséquent avant 1615. »

Les poésies de La Roque, imprimées à Rouen en 1594, par parties détachées, furent réunies avec la date de 1595, sous le titre de : *Premières œuvres du sieur de Larocque*,

de *Clermont en Beauvoisis*. Ce recueil, format in-18, contient : 1° Les Amours de Phyllis; 2° les Amours de Carithée; 3° la continuation d'Angélique d'Arioste; 4° les heureux amours de Cloridan; 5° les OŒuvres chrétiennes. »

Citons encore : Des *Mélanges*; la *Chaste Bergère*, pastorale en cinq actes; une *paraphrase des psaumes pénitentiels*. L'*Épître de Didon à Enée*; celle de *Léandre à Héro*; les *Amours de Pyrame et de Thisbé*; le *Jugement de Paris*, etc.

Une édition, plus complète sans doute, puisqu'elle était divisée en six parties, parut à Rouen en 1599 et 1600; elle est citée dans les *Jugements des Savants*, de Baillet, et, d'après eux, par Moréri. Enfin une dernière édition, avec *Épître dédicatoire à la reine Marguerite*, fut donnée, en 1609, in-12.

Saint-Marc, dans la *Table raisonnée des poésies de Malherbe*, fait l'éloge de la versification de Laroque, et cite cette édition qui est encore rappelée, ainsi que quelques pièces de l'auteur, dans le recueil intitulé *les Poètes français jusqu'à Malherbe*; Paris, Crapelet, 1824, 6 volumes, in-8°.

Voici quelques jugements portés sur ce poète :

« Bien que Laroque se soit essayé en plusieurs genres de poésie, sonnets, stances, chansons, épîtres, élégies, poèmes, cantiques, etc., il ne montre guère de variété. Chez lui tout est monotone et languissant, les idées comme la diction. Du reste, il avait de la facilité et du nombre; mais déjà ses qualités n'étaient plus remarquables à l'époque où il écrivait, et elles n'ont pu le sauver de l'oubli. » (Michaud.)

Ailleurs, il est dit : « La Rocque ne manquait pas de goût. On trouve dans la plupart de ses ouvrages autant d'esprit que de sentiment; son style est simple, mais

agréable; sa versification a de l'aisance et de la douceur. »  
(Poètes français jusqu'à Malherbe.)

Colletet, qui compare ses sonnets à ceux de Desportes, les considère comme supérieurs à ceux de Grévin et de Binet ses compatriotes, et à ceux de Rapin, Sainte-Marthe et autres.

Ces derniers jugements sont plus conformes à la vérité. Mais pour mieux encore faire juger les œuvres poétiques de La Roque, il nous suffira de quelques citations.

Voici des stances chrétiennes d'une bonne facture et que Malherbe lui-même ne désavouerait pas :

Tout tremble sous le sceptre où reluit ton empire;  
Grand Dieu! Nul ne résiste aux assauts de ton ire;  
Pour empêcher ta force, il n'est rien d'assez fort :  
Et ceux qui sont privés du soleil de ta grâce,  
Sont ainsi que les fleurs que l'orage terrasse,  
Montrant en un matin leur naissance et leur mort.

C'est ton divin soleil objet de ma pensée,  
Duquel soudainement la terre est traversée,  
Qui voit tout en ce monde et ne bouge des cieux :  
On a beau se couvrir des ailes de l'ombrage,  
Les roches, que je vois dans ce désert sauvage,  
N'ont rien d'assez caché qui nous cache à tes yeux.

O Seigneur! Devant toi passe un siècle d'années,  
Comme font devant nous les plus courtes journées;  
Nos secrets à tes yeux ne sont jamais cachés :  
Tu vas comptant les pas du soir et de l'aurore ;  
Les heures, les moments, les minutes encore,  
Tour à tour devant toi rapportent nos péchés.

Les rosées de nos ans, de l'orage battues,  
Nous semant dans le cœur des épines pointues,  
Y laissent l'aiguillon d'un triste souvenir :  
Ceux qui sont enchantés de ces erreurs mondaines,  
Changeant leurs yeux honteux en amères fontaines  
Et, plaignant le passé, redoutent l'avenir.

Seigneur! remplis nos yeux de ta vive lumière,  
Et nos âmes de foi, nos bouches de prière ;  
Veuille dedans nos cœurs ton service ordonner :  
Ne nous fais point ouïr cette voix criminelle  
Que tu prends quand tu sors pour juger l'infidèle,  
Mais celle que tu prends quand tu veux pardonner.

Convertis cette tourbe errante et fugitive,  
 Qui, s'égarant de toi, de soi-même se prive;  
 Change en paix notre guerre, en plaisirs nos douleurs :  
 Si l'homme nait en pleurs, augurant sa tristesse,  
 Seigneur, fais-le mourir tout comblé de liesse,  
 Et détruis les péchés et non point les pécheurs.

Ces stances sont très belles, malgré les antithèses un peu emphatiques; il y a dans cette poésie comme un avant-goût du style cornélien.

Voici maintenant le genre érotique et badin :

## CHANSON.

Que j'estime votre beauté,  
 D'avoir rangé ma liberté,  
 Qui jamais ne fût tributaire !  
 Sus donc ! Vantez-vous en tous lieux  
 D'avoir fait d'un trait de vos yeux  
 Ce que cent mille n'ont su faire.

Les amours savants et rusés,  
 Les soupirs des cœurs déguisés,  
 Ne pouvaient rien sur ma jeunesse :  
 Tout en vous séduit ma fierté,  
 Jusqu'à votre naïveté  
 Qui vous sert d'extrême finesse.

Mais s'il vous plait en la prison  
 Retenir longtemps ma raison,  
 Faites que l'espoir y demeure :  
 Autrement, rebuté d'amour,  
 Comme je fus pris en un jour,  
 Vous me reperdrez en une heure.

C'est déjà l'esprit cherché de Voiture et la poésie précieuse de Benserade.

Dans les vers suivants, La Roque aborde le genre satirique :

## CONTRE ORPHÉE.

O toi qui porte au chef la couronne de flamme,  
 Qui préside à l'entour des esprits de là-bas,  
 Je ne viens pas ici pour retirer ma femme,  
 Mais bien pour te prier de ne la rendre pas.

Retiens-la pour jamais en cet obscur repaire,  
 Pour augmenter le mal des esprits ténébreux ;  
 Car il n'est rien plus vrai qu'une femme peut faire  
 D'un luisant paradis un enfer langoureux.

Si je blâme, Pluton ! la race féminine,  
 C'est aussi le fléau de la terre et des cieux ;  
 Et je crois que tu n'as épousé Proserpine,  
 Que pour rendre l'enfer encore plus odieux.

On dit qu'en ton palais, sous la nuit triste et brune,  
 Sept têtes a le chien qui vit dessous tes loix :  
 Tu le croiras, Pluton ; ma femme n'en a qu'une,  
 Mais elle est plus mauvaise et plus fière cent fois.

Malheureux est ça-bas celui qui se marie,  
 Parmi l'horreur, l'ennui, la peine et le courroux :  
 Et quand le triste enfer n'aura plus de furic,  
 On en pourra trouver chez un mari jaloux.

Ces citations suffisent mieux que tous les éloges pour nous faire juger du style original et du ton aisé de ce poète qui mêle une certaine harmonie poétique aux duretés de langage du temps.

Si La Roque récrimina si fort contre le beau sexe, c'est que sans doute, trop sensible à ses charmes, il eut souvent à déplorer son inconstance ; mais il est probable que les femmes n'eurent pas moins à se plaindre de son infidélité. Les voyages autant que la poésie, durent contribuer à le rendre aussi volage qu'accessible aux émotions du cœur.(1).

---

(1) Les poètes français jusqu'à Malherbe. — Violet-le-Duc : *Bibliothèque poétique*. — *Biographie universelle*. — Baillet : *Jugement des Savants sur les Poètes modernes*. — Moréri : *Grand dictionnaire historique*. — Colletet : Manuscrits de la bibliothèque du Louvre.

**LECLERC DE LA BRUÈRE (Charles-Antoine)**, Auteur dramatique,

*né à Crépy en-Valois.*

1714—1754.

On n'est d'accord ni sur le lieu ni sur la date de sa naissance. Il était allé à Rome, en 1749, comme secrétaire d'ambassade, à la suite du duc de Nivernois. Il composa en collaboration avec ce prince, en 1751, un opéra, paroles et musique. Le poème et la partition furent brûlés en 1793. Ce ne fut pas une bien grande perte (1).

On a de lui : *Les Mécontents*, comédie en un acte, précédée d'un prologue et suivie d'un divertissement, le tout en vers libres ; Paris, Utrecht, 1735, in-12 ; 1740, in-8°.

*Les Voyages de l'Amour*, ballet en quatre actes et un prologue en vers libres ; Paris, 1736, in-4°.

*Dardanus*, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue ; Paris, 1739, 1744, 1760, 1763, 1768, 1769, in-4° ; la même en quatre actes, avec des changements, par Guillard ; Paris, 1784, in-4° ; la même, en trois actes ; Paris, 1785, 1803, in 8° ; 1786, in-4°.

*Histoire de Charlemagne* ; Paris, 1745, 2 vol. in-12.

*Erigone*, ballet en un acte, 1748, 1750, in-8° : ce ballet a été ajouté sous le titre de *Bacchus et Erigone*, comme deuxième acte aux *Fêtes de Paphos*, ballet héroïque, 1758, in-4°.

(1) Quérard : *La France littéraire*.

*Le prince de Noisy*, ballet héroïque en trois actes ; 1749, 1750, 1752, in-8° ; Paris, 1760, in-4°.

En 1744, Leclerc de la Bruère avait obtenu avec Fuselier le brevet et privilège du roi pour la composition du *Mercur* ; en 1749 il abandonna ce travail par suite de son départ pour Rome.

---

**LECLERC DE MONTLINOT (Charles-Antoine - Joseph)**, Administrateur et Publiciste,

*né à Crépy-en-Valois.*

1732—1801.

Il débuta par étudier la médecine, et était déjà docteur lorsqu'il embrassa l'état ecclésiastique. Devenu docteur en théologie, il obtint un canonicat dans la collégiale de Saint-Pierre à Lille. Plusieurs Académies lui ouvrirent leurs portes, il jouissait tout jeune encore de l'estime de ses confrères et de la considération du monde savant : il se trouvait réunir toutes les conditions favorables à une existence aussi heureuse qu'honorable ; mais l'indépendance de ses opinions littéraires et les assertions hardies qu'il laissa échapper dans son *Histoire de la ville de Lille*, lui firent des ennemis.

Obligé de quitter cette ville et de résigner son bénéfice, à la suite d'une querelle littéraire, devenue scandaleuse, il vint à Paris. Il s'y établit comme libraire, en 1765. Mais, quelque temps après, le commandant de la Flandre française le fit reléguer à Soissons en vertu d'une lettre

de cachet : il y fut bien accueilli par l'intendant de la généralité et placé à la tête du dépôt de mendicité de cette ville, où il demeura jusqu'à la révolution.

Favorable au mouvement, il revint à Paris où il se livra à la vie de publiciste et au journalisme. Il fut l'un des auteurs de la *clef du cabinet des souverains* (avec MM. Pommereul, Peuchet, etc.). Il s'y distingua par des travaux du plus haut intérêt pour la morale publique et la philanthropie.

En 1779, il avait publié : *Discours qui a remporté le prix de la société d'agriculture de Soissons*, à Lille, réimprimé en 1780, in-8°. La question était : Quels sont les moyens de détruire la mendicité et d'occuper utilement les pauvres ?

En 1789, *Etat actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un essai sur la Mendicité*; in-4°, l'Essai fut imprimé à part in-8°.

« Montlinot avait publié antérieurement quatre comptes-rendus de l'établissement de Soissons, à la tête duquel l'avait préposé le gouvernement. Ces différents rapports furent assez bien reçus du public, et l'expérience de l'auteur, dans cette branche d'administration, le fit associer aux travaux du comité de mendicité de l'assemblée constituante. » (*Biographie universelle.*)

Sur la demande du ministre des finances, il publia : *Observations sur les enfants trouvés de la généralité de Soissons*, 1790, in-8°. Cette courte brochure abonde en renseignements précis et en observations ingénieuses. C'est une statistique curieuse sur la progression effrayante du nombre des enfants abandonnés dans cette généralité. Il l'accompagne de réflexions d'une haute philosophie et indique des améliorations importantes sur un sujet si affligeant pour la morale.

Il demande, pour l'abolition de la bâtardise, la dimi-



nution de la mendicité et le désencombrement des hôpitaux, d'interdire aux curés de baptiser les enfants avec l'indication de *mère inconnue*, et de donner aux enfants *illégitimes* le nom de la mère (1), de faire nourrir par les communes ceux qui sont abandonnés, et de lier les établissements de charité par des comités de bienfaisance, etc., etc.

Voici les observations du *Moniteur* (n° 243, 1790), sur ses travaux philanthropiques.

« Dans ses comptes, dont le cinquième a paru l'année dernière, M. Montlinot a rassemblé tous les faits et toutes les idées qu'une longue expérience, un grand talent d'observation, une âme sensible, un esprit juste et exempt de préjugés, l'ont mis à portée de recueillir. Ces rapports faits avec la plus scrupuleuse exactitude, et écrits d'un style noble, élégant et correct, peuvent être regardés comme le recueil le plus précieux qui existe en France sur ces matières, comme l'ouvrage le plus propre à donner des lumières sur la mendicité, et à faciliter l'exécution des moyens qui en peuvent tarir la source.

» Ces recherches de M. Montlinot, que le jugement des hommes éclairés voit honorés d'une si grande estime, l'assemblée nationale vient de les consacrer, en quelque sorte, par une nouvelle espèce d'honneur, en associant cet excellent citoyen aux travaux de son comité de mendicité. »

Après avoir rempli avec le même scrupule et le même soin différentes charges publiques où il porta le concours de ses grandes lumières, Leclerc de Montlinot mourut à Paris en 1801.

Voici, d'après Quérard, la bibliographie de ses ouvrages :

(1) Ces mesures ont été depuis adoptées et mises en pratique.

*Préjugés légitimes contre ceux du sieur Chaumeix ;* 1759, in-12 : « L'année suivante, dit Barbier, cet écrit fut intitulé : *Justification de plusieurs articles de l'Encyclopédie, ou préjugés légitimes, etc.*; les auteurs de *La France littéraire de 1769*, trompés par la diversité de ces titres, ont cru qu'il s'agissait de deux ouvrages différents. »

*Etrennes aux Bibliographes, ou notice abrégée des livres les plus rares, avec leurs prix ;* Paris, 1760, in-24.

*L'Esprit de Lamothe-Levayer*, par M. C. D. S. P. D. L. (M. de Montlinot, chanoine de Saint-Pierre de Lille) ; (Paris), 1763, in-12.

*Dictionnaire portatif d'Histoire Naturelle*, précédé d'un discours sur l'histoire naturelle ; Paris, 1763, 2 vol. in-8°.

*Histoire de la Ville de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434 ;* Paris, 1764, in-12.

*Etat actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un Essai sur la mendicité ;* Soissons, 1789, in-4°.

Leclerc de Montlinot a travaillé aussi au *Journal Encyclopédique*.

## LECOMTE (Jean),

Poète et Professeur de belles lettres,

*né à Beauvais.*

1688—1707.

Professeur au collège Mazarin, où il enseigna les belles lettres avec beaucoup d'éclat, il cultivait la poésie latine

avec succès, et l'on dit que Santeuil, dont la vanité supportait difficilement la critique, rendait hommage à son goût exquis, lui soumettait les pièces de vers qu'il composait et les corrigeait même d'après ses avis.

On a de lui : 1° *Sermo horatianus, satira bicornis*, à laquelle le journal de Trévoux (décembre 1703) donna de grands éloges. C'était une satire contre les Aristotéliens en faveur des Cartésiens. Pourchot son ami, en faveur duquel il l'avait faite, et qui professait les nouvelles méthodes, inséra plus tard cette satire, avec des notes, dans sa *défense du sentiment d'un philosophe contre la censure d'un rhéteur*, 1706, in-12. C'est ainsi qu'il qualifiait Gilbert, contre lequel il soutenait une polémique, parce qu'il soutenait les anciennes méthodes. Dans ses *carmina selecta*, 1727, in-12, Gaultier recueillit avec cette satire les autres poésies de Lecomte, qui laissa en outre une *paraphrase* en vers latins, de six psaumes de David, et une traduction de la *Lettre politique de Cicéron à son frère Quintus* ; Paris, 1697, in 12 (1).

---

**LECONTE (Antoine), en latin Contius,**

Jurisconsulte,

*né à Noyon.*

1526 — 1586.

Il naquit à une époque où la fréquence de nos rapports

---

(1) Michaud : *Biographie universelle*.

avec l'Italie tendait à substituer la jurisprudence romaine au droit coutumier, et à faire prévaloir le droit civil sur le droit canonique. Il étudia ces différentes lois en elles-mêmes et dans leurs rapports. Un des premiers, il sentit la nécessité de les réformer l'une par l'autre en les conformant aux besoins du siècle et aux principes de la raison.

En lui dévoilant l'antiquité, la renaissance stimula son ardeur studieuse et exerça sa pénétration. L'esprit d'innovation et de réforme, qu'il porta dans la chaire, ajouta beaucoup à l'éclat de son enseignement.

Egalement instruit dans les lettres, les humanités et la jurisprudence, il s'attira la bienveillance de l'illustre Marguerite, princesse de Savoie, sœur du roi Henri II de France. Protectrice éclairée des lettrés et des savants, cette généreuse bienfaitrice de L'Hospital et de Grévin, cette généreuse princesse combla Leconte de ses bienfaits. Elle le gratifia d'une pension et l'obligea d'enseigner à Bourges le Droit, qu'il continua ensuite de professer à Orléans.

Leconte attira à ces deux chaires un grand nombre d'élèves dont plusieurs devinrent célèbres, tels que de Thou; il eut pour ami et continuateur de ses doctrines et de son enseignement le célèbre Cujas, qui fut renvoyé à Bourges par la maladroite ingratitude des Toulousains, ses compatriotes. Il fallait qu'il eût produit une bien grande impression sur ce jurisconsulte, destiné à une réputation bien plus grande que la sienne, car Cujas, qui le regardait comme un homme très-docte et très-judicieux, et n'en parle qu'avec les plus grands éloges, a poussé la modestie, chose bien extraordinaire dans un homme de cette valeur, jusqu'à convenir que ce professeur avait plus de génie que lui pour le Droit, et qu'il aurait bien mieux réussi, s'il eût su se rendre plus constant et plus assidu au travail.

C'est que Leconte, qui ne trouvait d'inspiration réelle et facile qu'en portant la parole, plus spontané que réfléchi, dépensa sa principale force dans la chaire du professorat; il a eu le sort réservé aux orateurs, qui est de ne laisser qu'une pâle ombre d'eux-mêmes, parce qu'ils parlent beaucoup plus qu'ils n'écrivent.

En arrivant à Bourges, où il devait répandre les lumières de son enseignement si fécond, Cujas se vit en butte aux intrigues de Doneau, d'Hotman et de Darin : il fut bien accueilli et soutenu par Leconte, qui devinait son génie et avait eu lui-même de fréquentes disputes avec les partisans de la routine.

En religion, Leconte fut hostile aux Huguenots; quoique compatriote et cousin germain de Calvin, il ne cessa de le décrier et de l'attaquer à outrance.

Il mourut dans la force de l'âge, à soixante ans, et dans tout l'éclat de son talent.

Il a peu écrit et ne se donna même pas le temps de publier ses œuvres, comme si sa réputation dans le présent lui eût fait perdre le souci de sa renommée future.

Ses ouvrages, recueillis par Edmond Merille, ont été publiés sous ce titre : *Antonii Contii opera omnia*; Paris, in-4°; Naples, 1725, folio.

« Il mourut en la ville de Bourges, l'an 1586, et fut enterré dans l'église de Saint-Hippolyte, auprès du cercueil du fameux Duarin. Ainsi le ciel voulut que ces deux excellents hommes, qui s'estaient tousiours tourmentéz l'un l'autre, et qui n'avaient jamais peu s'accorder pendant leur vie reposassent ensemble après leur mort. » (Sainte-Marthe, élog.) (1)

---

(1) Scevole de Sainte-Marthe : *Eloges des hommes illustres*, traduits du latin par G. Colletet. — Struvius : *Bibliotheca juris selecta*. — D. Simon : *Nouvelle bibliothèque historique et écrits des principaux auteurs*. — Camus : *Bibliothèque choisie des livres de droit*.

**LEFEBVRE DE VILLEBRUNE (Jean-Baptiste)**, Professeur au collège de France,

*né à Sentis.*

1732—1809.

Il débuta par être docteur en médecine, et possédait quelque savoir en histoire naturelle et dans les sciences exactes. Il quitta la pratique de la médecine pour l'étude des langues. On prétend qu'il en apprit treize, tant anciennes que modernes, et se servit de cette connaissance pour traduire toutes sortes de livres de l'espagnol, de l'italien, du suédois, de l'anglais, de l'allemand, du grec, du latin. Il devint en 1792 professeur d'hébreu et de syriaque au Collège de France, puis bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale à la fin de 1793. Cette place fut supprimée lors de l'organisation d'un corps de conservateurs en 1795.

Une lettre où Villebrune attaqua la constitution républicaine l'obligea, en 1797, à quitter Paris, après le 18 fructidor. Il séjourna dans plusieurs départements, et finit par se fixer à Angoulême, où il obtint la chaire d'histoire naturelle à l'école centrale. Il l'échangea ensuite contre celle d'humanités, et ne chercha point à revenir à Paris, où il trouvait que son mérite n'était pas apprécié.

Les philologues contemporains estimaient peu Lefebvre de Villebrune, qui avait beaucoup plus de prétention que de mérite. Son œuvre la plus importante est une traduction d'Athénée : *Le banquet des Savants*, traduit du grec, tant sur les textes imprimés que sur plusieurs manuscrits; Paris, 1789-1791, 5 vol. in-4°. Cette traduction

n'est ni élégante ni fidèle ; mais l'ouvrage d'Athénée offre tant de difficultés à un traducteur, qu'il faut savoir gré à Lefebvre de les avoir surmontées en partie. Son commentaire n'est pas non plus à dédaigner, bien qu'il contienne beaucoup de légèretés et d'erreurs. Schæfer a jugé la traduction et les notes dignes d'être reproduites dans son édition des *Deipnosophistæ* ; Leipzig , 1796.

On a encore de Lefebvre une édition de Silius Italicus : *Caii Siliii Italici de Bello punico secundo ad fidem veterum monumentorum castigatum, fragm. auctum. Operis integri editio princeps* ; Paris , 1781 , in-8°. D'après ce titre pompeux , on croirait que Lefebvre a donné la première édition complète de Silius Italicus ; cependant il n'a fait qu'insérer dans le seizième chant, après le vingt-septième vers, trente-trois autres vers, qu'il prétend avoir trouvés dans un manuscrit de Paris, et qui se trouvent, avec quelques changements, dans le sixième chant de l'*Africa* de Pétrarque. Les meilleurs critiques ont rejeté ce fragment, comme apocryphe. L'édition est du reste médiocre. La traduction du même auteur, par Lefebvre de Villebrune , ne vaut guère mieux ; elle parut en 1781 , 3 vol. in-12.

Parmi les autres éditions de Lefebvre, on remarque : *Hippocratis Aphorismi, ad fidem veterum monumentorum castigati latinè versi* ; Paris , 1779, in-12 ; le docteur Bosquillon attaqua vivement cette édition , que Lefebvre défendit dans une *Lettre très-honnête à M. Bosquillon en réponse à la critique maladroite répandue en son nom, concernant la nouvelle édition des Aphorismes d'Hippocrate* ; Paris, 1779 , in-8°.

On a de Lefebvre de nombreuses traductions ; les principales sont , outre celles qui ont été citées plus haut : *Les Nouvelles de Cervantes*, traduites de l'espagnol, avec des notes ; Paris , 1775 , 2 vol. grand in-8° ; — *Les Mé-*

*moires de D. Ulloa*, traduits de l'espagnol; Paris, 2 vol. in-8°; — *Les Lettres américaines de Carli*, traduits de l'italien en français; Boston (Paris), 1788, 2 vol. in-8°. — Il a publié aussi un *Dictionnaire des particules anglaises*, précédé d'une *Grammaire raisonnée*; Paris, 1774, in-8°.

Lefebvre de Villebrune mourut à Angoulême, le 7 octobre 1809. (1)

---

### Jean LE FÉRON, Héraldiste,

*né à Compiègne.*

1504 — 1570. :

Il était avocat au parlement de Paris, et pouvait dans sa propre famille et dans celle de ses nombreux alliés (2), recueillir une multitude de faits piquants, de particula-

---

(1) *Nouvelle biographie générale.*

(2) Au quinzième siècle, la famille Le Féron, de même que la famille Boucher ou Le Boucher, restait divisée en plusieurs branches. Il y avait les Boucher de Compiègne, ceux de Paris et ceux d'Orléans. En 1429, lors du fameux siège d'Orléans, la Pucelle logeait chez Jacques Boucher, parent de Marie Leboucher de Compiègne, et trésorier du duc d'Orléans. L'historien nous apprend qu'elle couchait à Orléans (selon son usage, de prendre pour compagnes de ses nuits *les bonnes et prudes femmes* des lieux où elle se trouvait), avec la fille de son hôte, Jacques Boucher (*voï*). *Chronique de Cousinot*, 1859, in-18, p. 285). Au seizième siècle, la généalogie des Le Féron était « peinte au logis desdits Féron à Compiègne. » Cette famille existe encore dans le pays, où elle a pour représentant M. Le Féron de Guise, qui possède de riches documents généalogiques.



rités intimes, vivant commentaire de l'histoire. Etienne Pasquier, qui l'avait connu, l'appelle M<sup>e</sup> Le Féron, « grand chercheur d'armoiries ». — « Il s'adonnoit plus, dit Loisel, à écrire des généalogies et armoiries, qu'à son estat d'avocat. » Le Féron avait réuni une collection très-nombreuse de chroniques et mémoires, et sa passion était de compiler.

Ouvrages imprimés de Le Féron : *De la primitive Institution des roys, héraults et poursuivants d'armes*; Paris, Maur Meisnier, 1555, in-4°. Personne, peut-être, mieux que Le Féron ne pouvait traiter ce sujet intéressant, d'une manière aussi curieuse qu'instructive. Ce traité n'est malheureusement qu'un exorde, qui se termine avant que l'auteur entre en matière.

*Le Symbole armorial des armoiries de France, d'Écosse et de Lorraine* (ibidem, in-4°). Le meilleur livre imprimé de Le Féron est son *Catalogue des Connestables de France, Chanceliers et Prévôts de Paris*; Paris, Vascosan, 1555, in-folio. Souvent réimprimé et amélioré depuis Le Féron, il est devenu la base de l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*.

Ouvrages manuscrits de Le Féron, à la Bibliothèque impériale de Paris, rue de Richelieu : *Chroniques de France*, etc., Manuscrit du roi, fonds français, 9631.

*Catalogue des Ducs, Connestables, etc.*, 9811.

*Généalogie de la Maison d'Harcourt*, 9811; 3.

*Armoiral de Picardie*, 10395, C. Baluze.

*Armoiral des Rois de France*; Saint-Germain-des-Prés, 2036 et 1392.

*Armoiral universel* en 3 volumes in-folio; Gaignières, 853, 1 à 3. A la liste de ces ouvrages, qui paraissent tous provenir de Le Féron, il faut ajouter encore « l'*Histoire armoriale* contenant douze volumes, dont il se déclare

l'auteur dans le *Symbole armorial de France et d'Écosse*, déjà cité, folio 23.

Ouvrages possédés et annotés par Jean Le Féron : *Annales d'Aquitaine*, par Jean Boucher; Paris, 1524, in-folio gothique, au département des imprimés de la Bibliothèque impériale, L. 359 réserve.

*La Chronique normande de Pierre Cochon* de Rouen, manuscrit du roi, 9359, 3, Colbert.

*La Geste des nobles François* de Cousinot le chancelier, manuscrit du roi, 9656.

Etienne Pasquier déclare avoir vu parmi les livres de Jean Le Féron : un *Traité manuscrit de Robert Ciboule, sur la Pucelle*.

*La Chronique de France* par le hérault Berry, manuscrit 8415, B, paraît avoir appartenu à Le Féron et porter de ses annotations marginales. Enfin, Jean Le Féron a certainement possédé, sous le titre de *Chronique de Cousinot*, un corps d'annales d'un très-grand intérêt. Cette chronique remontait au berceau de la monarchie, et s'étendait jusqu'au règne de Louis XII. On ignore aujourd'hui ce qu'elle est devenue (1).

---

(1) Vallet de Viriville : *Nouvelle Biographie générale*.

**LE MASSON (Innocent),**

**Théologien, Ecrivain religieux, quarante-neuvième Général  
de l'ordre des Chartreux,**

*né à Noyon.*

1628 — 1703.

L'historien du temps, qui nous fait connaître la vie publique de cet homme remarquable, ne nous a rien appris sur sa famille, sur ses premières années, ni sur le genre d'instruction qu'il reçut.

C'est seulement à l'âge de dix-neuf ans qu'il se consacra à la vie religieuse. Il entra dans la Chartreuse de sa ville natale. Dans ce lieu saint, refuge ordinaire des âmes recueillies et des natures graves et réfléchies, le jeune religieux, partageant son temps entre l'étude et la prière, ne tarda pas à se distinguer non seulement par la régularité de ses mœurs et la ferveur de sa piété, mais il développa ses talents naturels par un riche fonds de connaissances qui le rendirent parfaitement propre à servir partout et à défendre contre ses adversaires la cause qu'il avait embrassée. Il s'avança rapidement à la perfection de son état.

Il joignait à la profondeur du savoir des tendances pratiques qui le rendaient propre aux fonctions administratives comme aux luttes de la controverse.

Ses supérieurs, dont il avait acquis la confiance et l'estime, songèrent à utiliser sa capacité. Le Masson fut nommé successivement aux premiers emplois de sa maison.

Il remplissait les fonctions de visiteur de la province

de Picardie lorsqu'il fut élu supérieur général de l'ordre, le 15 octobre 1675. Ce fut dans l'exercice de cette charge importante que Dom Le Masson déploya toute l'activité et toutes les ressources de son esprit. Un incendie ayant détruit presque en totalité les bâtiments de la grande Chartreuse, il les fit reconstruire sur un plan nouveau. Les soins qu'exigeait la surveillance des ouvriers, les détails journaliers dans lesquels il était obligé d'entrer, ne ralentirent point son zèle pour la conduite de son ordre, et il trouva encore du temps pour l'étude et la composition de nombreux et importants ouvrages de piété.

Bien plus : il prit part aux disputes religieuses de son temps et se mêla aux controverses qu'elles suscitaient.

Les Jansénistes, dans leurs querelles avec les Molinistes persécutés, condamnés par le gouvernement de Louis XIV et par le Pape, inquiétés même dans leur établissement de Port-Royal, exclus aussi de la Sorbonne, s'étaient réfugiés dans le Beauvaisis ; ils rencontrèrent dans Le Masson un de leurs plus ardents adversaires. Le zélé chartreux s'attacha surtout à préserver les siens de tout mélange avec ces *hérétiques*. Peu de temps avant sa mort, il écrivit au père La Chaise pour le supplier de lui procurer le pouvoir de punir ceux de son ordre qui seraient soupçonnés d'être de ce parti.

Dom Le Masson mourut le 8 mai 1703, dans la soixante-seizième année de son âge. Ce religieux, aussi laborieux que fervent, a laissé de nombreux ouvrages.

Il n'était encore que prieur de la Chartreuse de Noyon lorsqu'il fit imprimer une *Théologie morale*.

Il fit ensuite imprimer une traduction du *Cantique des cantiques* avec des notes. Sa lettre au père La Chaise contre les Jansénistes, qui ne parut qu'après sa mort, fit beaucoup de bruit.

Dom Lemasson avait fait imprimer, en 1700, à Lyon,

le livre du père Le Porq, de l'Oratoire, contre Jansénius, et il le donnait en présent afin de susciter des adversaires à ceux qui professaient les doctrines du Jansénisme.

Il écrivit aussi contre le système de la grâce de Nicole : ses remarques sur ce système sont contenues dans une de ses lettres adressée à D. Payelle, religieux de son ordre. On trouve l'extrait de deux de ses lettres sur ce sujet dans les *Mémoires de Trévoux*, octobre 1712.

Mais son meilleur ouvrage est sa nouvelle collection des *Statuts des Chartreux*, avec des notes savantes; Paris, 1703, in-folio, sous ce titre : *Disciplina seu statuta et constitutiones ordinis carthusiensis*; on en réimprima le frontispice et les premiers feuillets; l'exemplaire complet en est très-rare; le premier volume parut en 1687. A ses éclaircissements, il joignit les bulles des Papes.

Dans son *Explication de quelques endroits des anciens statuts de l'ordre des Chartreux*, avec des éclaircissements donnés sur le sujet d'un libelle qui a été composé contre l'ordre et qui s'est divulgué secrètement, in-4° de cent soixante-six pages, sans date, en réponse à la lettre de l'abbé de Rancé à un évêque, datée du 20 juillet 1689, extrêmement rare, les Chartreux y étaient accusés d'avoir laissé affaiblir leur règle et de s'adonner au relâchement. On trouve ordinairement à la suite une petite pièce intitulée *Aux vénérables Pères de la province de N....* C'est une circulaire adressée à tous les visiteurs de l'ordre.

On a encore du même auteur : *Vie de Jean d'Aranthon, d'Alex., évêque d'Annecy*; Lyon, 1697, in-8°.

*Eclaircissements sur la vie de Jean d'Aranthon*, avec de nouvelles preuves de son zèle contre le Jansénisme et le Quiétisme; Chambéry, 1699, in-8°.

*Introduction à la vie intérieure et parfaite*; Lyon, 1677, in-8°; quatrième édition, Paris, 1701, deux volumes in-8°. C'est un recueil de pensées et de maximes extraites de

*l'Imitation de Jésus-Christ*, qui, selon Barbier, s'y trouve presque en entier avec des notes marginales, des explications et des *Ouvres de saint François de Sales*. Dom Le Masson y donna, en 1692, un *Appendice*, qu'il traduisit en suite en latin et publia sous le titre d'*Enchiridion salutis*, etc.; La Correrie, 1700, in-8°. *Nouveau directoire pour les novices des deux sexes*. Enfin quelques ouvrages ascétiques peu importants, tel que le *Directoire des mou-rants*, rempli d'exhortations des plus touchantes et des plus affectives.

Il s'appliqua à une traduction française, selon le sens littéral, de *l'office de la sainte Vierge*, de *l'office des morts*, des *sept psaumes de la pénitence* et du *psaume Beati immaculati*. Après en avoir donné le sens littéral, il y ajoute une paraphrase très-instructive et il y joint un très-grand nombre de sujets de méditations, exercices habituels de sa vie de religieux.

« Enfin, ce grand homme, chargé d'années et encore plus de mérites, dit Moréri, accablé des travaux de la pénitence, aussi bien que ceux d'un long généralat, » finit fort regretté de tout son ordre (1).

---

(1) Moréri : Dernière édition complétée par Goujet. — Barbier : *Dissertation sur soixante traductions de l'Imitation de Jésus-Christ*. — Michault : *Biographie universelle*. — *Nouvelle Biographie générale*.

**LENGLET (Pierre de),**

Professeur d'éloquence et Recteur de l'Université de Paris,

*né à Beauvais.*

1620 — 1697.

On le suppose de la même famille que l'abbé Lenglet, son homonyme, et, comme lui, né dans la même cité (1).

Il était sans fortune et dut son avenir à ses heureuses dispositions et à son travail persévérant. Homme de méthode et de jugement, il savait concilier l'élégance et la mesure à la verve et à la vigueur de son exposition. « Ses vers, dit Baillet, ont assez de feu pour que l'on puisse deviner qu'il était buveur d'eau. Mais il paraît qu'il doit plutôt sa qualité de poète à son industrie particulière et à ses études qu'à sa naissance et aux faveurs gratuites des muses. »

Ces différentes qualités le prédisposaient aux succès qu'il obtint dans l'enseignement des belles lettres.

Professeur de rhétorique au collège du Plessis, il devint principal de celui des Grassins, ensuite professeur d'éloquence au collège Royal; il fut fait recteur de l'Université, en 1660.

Il avait du goût et de la facilité pour les vers latins particulièrement; mais il ne s'y livrait guère que dans les occasions importantes, lorsque les convenances ou le devoir lui commandaient d'exercer sa muse. Ce ne fut pourtant

---

(1) Voir la notice sur Lenglet du Fresnoy.

qu'en 1673 qu'il se décida à publier un recueil de vers héroïques, choisis parmi un grand nombre d'autres pièces qu'il laissa inédites. Toutes ces pièces, choisies avec un grand discernement, témoignent de la finesse du goût de leur auteur. Le style en est pur, la latinité parfaite, l'expression noble et pleine de propriété. Mais il avait plus d'art que d'inspiration. C'est sa grande finesse de goût et son extrême amour de la perfection qui le portèrent à ne publier que celles de ses compositions qu'il jugeait irréprochables.

« Il écrivait avec beaucoup de facilité et d'élégance ; ses poésies latines, imprimées en 1673 et 1692, in-8°, l'ont fait considérer comme un des meilleurs poètes en cette langue, qui aient vécu sous le règne de Louis XIV. » (Michaud.)

La prise de Namur, l'une des plus belles conquêtes de ce grand roi, fut chantée par une foule de poètes. M. Despréaux, dit le *Journal de Savants* (année 1693), la célébra dans la langue du vainqueur, et M. de Lenglet dans celle des vainqueurs du monde (*Namurum expugnatum*). Ce dernier, ajoute le journaliste, excelle en toutes sortes de genres, soit qu'il s'assujettisse aux pensées d'autrui, soit qu'il donne aux siennes une pleine liberté.

Malgré son extrême tempérance, Pierre de Lenglet tomba dans une caducité précoce. Il prolongea cependant sa vie jusqu'à sa soixante-dix-septième année ; il mourut le 28 octobre 1697 (1).

---

(1) Goujet : *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France*. — *Journal des Savants*. — Baillet : *Jugement des Savants*. — Michault : *Vie et ouvr. de l'abbé Lenglet du Fresnoy*. — Moréri : *Grand Dictionnaire historique*.



**LENGLET DU FRESNOY (Nicolas),**

Prêtre Licencié de la Faculté de Théologie de Paris,  
Ecrivain et Bibliographe,

*né à Beauvais.*

1674 — 1755.

Le dix-huitième siècle fut l'âge de fer de l'Eglise. Les maux dont elle fut alors accablée, et dont on accuse la philosophie, peuvent en partie être imputés aux scandales du clergé et à l'abaissement du caractère ecclésiastique. L'abbé Lenglet du Fresnoy nous en offrira un déplorable exemple.

Fils d'un perruquier de Beauvais, il se montra, par la vivacité de son esprit et son intelligence active et dévorante, très-capable de s'élever au-dessus de la condition de son père : il reçut une bonne éducation qu'il justifia par la rapidité de ses progrès ; heureux si son humeur inquiète et sa nature inconstante n'en n'eussent souvent fait un mauvais usage.

Elevé à Paris, où il fit des études brillantes, il étudia ensuite la théologie. C'était alors la voie la plus sûre pour amener aux emplois élevés ceux qui en étaient empêchés par leur défaut de fortune ou de naissance.

Comme il était d'un commerce agréable, il sut de bonne heure s'attirer de hauts et puissants protecteurs.

Le cardinal de Rohan, son contemporain au séminaire, qui appréciait sa vivacité d'esprit, l'avait pris en grande estime, et lui donna par la suite des marques réitérées de sa bienveillance. En le recommandant à l'abbé Oliva, son

bibliothécaire, il mit au comble de ses vœux un lettré ardent qui put puiser à pleines mains dans les trésors littéraires qu'avait rassemblés à grands frais l'illustre prélat, pour la composition d'importants ouvrages.

L'abbé Lenglet compulsa avec tant d'ardeur dans les livres des savants et des érudits, qu'il fut capable de débiter de bonne heure dans la carrière d'auteur qu'il devait poursuivre si laborieusement et avec une fécondité incroyable.

Dès l'âge de vingt-deux ans, en 1696, il lança un opuscule théologique si profond et si remarquable qu'on l'attribua à un savant dominicain de l'époque. Cet essai, publié sous forme de lettre de vingt-deux pages in-12, qu'il adressa à messieurs les syndic et docteurs en théologie de la Faculté de Paris, était un aperçu critique sur une vie de la Vierge ayant pour titre : *La Mystique Cité de Dieu*, composée par la mère Marie de Jésus, supérieure du couvent de l'Immaculée Conception d'Agréda, et traduite de l'espagnol en français par le P. Thomas Croset, récollet.

Ecrite d'une manière vive et piquante, cette lettre qui avait trait à un sujet très curieux pour l'époque, fit une grande sensation. Elle scandalisa les dévots et fut censurée par la Sorbonne. Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur son auteur l'attention générale.

La réponse qu'y firent les Cordeliers, en 1697, engagea l'auteur à approfondir la matière. Et il répliqua à ses adversaires par un *Traité historique et dogmatique des apparitions, visions et des révélations*, à l'adresse des mystiques. Mais comme on travaillait alors à la canonisation de sainte Marie d'Agreda, il se vit retardé dans la publication de ce nouvel ouvrage qui ne parut qu'en 1751, considérablement grossi, en deux volumes, in-12. Après avoir été approuvé verbalement par Benoît XIV, il fut lu par le

chancelier d'Aguesseau, et le permis d'imprimer, mais sans privilège, fut accordé.

En 1698, l'abbé Lenglet publia, en forme de prières, une *Imitation de Jésus-Christ*.

Peu après il fit paraître, avec notes historiques et critiques, une édition du *Nouveau Testament*.

Cet ouvrage, imprimé dans les Pays-Bas, était sans nom d'auteur. Un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, professeur de théologie au séminaire de Rheims, se l'attribua et en donna une nouvelle édition, qu'il distribua à ses confrères, sous son nom.

Mais les journalistes de Trévoux, qui surent par le moyen de l'imprimeur, le véritable nom de l'auteur, découvrirent la fraude. Le chanoine alors quitta son couvent et alla cacher sa confusion et sa honte chez les Grisons, où il professa la philosophie jusqu'à la fin de ses jours.

Ainsi, dès ses premiers pas, le jeune auteur donnait des preuves de cette vivacité et de cette fécondité d'esprit qui le distinguèrent par la suite.

L'abbé Lenglet publia encore une continuation de la chronologie du P. Petau, depuis 1631, jusqu'en 1702, avec dissertations et notes critiques, et une traduction en français du *Diurnal romain*. Ce dernier ouvrage, exécuté à la demande de la princesse de Condé, le faisait connaître encore plus avantageusement.

La réputation du jeune théologien grandissait. On attendait de lui quelque ouvrage qui le posât définitivement dans le monde savant, lorsqu'il se jeta brusquement dans la carrière diplomatique. Il trouvait là de quoi exercer la sagacité de son esprit, mettre à profit ses rares connaissances et améliorer sa position. Il avait été présenté au marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, dont il fut favorablement accueilli.

En 1705, ce ministre l'envoya à Lille, près de l'électeur de Cologne, Joseph Clément de Bavière : Il eut l'occasion de rendre un service important à ce prince, par la découverte d'un complot tramé contre lui. Premier secrétaire d'ambassade pour les langues latine et française, et chargé en même temps de la correspondance étrangère de Bruxelles et de Hollande, il avait aussi mission spéciale de veiller à ce que le baron Karggrand, chancelier, et le baron Siméoni ne fissent rien contre le service du roi. Ses fonctions étaient délicates ; il y fit preuve de tact et d'esprit.

Quand l'Electeur se fut retiré à Valenciennes, en 1708, aux approches du prince Eugène et de Malborough, qui venaient de faire le siège de Lille, il commit le jeune secrétaire à la garde de ses effets. Après la prise de la ville, l'abbé Lenglet se fit présenter au général vainqueur, et le prince Eugène lui accorda, sur sa demande, une sauvegarde pour les meubles et effets de la Cour électorale.

Sa correspondance étrangère, qu'il continua toujours, le mit sur la trace des trames secrètes de plusieurs traîtres que les ennemis avaient su gagner en France. C'est ainsi qu'il apprit qu'un capitaine des portes de Mons s'engageait, moyennant cent mille piastres, à livrer, outre la place confiée à sa garde, les Electeurs de Cologne et de Bavière. Le traître fut convaincu par des preuves matérielles, et rompu vif.

La diplomatie n'éloigna pas absolument l'abbé Lenglet de la théologie. Il s'était distrait des ennuis du siège en composant un *Traité historique et dogmatique du secret inviolable de la Confession*. Ce fut à l'occasion des troubles suscités dans les diocèses d'Arras et de Tournay, à cause de quelques prêtres que l'on accusait d'avoir violé les secrets du confessionnal.

Maîtres de Tournay, en 1709, les alliés donnèrent les canonicats et les bénéfices de la cathédrale à des jansé-

nistes, suspects de leur avoir servi d'espions, et ils y réussirent, malgré l'opposition du chapitre qui avait invoqué, mais en vain, l'intervention du jeune diplomate. C'est en cette occasion que l'abbé Lenglet composa ses *Mémoires sur la collation des canonicats de Tournay*. Etant venu à La Haye, il les publia et les présenta aux États-Généraux, qui, pour toute réponse, le firent arrêter. Mais il fut rendu à la liberté par l'intervention du prince Eugène, qu'il avait su mettre dans les intérêts du chapitre, et par les ordres duquel il avait agi.

Cette mission temporaire eut pour effet de décider de la vocation de l'abbé Lenglet. Il y avait pris des goûts mondains qui l'éloignèrent définitivement de la théologie et du sacerdoce. Prêtre sans bénéfice et diplomate d'aventure, il se livra sans retour à la profession qui convenait le mieux à son naturel épilogueur et à son caractère ennemi de toute contrainte : il se fit homme de lettres. Il donna à la littérature, à la bibliographie et à l'histoire tout le temps que ne lui enlevèrent pas la polémique passionnée qu'il provoqua par des attaques indiscretes et des critiques trop libres et trop hardies, inspirées plus souvent par l'orgueil que par l'amour de la vérité. Et il s'abandonna à cette fécondité exubérante qui donna le jour à tant d'ouvrages qui causèrent plus de scandales qu'ils ne renferment de vérités, et qui attirèrent à leur auteur plus de persécutions et d'ennemis que de considération et de partisans.

Dès lors commença pour lui cette existence déçue, cette vie pleine d'agitations et de tourments qu'il s'attira par son caractère excentrique et bizarre, une liberté déréglée et l'absence de toute mesure dans ses procédés et dans ses actes. Aussi peut-on lui reprocher avec justice, comme homme et comme écrivain, d'avoir manqué trop souvent, dans ses actes et dans ses écrits, de cette délica-

tesse que commandent le goût et la morale, et d'avoir ainsi nui à sa réputation d'homme savant et d'auteur laborieux.

Trop indépendant pour se plier aux devoirs du sacerdoce, il se livra à la pédagogie, qui convenait mieux à son allure frondeuse. Il aimait l'histoire; il en avait étudié ou parcouru et observé les monuments avec une avidité fiévreuse et une précipitation inouïe. Après en avoir appris beaucoup, il voulut en faciliter l'étude au public, et il publia deux amples méthodes, l'une pour l'histoire proprement dite et l'autre pour la géographie, ouvrages qu'il compléta plus tard par ses tablettes chronologiques.

Il fit précéder ces traités didactiques de deux longues préfaces, où il ne s'attache pas moins à faire valoir l'excellence de ses méthodes qu'à décrier celles des autres. S'il y fit preuve de savoir et de nombreuses lectures, il aurait dû y faire paraître plus de modération envers ceux qui avaient traité les mêmes matières que lui. Mais le scandale est le moyen ordinaire pour attirer l'attention du vulgaire.

Il ne manqua point son but. La nouveauté de ses productions attira le public. Mais les opinions trop hardies qu'il afficha, les sarcasmes et les personnalités injurieuses qu'il prodiguait sans ménagement, choquèrent plusieurs gens de lettres qui ne lui épargnèrent ni attaques acerbes, ni critiques virulentes. L'abbé Lenglet n'était pas homme à se laisser troubler, ni alarmer par des querelles et des disputes littéraires. La polémique n'était qu'un jeu pour lui; elle lui était une diversion agréable dans laquelle il trouvait son profit. Il avait pour principe que c'est en passionnant le public que l'on excite l'intérêt et que l'on arrive à la renommée.

Cependant, l'habitude qu'il prit dans ces querelles, de

tout dire sans aucun ménagement, devait plus tard l'exposer à bien des persécutions et lui faire beaucoup d'ennemis. Les circonstances, peut-être l'ambition et surtout l'envie de la célébrité, vinrent encore l'interrompre dans le cours de ses travaux.

La conspiration de Cellamare lui offrit une occasion de se signaler encore dans la diplomatie (1718). C'est lui que le ministre choisit pour pénétrer les intrigues d'Albéroni.

Il eut recours, pour atteindre à son but, à des procédés qui font plus d'honneur à son habileté qu'à sa délicatesse. Il se fit mettre à la Bastille comme auteur d'un prétendu mémoire du parlement en faveur du duc du Maine, et il s'attira ainsi la confiance de ceux que la même cause avait fait ses compagnons de captivité. Il eut soin, toutefois, d'exiger qu'aucun des coupables, qu'il surprendrait et livrerait à la justice, ne subirait la peine capitale. Cette promesse lui fut fidèlement tenue.

Il aurait pu obtenir de ses services, en cette grande occasion, de bien plus grands avantages que la pension qui lui fut accordée par le roi et dont il jouit toute sa vie. Mais avant tout il sacrifiait à ses fantaisies et la vie d'auteur faisait ses délices.

Ce ne fut même pas le dernier service qu'il rendit au pouvoir. Dans la guerre de 1741, il signala au ministre de France un général étranger qu'il avait connu pendant son séjour en Hollande et en Allemagne. Ce général, qui était parvenu au commandement de l'armée, avait la confiance d'un de nos principaux alliés. L'abbé Lenglet fit valoir les raisons qui devaient rendre cet étranger suspect, et l'évènement justifia ses assertions.

Pour le moment, il avait à effacer la tâche d'avoir servi de *Mouton* à la Bastille. Sa disparition subite eut peut-être encore pour objet principal de détourner des accusations

et des soupçons plus graves. Il quitta de nouveau la France, visita l'Allemagne et arriva à Vienne à la fin de l'année 1721. Il y rencontra un autre Français célèbre, dont il utilisa encore les services comme il l'avait déjà fait dans les Pays-Bas. C'était l'infortuné Jean-Baptiste Rousseau, qui s'était, dans son exil, attaché au prince Eugène, qu'il accompagnait partout, et qui, s'il faut en croire notre abbé, devenu depuis son ennemi, remplissait le métier d'*espion* et de *picoreur* de nouvelles.

Quoi qu'il en soit, Rousseau le présenta au prince qui, malgré certaines appréhensions, lui rendit toute sa bienveillance.

Mais bientôt la jalousie et des griefs réciproques séparèrent deux compatriotes que les services rendus auraient dû tenir liés, et malgré l'éloignement commun de la patrie si bien fait pour les tenir rapprochés, ils devinrent irrconciliables.

Ces rapports avec le poète exilé causèrent de l'ombrage au gouvernement français. Mais les informations prises sur Lenglet par ordre du cardinal Dubois sur sa conduite à Vienne n'eurent d'autre résultat que d'apprendre qu'il faisait un livre de chronologie, et qu'il ne fréquentait que le violoniste Piani, marié à une Française. Il n'en fut pas moins arrêté à son retour à la frontière.

Enfermé dans la citadelle de Strasbourg, 1723, il fut détenu pendant six mois. La protection du prince Eugène, qui le préserva, dit-on, de condamnations flétrissantes, mit fin à sa captivité.

Mais, après sa mise en liberté, l'abbé Lenglet n'échappa point au procès de l'opinion. Un journaliste hollandais publia sur lui des faits graves. Il raconta que la magnifique bibliothèque de M. Bignon, qui lui avait été confiée, avait subi les conséquences de son infidélité. Pendant qu'elle était fermée, après la vente qui en avait été faite



au fameux Law, l'abbé Lenglet avait trouvé le moyen de s'y introduire, et bientôt on y chercha inutilement une infinité des meilleurs livres. C'est pour se dérober à des recherches compromettantes que le coupable bibliomane se serait sauvé en Allemagne.

L'abbé Lenglet se borna à accuser Rousseau de sa disgrâce et tourna tout son ressentiment contre lui.

C'est Rousseau qui, pendant leur liaison, avait présenté Lenglet au Conseil suprême des Pays-Bas; ensuite il lui procura, dans un besoin pressant, une somme considérable, en lui faisant vendre, au prince Eugène, un manuscrit très-curieux et un livre original de l'évêque de Malaga contre les Jésuites.

Mais l'abbé Lenglet, qui accusait le célèbre poète de l'avoir fait arrêter par des avis donnés secrètement au ministère, s'autorisa de cette prétendue trahison pour lancer contre son ennemi un libelle diffamatoire à la faveur du pseudonyme.

L'offensé fit arrêter le cours de l'impression et saisit les feuilles imprimées de cette affreuse satire, et sans se soucier de se compromettre avec l'agresseur.

« La nature des calomnies qui y sont répandues, dit-il, me dispensent d'y répondre, quand même la grossièreté du style et la diffamation du nom de l'auteur ne me serviraient pas d'apologie. Il l'a bien senti lui-même, puisqu'il s'est cru obligé de se cacher sous un autre nom. »

Mais rien ne doit étonner quand il s'agit d'un homme qui, par sa faute, s'attira de si fâcheuses aventures. L'abbé Lenglet, qui poussait l'amour de la liberté jusqu'à la licence, s'exposa bien souvent à la compromettre, si bien que le séjour de la Bastille était passé chez lui en habitude.

On n'exagéra que de moitié en disant qu'il y fut enfermé de dix à douze fois.

Il y fut mis une première fois en 1718 ; il y rentra en 1725 ; une troisième fois en 1743 ; pour la quatrième en 1750, à cause de son *Calendrier historique* ; pour la cinquième et dernière fois en 1751, comme coupable d'avoir écrit au Contrôleur général une lettre réputée insolente.

Il acceptait ces aventures peu agréables avec beaucoup d'enjouement et de philosophie. Dès qu'il voyait venir l'exempt chargé de lui transmettre les ordres du Roi, il lui adressait le premier la parole. *Ah, bonjour, M. Tapin ! Allons vite*, disait-il à sa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac, etc.*, puis il suivait gaiement l'exempt.

L'abbé Lenglet aurait joui d'un destin plus heureux s'il eût su ou pu sacrifier son amour de l'indépendance à ses intérêts. Mais il voulait écrire, penser, agir et vivre librement.

« Il ne pouvait pas souffrir qu'on lui retranchât une seule phrase ; et s'il arrivait qu'on lui rayât à la censure quelque endroit auquel il fut attaché, il le rétablissait à l'impression. »

Il préférerait aller en prison plutôt que d'imposer silence à son amour-propre d'auteur, et renonçait à tout plutôt qu'à une ligne de ce qu'il écrivait.

*Liberté ! liberté !* disait-il, « telle est ma devise. » Et pour elle il ne voulut, ni se mettre sous la dépendance des puissants protecteurs que sa bonne fortune lui fit rencontrer, ni rien sacrifier à l'amitié, ni même respecter la vérité : dans ses remarques comme dans ses jugements aussi caustique et aussi mordant que Guy Patin, son compatriote, il déchirait plus que les autres les censeurs avec lesquels la pétulance de sa plume le mettait très souvent aux prises. Erondeur de toutes les coutumes et de tous les usages, dans ses formes et dans ses manières : « *Je veux*, disait-il, *être franco-Gaubois dans mon style comme dans mes actions.* »

Comme il n'épargnait personne dans ses satires, il s'attirait parfois de cruelles représailles.

Un des censeurs, qu'il avait le plus maltraité de ses invectives, lui fit faire jusqu'à cent cinquante cartons à une nouvelle édition de la *Méthode pour étudier l'Histoire*, quoiqu'il eût approuvé la première.

Homme très versé dans la littérature, laborieux, d'une sagacité singulière et d'une facilité d'écrire d'autant plus grande qu'il était moins châtié, l'abbé Lenglet, auteur de nombreux ouvrages souvent utiles et agréables, justifiait bien des critiques par la bizarrerie, la témérité de ses jugements et la licence de ses peintures.

En 1739, on vit paraître un ouvrage allégorique, dans le goût de ces pièces ingénieuses où l'on proposait une réforme du Parnasse français, ayant pour titre : *Relation de ce qui s'est passé dans une assemblée tenue au Parnasse pour la réforme des belles-lettres*.

L'auteur anonyme y faisait paraître Lenglet, déclarant d'une manière ridicule contre l'histoire en faveur des romans; et, le mettant en butte aux traits ironiques d'une foule d'auteurs qu'il avait cruellement déchirés dans ses ouvrages, il le plaçait en face d'un journaliste qui l'instruisait complaisamment des jugements du public sur ses productions, et en ces termes : « Lorsqu'il paraît un ouvrage rempli de mauvais raisonnements et de contradictions, d'une érudition puisée dans les sources les plus décriées, d'anecdotes scandaleuses, d'injures et de médisances atroces, où l'on nomme les personnes par leur nom, sans aucun égard à la bienséance ni aux bonnes mœurs; de saillies pleines d'impiétés, qui font frémir la religion; de discours indécents qui font rougir la pudeur; joignez à tout cela une manière d'écrire, soit disant libre et enjouée, mais froide et plate, sans suite, sans ordre, sans liaison, confondant pêle-mêle le sacré et

le profane, le vrai et le faux, le sérieux et le burlesque : *Voilà, dit-on, voilà infailliblement un ouvrage de l'abbé Lenglet.*

» De pareils écrits, continue le charitable journaliste, seraient dignes du feu ; mais c'est l'affaire du magistrat. Mon devoir est borné à décrier ces sortes d'ouvrages pernicieux : heureux ! si je pouvais me flatter d'en inspirer l'horreur et le mépris qu'ils méritent. »

Langlet défiait trop hardiment la critique pour être sensible à ses traits. Il se sentit cependant poussé à bout par les journalistes de Trévoux.

Voici comme les bons pères Jésuites, qui rédigeaient ce journal, présenté sous forme de mémoire, annoncèrent son livre de l'*Usage des Romains* :

« S'il était vrai, comme on l'assure, qu'un catholique romain fut le père de cette monstrueuse production, c'est à l'école de Cythère et de l'épicuréisme le plus grossier qu'il en a formé le plan. Dans la morale cynique qu'il veut établir sur les ruines de la pudeur et de la probité, on ne reconnaît point la religion de l'écrivain, et encore moins dans le nouveau genre d'héroïsme qu'il tâche de substituer à celui des Alexandres et des Césars. Aussi M\*\*\*, qui a eu le malheur de passer pour l'auteur de ce mauvais ouvrage, s'inscrit en faux contre le public, etc. »

Les jugements que ces mêmes journalistes de Trévoux prononcèrent contre lui sur quelques autres de ses ouvrages ; les appréciations qu'ils en firent étaient si sévères, si violentes, que l'abbé Lenglet fut sur le point d'en poursuivre la vengeance juridiquement. Mais la réflexion lui fit sacrifier des Mémoires très vifs qu'il avait faits en réponse à leurs attaques : il aima mieux se taire que de se voir en présence d'adversaires tels que les jésuites.

Il essaya même de démentir son ouvrage par l'*Histoire*

justifiée contre les *Romans*, 1735 ; mais il n'accoucha que d'une composition froide et peu goûtée.

Bientôt dans : *Lettre de M. l'abbé Lenglet, du Fresnoy, à l'auteur des observations sur les écrits modernes, au sujet de la méthode pour étudier la géographie* (1739), le malin auteur faisait une réponse ironique aux révérendissimes journalistes. Les accusant d'oublier les services qu'il avait rendus aux jésuites dans les Pays-Bas, il les remerciait du soin qu'ils prenaient de perfectionner ses ouvrages par leurs corrections. « C'est, ajoutait-il, une marque sensible de leur amitié ; c'est même une preuve de l'estime qu'ils font de ce qui vient de moi. »

De tous les ouvrages de l'abbé Lenglet, le plus estimable et le plus estimé est sa *Méthode pour étudier l'histoire*. Il y trace la marche à suivre pour la lire utilement, la mesure à garder pour ne pas se fourvoyer dans ses lectures. Et il joint à l'appui un catalogue des meilleurs historiens.

C'est le traité le plus complet qui eût été composé jusque là. L'auteur y fait preuve de ces vastes connaissances bibliographiques qui l'ont toujours distingué. Il y a mis une épigraphe tirée de Cicéron :

*Nescire quid ante quam natus sis acciderit, id est semper esse pueram.* (De Oratore.)

Sur la fin, il se rangea au goût du siècle, en publiant nombre de petits abrégés qui lui coûtaient peu de travail, lui occasionnaient moins de frais, et attiraient beaucoup plus d'acheteurs.

Il publia ainsi : *Géographie des Enfants, ou Méthode abrégée de la Géographie, divisée par leçons, avec la liste des principales cartes nécessaires aux jeunes gens* ; Paris, 1736, in-12 ;

*Principes de l'Histoire pour l'éducation de la jeunesse par années et par leçons* ; Paris, Mutier, de Bure et Rollin fils, 1736, 1737 et 1739, in-12.

Ce sont des abrégés de ses grands ouvrages sur les mêmes sujets; de même que son traité : *De l'usage et du choix des livres pour l'étude des Belles-Lettres*, avec des catalogues raisonnés des auteurs utiles et nécessaires pour se former dans les diverses parties de la littérature; Paris, 1736, in-12, vingt-deux pages. Ses autres abrégés et ses autres bibliothèques ne lui coûtèrent pas davantage.

Dans ses articles : *Constitution de l'Empire* et *Diplomatique*, insérés dans l'*Encyclopédie moderne*, il attaque, avec plusieurs savants, l'authenticité des livres et des chartes du moyen-âge, ce qui lui attira la répartition des deux Bénédictins auteurs de la nouvelle *Diplomatique*.

Dans sa curiosité fiévreuse, l'abbé Lenglet abordait indistinctement toutes les branches des connaissances humaines.

« En vain se flatterait on de pouvoir faire de grands progrès dans la chimie, sans le secours de la physique et de l'histoire naturelle. Cependant l'abbé Lenglet, peu instruit des mystères de la nature, se livra tout entier, sur la fin de sa vie, à la science du grand œuvre hermétique. Il alla jusqu'à y altérer sa santé, et s'y serait ruiné, s'il avait pu l'être (1). »

On prétend même qu'il chercha la pierre philosophale.

Son *Histoire de la Philosophie hermétique*, accompagnée d'un *Catalogue raisonné* des écrivains de cette science, avec le *Véritable Philalèthe*, revu sur les originaux; Paris, Costelier, 1742, in-12, 3 vol., fit du bruit à cause d'un portrait de Jacques Cœur, allusion présumée à un ministre en place. Dans sa préface, il abonde encore plus qu'à l'ordinaire en singularités.

« Jamais écrivain ne fut plus fécond. Auteur inépuisable

(1) Michaud : *Abrégé de la vie de l'abbé Lenglet*.

sable, infatigable éditeur, dans le profane et dans le sacré, » sur le siècle passé, où il montre plus d'érudition que de goût, il a, dans son langage gothique, plutôt l'air d'un savant du *xvi<sup>e</sup>* siècle que d'un littérateur du *xviii<sup>e</sup>*.

Doué de talents propres à lui attirer la considération, avec des chances capables de l'amener à la fortune et à la prospérité, il fut toujours pauvre, persécuté, décrié.

« Il voulait écrire, penser, agir et vivre librement. Il dépendit de lui de s'attacher au prince Eugène, qui l'amena à Vienne, ou au cardinal Passionné, qui aurait désiré l'attirer à Rome, ou à M. Le Blanc, ministre de la guerre : il refusa tous les partis qui lui furent proposés.

» Dans ses dernières années même, où son grand âge sollicitait pour lui un loisir doux et tranquille, il aimait mieux travailler et rester seul dans un logement obscur, que d'aller demeurer avec une sœur opulente qui l'aimait et qui lui offrait chez elle, à Paris, un appartement, sa table et des domestiques pour le servir. Il eut été plus à son aise, mais sans doute moins heureux. Accoutumé à faire ce qu'il voulait, tout l'aurait gêné. L'heure fixe des repas eût été pour lui un esclavage.

Inhabile à sacrifier aux devoirs de l'amitié, il ne fut, malgré son mérite, adopté par aucune Académie. Ce n'est pourtant pas l'ambition qui lui fit défaut, mais plutôt la persévérance nécessaire pour en réaliser les vues.

» Cet éloignement pour la servitude s'étendait jusque sur son extérieur : il était ordinairement assez mal vêtu, mais il ne croyait pas l'être. Malgré cela on le recevait avec plaisir dans plusieurs maisons, parce qu'il avait beaucoup de feu et d'agrément dans l'esprit, et surtout une mémoire admirable. »

Il en donna une preuve des plus éclatantes chez M<sup>me</sup> de Graffigny à M. Duval, bibliothécaire de l'empereur d'Autriche. Il fit une longue énumération des livres et des

manuscrits qui composaient la bibliothèque de l'empereur Charles VI, quoiqu'il l'eut perdue de vue depuis trente-cinq ans, en indiquant leur titre et leur place, au grand étonnement du bibliothécaire, qui confirma que l'arrangement de la bibliothèque de l'empereur régnant était encore conforme aux déclarations du savant abbé.

L'isolement auquel il se condamna par son trop grand amour d'indépendance, après lui avoir suscité bien des aventures fâcheuses, lui occasionna une fin aussi funeste que tragique.

Il avait déjà atteint l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans infirmités et sans que ses facultés intellectuelles se fussent altérées bien sensiblement. Le 16 janvier 1755, en rentrant chez lui, sur les six heures du soir, il prit un livre nouveau qu'on lui avait envoyé : c'était les *Considérations sur les révolutions des arts*, par l'abbé de Méhégan; mais à peine en avait-il lu quelques pages qu'il sentit son cerveau s'appesantir et il tomba dans le feu : il avait la tête brûlée quand ses voisins arrivèrent pour le retirer. Il fut enterré à Saint-Séverin.

L'abbé Lenglet joignait à un naturel doux, un commerce facile et beaucoup d'enjouement. Sa prodigieuse érudition, dont il savait user avec art dans la conversation, n'altérait en rien la vivacité de son esprit. Il parlait et écrivait avec la même rapidité; mais sa parole, plus naturelle, avait, grâce à la soudaineté de sa conception, plus de charme que ses écrits.

Savant bibliographe, et toujours à la piste des livres qu'il connaissait parfaitement, il était aussi adroit à en tirer parti et en faire un commerce avantageux que fin pour les découvrir et se les approprier.

Il n'eut pas le temps d'achever son *Plan de l'Histoire*



*générale et particulière de la Monarchie française*; Paris, 1754, in-12. Il n'en publia que trois volumes qui furent très-critiqués, pour le fond et pour la forme, pour la méthode et pour le style. Il en détacha, comme épisode, une *Histoire de Jeanne-d'Arc, Vierge, Héroïne et Martyre d'Etat, etc.*, 1753, in-12.

Le *Journal des Savants*, — L'abbé d'Artigny dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, — Le *Journal littéraire*, — et surtout le *Journal de Trévoux*, son plus violent adversaire, nous font connaître l'abbé Lenglet dans ses entreprises et dans ses travers.

Tout en appréciant sa vaste érudition, on lui reproche des erreurs grossières, et, chose plus blâmable encore, d'avoir trompé aussi souvent qu'il se trompait, sans souci de la vérité, lorsque quelque motif particulier le poussait à écrire contrairement à sa pensée.

L'abbé Lenglet, avons-nous dit, a beaucoup écrit et publié, tant par nécessité de défendre ses doctrines et ses opinions que de les mettre au jour. Et, quoique beaucoup d'ouvrages soient dus à sa plume, le nombre de ceux auxquels il a pris part comme éditeur, commentateur et collaborateur, est bien plus grand encore. L'abbé Goujet en signale souvent dans sa *Bibliothèque française*. — Michault en dresse le catalogue raisonné à la suite de sa vie; Londres, 1751, un volume in-12.

Quérard, dans la *France littéraire*, fournit tout au long le catalogue de ses nombreuses publications et de ses éditions répétées. En voici le résumé bibliographique, d'après la nouvelle *Biographie générale* :

*Lettre à MM. les doyens, syndics et docteurs en théologie de la faculté de Paris*, 1698, signée E. E. T. S. M. M. D. L. et P., c'est-à-dire : *Studiunt en théologie sous MM. de Lestocq et Pirot*, et relative à la dénonciation faite à la faculté de théologie de Paris, du premier volume de la

*Vie de la sainte Vierge*, traduit de l'espagnol, attribué à la mère Marie de Jésus; la Sorbonne ayant censuré cette lettre, à laquelle le P. Clouseil avait répondu, Lenglet répliqua par un nouveau mémoire sur le même sujet, et écrivit, le 30 juin 1697, une lettre latine au P. Matthieu, prieur des Carmes-Déchaussés de Madrid.

*Lettre d'un chanoine de Lille à un docteur de Sorbonne, au sujet d'une prière hérétique*; 1707, in-12.

*Traité historique et dogmatique du secret inviolable de la confession*, 1708, in-12; augmenté en 1713; réimprimé en 1733.

*Mémoires sur la collation des canonicats de l'église de Tournay*, 1711, 1712, 1713, in-8.

*Méthode pour étudier l'Histoire, avec un catalogue des principaux historiens*; 1713, deux volumes in-12; cinquième édition, 1729, quatre volumes in-4°; 1735, 1737; supplément en 1740, deux volumes in-4°. La meilleure édition est celle en quinze volumes in-12; Paris, 1772, dont le catalogue des historiens, augmenté par Drouet, est encore le plus complet que nous ayons eu en français.

*Méthode pour étudier la géographie, avec un catalogue des cartes géographiques, des relations de voyages, et des descriptions les plus nécessaires pour la géographie*; 1716, quatre volumes in-12, 1718, etc. L'édition la plus estimée est celle de 1768, dix volumes in-12, dont le catalogue a été augmenté par Drouet et Barbeau-Labruyère.

*Tables chronologiques de l'histoire universelle*; 1729; réimprimées en 1733.

*De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans*; 1734, deux volumes in-12; publié sous le nom de Gordon de Percel, contenant une violente satire contre J.-B. Rousseau, et dont les Etats-Généraux ordonnèrent la suppression.

*L'Histoire justifiée contre les romans* ; 1735, in-12 réfutation de l'ouvrage précédent, qui avait été censuré par la police ; ces deux ouvrages ont été réimprimés en Hollande.

*Histoire de la philosophie hermétique*, accompagnée d'un catalogue raisonné des écrivains de cette science, avec le véritable Philalète, revu sur les originaux ; 1742, trois volumes : ouvrage très critiqué.

*Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane* ; 1744, deux volumes in-8° ; réimprimées plusieurs fois et revues par M. Picot.

*Calendrier historique pour l'année 1750, avec l'origine de toutes les maisons souveraines* ; 1750, in-12 : ouvrage qui fit emprisonner l'auteur, parce qu'il traitait le roi Georges d'usurpateur du royaume d'Angleterre aux dépens du prince Edouard.

*Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières, avec des observations du R. P. dom Calmet sur les apparitions et les revenants* ; 1751, deux volumes in-12 : la préface de cet ouvrage est une de ses meilleures.

*Recueil de Dissertations anciennes et nouvelles, sur les apparitions, les visions et les songes, avec une préface historique et un catalogue des auteurs qui ont écrit sur les esprits, les visions, les apparitions, les songes et les sortilèges* ; 1752, quatre volumes.

*Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'Etat, suscitée par la Providence pour rétablir la monarchie française, tirée des procès et autres pièces originales du temps* ; 1753, in-12, divisée en deux parties.

*Plan de l'Histoire générale et particulière de la monarchie française* ; 1754, trois volumes in-12 : ouvrage non terminé.

L'abbé Lenglet du Fresnoy a en outre édité un très

grand nombre d'ouvrages, qu'il a enrichis de notes et de préfaces. On lui a attribué plusieurs livres dont il n'est pas l'auteur (1).

---

---

(1) Michault : *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de l'abbé Lenglet du Fresnoy*, Paris, 1761. — Quérard : *la France littéraire*.



## BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

**LEBRUN (Pierre-Marie), dit Lebrun-Tondu,**

Publiciste et homme d'Etat,

*né à Noyon.*

1754 — 1794.

La tradition ne nous a conservé que des détails incomplets sur l'origine et les premières années de ce personnage, à qui sa participation aux grands événements de la révolution a valu une certaine notoriété.

Telle est l'obscurité qui règne sur sa naissance, que, personne à Noyon, dit la biographie Michaud, ne s'est souvenu de lui avoir connu une famille : elle paraît, dans tous les cas, sinon illégitime, du moins des plus obscures, ainsi que le laisse supposer le sobriquet de *Tondu*, qu'il porta d'abord, et qu'il dut peut-être à son éducation ecclésiastique.

Le chapitre de Noyon, qui le recueillit et dirigea ses premières études, frappé de ses dispositions heureuses, l'envoya les continuer au collège de Louis-le-Grand, à Paris, où il fut connu sous le nom de l'abbé Tondu-Lebrun : il fit de grands progrès dans les sciences, et fut ensuite reçu comme pensionnaire du roi, à l'observatoire, dans la section des mathématiques.

Jeté dans le monde, il s'aperçut de son manque de vocation pour l'état ecclésiastique et, par le plus brusque

changement, quittant la soutane pour endosser la capote de soldat, il s'engagea dans un régiment d'infanterie. Il comptait à peine deux ans de service lorsqu'il quitta le régiment, selon les uns, exempté par Louis XVI, et selon d'autres, comme déserteur. Quoi qu'il en soit, impatient de toute discipline et en proie au trouble qui gagnait déjà toutes les natures vigoureuses, il se trouva dans l'embaras et l'indécision qu'éprouve toute personne désireuse de parvenir, mais plus jalouse encore d'une indépendance impossible. Il tomba alors dans de tels écarts et se laissa aller à tant de désordres qu'il devint suspect au pouvoir, Le ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, lui envoya l'ordre de quitter la France.

Lebrun alla s'établir dans le pays de Liège. Il s'y employa d'abord comme imprimeur et ensuite comme journaliste. Il publia le *Journal de l'Europe*, et les circonstances ne tardèrent pas à devenir favorables à la propagation de cette feuille, qu'il animait du souffle des idées françaises et de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Liège, qui vivait depuis longtemps dans un de ces états de paix profonde, que M<sup>me</sup> de Staël appelait : « le bonheur du sommeil, » fut soulevé tout à coup par le procès de Noël Levoz. Cette affaire, qui devint pour les partis une occasion de faire éclater leurs différends et leurs rivalités, donna lieu au journaliste d'exercer sa verve satirique et de mettre au jour son talent d'écrivain. Bientôt les troubles prirent un caractère assez grave pour attirer l'attention des puissances étrangères, que Lebrun ne ménageait guère.

Dès que l'impératrice de Russie sut qu'un journaliste français jouait un certain rôle dans les affaires du Brabant, elle réclama son expulsion, et aussitôt les États ordonnèrent la suspension de sa feuille et en interdirent la circulation dans toute la province.

Ruiné par cette mesure despotique, Lebrun passa en Autriche pour réclamer auprès de l'Empereur contre une si grande injustice.

Après des démarches sans résultat, il revint s'établir à Herve, dans le Limbourg, où il reprit sa publication; il commençait à se relever lorsque, en 1789, les troubles éclatèrent avec une nouvelle recrudescence : l'embrassement gagna tout le pays. Les réformes, que l'empereur avait essayé d'établir, insuffisantes aux yeux des patriotes, avaient irrité le clergé et les nobles, qui se servirent des Prussiens pour exclure les Autrichiens et substituer un joug odieux à l'autorité de ces derniers.

Lebrun, qui avait pris parti pour l'Empereur, s'était évertué en vain à l'éclairer sur les menées de ses adversaires. Furieux de voir la liberté trompée par une réaction perfide, il n'épargna ni railleries, ni sarcasmes, à Van-Eupen, prêtre hypocrite, et à Vander-Noot, avocat intrigant. Il dirigea surtout les traits de sa mordante ironie contre ce dernier, qui, après s'être élevé à la dictature, en trompant les patriotes par de faux airs de libéralisme, s'était fait l'instrument du clergé et de la noblesse dans l'espoir de prolonger son odieuse tyrannie. Mais ses efforts, sans profit pour la cause de la justice et de la liberté, ne lui attirèrent que de plus grands dommages. Il vit de nouveau son journal suspendu et prohibé, sans qu'il lui fut possible d'obtenir du nouvel empereur Léopold, le remboursement des pertes que lui avait causées son dévouement aux intérêts de son père.

A bout de moyens, il se décida à abandonner une terre ingrate et à profiter des événements qui lui rouvraient l'entrée de son pays. En 1791, de retour à Paris, il se présenta au club des Jacobins, y parla avec chaleur et y fut parfaitement accueilli.

Il se lia d'amitié avec Brissot qui le présenta aux Giron-



dins. Dumouriez, qui appréciait ses talents diplomatiques, l'appela dans ses bureaux, à son avènement au ministère des affaires étrangères, et rencontra en lui un employé intelligent et un travailleur infatigable. Lebrun vit dès lors sa carrière toute tracée. Après la journée du 10 août il fut appelé au ministère des affaires extérieures que Servan dut quitter. « L'on récompensa, dit M. Thiers, dans sa personne; l'un de ces hommes laborieux qui faisaient auparavant tout le travail dont les ministres avaient l'honneur. C'était au reste un homme faible, mais attaché aux Girondins par ses lumières. »

Dans ce torrent tumultueux qui confondait tout, où l'action et la parole étaient prédominantes, où l'homme de conseil était effacé par l'orateur, où le bruit, si je puis m'exprimer ainsi, étouffait le silence, où les formes politiques et leurs représentants se succédaient à vue, Lebrun, homme modeste et absorbé par ses spéculations profondes, comme bien d'autres, passa, en partie, inaperçu; il ne resta pas assez longtemps aux affaires et mourut trop jeune pour donner sa mesure.

M<sup>me</sup> Roland qui, dans ses portraits satiriques, immola toute la Gironde à son mari, s'exprime en ces termes sur ce ministre :

« Lebrun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, passait pour un esprit sage, parcequ'il n'avait d'élan d'aucune espèce, et pour un habile homme parce qu'il était assez bon commis. Il connaissait passablement sa carte diplomatique, et savait rédiger, avec bon sens, un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eut été fort bien placé au département qui est le moins chargé, et dont le travail est le plus agréable à faire, mais il n'avait rien de l'activité d'esprit et de caractère qu'il eût fallu développer à l'instant où il y fut appelé. Mal instruit de ce qui se passait chez nos voisins, envoyant dans les cours

des hommes qui, sans être dénués de mérite, n'avaient aucune de ces choses qui leur servent de recommandation, et pouvaient à peine passer l'antichambre de quelques grands, il ne savait employer ni l'espèce d'intrigue, au moyen de laquelle on eut donné chez eux de l'occupation à ceux qui voulaient nous attaquer, ni l'espèce de grandeur, dont un état puissant doit investir ses agents reconnus pour se faire respecter. « Que faites-vous donc ? lui demandait parfois Roland. A votre place, j'aurais déjà mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France, sans le secours des armes. Je voudrais savoir ce qui se passe dans tous les cabinets, et y exercer mon influence. Lebrun ne se pressait jamais (1). »

A cette époque d'exaltation et de fièvre, la douceur était accusée de faiblesse et la circonspection de lenteur.

Bien qu'il professât le plus vif amour pour la liberté et qu'il se fut lancé avec enthousiasme dans le mouvement révolutionnaire, Lebrun garde dans tous ses écrits la plus parfaite mesure; ses rapports, ses mémoires, ses lettres, écrits avec élégance et clarté, contrastent par leur ton modéré et leur forme simple et facile avec les déclamations furibondes et l'exagération des contemporains.

Il ne manqua cependant aucune occasion de signaler son patriotisme. Plusieurs fois on le vit à la barre de l'assemblée législative, avec des députations de patriotes Liégeois : il leur servit toujours depuis d'interprète.

Une courte analyse de ses rapports à la Convention, fera connaître le ministre.

Le 25 septembre 1792, il donna à cette assemblée quelques détails sur les ouvertures de paix faites par la Prusse. Continuant ensuite par un exposé de la situation politique

(1) M<sup>me</sup> Roland : *Mémoires*, tome II, page 4.

de l'Europe, il représenta la république, raffermie au dedans, au dehors, excitant les espérances des peuples et réveillant la terreur dans le cœur des rois. Tous les mystères de la diplomatie, disait-il, se ramènent à ce double effet : « D'une part, la haine des gouvernements pour nos principes, et d'une autre part les secrètes dispositions des peuples pour les adopter. »

« J'ose affirmer que les hommes de tous les pays n'ont pas cessé de faire des vœux pour nos succès, malgré les exagérations, les mensonges, les calomnies, dont on a essayé de nous flétrir, malgré même les excès vraiment déplorable qui ont fait quelque tort à la plus belle des causes. »

Dans un tableau plein d'intérêt, il mit à jour la jalouse ambition de la Russie, plus présomptueuse que redoutable, l'impuissance de la féodale Autriche, les tergiversations de la Prusse sa rivale naturelle, la neutralité suspecte de l'Angleterre et de la Hollande et la faiblesse de l'Espagne, enfin les moyens de contenir les grandes puissances en entretenant des divisions parmi elles, et de gagner les petites en encourageant leurs tendances à se rapprocher de nous.

Considérant qu'en de telles conjonctures, le devoir d'un ministre était d'imposer à l'ennemi par sa fermeté et de se faire des partisans par la franchise de ses actes, la justice et la loyauté de sa conduite, il termina par la remise d'un dépôt qui consistait : en tabatières, montres, bagues à brillants, boîtes à portraits et autres effets précieux, en déclarant qu'un diplomate honnête n'avait *d'autres présents à offrir aux peuples que justice et liberté.*

Le 2 octobre 1792, Lebrun, qui mit l'assemblée au courant des négociations entamées avec la Prusse, résuma ainsi son rapport : « Ce qui s'est passé dans cette circonstance, montrera la nation française sous le point de vue respectable qui lui convient. Toutes nos démarches ont été énergiques et franches. Nous avons abandonné la ruse et la

faiblesse à nos ennemis ; et l'Europe entière reconnaîtra dans notre conduite un peuple qui sait apprécier la paix , mais qui ne craint pas la guerre. » L'assemblée satisfaite ordonna l'impression de ce mémoire pour le répandre dans les départements.

Le 12 novembre , il présenta sa fille , née la veille , à la municipalité , et en mémoire de la victoire de Jemmapes , il lui donna Dumouriez pour parrain , et lui fit prendre les noms de Civilis-Victoire-Jemmapes-Dumouriez-Lebrun.

Dans ses négociations , Lebrun fut toujours ferme , sans cesser d'être conciliant , vis-à-vis des neutres : autant qu'il dépendit de lui , il s'efforça d'éviter la guerre générale , sans toutefois accéder à aucune concession désavantageuse ou déshonorante pour la république. Mais l'exécution de Louis XVI , le 20 janvier 1793 , qu'il aurait voulu empêcher , et que , comme membre du pouvoir exécutif , il fut obligé de signer , précipita l'événement qu'il s'était efforcé de prévenir.

Le gouvernement anglais , que les conquêtes de la France alarmaient vivement , avait , depuis le 10 août 1792 , interrompu toutes communications officielles. En février 1793 , il rompit sa neutralité par l'expulsion de Chauvelin , ambassadeur de la république.

Lorsque le ministre des affaires étrangères vint dénoncer ce fait , et , en même temps , les circonstances qui avaient forcé l'ambassadeur Bourgoing à quitter l'Espagne , l'assemblée déclara la guerre à ces deux puissances.

On n'en imputa pas moins à Lebrun de l'avoir provoquée *la guerre* , en indisposant les puissances contre la France , comme si les actes de l'assemblée n'étaient pas alors la cause efficiente de toutes choses.

La Montagne , qui aspirait à diriger seule le mouvement révolutionnaire , était impatiente de se débarrasser de ses rivaux d'influence.

Robespierre reprocha aux Girondins, qui formaient le conseil des 12, leurs tendances aristocratiques, les accusa de comploter contre la république une restauration monarchique, et déclara que Lebrun, président du pouvoir exécutif, compromettait le salut de l'État, en ne poursuivant pas avec assez d'activité les ennemis qui le menaçaient, et en ne procédant pas contre eux avec une rigueur conforme à la gravité des circonstances. Il les fit ensuite dénoncer par les sections.

Englobé, le 12 mars, dans le décret qui frappa les Girondins, Lebrun fut, sur l'accusation du comité de sûreté générale, arrêté à domicile le 5 juin.

Le 5 septembre, Billaut requit contre lui en ces termes : « Dans un moment où le peuple appelle la justice nationale sur la tête de tous les coupables, il est un homme bien criminel que vos décrets n'ont pas encore atteint ; je veux parler de l'ex-ministre Lebrun, de cet homme qui nous a brouillés avec toutes les puissances de l'Europe, de cet homme qui a eu l'impudeur d'appeler Dumouriez grand homme après sa trahison. Si la Convention avait ouvert les yeux sur les crimes de ce traître, il aurait déjà payé de sa tête toutes ses perfidies. »

Mis en accusation le même jour, Lebrun parvint à s'échapper le 9 septembre. Arrêté de nouveau par Héron, le 24 décembre, il fut condamné à mort le 7 nivôse, 27 décembre 1793. Le jugement portait : « Lebrun, abbé, journaliste, imprimeur et ministre, âgé de 39 ans, né à Noyon, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, ayant été appelé au ministère par Brissot, Roland, Dumouriez, ayant à cette époque été l'âme du parti d'Orléans, et comme ayant appuyé de tous ses efforts, avec Cavière et Roland, la proposition de Kersaint de fuir au-delà de la Loire avec l'assemblée législative, le conseil exécutif et Capet (le fils de Louis XVI). »

Lebrun mourut sous le coup de cette banale accusation de royalisme, dirigée contre le parti qui voulait concilier l'ordre avec la liberté. Il appartenait en effet à cette fraction girondine qui, en poussant à la guerre, favorisa l'expansion révolutionnaire que la Montagne voulait concentrer à l'intérieur.

M. W. Miles, diplomate anglais, a publié des lettres de Lebrun, sous ce titre :

*Authentic correspondence With M. Lebrun, the french minister, and others, to february 1793, London 1796, in-8°.*

— On peut consulter en outre : Michaud, *Biographie universelle* ; — Chaudon et Delandine, *Biographie des contemporains* ; — Le Moniteur universel de 1792 et 1793, an I et II.

### LESCOT (Charles), Ingénieur,

*né à Pont-Sainte-Maxence.*

1759—1801.

Sorti de l'école royale des Ponts et Chaussées, il travailla d'abord au dessèchement des marais de Rochefort. Le 27 ventôse an VIII, il fut nommé ingénieur en chef et attaché à l'armée d'Italie. Après la bataille de Marengo, il fut désigné pour diriger la moitié de la route du Simplon, sous l'inspection de Céard et du général Turreau. Les difficultés presque insurmontables du terrain, les neiges qui couvrent la terre huit mois de l'année dans ces montagnes, l'empêchèrent longtemps d'arrêter un tracé définitif (entre Brieg et Algaby). Les besoins de son service l'ayant appelé à Milan, il partit sans s'arrêter aux dangers du passage, et dans la plus mauvaise saison de l'année, en nivôse. Il

fut atteint à son retour d'une pleurésie qui mit fin à ses jours. Houdouart fut chargé de la continuation des travaux (1).

C'est une belle gloire pour Lescot d'avoir attaché son nom à deux des entreprises les plus utiles, les plus grandes des temps modernes ; d'avoir substitué, par le dessèchement de marais fétides, des terres fertiles en moissons à des eaux stagnantes qui n'engendraient que fièvres mortelles ; d'avoir, par le tracé d'une voie grandiose, matériellement rapproché deux nations moralement unies.

---

**LEVAVASSEUR (Bernard-Marc-Francis),**

Littérateur,

*né à Breteuil.*

1775 — 1830.

Cet honnête et classique écrivain figure avec honneur dans le cours de littérature de Noël et Delaplace, à cause de sa traduction en vers français du livre de Job. Il était fils du maître de poste de Breteuil, et fit d'excellentes études au collège de Lisieux, à Paris. La révolution n'était guère favorable à la littérature. M. Levassieur se fit maître de poste comme son père, et devint par la suite maire de Breteuil et conseiller général de l'Oise.

Levassieur fut mieux qu'un bel esprit : il fut un homme utile. Non content de contempler la nature et de cueillir les

---

(1) Documents particuliers communiqués à la *Nouvelle Biographie générale*.

fleurs de la poésie, il voulut les féconder par des travaux utiles.

Partisan déclaré des nouvelles méthodes de culture, il s'associa dans le département à tous les progrès et en prit souvent l'initiative.

En 1820, il fut nommé correspondant du comité d'agriculture de Clermont. Le *Moniteur* de cette année, page 254, mentionne ainsi ses titres à cette faveur :

« Clermont (Oise), M. Levavasseur (prairies artificielles, introduction de la lupuline ou luzerne dorée, multiplication et amélioration des bestiaux, culture en grand de la pomme de terre, dessèchements, plantations très-considérables, introduction du peuplier suisse). »

Tout en perfectionnant la culture de ses fermes, il ne négligeait pas l'industrie des transports, et l'entreprise Levavasseur voitura longtemps la clientèle picarde entre Amiens et Beauvais, depuis que le poète avait mis Pégase à l'écurie.

Il mourut, le 1<sup>er</sup> février 1830, presque subitement à Clermont (Oise). Il avait été décoré de la Légion-d'Honneur.

Le *Moniteur*, tome 1<sup>er</sup>, 1830, page 156, mentionne ainsi sa mort : « Dimanche dernier, des affaires particulières l'avaient appelé à Clermont, où il expira. Il n'était âgé que de cinquante-cinq ans. C'était un père de famille très-estimable; il avait fait de bonnes études, etc. Il sera universellement regretté dans son département. »

On a conservé de M. Levavasseur : 1<sup>o</sup> *Ode à l'éternel*, 1820. 2<sup>o</sup> *Le Livre de Job*, traduit en vers français avec le texte de la Vulgate en regard, suivi de notes explicatives. Paris, 1826 (1).

---

(1) Graves : *Statistique du canton de Breteuil*. — *Nouvelle Biographie générale*. — *Moniteur universel*, 1820-1830.



**Jean de LIGNIÈRE**, Bourgeois de Beauvais.XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Pendant les longues guerres du moyen-âge, toutes de surprises et de dévastations, nulle ville n'eut plus à souffrir et à conjurer de maux, par de glorieuses résistances, que la ville de Beauvais. Trois fois brûlée par les Normands, au ix<sup>e</sup> siècle, puis au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle; en 1018 et l'an 1180, elle fut souvent inquiétée dans toutes les guerres ultérieures, féodales, civiles ou étrangères, comme ville frontière et l'une des places fortes des Marches de Picardie. C'est au généreux dévouement et au brillant courage de plusieurs de ses bourgeois que cette ville a dû d'être à jamais célèbre par sa glorieuse persévérance à défendre ses libertés communales et son indépendance nationale. Plus desservie que protégée par ses évêques féodaux, elle fut exposée à de fréquents désastres pendant la Jacquerie, qui fut suivie de la hideuse guerre des Bourguignons et des Armagnacs. La guerre de cent ans lui fut plus funeste encore.

Nous avons signalé, dans les volumes précédents (1859, 1860), le Grand-Ferré et Jeanne-Hachette; nous allons faire connaître maintenant Jean de Lignière qui figure aussi avec honneur parmi les libérateurs de Beauvais; c'est un légitime tribut de reconnaissance à payer à ces généreux dévouements.

Pendant la guerre des Anglais, les habitants de Beauvais, qui s'étaient déclarés pour Bourgogne, ne purent se soustraire absolument à l'influence des alliés de Philippe-le-Bon. Ils surent du moins se tenir dans une juste indépendance entre les deux partis, qui ne purent marcher longtemps d'accord. Dans une situation si délicate, ils eurent la sage

précaution de ne recevoir de garnison ni anglaise, ni bourguignonne. Aussi, en 1429, quand l'apparition de Jeanne-d'Arc eut rappelé la France au sentiment de sa nationalité compromise; parfaitement libres de disposer d'eux-mêmes, en dépit des factions organisées par Pierre Cauchon, leur évêque, les Beauvaisiens se rallièrent avec empressement à la cause de Charles VII, qui était alors celle de la France. Il suffit d'un envoyé du duc de Bourbon pour recevoir leur obéissance, et toutes les villes environnantes, jusqu'à Reims, suivirent cet exemple. Ainsi fut ouverte la route pour le sacre.

Mais la fortune, qui soumet à tant d'épreuves ceux qui poursuivent l'accomplissement des grandes choses, sembla incliner vers de fâcheux retours.

Après le siège de Compiègne, les mêmes châteaux, Creil, Gournay, etc., furent repris, et celui de Rouen, où s'étaient renfermés les sieurs de Boussac, de Fontaine-Lavaganne et de Mouy, en s'y introduisant par surprise, ne put tenir malgré la longue résistance et à cause du petit nombre de ses défenseurs.

Encouragés par des succès, qui semblaient se renouveler depuis qu'ils avaient cru détruire, par le supplice de la sorcière, le charme qui avait causé leurs précédents revers, les Anglais eussent fait payer cher à Beauvais, s'ils avaient pu la prendre, ce qu'ils appelaient sa défection; mais les Beauvaisiens étaient sur leurs gardes.

Le 7 juin, jour de la Trinité, une troupe considérable d'ennemis se répand sur le territoire de Beauvais, qu'elle pille et ravage à l'envi; puis, s'avançant brusquement vers les murs de la ville, ils se précipitent par la porte de l'Hôtel-Dieu, mal gardée à ce moment. Les premiers qui s'avancèrent étaient déguisés, les uns en femmes, les autres en paysans chargés de fagots; ils tuèrent à petit bruit les portiers occupés à lire leurs saufs-conduit, et se précipitèrent

à travers la porte ainsi livrée, suivis de leurs compagnons postés près de là en embuscade. Déjà beaucoup d'entre eux avaient pénétré par cette issue, et l'absence de Moutier-Raulet, capitaine de la ville, favorisait leur entreprise. Beauvais courait le plus grand danger de tomber aux mains de ses envahisseurs si un secours inespéré ne venait changer la situation.

Le dévouement, la présence d'esprit et l'intrépidité de deux généreux citoyens y pourvut.

Ces deux vaillants hommes s'appelaient Guehnies ou Guehengnies et Jean de Lignière. Ce dernier survécut seul à son exploit, mais leurs noms restent inséparables.

Le premier, lieutenant du roi, commandait à la place du capitaine; le second, titulaire du fief de l'orfèvrerie et d'autres relevant de l'évêché, combattait en volontaire.

Guehengnies, comme commandant de place, accourut le premier et s'empressa d'organiser la résistance; Jean de Lignière l'avait suivi de près pour seconder ses mouvements, et tandis que celui-ci, à la tête d'une poignée de soldats et des quelques citadins qu'il avait ralliés autour de lui, résistait aux Anglais, introduits déjà en grand nombre au-dedans de la ville, et les contenait avec fermeté, les chassait jusque en dehors de la porte extérieure; le second montait en toute hâte sur le mur, surmontant la porte occupée, et arrivait auprès de la herse ou porte à coulisse suspendue entre les deux portes. Là il coupa si adroitement les cordes qui la retenaient, qu'en la faisant tomber, il ferma toute issue aux ennemis, restés encore au dehors. Tous ceux qui se trouvaient au-dedans furent taillés en pièces.

Guehnies et ses compagnons qui avaient effectué si à propos leur sortie, eurent malheureusement le même sort en s'opposant à l'entrée d'un plus grand nombre d'ennemis, mais leur généreux dévouement assura le salut de la ville.

Les braves trépassés furent ensevelis dans l'église de Saint-Sauveur, et tous les ans, à la Trinité, jour anniversaire de ce fait glorieux, les habitants vinrent processionnellement sur leurs tombes, prier pour leurs âmes.

Un des ponts de Beauvais a depuis porté le nom de Lignière, en commémoration de ce brillant fait d'armes (1).

---

**LOISEL (Antoine),**

Avocat au Parlement, Jurisconsulte et Historien,

*né à Beauvais.*

1536 — 1617.

IN SOLO JESU NATUS.

Tel est l'anagramme de son nom latin *Antonius Loissellus* : pieuse devise qu'il découvrit lui-même, qu'il adopta comme sa loi morale, et toute sa vie fut l'explication et la confirmation de cette sainte parole, car il ne fut pas moins remarquable par la beauté du caractère, la pureté et l'excellence des mœurs que par l'éclat du talent.

Né au beau temps de la Renaissance, dans ce xvi<sup>e</sup> siècle, qui fut un âge de lutte et de transformation, Loisel apparaît comme un des grands acteurs de cette œuvre de régénération et d'enfantement de nos institutions nouvelles.

---

(1) Loisel : *Mémoires de Beauvaisis*, in-4°, fait recueilli par Adrian, avocat. — Simon : *Supplément aux Mémoires de Loisel*, in-12. — Doyen : *Histoire de Beauvais*.

Les circonstances lui furent des plus favorables, et ses dispositions à y répondre des plus heureuses.

Il vit le jour au sein d'une famille où la vertu était traditionnelle; et il se fit légiste au moment où le barreau appelait les plus hautes capacités et où le Parlement avait la haute main dans les affaires publiques. L'homme privé et l'homme public offrent un modèle également beau à suivre.

Sa famille, d'ancienne bourgeoisie, était l'une des plus respectables de Beauvais. En parlant de ses ascendants, dans ses *Mémoires de Beauvoisis*, il ne remonte qu'à la quatrième génération. Il semble ignorer, du reste, l'origine de son nom de l'Oisel ou l'Oiseau, et se contente d'en plaisanter à l'occasion du nom de son grand oncle, *Jean Avis*, médecin des rois Louis XII et François I<sup>er</sup>, directeur de la maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais. Un mot de plus sur lui; il nous tiendra lieu d'une biographie spéciale : « Jean Avis, dit Eloy (1), prit le bonnet de docteur à la Faculté de Médecine de Paris, fut reçu à la régence, en 1498, et choisi doyen en 1504, 1505, 1506. Sa réputation fut si grande qu'elle avait inspiré à Antoine Loisel le désir d'être médecin et un goût pour la médecine qu'il conserva toute sa vie. »

Telle était l'estime dont jouissait Jean Avis parmi ses collègues, que le corps des médecins le nomma parmi les députés qui assistèrent, au nombre de quatre, aux conférences tenues à Paris, en 1473, pour la condamnation des *Nominaux*, secte philosophique très-célèbre. Jean Avis, qui mourut en 1521, laissa un fils, Philippe Avis, qui fut lieutenant-général et président à Senlis, et père d'un président de la Cour des aides, conseiller d'Etat : sa sœur fut abbesse de Penthemont.

---

(1) *Dictionnaire historique de médecine.*

Loisel avait connu son grand père et sa grand'mère et douze de leurs enfants vivants, desquels son père était l'ainé, à l'exception de ceux qui étaient religieux. Mais nous le laissons parler lui-même sur ses ascendans et sur sa vie privée.

Ces scènes de la vie de famille aujourd'hui si rares, aujourd'hui perdues, ont leur charme et leur moralité.

« Je penseray estre blasmable, dit-il (1), et reprehensible du péché d'ingratitude si j'oublois de mettre au nombre des personnes de renom de Beauvais Nicolas l'Oisel mon ayeul, pour avoir esté l'un des plus hommes de bien, des plus heureux en sa vie et en sa mort, et qui a reçu plus de bénédictions de Dieu en sa postérité qu'il se scaurait dire, et que je serais cōtraint de remarquer en tout autre que ne m'appartiendroit en riè de la ville ou du pais. Car outre ce qu'il était dévot envers Dieu, d'une vie innocente et bienfaisant à un chacun, il rencontra un heureux et fécond mariage avec Marie Walon, vivant ensemble plus de cinquāte ans avec toute amitié et concorde, voyant douze de leurs enfans pourvus, lesquels ils assēblaient tous les dimanches à souper en leur maison, et biē souvêt les enfans de leurs enfans : me souvenant moy qui estoy le douziesme et dernier de nostre maison, de les y avoir tous veus : ce qu'ils faisoient afin de les entretenir en amitié. Comme de faict ils y continuerent, de sorte qu'ils firent partage des biens qui se trouverent après leurs deceds sans employer ny greffier ny notaire, estans tous majeurs. Le bon homme décéda le premier, aagé d'environ quatre-vingts ans et sa femme en la même année. Il avait vu un de ses fils cordelier, qui lui donna l'habit de saint François en sa mort, et fut ainsi porté en terre avec beaucoup de

---

(1) *Mémoires de Beauvaisis.*

deuil et de solennité, les visage, mains et pieds découverts, selon que sa représentation se voit en pierre, dans les Cordeliers, sur l'autel qu'on y fyst bastir, auquel se célèbrent les messes de fondation sur lequel pareillement ses douze enfants sont représentés, et la plupart d'eux enterrés en ce lieu. Il était fils de Pierre L'Oisel, petit-fils de Robert, tous bourgeois de Beauvais. »

C'est dans cette famille patriarcale que le jeune Antoine puisa les solides principes qui dirigèrent depuis toute sa conduite.

Son oncle, Jacques Loisel, dont il parle plus haut, avait été d'abord maistre ès-arts, et régent à Paris, docteur en théologie. Devenu cordelier, à Beauvais, il se rendit célèbre comme prédicateur et plus édifiant encore par ses bonnes œuvres.

Son père fut Jean Loisel et sa mère Catherine d'Auvergne, fille de Nicolas d'Auvergne, seigneur d'Authueil. Il naquit le 16 février 1536, et reçut au baptême le nom d'Antoine. L'intelligence vive et précoce de ce Benjamin de la famille était de bon augure. On prit d'autant plus de soins de son éducation qu'il y répondait plus parfaitement. De l'école primaire, il passa au collège de la ville. En 1549, on l'envoya à Paris, au collège de Presle, dont Ramus était principal. Ce célèbre professeur le prit en si grande amitié, que plus tard il le nomma son exécuteur testamentaire et lui légua le quart de son mobilier. Le jeune Loisel suivit le cours de philosophie de M. Amariton qui, selon les principes du maître, procédait par les commentaires des bons auteurs. Il tirait ses doctrines des épîtres d'Horace. L'élève prit goût à des leçons qui s'inspiraient du charme et de la finesse du poète épicurien.

Il continua ses cours durant cinq années, et employa les dernières à suivre les leçons grecques et latines de Ramus, de Strazel et de Turnèbe; aussi était-il déjà très-versé dans

ces deux langues lorsqu'il songea au choix d'une profession.

Il inclinait pour la médecine, mais son père, qui fondait déjà sur lui les plus belles espérances, pensait « qu'un médecin ne pouvait être qu'un médecin, au lieu qu'un avocat pouvait devenir président et chancelier. »

Antoine Loisel, qui ne céda qu'à regret aux vues de son père, alla à Toulouse en 1554. Il retrouva dans ce centre des hautes études les saines traditions du droit romain et le génie de *Cujas* pour le ressusciter. Les leçons d'un aussi grand interprète lui en rendirent l'étude aussi attrayante qu'elle lui avait paru fastidieuse dans la barbare exposition des autres professeurs. Il écouta aussi celles de *Tavart* pendant quelque temps.

Mais *Cujas* seul le captivait tout entier. Il le suivit à Cahors et ensuite à Bourges. C'est là qu'il rencontra *Pierre Pithou*, son digne émule, avec lequel il vécut dès lors en fraternité de cœur et d'œuvres, au point de ne former, pour ainsi dire, qu'une âme et qu'un esprit dans un même corps.

La plus parfaite réciprocité de sentiments s'était aussi établie entre le maître et ses deux élèves favoris. Loisel n'avait encore que dix-neuf ans que déjà *Cujas* lui donnait le titre « *d'adolescentis et humanissimi et supra ætatem eruditi,* » jeune homme des plus lettrés et d'une érudition bien supérieure à son âge.

Cependant *Cujas*, dont la rivalité avec *Duarin* s'était changée en animosité, quitta la Faculté de Bourges pour se rendre à Paris (1557). Les deux inséparables l'y suivirent, puis le rejoignirent à Valence où il alla ensuite. Là ils logèrent dans sa maison, travaillant dans sa bibliothèque jusqu'à deux ou trois heures après minuit. Bientôt le maître trouva de dignes collaborateurs dans deux élèves qui s'étaient imbus de ses doctrines au point qu'ils l'égalèrent presque en pro-



fondeur. Identification bien digne de remarque et aujourd'hui sans exemple ! Car il y a je ne sais quel génie occulte interposé dans les rapports des professeurs et des disciples pour les glacer et les stériliser.

Loisel eut deux grands maîtres qui constituaient pour lui une paternité nouvelle : et il leur fit conjointement cette épitaphe sur les tombeaux de ses pères :

PETRI RAMI ET JIACI CUIACII

*Præceptorum epitaphum.*

Vos præceptores liceat censere parentum  
In tumulis, nati qui me coluistis amore,  
Rame parens logicæ, Cujaci juris asylum.

Vous, mes précepteurs, qu'il me soit permis de vous supposer dans le tombeau de mes pères, qui m'avez chéri comme votre enfant, Ramus, père de la logique; Cujas, asile du droit.

Quels maîtres et quels élèves !

Dans une épitaphe grecque, il appelle encore Cujas : l'œil et le coriphée des hommes de loi.

Ὁφθαλμὸς νομικῶν ἐβίβιακετ καὶ κερυραῖος.

Loisel avait terminé son droit; le moment était venu d'aborder le barreau : c'est à Paris qu'il se proposait de débiter. Il ne voulut pas quitter les riches bords du Rhône sans faire plus ample connaissance avec la nature méridionale.

Il partit de Valence, et, passant par Romans, il visita successivement Grenoble, Chambéry et Genève. Les délicieuses vallées de l'Isère, les ravissants paysages de la Savoie, et surtout le magnifique panorama des Alpes et le splendide miroir du Léman charmèrent son imagination de poète et d'observateur. Il revint, par Lyon et Bourges, à Paris, où il arriva la veille de Noël, en 1559.

Il s'y installa riche d'émotions, de savoir et de projets

d'avenir. Mais les débuts sont difficiles. Pithou et lui méprisaient l'intrigue; ils se voyaient délaissés du public qui les ignorait encore. Incertain sur ce qu'il allait faire, Loisel alla rendre visite à un de ses frères (1) alors lieutenant général à Senlis. Il fut gracieusement accueilli et entouré des soins les plus empressés dans la maison de ce frère qui lui prodigua les attentions pour le retenir près de lui. A force de sollicitations, il se décida à plaider, et fixa tout aussitôt l'attention générale. Les parents l'épiaient, les jeunes filles soupiraient; on lui parla du plus grand parti de la ville : la nouveauté a tant d'attrait. Le jeune débutant n'eut garde de se laisser éblouir; un autre avenir le préoccupait. Ainsi il l'exprime dans son langage d'une naïveté pittoresque : « Il lui sembla que, parmi tous ces aises et avantages, il n'était point dans son eau; et ne cessa qu'il ne vint demeurer à Paris, après les Pasques de 1560, pour y suivre le Palais, y ayant été receu avocat dès le mois de février précédent. » Il n'y trouva pas plus d'encouragement que la première fois.

Pithou et lui demeuraient ensemble, hantant les audiences assiduellement, et, bien qu'il se crût, disait-il, aussi capable que beaucoup d'autres, il restait sans emploi. Débuter à tout prix était le seul moyen d'arriver. Loisel s'employa dans l'étude d'un procureur avec la perspective et la promesse d'obtenir des causes : il n'eut la première qu'en 1563.

« Il n'en eut pas plutôt plaidé trois » qu'il se vit remarqué et même pris en grande considération. M. Dumesnil, avocat du roi, avec lequel il était entré en relations au Parquet, l'attira dans sa maison et lui proposa en mariage sa nièce Marie Goulas, fille orpheline de M. Léonard

---

(1) Philippe Loisel.

Goulas, ancien avocat au Parlement. Loisel, qui ne songeait pas encore au mariage, n'eut cependant garde de s'attirer, par un refus formel, la disgrâce d'un homme aussi influent. Mais ses parents, dont il réclamait le concours pour avoir un prétexte honnête d'éluder ce mariage, s'empressèrent au contraire d'en arrêter la conclusion, et les noces furent célébrées le 2 juillet. Les mariages viennent du ciel, disait-il dans son ébahissement !

Les causes lui arrivèrent dès lors plus nombreuses, et sa réputation le fit comprendre au nombre des substitués du procureur général ; il y fut reçu en même temps que son ami Pithou. Cette charge était dévolue aux avocats les plus capables, pour servir de conseil aux procureurs généraux dans les affaires les plus importantes. Il eut une occasion plus éclatante de mettre à jour son profond savoir.

Lorsqu'en 1566, Cujas songea à publier son Code théodosien, et qu'il voulut y joindre les nouvelles de quelques empereurs, ce fut Loisel qui lui fournit celle de l'empereur Majorien, et plus tard celle d'un jurisconsulte inconnu, placée en tête des soixante consultations de l'auteur.

Loisel qui, en 1567, était allé aux grands jours de Poitou, revint le mois suivant à Paris, qu'il trouva assiégé par les protestants.

Sa femme lui avait déjà donné plusieurs enfants, lorsque, le 2 août, sixième année de son mariage, il perdit M. Duménil, au moment où il devenait capable des plus grandes affaires, et qu'un si puissant patronage lui était encore fort utile.

Loin de se décourager, il songea à se concilier des partisans parmi les personnages les plus éminents de la magistrature. Comme il lui vint un nouveau-né l'année suivante, il convia pour parrains MM. de Pibrac et de Thou,

et pour marraine M<sup>me</sup> de la Guesle, femme du premier procureur général, et il était en grande faveur auprès des premiers présidents de Thou et de Harlai.

Il s'occupait avec plus d'assiduité que jamais de ses plaidoiries, lorsqu'il devint conseiller du trésor par suite de la retraite de son beau-frère, M. Goulas, qui en était le titulaire. L'exercice de cette charge lui fournit l'occasion de connaître des domaines et des droits de la couronne : il l'occupa pendant cinq années.

Exécuteur testamentaire de Ramus, mort victime de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, Loisel ne réussit guère. Il ne put parvenir, malgré ses efforts, ni à recouvrer les rentes dont les titres avaient été pillés, ni à réaliser la fondation d'une chaire de mathématiques, conformément aux dispositions du testateur. Il adressa, sur ce dernier projet, à des savants étrangers, plusieurs lettres en latin dont on retrouva les copies parmi ses papiers.

En 1573, compris dans le conseil des avocats du duc d'Alençon, il y obtint la préséance; ses remontrances et les plaidoyers, qu'il prononça et publia, pour les affaires du prince, furent remarqués par tout le conseil, et la reine Catherine de Médicis, dont il était également l'avocat, lui en fit des éloges. Dès ce moment, il fut employé dans les affaires majeures du prince et de sa royale mère, surtout pour ce qui concernait les communautés et le Chapitre de Notre-Dame de Paris. Nommé avocat du Clergé pour la réforme de la Coutume, il composa à ce sujet un Traité dont l'extrait a été retrouvé parmi ses œuvres, ayant pour titre : *De plusieurs négatives pour affirmatives, et affirmatives pour négatives*. Il grandissait en considération, et les faveurs lui vinrent sans sollicitation aucune de sa part. M. d'O, très bien en cour auprès du roi Henri III, qui l'avait retenu dans son conseil, lui fit alors donner, pour ses enfants, deux prébendes à Laon et à Beauvais. Un

peu avant, madame d'Angoulême, qui l'avait également retenu dans son conseil, l'avait fait pourvoir d'un état de conseiller de Montmorency, et lui avait fait donner le prieuré de La Chaise au Perche, près de Belesme.

Aux grands jours de Poitiers, auxquels il vint en qualité de substitut, avec l'élite des hommes du barreau et de la magistrature, en 1579, Loisel n'eut pas seulement à produire sa science de jurisconsulte, il y trouva l'occasion d'y exercer sa muse poétique.

On parla beaucoup de ces grands jours, destinés à assurer le rétablissement du service divin, tant pour la bonne justice qui s'y rendit « que pour la gentillesse de plusieurs braves esprits et grands personnages qui y étaient, lesquels, faisant trêve à l'étude, daignaient bien toucher le luth d'Apollon, et laisser là Barthole et les sacs pour quelques heures, se rafraichissant par un plus agréable labeur, qui est celui de la muse. » Une aventure assez gaie contribua surtout à l'exciter : Pasquier et mademoiselle des Roches en fournirent le sujet.

Les dames des Roches avaient publié des poésies remarquables : elles attiraient par les grâces de leur esprit toute la société lettrée; la fille était en outre admirablement belle et chaste. Comme il causait avec elle, Etienne Pasquier aperçut une puce qui s'était, dit-il, parquée au beau milieu de son sein. Envieux du bonheur de cette puce, sur laquelle il n'osait, malgré son désir, porter la main, vu qu'elle estoit *en lieu de franchise*, il voulut la célébrer par ses vers. Tous ses amis l'imitant (1), il s'en suivit une série de pièces françaises et latines, dont il fit et publia un Recueil, que l'on retrouve parmi ses œuvres, sous le titre

---

(1) Brisson, Mangot, Cl. Binet, Chopin, J. Scaliger, Turnèbe, Rapin, Catherine des Roches, La Coudraye, P. Pithou, etc., etc.

de LA PUCE ou *Jeux Poétiques*. Il y en eut même en italien et en espagnol.

Le *Pulex Pictonicus* d'Antoine Loisel, qu'il adressa à Monsieur de Harlay, fut fort admiré. Rhanutius Gherus l'inséra dans sa collection, intitulée : *Delitiæ poetarum Gallorum illustrium*, publiée en Allemagne, 1609; et Etienne Pasquier la tourna en vers français. Ces vers élégants sont assez peu connus et répandus pour qu'il nous soit permis d'en citer un passage :

Fallimur? An mentes falsâ sub imagine captos,  
 Errantes ve oculos species deludit inanis?  
 Non est hic pulex, non est, mihi credite, pulex,  
 Qui pluteos vatium et consultorum atria pulsans,  
 Cunctorum passim mentes ac pectora turbat.  
 Sed paulla ista, animi formam quæ sordibus æquat,  
 Fœda, tribas, fricatrix, subigatrix, mascula sapho,  
 Invidia atque audiis pictæ commota puella.  
 Huc procul ad placide labentis littora Clanis,  
 Pyctorumque arces, à Lesbo dæmona fuscum.  
 Fallacemque suum nigro sub tegmine misit,  
 Dæmona, qui formam mentitus pulicis atri,  
 Virginis occultum venis inspiret amorem.  
 Nec mora, susceptæ genium mandata capessens,  
 Fit levis ac pullus pullo de dæmone pulex :  
 Atque puellares cætus impune subintrans,  
 Incantam petit, inque sinum ac præcordia mordax,  
 Interque et vestes et lævia pectora crebro  
 Adsultu crepitans, pulchroque in corpore ludeus,  
 Virgineos omnes aditus, omnesque recessus,  
 Quos nec fas homini in cesto contingere; lustrat,  
 Si cæcos fibris atque ossibus implicet ignes.

Vidi, aderam, fateor, neque noxia lumina feci,  
 Sensit et erubuit virgo : etc.

#### IMITATION D'ETIENNE PASQUIER.

Je me trompe; une image en mes sens mal bastie  
 D'un object fantastique vainement me repaist :  
 Ce n'est point, croyez m'en, une puce, ce n'est,  
 Si de bien augurer j'ai le nom de mon père,  
 Cette affre saphon du monde l'impropre  
 Vilaine, infame, duite à tresmonsser son corps  
 Ingénieusement en mil honteux accords,

Jalouse des vertus qui logent en la belle,  
 Qui les hommes en mœurs en doctrine précelle,  
 Non fille vraiment, mais un Dieu poitevin,  
 Envoya de Lesbos son démon sur le Clin,  
 Qui se voulut voiler d'une noire vesture,  
 De la puce emprunta l'habit et la figure,  
 Pour d'elle practiquer quelque folastre amour.  
 Habile il obéit, et sans aucun séjour  
 Se fait léger et noir tout ainsi qu'une puce  
 Et sous ce masque-là dedans son sein se musse.  
 La prend à l'impourveu, et d'un doux aiguillon  
 La pique doucement, ores le teton,  
 Or sur tous les endroicts de son beau corps voltige :  
 Et peut-estre se perche au plus près du beau tige  
 (Que nul n'osa jamais, tant fut il chaste, voir)  
 Pensant par ses attraicts la vierge decevoir.  
 Je le scay, je l'ai veu, sans offenser ma veuë,  
 La fille fut espointe et doucement esmeuë,  
 D'un feu tout virginal, dont les traces je vis.

Il y a dans cette collection des vers beaucoup plus conformes au français de nos jours et infiniment gracieux, témoin ceux de La Couldrave et de mademoiselle Catherine des Roches. Mais ils sont étrangers à notre sujet.

Loisel s'était encore plus distingué dans ses fonctions juridiques que par ses vers; le pouvoir voulut l'en récompenser. Lorsqu'il fut de retour à Paris, M. d'O, surintendant des finances, lui fit donner quatre cents écus de la part du roi.

Il était alors question du mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth d'Angleterre. Comme avocat du prince, Loisel fut chargé de réviser les articles de ce projet, « pour y donner son avis, et pourvoir aucunement aux seuretés des accords et conventions d'iceluy. » Après un sérieux examen, le grand jurisconsulte se pénétra si bien de l'importance de l'affaire et de la responsabilité que faisait peser sur lui une si grave commission, qu'il ne jugea pas suffisant d'en parler à la façon des *advocats ordinaires du Palais*; il voulut s'en expliquer amplement et en homme d'Etat. Dans sa lettre à l'évêque de Mende, chancelier du

prince, il arriva à conclure que ce mariage n'était : ni utile à la chrétienté, quant au rétablissement de la religion catholique en Angleterre, ni avantageux pour la France, ni honorable, ni conforme à la dignité de leur maître.

En 1580, pendant que la peste désolait Paris, il se retira à Pontoise avec sa famille, et employa ses loisirs à des recherches sur les antiquités de cette ville, qu'il publia sous ce titre : *Pontoise*.

A la paix de Fleix (1), 1580, le roi accorda aux protestants une chambre de justice, en Guyenne, pour la pacification de cette belle province, toute ravagée par les guerres religieuses. Henri III, qui avait déjà pris Loisel pour procureur « dans le procès qu'il fit intenter assez extraordinairement au baron de Viteaux, » le nomma avocat général dans cette chambre. C'était une des plus hautes commissions de justice qui eussent jamais été données en France, tant par les bons effets qu'elle était appelée à produire, que parce que les hommes les plus éminents de la magistrature y étaient délégués.

Loisel hésitait pourtant à l'accepter. Elle le dérangeait de ses habitudes et compromettait sa position, en l'éloignant beaucoup de sa famille, du centre de ses affaires et du Palais, et en l'obligeant à se démettre de ses autres charges et à l'abandon de sa clientèle qui se grossissait de jour en jour de princes, de seigneurs et de bourgeois. Mais il y voyait une entrée dans les Etats, et l'emploi de ce riche fonds de connaissances, dans les lois, l'histoire et les lettres anciennes et modernes, qu'il avait acquis à grand travail, et qu'il savait employer avec talent; par dessus tout, les encouragements de ses amis et la satisfaction de

---

(1) Château situé en Périgord.



ne pas se séparer de son intime Pithou, nommé procureur général dans la même chambre; enfin la promesse qui lui fut faite, mais qui ne fut pas tenue, de lui laisser la faculté de revenir au bout d'un an; ces dernières considérations l'emportèrent sur les premières. Il se décida et partit en décembre 1581.

C'est à Bordeaux, en janvier, que la Chambre tint sa première séance. Loisel donna pour titre à sa remontrance : *L'œil des Rois et de la Justice*. C'était une exhortation à recevoir la compagnie « avec'éjouissance et assurance d'y obtenir justice esgale, suivant les édits de pacification. » Il l'envoya au président Achille de Harlai qui lui en avait fait la demande. Il en envoya aussi l'argument à Michel Montaigne, alors maire de Bordeaux, qui lui avait exprimé tout le plaisir qu'il avait pris à écouter sa harangue.

Il profitait de temps en temps des loisirs que lui laissaient les travaux de la chambre, pendant son séjour à Bordeaux, pour faire diverses excursions, avec de Thou, de Thumery, Pithou et autres, aux bains des Pyrénées, à Bayonne, où dans les villes environnantes, entre autres à Libourne et à Blaye; il en rapporta un recueil d'observations dignes de sa pénétration et de ses talents d'antiquaire.

A Agen, en octobre, il traita « *de l'Amnistie, ou oubliance des maux faits et récents pendant les troubles, et à l'occasion d'iceux,* » deuxième remontrance qu'il envoya à Chiverny, garde des sceaux, pour lui donner pleine lumière sur les travaux de la séance. Son œuvre fut continuée par Pithou, procureur du roi, à la clôture des séances, mai 1583.

A Périgueux, où la chambre fit l'ouverture de ses séances le 4 juillet, il prononça son *Homononce*, ainsi appelée, parce qu'il y parla de l'accord et union des sujets du roi; il la compléta à Agen. Il avait envoyé la précédente à M. de Villeroi, et il donna cette sixième à M. Chil-

lout, alors maire de Périgueux, « afin qu'il la fit publier dans le pays, pour ce que ce peuple là tenant quelque chose de son nom, c'est-à-dire de la dureté des pierres et rochers du pays, et étant fort porté à la violence, à l'injustice, à la discorde et à la désobéissance. »

Cette remarque montre avec quelle justesse Loisel observait et jugeait. Le Périgord est en effet rempli de roches calcaires, très-dures. Il renferme aussi du minerai de fer, dont l'essence se communique aux vins chauds et secs, et aux fruits savoureux qui alimentent les populations et excitent leur humeur querelleuse.

A Saintes, dans sa remontrance intitulée *Euzébie* (la piété), il fut bien servi par ses nombreuses lectures de l'Écriture et des Pères. Il y prononça sa huitième remontrance, qu'il intitula *Dice*, ayant pris pour sujet la justice.

Ces discours, si utiles pour l'histoire du temps, dont ils nous dépeignent l'état moral, mettent au jour en même temps l'avocat, l'érudit, l'antiquaire et le moraliste. Les citations des poètes, des philosophes et des textes sacrés; les maximes de la sagesse antique et de la morale chrétienne s'y succèdent à propos pour concourir au même but, la conciliation : ils sont, en outre, un événement politique. Dans la décadence des institutions du moyen-âge, quand le pouvoir civil aspire à la suprématie morale, c'est la magistrature qui exerce le véritable sacerdoce. Loisel avait compris toute la gravité de ses fonctions.

Telles sont les principales harangues que l'orateur choisit entre deux mille plaidoyers qu'il prononça pendant les trois années que dura sa mission.

Il ne négligea pourtant pas absolument la poésie.

Dans son voyage de Périgueux à Saintes, à travers d'affreux chemins, sa femme se cassa la jambe, près de Brantôme, où il revint. Il y composa un petit poème de circonstance, qui prit le nom de cette petite ville.

En dédommagement, M. de Villeroi lui fit compter trois mille livres, somme minime, à la suite d'une mission « qui lui avait dépensé le meilleur de son esprit et de son corps. »

Au renouvellement des troubles qui y vint mettre fin, sa position devint des plus précaires et des plus difficiles. Il rentra à Paris, juin 1584, le jour même où le duc d'Anjou était porté à Saint-Denis. Sa clientèle se trouvait dispersée, « le Palais ne le connaissait quasi plus. » A défaut d'offices pour le récompenser, le roi lui octroya des lettres de noblesse, qui lui furent, par une faveur spéciale, conservées sous Henri IV.

Et lui et Pithou, *son perpétuel collègue*, aimèrent mieux rester avocats et recommencer leur carrière, que de courir celle des emplois publics aux conditions qu'il fallait y mettre désormais. Ils avaient « déjà quitté tout à fait, dit Cl. Joly, la fonction de substitut au parquet : car ces emplois ayans estés érigés en titres d'offices et *rendus vénaux*, par édict du mois de may de la même année, ils n'y voulurent plus rentrer, quoique les partisans eussent offert à chacun d'eux une charge *gratuitement pour établir plus aisément leur édict, attirant à eux deux hommes d'un tel mérite*. Mais ils aymèrent mieux renoncer courageusement à cet avantage et profit qu'ils pouvaient faire en prenant ces charges, quand ce n'eust esté que pour les vendre, que de servir d'instrument à l'établissement d'un édict bursal et qui faisait préjudice au corps des avocats, auxquels ces emplois étaient particulièrement affectés. »

Loisel se remit donc à la plaidoirie et aux consultations. Il eut la clientèle de plusieurs maisons princières ou seigneuriales, entre autres celle de l'ordre de Malte, alors très-riche et très-puissant, et celle de Monsieur de Longueville, qui le prit pour *chef de son conseil*; il fut l'avocat de toute la famille qui l'honorait d'une grande estime.

De nouveaux troubles vinrent encore le déranger dans ses habitudes et changer l'ordre de ses travaux.

Au mois de may, 1588, survinrent les *barricades*, qui troublèrent non-seulement la ville, mais tout le royaume. « Ce qu'ayant préveu, dit-il, je m'en allai à Beauvais pendant les vacations, pour essayer si j'y pourrais faire ma retraite. Mais je la trouvai autant infectée de la Ligue que Paris, où je fus contraint de me tenir, puisque j'y estois et que l'on ne me chassa point. Pendant lequel temps j'eus tout le loisir d'apprendre les maux qu'apporte avec soy une anarchie et la révolte d'un peuple contre son roy; y ayant veu toutes les afflictions que Paris endura pendant cinq ans, dont il ne faut point parler ici davantage, en ayant escrit un gros cayer par forme de journal, depuis le 9 may 1588, jusqu'au 9 décembre 1593. »

Etranger aux mauvaises passions du temps, il employa en travaux charmants et utiles les jours si malheureusement dépensés par d'autres, et s'occupa assidûment à lire, à étudier ou à composer la plupart des ouvrages dont plusieurs out été publiés parmi ses *Opuscules*.

La perturbation des villes, lui faisant mieux apprécier la vie paisible des campagnes, il composa un ouvrage en trois livres, qu'il intitula : *De l'origine, noblesse, profit et plaisir de l'agriculture*, se promettant bien de s'y livrer « quand Dieu lui en donnerait les moyens par une bonne et salutare pacification des malheurs qui estoient alors. »

Il composa dans le même temps divers traités *sur les droits du Roy et de la Couronne*.

Mais il ne se borna point à de pures théories ou à des vœux stériles pour le bien public. Dès que le moment lui parut favorable, il travailla de son côté comme Pithou travaillait du sien à favoriser la reddition de Paris et l'entrée de Henri IV. « En effet, voyant que les esprits étaient las de la

guerre et commençoient volontiers à entendre à des propositions de paix, il en insinua lui-même doucement quelques propos à M. Luillier, prevost des marchands, son voysin et amy, pour le porter à consentir à la reddition de la ville; et finalement lui fait si bien sentir les avantages qui lui en devaient arriver, et au public, qu'il le persuada non-seulement d'y donner les mains, mais aussi de se joindre à la négociation qui se faisait pour ce grand coup d'estat, et qui fut le salut de la France (1). »

Henri IV les récompensa par les témoignages d'estime que lui donna, ainsi qu'à Pithou, les missions honorables qu'il leur confia : 1° en les choisissant, lui, comme avocat général, et son ami comme procureur général, pour réinstaller provisoirement ce qui restait des magistrats du Parlement de Paris *en attendant la venue de ceux qui estoient à Tours*; 2° en chargeant encore les frères Pithou et Loisel, avec le conseiller du Vair, « pour vaquer à la recherche exacte de tout ce qui avait été mis pendant la ligne dans les registres du Parlement qui pouvaient être injurieux au roi ou donner quelques pernicious exemples à la postérité, à fin d'en supprimer et d'en abolir à tout jamais la mémoire. »

Dans son discours de réinstallation, en présence du chancelier, assisté de quantité de pairs et autres grands officiers de la Couronne, Loisel fit voter l'institution d'une

(1) Le bon sens d'Erasmus, la probité de l'Hospital, ce fut le double programme de ces politiques d'abord railés par tout le monde. . . . .

mais laissez faire le temps, laissez les passions s'amortir, laissez l'esprit français avec sa logique droite se retrouver dans ce pêle-mêle, et ce parti grandira et on saura les noms des magistrats intègres qui l'appuient, Tronson, Edouard Molé, de Thou, Pasquier, Le Maistre, Guy-Coquille : Pithou, Loisel, Motholon, L'Estoile, de Laguesle, Harlai, Segulier, Duvoir, Nicolai...

(Charles Labitte : *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue.*)

procession annuelle commémorative du grand événement qui mettait fin aux troubles de la France; il y assista avec toute l'assemblée, le 22 mars. S'associant pleinement à la joie publique, il avait mis en tête de sa harangue cette strophe d'Horace, félicitant Auguste à son retour d'Espagne à Rome :

Hic dies vere mihi festus atras  
Eximet curas : Ego nec tumultum,  
Nec mori nostro metuam tenente  
Cæsare regnum.

• C'est avec le même zèle qu'il travailla à la reddition de sa ville natale. Les maire et pairs de Beauvais reçurent une lettre de leur célèbre compatriote Loisel, retourné depuis peu à Paris. Ses sages conseils au prévôt Luillier, son ami, avaient hâté la réduction de cette ville. Il suppliait ses concitoyens d'entrer en accommodement. Avec l'autorité de son caractère et de sa position, il leur démontrait l'inutilité de la résistance et les avantages de la paix. Laon venait de se rendre au roi; les Espagnols étaient en fuite : la religion était à l'abri de tout danger (1). »

Son invitation eut plein effet : le 4 septembre, les articles du traité entre le roi et la ville furent publiés à son de trompe, et le retour de la paix fut solennisé par une procession, par un *Te Deum* et par des amusements publics. Odet Loisel, seigneur de Flammermont, l'un des frères d'Antoine Loisel, fit partie de la nouvelle municipalité.

Messieurs de Tours (le Parlement) étant rentrés à Paris, Loisel retourna à ses fonctions d'avocat du commun ou du public, et se borna aux travaux du cabinet.

En 1595, dans son ouvrage *Sur la juste et canonique*

(1) Dupont-White : *La Ligue à Beauvais*. page 198.

*absolution du Roi*, il repoussait les dernières calomnies de la Ligue.

Il s'adonna dès lors aux travaux qui devaient perpétuer sa mémoire.

Au commencement de l'année 1595, par un heureux effort de critique, il tira de l'oubli le poème de la *Mort*, seul ouvrage qui nous soit resté à peu près complet de cet Hélinand, poète de Beauvais, qui fit les délices de la société la plus choisie de son époque. Loisel rendit ainsi à son pays et à la France l'un des premiers poètes qui aient chanté en notre langue, et il sut l'apprécier avec toute la finesse du goût le plus exercé.

Après cette citation :

Mors qui m'a mis muer en muë  
 En telle estuve où li cors suë  
 Ce qu'il fit au siegle d'outraige  
 Porce ai changié mon visaige  
 Et ai laissé et jeu et raige  
 Mal se mouille qui ne s'essuë

il ajoute :

« Ces vers me semblent si élégants que je pense que nous ne ferons que bien si après avoir rendu le nom, et esté comme les parrains d'une si belle et précieuse mort, nous lui rendons la vie après quatre cents ans tout entiers. Car outre la naisveté de l'ancien *Roman-François*, que nous y devons reconnaistre, et apprendre avec plaisir, je trouve son style bien orné et grandement figuré, son oraison plaine, sentencieuse, et morale, et sa rythme si riche et coulante, qu'il ne se trouve en chaque douzain, dont cet œuvre est pleinement composé, que deux lizières : et pour le dire en un mot, i'estime cet eschantillon se pouvoir parangoner, non seulement à beaucoup d'escrits de nos modernes; mais aussi surpasser plusieurs ouvrages anciens, et des nostres et des estrangiers, que nous prenons peine d'apprendre, et lisons avec admiration. Comme aussi

cet auteur les devance tous en aage et ordre de temps. Ce qui me confirme de plus en plus en mon opinion, que non seulement les estrangers ne nous ont rien appris en ce sujet de poësie vulgaire, *Léonine* ou *Saturnienne* : mais au contraire que les François les ont surmontez : et presque en toute chose monstré le chemin de bien faire et bien dire.

» J'adjousteray deux ou trois choses que j'ay depuis appris de Helinand et de ses vers de la *Mort* : l'une qu'il s'en trouve esquelz quelques-uns de ceux qui sont en ceux que j'ai fait imprimer ne sont point, et d'autres qui ne sont point aussi au mien. L'autre qu'en ceux que j'ai veu à la librairie de Saint-Victor, il y a qu'un abbé de leur maison en est l'auteur : qui est chose non véritable. Et la troisième que c'est notre Hélinand qui a écrit le martyre de Saint-Gérion et de ses compagnons qui est dans les tomes de Surius : lequel est très digne d'estre leu pour estre de tout autre estile que le commun des légendaires. Je crois que Vincent de Beauvais et Antonin Florentin sont en partie cause de la perte de son histoire, pour en avoir inséré la plupart dedans leurs livres. »

« Le poëme de la *Mort* contient quelques traits assez beaux et qu'on lit encore avec une sorte de satisfaction, dit l'abbé Goujet. » L'abbé Massieu traite au contraire d'hyperbole l'éloge de Loisel. « On fait bien de la grâce, dit-il, à Hélinand quand on se donne la peine de le lire. Quelques endroits naïvement exprimés, quelques moralités assez bonnes, mais rendues en termes presque inintelligibles, voilà tout ce que j'y ai vu. » Ce n'est pas le seul critique ignare qu'ait eu à subir le moyen-âge.

« On a reproché au poète qu'il était un peu caustique, et ce reproche est fondé. En effet, il est aigre et mordant, et quelquefois il attaque sans ménagement ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes. Comme quand il dit :



Rome est li mail qui tot assomme...  
 Qui fait aux simoniaux voile  
 De Cardonail et d'Apostoile, etc.

où par le nom d'Apostoile il entend le Pape, que nos anciens écrivains appellent de ce nom. Ce trait de satire n'aurait pas dû lui échapper, et il convenait moins dans la bouche d'un religieux qui faisait profession d'une piété rigide que dans celle de tout autre.

« C'est au reste sur la foi de Loisel que l'on donne à Hélinand les vers sur la *Mort* dont nous venons de parler; car on trouve dans quelques manuscrits d'autres vers sur le même sujet, compris en cinquante-quatre strophes de douze vers chacune, qui sont au moins aussi anciens que ceux qui sont aussi attribués à Hélinand, et d'habiles gens qui ont examiné les uns et les autres et qui sont plus versés que nous dans ce genre sont en doute lesquels doivent passer pour l'ouvrage de notre poète (1). »

Ce travail sur la mort fait par Loisel était une espèce de pronostic, dit son biographe, de tout ce qu'elle allait lui enlever de plus cher.

Le 22 août, il perdit, après trente-deux ans de mariage, sa femme, qui lui avait donné douze enfants, dont quatre morts avant elle.

L'année suivante, la peste lui enleva deux de ses fils, dont l'un nommé Edouard, était filleul du président Molé, et chanoine de Beauvais. L'infortuné vieillard, alors si gêné d'argent, qu'il accepta avec reconnaissance cent écus d'or, que lui envoyèrent M. et M<sup>lle</sup> Ollier, avec une lettre de condoléance, se transporta à Beauvais pour y chercher une diversion à sa douleur. Il partit de Saint-Maur sur une simple haquenée, son fils Gui, le seul alors

---

(1) *Bibliothèque française*, tome ix.

auprès de lui, l'accompagnant à pied. En passant à Presles, il fut accueilli par le président Nicolai, qui, n'ayant pu parvenir à le retenir dans sa maison, lui fournit un de ses gens et des chevaux qui le conduisirent jusqu'à Beaumont, d'où il arriva le lendemain à Beauvais.

Un coup bien terrible l'attendait encore à son retour à Paris.

« Comme il fut premièrement au palais, après la Saint-Martin de l'année 1596, M. Pasquier lui annonça le décès de M. Pithou : Ce que les siens lui avaient célé, sachant le grand deuil qu'il en aurait : Car ce fut un rengagement de ses douleurs, ayant perdu le plus grand ami qu'il eut en ce monde : dont il avait eu quelques sentimens et advertissemens, tant de nuict que de jour, voyant longtemps qu'il avait été sans recevoir de ses lettres, estant l'un et l'autre assez soigneux de s'entrescrire. »

En 1599, 16 février, il composa à l'occasion de son soixante-quatrième anniversaire, son *Androclus christianus* ou *Psalmus climactericus*, que Rhanutius Gherus inséra dans ses *Deliciæ poëtarum gallorum*. L'année suivante, il en fit une semblable sous le titre de *Psalmus meracclimactericus*, où il exprimait son désir de se retirer tout à fait des affaires du palais, pour être tout à Dieu et à soi-même. Et c'est dans ces derniers temps de sa vie, qu'il fit la plupart de ses extraits des lettres saintes, et particulièrement les prières et les louanges à Dieu, tirées des psaumes et autres parties de l'écriture sainte.

Néanmoins, consulté, en 1599, sur le divorce du roi avec la reine Marguerite de Valois, il composa un écrit : *Des divorces des rois de France pour la dispense du mariage du roi*.

En 1600, il publia la vie de P. Rutilius Rufus, romain, l'un des plus grands jurisconsultes de son temps, tirée des auteurs grecs et latins qui en avaient parlé, et qu'il dédia

à M. le Fevre, son bon ami, précepteur de feu M. le Prince. Il fait preuve d'une grande science critique et d'un talent réel d'historien, dans la vie de ce personnage consulaire qui porta les armes sous Scipion Emilien, et comme lieutenant de Metellus, dans la guerre contre Jugurtha, fut chargé par son général de remettre le commandement de l'armée entre les mains de Marius. Descendant de l'ancienne race des Rutiliens, qui comptait plusieurs consuls; comme tribun, Rutilus fut exclu du sénat Mancius, pour cause d'incivisme, comme consul, commanda l'exercice de l'escrime au sénat, etc., l'an de Rome 648. Loisel publia ensuite la vie de Dumesnil, son oncle, l'un des meilleurs avocats de son temps.

La troisième vie fut celle de Pierre Pithou, de Savoie, son ami, comme lui avocat du roi au parlement. C'était un juste tribut que l'auteur payait à l'amitié.

« Il me souvient, dit-il, que la première connaissance que j'eus de lui fut dans la boutique d'un libraire, où disputant d'un livre de Papinien de *officioso testamento*, il se rendit d'autant plus admirable, qu'il était si jeune, que nous l'appelions d'ordinaire le petit Pithou. Mais il crut si fort en peu de temps, et de corps et d'esprit, qu'il mérita à bonnes enseignes d'être appelé le grand Pithou. » Cujas écrivait de lui en ces termes : « Petrus Pithoeus Trecensis, adolescens probus et doctus, et juris disciplinæ optimè studiosus, etc., etc. » Et le grand jurisconsulte allait jusqu'à confesser qu'il avait appris beaucoup de choses de lui.

Josias Mescerus et Papyrius Masso avaient déjà écrit en latin la vie de ce savant homme, de cet érudit plein de sagacité, à qui l'on doit tant d'excellentes éditions des anciens historiens français et tant d'ouvrages et de commentaires sur le droit ancien et coutumier, sur l'histoire, les écritures, les pères, la littérature grecque et latine.

Mais il appartenait au témoin oculaire de la plupart de ses actions, et à son compagnon intime d'études de nous faire connaître l'homme tout entier.

Telle était l'étroite et constante fraternité qui avait régné entre ces deux sujets admirables, du jour où ils commencèrent de vivre pour la science, jusqu'au jour de leur cruelle séparation; telle était la conformité de mœurs et de maximes de ces deux êtres si vertueux que le survivant, en écrivant la vie du défunt, écrivait indirectement la sienne.

Tous les deux, disciples préférés du même maître, ils avaient exercé la profession d'avocat et rempli ensemble les hautes charges du ministère public, tant en Guyenne qu'au parlement de Paris, et y avaient apporté le même amour, le même zèle pour le bien public, pour la tranquillité et la prospérité de leur pays. Le même esprit les avait animés dans leurs études et leurs ouvrages, au point qu'ils semblent se commenter les uns par les autres.

Ces Vies furent suivies de son *Histoire des avocats*, qu'il composa en 1602, sous le titre de *Pasquier, ou dialogue des avocats du parlement de Paris*.

De nouvelles et cruelles pertes lui inspirèrent ses *Tumuli familiares*, tombeaux de famille, qu'il publia en latin et en français. C'était la substance de ses méditations sur les sages des temps passés. En ses derniers jours, il en recommanda la lecture à ses petits enfants par le distique suivant.

*Ad nepotes*

Debita post patriæ natali vota soluta  
 Bellovaco, ac Cunis reddita justa meis,  
 Accipite, o nati, si quidquam nostra Catonis  
 Carminibus præcis reddere musa potest.

Colletet donna ensuite une nouvelle traduction ou paraphrase, en vers français, de ces distiques moraux.

Loisel publia sa *Guyenne* en un volume in-8°, 1605, renfermant son *Plaidoyer de l'Université*.

Dans ce plaidoyer il démontrait avec une grande puissance de dialectique et une haute érudition que l'Université n'était point laïque ou payenne, ainsi que quelques personnes voulaient bien le prétendre, ayant pris naissance dans le giron de l'église, elle était exclusivement ecclésiastique.

Il dédia la *Guyenne* au chancelier de Sillery, et l'*Université*, en particulier, au président Molé.

Il publia également une harangue qu'il avait autrefois prononcée à Alençon, et quelques vers de circonstance.

Cependant la magistrature réclamait encore le concours de ses hautes lumières et de sa grande expérience. Vers la fin de cette année (1605), à la suite du voyage qu'il fit à Limoges, le roi eut l'idée d'envoyer dans cette ville une Chambre de justice dont la présidence était réservée à Edouard Molé. Il fit proposer à Loisel d'y remplir la charge d'avocat général. Empêché par son grand âge, le vieillard trouvait dur de s'arracher à des travaux qu'il considérait comme sa tâche la plus sérieuse; seulement il n'aurait pas voulu déplaire au roi par un refus.

Le détachement de tout ce qui était extérieur le gagnait de plus en plus. Les incommodités et maladies, dont il était atteint, s'aggravèrent dans l'année suivante. Au mois de juin il eut une *défaillance*, cum deliquio, dit-il, animi et corporis, *en plaine salle du palais*. Mais il recouvra la santé si parfaitement, qu'il put pleinement vaquer à ses études comme à l'ordinaire.

En 1607, il livra à l'impression ses *Institutes coutumières* ou *Manuel de plusieurs règles du droit coutumier et plus ordinaire de la France*; elles faisaient suite à l'*Institution du droit français* de Guy Coquille. « Ces deux ouvrages allaient merveilleusement ensemble; celui de Coquille

développant les principes *ex professo* ; celui de Loisel les résumant dans la forme de rédaction la plus énergique et la plus abrégée (1). »

« Claude Joly apprécie avec justesse ce labour d'Antoine Loisel, lorsqu'il dit : « que ce *Recueil*, quoique petit, ne laisse pas d'être d'une très-grande utilité, estant un ramas où l'on peut trouver en peu de mots les décisions les plus douteuses et controversées de nostre droit français. Et, en effet, ce petit ouvrage est peut-être celui qui lui a le plus coûté de faire. Au moins il n'en n'a fait aucun où il ait employé plus de temps, tesmoignant en la préface de ce libelle, lequel il n'adressa qu'à ses deux fils, qu'il avait travaillé à cette compilation depuis *quarante ans et plus*. »

« Pour moi, je suis si convaincu de l'importance et de l'utilité de cet ouvrage, ne fut-ce que sous le rapport historique, que je me suis résolu d'en donner une nouvelle édition qui, je l'espère, suivra de près la publication du *Dialogue des avocats*. »

Ce recueil, de toutes les règles générales du droit français, a pour commentaire la décision des questions les plus douteuses et les plus controversées qu'il renferme.

Ces modernes institutes ont eu plusieurs éditions, dont les principales par : Challine, 1566, in-8° ; Launay, 1688, in-8° ; Laurière, 1710, 1758 et 1783, 2 vol. in-12. Le chancelier d'Aguesseau en recommande la lecture dans sa quatrième instruction, de même que dom Mabillon dans son *Traité des études monastiques*. Son *Pasquier* n'est pas seulement le meilleur, c'est le plus intéressant de ses ouvrages. C'est une marque honorable d'affection dernière qu'il laissait à son ordre. Aussi recommande-t-il, dans son testament, à ses héritiers, de le publier.

---

(1) Dupin : *Notice*.

« Je ne connais pas d'écrivain plus capable d'intéresser tous les membres de la magistrature et du barreau : il y a des leçons et des exemples pour tous, pour ceux qui sont avocats, pour ceux qui sont devenus magistrats, et aussi pour ceux qui, après avoir quitté leur profession, seraient tentés d'y rentrer (1). »

Ce *Dialogue* avait été composé à l'occasion d'une ordonnance offensante pour le barreau, rendue en 1602 (ordre de Blois, art. 161). Loisel y montre combien il était jaloux de la dignité de son ordre dans les paroles qu'il leur tient par la bouche de Pasquier : « *Enfin vous devez vous efforcer de conserver à notre ordre le rang et l'honneur que nos ancêtres lui ont acquis par leurs mérites et par leurs travaux pour le rendre à vos successeurs.* »

C'est dans sa conscience qu'il trouva toutes les ressources de son art et le secret de sa rhétorique. Les hommes de vanité préfèrent la forme au fond ; ils cherchent dans l'éclat d'une élocution plus solide que nourrie, et dans les artifices de la parole, leurs plus beaux succès, ils ont pour eux les gens superficiels. Loisel pensait tout autrement. « Je désire en mon avocat, disait-il, le contraire de ce que Cicéron requiert en son orateur, qui est l'éloquence en premier lieu, et puis quelque science du droit ; car je dis tout au rebours que l'avocat doit surtout être savant en droit pratique et médiocrement éloquent, plus dialecticien que rhéteur, et plus homme d'affaires et de jugement que de grand ou long discours. » Tel était Loisel lui-même. Sa logique serrée, nourrie des faits et forte de sens, semblait dédaigner l'éclat frivole du discours. Aussi excellait-il dans les affaires sérieuses qui exigent toutes les ressources de la science. La sienne était vaste et des plus variées. Il était

---

(1) Dupin : *Notice*.

fort lettré et connaissait parfaitement ses auteurs anciens et nouveaux, et citait avec autant d'à-propos que de jugement et de goût les meilleures maximes des sages et les plus beaux distiques des poètes. Sa facilité de travail était prodigieuse et son esprit était apte à tous les genres d'exercices littéraires. Loisel fut le premier avocat de son temps.

« *Le Dialogue des Avocats* contient l'histoire de la magistrature aussi bien que celle du barreau. Car dans les trois premiers siècles qui suivirent l'établissement du Parlement rendu sédentaire (de 1302 à 1602), on voit presque tous les magistrats commencer leur carrière dans la profession d'avocat pour y faire montre de leur suffisance aux affaires, et les plus renommés par leur habileté et prudence prendre de là leur volée pour passer aux états de conseillers, advocats du roi, procureurs généraux et chancelliers. »

« Pour toute cette époque, on peut dire avec raison que Loisel a été le *Plutarque des gens de robe*. »

« Quelque peu qu'il dise sur chacun, il les caractérise si bien, et chemin faisant, il rattache si habilement à son dialogue les faits généraux et particuliers que son œuvre, pleine de charme à lire, malgré la rudesse mais aussi à cause de la naïveté de son vieux style, est restée la meilleure biographie de ces premiers temps (1). »

En 1608, lorsqu'on parla de nouveau de mettre à exécution le projet qu'avait formé le roi d'envoyer à Limoges une chambre de justice, Loisel fut « mandé par M. le chancelier de Sillery, pour être procureur général en cette chambre « au lieu d'avocat. » Mais le temps n'ayant pas permis d'y donner suite, il eut le loisir de continuer l'agréable travail qu'il prenait à revoir ses ouvrages. « Il

---

(1) Dupin : *Notice*.



s'appliqua surtout à recueillir et rassembler ses vers latins dont il livra à la presse la majeure partie en 1609. Ce qu'il y a de remarquable dans ce recueil, qui ne fut tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, c'est la grâce avec laquelle il exprime le vif attachement qu'il avait pour ses amis, parmi lesquels figurèrent les hommes les plus éminents de la magistrature et du barreau.

Non seulement il s'était retiré des affaires, mais encore il avait simplifié les siennes par l'abandon de ses biens à ses enfants, afin d'avoir plus de liberté de vaquer le reste de ses jours à *Dieu et à ses livres*.

« Au commencement de 1610, il prit plaisir à revoir les proverbes français qu'il avait autrefois *recueillis de ses vieux livres et manuscrits*. » Il en composa un recueil par ordre alphabétique, qu'il intitula : *Proverbes ruraux et vulgaires, anciens et modernes*, et l'adressa à Marescot, avocat, son gendre.

Pour faire suite à son *Histoire de la ligue*, il commença un journal des affaires du temps et le continua jusqu'en 1617. Ces deux pièces importantes que Cl. Joly n'eut pas sans doute le temps de publier, ont été malheureusement perdues.

Il était assez fréquemment interrompu dans ces intéressants travaux par des chagrins domestiques. Depuis 1601, il avait eu la douleur de voir mourir la femme de son fils aîné et les enfants nés de ce mariage. Vers la fin de 1610, la mort de ce fils aîné, Antoine Loisel, conseiller au parlement, y mit le comble. Il n'eut pour toute consolation qu'un fils posthume, né en 1611, du second mariage d'Antoine Loisel avec Anne Bailly, fille d'un président de la chambre des comptes. Il retint auprès de lui jusqu'à la fin de ses jours ce rejeton chéri, comme il le témoigne par ce distique.

AD VIDUUM FILIUM

Quis Civiliacâ lateat, si quæris, eremo.

Lærtisque senex, telemachusque puer.

En 1612, Loisel se chargea de publier l'*Histoire du Nivernais*, de Guy Coquille, sur le manuscrit autographe de l'auteur, qui lui fut remis par Claude Joly, lieutenant-général de la Connétablie, son gendre.

Lors de la tenue des Etats de 1614, il composa un mémoire dans lequel il remarquait avec grande raison, dit M. Dupin, « que c'estoit se moquer des Estats de les faire assembler pour donner au roi des moyens de pourvoir aux abus de son royaume, si l'on n'estoit contraint d'observer ce qui y serait advisé et ordonné. »

Et sur ce, il trace le plan d'établissement d'une sorte de Cour de cassation qu'on eut composée de Conseillers pris dans chaque Parlement : « laquelle Chambre jugera en dernier ressort, entre toutes sortes de personnes, ecclésiastiques, officiers et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient, des *Contraventions aux Edits*. »

Gravement malade à la fin de cette année, il trouva son soulagement et sa consolation dans la méditation des écritures. Après son rétablissement, il composa un *Index des Psaumes*, publié en tête du livre de ses *Observations ecclésiastiques*.

Les années n'ôtaient rien à la vigueur de son esprit. En 1615, pendant qu'il songeait à une nouvelle édition de ses œuvres, il put mettre la dernière main à ses *Mémoires de Beauvoisis*, qu'il publia l'année suivante. C'était le terme de ses travaux.

C'est un grand ouvrage qui renferme des documents précieux et des remarques judicieuses.

« Cette histoire renferme de précieux vestiges échappés aux Normands du ix<sup>e</sup> siècle, aux Anglais et aux Bourguignons du xv<sup>e</sup>. (1) »

---

(1) Dupont-White, procureur du roi à Beauvais : discours de rentrée de 1843.

Il se sentait bien aise d'avoir pu achever ce grand ouvrage et consacrer ses dernières années à l'honneur de la patrie par un titre à sa reconnaissance éternelle.

C'est ce sentiment qu'il exprime en latin au frontispice de son livre.

*Extremum hunc mihi, Christe Deus, concede laborem,  
Gratus ut in patriam moriar, vivamque superstes.*

Il trouva si largement à glaner dans le champ parcouru avant lui par Pierre Louvet, qu'il put faire un livre plus substantiel et plus ample que celui de son prédécesseur (1), neuf et rempli d'antiquités, de chartes et de titres tombés dans l'oubli, tant était grande sa science archéologique.

Il le fit paraître en 1616 et eut ainsi le temps de recevoir les félicitations de ses nombreux amis. Il mourut l'année suivante en relisant ses ouvrages jusqu'au dernier moment et les chargeant d'annotations nouvelles. Ses dernières paroles montrent jusqu'à quel point il en était jaloux.

« Je désire, dit-il, que tous mes livres, papiers et écrits demeurent à mon fils, pour conserver mes livres à son neveu, mon petit-fils, s'il en est capable, et ce pour le prix qu'ils seront estimés, avec quelque petite crüe; comprenant entre mes livres, mes médailles, antiquailles et tableaux. Que si mon petit-fils Antoine Loisel n'estait de nostre profession et incapable de faire son profit de mes livres (ce que Dieu ne veuille), je laisse à la discrétion de mon fils d'en disposer à tels de ses neveux Jolys et Marescots qu'il advisera. Ailleurs : Mon fils ce qu'il et autres de ses amis trouveront bon entre mes papiers, et singulièrement mes advocats et mes vers, avec ce que j'y ai adjousté; et si l'on

---

(1) Louvet n'avait encore publié que la première partie de son ouvrage si diffus.

r'imprime ce que j'ay cy-devant baillé, ce sera selon les corrections que j'y ai faites.

Ces livres méritaient bien d'être conservés à cause des notes précieuses dont il avait chargé les marges.

Ses volontés n'eurent malheureusement qu'un commencement d'exécution. Claude Joly, son petit-fils et son biographe, n'a publié que ses *Opuscules*, in-4°, 1652. On regrette de n'y pas trouver des ouvrages qui auraient aujourd'hui une si grande importance, tels que le *Journal des Malheurs de Paris*, du 9 mai 1588 au 9 décembre 1593, et un autre *Journal des affaires du temps*, de 1610 à 1617, y faisant suite. Joly en promettait des éditions que l'on attend encore et que l'on attendra en vain désormais, vu que les manuscrits sont probablement perdus (1). Il en est de même de son livre d'*Agriculture* et de ses *Proverbes*, qui étaient comme un appendice des *règles du vieux droit français*.

Frédéric Luidenbrogius a cité son Eugraphius, et Bouchel, ancien commentateur de Térence, son Grégoire de Tours, son Philippe de Beaumanoir et son Pierre de Fontaines. Ceux qui ont donné depuis des éditions de ces deux derniers auraient bien dû, dit M. Dupin aîné, travailler sur l'exemplaire de Loisel.

M. Dupin, qui avait publié le *Pasquier*, en 1818, à la suite des *Lettres de Camus*, en a donné une édition séparée suivie d'une notice sur Antoine Loisel, etc., in-12, Paris, 1844, chez Videcoq. C'est assez dire sur la valeur de cet ouvrage.

Antoine Loisel finit à l'âge de quatre-vingt-un ans, après s'être préparé à la mort par la lecture des psaumes. En considérant ses admirables vertus, qu'aucun vice, que nul défaut ne démentait, Claude Joly concluait par ces mots : *Qu'il ne doutait pas que son père ne fût un saint.*

---

(1) Le père Maimbourg les a cités dans son *Histoire de la Ligue*.

On trouvait dans ses papiers, « écrit, sur son nom latin, *Antonius Oisellus* : »

*In solo Jesu natus.*

C'était sa vie, sans tache, toute remplie par le travail et l'accomplissement de ses bonnes œuvres jusqu'à sa dernière heure.

Dès 1609, il avait composé et inséré parmi ses vers son épitaphe ainsi conçue :

Bellovaco genitum, Regina Lutetia ephebum  
 Excipit atque docet : summoque amandat habendum  
 Juris doctori, primi dein castra secutum  
 Militiamque fori, ditat lare, conjuge, natis.  
 Consilio incantos dextraque, et voce juvantem,  
 Privato ac plures resecatem in limine lites;  
 Rex patronorum regni suffecit honori,  
 Justitiæ ac pacis præconem Aquitaniæ et Vrbi.  
 Vltima, Christe Deus, concede tibi que, mihi que  
 Tempora defendi : miseri ac miserere sepulti.

Cet homme de bien, d'une science si profonde et d'une prudence si consommée, n'eut que des titres à l'admiration et à l'estime publiques dans tout le cours de sa longue carrière. Au milieu des passions ardentes, qui se firent jour de son temps, il n'eut un cœur et un esprit que pour aimer et servir, avec un dévouement sans bornes, ses concitoyens, son pays et son roi. Dans toutes ses actions et particulièrement dans ses écrits, se révèle avec une modestie et une naïveté charmantes, l'expression de sa bonté naturelle, toujours on y voit l'homme qui joint au sentiment de l'honneur des mœurs aussi simples que candides. On y remarque partout les traits singuliers d'un bon fils, d'un époux et d'un père tendre, d'un parent digne et d'un ami sincère et dévoué au point de s'oublier lui-même. On sait combien il fut reconnaissant envers les maîtres qui lui communiquèrent la science, cette seconde source de vie qu'il sut rendre si éclatante.

Aussi n'eut-il que des amis parmi lesquels il peut compter

avec un juste orgueil : le chancelier de l'Hôpital, le président Brisson, de Harlay et de Thou, Pasquier, Claude du Puy, de Sainte-Marthe, et autres grands caractères et talents sublimes, l'honneur de leur siècle, qui tous parlent de lui avec éloge et s'accordent à vanter ses mœurs antiques et son érudition profonde (1).

Sa longue vieillesse l'exposa à des pertes cruelles. De ses douze enfants, il ne lui restait plus qu'un fils, Guy Loisel, conseiller en la grande chambre et chanoine de l'église de Paris, et un fils de son aîné, appelé Antoine, comme son aïeul et son père, et conseiller au parlement, qui tous les deux marchèrent sur les traces de leur père.

Plusieurs des siens figurèrent dans les assemblées de la révolution de 1789. Lorsque l'un d'entr'eux réclama en 1791, que les restes d'Antoine Loisel, son aïeul, fussent transférés au Panthéon, un autre député fit observer que Loisel avait émis cette maxime despotique : *Si veut le roi, si veut la loi*, et la proposition fut rejetée à l'unanimité.

Les passions politiques d'une autre époque ne lui pardonnèrent pas une parole conforme à l'esprit du temps ; mais la France, mais son pays natal surtout, se souviendront de son extrême sollicitude pour tout ce qui pouvait contribuer à leur bonheur et à leur gloire (2). »

Loisel n'est pas seulement l'honneur du Beauvaisis par le talent et par les mœurs : c'est un homme qui honore la France.

(1) *Eximia probitatis atque doctrinæ Senex* S. J. Marthe dans l'él. d'Et. Pasq.

*Optimum doctissimumque Senem* Bignon *Cm. sur Marc.*

(2) *Vie de M. Antoine Loisel*, par Claude Joly, son petit-fils, ancien avocat au Parlement, puis chanoine de l'église de Paris, publiée en tête des *Opuscules de Loisel*. Paris, 1656, in-4°. — *Journal de Du Fayet, Pasquier et Notice sur Antoine Loisel*, par Dupin aîné, procureur général à la Cour de cassation, in-12, 1844, Videcoq. — Dupont-White : *Discours*

**Pierre LOISEL**, Conventionnel,

né à Beauvais.

1750 — 1812.

Il était descendant d'Antoine Loisel et avait embrassé comme son ancêtre la profession du barreau. Révolutionnaire par principe, dès l'origine, il devint administrateur par raison et fut un des plus dociles fonctionnaires du régime impérial.

« En 1790, dit la *Nouvelle biographie générale*, il fut nommé vice-président du Directoire de l'Aisne, et, en septembre 1791, membre de l'Assemblée législative pour le même département qui le renvoya l'année suivante à la Convention nationale. Dans cette assemblée, il s'occupa surtout des questions relatives aux monnaies.

Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort du roi sans appel au peuple ni sursis.

Il passa au Conseil des Anciens en l'an III (1795), et le 20 mai 1798 fut nommé administrateur de l'Enregistrement. Il devint ensuite préfet de l'Empire à Maëstrich, puis à Turin, et fut nommé, en 1809, conseiller-maître à la Cour des Comptes. Il mourut à son poste en 1812.

On a de Pierre Loisel quelques brochures sur la circulation du numéraire et un *Manuel du Receveur de l'Enregistrement*, aujourd'hui tombé en désuétude (1).

*d'installation*, 1843; *la Ligue à Beauvais*, in-12, 1846. — Dumoulin. — Niceron : *Vie des grands hommes*. — Lacroix Du Maine et Du Verdier : *Bibliothèque française*. — L'abbé Goujet : *Bibliothèque choisie*. — Jacques Lelong : *Bibliothèque historique de la France*, in-folio. — Moréry : *Dictionnaire historique*.

(1) Réimpression du *Moniteur universel*, Paris, Plon, éditeur.

**LOUVET (Pierre)**, Jurisconsulte et Antiquaire,

*né à Rienville ou à Vèrderel, près Beauvais.*

1569 — 1646.

Je ne voy guère histoire où l'auteur ait traité  
Nettement son sujet, sans flatter ou mesdire  
Mais à Pierre Louvet je ne trouve que dire  
Car il est en un mot *la pure vérité.*

*(Par un contemporain).*

*La pure vérité* est, en effet, l'anagramme de son nom; que Pierre Louvet justifie par la vie et par les œuvres de sa longue et laborieuse carrière.

L'histoire ne nous dit presque rien de l'enfance d'un homme aussi estimable, qui « s'absorba tellement dans les antiquités de son pays qu'il s'y oublia lui-même; » c'est le sort de beaucoup d'antiquaires. Nous savons seulement qu'il s'adonna de bonne heure à la jurisprudence et à l'histoire dans la connaissance desquelles il se montra très-versé.

Après avoir fait son droit il exerça la profession de jurisconsulte et se fit recevoir avocat au parlement. Il s'établit à Beauvais où il eut une nombreuse clientèle, ce qui ne l'empêcha point d'écrire et de publier de longs et savants ouvrages, employant tout le temps que lui laissaient ses consultations et ses plaidoiries à de patientes recherches sur les antiquités du Beauvaisis.

Par ses richesses et l'étendue de sa juridiction, le clergé tenait la plus large place dans les affaires du pays. Louvet, qui devint le conseil de beaucoup de membres de ce corps puissant, approfondit la juridiction ecclésiastique.



L'une de ses causes les plus importantes fut celle du père Triboulet, prieur des Dominicains, et qui fut par la suite procureur général de son ordre. Le révérend père avait été autorisé par le gouvernement de Louis XIII, à établir un collège dans le couvent des Jacobins de Beauvais, pour la réforme des études et de la discipline. Mais ses confrères, d'une humeur trop mondaine, se révoltèrent contre la sévérité de ses statuts et de ses réglemens. Au mépris des volontés du roi ils emprisonnèrent le malencontreux réformateur.

Cet acte de violence donna lieu à un procès. Avocat défenseur du moine persécuté, Louvet rédigea à cet effet un savant mémoire très-développé, sous ce titre : *Abrégé des constitutions et réglemens, tant des chapitres généraux que provinciaux et particuliers, pour les études et réformes du couvent des Jacobins de Beauvais*. Il l'envoya, puis l'imprima en 1618, avec une épître dédicatoire au roi, de qui il réclamait l'élargissement du religieux.

Le savant avocat publia ensuite : *Nomenclatura et chronologia rerum ecclesiasticarum diocæsis Bellovacensis. Parisiis, 1618, in-8°*.

« La Nomenclature, dit J. Lelong, est une espèce de pouillé des bénéfices du diocèse de Beauvais. Quant à la Chronologie, c'est un calendrier où il est fait mention, sous plusieurs jours de chaque mois, de divers événements relatifs à l'histoire ecclésiastique du diocèse, sous ce titre : *Breve ecclesiasticorum monumentum Diocæsis Belvacensis calendariis collectum*. »

Il avait déjà publié la première partie de son grand ouvrage sous ce titre : *Histoire et Antiquités du pays de Paris; Beauvais, 1609, in-8°*.

En 1613, la reine Marguerite le prit pour son maître des requêtes. Ce surcroît de travail n'empêcha point Louvet de publier une nouvelle édition de son histoire, sous

ce titre modifié : *Histoire de la ville et cité de Beauvais* : Rouen, 1614. Après quelques observations et remarques sur les anciens noms du pays, il traite en particulier des fondations en privilèges des églises et de la juridiction spirituelle de la pairie commune et des personnes de renom. Plus complète que les précédentes, son édition de 1631, Beauvais, in-8°, un fort volume, comprend plusieurs titres nouveaux de fondations d'églises, de monastères et autres institutions ecclésiastiques. Il la dédia à MESSIRE AUGUSTIN POTIER, évêque, comte et chastelain de Beauvais, prince et dame de Gerbroy, pair de France et grand aumônier de la reine, etc., et MESSIEURS DE SON SACRÉ SÉNAT ET COLLÈGE.

Dans cette dédicace, d'un style très-poétique et figuré, il caractérise ainsi son ouvrage : « En la composition de cette histoire j'ai suivy l'exemple des auettes qu'on appelle oysillons des muses, lesquelles voletans et parcourans les vergers et parterres du père de famille durant le printemps, l'esté et l'automne, pour recueillir la manne et les influences du ciel qui tombent sur les herbes et fleurs odoriférantes, colligent et font trois choses : le miel blanc, le miel jaune et la cire que le père de famille, au commencement d'hyver, trouva assemblez en leur ruche. Ainsi, en feuilletant les anciens cayers, tiltres et cartulaires du Beauvaisis, durant le printemps, l'été et l'automne de mon âge, j'ay colligé grande quantité de fleurs et singularités que j'ai creu devoir donner à Dieu et à ma patrie, et pour cet effet devoir être divisées en trois parties : en l'une desquelles est rejecté ce qui concerne les privilèges, les juridictions spirituelles et les personnes saintes et vertueuses de l'estat ecclésiastique ; en la seconde ce qui concerne les privilèges, les juridictions civiles et temporelles, et des personnes vertueuses de la noblesse et tiers estat : et en la troisième ce qui concerne l'histoire des uns et des autres. Et d'autant,

Messieurs, que le premier livre de la première partie qui vous concerne et regarde se trouve achevé, j'ay pensé que c'estoit mon devoir de vous le présenter et voüer, en attendant que la faveur divine me donne l'heur de mettre la seconde de la première avec les deux autres parties en lumière. »

L'apparition de ces deux premières parties produisit une sensation très-grande et générale, particulièrement dans le pays. Les hommes les plus capables et les plus justement considérés d'entre ses compatriotes lui en adressèrent l'éloge en vers, latin-français. Pierre-Aubert Gerberoy, lieutenant général, lui adressa trente et un hendecasyllabes, que l'on trouve en tête du second volume, suivis des autres. T. Leulier, avocat, tourna les vers suivants sur son anagramme.

PIERRE LOUVET

*La pure vérité.*

Louvet, j'ai fort longtemps blasmé les anagrammes,  
 Pour voir en ce travail également sçavants  
 Le docte, l'ignorant, les hommes et les femmes,  
 Et où la grande adresse est la perte du taus ;

Mais depuis que par cette voye  
 J'ay veu qu'on te cognoist si bien,  
 Je ne sçaurois que je ne croye  
 Qu'il y a du divin au rencontre du tien.

Oui, Louvet, pour ce coup, je change de pensée,  
 Et croy que quand jadis on t'imposa le nom  
 Dieu qui, du haut du ciel, disposait ta fusée,  
 Inspira ce rencontre, augurant ton renom,  
 Et que celui de qui la peine  
 Nous a découvert ce dessein.  
 Poussé d'une céleste veine,

S'est rendu truchement de l'éternel destin.  
 Qui ne le penserait, puisqu'on voit que ta vie,  
 Tes discours, tes escrits, tout ton raisonnement,  
 Sont ennemis du fard et de la flatterie  
 Et que la vérité te conduit seulement.

Cette pièce de vers se termine ainsi :

Et l'on verra par ton histoire  
 Quel pouvoir a sur tous la pure vérité.

Louvet ne fut pas non plus à l'abri des médisants et des détracteurs; on le voit par l'épître qu'il adresse à monseigneur messire Charles de Monceaux, aumônier du roi, sous la protection duquel il met son *Histoire du diocèse de Beauvais*.

« Cet auteur est assez curieux; mais il écrit d'une manière sèche et languissante, » dit Lenglet du Fresnoy.

Loisel, que le savant bibliographe, si bon juge en fait d'histoire surtout, dit : « auteur exact et curieux, » est suspect aux yeux de Lelong, d'avoir pris trop chaudement le parti des membres du chapitre de Beauvais dont il était l'avocat à Paris. Loisel avait pourtant cessé ses fonctions d'avocat avant la publication de ses *Mémoires* qui ne parurent que la dernière année de sa vie (1617). Selon le Père Lelong, cet auteur se serait plaint, à l'apparition de l'histoire de Louvet, qu'on lui eût dérobé son ouvrage; il faisait par là l'éloge de ce dernier. Louvet n'a point volé Loisel. Sa compilation, estimable par les nombreuses pièces justificatives qu'elle renferme, patiemment recueillies, classe et offre une mine abondante à tous ceux que leur goût pour les choses anciennes et les institutions abrogées portera à rechercher ce que l'histoire en a conservé. Mais il n'y a, du reste, nulle critique et nulle vue propre à l'auteur, ni idée générale qui fasse un tout des pièces éparses qui forment sa collection. Ses deux volumes, l'un de huit cents et l'autre de neuf cents pages, ne forment que la première partie du grand ouvrage que l'auteur se proposait de publier, et se bornent à l'histoire du clergé de la province.

L'auteur n'a rempli que la première moitié de son programme. Les deux autres parties, où il devait traiter de la

noblesse et du tiers-état, n'ont point vu le jour ; il y a suppléé en partie par ses remarques citées plus bas, ouvrage encore incomplet. Ce n'est donc point une histoire, car l'histoire raconte, critique, juge ; elle fond ses matériaux et en fait un tout qui s'éclaire, qui s'anime de la lumière et de la vie du présent. « Il n'était pas, dit Hermant, moins hardi pour avancer des faits sans preuves, que crédule et facile à avancer de bonne foi tout ce qui était conforme à son inclination. »

L'ouvrage de Loisel est au contraire une véritable histoire complète, abondante, variée, toute remplie d'observations, de faits et d'aperçus, renfermés dans un cadre relativement assez restreint, exprimés dans un style très-compréhensif, qui suggère à l'esprit plus de pensées qu'il n'en énonce. Il y a de l'actualité. L'archéologie en est la solide base, les preuves en sont la confirmation, et la biographie y orne les faits généraux rendus plus saillants par la critique. Aujourd'hui même encore la lecture en est aussi intéressante que profitable.

Ni avant ni après lui, Loisel n'eut point d'égal parmi ceux de ses compatriotes qui essayèrent d'écrire sur l'histoire de leur pays.

Louvet a publié la seconde partie de son grand ouvrage sous ce titre : *Histoire des antiquités du pays et du diocèse de Beauvaisis*, in-8°, Beauvais, 1635.

Les deux autres parties, où il devait traiter de ce qui concernait les privilèges, juridictions civiles et temporelles, et les personnes vertueuses de la noblesse et du tiers-état n'ont point vu le jour.

Outre ces ouvrages, Louvet avait encore publié en 1615 une Conférence des coutumes de Senlis, Amiens, Clermont et Montdidier, avec celle de Paris, sous ce titre : *Coutumes de divers bailliages observées en Beauvaisis*, Beauvais, 1615, petit in-4°. Il faut être fort en garde contre les ré-

ductions de mesures que l'auteur fait, page 237 et suiv. de ce livre : elles sont pleines de fautes et ont induit dans des erreurs qui ont été très-préjudiciables depuis. M. Borel les relève dans son *Histoire générale du Beauvaisis*, qu'il composa avec l'aide de M. Bucquet, procureur du roi au présidial de Beauvais, où Borel était lieutenant général, et du chanoine Danse (1).

Cet auteur fondit dans son ouvrage les mémoires de Loisel, son trisaïeul, et eut surtout à rétablir, dit Lelong, les chartes et actes dont quelques-uns n'y sont point copiés avec toute l'exactitude possible. Car Loisel, ajoute-t-il, qui était avocat des évêques de Beauvais à Paris, soutient leurs droits avec une chaleur qui dégénère en partialité dans ses mémoires. Il fut aidé, ajoute-t-il encore dans son travail, par Raoul Adrien, célèbre avocat de Beauvais, qui y mourut en février 1626. Loisel s'appuie, en effet, dans plusieurs occasions sur le témoignage de ce personnage très-capable.

Louvet publia un autre petit ouvrage intitulé : *Histoire de la virginité de sainte Marie de Bethèse*.

En 1631, il publia ses anciennes remarques sur la noblesse beauvaisienne et sur plusieurs familles de France, par lettres alphabétiques, tome 1<sup>er</sup>, Beauvais, 1631, in-8°. En 1840, il donna une nouvelle édition de ce tome, le seul qu'il ait imprimé. Il va de la lettre A jusqu'à L inclusivement. Il est suivi de la lettre M du tome II et d'une feuille de la lettre N, les seules pages de ce volume que l'on ait imprimées et dont la Bibliothèque impériale et possède trente feuillets. Le travail finit au mot *Mallet*.

« Quoique cette histoire soit très-imparfaite, elle ne laisse pas d'être recherchée parce qu'elle est rare (2). »

(1) Cette histoire est restée inédite.

(2) Moréri : *Dictionnaire historique*. — Michaud : *Biographie universelle*.

(LENGLET DU FRESNOY, *Méthode historique*, tome XIII, page 42.)

Louvet mourut dans un âge très-avancé.

*Vitam impedere vero* (1).

Telle fut la devise de cet auteur laborieux qui consacra tant d'années à ce qui pouvait être utile à son pays, et qui lui a conservé tant de matériaux précieux pour son histoire, et qui tous concernent des institutions abolies depuis et qui n'ont de place aujourd'hui que dans la mémoire de la postérité toujours curieuse de demander au passé l'intelligence et l'amélioration du présent.

---

**LOUVET (Pierre),**

Docteur en médecine et Historiographe,

*né à Beauvais.*

1617 — 1681.

Médecin sans vocation et sans clientèle, professeur par nécessité, Louvet devint un historiographe plus remarquable par le nombre que par le mérite de ses ouvrages.

Il était d'une autre famille que l'avocat Louvet, son ho-

---

*selle. — Mémoires du temps. — Le P. Lelong, de l'Oratoire : Bibliothèque historique de la France. — Lenglet du Fresnoy : Méthode historique, tome X, page 412, in-12. — G. Hermant : Histoire de Beauvais.*

(1) Ce fut aussi la devise adoptée plus tard par J.-J. Rousseau.

monyme, ainsi qu'il l'affirme lui-même. Son père était d'Amiens : il n'appartient donc que par sa naissance à Beauvais et ne l'habita que pendant sa jeunesse.

Il fit ses études au collège de cette ville, qui possédait alors des hommes de mérite. M. Prichard lui enseigna les humanités. C'est à Paris qu'il fit sa philosophie, sous Claude Tristan, qui fut par la suite l'un des vicaires généraux du diocèse de Beauvais pendant l'épiscopat agité de M. de Buzenval. Le père Louvet, dominicain, l'emmena ensuite à Lyon.

Louvet était sans fortune; il lui fallait pourvoir à son avenir par le choix d'une carrière. Mais l'incertitude est toujours grande pour qui n'a pas une vocation bien marquée ou qui tend vers un but trop éloigné que l'on n'a pas les moyens de poursuivre. Après huit mois de séjour à Lyon, il n'avait pris aucun parti et il était toujours aussi indécis que le premier jour; optant enfin pour la médecine, il alla en Provence, où il habita quelque temps, et de là à Montpellier, où il poursuivit sérieusement ses Cours : il fut enfin reçu docteur en médecine et songea à un établissement définitif.

Ses souvenirs d'enfance et ses affaires, sans doute, l'appelaient à Beauvais, où il se lia d'amitié avec Guy-Patin.

Mais il rencontra peu de ressources dans sa ville natale, et comme il n'avait guère d'autre fortune que celle que pouvait lui rapporter son travail, il revint en Provence où il avait l'espoir d'une position plus lucrative.

Il avait peu de goût pour la médecine pratique; mais comme il aimait l'étude et qu'il avait du savoir, il accepta la proposition qui lui fut faite d'entrer dans l'enseignement, et il professa pendant huit ou neuf ans la rhétorique et les humanités. Pendant sa résidence à Sisteron, il s'y maria et y fut en grande estime, particulièrement auprès de l'évêque. L'étude de la géographie et de l'histoire l'occupaient



principalement, et, sur ce théâtre de tant d'événements et de souvenirs si lointains, il fit de grands progrès dans ces deux sciences.

Il professait la rhétorique à Digne, lorsqu'il fit la connaissance du célèbre Gassendi. La conversation de ce profond philosophe, si grand mathématicien, lui fut, comme il l'avoue lui-même, des plus profitables; ce qui prouve qu'il y était bien préparé. Là fut le terme de sa carrière de régent.

Il alla à Marseille, où se présentèrent à lui plusieurs occasions éclatantes de se faire connaître. A l'activité du picard, il joignait une vivacité toute méridionale. Il ne craignait pas même de se produire en place publique pour démasquer un imposteur. Un charlatan avait attiré autour de lui, par sa vaine faconde, la majeure partie d'un public avide et curieux de nouveautés, et parfaitement dupe de sa crédulité. Cet empirique professait l'omniscience, ce qui coulait surabondamment de son babil exercé et de sa verve à tout venant. Il traitait de la médecine, de la magie, de l'astrologie, des éclipses et annonçait les résultats les plus étonnants : il offrait le moyen de tout prévoir et promettait de tout prédire; pour lui il n'y avait plus de mystères, il connaissait tout. L'auditoire était ébahi; l'infatigable et inépuisable parleur était au plus beau moment de son éphémère succès, lorsque Louvet, qui l'avait laissé discourir à son aise, l'interrompit enfin contradictoirement. Le charlatan essaya de payer d'audace, mais Louvet le réfuta avec tant de force et de solidité, il dévoila ses faussetés et démontra d'une manière si palpable la vanité de ses propositions, qu'il le confondit complètement et le réduisit au silence.

Honteux de sa crédulité, l'auditoire combla de louanges et d'honneurs le véritable savant. C'était un complet triomphe : car s'il est facile de démontrer un faux savant, il l'est moins de ramener au vrai ceux qu'il illusionne. Mais il est

des moments où les preuves matérielles vous servent admirablement. Comme on était à la veille d'une éclipse, Louvet profita avec beaucoup d'à-propos d'une circonstance aussi opportune : sa réputation était faite.

Il se vit recherché depuis du public le plus éclairé de Marseille. Les médecins surtout, dont il avait pris le parti, contribuèrent grandement à répandre sa renommée en faisant partout son éloge; ils informèrent même de cette aventure leurs collègues de Montpellier. Aussi, celui qui en était le héros, fut-il accueilli de la manière la plus flatteuse et la plus honorable par les médecins de cette ville, où il revint quelques temps après pour y séjourner de nouveau, non plus comme élève, mais en maître.

Pendant son séjour à Montpellier, Louvet ouvrit des leçons publiques de géographie et eut la satisfaction de voir figurer parmi ses auditeurs plusieurs présidents et conseillers de la Cour des aides, qui ne dédaignèrent pas de s'avouer ses élèves.

Telles sont les particularités de sa vie qu'il retrace dans sa lettre à Guy-Patin. Il s'occupa des histoires du Midi jusqu'en 1678, où l'importance des événements généraux l'appela à la rédaction du *Mercure hollandais*, fondé en 1778 à Amsterdam.

Il était à Béziers lorsqu'il écrivit cette lettre, le 17 janvier 1657. Cinq jours avant il avait présenté aux Etats de Languedoc, assemblés dans cette ville, un volume in-4° qui avait pour titres : *Remarques sur l'histoire de Languedoc, de ses princes sous la seconde et troisième lignée de nos rois jusqu'à sa réunion à la Couronne, des Etats généraux de la province et des particuliers de chaque diocèse*. Cet ouvrage, peu estimé, depuis que l'on possède de meilleures histoires de cette province, ajouta beaucoup alors à sa réputation. Contrairement aux usages aujourd'hui reçus, il lui fallut présenter le manuscrit, pour se conformer à l'ordonnance

de l'assemblée, tenue à Carcassonne, laquelle ne permettait la réception d'un livre dédié aux États qu'après l'examen des commissaires délégués à cet effet. Mais, dès que son ouvrage eut été lu, il fut accueilli avec applaudissement, et on ne lui donna plus de commissaires que pour la forme. Il reçut même tous les honneurs les plus dignes de flatter l'amour-propre d'un auteur. Admis à l'une des séances des États, il y parla avec beaucoup de talent et son discours fut vivement applaudi. L'assemblée lui députa le premier consul de la ville, en chaperon, pour le complimenter : conduite bien digne d'une assemblée composée d'hommes assez grands pour que le talent ne leur causât ni envie, ni ombrage!

La même année Louvet imprima son livre à Toulouse et en donna une seconde édition à Nîmes, en 1662, sous le titre de : *Abrégé de l'histoire de Languedoc et des princes qui y ont commandé*, etc.

Il publia ensuite : *Discours historique de l'an jubilaire de la paix, depuis celle de Cateau-Cambrésis, en 1559, jusqu'à celle des Pyrénées, en 1659, avec une relation de ce qui s'est passé à Toulouse en la publication de la paix*, in-8°, Toulouse, 1660.

Cette histoire n'a paru depuis digne de tant d'estime que parce qu'on n'avait point alors à lui comparer rien qui fût susceptible d'en mettre au jour les défauts; les auteurs français du pays même étant encore rares. Mais elle n'inspira depuis que du dédain à Lenglet du Fresnoy. « *Médiocre auteur*, » dit en plusieurs endroits le malin critique.

Louvet manquait plutôt d'art que de connaissances, et il composait trop vite pour être à même de fournir une bonne histoire dont les matériaux seuls exigent de longues recherches et une critique opiniâtre, aussi sévère que judicieuse et bien pesée. Ses ouvrages sont assez nombreux.

On a de lui : un *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne, depuis les Romains jusqu'à présent*. Bordeaux, 1659, in-4°.

*Projet de l'histoire du pays de Beaujolois, Villefranche*, 1669, in-4°.

*Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolois*. Lyon, 1672, in-4°, qui fait dire encore à L. du Fresnoy : « Médiocre auteur. »

*Abrégé de l'histoire de Provence*, contenant plusieurs mémoires qui ont été inconnus aux auteurs qui ont écrit l'histoire de ce pays. Aix, 1676, in-12, 2 vol. Le premier volume contient un abrégé de l'histoire des comtes de Provence, et le second traite de l'état ecclésiastique de cette province. Le même auteur a fait des additions et illustrations sur ces deux volumes; Aix, in-12, David. Mais tout ce qu'il a fait sur cette histoire est si mal écrit et si peu estimé, qu'il est généralement dédaigné et sans autorité parmi les savants. Cependant cet auteur, pour faire valoir son abrégé, dit que les ouvrages des sieurs Nostradamus, de Ruffi, Bouche, Pithou, sont plutôt des pièces de cabinet que des livres à la main, et que, pour être d'une longue lecture et mal commodes à la main, ils embarrassent l'esprit plus qu'ils ne l'instruisent.

*Histoire des troubles de Provence, depuis son retour à la couronne (1481), jusqu'à la paix de Vervins (1598)*. Aix, 1679, 2 vol. in-12. Les mémoires de Louis Fabri, sieur de Fabregues, assesseur et consul d'Aix, grand partisan de la Ligue, ne paraissent plus; mais Louvet, dans la seconde partie de ses additions, en a inséré une grande partie tout au long, depuis l'année 1581 jusqu'à la fin de 1601, de la page 130 à la page 319. Il paraît par les fragments de Fabregues, qu'il était habile négociateur.

« On voit, par la plupart des titres de ces ouvrages, que Louvet a beaucoup écrit sur l'histoire de Provence, et il

croyait avoir bien écrit ; mais tout ce qu'il a fait sur cette matière est d'un style mauvais, mal digéré et si peu estimé parmi les savants de Provence, qu'on ose à peine le citer (1). »

Louvet a écrit aussi plusieurs ouvrages d'histoire générale.

*La France dans sa splendeur, tant par la réunion de son domaine aliéné que par les traités de Munster, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, et par les conquêtes du roi*, 2 vol. in-12, Lyon, 1674.

*Le Mercure hollandais ou les Conquêtes du roi (Louis XIV) en Hollande, en Franche-Comté, en Allemagne et en Catalogne*, et généralement ce qui s'est passé dans l'Europe pendant la guerre, depuis l'an 1672 jusqu'à la fin de 1679, 10 vol. in-12, Lyon, 1673. Jusqu'en 1680, l'auteur y prend avec le titre de docteur en médecine, celui de historiographe de Son Altesse royale, souverain de Dombes. Le premier volume contient tout ce qui s'est passé dans la république de Hollande, depuis sa naissance jusqu'en 1671. Les autres volumes regardent les conquêtes de Louis XIV, de 1672 à 1680 ; des guerres de l'Europe de 1672 à 1677. « Ouvrage qui vient d'une main peu exacte, dit Lenglet-Dufresnoy, mais il peut avoir son utilité, et tenir sa place dans une vaste et grande bibliothèque. »

Cet ouvrage de Louvet a plus de mérite que ne lui en accorde son compatriote. Il est intéressant et d'une exposition assez rapide : l'auteur y fait preuve de talent et de savoir en histoire. Il présenta le premier volume qui contenait l'*Histoire de la république et des provinces unies des Pays-Bas*, à la municipalité de Lyon.

Dans un voyage qu'il fit à Paris, pour aller offrir à

(1) Lenglet du Fresnoy : *Méthode historique*, tome x, in-12.

S. A. R. souveraine de Dombes l'*Histoire de ses pays de Beaujolais et de Dombes*, Louvet conçut l'idée d'un ouvrage dont l'ignorance des nouvellistes de toutes sortes faisait sentir la nécessité. C'est à Lyon qu'il en conçut le plan à la représentation de la fable de Midas, faite sur le pont de la Saône, faisant allusion à l'orgueil des bourgeois parvenus de la Hollande, dont l'audace ne semblait plus avoir de bornes. Et c'est ainsi qu'il débuta par une description des Pays-Bas, pour initier le public aux événements de la guerre que Louis XIV poursuivait contre « cette insolente république », comme il l'appelle. Louis XIV était alors dans tout l'éclat de sa gloire, jusqu'alors ascendante. L'engouement était général. Il va sans dire que Louvet partage cette admiration universelle, et qu'il trouve aussi audacieux qu'ingrats les Hollandais qui osent regarder en face ce soleil d'où leur viennent tant de biens.

En résumé, Louvet a trop écrit pour produire des ouvrages dignes de la postérité, mais il fut très-goûté de son temps. Il avait de l'esprit, le travail facile, et surtout l'art de se produire : il sut user de toutes ces qualités pour se faire une position honorable et des amis éminents par leur mérite ou par leur rang, et il jouit d'une grande considération jusqu'à la fin de ses jours (1).

---

(1) Moréri : *Dictionnaire historique*, in-folio. — Lelong, in-folio. — Lenglet du Fresnoy : *Méthode historique*, in-12.

**MALLET (Philippe),** Mathématicien,*né à Bazancourt, près de Gerberoy.*

1606—1679.

Il était le troisième fils de Pierre Mallet, écuyer, sieur des Equennes. Cadet d'une famille de gentilshommes, il se distingua de bonne heure par ses goûts studieux. Ses progrès rapides, qui lui concilièrent l'amitié et l'estime de ses maîtres, attirèrent l'attention de ses parents qui l'envoyèrent continuer ses études à Paris où il vint commencer ses humanités. Il était fort lettré, mais il excella surtout dans les mathématiques. L'étendue de ses connaissances, aussi profondes que variées, le firent rechercher même de grands personnages. C'est dès-lors qu'il commença à recueillir le fruit de ses travaux.

Le fils de lord Dygbi l'appela auprès de lui; frappé de son mérite, il l'emmena en Angleterre et l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Là, Mallet fut produit à la cour et se fit connaître avantageusement des grands. Les hommes politiques eurent tant de confiance en son jugement et en ses hautes lumières, qu'ils l'employèrent même, quoique étranger, dans des négociations diplomatiques. Deux fois il passa la mer pour soutenir à Paris les intérêts de la reine Henriette de France, femme de Charles I<sup>er</sup>. C'était faire preuve de dévouement et de courage dans des circonstances si critiques. Il y mettait d'autant plus de zèle qu'il trouvait l'occasion de servir son pays en même temps que la cause d'une princesse française. Cependant il se lassa de démarches inutiles : l'état désespéré des affaires de cette infortunée reine, l'abstention du gouvernement et le

débordement des passions révolutionnaires qui succédait à toute action raisonnée, tout contribua à le dégoûter d'un mouvement politique où la modération ne trouvait plus de place. Il voulut revenir à sa vie paisible, à ses études chéries, et repassa une troisième fois en France pour ne plus quitter son pays. Il s'y livra à l'étude des mathématiques qu'il professa avec beaucoup de succès pendant quarante-trois années. Les cours qu'il ouvrit gratuitement au collège de Bourgogne furent fréquentés par un grand nombre d'amateurs et d'écoliers.

On doit à ce savant, aussi zélé que consciencieux, plusieurs traités de mathématiques très-estimés de son temps. Comme il cultivait la poésie, il voulut en importer les formes dans la science, les considérant comme un moyen plus aisé de répandre les principes pratiques des études abstraites. C'est à cette fin qu'il tourna en vers un *Traité des fortifications* et un *Cours de mathématiques élémentaires*.

Mallet mourut à Paris à l'âge de 73 ans. C'est à cet âge avancé qu'il termina une vie aussi estimable par l'honnêteté de ses mœurs que par la profondeur de sa science.

Pour plus de tranquillité, il avait gardé le célibat (1).

## MANASSES I, Seigneur de Bulles.

### XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il accompagna Louis VII dans la croisade de la Terre Sainte, lorsque la prise d'Edesse par les Sarrazins excita le

(1) *Mémoires du temps*. — Moréri : *Grand dictionnaire historique*.



zèle de ce roi, animé par les prédications de Saint-Bernard. Ce Manasses prit la croix avec lui pendant les fêtes de Pâques de l'année 1145; et ceux qui ont écrit l'histoire de cette croisade, dans laquelle la fleur de la noblesse de France et des Pays-Bas servit avec l'empereur et quelques princes d'Allemagne, le mettent au nombre des barons que la cause de Jésus-Christ et de la religion porta à aller risquer leur vie au-delà des mers.

« Il faut qu'il ait été d'une grande considération dans son siècle, dit Hermant, puisque ceux qui ont écrit l'histoire mettent son nom avec ceux de Simon de Vermandois, prince du sang, évêque de Noyon; de Godefroy, évêque de Langres, cousin de Saint-Bernard, et de Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, près Saints; de Thibault, évêque de Sainte-Colombe, dans le même diocèse; d'Ausulfe, comte de Saint-Gilles; de Thierry, comte de Flandres; de Henry, fils de Thibault, comte palatin de Troyes et de Blois; de Guillaume, comte de Nevers; de Renaud, frère, comte de Tonnerre; de Robert, comte de Dreux, frère du roy Louis-le-jeune; d'Yves, comte de Neelle, comte de Soissons, de Guy, comte de Ponthieu; de Guillaume, comte de Gavenne; d'Archambaud de Bourbon; d'Enguerrand, sire de Coucy; de Geoffroy de Rauçon; de Guillaume de Montargis; d'Itier de Foucy, de Gantier de Montgay, d'Evrard de Breteuil, de Dreux de Moucy, d'Auseau de Garlande, de Guillaume Le Bouteillier et de Guillaume Agullon de Frie. »

« La chronique de Marigny ajoute, que l'armée française ayant souffert de grands obstacles dans l'exercice de cette entreprise par le défaut de vivres et par la perfidie d'Emanuel Comnène, empereur de Constantinople, il en cousta la vie à Manasses de Bulles, en traversant la montagne de la petite Laodicée, par de chemins forts étroits (1) ».

---

(1) G. Hermant : *Histoire ecclésiastique de Beauvais et de Beauvaisis.*

**MAUCROIX (François de),**

Poète et prosateur, chanoine de Notre-Dame de Reims,

*né à Noyon.*

1619 — 1708.

Pour passer à la postérité, il ne suffit pas toujours de la grande réputation dont on a joui parmi les contemporains, il faut encore que la renommée la transmette de siècle en siècle : sans cette bouche aux cent voix on passe bientôt inaperçu ; François de Maucroix en est un mémorable exemple.

Cet enfant gâté des muses et des sociétés lettrées, que la fortune du barreau et la perspective d'un fauteuil académique ne purent tenter, et que ses relations avec tant de célébrités du xvii<sup>e</sup> siècle ne réussirent pas à retenir à Paris, mais que des amours romanesques attachèrent à la province, serait presque tombé dans l'oubli sans l'amitié de La Fontaine, son collaborateur, et de Tallemant des Réaux, son historien.

Jusqu'à la publication des œuvres complètes de ces auteurs, la plupart des faits et gestes de la vie privée de Maucroix, le côté le plus piquant et le plus curieux de ses aventures et de ses productions, le tout renfermé dans le cercle de l'intimité, était resté enseveli dans le mystère des archives manuscrites des bibliothèques de Paris et de Reims.

Les récents travaux des érudits modernes et leurs publications successives (1820, 1835 et 1854), nous permettent aujourd'hui de rétablir en entier une existence si singulière, tour à tour agitée et studieuse, féconde en incidents

et en traits, pleins d'originalité, qui traverse tout le grand siècle et réfléchit les phases diverses de sa littérature si souvent modifiée et si remplie de contrastes : nous nous empressons de livrer l'homme ainsi exhumé tout entier à la curiosité de ses compatriotes.

Il vit le jour sous le ciel de la Picardie qui a vu éclore tant de poètes, d'écrivains spirituels et positifs, tant de créateurs souples, légers et gracieux de la langue et de la littérature qui fait aujourd'hui loi en Europe, tant de représentants purs de l'esprit français.

François de Maucroix naquit à Noyon le 17 janvier 1619. Il appartenait à une famille bourgeoise qui, par ses services, avait gagné la particule nobiliaire. La position de cette famille le vouait au barreau où l'appelait aussi son talent; mais ses goûts l'entraînaient vers la littérature, et un dépit amoureux le jeta brusquement dans le clergé.

Son père exerçait les fonctions de praticien, à Noyon, où il faisait les affaires des bourgeois et des nobles du lieu et des alentours. Comme il visait pour ses fils à des positions plus hautes, il sut faire concourir ses amis à un but si louable.

L'influence d'un M. de Cany, dont il était lieutenant, lui ouvrit, pour Louis de Maucroix, son fils aîné, les portes du collège de Château-Thierry. Il est probable que François alla bientôt rejoindre son frère et que c'est dans ce collège que les deux Maucroix connurent d'abord La Fontaine.

Par sa vive et précoce intelligence, François attira bien vite l'attention et de ses maîtres et de son père qui porta aussitôt sur lui ses plus belles espérances. Aucun sacrifice ne sembla trop grand à l'heureux père pour développer les belles qualités du fils. Cet enfant, que la nature destinait à l'exercice de l'art littéraire et même de la parole, s'il y eut porté la volonté nécessaire, se montra tout aussitôt apte à fournir la plus belle carrière. A Paris, où son père l'amena de bonne heure, il fit les plus brillantes études.

Le rêve du père était de voir ce fils primer au palais comme au collège. Mais François qui goûtait les anciens et qui souriait déjà aux heureux essais des modernes, tournait le vers, fréquentait le monde, était fou des plaisirs et des fêtes; il ne se décida à consulter Gaius et Barthole que par condescendance : car la lecture des poètes ou des orateurs avaient beaucoup plus d'attrait pour lui que les sèches formules des Institutes.

Il réussit cependant dans ces études peu attrayantes, grâce à sa supériorité intellectuelle. Une mémoire heureuse, un esprit cultivé, plein de saillies, de spontanéité, et habile à manier le sarcasme ou la pointe, lui permettaient de briller partout. Ses débuts au barreau furent ceux d'un avocat plein d'avenir. Dans les cinq ou six affaires qu'il plaïda, on admira généralement la grâce de son débit et son élocution élégante que relevait encore un certain vernis poétique. Aucun encouragement ne lui manqua.

Patru, la lumière du barreau et l'oracle du goût en littérature, protecteur toujours désintéressé du talent naissant, fut des premiers à l'accueillir, à le prôner, à le produire, dans le temple de Thémis et dans le séjour de Muses, et à l'introduire au Parnasse, dont Conrart, le législateur de la langue, s'empressa de lui faire les honneurs. Mais Patru, qui sacrifiait tant à la littérature et si peu à la plaidoirie, était plus propre à stimuler son jeune ami par ses conseils que par son exemple (1). Maucroix s'exagéra les obstacles d'une profession qu'il n'aimait point; mais si le barreau perdit un de ses plus brillants représentants, les muses conservèrent un de leurs plus gracieux interprètes.

Il ne mit point la persévérance nécessaire pour surmon-

---

(1) Il ne venait guère au palais pour y plaider, ni pour y être consulté, dit V. Marville, sinon sur les difficultés du langage, par un certain nombre d'admirateurs qui se rangeaient à son pilier.

ter une extrême timidité qui comprimait ses élans et l'empêchait de donner plein cours à son éloquence, pas plus que pour vaincre son dégoût pour la chicane. Autant il avait d'éloignement pour les pâles affaires du cabinet et les débats fatigants de la plaidoirie, autant il trouvait d'attrait dans les réunions d'un monde choisi et ardent aux plaisirs. Là il donnait libre cours à sa prédilection pour le beau sexe et pour ses conversations piquantes, dans lesquelles son esprit pétillant et sa parole vive et enjouée lui promettaient un succès, toujours certain, toujours facile.

Maucroix arrivait à une époque toute de transition. « On sortait, dit Sainte-Beuve, de la langue du xvi<sup>e</sup> siècle : que cette prose de Rabelais, de Montaigne, de d'Aubigné, et de tant d'autres, fût en partie très-regrettable et préférable à celle qu'on essayait de former, ce n'était pas la question, puisque la société n'en voulait plus et prétendait, depuis Malherbe, s'en composer une moderne, plus choisie et toute réformée à son usage. Dans ce dessein, il fallut, à cette époque intermédiaire, des professeurs de grammaire et de rhétorique qui donnassent la loi et fixassent ses règles au langage nouveau. Balzac, et après lui Vaugelas, d'Abancourt, Patru, furent chacun dans son genre de ces excellents professeurs, et ils se continuèrent jusqu'à Pellisson et à Fléchier (1). »

Maucroix se rapprocha de tous ces beaux esprits. Il fut accueilli avec grande faveur à l'hôtel de Rambouillet, l'un des principaux centres de leurs réunions ; on saluait en lui avec la même faveur, et les grâces de la jeunesse et les fleurs du talent, dans tous ces salons où s'épurait la langue, où se formait le goût littéraire du grand siècle, où enfin, sans perdre le respect du passé, on disait : « Place à l'avenir. »

---

(1) *Causeries du lundi*, vie de Patru, page 223.

Dans ces réunions brillantes, Maucroix eut bientôt pour amis les personnages les plus illustres par le talent et la position sociale. Outre : Patru, Conrart et Pellisson, ses Mentors; La Fontaine et des Réaux, ses intimes, il connut : Voiture, d'Ablancourt, les deux Corneille, et plus tard Racine et Boileau, et en outre de hauts fonctionnaires et dignitaires de la cour et du clergé. Il se livra au charme de la société des gens aimables, des femmes belles, et trouva plus de plaisir à tourner un madrigal, à composer un sonnet qu'à donner une consultation ou à faire un plaidoyer. Et il s'éloigna de plus en plus du barreau jusqu'à ce que ses amours l'en détachèrent tout à fait.

François de Maucroix était accessible à la vanité et à l'ambition; il vivait au milieu du plus merveilleux concours de poètes, de prosateurs et de grands talents en tous genres; il était accueilli avec autant d'empressement que de faveur à l'hôtel de Rambouillet, l'académie libre, où se forgeaient les matériaux de la langue, que l'académie officielle, sous l'impulsion de Conrart, était chargée de classer et de fixer dans le fameux *Dictionnaire* : il se trouvait mêlé aux beaux esprits de toutes les cabales et fréquentait toutes les petites coteries littéraires. Il prit ainsi goût à la fréquentation du grand monde.

Mais si la finesse de son esprit et son extérieur agréable lui permettaient d'y figurer avec avantage, l'état de sa fortune l'obligeait à s'y produire avec une modestie peu en harmonie avec son désir de paraître. Dans son impatience juvénile, il était trop pressé de jouir pour attendre d'un travail incessant les moyens de suffire à un plus grand train de vie. Ainsi poussé par la mobilité de son esprit et par la vivacité de ses passions, il prit une résolution subite qui devait le porter plus tard, par les conséquences qui en résultèrent, à prendre un parti extrême et tout à fait inattendu de sa part.

Quelque sentiment secret le pressait sans doute de renoncer au bel avenir qui lui était offert à Paris pour le rendre sourd aux conseils de Patru et insensible à l'amitié tendre de des Réaux et de Pellisson ! Quoi qu'il en soit, on ne fut pas peu étonné de le voir se déterminer brusquement au séjour de la province, en acceptant une position qui ne semblait guère conforme à sa taille.

M. de Cany, l'ancien protecteur de sa famille, l'avait proposé et présenté à M. de Joyeuse, baron de Saint-Lambert, alors lieutenant du roi, en Champagne, comme un avocat qui, bien que jeune, était parfaitement capable de rétablir l'ordre dans ses affaires. C'est ainsi que le jeune jurisconsulte entra dans la maison où devait s'écouler la partie la plus dramatique de sa vie.

Singulière maison que celle de M. de Joyeuse ! Parmi les détails scandaleux que Tallemant des Réaux nous en donne, nous ne prendrons que ce que la décence autorise.

M<sup>me</sup> de Joyeuse, née Anne Cauchon, fille du baron de Tur et d'Anne de Gondi, avait épousé, le 2 juillet 1619, Robert de Joyeuse. Fort jolie femme et passablement coquette, elle avait fait fureur dans le monde et possédait tout pour plaire. Etincelante d'esprit, la baronne de Saint-Lambert faisait des vers et jouait délicieusement de la harpe. « Merveilleuse d'esprit et de bonté, a dit d'elle un poète rémois, les miracles qu'elle opère sur le luth et sur la harpe ne sont ignorés que des sourds, et ses grâces que des aveugles. »

De ce mariage était née Henriette-Charlotte de Joyeuse, dont l'auteur des *Historiettes* fait ainsi le portrait : « Elle avoit de l'esprit, chantoit joliment, étoit de la plus fine taille qu'on pût voir, avoit les yeux admirablement beaux ; avec tout cela ce n'étoit pas une grande beauté, mais, à tout prendre, on ne pouvoit guère trouver une plus aimable personne. Elle n'avoit que quatre ans (quatorze ans) quand Maucroix, alors jeune garçon, suivant ou voulant suivre le

barreau, sentit qu'il avoit de l'inclination pour elle. Le père de ce garçon avoit été intendant d'un parent de M. de Joyeuse, homme de bonne maison, nommé M. de Cany; cela avoit fait la connoissance. Et comme ce garçon est bien fait, a beaucoup de douceur et beaucoup d'esprit et fait aussi bien des vers et des lettres que personne, à quinze ans, eût eut de l'inclination pour lui. Il étoit fort familier dans la maison, et le père et la mère n'étoient pas des gens trop réguliers. »

Juriconsulte, poète et musicien, Maucroix avoit tous les avantages nécessaires pour prendre pied dans la maison de Joyeuse, en se rendant utile au baron comme conseil, agréable à Madame, avec laquelle il chantait au salon, et amusant pour la société par ses saillies, son talent de beau diseur et le récit de la correspondance piquante qu'il entretenait avec les beaux esprits de Paris. Ses impromptus étoient souvent des plus spirituels.

Devenu l'homme indispensable dans la maison de Joyeuse, Maucroix l'accompagnait partout, à Grand-Pré, à Saint-Lambert, à Tur, à Paris et à Reims, où le baron étoit retenu une partie de l'année à cause de ses fonctions : mais un charme bien plus grand l'y attachait.

Il voyait grandir sous ses yeux Henriette-Charlotte de Joyeuse, « aimable enfant à qui notre poète étoit chargé d'enseigner les belles choses : j'entends l'art de lire les auteurs et de les comprendre. » Et il s'embrasait au feu du beau regard qui ne faisait que réfléchir avec candeur les flammes qu'allumait dans le cœur de la jeune fille l'éloquence du bel instituteur. Cet amour naissant, auquel le poète s'abandonna bientôt tout entier, devint un nouvel aliment pour sa muse folâtre et légère.

Il exprime dans ce madrigal ses premières impressions :

Mon Iris chaque jour croît et devient plus belle;  
Cet astre en s'élevant augmente sa clarté;



Ma passion aussi croît avec sa beauté,  
 Et plus elle a d'appas plus je brûle pour elle.  
 Mais il faut bien enfin que le ciel en ce jour  
 Achève ses beautés et borne mon amour;  
 Leur excès ne peut plus s'accroître davantage.  
 Je vois dessus son front tout ce qui peut charmer,  
 Le ciel ne saurait plus embellir son visage,  
 Et moi je ne saurais davantage l'aimer.

Une résolution honnête et courageuse l'eut sauvé de l'écueil où il s'abîma. Au lieu de s'abreuver de l'amertume d'une passion malheureuse, il eut gardé le souvenir d'un sentiment profond qu'aucun désir impur n'eût altéré et conservé au fond de son cœur l'idéal qui inspira la muse de Dante et de Pétrarque.

Mais le trouble des sens l'égara, et sa passion se trahit déjà dans ces vers, qui figurent parmi les premiers de son recueil :

Jamais fille à mes yeux n'avait coûté de larmes;  
 Je parlais de l'amour comme d'un dieu sans armes :  
 Et tous ses désespoirs, ses plaintes, ses tourments  
 Passaient dans mon esprit pour feintes de romans.  
 Olympe, que ce jour fut fatal à ma joie!  
 Quand de tes doux attraits mon cœur devint la proie!  
 .....  
 J'éprouvai de tes yeux l'invincible pouvoir,  
 Et je fus aussi prompt à t'aimer qu'à te voir.

En décrivant son mal avec tant de complaisance, l'auteur montre assez combien il s'y complait. Et il se garde d'autant mieux de rompre sa chaîne que l'espoir l'invite à la river plus fortement.

Ainsi il reprend dans une autre élégie amoureuse :

Mais, qu'ai-je dit, Amour? Garde bien de guérir :  
 Un mal qui m'est si cher que j'en veux bien mourir.  
 Il est vrai qu'à mes vœux Phillis est inflexible ;  
 Mais peut-être qu'un jour elle y sera sensible :  
 De tes feux, tôt ou tard, les cœurs sont enflammés ;  
 Les fidèles amants à la fin sont aimés,  
 Et l'on voit rarement que la plus inhumaine  
 Pale un amour constant d'une constante haine.

Dieux pourrais-je espérer que ma longue amitié  
 Pourra peut-être un jour mériter sa pitié?  
 Quoi! Peut-être qu'un jour j'entendrai ma déesse  
 Me dire en rougissant : Tyrsis, je le confesse,  
 On ne hait pas toujours ce qu'il faudrait haïr,  
 Et souvent la raison se fait mal obéir.

Son vœu fut bientôt exaucé. « Un jour qu'étant à Reims, dit l'auteur des *Historiettes*, Henriette (ou Philis) feignit de se trouver mal, afin de laisser sortir sa mère et de demeurer seule avec Maucroix. »

Il la fléchit, et cette belle  
 Perdit lors pour Daphnis le titre de cruelle.

Sa passion, encouragée par la certitude d'être aimé, osa prétendre à plus encore; il a. Philis, il veut posséder Diane.

J'aime toujours Diane ou plutôt je l'adore,  
 Une inquiète ardeur sans cesse me dévore;  
 En vain pour m'assoupir d'un moment de repos,  
 La nuit répand sur moi le jus de ses pavots  
 Quand partout sous le ciel la nature sommeille;  
 J'ai beau fermer les yeux, le chagrin me réveille.  
 Je ne puis faire trêve avecque mes douleurs,  
 Et je baigne mou lit d'un déluge de pleurs.

L'ambition et la vanité entraînent-elles pour une part quelconque dans ses sentiments? Il semble vouloir se dissimuler à lui-même une pareille idée et en détourner même le soupçon.

Qu'importe toutefois si je languis pour elle?  
 Un téméraire espoir ne me rend point fidèle.  
 Que la terre à mes pieds s'ouvre pour m'abîmer  
 Si je cherche en l'aimant que le bien de l'aimer!  
 C'est là tout mon désir; car enfin si je l'aime,  
 C'est seulement pour elle et non pas pour moi-même.

Quand je pense aux grandeurs dont l'éclat l'environne,  
 De sa témérité mon courage s'étonne  
 Je doute du beau feu dont je me sens épris,  
 Et ne puis croire encore d'avoir tant entrepris,

Mais l'amour prend plaisir d'égaliser toutes choses,  
 Ce dieu voit d'un même œil les pavots et les roses,  
 Et, sans distinction de richesse et de sang,  
 Il veut que ses sujets soient tous du même rang.

Cependant les parents ne partageaient pas sa théorie. Le baron songeait à marier sa fille, mais à un homme de haute lignée. L'esprit plein de naturel et de vivacité de la jeune Henriette ne contribuaient pas moins que sa beauté et sa fortune, à la faire rechercher : de nombreux prétendants arrivèrent.

Les deux amants n'en furent que plus intimes dans un amour qui empruntait un nouveau charme au mystère dont il leur fallait l'entourer. Dans leurs tête-à-tête, devenus plus fréquents, ils se prodiguaient les protestations et les serments de fidélité. Mais plus Maucroix était heureux, alors que la jeune fille aussi candide que tendre lui livrait son cœur, plus il devenait inquiet et défiant.

Hélas! on m'oblige à céler  
 Le mal dont mon âme est atteinte,  
 Et pour mieux le dissimuler  
 On me défend jusqu'à la plainte!

Pour plaire à l'objet que j'aime,  
 Je tâche d'être discret :  
 Mais quand l'amour est extrême  
 Il a bien peu de secret.

Parfois le scepticisme qui naît de l'expérience le poussait jusqu'à l'épigramme :

L'excès de mon bonheur m'étonne,  
 Mon Iris m'a donné sa foi,  
 Puisqu'elle ne peut être à moi,  
 Qu'elle ne veut être à personne...  
 Mais de tels discours bien souvent  
 Autant en emporte le vent.

Et en effet, le cœur de la fille fléchit devant les volontés du père qui la fiança, sans la consulter, au marquis de Lénoncourt, « jeune homme plein d'espérance; seul et

dernier rejeton d'une illustre maison de Lorraine qui naguère avait fourni un archevêque à la ville de Reims et un cardinal à la chrétienté. » A la grandeur de son rang, le marquis joignait tous les avantages que donne la nature et l'éducation. Le mariage fut aussitôt agréé, mais différé parce que le fiancé, qui était gouverneur de Lorraine, fut obligé d'aller occuper son poste à la reprise des hostilités.

Pour comble d'humiliation et de douleur, l'amoureux éconduit devint le confident du prétendant préféré, qui était loin de soupçonner en lui un rival. Maucroix fut chargé, comme poète, de rédiger la lettre d'adieu du fiancé : c'était aussi écrire la sienne. Il s'acquitta d'autant mieux de la commission que lui aussi peignait ses douleurs.

*Pour la marquise de Lenoncourt.*

Faut-il que je vous quitte, et qu'un cruel devoir  
Me prive si longtemps du plaisir de vous voir,  
Beauté dont mon âme est ravie ?  
Que mon astre me voit d'un œil plein de courroux !  
Avec bien moins d'effort je quitterais la vie  
Que je ne m'éloigne de vous.

Il se vengea ensuite de ces tortures et de son rival par cette épigramme :

Ce petit noble ou soi-disant,  
Fait grandement le suffisant,  
Et nul ne le vaut, ce lui semble.  
Quant à moi, je ne pense point  
Qu'on puisse être un sot de tout point  
Jusqu'à ce qu'on lui ressemble.

Maucroix fit ses adieux à la famille; mais avant de s'acheminer vers Paris, il lança le trait du Parthe dans ce sonnet à l'adresse de l'infidèle :

Où sont tant de serments, de constance éternelle ?  
J'aurai donc tant de fois vainement soupiré !  
Quoil votre hymen s'avance après m'avoir juré  
De ne brûler jamais d'une flamme nouvelle !

Que j'avais bien prévu cette douleur mortelle !  
 Toujours à ce malheur je m'étais préparé ;  
 Un bien si précieux n'est jamais assuré,  
 Et je craignais toujours en vous voyant si belle,

Qu'un autre aurait le bien que j'avais mérité.  
 Il faut bien obéir à la nécessité ;  
 Mais si mes feux passés méritent récompense,

Quand cet heureux amant, vous tenant au secret,  
 Contre sa passion vous verra sans défense,  
 Songez à moi, cédez, mais cédez sans regret.

En perdant l'amie de son cœur il retrouva l'ami du reste de sa vie. A Château-Thierry, il renoua connaissance avec La Fontaine qui faisait alors comme lui des poésies badines.

« Après quelques semaines passées à se distraire chez son cher La Fontaine, Maucroix, encore tout éclopé de sa mésaventure amoureuse, revint à Paris. Ses amis le reçurent à bras ouverts et résolurent de l'enlever à ses souvenirs de Champagne. Tallemant nous assure que Maucroix n'eut pas à lutter longtemps pour se créer d'agréables aventures. » Cet ami, avec lequel il n'avait cessé d'entretenir par lettres la plus piquante causerie, l'y engageait de tous ses efforts. Mais sa mélancolie, qu'il gardait au fond du cœur, lui revenait surtout auprès des femmes ; il devenait alors âpre et caustique.

Deux jeunes beautés, en présence desquelles il fut mis, ne contribuèrent qu'à lui rappeler plus vivement Henriette de Joyeuse. Il ne répondit à leurs agaceries que par cette épigramme qui peint bien l'état de son âme :

Je n'engage ma liberté  
 Qu'à des filles de qualité.  
 Ta beauté, Philis, est extrême,  
 Chacun se range sous tes lois :  
 Mais comment veux-tu que je t'aime ?  
 Ton père n'était qu'un bourgeois !

« Cependant, nous dit Tallemant, il devint amoureux

d'une jolie fille, et l'aînée de cette fille devint amoureuse de lui. Il n'aimait que la cadette, et était aimé de l'une et de l'autre. » Ce qui est confirmé par cette épigramme si peu galante pour la dédaignée :

Je l'avoue, amour dans vos yeux  
 Fait luire une assez pure flamme,  
 Et le ciel honora votre âme  
 De ses dons les plus précieux.  
 Toutefois, quoique parfaite,  
 Vous avez un défaut qui nous dérouté tous :  
 C'est, Philis, que votre cadette  
 Est beaucoup plus belle que vous.

« Tout cela n'alla, dit Tallemant, qu'à de petites privautés. »

Ses amis, cependant, redoublaient leurs instances et le pressaient de plus en plus pour lui faire contracter une alliance moins ambitieuse que celle qu'il avait rêvée. Mais le cœur ne transige pas; Maucroix aimait une femme et se souciait peu du mariage qui ne pouvait être amené par l'amour. Il s'explique sur ce sujet délicat par cette petite pièce que tous les recueils poétiques du temps s'empressèrent de publier :

Ami, je vois beaucoup de bien  
 Dans le parti qu'on me propose :  
 Mais toutefois ne pressons rien.  
 Prendre femme est étrange chose !  
 Il faut y penser mûrement :  
 Sages gens en qui je me fie  
 M'ont dit que c'est fait prudemment  
 Que d'y songer toute sa vie.

Un coup de fortune vint le rendre à ses illusions un moment évanouies. Le marquis de Lénoncourt, gouverneur de Lorraine et de Clermont en Argonne, en venant visiter les travaux du siège de Thionville, le 25 juin 1643, « reçut une mousquetade au-dessus de l'œil qui le renversa mort, aux grands regrets de ceux qui connaissaient son mérite.

A cette nouvelle les distractions de Paris firent place au souvenir de Saint-Lambert et de Grandpré; Maucroix reprit le chemin qu'il s'était cru à jamais fermé. Le poète dissimula mal la joie de l'amant dans l'hommage public qu'il rendit à la mort de celui dont l'infortune le rendait au bonheur, surtout dans ses compliments de condoléances à celle qui devait en être plus tard la si triste victime.

Chacun plaint d'Alcidon la triste destinée !  
 Si près de voir l'hymen allumer son flambeau,  
 La mort le précipite en la nuit du tombeau,  
 Et de ses heureux jours la course est terminée.  
 Quand on pense à l'éclat dont brillent vos beaux yeux,  
 Philis, avec raison on croit que sous les cieus  
 Mortel ne fit jamais une perte pareille.  
 Le bruit de son malheur est partout répandu;  
 Mais qui ne vous a vue, adorable merveille,  
 Ne saurait croire encore combien il a perdu.

## STANCES

*A Mademoiselle de Joyeuse.*

Philis, votre Alcidon fut-il pas malheureux ?  
 Si près à son hymen de vous voir asservie,  
 Au plus beau de ses jours par un coup rigoureux,  
 La mort, au lit d'honneur, lui fait perdre la vie.  
 Que ce funeste coup fut traître à ses désirs,  
 Et qu'il lui coûtât cher d'éterniser sa gloire !  
 Pour moi, j'aimerais mieux un peu plus de plaisirs,  
 Et laisser de mon nom un peu moins de mémoire.  
 Que sert, quand on n'est plus, un trépas glorieux ?  
 Cette vaine chimère est par trop recherchée.  
 Philis, en bonne foi, ne valait-il pas mieux  
 Mourir entre vos bras que dans une tranchée ?

Le dernier trait est cruel.

De son côté, mademoiselle de Joyeuse n'était plus la naïve Philis d'autrefois. Depuis ses fiançailles, formée par l'usage à la coquetterie, plus expérimentée, elle réfléchissait trop aux dangers de sa position pour ne pas désirer la solution la plus prompte : elle ne languit pas longtemps dans ce veuvage anticipé.

Lorsque Louis de Bourbon, à son retour de Fribourg, passa à Reims, il fut accueilli par des fêtes qui attirèrent une foule d'étrangers des environs. « Parmi ceux-ci, M. de Joyeuse avait choisi pour hôte Tiercelin, marquis de Brosses, dont il connaissait de longue main et la famille et la fortune. C'est à ce personnage que le baron de Saint-Lambert réservait le soin de faire oublier Lenoncourt et Maucroix. »

Le baron, qui peut-être, dit Walknaër, avait soupçonné la liaison de sa fille avec Maucroix, s'empessa de la sacrifier à ce marquis, « un des compagnons de ses plaisirs, homme affreux, roux, brutal, et qui ne rachetait ses difformités et ses vices par aucune qualité aimable. Mademoiselle de Joyeuse, qui se sentait coupable, n'osa pas résister aux ordres d'un père dont elle redoutait la violence. Elle céda; mais les craintes qu'elle avait manifestées sur les suites de cet hymen se réalisèrent promptement. Non-seulement son mari la maltraita et eut envers elle les procédés les plus outrageants, mais il altéra même, dit-on, sa santé par le fruit de ses débauches. »

Le désespoir de Maucroix fut extrême. En voyant s'évanouir pour jamais le bonheur de sa vie, il s'y abandonna tout entier. Mais, aux douleurs de l'amant trahi, succède bientôt le dépit, et il s'en prend tour à tour à chacun des nouveaux époux qu'il persifle à l'envi :

Diane, à quoi servent ces larmes  
Où vos beaux yeux cachent leurs charmes.  
De ces heureux destins le ciel n'est point jaloux,  
Et ce que vous pleurez et qui fait tant d'envie,  
En bonne foi voudriez-vous  
Le garder toute votre vie?

Mais c'est surtout contre son nouveau rival qu'il aiguise la pointe acérée de l'épigramme; le marquis y prêtait parfaitement :



Vieux débauché, tu te maries,  
 Et ta femme est des plus jolies;  
 Tu ferais mieux, en bonne foi,  
 De prendre en main tes patenôtres;  
 Mais tu veux qu'on fasse pour toi  
 Ce que tu fis jadis pour d'autres.

Et il ne tint pas à lui plus tard qu'il n'en fut ainsi. Il  
 cherche d'abord de vaines diversions :

J'ai bu pour calmer les ennuis  
 Que l'amour cause dans mon âme.  
 Mais le vin n'éteint pas ma flamme;  
 J'aime, tout ivre que je suis.

Il en prend cependant son parti :

Autrefois j'aimais Isabelle,  
 Maintenant je n'ai plus pour elle  
 Ni d'estime, ni d'amitié;  
 La raison est qu'on dit à Rome,  
 Que la moitié d'un vilain homme  
 Est une vilaine moitié.

Puis il se résigne.

#### CONSEIL.

Laisse donc là cette infidèle  
 Qu'elle cherche qui voudra d'elle,  
 Et ne t'obstine pas sans fruit  
 À vouloir suivre qui te fuit.

Enfin il prend une grande résolution.....

Henriette-Charlotte de Joyeuse épousa Henri-Pierre de Tiercelin, marquis de Brosses, le 24 juin 1646 : le 8 avril 1647, Maucroix fut nommé chanoine de Reims. Le changement ne s'était pas fait sans délibération.

Maucroix avait de nombreux amis qu'il était allé rejoindre à son second départ de Reims. Il était en liaison intime avec Racine et Boileau. « Le surintendant Fouquet, alors tout puissant, dit Walkenaer, madame de Rambouillet, célèbre par son esprit, Bruslart de Sillery, évêque de Soissons et

membre de l'Académie française, ainsi que beaucoup d'autres personnages célèbres, accueillèrent Maucroix et recherchaient sa société. » Il avait nombre d'autres liaisons avec les lettrés les plus enjoués, les plus badins. Qu'allaient-ils dire de sa nouvelle détermination, qu'en penseraient les nombreux témoins de ses joyeusetés ?

Dans ses hésitations, Maucroix consulta l'ami de son cœur, Jean de la Fontaine, qu'il trouva à la veille de prendre femme pour obéir à son père, qui lui transmettait sa charge de maître des eaux et forêts. Le naïf poète lui répondit par les vers qu'il s'était peut-être déjà appliqués à lui-même :

Quant à vous, suivez Mars, ou l'amour, ou le prince,  
Allez, venez, couvez, demenez en province,  
Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,  
Les gens en parleront, n'en doutez nullement.

Maucroix n'hésita plus. Il alla rejoindre son frère Louis, déjà pourvu, depuis dix ans, d'un canonicat en l'église de Reims. Son nouveau titre n'impliquait point alors la nécessité d'une vie de retraite et d'abnégation.

Maucroix trouva dans sa prébende plutôt le repos de l'esprit que la paix du cœur :

Dans ce triste séjour éloigné de sa vue,  
Du bien que j'ai perdu le souvenir me tue.  
.....  
Ne dois-je jamais voir la fin de mon martyre.  
Mourrai-je sans pouvoir te dire :  
Iris, c'est pour toi que je meurs ! .....

Ailleurs il se lamente :

Elle occupe en mon cœur toujours la même place,  
Je ne puis l'oublier.

Les circonstances apportèrent bientôt à ses maux le remède tant désiré. L'indigne époux de Philis nécessita le rappel de l'amant, qui se décida, non sans quelque hési-

tation, cette fois, à revenir pour consoler et protéger l'épouse malheureuse :

Suivons dans ce péril extrême  
L'ordre fatal de mon amour  
Qui m'attache à ses lois et m'arrache à moi-même.

Les deux amants se revirent à Reims, où ils résidaient l'un et l'autre, et leur passion, dit Walkenaer, s'augmenta encore et prit un caractère plus tendre par le malheur de l'une et la pitié de l'autre. Par sa science des affaires, Maucroix devint nécessaire au marquis de Brosses dont il modéra les brusqueries à l'intérieur, mais qu'il abandonna à son libertinage du dehors. Il devint en même temps et le conseil de l'époux et le consolateur de l'épouse, qui, n'ayant permission de recevoir d'autre société que le complaisant chanoine, car le mari croyait avoir à redouter d'autres courtisans, en apparence plus dangereux, se conformait sans peine à cette restriction sévère. « Les deux amants se virent donc encore tête-à-tête, non plus comme autrefois, avec mystère, avec crainte et à la dérobée, mais ouvertement, sans gêne et sans contrainte. »

« La marquise de Brosses avait les passions plus vives que Maucroix, moins que lui de prudence et de réflexion, et cependant ce fut d'elle que vinrent les obstacles à leur liaison. » Un directeur de conscience s'était interposé dans leurs plaisirs. « Ainsi entraînée par son amour et retenue par ses scrupules, la marquise de Brosses saisissoit et évitoit tour à tour les occasions de se trouver seule avec de Maucroix. Elle prolongeait avec lui des entretiens pleins de charme. »

« Reprenant comme malgré elle les habitudes d'un commerce intime et familier, il lui arrivoit quelquefois de lui prodiguer ses caresses : mais, lorsque se confiant à ces apparences il se préparait à ravir les dernières faveurs,

elle se déroba subitement d'entre ses bras et se renferma seule en versant un torrent de larmes (1) ».

Maucroix ne comprenait guère des scrupules qu'il ne partageait point, et s'étonnait d'une résistance qui faisait contraste avec tant de passion ; il en soupçonnait pourtant la cause :

Volontiers, disoit Alison,  
Je serois avec vous la folle,  
Mais le confesseur me désole,  
Il n'entend rime ni raison.  
Alison parle avec sagesse :  
Gens de Reims, amasseurs d'écus,  
Si l'on n'alloit point à confesse  
Ma foi, vous seriez tous c....!

« Une circonstance solennelle mit pourtant fin à cette lutte impossible. C'était un jour que la marquise, dans l'excès de ses douleurs, établissait un parallèle entre l'époux et l'amant, relevait la difformité des traits de l'un, la corruption de son cœur, la bassesse de ses inclinations, les explosions bruyantes de sa colère, son ignorance et son ineptie, et s'exaltait d'autant plus sur les regards enchanteurs de son amant, sa séduisante figure, les grâces de son maintien, le son harmonieux de sa voix, ce caractère d'une douceur inaltérable, cet esprit si vif, si brillant, cette âme si délicate et si pure, ce cœur si sensible et si bon ; et elle se complaisait tellement dans la peinture de cette longue extase de bonheur qui aurait rempli sa vie entière si elle avait pu être liée à celui qui s'était montré si digne d'elle, que, cédant entièrement à son enthousiasme et s'abandonnant à l'excessive émotion qui la dominait, elle combla de caresses, elle couvrit de baisers en l'arrosant de ses larmes celui qui en était l'objet : c'était le dernier chapitre de ce roman d'amour. Arrachée soudain à son amoureux délire, la mar-

---

(1) Walkenaer.

quise prit la fuite, en s'écriant avec l'accent du désespoir :  
« Ils disent que ce serait un sacrilège! »

Henriette de Brosses suivit à Paris sa cousine, la marquise de Mirepoix, et Maucroix exhala son dépit dans cette épigramme :

Je suis de tous les amoureux  
Sans doute le plus malheureux,  
Parce qu'un point manque à ma joie.  
Cruel caprice de mon sort,  
Hélas! en cette mer, faut-il que je me noie  
Après avoir touché le port!

Maucroix se consola en poète, de sa dernière déconvenue.

CONGÉ.

Adieu donc, aimable Céphise.  
De vos mains pour jamais je reprends ma franchise,  
Et sans plus me ronger d'un amoureux souci,  
Puisque vous m'oubliez, je vous oublie aussi.  
Certes, mon amitié, si grande, si sincère,  
Méritoit de trouver un plus digne salaire;  
Je vous ai bien aimée, et j'ose me flatter  
Qu'un amant tel que moi se fera regretter.  
Mais un amour sans bruit est pour vous sans amorce,  
Et je n'ai pas dessein de vous aimer par force.  
Votre volage cœur aime à changer de lieu;  
Aimez qui vous voudrez belle Céphise, adieu.

La marquise de Brosses fut présentée à la cour. Dans cette société brillante, elle fut entourée d'adorateurs contre lesquels elle lutta toujours avec une heureuse coquetterie. L'amant délaissé s'en vengeait par ses satires. Maucroix n'était si acerbe que parce qu'il ne pouvait éloigner de son esprit l'image de celle dont l'absence le tourmentait et dont les légèretés l' alarmaient. En bien ou en mal, sa muse en était sans cesse occupée.

Oui, j'aime encore Diané, et l'aimerai toujours.  
On verra le soleil naître au rivage rose,  
Et terminer son cours sur les champs de l'aurore,  
Avant que je l'oublie, et qu'un autre vainqueur  
Sous le joug amoureux asservisse mon cœur.

Quand la marquise revint à Reims : « Maucroix qui n'était point guéri, la revit : il fut frappé du changement qui s'était opéré dans ses manières. » « Il souffroit, dit Tallemant, plus qu'une âme damnée. Je le persuade de venir à Paris. Il n'y est pas plutôt qu'elle y arrive ; il disoit : « Je la suis et elle me suit. Mais la vérité est qu'il n'y était venu qu'à cause qu'il espérait qu'elle y viendrait. »

A Paris, la voix du confesseur faisait défaut à la marquise pour la préserver de la contagion de l'exemple d'une cour raffinée.

La grâce du marquis de Vardes la séduisit de prime abord ; mais l'égoïste fatuité de ce courtisan, si heureux dans tant d'autres intrigues, n'échappa point à sa perspicacité ; elle s'en dégoûta. Un autre fat, Fabri de Fabregues, qui osa la tenter par ses richesses, fut repoussé avec dédain.

Le comte d'Armagnac, Louis de Lorraine, grand écuyer, ne put arriver au but qu'il poursuivait en amant éperdu : la belle et fine marquise l'amusa sans cesse par ses adroites coquetteries. Celle qui avait joué si bien le drame avec le chanoine de Reims pouvait bien jouer la comédie avec les plus habiles courtisans.

Mais ce n'était pas en vain qu'elle s'était mise en contact avec cette dépravation raffinée : elle avait perdu tous ses scrupules. Maucroix la revit aussi belle, aussi tendre, plus gracieuse et plus séduisante que jamais, mais pour lui bien moins dangereuse. Le froid de l'expérience avait attiédi son âme ; et sa raison, rendue plus calme par la réflexion, lui montra la femme sous son vrai jour.

Cet amant, dont la marquise maintenant comprenait toute la supériorité et dont elle subissait plus que jamais l'influence, devint pour elle un ami dévoué qui lui resta fidèle jusqu'au dernier moment.

« De rudes épreuves vinrent bientôt traverser la fortune et changer la physionomie de la maison de Joyeuse. La marquise de Brosses, après cette vie si agitée, se vit définitivement abandonnée par son mari. » « Il la laissa en Champagne, sans un sou, malade, et lui s'en alla en Touraine où était son bien. »

Epuisée par tant d'émotions, rongée par le remords, la marquise vit sa santé, déjà bien altérée, consumée par une fièvre lente; elle alla mourir dans la maison du chanoine, entourée de tous les soins de la charité, de l'amitié la plus tendre. Depuis trois jours la marquise s'était recueillie tout entière; elle n'avait pas adressé une seule parole à Maucroix qui ne quittait plus son chevet. « Il pria à genoux au pied de son lit, désirant la mort, et regrettant de ne pouvoir obtenir de cette mourante un regard de pardon. » Ce n'est qu'au dernier moment qu'elle lui fit signe, et alors sans pouvoir tourner la tête vers lui, elle saisit sa main, la porta sur son cœur, et peu d'instants après, sans proférer une parole, elle rendit le dernier soupir, à la fleur de l'âge, après trois années de mariage.

Maucroix fut plus de quatre ans inconsolable. Trente ans après cette perte cruelle, il faisait encore, sur Henriette de Joyeuse, le huitain suivant :

Depuis deux fois quinze printemps  
Je pleure et regrette Silvie,  
Que les fiers destins m'ont ravie  
En la fleur de ses jeunes ans.  
Je ne veux point vanter ses charmes,  
Ni son esprit, ni sa douceur :  
Qu'on en juge par la longueur  
De mes regrets et de mes larmes !

« Là, là, disait-il dans sa correspondance badine avec une dame de Reims, en 1686, voici bien de quoi convaincre toutes celles qui voudroient m'accuser de légèreté; par le plus grand bonheur du monde, j'ai recouvré un portrait

de la personne que j'ai le mieux aimée; combien y a-t-il? plus de quarante ans! Ce sont bien des ans! J'en fais faire une copie; la copie est presque achevée, elle ressemble fort à l'original qui ressemblait fort à la belle. J'en ai une joie! Je ne me sens pas! Et Margot, donc, Margot! Je ne donnerois pas mon portrait pour toutes les margots du monde! Toutes mes plaies se sont rouvertes; je suis tout rouge de sang, ma pauvre chère! je n'en ai presque plus dans les veines, etc. »

Nous avons raconté tout au long cet amour romanesque qui eut tant d'influence sur la vie et la destinée de Maucroix; et maintenant que nous savons l'homme par cœur, achevons de faire connaître le poète.

« L'ode à Conrart, que nous rapportons à cette époque, dit M. L. Paris, est un joli pastiche du maître, et tous les recueils du temps se sont empressés d'en reproduire les stances. La versification en est à peu près irréprochable. On y trouve un choix, un enchaînement de syllabes sonores et harmonieuses, qui prouve à quelle perfection, avec un peu plus de travail, Maucroix eût pu atteindre. Ces deux dernières strophes, qui sont une heureuse réminiscence des stances si connues de Malherbe à du Périer, ont été souvent citées comme modèle :

La mort de ses rigneurs ne dispense personne,  
L'anguste éclat d'une couronne  
Ne peut en exempter les rois.  
N'espère pas, Conrart, que ton mérite extrême  
Ni la muse qui l'aime,  
Te mettent à couvert de ses fatales lois.

Ta sagesse; il est vrai, fait honneur à notre âge;  
Mais de quelque rare avantage  
Dont un mortel soit revêtu,  
Son terme est limité : le rocher de la Parque,  
Dans une même barque,  
Passe indifféremment le vice et la vertu.



Son ode à Patru renferme aussi de grandes beautés poétiques :

Maintenant, que l'hiver désole les campagnes,  
 Que la neige blanchit prés, forêts et montagnes,  
 Et cache au laboureur l'espoir de ses moissons;  
 Que les fleuves gelés sont durs comme des marbres,  
 Et qu'on voit aux branches des arbres  
 Pendre le cristal des glaçons.

Le reste de sa vie s'écoula dans le doux commerce de l'amitié et dans les laborieuses distractions de l'étude. A Reims comme à Paris, il était également goûté et apprécié, et il se partagea entre deux cités assez rapprochées, où il avait une élite d'amis.

« Avant qu'il ne fut dans les ordres, dit M. L. Paris, M. de Maucroix, jurisconsulte et littérateur, attaché à la grande maison de Joyeuse, et marchant sur un certain pied d'égalité avec ses hôtes, inspiroit à la bourgeoisie rémoise plus de crainte que de sympathie. On ne vouloit voir en lui, malgré ses qualités, qu'un étranger bel esprit que l'on supposoit fort dédaigneux, et qui n'avoit rien de ce qui pouvoit aller à la façon rémoise. Mais, dès qu'on le sut chanoine de la cathédrale, une révolution toute en sa faveur s'opéra dans la ville. Ce ne fut plus un avocat, un poète, un étranger, mais un homme aimable qui se faisoit enfant du pays, et qui partant de ce jour fut accueilli et traité en véritable enfant gâté. »

« Maucroix étoit donc à Reims l'homme à la mode, que chaque cercle se disputa. Avocat et poète, il sembloit exclusivement voué au monde titré : homme d'église et chanoine, il appartenoit à tout le monde. »

C'est dans l'intérieur de la famille des Réaux, que Maucroix chercha d'abord une diversion à sa douleur. Dans ses relations, grâce à son caractère léger, sa gaieté reprenait son empire.

Lorsqu'à la faveur des troubles de la Fronde, les Espagnols envahirent la Champagne, Maucroix, inquiet des siens, « et du pays natal qu'il n'avait cessé d'aimer, ou peut-être bien en vue de régler les affaires de la succession de sa mère, fit un voyage à Noyon, et visita la Picardie, qui, non moins que le pays de Reims, avait souffert de l'invasion. »

Les misères des populations émurent son cœur de poète; il en offrit un tableau si pathétique dans un mémoire dont L. Paris cite un extrait, qu'il émut la charité des villes, et de nombreuses aumônes firent face aux plus pressants besoins des victimes de l'invasion.

Dans l'églogue de Damon et de Tircis, il chante ensuite le retour de la paix et les fêtes du sacre à Reims :

## TIRCIS.

Mais quelle est cette ville à mes yeux inconnue,  
Où cent clochers hautains s'élèvent dans la nue?

## DAMON.

C'est l'illustre cité du sacré de nos rois,  
Reims, la gloire et l'honneur du climat champenois.  
Vois-tu ce temple saint, dont la superbe masse,  
Dans le milieu des airs, occupe tant d'espace?  
Considère ces tours dont l'ouvrage mignard  
Semble de l'architecte avoir épuisé l'art.  
Qui le croirait, Tircis? ce délicat ouvrage  
De cinq siècles entiers a surmonté l'outrage.  
Là jamais les mortels n'implorèrent en vain  
De la Reine du Ciel le pouvoir souverain.  
Là cent prêtres sacrés, imitateurs des anges,  
Du Très-Haut, nuit et jour, célèbrent les louanges.

C'est du séjour de La Fontaine à Reims, où l'immortel fabuliste vint dans l'hiver de 1656, que date réellement la carrière littéraire de notre poète chanoine.

« Maucroix n'avait encore rien publié, car les recueils de Sercy, Lacroix et Richelet, qui le classoient au premier

rang parmi les poètes du genre léger, n'avoient point paru, mais la plupart de ses jolies bluettes n'en étaient pas moins sorties de son portefeuille. » « Conrart avait enrichi ses *Miscellanées* de vingt pièces inédites du chanoine de Reims. »

Vers 1661, Maucroix fit un voyage en Italie, chargé d'une mission par Fouquet, l'ami de La Fontaine. La chute précipitée du surintendant mit fin dès le début à la carrière diplomatique du chanoine qui avait pris, en cette occasion, le titre d'abbé de Cressy, d'un prieuré qu'il possédait près de Reims.

Dès l'année 1664, Maucroix vécut plus retiré qu'auparavant. Il passa son temps entre la société de belles lettres et des nobles dames qui vivaient à Reims (1), et l'étude des grands écrivains de l'antiquité. Il en fut distrait par sa promotion à l'un des sénéchalats du chapitre alors vacant.

« Le sénéchalat était moins une dignité dans l'église de Reims qu'un emploi qui pouvoit devenir pénible selon les circonstances ; c'est au sénéchal qu'entre autres attributions sont confiées la défense des intérêts matériels du chapitre, la direction des affaires contentieuses et la charge de représenter le corps devant les différentes juridictions. Maucroix, qui jusqu'alors s'était soustrait aux dignités, aux titres purement honorifiques, ne put rester sourd à l'appel qu'on faisait à son dévouement et à son intelligente activité ; il se résigna et accepta des fonctions qui allaient pour trois ans lui susciter, avec des tracasseries de tout genre, d'ardentes et nombreuses inimitiés. Le sénéchalat, en vertu de réglemens qui avaient force de loi, conféroit virtuellement et de fait à celui qui en étoit revêtu,

---

(1) Il entretint, à cette époque, un agréable commerce d'amitié avec M<sup>me</sup> de Rambouillet, abbess de Saint-Etienne.

le titre de premier conseiller de ville , et lui donnoit par cela même le droit et le devoir d'assister aux séances des délibérations de l'échevinage. » Ce fut le 27 octobre 1667 que Maucroix prêta serment en qualité de sénéchal et prit siège à l'hôtel-de-ville. C'est dans ses *Mémoires* , que Maucroix raconte les ennuis de ses longs démêlés avec l'archevêque.

« Les *Homélies au peuple d'Antioche* , de Jean Chrisostôme, semblent le premier ouvrage du genre grave auquel Maucroix ait travaillé. Cette traduction parut au commencement de l'année 1671, sous les auspices de M. Le Tellier, encore co-adjuteur. »

« Que pourrait-on offrir, dit-il, dans son épître dédicatoire, à un grand archevêque qui fût plus digne de lui que ces divines homélies, qui, autrefois, eurent la force de consoler le désespoir d'une ville, et de persuader à un peuple voluptueux que la douleur était plus agréable que le plaisir? Je confesse pourtant que mon auteur a perdu entre mes mains beaucoup de ses ornements; mais il est si riche, que quelque perte qu'il puisse faire, il serait difficile de l'appauvrir. C'est un souverain dépouillé, qui, au milieu de sa mauvaise fortune, conserve toujours des marques de sa première grandeur. »

La censure et la critique s'accordèrent à prodiguer les louanges à M. de Maucroix.

« N'est-ce pas quelque chose de bien hardi, dit M. le théologal censeur, que de faire parler Saint-Chrisostôme en notre langue? Quelques beaux esprits l'ont entrepris en nous donnant de ses ouvrages, et je veux croire qu'ils n'ont pas mal réussi. Mais quand je lis et que j'examine la fidélité, la politesse et l'éloquence françoise, dont les homélies de ce grand saint sont parées et revêtues dans cette nouvelle traduction, je ne considère et n'admire plus la hardiesse de ceux qui ont tant osé. Je doute, et avec raison,

si le peuple d'Antioche recevoit plus de contentement en écoutant le grec de cette *bouche d'or*, que celui de France en lisant le français de son illustre traducteur, duquel je puis dire sans crainte que la bonté et l'amitié qu'il m'a toujours témoignées me rendent suspect, que ces expressions, si elles ne sont aussi dorées dans la copie que dans l'original, ont au moins la pureté et la blancheur de l'argent, dont parlé le proverbe : *eloquia casta, argentum probatum et purgatum*. Je n'ai rien ici trouvé qui soit contraire à la foi de l'Eglise, ni aux bonnes mœurs. J'en demeurerai là si on veut, ajoutant seulement que le docteur approbateur n'appréhende point d'avoir trop dit, puisque l'auteur, chanoine, son cher ami, a si dignement répondu à la grandeur de son sujet, c'est-à-dire, en un mot, à la pompe, à la magnificence de ce Chrysostôme, le plus relevé et le plus majestueux de tous les pères de l'Eglise. C'est le jugement de celui qui a autant de respect pour le maître qui a écrit, que d'affection pour le disciple qui a traduit.

Signé : A. LE VAILLANT. »

« L'habile traducteur, dit le *Journal des Savants*, n'a rien oublié pour exprimer dignement les pensées du plus éloquent de tous les pères, et pour lui prêter des paroles dont la force approchât de celles qui le firent autrefois admirer par un des auditoires les plus délicats de l'univers. »

La manière dont Maucroix saisissait, en effet, le sens de ses auteurs était une véritable révélation qui a aidé puissamment les modernes traducteurs eux-mêmes.

Le singulier pendant de cette publication, c'est : *La Vespère*, ébauche de comédie, qu'il composait vers ce temps, et que l'on retrouve dans le recueil de M. L. Paris.

Peu de temps après la publication de sa traduction, Maucroix fut chargé d'un travail plus important. Devenu

archevêque de Reims, Letellier, qui voulait combattre l'hérésie, eut recours à la plume du chanoine comme à l'une des plus propres à seconder ses vues. Le prélat chargea Maucroix de faire une traduction nouvelle de l'ouvrage latin de Sanders (ou Sanderus) sur l'état de la religion en Angleterre pendant la persécution. Cet ouvrage quoique rempli des faits curieux, n'était guère propre à suggérer le style délicat et noble des homélies.

« Sanders, de son vivant, professeur de théologie à l'université de Louvain, et victime lui-même de la persécution, parut à Maucroix un historien trop partial des faits qui, pour être odieux aux yeux de tout bon catholique, n'avoient pas besoin d'être exagérés. » En rectifiant et épurant la pensée, le récit et le style de l'écrivain, il fit en quelque sorte un nouvel ouvrage, que les critiques tels que Burnet, Baillet, le *Journal de Savants* (15 février 1677), et Bayle, s'accordent à louer à divers titres. L'auteur accompagna son travail, ainsi adouci, d'une épître, qui me semble, dit L. Paris, « un morceau précieux de style, de raison et de louanges délicates. »

En 1675, Maucroix perdit Valentin Conrart, l'un de ses plus illustres et chers amis, et qui, avec Patru, avait été l'un des premiers à apprécier et à prôner ses talents naissants. Il publiait alors, comme second volume et appendice de son *Histoire du Schisme d'Angleterre*, la *Vie du cardinal Paulus*, traduite de Becatel, archevêque de Ravenne, et longtemps secrétaire intime du ministre de Henri VIII, et celle du cardinal Campège, composée par Sigonius, ami de ce prélat et parfaitement informé. Les circonstances politiques du moment ajoutèrent beaucoup au succès d'un livre qui semblait un des signes précurseurs de la révocation de l'édit de Nantes.

C'est vers ce temps que Patru l'invitait, par sa lettre du 4 avril 1677, à la collaboration d'un ouvrage dont l'op-

opportunité et l'utilité se faisaient plus généralement sentir : C'était le *Dictionnaire de Richelet*. Patru, pauvre, dit Saint-Beuve, s'était décidé de payer en nature les services de secrétaire et de lecteur de ce savant encore plus pauvre que lui : « Nous sommes convenus que, pour sa part, disait-il à notre chanoine, non-seulement tu ferois la même chose pour tes propres ouvrages (garder le secret de sa collaboration), mais de plus, garde-toi de dire non, pour tout Balzac. Il a été réglé, ordonné, nous réglons, ordonnons que tu feras cette tâche. Richelet est sûr de cinq ou six auteurs vivants qui, pour avoir le plaisir et l'honneur d'être cités eux-mêmes, fourniront d'autres extraits par-dessus le marché, et chacun gardera le silence pour mettre sa petite vanité à l'abri, comme de raison. Je m'en suis ouvert au Rapiu et au Bouhours qui s'y jettent à corps perdu. Allons, notre ami, travaille et beaucoup et promptement; songe que nous n'avons pas comme toi un bréviaire bien payé, quoique mal récité. Adieu, nous nous aimons à la bavette, aimons-nous toujours. »

« C'est ainsi que ce travail, qui n'était pas seulement une œuvre d'utilité publique, mais un bienfait pour Richelet, dont l'existence était difficile, malgré ses livres et son savoir, fut enlevé en quinze ou seize mois de temps. » *Le Dictionnaire françois, contenant en général tous les mots de la langue françoise*, parut in-4° à Genève, en 1680. Son apparition fit une profonde sensation; le scandale causé par la malignité des citations de l'auteur, provoqua une nouvelle édition, Lyon 1681. Ce qui distinguait cette œuvre, c'est qu'au lieu de se borner comme l'Académie à des définitions et à des jugements purs, elle les appuyait sur des citations de bons auteurs qui, joignant l'application à la règle, la rendaient plus pratique.

Maucroix demeura étranger à la terrible lutte qui s'engagea entre Richelet et Furetière, auteur du *Grand Dic-*

tionnaire, dans laquelle s'était engagé son ami le bon La Fontaine. C'est vers ce temps, 1<sup>er</sup> février 1679, qu'il perdit son frère Louis de Maucroix.

Maucroix, en vieillissant, dit L. Paris, n'avait rien perdu de son goût pour la société des femmes. Il mettait à ses petits soins une persévérance qui prêtait quelquefois à rire. « Ah ! monsieur de Maucroix, lui dit un jour la belle La Framboisière, parler sans cesse amour, avec cet habit et à votre âge ! » Et chacun de railler le pauvre chanoine, qui, sans se déconcerter, improvisa ce quatrain :

A ne vous rien dissimuler,  
 Nous sommes d'humeur bien contraire :  
 Vous le faites sans en parler,  
 Et moi j'en parle sans le faire !

Maucroix, en effet, tout entier à ses travaux sérieux, ne parlait guère d'amour que comme d'un passe-temps agréable et propre à animer le discours en société.

En 1680, il publia une traduction de Lactance : *De la mort des persécuteurs de l'Eglise*.

L'année suivante, au passage du roi à Reims, Racine et Boileau, qui faisaient partie de la cour, en qualité d'historiographes, retinrent leur logement chez le chanoine Maucroix, leur ami ; Boileau fait plus tard allusion à cette visite dans sa lettre imprimée à Maucroix.

Les affaires de la *Régale* et la fameuse déclaration des quatre articles amenèrent une assemblée d'évêques et des députés des chapitres parmi lesquels figura Maucroix. Dans cette imposante assemblée, notre chanoine dut à sa réputation littéraire un honneur qu'il était loin d'avoir prévu. « Il fut nommé secrétaire général de la session. Le moyen de refuser des fonctions qui lui étoient dévolues par Bossuet et l'archevêque de Paris, et que les votes de l'assemblée, appuyés des plus vifs applaudissements, lui conféroient unanimement ! Maucroix balbutia, fit la révérence, et,



tout ébahi, se prépara aux rudes travaux de l'emploi. »

Notre épicurien chanoine fut moins préoccupé de l'honneur qui en rejaillirait sur son nom, apposé au bas des plus célèbres délibérations, que de l'ennui que lui causa sa participation à ces actes mémorables.

« Combien d'ambassades ! écrit-il ; j'ai failli en être décollé, je veux dire étouffé ! Ils me veulent faire accroire qu'ils ont fait un choix ! Il faut voir, diable emporte, si je le crois ! *Vult decipi, decipiatur*. J'ai quasi envie de leur dire : Parbleu, Messieurs, médecins vous-mêmes !... »

Toutes ses lettres témoignent de l'impatience qu'il avait d'en finir. Nous citerons la suivante entre autres :

4 février. « Ce fut hier une rude journée pour nous ; soir et matin nous fûmes assemblés, et tout cela dura près de huit heures. Notre prélat harangua très-magnifiquement une bonne heure entière, ensuite il lut une lettre qu'il a écrite au pape au nom de l'assemblée, et puis un acte par lequel le clergé consent que la Régale soit introduite dans toutes les églises du royaume ; tout cela fut extrêmement applaudi, et, Dieu aidant, vous verrez un jour que ce n'est pas sans raison. Monseigneur l'archevêque de Reims a sans doute acquis beaucoup de gloire, ma foi ! Le voilà à la tête du clergé sans contredit ; d'autres peuvent avoir encore des partisans, mais la foule est pour nous ; nous ! c'est-à-dire monseigneur notre archevêque. Il est habile, sans doute, homme vif, d'un esprit pénétrant et droit, et d'un grand travail, je l'ai vu quelquefois enfermé dix ou douze heures. Sa peine n'a pas été perdue : il en a recueilli les fruits fort délicieux !... »

Ce nous employé incidemment indique d'une manière assez évidente quelle part avait notre auteur aux productions et aux succès de son archevêque.

Il faudrait trop multiplier les citations pour montrer avec quelle vivacité d'allure notre secrétaire donne plein

cours à sa verve comique, comme diversion aux ennuis de ses laborieuses fonctions. La correspondance de Maucroix, par son allure familière appliquée à de graves sujets, nous rappelle les *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne* par Fléchier.

« J'ai campo! et ne fais œuvre de mes dix doigts! Je n'ai qu'à mettre ce qu'on a dit en bataille. C'est de l'ouvrage, Monsieur! Je retournerai tout cousu de pistoles : ce sera la plus grande pitié du monde! Dieu me pardonne, je pense que je reporterai des flambeaux d'argent! »

« Ah! elles me plumeront, dites-vous! Eh bien! voilà pourtant, dès qu'on sait qu'un pauvre homme a quatre deniers, conjurations de tous côtés contre sa bourse!... Oh! on ne sait pas ce que l'argent coûte. A peine l'a-t-on, il y a des méchantes âmes qui ne pensent qu'à vous l'enlever! Vous qui êtes de mes amis, trouvons un peu quelque tempéramment à cela : n'y a-t-il pas moyen qu'elles se contentent de plumer mes canards, d'écailler mes brochets? Morbleu! j'apporterai une bourse à double cadenas, puis je me moquerai des traîtresses. »

Les travaux de l'assemblée et les cousines de Reims le préoccupent tour à tour :

« Hier on donna trois nouvelles commissions, trois nouveaux bureaux établis ; l'un pour la religion, le deuxième pour les mœurs, le troisième pour les réguliers. La morale s'en va être secouée comme il faut! Adieu la probabilité! j'ai pour ma part un moine sur l'assiette tous les jours! Dire que ce sera moi qui leur remettrai la tête dans leur capuchon!... Or ça, mettez la main à la conscience : quand vous me voyez pestant, renifflant, hélas! eussiez-vous cru que j'eusse su tant bien faire? Ma foi, si l'on ne voit les gens en face, on ne sait ce qu'ils valent! Tenez, je n'ai jamais cru cela non plus; mais ils me disent : Vous ferez bien ceci, vous ferez bien cela. Je dis comme cet

homme à qui on voulait persuader qu'il avait fait de si belles cures : vous dites, messieurs, pour vos raisons, que je ferai cela comme un ange ! Peste ! — Cette commission, vous vous en acquitterez à merveille. Diantre soit ! serois-je bien devenu habile sans y penser ! — Voici la fin, mon ami : nous autres gens du deuxième ordre, nous n'avons pas le mot à dire ; nous avons des prélats habiles, intelligents qui dirigent tout, et nous sommes là pour opiner doctement du bonnet. Sans vanité, je tiens là ma place aussi capable qu'un autre. Il y a pourtant, parmi ce deuxième ordre, des gens terriblement savants ! Mais revenons à nos cousines ! . . .

« Encore, pourvu que je ne sois pas aussi noir que charbon ! Patience ! Nos cousines y prendront-elles garde de si près ? Elles voient bien des Huguenots, des Juifs, des Turcs ; pensez que nous ne serons pas pis que tous ces gens-là ! Pour un peu d'excommunication, les voilà bien alarmées (1) ! »

Dans cette petite correspondance, tous les propos se croisent : la régale, les femmes, la politique, les spectacles et la littérature.

La mort de Patru, qui, après avoir été l'un de ses *par-rains* au barreau, était resté son ami, la perte d'un si digne homme l'affligea profondément ; plus âgé que lui de seize ans, Patru avait été son guide désintéressé et chaleureux ; Maucroix l'aimait presque à l'égal de La Fontaine et de Tallemaut ; il lui fit cette épitaphe :

Gi-git le célèbre Patru,  
De qui le mérite a paru  
Toujours au-dessus de l'envie.  
Il a sagement discouru,  
Mais peu de la seconde vie :  
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru !

---

(1) Le pape, à ce moment, était irrité et menaçant pour l'assemblée dont il désapprouvait la témérité.

Cependant le 19 mars, l'assemblée arrêtait et formulait les quatre articles célèbres qui forment la doctrine de l'Eglise gallicane; le secrétaire de l'assemblée était tombé malade : Maucroix était atteint d'une inflammation aiguë à laquelle il faillit succomber.

Il envisagea la mort avec la tranquillité de l'honnête homme, qui, en dernier lieu, avait savouré les joies du monde sans rompre avec les bienséances, ne faisant pas plus de cas des forfanteries de l'athéisme que des pusillanimités de la fausse dévotion. La religion le trouva accessible à la sévérité de ses remontrances comme à la douceur de ses consolations.

« L'assemblée toute entière, dit L. Paris, prit part à ses souffrances, et l'archevêque de Reims, en cette occasion, lui témoigna les sentiments de la plus vive affection. Mais grâce à son tempérament, vigoureusement trempé, Maucroix sortit de cette crise. La sérénité de son âme au milieu du danger et la résignation avec laquelle il avait envisagé sa fin, n'enleva rien aux élans de sa joie, aux approches de la convalescence. Il avoit vu la mort sans effroi, il se remit avec transport à la vie. Les premières lettres qu'il écrit sont empreintes de ce double sentiment; mais la joie l'emporte, et avec le danger s'évanouissent une à une les belles et saintes résolutions. »

« Mon cher, écrit-il le 24 mars à son ami Favart, le bon Dieu n'a point encore voulu de moi. Il me semble pourtant que j'étois bien résolu à faire le grand voyage. Jè le prie, ce seigneur et maître de la vie et de la mort, quand ce sera tout de bon, car il faut que cela arrive, et le terme n'en saurait être trop long, qu'il m'accorde les dernières consolations que j'ai trouvées dans ce dernier péril. »

Puis dans une autre lettre : « Je m'avance languissamment auprès de mon feu. Je vous écris pour avoir de la joie. Diriez-vous que la vanité ne m'a point quitté! En

ce misérable état, j'ai eu la hardiesse de me mirer ! mais j'en ai été puni ! quel visage ! Un nez effilé, les livrées de la mort sur toute la face ! Hélas ! mon cher, ce n'étoit pas la peine ! Il faudra recommencer, et je n'avois plus besoin que d'un coup d'éperon pour être au but ! . . . »

Telle étoit la liberté d'esprit de notre poète au plus fort de ses souffrances, que c'est dans les intermittences de la fièvre qu'il improvisa ce joli madrigal à l'adresse de l'une de ses plus aimables visiteuses :

A. FAVART.

Divin objet de mes désirs,  
N'employez pas tous vos soupirs  
Dans le cours de ma maladie :  
Soupirs aux fièvres ne font rien !  
Gardez-m'en quelques-uns, je vous en prie,  
Pour quand je me porterai bien.

« Je ne suis pas fâché, non, de n'être pas mort. Je ne suis pas si dénaturé que cela ! Si Dieu, qui est le maître, m'eût voulu tirer d'ici, il eût fallu obéir avec toute la soumission dont j'étois capable ; mais je suis assez content de revoir le soleil, même d'entendre les carrosses qui me rompent la tête. Hambre, livres, petits repas consumeront ce qu'il plaira à Dieu qu'il me reste de vie, et un peu de griffonnage. »

Sa rentrée dans le conseil fut accueillie par les plus vifs témoignages d'intérêt et de sympathie. « Le 4 mai, dit le procès-verbal, le président (l'archevêque de Paris) a témoigné à M. de Maucroix, secrétaire, la joie qu'avait l'assemblée du recouvrement de sa santé, que tout le monde savoit qu'il employoit si utilement pour le service de l'église. (1) »

Sa reconnaissance pour les soins et l'assistance de l'ar-

---

(1) *Procès-verbaux du clergé*, an 1681-1682, t. v, §. 11.

chevêque de Reims, durant ses jours de péril, est profondément gravée dans le cœur de Maucroix.

« La vie, qu'il m'a conservée par ses soins, écrit-il, ne saurait être mieux employée qu'à son service, aussi le serait-elle si je lui suis utile à quelque chose. Enfin; mon cher, Dieu aidant, je verrai ici la fin de l'assemblée ou celle de mes jours. Quand tout sera fait, je m'en retournerai jouir du repos de notre bonne ville, vous compter bien de belles choses, achever de vieillir et mourir enfin au sein de ma patrie, car Reims l'est devenue. Voilà l'intention du sire. »

Une rechute faillit encore l'emporter au mois d'août : « Cette vilaine camuse (2 septembre), la mort, voulut encore me donner un coup de griffe ! Mais ce n'est pas encore pour elle. Que diable a-t-elle tant à se hâter ! A-t-elle peur que je m'enfuie ? Je m'y rendrai à l'heure marquée et sans faillir. »

Enfin Maucroix put espérer, avec la fin de ses travaux, son prochain départ : les honneurs étaient loin de le dédommager de la privation du chez soi. « Un prélat, que Dieu bénisse ! m'a dit hier que l'assemblée pourrait bien finir vers le mois de janvier. Le seigneur puisse l'avoir doué du don de prophétie ! Mais n'êtes-vous pas bien ? Que vous faut-il ? A la paille jusqu'au ventre ! Plus d'honneur, ma foi, que vous n'en méritez ! Il est vrai et par delà ! Mais je ne suis pas chez moi ; je deviens bossu à force de faire des révérences ! Ce n'est pas là mon air. Il nous faudrait aller promener à Cormontreuil, comme des compères ! La grande lumière ne m'éclaire pas, elle m'éblouit : mes yeux ne sont pas habitués à tant de clartés. »

Son souhait s'accomplit. De retour à Reims, et de nouveau à ses travaux littéraires, Maucroix donna, en 1683, une nouvelle édition de son *Histoire du schisme en Angleterre*, et mit la dernière main à sa traduction du *Rationarium temporum*, du P. Peteau. Par une traduction simple,

exacte et fidèle, il restitua à ce savant ouvrage sa primitive valeur, que lui avait fait perdre la précédente traduction de Collin : et il dédia cette nouvelle publication à Jean-Jacques de Mesme, président à mortier, fils du comte d'Avaux. Son abrégé était la *Chronologie la meilleure du temps*.

« L'amitié, qui n'avait cessé d'exister entre Maucroix et La Fontaine, reçut en 1685 une grande consécration publique, » par l'apparition des *Oeuvres de prose et de poésies des sieurs de Maucroix et de La Fontaine*. Maucroix y exprime, dans la préface, sa haute manière de comprendre les anciens qu'il interprétait avec un mérite sans précédents, et La Fontaine y joignit un avertissement, écrit avec élégance et discernement sur la manière de lire et de comprendre Platon.

Ce recueil, dont il fut donné une nouvelle édition en Hollande (Amsterdam 1688, 2 vol. 12); comprenait : des *Fables*, des *Contes*, *Philémon et Baucis*, les *Filles de Minée*, et une charmante idylle, imitée de Théocrite, intitulée *Daphnis et Aloimandre*, le tout de La Fontaine. Le second volume, qui comprenait : les *Quatre Philippiques de Démosthènes*, la *Quatrième harangue de Cicéron contre Verrès* (de Signis), et trois dialogues de Platon : *Eutiphron*, *Hippias* et *Entidème* étaient de Maucroix.

Depuis cette publication jusqu'à celle des *Homélies d'Astérius*, en 1695, Maucroix n'avait rien fait paraître. Il se proposait de faire suivre cette nouvelle publication de celle de la *Vieillesse*, du *Traité de l'Amitié*, et de la première *Tusculane* de Cicéron, avec le dialogue *De Causis corruptæ eloquentiæ*; il en fut détourné par la supercherie d'un faux dévot, M. Dubois.

La vieillesse de Maucroix eut été des plus heureuses sans la douleur, pour son cœur sensible, de survivre à ses meilleurs amis.

« Le 10 novembre 1692, mourut à Paris, dans sa maison, près de la porte de Richelieu, mon cher ami M. des Réaux : c'étoit un des plus hommes d'honneur et de la plus grande probité que j'aie jamais connus. Outre les grandes qualités de son esprit, il avoit la mémoire admirable, écrivoit bien en vers et en prose et avec une merveilleuse facilité. Si la composition lui eut donné plus de peine, elle auroit pu être plus correcte; il se contentoit un peu trop de ses premières pensées, car, du reste, il avoit l'esprit beau et fécond, et peu de gens en ont autant que lui. Jamais homme ne fut plus exact : il parloit en bons termes et facilement, et racontoit aussi bien qu'homme de France. »

L'année suivante, le 7 février 1693, mourut aussi Paul Pellisson, de l'Académie, remarquable par sa grandeur d'âme, ses talents et sa politesse. Maucroix lui accorde une appréciation également bien sentie : « C'étoit un homme de grand mérite... Son chef-d'œuvre, c'est l'*Histoire de l'Académie*; sa préface des ouvrages de M. Sarrazin est aussi fort estimée. Il fit beaucoup de traités sur les matières de religion. Il mourut sans recevoir les sacrements, non par mépris de ces secours nécessaires aux chrétiens : la mort le surprit. Depuis sa conversion, je ne le vis jamais que dans des sentiments très-catholiques. C'étoit un fort honnête homme d'honneur. Peut-être qu'il ne manquoit pas un peu d'ambition; cela lui étoit en quelque sorte pardonnable, il étoit de Castres, d'ailleurs il étoit généralement applaudi. »

La mort de La Fontaine, 13 avril 1695, vint porter un coup encore bien plus sensible au cœur de Maucroix. Le célèbre imitateur des contes de Boccace, par un retour des plus édifiants, ne s'occupait plus, dans ses dernières années, que de mettre en vers les hymnes de l'Eglise. « J'espère, écrivait-il à Maucroix, 26 octobre 1694, que nous attraperons tous les deux les quatre-vingts ans, et que j'aurai le temps d'achever mes hymnes. Je mourrois d'ennui, si je



ne composois plus. Donne-moi tes avis sur le *Dies iræ*, *dies illa*, que je t'ai envoyé. »

La Fontaine avait la pusillanimité naturelle aux natures sensuelles. Plus il approchait de ses derniers moments, plus il se sentait ému : « Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons l'a dit, que tu me crois plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenois, il me prit au milieu de la rue du Chantre une si grande faiblesse, que je crus véritablement mourir. Oh! mon cher! mourir n'est rien; mais songes-tu que je vais comparoître devant Dieu? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi. »

Profondément ému, Maucroix répondit immédiatement. 14 février 1695 : « Si Dieu te fait la grâce de te renvoyer la santé, j'espère que tu viendras passer avec moi le reste de ta vie, et que souvent nous parlerons ensemble des miséricordes de Dieu. Cependant, si tu n'as pas la force de m'écrire, prie M. Racine de me rendre cet office de charité, le plus grand qu'il me puisse jamais rendre. Adieu, mon bon, mon ancien et mon véritable ami. Que Dieu, par sa très-grande bonté, prenne soin de la santé de ton corps et de celle de ton âme. »

La Fontaine expira deux mois après, âgé de soixante-treize ans neuf mois et cinq jours. « Nous avons été amis plus de cinquante ans, dit Maucroix, et je remercie Dieu d'avoir conduit l'amitié extrême que je lui portois jusqu'à une assez grande vieillesse, sans aucune interruption ni aucun refroidissement, pouvant dire que je l'ai toujours

tendrement aimé et autant le dernier jour que le premier. Dieu, par sa miséricorde, le veuille mettre dans son saint repos ! C'était l'âme la plus sincère et la plus candide que j'aie jamais connue ; jamais de déguisement, je ne sais s'il a menti en sa vie. C'était au reste un très-bel esprit, capable de tout ce qu'il vouloit entreprendre. Ses fables, au sentiment des plus habiles, ne mourront jamais et lui feront honneur dans toute la postérité. »

Maucroix, qui n'avait pu assister un tel ami dans ses derniers moments, se bâta d'en demander les détails à Boileau qui lui répondit :

« Les choses hors de vraisemblance, qu'on m'a dites de M. de La Fontaine, sont à peu près celles que vous avez devinées, je veux dire que ce sont ces haïres, ces cilices et ces disciplines dont on m'a assuré qu'il affligeait fréquemment son corps, et qui m'ont paru d'autant plus incroyable de notre défunt ami, que jamais rien, à mon avis, ne fut plus éloigné de son caractère que ces mortifications. Mais quoi ! La grâce de Dieu ne se borne pas à des changements ordinaires, et c'est quelquefois de véritables métamorphoses qu'elle fait. »

Maucroix, pour tout héritage, demanda, obtint et conserva pieusement ce cilice qu'avait porté La Fontaine. « J'ai vu, dit l'abbé d'Olivet, entre les mains de son ami, M. de Maucroix, le cilice dont il se trouva couvert, lorsqu'on le déshabilla pour le mettre au lit de mort. »

Après les paroles touchantes, accordées à la mémoire de leur ami commun, dans sa belle lettre à Maucroix, Boileau continue : « Pour venir à vos ouvrages ; j'ai déjà commencé à conférer le dialogue des orateurs avec le latin. Ce que j'en ai vu me parait extrêmement bien. La langue y est parfaitement écrite. Il n'y a rien de gêné, tout y parait libre et original. » Et il continue par différentes observations critiques, tant sur certain passage de l'œuvre que sur

l'ignoble procédé de Dubois. Le célèbre législateur du Parnasse termine sa longue et admirable lettre par les témoignages de la plus vive affection qu'il résume ainsi :

« Mais vous, monsieur, est-ce que nous ne vous reverrons plus à Paris, et n'avez-vous point quelque curiosité de voir ma solitude d'Auteuil? Que j'aurois de plaisir à vous embrasser et à déposer entre vos mains les chagrins que me donne tous les jours le mauvais goût de la plupart de nos écrivains modernes. » (Le texte portait de nos Académiciens.) Voir *Œuvres complètes de Boileau*, tome III, édition de Saint-Marc, in-8°.

Maucroix répondit par une lettre non moins remarquable.

Il est curieux de voir la solidité de jugement avec laquelle il se prononce sur la fameuse querelle des anciens et des modernes. Lettre du 23 mai 1695 : « Notre siècle, il est vrai, produit de très-grands hommes en toutes sortes d'arts et de sciences. La magnanimité des Romains se retrouve tout entière dans Corneille, et il y a beaucoup de scènes dans Molière qui déconcerteroient la gravité du plus célèbre des stoïques. Mais nous ne sommes pas contents de ces louanges, et, à moins de mettre les anciens sous nos pieds, nous ne croyons pas être assez élevés. Quand nous en serions nous-mêmes les juges, nous devrions avoir honte de nous prononcer nous-mêmes en notre faveur. C'est de la postérité qu'il faut attendre un jugement décisif; et il y a certainement peu de nos écrivains qui, comme vous, monsieur, ne doivent pas craindre de paroître un jour devant son tribunal.

» Pour moi et les traducteurs mes confrères, c'est inutilement que nous le craindrions. Vous m'avez dit plus d'une fois que la traduction n'a jamais mené personne à l'immortalité. Mettant la main à la conscience, je crois aussi que j'aurois tort d'y prétendre. Je ne m'en flatte point :

*Oportet unum quendam de mortalitate aut de immortalitate sua cogitare.* Ce mot de Pline-le-Jeune me paroît une des meilleures choses qu'il ait dites. Pour écrire, il me faudrait un grand fond de science et peu de paresse. Je suis fort paresseux et je ne sçais pas beaucoup. La traduction répare tout cela . . . Elle nous fait connaître parfaitement un auteur . . . Je vous avoue pourtant que si la fortune m'eût fixé à Paris, je me serois hasardé à composer une histoire de quelqu'un de nos rois. Mais je me trouve dans un lieu où l'on manque de tous les secours nécessaires à un écrivain. Aussi j'ai été contraint de me borner à la traduction. Je ne sçaurois m'en réputer si j'ai le bonheur de vous plaire un peu. Aimez-moi toujours, je vous supplie, et assurez le cher M. Racine que je seroi éternellement son très-humble serviteur aussi bien que le vôtre. »

Maucroix avoit survécu à la plupart de ses vieux amis, mais sa nature bienveillante lui en avoit attiré de plus jeunes, destinés à l'office de légataires envers lui. De ce nombre étoit Fabio Brustart de Sillery, député du second ordre à l'assemblée du clergé de 1685, et, depuis 1689, évêque de Soissons, prélat que l'on a loué pour sa science et ses aimables qualités, de trente-six ans plus jeune que notre chanoine, et neveu de mesdames de Sillery, l'une abbesse et l'autre religieuse d'Avenay. Il étoit auteur de poésies légères qui avoient amusé sa jeunesse, ce qui établissoit une sympathie plus grande entre lui et le chanoine, qui, en lui dédiant sa traduction d'Astérius, loue le talent de Sillery pour la chaire, relevé et perfectionné par l'étude des anciens. C'est à ce propos qu'il ajoute : « Les saints Pères des premiers siècles de l'Eglise ne se contentoient pas seulement de bien faire, ils s'étudioient encore à bien parler, comme les Chrysostôme et les Grégoire de Naziance, qui employèrent tant d'années à l'étude des belles-lettres ; Astérius se nomme aussi le nourrisson des mûses, et fait

connoître le commerce qu'il avoit avec Démosthènes, le plus excellent orateur de la Grèce. Tous ces grands personnages étoient bien éloignés de l'opinion de ceux qui se déclarent contre l'éloquence et qui voudroient même la bannir de la chaire de vérité ; ils prétendroient volontiers que l'Évangile ne doit être annoncé aux peuples qu'en des termes rudes et mal polis ; comme si un prédicateur devoit renoncer à un art qui n'a été inventé que pour détruire le vice et pour honorer la vertu. »

Une lettre aussi bien pensée, suffit pour donner la mesure et la valeur d'un écrivain.

C'est à l'évêque de Soissons que Maucroix dédia un petit poëme, intitulé *les Solitaires*, ouvrage d'un style pur, égal, élégant, au ton calme et d'une sagesse, aussi bien dans les idées que dans la forme, qui se soutient jusqu'à la fin, le tout concordant parfaitement avec la tolérance philosophique qui le distingua toute sa vie.

Il y établit que le mariage n'est point contraire à la vertu ; la modération seule suffisant pour y atteindre.

Au nombre des amis de Maucroix étoit aussi le célèbre Joseph Thoullier, d'abord jésuite, puis académicien, sous le nom de l'abbé d'Olivet. Le P. Thoullier, qui quitta l'Institut des jésuites en 1715, n'avait que vingt-deux ans lorsque Maucroix lui adressa la première des trois fameuses lettres, 1704, 1705, 1706, qui couronnent sa vie littéraire, prolongée si avant.

« Je vois qu'il ne tient pas à vous, mon cher père, dit-il en commençant, que je ne perde la mauvaise opinion que j'ai de moi... Hélas ! je sais trop le peu que je vauz, et à présent je le sens mieux que jamais. Quelques années de mon bel âge, si je le pouvois faire revenir, me seroient plus agréables que cette immortalité dont on flatte les écrivains. Vos lettres me rappellent des idées de poésie et d'éloquence qui dissipent pour un moment les chagrins de

la vieillesse; mais souffrez que je vous réponde à bâtons rompus, si j'ose ainsi dire, car le poids de quatre-vingt-six ans est une distraction continuelle. »

A propos du traité de rhétorique française projeté par Patru, il s'exprime ainsi :

« Je sais qu'il en avait formé le dessein et disposé même tous les chapitres : Voilà tout ce qu'il en a fait. Il n'étudiait que lorsqu'il n'avait rien à faire de meilleur, et souvent il croyait avoir quelque chose de meilleur à faire que d'étudier. »

« Puisque vous suivez Malherbe, disait encore Maucroix à son jeune ami, songez une autre fois que c'est un guide qui peut égarer. Il a beaucoup d'élévation, mais il n'a presque ni douceur ni tendresse. Son grand travail, en quelques endroits, ne sert qu'à mieux faire voir qu'il n'est point naturel. Je me souviens d'avoir compté avec MM. Pellisson et de La Fontaine, près de quatre-vingts stances qui nous paraissent inimitables. Peut-être que je n'y en trouverois pas tant aujourd'hui. »

Quelle vivacité encore lorsqu'à quatre-vingt-huit ans, 29 avril 1706, il écrivait :

« A quoi pensez-vous, mon cher père, de me faire souvenir que je marquois, il y a quelques mois, que j'avais fait des réflexions sur l'art de remuer les passions? Je n'ai pu depuis ce temps-là vous écrire que des billets de six lignes, je n'ai vécu cet hiver que pour les rhumes et pour la toux. Il semble que tant de misères se réunissent à la fin de la vie pour que nous mourrions plus volontiers. Mais comment oserois-je parler d'éloquence, moi, qui n'ai de ma vie plaidé que cinq ou six fois et qui ne montai jamais en chaire. »

Ecoutez son parallèle entre Démosthène et Cicéron :

« Devinez à quoi je compare Démosthènes et Cicéron? Le premier à vos bons vins de Bourgogne, et le second aux

nôtres de la Champagne. Dans le vin de Bourgogne, il y a plus de force et de vigueur : il ne ménage pas tant son homme, il le renverse plus brusquement : voilà Démosthènes. Le vin de Champagne est plus fin, plus délicat ; il amuse davantage et plus longtemps, mais enfin il ne fait pas moins d'effet : voilà Cicéron. Et comme tous les buveurs sont partagés sur l'excellence de ces deux vins, et qu'à une même table, où l'on sert de l'un et de l'autre, chacun se déclare pour son goût particulier, donnons au lecteur une semblable liberté sur ce qui regarde Cicéron et Démosthènes. Je finis sans façon à l'antique. Portez-vous bien et m'aimez toujours. »

Jusque dans les dernières années, il conserva de la verdeur, de la gaieté, et garda surtout cette égalité d'âme particulière au sage, par laquelle il légitime si bien cet éloge de son savant correspondant l'abbé d'Olivet, dans la préface qui sert d'introduction aux *OEuvres posthumes de Maucroix*.

« Vivacité, enjouement, délicatesse, naïveté, tout cela ensemble se trouvoit dans sa conversation, et tout cela ensemble ne forme qu'une légère idée de l'art qu'il avoit de plaire aux personnes spirituelles et polies. . . Sans être de l'Académie, dit le père Bonhours, il avoit tout le mérite d'un excellent académicien. . . Plus recommandable encore par sa droiture, par sa candeur et sa générosité, il ne laissoit pas, quoique son revenu fut modique, d'en faire part à ceux de ses amis qui étoient plus favorisés des muses que de la fortune. J'ajoute, c'est ce qui paroitra plus singulier, qu'il conserva toute sa belle humeur dans une extrême vieillesse, et toute sa fermeté d'esprit jusqu'au dernier soupir. »

Maucroix, avant de mourir, ne s'était guère occupé que de ses traductions, qu'il avoit distribuées entre ses derniers amis. Ce sont presque les seules de ses œuvres qui pendant longtemps furent livrées à la publicité.

L'abbé d'Olivet publia les *OEuvres posthumes de F. de Maucroix*, Paris in-12. Ce volume contenait les traductions du *Dialogue des Orateurs* de Quintilien, des *Philippiques* de Démosthènes, des *Catilinaires* de Cicéron. Il était précédé d'une préface de l'éditeur, comprenant quelques détails sur la vie de l'auteur. Une nouvelle édition de ce volume fut donnée en 1712, sous ce titre : *Traductions diverses pour former le goût de l'éloquence sur les modèles de l'antiquité* ; c'est sous ce dernier titre qu'il fut réimprimé en Hollande. Boileau avait revu avec soin cet ouvrage de son ami.

La marquise de Montmartin, à laquelle Maucroix avait inspiré le goût de la belle littérature et appris le latin et l'italien, publia : les *Nouvelles OEuvres diverses de l'abbé de Maucroix* 1726, comprenant la traduction des *Satires*, des *Eptres* et de *l'Art poétique d'Horace*, et aussi celle de la première *Tusculane* et des traités de *l'Amitié* et de *la Vieillesse* de Cicéron.

Quant aux poésies de Maucroix, elles étaient restées pour la plupart inédites. C'est seulement en 1820 que Walkenaer publia, à la suite des œuvres diverses de La Fontaine, celles qu'il avait trouvées dispersées dans divers recueils, surtout dans celui de Sercy et dans Richelet. En tête de ces poésies, est une vie de Maucroix. On y inséra des pièces inédites, découvertes par l'éditeur, et MM. de Mommerqué et Raynouard, in-8°, 1823.

« Les poésies de Maucroix, dit le savant éditeur, prouvent de la facilité et de l'esprit, et montrent quelquefois des traces d'un talent poétique ; mais la plupart sont faibles et prosaïques. Ses traductions furent longtemps les meilleures de celles qui existaient en français, et elles ont contribué à former et enrichir notre langue, en l'habituant à s'approprier les formes énergiques, graves et majestueuses de l'antiquité ; mais aujourd'hui que la plupart des auteurs,



sur lesquels Maucroix avait travaillé, ont été traduits de nouveau et avec plus de succès, sa célébrité est particulièrement fondée sur ses liaisons avec les grands hommes de son siècle, et surtout avec La Fontaine. Tout était pareil entre ces deux hommes excellents : Dans leur jeunesse, même goût pour les plaisirs, même inclination pour la poésie ; et dans tout le cours de leur vie, même dédain pour les richesses, même sensibilité de cœur, même franchise de caractère, même chaleur dans l'amitié : aussi leur attachement, qui avait commencé presque au sortir de l'enfance, n'éprouva pas, durant leur longue carrière, le moindre nuage. Maucroix, qui montrait avec attendrissement le cilice de La Fontaine, répétait souvent qu'il n'y avait jamais eu d'âme plus sincère ni plus candide que celle de son ami. »

Walkenaer a encore publié : *Poésies diverses* d'Antoine Rambouillet de La Sablière et de François de Maucroix, avec les vies de ces deux auteurs, in-8°, 1825. Il n'a donné qu'une idée imparfaite de Maucroix dont les œuvres les plus saillantes restaient encore inconnues.

On retrouve encore un petit nombre de pièces nouvelles dans l'édition de 1826-1827.

Louis Paris a publié : MAUCROIX, *Œuvres diverses, sa Vie et ses Ouvrages*, 2 vol. in-12, 1854. Cet auteur a tiré du manuscrit de la bibliothèque de la ville de Reims, des poésies nouvelles qui confirment les *Historiettes* de Talle-  
mant-des-Réaux sur la vie agitée de notre auteur, sa jeunesse orageuse, les dissipations de son âge mûr et surtout les hardiesses de sa muse folâtre. Tous ces détails restaient dans le mystère des archives littéraires. On ne s'occupait plus même des traductions surannées du chanoine de Reims, on ne se souvenait guère que de l'ami de La Fontaine.

Mais c'est surtout en reproduisant la correspondance

d'un homme si remarquable, que M. Paris nous a révélé l'écrivain vif, plein de verve, sarcastique, à l'humeur tour-à-tour enjouée ou frondeuse, et qu'il a fait revivre l'élégant prosateur, se jouant de tout dans le doux *farniente* de sa vie de chanoine. C'est bien là l'esprit français, à la fois vif, piquant, positif et caustique, et qui raille en se jouant.

La belle place qu'il occupe dans le grand siècle et ses rapports intimes avec tant d'écrivains et de personnages illustres ; son influence sur le mouvement littéraire dont il suivit lui-même toutes les phases ; enfin, les grands et glorieux souvenirs de l'aimable et savant chanoine de Reims, méritaient d'être reproduits et transmis dans leurs plus charmants détails.

Dans sa jeunesse, ses essais littéraires, ses poésies ne furent que des œuvres d'amateur. On y remarque ces jolis archaïsmes de son temps dont il savait relever la grâce et l'agrément. C'est dans l'âge mûr, lorsqu'il consacre à l'étude et à la composition la plus grande partie du temps qu'il dépensait auparavant dans les plaisirs mondains et des amusements futiles, quand il se voue tout entier au commerce des muses, que son talent se forme ; c'est dans sa vieillesse qu'il atteint à cette perfection et à cette exquise politesse de forme dont ses relations choisies lui avaient donné le secret. Il en donna les plus beaux modèles, comme secrétaire de la Régale et dans sa correspondance.

Contrairement à la muse de Boileau qui, selon la remarque de Sainte-Beuve, « eut de bonne heure les cheveux gris, les sourcils gris, la sienne, toujours jeune, croit en verve et en chaleur, est toujours enjouée. »

François de Maucroix mourut le 9 avril 1708, âgé de quatre-vingt-neuf ans trois mois deux jours. Il en avait passé à Reims soixante-et-un comme chanoine de Notre-Dame, et fut inhumé dans la chapelle des apôtres de l'église

de Reims. Il avait fait le chapitre de ladite église son légataire universel (1).

---

### MALINGUHEN (Pierre), Jurisconsulte.

mort en 1668.

Le continuateur de Loisel et de Louvet, le savant et modeste auteur du *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, Simon ne donne qu'une courte Notice sur Pierre Malinguhen, dont le nom de famille accuse une origine flamande (2).

Son savoir en jurisprudence lui valut un brevet de conseiller d'Etat. Il devint ensuite *lieutenant-général*, — comme qui dirait sous-préfet, — à Senlis. Esprit subtil et élevé, il ne publia cependant qu'un ouvrage. On doit à Pierre Malinguhen de très-bonnes remarques sur la *Coutume de Senlis*.

Cambry, dans la *Description du département de l'Oise*, mentionne un Malinguhen qui a commenté les *Œuvres de Tertullien*.

---

(1) Laroque : *Journal de Savants*, septembre 1683. — *Mercur*, de mai 1708. — *Journal de Verdun*, 1708. — Tallemant-des-Réaux, *Mémoires*, tome v, manuscrits et édition Mommerqué, Chateaugiron et Taschereau, 1835. — L'abbé d'Olivet : *Œuvres de et Notice sur Maucroix*. — Baillet : *Jugement des savants*. — Titon du Tillet : *Parnasse français*. — L'abbé Goujet : *Bibliothèque française*. — Lettres de Boileau, tome III des Œuvres complètes, édition de M. de Saint-Marc. — Walkenaer : *Œuvres diverses et Vies de La Fontaine, de Maucroix*, 1820, 1823, 1825, 1826, 1827, 1834, in-8°. — Louis Paris : *Œuvres de Maucroix; sa vie et ses ouvrages*, 1854. — Quérard : *La France littéraire*. — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, article Patru, etc., etc.

(2) Simon : *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, Paris, 1704, in-12.

**MARK (Martin), seigneur de la Salle.**

13. . — 1435.

Pendant la guerre de cent ans, Mark, comme beaucoup d'autres seigneurs du Beauvaisis, avait pris parti pour les Anglais.

Il était maître-de-camp sous les ordres du comte d'Arondel, généreux capitaine, qui vint à la tête d'un corps d'armée anglaise pour surprendre le château de Gerberoy, que fortifiaient les Français; mais le général rencontra une résistance à laquelle il était loin de s'attendre.

Cette forte position était déjà occupée par les plus vaillants capitaines de l'armée française. Pothon, Xaintrailles, commis à la garde du pays comme lieutenant-général à Beauvais, La Hire, messire Renaud de Fontaines, Philippe de La Tour, Guillaume de Flavi, Jacques de Chabannes et autres braves hommes de guerre, s'étaient décidés après conseil, de prendre l'offensive au lieu d'attendre un siège. En conséquence, Pothon et le seigneur de Fontaines s'avancèrent à la tête de la cavalerie de la place pour commencer la charge.

Les autres capitaines, à la tête de ce qui leur restait de troupes, allèrent au-devant d'un nouveau corps d'ennemis qui était parti de Gournay pour renforcer le comte d'Arondel. Inopinément chargés, les Anglais furent rompus, mis en déroute et poursuivis à outrance.

Il était plus difficile d'atteindre le camp anglais qui s'était fortement retranché. On fit venir en toute diligence l'unique coulevrine que possédait le château. Dès la seconde décharge le comte d'Arondel fut atteint lui-même à la cheville et grièvement blessé. La Hire, qui revenait de

poursuivre les suyards, arriva à propos pour appuyer cette attaque. Complètement défait, l'ennemi perdit 240 hommes, dans cette dernière action, ~~d'autres~~ disent 700 ; le reste de la compagnie n'évita le même sort que par une fuite précipitée.

Le comte d'Arondel fut mené prisonnier à Beauvais, où il mourut des suites de sa blessure.

Martin Mark, son lieutenant, fut retrouvé au nombre des morts.

Le courage militaire resta héréditaire dans cette famille.

Martin Mark était de la race de Guédoin, qui mourut au premier siège de Gerberoy, en 1078. Nicolas, son petit-fils, capitaine de l'Oise (c'est ainsi que le désignent les chroniques du temps), assistait à la bataille de Montcontour, le 3 octobre 1569. Il était placé avec ses douze fils en tête des troupes catholiques. De cette nouvelle légion fabienne, il ne survécut que le chef.

Le duc d'Anjou, frère du roi, général en chef de l'armée victorieuse, voulut récompenser tant de dévouement et de valeur en consolant une si grande infortune. Les troupes campaient près de Saint-Jean-d'Angély, le 8 février, lorsque le vaillant et preux Nicolas Mark fut créé chevalier par le prince.

Nicolas laissa encore un fils, François, dont l'arrière-petit-fils, Philippe Mark, reçut plusieurs commissions honorables dans les armées du roi Louis XIII, et se distingua particulièrement au siège de Casal, en Italie (1).

---

(1) Jean Pillet : *Histoire du château et de la ville de Gerberoy*, in-4°, 1679, Rouen. — Simon : *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*, 1704, in-12.

**MARTEAU (Pierre-Antoine), Médecin,**

né à Grandrilliers.

• 1706—1770.

*Artem experientia fecit,  
Exemplo monstrante viam.....*

Cette épigraphe du *Journal de Médecine* est celle que s'est proposée, comme devise, le docteur Marteau, l'un des principaux rédacteurs de cette publication.

Nos recueils biographiques ont négligé jusqu'à ce jour le nom de ce savant modeste, de ce grand praticien qui rendit tant de services à l'humanité souffrante par ses soins vigilants, et à la science médicale par ses observations patientes : C'est un juste hommage à rendre au mérite consciencieux qui s'est oublié lui-même pour ne penser qu'à ses semblables.

Marteau qui a tant écrit sur différentes questions médicales n'a rien laissé sur lui-même, et nous ignorons l'état de sa famille, la manière dont il a été élevé et jusqu'à la date précise de sa naissance. Nous savons seulement, par ses ouvrages, qu'il fut reçu docteur médecin à Reims, à peu près dans le même temps que Lecat, de Blérancourt, son ami, qui devint médecin à l'hospice de Rouen.

Après de solides études à Paris, Marteau débuta, en 1748, par un *Traité sur la Chaleur*. Il s'attacha ensuite d'une manière particulière à la médecine et se montra très-habile et très-versé dans la thérapeutique.

Les maladies qui régnaient alors attirèrent particulièrement son attention. C'est à Paris qu'il vit les premiers cas des maux de gorge gangréneux qui furent de sa part l'ob-

jet de tant d'observations, de cures et de travaux remarquables (1749).

« De toutes les maladies qui affectent l'humanité, dit-il, aucune ne mérite autant l'attention du médecin que celles qui attaquent à la fois un grand nombre d'habitants d'un même lieu, surtout lorsqu'elles se propagent par contagion ; en un mot, les maladies qu'on a appelées épidémiques. Les maux de gorge gangréneux qui règnent depuis quelques années sont de cette espèce (1). »

Marteau profita si bien des observations que publia sur cette maladie le docteur Chomel, dès la première année où elle se manifesta à Paris, qu'il fut appelé pour la traiter à Aumale, en qualité de médecin de l'hospice de cette ville, vers 1752 ou 1753. C'est dès cette année, et particulièrement en 1754, qu'il suivit et étudia avec soin les progrès et les caractères de cette épidémie qui sévissait alors dans le pays de Bray, d'où elle n'a pas complètement disparu.

En praticien éclairé, il l'étudia dans ses effets et dans son principe. On le voit par une lettre qu'il adressa, en 1756, au docteur Raullin, médecin à Nérac, auteur d'un *Traité des maladies qui dépendent des variations de l'air*. Il résulta, des communications de ces deux savants, les observations hygiéniques les plus sages.

C'est en 1757 que Marteau attaqua la contagion avec le plus de succès. Dans son mémoire sur les cas gangréneux qui se manifestaient en Picardie comme en Normandie, il fit remarquer que les pluies et les brouillards y étaient défavorables, que les femmes et les enfants en étaient plus facilement atteints que les hommes et les vieillards, et il rendit compte de sa méthode curative.

Marteau transmettait tous les cas de pathologie interne

(1) *Journal de Médecine*.

qu'il traitait au *Journal de Médecine*, fondé à Paris en 1754. C'est ainsi qu'il y donna (t. XVIII) l'histoire d'une dysenterie qui régnait en 1750 en Picardie et à Aumale. Il avait donné auparavant la description de quelques dysenteries épidémiques qui régnaient à l'abbaye de Rival (t. XII).

En 1757, il adressa, en ces termes, une description des pleuro-péricarpnemonies qui régnaient à Aumale en 1756. « Je n'écris point pour vanter mes succès, disait-il, je ne puis faire ici que l'histoire de mes malheurs. J'ai plus perdu de malades que je n'en n'ai sauvé. » Modestie qui relève beaucoup le mérite de ce médecin aussi judicieux qu'éclairé, dit un contemporain. Il transmet encore une expérience sur les effets funestes des noyaux de prunes avalés par imprudence. Il publia enfin divers autres cas d'opérations chirurgicales.

Ses grands travaux d'analyse sur les eaux minérales, alors si peu connues, valurent à Marteau les fonctions d'inspecteur de ces mêmes eaux. On peut dire du reste qu'il signala avec plus de succès leurs propriétés médicales que leurs éléments chimiques.

Dès 1752, Marteau avait commencé des études et des expériences sur les eaux de Forges. « Forges est un village du département de la Seine-Inférieure, situé dans un lieu assez élevé, à quatre lieues de Gournay, trois de Neufchâtel et neuf de Rouen. Ses eaux étaient connues depuis longtemps, on leur attribuait une grande vertu ; mais leur célébrité devint très-grande du jour où Louis XIII en fit nettoyer et arranger les sources pour y prendre les eaux avec la reine Anne d'Autriche et le cardinal de Richelieu. Très-fréquentées depuis cette époque, ces sources prirent les noms de la *Reinette*, de la *Royale* et de la *Cardinale*, en mémoire des trois grands personnages qui leur donnèrent une consécration nouvelle. Aussi ce village, déjà si



agréable par sa situation, la beauté de ses alentours et l'air pur qu'on y respire, s'est embelli de belles promenades et enrichi de tout ce qui peut multiplier les distractions et varier les plaisirs de ses visiteurs. »

Marteau publia sur ces eaux un *Mémoire* (in-12, 1756). « Cette analyse, dit Patissier, parut excellente à l'époque où elle fut publiée. » Marteau était réputé savant pour son époque, seulement la science de la chimie n'était pas encore créée. Avant Priestley, qui signala les gaz, Lavoisier, Berthollet et Gui Morveau, créateurs de la chimie pneumatique, il n'y avait pas d'analyse sérieuse. On ne connaissait pas non plus les oxides, et dans l'ignorance des bases chimiques, on n'avait aucun moyen d'arriver à connaître la composition exacte des corps.

Aussi faut-il pardonner à notre docteur d'avoir confondu les gaz avec l'air et d'avoir pris pour du fer le sédiment jaune qui adhère aux tuyaux conducteurs. « Il n'est pas difficile, disait-il, de découvrir dans nos eaux un troisième principe qui est l'air. Lorsqu'on puise ces eaux à leur source, il pétille dans le verre comme un vin de Champagne. » En 1755, le bénédictin dom Mahon découvrit des eaux minérales près d'Aumale. En 1759, Marteau publia sur ces eaux une dissertation, in-12, qui fut critiquée par un autre médecin nommé Monnet. Cet ouvrage, dit Patissier (1), dénote des talents et de l'impartialité; on y trouve quarante-six observations. »

Marteau traita diverses autres eaux minérales qu'il mentionna dans le *Journal de Médecine*.

En 1758, il publia une observation sur l'endurcissement des parties charnues d'une femme qui passa à l'état de momie. « Nous ne pouvons nous dispenser, dit la rédac-

---

(1) *Traité des eaux minérales.*

tion , de témoigner à M. Marteau , notre reconnaissance par rapport aux observations dont il veut bien nous gratifier ; nous ne sommes ici que l'écho du public qui trouve dans toutes ses observations des caractères d'intérêt ou de nouveauté et des preuves complètes , lesquelles partent d'un bon médecin et d'un homme très-instruit. »

Dans un autre travail , Marteau fait ressortir l'utilité des autopsies pour la science, dans les cas exceptionnels principalement. En un mot , on le voit toujours soucieux de tout ce qui peut avancer et servir la science et l'art du médecin ; ainsi il recommande les bains chauds, surtout des jambes et des cuisses , pour le traitement de la petite vérole. Il attaque dans un mémoire (1768) la méthode à la *Sangrado* de ses collègues qui consiste : « à saigner, purger, clystériser. » Il appuie sa doctrine sur une foule de cas qui en démontrent l'efficacité. On voit avec quelle persévérance le savant et habile docteur combattait par les données de l'observation , le système trop exclusif de la saignée et du purgatif, régime préconisé par Gui Patin , et encore en pleine vogue au xviii<sup>e</sup> siècle, malgré les plaisanteries de Molière et les critiques d'auteurs postérieurs.

Au lieu de professer un dédain systématique pour les remèdes nouveaux , Marteau les accueille avec discernement, les essaie avec précaution et recommande, en cas de réussite, ceux que sa propre expérience lui démontre doués de propriétés heureuses et de quelque efficacité. Il signale souvent le quinquina, si en vogue aujourd'hui , parfois l'émétique , et il emploie avec succès la belladone pour le traitement des cancers.

L'Académie de Bordeaux avait posé la question de l'Utilité des bains d'eau douce et d'eau de mer. Le savant mémoire de notre docteur obtint le prix en 1767. En 1769, il remporta également le prix à la même Académie pour son *Traité d'analyse des Eaux minérales*. Il mourut pendant l'impres-

sion de ce dernier ouvrage, le 1<sup>er</sup> août 1770. Il était alors en résidence à Amiens et membre de l'Académie des sciences de cette ville.

Les principaux ouvrages de Marteau sont :

*Lettre sur la Chaleur*, Paris, 1748, in-12 ;

*Analyse des Eaux de Forges*, Paris, 1756, in-12 ;

*Analyse des Eaux minérales d'Aumale*, Paris, 1759, in-12 ;

*Description des maux de gorge épidémiques et gangréneux qui ont régné à Aumale et dans le voisinage*, Paris, 1768, in-12 ;

*Mémoire sur l'action et l'utilité des bains, soit d'eau douce, soit d'eau de mer*, Amiens, 1770, in-12 ; Bordeaux, 1778, in-4° ;

*Traité de l'analyse des Eaux minérales*, Amiens, 1770, in-12 ; Bordeaux, 1778, in-4° (1).

## **MAUVOISIN (Samson de), Archevêque de Reims.**

1100 — 1161.

Mauvoisin portait d'or à deux fasces de gueules.

Ce vénérable prélat était de l'ancienne maison de Mauvoisin ou Malvoisin, qui au XII<sup>e</sup> siècle figurait dans la noblesse de Beauvaisis. Plusieurs de ses membres se croisèrent : *Robert de Mauvoisin* fut l'un des principaux seigneurs de sa province qui prirent la croix en 1190. Dans la septième

(1) *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, tome III. Ersch. — Patissier : *Eaux minérales*, in-8°, 1750. — Quérard : *France littéraire*, in-8°.

croisade, en 1250, sous saint Louis, un Mauvoisin commandait un corps d'armée contre les Sarrazins : il est qualifié « un des hardis chevaliers de l'armée. »

A la même famille appartenait encore :

*Acard de Mauvoisin*, un des fondateurs de l'abbaye de Bellosane;

*Menessier de Malvoisin*, qui passa au service du roi Richard d'Angleterre;

*Richard de Mauvoisin*, frère de Samson, était chevalier en Beauvaisis (1). Il est peut-être le père de celui qui marchait à côté de Philippe-Auguste, à Bovines, 1214.

Cette famille paraît être une branche collatérale des seigneurs de Rosny, en Normandie, qui ont pour souche, d'après Duchesne, Raoul de Mauvoisin, lequel vivait en 1080. La mère de Samson paraît être Adeline de Martigue, sœur de Renaud, mort archevêque de Reims, en 1138.

Destiné à l'état ecclésiastique, Samson fut élevé avec soin et travailla avec autant de fruit que d'ardeur. On lui attribue pour maître, les uns Yves de Chartres, qu'il connut du moins, quand il était archidiacre dans cette ville; les autres Gilbert de la Porée, dont les doctrines furent condamnées dans sa ville épiscopale même.

Le sacre de Samson eut lieu en 1140; Josselin de Viersy, évêque de Soissons, en fit la cérémonie. Aussitôt après son installation, le nouveau prélat s'employa à l'œuvre de pacification et mit tous ses soins à rétablir la concorde dans son diocèse.

Samson de Mauvoisin inaugura son ministère épiscopal par sa participation à l'affaire la plus mémorable du siècle. C'est lui qui, le 2 juin 1140, présida, avec Henri Sanglier, archevêque de Sens, le fameux concile où comparurent les

---

(1) Simon : *Supplément à l'Histoire du Beauvaisis*.

deux plus grandes lumières du XII<sup>e</sup> siècle, Abaitard, comme accusé, et saint Bernard, qui remplit vis-à-vis du philosophe l'office de ministère public au nom de la théologie. L'esprit audacieux qui avait osé fronder l'autorité ecclésiastique par des explications indiscrettes ou des commentaires imprudents des vérités révélées, et qui, selon l'expression de son terrible contradicteur, avait osé franchir les bornes posées par les Pères de l'Eglise (1); vit ses doctrines condamnées et son ouvrage livré aux flammes. Encore fut-il heureux d'en être quitte *pour si peu*, devant l'adversaire qui disait : « C'est un dragon qu'il faut exterminer : Périssent l'homme plutôt que la société. » *Accingere gladio tuo ; conculcabis draconem et leonem. Expediit nobis ut unus exterminetur homo a populo et non tot gens pereat.*

Ce ne fut pas le seul grand événement du glorieux épiscopat de Samson.

Après quelques dispositions relatives aux affaires de son diocèse, parmi lesquelles figure la confirmation de la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, après la dédicace de l'église de cette même Chartreuse, l'archevêque de Reims assista à celle de l'église abbatiale de Saint-Denis (1144). Mais un incident plus grave en lui-même et par ses conséquences l'occupa ensuite.

Louis VII, qui venait de prendre la croix, était impatient d'accomplir son vœu. Comme il appelait l'onction sainte, l'archevêque de Bourges le couronna à Bourges. Mais cet acte, pour lequel il fut assisté de Josselin, évêque de Soissons, d'Alvise, évêque d'Arras, d'Endes, évêque de Beauvais, de Thierry, évêque d'Amiens, de Pierre, évêque de Senlis, de Simon de Vermandois, évêque de Noyon, et de Geoffroy, évêque de Châlons-sur-Marne, fut traité en

---

(1) *Transgreditur fines quas posuerunt patres nostri* : saint Bernard.

cour de Rome d'usurpatoire et d'irrégulier, et sévèrement censuré. Le pape Eugène III, par une bulle en date du 26 mars 1146, priva l'archevêque de Reims du *pallium*, marque de sa dignité métropolitaine.

La cour de France témoigna un grand mécontentement d'une sentence qui retombait sur un prélat que le roi avait adjoint à Suger et à Raoul, comte de Vermandois, pour la constitution du conseil de régence. Saint Bernard lui-même, le prédicateur de la croisade, qui en fut extrêmement mortifié, écrivit tout aussitôt à Rome pour inviter le pontife à plus de modération. Eugène III se montra très-accessible aux réclamations qui lui furent faites. Il ne voulait point déplaire au grand abbé de Clairvaux, son ancien maître, qui avait été assez puissant pour faire un pape (1), et, d'un autre côté, il avait à se ménager une retraite en France pour échapper à la nouvelle rébellion des Romains : il se hâta de rappeler sa bulle et d'en infirmer toutes les dispositions.

Eugène III vint ensuite en France et ouvrit, le 22 mars 1148, dans l'église de Notre-Dame de Reims, un concile auquel assista l'archevêque avec des cardinaux et des évêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne. Saint Bernard y parut; et, à sa voix, Gilbert de la Porée, assigné à cet effet, rétracta ses erreurs sur l'essence de Dieu. Samson y fit aussi condamner à la prison un certain gentilhomme breton appelé Eon de l'Etoile qui se faisait passer aux yeux du peuple pour le futur juge des vivants et des morts. Cet Eon s'appuyait sur ces paroles : *Per eum qui venturus est, etc.*, *eum* (lui) se prononçait alors *eon*. Ce mauvais jeu de mots, qui ne prêterait qu'à rire aujourd'hui, agissait si bien alors sur une multitude, cré-

---

(1) Innocent II.

dule, autant qu'ignorante, que le maniaque, qui en usait, s'était déjà fait beaucoup de disciples.

La même année, Samson accorda, à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Île, dans le diocèse de Noyon, l'administration de la léproserie de Saint-Quentin; il fit encore diverses donations, approuva des fondations pieuses, etc., etc.

En 1152, il assista au concile de Bruges.

Le vénérable prélat soutint avec fermeté les privilèges de son église contre de Coucy, archevêque de Sens. Le pape Adrien IV le chargea, en 1156, de l'examen de la sentence d'excommunication prononcée par Engelbaud, archevêque de Tours, contre Hugues-le-Roux, évêque de Dol.

Le 26 octobre 1157, Samson présida à Reims un concile contre les *Pifres*. C'était une secte d'Albigéois qui s'était formée dans la corporation des tisserands de la Picardie et des Pays-Bas. Les malheureux furent condamnés, la plupart à l'emprisonnement, et les plus infectés d'hérésie à être marqués d'un fer chaud!

Sur la fin de son épiscopat, Samson tint encore un autre concile à Reims en faveur de l'abbaye de Prémontré, et installa André de Paris sur le siège épiscopal d'Arras.

Ne songeant plus dès-lors qu'à son salut, pour mieux se recueillir, il prit l'habit de religieux et s'enferma dans l'abbaye d'Igny, où il expira le 21 septembre 1161; on l'enterra dans l'église de l'abbaye (1).

---

(1) *La France littéraire*. — *Gallia christiana*. — Le P. Labbe : *Collection des conciles*. — *Histoire de l'Eglise gallicane*. — Simon : *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, Paris, 1704, in-12. — Rohrbacher : *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, Paris, 1848, in-8°. — La Chenée-Desbois : *Dictionnaire de la noblesse*, tome IX.

**MAZILE (Jean)**, Médecin de Charles IX,

*né à Beauvais.*

1517 — 1580.

Les deux plus grands historiens du Beauvaisis ont consacré des notices spéciales à ce savant médecin, qui sut rester honnête homme au milieu d'une cour corrompue.

Godefroy Hermant commence ainsi la sienne : « Ce n'est pas un petit honneur au Beauvaisis d'avoir donné deux premiers médecins à nos rois en un mesme siècle et que Jean Mazile, fils de Symphorien, chirurgien à Beauvais, aît fait cette fonction aussi bien que Jean Fernel (1). »

« Dès ses premières études, qu'il commença dans sa ville natale, l'enfant se distingua par son ardeur studieuse et ses progrès rapides; il les poursuivit à Paris avec le même succès.

« La profession de son père l'éclaira de suite sur sa vocation et le père fut heureux de rencontrer dans son fils des goûts conformes à ses vûes. Mazile alla suivre les cours de la célèbre faculté de Montpellier en 1537, et fut reçu docteur à la même faculté, en 1539. Il demeura encore quelque temps dans la ville de Montpellier pour s'y fortifier dans les hautes théories de la savante faculté, par le commerce et la fréquentation des savants maîtres qui la dirigeaient; puis il alla fréquenter la province voisine.

« Il s'arresta d'abord, dit Hermant, dans la petite ville d'Ambert, en Auvergne, où il épousa Catherine Faure,

---

(1) Fernel, qui fut avec Ambroise Paré un des Pères de la chirurgie française, est né à Montdidier.



filie de defunt Armand Faure Marchand, et de dame Cusine, sa femme, en 1540, comme j'ai appris de son contrat de mariage qui m'a esté communiqué par ses descendants. Mais un si petit lieu ne fut pas capable de l'arrester. »

Il n'y avait peut-être été attiré qu'en vue de l'union qu'il venait de contracter. L'amour du pays natal le ramena à Beauvais; mais il n'était pas encore à sa place. Mazile excellait dans son art, ses cures étaient des plus heureuses : son mérite était généralement reconnu et apprécié quand lui seul semblait l'ignorer encore; son désintéressement, sa charité lui attiraient autant d'estime que son talent excitait d'admiration. La plus riche clientèle faisait appel à son ministère, et les pauvres n'en n'étaient pas moins bien traités.

Lorsque le cardinal de Chastillon vint occuper le siège épiscopal de Beauvais, il prit Mazile pour médecin. Ce prélat le jugea si capable qu'il ne crut pouvoir rien faire de mieux que de le proposer au roi Henri II, pour médecin des enfants de France.

Mazile fut présenté à la cour, s'y distingua par ses services et y reçut tous les honneurs que sa modestie eût déclinés sans doute, mais qu'il méritait par ses talents et ses vertus. L'habile docteur devint premier médecin du duc d'Alençon, et la reine Catherine de Médicis fut si satisfaite des bons soins qu'il donnait à ce fils chéri, qu'elle le prit pour elle-même.

Quand le roi Charles IX l'eut choisi pour premier médecin, Mazile fit mettre à sa place, auprès du duc d'Alençon, Pierre de Nully, son allié, docteur comme lui de la faculté de Montpellier. Un an avant la mort du roi son maître, l'honorable médecin reçut de ce prince « l'abbaye de Saint-Vincent, de Senlis, vacante par la mort de Guillaume Thibault, qui estoit outre cela archidiacre du Beauvoisis, ce qui suppose qu'il estoit veuf en ce temps-là, dit Hermant.

Le brevet qui lui fut accordé pour cette abbaye, et que j'ai vu souscrit par le roy, dit Neufville, est daté de Paris le 3 octobre 1572. Grégoire XIII lui en expédia les bulles en la première année de son pontificat. »

Un an après, Charles IX expirait au château de Vincennes, baigné dans son sang qui s'échappait de son corps par tous les pores (1), le 30 mai 1574.

« On trouve, dit encore Hermant, à la fin du premier volume des *Eloges* de Papire Masson, le rapport qu'il (Mazile) fit de la dissection du corps du roi et qui fut souscrit avec lui par Vatierrri, Alexis, Gaudin, Vigor, Fievée, et S. Pans, médecins de Sa Majesté; par Simon Pietri, Brigard, Laffilé, Duret, et par Paré, d'Amboise, du Bois, Portail, Eustache, J. Dionniau, Lambert, Cointe, chirurgiens du defunt roy. J'ai vu parmi les papiers de sa famille une lettre de Vatierrri, qui lui mandoit en latin, le 24 juin 1574, que le duc d'Anjou s'opiniâtrait à ne prendre aucuns remèdes dans sa maladie, qui paraissoit dangereuse à ses médecins. »

L'avènement d'un nouveau roi mit fin à la faveur dont jouissait Mazile. Nulle disgrâce pourtant n'était moins méritée. « Pendant la maladie du roi, ce médecin ne négligea rien de tout ce qui pouvait contribuer à sa guérison; il parla même à ce prince avec une vérité et une franchise qui partaient du grand attachement qu'il avait à ses devoirs. » L'homme consciencieux, pas plus que l'homme de l'art, n'avait fait défaut à sa tâche ou à sa mission.

Pierre de l'Estoille en donne le complet témoignage, dans ses mémoires publiés sous le titre de *Journal de Henri III*: « Le vendredi, dit cet auteur, dont le roi mourut le dimanche en suivant, sur les deux heures après midi,

---

(1) D'Aubigné, livre II, chapitre 8, page 129.

ayant fait appeler Mazile, son premier médecin, et se plaignant de grandes douleurs qu'il souffroit, lui demanda s'il n'étoit pas possible que lui et tant d'autres médecins, qu'il avoit dans son royaume, lui pussent donner quelque allègement en son mal, *car je suis, dit-il, horriblement et cruellement tourmenté*; à quoi Mazile répondit que tout ce qui dépendoit de leur art, ils l'avoient fait, et que même le jour de devant, tous ceux de la faculté s'étoient assemblés pour lui donner remède, mais que pour en parler à la vérité, Dieu étoit le grand et souverain médecin en telles maladies, auquel il falloit recourir. « Je crois, dit le roi, *que ce que vous me dites est vrai, et n'y savez autre chose. Tirez-moi ma custode* (mon rideau) que j'essaye à reposer. »

L'assertion de l'Estoile infirme celle de Gui Pain, qui s'en est rapporté à des témoignages moins authentiques, et avance, sur la foi d'autres écrivains, que « Catherine de Médicis voulait faire pendre Mazile pour n'avoir fait voir le roi malade par fameux médecins de Paris. Chomel, qui justifie aussi Mazile, dans son *Essai sur la médecine en France*, dit que les médecins appelés pour la maladie de Charles IX furent : Simon Pierre et Nicolas le Grand, docteurs de la Faculté de Paris; il ajoute cependant que la reine voulait faire punir le premier médecin (Mazile), parce qu'il avait trop tard appelé du secours; mais Astruc garde le silence sur cette dernière assertion. Ce n'est, d'après l'Estoile, que quatre jours avant la mort du roi qu'eut lieu l'assemblée des médecins. Tout espoir était perdu alors. »

Le mal était incurable en effet, et la reine-mère dut le reconnaître; car toute puissante comme elle l'était, après la mort de son fils surtout, elle aurait pu user de toute sa sévérité envers le médecin coupable, et cependant elle n'en fit rien. La cabale réduite à l'impuissance suspendit ses intrigues; mais elles redoublèrent au retour du nouveau roi,

qui avait abandonné la couronne de Pologne pour ressaisir celle de France.

Marc Miron, qui avait donné ses soins à ce prince avant son avènement au trône, devint le premier médecin de Henri III. Mazile, au contraire, tombé en pleine disgrâce et, pour échapper à la méchanceté des hommes et à l'ingratitude des grands, dégoûté de vains honneurs qui n'avaient pu le rendre ambitieux, alla finir ses jours à Beauvais. Cette retraite ne le mit pas à l'abri de ses envieux. Irrités de n'avoir pu le mortifier et l'affliger davantage, pendant sa vie, ils attentèrent à sa réputation, même après sa mort. Mais les courtisans et les mignons furent trompés dans l'avidité qui avait servi de mobile à leurs dernières calomnies.

Ils supposaient qu'un médecin, qui avait joui si longtemps de la confiance et des faveurs de ses souverains, avait dû gagner beaucoup d'argent et se réserver des sommes considérables. Ils le persuadèrent au roi et obtinrent des ordres exprès de rechercher diligemment ce qu'avait pu laisser en mourant le défunt. Leur confusion fut grande. Le vertueux docteur, que l'on avait voulu rendre suspect d'avarice, avait gardé une somme si modeste que le commissaire préposé à cet effet eut honte de la saisir.

Rien ne relève la vertu calomniée comme la preuve de son innocence : elle éclate alors à tous les yeux et soulève l'indignation de toute âme digne de l'apprécier. Tel est le sentiment qui inspira les vers suivants à Antoine Loisel, qui, toujours admirateur de la vertu qu'il porta en lui à un si haut degré, s'est fait le biographe et le généreux apologiste de notre vénérable docteur. Ces vers terminent la notice que cet auteur a consacrée à Jean Mazile.

Loisel les a écrits en latin et en français; je cite les deux versions que l'on retrouve dans ses *Mémoires de Beauvaisis* :

*Mazillum archiatrum delator ut aulicus audiit.  
 Pertæsum nostri, Plutonia regna petisse :  
 Aulicus ad parvas, senecæ ut prædixit, ædes  
 Advolat, adque manâ injectâ, sibi vindicat æris  
 Ingentes, auri falsâ sub imagine, folles.  
 Res tenuis, tenui ac numeroso herede minuta,  
 Atque impar decimæ, corvum delusit hiantem.  
 Aulice. Do veniam, justo quem errare fefellit  
 Mazilli meritum, Carlique profusio regis.  
 Debuorat sane regalis claviger ille  
 Adsiuus, tibi speratos contingere census.  
 Multa viro virtus, tecto tam curta supellex,  
 Jam delatori modo-non prædæque parata,  
 Effert æternam Mazilli ad sidera famam.  
 Henrici insontis minuit pulsatque pudorem.*

L'affamé courtisan, sang-sûe de la France,  
 Espion des moyens de la simple innocence,  
 Adverty que Mazil, nourriçon d'Apollon,  
 Las de servir nos Roys s'en alloit vers Pluton,  
 Pensa que sa maison d'Icus fust toute plaine,  
 Et ja les dévoroit; mais d'espérance vaine.  
 Car le courrier hastif, qui pour vingt mil escus  
 N'en trouva pas la disme en revint tout Camus.  
 Six mille francs, espoir d'une troupe meshaigne  
 D'héritiers lamentans, estoit tout son espargne.  
 Vrayment courtisan tu avois bien raison  
 De peser qu'un Thrésor d'eust être en la maison.  
 De celui qui portant la clef d'un roy de France,  
 Devoit en peu de temps se combler de finance.  
 Mais en ce que tu as au milieu de saint deuil  
 Trouvé si peu de chose auprès de son cercueil;  
 De Mazil' tu as fait d'autant le Jos accroistre  
 Que celui de Henry tu auras fait descroistre.

Si les courtisans furent confus, le roi, au contraire, se montra très-satisfait : « Je suis bien aise, dit-il, qu'on soit éclairci, car j'ai tenu Mazile pour homme de bien, encore qu'il fut un pen huguenot. »

Mazile, en effet, était mort pauvre. « On ne trouva dans ses titres, dit Hermant, aucune autre gratification qu'un don de 8,000 livres que le roy lui avait accordé à Vincennes, le 20<sup>e</sup> février 1574.

» Je vois aussi la médiocrité de sa fortune par l'établissement de sa famille, ayant donné, pour femme, Gillies

Mazile, sa fille, à Pierre de la Croix, valet de chambre du duc d'Anjou, et N. . . . Mazile, son autre fille, à Florent Roisin, mon ayeule paternelle » (Hermant).

Mazile mourut le 5 mai 1580 à Beauvais, et fut enterré aux Cordeliers (1).

## MÉDARD (Saint), Evêque de Noyon,

*né à Salency, dans le Noyonnais.*

457 — 556.

Inter christicolos quod actio vexit in astris  
Pars tibi pro meritis magna Medarde patet.

FORTUNATUS de sancto Medardo episcopo.

Parmi les apôtres du Christ qui doivent leur renommée à leurs miracles et leur popularité à leurs services, à l'exemple d'une vie toute remplie des actions les plus pures, saint Médard tient avec raison une large place. Né dans l'opulence et également bien doué à l'endroit de l'intelligence et du cœur, il préféra, aux éphémères et trompeuses jouissances du monde, la satisfaction de guider ses semblables dans les voies du vrai et du bien qu'il éclairait des lu-

(1) Loisel : *Mémoires de Beauvais et du Beauvaisis*, in-4°. — G. Hermant : *Histoire ecclésiastique de Beauvais*, tome IV, page 1742, manuscrit de la bibliothèque impériale, in-folio. — Eloi : *Dictionnaire de médecine*. — L'Étoile : *Mémoires*, pages 87 et suivantes. — Papipe-Masson : *Historia vitæ Caroli IX*.

mières de sa sagesse toute divine. Aussi, au lieu des honneurs vains et corrupteurs du siècle, il eut la renommée de l'un des plus grands saints et des prélats les plus illustres. Et c'est grâce à la pureté de ses mœurs, à sa charité ineffable qu'il se rangea parmi le petit nombre d'hommes d'élite qui contrastèrent par leur spiritualisme ardent avec la barbarie de l'époque.

Médard tenait par le sang, à la fois, de l'élément barbare et de l'élément gallo-romain, dont le mélange forma la société disparate et corrompue de la période mérovingienne.

Nectar, son père, était un des leudes ou compagnons des rois francs ; il avait participé au partage des territoires à l'occupation desquels il avait contribué par ses armes. Protagie, sa mère, descendait de l'une des familles patriciennes de Rome qui étaient venues s'établir dans la Gaule. Cette dame, chrétienne fervente, avait gagné à sa foi celui qui conquiert son pays et sa main. L'on sait, du reste, que le prosélytisme par les femmes, fut parmi ces hommes de mœurs primitives, l'un des plus puissants auxiliaires de l'apostolat chrétien, au v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècle, à l'occident et au nord de l'Europe. Riche de sa fortune patrimoniale, Protagie avait apporté en dot à son mari le territoire de Sallengy : c'est là qu'elle résidait lorsqu'elle mit au monde, en 457, l'enfant qui devait devenir un saint.

Elevé selon les croyances maternelles, Médard commença par se montrer un modèle de piété filiale. Dès que ses forces le lui permirent, on le vit vaquer avec diligence aux travaux de l'intérieur et suppléer son père dans la conduite de sa maison, surveillant les domestiques, les serfs, et ne dédaignant pas même de les aider dans la garde des troupeaux de son père. Rien n'égalait sa tendresse de cœur et sa compassion pour les pauvres.

Un jour, que sa mère lui avait donné une espèce de

charitable (*quasi*) et qu'elle avait confectionnés de ses propres mains, parfaitement propres à le protéger contre les intempéries de l'air, comme il était occupé à garder ses porcs, chemin faisant, il rencontra un aveugle presque nu auquel il donna ce vêtement. « Je n'ai pu voir ce malheureux ainsi exposé aux rigueurs du froid, sans être tenté de partager avec lui des vêtements qui me sont à mon âge moins nécessaires qu'au sien, dit-il, à son retour. » Soit qu'il allât aux champs ou qu'il se rendît à l'école, il donnait même aux malheureux ce qu'il avait emporté pour son repas, supportant d'autant plus facilement le jeûne, qu'il avait la satisfaction d'avoir soulagé l'humanité souffrante et d'imposant pour elle l'abstinence à l'âge où l'on sait le moins modérer ses désirs.

Un autre jour, à la vue d'un homme qui gémissait sous le poids d'un lourd harnais, il le força de prendre le cheval de son père qu'il s'était chargé de conduire à la prairie. Comme les domestiques avaient remarqué et annoncé l'absence de ce cheval favori, pour lever tout doute fâcheux, il avoua aussitôt l'emploi qu'il en avait fait. Touché de la belle action de son fils et plein d'admiration pour la générosité de son cœur, le père supporta facilement cette perte. Il n'eut pourtant pas longtemps à en souffrir, car, au grand étonnement des serviteurs chargés des écuries, l'animal fut retrouvé parmi le troupeau sans que l'on sut comment il y était revenu.

Médard commença ses études dans la ville de Vermandi. Ses heureuses dispositions et ses mœurs édifiantes attirèrent l'attention de l'évêque du lieu qui se chargea de lui expliquer le texte des Écritures dont l'adolescent traduisait si bien l'esprit dans tous ses actes. Le disciple étonna le maître par la rapidité de ses progrès.

À la cour de Childéric I<sup>er</sup>, qui résidait à Tournay, il ne se laissa point éblouir par le luxe désordonné de cette cour



barbare. Également choqué de la brutalité des guerriers francs et de la bassesse des courtisans gaulois, il n'éprouva de sympathie que pour le jeune Bleuthère, qui, comme lui, s'affligeait des larmes qu'arrachait leur violence à de faibles victimes, au travailleur paisible, au pauvre laboureur. Il se lia d'amitié avec ce saint homme qui s'éloigna des fonctions civiles pour devenir prêtre à trente ans et ensuite évêque de Tournay.

Médard embrassa lui-même le sacerdoce à l'âge de trente-trois ans, en 490. Qu'il ait ou non assisté au baptême de Clovis, qui eut lieu six ou sept ans après, c'est ce qui est dénué de preuves et importe peu. Ce qu'il y a de certain, c'est la grande part qu'il eut à la conversion des païens devenus plus accessibles aux lumières de la foi chrétienne depuis le baptême de Clovis. Les leudes suivirent l'exemple de leur chef. A la voix de Médard, les cœurs les plus endurcis s'ouvraient à la parole évangélique, rendue plus douce par l'onction qu'il y mettait.

Lorsque la mort eut enlevé Alomer, évêque de Vermand, en 530, d'une voix unanime Médard fut salué comme son successeur par les fidèles et sacré par saint Remi, son maître et son métropolitain : tous avaient reconnu en lui l'homme de Dieu. Il continua de convertir les barbares. Nul apôtre ne se montra plus fervent et ne prêcha mieux d'exemple. On ne savait, disent les contemporains, ce que l'on devait le plus admirer en lui, de sa douceur, de son humilité et de son égalité d'âme, qui, ne se démentant jamais, le rendaient aussi supérieur à l'ivresse de la joie qu'aux faiblesses de l'abattement, en le maintenant aussi simple dans les choses prospères que calme dans l'adversité; en un mot, aussi indifférent contre l'effet des vicissitudes humaines que tempérant dans l'usage des biens matériels; il ne poussa à l'extrême que l'amour de Dieu et la charité envers son prochain.

Et il eut besoin de cette sérénité du vrai chrétien pour parer aux coups qui vinrent affliger son âme et déchirer son cœur en présence des calamités publiques. Les déchirements de l'intérieur furent encore aggravés par les désastres de l'invasion.

Des barbares, que les chroniqueurs du temps désignent sous le nom de Huns et de Vandales, bien que ces barbares eussent effectué leur passage un siècle avant, envahirent le Vermandois. Vermand, la ville capitale du pays, fut réduite à un état si déplorable que son évêque fut obligé de chercher un refuge dans la place forte de Noyon et d'y établir le siège de son évêché. Une abbaye fut élevée sur l'emplacement de l'ancien chef-lieu : Saint-Quentin, élevé non loin des ruines de Vermand, fut depuis la capitale du Vermandois.

Bientôt Médard eut la douleur de perdre Eleuthère son aîné, son frère en bonnes œuvres, disciple aussi bien que lui de saint Remi. Comme il assistait aux funérailles de ce saint prélat, les fidèles de l'église de Tournay le prièrent d'être leur pasteur. Médard ne voulait pas abandonner son évêché, même pour un siège plus avantageux. Cependant, après force démarches et sollicitations, le saint se résigna à gouverner les deux églises de Noyon et de Tournay qui restèrent unies pendant six cents ans. Le roi et le métropolitain l'avaient désigné au pontife comme le pasteur indispensable.

Les fidèles de Tournay ne pouvaient faire un choix meilleur, ni en temps plus opportun. Une partie de ce diocèse était encore plongée dans les ténèbres du paganisme. Pour parvenir à détruire l'idolâtrie et à propager le christianisme, le saint prélat, malgré son âge avancé, surmonta tous les obstacles et brava tous les dangers. On eut dit que la foi le conservait dans un état de verdeur parfaitement en harmonie avec l'ardeur de son zèle. Les périls,

qu'il eût couru plus d'une fois pour sa vie, et les fatigues qu'il eût à supporter, ne firent qu'augmenter sa persévérance. Aussi, grâce à l'effort de ses travaux et à l'effet de ses miracles, les nuages de l'erreur se dissipèrent devant les rayons de l'Évangile dans toute l'étendue de ses deux diocèses.

C'est parmi les anciens peuples de la Flandre, qui l'emportaient en férocité et en barbarie, sur toutes les peuplades des Gaules et sur les Francs; c'est parmi des esprits, aussi étrangers à la civilisation romaine qu'à la morale chrétienne, que le saint éprouva le plus de peine. Mais rien ne put lasser sa patience et nul cœur ne sut résister à l'émotion de sa parole.

Lorsque saint Médard fut de retour à Noyon, il y reçut une illustre pénitente, la reine sainte Radegonde, qui ne pouvait plus supporter de vivre avec le roi Clotaire, son mari, meurtrier de son frère. Décidée à se consacrer à Dieu, elle vint à Noyon pour y recevoir le voile des mains de l'évêque. Devenue religieuse, la sainte fut élevée à la dignité de diaconesse.

Sainte Radegonde avait connu le vénérable prélat, lorsqu'il résidait à Vermand et qu'elle occupait le palais d'Aties, où elle fut amenée, dès l'âge de huit ans, pour y être élevée en future reine des Francs. Cette princesse, dont l'étude des lettres avait développé l'imagination, dont la prière avait exalté la sensibilité, ne put se faire au commerce d'un roi barbare. Formée par le malheur à la compassion envers les pauvres, elle les aimait jusqu'à leur rendre les plus humbles services. Elle venait souvent à Vermand, pour y soigner les malades, ce qui la mettait en rapport avec le saint prélat qui, devenu son confident, la fortifia dans sa foi; la soutint dans ses douleurs en lui prodiguant les consolations et les paternelles instructions.

Lorsque la pénitente, qui avait obtenu la permission d'aller rendre visite à saint Médard, vint se jeter à ses pieds, le suppliant de lui donner l'habit religieux, le vénérable évêque, étonné, surpris par la violence des officiers du roi, qui avaient accompagné la reine et qui s'étaient précipités dans le sanctuaire pour l'arracher de l'autel, dès qu'ils s'aperçurent de ses desseins, hésitait encore sur une détermination dont il était difficile de prévoir les conséquences. Radegonde, alors, entrant dans le sacrarium, prit elle-même l'habit de religieuse, et s'avançant au pied de l'autel : « Si vous différez de me consacrer, dit-elle à l'évêque, si vous craignez plus un homme que le Seigneur, le Souverain pasteur vous demandera compte d'une brebis que vous aurez laissé perdre. » L'évêque avait reconnu la volonté de Dieu !

Sublime influence de la vertu et de la foi, toutes les grandeurs venaient s'incliner devant l'humble simplicité du saint. Le tout puissant roi Clotaire, qui trouvait Dieu si grand, puisqu'il faisait mourir un roi tel que lui, ce monarque farouche, qui avait vu tout céder à son insatiable ambition, vint à Noyon pour visiter saint Médard. Sans doute il espérait, au contact de cet agneau sans tache, purger ses crimes et laver ses mains encore souillées du sang des fils de Clodomir son frère : telle est la vanité des grandeurs mondaines qui portent un moment l'homme à l'oubli de lui-même pour creuser à ses pieds le vide insondable de passions que l'on ne peut assouvir ! . . .

La vénération du monarque pour le saint s'étendit au-delà de la tombe, et le culte qu'il lui rendit, continué par ses successeurs, s'est perpétué dans les siècles suivants.

C'est le 8 juin 556 que mourut saint Médard, après avoir vu trois générations de rois et accompli ses fonctions sacerdotales sous Clovis et ses fils. Clotaire, qui fut d'abord roi de Soissons, avant de réunir, sous ses lois, comme héri-

tier de ses frères et comme vainqueur des Bretons et des Austrasiens, les vastes et puissants états des Francs, ce roi si favorisé de la fortune, soit par conviction, soit simplement par déférence pour la popularité de saint Médard, ou tout ensemble, ne crut pas devoir trop sacrifier à la mémoire du prêtre dont la parole lui avait conquis tant de sujets. Il le fit ensevelir dans son domaine de Crouy, par delà l'Oise, près de Soissons, en lui imposant des honneurs que le saint eut déclinés pendant sa vie, et étalant sur ses dépouilles mortelles une pompe et une magnificence qui contrastait avec la simplicité dont il avait fait son unique parure. Le cercueil du saint, couvert des étoffes les plus précieuses, enrichies d'or et de pierreries, fut accompagné du clergé et du peuple, du roi et des princes ses enfants, que suivaient les principaux leudes et officiers de sa maison, de l'église de Noyon au lieu qui lui était destiné par la munificence royale.

On lui éleva un tombeau provisoire sur lequel fut dressé un petit oratoire en claires de bois. Clotaire, qui mourut en 560, ne put faire élever la belle église et le monastère qu'il s'était proposé de mettre à la place. Son fils Sigebert, roi d'Austrasie, exécuta les volontés du roi son père, en élevant les monuments projetés avec une magnificence digne de leur destination.

En tua templa colit nimio Sigiberthus amore.  
Insistens operi promptus amore tui.

*Fortunatus de S. Medardo.*

Les travaux furent poursuivis, en effet, avec une rapidité qui répondait à l'amour que le saint inspirait. Dès l'an 563, on vit le culte de saint Médard établi et pratiqué dans ces deux églises.

Les miracles, qui continuèrent sur son tombeau, firent tant de bruit, que les fêtes en l'honneur du saint prélat se

généralisèrent, contrairement à l'usage, dans toutes les églises comme celles instituées en l'honneur de saint Martin.

Au temps même de Fortunat et de Grégoire de Tours, la fête de saint Médard, que l'on solennise le 9 juin, comme au véritable jour de sa mort, était si célèbre que les rois se rendaient à son tombeau de tous les endroits de la France pour y participer. Les diocèses de Soissons et de Noyon ne furent pas les seuls possesseurs d'églises consacrées à saint Médard : on en éleva dans toute la France et même en Angleterre.

Louis-le-Débonnaire rebâtit celle de Soissons, et la translation des reliques du saint y eut lieu sous Charles-le-Chauve qui voulut les porter sur ses épaules.

Le poète Fortunat, contemporain et biographe du saint, dit que sa plume ne pourrait suffire à raconter tous les miracles accomplis sur son tombeau : il écrivait, en 570, sa notice.

Voici la mention de Grégoire de Tours, historien des Francs au vi<sup>e</sup> siècle. « Au temps de Clothaire roi, le saint évêque de Dieu, Médard, après avoir terminé le cours d'un bon œuvre, unique pour sa sainteté plains de jours, mourut. (*Consummato boni operis cursu, et plenas dierum, sanctitate præcipuus diem obiit*). Le roi l'ensevelit avec de grands honneurs près de Soissons, et fit jeter sur son tombeau les fondements d'une basilique, qu'énécuta complètement Sigebert son fils. Au pied de ce tombeau du bienheureux, nous avons vu, gisantes et rompues, les entraves et les chaînes de fer, (que l'on avait employées à le lier). *Ad cuius beatum sepulchrum vidimus vincitorum catenas atque cathenas disruptas, confractas quo jaceant*. L. iv, cap. 19.

« Fortunat et saint Grégoire de Tours, qui vivaient dans le même siècle, rapportent que, de leur temps, la fête du saint évêque de Noyon se célébrait en France avec beau-

coup de solennité. Il y avait autrefois une petite portion de ses reliques dans l'église paroissiale qui porte son nom à Paris (1) ».

Le monastère de saint Médard, à Crouy, élevé par la munificence royale, près de son tombeau et de son église, fut des plus célèbres et des plus puissants. Il avait été donné aux Bénédictins. Le pape saint Grégoire, qui le soumit immédiatement au saint siège, lui accorda les plus grands privilèges, et le fit chef de tous les monastères de France. On dit même que l'abbé avait le droit d'y battre monnaie. C'est dans l'église de ce monastère que saint Boniface couronna Pépin, roi de France; que Louis le *Débonnaire*; Pépin le *Jeune*, roi d'Aquitaine, y fut renfermé et tonsuré. Clotaire I<sup>er</sup> et Sigebert, ses fondateurs, y furent enterrés aux pieds du saint; sur leurs tombes plates furent gravées leurs figures. On tint aussi plusieurs conciles au monastère de saint Médard.

Saint Médard est le plus populaire de tous les saints. On sait avec quelle impatience mêlée d'inquiétude, le cultivateur, qui voit ses champs en fleurs, attend le 8 juin. Si le ciel est pur, il sourit à l'espoir d'une belle récolte; s'il est au contraire couvert de nuages qui se fondent en pluies, il la voit moyée pendant quarante jours.

Un autre usage, plus raisonnable que ce vain empirisme des pronostiqueurs des saisons, a contribué à répandre le nom du saint et à le rendre des plus universellement vénéérés.

« On attribue à saint Médard l'institution de la fête de la Rose. Ce bon évêque avait imaginé de donner tous les ans à celles des filles de sa terre de Salency qui jouirait de la plus grande réputation de vertu, une somme de vingt-

---

(1) Godenard : *Principaux saints*, tome VII, page 7.

cinq livres, et t<sup>u</sup>ne couronne ou chapeau de rose. On dit qu'il donna lui-même ce prix glorieux à l'une de ses sœurs, que la voix publique avoit nommée pour être *Rosière*. On voyoit au dessus de l'autel de la chapelle de saint Médard, située à une des extrémités du village de Salency, un tableau où ce saint prélat est représenté en habits pontificaux, et mettant une couronne de rose sur la tête de sa sœur, coiffée en cheveux et à genoux.

« Cette récompense devint pour les filles de Salency un puissant motif de sagesse. Saint Médard, frappé de cet avantage, perpétua l'établissement. Il détacha des domaines de sa terre onze à douze arpens, dont il affecta les revenus au paiement des vingt-cinq livres, et des frais accessoires de la cérémonie de la rose. »

« D'après le titre de la fondation, il faut non-seulement que la *Rosière* ait une conduite irréprochable, mais que son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et autres parents, en remontant jusqu'à la quatrième génération, soient eux-mêmes irrépréhensibles ; la tache la plus légère, le moindre soupçon, le plus petit nuage dans la famille, seroit un titre d'exclusion. »

« Le seigneur de Salency a toujours été en possession de choisir la *Rosière* entre trois filles natives du village de Salency, qu'on lui présente un mois d'avance. Lorsqu'il l'a nommée, il est obligé de la faire annoncer au prône de sa paroisse, afin que les autres filles, ses rivales, aient le temps d'examiner ce choix, et de le contredire s'il n'étoit pas conforme à la justice la plus rigoureuse. Cet examen se fait avec l'impartialité la plus sévère, et ce n'est que d'après cette épreuve que le choix du seigneur est confirmé.

« Le 8 juin, jour de la fête de saint Médard, vers les deux heures après-midi, la *Rosière*, vêtue de blanc, frisée, poudrée, les cheveux flottant en grosses boucles sur ses épaules, accompagnée de sa famille et de douze filles aussi vêtues de



blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnent la main, se rend au château de Salency, au son des instruments. Le seigneur, ou son préposé et son bailli, précédés des mêmes instruments et suivis d'un nombreux cortège, le mènent à la paroisse, où elle est tend les vépres sur un prie-Dieu placé au milieu du chœur.

« Vépres finies, le clergé sort processionnellement avec le peuple pour aller à la chapelle de saint Médard : c'est là que le curé ou l'officiant bénit la couronne ou le chapeau de rosé qui est sur l'autel. Ce chapeau est entouré d'un ruban bleu et garni, sur le devant, d'un anneau d'argent.

« Après la bénédiction et un discours analogue au sujet, le célébrant pose la couronne sur la tête de la *Rosière*, qui est à genoux, et lui remet en même temps les vingt-cinq livres, en présence du seigneur et des officiers de sa justice. La *Rosière*, ainsi couronnée, est reconduite à la paroisse, où l'on chante le *Te Deum* et une antienne à saint Médard.

« On ne saurait croire combien cet établissement a excité, à Salency, l'émulation des mœurs et de la sagesse. Quoique les habitants de ce village soient au nombre d'environ cinq cents, on assure qu'il n'y a pas un seul exemple de crime commis par un naturel du lieu, pas même d'un vice grossier, encore moins d'une faiblesse de la part du sexe (1). »

Cette fête, qui semblait tomber en désuétude, reprit une vie nouvelle vers le milieu du dix-huitième siècle, pour qui la nature offrait tant de charmes. « Les fêtes célébrèrent la rosière de l'humble village de Salency : le marquis

(1) *Année littéraire*, 1766, n° 19.

de Pezai donna, en 1774, sa *Rosière* pour laquelle Grétry composa une excellente musique. »

Dans son *poème des Fêtes*, Lamoignon ~~trahit~~ pas son tribut aux *Rosières*.

Reine de nos jardins, rose aux vives couleurs,  
Sois fière désormais d'être le prix des mœurs,  
Et de voir éclater tes beautés printannières  
Sur le front ingénu des modestes bergères ;  
Sois plus flattée encore de servir en nos jours  
De couronne aux vertus non de lit aux amours.  
« La pomme à la plus belle, a dit l'antique adage ; »  
Un plus heureux a dit : « La rose à la plus sage ! »

La rose, qui est, en effet, la plus gracieuse image de la virginité, inspirait aussi ce vers au poète Vieilh de Boisjolin :

Le prix de l'innocence en est aussi l'image.

Le petit village de Nanterre, sur les bords de la Seine, a eu aussi, pendant longtemps, sa fête de la *Rosière*, qui attirait une foule nombreuse ; mais cette cérémonie a perdu de son éclat, et pour voir couronner de vraies rosières il faut aller à Salency, patrie de saint Médard (1).

---

(1) *Vita matris sancti Medardi*, auctore Venantio Fortunato. — Du même : *Vie en prose de saint Médard*, *Vie de sainte Radégonde*. — On trouve dans le recueil de Bollandus et dans le *Spicilegium* de d'Achery, ce même opuscule : *Vita sancti Medardi*, auctore Fortunato. — Venantii Honorii Clementiani, Fortunati carmina ; Venetiis, 1578, in-12. — *Acta sancti Medardi multum ab anonymo aucta*. — Vita alia, auctore Radbodo, episcopo Noviomensi. — F. Gary : *Vie de saint Médard*. — Levasseur : *Annales de l'église cathédrale de Noyon*. — *Series et Historia episcoporum Noriomensium, simul ac Tornacensium*, etc. ; anno 1147. — Grégoire de Tours : *Historia Francorum*. — Frédegairre : *Chronicon*. — Sainte Marthe : *Gallia Christiana*. — Baillet : *Vie des saints*, tome VII. — Godescard : *Principaux saints*, tome VII, 8 juin. — Moréri : *Dictionnaire historique*. — L'abbé Guettée : *Histoire de l'Eglise de France*. — *Biographie universelle*. — Baronius : *Annales*.

**MÉSÉNGUI (François-Philippe),**

Auteur ecclésiastique,

*né à Beauvais.*

1677 — 1763.

*Memoria Justi cum laudibus, et nomen  
impiorum putrescet. Pr. X. 7.*

La mémoire du juste sera accompagnée de louanges, etc., est l'épigraphe placée en tête de l'abrégé de la vie et des ouvrages de Méséngui, et nul plus que lui, dans ses sentiments comme dans ses œuvres, n'en sembla plus pénétré.

*François-Philippe MÉSÉNGUI*, naquit à Beauvais, le 22 août 1677, dans la paroisse de Saint-Laurent où il fut baptisé. « Dieu lui donna pour père, dit l'abbé Lequeux, son biographe, un ouvrier pauvre et obscur mais plein de religion et qui l'éleva avec soin. » Il puisa dans le sein de la famille le sentiment du bien, et ses dispositions naturelles lui suggérèrent, dès son enfance, l'envie d'une instruction suffisante pour en développer les pratiques. Mais sa position ne lui permettait guère de vaquer suffisamment au travail que réclamait ce désir d'acquérir des connaissances étendues. La Providence, dont M. Méséngui a toujours admiré les effets en sa faveur et dont il se disoit l'enfant, lui en procura les moyens. » Dès l'âge de huit ans il fut enfant de chœur de la paroisse de Saint-Sauveur de Beauvais; il y trouva l'occasion de se faire substituer en lieu et place d'un de ses camarades qui, ayant obtenu une fondation, instituée pour les frais d'études de l'un des enfants de chœur, ne songeait point à en tirer parti. Et

c'est ainsi que l'enfant, grâce à ses heureuses dispositions et à ses bonnes mœurs, put entrer dans une carrière dont sa position de fortune semblait lui fermer l'accès. Comme Rollin, qu'il eut plus tard pour protecteur et pour ami, il dut à la charité chrétienne son introduction dans le sanctuaire de la science.

Mais laissons encore parler son biographe :

« Le jeune Mésengui commença donc ses classes en 1687, et les continua depuis la sixième jusqu'à une seconde année de rhétorique au collège de la ville de Beauvais. En 1694, il fut reçu au collège de Trente-Trois à Paris, pour y faire ses cours de philosophie et de théologie. Ce fut à peu près dans ce temps, qu'à l'âge de 17 ans, il fut touché de l'esprit de Dieu d'une manière particulière, le jour de la Pentecôte, pendant la récitation du *Veni Creator*, et qu'il entra avec une nouvelle ferveur dans cette carrière de piété et de religion dont il ne s'est jamais écarté pendant le cours de sa vie. »

Il fut assisté, pour son entretien dans ses études au collège de Trente-Trois, par la charité de deux pieux ecclésiastiques : le célèbre M. Wallon de Beauvais fit la dépense nécessaire pour le faire passer maître-ès-arts après ses deux années de philosophie; et l'autre, M. du Tronchoi, chanoine de la Sainte-Chapelle, lui donnoit un écu par mois. » Ces modiques secours suffirent à un homme qui n'était animé que de la noble passion de l'étude.

Mésengui avait acquis une instruction solide et brillante. Il unissait le savoir et l'art, qu'il savoit, comme les Pères chrétiens, harmonier avec sa conscience; ses connaissances étaient variées, son style élégant et pur. Sa douceur, sa piété angélique et un esprit lucide et méthodique le rendaient parfaitement propre à l'enseignement. Joignant au savoir l'excellence des intentions, il avait l'art suprême d'éclairer les esprits et de parler aux cœurs. Le collège de

la ville de Beauvais, dont il avait été l'ornement pendant le cours de ses humanités, fut heureux de le compter parmi ses professeurs modèles. Il y débuta en 1700, et y passa sept ans comme régent de cinquième. Pendant les deux années suivantes, il professa la seconde et fut enfin promu à la classe de rhétorique qu'il enseigna avec beaucoup d'éclat.

Deux ans plus tard, il prit un congé pour aller recevoir à Paris les ordres mineurs, en septembre 1705; il avait été couronné au sortir de sa classe de troisième, en 1691.

Un changement de principal, en 1707, décida Mésengni à quitter son collège pour passer dans celui de Beauvais à Paris. Il eut le bonheur d'y rencontrer Rollin, qui le prit en grande affection et en parfaite estime. Le bon Rollin, qui reconnaissait au Mésengni un sujet éminemment propre à l'éducation de la jeunesse, lui donna l'inspection de la chambre commune des rhétoriciens. Un heureux concours de circonstances et une certaine similitude de principes tendaient à réunir et à rapprocher ces deux excellents hommes. Disciple du beauvaisien Hersan, Rollin était charmé de rencontrer dans un autre beauvaisien le continuateur des traditions du maître. Il devint l'ami et le conseiller du digne jeune homme, dont il dirigea les premiers essais. C'est sous les yeux de Rollin que Mésengni rédigea ses premières notes sur la morale de l'ancien testament; c'est d'après ses conseils qu'il les développa par la suite.

Des querelles de sectes, aussi acharnées qu'anciennes, qui les séparèrent en les éloignant l'un et l'autre du collège de Beauvais, ne firent que rendre plus vive leur sympathie mutuelle. Ce fut, toutefois, le prélude des persécutions auxquelles Mésengni se vit en butte aussi bien que son illustre ami.

L'amitié de Rollin pour quelques membres du Port-Royal, dispersés par l'exil, et les écrits dans lesquels il avait

révéré, ce qu'il reconnoissoit de bon, et de vrai, dans leurs doctrines, avoient fait autre-fois des dignes hommes d'injustes préventions, et lui suscitoient des ennemis redoutables. Par suite de machinations, et de secrètes intrigues, tramées contre lui dans le sein du collège même par une main astucieuse et puissante, Rollin se vit inopinément frappé dans sa position de principal. Des ordres impérieux l'obligèrent à quitter le collège de Beauvais en 1732.

Mésangny suivit le sort de celui qu'il regardoit comme son père et son maître. Deux ou trois mois après la sortie de Rollin, il quitta lui-même le collège et se chargea de l'éducation particulière de jeunes gens auprès de qui Rollin le plaça.

« Au bout de trois ans, l'abbé Mésangny, profitant du temps de calme pour rentrer dans le collège de Beauvais, dont M. Coffin étoit principal. Celui-ci, qui savoit bien discerner les sujets capables de l'aider dans l'éducation de ses jeunes, lui donna la place de sous-principal et le chargea de faire le catéchisme aux grands écoliers, aux petits, et aux domestiques, indépendamment des leçons de géographie qu'il donnoit chaque jour après le dîner et après le souper. Quelques années après, M. Coffin déchargea en partie son sous-principal; après lui avoir ôté le détail (trop embarrassant du temporel) et s'être réservé l'instruction qui se faisoit les dimanches et fêtes aux grands écoliers, il laissa le soin des autres instructions à M. Mésangny, qui s'en acquittoit avec beaucoup de succès, car son zèle égalait son aptitude. »

Mais les principes du jansénisme, que Mésangny faisoit supposément porter dans tous ses ouvrages, lui attirèrent de nouvelles persécutions; il n'avoit guère de quartier à attendre de la part de ceux qui n'avoient pas même épargné Rollin.

« En 1737, un nouvel orage s'éleva sur son collège,

M. Mésengui crut qu'en disparaissant pendant quelque temps il pourrait calmer les colères; mais après être demeuré à la campagne depuis les vacances jusqu'au carême 1728, voyant que toute la bonne volonté de M. Coffin n'étoit pas capable de le mettre à l'abri des poursuites de ses ennemis, il crut devoir se sacrifier lui-même pour le bien du collège. Il se retira donc et remit entièrement son emploi entre les mains de M. le principal. »

« La situation extérieure de notre pieux ecclésiastique changea pour lors de face. Il prit la résolution de vivre en particulier avec une nièce qu'il avait fait élever avec soin sous ses yeux à Paris. Il passa quelques mois en face du collège de Beauvais, dans un petit logement dont M. Coffin, plein de reconnaissance des services qu'il en avait reçus, payait le loyer, et où, dit l'abbé Lequeux, son biographe, pour mettre son pauvre ménage en train, il se fournissoit de pain et de vin. »

En août 1730, Mésengui alla habiter dans la rue neuve Saint-Etienne, et se logea, en 1741, dans la cour de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Dans ces endroits retirés, au centre de plusieurs églises, il trouva de quoi satisfaire à un double besoin de son cœur et de son esprit; il pouvait pleinement s'y livrer à ses exercices de piété si *tendre*, dit son biographe, et en même temps méditer et vaquer à ses compositions littéraires qui eurent toujours pour objet l'intérêt de la religion. C'est dans ce laps de temps qu'il composa ses meilleurs ouvrages.

Ses exercices religieux le fortifiaient dans son ardeur au travail. Non-seulement il édifiait la paroisse de Saint-Etienne par son assiduité aux offices publics, mais encore il prêta un utile concours aux desservants, par l'ordre qu'il savait mettre dans les cérémonies et par les instructions qu'il faisoit les dimanches et les fêtes après vêpres, si pénétrantes,

quelles attiraient en cette église un concours prodigieux de personnes de tous les quartiers de Paris.

Méséngui avait reçu les ordres mineurs, mais ne voulut point prendre le sous-diaconat; il se bornait ainsi à la vie de simple religieux, car il n'enviait point les dignités ecclésiastiques, et son unique ambition était de servir Dieu et la religion.

Tout changea pour lui après l'avènement du P. Bénottin à la cure de Saint-Etienne. Il se vit dès-lors inquiété sans ménagement, malgré son âge avancé, lui et tous ceux d'entre les autres ecclésiastiques qui partageaient ses tendances au jansénisme.

Depuis que les jésuites l'avaient emporté sur Port-Royal, tout ce qui gardait trace de cette fameuse secte fut en butte à leurs persécutions. Dans leur acharnement, ils s'attaquèrent à ceux des membres de l'Université qui avaient pris quelque chose des ingénieuses méthodes de la célèbre école : tout prétexte leur était bon d'ailleurs pour intenter querelle à l'Université.

« L'Université, dit Sainte-Beuve, en profitant de Port-Royal, n'en usa jamais qu'à demi. *Le Règlement des Etudes dans les lettres humaines*, par Arnould, et en général les écrits de ce dernier sur les Belles-Lettres et l'Eloquence, que Boileau estimait : « Ce qui s'était fait en notre langue de plus beau et de plus fort sur les matières de rhétorique, » durent agir beaucoup sur les excellents professeurs du collège de Beauvais, et en particulier sur Rollin. Celui-ci, averti de la sorte, introduisit dans l'usage des collèges toute une part de la méthode de Port-Royal, adoucie, corrigée et un peu fleurie peut-être par un reste de goût traditionnel de M. Hersant. Ce ne fut, d'ailleurs, qu'une partie de la réforme littéraire de Port-Royal qui s'introduisit, et non pas la méthode vraiment philosophique. A cet égard, l'ancienne Université garda



ses ornementa jusqu'à la fin, elle s'affaiblit et ne se régénérera pas.

À côté et à la suite de Rollin, comme maître de la légion de Port-Royal, il convient de ranger Coffin et Mésengui : ce dernier, surtout, mort simple acolyte à 85 ans, paisible, solide, instruit, persécuté, offrant le même esprit de fermeté dans la douceur, et d'humble joie dans l'austérité, que nous venons de remarquer et d'aimer dans les Beauvais et les Tillamont (1).

« Le principal ouvrage de Mésengui, ajoute le savant auteur de l'*Histoire de Port-Royal* (2), est son *Exposition de la doctrine chrétienne* (1746, 6 vol. in-12), excellent livre, dit M. Boyer-Collard, bien écrit, mais un livre pourtant du second et du troisième ordre. Car il ne faut pas nous le dissimuler, les horizons baissent, nous sommes au déclin. »

Ce fut par dévouement et par amitié envers son supérieur que l'auteur composa cet ouvrage destiné à tant d'éclat. Mésengui avait rédigé en notes sommaires, des instructions du dimanche et des fêtes pour les élèves du collège de Beauvais. Pour soulager M. Coffin, qui le remplaça dans cet office, il développa les cahiers qui renfermaient le germe de ce remarquable ouvrage.

Ainsi Rollin, Coffin et Mésengui se confondaient dans une communauté d'œuvres et de sentiments. Ils se faisaient une gloire et un mérite de féconder l'essence des plus belles maximes d'une école si célèbre, par les beaux esprits

(1) L'Université, rebelle aux réformes que lui avait proposées Ramus, s'était vue, deux siècles plus tard, relancer dans sa barbare routine par une concurrence efficace, mais souvent hostile. Les Jésuites, en pleine vogue après la destruction de Port-Royal, ne cessèrent d'inquiéter et de persécuter tout universitaire qui tentait de continuer la tradition d'une école dont ils avaient tant jaloué la supériorité.

(2) *Ibidem*, page 586, remarque.

qu'elle réunît et par les grandes colères qu'elle souleva.

Mais Mésengui, moraliste austère, et dogmatiste ardent et insistant, se vit plus particulièrement en butte aux inimitiés des implacables ennemis de la doctrine dont il propageait les maximes.

A la fin, son grand âge, le repos qui lui était indispensable pour l'accomplissement de ses derniers ouvrages, lui commandaient la retraite.

Il était temps d'en finir avec une vie de lutttes et de persécutions. Mésengui le comprit. Non-seulement il abandonna l'église de Saint-Etienne, mais il prit la résolution de quitter tout à fait Paris, dont les rues d'ailleurs lui devenaient impraticables, à cause de sa surdité qui augmentait de jour en jour. Il dut aller s'établir dans les environs. Mais, s'il put échapper au tumulte de la foudre, il n'y fut pas si bien abrité contre les atteintes de ses ennemis.

« Il avait à Saint-Germain-en-Laye, dit son biographe, un domicile pour la belle saison ; il s'y fixa entièrement dès 1748. En s'y établissant, il regarda ce lieu comme le dernier campement de son pèlerinage sur la terre, et demanda à Dieu la grâce de profiter de cette retraite, et du peu de jours qu'il croyoit avoir à vivre, pour achever sa pénitence et se préparer à l'éternité. Son exil y a été cependant encore prolongé pendant un grand nombre d'années ; et sa patience y fut exercée par de rudes épreuves.

« Tout ce que l'on vient de rapporter, ajoute-t-il, n'est que comme l'écorce d'une si belle vie. S'il étoit possible d'exposer ici toutes les vertus intérieures qu'il put sentir, que n'aurions-nous pas à dire de cette piété vive et tendre, et de cet esprit de foi qui tenoit continuellement ce pieux ecclésiastique en la présence de Dieu, de cette humilité, de cette modestie, qui, au milieu de l'éclatante répara-

tion par laquelle il étoit célèbre dans tout l'univers chrétien, le rendoit toujours petit et méprisable à ses propres yeux ; de cette égalité d'âme, de cette douceur, de cette patience qui, dans les plus pressantes nécessités, entretenoient en lui une paix admirable et une dépendance continuelle de la Providence ! Que n'aurions-nous pas à dire, surtout de cette tendre compassion qui le rendoit si sensible aux besoins des malheureux, lorsqu'il manquoit quelquefois lui-même des vêtements les plus indispensables ; de cette charité vraiment généreuse, qui-le portoit à tout remuer et à tout entreprendre, pour procurer du secours à ceux qui en avoient besoin, jusqu'à se surcharger lui-même, en comptant toujours sur les trésors de la Providence. »

Le premier ouvrage de Mésengui eut pour objet ceux des hommes de son pays avec lesquels il étoit en sympathie d'œuvres et de croyances. Ce travail ne lui fait pas moins d'honneur par le sentiment qui le lui dictait que par la manière dont il l'exécuta. Il a pour titre : *Idee de la vie et de l'esprit de messire Nicolas Choart de Beuzanval, évêque et comte de Beauvais, avec un Abrégé de celle de G. Hermant, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'église de Beauvais, Paris, 1717, in-12.*

Mésengui eut à soutenir et à prouver son titre d'auteur de cet ouvrage dans une lettre en réponse à celle de François-Honoré-Antoine de Beauvillier de Saint-Agnan, alors évêque de Beauvais, qui le lui contestait.

L'auteur fit précéder son livre d'une préface fort bien écrite où il explique l'idée et l'objet de son livre, pour la composition duquel il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à transcrire, dit-il, le manuscrit de M. Bridieu (*Les mœurs de Messire Nicolas, etc.*), et le *Discours chrétien sur l'établissement du Bureau des pauvres de Beauvais, par G. Hermant, et surtout les passages que l'illustre chanoine a consacrés, dans*

sa grande histoire, à son évêque si affectionné et si honoré.

« J'ai ajouté, dit-il plus loin, à l'idée de la vie de ce saint évêque un abrégé de celle de M. Hermant. C'est l'extrait d'une vie manuscrite, composée par un auteur célèbre qui étoit son compatriote et son ami. J'ai parlé de ce docteur en tant d'endroits, et il a eu tant de part à tout le bien qu'a fait M. de Beauvais dans son diocèse, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'apprendre au lecteur quelques-unes des principales circonstances de la vie d'un homme si connu d'ailleurs par ses ouvrages, et si estimé des savants. »

Dans ce premier ouvrage, l'auteur fit montre du bon goût, du discernement et de l'élégance qui distinguent en général toutes ses œuvres.

Nous citons comme exemple son résumé de l'histoire d'Hermant, qui nous permettra de compléter la notice que nous avons consacrée à ce personnage.

« Telle a été la vie et la mort de Godefroy Hermant, l'homme du monde qui a su allier le plus heureusement tous les agréments des sciences humaines avec toute la sévérité des vertus chrétiennes. Il étoit d'une humeur gaye, d'une conversation aisée et agréable, d'un accès facile, honnête et obligeant envers tout le monde, fort tendre et fort sensible aux biens et aux maux de ceux qu'il aimoit, timide jusqu'à l'excès, et néanmoins d'une fermeté inébranlable dans les choses où sa conscience étoit intéressée. Il étoit infatigable à l'étude, malgré la faiblesse de sa complexion ; il ne prenoit aucune récréation et ne sortoit jamais pour la promenade. Il eut jusqu'à la fin de sa vie une mémoire toujours fidelle qui l'avoit rendu l'un des plus habiles hommes de son siècle dans la connoissance de l'histoire ancienne et moderne. Son jugement n'en étoit ni moins solide, ni moins exact. Son esprit étoit vif, pénétrant, étendu et profond ; ses recherches exactes et sûres, ses expressions

élégantes et son style noble, quoiqu'un peu trop diffus et trop figuré pour notre siècle. Il avoit le cœur droit et sincère, un amour tendre pour l'église et un respect inviolable pour son unité. Il regardoit l'Écriture sainte avec une vénération profonde, et il en lisoit tous les jours, avant que de se coucher, quatre chapitres de suite. Il étoit extraordinairement pénétré de la sainteté du sacerdoce de Jésus-Christ, et avoit une haute idée de l'autorité épiscopale. Sa vie étoit simple et frugale; il jeunoit tous les samedis de l'année pour se préparer à sanctifier le jour du Seigneur. Il étoit ponctuel et assidu au service de son église; et il donnoit partout des exemples d'exactitude et de recueillement à ses confrères. Il étoit libéral envers les pauvres jusqu'à s'incommoder et à se voir souvent obligé de recourir à des emprunts pour vivre. On apprit avec surprise après sa mort, par la déclaration de plusieurs particuliers qui pleuroient leur perte; qu'il donnoit à plusieurs familles pauvres et honnêtes jusqu'à cinquante écus et deux cents livres par an, et qu'il avoit un grand nombre d'aumônes réglées dans la ville et à la campagne; qu'il payoit si exactement que pour n'y pas manquer on l'a quelquefois vu vendre une partie de ses grains à perte de plus d'un tiers. »

Mésengui, par sa profession de catéchiste, fut attiré vers les matières exclusivement religieuses. Il continua ses exercices historiques par une édition du *Nouveau Testament* avec des notes « très-solides et fort judicieuses, auxquelles on n'a d'autres reproches à faire que de n'être pas aussi multipliées, dit son Biographe, qu'il seroit à désirer. » Paris, 1770, un volume in-12; 1782, trois volumes in-12.

L'auteur menoit cet ouvrage concurremment avec les *Vies des saints pour tous les jours de l'année*. Il les avoit conduites jusqu'en 12 mars, jour anniversaire, selon le *Martyrologe*, de la fête du pape saint Grégoire le Grand. Mais sur les instances de Berlin, il interrompit ce travail,

qui fut continué par l'abbé Goujet, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, son collaborateur. L'ouvrage se termine par un traité fort édifiant des fêtes mobiles (édition Laurent-Blondel, Paris, 1734, 1740, deux volumes in-4°; en abrégé, Paris, 1737, in-12).

*Abrégé de l'Histoire et de la Morale de l'Ancien Testament*, 1728, in-12 : c'était le résumé de ses leçons d'histoire sainte qu'il faisait au collège de Beauvais. Rollin en fut si satisfait, dès le premier examen, qu'il obligea Mésengui à tout quitter pour l'exécution complète de son plan. Encouragé par une autorité si haute, Mésengui ajouta à son premier travail les livres de la *sagesse* et des *prophètes*, et il poursuivit sa tâche avec tant d'ardeur qu'il put livrer en peu de temps une seconde édition de son ouvrage, considérablement augmenté et enrichi de notes et éclaircissements. Le succès en fut prodigieux et l'écoulement rapide. Pour le mettre à la portée de tous et le répandre dans les écoles, l'auteur en fit des abrégés.

C'est encore d'après les conseils de Rollin que Mésenguy, travaillant son sujet sous différentes formes, publia un nouvel ouvrage, qui souleva l'admiration générale, sous ce titre : *Abrégé de l'ancien Testament avec des éclaircissements et des réflexions*, Paris, Désaint et Saillant, neuf volumes in-12, 1735; dix volumes, 1753. Ce dixième volume comprend la *Morale de l'ancien Testament*.

Dès l'an 1735, M. de Vintimille, archevêque de Paris, fit rédiger de nouveaux livres d'offices pour son diocèse; il eut recours aux talents si connus de Mésenguy en pareille matière. Si notre auteur fut à peu près étranger à la première édition du *Bréviaire de Paris*, dont on précipita la publication pour prévenir des oppositions malveillantes, en revanche il eut beaucoup de part aux écrits en réponses aux attaques dirigées contre ces nouveaux bréviaires, qu'il fut en outre chargé de revoir et de corriger, et dont

il donna, en 1745, une nouvelle édition plus parfaite que la première.

Mésenguy eut encore la part principale à la composition du *Nouveau Missel de Paris*, ou plutôt il en fut presque exclusivement l'auteur. Publié en 1738, cet ouvrage lui attira, de la part de l'archevêque, les plus grands témoignages d'estime.

Mésenguy fut l'unique auteur du *Processionnel de Paris*, et même du plain-chant qu'il renferme, Paris, 1739.

Il composa aussi le *Chant des Offices propres au diocèse de Montpellier* et le *Supplément au Missel*, publié en 1736 par l'ordre de l'évêque Colbert, qui en exprima à l'auteur, par la lettre la plus obligeante, les témoignages les plus flatteurs.

Mésenguy fut aussi consulté pour le nouveau *Bréviaire* et le nouveau *Missel* de Beauvais. Mais la discorde, qui régnait alors dans le chapitre de cette église, et dont nous avons fait mention dans la vie d'Hermant, entravèrent cette publication.

C'est au milieu des persécutions des faux dévots que cet homme, si estimable, si animé de la charité chrétienne, publiait tant d'édifiants ouvrages. Son admirable *Exposition de la doctrine chrétienne*, qui parut pour la première fois en six volumes in-12, Utrecht, 1744, fut généralement appréciée des gens de bien; il souleva d'autant plus vivement l'intolérance et l'envie! On reprocha à l'auteur de chercher à propager les maximes de l'école janséniste, vers laquelle il inclinait avec tant de grands esprits, et d'y reproduire plusieurs propositions du livre de Quesnel.

« On dit que le duc d'Orléans, qui résidait à Sainte-Genève, engagea lui-même Mésenguy à supprimer les endroits qui avaient rapport aux contestations du temps, entre autres celui où il est parlé des jugements de l'Église; mais Mésenguy crut au contraire devoir manifester haute-

ment sa conviction. Une édition italienne de l'*Exposition*, ayant été publiée à Naples, fut condamnée par un bref de Clément XIII, du 14 juin 1761. Mésengui s'efforça de parer le coup : il écrivit au cardinal Passionnèi, et composa un mémoire justificatif de deux cent quarante pages, qui fut depuis publié avec un long avertissement de l'éditeur l'abbé Lequeux, Paris, 1763, in-12. Cet avertissement est une histoire en même temps qu'une apologie du livre. Dans son édition, Lequeux a inséré des *Réflexions* de Mésengui sur l'état présent de la doctrine orthodoxe dans l'Eglise, et sur les vrais moyens de s'en instruire et d'éviter l'erreur, et de plus quatre actes ou déclarations sur son appel.

» Les amis de Mésengui, s'attachant d'autant plus à son ouvrage qu'il essayait de plus imposantes contradictions, firent tous leurs efforts pour empêcher que le bref ne fut reçu en divers États. »

Entre autres écrits de l'auteur, tout pleins de lumières et d'onction pour la défense et la justification de son livre, il n'avait paru jusqu'alors qu'une *Lettre au Pape* en latin et en français, du 8 avril 1761, « par laquelle il demandait d'être entendu et d'avoir communication des griefs formés contre lui et contre son livre. »

Nous ne saurions passer outre sans donner quelques citations d'un tel ouvrage qui mieux que tout autre témoignage fera connaître l'auteur et juger sa doctrine.

#### SUR LA RELIGION CHRÉTIENNE.

« La religion chrétienne est un saint commerce entre Dieu et l'homme, dont Jésus-Christ même est le lien, dont la sanctification de l'homme est le fruit, et dont la vie éternelle est la fin. »

#### LE PRINCIPE DE LA PRIÈRE.

« La prière a pour principe l'esprit de Dieu, appelé par



un prophète esprit de grâce et de prière ; *spiritum gratiæ et precum*. La prière qui demande à Dieu les vrais biens , ne vient point , et ne peut venir de nous. »

« L'esprit , dit Saint-Paul , nous aide dans notre faiblesse. »

« Ce serait abuser de cette doctrine , qui est une vérité de foi , que de vivre sans précaution , dans la dissipation du monde , dans des occupations auxquelles on se livre tout entier ; et de prétendre se justifier , en disant qu'on n'a point l'esprit de prière absolument nécessaire pour goûter la retraite , sanctifier les occupations et élever le cœur à Dieu , et qu'on attend qu'il plaise à l'esprit saint de venir fondre la glace du cœur , l'embraser d'amour pour Dieu , et y produire ces gémisséments ineffables dont parle saint Paul. »

« L'esprit de Dieu est le principe de la prière : mais il y a certains moyens extérieurs qui lui préparent l'entrée du cœur , et qui l'invitent , si j'ose ainsi parler (1) ».

Pour ajouter à la popularité de ses beaux ouvrages , Mésengui en publia divers essais ou abrégés.

*Entretiens de Théophile et d'Eugène , sur la religion chrétienne , avec un Discours sur la nécessité de l'étudier , et une Bibliothèque chrétienne , morceaux placés en tête et à la fin de sa doctrine , (petit vol. in-12, 1760, sans désignation de lieu).*

*Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes de toute l'année et des fêtes du carême , avec des réflexions , des pratiques et des prières (nouv. édit.). Lyon , Tournachon-Molin , 1810, in-12, 1<sup>re</sup> édit. Paris, 1737.*

*Exercices de piété tirés de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église , pour le collège de Beauvais , 1760, in-18.*

---

(1) *Discours*, page 4, tome I, in-12, 1744; tome V, pages 286-288.

Mésengui prit part à beaucoup « d'autres ouvrages, dit Lequeux, en particulier pour la défense de l'université qu'il regardait comme sa mère. On lui en attribue même en entier quelques-uns. Il a composé aussi plusieurs mémoires, réflexions, remarques, lettres, etc., » sur divers événements relatifs à l'Eglise; tels sont :

1° Cinq *Lettres à un ami sur la constitution Unigenitus* ;

2° *La constitution Unigenitus, adressée à un laïque, avec des remarques, et l'acte d'appel des quatre Evêques, etc.* Ce dernier écrit, imprimé dès 1748, a été encore revu par l'auteur avant sa mort, et il en a laissé un exemplaire corrigé de sa main, avec des changements considérables.

Son *Abrégé de la vie des Saints* a eu de fréquentes réimpressions dont voici les plus récentes : Rouen, 1813, 2 vol. in-12, édition augmentée des vies de saint Ignace, saint François-Xavier, saint Vincent-de-Paul, Lyon, 1812, in-12; Avignon, 1818; Paris, Boiste, 1826.

Barbier attribue à Mésengui trois *Lettres écrites de Paris à un chanoine, contenant quelques réflexions sur les nouveaux Bréviaires*, 1735, in-12.

« M. Mésengui, dit en terminant l'abbé Lequeux, étoit d'ailleurs en relation avec une multitude de personnes à qui il ne refusoit jusqu'aux derniers temps de sa vie aucun des secours qu'il pouvoit donner, soit de vive voix, soit par écrit. L'estime qu'on faisoit de ses lumières et de ses talens lui attiroit de toutes parts des consultations sur le dogme, la morale, la discipline, la liturgie, et sur des règles particulières de conduite, auxquelles il répondoit exactement avec autant de solidité que de modestie. »

Ce respectable vieillard, que sa vigueur d'esprit n'abandonnait pas, même quand le dépérissement de son corps robuste lui faisait pressentir sa fin prochaine, conserva jusqu'au dernier moment la douceur et l'enjouement de son caractère, aussi bien que son ardeur au travail et à

l'étude. « On a des lettres de lui, écrites peu de temps avant sa dernière maladie, qui sont toutes marquées au même coin que celles qu'il pouvoit écrire dans la force de l'âge. »

Mésengui fut frappé d'apoplexie, le 29 janvier 1763 ; la fièvre violente, qui accompagna son attaque, dégénéra en fièvre putride ; il expira le 19 février, à dix heures du soir, âgé de 85 ans 6 mois. Il inspira de grands regrets, et le roi lui-même lui donna plusieurs marques d'intérêt.

Les ouvrages manuscrits et imprimés de Mésengui pouraient fournir le sujet d'une étude intéressante sur le Jansenisme à Beauvais (1).

---

**MICHEL (Jean),** Prêlat et Auteur célèbre,

*né à Beauvais.*

1387 — 1447.

« Il était natif de Beauvais, né dans le fauxbourg de Saint-Quentin, fils de pauvres parents, dit Loisel, gagnans leur vie à la journée. » Sa famille qui exerçait le négoce dans le siècle dernier, et qui tient aujourd'hui un rang honorable parmi la bourgeoisie de Beauvais, ne peut que

---

(1) L'abbé Cl. Lequeux : *Mémoires sur la vie et les ouvrages de l'abbé Fr.-Ph. Mésenguy*, Paris, 1763, in-12. — Michaud : *Biographie universelle*. — Sainte-Beuve : *Histoire de Port-Royal*. — Letong : *Bibliothèque historique*. — Quérard : *France littéraire*, tome VI.

s'honorer davantage de celui qui sut s'élever si haut uniquement par son mérite.

Les auteurs, qui ont écrit sur Michel, sont tous d'accord sur le lieu de sa naissance, mais ne disent rien de son éducation ni de sa jeunesse premières. Il est probable qu'il dut être élevé par le chapitre de Beauvais : nul ne répondit mieux aux soins de ses protecteurs. Il était doué de facultés intellectuelles si belles et si rares qu'avec l'aide de personnes charitables et l'étude de quelques manuscrits, il put devenir assez habile dans les travaux de l'esprit pour s'élever aux plus hautes charges, aux plus hautes dignités, et s'acquérir la réputation d'homme savant et lettré aussi bien que celle d'un saint homme, qu'il justifia par l'excellence de son oeuvre, sa pureté de mœurs, en parfaite harmonie avec son heureux génie.

Telle fut la précocité de ses talents que, en 1416, il était déjà conseiller de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence. On ne le rencontre qu'à cette date dans la vie publique, grâce à un statut de Provence, qui porte, *par le roi en son conseil*, MICHEL. (*Per regem in suo consilio*, MICHAEL).

Après la mort de Louis, Michel continua ses fonctions auprès d'Yolande d'Aragon, veuve de ce prince. Et c'est pour prouver les droits héréditaires de cette princesse à la couronne d'Aragon que le docte ministre aurait dressé ou du moins fait dresser la généalogie des rois d'Aragon, qu'on lui attribue.

Cette reine, du reste, dont la vie fut pleine de vicissitudes, n'eut pas moins souvent recours à ses écrits qu'à ses conseils. La mort lui avait enlevé son époux ; le sort des armes la priva de son fils pendant quelque temps. René d'Anjou, depuis roi de Sicile, qui possédait le comté de Bar, voulant disputer la Lorraine à Antoine, comte de Vaudemont, tomba prisonnier du duc de Bourgogne qui intervenait

dans la querelle en vue de s'approprier la province en litige. Ce prince resta captif à Dijon jusqu'en 1438.

Dans cet intervalle, la position du jeune secrétaire, qui était devenu le conseiller intime de la reine Yolande, changea singulièrement. Michel se sentait appelé par Dieu; soit qu'il fut déjà ecclésiastique, soit qu'il n'ait embrassé cet état qu'après avoir quitté la cour, dégoûté de la vie de courtisan, il se rapprocha de l'Eglise et fut fait, en 1420, chanoine de l'église de Saint-Sauveur d'Aix, en Provence. Il ne cessa néanmoins d'être dans les relations les plus intimes avec ses anciens maîtres qui lui réitérèrent souvent les marques de leur haute bienveillance.

Ensuite, sans que l'on sache quelles circonstances le conduisirent en Italie, on le voit recevoir le sous-diaconat à Florence, puis les autres ordres sacrés, jusqu'à ce qu'enfin il permuta son canonicat pour une prébende de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers, dont il prit possession le 16 août 1428. A ce bénéfice il joignit l'archidiaconat du Mans, la cure de Gomord, pour se borner de nouveau, par sa démission, purement et simplement à sa prébende.

Longtemps éloigné de sa ville natale, Michel profita de la première bonne occasion pour s'y établir. La mort de maître Jean Bioget, archidiacre du Beauvaisis, amena la vacance d'un canonicat de la cathédrale de Saint-Pierre, qui lui fut offert et qu'il accepta avec empressement. Michel ne put cependant prendre possession de ce canonicat que par procureur, le 2 juin 1438.

L'acte de prise de possession témoigne qu'il lui fut donné en vertu de lettres apostoliques, accordées à la recommandation et à la prière de René d'Anjou, qui venait de quitter sa prison en Bourgogne pour recueillir le royaume de Sicile.

Michel fut empêché d'aller prendre possession de son

nouveau bénéfice par son accès à une dignité plus haute. C'est sur ces entrefaites que mourut Hardouin de Beuil, évêque d'Angers depuis soixante-six ans. Le chapitre d'Angers s'empessa de donner, pour successeur à ce vénérable prélat, Michel, que l'on tenait absolument à conserver dans l'église d'Angers.

Cette élection, qui eut lieu le 20 février 1438, obtint l'approbation unanime du clergé, de la noblesse et du peuple. L'élu seul en fut contrarié et chagriné. Il essaya de s'y dérober par la fuite, et c'est avec peine et après bien des recherches qu'on le retrouva dans l'église de Saint-Lan, où il s'était retiré.

On l'y vit prosterné, en prières au pied de l'hôtel de Sainte-Geneviève; quand on vint lui annoncer son élection. Et ce ne fut qu'à force d'instances et de supplications que les chanoines, délégués vers lui, parvinrent à lui faire accepter une charge dont le poids l'effrayait. C'est ainsi que, dans son humilité, le saint homme appréhendait de se revêtir d'une dignité qui excitait les convoitises de tant d'autres.

Dès que l'on eut obtenu son consentement, le corps tout entier du chapitre vint le prendre pour le conduire, en grande cérémonie, à l'église cathédrale. Et c'est aux acclamations de la population entière que le nouveau prélat fut glorieusement installé sur le siège de ses prédécesseurs.

Les chanoines écrivirent ensuite à l'archevêque de Tours, leur métropolitain, pour lui donner avis du choix qu'ils avaient fait de la personne de leur frère Jean Michel, homme, disaient-ils, prévoyant, discret, qui se recommandait à eux par la sainteté de sa vie, l'honnêteté de ses mœurs, par l'universalité et l'étendue de ses lumières dans les sciences et les lettres, et également versé dans le spirituel et le temporel, à tel point que c'est l'esprit de Dieu qui nous a inspiré dans cette élection, ajoutaient-ils, faite

d'un accord unanime (*spiritus sancti gratiâ inflammati seu inspirati*) (1).

L'archevêque de Tours, Philippe de Coet, était alors au concile de Bâle; en son absence, ses grands vicaires confirmèrent l'élection par lettre du 17 mars 1439. Le chapitre d'Angers écrivit en même temps aux PP. du concile de Bâle et au roi Charles VII, que le nouvel évêque alla trouver à Angers pour lui prêter serment d'obéissance et de fidélité.

Cependant, la rivalité de Guillaume d'Estouteville, chanoine et archidiacre d'outre-Loire, en l'église d'Angers, devint dans le diocèse un sujet de perturbation. Ce chanoine avait d'abord concouru à l'élection de Michel; il avait même figuré parmi les députés, qui lui en avaient apporté la nouvelle, et participé à son installation. Il ignorait alors les démarches de sa famille en sa faveur. Mais, dès qu'il sut que les lettres de recommandation de la reine de France, du duc de Bourbon et du comte de Vaudemont, obtenues pour sa propre élection, étaient restées sans effet auprès de ses confrères d'Angers, il s'irrita profondément, et ses réclamations trouvèrent créance auprès du pape Eugène IV, mécontent lui-même de la tournure que prenait le concile, et surtout de la pragmatique de Bourges qui lui enlevait la majeure partie des revenus qu'il prélevait pour la translation des bénéfices ecclésiastiques, par la suppression des annates, des grâces expectatives, etc.

Muni d'une bulle pontificale, qui lui accordait des provisions pour l'évêché d'Angers, Guillaume d'Estouteville réclama par procureur du chapitre sa mise en possession, mais en vain : le chapitre interjeta appel de la bulle auprès du concile; bien plus, il porta l'affaire au conseil du roi, qui confirma l'élection de Jean Michel.

---

(1) *Gallia Christiana*, tome II, page 140.

De son côté, le pape, dans ses lettres au roi et au comte du Maine, parla avec mépris de Michel, qu'il traita de faux évêque et que même il frappa d'excommunication. Mais le concile de Bâle annula, en même temps que cette dernière bulle, toutes les procédures instruites contre Michel, par un décret qui fut envoyé au chapitre d'Angers et la publiquement dans l'église cathédrale, le 13 juin 1439. Michel avait été sacré le samedi 2 mai 1439, par trois évêques qui passaient à Angers, en revenant de Bâle.

Eugène IV mourut le 13 janvier 1447. Michel envoya à Rome son secrétaire Mary, qui obtint du nouveau pottife Nicolas V une bulle d'absolution *ad cautelam*.

Michel avait concouru à la pragmatique de Bourges, dressée en septembre 1438. En 1440, à la tête de son clergé, il reçut à Angers Charles VII, qui lui fit présent, pour son église cathédrale, d'une belle tapisserie. Il s'était fait recevoir chanoine de Saint-Martin, de Tours. En 1442, il y revint pour assister au sacre de Jean Bernard, archevêque de cette ville.

Le saint prélat ne quitta plus dès-lors son diocèse et se voua entièrement aux soins qu'il réclamait. Il le visitait régulièrement et, vigilant réformateur des abus, dans les fréquents synodes qu'il tenait, il faisait toujours d'excellents règlements.

On n'a conservé aucun de ses écrits : c'est l'ouvrage vulgairement appelé *la Salade* qui, dit Loisel, l'a réputé l'auteur de la généalogie des rois d'Aragon par laquelle étaient établis les droits d'Yolande à cette couronne. On lui doit, dit Moréri, la conservation du manuscrit curieux de Guillaume Le Maire, touchant les cérémonies de l'élection, de la confirmation et des obsèques des évêques d'Angers. Il déposa ce document dans les archives du chapitre d'Angers, le 13 novembre 1441. Dom Luc Daohery en a fait imprimer une partie; le reste, dit-on, mériterait de voir le



jour. Il faut que Jean Michel ait donné bien d'autres preuves de son érudition et de son profond savoir, puisqu'il était regardé dans son temps comme un homme habile en plusieurs sciences : *Virum litterarum scientiâ multifariâ commendatum*, dit Sainte-Marthe.

Le bienheureux Michel mourut le 12 septembre, ou, selon Moréri, le 14 décembre 1447, à l'âge d'environ soixante ans. Il portait *d'or à trois clous de sable à une étoile d'azur en cœur*. Son portrait, dessiné à la pierre noire, fut déposé à la bibliothèque du roi, in-folio.

L'historien Claude Ménard, au xviii<sup>e</sup> siècle, l'avait fait graver sur cuivre pour ses *Rerum Andegavensum pandectæ*. L'ouvrage, demeuré manuscrit à la bibliothèque d'Angers, avec le cuivre, a été acheté par le musée des Antiquités de la même ville.

« Un autre portrait de Jean Michel, celui-ci plus ancien que le précédent, se voit dans l'un des vitraux de la cathédrale (aile nord, croisées orientales); il est, accompagné de son blason, répété dans une fenêtre voisine (1). » Dans la flèche, au sud, de *saint Maurice*, on reconnaît un second blason.

Ces vitraux témoignent du goût qu'avait pour les arts l'homme qui avait si longtemps séjourné en Provence et en Italie, berceaux de la renaissance et académies des artistes au moyen-âge.

Ce goût pour les belles choses se trahit aussi dans son *Missel* manuscrit, orné de ses armes, illustré de jolies vignettes.

« Au rapport de Gourmault, page 10 (2), on voyait avant la Révolution, dans la salle du chapitre, le tableau

(1) G. Faultrier : *Notice sur Jean Michel*.

(2) *Abrégé sur la vie*, etc.

original de Jean Michel. Qu'est-il devenu? Deux autres portraits, peints à l'huile, existent au musée de Beauvais (1). »

Son corps fut inhumé dans la chapelle qui depuis a gardé son nom. C'est presque au milieu de la chapelle des évêques qu'est située sa tombe de pierre, dans l'église cathédrale d'Angers, partie nord. Cette tombe, protégée par une grille en fer, présente une surface plane, unie, sans inscription ni épitaphe autre que son blason. Bien qu'elle contraste par sa simplicité avec la magnificence des autres tombeaux épiscopaux qui l'entourent, elle n'attire pas moins de préférence les regards des fidèles. Car les reliques qu'elle renferme ont toujours été, comme la mémoire du saint, en très-grande vénération.

« L'église d'Angers, témoin des miracles que Dieu opérerait par l'intercession du saint prélat, crut pouvoir lui décerner une espèce de culte public et religieux. On voit que, le 15 juin 1456, neuf ans après le décès du bienheureux, le chapitre ordonna une procession générale qui se fit ce jour-là avec beaucoup de solennité. Tous les corps de la ville y assistèrent, et l'on prononça ensuite le panegyrique du saint évêque. On éleva aussi la tombe à la hauteur que l'on voit aujourd'hui, et l'on inséra le nom de Jean Michel dans le martyrologe de ladite église.

« Louis XI, roi de France, et René, duc d'Anjou, firent plus; ils sollicitèrent à Rome la canonisation du prélat. On voit dans les annales de l'église d'Angers, qu'en 1472, René-le-Bon, roi de Sicile et de Jérusalem, se donna beaucoup de mouvement pour y parvenir. Ce prince vint au chapitre d'Angers pour l'exciter à s'unir à lui et de solliciter cette canonisation au premier concile, offrant d'en faire

---

(1) *Notice sur Jean Michel.*

toute la dépense, et il enjoignait au chapitre d'en conférer avec l'archevêque de Tours. Le chapitre d'Angers écrivit de son côté au chapitre de Bayeux, en 1480, pour l'engager à s'employer auprès du pape Sixte IV, et avancer cette affaire; » mais malgré son insistance à Rome, le pape ne consentit pas.

Les démarches de Louis XII n'eurent pas un meilleur succès, en 1508. « On ne crut pas devoir canoniser à Rome un prélat qui avait été fait évêque suivant le droit ancien des élections; qui avait toujours été fort attaché à ce que les maximes du concile de Bâle contiennent de plus essentiel; qui avait eu part à la pragmatique sanction, et dont le concile de Bâle avait pris hautement la défense (1). »

---

### MOUCHY (Antoine de), Docteur en Sorbonne,

né à Ressons en Beauvaisis.

1494 — 1574.

*Antonius de Mouchy Demochares Ressoneus  
Manes domino duce clarus hereseon hostis.*

(Tombeau de Mouchy.)

Antoine de Mouchy naquit à Ressons-sur-Matz, entre Roye et Compiègne. Issu de famille noble, il ne se sentit

---

(1) *Abrégé de la vie, du culte et des miracles du bienheureux Jean Michel*, 1739, in-12. — *Gallia Christiana, des frères Sainte-Marthe*, tome II, in-folio, Paris, 1756. — *Eauréau*, tome XII, 1856. — Les évêques d'Angers : Manuscrit de la bibliothèque impériale. — *La chronique d'Angers*. — A. Loisel : *Mémoires*. — Moréri : *Dictionnaire historique*. — Le Long : *Bibliothèque historique*, tomes I et IV, in-folio. — Fleury : *Histoire ecclésiastique*. — Godard-Faultrier : *Notice sur Jean Michel*; Angers, 1860, in-8°.

d'inclinations que pour les ordres. Dans ce siècle de lutte, la nature l'avait prédisposé à l'Église militante. Il termina ses études à l'université de Paris, à laquelle il resta attaché comme professeur de philosophie et dont il fut recteur en 1539. « C'était un homme, dit Du Boulay (1), d'une rare prudence, de mœurs très-pures et de haute noblesse. »

Mouchy se faisait appeler *Démocharès*, pour se donner, selon le goût de l'époque, dans sa dénomination même, une physionomie toute grecque. L'étude du grec avait pris faveur dans son siècle, Mouchy lui-même était assez versé dans cette langue.

Sa foi ardente l'attirait vers la théologie, et son esprit subtil le rendait propre à la controverse. Reçu docteur en Sorbonne, dès 1540, il professa ensuite la théologie dans les chaires de l'université. Il s'y fit remarquer par une érudition plus ingénieuse que profonde, un esprit disert, une grande ardeur éristique et surtout par une forte orthodoxie. Il commença d'attirer sur lui l'attention des gouvernements.

Il était chanoine et pénitencier de l'église de Noyon, lorsqu'il fut appelé à une fonction toute spéciale et pour l'exercice de laquelle il semblait fait.

Les sectaires de Calvin propageaient activement leurs doctrines en France et surtout dans le Noyonnais, patrie du nouvel apôtre. Effrayé de leurs progrès, Henri II voulut leur opposer un tribunal redoutable, et demanda au souverain pontife l'établissement de l'inquisition telle qu'elle existait en Espagne et en Italie. Par bulle pontificale furent aussitôt nommés chefs et directeurs de ce nouveau tribunal les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon. Les trois prélats, qui redoutaient autant les difficultés que

---

(\*) Histoire de l'Université de Paris.

les dangers d'une mission si difficile en France, en laissèrent le soin à des ecclésiastiques du second ordre, au nombre desquels fut compris le chanoine de Noyon. Mouchy figura bientôt parmi les commissaires chargés d'instruire le procès de l'infortuné Anne Dubourg, brûlé, le 18 décembre 1559, avec Dufaur et les autres conseillers du parlement arrêtés en même temps qu'eux.

Son zèle lui attira la confiance des chefs catholiques dont il soutenait la cause avec une violence outrée. Le cardinal de Lorraine, qui voyait en lui un homme sûr, que l'on pouvait lancer dans les grands moments et au fort de l'action, l'emmena avec lui au concile de Trente, en 1562. Dans le discours qu'il prononça à l'une des séances, Mouchy obtint les applaudissements de l'assemblée. Il avait plus de verve que de profondeur; mais, dans ses moments de chaleur et d'emportement, il s'élevait jusqu'à l'éloquence. Parleur fluide et fécond, esprit mordant et d'une humeur bilieuse, il se distingua par l'éclat de sa parole dans différentes assemblées. Il assista au colloque de Poissy, où il se rencontra avec un collègue et un compatriote plus savant que lui dans la discussion des articles de foi et sur les différents points de dogme; c'était Claude d'Espence, chanoine de Beauvais, l'un des plus habiles théologiens de son temps.

Mouchy, grand inquisiteur de France, en remplissait les fonctions avec une rigueur extrême. Il traquait et relançait partout les calvinistes qu'il traitait sans pitié, et contre lesquels il sévissait avec la haine la plus aveugle. Aussi, dans ses moments de recrudescence catholique, contre les religionnaires, le gouvernement de Charles IX retrouvait toujours en lui un exécuteur rigoureux de ses décrets de persécution. Il rivalisait de zèle avec l'inquisiteur Philippe Picart, de l'ordre des Minimes.

Lorsque Jacob Marant, docteur de la faculté de mé-

decine, recteur de l'université, voulut que les collèges et les écoles de son ressort fussent purgés de tout ce qui était contraire à la sainte orthodoxie, il nomma un conseil d'enquête pour l'assister dans son inquisition minutieuse, en 1567. Dans ce conseil, composé des doyens des différentes facultés et d'autres fonctionnaires de l'administration, désignés pour parcourir les établissements d'instruction publique, et y désigner les maîtres et les élèves qui ne seraient pas dans la vraie foi, on vit figurer le censeur théologique Démocharès. On ne rencontra dans les écoles, dit Duboulay, qu'un très-petit nombre d'anti-catholiques.

D'après Mézercay, ce serait du nom de Démocharès que l'on aurait tiré l'épithète de *Mouchards* donnée aux espions de la police. Selon d'autres critiques, cette épithète serait beaucoup plus ancienne; elle remonterait même jusqu'à Plutarque, car l'auteur des vies des grands hommes de la Grèce et de Rome comparait les espions aux mouches qui s'insinuent partout. « Mais s'il ne donna pas lieu à l'appellation de mouchard, il est certain que Mouchy la rénova en quelque sorte et la mit en très-grande vogue par les nombreux agents qu'il soudoyait, avec mission de s'introduire dans les maisons, sournoisement, pour écouter, observer et rapporter tout ce qui s'y faisait en faveur des huguenots. C'est la contagion de toutes les périodes où les passions déchaînées font perdre de vue tout respect humain. »

Mouchy dirigea aussi contre les hérétiques nombre d'ouvrages « tout pleins de la bile et de l'emportement qui formait le fond de son caractère. » Aussi, fut-il plus célèbre par son aveugle intolérance que par ces ouvrages, dans la composition desquels il montra plus d'érudition que de critique, plus de passion que de profondeur.

On a de lui des *apologies* et des *controverses* en aveur des catholiques contre les ennemis de leur foi, les *Topiques*

*d'Aristote, les Décrets de Gratien, la plupart en latin; sa harangue au concile de trente. Son ouvrage le plus important est son Traité du sacrifice de la messe; cet ouvrage, qui est en latin, a pour titre : De veritate corporis et sanguinis J. C. in missæ sacrificio, etc., Paris, 1570, ouvrage rempli de digressions inutiles et sans critique; il est suivi d'un catalogue des archevêques et évêques de la Gaule.*

Antoine de Mouchy mourut, dans la nuit du 8 au 9 mars 1574, à l'âge de près de quatre-vingts ans, doyen d'âge de la Sorbonne.

Comme tous les caractères prononcés, en qui la passion fait tout pousser à l'extrémité, il dut exciter les sentiments les plus opposés. Si ses adversaires, qu'il n'avait point épargnés, lui prodiguèrent l'injure, ses partisans et ses collègues ne furent point avares d'éloges. Plusieurs docteurs vinrent proclamer sur sa tombe, en vers latins, grecs et français, sa science, son zèle pour la foi et ses vertus. Voici quelques-uns de ces vers qu'on publiait alors sous le nom d'épithames ou de tombeaux :

Hélas ! que l'hérésie en maintz lieux se respand,  
Et qu'elle a maintenant le vent heureux en poupe !  
Hélas par mainte paix qui faict un accroit grand,  
Quand par trop long pardon l'hérétique on ne coupe.

Hélas ! un escadron cruel se met avant,  
Sur France misérable et de tous fouets battue,  
Le trouble se met sus, de tous côtéz revient,  
Par armes hérésie opprimer s'esvertue.

Et qui se fera mur encontre ses canons  
Les rompre or en avant sans quelque péril craindre ?  
Et qui chasser les loups, voudra des troupeaux bons,  
Les brebis du seigneur en garder sans se faindre ?

Et qui de nostre foi inquisiteur scaura  
Des Hugnotz les conseilz, et les rendra coupables ?  
Et qui empeschera meschantz livres qu'on a  
D'estre venduz, trompant les idiotz de fables ?

Las de Mouchy est mort, qui tout cela faisoit,  
.....

On retrouve, dans ce style, dix-sept pièces qui constituent le panégyrique du célèbre défunt, sous ce titre : *Tombeau de honorable et scientifique personne maistre Antoine de Mouchy, docteur en théologie, sénieur de Sorbonne et inquisiteur de la sainte foy catholique*, composé par doctes, poètes et sçavants personnages de nostre temps. Ce livre, devenu très-rare, est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Paris, 1574, in-4°.

C'est un curieux modèle du goût de notre ancienne Sorbonne. Il reste comme un monument de la manière de ces vieux apôtres de l'autorité, invariables dans leurs formes comme dans leurs théories ; hommes savants, en qui l'érudition avait desséché toute fibre ; qui, ne vivant que du passé par les idées, se transportaient par la foi dans un avenir purement factice auquel ils sacrifiaient l'homme, ramené pour eux à l'état de pure abstraction, et qu'ils traitaient avec la même rigueur qu'un syllogisme.

Le système théologique, dont Mouchy fut le représentant trop zélé, trop aveugle, s'était arrogé ce singulier droit de renvoyer par anticipation son semblable dans les flammes, pour une simple dissidence religieuse : c'est l'esprit philosophique dont Loisel, contemporain et voisin de Mouchy, fut l'un des représentants les plus éclairés, qui donna cours à cette sage tolérance d'où est sortie la liberté de conscience et la vraie pratique de la charité chrétienne (1).

---

(1) Duboulay : *Histoire de l'Université de Paris*, in-folio. — Baronius : *Annales*. — Sponde : continuation. — De Thou : *Histoire de mon temps*. — Le P. Hilarion : *Vie du sieur Picart*. — Duvergier et Lacroix Dumaine : *Bibliothèque française*. — Lelong : *Bibliothèque historique*. — Bailly : *Jugement des savants*. — Fleury : *Histoire de l'Eglise*. — Moréri : *Grand Dictionnaire historique*. — Michaud : *Biographie universelle*. — L'abbé Delettre : *Histoire du diocèse de Beauvais*, Beauvais, 1843, in-8°.



**MULDRAC (Antoine),**

Prieur de l'ordre de Citeaux et Historiographe,

*né à Compiègne.*

1605 — 1667.

« Antoine Muldrac naquit à Compiègne; le 23 septembre 1605, sur la paroisse de Saint-Antoine, où il reçut le baptême, dit l'abbé Carlier, dans son *Histoire de Valois*. Son père se nommait Jean Muldrac et sa mère Suzanne Caron. Il prit dès sa jeunesse une inclination marquée pour l'ordre de Citeaux. A l'âge de seize ans il alla à Long-Pont demander l'habit, qu'on lui donna en 1621. Il fut reçu profès le 27 octobre de l'année suivante. Il fit à Long-Pont ses cours de philosophie et de théologie, et mérita l'estime de ses supérieurs par son application à l'étude, par la douceur de ses mœurs et par une solide piété. »

« Il jouit aussitôt d'une grande considération dans l'ordre, y fut employé utilement, et il l'aida par ses soins comme il l'illustra par ses lumières.

« En 1636, on le nomma sous-prieur de sa communauté; en l'année même où sa chronique fut publiée, on l'éleva à la place de prieur. Muldrac accoutumé à un genre de vie retirée, sans usage du monde et sans cette expérience si utile dans la conduite des affaires contentieuses, reçut par obéissance la dignité qu'on lui proposait. Après un gouvernement assez court, il pria ses supérieurs de recevoir la démission de sa charge, qui étoit pour lui un vrai fardeau, et de lui rendre la retraite et la liberté du travail. On entra dans ses vues et sa demande lui fut accordée. »

Ses goûts le portaient aux travaux littéraires, aux recherches historiques plutôt qu'aux soins administratifs;

nul temps ne pouvait être plus utilement employé que les loisirs qu'on lui laissa pour y vaquer. Muldrac éleva un véritable monument historique de la contrée au sein de laquelle il vivait.

« Ce fut alors, dit Carlier, qu'il entreprit trois ouvrages, dont deux sont demeurés manuscrits; le *Valois-Royal*, dont nous allons rendre compte, un recueil des plus beaux passages des Pères, et une espèce de chronique latine, du diocèse de Soissons.

« Les principaux ouvrages de Muldrac sont ceux qui regardent l'histoire du Valois. L'un a pour titre : *Compendiosum Abbatiae Longis-pontis Suessionensis chronicon. Collectore F. Antonio Muldrac ejusdem monasterii superiore*; in-12, Paris, Bessin, 1652, page 475. Cette chronique est un recueil de Chartes, concernant l'abbaye de Longpont, depuis l'an 1131 jusqu'en 1648. Les pièces qu'elle renferme sont fidèlement rapportées avec des notes exactes sur les temps et sur les lieux où elles ont été expédiées. Cette chronique est l'une des bonnes sources où nous avons puisé pour composer cette histoire.

« D. Muldrac s'aperçut dans ses recherches, que Bergeron avoit omis, dans son *Valois-Royal*, un grand nombre de traits essentiels que le public avoit intérêt de connoître. Il conçut à ce sujet le dessein d'augmenter et de refondre l'ouvrage de Bergeron, et de donner sa production sous le même titre de : *Valois-Royal*, que le discours de Bergeron portait en tête. Muldrac travailla à cet ouvrage pendant dix années. On acheva de l'imprimer à Bonne-Fontaine, en 1622. Ce livre fut annoncé sous ce titre : *Le Valois-Royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives, des abbayes, églises et greffes du Valois, et de graves auteurs*, par Fr. Ant. Muldrac, religieux et ancien prieur de Longpont, en Valois. Le format de ce livre est in-12; il est imprimé en caractère

assez menu. Il contient 169 pages. Il est dédié à Monsieur, frère du roi, qui possédoit alors le duché de Valois depuis deux ans. L'épître dédicatoire est écrite au nom de la communauté des religieux de Longpont, quoique Muldrac vécut encore. »

« Cette histoire est divisée en six chapitres. Dans le premier l'auteur traite, en cinq sections, des six châtellenies du Valois considérées quant au civil. Le deuxième chapitre contient quatre sections, qui sont l'histoire ecclésiastique de ces six baillages. On consacre à la description du monastère de Longpont le troisième chapitre entier. Le quatrième traite des ducs, duchesses, comtes, comtesses, seigneurs et dames du Valois. Le cinquième roule sur la forêt de Retz, sur les officiers, sur les droits des abbayes et monastères en icelle. Le sixième chapitre offre une liste des évêques de Senlis, matière assez étrangère au fond du sujet. Le motif, qui paraît avoir déterminé Muldrac à publier cette liste, est que quelques-uns de ces évêques avoient eu des attentions pour plusieurs sujets de sa famille, auxquels ils avoient accordé des bénéfices et des cures. Le docteur Rose, évêque de Senlis, avoit nommé des parents de Muldrac aux deux cures de Baron et de Ratay, et à des canonicats de sa cathédrale.

» Le *Valois-Royal* de Muldrac, quoique plus étendu que la description de Templeux, lui est bien inférieur en mérite. Il pèche d'un bout à l'autre par le choix des matières et par le style, qui est exactement celui d'un itinéraire. On trouve aussi dans cet ouvrage une contradiction sur la fondation de Saint-Adrien de Béthizy. On remarque, à travers ces imperfections, beaucoup de franchise, de sincérité, de bonne foi. A tout prendre, il est fort utile que cet écrit ait paru. S'il est défectueux par le style et par la forme, il contient des faits importants, qui seroient ignorés si l'auteur ne les eut pas mis au jour.

» Les deux ouvrages manuscrits de Muldrac sont conservés dans la bibliothèque de Long-pont. Le premier contient un choix des plus beaux passages des saints Pères et en particulier de saint Bazile, de saint Bernard, des deux saints Grégoire et de Pierre-le-Chantre, sur divers sujets moraux, dogmatiques et ascétiques. Cette collection est fort étendue et d'un grand travail.

» Le second ouvrage a pour titre : *Compendiosum Diocesis Suessionensis speculum, in duas partes distinctum*. Muldrac y renvoie plusieurs fois dans sa chronique et dans son *Valois royal*. Le manuscrit est en deux volumes in-folio. C'est une histoire abrégée et chronologique du diocèse de Soissons, depuis l'an 304 de Jésus-Christ jusqu'en 1661.

« Cette compilation alloit être imprimée, lorsque la mort enleva son auteur. Elle est dédiée à M. de Bourlon, évêque de Soissons, et munie de l'approbation de deux censeurs, datée de l'an 1662. Les citations, qui sont nombreuses, ont été la plupart extraites de Grégoire de Tours, de Flodoard, de Baronius et de la collection des conciles qu'on avait pour lors. Muldrac cite aussi les nécrologes des églises de Soissons, les archives de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Médard, de Notre-Dame, de Saint-Jean-les-Vignes, de Soissons, de Saint-Cormeille, de Compiègne et de Long-Pont. Ce recueil est le fruit d'un long travail et d'une grande patience. »

« Dom Muldrac mourut à Long-Pont, en 1667, âgé de soixante-deux ans : il fut regretté comme un religieux doué de l'esprit de son état, qui avoit fait honneur à son ordre par ses recherches. »

Une nouvelle édition du *Valois Royal* a été donnée en 1662, Bonne-Fontaine ; in-4° (1).

---

(1) L'abbé Carlier : *Histoire du duché de Valois*, tome III, pages 91 et suivantes, in-4°. — Lelong : *Bibliothèque historique*.

**NANCEL (Nicolas de), Médecin et érudit.***né à Noyon.*

1539 — 1610.

Nicolas de Nancel, ainsi appelé du nom d'un village du Noyonnais dans lequel il naquit, est aussi le fils de ses œuvres.

Sa famille était des plus honorables et même d'origine noble, dit Scévole de Sainte-Marthe ; mais ses parents étaient si pauvres qu'à peine auraient-ils pu faire les frais d'école nécessaires pour son instruction première. Des voisins, aussi charitables qu'intelligents, et qui surent apprécier ou plutôt deviner les heureuses qualités de son esprit, subvinrent à cette insuffisance matérielle. Charmés de ses succès au collège de Beauvais, ils lui firent obtenir une bourse au collège de Presle, à Paris, où il entra au moment où Loisel y terminait son cours de philosophie :

Le jeune Nicolas qui, à quatorze ans, était reçu maître ès-arts, s'attira toute la bienveillante attention du principal de son collège. Ce principal était le célèbre Ramus, savant aussi remarquable par la finesse de son goût littéraire que par la portée de son esprit dans les matières philosophiques. L'illustre philosophe apprécia les talents naissants de son jeune compatriote, *sui populari*, et s'intéressa tellement à sa position précaire, qu'après l'avoir employé comme précepteur, il lui procura, dès qu'il fut en âge, une chaire dans le collège soumis à sa direction. C'est à l'âge de dix-huit ans que Nancel se vit appelé, par le choix d'un homme éminent, à faire un cours de grec et de latin dans l'un des établissements les plus renommés de l'Université de Paris.

Nancel avait l'étoffe nécessaire pour devenir un linguiste distingué et un grand érudit; mais les vicissitudes du temps et une certaine versatilité de caractère, le détournèrent de la carrière de l'enseignement qui pouvait si bien le favoriser dans l'étude des textes et des monuments de l'antiquité, alors en si grande vogue et si généralement recherchés dans le monde savant.

Désireux de se livrer à l'étude de la médecine pour laquelle il avait un goût tout particulier, il abandonna le professorat afin de pouvoir suivre assiduellement les cours de la faculté de Paris; mais il se vit interrompu au milieu de ses cours : les troubles amenés par les dissidences religieuses, en suspendant toutes les facultés, obligèrent Nancel, déjà à bout de ressources, de se pourvoir à l'étranger.

Il se retira en Flandre, en 1562, et trouva place dans une chaire græco-latine de l'Université de Douai, qui venait d'être créée par l'ordre de Philippe II. Nancel s'y distingua par la variété de ses connaissances. Le 5 janvier de l'année suivante, chargé du discours d'usage, il prit pour sujet : *De præstantiâ et necessariâ græcarum litterarum cognitione.* — *De l'importance des lettres grecques.* Le 3 octobre 1664, il en prononça un autre sur la langue latine : *De lingua latinâ.*

Rappelé par ses amis, il fit ses adieux, dans son discours du 1<sup>er</sup> janvier, à l'Université de Douay et rentra à Paris.

Au collège de Presles, où il reprit une chaire, il se retrouva encore auprès de Ramus, avec lequel il passa en tout vingt années.

Nancel, continuant ses études de médecine, se fit recevoir docteur médecin à Paris, disent Nicéron et Moréri. Mais Eloi doute qu'il ait jamais été reçu docteur de la faculté de Paris, « car, dit-il, on ne trouve point son nom dans la notice des médecins de cette ville, par M. Baron. Il ne se mêla pas moins de la pratique de la médecine, et Soissons

fut le premier endroit où il alla l'exercer (1). » Il eut l'agrément de se retrouver, pour ainsi dire, sous le ciel natal, mais il n'y rencontra nulle chance de fortune, pas même des bénéfices égaux à ses dépenses, « parce que, dit-il, l'air de ce pays est fort sain et que les habitants y sont en petit nombre. »

Dans son désir d'arriver à une position meilleure, Nicolas de Nancel se décida à aller à Angers, en 1569, pour y visiter Mazile, médecin du roi, picard comme lui, et qui lui avait toujours fait bon accueil. Il comptait sur le crédit de cet ami bienveillant pour trouver place à la cour. Mais les temps étaient durs à cette époque de dissensions civiles, pour les rois comme pour les particuliers! Néanmoins, Nancel était en bonne voie de fortune, et ce qu'il espérait de la faveur, le hasard le lui procura. En passant à Tours, il céda aux vives sollicitations qui lui furent faites de s'arrêter dans cette ville, et il eut lieu de s'en féliciter. Car, dès l'année suivante, ceux qui l'avaient produit dans le monde, parvinrent à lui faire épouser, en 1570, *Catherine Loiac*, âgée d'environ 27 ans, veuve de *Paul Gay*, médecin d'Arras. Cette veuve lui apporta deux mille écus de dot, plus l'espérance de pareille somme après la mort des parents de la mariée. Ce fut la fin de la mauvaise fortune qui s'était si longtemps acharnée contre lui.

Bien posé à Tours, il y jouit de l'aisance et de la considération qui entoure une position basée sur un mérite réel. Il y résidait depuis dix-sept ans, lorsque le médecin de la princesse *Eléonore de Bourbon*, abbesse de *Fontevault*, mourut en 1587. Nancel sollicita cette place et l'obtint aisément; ce fut pour lui une agréable retraite, qu'il conserva le reste de sa vie. Car, après la place de

---

(1) *Dictionnaire historique de la médecine.*

médecin du roi, c'était la position la plus belle que l'on put désirer.

Nancel mourut à Fontevrault, en 1610, selon Sainte-Marthe ; mais comme cet auteur lui accorde quatre-vingts ans d'âge, il s'en suivrait qu'il ne serait mort qu'en 1620. On ne serait pas micux fixé sur la date de la naissance de l'honorable docteur que sur celle de sa mort, si lui-même dans le catalogue de ses ouvrages, daté du 1<sup>er</sup> janvier 1600, n'eut pris le soin de nous dire qu'il passait sa soixantième année : *Sexagesimum annum ago, vel etiam supergredior*.

« Loin de rougir de l'état de pauvreté dans lequel il était né, Nancel semblait en tirer vanité, puisqu'il prenait, à la tête de ses ouvrages, le titre de : *Trachyenus noviodumensis* (paysan du Noyonnais).

« De Nancel, dit Nicéron, avoit composé un grand nombre d'ouvrages, et il en auroit inondé le public, si les libraires avoient été aussi ardents à les imprimer, qu'il l'étoit à les publier. Mais il se plaint en mille endroits de leur froideur pour ses productions, et les accuse de mauvais goût, parce qu'ils n'en pensoient pas comme lui. Il faut avouer cependant que ce que nous avons de sa façon justifie assez leur peu d'empressement. »

Il est à remarquer qu'il vivait à une époque peu propice aux publications, et que bon nombre d'excellents ouvrages restèrent inédits ou n'ont été publiés qu'ultérieurement. L'argent était rare et les frais d'impression étaient fort onéreux.

Les sujets des ouvrages de Nancel sont très-variés et écrits en latin pour la plupart. En voici le catalogue, tel qu'il est reproduit par le père Nicéron :

1<sup>o</sup> *Sücologia græca latinaque informanda et reformanda*; Paris, Dionysius du Val, 1579, in-8°. L'auteur y proposait d'assujétir la poésie française aux règles de la poésie grecque et latine, mais il ne fut pas plus heureux que ses



devanciers dans cette singulière entreprise. « Il ignoroit le génie de notre langue, dans lequel il avoue, dit Nicéron, qu'il étoit moins versé que dans la latine et la grecque. »

2° *Discours très-ample de la Peste*, divisé en trois livres; Paris, Denys Du Val, 1581, in-8° de 367 pages. Le célèbre Ambroise Paré estimait beaucoup cet ouvrage.

« Il donne à la fin une grande liste des ouvrages qu'il avoit composés, mais dont peu ont vu le jour. Il traduisit dans la suite en latin son ouvrage de la peste; cependant cette traduction n'a point été imprimée. »

3° *Le Miroir des Rois et des Princes*, écrit en grec par Agapetus, et envoyé à l'empereur Justinien; Tours, 1582, in-12. « Il fit cette traduction pour le roi de Portugal D. Antonio, qui étoit alors à Tours. On n'en aura pas une grande idée quand on saura qu'elle ne lui a coûté que trois jours de travail, comme il le marque dans ses lettres. »

4° *Nicolai Nancelii Trachyeni noviodunensis, de immortalitate animæ velitatio adversum galenum, desumpta ex ejusdem Nancelii opere, cui titulum fecit: Analogia microcosmi ad macrocosmum*; Paris, Joannes Richer, 1587, in-8° de 158 feuilles, contenant en outre :

*Problema an sedes animæ in Corde? An in cerebro? Aut ubi denique est? Ex eodem suo opere desumptum.* Avec une épître datée du dernier décembre 1582.

*De Risu libellus ex eodem opere.* Daté du 1<sup>er</sup> janvier 1563.

*De legitimo partus tempore 7, 8, 9, 10, 11, Mensium problema, seu liber unus. Ubi et de Anni Gregoriani per Aloisium et Antonium Liliam Fratres correctione ac restitutione per longam digressionem multa disceptantur.* L'épître est du 1<sup>er</sup> août 1584, et l'ouvrage est précédé d'un titre qui porte l'an 1586.

5° *Parebasis de mirabili nativitate D. N. Jesu Christi ex B. Maria aïpartheno et theotoco desumpta ex commen-*

*tarius Nicoloi Nancilii in strabum gallum, etc.*, à Angers, 1593, in-8°.

6° *Libellus precum vario carminis genere*, à Tours, dédié à Henri IV.

7° Traduction française de ses trois traités : *De Deo; de Immortalitate animæ; de Sede animæ in corpore*, à Tours, chez Jam et Métayer.

8° *Declamationum liber, eas complectens orationes, quas vel ipse juvenis habuit ad populum, vel per discipulos recitavit, tum Lutetiæ olim docens, tum in Academia Duacensi regius professor institutus : in quibus præcipua est Medicinæ amplissimæ apologia, et jurisprudentiæ encomium festivaque ambarum inter se concertatio. Addita est P. Rami vita ab eodem Nancelio ejus discipulo conscripta*; Paris, Claud. Morel, 1600, in-8° de 143 pages, pour la première section, qui contient sept discours prononcés par lui-même, à l'exception du premier; de 449 pages, pour la seconde section, qui renferme les discours qu'il avait fait récitaer par ses écoliers, et auxquels il a donné le nom de thèses, parce qu'il y en a deux sur chaque sujet, dans lesquels il soutient les deux propositions contradictoires. Morhof assure que, dans tous ses discours, il est purement déclamateur, et que son style est même quelquefois barbare.

9° *Petri Rami Veromandui, eloquentiæ ac Philosophiæ apud Parisium professoris Regii, Vita a Nicolao Nancelio Trachyeno descripta*; Paris, Claud. Morel, 1599, in-8° de 85 pages.

Cette vie de Ramus, qui est imprimée à la fin de l'ouvrage précédent, quoiqu'elle porte une date antérieure, renferme plusieurs faits curieux et singuliers, et doit être regardée comme la meilleure et la plus utile de ses productions. Au reste, j'ignore l'origine du surnom de *Trachyonus*, qu'il a pris à la tête de tous les livres qu'il a donnés au public.

10. *Nicol. Nancelii epistolarum de pluribus reliquarum*

*tomus prior. Ejusdem præfationes in Davidis psalterium et in novum testamentum; utrumque opus ab eodem Nancelio, cum græcis archetypis fideliter et accurate ad latinam. Vulgatam versionem collatum; cum epistolis ad SS. PP. et DD. legatum et cardinales pro impetrando privilegio; Paris, Claud. Morel, 1603, in-8° de 256 pages, pour les lettres qui font le premier tome, et de 155, pour les autres pièces qui font le second.*

« Il avait fort à cœur de donner au public le *Psautier* et le *Nouveau-Testament* revus sur le grec, et écrivit deux ou trois fois au pape et à quelques cardinaux pour avoir leur approbation; mais il n'en reçut point de réponse, son travail est demeuré dans l'obscurité, et il s'est contenté d'en faire imprimer ici les préfaces. Elles sont suivies d'un catalogue de ses ouvrages, dans lequel il parle fort au long, tant de ceux qu'il avait publiés que de ceux qu'il gardait dans son cabinet. »

11° *Analogia Microcosmi ad Macrocosmum, id est, relatio et propositio Universi ad hominem, in qua quid in utroque dispici queat, Theologicè, Physicè, Medicè, Historicè et Mathematicè disceptatur; unum ad aliud refertur, confertur, et sigillatim et universe explicatur. Rursus problematicè et demonstrativè adstruitur, ut vix quidquam quod ad alter utrum spectet, præteritum arguatur, sic jam ut Promptuarium universi non indecore appelletur, omnigenis hominibus cum primis appositum, et ad omnes litterariam suppellectilem accommodum; Paris, Claud. Morel, 1611, in-folio de 2,232 colonnes, sans la table qui est fort ample. C'était la substance de ses œuvres antérieures, plus mûries et plus réfléchies.*

« Ce grand ouvrage, que Nancel annonçait depuis plusieurs années comme l'abrégé de toutes les connaissances humaines, est tombé justement dans l'oubli. »

Pierre de Nancel, son fils, né en 1570, à Tours, qui fut poète, auteur dramatique, jurisconsulte et substitut du

procureur du roi à Paris, crut devoir payer un juste tribut d'hommages à la mémoire de son père par la publication de ce monument.

Dans ses prétentions à l'omniscience, l'auteur, qui avait voulu montrer sa force par une œuvre encyclopédique, ne trahit que sa faiblesse. Son espèce de *Somme*, toute scholastique, et qui sentait trop son moyen-âge, devait nécessairement s'effacer devant le progrès rapide et la clarté de méthode du xvii<sup>e</sup> et surtout du xviii<sup>e</sup> siècle. Les deux siècles ultérieurs n'ont eu que faire d'un latin suranné et d'une science informe et confuse. Nancel eut la réputation d'un homme savant mais bizarre, ses ouvrages en sont la preuve.

Ils étaient pourtant estimés des hommes doctes et contemporains, puisque Scévole de Sainte-Marthe, dans ses *Eloges*, les considère comme des monuments éternels qu'il publia lui-même, et qui seront autant d'illustres preuves de sa profonde érudition et de la longue expérience qu'il s'était acquise. Mais, quant à ce vaste ouvrage, où il traite à plein fonds de la grandeur de Dieu, de l'excellence de l'homme et de tous les miracles de la nature, et auquel il donna pour titre l'analogie du Microcosme ou Macrocosme, ou le rapport du petit monde au grand, il ne put, à cause des incommodités de son âge, le publier lui-même (1).

---

(1) Sammarthana : *Elogia*, livre v, in-4°. — Scevole de Sainte-Marthe : *Eloges des grands hommes*, traduit par Goujet, in-4°, 1664. — Nicéron : *Histoires*, tome xxxix. — Moréri : *Dictionnaire historique*. — Michaud : *Biographie universelle*. — Duvergier et Lacroix-Dumaine : *Bibliothèque française*. — Ouvrages de l'auteur, etc.

**NICOLAS de Senlis, Chroniqueur.**XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Voici ce qui est rapporté dans la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, par les membres de l'Institut sur cet auteur.

« Nicolas de Senlis est l'auteur d'un essai d'histoire générale, rédigé, suivant toutes les apparences, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (vers 1210), en langue vulgaire, mais dans un dialecte qui, sans être précisément du nord ou du midi, tient peut-être également du provençal et du picard. Cette chronique inédite forme la première partie d'un manuscrit, petit in-4<sup>o</sup>, de l'ancienne bibliothèque Colbert, aujourd'hui celle du roi. La chronique de Turpin complète le volume. »

A la fin il est dit que cet ouvrage a été mis du latin en français (*de latin en romans*), et il semble résulter du texte final que Nicolas est le scribe ou le traducteur des deux ouvrages.

La présence de ce document contemporain de l'histoire attribuée à Hélinand, est d'une grande importance, surtout pour le pays qui a vu naître ces deux auteurs, puisque leurs écrits servent à montrer la grande participation des écrivains picards à la formation de la langue nationale.

Une mention est bien justement due à l'auteur d'une chronique qui a eu la bonne fortune d'être un des premiers monuments du vieux français.

« Cette chronique occupe, dans le manuscrit, quarante feuillets écrits sur deux colonnes; elle commence à la guerre de Troie, par ces mots : « Ico est li commencemens de la gent dans Franx et de lor ligneas, dans fais deus reis. En

Aisa es una citez qui es dita Ylion. Icy regna li reis Heneas... » Dès le second feuillet nous arrivons à Clovis, et notre barbare chroniqueur abrège alors avec assez d'exactitude les récits de Grégoire de Tours, mais en y ajoutant aussi beaucoup de traditions légendaires, omises par le père de notre histoire. »

« Ce que notre chronique offre de plus curieux se rapporte aux nombreux trésors de l'Église cachés en divers endroits pour les soustraire aux ravages des Normands; car les indications de ce genre ont encore aujourd'hui cela d'utile, qu'elles constatent l'existence d'un assez grand nombre de cryptes ou caveaux souterrains dans les églises nommées. L'historien s'arrête à la race mérovingienne, et ses dernières phrases attestent l'autorité que conservaient encore à ses yeux les romans de chevalerie : « Tres gestes, dit-il, ot en France : l'una de Pépin et de Langre (Laudri), et l'autre : de Odo de Maenca (peut-être Monglave). Icest conquesirent la Cristianté Nostre Seignor. »

La chronique de Turpin, qui vient à la suite, « est écrite de la même main et dans le même dialecte poitevin. » C'est ce qui fait croire à l'auteur de la notice insérée dans la *France littéraire*, que l'auteur de la précédente est également poitevin. Plus haut il reconnaît pourtant dans l'ouvrage un mélange de dialecte méridional et picard. L'analogie du nom nous décide à attribuer au Valois Nicolas de Senlis; car le mélange des dialectes, que l'on remarque dans sa chronique, pourrait bien ne prouver qu'une chose, c'est que la résidence de l'écrivain dans les deux contrées, en lui rendant familiers les deux dialectes, lui aurait inspiré le désir de les fusionner, ou du moins fait contracter l'habitude de les réunir (1).

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome XXI, MDCCCLXVII, in 4°.

**NOINTEL (Jean - Cholet de),**

Cardinal légat du Saint-Siège,

*né à Nointel.*

. . . . — 1292.

Il a plu à quelques romanciers d'attribuer, à Cholet de Nointel, une basse naissance et de faire débiter comme valet au monastère de Saint-Lucien, « ce grand homme, qui passe, dit Hermant, pour l'un des plus rares ornements du Beauvaisis. »

Sa famille, dont le nom patronimique fut Cholet, était originaire d'Abbeville, en Picardie. Son père, Oudard Cholet Chevalier, vint le premier s'établir dans le diocèse de Beauvais et résider dans sa terre de Nointel dont il prit le nom.

Jean Cholet de Nointel, son fils aîné et son héritier principal, ne se sentit aucun goût pour la carrière que suivait son père, quoique ses riches possessions aussi bien que la supériorité de son esprit semblassent lui promettre le plus bel avancement dans les charges militaires; il n'eut d'inclination que pour l'Eglise, et tous ses frères suivirent son exemple. Jean se prépara au sacerdoce par de profondes études à l'Université de Paris.

D'abord chanoine de Beauvais, il était archidiacre de l'église métropolitaine de Rouen, lorsque Simon de Brion, son ami, devenu pape sous le nom de Martin IV, l'honora du cardinalat et lui donna le titre de Sainte-Cécile, qu'il avait porté lui-même, le 23 mars 1281.

Un an après eurent lieu les vèpres siciliennes qui dépouillèrent Charles d'Anjou de la Sicile au profit de Pierre

d'Aragon, envahisseur de ce magnifique état. Jean de Nointel vint alors en France, comme légat du Saint-Siège, prêcher la croisade dans ce royaume et en Pologne contre le royaume d'Aragon et la Sicile, en 1283. Le concile de Paris, que l'illustre prélat présida en 1284, décida Philippe III à prendre les armes pour la cause de son oncle. Ce prince alla avec ses deux fils ravager le Roussillon, puis franchit les Pyrénées. Mais, dans les âpres contrées de la Catalogne, de l'Aragon et de l'Alpurajas, contre des races aussi dures que leur sol, il usa ses forces et mourut de la fièvre au retour d'une expédition plus glorieuse que profitable, à Perpignan, le 5 octobre 1285, tandis que le roi Pierre mourait de ses blessures en Espagne.

Dans sa lettre au roi de France, sa Sainteté avait relevé la singulière vertu et la grande prudence de son légat. Nointel en donna partout les plus éclatantes preuves, surtout dans les négociations. C'est encore lui que le pape Nicolas IV envoya en France pour amener un traité entre Philippe IV, roi de France, et Sanche, roi de Castille. Il eut aussi un plein succès. Le 13 juillet 1289, le cardinal scella à Lyon la paix entre ces deux monarques, représentés par leurs ambassadeurs. La clause principale du traité fut la délivrance des infants de la Cerda, que Sanche, usurpateur de leur trône, retenait dans une étroite captivité.

Le cardinal, qui se voyait sans doute avancé en âge, profita de son séjour en France pour prendre ses dispositions dernières. Il scella son testament dans l'abbaye de Moustier-la-Celle, près de Troye, et comprit, au nombre de ses légataires, ses deux frères, Evrard, chanoine de Saint-Lucien de Beauvais, et Jean, chanoine de Thérouënnne, et de son témoin, frère Barthélemy de Nointel. Il apposa sur son acte ses armes, qui étaient *d'argent, à la croix de gueules, cantonnées de quatre clés de même, posées en pal, mais renversées.*



Cette pièce fut un chef-d'œuvre de sagesse et de charité.

« Par ce testament, dit Duchesne, il donna à connoître aux hommes qu'il est nécessaire de se préparer pour tascher d'entrer au ciel par le chemin de la mort, que personne ne peut éviter, et que si Dieu nous fait largesse des richesses de la terre, nous en devons bien user pendant que nous sommes dans le monde, et en disposer avantageusement pour notre salut quand nous en sortons. »

Il distribua ensuite tous ses biens entre les églises, les monastères, les abbayes, les confréries religieuses, les hospices, les maladreries et à tous les lieux destinés à secourir les fidèles, les pauvres et les infirmes du Beauvaisis, du Valois-Royal, des diocèses de Noyon et de Senlis; de la Picardie, de Rouen et de ses alentours, de Soissons et de Paris.

La multitude de legs, souvent importants, qu'il fit, montre combien grande était sa richesse.

Beauvais et son territoire y eurent surtout une très-grande part. Nointel légua au village de Nointel, son lieu de naissance, dans le voisinage de Clermont, trois cents livres parisis. « Pendant sa vie, dit Loisel, il fit beaucoup de bien aux pauvres de Beauvaisis. Car j'ai appris dès mon enfance que c'est luy qui a donné aux habitants des villages la plus part des communes et pastis qui y sont, les ayant acheté à cette fin des particuliers. »

Les six mille livres qu'il avait léguées pour la croisade contre l'Aragon furent employées à la fondation du village des Cholets.

Jean Cholet mourut le 2 août 1292, et fut, conformément à sa dernière volonté, enterré dans le monastère de Saint-Lucien de Beauvais, qu'il avait doté de 2,400 livres parisis destinées à être converties en rentes pour l'entretien des religieux. Son frère, qui était abbé de ce monas-

tère, lui fit élever un superbe tombeau surmonté de son effigie en argent massif, enrichie de pierres précieuses. Comme on fut obligé de vendre cette effigie pour la reconstruction de l'église, qui avait été brûlée par les Anglais, on en substitua une autre en cuivre doré sur laquelle on lisait en lettres dorées cette épitaphe (1) :

*Belgarum me primus ager nutrit, honorat  
Roma, seni curæ fœdera pacis erant.  
Religio, pietas, studiorum insignia, crescunt  
Me duce : quis fuerim comprobât ista domus.*

---

### NOLLET (Jean-Antoine),

Physicien, membre de l'Académie des sciences,

*né à Pimprez.*

1700 — 1770.

Parmi les hommes, que le talent a portés des rangs inférieurs de la société au sein des compagnies les plus savantes, figure Jean-Antoine Nollet, compatriote, contemporain et précurseur de Haüy, l'un des professeurs qui, dans le dernier siècle, ont le plus contribué à répandre, en France, le goût de la physique et aussi à en assurer le progrès, par ses découvertes et surtout par ses belles expériences.

Précepteur des princes, lumière des écoles, il fut l'or-

---

(1) Duchesne : *Histoire de tous les cardinaux français*, Paris, 1660, in-folio. — G. Hermant : *Histoire ecclésiastique de Beauvais*, manuscrite. — A. Loisel : *Mémoires de Beauvaisis*.

nement des principales Académies de l'Europe, qui s'empressèrent de l'admettre dans leur sein.

M. Grandjean de Fouchy, directeur de l'Académie des sciences, dont Nollet était devenu sous-directeur, commença ainsi l'éloge de ce savant remarquable.

« Jean-Antoine Nollet, de la société royale de Londres, de l'Institut de Bologne, de l'Académie des sciences d'Erford, maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France, professeur royal de physique expérimentale au collège de Navarre et aux écoles d'artillerie et du génie, naquit à Pimprez, village du diocèse de Noyon, le 19 novembre 1700, d'honnêtes habitants de ce lieu, qui y exerçoient les fonctions de laboureurs. »

Ainsi, il se trouva, de prime abord, en contact immédiat avec la nature, celui qui devait l'observer avec tant de succès, et il commença par agir de ses mains sur les éléments qu'il devait éclairer des lumières de son esprit avec tant de profit pour la science. « Les jeux de son enfance auraient décelé le physicien à des yeux attentifs (1). »

Cependant, par la vivacité de son esprit et dès ses premiers succès à l'école, le jeune Nollet fit voir qu'il n'était point né pour rester attaché au dur travail de la glèbe, quand la nature l'avait disposé pour des fonctions non moins utiles et plus élevées. L'estimable curé de sa commune lui prêta le double concours de ses lumières et de ses économies.

Instruits par les éloges que faisaient ses instituteurs des belles dispositions de leur enfant, les parents de Nollet se prêtèrent avec joie à la réalisation des belles espérances qu'il faisait concevoir à tous ceux qui l'approchaient : ils l'envoyèrent commencer ses études au collège de Beauvais;

---

(1) Nécrologe.

de là datent ses premiers pas dans la carrière où il devait si glorieusement se distinguer. Le jeune Nollet demeura dans ce collège jusqu'à la fin de ses humanités. « A en juger par le stile net et correct avec lequel il écrivoit, et par l'espèce d'érudition qu'il possédoit, nous pouvons assurer sans risque, qu'il avoit dû être au rang des meilleurs écoliers de son temps. »

« Nollet s'étoit destiné à l'état ecclésiastique, et les études théologiques, qui lui devenoient nécessaires pour cet objet, l'obligèrent à faire à Paris sa philosophie, ou à renoncer à pouvoir prendre aucun degré; ce motif le détermina, malgré la médiocrité de sa fortune, à venir s'établir dans la capitale; et il n'eut certainement pas hésité de s'y rendre s'il eût pu savoir quels fruits il devoit un jour recueillir de ce voyage. »

De tous temps Paris a été le but des aspirations de quiconque a senti en soi une idée à élucider, une pensée à faire éclore, une grande destinée à réaliser. C'est dans ce vaste milieu où tant de médiocrités se confondent et végètent au jour le jour, que s'élèvent les grandes individualités qui dirigent et fécondent la civilisation du monde. Si Paris est souvent une dure école; s'il fait le désespoir de ceux qui n'y apportent que le délire d'une imagination malade, pour y courir les chances de la fortune et du hasard, il récompense ceux qui réunissent au talent la persévérance, et qui ont foi en leur étoile. Tous ces pressentiments d'un avenir se réalisèrent pour Nollet.

« Un des premiers avantages, qu'il dut à la régularité de ses mœurs et aux connaissances qu'il avoit déjà acquises, fut que M. Taitbout, alors greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, le choisit, malgré sa jeunesse pour lui confier l'éducation de ses enfants; ce poste le mit bientôt à portée non-seulement de continuer ses études, mais même de développer ses talents; il trouva moyen d'établir un laboratoire à

l'Hôtel-de-Ville même : c'étoit là que le jeune philosophe alloit s'exercer aux arts dont l'étude de la physique, à laquelle il se livroit déjà, lui faisoit sentir le besoin, et sacrifier les plaisirs, que lui offroit une compagnie aimable et brillante, au désir de s'instruire et de se perfectionner (1). »

L'amour de la science lui fit oublier la vocation ecclésiastique et perdre de vue l'objet de son voyage à Paris. La physique l'amena de plus en plus à l'oubli de la théologie. Son esprit positif et juste étoit trop frappé de la contemplation des phénomènes du monde extérieur et de leurs lois, pour n'être pas dédaigneux des vaines abstractions du monde imaginaire, qu'avoit ouvert la scholastique et qu'avoient élargi les rêves sublimes de Descartes. Le moment de parvenir à une aperception plus certaine de l'abstrait par une notion plus claire du concret étoit venu. Nollet se laissa aller insensiblement à la pente qui entraîna le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Son génie de constructivité et son imagination inventive le portaient à vouloir créer en même temps qu'à inventer. Infatigable au travail, et ne comprenant pas d'autres plaisirs que ceux de l'esprit, tous ses loisirs il les employoit à travailler en émail ou à répéter, dans son petit laboratoire, les expériences de physique que ses maîtres lui avoient enseignées.

« Il s'amusa surtout à travailler en émail à la lampe, art que la multiplicité des instruments de physique, dans lesquels entrent les tuyaux de cristal, rend si nécessaire à un physicien. Je me souviens d'avoir vu de lui un ouvrage en ce genre, dont les plus habiles émailleurs (le célèbre Raux même, qui avoit été son maître en cette partie) se seroient fait honneur; c'étoit un surtout de dessert, représentant

---

(1) Eloge.

une colonnade surmontée d'une espèce de dôme : ce dôme servoit de réservoir à une quantité d'eau suffisante pour faire aller, pendant une heure et plus, des jets d'eau et des cascades qui ornoient cette machine; c'étoit, si l'on veut, une espèce de jeu, mais où se déclaroit déjà le talent de l'auteur pour la physique, et son goût pour la belle décoration. »

« Du fond de la retraite où vivoit M. l'abbé Nollet, sa réputation ne laissoit pas de s'étendre. » Dès 1726, il eut part à l'établissement d'une compagnie qui consacroit entièrement ses travaux à l'avancement des arts; il y fut admis deux ans après « sur la seule réputation qu'il s'étoit acquise, et justifia le choix de cette compagnie par une grande quantité de travaux, entre autres, par un *globe céleste*, qu'il publia en 1730, et qu'il dédia à M. le comte de Clermont, qui avoit honoré cette compagnie de sa protection.

Feu M. Dufay travailloit alors à ses recherches sur l'électricité; il crut avoir trouvé une ressource assurée dans les talents du jeune physicien, et n'hésita pas à l'associer à ses travaux, qu'il continua avec lui pendant deux ans; au bout de ce terme, M. de Réaumur lui confia son laboratoire, et ce fut dans cette savante école, qui a fourni à l'Académie plusieurs de ses plus illustres membres, que Nollet acheva de se former. Il y avoit en effet si bien profité, que, dès 1734, M. Dufay lui proposa de faire avec lui le voyage d'Angleterre. Cet académicien, si vif et si zélé sur l'honneur de la nation, n'auroit sûrement pas amené avec lui un physicien qu'il n'eut pas cru capable de le soutenir dignement (1). »

A cette époque, en effet, les deux pays, qui se disputaient

---

(1) Eloge.

par les armes le premier rang politique dans le monde, rivalisaient de génie scientifique et littéraire. Voltaire, Montesquieu, nos poètes, nos publicistes et nos savants de toutes sortes y retrouvaient une émulation heureuse et des lumières fécondes pour leur génie, fortement stimulé par les découvertes et les travaux des savants d'outre-mer. Nous verrons plus loin combien fut profitable à Nollet son séjour en Angleterre, où il gagna surtout de connaître, avec les disciples, la méthode de Newton, mort sept ans avant.

Deux ans après Nollet fit un autre voyage qui lui fut également très-utile : c'est en Hollande, qu'il eut l'occasion de voir les savants Musschenbroek, Sgravesande, Allaman et plusieurs autres illustres physiciens avec lesquels il était déjà digne de figurer, et qu'il eut depuis pour amis et pour correspondants jusqu'à sa mort.

A son retour l'abbé Nollet, cédant au conseil de ses amis, fit un cours de physique qui eut le plus grand succès. Il ne tarda pas à recevoir un honneur que sa modestie ne lui permettait guère d'attendre. La manière dont il s'était acquitté de ses missions l'avait signalé à l'attention de l'Académie. Cette compagnie, qui jugea digne de voir figurer dans son sein celui qui servait si bien la science, trouva bientôt l'occasion de satisfaire à son désir.

En passant à la place d'adjoint botaniste, Buffon laissa vacante la place d'adjoint mécanicien, Nollet fut appelé à remplir ce vide, le 19 avril 1739; trois ans après il occupa la place d'associé vacante par la mort de l'abbé Molières.

La réputation du nouvel académicien était déjà européenne. Le roi de Sardaigne l'invita à venir répéter ses belles expériences, devant S. A. R. le duc de Savoie. L'abbé Nollet fit à Turin un cours si intéressant et si instructif que le monarque, ravi, voulut que tous les instruments de physique, qui avaient servi au cours du savant professeur, « demeuraient entre les mains de l'université, pour per-

pétuer, pour ainsi dire, les lumières que venait d'y répandre M. l'abbé Nollet, qui sera, par ce moyen, à jamais l'instituteur et le père de cette florissante école (1). »

Le savant abbé employait si bien son temps qu'il put occuper sans retard l'attention de l'Académie des sciences. A son retour, à Paris, en 1740, il donna, en trois mémoires, un travail suivi sur la machine pneumatique. Il étonna par la finesse et la variété des recherches et des observations auxquelles il savait recourir pour arracher le secret de la nature, et il ne charma pas moins par la pureté de son style, la clarté de son exposition et son talent de décrire dans tous leurs détails la machine pneumatique et les autres instruments propres à expérimenter sur l'air.

L'année suivante, par d'habiles expériences, il ruina la théorie de Descartes, sur la pesanteur, cette question ayant été de nouveau soulevée au sein de l'Académie.

A peine eut-il fini la lecture de ce travail, qu'il fut demandé à Bordeaux, pour y faire un cours de physique expérimentale. La célèbre académie, qui subsiste depuis longtemps dans cette ville, crut avoir encore quelque chose à tirer de ce cours; elle l'honora de son suffrage, voulut être pourvue de l'appareil de machines nécessaires pour en répéter les expériences, et engagea M. l'abbé Nollet à y présider.

« Cette honorable distraction le tint éloigné pendant près d'une année du travail académique; mais aussitôt qu'il fut revenu, il paya cette interruption avec usure. »

Il lut, en 1743, deux mémoires: le premier sur la manière dont se forme la glace qui flotte sur les rivières; et le second sur l'ouïe des poissons (2). »

**Aux erreurs sur la formation des glaçons dans les eaux**

(1) Eloge.

(2) Eloge.



courantes, il substitua une « explication nette, précise, conforme à la saine physique, » démontrée par les plus ingénieuses et saisissantes expériences (1).

A ceux qui refusaient l'ouïe comme inutile aux poissons, il répondit par la preuve de la transmissibilité du son à travers l'eau ; il prépara ainsi les travaux physiologiques qui ont démontré dans ces aquatiques l'existence des organes de l'ouïe.

« Il donna encore cette même année une observation singulière, sur la teinture d'orseille dont on se sert pour colorer l'esprit de vin des thermomètres, qui est enfermé dans ces instruments, perd sa couleur avec le temps, et la reprend dès qu'on lui rend la communication avec l'air extérieur. »

« On sera peut-être surpris que, dans la même année où il venoit de donner deux ouvrages aussi pleins de recherches fines et délicates que celles dont nous venons de parler, il ait pu en donner encore au public un plus considérable. Ce fut cependant cette même année qu'il publia les deux premiers volumes de ses leçons de physique expérimentale, dont la suite a paru depuis, en différentes années, jusqu'en 1764, qu'il en publia le sixième volume (2).

« On avoit jusqu'alors quelques ouvrages en ce genre, mais en très-petit nombre, et il s'en falloit bien qu'ils fussent aussi étendus et que les matières fussent traitées avec l'ordre, la netteté et la précision qui règnent dans celui-ci ; le choix des questions y est fait avec la plus grande intelligence ; il les présente avec la plus grande netteté, puis il énonce les expériences qui doivent servir à les décider,

(1) Il eut cependant le tort de vouloir établir que les glaçons, que charrient les eaux courantes, ne se forment qu'à leur surface. Des expériences positives, dit M. Pouillet, ont constaté qu'aux endroits peu profonds, dans les cavités, où l'eau est moins agitée, il y a congélation.

(2) Eloge.

décrit les différents instruments qu'il va employer, explique les effets qui en résultent, et en fait l'application, soit aux phénomènes de la nature, soit aux procédés les plus intéressants qui sont en usage dans les arts.

» Nous ne pouvons passer sous silence, en parlant de cet ouvrage, l'adresse avec laquelle M. l'abbé Nollet a su substituer, en plusieurs endroits, des preuves d'expériences aux démonstrations mathématiques qu'il ne fait qu'indiquer; il se met, par ce moyen, à la portée d'un bien plus grand nombre de lecteurs, et ceux mêmes qui sont en état d'entendre les raisonnements mathématiques ont le double plaisir de les retrouver sous une forme nouvelle et de voir des vérités intellectuelles soumises en quelque sorte au jugement des sens.»

« C'est encore dans ce même ouvrage que M. l'abbé Nollet a avancé, le premier, que le tonnerre pouvoit bien n'être que de l'électricité fort en grand, idée qui a été depuis confirmée par une infinité de faits; mais il fallait alors avoir le tact bien fin en physique pour former une telle conjecture.

» Les belles expériences de Newton sur la lumière, que si peu de physiciens avoient pu parvenir à répéter, et tout ce que l'optique, la dioptrique et la catoptrique offrent de curieux et d'intéressant sur cette matière, font partie de cet ouvrage, et M. Nollet l'a présenté de telle manière; il a si bien détaillé les précautions nécessaires pour y réussir, que ces expériences, autrefois si rebelles, n'offrent presque plus aucune difficulté (3). »

Tout ce que l'on connoissoit alors du système planétaire, du magnétisme et de l'électricité s'y retrouvait reproduit et élucidé avec autant de méthode que de netteté d'exposition. Le succès, qu'obtint cet ouvrage, décida l'auteur à le perfec-

---

(1) Eloge.

tionner, et ses plus grands travaux, dès lors, se portèrent sur l'électricité qu'il considérait déjà, et avec raison, comme l'âme de la physique.

En 1744, Nollet fut appelé à la cour pour y faire un cours de physique expérimentale en présence du dauphin, et ce prince en fut si satisfait qu'il l'engagea à en faire, l'année suivante, un second en présence de la dauphine, infante d'Espagne. Le philosophe fut obligé de paraître à la cour de son souverain, et, grâce à la douceur de son caractère, il ne s'y fit que des amis ou des partisans.

Le dauphin l'honorait de toute sa protection. Un homme en place, à qui ce prince l'avait adressé, accueillit froidement ses livres en lui disant : « Je ne lis guère ces sortes d'ouvrages. » L'auteur, blessé de l'ignorante impertinence d'un parvenu, qui devait plus à l'intrigue qu'à sa capacité, répondit avec fierté : « Monsieur, je vais les laisser dans votre antichambre ; il s'y trouvera peut-être des gens d'esprit qui les liront, » car le physicien, naturellement calme et réservé, ne s'échauffait que quand il s'agissait de physique.

C'est dans sa collaboration avec Dufay, grand physicien, qu'il contribua tant à l'extension du Jardin des Plantes ; c'est dans ses relations avec ce savant illustre que Nollet prit tant de goût à l'électricité, qu'il en fit l'objet de laborieuses et fécondes recherches, surtout après la mort de ce savant. On lui doit, sur cette branche si importante de la science, des découvertes aussi nombreuses que grandes et utiles.

« Il étoit bien difficile qu'en retournant en tant de manières les phénomènes électriques, il ne fut tenté de les rappeler à un même principe et d'en assigner la cause. »

En 1745 et 1746, c'est dans ses *Mémoires* et dans son *Essai sur l'électricité*, que l'espèce de théorie, qu'il avait imaginée, fut mise au jour. Il essaya de démontrer que la

matière du feu et celle de l'électricité étaient identiques, et ne différaient que par leur mode de mise en action. Néanmoins, certaines de ses assertions soulevèrent des contradicteurs, et c'est pour répondre à leurs contestations que notre physicien engagea plusieurs discussions et polémiques, qu'il publia, sous forme de lettres, en trois volumes in-12; il publia aussi différents ouvrages qui contenaient et des expériences et des applications nouvelles de l'électricité.

Ces travaux n'empêchèrent point Nollet de publier, en 1748, un mémoire sur la cause de l'ébullition des liquides. « On fut étonné de n'avoir pas été frappé d'un phénomène si ancien et si généralement connu; on croyoit communément que la cause de l'ébullition étoit l'air qu'ils contiennent, et qui, dilaté par la chaleur, soulevoit la liqueur et formoit des bulles qui venoient crever à la surface; quelque plausible que fut cette explication, elle n'étoit cependant pas vraie. » L'habile physicien démontra que le phénomène tenait à l'élasticité naturelle à la vapeur, laquelle, comprimée, nécessitait un degré de chaleur croissante pour la continuation de l'évaporation: il n'y avait pas loin de là à l'identité de pesanteur entre la vapeur qui se dégage de l'eau en ébullition et la masse atmosphérique, démontrée depuis d'une manière incontestable.

Peu après la lecture de ce mémoire, Nollet fut envoyé en Italie par le roi pour recueillir des notions exactes sur l'état des sciences physiques dans cette contrée, couverte des merveilles de la nature, toute parsemée des débris qu'y ont entassés les siècles. Il remplit sa mission en homme qui en comprenait toute l'importance. Il rapporta une foule d'observations dignes d'attention et profitables, qu'il consigna dans ses mémoires. Il examina, en physicien profond, une foule de ces raretés qui se rencontrent à chaque pas dans cette péninsule, justement réputée la plus belle partie de l'Europe, et surtout la Solfatare et le Vésuve, et il donna

même une cause très-vraisemblable des terribles éruptions de ce volcan. Conférant avec les plus savants professeurs des villes qu'il traversa, sur les différents objets de leurs recherches, il y trouva l'occasion de détruire plusieurs erreurs accréditées; enfin, il rapporta de ce voyage de nombreux manuscrits dont il fit part à l'Académie.

En 1756, Nollet lut à l'Académie un mémoire intéressant sur les avantages hygiéniques des liqueurs rafraîchies et sur l'agrément que procure cette opération dans les pays chauds principalement. Il démontra pour cet objet, à défaut d'autre moyen, l'action efficace des sels.

La même année, Louis XV créa une chaire de physique expérimentale au collège de Navarre, et il y nomma le physicien dont les travaux avaient le plus contribué à en faire sentir l'utilité. Le concours prodigieux des auditeurs et des élèves de l'abbé Nollet justifia et la sagesse de cet établissement, et l'excellent choix du monarque, qui, voulant de plus en plus témoigner au professeur toute sa satisfaction, fit expédier à Nollet, l'année suivante, le brevet de maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France, dont il avait déjà, dans sa jeunesse, instruit le père.

Comme on sentait la nécessité de donner aux élèves de l'artillerie et du génie des notions plus détaillées et plus complètes de physique, ce fut encore l'abbé Nollet qui fut appelé à La Fère avec le titre de professeur de physique expérimentale. En 1761, le savant professeur alla donner le même enseignement à l'école d'application de Mézières. Vers la fin de la même année, Nollet obtint la place de pensionnaire de l'Académie, laissée vacante par la mort de Réaumur.

« Ces nouvelles fonctions de l'abbé Nollet lui donnèrent lieu de remarquer un abus considérable (dans l'économie) de l'artillerie. La poudre à canon est grénée, c'est-à-dire

qu'elle n'est pas en simple poussière, mais qu'on la réduit en grains qui ont un volume sensible; elle perd, avec le temps, cette forme que l'art lui a donnée pour reprendre celle de poussière, et, en cet état, on la nomme *pulverim*, souvent même le salpêtre s'en sépare et on la nomme alors poudre *décomposée*. »

Contrairement au préjugé qui prévalait alors, l'habile praticien montra qu'au lieu de la rapporter au moulin pour une fabrication nouvelle, on pouvait l'utiliser telle quelle, et il prouva, par des expériences, que cette poudre, quoique altérée, conservant sa même force d'explosion, pouvait encore s'employer pour les salves de réjouissances, et même, au besoin, pour la projection des boulets, pourvu que l'on augmentât un peu la charge.

On jugera de la puissance de travail qui distinguait ce savant illustre, en considérant que, malgré ses fonctions répétées et continuelles, il trouvait encore assez de loisirs pour la continuation des ouvrages dont il voulait compléter la publication. Il termina l'*Art des expériences*, en trois volumes, qui parurent en 1770. Il y indiquait les différents matériaux propres à la construction des instruments, la manière de les choisir et celle de les travailler, le choix des drogues propres aux différentes expériences; il y donna la manière de les préparer pour l'usage, de même que celle de les employer. Dans ce savant et excellent ouvrage sont encore décrits les différents arts nécessaires à la construction des instruments de physique; en un mot, rien n'y fut négligé de ce qui pouvait mettre le lecteur en état de former un cabinet de physique et de pourvoir à l'entretien des pièces qui le composent : ouvrages utiles à tous les physiciens en général, surtout à ceux qui, se trouvant éloignés des ouvriers habiles et nécessaires, bien plus encore aux savants zélés, sont forcés par leurs moyens pécuniaires de recourir à une industrieuse économie. Ce ma-

gnifique monument fut le couronnement de tant de travaux aussi glorieux qu'utiles à la science.

L'abbé Nollet venait d'être nommé sous-directeur de l'Académie des sciences; il remplissait ainsi les fonctions d'adjoint de celui qui devait bientôt prononcer son éloge, lorsqu'il se sentit incommodé plus gravement que jamais par des épanchements bilieux : il n'en était pas moins assidu à ses travaux.

« M. l'abbé Nollet, dit son panégyriste, assista sans aucune interruption à nos assemblées (1) jusqu'à la semaine sainte. Il allait ordinairement passer les vacances à une maison de campagne qu'il avoit à quelques lieues de Paris. Je lui souhaitai, en le quittant, un beau voyage; j'ignorois, et alors il ignoroit aussi, que c'étoit la dernière fois que je lui parlerois. Pendant la semaine de Pâques son incommodité devint plus considérable, et le samedi, il fut attaqué d'un violent mal au côté » (probablement dans la région du foie) « qui l'obligea de se mettre au lit; on le ramena à Paris le dimanche, pour être plus à portée des secours, mais il n'étoit plus temps de les lui donner. Il profita de celui qui lui restoit, pour se disposer à la mort, en philosophe chrétien, et mourut le 24 avril, veille de sa dernière assemblée publique, avec tous les sentiments de la piété la plus sincère. » Le roi lui avait accordé un logement aux galeries du Louvre; c'est là qu'il expira entre les bras de ses nombreux amis et élèves.

« M. l'abbé Nollet étoit grand et bien fait; sa physionomie annonçoit la douceur de son caractère, sur laquelle il ne s'est jamais démenti, non plus que sur la régularité de ses mœurs. Qui avoit vécu avec lui un jour, pouvoit répondre de tout le reste de sa vie; on ignore qu'il soit sorti

---

(1) Eloge.

un seul moment de son assiette ordinaire et de sa constante modération : il ne s'animoit que lorsqu'il parloit de physique. »

« Il étoit diacre; mais entraîné de bonne heure vers des objets étrangers à l'état ecclésiastique, il ne crut pas devoir aspirer au sacerdoce, et se contenta de remplir les devoirs d'un ecclésiastique très-régulier. »

« Nous pouvons terminer cet éloge par deux traits, que nous ne pourrions supprimer sans faire tort à sa mémoire. Cet homme connu de tout l'univers, accueilli des souverains, désiré dans les plus illustres compagnies littéraires, ne faisoit pas un seul voyage à la Fère, sans se détourner au retour, pour aller dans le lieu de sa naissance passer quelques jours avec sa famille, et y laisser des marques essentielles de sa tendresse et de sa bienfaisance. »

« Il n'étoit pas même nécessaire de lui appartenir pour éprouver la bonté de son cœur. On a trouvé dans ses papiers des lettres par lesquelles on le remercioit de sommes considérables qu'il avoit données et dont on n'avoit aucune connaissance; on sait même qu'il avoit fait seul quelques voyages dont on ignoroit le motif; il y a bien de l'apparence qu'ils étoient entrepris pour quelque cause semblable. Ces lettres ont trahi sa modestie, et donné la clé de ses mystérieuses absences. »

A une rare sagacité, Nollet joignait une adresse merveilleuse, pour rendre sensibles et faciles aux autres les secrets qu'il n'avoit devinés lui-même qu'à force d'observations et d'essais répétés. Il savoit donner un attrait infini à ses cours par la clarté de son exposition et l'habileté avec laquelle il répétait ses expériences. On voit dans son dernier ouvrage qu'il n'avoit négligé pour y parvenir aucun des éléments et des pratiques les plus usuelles des principaux arts mécaniques, car son livre fut un excellent manuel pour l'art de travailler le bois, le fer et les autres métaux



usités de son temps dans la construction des instruments de physique. La pratique lui avait appris que les expériences sont le principal moyen de succès dans l'enseignement des sciences naturelles, et il ne négligea rien pour les rendre parfaites.

Nollet prend rang parmi ces philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui, non contents d'étudier avec Descartes la nature dans ses causes, l'observèrent dans ses effets : il figure avec avantage parmi les premiers savants, qui, en France, mirent en pratique la méthode de Bacon, en créant en quelque sorte, et surtout en y propageant la physique expérimentale. Heureux continuateur de Réaumur, qui lui apprit l'art d'interroger la nature ; de Dufay, l'apôtre de l'électricité ; digne émule des plus grands savants de l'Europe, il se distingua par des recherches aussi importantes que délicates, et ses études sur la pesanteur et l'électricité entre autres, mirent la science dans cette voie de progrès qu'elle a depuis si rapidement parcourue.

Indépendamment de nombreux mémoires, publiés dans l'*Histoire de l'Académie*, depuis 1740, et de son *Traité des Expériences*, qui fut son dernier ouvrage, on a encore de l'abbé Nollet :

I. *Mémoires* insérés dans les *Transactions philosophiques* ;

II. *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques*, 1749, in-12 ;

III. *Essai sur l'électricité des Corps*, 1750, in-12 ;

IV. *Recueil de Lettres sur l'Electricité*, 1753, 3 vol. ;

V. *L'Art du Chapelier* dans la *Description des Arts de l'Académie des sciences*.

Plusieurs de ses traités sur l'électricité ont été traduits en anglais. Ses *Leçons de Physique expérimentale*, 6 vol., in-12, 1749, ont été souvent réimprimées ; les éditions de 1750 et celles qui succèdent sont les plus estimées.

Les progrès de la physique, ont aujourd'hui bien distancé les ouvrages de l'abbé Nollet ; mais l'histoire ne doit pas laisser dans l'oubli la part qu'il a prise à la renaissance scientifique du xviii<sup>e</sup> siècle, magnifique préliminaire des grands et féconds travaux du xix<sup>e</sup> (1).

---

### NULLY (Etienne de),

*né à Beauvais.*

16. . — 1696.

Voici un écrivain dont la mémoire nous échappe faute d'un biographe pour nous la transmettre, et dont l'ouvrage est perdu pour le public, faute d'un éditeur pour le répandre ou d'un dépôt sûr pour nous le conserver. Etienne de Nully était l'émule et le contemporain d'Hermant, auteur d'une histoire ecclésiastique de Beauvais, dont l'exemplaire unique se trouve, du moins, dans les rayons de la bibliothèque impériale, au département des manuscrits, en cinq volumes in-folio. Comme lui, chanoine de l'église de Beauvais et savant laborieux, il composa un ouvrage qui devait faire suite à ce précieux monument. L'ouvrage ou les mémoires de Nully n'empruntaient pas moins d'intérêt au talent de l'auteur qu'aux recherches aussi curieuses qu'étendues qu'ils renfermaient; c'était une

---

(1) Grandjean de Fouchy : *Eloge de l'abbé Nollet* à l'Académie des sciences, 1770. — *Le Nécrologe des hommes célèbres*, tome vii, 1772, in-12. — *Les Siècles littéraires*, 1801, in-8°. — *Biographie universelle*. — Ouvrages de l'auteur, etc.

mine féconde autant qu'attrayante. Malheureusement, cette œuvre du correspondant des Ruinard, des Baluze, des Montfaucon, resta manuscrite. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle elle fut remise, avec la correspondance de l'auteur, à MM. Danse, Borel et Buquet, qui avaient entrepris une nouvelle histoire du diocèse de Beauvais, afin d'élever un monument capable de compléter les ébauches de leurs prédécesseurs. Ce grand et important travail n'eut qu'un commencement d'exécution ; aujourd'hui les recherches d'Etienne de Nully et l'histoire de ces derniers auteurs, qui s'arrête au XI<sup>e</sup> siècle, sont peut-être perdues. Doyen prétend que le tout dort enfoui dans quelque collection particulière ; mais, comme il n'a pas eu le soin de nous dire laquelle, nous craignons fort que ce ne soit qu'une hypothèse ou une espérance de la part de cet historien (1).

---

### **ORIOLE (Pierre),** Savant théologien,

*né à Verberie-en-Valois.*

13..—1422.

La petite ville de Verberie vit naître dans son sein, à la même époque, quatre personnages du prénom de Pierre, dignes d'être mentionnés dans l'histoire : deux étaient gentilshommes, les deux autres religieux.

---

(1) Simon : *Supplément à l'Histoire de Beauvais.* — Doyen : *Histoire de Beauvais*, etc.

Pierre Oriol, le plus illustre de tous, digne continuateur de cette savante école de théologiens philosophes qui élevèrent si haut l'enseignement public de l'Université de France, fut l'ornement de son ordre et l'une des gloires de l'épiscopat et de la prélature.

Cet homme si célèbre a été confondu, par plusieurs écrivains, avec Pierre de Verberie, religieux du Val-des-Ecoliers, qu'il précédait par rang d'âge et qu'il surpassait de beaucoup en mérite; il en est résulté des témoignages contradictoires, ainsi que nous le verrons plus loin.

Beaucoup d'auteurs et de compilateurs d'histoires littéraires parlent des travaux, des titres, des fonctions publiques et des dignités de ce savant profond, mais ils nous laissent dans une ignorance presque complète sur sa vie privée, son origine et ses premières années.

Ses ouvrages même, restés manuscrits, dispersés pour la plupart dans différents monastères, seraient probablement tombés dans un oubli parfait, malgré leur importance, si le cardinal Constantin Sernano, de l'ordre des Frères-Mineurs, comme lui, n'eut pris soin de les rassembler et de les rendre aux savants, soigneusement revus. Ce prélat s'était proposé d'ajouter à sa publication une vie de l'auteur, qu'il remettait au jour en s'en rendant l'éditeur zélé. Mais cette monographie si précieuse est probablement restée inachevée et manuscrite. Moréri, dans son *grand Dictionnaire*, et, sur la foi de ce compilateur sans doute, la *Biographie universelle* de Michaud, en ont affirmé l'existence, de même que le Père Lelong qui, dans sa *Bibliothèque des Historiens français*, en donne même le titre; tous signalent cette monographie comme placée en tête de l'édition des œuvres d'Oriol par le cardinal Sernano, 1595-1605; mais tous se sont trompés, car elle n'y brille que par son absence. Comme on n'a pas été plus heureux en la cherchant, tant à Rome qu'à Paris, manuscrite ou imprimée,

on est porté à en conclure, qu'à supposer qu'elle ait vu le jour, elle n'existe plus actuellement.

L'absence d'une biographie spéciale ou de mentions suffisamment détaillées, nous laisse ignorants de la date de la naissance d'Oriol et incertains sur la position de sa famille.

« Quoiqu'originaire de la même patrie que lui, dit l'abbé Carlier, je n'ai rien pu trouver de certain touchant son extraction. Quelques enseignements donnent lieu de conjecturer qu'il avoit une même origine avec les Oriol du Rochelois, dont les armes étaient d'azur à la face ondée d'argent, accompagnée de trois vols d'oiseaux d'or liés de gueules, deux en chef et deux en pointe. Ce qui est certain, c'est qu'il n'avoit pas pour père un boucher comme porte la tradition. Cette opinion confond le cardinal Oriol avec le cardinal Pierre d'Ailly, dont le père, nommé Collard d'Ailly, avoit été boucher à Compiègne. Oriol étoit allié aux Dours et à quelques gentilshommes du canton (1). »

Oriol appartiendrait donc à la noblesse. Comme ce point n'ajoute absolument rien à son mérite, nous ne nous occuperons que de ses titres légitimes à la célébrité dont nous avons les preuves authentiques.

Oriol étoit né parfaitement doué de la nature; rien ne manquait à sa perfection morale.

Il joignait à une intelligence vive et pénétrante des sentiments essentiellement religieux. Aussi dans le cours de ses études, qu'il suivit avec beaucoup d'éclat, s'il étoit étonné par ses succès, il n'édifiait pas moins par la sagesse de ses mœurs. Il donna, dès son enfance, les plus belles espérances. Encore fort jeune lorsqu'il perdit son père, il n'en fut que plus libre dans le choix d'un état.

---

(1) *Histoire du Valois.*

Ses sentiments théosophiques l'appelaient vers l'Eglise; ses goûts studieux, son amour du savoir et de la retraite l'attirèrent vers le clergé régulier comme plus conforme que le clergé séculier au régime de vie qu'il se proposait de suivre. Comme il avait la conscience des grands talents qu'il devait mettre au jour et de la haute mission qu'ils impliquaient, il se détermina pour l'ordre le plus capable d'y donner l'essor.

A Paris, où il acheva ses études, Oriol vint se ranger parmi les disciples du célèbre Jean-Duns-Scott Erigène, surnommé le docteur subtil. Il y eut sympathie parfaite entre le maître et le disciple, et l'on put remarquer aussitôt entre eux la plus grande conformité d'esprit. Mais comme, aux talents pour la dispute et à l'habileté de controverse, qui distinguaient Scott, Oriol joignait une expression facile, pleine de justesse et de précision, il charmait et captivait ses auditeurs par des saillies d'esprit pleines de vivacité, et par ces traits imprévus qui sont familiers aux grands improvisateurs; l'abondance de ses idées, la variété et l'étendue de ses connaissances étaient vivifiées par sa belle imagination, relevées par une élocution riche, facile et pleine d'ampleur; aussi, lorsqu'il remplaça le maître dans sa chaire, reçut-il le surnom de docteur éloquent, *doctor facundus*.

Comme Duns-Scot, Oriol s'engagea dans l'ordre des Frères-Mineurs. L'assertion de plusieurs auteurs qui le font cordelier, est contestée par un grand nombre d'autres.

C'est par de fortes études qu'il se prépara à ses triomphes de la chaire et à ses succès d'écrivain comme à ses talents de controversiste. Les croisades avaient attiré l'attention des savants de l'Occident vers les langues orientales. Oriol apprit l'hébreu et finit par exceller dans l'usage de cette langue qui lui était si utile pour l'interprétation de l'Ancien Testament, base de ses plus beaux travaux. Car

il se livra avec une ardeur infatigable à l'étude des Écritures, qu'il compléta par une lecture assidue des Saints-Pères; il devint l'un des plus grands théologiens de son temps.

Attiré vers l'enseignement, seule carrière où l'éloquence trouvait à se déployer en toute liberté et avec éclat, Oriol s'incorpora dans l'Université. Il y prit ses grades de licencié et de docteur et y enseigna la théologie. Il brilla par tant d'avantages et de qualités, sa réputation devint si grande que les contemporains n'hésitaient pas à le mettre au niveau de saint Thomas, l'ange de l'école, et de Duns-Scott, le docteur subtil. Sa renommée parvint jusqu'au souverain pontife.

Jean XXII prenait un intérêt particulier aux travaux de l'Université de Paris. L'enseignement de cette corporation, alors unique dans le monde chrétien, lui paraissait des plus utiles à la propagation et au développement des doctrines catholiques, il le favorisa de tous ses moyens, et employa tous ses efforts à faire fleurir ses études. Soit qu'il eut assisté aux leçons d'Oriol ou qu'il se fut contenté d'en lire les résumés ou des extraits, il les prit en très-grande estime et s'empessa d'en témoigner toute sa satisfaction. Dans sa lettre au chancelier de l'Université, non content de se répandre en éloges sur le savoir et la capacité de Pierre Oriol, le pontife l'invitait à conserver dans sa corporation un maître si excellent, si recommandable par ses veilles, par ses travaux, par son talent d'exégèse, et si utile par les services qu'il pouvait rendre, les lumières qu'il était en état de répandre. Le pontife allait jusqu'à engager le chancelier à produire le mérite d'un si éminent professeur au grand jour en lui accordant la permission de donner publiquement ses leçons.

*« Dilectus filius Petrus Auriolus Ordinis Minorum, sic in studiis Theologicæ facultatis diebus insudavit et noctibus... »*

*Quod dignum, ut credimus, se reddidit ad obtinendam docendi licentiam. Dat. Aven. 2. Id. Jul. ann. Pontif. 2º.* »  
Ce dernier trait donnerait à penser qu'Oriol n'avait pas encore occupé la chaire de l'enseignement public.

En passant de l'intérieur de l'école au grand jour des leçons publiques, le savant docteur s'y présentait avec trop d'avantages pour ne pas exciter de prime-abord l'enthousiasme parmi ses partisans et la colère parmi ses adversaires; il fut tout aussitôt l'objet de cet intérêt passionné qui est un gage certain de gloire et de célébrité.

« Pierre Oriol, dit Carlier, parut dans la Faculté de théologie avec un éclat et une supériorité dans la dispute, qui lui attirèrent l'envie, la haine même des plus grands maîtres. Il maniait la dialectique avec une aisance et un avantage qui déconcertoient ses antagonistes. Les expressions couloient de sa bouche avec une abondance et une variété qui lui fournissoient sur-le-champ des répliques victorieuses. La controverse était alors en pleine vogue. Deux ordres, ou plutôt deux sectes principales, partageoient les Scolastiques du temps, celle des Thomistes et celle des Scotistes. L'ordre des Jacobins soutenoit le thomisme, et celui des Cordeliers défendoit les sentiments de Scott : chacun de ses partis cherchant à faire prévaloir ses doctrines, c'était à la fois une lutte de principe et d'ambition. Ainsi tant que Pierre Oriol enseigna dans l'Université de Paris, il eut tous les Jacobins pour adversaires. Ses succès, ses triomphes les animèrent au point qu'ils cherchèrent à l'accuser d'hérésie. »

Plus d'une fois Pierre Oriol a dû donner prise à ces accusations sans qu'il ait été possible de bien les justifier. La chaire a ses entraînements et l'éloquence ses écarts, dès que l'on s'abandonne aux élans de l'improvisation. Comment ne pas user de sa faconde quand l'auditoire vous excite et que l'envie d'échauffer ses adhérents et de confondre



ses adversaires, en un mot, quand la nécessité de soutenir l'intérêt porte l'orateur à user de son talent pour éblouir par l'éclat et l'énergie des termes, plutôt qu'à ne s'attacher à convaincre en s'appuyant sur la solidité des preuves au risque d'attiédir par la sécheresse de l'argumentation? Dans ce rapide et chaleureux échange d'impressions et d'idées entre le maître et les élèves, de l'inspiration soudaine qui s'empare du professeur, s'il s'échappe quelques erreurs passagères, il en jaillit aussi les vérités éternelles : car la parole libre est essentiellement initiatrice.

Pierre Oriol était un dogmatiste trop convaincu et un interprète trop subtil et trop profond pour n'être pas sujet à certaines hardiesses de pensées, à certaines témérités dans ses aperçus et surtout ses interprétations; mais quant à l'accusation, que les Thomistes lui lancèrent, d'avoir soutenu l'impossibilité de la création, elle n'est pas suffisamment, selon l'abbé Carlier, justifiée. Elle ne repose, dit-il, que sur des explications assez subtiles relativement à des questions de leur nature inexplicables.

Le catholicisme est par principe et par essence partisan des théories arrêtées, partant contraire à tout ce qui est instable et mobile dans l'exposition des doctrines et les formes des idées. Mais tel est le besoin, l'envie de se rendre compte et de s'éclairer par la discussion que le dogmatisme théologique n'est jamais parvenu à étouffer, ni à fermer parmi nous tout champ à la controverse, pas plus qu'à supprimer la liberté d'interprétation. En vain on essayait d'y poser des limites, elles étaient aussitôt franchies.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, grâce à l'essor de la raison qui s'éveille, quand l'enseignement s'élançait par un mouvement spontané, de l'ombre des monastères et du cloître des cathédrales, dans le domaine de la publicité, aussitôt on voit les esprits se diviser en deux camps, et les lieux qui semblaient des-

tinés à être le théâtre de débats tout pacifiques, absolument consacrés au triomphe de la vérité, se transformer tout à coup en un vrai champ de troubles et de dissensions, tant la passion est inhérente aux convictions profondes ! La querelle des Réalistes et des Nominaux devint si vive que les écoles furent changées en un vrai champ de bataille : il ne fallut rien moins que l'intervention de l'autorité royale pour calmer les disputes scolastiques. C'est que là, sous l'apparence de mots vains et d'exercices futiles, s'agitaient les plus graves questions politiques et sociales.

« Les subtilités de la philosophie étant d'abord entrées trop avant dans l'explication des dogmes, Pierre Lombard, évêque de Paris, en 1150, crut remédier aux abus, en donnant ses quatre livres des sentences, qui forment un cours de théologie un peu différent de la méthode des anciens, mais aussi d'un goût qui n'est pas celui de la scolastique moderne. Son ouvrage est une collection des saints Pères sur les principales questions de la théologie.

« Ce recueil de Pierre Lombard, quoique répréhensible dans quelques points, eut une très-grande vogue, et mérita à son auteur le titre de *Maître des sentences*, dont il jouit encore. Cependant, bien loin de tempérer le goût régnant de la métaphysique, il arriva par un contraste assez singulier que Lombard devint lui-même bientôt après le chef des théologiens qui donnaient le plus dans les subtilités de l'école. Le livre des sentences fut regardé comme le plan général de la scolastique. Saint Thomas le suivit comme les autres; mais dans le même temps, l'usage s'étant établi de faire des Sommes qu'on appelloit *quod libétiques*, parcequ'il y étoit traité de tous les différents points de la théologie, le saint docteur composa son excellente somme. »

Le *Maître des Sentences* fut l'objet des plus grands travaux d'Oriol. Le savant théologien fit sur les quatre livres

de Lombard des commentaires considérables. Le docteur Capréolus, jacobin, qui les réfuta un siècle après la mort de leur auteur, lui reprocha vivement sa subtilité en le reprenant surtout d'une témérité d'opinion qui, dans l'interprétation des dogmes, allait jusqu'à l'hérésie. Il renouvela, en la présentant sous une nouvelle forme, l'ancienne accusation dirigée contre cet ancien adversaire de son ordre, c'est-à-dire d'avoir cherché à démontrer l'impossibilité de la création. Cette accusation prenant ainsi une forme capitale, il est bon de dire comment le grand théologien y donna lieu.

Dans une thèse publique, Oriol soutint que l'éternité de Dieu n'était qu'un attribut composé de parties, qui se succédaient les unes aux autres. Son assertion lui suscita d'ardents contradicteurs qu'il déconcerta par la vivacité de son argumentation. Mais ses adversaires, pour n'être pas forcés d'abandonner absolument la discussion, se retranchèrent sur ce seul point, « qu'en admettant des parties successives dans la durée de Dieu, on ne pouvait plus distinguer l'existence de l'être nécessaire d'avec celle des êtres contingents. Si donc, ajoutaient-ils, la durée de l'être nécessaire ne diffère point de celle de la créature ou de l'être contingent, on ne peut plus concevoir en Dieu cette priorité d'existence, qui est la base du dogme de la création, donc dans ce sentiment la création est impossible (1) ».

Ces questions, aujourd'hui si indifférentes aux gens du monde, autrefois discutées publiquement, attiraient la grande majorité du public éclairé qui y prenait part, tant que l'Eglise a été la pierre angulaire de l'édifice social et le centre de tout le mouvement intellectuel.

Pierre Oriol ne s'absorba point absolument dans les tra-

---

(1) Carlier : *Histoire du Valois*, tome II, page 216.

vaux de la chaire et du cabinet. Bien qu'il ait beaucoup écrit, il trouva encore le temps de vaquer aux charges administratives de l'Eglise. Après avoir rempli, en Aquitaine, les fonctions de Provincial de l'ordre des Mineurs, il fut appelé, en 1321, à l'archevêché d'Aix, mais il ne l'occupa que bien peu de temps. Selon certains auteurs, il reçut, la même année, le chapeau de cardinal et passa en Italie. D'autres disent qu'il se démit de son épiscopat pour continuer ses cours de théologie.

On n'est pas mieux d'accord sur l'époque de sa fin : les uns le font mourir en 1321 ou 1322, les autres beaucoup plus tard, en 1327 et même en 1348.

Chose étrange, c'est sur sa vie officielle qu'il y a le plus d'incertitude.

Saint Antonin écrit, qu'il fut élu archevêque d'Aix en 1314 ; que de ce siège on le transféra à celui de *Tusculum*, et qu'il fut créé cardinal en 1322. Or, nous voyons par la lettre du pape Jean XXII, citée plus haut, qu'Oriol professait, en 1318, la théologie à Paris. Quant à MM. de Sainte-Marthe, de même que les autres compilateurs, ils s'accordent tout simplement, ainsi que du Boullay, à le reconnaître archevêque d'Aix, en 1321. Il est possible qu'il mourut au moment où le pape lui accordait la barète.

« Pierre le Frison, dans son livre intitulé : *Gallia purpurata*, l. III, p. 309, place d'Oriol au nombre des cardinaux. Ciaconius et tous les écrivains de l'ordre de Saint-François, le mettent sans aucun partage au nombre de ces princes de l'église romaine » (1). Wading, Moréri, Bayle et Oudin, lui refusent cette dignité ; ce dernier l'a confondu avec le docteur Pierre de Verberie, de l'ordre du Val-des-

---

(1) Carlier : *Histoire du Valois*.

Ecoliers. Wading fonde son doute sur ce qu'il ne se trouve pas dans la Catalogne des cardinaux de Rome.

Tous les témoignages, du reste, s'accordent sur le mérite si supérieur d'Oriol et la haute opinion qu'il donna de lui à ses contemporains. Ses ouvrages qu'on ne lit plus attestent au moins de sa grande fécondité.

On voit qu'il avait épuisé la science théologique de son temps. Ce ne fut pas son seul mérite.

Oriol, qui avait le don de l'éloquence, excella dans la prédication comme dans le professorat. Ses plus beaux sermons roulent sur l'Immaculée Conception, dont il fut un zélé défenseur; les autres ont trait à des sujets tirés des évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année. L'action oratoire a pu seule les relever à la taille du prédicateur, car ils ne soutiennent guère la lecture, le style en est sec et trivial. Ils sont restés inédits sous ce titre : *Sermons sur les Dimanches et les Fêtes*. Ils ont passé parmi les contemporains pour des modèles d'éloquence. Les grâces de son débit, sa parole facile, la noblesse de son port et la beauté de sa diction, toute son action, en un mot, ont dû leur donner un éclat et une puissance dont il est impossible aujourd'hui de se faire une idée juste.

Les autres ouvrages inédits d'Oriol sont :

*Les distinctions de la Rose*, et un *Traité sur la pauvreté*.

On a imprimé du même auteur :

- 1° *Traité de l'Immaculée Conception*, Toulouse, 1514;
- 2° *Commentaria verba aurea in universam scripturam sacram*, Venise, 1507 et 1511, in-4°; Paris, 1565, 1585; Rouen, in-8°, 1649, sous ce titre : *Petri Aureoli Franciscani commentaria compendiosa in universam scripturam sacram*.

Mais l'ouvrage qui fait le plus d'honneur à Oriol et qui justifie sa réputation en y mettant le sceau, c'est son commentaire sur les quatre livres des sentences. Ce travail, divisé en 4 tomes, est relié en deux énormes volumes in-fol.,

imprimé en petit caractère. Saint Antonin l'apprécie en ces termes :

« Oriol a été un homme de réputation. Il a laissé un commentaire sur les sentences, dans lequel il prend des sentiments opposés à ceux des autres auteurs. Comme il s'étoit fait un point d'honneur de combattre tous ceux qui avoient traité les mêmes matières que lui, pour avoir la gloire de frayer une route nouvelle, mettant en question des points déjà décidés par l'avis unanime des théologiens, ces mêmes théologiens se sont tous réunis pour le combattre : *quia manus ejus contra omnes, sic manus omnium contra eum* (1) ». Ce n'est pas impunément que le génie dérouté le vulgaire.

Pour faire justice, dit-il, aux plaintes des lettrés et satisfaire à ses devoirs de religieux, le cardinal Sernano, de l'ordre des Frères Mineurs, fit un recueil de ces commentaires demeurés ensevelis dans les ténèbres de l'oubli, et les publia sous les auspices du souverain pontife, sous ce titre : *Commentarium in librum sententiarum, pars prima, Aureoli Ordinis minorum, archiepiscopi Aquensis, S. E. R. Cardinalis*; les deux autres parties parurent en 1605, Roma, fo.

Oriol s'étoit posé intermédiaire entre l'ange de l'école et le docteur subtil, saint Thomas et Duns Scott. En inclinant trop vers les idées de son ancien maître, il souleva l'opposition des Jacobins. Les Cordeliers, au contraire, en furent si satisfaits qu'ils ont depuis revendiqué l'honneur de l'avoir eu dans leur ordre. Le cardinal Sernano cherche à le mettre d'accord avec le docteur Capréolus, mais il n'y parvient guère, dit Wading (2).

---

(1) *De Scriptorib. eccles.*

(2) *Annales.*

L'abrégé de la bible d'Oriol ou bréviaire, fut longtemps estimé et réputé des plus substantiels et des plus instructifs. En 1581, Novellet, théologien parisien, en donna une nouvelle édition, revue avec soin et enrichie d'une table analytique.

« On a conservé, dit Carlier, à Rome, à Paris et à Verberie, un portrait de cet homme illustre. Il avoit la taille haute et avantageuse, les yeux vifs, le visage assez plein, le poil tirant un peu sur le roux. Les défauts, qu'on lui a reprochés, quand même ils seroient fondés, n'empêcheront pas qu'on le regarde comme un des grands hommes de son siècle (1) ».

---

(1) Sainte-Marthe : *Gallia Christiana*. — Cave. — Trithème et Bellarmim : *De Scriptoribus eccles.* — Dupin : *Des auteurs ecclésiastiques*. — Dutems : *Du clergé de France*. — Wading : *Bibliothæca et Annales minorum*, in-folio. — Moréri : *Dictionnaire historique*. — Bayle : *Dictionnaire critique*. — Remarq. — Michaud : *Biographie universelle*. — L'abbé Carlier : *Histoire du Valois*, etc., etc. — *Petri Aursoli omnia opera*, édition Sernano; Rome, 1595-1605, deux volumes in-folio. — Novellet : *Petri Aursoli breviarium*; Paris, 1581, in-folio.







# SUPPLÉMENT

AU SECOND VOLUME.

---

**DE LA HANTE (Etienne-Marie),**

**Financier,**

*né à Crépy-en-Valois.*

1743—1829.

Originaire d'une famille noble de Perpignan, Etienne-Marie de La Hante entra jeune encore dans l'administration des finances. Pendant une tournée qu'il faisait, comme inspecteur, dans le midi de la France, il trouva un déficit important dans la caisse d'un fermier des douanes. Ce fonctionnaire, honnête d'ailleurs, avait été compromis par son gendre, et, ayant prouvé que la valeur de ses propriétés excédait le chiffre de son déficit, il demanda quelque temps pour en réaliser la vente et se libérer envers le trésor.

M. de La Hante, pour sauver cet honnête homme de la destitution, dirigea son itinéraire vers une autre province, et, à son retour, le déficit étant comblé, il n'eut pas à faire de rapport.

Il était fermier-général lorsqu'éclata la révolution de

1789. La noblesse du Valois le choisit pour la représenter aux États-Généraux : mais il ne tarda pas à renoncer à la vie politique, qui n'était pas dans ses goûts.

Lorsque, en 1792, on procéda, par ordre du gouvernement, à la vente des propriétés ecclésiastiques, M. de La Hante s'associa avec trois autres propriétaires de Crépy pour faire l'acquisition de l'église de Saint-Thomas qui avait été déjà détruite en partie.

En 1793, M. de La Hante fut arrêté comme beaucoup d'anciens fermiers généraux, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. Il se résignait à son triste sort, lorsqu'à la sortie du tribunal il reçut de ceux qui le reconduisaient en prison un passeport pour l'étranger. Le fonctionnaire, dont l'inspecteur des finances avait sauvé l'honneur, était président du tribunal révolutionnaire, et justifia, cette fois du moins, la maxime : Un bienfait n'est jamais perdu.

Lorsque, après la chute de la Terreur, M. de La Hante revint dans son pays d'adoption, il fut nommé, par l'assemblée électorale de l'Oise, membre du Conseil des Cinq-Cents (avril 1797).

Plus tard, il fut successivement appelé aux fonctions de maire de Crépy et de membre du Conseil général de l'Oise, qu'il présida sans interruption jusqu'en 1815.

La fermeté et l'abnégation qu'il déploya en 1814, pour assurer la tranquillité et la sécurité de ses concitoyens, dans des circonstances difficiles, méritent d'être signalées. Un corps de dix mille Prussiens, se dirigeant de Soissons vers Paris, prit la route de Crépy et fut reçu en ennemi par huit cents soldats de diverses armes, qui occupaient alors la ville. Malgré le petit nombre des hommes de la garnison, on se battit longtemps dans la Grande-Rue, où plus de cent hommes furent tués et blessés de part et d'autre. Le gros de l'armée prussienne devait camper le soir même

autour de Crépy et livrer le lendemain la ville au pillage, lorsque, sur un faux avis, auquel M. de La Hante, dit-on, n'était pas étranger, les Prussiens continuèrent leur marche emmenant prisonnier le courageux magistrat qui ne fut relâché qu'après la capitulation de Paris.

Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1815, M. de La Hante se démit l'année suivante, à cause de son grand âge, des fonctions qu'il avait remplies avec autant de zèle que de désintéressement. Il vécut encore quelques années dans une douce retraite, employant sa fortune à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Il mourut le 7 mai 1829, regretté de ses concitoyens qui lui ont érigé, dans le cimetière de Crépy, un monument modeste et conforme à la simplicité de ses goûts.

---

### Le sire d'HÉLIN,

Sénéchal de Flandre et Gouverneur de Crépy,

né à Béthancourt.

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était un des officiers de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et lui servit d'auxiliaire dans sa lutte contre Philippe-Auguste. Il ravagea le comté de Clermont, le Vermandois, prit d'assaut le château de Dammartin et ne déposa les armes qu'à la trêve qui fut conclue à Grange-Saint-Arnould.

« Il visitait souvent, dit M. Tremblay, les religieuses de Morienval, se fit aimer de leur abbesse, Imberte, et de

toutes les religieuses, au nombre de plus de soixante; elles le firent nommer maire de son pays et le chargèrent de la garde des propriétés du couvent. En récompense de ses bons soins, elles lui abandonnèrent un domaine, qu'il fortifia et autour duquel se forma un village. »

Plus tard, le comte de Flandre, ayant reconnu à son tour le mérite d'Hélin, l'attacha à son service en qualité de sénéchal.

---

## HÉLYE et FRANCON,

Vidames de Gerberoy.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le vidame, *vice-domini*, était le représentant de l'autorité épiscopale, alors que les évêques étaient en même temps seigneurs féodaux. C'est à ce titre que les vidames de Gerberoy représentaient les évêques-comtes de Beauvais. Hélye remplissait cette fonction au XII<sup>e</sup> siècle, en même temps que Francon, son collègue, sous l'épiscopat de Roger de Sancerre. Lors du voyage que le pape Calixte II fit de Reims à Gisors, où il se rencontra, en 1119, avec Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, Hélye alla, comme vassal du prélat, saluer le Souverain-Pontife. L'historien de Gerberoy, Jean Pillet, raconte que ce vidame, étant tombé gravement malade, se souvint qu'il avait forcé Dom Serlon, abbé de Saint-Lucien, de lui céder pour une somme modique plusieurs redevances abbatiales. Serlon s'étant rendu à Gerberoy pour visiter Hélye malade, celui-ci se hâta de lui restituer ce qu'il lui redevait, plus les arrérages. Ayant recouvré la santé à la suite de cette restitution, il considéra son rétablissement

comme une grâce divine et alla en pèlerinage à Saint-Lucien pour remercier Dieu de sa guérison. A cette occasion, il fit de nouvelles donations à l'abbaye. « Plût à Dieu, dit le chanoine Jean Pillet, qui s'emparent encore aujourd'hui du bien des églises, imitassent le vidame Hélye, notre église ne se verroit pas dépoignée de jour en jour de ses revenus. »

Ce vidame mourut vers l'an 1166.

Francon de Gerberoy reçut de l'évêque Roger l'investiture du vidamé. Le cartulaire de l'église de Beauvais nous a conservé les actes de foi et hommage, ainsi que la convention conclue entre le vidame et le prélat.

« Monseigneur, dit Francon, j'ay dessein d'observer en toutes choses et avec une fidélité entière les promesses que je vous ay faites et je me garderay bien de manquer en quoy que ce soit à mon serment. Je ne vous présenteray aucun héritier ny à l'Evesque de l'église de Beauvais qui vous succédera, et même personne ne s'y offrira de mon ordre, à moins que vous ou votre successeur ne luy ayez commandé ou conseillé auparavant, ou que l'un de vous deux ne l'ait accordé à ma prière, pourvu que ce successeur s'oblige à la même chose que vous allez faire maintenant. »

La convention de l'évêque était ainsi conçue :

« Francon, je ne ferai aucun dommage à vostre château de Gerberoy, et quand je sçauray qu'il sera en péril, je tâcheray de l'en retirer et de le deffendre, pourvu que vous me soyez fidèle; et mesme quand vous m'aurez trahy en quelque chose, eu égard à ce serment, je vous avertiray ou ferai dire que vous vous corrigiez, et auray patience durant deux quarantaines pour voir si vous ne vous reconnaitrez pas. Que si vous le faites, ou j'accepteray votre amendement, ou je vous pardonneray entièrement, et dans la suite je vous tiendray ma parole, pourvu que vous ne deffendiez pas ce château de Gerberoy à mon préjudice,

que vous n'empeschiez pas d'y entrer les hommes que j'y enverray pour le conserver, et que vous me gardiez avec toute sorte de fidélité les promesses que vous m'avez faites et les conventions dont nous sommes demeurez d'accord. »

Ces documents prouvent que le vidamé était une fonction viagère, mais que les vidames cherchaient à désigner leur successeur, sauf à prendre l'agrément de l'évêque : de plus que l'évêque avait besoin du vidame, représentant le bras séculier, là où la puissance de l'officialité du diocèse ne pouvait se faire sentir, à Gerberoy surtout qui, par sa position à la frontière du Beauvaisis et de la Normandie, était exposé à de fréquentes excursions et avait besoin d'être maintenue par les armes. C'est ce qui explique la convention de l'évêque Roger, beaucoup plus humble dans sa tenue que celle du vidame Francon.

Ces deux personnages moururent vers la même époque, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

---

### **Adrien de HEU,**

*né à Grandvilliers.*

Avocat au Parlement de Paris, il fut nommé, en 1552, lieutenant-général de la Prévôté de Grandvilliers. Parmi ses descendants, M. Victor Tremblay cite Claude de Heu, licencié ès-lois, avocat, conseiller et prévôt royal à Grandvilliers, en 1576; Charles de Heu, chanoine de Gerberoy, élu doyen du chapitre, en 1590; Adrien de Heu, conseiller au bailliage et siège présidial d'Amiens, en 1597.

Un autre Adrien de Heu, né également à Grandvilliers,

fut élevé par un de ses oncles, curé de la paroisse de Saint-Severin, à Paris, qui voulait lui céder sa cure. Il préféra l'état monastique, entra dans l'ordre des Minimes, et mourut dans leur couvent d'Abbeville en 1649.

---

## HÈVRE, Négociant et Publiciste,

*né à Méru.*

1771 — 1848.

Il possédait une créance sur les domaines du prince de Conti et n'a pas cessé, depuis la rentrée des Bourbons jusqu'à sa mort, de publier des mémoires pour en réclamer le remboursement. Chacun de ses écrits portait pour épigraphe : *le Roi le saura*. Voici les titres de ces opuscules :

1° *Plainte en forfaiture* ou lésion commise au préjudice des créanciers titulaires de Conti. Paris, Huzard, 1828.

2° *Appel public à toute justice humaine* sur une spoliation commise par le Trésor sur la vente des bois faisant partie du domaine de Conti, 1 vol. in-8°; 1831.

3° *Fol, prévarication et forfaiture* des règles financières des domaines du Trésor, dénoncés à Sa Majesté Louis-Philippe et à la Chambre des Députés, in-4°; 1832.

4° *Ça finira-t-il?* Elle est bien longtemps à venir la justice sur la spoliation de la succession de Conti; mais *le Roi le saura!* in-f°; 1835.

5° *Le Mensonge deviendra-t-il vérité* ou la fraude sera-t-elle canonisée dans notre siècle de prodiges et à prestiges? in-f°; 1835.



6° *Dépouille d'une famille française ou dix années de déception*, in-4°; 1841.

7° *Ma dernière barricade contre l'iniquité*, in-4°; 1841.

8° *Dernière tentative d'obtenir justice sans procès*, in-8°; 1846.

Ce requérant maniaque est mort en 1848.

---

## **HOROY (Louis), dit MONTAGNE,**

Chef de bataillon (1),

*né à Mouy-sur-Thérain.*

1766—1799.

Louis Horoy fut le chef des volontaires de l'Oise en 1792, alors que les patriotiques populations de ce pays s'armèrent au cri : *La Patrie est en danger*. Nous compléterons la notice consacrée à cet illustre guerrier par un résumé de l'histoire des volontaires de l'Oise, extrait de l'ouvrage publié par M. Ad. Horoy sur la 13<sup>e</sup> demi-brigade dans laquelle ils furent incorporés. Trente-sept de ces braves existaient encore au mois d'octobre 1862; mais, comme leur nombre diminue chaque jour, nous avons cru devoir payer un tribut à la mémoire de tous.

Le premier Consul, dans un arrêté en date du 20 mars 1801, avait prescrit que, dans chaque chef-lieu de département, il serait élevé une colonne nationale sur laquelle seraient gravés les noms des braves défenseurs de la patrie.

---

(1) Voir sa notice, tome II, page 189.

Ce projet ne put être exécuté, non plus que l'édification du *Temple de la Gloire*, qui est devenu l'église de la Madeleine. C'est l'arc-de-triomphe de l'Etoile, où sont gravés les noms des généraux de la République et de l'Empire, qui est devenu le Panthéon de nos illustrations militaires.

Au mois de septembre 1792, une levée de 30,000 hommes fut décrétée pour la formation d'un camp destiné à renforcer les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Le département de l'Oise fournit à cette levée un contingent de 1,397 volontaires ainsi répartis :

Pour le canton de Mouy, 84, dont 39 pour Mouy; les autres étaient domiciliés à Bury, Catenois, Heilles, Liancourt, La Neuville-en-Hez et Saint-Félix.

Une première compagnie armée partit de Beauvais pour Reims, le 9 septembre 1792, sous les ordres du capitaine provisoire Antoine-Robert Leborgne. Elle se composait de 129 volontaires.

La deuxième compagnie armée, partie de Beauvais pour Reims, le 18 septembre 1792, avait pour capitaine J.-Nicolas Lemaire, de Gerberoy. Elle comptait 103 volontaires appartenant aux communes de Gerberoy, Songeons, Bui-court, Hanvoile, Crillon, Cuigy, Mothois, Martincourt, Saint-Quentin-des-Prés, Hécourt, Ons-en-Bray, Villers-Saint-Barthélemy, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray, Lhéraulle, Villers-sur-Bonnière, Saint-Pierre-ès-Champs, La Chapelle-aux-Pots et Verderel.

La troisième compagnie de volontaires, partie de Beauvais pour Reims, le 23 septembre 1792, était de 100 hommes commandés par Tallon, prêtre démissionnaire. Ils appartenaient aux communes de Tillé, Fontaine-Saint-Lucien, Lafraye, Nivillers, Oroër, Velennes, Troissereux, Milly, Notre-Dame-du-Thil, Saint-Omer-en-Chaussée, Hautépine, Bonlier, Bracheux, Fouquerolles, Haudivillers, Mouchy-le-Châtel, Lihus et Beauvais.

La quatrième compagnie partit de Beauvais pour Reims, le 28 septembre, sous les ordres de Jean-Louis Leclerc, capitaine. Elle comptait 97 volontaires, de Bailleux, Cauvignies, Hermes, Villers-Saint-Sépulcre, Abbecourt, Silly, Ponchon, Hodenc-l'Évêque, Bresles, Sainte-Genève, Beauvais, La Chapelle-Saint-Pierre, Laboissière, Noailles, Fay-Saint-Quentin et Therdonne.

La cinquième compagnie armée, forte de 87 volontaires, partit de Beauvais pour Reims, le 30 septembre 1792, sous les ordres de Louis Lesueur, d'Hodenc-en-Bray, capitaine. Les autres, sous-officiers, caporaux et soldats, étaient de Savignies, Fouquenies, Hodenc-en-Bray, La Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Just-des-Marais, Saint-Paul, Villebray, Auneuil, Auteuil, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Sulpice, Blacourt, Senantes et Villers-sur-Auchy.

Une compagnie de volontaires, dite compagnie armée de Chaumont, partit de Beauvais, le 19 septembre, sous les ordres de Michel Camel, capitaine. Le contingent de Chaumont comptait 56 hommes; les autres étaient des communes d'Andeville, Hénonville et Villeneuve-le-Roi.

Les citoyens composant la deuxième compagnie du district de Crépy-en-Valois, dite de Verberie, étaient au nombre de 88, appartenant aux communes de Verberie, Rhuis, Crépy, Compiègne, Villeneuve-sur-Verberie, Noël-Saint-Remy, Saintines, La Croix-Saint-Ouen, Marolles, Acy et Néry. Elle était commandée par le capitaine Jean-Thomas Sauvage, dit Colombier, de Verberie.

Un détachement de la troisième compagnie du district de Crépy, fort de 40 hommes, partit de cette ville, le 21 septembre 1792, sous la conduite de Charles Moisy, sergent-major. Les 40 volontaires dont il se composait étaient de Silly-le-Long, Nanteuil, Vez, Neufchelles et Fresnoy-la-Rivière.

Un autre détachement de la troisième compagnie, formé des 27 volontaires des villages de Morierval, Fresnoy-la-Rivière, Bonneuil, Eméville et Gillocourt, rejoignit le précédent à Reims. Il partit de Crépy le 22 septembre 1792.

La liste des enrôlés volontaires du district de Clermont s'élève au chiffre de 136 hommes, commandés par le capitaine Louvet, de Clermont; Moittier, de Saint-Just, capitaine en second; Brovillé, de Liancourt, 1<sup>er</sup> lieutenant; Brajeux, de Saint-Just, 2<sup>e</sup> lieutenant; Dufay, de Clermont, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant; Maupin, de Clermont, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant; Tremery, de Liancourt, 3<sup>e</sup> sous-lieutenant, et Dumont, de Clermont, cornette. Le contingent appartenait aux communes de Clermont, Saint-Just, Liancourt, Faysous-Clermont, Bury, Catenoy, Ravenel, Sacy-le-Grand, Ansauvillers, Plainval, Breuil-le-Vert, Fitz-James, Neuilly, Monchy-Saint-Eloi, Angy, Cambronne, Hondainville, Erquery, Noroy, Avrechy, Béthencourt, Bailleul-le-Soc, Agnetz, Pontpierre, Ansacq, Lieuvillers, Laigneville et Fourneval.

Les volontaires du district de Breteuil, partis de cette ville le 15 septembre, étaient au nombre de 102, appartenant aux communes de Breteuil, Maisoncelles, Noyers, Viefvillers, Saint-André-Farivillers, Caply, Sainte-Eusoye, Froissy, Auchy-la-Montagne, Falloise, Thury, Campremy, Flens, Vendeuil, Farivillers, Mesnil-Saint-Firmin et Gannes.

Les volontaires du district de Grandvilliers, au nombre de 39, étaient commandés par Hippolyte Roche, de Formerie, capitaine. Les enrôlés étaient d'Esquenne (Somme), de Dammeraucourt, Sommereux, Gaudechart, Marseille, Beauvais, Lavacquerie, Formerie, Cempuis, Romescamps, Loueuse, Blargies, Criquiers (Seine-Inférieure), Héricourt, Bouvresse, Wuil-en-Eglise (Somme), Fecamps-en-Caux, Gaillefontaine et Anci-le-Château.

Un état nominatif des volontaires nationaux composant la

première compagnie du district de Noyon, partie le 11 septembre, comprenait 106 hommes, dont 102 fusilliers armés et trois sous-officiers, commandés par le capitaine Barthélemy Philipot.

La seconde compagnie, comprenant 103 fusilliers armés, avait pour capitaine provisoire Louis Marin, le frère d'armes de Louis Horoy, et qui, plus heureux que lui, a pu échapper à une mort prématurée, et conquérir le haut grade et le titre dus à son courage et à son mérite.

La troisième compagnie de Noyon, forte de 105 hommes, avait pour capitaine provisoire Claude Danglier, et pour sous-lieutenant Jacques-Barthélemy Marin.

Il ne manque à ces états nominatifs que la liste des enrôlés volontaires du district de Senlis. D'après quelques renseignements recueillis par M. Ad. Horoy auprès de M<sup>m</sup>e veuve Albant, qui les tenait de son mari, un des volontaires de 1792, M. René de Girardin (1), propriétaire du château d'Ermenonville, fut le chef du bataillon de Senlis. M. Leclerc en fut le porte-drapeau. Les engagés volontaires d'Ermenonville et des environs furent invités à dîner au château et reçurent chacun 25 francs pour entrée en campagne. Les demoiselles du pays reçurent également du maître de la maison l'invitation suivante, qui prouve qu'on parlait alors gaîment pour la guerre :

« MESDEMOISELLES,

« Vous êtes invitées à vous réunir ce soir pour embellir le bal que le citoyen de Girardin nous donne dans son salon.

« C'est au milieu des plaisirs que vous recevrez nos adieux.

« Partant pour la gloire, à la guerre comme en amour,

(1) Voir ce nom.

on peut ramasser des lauriers. C'est le moyen de vous plaire, car les belles aiment les guerriers.

« Signé : LÉGER ALBANT. »

La commune de Clermont avait aussi fait des sacrifices pour équiper ses volontaires. Une délibération du conseil, en date du 31 août 1792, accorde une haute paie de cinq sous par jour aux citoyens qui s'enrôleront pour la défense de la patrie.

Les registres municipaux font aussi mention du don patriotique fait par le citoyen Sellier, juge au tribunal du district, lequel s'engagea à donner au premier Clermontois qui s'enrôlerait pour le camp de 30,000 hommes, « son habit, sa veste, sa culotte et ses guêtres d'uniforme, ensemble, son sabre. » Cette prime fut gagnée par le sieur Charles Longuet, tailleur d'habits.

Comme on le voit, les enrôlés volontaires de 1792, dont un de nos compatriotes, le peintre Couture, de Senlis, a fait le sujet d'un magnifique tableau, portaient pour la guerre avec l'élan et le patriotisme dictés par l'amour de la patrie. Si tous n'ont pas eu la gloire de voir leurs noms tirés de l'oubli, ils devront du moins à M. Ad. Horoy d'avoir une épitaphe nominative, et d'être inscrits dans le livre qui doit perpétuer leur mémoire.

En accomplissant ce devoir collectif, l'auteur de l'histoire des enrôlés volontaires de l'Oise devait naturellement s'attacher de préférence à celui qui personnifie le mieux l'héroïsme de cette époque, au général Horoy, dont voici les glorieux états de service :

Né le 11 mai 1766. Engagé volontaire au régiment des gardes-françaises le 19 mars 1785; grenadier, le 1<sup>er</sup> septembre suivant; caporal, le 1<sup>er</sup> juillet 1786; sergent, le 5 octobre 1787; licencié le 5 août 1789, après la prise de la Bastille.

Décoré, le 30 septembre 1789, de la médaille d'or et du

brevet de vainqueur de la Bastille, signé par Bailly, maire de Paris, et La Fayette, commandant général de la garde civique.

Entré, avec le grade d'officier instructeur, dans la garde nationale parisienne, le 24 juin 1790.

Rentré dans sa famille à Mouy.

Commandant de la garde nationale du canton de Mouy, le 1<sup>er</sup> avril 1792.

Enrôlé volontaire pour le service de la patrie, le 4 septembre 1792; nommé capitaine des grenadiers à l'élection, à Beauvais, le 27 septembre 1792; choisi, après examen, comme commandant du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Oise, le 11 octobre 1792; nommé chef de brigade provisoire le 5 fructidor an II (22 août 1794); mort glorieusement au siège d'Acre, en Syrie, le 20 floréal an VII (9 mai 1799).

Il fit les campagnes suivantes : Armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, 1792-1793; d'Italie et d'Égypte, 1794-1799.

Au départ des bataillons des volontaires de Beauvais, le citoyen Dupré, chef du district, leur adressa une allocution patriotique à laquelle les enrôlés volontaires répondirent par le cri : *Five la Nation !*

Le 5<sup>e</sup> bataillon, commandé par Louis Horoy, après s'être rendu au camp de Reims, fut dirigé sur l'armée du Nord, commandé par Dumouriez. En 1793, il assista au siège de Maestricht et aux opérations destinées à couvrir les places de Landreciès, Avesne et Maubeuge. Incorporé dans la division Fromentin, il concourut, le 25 avril 1794, à l'attaque de Maroilles, où il se couvrit de gloire. C'est là que son chef, Louis Horoy, reçut le baptême du sang. Au moment où il chargeait un corps d'Autrichiens, il reçut en plein visage une balle qui lui traversa la joue. Le sous-lieutenant Marin, son compatriote, eut la jambe droite traversée par une balle.

Le conseil d'administration du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Oise rendit compte, au comité de Salut public, du combat de Maroilles dans une lettre fière et hautaine, où il se plaint d'avoir manqué d'artillerie, et où il en demande aux représentants de la nation, en ajoutant que s'ils doivent prendre les canons sur l'ennemi, on ordonne que le bataillon soit placé au poste d'honneur.

Cette lettre est signée MONTAGNE, *chef de bataillon*.

Il faut expliquer ici pourquoi le citoyen Louis Horoy avait changé de nom. S'appeler Louis était déjà une mauvaise note, puisque c'était le prénom du roi; mais s'appeler *Horoy*, c'était, par une consonnance monarchique, offenser les oreilles des patriotes. Des clubs s'étaient organisés dans l'armée du Nord. Le président de celui de Maroilles était le capitaine Talon, ancien curé d'Audivillers. On fit observer dans une séance que le chef de bataillon Horoy, ancien protégé de la famille de Conti, ancien sous-officier aux gardes-françaises, et portant un nom royaliste, dédaignait d'assister au club. Il fut cité à la barre et invité à changer de nom. S'étant refusé à cette injonction, il fut dénoncé au comité de salut public et dut se faire délivrer un certificat de civisme par les officiers de son bataillon.

Toutefois, le ministre de la guerre, voulant éviter de nouvelles allusions, enjoignit au commandant Horoy de prendre le nom de *Montagne*, qui était un parfum révolutionnaire et flattait les représentants radicaux de la Convention.

Le 5<sup>e</sup> bataillon de l'Oise et celui des volontaires de Beauvais furent incorporés, le 20 août 1794, dans la 49<sup>e</sup> demi-brigade, et le commandant Montagne fut promu, par le général de division Montaigu, au grade de chef de brigade provisoire. La 49<sup>e</sup>, commandée par Louis Montagne, fut, selon son désir, placée au poste d'honneur au siège de Maestricht : elle monta la première à l'assaut et prit place en



tête de la colonne, lors de l'entrée des troupes dans la ville.

Les revers éprouvés par l'armée de Sambre-et-Meuse par suite de l'immixtion des représentants du peuple dans les ordres militaires, nuisirent à l'avancement du commandant Montagne à qui l'on contesta le nouveau grade qui lui avait été conféré provisoirement. En apprenant sa disgrâce, le brave commandant dit à son lieutenant de grenadiers : « Marin, souvenez-vous qu'il faut la force au cœur, à l'âme la noblesse, et qu'on peut et doit tout braver quand on a la conscience d'avoir fait son devoir. »

Redevenu chef de bataillon, Louis Horoy, qui avait repris le nom de sa famille, entra dans la 13<sup>e</sup> demi-brigade et mérita les notes suivantes du général Ledoyen qui la commandait :

« Plein de zèle, d'activité, d'intelligence et d'instruction, honnête homme, bon patriote.

« Excellent officier, remplira bien les devoirs de sa place, quelle qu'elle soit. »

En 1795, le commandant Horoy est attaché à l'armée de Paris, sous les ordres du général Bonaparte. Son bataillon arriva le lendemain de la journée du 19 vendémiaire, où le futur Empereur canonna les Jacobins retranchés dans l'église Saint Roch.

La 13<sup>e</sup> demi-brigade, dont Louis Horoy commandait le 3<sup>e</sup> bataillon, fit partie de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1797, et fut cantonnée à Milan. Elle fut décimée pendant les massacres de Vérone, auxquels on a donné le nom de *Pâques véronaises*, et qui furent aussi sanglants que les *Vépres siciliennes*. Elle passa ensuite dans la division Baraguey-d'Hilliers, et fut désignée par un arrêté du Directoire exécutif pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Lors du débarquement à l'île de Malte, le commandant Horoy et le lieutenant Marin se couvrirent de gloire et furent cités à l'ordre du jour.

Incorporée dans la division Menou, la 13<sup>e</sup> demi brigade débarque une des premières sur la côte d'Afrique, 30 juin 1798, et arrive le même jour à Alexandrie. Le lieutenant Marin soutint le général Menou lorsque ce dernier fut blessé à l'assaut de la place, près de la colonne de Pompea. Il fut promu, à la suite de cette brillante journée, au grade de capitaine.

Après la bataille des Pyramides, où son bataillon fit partie de ces formidables carrés, citadelle de fer, contre laquelle vint se briser la cavalerie des Mamelucks, Louis Horoy fut chargé d'occuper la place de Damiette, qui commandait la principale embouchure du Nil. Le 14 octobre, il reçut l'ordre de rejoindre sa division cantonnée au vieux Caire.

Pendant que Bonaparte faisait les préparatifs de la campagne de Syrie, les savants attachés à l'expédition d'Egypte accompagnaient le général en chef à l'isthme de Suez, et le citoyen Le Père, ingénieur, reçut l'ordre d'étudier le rétablissement de l'ancien canal ouvert par les Pharaons et les Ptolémées.

En recevant le rapport de la commission, Bonaparte dit : « La chose est grande, ce n'est pas moi qui pourrai l'accomplir, mais le gouvernement turc trouvera peut-être un jour sa conservation et sa gloire dans l'exécution de ce projet. » Paroles prophétiques qui, grâce à l'initiative persévérante de M. F. de Lesseps, seront réalisées sous le règne de Napoléon III.

La 13<sup>e</sup> demi-brigade paya de sa personne pendant la révolte du Caire. Elle fit ensuite partie de la division Lannes et prit part à la prise de Gaza, où sept ou huit mille hommes furent passés au fil de l'épée par les cavaliers de Murat. L'accumulation des cadavres engendra la peste, qui étendit bientôt ses ravages dans l'armée cantonnée autour de Jaffa. Ce terrible épisode a fourni au peintre Gros, élève de David, le sujet d'un tableau plus émouvant encore que celui de la

bataille d'Eylau, où du moins nos braves soldats trouvèrent une mort plus glorieuse.

On sait combien le siège d'Acre coûta de temps et de peine à Bonaparte. Huit assauts livrés en six semaines n'avaient pu triompher de la résistance des assiégés fanatisés par le pacha Djeddar. Enfin, quand la brèche fut ouverte, arrivé devant la colonne des grenadiers, dont le chef, le général Rambeaud, venait d'être tué, Berthier appelle Horoy, qui depuis sept ans commandait cette légion formée en partie des volontaires de l'Oise, et lui dit : « Brave Horoy, à vous est réservé l'honneur de succéder au valeureux Rambeaud et de conduire au feu les héroïques grenadiers de la 13<sup>e</sup> demi-brigade. »

Electrisé par ces paroles, Horoy, que ses soldats venaient de saluer du titre de général, donna le signal de l'assaut. Jamais les volontaires de l'Oise ne se montrèrent plus intrépides. Marin, Mauborgne, François Vaucher, de Bresles, Onézime Vaucher, se couvrent de gloire; mais, au moment où la colonne va pénétrer dans l'enceinte du palais de Djeddar, son chef valeureux tombe frappé d'une balle à la nuque. La blessure était mortelle.

Le général en chef Bonaparte, accompagné de son chef d'état-major, vint à l'ambulance visiter les blessés. Arrivé au lit d'Horoy, il regretta de ne pouvoir confirmer le grade de général que Berthier lui avait conféré avant le combat, et, voulant du moins honorer sa mémoire, il ordonna qu'un des forts que l'on construisait au Caire porterait le nom du brave Horoy.

Les termes dans lesquels le général Berthier annonça au citoyen Honoré Horoy la mort de son frère et la lettre écrite à la famille du commandant par son compagnon d'armes Marin, témoignent des regrets que la perte de Louis Horoy excita dans l'armée.

## HUGUES DE BEAUVAIS.

XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était gouverneur, *educator*, du roi Robert-le-Pieux, et composa un savant *Traité sur le corps et sang de Jésus-Christ*, pour réfuter les erreurs théologiques de l'hérésiarque Béranger. Il encourut la disgrâce de la reine Constance qui, pour se débarrasser de lui, le fit tuer en 1022.

---

## INGRAND (François-Pierre),

Député à la Convention.

Il fit partie de cette assemblée parlementaire, puis fut nommé inspecteur des forêts en résidence à Beauvais.

Compris dans la loi sur les régicides, il s'embarqua, en 1816, pour l'Amérique, où il mourut peu d'années après.

---

## Jacques DES ISLES,

né à Senlis.

Pierre de l'Estoile, dans son *Registre-Journal du règne de Henri IV* (1), raconte que le lundi 19 décembre 1605,

---

(1) Collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*; Paris, Didier, éditeur.

comme le roi, revenant de la chasse, passait à cheval sur le Pont-Neuf, un fol, ayant un poignard nu sous son manteau, se précipita sur le roi qui, étant parvenu à le saisir, le secoua rudement jusqu'à ce qu'on eût arrêté le criminel. Interrogé sur ce qu'il voulait faire, il répondit qu'il voulait tuer le roi, parce qu'il lui détenait injustement son bien et la plupart de son royaume : il débita encore d'autres folies, puis se mit à rire en disant qu'il avait dû faire au roi une grande peur.

« Ce fol, ajoute Lestoile, s'appelait Jacques des Isles, natif de Senlis, praticien et procureur audit lieu, et transporté dès longtemps de son esprit; lequel, à cette occasion, selon la déposition des procureurs même dudit Senlis, avoit été chassé de leur siège et l'en avoient ôté comme fol et furieux. On ne laissa toutes fois de procéder contre lui, comme un criminel de lèse-majesté au premier chef, et le vouloit-on envoyer au gibet, tout fol qu'il étoit, pour ce qu'on disoit que la graine de ces fols-là n'étoit point de garde, et que leurs folies étoient par trop dangereuses et préjudiciables à l'Etat; mais le roy ne le voulut jamais permettre, disant qu'il en faisoit conscience, pour ce qu'il avoit bien reconnu que c'étoit un vrai fol, et qu'il falloit donner encore celle-là à la saison qui étoit fertile. Et là-dessus, Sa Majesté rappela le conte qu'on lui avoit fait d'un homme d'apparence, lequel, avec un beau manteau de peluche qu'il avoit, s'étoit jetté le dimanche auparavant de dessus de Pont-Neuf même dans l'eau et s'étoit noyé. »

Les ecclésiastiques allèrent au Louvre féliciter le roi de ce qu'il avait échappé au danger. Le lendemain, on chanta un *Te Deum* pour remercier le ciel de cet heureux événement.

**ISORÉ (Jacques)**, Conventionnel,

*né à Bailleval, près de Liancourt.*

1768 — 18..

Ce personnage joua sous la Révolution un rôle important. Comme tous les hommes politiques de cette époque, il a eu ses apologistes et ses détracteurs. Né le 16 janvier 1768 au petit village de Bailleval, près de Liancourt, il s'occupa d'abord d'agriculture, et fut élu, en 1790, président du district de Clermont. Deux ans plus tard, il était nommé député à la Convention nationale. Il s'y fit remarquer bientôt par son attachement aux principes républicains et par la sincérité de ses convictions.

Lors de l'appel nominal sur le vote à émettre relativement à Louis XVI, il se borna à dire : « La loi est mon guide, et, malgré ma répugnance naturelle, je vote pour la mort. » Humanitaire par principe, il n'eut pas le courage de braver l'opinion qui était alors hostile au souverain, et sa répugnance céda devant ce qu'il croyait être le salut du pays. Le Comité de la guerre ne tarda pas à le désigner comme un des commissaires chargés de représenter la Convention à l'armée du Nord. Il pourvut aux besoins de l'armée, au service des vivres et des magasins, et par son intelligence et son activité parvint à faire lever le blocus de Maubeuge et à opérer l'heureuse diversion exécutée par l'armée du Nord, qui assura le gain de la bataille de Wattignies.

Après cette rude campagne, il demanda son rappel et revint prendre part aux travaux de la Convention. Il fut nommé secrétaire du Comité de l'agriculture et des finances

présidé par Carnot, et fut chargé de la surveillance des approvisionnements de Paris. Après la session conventionnelle, Isoré rentra dans la vie privée. Nommé président d'administration dans son canton, il fut chargé par le Directoire des fonctions de commissaire central des contributions du département de l'Oisc.

On lui doit la conservation des archives municipales et de beaucoup de documents curieux pour l'histoire locale. Ce service rendu lui attira le ressentiment de quelques obscurantistes qui l'accusaient d'avoir dérobé des pièces importantes.

Révoqué de ses fonctions lors de la révolution du 18 brumaire, il retourna à sa charrue et commença son *Traité de la grande culture des terres*. Nommé maire de sa commune, il fut destitué en 1814, et, bien qu'il n'eût pas accepté de fonctions pendant les Cent-Jours, il n'en fut pas moins exilé en Belgique lors de la seconde Restauration.

Rentré en France le 8 décembre 1818, il vécut dans la retraite, s'occupant exclusivement de travaux agricoles. Les Biographies générales ne mentionnent même pas le nom d'Isoré, et l'oubli dans lequel s'écoulèrent les dernières années de sa vie, laisse même ignorer la date de sa mort.

---

### Jean d'AVESNES.

Il délivra la forêt de Compiègne d'un dragon monstrueux qui dévorait bêtes et gens. Voici comment le chroniqueur, Jean du Quesne, raconte cet exploit :

« Passant ledict chevalier par Compiengne pour aller à

Paris, il entra dans un grant forest : là rencontra ung messagier qui accouroit le grant chemin moult effrayé. Si luy cria qu'il s'arrestast; mais le messagier dit qu'il n'oseroit car ung grant et horrible serpent le chassoit pour dévorer; le messagier n'eut pas fini ses parol'es quand Jehan vez le serpent approuchier gueulle basse, de laquelle yssoit (sortait) grant fumée, sy affuta Jehan sa lance et alla vers le serpent pour le rencontrer, qui contre luy leva les oreilles, estendit le col et rafrongna sa hure.

« Jehan se signa, et soy confiant en Dieu, fery (frappa) le serpent si durement qu'il le trespercha (transperça) tout oultre, et entra sa lance plus d'un grant pied en terre, dont la cruelle beste en mourout à grant détresse débattoit ses ordes (sales) entrailles, fretilloit la queue, jectoit venin, souffoit de paine, et s'esprovoit au tressaillir, cuidant (croyant) eschaper, ce dont Dieu le garda; mais lui convint cepandre son sang tellement que mort s'en ensuivy. »

« Il y a lieu de croire, ajoute le chroniqueur, que ce serpent étoit le dernier de sa race, car oncques depuis ne vit en cet incomparable forêt aucun animal venimeux.

**Jean de JANDUN**, Philosophe et Historien.

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il habitait Senlis, sa ville natale, à la suite d'une excommunication que le pape Jean XXII avait fulminée contre lui, pour avoir soutenu Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, contre le Saint-Siège. Pendant qu'il goûtait dans cette petite ville les plaisirs de la villégiature, il reçut d'un philosophe, son confrère, une lettre déclarant que Paris



était la seule ville où l'on pût vivre : « Avouez-le, disait le docteur en style amphigourique, *être* à Paris, c'est *être* dans le sens *absolu* ; *être* ailleurs, c'est *être* *accidentellement*.

Jean de Jandun répondit qu'un honnête homme peut vivre partout, et à Senlis mieux qu'ailleurs, puisque le pain y est excellent, les vins abondants, la température salubre, et qu'on y voit, chose rare à Paris, des rues pavées.

Cette réponse, communiquée à un admirateur passionné de la capitale, amena une réplique. Le contradicteur plaçait Paris au-dessus de toutes les villes du monde, et particulièrement de Senlis, connu seulement par la persistance de ses mouches et les concerts perpétuels de ses grenouilles.

Reprenant de nouveau la plume, Jean de Jandun prouva que les agréments de Senlis n'enlevaient rien à ceux de Paris et qu'on pouvait faire un éloge de cette grande cité sans méconnaître les charmes des autres villes.

Ce traité a été analysé avec une grande lucidité par M. Hippolyte Cocheris, bibliothécaire à la Bibliothèque mazarine, dans un opuscule tiré à 25 exemplaires, et intitulé *Lebeuf, sa vie et ses œuvres*.

« Le Traité, dit M. Cocheris, commence par un hommage rendu à l'Université de Paris et aux quatre Facultés de philosophie, de théologie, de décrets et de médecine. L'auteur y vante l'enseignement des philosophes de la rue du Fouare, de ces sages qui démontrent la logique, révèlent les mystères de la nature terrestre et céleste, expliquant les abstractions de la métaphysique, indiquant les résultats certains obtenus par les mathématiques dans leurs rapports avec l'astronomie, la musique et l'optique, et apprennent enfin à régler les mœurs de l'individu, l'économie de la famille et le gouvernement des États.

« Les éloges que l'auteur décerne aux professeurs de théologie de la très-paisible rue de Sorbonne, sont moins sincères, on sent qu'il flatte des adversaires, non des amis. Il leur donne

les titres de satrapes divins, de pères vénérables; il glorifie leur éloquence persuasive et le succès de leurs prédications; mais... il y a un mais : il s'étonne que des théologiens, qui protestent d'une aveugle soumission aux dogmes de la foi catholique, soutiennent si aisément le pour et le contre dans toutes les questions. Son admiration pour les professeurs de décrets de la rue du Clos-Bruneau est plus vive; il fait ressortir l'importance de ces cours suivis avec ardeur par une foule nombreuse, et il montre quelle reconnaissance méritent les jurisconsultes qui sont les auteurs, les interprètes et les défenseurs des lois.

« L'enthousiasme de l'auteur pour les médecins ne connaît pas de bornes; les médecins sont créés par Dieu pour nous secourir; ils extirpent les principes des maladies, délivrent les moribonds des terreurs d'une mort prochaine et les font renaître à l'ineffable douceur de vivre. On les reconnaît, dit-il, à leur habit précieux et à leur bonnet doctoral; on les voit en si grand nombre dans les rues que ceux qui en ont besoin peuvent aisément les rencontrer. Quant aux apothicaires, ils habitent le Petit-Pont, et, comme les pharmaciens de nos jours, étalent aux yeux du public des vases remplis d'aromates.

» Dans la seconde partie de son traité, Jean de Jandun s'occupe des églises de Paris. Il s'étend avec complaisance sur la beauté incomparable de la cathédrale et sur les richesses inouïes agglomérées dans la Sainte-Chapelle. La description de ce riche sanctuaire que l'élégance de sa structure, la transparence de ses vitraux, le fini de ses peintures et la multiplicité de ses ornements faisaient comparer alors à l'une des plus belles salles du Paradis, amène l'auteur à parler du palais; ce fameux palais, demeure des rois et siège du parlement, célèbre par sa table de marbre et sa grand'-chambre.

« Sortant de la cité, il se dirige vers les Champeaux où

s'élèvent les Halles. Ce foyer de l'industrie au XIV<sup>e</sup> siècle excite sa curiosité. Les salles basses sont remplies de draps, de fourrures, de soieries, d'étoffes sans nombre que la langue latine est impuissante à désigner ; une immense galerie occupe l'étage supérieur ; on y expose des couronnes, des bonnets, des peignes, des bésicles, des ceintures, des bourses, des gants, des colliers, et beaucoup d'autres objets dont les noms sont intraduisibles en latin.

« L'éloge de Paris ne serait pas complet si l'auteur ne signalait la beauté des hôtels et leur nombre incalculable. Il ne saurait omettre davantage les maisons habitées par les ouvriers ; là des imagiers, des peintres, des sculpteurs ; ici des fabricants d'armes de guerre : épées, lances, flèches, arcs, boucliers, cuirasses et casques ; des selliers, des harnacheurs ; plus loin, des boulangers experts à varier la forme et la qualité de leurs pains.

« Sur le Grand-Pont retentit le marteau des orfèvres qui fabriquent les vases d'or, d'argent, d'étain et de cuivre ; dans le quartier latin, demeurent les parcheminiers, les écrivains, les enlumineurs, les relieurs qui conservent et décorent les produits de la science.

« Jean de Jandun n'a pas voulu terminer son panégyrique sans apprécier le caractère du parisien au XIV<sup>e</sup> siècle. Il était d'un caractère modéré, mais plutôt irascible qu'apathique ; affable et enjoué ; il devenait facilement bouffon et vantard ; d'une taille moyenne, ni trop fort ni trop faible, il affrontait également la fatigue des fonctions civiles et les périls de la guerre. Quant aux parisiennes, il aime à croire que, malgré leur luxe, les modes indécentes de leurs vêtements et la beauté de leurs visages, elles n'en conservent pas moins leur dignité de matrones et d'épouses. Si quelques-unes s'écartent des voies de la sagesse, il prie Dieu de les y ramener.

« On ne peut être ni plus galant ni plus chrétien. »

**LANCELOT (l'abbé),**

Chanoine de la Cathédrale de Beauvais.

15.. — 1643.

C'est peut-être à ce respectable ecclésiastique que Beauvais doit une des trois appellations traditionnelles qui la qualifient de « ville puante, sonnante et mal disante. » L'abbé Lancelot aimait à versifier, et dans une de ses poésies légères, il raille un sonneur des rues alors en réputation, et qu'on appelait *le Clocheteux de Beauvais*. Le carillon des paroisses ne suffisant pas à convoquer les fidèles aux offices, le clocheteux parcourait tous les quartiers de la ville, la veille des fêtes, ou pour inviter les paroissiens à se rendre au catéchisme ou à la prédication.

Ecoutez l'écho de sa sonnerie, tel que nous l'a conservé après plus de deux siècles la muse à grelots du chanoine Lancelot :

Dredin, dredin, dredin, dredin,  
 Drelin din din, drelin, dredin.  
 On fait assavoir aux personnes  
 Dévotes, pieuses et bonnes,  
 Qui, fuyant le train des maudits,  
 Cherchent celui du Paradis,  
 Que le dimanche en deux semaines,  
 Les plus volsines et prochaines,  
 On festera dedans Beauvais,  
 Le bon saint.....

Chaque saint sérié était ainsi clocheté à tour de rôle, et, pour les fêtes carillonnées, on ne manquait pas d'annoncer en même temps l'octave.

M. V. Tremblay nous assure que, malgré certaines licences toutes poétiques, l'abbé Lancelot était un des

prêtres les plus recommandables du clergé de Beauvais, un des plus assidus aux offices et scrupuleux observateur des devoirs religieux.

---

**LANGLÈS (Louis-Mathieu)**, Orientaliste,

*né à Breteuil.*

1763 — 1824.

La *Nouvelle Biographie générale* le fait naître à Perenne, près Saint-Dizier, le 23 août 1763. Ses études achevées, il obtint la charge d'officier près le tribunal des maréchaux de France, précédemment occupée par son frère.

A son entrée en fonctions, Langlès avait résolu de faire partie de l'armée de l'Inde, et de s'adonner ainsi à l'étude des nations de l'Orient, dont l'histoire et les coutumes avaient, dès sa première jeunesse, excité vivement sa curiosité. Ses rêves tardant à se réaliser, il abandonna la carrière militaire pour se consacrer exclusivement à l'étude des lettres orientales.

A cet effet, il suivit les cours d'arabe et de persan du collège de France, et se fit présenter à Silvestre de Sacy, qui le dirigea dans ses travaux. L'ouvrage de Langlès, qui attira d'abord l'attention du public, fut une édition française des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, écrits par lui-même en Mogol, et traduits sur la version persane d'Abou-Taleb-al-Hosséni, avec la vie de ce conquérant d'après les meilleurs auteurs orientaux, des notes et des tables historiques, etc., Paris, 1787, in-8°, fig. Cette publication valut à Langlès la protection du maré-

chal de Richelieu, qui lui fit obtenir avant l'âge de vingt-cinq ans, une des douze pensions destinées à récompenser le mérite littéraire.

Vers la même époque, l'orientaliste, déjà célèbre, fut chargé par M. Bertin, ancien ministre secrétaire d'Etat, de publier le lexique mandchou-français, rédigé en Chine par le père Amiot. Avant de mettre au jour cet important travail, il fit paraître, sous le titre d'*Alphabet Tartare-Mandchou*, Paris, 1787, un mémoire sur les éléments graphiques de l'écriture mandchoue et sur les moyens de les reproduire par l'impression en types mobiles. La découverte de ces éléments graphiques, à laquelle Langlès attachait une haute valeur, avait été faite depuis longtemps par tous ceux qui avaient su lire le mandchou, et elle avait paru d'une telle simplicité que nul n'avait songé à en parler, et encore moins à s'en faire un titre scientifique.

En 1789 et 1790, parut à Paris le *Dictionnaire Tartare-Mandchou-Français*, composé d'après le *Dictionnaire Mandchou-Chinois*, par le père Amiot, rédigé et publié avec des additions et l'alphabet de cette langue. Voici comment s'exprime M. Abel de Rémusat, dans ses *Nouveaux Mélanges asiatiques*, à propos de cet ouvrage :

« M. Langlès n'a jamais su le mandchou, assez du moins pour en lire une page dont il n'aurait pas connu le sens d'avance; mais il a donné une édition très-exacte du dictionnaire d'Amiot; il a fait graver deux corps de caractère de cette langue, et il en a tant de fois vanté l'utilité et la facilité, qu'on peut le regarder, à plus juste titre encore que les missionnaires, comme étant celui qui en a introduit l'étude en Europe. »

Le plus beau titre de Langlès à la postérité est d'avoir amené le gouvernement de la République française à créer, en 1795, l'École spéciale des langues orientales vivantes, qui subsiste encore aujourd'hui. Il en fut nommé le pre-

mier administrateur et professeur de langue persane. Il devait joindre à son enseignement celui du malais et du tartare mandchou ; mais ce projet ne paraît pas avoir été réalisé. Lors de la fondation de l'Institut, il fut compris au nombre des membres de la classe de littérature et des beaux-arts, d'où il passa plus tard dans celle d'histoire et de littérature ancienne, qui devait reconstituer, en 1816, l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Plusieurs corps savants étrangers, et notamment les sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, lui avaient également conféré le titre de membre honoraire.

Langlès peut être considéré comme l'un des savants qui ont le plus contribué à répandre en France le goût des langues et des littératures de l'Orient ; et on lui doit en grande partie l'impulsion qui fut donnée à ces travaux dans les premières années de ce siècle. Toutefois, il ne participa pas à la fondation de la Société asiatique, à laquelle il parut toujours vouloir rester étranger ; mais c'est à lui que l'on doit principalement l'institution de la Société de géographie. On peut dire de lui qu'il fut l'orientaliste pour lequel on prodigua avec le plus d'exagération les éloges et les critiques. Sans avoir été une lumière de premier ordre, il rendit des services incontestables aux études orientales par l'ardeur qu'il mit à les propager, et surtout par la protection généreuse qu'il accorda à tous ceux qui voulurent s'adonner à cette ingrate et laborieuse carrière.

Outre les ouvrages de Langlès, mentionnés dans le cours de cette notice, que nous empruntons presque textuellement à M. Léon de Rosny (*Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot), on a de lui :

*Contes, Fables et Sentences* tirés de différents auteurs arabes et persans ; Paris, 1788.

*Fables et Contes indiens* nouvellement traduits, avec un discours préliminaire et des notes ; Paris, 1790.

*Paroles du Sage*, 1790.

*Notice de trois magnifiques Manuscrits orientaux rapportés d'Égypte par Bonaparte, et déposés par son ordre à la Bibliothèque nationale*; Paris, 1797.

*Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Egypte*; Paris, 1799.

*Notice des ouvrages élémentaires manuscrits sur la langue chinoise que possède la Bibliothèque nationale*, Paris, 1800.

*Notices et Eclaircissements sur le voyage de Norden*, tirés des principaux écrivains arabes; Paris, 1802.

*Recherches sur la découverte de l'essence de rose*; Paris, 1804.

*Observations sur les relations politiques et commerciales de l'Angleterre et de la France avec la Chine*; Paris, 1805.

*Notes sur les monnaies de Crimée*; Paris, 1806.

*Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque impériale*; Paris, 1806 (en collaboration avec A. Hamilton).

*Monuments anciens et modernes de l'Hindoustan*, décrits sous le double rapport archéologique et pittoresque, et précédés d'une notice géographique, etc.; Paris, 1812-1821, 2 volumes in-folio, avec 144 planches et 3 cartes (cette belle publication, la plus importante de l'éminent orientaliste, n'a jamais été terminée).

*Notice des travaux littéraires des Missionnaires anglais dans l'Inde*; Paris, 1817.

*Des Costes de l'Inde ou Lettres sur les Indous*; Paris, 1822.

*Analyse des Mémoires contenus dans le quatorzième volume des Asiatic Rescarches*, avec des notes et un appendice; Paris, 1824, in-4°, 12 planches; ouvrage qui ne parut qu'après la mort de l'auteur, arrivée le 28 janvier 1824.

Langlès a publié en outre une foule d'articles dans les *Mémoires de l'Institut*, les *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, le *Magasin encyclopédique*,



la *Revue encyclopédique*, et dans plusieurs autres recueils littéraires de son temps (1).

---

### LECLERCQ (Jules), Peintre verrier,

*né au Mesnil-Saint-Firmin.*

1825 — 1855.

Ce regrettable artiste fit ses premières études sous la direction de l'abbé Gellée, curé de Saint-Pierre de Beauvais, et montra tout d'abord une véritable vocation pour la peinture. On le recommanda à M. Ingres, et il put, pendant quelque temps, profiter des leçons de ce dernier héritier de Raphaël.

Mais la santé de Jules Leclercq le contraignit à quitter l'atelier du maître. On lui conseilla de pratiquer la peinture sur verre, et, à cet effet, il tâcha d'acquérir des connaissances élevées dans l'archéologie chrétienne, pour rehausser jusqu'à l'art cette profession que les siècles de peu de foi ont laissé déchoir jusqu'au métier. Il espérait entrer à la manufacture de Sèvres, où la verrerie monumentale possède une subdivision ; malgré de puissantes recommandations adressées au directeur M. Brongniart, il ne put y être admis. Alors il se mit en rapport avec quelques artistes de ce bel établissement, attachés à la peinture sur verre, et il apprit d'eux certains procédés relatifs aux travaux qu'il désirait entreprendre.

---

(1) *Nouvelle Biographie générale*, de MM. Firmin Didot frères. — Abel de Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*. — *Bulletin de la Société de Géographie*. — Merlin, *Catalogue de la Bibliothèque*, de Langlès.

Avec ces simples notions, Leclerq revint au Mesnil-Saint-Firmin, et là, après avoir construit lui-même le four nécessaire à ses opérations, il se livra à de nombreux essais et finit par obtenir d'heureux résultats. Il fit d'abord, pour l'église de Montdidier, une petite verrière, qui lui mérita quelques éloges, mais qu'il regardait cependant comme l'œuvre d'un débutant.

De plus grands travaux lui ayant été commandés, il se construisit des appareils plus perfectionnés, et disposa son atelier de manière à pouvoir y recevoir des élèves. Il choisit parmi les enfants occupés dans la fabrique de M. Bazin, directeur de la colonie agricole, ceux qui paraissaient avoir des dispositions pour le dessin, et il parvint, en peu de temps, à en faire des ouvriers dont plusieurs ont pris place entre les habiles praticiens de la verrerie parisienne.

Ce fut alors que Jules Leclercq réalisa de remarquables conceptions, notamment différentes peintures sur verre pour l'église de Grandvilliers et les beaux vitraux de la chapelle du séminaire de Beauvais, et qu'il fut chargé de la restauration de ceux de la cathédrale de Chartres. Chaque fois qu'il revenait à Beauvais, il éprouvait le besoin de retremper son inspiration dans la contemplation des verrières de Saint-Etienne et de Saint-Pierre.

Fervent admirateur des chefs-d'œuvre de son art, il prit les calques de l'arbre de Jessé et du vitrail si pur de Notre-Dame-de-Lorette pour les reproduire de façon à confondre les copies avec les originaux. Il envoya, à l'exposition universelle de Londres, quelques spécimens de son talent, et celle de Paris en reçut aussi d'une exécution supérieure.

Jules Leclerq étudiait avec une constance admirable tout ce qui pouvait le fortifier dans l'exercice de sa profession, et son tact discernait parfaitement le beau. Mal-

heureusement, une mort prématurée vint le surprendre au milieu de ses travaux.

» Doué d'un caractère doux, il eut, dit M. V. Tremblay, en terminant sa notice, la modestie, apanage du véritable mérite; et tout dévoué à la science, il lui sacrifia presque continuellement jusqu'aux amusements qu'il est permis de goûter à son âge. »

### LE CLÈRE (Thomas), Intendant des finances,

*originaire du Beauvaisis.*

15..—1629.

C'est principalement à la pieuse libéralité de Thomas Le Clère, ainsi qu'au zèle et aux éloquentes prédications de son frère René, religieux de l'ordre de Saint-François et plus tard évêque de Glandève, que la ville de Beauvais a dû l'établissement, vers 1625, d'un couvent des Minimes, chargés de donner gratuitement l'instruction aux enfants pauvres.

Thomas Le Clère, issu d'une branche cadette de la maison Le Clère de Juigné, en Anjou, devint en 1621 seigneur et patron de Blicourt. Il acquit cette terre du duc de Croÿ d'Havré. Lorsqu'il mourut à Paris, en 1629, il était conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et intendant de ses finances.

La famille Le Clère de Blicourt avait sa sépulture au couvent des Minimes de Beauvais. Dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement de ce couvent, après sa démolition, on retira, en 1831, un cercueil de plomb contenant

les restes de Thomas Le Clère, et le cœur de sa femme Suzanne Le Sergent, dame de Pisseleu, renfermé dans une enveloppe de plomb en forme de cœur.

Une médaille de dévotion, en cuivre, qui se trouvait dans le cercueil, portait sur la face les têtes en double profil de Jésus-Christ et de la Vierge, et sur le revers un crucifix.

Sur la tombe on lisait cette inscription :

*Ici est le cœur de D<sup>e</sup> Suzanne Le Sergent, veufve  
de F. T. Le Clerc, intendant des finances,  
le fondateur de ce couvent, décédé le 4 mars 1625.*

C'est dans une partie du couvent, occupée par M. Daix, que ce cercueil fut découvert. Les maçons s'en emparèrent pour le vendre, mais M. Daix apporta lui-même les restes humains qu'il contenait à M. d'Hardivillers de Montceaux, vicomte d'Equisy, épouse de la dernière descendante des Le Clère de Blicourt, domicilié en son château de Montceaux, près Saint-Omer (Oise).

M. d'Hardivillers recueillit pieusement ces dépouilles mortelles, qui furent inhumées dans le cimetière de Blicourt, à côté du père de M<sup>me</sup> d'Hardivillers, dont les descendants conservent encore le domaine patrimonial, qui fut longtemps l'apanage de M. le vicomte d'Equisy, ancien officier supérieur sous Louis XVIII (1).

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie des hommes remarquables du département de l'Oise.*

**LEGRAND (Just-Claude-Alexandre),**

Général de division,

*né au Plessier-sur-Saint-Just.*

1762—1815.

Fils d'un simple cultivateur, Alexandre Legrand devint orphelin dès sa quinzième année. Il s'engagea dans le régiment Dauphin-infanterie, resta seize ans en garnison à Metz, et obtint son congé définitif avant la révolution de 1789; il n'était alors que sous officier.

Il se fixa à Metz où il se maria et s'y acquit la considération générale. A l'époque de la formation de la garde nationale dans cette ville, il reprit du service et fut nommé chef de légion. Il partit avec son corps pour Nancy où était le maréchal de Bouillé. Revenu à Metz, on le chargea de conduire en Vendée la garnison française qui avait capitulé à Mayence. De retour à Paris, il rendit compte de sa mission au ministre de la guerre qui le fit nommer général de brigade et l'envoya à l'armée des Ardennes, commandée par le général de division Championnet. Il assista à la bataille de Fleurus, au passage de la Meuse et au combat de la Char treuse de Liège : partout sa valeur brilla en première ligne.

Sa division ayant reçu l'ordre de franchir le Rhin, il prit part à toutes les conquêtes qui menèrent l'armée à laquelle il appartenait jusqu'aux frontières de la Bohême. Commandant la brigade d'avant-garde de la division Saint-Cyr, il fut attaqué à Stokar par un corps d'Autrichiens, soutenu bientôt par un renfort de 25,000 hommes que commandait

le prince Charles en personne. Il résista énergiquement à ces forces écrasantes et opéra une retraite si habile que l'ennemi ne put l'entamer. Dans cette mémorable affaire, Legrand eut cinq chevaux tués ou blessés, et son frère fut emporté par un boulet à ses côtés; sa belle conduite lui valut le grade de général de division.

En cette qualité, il commanda devant Kehl, où il tint en échec les Allemands, tandis que Masséna manœuvrait pour atteindre et battre à Zurich l'armée russe commandée par Souvarow.

Il servit ensuite sous Moreau, à l'armée du Rhin, et contribua à l'éclatante victoire d'Hohenlinden qui amena la paix de Steyer.

Sous Napoléon I<sup>er</sup>, le général Legrand fit les campagnes de Prusse et de Russie à la tête de la première division du corps d'armée du maréchal Oudinot, duc de Reggio; il força le passage de la Bérésina. Lors de la funeste retraite qui suivit l'incendie de Moscou, sans le succès de l'héroïque attaque où il fut blessé, l'armée française, décimée par la faim et le froid, eût peut-être échappé à une destruction totale. Peu de temps après, il fut nommé gouverneur du Piémont, poste où le remplaça le général Menou.

Ce brave militaire mourut, le 9 janvier 1815, des suites d'une blessure reçue à la Bérésina. Il était grand-aigle de la Légion d'Honneur et grand-croix de l'ordre du Mérite militaire de Bade. De son mariage, contracté à Metz, il n'eut qu'un fils qui, de page de l'Empereur, devint capitaine des cuirassiers et fut tué à Madrid.

« Guerrier sans peur et sans reproche, dit M. V. Tremblay, étranger à toutes les dissensions civiles, le général Legrand s'est fait considérer de tous les gens de guerre comme un officier de premier mérite; il était le père du soldat qui marchait toujours avec confiance sous ses ordres; il emporta avec lui au tombeau d'universels regrets. »

**LEGRAND DES CLOISEAUX**, Magistrat,né à *Beauvais*.

1755 — 1849.

Cet honorable magistrat a fait tant de bien, pendant sa longue carrière, que c'est un véritable devoir de signaler les services rendus par lui, dans les divers emplois qu'il a occupés. Nous empruntons cette énumération aux documents de M. Victor Tremblay.

D'une origine des plus distinguées, M. Legrand naquit à Beauvais, le 19 novembre 1755, et fut élevé dans les principes d'ordre et de religion dont il ne se départit jamais. Il commença ses études au collège de sa ville natale, et les termina à Paris, au milieu du monde savant.

A peine âgé de vingt ans, il fut nommé, en janvier 1774, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur des marchands de France près le bailliage et le siège présidial de Beauvais. En vertu des édits contre les duels, il était chargé de recevoir les avis touchant les affaires d'honneur, de poursuivre les agresseurs et de les faire punir. Il remplit cette charge difficile jusqu'à la révolution de 1789, qui supprima les bailliages.

Les connaissances qu'il avait acquises à Paris, dans l'étude du droit, lui valurent d'être reçu avocat en 1787. Fixé au milieu de sa famille, il s'attacha surtout à rendre sa profession utile à ses compatriotes.

Au mois d'août 1789, on le nomma échevin ; puis il remplit pendant quelque temps les fonctions municipales de pair de Beauvais.

Le 26 mai 1793, M. Legrand des Cloiseaux fut élu chef

de légion de la garde nationale. Il appartenait à cette portion de bons citoyens qui luttèrent contre l'anarchie, pour sauver la France envahie par l'étranger. Il terminait alors avec un zèle tout patriotique son importante mission d'agent militaire pour le recrutement de l'armée du Nord; depuis le 23 mars 1793 jusqu'au mois de juin que finit cette grave opération, il y conserva son infatigable activité.

Le 22 messidor an III, il fut promu chef de brigade de la garde nationale. En cette qualité, il eut le commandement de la place de Beauvais au moment où elle contenait quinze dépôts de cavalerie. A une époque de troubles et de disette, il maintint la tranquillité et régularisa l'arrivage des subsistances; son dévouement à son pays grandissait avec ses malheurs.

Dans des temps plus calmes, en l'an VIII, M. des Cloizeaux devint membre du conseil municipal, et en l'an XI, adjoint au maire de Beauvais, poste qu'il occupa jusqu'en 1807.

Appelé à la justice de paix du canton nord-est de Beauvais, il exerça cette magistrature pendant vingt-trois années, de 1807 à 1830. Respecté de tous ses justiciables, autant pour sa bonté que pour son aspect vénérable, son avis était invoqué dans leurs débats et presque toujours il parvenait à les concilier. Le 12 septembre 1831, il fut nommé juge suppléant au tribunal civil de l'arrondissement de Beauvais.

« Doué d'un sens droit, qui brilla dans tous les arrêts qu'il rendit; plein de zèle pour ses fonctions, car malgré son grand âge, il siégea encore le 12 novembre 1849, parmi les magistrats appelés à prêter le serment prescrit par l'Assemblée législative, lors de l'installation du tribunal; M. Legrand des Cloizeaux fut en outre bienfaisant envers les pauvres. Le mariage de son arrière-petite-fille



en 1849, l'avait comblé de joie ; la mort de son fils, arrivée la même année, l'avertit de la fragilité humaine. Plein de résignation pour les décrets de la Providence, il s'endormit du sommeil du juste, entouré d'universels regrets, après avoir joui jusqu'au moment suprême de toute l'énergie de son esprit, et avoir fait jouir les autres de toute l'excellence de son cœur. »

---

### LEMAIRE (Jean-François),

Chef-d'escadron des grenadiers de la garde impériale,.

*né à Saint-Martin-aux-Bois, près Clermont.*

1775 — 1844.

Il était fils d'un cultivateur peu fortuné de cette commune. Parvenu à l'âge de 17 ans, il se disposait à suivre la modeste carrière de son père, lorsque l'Europe entière, coalisée contre la France, amena aux frontières tout ce que la nation comptait de cœurs ardents et de bras valeureux. Il répondit des premiers à l'appel de la patrie en danger, et ne tarda pas à se distinguer parmi cette multitude de Français, qui, de pauvres paysans attachés à la glèbe, étaient devenus des héros sur le champ de bataille.

Entré au service dans le 3<sup>e</sup> régiment de cavalerie, le 25 septembre 1793, quelques mois après, le 25 avril 1794, il s'exposait aux plus grands dangers pour reprendre à l'ennemi, près d'Espremont, plusieurs pièces de canon qui venaient d'être enlevées à nos artilleurs.

La bravoure de Lemaire était trop hors ligne pour ne pas être remarquée par ses chefs : Il fut promu, le 22 mars 1804, au grade de sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde impériale, où l'on sollicitait la faveur de servir comme simple soldat ! Napoléon le nomma chevalier de la Légion d'honneur et le décora de sa main. Peu de temps après, il passa lieutenant, puis devint capitaine instructeur, avec rang de chef d'escadron, le 6 décembre 1811.

Depuis 1793, Lemaire avait fait toutes les guerres de la République et de l'Empire et assisté à plusieurs des grandes batailles qui placèrent si haut la gloire militaire du pays. La campagne du Nord, sous Pichegru ; celles du Rhin, sous Moreau et Masséna ; celle d'Helvétie, sous le vainqueur de Zurich ; les immortelles campagnes d'Italie sous Bonaparte, Scherer et Brune, et de 1810 à 1811, celles d'Espagne montrèrent que son courage était infatigable.

En 1812, ses chefs ayant apprécié ses talents comme théoricien et ses connaissances hippiques, lui confièrent l'instruction des jeunes cavaliers et la remonte de l'armée : il sut encore, dans ce poste ingrat, rendre d'importants services.

Lors de la première Restauration, après la dissolution de la vieille garde, il fut nommé par Louis XVIII capitaine adjudant-major aux cuirassiers de France et chevalier de Saint-Louis ; mais il avait à peine rejoint son régiment, en décembre 1814, que Napoléon débarqua à Cannes et rentra à Paris. Lemaire se remit pendant les Cent jours sous les ordres de celui qui l'avait si souvent conduit à la victoire ; aussi à la rentrée définitive des Bourbons, on le laissa en disponibilité.

Il mourut, le 20 janvier 1844, à Beauvais, où il s'était retiré depuis 1814. Il s'y était acquis au plus haut degré l'estime de tous.

« Si Lemaire fut à l'armée un brave et digne officier, dit M. Victor Tremblay, dans sa carrière civile ce fut le meilleur des hommes. Conservant toute la droiture et la franchise du militaire, il y ajoutait la bonté et l'obligeance poussées quelquefois à l'excès. Les hommes de sa trempe sont malheureusement trop rares. »

---

## LE MARECHAL DE FRICOURT, (Nicolas),

Magistrat,

*né à Beauvais.*

1711 — 1771.

Il descendait, par les femmes, de Jean de Lignières (1), qui joua un rôle lors du siège de Beauvais : « Pendant trente-cinq ans, dit M. Victor Tremblay, il remplit avec honneur une des premières places de la magistrature du Beauvaisis. Il était lieutenant particulier du présidial. On lui doit un recueil de toutes les délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais, de 1402 à 1756. C'est un manuscrit volumineux auquel M. Dupont-White a fait de nombreux emprunts pour son *Histoire de Beauvais sous la Ligue*.

Cet homme aussi estimable que laborieux mourut le 27 décembre 1771, laissant trois filles, qui furent mesdames Le Caron de Troussures, Le Bastier de Rainvillers et d'Arion.

---

(1) Voir ce nom.

Claude Le Mareschal, conseiller en l'élection de Beauvais, fut élu maire en 1714 : mort le 8 juin 1738.

Le Mareschal (Claude-Joseph), conseiller et avocat du roi au présidial, fut également maire de Beauvais en 1748.

---

## LE MARESCHAL DE LA MOTTE,

Magistrat.

1761—1819.

Il était plus connu sous le nom de Le Mareschal-Garnier, depuis son mariage avec M<sup>lle</sup> Garnier de Cauvigny, et appartenait à la famille Le Mareschal, une des plus anciennes et des plus recommandables de Beauvais. En 1789, il était un des plus jeunes conseillers du roi au bailliage et siège présidial de sa ville natale.

Le 10 novembre 1790, lors de l'organisation du tribunal du district, M. Le Mareschal fut appelé l'un des premiers à faire partie de cette institution : En 1811, on le nomma juge-suppléant du tribunal civil de première instance, puis juge en 1814. Il exerça ses dernières fonctions jusqu'en 1819, c'est-à-dire jusqu'à sa mort qui priva le pays et sa famille d'un homme vertueux, candide, d'un sens droit, doué d'un caractère prévenant et affable.

Ce magistrat, qui remplissait les devoirs de sa charge avec la plus scrupuleuse exactitude, consacra tous ses loisirs à l'étude. Il recherchait surtout les livres rares, principalement ceux qui traitaient du passé de Beauvais et du Beauvaisis. Sa riche bibliothèque, source précieuse pour

quiconque voudra connaître à fond les antiquités du département de l'Oise, est devenue la propriété de M. Le Maréchal de Grasse, ancien juge au tribunal civil, amateur aussi éclairé que l'était son père, et qui continua ses traditions d'urbanité et d'obligeance en mettant généreusement ses richesses bibliophiles à la disposition de ceux qui s'occupent de l'histoire locale.

---

**LEMERCIER (Jean-Louis-Siméon),**

Evêque de Beauvais,

*né à Beauvais.*

1758 — 1843.

Il naquit, le 9 avril 1758, de parents honorables et fit ses études au collège de sa ville natale. Reçu docteur en théologie après de brillantes thèses soutenues à la Sorbonne, il obtint la cure de Sainte-Marguerite, alors une des paroisses de Beauvais. Mais bientôt son mérite le rappela à Paris où il fut pourvu d'un canonicat à Notre-Dame : il devint ensuite chanoine titulaire du chapitre royal de Saint-Denis. Elu évêque de Beauvais en janvier 1833, il fut sacré le 10 février suivant. Il n'occupa que quatre ans le siège épiscopal, ayant donné sa démission en novembre 1837. Il se retira à Saint-Denis où il mourut le 27 mai 1843, âgé de 86 ans.

« On admirait dans ce prélat, dit M. V. Tremblay, la simplicité des mœurs : il gouverna son diocèse avec sagesse, y donna des preuves de son goût pour la piété, s'y concia-

liant l'estime de son clergé et de tous ses diocésains qui ont sincèrement regretté de n'avoir pu conserver plus longtemps un aussi bon pasteur. »

---

**LESCALOPIER (Charles-Armand),**

Polygraphe,

né à Nourard-le Franc.

1709 — 1779.

Ses parents habitaient le village de Nourard, près de Saint-Just-en-Chaussée. Il fut maître des requêtes au Parlement de Paris et occupa ses loisirs à composer les ouvrages dont la nomenclature suit :

*Traité du pouvoir du magistrat politique sur les choses sacrées*; 1757.

*Histoire des Capitulaires des Rois de France.*

*Traité du Gouvernement de la République*; 1755.

*Les Ecueils du sentiment*; 1756.

*Le Ministère du Négociateur*; 1863.

*Eloge de l'abbé Jean Oliva*, bibliothécaire du cardinal de Rohan et du prince de Soubise. Précis sur l'éducation des vers à soie; 1763.

---

**LESUR (Charles-Louis),** Historien.

1770 — 1849.

Né sur les confins du département, Lesur habita souvent le domaine de Beauval, dépendant de la commune de Neuf-

chelles, canton de Betz. Son père était greffier en chef des juridictions royales en résidence à Guise, où il naquit le 24 août 1770. Il commença son éducation chez les Frères de la doctrine chrétienne et les termina aux collèges de Guise et de Laon. Il vint ensuite étudier le droit à Paris et assista aux conférences de l'abbé de Frayssinous, qui devint plus tard évêque d'Hermopolis.

Le jeune Lesur comptait aussi un prélat dans sa famille. Son oncle maternel, Mgr Pigneau de Behaigne, évêque d'Andras in partibus et missionnaire en Cochinchine, fut nommé en 1787, par Louis XVI, ministre plénipotentiaire auprès du roi de ce pays. Il avait engagé son neveu à entrer dans les ordres, mais la vocation du jeune homme le portait de préférence vers l'étude du droit. Il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'éclata la révolution. Il n'en prit que le bon côté et consacra sa plume à la défense des saines doctrines. Il fit représenter en 1792, au Théâtre-Français, un à-propos en un acte et en vers intitulé *l'Apothéose de Beaurepaire* : il y célébrait l'héroïsme du chef de bataillon Beaurepaire qui, abandonné par ses soldats et voyant la place de Verdun qu'il commandait au moment d'être prise par les Prussiens, se brûla la cervelle pour ne pas avoir à capituler. Une tirade éloquente contre la loi agraire lui valut de chaleureux applaudissements.

L'année suivante, il faisait représenter, au même théâtre, *la Veuve du Républicain* ou *le Calomniateur*, comédie en trois actes et en vers, qui fut également bien accueillie du public.

Atteint par une réquisition de volontaires, il invoqua sa qualité d'écrivain et obtint de rester à Paris comme chef de bureau du comité des finances de la Convention : il devint secrétaire de ce ministère en 1796. Pendant la Terreur, il eut à essuyer une rebuffade de Robespierre, qui se plaignait de la lenteur avec laquelle on rédigeait les pièces concernant la conspiration dite des *Prisons*.

« Citoyen, répondit Lesur, il fallait bien prendre le temps d'examiner, n'y eut-il qu'un innocent. . .

— Tu crois donc qu'il y en a, interrompit brusquement le dictateur en lui tournant le dos, et il ajouta en parlant à l'un des chefs : « Mais c'est un modéré que vous avez là ! »

Le fait de modérantisme était alors un cas pendable ; il fallut que le citoyen Lejeune, de Soissons, chef de Lesur, répondit du civisme de son subordonné pour sauver sa tête.

Du comité des finances, Lesur passa au ministère de la justice comme secrétaire particulier du ministre Génissiaux ; il obtint ensuite l'emploi de chef de bureau de l'organisation judiciaire. Il s'y rencontra avec Merlin, de Douai, qui joua un rôle assez triste sous la révolution, en attachant son nom à la loi des Suspects. Il s'amenda depuis et, devenu ministre de la justice, il réorganisa le service de la police générale et y conserva une position à Lesur, qui avait été congédié par suite de retrait d'emploi. En lui annonçant son maintien, il lui écrivait :

« J'espère que vous ne verrez dans ce changement, devenu indispensable, rien de fâcheux pour vous : le vrai républicain sait servir son pays dans tous les postes.

« Salut et fraternité,

« Signé : MERLIN. »

Lorsque M. de Talleyrand fut appelé au ministère des relations extérieures, il attacha Lesur à son cabinet, et lui fit obtenir plus tard une place d'inspecteur lors de la création de la Loterie nationale.

En 1797, Lesur fut proposé par son protecteur pour suivre, comme attaché d'ambassade, en Prusse Joseph Bonaparte ; mais un protégé plus heureux le devança, et, las de la vie de bureau, il rentra dans la carrière littéraire.



Captivé comme tout le monde par le génie naissant de Bonaparte, il composa un poëme héroïque en dix chants, intitulé *les Francs*. Il eut l'honneur de le présenter au Directoire le jour même où Bessières, commandant des guides de Bonaparte, remit aux chefs du gouvernement exécutif les drapeaux conquis sur les Autrichiens.

Le Directoire, qui cherchait à combattre les idées anglaises et à réfuter les journaux d'outre-Manche, fonda le journal anglais *l'Argus*. Barrère et Lesur furent chargés de la rédaction de cette feuille subventionnée par le gouvernement. A partir de cette époque, la politique fut l'étude préférée de Lesur. Il publia, en 1812, un livre intitulé *Des progrès de la puissance russe depuis son origine jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Cet ouvrage, fait avec impartialité, valut à son auteur la double approbation du czar Alexandre et de l'empereur Napoléon. *L'Histoire des Cosaques*, écrite sur l'invitation du gouvernement impérial, ne put paraître qu'après l'invasion : toutefois, loin d'être hostile à la Russie, elle valut à son auteur une lettre de remerciements que M. Pozzo di Borgo fit tenir à Lesur de la part de l'Empereur.

Pendant la Restauration, Lesur continua ses travaux historiques. Il publia, en 1817, *l'Origine de la France et des Français*, ouvrage dénotant une connaissance approfondie de nos annales et un grand discernement joints à une critique sûre et à un style attachant. Le duc de Richelieu, alors ministre, complimenta l'auteur en termes fort aimables, et lui fit obtenir le poste d'historiographe du ministère des affaires étrangères. C'est alors que Lesur conçut le plan de son *Annuaire historique* d'après *l'Annual Register* anglais. Le premier volume de cette collection date de 1818. Dans la préface, l'auteur annonçait ainsi le but de son œuvre en même temps que ses difficultés : « La composition d'une histoire est en tout temps une tâche bien pénible ; mais l'é-

crire sous les yeux des contemporains, en sortant d'une révolution, encore au milieu de la lutte des intérêts qu'elle a créés ou blessés, en présence des acteurs toujours échauffés de leur querelle, parler des grandeurs tombées sans insulter au malheur, et des grandeurs existantes sans flatter le pouvoir, voilà le difficile, le périlleux, je dirai presque l'impossible, ou du moins, suivant l'expression de Salluste, *in primis arduum*. Nous avons surmonté ces dégoûts et il ne fallait rien moins pour nous soutenir dans cette laborieuse carrière que la conscience de l'utilité de cet ouvrage. »

Ce programme a été rempli et l'Annuaire Lesur est un répertoire excellent de l'histoire contemporaine, plus méthodique, plus facile à consulter à coup sûr que les publications qui ont tenté de le supplanter.

A partir de 1830, Lesur s'adjoignit, pour la rédaction de l'Annuaire, M. Davenne, publiciste distingué, et M. Ulysse de Tencé, avocat à la Cour de Paris : Depuis 1839, MM. Henri Desprez et Fouquier ont également collaboré à la rédaction de cet ouvrage.

Après une longue existence consacrée à l'étude et au pays, Lesur se partagea entre Guise, sa ville natale, dont ses concitoyens l'avaient choisi pour conseiller général, et son domaine de Beauval, d'où il adressait encore des articles à la *Gazette de France*, au *Journal des Débats* et à d'autres recueils périodiques. Il mourut dans sa terre de Beauval, le 1<sup>er</sup> octobre 1849, à l'âge de 79 ans. La ville de Guise lui éleva un monument.

M. V. Tremblay, à qui nous avons emprunté en partie cette notice, la termine en citant les paroles que Lesur lui adressa après avoir pris connaissance du manuscrit de son *Dictionnaire statistique et historique du département de l'Oise* : « Si j'étais ministre de l'instruction publique, je voudrais charger un homme instruit, dans chaque département, de rédiger un ouvrage semblable au vôtre, parce

qu'il renferme des renseignements précieux sur une infinité de localités qu'on trouverait difficilement dans d'autres dictionnaires (1). »

---

### LIANCOURT (famille de).

La famille Duplessis possédait au **xvi<sup>e</sup>** siècle la seigneurie de Liancourt. Un de ses membres, Nicolas d'Amerval, épousa la célèbre Gabrielle d'Estrées, mais Henri IV ne consentit à ce mariage qu'à des conditions que chacun sait. Le seigneur de Liancourt fut récompensé de sa complaisance par le titre de premier écuyer du roi : Son oncle reçut le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Nous ne récrivons pas l'histoire galante de Gabrielle d'Estrées, nous ne parlerons d'elle que jusqu'au moment où elle cessa d'être dame de Liancourt pour devenir marquise de Monceaux.

Fille de Jean d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdoisière, Gabrielle d'Estrées, avant d'être madame de Liancourt, avait eu déjà plusieurs galantes aventures. Un des courtisans de Henri IV, qui avait été son amant, vantait, dans la petite cour de Mantes, la beauté de sa maîtresse devant le roi vert-galant. Celui-ci fut tellement de son avis qu'il la prit d'abord en partage, puis en toute propriété, du moins à ce qu'il croyait. Il y a des grâces d'Etat, pour les rois comme pour les simples mortels.

Le 31 août 1590, Henri IV écrivait à madame de Liancourt cette lettre autographe :

---

(1) *Moniteur universel* : *Annuaire Lesur* : *Documents particuliers*.

« Ma maistresse, je vous escriis ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'yssue en est en la main de Dieu, qui en a desjà ordonné ce qui en doit advenir, et ce qu'il congnoist estre expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais ; car je ne suis pas homme qui fuye ou qui reculle. Bien vous puis-je assurer que si j'y meurs, ma penultième pensée sera à vous, et ma dernière sera à Dieu auquel je vous recomande et moi aussi.

« Ce dernier aoust 1590, de la main qui baise les vostres et qui est vostre serviteur.                   « HENRY. »

Le 13 septembre 1594, dit Pierre de Lestoile, le roi, qui était venu à Paris *inognito*, coucha chez du Mortier, à la Culture-Sainte-Catherine, et, le lendemain matin, s'en retourna avec madame de Liancourt, dans son coche, à Saint-Germain-en-Laye :

Le jour de l'entrée d'Henri IV à Paris, M<sup>me</sup> de Liancourt précédait le roi dans une litière ouverte et parée de tant de perles et de pierreries que leur éclat éclipsait la lueur des flambeaux : elle avait une robe de satin noir et blanc, couleurs du Béarnais. Quelques jours après, le roi fut parrain du fils de madame de Sourdis, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. M<sup>me</sup> de Liancourt fut marraine et portait ce jour-là une robe de satin noir chargée de pierres précieuses. Le roi, vêtu de gris, ne cessa dans la cérémonie de rire avec elle « et de la carresser, dit Pierre Lestoile, tantost d'une façon, tantost de l'autre. Quand elle vint à lever l'enfant pour le présenter aux fonts, elle s'escria : « Mon Dieu, qu'il est gros ! J'ai peur qu'il m'eschappe, tant il est pesant.

— Ventre-saint-gris, respondit le roy, ne craignés pas cela, il n'a garde ; il est bien bridé et bien sellé. »

Une dame, qui n'en estoit pas loin, va dire qu'il ne se faloit point estonner s'il estoit bien pesant, puisqu'il avoit

des seaux pendus au`c... Ce méchant jeu de mots faisait allusion au bruit qui courait que le chancelier Hurault de Chiverny, garde des sceaux, était le père de l'enfant.

Le roi avait complimenté le chancelier sur sa paternité. D'autres personnes prétendaient que le fils de M<sup>me</sup> de Sourdis était de son oncle l'évêque, ce qui donna lieu à ce quatrain :

Les dieux ont bien favorisé  
Cet enfant nouveau venu ;  
Deux adultères l'ont tenu  
Et son père l'a baptisé.

Le roi fit présent à la marraine d'un mouchoir en broderie du prix de 1,900 écus ; elle le porta quelques jours après dans un ballet qui fut dansé à la cour. Ce scandale en amena un autre. Un imprimeur de Genève, nommé Chupin, ayant rencontré la favorite royale sous la grande porte du Louvre, et voyant que tout le monde lui faisait honneur, s'arrêta tout ébahi : Un archer de la garde lui dit tout haut : « Mon ami, ce n'est rien qui vaille ; c'est la p. . . . du roi. »

Le 27 décembre 1595, le roi, revenant d'un voyage en Picardie, entra tout botté dans la chambre de M<sup>me</sup> de Liancourt, où se trouvaient déjà plusieurs seigneurs. Le fils d'un marchand drapier de Paris, Jean Châtel, s'était glissé dans la chambre, et s'approchant du roi, le frappa au visage d'un coup de couteau qui lui entama la lèvre et lui brisa une dent. Quelques jours après cet attentat, une sœur de Gabrielle d'Estrées, M<sup>me</sup> de Balagny (1), voyant le roi triste, lui en fit la remarque. « Ventre-saint-gris, répliqua le monarque, comment ne le serais-je pas en voyant que malgré tout ce que je fais pour mon peuple, je suis continuellement en butte à des attentats. »

---

(1) Voir ce nom, tome I, page 336.

Cette mélancolie ne dura pas longtemps. Le 15 janvier, une fête magnifique eut lieu au Louvre. Après souper, on dansa un ballet composé de neuf dames dont M<sup>me</sup> de Liancourt et M<sup>me</sup> de Grammont étaient les plus belles danseuses. D'autres fêtes eurent lieu en l'honneur des ambassadeurs de Venise, dans lesquelles, dit Pierre de Lestoile, il n'y eut rien d'oublié, si ce n'est Dieu qui ne se trouve pas volontiers en telles compagnies pleines de luxe et de dissolution.

Madame de Liancourt avait un tel empire sur Henri IV, qu'elle empêcha un de ses favoris, M. de Saucy, d'obtenir la surintendance des finances, « parce que, dit Sully, il avoit tenu des propos un peu libres et hardis de la forme de sa vie passée et présente. »

Elle fit aussi congédier Alibour, premier médecin du roi, dans les circonstances suivantes relatées d'après les *Mémoires de Sully* :

« Le Roy ayant envoyé ce bon homme visiter cette belle dame que l'on luy avoit dit s'estre trouvée mal toute la nuit, à son retour, il luy dit qu'elle avoit un peu d'esmotion, mais que la fin d'un tel mal ne seroit, à son avis, que fort bonne.

« Mais, luy répartit aussi-tost le roy, ne la voulez vous pas faire purger et seigner?

— Par le jour qui nous éclaire, Sire, dit ce bon homme (car c'étoit-là son juron), je n'ay encor garde, il faut attendre qu'elle soit à my-terme.

— Que voulez-vous dire, bon homme? respondit le roy aucunement en colère. Je croy que vous resvez et n'estes pas en vostre bon sens. Aussi comment seroit-elle grosse; car je sçay bien que je luy ay encor rien fait, et estes pour cette fois un très mauvais médecin, et faut que vostre esprit ayt été poussé à cette malice par un plus meschant que vous.

— Je ne sçay pas ce que vous avez fait ou point fait,

Sire, répondit le sieur Alibour, tout en colère; mais je sçay bien que vostre conséquence se trouvera plus fausse que moy impertinent médecin, et, devant qu'il soit sept mois, l'effet le vérifiera.

« Et, sur cela, le roy s'estant séparé de luy s'en alla, tout despit et mutiné, trouver sa belle malade, à laquelle il conta tout, et luy fit une belle vie, à ce qu'on dit, quoy que rien de tout cela ne parut pour lors : aussi ne laissèrent-ils pas de demeurer en mesme intelligence qu'auparavant, et n'en arriva autre accident visible, sinon qu'elle accoucha de ce fils nommé César, et que le pauvre M. Alibour, faute de bon appareil, ou autrement, mourut quelques mois après.

En revanche, MM. de Schomberg et de Fresne étaient en faveur auprès de madame de Liancourt, dont ils flattaient la passion pour le roi.

En 1596, le roi, à la prière de sa maîtresse, donna à son bâtard, encore au berceau, le gouvernement de la place forte de La Fère, et fit le seigneur de Manicamp, parent de Gabrielle, lieutenant du gouverneur César.

Le grave Sully, qui ne badinait pas avec les faiblesses royales, n'en fut pas moins obligé, étant à Moret, de conduire madame de Liancourt au roi qui ne pouvait se passer d'elle. Voici comment son secrétaire raconte cet incident dans ses *Mémoires* : « Un jour que vous vous promeniez dans les grandes prairies de Moret, vous entendistes un huchet de postillon et peu après vistes arriver un des gens de madame de Liancourt, lequel vous fit ses recommandations et vous bailla une de ses lettres où il n'y avoit que ce peu de mots :

« Monsieur, vous sçauvez, par une lettre que le roy m'a escrite, laquelle je vous envoye, comme il veut que nous l'allions trouver ensemble; à quoy me disposant et croyant bien que vous ferez le semblable, je vous attendray jusques

à mardy tout le jour à Paris, avec dessein de partir le mercredi, et m'en aller coucher à Maubuisson. Sur ce, je vous baise les mains et suis, etc. »

Et, en apostille, il y avoit escrit : « Je vous envoye un paquet du roy tout cacheté, comme je l'ay receu, lequel vous ouvristes et y trovastes une fort longue lettre toute escripte de la main du roy. »

Cette lettre se terminait ainsi :

« Ne faillez pas, mon amy, de venir avec ma maistresse à laquelle j'escris, et luy ordonne de vous advertir du temps de son partement, afin de vous amener avec elle et de vous envoyer secrètement et seurement cette lettre que vous bruslerez après avoir leüe, car vous jugez bien qu'elle me seroit d'importance estant veüe par d'autres. Ne parlez de tout cecy à qui que ce soit, non pas mesme à votre femme. Adieu mon amy que j'aime bien.

» D'Amiens, ce 15 avril 1596.

« HENRY. »

Sully répondit à madame de Liancourt qu'il était à ses ordres et se préparait à la rejoindre, lorsqu'il reçut d'elle un nouveau courrier lui mandant qu'elle n'avait pu l'attendre à Paris, parce que sa sœur, l'abbesse de Maubuisson, était gravement malade, et qu'elle était allée la voir, le priant enfin de l'attendre à Pontoise. Il exécuta ponctuellement cet ordre, alla coucher à Maubuisson, qui est à peu de distance de Pontoise, trouva madame de Liancourt à l'abbaye et en repartit le lendemain matin avec elle pour Clermont, où elle devait retrouver le roi.

Mais le pauvre Sully n'était pas au bout de ses peines. Ecoutez le récit de son itinéraire que lui rappelle un de ses secrétaires dans ses *Mémoires* :

« Vous pristes ensemble vostre chemin vers Clermont, sur lequel il faillit à luy arriver un fort grant inconvénient, car, estant dans sa litière, et le carrosse où estoient ses filles et femmes la suivant, comme elle fut environ à une lieue de



Clermont, où le chemin s'estressit entre une colline et l'orée (ouverture) d'un vallon fort précipiteux, le carrossier estant descendu pour faire de l'eau, et s'estant éloigné du carrosse, sans mettre personne à tenir ses chevaux qui estoient jeunes, ombrageux et fougueux ; un des mulets de coffre qui marchaient derrière vint passer avec ses trimbales et clochettes, et se mit à braire plus effroyablement que ne fit jamais l'asne de Silène au val de Bathos ; de quoy les chevaux espouvantés se mirent à courir prebant le frein aux dents avec telle furie que le carrosse rencontrant les coffres des deux mulets qui marchaient devant, les renversèrent avec leurs charges, et vint bien à propos pour eux que le chemin avoit encore assez de largeur pour ne pas rouler dans le précipice : les filles et les femmes qui estoient dans le carrosse estant ainsi emportées avec telle impétuosité, crioient et pleuroient à bon escient, n'attendant autre chose que la mort, voyant un si profond précipice où elles ne doutoient point qu'ils ne les jetassent ou renversassent.

« Le cocher et les gens de pied avoient beau se tourmenter et crier : Arrête ! Arrête ! Madame de Liancourt et ses muletiers de litière, ayans un tel bruit et tintamarre derrière eux, ne sçavoient à quoy se résoudre n'y ayant point assez d'espace de chemin pour la litière et le carrosse ensemble. Vous et vostre train, qui estiez quelque sept ou huict cent pas devant devant, ayans tourné la teste à ces cris et rumeurs, voyant ce désordre, ne sçaviez que dire ny que penser, estans trop esloignez pour vous pouvoir jeter devant ces chevaux de carrosse courans en telle furie, et les arrester avant qu'ils pussent choquer la lière, que vous ne doutiez nullement, en ce cas, qu'ils n'eussent bouleversée dans ce précipice, où tout ce qu'il y avoit se fust brisé en pièces. Comme le carrosse n'estoit plus qu'à environ cinquante pas de la litière et que desjà vous disiez au sieur de la Fond :

« Ah! mon amy, que ferons-nous là, car voilà nostre femme despeschée et mise en pièces; que deviendrons-nous et que dira le roy. » Tout d'un coup le ciel réservant cette femme à une fortune aussi estrange, les usses de l'essieu de devant estant sortis des trous, les deux roues s'écartèrent, l'une d'un costé et l'autre de l'autre, les deux bouts du corps du carrosse donnant dans la terre, il s'arresta tout court, et l'un des deux chevaux de derrière tomba sur le costé; les deux autres de devant, ayans rompu leurs attelages et continuans à courir, passèrent si près de la litière qu'il n'y a nul doute qu'ils eussent tout renversé si le carrosse les eust suivis.

« Vous les arrestâtes vous-mesme, et, les faisant prendre par vos laquais, les ramenastes vers la litière, et vinstes faire le bon vallet à cette dame, faisant mille exclamations de la peur que vous aviez eue de son danger, et autant d'acclamations de joye de ce que Dieu l'avoit ainsi miraculeusement préservée; puis, l'ayant consolée, remise de son estonnement, et usé du même devoir envers les deux autres filles et femmes du carrosse, vous continuastes votre chemin, chacune d'elles louant Dieu d'estre ainsi réchappée d'un tel péril, et ne s'entretenant d'autres choses que des belles affres (angoisses) qu'elles avaient eues; tout cela ne se passa pas sans quelques bastonnades, qu'à la prière expresse de cette dame vous donnastes à son carrossier. »

Le grave Sully, bâtoinant le carrossier de madame de Liancourt, fait ici l'effet d'un personnage de comédie, d'autant plus qu'il se retire discrètement, après avoir remis la dame au roi, « doutant bien, dit son secrétaire, que le roy ne seroit pas trop marry de remettre le discours des affaires à une autre fois; vous le laissastes ensemble et vous en alastes en vostre logis. »

C'est à partir de cette époque que madame de Liancourt quitta le nom de son mari, qu'elle avait suffisamment désho-

noré, et devint marquise de Monceaux, en attendant que le titre de duchesse de Beaufort ajoutât un nouveau déshonneur à son nom.

La dame de Liancourt, devenue marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, scandalisa longtemps encore les résidences royales de Compiègne et de Chantilly par l'éclat de son luxe et de ses galanteries. Elle n'était pas plus fidèle au roi qu'à ses autres amants, et l'histoire trop indulgente aurait dû lui refuser le titre de Belle Gabrielle.

Par suite du mariage de Gabrielle Duplessis-Liancourt, fille de Charles Duplessis, avec François, duc de La Rochefoucauld, la seigneurie de Liancourt passa, en 1611, dans la famille de La Rochefoucauld, dont une des branches prit le nom seigneurial et se fixa dans le Beauvaisis.

Jeanne de Schomberg, duchesse de La Rocheguyon, a fait de Liancourt un des plus beaux châteaux de France. C'était une femme savante, comme il y en avait à cette époque où la science chez le beau sexe n'excluait pas la galanterie. Elle composa, pour l'éducation de la duchesse de La Rochefoucauld, sa petite fille, un opuscule intitulé : *Règlement donné par une haute dame de haute qualité à M. . . . , sa petite fille.*

En 1664, madame de Montausier et sa suite, revenant de Reims à Paris, passèrent par Liancourt. On fit croire à la châtelaine que la marquise de Rambouillet se trouvait parmi les hôtes qu'elle recevait. « Elle en eut la plus grande joie du monde, dit Tallemant des Réaux, car elle ne souhaitait rien tant que de lui faire voir toutes les merveilles qu'elle a faites en ce beau lieu ; mais, quand elle vit que M<sup>me</sup> de Rambouillet n'y étoit pas, elle en eut un dépit étrange et dit qu'elle avoit quelque envie de les renvoyer sans leur montrer la maison. »

Pour bien savoir l'histoire de madame de Liancourt, dit

l'auteur des *Historiettes*, il faut parler un peu de son père et de son aïeul. M. de Schomberg, son aïeul, homme de qualité, amena des reîtres en France pour le service de Henri III. Il s'établit à la Cour et s'y mêla de beaucoup de choses, mais il laissa à sa mort ses affaires si embrouillées que sa femme fut longtemps sans sortir de chez elle de peur qu'on ne l'arrêtât. Enfin, M. de Neubourg, père de madame du Vigan, qui était un homme intelligent et secourable par amitié, prit soin des affaires de cette maison et la mit en état de pouvoir se maintenir.

Madame de Sully, dont le mari était surintendant des finances, devint amoureuse de M. de Schomberg, père de M<sup>me</sup> de Liancourt, qui était encore toute jeune, et il s'en prévalut si bien que pour une fois elle lui fit rétablir trente mille livres de rente sur le roi, qui avaient été supprimées. Cette amourette dura longtemps, et ensuite il sut si bien se maintenir auprès d'elle qu'elle fit résoudre Sully à marier son fils aîné du deuxième lit, le comte d'Orval, avec mademoiselle de Schomberg, aujourd'hui madame de Liancourt.

Ce mariage, malgré la différence de religion, allait s'accomplir, mais la mort de Henri IV ayant amené la disgrâce de Sully, M. de Schomberg retira sa parole. Il eut l'ambition de faire sa fille duchesse et la fiança au fils aîné du duc de Brissac. « Ce comte de Brissac, dit Tallemant, n'étoit point agréable; au contraire, il étoit stupide et mal fait. Pour elle, elle étoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaie. Elle trouva cet homme si dégoûtant qu'elle conçut une aversion étrange pour lui. Dès lors, elle avoit jeté les yeux sur M. de Liancourt comme sur un parti sortable; il étoit bien fait et assez galant; mais il n'y avoit rien entre eux et elle ne lui avoit jamais parlé. Quand elle vit l'affaire avancée, elle s'alla jeter aux pieds de madame de Schomberg, sa grand'mère, auprès de laquelle elle avoit été élevée, pour la supplier de fléchir son père; qu'elle

aimoit mieux mourir que d'épouser un homme qu'elle ne pourroit jamais aimer. Elle pleura tant que la bonne femme en fut émue. Mais le père qui voyoit que cette alliance lui étoit avantageuse et croyoit que c'étoit une vision de sa fille, voulut que l'affaire s'achevât.

« Elle se laissa coucher, mais avec la résolution de ne rien accorder. Toute la nuit, elle ne voulut point *joindre*, et, le lendemain, elle protesta de ne jamais coucher avec lui. Ensuite, on les démaria sous prétexte d'impuissance. Madame de Liancourt jure qu'elle l'a pu faire en conscience, parce qu'elle n'y a jamais consenti ; cependant elle a eu toujours tellement devant les yeux cette espèce de tache que cela l'a toujours fait aller bride en main.

« Elle épousa ensuite M. de Liancourt qui étoit fort riche : elle n'en eut qu'un fils pour tous enfants. Elle avoit, avant la mort de ce garçon, tout sujet de contentement ; cependant, soit que ce fut à cause des deux fils de ce duc avec qui elle avait été fiancée, ou que naturellement elle fut ambitieuse, elle ne goûtoit pas autrement sa félicité, parce qu'elle n'avoit pas le tabouret. Par une rencontre bizarre, elle fut dé mariée, et son frère, feu M. de Schomberg, épousa une personne dé mariée d'avec M. de Candale. »

Le duc de Liancourt se consolait des infidélités de sa femme. « J'ai oui dire, ajoute Tallemant, qu'un matin, en voyant habiller une dame, il s'amusa à jouer avec sa chatte et lui mit en badinant son collier de perles au col. Ce collier étoit de grand prix ; la chatte ne fit que mettre le nez hors de la porte, on n'en eut jamais de nouvelles depuis. M. de Liancourt en donna un autre. Jamais il ne s'est joué si chèrement avec personne qu'avec cette chatte. »

Madame de Liancourt continua de vivre au château. Elle y fit de nouveaux embellissements, et, renonçant aux parcs monotones dessinés par Lenôtre, elle y fit tracer des allées sinueuses au milieu de prairies arrosées par des cours d'eau,

devançant ainsi la vogue acquise plus tard aux jardins anglais. Elle y recevait la haute société parisienne et les châtelains des environs, mais son excentricité continuait toujours à exciter le sarcasme des visiteurs.

Un jour que la duchesse d'Aiguillon était venue la voir, avec d'autres personnes, elle fit servir une collation composée de deux tables, dressées dans deux salles différentes. Sur la première on avait placé des fruits verts, des compotes et des massépains amers. Personne ne put y goûter sans faire la grimace. Après avoir beaucoup ri de cette mystification, elle mena tout son monde dans une autre salle où il y avait des fruits exquis et de délicieuses friandises.

Quand le comte de La Roche-Guyon, fils de M<sup>me</sup> de Liancourt, fut en âge de servir, il fut attaché au corps d'armée du maréchal de Gassion. Il fut tué, en 1646, au siège de Mardick, laissant de son mariage avec la fille du comte de Lannoy, Jeanne Charlotte du Plessis-Liancourt, qui épousa, le 13 septembre 1659, François, duc de La Rochefoucauld, fils de l'auteur des *Maximes*. C'est pour elle que M<sup>me</sup> de Liancourt, son aïeule, écrivit l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut.

Veuve après deux ans de mariage, la comtesse de La Roche-Guyon se retira à Paris à l'hôtel du comte de Lannoy, son père, situé derrière le jardin de l'hôtel de Liancourt. Elle refusait d'aller au château de sa mère, disant que pour elle il n'y avait pas de belles prisons. La vérité est que son amour pour le beau seigneur de Vardes la tenait captive à Paris. Cette amourette passagère ne l'empêcha pas d'épouser en secondes noces, à Liancourt, le prince d'Harcourt, fils aîné du prince d'Elbeuf. Vardes essaya de rompre ce mariage en faisant tenir au prince des fragments de sa correspondance amoureuse avec celle qu'il allait épouser. Celui-ci n'en épousa pas moins, mais il fit mauvais ménage avec sa femme qui continuait de voir son ancien amant et

se livrait à mille extravagances. Elle refusait d'aller à Montreuil, domaine du prince d'Harcourt; et allait seulement aux eaux de Bourbon l'Archambault, où elle était sûre de rencontrer Vardes.

Madame de Sévigné était au courant de cette intrigue. Elle écrivait, le 17 août 1654, à Bussy-Rabutin :

« Que sert à madame d'Elbeuf d'être revenue si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler ses charmes dans le monde, et s'il faut qu'elle aille s'enfermer dans Montreuil? En vérité, c'est une tyrannie épouvantable que celle qu'elle souffre et je crois qu'après cela on la devoit excuser si elle se vengeoit de son tyran. Il est vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a longtemps du mal qu'on devoit lui faire; comme c'est une personne de grande prévoyance, elle a bien jugé qu'on lui donneroit des sujets de plainte quelque jour : elle n'a pas voulu qu'on la primât, et, entre nous, je crois que son mari est sur la défensive. »

La fille de madame de Liancourt eut beau faire; elle dut partir pour Montreuil-sur-Mer. Mais, arrivée à Amiens, elle tomba malade de la petite vérole et mourut le 30 septembre 1669.

---

### LIMERMONT (famille de Grasse).

Originaire de Provence, la maison de Grasse établit dans le Beauvaisis une de ses branches qui prit le nom de Limermont, siège de sa résidence seigneuriale. C'est à cette branche qu'appartenait l'illustre amiral qui figure si honorablement dans nos annales maritimes. Destiné, dès son enfance, à l'ordre de Malte, François-Joseph-Paul de Grasse, né en 1723, fut, dès l'âge de onze ans, embarqué sur une

des galères qui poursuivaient les pirates turcs et barbaresques.

Il entra, en 1749, dans la marine royale et fit partie d'une escadre chargée d'escorter un convoi à destination de Pondichéry. Fait prisonnier par les Anglais pendant cette traversée, il resta deux ans captif en Angleterre. Il fut échangé après la paix de 1756 et reprit du service dans les flottes françaises. Il assista, en 1778, au combat naval d'Ouessant, comme capitaine de vaisseau, et y soutint vaillamment l'honneur de son pavillon. Chef d'escadre en 1779, il fut chargé de conduire, de Brest aux Antilles, quatre vaisseaux et plusieurs frégates envoyés comme renfort à l'amiral d'Estaing.

Il rallia la flotte française à la Martinique et prit une part active au combat de la Grenade livré à l'amiral anglais Biron. Chargé d'une des divisions de l'armée navale, il croisa pendant l'hiver dans les parages de Saint-Domingue pour protéger cette île française contre les corsaires britanniques. Attaché, en 1780, à l'état-major de l'amiral comte de Guichen, il remporta plusieurs avantages contre les vaisseaux commandés par l'amiral Rodney, puis revint en France passer quelques mois de congé au sein de sa famille.

Le 24 mars 1781, une flotte de vingt et un vaisseaux de haut-bord, de dix frégates et de quatre corvettes escortant cent quatre-vingt-trois transports, sortait du port de Brest sous le commandement en chef de l'amiral de Grasse. Le 28 avril, elle arrivait en vue de la Martinique où les amiraux anglais, Hood et Drake, l'attendaient. On a reproché au comte de Grasse de n'avoir pas profité de l'avantage qu'il remporta dans un premier combat naval. Il contribua cependant à la prise de Tabago, où le marquis de Bouillé, commandant général des Antilles françaises, remporta un avantage signalé contre les Anglais. L'amiral de Grasse se trouva aussi en rapport pendant cette



campagne avec le libérateur des États-Unis, Washington. Il aida l'armée américaine à combattre lord Cornwallis, général en chef des troupes anglaises, et, par d'habiles manœuvres navales, contribua au succès remporté par le général Rochambeau.

Mais à partir de ce moment, la fortune des armes semble le trahir. Sa flotte, battue par les tempêtes et poussée par des vents contraires au milieu de celles de Hood et de Rodney, éprouve des pertes considérables. Il essaie alors de rallier l'escadre espagnole et de tenter avec elle un coup de main contre la Jamaïque; mais, surpris par les amiraux anglais, il hésita un moment, et cette hésitation fatale fut le prélude d'un revers.

Si l'amiral de Grasse commit alors une faute au point de vue de la tactique navale, il l'a noblement rachetée par son héroïsme dans le combat. *La Ville de Paris*, qui portait son pavillon, soutint la lutte pendant dix heures, et c'est seulement après avoir épuisé toutes ses munitions et mitraillé l'ennemi avec sa vaisselle d'or et d'argent, que le comte de Grasse fut contraint de se rendre. Les débris de la flotte française furent ramenés par Bougainville et le comte de Vaudreuil; quant à l'amiral de Grasse, prisonnier des Anglais pour la seconde fois, il fut conduit à Londres.

Jaloux de sa gloire et sans pitié pour son infortune, ses détracteurs l'ont accusé d'avoir reçu avec trop de condescendance les éloges et les honneurs que lui prodiguaient les écrivains et les personnages les plus considérables de l'Angleterre. La cour efféminée de Louis XV s'offusquait de l'entendre appeler *le valeureux français*, et des femmes sans cœur affectèrent de donner le nom de l'amiral à des croix à la Jeannette qui se portaient *sans cœur*. Cette ingratitude n'empêcha pas le comte de Grasse de servir son pays, même à l'étranger.

C'est à son crédit en Angleterre que le comte de Ver-

gennes, alors ministre des affaires étrangères de Louis XVI, dut de pouvoir entamer les négociations qui aboutirent à la glorieuse paix de Versailles, signée le 3 septembre 1783, entre l'Angleterre, l'Espagne, les États-Unis et la France. Du reste, un conseil de guerre, tenu à Lorient en 1784, vengea l'amiral de Grasse des calomnies dont il avait été l'objet, et les titres de commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, ainsi que celui de chevalier de Cincinnatus, le récompensèrent des services qu'il avait rendus à la France et à l'Amérique. Il mourut le 14 janvier 1789.

Parmi les membres de sa famille qui appartenaient comme lui à la branche beauvaisienne de Limermont, on cite Jacques de Grasse, né en 1720, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, puis évêque de Vence, et enfin évêque d'Angers en 1755. Il mourut en 1780.

Le marquis François de Grasse, frère aîné du prélat, s'était établi en Beauvaisis à l'occasion de son mariage avec l'héritière de l'ancienne maison d'Hallencourt de Du Mesnil; il servit comme capitaine aux gardes-françaises, se distingua à la bataille de Fontenoy et arriva au grade de maréchal de camp. Il avait acquis, en 1763, le beau domaine de Sarcus, où il mourut en 1794.

## **MAGUE (Jacques-Antoine), dit Saint-Aubin,**

Acteur et Auteur dramatique,

*né à Compiègne.*

1746 — 1824.

La carrière dramatique d'Antoine Mague tient un peu du *Roman comique* de Scarron. De bonne heure, la voca-

tion du théâtre le poussa; mais boiteux, désagréable d'aspect et de voix, il ne put s'adonner qu'aux rôles de grime ou de caricature. Après plusieurs années de stage sur les *planches* provinciales, il parvint à s'engager, à Paris, au théâtre des grands danseurs du roi. Bientôt fatigué de la lenteur que le directeur Nicolet mettait à le produire, il s'unit à la troupe de Nicolet cadet, qui jouait sur une scène de foire. Quand cette association fut dissoute, Mague, qui avait adopté le surnom de Saint-Aubin, reprit le chemin de la province.

Il reparut à Paris, à l'Ambigu-Comique, en 1781. En 1783, il prit la direction d'une troupe ambulante et alla donner des représentations à Dijon avec sa femme et sa fille. L'année suivante, on le retrouve à Lyon; mais n'ayant pas réussi dans ses affaires, il revint à Paris et à l'Ambigu, en 1785 : il joua alors à la foire Saint-Germain. En 1787, il passa au théâtre des Délassements-Comiques, et, en 1790, au théâtre des Associés. En 1792, il rentra une troisième fois à l'Ambigu, qu'il quitta, en 1795, pour les variétés amusantes de Lazary. L'incendie de cette scène, en 1798, renvoya de nouveau de la capitale ce Juif-Errant de l'art théâtral. Il séjourna en Bretagne, et Rennes le vit quelque temps dans un état voisin de la misère. Enfin, pour vivre ou plutôt pour ne pas mourir de faim, il retourna encore à Paris, non plus comme acteur, mais pour s'établir écrivain public dans une échoppe de la rue Richelieu. En 1822, il obtint ses Invalides, un refuge dans l'hospice de la vieillesse, à Bicêtre; il y mourut le 15 septembre 1824.

Ses principales productions sont :

*La Lingère*, parodie, jouée à La Rochelle en 1777.

*Les Tracasseries de Village*, comédie jouée à l'Ambigu en 1781.

*Le Parisien dépaysé* ou *chaque Oiseau trouve son nid beau*, proverbe joué la même année, au même théâtre, et dans lequel l'auteur remplissait sept rôles différents.

*Le Cabinet de Figures ou le Sculpteur en bois*, comédie jouée en 1792 et qui le fit accuser de plagiat par Guinet d'Orbeuil, auteur de l'*Automate*.

*Les Fêtes dijonnaises*, pièce jouée à Dijon en 1783.

*La jeune Thalie*, intermède en vers; Lyon, 1784.

*Les Fêtes d'Astrée*; Lyon, 1784.

*La Maison à garder*, comédie jouée par la troupe de l'Ambigu à la foire Saint-Germain, en 1785.

*Bagare*, parodie du *Tarare* de Beaumarchais.

*La Nuit champêtre ou les Mariages par dépit*, la meilleure comédie de Mague.

*Les Amateurs*, comédie; Paris, 1788.

*Les Chiffons ou Mélange de raison et de folie* par M<sup>ne</sup> Javotte; Paris, 1788, in-8° (1).

### MAIGNELAY (famille de) (2).

Un des seigneurs de Maignelay périt victime d'un événement que Pierre de Lestoile raconte en ces termes dans le *Registre Journal de Henri III* : « Le lundi premier jour du mois de may (1586), au chasteau de Blois où le roy estoit, Lyverdot, au bal après souper, prist querelle avec le marquis de Migneley (Antoine de Halwin, marquis de Maignelay), fils aîné du sieur de Piennes (Charles de Halwin, en faveur de qui le roi Henri III érigea, en 1581, le duché-pairie de Piennes, pour récompense de ses services). Ce fort honneste gentilhomme, adroit et vaillant, s'estant avec son

(1) *Biographie Firmin Didot*. — Quérard, *la France littéraire*.

(2) Voir la notice sur cette famille, tome II.

adversaire assignés le combat sur la grève, au bord de la rivière de Loire, tous seuls avec chacun un laquais sans armes; Lyverdot, dès le soir, envoya un grand laquais qu'il avoit caché une espée dans le sable, à l'endroit où ils devoient combattre, et s'estans, le lendemain matin, là trouvés avec chacun leur laquais sans armes, aiant mis les espées au poing, le sort voulut que Migneley tua Lyverdot, duquel le grand laquais, voiant son maistre mort, prist l'espée que le soir de devant il avoit cachée dans le sable et, au pauvre Migneley n'y prenant garde, en donna par derrière au travers du corps tellement qu'il tomba aussi mort auprès de Lyverdot. Et ce laquais fut tost après pendu et estranglé, toutefois le pauvre père dudit Piennes n'en pouvoit estre apaisé ni consolé, oultré de regret d'avoir perdu un fils d'une si grande valeur et espérance, et en la fleur de son âge qui estoit de vingt-deux à vingt-trois ans. »

---

### **HALLUIN (Louis de), Seigneur de Maignelay,**

Conseiller et Chambellan de Louis XI.

Il étoit seigneur de Maignelay et servit sous les ordres de Charles VIII, pendant l'expédition de ce prince en Italie. Il assistait avec beaucoup d'autres gentilshommes du Beauvaisis à la bataille de Fornoue et étoit, dit un chroniqueur, un des six chevaliers que le roi choisit pour combattre auprès de sa personne, revêtus d'habits semblables aux siens. Louis XII le nomma lieutenant-général de Picardie, en 1512, et lui confia, en 1517, le poste de gouverneur des places de Roye, Montdidier et Péronne.

Après une glorieuse carrière militaire et d'honorables

services auprès de Louis XI, dont il avait été le conseiller et le chambellan, Louis d'Halluin se retira dans sa résidence de Maignelay où il mourut le 12 décembre 1519. On lui fit de magnifiques funérailles. Les évêques de Beauvais, d'Amiens, de Noyon et de Soissons assistaient à ses obsèques, ainsi que les religieux de toutes les abbayes du diocèse de Beauvais. Le cortège était escorté de six cents chevaliers et gentilshommes de Picardie, et l'affluence du clergé était si nombreuse, qu'on célébra le même jour, dit M. Tremblay, à qui je laisse la responsabilité du fait, six cent vingt-deux messes dans l'église de Maignelay.

Florimond de Maignelay était gouverneur de La Fère-sur-Oise pendant la Ligue. Sollicité par son père de rendre cette place au roi, il encourut la disgrâce du duc de Mayenne qui, pour prévenir la reddition de cette ville, envoya Colas, lieutenant de ses gardes, avec ordre de s'y opposer. Colas prit avec lui huit capitaines et des gens déterminés, entra dans La Fère, rencontra le marquis de Maignelay qui sortait de l'église, et l'assassina sans autre forme de procès (1).

---

### MAILLY (Yves et Nicolas de).

Seigneurs de l'Épine.

Yves de Mailly fut un des chefs ligueurs qui, à la mort de Henri III (1589), dévastèrent le Beauvaisis, à la faveur des troubles occasionnés par la guerre civile. Il se rallia à Henri IV, après l'abjuration de ce prince qui eut lieu à Saint-

---

(1) Registre, journal de Henri IV, par Pierre de Lestoile; édition Didier.

Denis, en 1593, et servit loyalement le souverain légitime. Il avait épousé Claudine de Humilcaut, fille des seigneurs de Laversines, dont il eut vingt-quatre enfants.

Nicolas de Mailly, un de ses fils, lui succéda, en 1614, comme seigneur de l'Épine; il devint, sous le règne de Louis XIII, chevalier et grand maître des eaux et forêts de Picardie. N'ayant pas laissé d'héritiers directs, ses biens furent partagés, et le domaine de l'Épine échut par alliance à la maison de Gaudechard, une des plus anciennes du Beauvaisis.

---

### **Louis MARIN,**

Général et Baron de l'Empire,

*originnaire de Noyon.*

Il fut nommé capitaine, à l'élection, par les volontaires de l'Oise, formant la seconde compagnie du district de Noyon, et partit pour le camp de Reims, le 13 septembre 1792, pour défendre la patrie contre l'invasion de l'étranger. Il eut la jambe droite traversée par une balle, le 25 avril 1794, à la journée de Maroilles, au moment où il franchissait un fossé pour s'emparer d'un retranchement.

Incorporé, comme simple lieutenant, dans l'armée d'Égypte, il prit part au siège d'Alexandrie et à l'assaut qui eut lieu vis-à-vis de la célèbre colonne de Pompée. Aussi fut-il cité à l'ordre du jour par le général Menou et réintégré dans le grade de capitaine au 3<sup>e</sup> bataillon des grenadiers de la 13<sup>e</sup> demi-brigade.

Bonaparte, général en chef de l'armée, le chargea, lors de la première insurrection du Caire, de protéger l'Institut

égyptien menacé par les insurgés. Grâce à lui, les savants qui accompagnaient l'armée échappèrent au massacre : Fourrier, secrétaire de l'Institut, remercia le libérateur de cette savante compagnie, au nom de ses collègues, et lui donna l'accolade en présence de ses soldats.

Le 19 avril 1798, Louis Marin, capitaine des grenadiers, fut promu chef de bataillon : il devint alors l'égal de Louis Horoy, son compagnon d'armes, qui avait su, lui, conserver son grade, et qui périt dans cette sanglante journée.

Marin avait lui-même été gravement blessé, et le général en chef, en parcourant l'ambulance, lui adressa ces paroles : « Vous vous êtes bravement conduit, allez vous faire panser, commandant. »

D'après la biographie que M. Ad. Horoy a faite de son parent, le général Berthier aurait conféré, au commandant Horoy, le grade de général de brigade, avant l'assaut. Ce n'est pas dans les usages militaires où les distinctions ne s'accordent ordinairement qu'après le combat. Bonaparte n'a pas confirmé ce grade et se borna à ordonner qu'un des forts du Caire porterait le nom du commandant Horoy. C'est donc par erreur que, dans la notice consacrée à cet officier, nous lui avons donné le titre de général de brigade, dont il n'a pu avoir le brevet.

Marin poursuivit sa glorieuse carrière. Il devint général de division, baron de l'Empire et gouverneur des pages. Il est à regretter que M. Ad. Horoy, en prodiguant tant d'éloges au commandant Horoy, dans l'*Histoire du 13<sup>e</sup> régiment de ligne*, qui n'a pour but que de faire l'apologie de son parent, ait laissé dans l'ombre le général Marin, beaucoup plus illustre et beaucoup plus généreux, si nous en jugeons par ce qu'il écrivait, le lendemain de la bataille de Jaffa, à la famille du commandant Horoy.

Voici sa lettre au citoyen Honoré Horoy :

« Le silence que vous gardez envers votre frère, à l'a-



dresse duquel je ne vois arriver aucune lettre (sa famille s'occupait alors beaucoup moins de lui), me fait croire que vous avez appris sa fin. Il est mort à mes côtés, dans la tente, des suites d'un coup de feu qu'il reçut à l'assaut du 19 floréal an VII, à Saint-Jean-d'Acre, en Syrie. Ses talents militaires et son rare courage lui avaient fait déferer *le commandement d'une colonne de grenadiers* pour l'enlèvement de la place; un plomb meurtrier le traversa d'outre en outre et le fit expirer. »

Si le commandant Horoy avait été nommé chef de brigade, son collègue et ami Marin n'aurait pas manqué de l'annoncer à Honoré Horoy en lui disant ce qui suit :

« Vous avez perdu un frère qui m'était cher : j'ai perdu un ami auquel j'étais attaché; mais la patrie perd plus que nous deux en perdant un *officier* distingué, qui promettait d'arriver un jour aux plus hauts emplois militaires. »

Enfin le commandant Marin s'occupait de faire passer à la famille du commandant Horoy, une somme de 600 francs, solde de ses émoluments de *chef de bataillon*. Rien dans sa lettre n'indique une promotion à un grade supérieur.

Il y a un proverbe qui dit : « On n'est jamais trahi que par les siens. » Il s'applique à M. Ad. Horoy qui a voulu exalter l'un au détriment de l'autre, sans songer au mot de l'Évangile : « Celui qui s'élève sera abaissé, et celui qu'on abaisse sera élevé. »

### MERLEMONT (Des Courtils de).

Cette famille, originaire de la province de Liège, s'est fixée dans le Beauvaisis à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

*François des Courtils*, seigneur de Merlemont, figure à

cette époque parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui comptait beaucoup de membres dans la province de Picardie. Il était titulaire de la commanderie de Boncourt, dépendance de Noailles.

*Adrien des Courtils*, de Merlemont est cité parmi les gentilshommes qui suivirent François I<sup>er</sup> dans les guerres d'Italie.

*André des Courtils*, seigneur de Tourly, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, assistait en 1542 au siège de Luxembourg, où il mourut.

*Jean des Courtils*, son fils, fut capitaine d'une compagnie de cavalerie sous Henri III, qui le fit chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

*Nicolas des Courtils* était gouverneur, pour la Ligue, de la place de Dreux, lorsque cette place fut assiégée par Henri IV, au mois d'avril 1593. « Le roy, disent les *Mémoires de Sully*, fit investir la place par M. l'admiral de Biron lequel se fut bientôt saisi des faux-bourgs et réduisit la ville à telle extrémité qu'elle fut prise sans grand combat, ne restant plus que le chasteau et une grosse tour nommée *la Grise*, contre laquelle le Roy, désespérant de rien faire avec le canon, se résolut de la miner sur l'assurance que le baron de Rosny lui donna qu'avec l'aide des mineurs anglois et écossois, on parviendroit à s'en rendre maistre. »

Mais Sully avait compté sans la vaillance du gouverneur et de la garnison, qui, de son côté, avaient miné la tour grise, résolu de la faire sauter plutôt que de se rendre.

A peine la mine du baron de Rosny eût-elle éclaté, que l'on vit sortir de la tour grise une fumée bien plus grande que la première, « et icelle tour se fendre par moitié depuis le haut jusqu'en bas, dont l'une se renversa par terre en

une infinité de pièces emportant avec elle une grande quantité d'hommes, et quelques femmes et enfants, qui furent tous écrasés et brisés à sa chute; et, l'autre moitié demeurant debout, l'on vit sur quelques restes de voûtes et de planchers, et dans des embrasures et renforcements de portes et de fenestres, d'autres hommes, femmes et enfants, tous à découvert sans se pouvoir cacher, tendans les mains et crians miséricorde. Il se faisoit lors une si grande huée de toute l'armée que l'on ne pouvoit rien entendre; et quelques soldats commençans à les tirer comme à l'affust, il en fut tué cinq ou six; et eussent les autres couru mesme fortune, sans le roy qui en prit pitié, fit cesser ceux qui les tiroient, et envoya un exempt de ses gardes avec douze soldats pour les aller quérir et les luy amener; ce qui ayant esté fait, il leur fit donner à chacun un escu et leur permit d'aller où bon leur sembleroit (1). »

Quant à la garnison, elle sortit de Dreux avec les honneurs de la guerre.

*Daniel des Courtils*, neveu de François, moins heureux, étoit mort au siège de Rouen, en 1560.

*Alexandre des Courtils* étoit mestre-de-camp sous Louis XIII et prit part aux diverses expéditions entreprises contre la Maison d'Autriche par le cardinal de Richelieu. Un de ses parents, *Jean des Courtils de Merlemont*, servait comme capitaine de cavalerie dans le corps d'armée du comte de Mansfeld pendant la guerre de Trente-Ans.

*Jean-Charles des Courtils de Merlemont*, capitaine de

---

(1) Mémoires de Sully, faisant partie de la nouvelle collection éditée par Didier.

frégate sous Louis XIV, fut tué, en 1702, sur les côtes du Portugal, pendant la guerre de succession d'Espagne. *Louis des Courtils*, son neveu, lieutenant-colonel dans un régiment d'infanterie de marine, fut tué à la bataille de Laufeld, remportée, en 1747, par le maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland.

*Louis-René des Courtils* reçut de Louis XVI le titre de comte et la charge de grand bailli d'épée dans la province Beaujolais. Un de ses parents, *Charles-Louis*, comte de Merlemont, ancien officier supérieur de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, fut élu, en 1789, commandant de la garde nationale de Beauvais, puis administrateur du département de l'Oise, et enfin membre du Conseil des Anciens en 1795. Il mourut à Paris, le 25 mars 1810, à l'âge de 71 ans.

M. V. Tremblay cite du comte de Merlemont un acte de bienfaisance qui honore son caractère. Le jour où la fête de la Fédération fut célébrée à Beauvais (14 juillet 1790), il apprit qu'un huissier de Clermont était incarcéré depuis deux ans dans les prisons de la ville pour une dette qui s'élevait à environ deux mille livres. La veille du jour de la fête à laquelle il devait présider, le colonel de la garde nationale apprend que des citoyens de Clermont étaient venus à Beauvais pour solliciter de la créancière du malheureux huissier sa mise en liberté. Leur démarche ayant été infructueuse, le comte de Merlemont se rendit lui-même chez cette femme vindicative et la désintéressa de ses propres deniers.

C'était de la bonne et vraie fraternité, en ce temps où l'on abusait tant de ce nom sacré.

Le fils de cet homme de bien, M. des Courtils de Merlemont, maire de Warluis, suivit ces traditions d'honneur et de bienfaisance; il mourut dans le château de ses pères, le 17 mai 1850, à l'âge de 73 ans.

Une autre branche de la famille des Courtils possédait la terre de Villetertre. Elle était alliée à la Maison de Bellisle, et l'un de ses membres, le comte des Courtils, mourut dans son domaine en 1819.

M. le vicomte de Merlemont est un de nos jeunes *sportsmen* les plus distingués. Il s'est fait remarquer par son habileté et son courage dans les courses de *gentlemen-riders* de ces dernières années.

### DE MONTLUC-BALAGNY.

Nous avons vu que Jean de Montluc-Balagny (1), fils naturel de Jean de Montluc, évêque de Valence, avait épousé Diane d'Estrées, fille aînée d'Antoine, marquis de Cœuvres, et sœur de la belle Gabrielle. Mais nous n'avons pas encore raconté toutes les aventures de ce couple mêlé à toutes les intrigues galantes du règne de Henri IV.

Le 19 novembre 1593, madame de Montluc-Balagny, étant allée incognito à Dieppe, s'est présentée au roi à une heure assez avancée de la soirée, et a obtenu une prolongation de la Trêve pour son mari. « On en ignore les conditions, » dit malicieusement Pierre de Lestoile. Celles que le Béarnais imposait aux jolies femmes ne coûtaient pas beaucoup plus à Diane d'Estrées qu'à sa sœur Gabrielle.

En 1595, Balagny vint trouver le roi à Péronne, « aussi éveillé à caqueter, dit Sully, qu'il s'estoit montré peu résolu à défendre sa royauté, discourant de tout cela comme s'il eust parlé des guerres de Simandius ou de Sésortris,

(1) Voir le supplément au premier volume, page 336.

avec estonnement d'un chacun, comment ayant perdu honneur, femme, souveraineté et biens par sa fuite, il avoit encore une langue pour en pouvoir parler et désirer de survivre à une si grande calamité. »

Le duc d'Anjou, après s'être emparé de Cambrai en 1581, nomma gouverneur de cette place le seigneur de Balagny-Montluc, qui occupa ce poste important pendant les guerres de religion et celles de la Ligue. Lorsque Paris eut ouvert ses portes à Henri IV, Balagny-Montluc, dit Sully, dans ses *Mémoires*, « arriva pour mettre luy et ses places en l'obeyssance du roy, à condition neantmoins qu'il demeureroit prince souverain de Cambray, sous la protection de la France (et plusieurs autres avantages qui seroient aussi ennuyeux à réciter qu'ils furent vains et de peu de durée), avec un vray équipage et maison de grand prince souverain, ayant aussi deux mille harquebusiers et trois cents chevaux des plus lestes qu'il se pouvoit voir. »

Le maréchal de Montluc-Balagny mourut en 1663. On lui fit cette épitaphe qui est une dure épigramme :

Cy-gist Balagny sans couronne  
 Bien que son père l'ait porté,  
 L'Espagnol dans Cambray lui donne  
 Pour mieux honorer sa personne  
 Le titre de prince avorté.

---

### MONTMORENCY (famille de).

La maison de Montmorency se rattache au Beauvaisis par des souvenirs historiques et biographiques. Seigneur du domaine de Chantilly, dont il avait hérité de la maison d'Orgemont, Guillaume de Montmorency fortifia ce manoir féodal qui tombait en ruines. Un édit de Philippe VI l'au-

torisa, en 1331, à construire une chapelle dans le donjon, et une bulle pontificale permit au premier baron chrétien, c'était le titre des Montmorency, d'y faire célébrer les messes « en considération de la grande incommodité d'aller à la paroisse de Saint-Léonard, distante d'une lieue de Chantilly. »

Les moines de Saint-Léonard, voyant dans cette bulle une atteinte à leurs privilèges, refusèrent de chanter l'office des morts pour l'inhumation d'Anne Pot, femme de Guillaume de Montmorency, morte à Chantilly. Guillaume maria, en 1510, Jean de Montmorency, son fils aîné, avec Anne de Boulogne, veuve de Charles de Bourbon, amiral de France, et lui donna comme prérogative d'ainesse, outre la baronnie de Montmorency, les seigneuries d'Ecouen, de Chantilly, etc. Guillaume fut tour à tour échanson de Louis XII et chevalier de la maison d'honneur de la Louise d'Angoulême, mère de François I<sup>er</sup>. Jean III lui succéda comme échanson de Louis XII et mourut vers 1565.

*Anne de Montmorency* hérita du domaine de Chantilly. En 1520, François I<sup>er</sup> lui confia la capitainerie des chasses de la forêt de Halatte et des bois de Commelle. C'était, comme Nemrod, un fort chasseur devant le seigneur, avant de devenir un illustre guerrier. Il fut tour à tour général, maréchal, et obtint de Henri II le titre de connétable. Il fit les campagnes d'Italie sous François I<sup>er</sup>, qu'il accompagna pendant sa captivité à Madrid, fut chargé d'une mission diplomatique en Angleterre et envoyé à la rencontre d'Eléonore de Portugal qui venait épouser le roi chevalier.

Les envieux calomnièrent Montmorency auprès du roi et l'accusèrent d'intriguer avec le dauphin. Anne de Montmorency, disgracié en 1541, se retira dans son domaine de Chantilly et y vécut dans la retraite jusqu'à la mort du roi. Pendant ce loisir forcé, il restaura le château, embellit les

appartements, fit ouvrir de magnifiques avenues dans la forêt, entre autres celle qui a gardé le nom de Connétable. Il fut visité, pendant sa disgrâce, par d'illustres amis, courtisans du malheur. Le dauphin lui conserva son affection. Ses compagnons d'armes, l'élite de la magistrature des artistes, étaient les hôtes familiers et assidus de Chantilly.

L'avènement de Henri II rendit au connétable tout son crédit. Ce prince érigea en sa faveur en duché-pairie la baronnie de Montmorency, les terres et seigneuries d'Ecouen, de Chantilly, Vaux-les-Creil, etc., sous le ressort du baillage de Senlis. Chargé de comprimer la rébellion des Bordelais, il les traita avec une sévérité excessive et dont il fut blâmé par quelques historiens. Il commanda ensuite les troupes françaises chargées de combattre les impériaux en Lorraine et dans les Pays-Bas ; mais il fut blessé et fait prisonnier à la désastreuse bataille de Saint-Quentin.

Sa rançon fut fixée à deux cent mille écus : mais le roi l'aïda à supporter cette perte d'argent et fit épouser, à Damville son fils, Henriette de la Maru, petite fille de la duchesse de Valentinois, favorite royale. Les noces eurent lieu avec une grande magnificence.

La mort d'Henri II nuisit à la fortune du connétable. La reine-mère, Catherine de Médicis, favorisa les Guise, et Anne de Montmorency dut se retirer de nouveau à Chantilly. Il fut rappelé à la cour sous Charles IX et forma, avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, une coalition connue sous le nom de Triumvirat et qui était dirigée contre les huguenots.

La seigneurie de Méru appartenait au xvi<sup>e</sup> siècle à la maison de Montmorency, et le quatrième fils du connétable Anne ajoutait à son nom patronimique celui de seigneur de Méru. Il faillit périr pendant la sanglante journée de la Saint-Barthélemy, bien que son père fût un des champions du parti catholique. Nommé capitaine de la Bastille, il



vendit cette charge en 1596. Il servit ensuite dans les armées de Henri IV et se trouvait, en 1591, au siège de Rouen, où il fut tué dans une sortie que fit la garnison de cette ville.

*Henri de Montmorency*, second fils du connétable, avait dégénéré de la loyauté et de l'énergie de son aïeul. « Il demeura maître de son bien à dix-neuf ans, dit Tallemant de Réaux; mais M. de Portes, son oncle, qui était un homme d'esprit, prit le soin de sa conduite et fit aller longtemps toute sa maison. Quoiqu'il eût les yeux de travers, M. de Montmorency étoit pourtant de fort bonne mine. Il avoit le geste le plus agréable du monde; aussi parloit-il plus des bras que de la langue.

« On dit à propos de cela que M. de Montmorency étant entré en une compagnie où étoit M. de Candale, tout le monde lui fit fête, quoiqu'il n'eût fait proprement que remuer les bras.

« — Jésus! dit M. de Candale, que cet homme est heureux d'avoir des bras. » Madame de Rambouillet dit qu'une fois il voulut conter quelque chose qu'il savoit fort bien; mais il s'embrouilla tellement que le cardinal de la Valette, par pitié, fut contraint de prendre la parole et d'achever le conte. Il commençoit souvent des compliments et demouroit à mi-chemin. On avoit quelquefois bien de la peine à s'empêcher de rire. Il ne disoit pas de sottises mais il avoit l'esprit court. En récompense, il étoit brave, riche, galant, libéral, dansoit bien, étoit bien à cheval, et avoit toujours des gens d'esprit à ses gages, qui faisoient des vers pour lui, qui l'entretenoient d'un million de choses, et lui disoient quel jugement il falloit faire des choses qui couroient en ce temps-là. Il donnoit beaucoup aux pauvres et étoit aimé de tout le monde, mais adoré en son quartier.

« Il étoit fort libéral. Il entendit qu'un gentilhomme disoit : « Si je trouvois vingt mille écus à emprunter, seule-



ment pour deux ans, ma fortune seroit faite. » Il les lui prêta. Au terme, le gentilhomme lui rapporte l'argent : « Allez, lui dit-il, c'est assez que vous m'avez tenu parole; je vous les donne de bon cœur. »

Malheureusement ces bonnes qualités étoient ternies par la licence de ses mœurs.

« Il aima d'abord, dit Tallemant, la Choisy, fille de bon lieu, mais très galante. Elle fut mariée depuis et fit mettre sur son tombeau qu'elle avoit été fort estimée des grands et qu'elle avoit eu l'amitié de plusieurs. » Etrange épitaphe !

« Après, il fut amoureux de la reine (Anne d'Autriche), mais les Anglais (allusion à Buckingham) l'interrompirent. C'étoit en même temps que M. de Bellegarde. Il recommença après. Il en avoit un portrait et une fois il fit mettre un homme à genoux pour le lui montrer. Bassompierre et lui eurent querelle. Bassompierre dansoit mal et il s'en moqua à un bal.

« Il est vrai, lui dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais j'en ai aussi ailleurs plus que vous.

— Si je n'ai aussi bon bec, j'ai bien aussi bonne épée, répondit Montmorency.

— Oui dà, répliqua Bassompierre, vous avcz celle du grand Anne de Montmorency. »

On les accorda avant qu'ils se séparassent.

« Il eut encore une querelle avec le duc de Retz, petit-fils d'Albert de Gondi et fils du marquis de Belle-Isle. M. de Montmorency avoit été accordé et même marié, mais sans coucher ensemble, avec l'héritière de Beaupréau, mais la reine-mère fit rompre le mariage pour lui donner une de ses parentes de la maison des Ursins, qu'elle fit venir exprès. Depuis, M. de Retz épousa mademoiselle de Beaupréau, et M. de Montmorency, au lieu de duc de Retz, l'appela *duc de mon reste*. On les accorda sur l'heure. »

En somme, toutes les querelles du duc de Montmorency s'accordaient et il n'était pas d'humeur si batailleuse que son parent Boutteville, qui fut exécuté pour avoir transgressé l'édit de Richelieu contre les duels. Mais le glaive du cardinal-ministre devait encore frapper un Montmorency, et ce fut précisément le fils de celui qui est l'objet de cette notice.

» Sa femme, dit Tallemant, qui n'était pas une fort agréable personne, devint jalouse de lui. Cependant, pourvu qu'il lui fit confidence de ses galanteries, elle ne lui donnoit point de peine, mais elle ne vouloit pas qu'il lui mentit. M. de Montmorency avait une telle vogue qu'il n'y avoit pas une femme de celles qui avoient un peu la galanterie en tête qui ne voulût à toute force en être cajolée; il en est venu des provinces exprès pour tâcher à lui donner dans la vue. C'est pour cela que la marquise de Sablé, toute délicate qu'elle étoit en gens, en faisoit un très-grand cas, et c'est avec lui qu'elle a fait le plus de galanteries. »

En effet, dans l'historiette de la marquise de Sablé, Tallemant ajoute : M. de Montmorency, dont par vanité elle vouloit être servie, la méprisoit et la faisoit enrager; voici ce que j'en ai appris : Elle étoit fort jeune quand il la vint voir la première fois; c'étoit dans une salle basse dont une des fenêtres étoit ouverte. Au lieu d'entrer par la porte, il entra, en voltigeant, par la fenêtre; cette disposition et un certain air agréable qu'il avoit la charmèrent d'abord et elle se sentit prise. Elle devint fort jalouse de M. de Montmorency et lui reprocha fort d'avoir dansé, à un bal au Louvre, plusieurs fois avec les plus belles de la Cour : Hé! que vouliez-vous que je fisse? — Que vous ne dansassiez qu'avec les laides, Monsieur, lui dit-elle ayeglée de colère. »

Cette maîtresse femme avoit au moins le mérite d'être désintéressée : au plus fort de sa passion, le duc de Montmorency lui avoit fait une donation de quarante mille livres de rente en biens fonds qu'elle refusa d'accepter.

Tallemant de Réaux se montre sévère pour le maréchal : « Ce n'étoit pas, dit-il, un grand personnage. On l'accusoit d'être fort brutal ; à peine savoit-il lire. Sa plus belle qualité étoit d'être à cheval aussi bien qu'homme du monde ; il tenoit un *teston* (pièce de monnaie), sur l'étrier, sous son pied et travailloit un cheval, tant il étoit ferme d'assiette, sans que le *teston* tombât ; et, en ce temps-là, le dessous de l'étrier n'étoit qu'une petite barre large d'un travers de doigt. Il aimoit extrêmement les chevaux, et, dès qu'un cheval étoit à lui, il ne changeoit plus de maître, et, n'eût-il que trois jambes, on le nourrissoit dans une écurie qui étoit à Chantilly. »

Cet exemple a été suivi de notre temps par lord Seymour qui, par un legs spécial, a pourvu à l'existence de tous les chevaux de son écurie, qui sont confortablement nourris et logés à Chantilly.

C'est sans doute au goût du connétable de Montmorency pour l'équitation qu'il faut attribuer la statue équestre que son fils, Henri II de Montmorency, lui fit élever sur la terrasse du grand château, avec une inscription en style lapidaire. Ce monument a été détruit en 1793.

Le connétable n'étoit pas moins passionné pour la chasse que pour l'équitation. Cependant, il disoit qu'on devoit permettre à un gentilhomme de poursuivre le gibier qu'il avoit levé sur sa propre terre, et qu'en ce cas il lui laisseroit prendre un lièvre jusque dans sa salle.

Pendant son séjour en Languedoc, il devint épris, quoique déjà vieux, de M<sup>lle</sup> de Portes et l'épousa en 1593. « C'étoit une fort belle fille, dit Tallemant, mais pauvre, et qui, quoiqu'elle fût bien demoiselle, n'étoit pourtant pas de naissance à prétendre un connétable. » Elle mourut à Chantilly en 1598.

Après la mort de cette seconde femme, le connétable, marchant sur les briées de Barbe-Bleue, épousa M<sup>lle</sup> de Mon-

toison, « parce qu'il la trouva sous la main, car elle n'étoit, dit Tallemant, ni jeune ni belle. » Au bout de trois mois, il en fut si las, qu'il la relégua à Méru. Elle lui survécut et devint dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle mourut en 1654, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Le connétable, par une dernière bizarrerie d'humeur, voulut mourir en habit de capucin. Un gentilhomme, nommé Montdragon, lui dit à ce sujet : « Ma foi, vous faites finement, car, si vous ne vous déguisez bien, vous n'entrerez jamais en paradis. »

Il mourut en 1616.

---

### MOUCHY (famille de).

La famille de Mouchy est une branche de la maison de Noailles, originaire du Limousin, et dont la terre patrimoniale, située entre Brives et Turenne, n'a aucun rapport avec le chef-lieu du canton de Noailles, qui fait partie du département de l'Oise.

Philippe de Noailles, *duc de Mouchy*, porta le premier ce titre. Il était fils d'Adrien Maurice, duc de Noailles, et de Françoise d'Aubigné, nièce de M<sup>me</sup> de Maintenon. Né le 7 décembre 1715, il porta d'abord le titre de comte de Noailles. A l'âge de cinq ans, il fut nommé gouverneur de Versailles et capitaine des chasses du domaine royal ; à quatorze ans, il entra dans le corps des mousquetaires : à seize ans, il était capitaine. En 1733, il commandait le régiment de Noailles et servit, sous les ordres de son père, en Allemagne et en Italie. Il se couvrit de gloire à la bataille de Dettingen et à celle de Fontenoy où, à la tête d'une bri-

gade de cavalerie, il culbnta l'infanterie anglaise. Il suivit son père à Madrid, où le duc de Noailles avait été nommé ambassadeur et reçut le diplôme de grand d'Espagne, sous la dénomination de Mouchy, ainsi que le collier de la Toison-d'Or. Lieutenant-général en 1748, en récompense de ses exploits à Rocoux et à Maestricht, il commanda l'avant-garde à Minden en 1759. Ce fut sa dernière campagne.

En 1775, il fut nommé maréchal de France et prit le nom de maréchal de Mouchy. Gouverneur de la Guyenne par intérim, il se démit, en 1785, de ce poste et vint habiter Paris. Malgré son grand âge, on le vit, sous la Révolution, lutter contre les adversaires de la royauté. Traduit devant le tribunal révolutionnaire en même temps que sa femme, Anne-Claude-Laurence d'Arpajon, ils furent condamnés à mort et montèrent le même jour sur l'échafaud. La maréchale de Mouchy, que Marie-Antoinette appelait *Madame l'Estiquette*, avait été dame d'honneur de la reine Marie Leczinska et de l'infortunée compagne de Louis XVI.

M<sup>me</sup> du Deffand, dans une lettre à la duchesse de Choiseul, en date du 14 février 1771, écrit : « Il faut commencer par vous dire que M<sup>me</sup> de Poix, après un travail de près de vingt-quatre heures, est accouchée cette nuit, à deux heures, d'un garçon. »

Cet enfant fut le comte de Noailles, depuis duc de Mouchy et père de M<sup>me</sup> la vicomtesse de Noailles.

« N'est-il pas cruel de souffrir tant que cela pour faire un petit Poix, » disait la pauvre femme pendant le travail (1).

Rosalie-Charlotte-Antoinette-Léontine de Mouchy, née

(1) *Correspondance inédite de M<sup>me</sup> du Deffand*, précédée d'une notice, par le marquis de Saint-Aulaire; Paris, Michel-Lévy, éditeur.

en 1791, épousa, en 1809, Alfred-Louis-Dominique Vincent-de-Paule de Noailles, son cousin. Trois ans après, son mari était tué au passage de la Bérézina. Rosalie de Mouchy trouva un protecteur dans un de ses oncles, M. de Poix ; elle se consacra à l'éducation de sa fille unique et aux études littéraires. Elle publia une notice intéressante sur Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne, qui fit, pendant sa trop courte existence, le charme de la cour de Louis XIV. Cette notice servait d'introduction à des lettres inédites de cette princesse qui parurent en même temps. Sous la Restauration, la comtesse de Noailles était dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême. Elle la suivit en cette qualité aux eaux de Vichy.

Ayant remarqué, pendant son séjour dans cette résidence thermale, que la source de l'Hôpital avait besoin d'urgentes réparations, elle la fit entourer d'une grille et couvrir d'un kiosque ; aussi la ville de Vichy a-t-elle donné à la source et à la place, en souvenir de ce bienfait, les noms de fontaine et de place Rosalie.

Charles-Philippe-Henri de Noailles, prince de Poix et duc de Mouchy, né en 1808, embrassa comme ses ancêtres la carrière des armes. Il fit la campagne d'Alger en 1830, et assista au siège d'Anvers. Il quitta le service en 1839, après son mariage avec Anne-Marie-Cécile de Noailles, sa cousine, et se retira dans son beau domaine de Mouchy-le-Châtel.

Il n'y resta pas longtemps inactif. Comprenant que l'industrie, elle aussi, était un champ de bataille, il concourut à la création d'importantes entreprises, à l'extension des chemins de fer et des sociétés de crédit public. Aussi ses concitoyens l'appelèrent, en 1849, à siéger au Corps-Législatif, où il se fit remarquer par ses connaissances pratiques dans d'importantes discussions. Le prince Louis Bonaparte le nomma, en 1851, membre de la commission consultative,

et l'empereur Napoléon III le fit sénateur en 1852. Il mourut le 25 novembre 1854. La ville de Mouy lui a élevé un buste en bronze comme témoignage de reconnaissance pour la part qu'il prit à la création du chemin de fer de Creil à Beauvais.

La duchesse de Noailles, brisée par cette perte prématurée, ne lui survécut que peu de temps. Le nom de Mouchy est aujourd'hui porté par son fils, qui est un de nos gentilshommes les plus distingués, et perpétue les nobles traditions de sa famille, en attendant qu'une illustre alliance rende une châtelaine à la belle terre de Mouchy.

---

### MOUY (Famille de).

Le comte de Clermont était capitaine de Creil pour le roi, mais, en 1411, on lui ôta la capitainerie qui fut donnée au seigneur de Mouy, chambellan du dauphin Charles, qui fut depuis Charles VII.

D'autres seigneurs de Mouy figurent dans nos annales, mais ce n'est guère qu'à l'époque des luttes de religion qu'ils acquièrent une notoriété authentique et qu'on peut suivre leur filiation jusqu'alors un peu confuse. Ils paraissent avoir embrassé la cause de la Réforme dès qu'elle se propagea dans le Beauvaisis, et avoir eu quelques relations avec les disciples de Calvin, originaire de Noyon.

En 1449, le seigneur de Mouy, gouverneur, pour le roi, du Beauvaisis, accompagné des seigneurs de Ponches, de Berneuil, de Pierre de Boufflers, d'Antoine de Crèvecœur et autres nobles de Picardie, assiégea Gerberoy, occupé par les Anglais. La garnison était commandée par Jean Harpe. Profitant d'un voyage que ce dernier fit à Gournay pour



ravitailer la place, Mouy entra dans la ville par escalade et passa les Anglais au fil de l'épée. Leurs cadavres furent jetés dans un puits, voisin de l'église Notre-Dame, auquel la tradition locale a conservé le nom de Puits-aux-Anglais.

Le premier prit part aux guerres de religion qui, au xvi<sup>e</sup> siècle, agitèrent le Beauvaisis. Il était, en 1569, capitaine dans un régiment de cavalerie et y admit un officier de fortune appelé Maurevel. Celui-ci assassina son bienfaiteur en lui tirant par derrière un coup de pistolet, puis il se réfugia dans l'armée catholique. Le jeune Arthur de Vaudray de Mouy résolut de venger son père.

Le 14 avril 1583, ayant rencontré Maurevel près de l'église Saint-Honoré, il le chargea l'épée à la main. Celui-ci, étant manchot, ne put tirer son épée à temps et recula, en parant les coups, jusqu'au ruisseau de la rue Saint-Honoré, où il fut percé de plusieurs coups mortels. Mais, pendant qu'Arthur de Mouy s'acharnait contre l'assassin de son père, un soldat de Maurevel l'ajusta et lui tira un coup de carabine dont la balle lui entra par la bouche et sortit derrière la tête. Arthur de Mouy tomba mort sur le coup. Maurevel mourut le lendemain de ses blessures.

La seigneurie de Mouy passa alors à un des partisans d'Henri IV, gouverneur du château de Gerberoy, et qui joua un grand rôle pendant les luttes qui divisèrent le Beauvaisis sous la Ligue. Il était attaché, ainsi que sa femme, à la maison de Marguerite de Valois, femme d'Henri IV, et la suivit, en cette qualité, à Liège où la princesse se rendait sous prétexte de prendre les eaux de Spa, mais, en réalité, pour négocier l'avènement du duc d'Alençon, frère de Henri III, au trône des Pays-Bas.

En 1585, Sully, cherchant à recruter des partisans au roi de Navarre, sonda, dit-il dans ses *Mémoires*, les seigneurs de Mouy et Pas de Feuquières, « pour sçavoir s'ils

seroient de la partie; mais chacun fit le froid et se résolut de prendre une autre route. »

Ces gentilshommes n'avaient pas encore confiance dans l'étoile du Béarnais.

Mais, en 1589, le seigneur de Mouy s'était rallié à la cause royale: il assistait aux combats qui se livrèrent aux environs de Chartres entre les troupes du roi de Navarre et celles de la Ligue. En 1590, il combattait à Ivry, avec les seigneurs d'Humières et de La Boissière, gentilshommes picards.

Jean Pillet, auteur de *l'Histoire du Château et de la Ville de Gerberoy*, donne les détails suivants sur ce personnage : « Le sieur de Mouy, après avoir fait quelque temps une rude guerre à ceux de Beauvais avec la garnison de Gerberoy et autres gens de guerre, tomba enfin malheureusement en leurs mains dans une sortie qu'ils firent sur lui au mois de juin 1592, et ils l'emmenèrent à Beauvais où il fut fait prisonnier de guerre. Cette rencontre fut la cause de la ruine de Gerberoy, car le roi, désirant la délivrance de son bon et affectionné serviteur le sieur de Mouy, consentit qu'il recherchât tous les moyens possibles pour être remis en liberté; à quoi les maire, pairs et habitants ne voulurent entendre qu'auparavant ils n'eussent vu Gerberoy démantelé et ses murailles abattues; et le bureau de l'électeur qui y était établi en fut ôté et transféré à Beauvais. C'est pourquoi le sieur de Mouy, voyant qu'ils avaient refusé dix mille écus qu'il leur avait offerts pour sa rançon, pressé par la nécessité, proposa au conseil de ville, tenu le 19 juillet 1592, les articles suivants :

« I. Le sieur de Mouy offre, sous le bon plaisir du roi, de faire démanteler Gerberoy et Bresles et les remettre entre les mains de messieurs de Beauvais.

« II. Le château et bourg de Mouy et Château-Vert demeureront en neutralité; n'y aura aucune garnison et ne s'y fera aucun acte d'hostilité.

« V. Ne pourra ledit sieur de Mouy ni les siens s'aider des bons et récompenses qu'ils ont obtenus du roi défunt ni de celui-ci, ni en prétendre sur ladite ville de Beauvais, ou aucuns particuliers d'icelle.

« VI. Ledit sieur de Mouy promet de ne faire la guerre, ni les siens, au pays de Beauvais, même approcher la ville plus près que de six lieues, n'était qu'il passât en corps d'armée.

« VII. Promet ledit sieur de Mouy faire sortir les garnisons du Château-Rouge et que la place demeure par ce moyen en la garde de la dame dudit lieu, ainsi qu'il a été accordé.

« VIII. Pour l'exécution desquels articles, il sera permis au sieur de Mouy de faire venir vers lui deux cents hommes, auxquels sera baillé passe-port de ladite ville pour aller vers Sa Majesté solliciter l'effet que dessus pendant quinzaine, pendant lequel temps, ne pourront les garnisons de Gerberoy, Bresles et Mouy empêcher l'entrée des vivres, bois, vins, bestiaux, grais et fourrages, et autres nécessités communes, lesquelles promesses ledit sieur de Mouy promet accomplir et entretenir par sa foi, laquelle il donnera à la ville.

« IX. Moyennant ce que dessus, et, après les susdites places démantelées, ladite ville de Beauvais promet audit sieur de Mouy qu'ils feront en sorte, vers monseigneur de Mayenne, qu'il le mettra sur sa foi pour traiter avec le sieur de Sesseval, de sa pleine liberté, soit par rançon ou échange.

Ces articles furent présentés au roi qui fit mettre en regard du premier et du cinquième : « Le roi trouve bon que les fortifications de Gerberoy et celles que le sieur de Mouy a fait faire à Bresles soient démantelées, et que lesdites places demeurent neutres, sans faire la guerre d'une part ni d'autre, à la charge que le sieur évêque de Beauvais et les siens, sans faire aucun acte d'hostilité, y pour-

ront demeurer en toute sorte de sûreté et jouir librement des biens dont ils jouissaient en faveur desdites places ; à la charge encore que monseigneur le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, neveu du défunt, jouira aussi du revenu des abbayes de Froidmont et Saint-Germer, sises près lesdites places de Bresles et Gerberoy, comme il faisait à la faveur desdites places. Que les sujets de Sa Majesté demeurants dans le ressort d'icelles jouiront paisiblement de leurs biens et ceux de Beauvais feront le semblable du bien qu'ils ont dans lesdits ressorts de Bresles et de Gerberoy, sans aucuns contredits ni empêchement d'une part ni d'autre. »

Gerberoy fut le premier démantelé et la garnison se retira à Bresles, où, d'après la convention, elle resta cinq jours, après quoi la place de Bresles fut à son tour démantelée.

Les faits et gestes du seigneur de Mouy pendant la Ligue se trouvent exposés dans les notices de Nicolas Godin (1) et du seigneur de Saisseval (2).

Le seigneur de Mouy, pour son malheur, était lié avec un gentilhomme de Brie, Louviers de Morenet; celui-ci, partisan des Guises, exécuta, dit Pierre de Lestoile, contre Mouy qui tenoit le premier rang, après Coligny, dans l'armée des confédérés, ce qu'il n'avoit osé entreprendre contre Coligny lui-même; il le tua dans un jardin et se sauva sur un cheval dont Mouy lui avoit fait présent.

---

## NIVELON DE PIERREFONDS.

La châellenie de Pierrefonds était, au xi<sup>e</sup> siècle, aussi

---

(1) Voir tome I, page 422.

(2) Voir tome III, pages 222 et suivantes.

importante que la baronnie de Montmorency. Sa suzeraineté s'étendait sur près de deux cents villages ou seigneuries.

Un descendant des anciens seigneurs de Bérogne, *Nivelon I<sup>er</sup>*, seigneur et vicomte de Pierrefonds, possédait, outre son fief héréditaire, une partie des forêts de Compiègne et Betz, et une multitude de domaines échelonnés entre Soissons et Paris. Comme tous les chevaliers de cette époque, il eut des scrupules de conscience sur la manière dont ces biens avaient été acquis et crut en légitimer la possession par des œuvres pies. Il fonda à Pierrefonds une église sous le vocable de Saint-Sulpice et un chapitre de chanoines dont son frère Thibaud fut le doyen. Thibaud de Pierrefonds devint par la suite évêque de Soissons. Quatre prélats issus de cette famille occupèrent ce siège épiscopal. Un d'eux, *Hugues I<sup>er</sup>*, mourut, en 1103, à Aquilée, au moment où il se rendait en Palestine.

*Nivelon I<sup>er</sup>* fut inhumé dans la chapelle de droite, de la crypte de Saint-Sulpice : cette épitaphe fut gravée sur son tombeau :

*Ci gist Nivelon I<sup>er</sup>, seigneur de Pierrefont,  
qui a fondé ce lieu  
Et qui a fait le prieur son pair  
de fief et de noblesse.*

*Nivelon I<sup>er</sup>* avait fait une autre donation religieuse aux moines de Marmoutiers qui avaient succédé aux chanoines de Saint-Sulpice. Il fit construire pour eux l'église de Saint-Maxime dans les dépendances du château de Pierrefonds.

Plusieurs seigneurs, portant le nom de Nivelon, habitèrent le fief de leur ancêtre, mais ils n'ont pas laissé de trace dans l'histoire.

*Nivelon III* avait érigé, en 1160, le fief de Champ-Baudon, en faveur de Baudon, un de ses chevaliers.

*Nivelon*, évêque de Soissons, céda à Philippe-Auguste

la propriété du château qui portait ombrage au pouvoir royal (1).

---

**Guibert de NOGENT, Historien,**

*né près de Clermont en Beauvaisis.*

1053—1124.

Il fut élevé à l'abbaye de Saint-Germer où il reçut les leçons de saint Anselme. Quoiqu'il n'aimât pas à faire parler de lui, il dut prendre la direction de l'abbaye de Notre-Dame de Nogent où il composa la plupart de ses ouvrages, entre autres son *Traité des reliques des Saints: De Pignoribus Sanctorum*, où il discute les vraies et les fausses reliques : « Qu'on en pense ce qu'on voudra, dit-il, pour moi j'avance hardiment que ce ne fut jamais une chose agréable à Dieu et à ses saints que d'ouvrir leurs tombeaux, d'en tirer leurs corps et d'en diviser les membres. » Les inventeurs de miracles lui inspirent ce blâme sévère : « Dieu par leur bouche ment, dit-il, autant qu'eux-mêmes. »

Puis il s'en prend aux moines de Saint-Médard de Soissons qui prétendaient avoir une dent du Christ, et à ceux qui honorent le nombril de Notre-Seigneur. Sous le titre de *Gesta Dei per Francos*, Guibert a donné une histoire estimée de la première croisade. Ce livre fut écrit de 1105 à 1111, et publié en 1112. Mabillon critique son style en disant : *Multa scripsit, non inrudite, sed scabroso stilo*. En effet, son style est lourd et obscur. Ses autres écrits ont été réunis par d'Acheux, et le septième volume de l'*Histoire littéraire de la France* lui consacre une notice (2).

---

(1) *Compiègne et ses environs*, par M. Léon Éwig.

(2) *Guiberti opera. Charma. Vie de saint Anselme. Nouvelle biographie générale* de Firmin Didot.

# TABLE DU SECOND VOLUME.

	Pages.
Gaillard de Saint-Germain (Marie-Louis-Stanislas), Archéologue et Musicien .....	1
Gambart (Adrien), Prêtre-Missionnaire.....	15
Geoffrin (Jean), Poète.....	16
Richard de Gerberoy, Evêque d'Amiens.....	16
Saint-Germer ou Gérémar, Abbé, fondateur du monastère de Fiais (Saint-Germer).....	19
Saint-Godard, Evêque de Rouen.....	26
Simon Goullart, Théologien calviniste.....	32
Dom Gourdin (François-Philippe), Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.....	44
Louis Graves, Administrateur, auteur des <i>Précis statistiques</i> du département de l'Oise.....	46
Les frères Gréban (Arnoul et Simon), Auteurs dramatiques du xv <sup>e</sup> siècle.....	58
Grévin (Jacques), Poète et Médecin.....	61
Guelphe (François), Théologien janséniste.....	72
Simon Gueulette, dit Mesmay, Historien.....	73
Guibert de Nogent, Historien et Théologien.....	74
Guillery (Pierre), Moine théologien de l'ordre de Sainte Geneviève, Prieur et Curé de La Ferté-Milon.....	86
Guthier (Jacques), Erudit.....	92
Jeanne Hachette.....	94
Hamel (Jean), Théologien et Poète.....	116
Hangest (Jérôme de), Philosophe, Théologien, Mathématicien et Docteur en Sorbonne.....	117
Haüy (René-Just), Minéralogiste, Géomètre et Physicien, Chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, Membre de l'Académie des Sciences, de la Société philomatique de Paris et de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe, Professeur de minéralogie au Muséum d'Histoire naturelle (Jardin des Plantes) et à la Faculté des Sciences de Paris, Conservateur des collections minéralogiques de l'école des mines, etc.....	119
Haüy (Valentin), Philanthrope, Fondateur de l'institution des Jeunes aveugles.....	142
Hélinand, Moine de Froidmont, Historien et Poète.....	146
Henry (Noël-Etienne), Chimiste, Pharmacien en chef des hôpitaux de Paris.....	154
Héricart de Thury (Louis-Etienne-François), Ingénieur et Agronome.....	158
Hermant (Godefroy), Théologien, Docteur en Sorbonne, Recteur de l'Université de Paris et Chanoine de l'église de Beauvais.....	171
Hersan (Marc-Antoine), Professeur de l'Université de Paris.....	184

	Pages.
Louis Horoy, dit Montagne, Général de brigade.....	189
Labarre (Eloi), Architecte.....	193
Lamet (Adrien-Augustin de Bussy de), Théologien et Docteur de Sorbonne.....	203
La Roque (S.-G. de), Poète élégiaque.....	207
Leclerc de La Bruère (Charles-Antoine), Auteur dramatique.....	213
Leclerc de Montlinot (Charles-Antoine-Joseph), Administrateur et Publiciste.....	214
Lecomte (Jean), Poète et Professeur de belles-lettres.....	217
Leconte (Antoine), en latin Contius, Jurisconsulte.....	218
Lefebvre de Villebrune (Jean-Baptiste), Professeur au collège de France	221
Jean Le Féron, Héraldiste.....	223
Le Masson (Innocent), Théologien, Ecrivain religieux, quarante-neuvième général de l'ordre des Chartreux.....	226
Lenglet (Pierre de), Professeur d'éloquence et Recteur de l'Université de Paris.....	230
Lenglet du Fresnoy (Nicolas), Prêtre licencié de la Faculté de théologie de Paris, Ecrivain et Bibliographe.....	232
Lebrun (Pierre-Marie), dit Lebrun-Tondu, Publiciste et homme d'Etat.	253
Lescot (Charles), Ingénieur.....	261
Levasseur (Bernard-Marc-François), Littérateur.....	262
Jean de Lignière, bourgeois de Beauvais.....	264
Loisel (Antoine), Avocat au Parlement, Jurisconsulte et Historien....	267
Pierre Loisel, Conventionnel.....	302
Louvet (Pierre), Jurisconsulte et Antiquaire.....	303
Louvet (Pierre), Docteur en médecine et Historiographe.....	310
Mallet (Philippe), Mathématicien.....	318
Manasses I, Seigneur de Bulles.....	319
Maucroix (François de), Poète et Prosateur, Chanoine de Notre-Dame de Rheims.....	321
Malinguhen (Pierre), Jurisconsulte.....	371
Mark (Martin), Seigneur de la Salle.....	371
Marteau (Pierre-Antoine), Médecin.....	373
Mauvoisin (Samson de), Archevêque de Rheims.....	378
Mazile (Jean), Médecin de Charles IX.....	383
Médard (saint), Evêque de Noyon.....	389
Mésengni (François-Philippe), Auteur ecclésiastique.....	402
Michel (Jean), Prêlat et auteur célèbre.....	418
Mouchy (Antoine de), Docteur en Sorbonne.....	426
Muldrac (Antoine), Prieur de l'ordre de Cîteaux et Historiographe..	432
Nancel (Nicolas de), Médecin et érudit.....	436
Nicolas de Seullis, Chroniqueur.....	444
Nointel (Jean Cholet de), Cardinal légat du Saint-Siège.....	446



	Pages.
Nollet (Jean-Antoine), Physicien, Membre de l'Académie des sciences	449
Nully (Etienne de)	465
Oriol (Pierre), savant théologien	466
De La Hante (Etienne-Marie), Financier	479
Le sire d'Hélin, Sénéchal de Flandre et Gouverneur de Crépy	481
Hélye et Francon, Vidames de Gerberoy	482
Adrien de Heu	484
Hèvre, Négociant et Publiciste	485
Horoy (Louis), dit Montagne, Chef de bataillon	486
Hogues de Beauvais	497
Ingrand (François Pierre), Député à la Convention	497
Jacques des Isles	497
Isoré (Jacques), Conventionnel	499
Jean d'Avesnes	500
Jean de Jandun, Philosophe et Historien	501
Lancelot (l'Abbé), Chanoine de la cathédrale de Beauvais	505
Lenglès (Louis-Mathieu), Orientaliste	506
Leclercq (Jules), Peintre verrier	510
Le Clère (Thomas), Intendant des finances	512
Legrand (Just-Claude-Alexandre), Général de division	514
Legrand des Cloiseaux, Magistrat	516
Lemaire (Jean-François), Chef d'escadron des grenadiers de la Garde impériale	518
Le Mareschal de Fricourt (Nicolas), Magistrat	520
Le Mareschal de La Motte, Magistrat	521
Lemercier (Jean-Louis-Siméon), Evêque de Beauvais	522
Lescalopier (Charles-Armand), Polygraphe	523
Lesur (Charles-Louis), Historien	523
Liancourt (Famille de)	528
Limermont (Famille de Grasse)	540
Mague (Jacques-Antoine), dit Saint-Aubin, Acteur et Auteur dramatique	543
Maignelay (Famille de)	545
Halluin (Louis de), Seigneur de Maignelay, Conseiller et Chambellan de Louis XI	546
Mailly (Yves et Nicolas de), Seigneurs de l'Epine	547
Louis Marin, Général et Baron de l'Empire	548
Merlemont (Des Courtils de)	550
De Montluc-Balagny	554
Montmorency (Famille de)	555
Mouchy (Famille de)	562
Mouy (Famille de)	565
Niveion de Pierrefonds	569
Gulbert de Nogent, Historien	571

LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC..

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par **Ch. BRAINNE.**

---

TROISIÈME VOLUME.

---

PARIS,  
AUG. AUBRY, Editeur,  
16, rue Dauphine.

BEAUVAIS,  
PAUL TREMBLAY, Editeur,  
rue de la Taillerie, 7.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

**1863.**



LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

**Beauvais. — Imprimerie d'Achille Desjardins.**

---

LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

**BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.**

---

**NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC.,**

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

**Par Ch. BRAINNE.**

---

*Troisième*  
**DEUXIÈME VOLUME.**

---

**PARIS,**  
AUG. AUBRY, Editeur,  
16, rue Dauphine.

**BEAUVAIS,**  
PAUL TREMBLAY, Editeur,  
rue de la Tailleterie.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

**1864.**

R044  
B732  
v. 3

LES  
HOMMES ILLUSTRÉS

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.



**OJET DE COLIGNY,**

Cardinal de Châtillon, Evêque de Beauvais.

1515—1574.

Quoique ce personnage ne soit point né sur le territoire formant aujourd'hui le département de l'Oise, le rôle important qu'il a joué dans l'histoire du diocèse de Beauvais, à une époque si intéressante de l'histoire du Beauvaisis, nous engage à lui donner place dans notre galerie biographique.

Ojet de Coligny, plus connu sous le nom de cardinal de Châtillon, naquit le 10 juillet 1515, à Châtillon-sur-Loing.



Il était frère aîné de l'illustre amiral de Coligny, qui fut une des principales victimes du massacre de la Saint-Barthélemy, et de François de Coligny, surnommé Dandclot, lequel se distingua également dans les guerres plus que civiles (1) de la Ligue.

Odet de Coligny avait à peine dix-huit ans lorsque le pape Clément VII, cédant aux sollicitations de François I<sup>er</sup>, le nomma successivement, et sans qu'il eût reçu la prêtrise, archevêque de Toulouse (1533) et évêque de Beauvais (1535); ce dernier diocèse était un des comtés-pairies du royaume.

Le jour de son installation, qui eut lieu par un dimanche de mai, devait laisser un long souvenir dans la population beauvaisienne : la ville entière vint au devant du cardinal, bannières déployées, au bruit des cloches, des fanfares et des acclamations de joie. De son côté, le nouveau prélat, brillant de toutes les grâces de la jeunesse et relevant ses avantages physiques par l'éclat de la pourpre romaine, descendait, en grand appareil, des hauteurs de l'abbaye de Saint-Lucien.

On remarquait dans le cortège six archevêques ou évêques et toute la noblesse du Beauvaisis, rivalisant par le luxe des habits et celui des équipages. Odet, la gaieté sur le front, distribuait, avec une grâce incomparable, des saluts et des sourires à ses moindres ouailles, et surtout aux nobles et belles demoiselles qui pavoisaient les fenêtres et les balcons. Il fut officiellement reçu au dehors de l'Hôtel-Dieu par sire Nicolas de Lanternier, maire de la ville, lequel l'attendait entouré de ses échevins, de ses pairs, de ses massiers, arquebusiers et arbalétriers.

---

(1) Lucain, dans la *Pharsale*, appelle la guerre entre César et Pompée une guerre « plus que civile. » L'expression s'applique avec autant de justesse aux guerres de religion.

Outre son évêché, le cardinal fut pourvu du **canonicat** de la Sainte-Chapelle, ce qui le rendait possesseur de **bénéfices** considérables; mais il est juste de dire qu'il en employait très-honorablement les revenus. « Il faisait plaisir « à tout le monde, remarque Brantôme, et jamais ne refusa « homme à lui en faire, et jamais ne les abusa ni vendit de « la fumée de la cour. » Non seulement il aidait ses frères, l'amiral et Dandelot, à soutenir convenablement l'état de leur maison, mais encore sa bourse était ouverte à tous les gentilshommes pauvres qui trouvaient au service de l'État plus d'honneur que de profit. Il se faisait aussi un plaisir tout particulier de venir au secours des hommes de lettres et des savants. L'histoire nous dépeint le cardinal de Châtillon comme un homme d'un grand savoir, d'une rare habileté, d'un esprit fécond en ressources et particulièrement propre au gouvernement d'un État.

Peu de temps après la prise de possession de son siège, il présida à la fondation du collège de Beauvais, œuvre à laquelle Nicolas Pastour (voyez ce nom), membre du chapitre métropolitain, avait voué sa fortune et sa vie. Quoiqu'il se trouvât presque toujours à la cour, où il vivait sur le pied d'un grand seigneur, il établit un ordre admirable dans l'administration de son diocèse et dans celle de ses nombreux bénéfices. Comme il n'était pas lui-même dans les ordres, il se fit suppléer, quant au spirituel, par un évêque *in partibus*, ayant le titre de vicaire général. Les ecclésiastiques qui se distinguaient par leur savoir ou leur mérite trouvaient en lui le plus officieux des protecteurs. Sa charité, sa bienveillance étaient inépuisables. On peut dire même que le diocèse de Beauvais lui est redevable des heureux évêchés de Potier, de Gesvret et de Novion, puisque c'est lui qui, en 1540, fit nommer, par indult, à un canonicat de Beauvais, Jacques Potier, conseiller au Parlement, vénérable tige de ces dignes pasteurs. Pendant

plus de vingt ans, grâce à ses précieuses qualités, rehaussées par le prestige du rang et de l'opulence, il se vit entouré de l'admiration et du respect des populations du Beauvaisis.

Mais, vers 1560, la lecture de quelques ouvrages de Calvin, et plus encore l'ascendant de Dandelot, commencèrent à ébranler sa foi. Des conférences qu'il eut avec les chefs de la réforme achevèrent d'éclairer sa conviction et de le déterminer en faveur du calvinisme. Toutefois, il n'en fit une profession ouverte qu'en 1561, époque de la première guerre civile. Désirant s'unir en tout à ses frères, il abjura publiquement ses premières croyances dans une cérémonie qui eut lieu au château de Merlemont, près Beauvais, en présence de plusieurs gentilshommes calvinistes et de Jean et François des Courtils, seigneurs du même lieu (1).

En 1562, étant venu passer, à Beauvais, les fêtes de Pâques, il fit célébrer dans la chapelle de l'évêché la cène calviniste, et communia lui-même sous les deux espèces en présence de toute sa maison et de quelques habitants de la ville. Le peuple, qui en fut instruit, se rassembla dans la cour de l'évêché, où il éclata en murmures et en menaces; mais quand il aperçut le cardinal, en robe rouge, à une des fenêtres de son palais, il se calma tout à coup et se retira silencieusement sous l'impression du respect et de la vénération que lui inspirait encore sa personne.

Bientôt, cependant, le chapitre de Beauvais, effrayé de ces tentatives de réforme, s'assembla et signa, le 6 août 1563, une profession de foi en vingt-cinq articles, parfaitement conforme à la doctrine de l'Eglise romaine. En même temps, Pie V, informé de la conduite du cardinal,

---

(1) Merlemont est un village qui, dans le temps de la Ligue, servit de refuge aux protestants. Ils y exercèrent leur culte jusqu'aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.

l'excommunia et le raya de la liste des princes du Saint-Empire. Alors, Odet ne garda plus de mesure et rompit complètement avec Rome.

L'année suivante, il épousa publiquement Elisabeth de Hauteville, demoiselle attachée à la duchesse de Savoie, et avec laquelle il était depuis assez longtemps en grande liaison. Ce mariage fut, dit-on, célébré au château de Montataire, dans les environs de Creil. Quoi qu'il en soit, la femme d'Odet de Coligny fut reçue à la cour, où on la nommait indifféremment *Madame la cardinale* ou *Madame de Beauvais*, ville dont son mari continuait d'occuper le siège épiscopal. Il figura même avec elle, en costume de cardinal, à la fête de la majorité de Charles IX.

Ce ne fut pas un faible secours pour les calvinistes que cette abjuration solennelle d'un cardinal français, échangeant la pourpre romaine et de grandes et lucratives dignités contre les persécutions et les anathèmes. La paix ménagée entre les catholiques et les protestants n'était qu'une trêve : Les Guises cherchaient un prétexte pour la rompre, et peut-être Condé, leur adversaire le plus fougueux, ne demandait-il pas mieux que de reprendre les armes. Décidés à soustraire le jeune monarque à l'influence des Guises, les protestants essayèrent de s'emparer de sa personne, mais ayant échoué dans cette hardie tentative, la guerre recommença par la sanglante et indécise bataille de Saint-Denis. Le cardinal, devenu un des chefs les plus actifs de la Réforme, y assista lui-même, et, d'après le témoignage de Brantôme, « il y fit très-bien et montra au monde qu'un noble et généreux cœur ne peut ni mentir ni faillir, en quelque lieu qu'il se trouve, ni en quelque habit qu'il soit. »

Pendant le parlement rendit un arrêt qui le déclarait *rebelle et criminel de lèse-majesté au premier chef, déchû de ses titres et bénéfices, et condamné à 200,000 livres d'amende envers le roi.*

Le grand poète de l'époque, Ronsard, avait présenté la prochaine ruine de ce prélat : après s'être élevé contre le peu de foi des amis de cour, adulateurs exclusifs de la fortune, il lui prédit que si quelque revers venait à le frapper, tout son entourage brillant se dissiperait

Et de cent ou deux cents qui te suivent parfois,  
Le nombre baisserait, ou à deux, ou à trois.

Telle a été et telle sera toujours la ligne de conduite de

Cette foule de gens qui s'en vont chaque jour  
Saluer à longs flots le soleil de la cour.

Le cardinal avait enfin consenti à se démettre de son titre, mais son désistement ne put désarmer ses ennemis. En 1566, le 11 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Saint-Denis, il fut secrètement averti que l'ordre était donné de s'emparer de sa personne. En effet, c'est à peine s'il eut le temps de quitter Presles, où il se trouvait alors, pour s'enfuir, déguisé en meunier, à travers la Normandie. Il eut le bonheur d'atteindre Sainte-Marie-du-Mont, d'où une simple barque le transporta sur les côtes de l'Angleterre. Il y séjourna plusieurs années, obtint la faveur d'Élisabeth et négocia le mariage de cette princesse avec le frère du roi. La pacification de 1570 lui ayant rouvert les portes de la France, où son frère l'amiral l'engageait à rentrer, il se rendit au port de Hampton et allait s'embarquer, lorsqu'il périt, le 15 février 1574, empoisonné par son valet de chambre. Ce misérable, arrêté dans la ville de La Rochelle, y subit le dernier supplice.

Quant au cardinal, il fut inhumé dans la cathédrale de Cantorbéry, où on lui éleva, à la droite du chœur, un mausolée qui a été renversé par les iconoclastes, pendant la révolution d'Angleterre. Sa veuve réclama le douaire qui lui revenait, mais cette demande fut rejetée par un arrêt du parlement.

Malgré la défaveur que des ennemis ont cherché à faire peser sur sa mémoire, le cardinal de Châtillon fut, en définitive, doué des qualités qui font les hommes d'élite. Revêtu, par une complaisance blâmable, de fonctions dont la gravité semblait incompatible avec sa jeunesse et son caractère, il sut, malgré quelques singularités, respecter les strictes lois de la morale, et fut conduit à l'adoption de nouvelles opinions religieuses, non point par l'intérêt personnel, mais par une conviction dont, après tout, Dieu seul est resté le juge. « Il n'avait pas de semblable, dit l'historien de Thou, qui fait de lui le plus juste éloge, il n'avait pas de semblable par « sa grandeur d'âme, par sa candeur, son « équité, sa fidélité à tenir sa parole et son jugement solide « et pénétrant (1). »

---

### Artus de La Fontaine, baron d'OGNON.

#### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était gouverneur de Crépy-en-Valois, en 1486, devint grand-maître des cérémonies sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et fut ambassadeur de France à Constantinople et à Vienne. A son retour, il obtint la charge de lieutenant-général de l'Isle-de-France.

Le baron d'Ognon, dit M. V. Tremblay, était très-minutieux sur le cérémonial et prescrivait une extrême obser-

---

(1) *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, par Ch. Brainne et Ch. Lapierre, t. II.

vation de la hiérarchie et du rang dans les fêtes publiques. C'est de là qu'est venu, dit-on, le proverbe : *Se mettre en rang d'Ognon.*

En 1632, la seigneurie d'Ognon devint la propriété de Maximilien Titon, secrétaire du roi, père du célèbre historien Titon du Tillet.

---

**PASTOUR (Nicolas),** Chanoine de Beauvais,

*mort en 1531.*

Nous rappelons avec plaisir que l'ancien collège de Beauvais, berceau de tant d'illustrations littéraires ou scientifiques, dut sa fondation au patriotisme et au dévouement éclairé de ce savant et pieux ecclésiastique. Ce fut lui qui, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, fit don au chapitre métropolitain d'un emplacement convenable pour l'érection d'un collège dont il ne se réserva que la principalité.

Cet établissement qui ne possédait d'abord que la prébende préceptoriale, octroyée dès l'année 1560 par une ordonnance de Charles IX, lors de la tenue des États de Blois, prit un notable accroissement sous deux prélats recommandables par le bien qu'ils ont fait au diocèse (1).

En 1763, un édit changea le régime du collège et le soumit à une administration royale, qui l'assimilait aux collèges des grandes villes du royaume, et essayait d'y ranimer les études devenues moins satisfaisantes.

Les nouveaux administrateurs, faisant preuve de zèle,

---

(1) Mgr Angustin Potier, évêque de 1617 à 1650, et Nicolas de Buzenval, évêque de 1650 à 1679.

apportèrent à l'établissement une somme de vingt mille livres avec laquelle on construisit les bâtiments qui existent encore de l'ancien collège.

Malheureusement, ce secours momentané se trouvait insuffisant pour assurer l'existence de la maison, en sorte que, faute de ressources, elle tomba bientôt dans l'état le plus déplorable. Ce fut en vain que les administrateurs redoublèrent de zèle et que la bienfaisance de quelques citoyens intervint en faveur de l'établissement. Il fut impossible de maintenir la gratuité de l'instruction, et le tribut qu'on se vit obligé d'imposer à tous les écoliers en diminua considérablement le nombre.

Désireux de remédier à cet état de choses, les administrateurs venaient de s'adresser au gouvernement pour solliciter l'obtention d'un revenu fixe et annuel, lorsque les lettres-patentes de 1771 anéantirent provisoirement cette administration, qui entra dans les attributions des trois corps.

Le collège de Beauvais, aujourd'hui encore un des plus remarquables de France, a, comme nous l'avons dit, fourni à la littérature et à la science un ample contingent de sujets plus ou moins célèbres. On ne sera point fâché sans doute de trouver ici les noms de quelques-uns de ceux qu'il a produits avant 1790, époque où il était encore dans toute sa splendeur.

Antoine Loisel.	Jean-Marie Ricard.
Gui Patin.	Jean Foy-Vaillant.
Jean Racine (1)?	Adrien Baillet.
Godefroy Hermant.	Baudelot de Daviral.

---

(1) Nous devons répéter ici que beaucoup d'historiens et de biographes irréfléchis ont confondu le collège de Saint-Jean de Beauvais, à Paris, qu'on appelait communément collège de Beauvais, avec l'établissement dont M. V. Tremblay a résumé l'histoire dans cette biographie.



Denis Simon.

Mésanguy aîné.

L'abbé Dubos.

Maximien Restaud.

Langlet-Dufresnoy.

Pierre Louvet, auteur  
de l'*Histoire de Beau-*

Caffin jeune.

*vais*, etc.

L'abbé Nollet.

Puisse le souvenir de ces esprits d'élite électriser le cœur des jeunes étudiants du collège de Beauvais, et leur inspirer, avec une ardente émulation, le désir de ressembler un jour à leurs nobles devanciers !

---

**PATIN (Gui),**

Doyen de la Faculté de médecine de Paris,  
Professeur au collège de France,

*né à La Place, près Hodenc-en-Bray.*

1601—1672.

Ses heureuses et précoces dispositions pour les sciences ayant engagé sa famille, bien que peu fortunée, à l'envoyer étudier à la Faculté de médecine de Paris, Gui Patin s'y lia d'amitié avec Gabriel Naudé, dont la mort devait, trente ans plus tard, lui coûter tant de chagrin et de larmes. Admis au doctorat, mais à bout de ressources, il se vit réduit, pour vivre, à corriger des épreuves dans une imprimerie, et tout porte à croire que le jeune docteur aurait végété de longues années dans ce modeste emploi, s'il n'avait eu la chance d'être remarqué par le célèbre médecin Riolan, qui, frappé de son intelligence et de ses manières aisées, le prit en affection et le produisit dans le monde. Ce

fut le commencement de sa fortune. Riolan s'étant volontairement démis de ses fonctions, le jeune Gui Patin le remplaça, comme professeur, au collège de France. Ses cours obtinrent un succès prodigieux : on faisait queue pour l'entendre, et souvent plus de la moitié des auditeurs ne pouvaient trouver place dans la salle.

Il est juste de dire que le talent du professeur ne faisait pas à lui seul tous les frais de sa renommée. Enclin à la plaisanterie et même à la satire, d'une humeur à la fois caustique et presque bouffonne, Gui Patin ne manquait aucune occasion d'égayer ses discours, modèles du purisme le plus quintessencié, de citations singulières, de facéties drôlatiques et d'épigrammes plus ou moins acérées. Il n'est donc pas surprenant que, dans un siècle où l'on apprenait encore le latin pour le comprendre, il y eût salle comble toutes les fois qu'un si réjouissant orateur occupait la chaire. Bien sûr que la gravité du sujet n'empêcherait pas les bons mots et le gros rire d'arriver, la majeure partie de l'auditoire n'assistait à ses cours que dans l'intention de s'y amuser.

Il n'en est pas moins incontestable que Gui Patin était un savant du premier ordre et un causeur des plus aimables. Nourri des solides pensées des grands génies de l'antiquité, dont les écrits originaux lui étaient familiers, il possédait une instruction des plus variées, qu'il savait embellir par l'enjouement de son caractère et les saillies naturelles de son esprit. Rien n'égalait le charme de sa conversation, l'abondance de sa parole et surtout la fécondité de sa mémoire. Il faisait l'admiration des sociétés et des réunions où l'on s'efforçait de l'attirer. Bayle dit même que plus d'un grand lui offrit un louis sous son assiette, chaque fois qu'il voudrait accepter une invitation à dîner.

Par compensation, ce phénix des beaux parleurs n'était qu'un médiocre médecin. Fanatique partisan des anciens,

il ne concevait pas que l'on put, après eux, reculer les limites de la science, de sorte que toute innovation, toute découverte lui apparaissait sous la forme d'un attentat contre les immuables principes du vrai. Il répétait souvent qu'il n'éprouverait aucun regret de mourir s'il était sûr de se trouver, dans l'autre monde, en compagnie d'Aristote, de Galien, de Cicéron, de Platon et de Virgile. Ce n'était pas trop mal choisir sa société, et il est de fait que la certitude de nous rencontrer, après la mort, avec les êtres qui ont le plus vivement excité nos sympathies sur la terre, serait une chose bien capable de nous adoucir les regrets de la dernière heure. Il n'en résulte pas moins que sa prédilection exclusive pour les anciens faisait trop oublier à Gui Patin que *Sparte ne dépend pas d'un seul homme*, ou, en d'autres termes, que si l'humanité réclame le concours de tous les hommes d'élite pour accomplir ses hautes destinées, elle ne s'incarne toutefois dans aucun d'eux, et n'abdique entre les mains de personne, quelque brillante que soit l'aurole dont le génie l'a couronné. La meilleure manière d'honorer les grands hommes n'est pas d'épouser aveuglément les systèmes, nécessairement mêlés d'ombre et de lumière, qu'ils ont fait prévaloir dans leur passage à travers l'humanité, mais de continuer, autant qu'il est en nous, à développer dans les arts et dans les sciences l'idée du beau et du vrai, qui donna l'immortalité à leurs œuvres. Les sciences pratiques, parmi lesquelles figure spécialement la médecine, doivent la plus grande partie de leurs progrès à l'expérimentation et à la découverte d'agents nouveaux ; vouloir les priver de ces secours, c'est les frapper d'impuissance et les réduire à n'être qu'une routine.

Voilà ce que Gui Patin eut le tort de ne pas comprendre. La récente découverte de l'Amérique venait d'enrichir la médecine de nouveaux moyens curatifs : le quinquina commençait surtout à être fréquemment employé contre les

fièvres intermittentes, tandis que, d'un autre côté, l'antimoine était administré comme purgatif. Gui Patin les repoussa l'un et l'autre, prétendant spécialement que l'antimoine pouvait être considéré comme un véritable poison, en quoi il n'avait peut-être pas tout à fait tort. Il inscrivit sur un registre qu'il intitula *Martyrologe de l'antimoine*, les noms d'un grand nombre de malades que, selon lui, l'antimoine avait tués, et il est probable qu'il ne se trompait pas toujours.

« Asclépiade, disait-il plaisamment, pensait que le devoir d'un bon médecin était de guérir ses malades *tutò*, « *celeriter et jucundè* (sûrement, promptement et agréablement), nos antimoniens nous envoient dans l'autre monde « *tutò et celeriter* (sûrement et promptement). »

Les partisans du quinquina et de l'antimoine prirent chaleureusement la défense de ces drogues, dont ils ne manquèrent pas d'exagérer les vertus médicales. La querelle s'envenima et passa des discours dans les écrits, offrant un copieux aliment à la malignité publique. Ph. Duchesne, rédacteur du *Journal des Savants*, se distingua surtout par l'acrimonie de sa polémique, et l'on juge bien que la verve caustique de Patin ne laissa pas échapper une si belle occasion de se donner carrière. La chose fut poussée si loin que le Parlement crut devoir intervenir, en ordonnant à la Faculté de médecine de se prononcer pour ou contre dans la question du quinquina. Une grande et solennelle assemblée du corps médical eut donc lieu à Paris, le 29 mars 1666, et quatre-vingt-douze médecins déclarèrent, à la face du monde, que le vin de quinquina devait être admis parmi les purgatifs. En apprenant cette décision, Gui Patin faillit perdre la raison. Il se calma, toutefois, en faisant appel à ces principes philosophiques de Plutarque, dont l'influence l'avait puissamment soutenu dans plus d'une épreuve. Malgré son penchant beaucoup trop vif

pour les discussions, penchant qui répandit bien de l'amertume dans sa vie, cet homme était doué d'une âme sensible et bonne. Nous avons vu quels longs regrets lui causa la perte d'un de ses amis de collège; mais ce qui prouve encore plus en sa faveur, c'est qu'il fut à la fois bon époux et bon père de famille, et que, d'après la commune opinion, l'exil de son second fils, Charles Patin, qui avait eu le malheur de déplaire au prince, le jeta dans une telle mélancolie qu'elle déterminait sa mort, arrivée le 30 août 1672. Il était alors âgé de soixante-onze ans.

Voici le portrait que Vigueur Marville nous fait de lui :

« Gui Patin, dit cet auteur, était satirique de la tête  
 « jusqu'aux pieds. Son chapeau, son collet, son manteau,  
 « son pourpoint, ses chausses, ses bottines, tout cela fai-  
 « sait nargue à la mode et le procès à la vanité. Il avait  
 « dans le visage l'air de Cicéron, et dans l'esprit le carac-  
 « tère de Rabelais. Sa grande mémoire lui fournissait tou-  
 « jours de quoi parler, et il parlait bien. Il était hardi,  
 « téméraire, inconsidéré, mais simple et naïf dans ses  
 « expressions. Sa bibliothèque était nombreuse. Il avait  
 « promis plusieurs ouvrages au public, entre autres une  
 « *Histoire des médecins célèbres*, mais il n'a point exécuté  
 « sa promesse. »

Il reste de Gui Patin :

1° Cinq volumes de lettres, savoir : *Lettres choisies*, nouvelle édition, augmentée de trois cents lettres, 1692; trois volumes in-12. Elles sont presque toutes adressées à André Falconet, médecin de Lyon. Plus, *Nouveau Recueil de lettres* de Gui Patin, tirées du cabinet de M. Spon et publiées par Mahudel, 1718, deux volumes in-12.

Toutes ces lettres sont précieuses en ce qu'elles présentent la peinture de la cour et des mœurs du temps. Bayle en garantit la sincérité. On y trouve des particularités curieuses sur les savants du XVII<sup>e</sup> siècle, sur la Fronde et

les démêlés des jésuites avec les jansénistes. Elles abondent en bons mots, en saillies plaisantes et spirituelles, mais il ne faut les lire qu'avec une extrême défiance, attendu qu'elles renferment des anecdotes complètement imaginaires et même d'atroces médisances. Gui Patin recueillait tout, le vrai comme le faux, le bien comme le mal. Ce qu'il rapporte du cardinal du Perron est une horrible calomnie et n'a aucun fondement.

On peut en dire autant de ce qui a trait à l'auteur de *Pharamond*, M<sup>me</sup> La Calprenède qui, d'après lui, aurait eu sept maris et aurait empoisonné le dernier.

On regrette de n'avoir pas de table analytique pour les lettres de Gui Patin. La seule qu'on ait connue était manuscrite et se trouvait dans la bibliothèque de l'abbé Terjan; elle a été acquise par M. Villenave.

2° *Traité de la conservation de la santé*, 1632, in-12, réimprimé dans le *Médecin charitable* de Guibert, avec deux autres écrits de Patin : *Notes sur le Livre de Galien : e la Saignée*, et *Observations sur le Livre de Nicolas Ellain : de la Peste*.

Gui Patin a édité l'*Apologie de Galien*, par Gaspar Hoffmann; Lyon, 1668, deux volumes in-4°, latin.

On le regarde aussi comme l'auteur des *Eloges*, en langue latine, de Simon Pietre, médecin, et de François Myron, prévôt des marchands, ouvrages imprimés parmi les éloges de Papire Masson.

Il a composé aussi un grand nombre de lettres latines, et l'abbé Goujet regrette qu'on n'ait pas donné au public toutes celles qui ont paru depuis le 7 juin 1639 jusqu'au 4 avril 1669.

On en trouve treize dans le recueil intitulé : *Clarorum virorum Epistolæ*, 1702, in-8°.

La *Patiniana*, ou collection de bons mots de Gui Patin, a été imprimée avec la *Naudæana*. La meilleure édition est

celle de 1703, in-12, augmentée par Lancelot et publiée par Bayle.

En 1709, on a publié l'*Esprit de Gui Patin* en un volume in-12. En 1712, le même ouvrage a paru en in-18.

Une nouvelle édition, augmentée des *Lettres* de Gui Patin, a paru en 1846, sous les auspices du docteur Réveillé Parise, trois volumes in-8° (1).

Le portrait de ce savant a été gravé trois fois in-4°, deux fois in-8° et une fois in-12.

Enfin, J.-D. Koehler, dans ses *Récréations numismatiques* (xiii, 337), a fait une *Dissertation* sur la médaille d'honneur frappée, en 1652, en l'honneur de Gui Patin, alors doyen des docteurs.

Nous pensons qu'on nous saura gré de compléter cette biographie en disant quelques mots des membres de la famille de Patin, qui ont, comme lui, cultivé les sciences et les lettres.

*Robert Patin*, fils de Gui Patin, né le 11 août 1629, se distingua dans l'étude de la médecine et des lettres, en sorte qu'il put obtenir la survivance de la charge de professeur qu'avait eue son père : il en prit possession le 11 août 1667, et mourut à Cormeilles, en Paris, dans le courant de juin de 1670.

*Charles Patin*, son second fils, né à Paris, le 23 février 1633, devait être beaucoup plus célèbre que son frère. A quatorze ans, il était déjà un érudit de première force et fut en état de soutenir, en latin et en grec, des thèses sur toutes les branches de la philosophie. Ce précoce début fit ombre à son professeur, qui, ne sachant pas le grec, se vit en quelque sorte éclipsé par son jeune élève.

---

(1) Paris, J.-B. Baillière, éditeur.

Charles Patin n'aimait pas l'étude du droit; cependant, pour plaire à son oncle, qui lui avait promis l'achat d'une charge, il se fit recevoir avocat; mais l'oncle ne se pressant pas d'acheter la charge, il se livra à l'étude de la médecine et reçut bientôt le bonnet doctoral.

Secondé par son père, il devint un des plus habiles praticiens de Paris, et put suppléer Lopez dans l'enseignement de la pathologie. La foule accourait à ses démonstrations anatomiques.

Ces laborieuses occupations ne suffisaient pas à son ardeur scientifique. Profondément versé dans les langues anciennes, il s'adonna passionnément à l'étude des médailles et publia une *Introduction* à cette science, ouvrage qui fut pour lui l'origine de fâcheux démêlés avec le président Sallo, rédacteur du *Journal des savants*. Celui-ci prétendit que l'auteur de l'*Introduction* avait pillé Savot sans le citer. Charles Patin fit une réponse très-moderée et en supprima une seconde, beaucoup plus vive, afin de ne pas indisposer Colbert, protecteur de Sallo : c'était agir prudemment, attendu que ce dernier ne le menaçait de rien moins que d'une lettre de cachet! Malgré cette concession, et pour un fait qui n'est pas bien éclairci, Charles devint odieux au ministre. On prétend que, chargé de faire disparaître les exemplaires d'un libelle injurieux à l'honneur d'une grande princesse (*Les amours du Palais-Royal*), il les fit au contraire circuler dans le public. Quoiqu'il en soit, Charles Patin se croyait innocent, et ce ne fut que sur les instantes prières de ses amis et de son vieux père qu'il consentit à émigrer en Allemagne, où il fut parfaitement accueilli par les princes de Wurtemberg et de Bade.

Informé de son départ, le ministre fit fouiller sa bibliothèque et l'on y trouva trois ouvrages défendus : l'*Anatomie de la Messe*, de du Moulin; le *Bouclier d'Etat*, de Lisola;



et l'*Histoire galante de la Cour*. Ce n'était évidemment qu'à titre de curiosités que ces ouvrages figuraient dans la bibliothèque de Charles Patin ; mais il n'en fallut pas davantage pour motiver un jugement qui le condamnait aux galères par contumace.

Pendant ce temps, il continuait de visiter, en Allemagne, les cabinets d'antiques et les musées particuliers, que les plus puissants personnages s'empresaient de lui ouvrir avec une bienveillance toute particulière. Après avoir fait imprimer, à Strasbourg, la *Description des médailles des Empereurs* et la *Relation de ses voyages*, il allait se fixer à Bade, avec sa famille, lorsque la déclaration de la guerre l'obligea de se retirer en Italie, où il fut nommé professeur à l'Académie de Padoue, et chargé, en 1681, de l'enseignement de la chirurgie.

Cependant ses amis de Paris lui conseillaient de faire des démarches pour obtenir son rappel en France, où l'on était actuellement bien disposé en sa faveur. Charles aurait sans doute cédé à des vœux qui allaient au-devant de ses propres désirs, mais sa nomination au poste de premier professeur de chirurgie à l'Académie de Padoue, avec un traitement convenable, vint le déterminer à finir ses jours en Italie ; il y mourut, en effet, le 10 octobre 1693. Dans son testament, daté de la même année, il s'excuse d'avoir déplu au roi, proteste de son innocence et le prie d'accepter l'hommage qu'il lui fait de cinq marbres antiques, apportés de Smyrne, et d'un recueil de dessins de médailles à l'effigie des empereurs romains.

Charles Patin avait été élu chevalier de Saint-Marc par le sénat de Venise, membre de l'Académie des *Curieux de la Nature* et président de celle des *Ricovrati*.

Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages et d'opuscules, français ou latins, relatifs à la science des médailles, qu'il possédait à fond. Les amateurs peuvent les consulter

avec fruit, surtout ceux dont nous donnons ici les titres :

*Imperatorum romanorum numismata*; Strasbourg, Paulli, 1671, in-folio, avec de nombreuses figures.

*Thesaurum numismatum*; Amsterdam, 1672, in-4°. C'est la description des médailles du cabinet de Patin.

*Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles*; Paris, 1665, in-12. Ouvrage réimprimé sous le titre d'*Histoire des médailles* (l'édition d'Amsterdam, 1695, in-12, est la plus jolie), et qui a été traduit en latin par l'auteur; Amsterdam, 1683, in-12, et en italien, par Constantin Belli, sous le titre de *Pratica delle medaglie*; Venise, 1673, in-12. (Voir l'*Histoire critique des journaux*, de Camusat, t. 1, 39-44.)

*Familie romanæ ex antiquis numismatibus illustratæ Fulvio Ursino* (Orsini) *cum accessionibus et commentariis*; Paris, 1663, in-folio. Vaillant a donné une nouvelle édition de cet ouvrage. Elles sont toutes deux estimées.

Charles Patin a laissé encore un *Traité sur les tourbes combustibles*; Paris, 1663, in-4°, et a édité les ouvrages suivants :

*Voyages de Loménie.*

*Lettres de Pierre-Martyr d'Anghiera*; Amsterdam, 1676, in-folio.

*Eloge de la folie*, d'Erasmus, avec les figures d'Holbein; Bâle, 1676, in-12.

*Suétone*, avec les médailles; Bâle, 1675 et 1707, in-4°. (Voir les *Mémoires* de Nicéron, t. II, les *Lettres* de Falconnet et les biographies.)

Madeleine Hommets, épouse de Charles Patin, le suivit en Italie et fut reçue à l'Académie des Ricovrati sous le nom de Modeste; elle a publié un *Recueil de réflexions morales et chrétiennes*.

Les deux filles de ce savant ont également cultivé les lettres avec succès. Charlotte-Catherine, l'aînée, fut reçue

à l'Académie des Ricovrati sous le pseudonyme de Rose, et a publié, en latin : *Relatio de litteris apologeticis, Oratio de liberatâ civitate Viennâ*, Padoue, 1683, ouvrage relatif à la défaite des Turcs; *Explication des quarante et un tableaux* qu'on voyait à l'Académie de Padoue; enfin des *Lettres latines* sur la maladie et la mort de son père. Gabrielle-Charlotte, également reçue à la même Académie, sous le nom de Diserte, a laissé un ouvrage latin sur les médailles.

Heureuse famille qui sut associer les nobles plaisirs de l'intelligence aux pures joies du foyer domestique!

---

## PAUL, dit le RAMONEUR ;

surnommé l'Honnête Homme de Beauvais,

vivait en 1795.

Voici un homme qui a su se distinguer par une conduite honorable et prouver une fois de plus, par une noble action, qu'un grand courage et le sentiment de l'équité peuvent se rencontrer sous l'habit de bure aussi bien que sous la simarre et le frac galonné.

En 1795, époque où le château de Chantilly, transformé en maison d'arrêt, contenait un grand nombre de suspects du département de l'Oise, il arriva que le feu prit à une des cheminées du château, celle de la manutention du pain pour les détenus. Il fut éteint sans trop de peine par les procédés ordinairement employés pour éteindre un feu de cheminée, et sans qu'il eût laissé de traces extérieures de ses ravages. Rien de plus naturel et malheureusement de plus fréquent que les accidents de ce genre; mais il est

convenu qu'en temps de révolution aucune chose n'arrive de la façon accoutumée. Les commissaires chargés de la surveillance des prisons se mirent donc à l'œuvre, et il va sans dire que le résultat de leur enquête fut la découverte d'une immense conspiration. Les détenus avaient formé un plan infernal et qui n'allait à rien moins qu'à brûler le château de Chantilly, à brûler Chantilly lui-même, et finalement à se masser en une phalange compacte pour tomber sur la République et aller ensuite mettre le feu aux quatre coins de la France ! Des procès-verbaux furent dressés, de prétendues pièces de conviction furent jointes au dossier, en un mot, rien ne manquait plus au rapport que la signature d'un homme de l'art, c'est-à-dire du ramoneur du château.

Le citoyen Paul est donc appelé devant les commissaires, et sommairement requis de signer une déclaration portant que les détenus ont mis le feu au château . . .

— Je ne signerai pas, répond l'honnête ramoneur.

— Pourquoi donc, citoyen ?

— Parce que ce n'est pas vrai.

— Citoyen, prends garde à toi et à ce que tu diras . . . Signe, c'est ce que tu as de mieux à faire.

— Je ne signerai pas, parce que ça n'est pas vrai, et à telle raison que j'ai prévu que la cheminée ne valait rien, qu'il arriverait quelque malheur, et ça n'est pas une fois que j'ai prévu, mais cinq ou six fois ; on peut me guillotiner si l'on veut ; j'aime mieux que ça finisse comme ça que de faire guillotiner des innocents.

— Citoyen Paul, tu parles comme un aristocrate . . . prends garde à toi.

— Je prends garde que je suis un honnête homme et que je veux rester tel. Mettez-moi la tête sur le billot ; vous n'aurez pas d'autre raison de moi. C'est dit.

On le laissa tranquille, bien qu'on en eût guillotiné qui

n'avaient pas plus d'importance que lui et qui n'en avaient pas autant dit.

Il est constant que Paul aurait pu obtenir un emploi à la ville : il resta ramoneur, ramoneur ramonant, comme Latour-d'Auvergne resta grenadier. Comme celui-ci avait honoré son épée il honora, lui, sa raclette, et vécut de longues années environné d'une estime et d'une considération que ne lui eussent pas apportés peut-être une position plus élevée. Ce philosophe, sans s'en douter, sut trouver le bonheur dans l'estime de soi-même et dans la satisfaction du devoir accompli.

V. T.

---

**PELLERIN (Joseph),**

Commissaire général de la marine et Antiquaire,

*né à Marly-le-Roy,*

1684-1782.

Ancien seigneur de Plainville, près Liancourt, il fut commissaire général et premier commis de la marine sous Louis XVI. On a dit de lui avec une parfaite justesse qu'il réunissait l'activité d'un homme d'affaires au savoir d'un homme de lettres. Au sortir de sa philosophie, il apprit l'hébreu, le syriaque et l'arabe, ce qui, avec le grec et le latin, formait un bagage linguistique assez raisonnable. Plus tard, il apprit encore l'italien, l'espagnol et l'anglais; c'est même à cette particularité qu'il dut son entrée aux bureaux de la marine pour y faire des traductions. L'habi-

leté avec laquelle il lut des lettres chiffrées, prises sur une frégate espagnole, le firent remarquer du ministre de Torcy, et dès lors sa position et sa fortune furent assurées.

Retraité après quarante ans d'honorables services, il se livra tout entier à l'étude des antiquités, pour laquelle il avait toujours eu le goût le plus prononcé. A force de recherches, de voyages et de dépenses, il réussit à former le plus beau et le plus riche cabinet de médailles qui ait jamais été possédé par un particulier. Cette précieuse collection se composait de trente-deux mille cinq cents médailles, lorsque Louis XVI en fit l'acquisition au prix de 300,000 livres (1776).

Mais M. Pellerin ne s'est pas contenté de colliger en infatigable amateur ces précieux monuments de l'antiquité, il a réellement reculé les bornes de la science numismatique par la publication de plusieurs Traités dont l'ensemble forme un ouvrage de neuf vol. in-4°, enrichi d'un grand nombre de planches; monument tout à fait digne des cabinets des curieux, non-seulement par la beauté de l'impression, mais encore par les judicieuses et savantes explications dont chaque planche est accompagnée.

Cette magnifique collection renferme :

1° *Recueil des médailles de Rois qui n'ont pas été encore publiées ou peu connues*; 1762, in-4°.

2° *Recueil de médailles de peuples et de villes*; 1763, deux volumes in-4°.

3° *Mélanges de diverses médailles*; 1765, deux volumes in-4°, servant de supplément aux précédents.

4° *Supplément aux six volumes précédents*, avec une table générale.

5° *Troisième et quatrième suppléments*; 1767, in-4°.

6° *Lettres*, curieuses à consulter et allant de 1768 à 1770.

Ce savant antiquaire, dont la mémoire est chère encore

à tous les amis des sciences et des lettres, est mort dans la quatre-vingt-dix-neuvième année de son âge. On eut dit que la nature tenait à n'éteindre que le plus tard possible une vie employée à éclairer la nuit du passé.

---

**PELLETIER (Claude),**

Théologien,

*né à Senlis.*

16.. — 1758.

Docteur en théologie et chanoine de Saint-Pierre de Reims, il prit une large part aux discussions que la bulle *Unigenitus* souleva dans le clergé, et ne craignit pas de se déclarer ouvertement contre les opinions défendues par l'illustre Bossuet, alors évêque de Troyes, dont il osa dénoncer les *Instructions à Languet*, archevêque de Sens. Bossuet à son tour traduisit Pelletier au parlement, et, le 2 juillet 1735, obtint contre lui un arrêt de cette cour. La querelle parut alors s'apaiser, mais elle se ralluma bientôt par la publication de deux nouveaux ouvrages du chanoine de Reims. Le premier était une *Nouvelle défense de la bulle Unigenitus*, Rouen, deux volumes; et l'autre un *Traité de l'Amour de Dieu, tiré des Livres Saints*. Dérégérées au parlement, ces deux productions furent condamnées et supprimées comme contraires aux libertés de l'Eglise gallicane.

On comprend que les partisans de cette dernière opinion

n'ont pas épargné l'abbé Pellatier. Cette fois encore le vers fameux

...*Tantæne animis cælestibus iræ!*

a trouvé dans ces querelles d'hommes pieux une très-juste application. On ne peut néanmoins refuser au défenseur de l'ultramontanisme une solide instruction sur les matières théologiques et une certaine véhémence de style.

Outre les ouvrages que nous avons cités, Pelletier est encore auteur d'un *Traité sur les quatre dernières fins de l'homme*, Paris, 1749, 1 vol. in-12; d'un *Traité dogmatique sur la grâce universelle*, 1727, et de plusieurs autres écrits dont on peut voir le catalogue à la fin de ce dernier ouvrage. Il est mort à Reims, en 1758.

---

### PETIT (Guillaume),

Dominicain, Confesseur de Louis XII et de François I<sup>er</sup>,  
Evêque de Senlis,

mort en 1536.

« L'emploi de confesseur du roi étant devenu vacant  
« par la mort d'Antoine Dufour, Louis XII le conféra au  
« dominicain Guillaume Petit, que divers auteurs appel-  
« lent Guillaume *Parvi*, sans doute parce que dans certains  
« ouvrages latins ils avaient trouvé son nom latinisé, au  
« génitif. On obvierait à une multitude d'erreurs concer-  
« nant les noms d'hommes, de pays et de villes si enfin,  
« dans toutes les langues, on adoptait pour système de les  
« écrire constamment de la même manière et comme indé-  
« clinables.



« Quoique les ouvrages de Guillaume Petit soient peu  
 « consultés, il occupera toujours une place honorable dans  
 « les fastes littéraires; par ses soins, des auteurs impor-  
 « tants, tels que Grégoire de Lacry, Paul Diacre, Lanfranc  
 « et Sigebert, furent exhumés de la poussière des archives  
 « et publiés. Il stimula le zèle de François I<sup>r</sup> pour la sou-  
 « dation du Collège de France, et lui proposa d'y appeler  
 « Erasme qui, déjà vieux, ne crut pas devoir accepter  
 « l'invitation : Claude Seisset, évêque de Marseille,  
 « soumit son commentaire sur les trois premiers chapi-  
 « tres de *Saint-Luc*, à la révision de Jacques Lefebvre  
 « d'Étaples et de Guillaume Petit, qui passaient pour  
 « les plus éclairés interprètes de l'Écriture, et, sur leur  
 « rapport, l'ouvrage fut approuvé par le pape (1). »

Guillaume Petit, successivement évêque de Troyes et de Senlis, confesseur de Louis XII, puis de François I<sup>r</sup>, a été accusé, par quelques auteurs, d'avoir favorisé les opinions hétérodoxes de Marguerite, sœur de ce dernier monarque et reine de Navarre; mais les différents ouvrages qu'il a laissés et la considération dont il a joui sur les sièges épiscopaux qu'il a occupés, prouvent assez qu'il n'a jamais dévié de l'orthodoxie catholique. Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir eu un peu trop de déférence pour les erreurs de Marguerite en demandant à l'Université un décret *dont la reine peut être satisfaite*, et en traduisant en français, par complaisance, l'ouvrage que Marguerite avait publié sous le titre de *Miroir de l'âme pécheresse*.

En l'absence du vénérable Ives Mayeuc, évêque de Rennes et confesseur d'Anne de Bretagne, Guillaume

---

(1) L'abbé Grégoire : *Histoire des Confesseurs des Empereurs et des Rois*, page 295.

Petit lui administra les sacrements, recueillit ses derniers soupirs et prononça son oraison funèbre.

Ce savant et vénérable prélat mourut en 1336.

Outre plusieurs ouvrages latins, on a de lui, en français : 1° *Formation de l'homme en son excellence*, et ce qu'il doit accomplir pour gagner le paradis. 2° *Le Viatique du salut*, où se trouve une exposition du symbole (1).

## PLANQUE (François),

Médecin,

né à Grandvilliers.

1696—1765.

Ses parents étaient fabricants de serges à Grandvilliers, mais, ayant perdu leur fortune à la suite d'un incendie qui, en 1683, consuma presque entièrement ce bourg, ils se retirèrent à Amiens, où, avec les secours qu'ils reçurent de leurs amis ou des marchands qui avaient été leurs correspondants, et le peu qu'ils avaient pu sauver des flammes, ils reprirent leur premier genre de commerce et parvinrent à rétablir leurs affaires.

Leur fils François, qui déjà avait été placé au collège d'Amiens, y reçut une instruction des plus soignées. Il étudia ensuite la médecine, et fit dans cette science des

(1) Crevier : *Histoire de l'Université*, Paris, 1761, édition in-12, tome v, page 272. — *Histoire de l'Eglise gallicane*, tome xviii, page 215. — Galliard : *Histoire de François I<sup>er</sup>*, Paris, in-12, tome V, page 397.

progrès qui étonnèrent ses maîtres. En 1720, il se rendit à Paris et s'y occupa spécialement de la lecture des ouvrages de médecine. C'est alors que le célèbre chirurgien Guérin lui confia l'éducation professionnelle de son fils.

Après avoir longtemps fréquenté les écoles de la capitale et s'être fait une solide réputation par une foule d'écrits, Planque se présenta, (1747), devant la Faculté de Reims pour y prendre le bonnet de docteur, et se livra tout entier à des travaux scientifiques dont l'ensemble atteste un habile théoricien.

Voici les titres des ouvrages qu'il a laissés :

1° *Bibliothèque choisie de médecine*, Paris, 1748, onze volumes in-4° ou trente et un volumes in-12, imprimés chez d'Honry. Cette collection qui contient la suite donnée par Goulin, est extrêmement curieuse à cause des remarques dont elle est remplie.

2° *Chirurgie complète*, Paris, 1744, deux volumes in-12. C'est un traité élémentaire dont les chirurgiens conseillaient la lecture. Il a été réimprimé avec des additions considérables, 1757.

3° *Observations sur la pratique des accouchements par Viardel*, un volume in-8°, Paris, 1748. C'est une nouvelle édition de Viardel, avec des notes fort intéressantes par Planque.

4° *Observations rares de médecine, de chirurgie et d'anatomie*, tradites de Van-der-Viel, avec figures, deux volumes in-12, Paris, 1758. Une réimpression du *Tableau de l'Amour conjugal*, avec des notes curieuses, 1751. Ouvrage assurément peu digne de l'espèce de réputation dont il a longtemps joui.

En outre, ce savant médecin a pris une part très-importante à l'édition des *Principes de chirurgie*, publiée en 1757. Enfin, on lui doit d'utiles observations médicales sur les eaux de Barèges, Bourbon, Bourbonne-les-Bains, etc.

**PIGEAU (Eustache-Nicolas),**

Jurisconsulte,

*né à Mont-Lévêque, près Senlis.*

1750—1818.

Ses parents, qui étaient sans fortune, le destinaient à un état manuel. Effectivement, après avoir reçu d'un vénérable ecclésiastique quelques éléments d'instruction, il fut mis en apprentissage à Paris. Mais que ne peut la force de la vocation ! Réduit par la nécessité à fréquenter l'atelier, le jeune homme ne cessait de porter ailleurs sa pensée. Ovide et Boileau ne purent ployer leur capricieuse imagination au joug de la chicane : par un phénomène tout inverse, Pigeau ne rêvait que du Digeste, et la plus belle femme n'aurait pu étaler à ses yeux autant de charmes que Gijas.

Ses vœux enfin furent remplis. Un procureur qui sans doute soupçonna le futur légiste sous l'habit grossier de l'apprenti, l'admit dans son étude, où il ne tarda pas d'être en état de remplir les fonctions de premier clerc. Dès-lors, les cours de droit lui furent ouverts, et il put, en 1774, c'est-à-dire à l'âge de 24 ans, recevoir son diplôme d'avocat. Son aptitude singulière pour l'intelligence des lois et l'habitude qu'il s'était faite d'en comparer l'esprit avec les applications, si divergentes dans l'ancienne procédure, lui firent concevoir l'idée d'apporter un peu de méthode et de lumière à l'informe et ténébreux chaos des formulaires. C'était annoncer le génie du jurisconsulte.

Il réalisa son projet par la publication de la *Procédure civile du Châtelet de Paris*. Cet ouvrage, devenu classique en naissant, parut dès 1788, en deux volumes in-4°, réimprimés en 1780 et 1787.

En 1784, Pigeau publia l'*Introduction à la Procédure civile*, un volume in-8°, dont la cinquième édition, imprimée en 1822, a été revue par Poncelet.

Devenu l'oracle de la procédure, le laborieux auteur n'avait pas, en faisant les affaires de ses éditeurs, amélioré sensiblement sa modeste position, en sorte qu'il se vit obligé d'accepter l'emploi de secrétaire de l'avocat général Hérault de Séchelles, depuis si tristement célèbre. A l'époque où cette ressource vint à lui manquer, il aurait pu, comme tant d'autres, tendre la voile au vent de la fortune et parvenir aux premiers emplois. Jaloux de son indépendance, il préféra descendre à l'humble condition de commis de librairie.

Après les orages de la Révolution, il reprit paisiblement ses travaux en ouvrant des Cours de droit, où sa réputation et ses talents attirèrent de nombreux auditeurs. Plus tard, lorsqu'il s'agit de réglementer la législation, il fut compris parmi les hommes de loi chargés de cet important travail. Enfin, à la création des Ecoles de Droit, en 1808, il obtint, à la Faculté de Paris, la chaire de procédure, et l'occupait jusqu'à sa mort, arrivée le 22 décembre 1816.

Pendant les Cent-Jours, Pigeau, qui n'avait jamais flatté aucun pouvoir, refusa de signer l'adresse de l'Ecole à Napoléon.

Outre les ouvrages déjà mentionnés, cet auteur a publié :

*Notions élémentaires sur le Code civil*, 1804, quatre volumes in-8°, dont la seconde édition, revue et augmentée, a paru sous le titre de *Cours élémentaire du Code civil*, 1818, deux volumes in-8°.

*Procédure civile des Tribunaux de France, démontrée par principes, deux volumes in-4°, 1808.*

*Projet de Code de procédure et Cours de Codes d'instruction criminelle et pénale.*

Ces travaux multipliés et les attrait qu'ils offrirent à Pigeau l'absorbèrent tellement que l'ambition de s'enrichir ou d'arriver aux honneurs ne put trouver la moindre place dans son âme. Rien sans doute n'est plus beau, plus édifiant que ce désintéressement, digne des âges antiques, mais c'est bien le cas de dire : *Rara avis in terris* (1).

---

**POILLEU (Antoine)**, Conseiller de Préfecture,

*né à Balagny-sur-Thérain.*

1768—1853.

Etudiant aux écoles de droit, avant la révolution de 1789, il s'y distingua par son assiduité au travail, par la précocité de son intelligence et les progrès qui en furent la suite. Nommé adjoint au secrétaire-général du département de l'Oise, le 3 novembre 1790, il quitta ce poste à l'époque de la Terreur et n'y rentra que onze mois après la chute de Robespierre.

On procédait alors à une complète réorganisation de l'administration départementale, et M. Poilleu fut élevé au poste de secrétaire-général, où il resta jusqu'à l'établissement des

---

(1) Feller : *Biographie générale*. — Victor Tremblay : documents particuliers.

préfectures. En 1806, une décision du premier Consul, à la date du 26 avril, le confirma dans les mêmes fonctions, et en 1807, il devint, par permutation, conseiller de préfecture, place qu'il conserva jusqu'en 1848, où il fut admis à la retraite.

Un fait qui peut-être semblera extraordinaire, c'est que M. Poilleu exerça ses fonctions sous vingt-cinq préfets, depuis M. Cambry jusqu'à M. Randonin. Durant cette longue période, il fut fréquemment appelé à remplacer les préfets absents et à gérer lui-même l'administration du département, bien souvent dans les circonstances les plus difficiles. Aussi avait-il acquis, à juste titre, la réputation d'un administrateur consommé; mais ce qui pour lui n'est pas un moindre sujet d'éloge, c'est que l'ambition d'atteindre au sommet de l'échelle administrative ne fut jamais le mobile de sa conduite : on sait qu'il a refusé plusieurs fois la place de préfet qui lui était offerte et qu'il était parfaitement capable d'occuper; il préféra rester dans les utiles fonctions qui semblaient mieux convenir à sa modestie, et dans lesquelles cependant une récompense distinguée alla le chercher : le ministre de l'intérieur, appréciant justement les services et les mérites de M. Poilleu, lui conféra en 1831 par ordre du roi, le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Environné de l'estime publique, affectionné de tous ceux qui avaient pu le connaître et l'apprécier dans sa vie privée, ce noble doyen des administrateurs de l'Oise est mort le 13 décembre 1853, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans la commune de Méru, où il s'était retiré depuis plusieurs années.

Pour donner une plus juste idée de la valeur de ce modeste fonctionnaire, citons, en finissant, quelques-unes des éloquents paroles que M. Pellat, conseiller de préfecture, a prononcées sur sa tombe :

« Entré jeune dans la vie politique, M. Poilleu, dans le cours et dès le début de sa longue carrière administrative, vit bien des évènements, bien des révolutions s'accomplir sous ses yeux; mais, au milieu des commotions politiques, au milieu des entraînements qui naissent toujours à leur suite, et qui auraient pu séduire une âme moins bien trempée que la sienne, il sut toujours rester magistrat intègre, administrateur ferme et désintéressé. Successivement secrétaire de district, conseiller de préfecture, secrétaire général, il eut plus d'une fois, dans des circonstances critiques, à répondre de la tranquillité du département. L'énergie, l'esprit de conciliation dont il fit preuve dans ces moments difficiles, toutes ces qualités de bon administrateur devaient le désigner pour un poste plus brillant; mais son caractère le portait plutôt vers les études du jurisconsulte, et il consacra presque toute sa vie aux travaux du conseil de préfecture, travaux qui l'occupaient encore à un âge où presque tous les autres hommes aspirent au repos et à la retraite; et lorsque les forces physiques trahirent enfin son énergie morale, il ne voulut pas encore se séparer entièrement du conseil de préfecture; il venait siéger parmi ses collègues et leur apporter, sinon une active collaboration, du moins le secours de son expérience des hommes et des choses, de son admirable érudition, et de cette mémoire prodigieuse qui ne lui fit jamais défaut.

« M. Poilleu était arrivé presque au terme de la plus longue carrière qu'il soit donné à l'homme de parcourir, sans avoir eu à lutter contre ces infirmités, qui font trop souvent, hélas! de la vieillesse une longue agonie. Pourtant un mal cruel est venu abattre tout à coup cette constitution si robuste, qui semblait lui promettre encore, malgré son âge, de longs jours à vivre; et malgré les soins, si dévoués et si habiles, que l'affection filiale rendait plus tendres et plus ingénieux encore, il a été enlevé à ses parents, à ses amis,



pour recevoir dans un monde meilleur la récompense d'une vie sans reproche, nous laissant à tous sa mémoire à vénérer, l'exemple de sa vie à suivre et d'ineffables regrets (1). »

---

**PORTIEZ (Louis)**, Conventionnel,

*né à Beauvais.*

1765 — 1810.

Il était connu à la Convention nationale sous le nom de Portiez de l'Oise. Son père qui d'abord percevait, sur les marchés, les redevances servies à l'évêque de Beauvais, quitta cet emploi pour s'établir marchand d'étoffes.

Le jeune Portiez, qui avait fait ses études avec quelque succès, vint à Paris pour y suivre les cours de droit. Il était clerc de procureur et membre de la fameuse société de la Bazoche, lorsque la Révolution éclata. Il en embrassa chaleureusement la cause et les principes, contribua efficacement à la prise de la Bastille, et reçut en conséquence un brevet constatant qu'il était un des vainqueurs de cette formidable forteresse du vieux régime.

Muni de ce titre et de celui d'avocat, il retourna dans sa

---

(1) Biographies manuscrites de M. Victor Tremblay.

Il sera intéressant pour le lecteur de rapprocher cette biographie de celle de M. Graves qui, dans des fonctions analogues, avec plus de talent et autant de modestie, a donné aussi à nos concitoyens de nobles exemples à suivre : ceux du patriotisme et du désintéressement. C. B.

ville natale avec la réputation d'un brave et dévoué patriote. Intimement lié avec les organisateurs des clubs révolutionnaires, il les aida de tous ses efforts à étendre par toute la France le réseau de leurs affiliations, et c'est à cette circonstance qu'il fut redevable de sa nomination de député à la Convention.

Ce serait néanmoins une injustice de le prendre pour un jacobin exalté ou un suppôt de l'anarchie. Il n'était pas au nombre de ces implacables terroristes qui voulaient régénérer l'ordre social par la proscription et l'échafaud. Ses principes, au contraire, le portaient vers la modération, et il en donna une preuve éclatante quand, à l'occasion du procès de Louis XVI, il demanda, sans pouvoir l'obtenir, que ce monarque fût simplement traduit devant le tribunal criminel de Paris. Il est vrai que, par une flagrante contradiction et sans doute pour prévenir l'accusation de modérantisme dont il était menacé, il vota pour la mort sans appel au peuple et sans sursis.

Portiez prit part à toutes les mesures réparatrices qui suivirent la journée du 9 thermidor, et se rangea décidément du côté du parti modéré qui, dans le fond, avait toujours été le sien. S'il paraissait peu à la tribune, en compensation, il était un des membres les plus actifs des commissions chargées d'examiner les questions financières. Le 8 juillet 1795, il fit décréter par la Convention qu'il ne serait plus fait à l'avenir d'exécution capitale sur la place de la *Révolution* (aujourd'hui place de la *Concorde*).

Les brillantes victoires des armées de Sambre-et-Meuse et du Nord ayant opéré la conquête de la Belgique, Portiez fut envoyé en mission dans ce pays pour préparer sa réunion au territoire français, et il est de fait que ses proclamations et l'énergie de ses actes intimidèrent les partisans de l'Autriche, et facilitèrent le succès de cette grande affaire. A son retour à Paris, il en fit valoir lui même les

avantages dans un discours solennel prononcé à la tribune de la Convention.

Élu membre du Conseil des Cinq-Cents, après les événements du 18 vendémiaire (5 octobre) 1795, il en sortit en 1798, et se vit l'année suivante porté sur la liste des dix candidats pour le Directoire.

Il est vrai que ses adversaires politiques prétendent que ce fut « pour le récompenser de son vote à l'occasion du « procès de Louis XVI, ou pour mieux faire ressortir les « candidats sérieux. »

Le premier Consul l'admit dans le tribunal, et, après la dissolution de ce corps, le nomma directeur et professeur à l'École de Droit de Paris, poste évidemment au-dessus de ses talents et de son instruction, ce qui l'exposa plus d'une fois à de désagréables critiques de la part même de ses élèves. Il fut en grande partie redevable de cette nomination à la publication d'un *Code diplomatique*, trois volumes in-8°, dont certains journaux complaisants parlèrent comme d'un chef-d'œuvre, bien que ce ne fut guère qu'une indigeste compilation de tous les traités connus jusqu'à la paix d'Amiens, et dont on retrouve le texte dans nos vieux historiens ou dans les colonnes du *Moniteur*.

On a encore de lui :

*De l'influence du gouvernement anglais sur la Révolution française*, un volume in-8° ; sujet profond et qui, sous une autre plume, aurait pu fournir de belles pages à l'histoire.

*Cours de Législation administrative*, deux volumes in 8°.

Un discours prononcé en 1809, le jour de l'inauguration de la statue de Napoléon I<sup>er</sup>, et dont l'impression fut votée à l'unanimité par la Faculté de Droit.

Portiez avait à peine quarante-cinq ans lorsqu'il mourut à Paris, le 5 mai 1810, laissant une jeune veuve et point de postérité.

En définitive, il fut un de ces hommes utiles aux grandes

assemblées politiques et même à l'ordre social, mais qui doivent infiniment plus à leur activité, aux circonstances, à une sorte de savoir faire qu'aux inspirations du génie ou aux ressources d'un grand talent, deux choses qui font seules les hommes supérieurs (1).

---

**PREVOST**, Archéologue,

*né à Presles.*

17.. — 1840.

Ce modeste et savant archéologue avait fondé un cabinet d'antiques dont la richesse étonna plus d'une fois les nombreux amateurs venus des pays étrangers ou de la capitale pour le visiter. On y trouvait une foule d'objets rares et curieux, recueillis lors de la destruction des convents et des monuments antiques de la ville de Beauvais et de ses environs. D'un autre côté, des fouilles, faites par ses ordres sur l'emplacement du camp romain, dit le *Mont-César*, n'avaient pas peu contribué à l'enrichissement de sa précieuse collection. On peut dire qu'à l'époque de la mort de cet antiquaire distingué, arrivée en 1842, la science fit une perte à jamais regrettable, car tous les objets d'arts qu'il avait réunis furent alors *plutôt donnés que vendus* aux brocanteurs de Paris par des héritiers qui n'en connaissaient pas la valeur.

---

(1) *Biographie conventionnelle. Biographies diverses. Moniteur. Manuscrits biographiques*, de M. Victor Tremblay.

**PREVOST (Antoine-Constantin de),**

Général français,

*né à Lieuvillers.*

1788 — 1857.

Il entra, à dix-huit ans, dans les vélites de la garde impériale, avec lesquels il fit la campagne de Prusse et passa dans un régiment de cavalerie comme sous-lieutenant (1807). Il suivit en Espagne et en Portugal, comme aide de camp, le général Mourier, et fut grièvement blessé à l'affaire d'Alba de Tormès (1808) et à celle d'Olta (1810). Décoré sur le champ de bataille Krasnoi en Russie, il fit, avec le grade de capitaine, les dernières guerres de l'Empire.

Après les Cent-Jours, M. de Prevost, rallié au régime nouveau, servit quelque temps dans la garde royale et fut nommé lieutenant-colonel après l'expédition de 1823.

Mis en solde de congé en 1830, il fut bientôt rappelé et, à la tête du 1<sup>er</sup> de chasseurs, prit part à la campagne de Belgique (1832). Général de brigade en 1839, il fut employé à l'intérieur et promu par M. Cavaignac au grade de général de division (7 décembre 1848).

Placé depuis dans la deuxième section (réserve), il entra au Sénat le 4 décembre 1854. Il était, depuis le 7 janvier 1852, grand officier de la Légion d'honneur. — Le général Prevost est mort au mois de septembre 1857.

**PRÉVOST D'EXILES**  
**(L'Abbé Antoine-François),**

Romancier,

*né à Hesdin-en-Artois, mort dans la forêt de Compiègne.*

1697—1763.

Ce fécond et remarquable écrivain possédait, près de Chantilly, une jolie petite propriété où il coula, dans une laborieuse retraite, les années d'une vieillesse dont l'accident le plus tragique vint avancer le terme. Ces considérations nous engagent à donner ici une rapide esquisse de la vie toute aventureuse de ce premier romancier du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Son père, qui était un homme de mérite, occupait à Hesdin le poste de procureur du roi au bailliage. Il avait cinq fils qu'il éleva lui-même, et dont Antoine était le deuxième. Au sortir de ses mains, celui-ci fut remis aux Jésuites qui dirigeaient le petit collège du lieu. Fidèles à l'esprit de leur ordre, les bons Pères n'eurent garde de négliger leurs moyens ordinaires de séduction pour s'attacher un jeune homme dont les brillantes dispositions annonçaient un sujet d'élite. Prévost, séduit par les caresses de ses instituteurs, commençait en même temps son adolescence et son noviciat. Mais bientôt, l'incroyable mobilité de son âme l'emporta vers d'autres idées. A seize ans, il s'engage, comme volontaire, et se croit sur la voie définitive du bonheur. Vaines illusions ! Au bout de quelques mois, la sévérité de la discipline, la perspective trop éloignée de l'avancement et surtout l'amour de l'étude, qui se réveille en lui, le

ramènent dans la société. Il revient vers les jésuites qui le reçoivent comme un fils bien-aimé. Il se figure que sa vie d'orage est passée et que l'étude et la religion vont seules remplir le vide de son cœur. Nouvelles illusions ! L'âge des passions s'annonce chez lui avec violence ; elles l'agitent, le poursuivent, le tourmentent ; son tempérament inflammable, pressé par le besoin d'aimer, ne peut plus s'harmoniser avec une vie de solitude et de prière.

Il se lance de nouveau dans la carrière des armes, et, comme il a prévu l'improbation de sa famille, il rompt toute relation avec elle et ne prend plus conseil que de lui seul.

La vie aisée des jeunes officiers lui apparaît toute semée de délices qui vont le consoler de ses longues privations. La mobilité de son caractère, les agréments de son esprit et de sa figure lui acquièrent, en effet, les sympathies de plus d'une belle ; les jouissances qu'il a rêvées lui sont offertes, et il ne les repousse pas. Il épuise les transports de la jeunesse et se laisse aller à la dissipation. Mais un violent et sincère amour, indignement trahi, avance l'heure du désenchantement. Assailli de réflexions amères et désolantes, il se réfugie, à vingt-deux ans, dans le cloître des Bénédictins de Saint-Maur, comme dans l'asile de la réhabilitation et de la paix. La ferveur l'y soutient sur ses ailes brûlantes, et la nouvelle destinée à laquelle il se consacrait ne lui apparaît dans sa réalité qu'après la prononciation de ses vœux.

Élevé à la prêtrise par l'évêque d'Amiens, il remplit d'abord les fonctions de l'enseignement ; puis, la ville d'Evreux ayant demandé un prédicateur pour le Carême, il est chargé de cet emploi, beaucoup plus en harmonie avec ses talents et avec ses goûts.

La froideur et l'inélégance, ordinaires défauts des prédicateurs, ne pouvaient être ceux de l'abbé Prévost. Une

diction fleurie, relevant l'éclat des pensées sans atténuer la solidité du raisonnement, tel fut le caractère distinctif des sermons qu'il prononça dans la chaire d'Evreux, dont la population fut ravie de l'entendre et lui en exprima hautement sa vive satisfaction.

A peine revenu de cette première campagne apostolique, Prévost fut envoyé à Saint-Germain-des-Prés, où l'élite de la Congrégation se trouvait renfermée. Là, de savants religieux, mettant leurs recherches en commun, entreprenaient des travaux qui eussent effrayé des savants isolés. Malgré son peu de goût pour un semblable labeur, Prévost s'y associa de la manière la plus active, et écrivit, à lui seul, un volume presque entier de *Gallia christiana*.

Il se délassait en improvisant, sur les instances des moines, des récits et des fictions qui se rattachaient aux aventures de la vie mondaine, dont il ranimait ainsi le dangereux souvenir. Insensiblement, il laissa courir sa plume facile sur ces sujets aimés, et composa ainsi les deux premiers volumes des *Mémoires d'un homme de qualité*. Assailli par les pensées d'un monde qu'il pouvait honorer par son caractère et ses talents, et dont il s'était séparé dans une période d'exaltation religieuse, il s'enferma dans son cabinet pour ne plus s'entretenir qu'avec les morts, c'est-à-dire avec ses livres. Mais, nouveau Jérôme, plus il s'enfonçait dans la solitude, plus se montraient souriants, gracieux, acharnés à le poursuivre, les souvenirs et les tendres sentiments qu'il s'imaginait avoir à jamais bannis de son cœur. Le malheureux désira un jour retourner dans la société. . . . Mais les vœux éternels, si solennellement prononcés, comment les oublier ? Comment en imposer à sa conscience, à l'opinion même du monde ? . . . Il se résolut du moins de demander sa translation de Saint-Germain-des-Prés à l'abbaye de Cluny, dont la règle était moins austère.



Le bref de translation fut accordé par Rome, mais la formalité de le fulminer devait être remplie par l'évêque d'Amiens. Comme ce prélat s'était toujours montré favorablement disposé à son égard, Prévost crut pouvoir prendre les devants et sortit secrètement de la maison de Saint-Germain-des-Prés, laissant quelques lettres pour avertir les supérieurs des motifs de son évasion. Mais quel ne fut pas son désappointement, lorsqu'il apprit que l'évêque d'Amiens exigeait de meilleures raisons pour autoriser la translation ! Redoutant des peines corporelles, peut-être la Bastille, Prévost se hâta de se réfugier en Hollande. Le grand commerce de livres français qui se faisait alors dans ce pays semblait lui assurer un honorable moyen d'existence. Il y acheva et publia bientôt les *Mémoires d'un homme de qualité*, juin 1729. Le succès fut immense, et lui valut les félicitations d'un grand nombre de protestants français que la révocation de l'édit de Nantes avait obligés de s'expatrier.

Dans le nombre se trouvait une jeune personne que son esprit, ses talents et sa beauté n'avaient pu sauver de l'indigence. Prévost, mu par un honorable sentiment, offrit et sut faire accepter des secours. La jeune fille en fut touchée et une sympathie qu'elle prit longtemps pour de la reconnaissance, la rapprocha de son bienfaiteur. Enfin un jour elle offrit à son tour sa main à son ami, comme pour s'acquitter envers lui ; mais Prévost, maîtrisant ses sentiments secrets, lui fit entendre que les principes de l'honneur humain, non moins que la conscience, lui défendaient de rompre des liens sacrés. C'eût été d'ailleurs se fermer le retour dans sa patrie, à laquelle il ne pouvait renoncer.

L'amante persista pourtant, et suivit Prévost dans un voyage qu'il fit en Angleterre.

L'abbé Lenglet Dufresnoy, oet écrivain lourd et malsade, a cherché, pour se venger des critiques de Prévost,

de se prévaloir de ces circonstances pour jeter des doutes sur les mœurs de son collègue. Mais il a été fait ample justice de ses calomnies, et Prévost, réduit à se défendre, a prouvé que les quelques dettes dont on lui faisait un reproche et qu'il a payées un peu plus tard, n'avaient été contractées que pour venir au secours des malheureux.

Pendant cette polémique, parurent *Cléland* ou le *Philosophe Anglais*; l'*Histoire du Chevalier Desgrieux*, et *Manon Lescaut*, 1732.

Il entreprit ensuite un journal intitulé le *Pour et le Contre*, immense répertoire de faits de toute espèce, mélange hétérogène et bizarre d'anecdotes curieuses, de critiques, de traductions de textes anglais. Le désordre de cet ouvrage que la fécondité de son auteur a poussé jusqu'au vingtième volume, en fait le charme principal. On y trouve d'ailleurs la plus rare impartialité, beaucoup de jugement et des aperçus pleins de justesse.

Cependant, le prince de Conti et le cardinal de Bissy qui portaient tous deux à Prévost le plus vif intérêt, lui obtinrent la permission de rentrer en France et d'y paraître avec le costume ecclésiastique séculier. A son arrivée, le prince de Conti lui donna le titre d'aumônier de sa maison.

Une fois à Paris, Prévost reprit sa plume et la dirigea si activement qu'elle produisait volume sur volume. Parmi un grand nombre de romans qu'il mit au jour, se distingue le *Doyen de Killerine*, qui fit les délices du temps. Nous lui préférons néanmoins *Cléland*, dont J.-J. Rousseau faisait ses lectures favorites.

C'est à cette époque de sa vie, qu'un misérable dont il corrigeait les écrits, l'accusa faussement d'être l'auteur de quelques articles séditieux. Prévost s'enfuit prudemment à Bruxelles, mais son innocence ayant été reconnue, il rentra dans ses foyers.

Sur les instances du chancelier d'Aguesseau, il entreprit

un travail colossal : celui de rédiger en corps d'ouvrages le précis des *Voyages* dont il existait des relations, depuis la découverte du Cap de Bonne-Espérance jusqu'aux jours actuels. Ce ne fut d'abord qu'une traduction libre d'une collection analogue, publiée par une société d'écrivains anglais. Mais ce dernier ouvrage s'étant arrêté au septième volume, Prévost le continua seul, au grand avantage de la collection. Plusieurs de ces volumes, spécialement celui qui raconte la découverte de l'Amérique, font le plus grand honneur à son talent.

C'est au sujet de cet ouvrage que la duchesse d'Aiguillon, faisant allusion à la rapidité avec laquelle il écrivait, lui dit : « Vous pourriez faire mieux, mais personne ne pourrait faire aussi bien. »

Cette *Histoire des Voyages*, continuée par Querlon et Surgy, parut de 1745 à 1770; vingt volumes in-4° avec table. Il en existe une édition in-12 en quatre-vingts volumes.

Laharpe a eu l'heureuse pensée de la retoucher et d'en resserrer certaines parties, justement accusées de prolixité.

Nous ne donnerons pas ici les titres de tous les romans de Prévost : un grand nombre sont peu dignes de lui et complètement oubliés, mais on lira toujours avec plaisir, même après nos brillants romanciers modernes, *Les Mémoires d'un homme de qualité*, *Cléveland*, *le Doyen de Killerine*, *le Chevalier Desgrieux* et *Manon Lescaut*. On peut dire de ce dernier qu'il est impossible d'intéresser davantage en faveur de deux héros de mauvaises mœurs, dont les sentiments sont sans cesse exposés à des épreuves dégradantes.

Prévost a nationalisé parmi nous plusieurs romans de Richardson, entre autres : *Pamela*, *Clarisse*, *Grandisson*, et, quoiqu'en dise Diderot, il faut avouer qu'il a rendu ser-

vice au romancier anglais en élaguant un peu la luxuriance de son style.

Il a rempli le même office et avec le même bonheur dans sa traduction de la *Vie de Cicéron* de Middleton. Cette traduction vaut mieux que l'original. Chose vraiment bien rare.

L'abbé Prévost a voulu s'essayer aussi dans l'histoire. Il a écrit celle de *Marguerite d'Anjou*, toute remplie des discordes des York et des Lancastre, et celle de *Guillaume le Conquérant*, fondateur d'une dynastie. Ces ouvrages ne sont point sans mérite, mais ils manquent de ton et de gravité. La méthode historique, réclamant l'exactitude dans les faits, la profondeur dans les pensées, une sévère impartialité dans les appréciations, est précisément l'inverse du roman, où l'imagination a le champ libre pour tout disposer à sa guise. On peut dire que l'abbé Prévost appartenait à l'école historique des Saint-Réal et des Vertot. Il n'aurait pas, lui non plus, refait son siège.

Lorsque l'âge eut calmé ses passions et l'ardeur de son tempéramment, l'auteur de tant de compositions mondaines se recueillit en lui-même, et se promit de consacrer désormais sa plume à des sujets plus dignes du caractère dont il était revêtu. Possesseur d'une petite propriété à Saint-Firmin, près Chantilly, il s'y était retiré pour se livrer, loin du monde, à de pieuses méditations.

Or, le 23 novembre 1763, comme il traversait à pied la forêt de Compiègne, une attaque soudaine d'apoplexie le renversa au pied d'un arbre. Des paysans l'ayant relevé et transporté chez le curé le plus voisin, celui-ci fit appeler la justice afin de constater l'état du prétendu cadavre. L'officier arrive, et, agissant avec la plus déplorable précipitation, ordonne l'ouverture du corps. Le médecin, dont les observations eussent probablement été accueillies, n'en fait aucune, et se hâte d'enfoncer le fer dans les entrailles.

Un cri affreux se fait entendre et terrifie les assistants!... On se hâte de panser la blessure, mais elle était mortelle. La victime ne se relève que pour voir son état horrible et expirer presque en même temps. L'abbé Prévost avait alors soixante-sept ans. La comtesse de Condé, qui lui était très-attachée, se chargea des frais de ses funérailles, qui eurent lieu dans l'église de Chantilly.

Il existe des œuvres de Prévost une édition choisie, ne comprenant ni ses *Voyages* ni ses productions de peu de valeur; elle est de Paris et d'Amsterdam, 1783—85, en trente-neuf volumes in-8°. Cette édition a été réimprimée en 1810 (1).

---

### PRÉVOST (Louis-Charles),

comte d'Arincourt, Industriel et Propriétaire.

Il était propriétaire de l'usine de zinc de Sérifontaine et maire de cette commune, où il est décédé le 5 avril 1855, à peine âgé de cinquante ans.

Les qualités personnelles du comte Prévost d'Arincourt, sa haute intelligence comme chef d'usine, sa position sociale élevée, son habile administration comme maire de Sérifontaine, lui avaient donné les plus légitimes droits à l'estime publique. Si la commune dont il était maire a perdu un administrateur éclairé, le département a regretté en lui un de ces hommes, malheureusement trop peu nombreux, qui se font un devoir de mettre leur intelligence et leurs capitaux au service de l'industrie et de ses progrès.

---

(1) *Histoire littéraire de la France. Diderot. Biographies.*

Les ouvriers reconnaissaient en lui un excellent patron, toujours disposé à faire pour eux de nouveaux sacrifices. Aussi, les a-t-on vus se presser en foule autour de son cercueil, et former la plus nombreuse partie de son cortège funèbre. Quelques paroles même ont été prononcées sur sa tombe par un contre-maître, avec cette éloquence du cœur bien supérieure au vain faste des périodes oratoires.

---

## PAS DE FEUQUIÈRES (Maison de).

Propriétaire de la Seigneurie de Feuquières.

XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES.

La famille des de Pas, qui, en moins d'un siècle, fournit à la France deux de ses guerriers les plus remarquables, quoique originaire de l'Artois, appartient surtout aux fastes du Beauvaisis par son nom devenu illustre. En effet, c'est le titre de marquis de Feuquières que, sous Louis XIII et Louis XIV, Manassès et Antoine de Pas inscrivirent aux annales de la postérité.

*François de Pas*, le père du premier de ces grands généraux, seigneur de Feuquières, chambellan de Henri IV, maréchal de camp, gouverneur de Roye, Péronne et Montdidier, fut tué en combattant vaillamment à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Deux de ses frères venaient pareillement de périr au service du Béarnais, l'un devant Paris, l'autre au siège de Dourlens. Aussi, touché des services qu'il avait reçus d'une ancienne maison qui paraissait alors éteinte, car Manassès était encore au sein de sa mère,

Madelaine de Lafayette, le roi s'écria, en apprenant la mort de François : « Ventre-saint-gris, j'en suis fâché ! la race en est bonne ; n'y en a-t-il plus ? » On lui répondit : « La veuve est grosse. » « Je donne donc au ventre la même pension de mille écus que celui-ci avait. »

*Isaac-Manassès de Pas, marquis de Feuquières*, naquit à Saumur le 1<sup>er</sup> juin 1590, et se trouva le seul rejeton de son antique famille. Soldat dès l'âge de treize ans, il passa par tous les grades et parvint à celui de général d'armée. Pendant le siège de la Rochelle en 1627, il dirigea toutes les mesures pour surprendre cette ville, et fut pris dans une reconnaissance. Les Rocheillois refusèrent les offres considérables de Louis XIII pour sa rançon, dans l'espérance que la crainte de représailles, sur un tel prisonnier, sauverait la vie à ceux des leurs tombés au pouvoir du roi. Sa captivité dura neuf mois, pendant lesquels il contribua beaucoup à la reddition de la place par les intrigues de M<sup>me</sup> de Noailles, belle-mère de sa femme.

A la mort de Gustave-Adolphe, roi de Suède, tué à Lutzen en 1632, Manassès de Feuquières fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Allemagne, pour y maintenir les alliances contre la maison d'Autriche, dues à la politique vraiment nationale de Richelieu. Il forma, après bien des peines, cette importante union des Suédois et de plusieurs princes de l'Empire avec Louis XIII, si avantageuse à la France, si utile à la liberté de l'Europe, et qui eut pour résultat la continuation de la guerre de Trente Ans. Dès-lors sa réputation méritée de grand diplomate égala son renom de vaillant capitaine. Dans la campagne de 1635, il commanda l'armée française en qualité de lieutenant-général, conjointement avec le duc de Saxe-Weimar. La fatigue de cette expédition contre l'empereur lui causa la seule maladie qu'il ait eue dans sa vie.

Le roi envoyait tenir conseil au chevet de son lit. Aussitôt rétabli, il continua à se signaler. Il assiégea, en 1639, Thionville avec un petit corps d'armée. Attaqué par les forces supérieures de l'autrichien Piccolomini, elles ne purent vaincre que, lorsque couvert de blessures, il tomba sans connaissance au pouvoir de l'ennemi. Quoiqu'il dût être mécontent de la conduite d'une partie de ses subordonnés en cette circonstance, il ne voulut jamais accuser personne. Il répondit constamment à ceux qui lui demandaient, de la part de Richelieu, le nom des plus coupables : « Ayant toujours combattu à la tête de mes troupes, je n'ai pu me rendre compte de ce qui s'est passé derrière moi. » Sa rançon coûta à Louis XIII l'échange du général Ekenfort, de deux colonnels impériaux, et dix-huit mille écus. Manassès n'en profita pas; il était alors mourant de la perte de presque tout son sang à Thionville, où il expira le 14 mars 1640, à cinquante ans. Un mot du roi peint le noble caractère de ce général : « Le pauvre Feuquières » songeait plus à faire la guerre qu'à accommoder sa « maison. » Effectivement, il laissa peu de biens, mais ses *Négociations d'Allemagne*, en 1633 et 1634, publiées à Paris, en 1753, ont été un riche legs à la diplomatie française du temps.

*Isaac de Pas*, fils aîné de Manassès, lieutenant-général comme son père, gouverneur de Toul et Verdun, mourut à Madrid, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV en Espagne, le 6 mars 1688. Il avait occupé le même poste élevé en Allemagne, en Suède où il demeura dix ans, et où il donna des preuves nombreuses de sagesse politique et de courage militaire. Certains biographes disent qu'il fut aussi nommé vice-roi de l'Amérique française.

*Antoine de Pas*, marquis de Feuquières, fils aîné



d'Isaac, né à Paris en 1648, commença sa réputation exceptionnelle dans la campagne d'Allemagne de 1688, dirigée par le dauphin, quand Louis XIV, irrité de la ligue d'Augsbourg, rompit la trêve de 1684. Il partit d'Heilborn à la tête de mille chevaux, parcourut toute la Franconie, battit plusieurs partis considérables, passa des rivières, évita des pièges, imposa des contributions, et, après trente-cinq jours de course, revint triomphalement à son point de départ. Cette victorieuse excursion, qui lui rapporta autant comme fortune que comme gloire, prouva aussi qu'il n'avait pas hérité du désintéressement stoïque de son grand-père. Il avoua ingénument au ministre Louvois, dont il était fort apprécié, qu'elle lui avait valu personnellement plus de cent mille francs.

L'année suivante, Antoine de Feuquières fut fait maréchal-de-camp et passa en Italie, où il se conduisit héroïquement sous les ordres de Catinat, le philosophe guerrier, à la bataille de Stafarde, à la prise de Suse et de quelques autres villes du Piémont, en 1691. Envoyé contre les Barbets, il les étonna tellement, par ses exploits incroyables dans les vallées de Lucerne, qu'ils le surnommèrent le *Sorcier*. Devançant l'opinion de Napoléon I<sup>er</sup>, sur la possibilité de tout tenter avec nos soldats, il répondit à un officier qui s'excusait de n'avoir pas enlevé un poste, parce qu'il le jugeait *inattaquable* : « Monsieur, ce mot là n'est pas français. » Nommé lieutenant-général en 1693, il commanda, en cette qualité, jusqu'au traité de Riswick en 1697. Ne voyant pas sa capacité récompensée du bâton de maréchal de France, qu'il méritait entre tous, car il connaissait merveilleusement la guerre par principe et par expérience, il quitta le service.

Esprit chagrin autant qu'éclairé, aristarque et quelquefois zôile de ses collègues, Antoine de Pas se plaignait de tout le monde et tout le monde se plaignait de lui. Il

écrivit des *Mémoires* in-4° et quatre volumes in-12, qui sont la liste biographique des généraux français du règne de Louis XIV; il y altère, par moment, les faits pour se donner le plaisir de censurer; à cela près son œuvre mérite d'être mise au nombre des meilleurs livres qui aient paru sur l'art militaire. La clarté du style, la variété des récits, la liberté des réflexions, la fidélité des portraits, la sagacité avec laquelle il développe les causes diverses des funestes événements de la guerre de 1701, tout cela rend ses *Mémoires* très intéressants. On voit qu'il exige des chefs supérieurs et de grands talents et de vastes connaissances.

« Croit-on, écrit-il, que, pour savoir le nom de quelques villages d'un pays, on soit capable d'y conduire une armée? » Souvent il devina l'issue d'une campagne à son début. La surprise de Gand, en 1708, fut généralement applaudie. « Cela ne vaut rien, dit-il; on commence par où il faudrait finir. » En effet, cette place, exigeant une forte garnison, empêcha les Français de se porter en avant. Louvois, qui lui passa volontiers les exactions de ses débuts, faisait le plus grand cas de ses conseils. « Si je ne les exécute pas toujours, lui répondit-il une fois, c'est que je n'en suis pas le maître. Croyez-vous qu'il me soit si facile de réaliser tout ce que je voudrais? »

Malgré son génie hardi, pénétrant, appliqué, Antoine de Pas dut à la roideur de son caractère de mourir en disgrâce, le 27 janvier 1711, à soixante-trois ans. Douze heures avant de trépasser, il adressa au roi une lettre résignée, où, regrettant d'avoir déplu à Sa Majesté, « sans trop savoir pourquoi, » il implorait sa bonté pour un fils unique, « innocent des malheurs de son père, et né d'un sang qui avait toujours bien servi la France. » Louis XIV, touché de ces expressions, reporta à l'héritier du marquis de Feuquières et de Marie de Mouchy-Hocquincourt les pensions paternelles. Mais à ce des-

endant s'arrêta l'illustration guerrière de cette noble maison (1).

---

## PECQUEULT DE LAVARANDE

(Louis-Léopold de), Général de brigade,

né à Senlis.

1813 — 1855.

Si jamais la carrière des armes a été pratiquée avec vocation et distinction, ce fut par le brave de Pecqueult de Lavarande. Son courage honore autant Senlis, qui l'a vu naître en 1813, que la famille distinguée dont il a porté et rehaussé le noble nom.

Admis en 1831 à l'école spéciale de Saint-Cyr, il partit en 1840 pour l'Algérie, et enleva tous ses grades à la pointe de son épée, sur ce terrain fertile en périls autant qu'en gloire. Durant treize ans, il fit toutes les campagnes d'Afrique. Il se distingua surtout à El-Bordj, devant Mascara, dans la première expédition de Kabylie. Il prit aussi une part décisive à la conquête de Zaatcha, et le chef Bou-Zian, qui rêvait sinon le rôle immense d'Abd-el-Kader, au moins celui de Bou-Maza, se réveilla prisonnier de M. de Lavarande. Cité douze fois à l'ordre du jour, capitaine en 1843, chef de bataillon en 1848, colonel en 1853, il rentra seulement en France à cette dernière époque.

---

(1) *Biographie universelle*, de Michaud. — *Dictionnaire universel*, de Chaudon et Delandine. — *Mémoires du marquis de Feuquières*. — *Mémoires de Puysegur*. — *École du soldat et de l'officier*.

Appelé à concourir à l'expédition d'Orient comme chef du septième de ligne, il prouva de nouveau sa bouillante intrépidité à la bataille de l'Alma, en s'élançant en tête de son régiment sur les Russes, sous une avalanche de mitraille. Il obtint alors d'entrer avec son grade dans les zouaves de la garde impériale : c'était choisir la distinction du danger, car on connaît l'emploi héroïque de cette troupe d'élite pendant toute la durée de la guerre de Crimée.

Mais c'était en même temps le plus sûr moyen d'avancer vite; aussi, le colonel de Pecqueult devint commandeur de la Légion-d'Honneur, et fut promu général de brigade en mars 1855. Moins de trois mois après, le 8 juin, il contribua si puissamment à la prise des *Ouvrages blancs* par l'infanterie du deuxième corps, que cette position, l'une des plus importantes défenses fortifiées de Sébastopol, reçut son nom en devenant française. Le lendemain, 9 juin 1855, il opérerait une reconnaissance quand un boulet de canon, en lui fracassant la tête, vint terminer trop vite sa vie glorieuse. Il dépassait à peine quarante et un ans. Sa mort fut une perte aussi grande pour l'armée, dont, jeune encore, il aurait été sans doute un des meilleurs commandants supérieurs, que pour son intéressante famille, qui espérait justement recevoir de lui une illustration militaire du premier ordre.

Le 20 juin 1855, un service funèbre, célébré dans l'église cathédrale de Senlis, en présence de l'évêque de Beauvais, réunissait les officiers de la garnison, tous les fonctionnaires publics, et la population senlisienne presque entière. Ce concours imposant venait témoigner sa douloureuse sympathie pour le valeureux Léopold de Pecqueult de Lavarande, victime du devoir guerrier et patriotique (1).

---

(1) Vapereau : *Biographies des contemporains*. — Victor Tremblay : *Biographie manuscrite des hommes recommandables du département de l'Oise*.

**POPILLON (le chevalier Pierre de),**Secrétaire de François I<sup>er</sup>,*né à Ansacq.*

14...—1524.

Ce personnage peu connu a pourtant joué un rôle assez important de confident dans une des grandes tragi-comédies de notre histoire.

Pierre de Popillon naquit à Ansacq, et prouva qu'il avait le patriotisme du clocher, car il profita du bon vouloir de François I<sup>er</sup> pour obtenir de lui, par lettres-patentes du mois d'août 1520, le droit d'établir deux foires dans son bourg natal, l'une le 24 septembre, et la seconde le jour de la Conversion de saint Paul.

Mais la petite faveur du secrétaire fut de courte durée. Avant de servir le roi de France en cette qualité, il avait rempli le même poste auprès de Charles de Bourbon. Or, quand éclata la trahison de ce prince, provoquée par la secrète jalousie que François I<sup>er</sup> avait de son mérite militaire, la rancune de la régente Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, dont il repoussait l'amour, et la basse envie du favori Bonniwet; quand le connétable, échappant au maréchal de Chabannes et au bâtard de Savoie, dépêchés pour le saisir, passa en Allemagne, plusieurs gentilshommes, serviteurs de sa maison, furent arrêtés par ordre du roi comme étant soupçonnés d'avoir eu connaissance de sa conjuration, « laquelle ils n'avoient révélée, ainsi qu'ils étoient tenus, » dit le chroniqueur Martin du Bellay. L'ancien secrétaire de Bourbon, le chevalier de Popillon, se

trouva au nombre de ces prisonniers « par sous-peçons. » Le grand chancelier du Prut, l'un des ennemis mortels du connétable, procéda à son interrogatoire et trouva des charges suffisantes pour l'envoyer à la Bastille. Son principal crime était probablement d'avoir appartenu à un homme qu'on voulait perdre quand même. Il est probable aussi qu'il aurait été compris dans le pardon politique envers les adhérents, par lequel François I<sup>er</sup> tâcha de pallier ses torts envers le maître; mais Pierre de Popillon mourut avant cet acte, en 1524. Sa famille obtint seulement la permission de retirer son corps de prison pour l'inhumier à Ansacq (1).

---

### RAMUS (Pierre),

Philosophe, Grammairien et Mathématicien,

né à Cutz, près Noyon (2).

1502—1572.

Peu d'hommes de lettres et de savants ont vécu d'une vie plus orageuse, plus tourmentée, plus tragiquement terminée. Il fut en quelque sorte le Galilée de la science aux prises avec les vieilles et ténébreuses idées.

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie des hommes recommandables du département de l'Oise*. — Martin de Bellay : *Mémoires*.

(2) La plupart des biographes font naître Ramus en 1515. Nous préférons suivre l'opinion de l'abbé Goujet, qui donne d'excellentes raisons pour placer en 1502 la naissance de ce savant, dont le véritable nom était La Ramée.

On sait dans quel état déplorable se trouvaient encore parmi nous les études philosophiques au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. L'enseignement routinier de la scholastique résistait avec tenacité aux lumières apportées par la Renaissance. En vain, sous le sceptre des Médicis, l'Italie venait de voir la littérature, la poésie, les beaux-arts recevoir une efflorescence merveilleuse; en vain, Marsile Ficin, donnant un essor platonicien à son brillant génie, venait de rouvrir la voie socratique, depuis si longtemps obstruée, la majorité des professeurs de la Sorbonne trouvait plus commode de s'en tenir à l'autorité d'Aristote. Ce philosophe, dont le fanatisme scholastique avait fait une sorte de dieu, était l'arbitre de toutes les études; on ne s'écartait en rien des préceptes qu'il avait donnés : c'était sa logique qu'on enseignait dans les écoles; on suivait pas à pas sa philosophie; tout ce qu'Aristote avait dit était adopté sans examen; on n'aurait point osé admettre une vérité si elle avait paru contraire aux règles d'Aristote.

Telle est la doctrine erronée, mais toute prépondérante, que Ramus entreprit de renverser avec les seules armes du raisonnement. Nous raconterons les plus curieuses vicissitudes de cette lutte opiniâtre, après avoir jeté un regard rétrospectif sur les premières années du hardi réformateur; elles nous offriront encore la lutte, soutenue cette fois contre la misère et la faim, avec une énergie de caractère dont peu d'hommes sont capables.

L'aïeul de Ramus était un gentilhomme assez aisé du pays de Liège. Ruiné par les guerres civiles qui désolèrent cette contrée, il s'était réfugié dans le Vermandois, où il se vit réduit, pour subsister, à fabriquer et à vendre du charbon de bois. Plus tard, le père de Ramus y cultivait un petit héritage, dont il tirait à peine de quoi subvenir à ses premiers besoins; quant au jeune Pierre, il fut obligé, pour ne pas mourir de faim, de prendre un bâton et d'ai-

der, dans la ferme voisine, à la garde des troupeaux. Il n'avait alors que huit ans, mais déjà il était possédé de cette ardente passion pour l'étude, qui ne l'abandonna dans aucune époque de sa vie. Ne trouvant autour de lui aucun moyen de la satisfaire, il quitta un beau jour sa famille et s'achemina vers Paris, où il s'imaginait naïvement trouver avec facilité la nourriture du corps et celle de l'esprit. Cette espérance, si chère à son cœur, fut prompte à s'évanouir, et Ramus, repoussé par tous ceux auxquels il s'était adressé, en proie à la plus affreuse misère, retourna, en mendiant, jusqu'à la maison paternelle. L'année suivante, la même tentative n'obtint pas un meilleur résultat : l'enfant dut retourner encore dans son village, où du moins il était sûr de trouver du pain.

Tant de déceptions eussent certainement découragé pour toujours un caractère moins fortement trempé que celui de Ramus; pour lui, cédant à un désir qui grandissait avec les obstacles, il quitta une troisième fois sa famille et reprit le chemin de la capitale. Un de ses oncles, possesseur d'une certaine fortune, et que ses généreux efforts avaient touché, voulut bien l'aider pendant quelque temps. Ces secours, tout faibles qu'ils étaient, permirent au jeune homme d'acquérir quelques éléments d'instruction; malheureusement, la mort de cet oncle le replongea bientôt dans la misère et dans l'abandon le plus absolu. C'est alors que, pour échapper au besoin, il entra, comme domestique, dans le collège de Navarre. Une telle condition devait sans doute répugner à cette âme indépendante, à cet esprit peu ordinaire; mais il lui fallait opter entre ce rude métier et un retour définitif dans son village, où tout espoir d'instruction serait perdu pour lui. L'idée consolante qu'en restant à Paris il finirait par trouver l'occasion de s'instruire, lui donna le courage de supporter, sans se plaindre, tout ce que sa position avait de pénible et d'humiliant.



Ramus ne s'était pas trompé : son activité extraordinaire, l'exactitude avec laquelle il s'acquittait de son service, son air intelligent et ouvert lui attirèrent la bienveillance de plusieurs professeurs, et le jeune servant sut la mettre à profit pour se livrer à des études dans lesquelles sa rare intelligence n'eut bientôt plus besoin que d'elle-même pour réaliser des progrès étonnants. Grâce à une robuste constitution, qui lui permit de s'habituer à ne prendre que peu d'instant de sommeil, il pouvait être domestique pendant le jour, écolier pendant la nuit. C'est ainsi que, par un travail actif et continu, il apprit les langues anciennes, étudia les humanités, la rhétorique, la philosophie, et acquit, dans un petit nombre d'années, des connaissances assez étendues pour pouvoir aspirer au titre de maître-ès-arts.

En l'initiant à la méthode socratique, la lecture de Platon et de Xénophon lui avait révélé toute l'inanité de l'enseignement philosophique contemporain, et dès lors il s'était imposé la grande tâche de combattre, en toute rencontre, les abus de la méthode scholastique et de préparer les esprits à l'adoption d'un système plus rationnel.

Le choix d'un sujet lui étant facultatif, il s'engagea hardiment à prouver que tout ce qu'Aristote avait enseigné n'était que faussetés et que chimères : *Quæcumque ab Aristotele dicta sint, falsa et commentitia esse*. C'était procéder carrément, un peu trop sans doute : le philosophe de Stagyre ne pouvant, après tout, être responsable du fanatisme et de l'inintelligence de ses adeptes. Aussi, partagerions-nous volontiers le sentiment du judicieux auteur de l'*Histoire de l'Université*, lequel prétend que Ramus s'engagea seulement à démontrer qu'Aristote n'était pas infailible, assertion parfaitement raisonnable, non seulement à l'égard du précepteur d'Alexandre, mais encore de tous les hommes.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la thèse que devait soutenir le jeune philosophe anti-péripatéticien mit tout Paris en émoi. Les hommes les plus saillants de la magistrature, de la science et des lettres s'empressèrent d'accourir, curieux de voir comment le candidat se tirerait d'une proposition si audacieuse que son simple énoncé apparaissait à tout le corps enseignant sous la forme d'une monstrueuse hérésie scientifique. Il est de fait qu'une thèse de ce genre avait le grave inconvénient de ne pouvoir être défendue sans blesser les opinions personnelles de la majorité des professeurs; le candidat devait s'attendre à se voir rudement mené par les objections d'examineurs prévenus contre lui. Qu'y avait-il, d'ailleurs, d'impossible que, dans le cours d'une discussion qui devait durer tout un jour, il ne se présentât tel argument inattendu, captieux, qui ne pourrait être victorieusement réfuté séance tenante? Ramus, qui se sentait solide sur ses étriers, ne s'effraya de rien, et il eut en effet les honneurs de la journée. Sa puissante dialectique, serrée comme une phalange, balaya devant elle la nuée des sophismes, des subtilités et des paradoxes. Ses adversaires, réduits au silence, ne purent lui refuser le titre auquel il prétendait, et une bourse qu'il obtint en même temps au collège de Presles lui permit de se livrer entièrement à l'étude, sans plus se préoccuper de ses besoins matériels.

Encouragé par ces heureux débuts, et comprenant bien d'ailleurs que sa première attaque contre Aristote ne suffirait pas pour abolir l'espèce de culte idolâtrique dont ce philosophe était l'objet, il résolut de redoubler d'efforts et de condenser ses idées et ses arguments dans une œuvre qui peut faire sensation sur le public, déjà mis en éveil par la brillante polémique dont il avait été témoin.

C'est alors que parurent ses *Remarques sur la dialectique d'Aristote* (*Animadversiones in dialecticam Aristotelis*,

libri xx, in-8°, 1543). Ce livre, où l'auteur fait preuve d'une érudition profonde, d'un savoir étendu, et dans lequel se trouvent des pensées entièrement neuves, met à néant la base surannée sur laquelle avait, jusque là, reposé l'enseignement public.

Comme suite nécessaire à cet ouvrage, il publia, un peu plus tard, sa *Dialectique* (*Institutiones dialecticæ*, libri iii, in-8°). Après avoir détruit, Ramus sentait le besoin d'édifier; il établit donc d'autres règles, d'autres principes, une autre logique pour remplacer ce qui venait d'être renversé.

Ces deux ouvrages, où l'on remarque une rare élégance de style, sont ce qu'il a écrit de mieux. Ils firent beaucoup de bruit à leur apparition et furent lus avec une incroyable avidité.

Cependant, l'orage n'était que momentanément apaisé. Il n'est point dans la nature des doctrines qui tombent en décrépitude et dont la fin est prochaine, de se faire justice à elles-mêmes, et de céder sans résistance la place aux idées dont l'éternelle loi du progrès a formé l'avènement à l'horloge des peuples. Elles réagissent contre la force nouvelle, luttent à outrance, et s'éterniseraient, s'il était possible, au milieu des ruines qu'elles sont impuissantes à réparer. L'attaque avait été trop rapide, trop brusque, pour que les partisans de la vieille méthode, plutôt surpris que vaincus; renoncassent aux chances d'une nouvelle bataille. Aristote devait trouver des défenseurs, et il en trouva.

On savait que Ramus ne s'endormait pas : études, lettres, leçons, discours, il faisait arme de tout pour achever d'ébranler le vieil édifice de la scholastique. Le mettre à bas était son idée fixe, son *delenda Carthago*. Il eut été beau de désarçonner, en champ clos, ce rude jouteur et de le réduire à une humiliante rétractation. La chose était difficile. Il se trouva néanmoins un homme qui vint à la tenter.

Un zélé péripatéticien, le portugais Antoine Govea, entra dans la lice armé de toutes pièces, selon l'expression de P. Bertier; il traita les opinions de Ramus d'impies et de séditeuses, et prétendit que les attaques contre Aristote n'allaient à rien moins qu'au renversement de la religion et des sciences.

La querelle s'envenima et sortit bientôt de l'enceinte des écoles, où elle aurait dû rester toujours renfermée. La Sorbonne, défenseur née de toutes les idées anciennes, et qui s'allarmait des moindres innovations, se déclara contre Ramus, et la cause d'Aristote fut portée devant le parlement, étonné d'avoir à prononcer sur le plus ou moins de justesse des opinions d'un philosophe grec.

François I<sup>er</sup>, surnommé, nous ne savons pourquoi, le père des lettres, qu'il n'osa jamais défendre contre les partisans de l'obscurantisme, François I<sup>er</sup>, qui proscrivit d'abord l'imprimerie et fut l'inventeur de la censure, fit pour Ramus ce qu'il avait déjà fait pour Marot, pour Berquin, pour Lefèvre d'Étaples; il le protégea pendant quelque temps, arrêta la persécution; mais bientôt, cédant aux obsessions de ses courtisans, il permit que des commissaires, au nombre de cinq, prononçassent entre Ramus et Govea, qui s'était déclaré son accusateur et le poursuivait avec un fanatique acharnement.

De ces commissaires, deux furent choisis par ce dernier: c'étaient Danes et François Vicomercato; deux par Ramus: c'étaient Jean Quintin, docteur en droit, et Jean de Beaumont, docteur en médecine. Pour les départir, le roi nomma Jean de Salignac, docteur en médecine et ennemi déclaré de Ramus.

Celui-ci se soumit à comparaître devant ce singulier tribunal et repoussa victorieusement les reproches de Govea; mais, après deux jours de discussion, les trois premiers juges, qui s'étaient d'abord déclarés contre les

idées nouvelles, prirent prétexte de quelques défauts de forme pour proposer de recommencer la discussion. Indigné de cette inique partialité, Ramus quitta la salle avec ses deux arbitres. Alors ses ennemis, restés maîtres du terrain, prononcèrent la clôture d'une discussion qu'ils étaient incapables de soutenir, et rendirent un arrêt qui interdisait à Ramus l'enseignement de la logique et de la philosophie, supprimait ses ouvrages par toute l'étendue du royaume et le menaçait presque des galères.

Cette injuste et ridicule sentence, prononcée le 31 mai 1543, fut confirmée le 19 mars de l'année suivante, par lettres patentes et ordonnance de François I<sup>er</sup>. Ces dernières pièces déclarent : « Que ledit Ramus avait été téméraire, arrogant et impudent, d'avoir repoussé et condamné le train et art de logique reçu de toutes les nations, que lui mesme ignoroit, et que parce qu'en son livre des animadversions il reprenait Aristote, estait évidemment connue et manifeste son ignorance. . . . Que veu par nous le dit advis (1), et eu sur ce autres advis et délibérations, avec plusieurs sçavants et notables personnages estans lès nous, avons condamné, supprimé et aboly lesdits deux livres, l'un *Institutiones dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ Animadversiones*, et avons fait inhibitions et défenses à tous imprimeurs et libraires de notre royaume. . . . qu'ils n'oient plus à imprimer lesdits livres, ne publier, vendre. . . et semblablement au dit Ramus de ne plus lire lesdits livres, ne les faire escrire ou copier, publier ne semer en aucune manière, ne lire en dialectique ne philosophie, en quelque manière que ce soit, sans notre expresse permission; aussi de ne plus user de telles médisances et invectives contre Aristote, ne autres anciens auteurs reçu et approuvés,

---

(1) Les conclusions des commissaires.

ne contre notre dite fille l'Université et suppôts d'icelle... sous peine de confiscation et de punition corporelle... »

Cet arrêt combla de joie ceux qui avaient pris avec tant de chaleur la défense de l'ancienne routine, et qui frémissaient d'indignation au seul mot de réforme. Ils crurent à un triomphe définitif, éternel, comme si la force brute avait le pouvoir de détruire la pensée, et qu'une ordonnance pût arrêter la marche du genre humain. Pour le moment du moins, leur victoire était complète; mais en ennemis peu généreux, ils abusèrent du succès : Ramus fut par eux tourné en ridicule, basoué par la populace ameutée, représenté sur le théâtre comme un insensé; en un mot, ils n'oublièrent rien pour l'abreuver d'humiliations. Ce grand homme souffrit tout sans faire entendre une plainte et avec la résignation des premiers chrétiens. On lui avait interdit l'enseignement de la logique et celui de la philosophie; il se mit à enseigner les mathématiques et la littérature, et le nombre de ses élèves n'était pas moins considérable.

L'année suivante, en 1544, la peste faisant de grands ravages dans Paris et la contagion engageant les professeurs à interrompre leurs cours, l'autorité fit fermer les collèges de la capitale. Ramus qui, malgré ses ennemis, était devenu principal du collège de Presles, ne recula point devant le danger, et reprit ses cours. Les écoliers, privés d'enseignement, accoururent en foule pour l'entendre. Il profita de l'occasion pour renouveler avec vigueur ses attaques contre tout ce qui lui paraissait avoir besoin de réforme. La Sorbonne, qui ne le perdait pas de vue parce qu'elle le redoutait, lui intenta un nouveau procès pour lui interdire cet enseignement, mais le parlement donna gain de cause au savant et courageux professeur, qui put continuer sans entraves des leçons que le public des lettres suivait avec empressement.

Si les discussions de Ramus avec la Faculté lui avaient fait de nombreux ennemis, la noblesse de son caractère, la franchise de ses opinions, l'étendue de ses connaissances lui avaient valu de puissants protecteurs. Ainsi, le cardinal de Lorraine, qui lui portait le plus vif intérêt, fit annuler en 1547, par Henri II, l'injuste interdiction qui pesait sur lui. Ramus put dès-lors occuper les chaires de philosophie et de logique et y enseigner librement; il y joignit un cours de mathématiques, auxquelles il sentait la nécessité de donner une plus large place dans les études; mais cette innovation fut bientôt le sujet de violentes attaques; ses ennemis prétendirent qu'il était inconvenant que le même professeur enseigna le calcul et l'éloquence. Le roi mit fin à cette absurde querelle en l'appelant, en 1551, au collège de France, où il fut chargé des chaires d'éloquence et de philosophie, en dépit des murmures de la Sorbonne.

Le talent qu'il déploya dans ce double enseignement accrut de beaucoup sa réputation et son influence, deux choses dont il profita pour attaquer avec plus de force les abus de toute espèce qui régnaient alors dans les écoles publiques. Il réforma les ouvrages d'Aristote, et continua à les enseigner, après les avoir mis en harmonie avec l'esprit et les connaissances du temps actuel; il corrigea Euclide, dont on suivait avec une aveugle soumission les préceptes et les erreurs; il composa une nouvelle *grammaire* pour l'étude des langues latine et française, rectifiant, autant que possible, tout ce qui avait rapport à l'enseignement de la première de ces langues, spécialement dans sa prononciation.

Un usage vicieux, mais général, voulait alors, qu'en lisant du latin, on prononçât le Q comme le K. Ainsi, l'on disait, par exemple : *Kiskis*, *Kankam* au lieu de *Quisquis*, *Quanquam*. De concert avec les plus instruits de ses col-

lègues, Ramus entreprit de faire prévaloir la véritable prononciation ; mais ici encore il eut à combattre l'opiniâtre opposition de la Sorbonne, qui prit fait et cause pour la vieille prononciation, ce qui fit dire à un mauvais plaisant : « que la lettre Q faisait plus de *cancans* à elle seule « que toutes les autres lettres ensemble. » La chose alla si loin qu'un bénéficiaire fut privé de ses revenus pour avoir osé prononcer publiquement *Quisquis* et *Quanquam*. Il se pourvut au parlement. Ramus et les professeurs royaux, craignant qu'il ne succombât sous le crédit de la Faculté, jugèrent convenable de se rendre à l'audience, où ils représentèrent si bien l'indignité d'un tel procès, que le parlement consacra, par un arrêt, la liberté de prononciation.

Dans un espace de dix ans, Ramus publia diverses grammaires française, latine, grecque, hébraïque ; des traités de mathématiques et d'arithmétique, plusieurs ouvrages sur la dialectique et la linguistique.

Il ne s'en tint pas à des réformes purement littéraires ou scientifiques ; il fit diminuer aussi le prix des études et des réceptions ; augmenta le nombre des professeurs et fixa leurs honoraires ; fit établir, dans les Facultés de médecine et de théologie, des chaires particulières où les docteurs allaient donner des leçons ; enfin, il multiplia ses efforts pour rendre l'étude plus accessible et pour répandre et populariser l'instruction, seul gage de la haute civilisation et de la prospérité des peuples.

Il échoua, néanmoins, lorsqu'il proposa de bannir des écoles, et surtout de la théologie et de la philosophie, cet ergotisme disputeur que l'on a si longtemps pris pour de la science. Le temps pouvait seul avoir raison de cette coutume bizarre dont les satires de Rabelais n'avaient pu venir à bout (1).

---

(1) Voir, au XIX<sup>e</sup> livre, la harangue de maître Jonatus de Bragmardo.



A cette époque Ramus avait acquis une grande influence dans l'Université; député plusieurs fois auprès du roi, il avait su se concilier la confiance du monarque. Le plan de réforme universitaire présenté à Charles IX, en 1562, est plein de ces fortes et puissantes idées qui ne viennent qu'aux hommes supérieurs.

Avec son caractère ferme, son amour de l'indépendance et l'habitude de tout soumettre à l'examen, Ramus ne pouvait rester étranger aux discussions religieuses qui agitaient l'Europe. Incapable de ménagements, quand il croyait avoir raison; étranger à tous les calculs de l'intérêt, il embrassa chaleureusement la cause de la Réformation, et alla même jusqu'à faire briser les images dans la chapelle du collège de Presles. Cette conduite, à la fois imprudente et coupable, lui attira de nouveaux ennemis et de nouvelles persécutions. Avec une foule d'autres protestants, il fut obligé de s'enfuir de Paris.

Il se retira d'abord à Fontainebleau, où Charles IX lui avait ménagé un asile en le nommant bibliothécaire de cette ville. Mais, dans ces temps, la protection royale ne réussissait pas toujours à se faire respecter. Tandis que, dans sa retraite, Ramus se livrait exclusivement à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, ses ennemis pillaient les meubles de sa maison à Paris et livraient aux flammes sa riche bibliothèque. Bientôt, découvert dans sa retraite, il se vit forcé de fuir encore et d'aller chercher un refuge dans les rangs des armées protestantes.

En 1563, peu de temps après la mort du duc de Guise, la paix fut conclue, et l'illustre fugitif, réintégré dans ses places, obtint la permission de suivre la religion qu'il avait adoptée.

Ce calme ne fut malheureusement pas de longue durée. La cour, ne remplissant pas les conditions du traité, les protestants, toujours persécutés, reprirent de nouveau les

armes. En 1567, Ramus quitte encore Paris et va se ranger sous les drapeaux de Coligny et de Condé. Ces deux grands hommes l'accueillirent avec le plus vif intérêt, et cherchèrent à le consoler de ses nombreux chagrins.

Après la bataille de Saint-Denis, où il s'était bravement conduit et avait failli périr, Ramus, se confiant à la fausse paix au moyen de laquelle la reine Catherine de Médicis avait désarmé les protestants, rentra dans Paris et put reprendre le cours de ses travaux et de ses leçons. L'exil et les malheurs n'avaient pas refroidi son zèle pour améliorer l'enseignement public. A peine de retour, il fonda une chaire de mathématiques et la dota de ses propres épargnes, assignant à cet objet une somme annuelle de 500 livres, prises sur les rentes que lui servait la ville. C'est alors aussi qu'il alla visiter les plus célèbres universités d'Allemagne.

Il voyagea de la sorte près d'une année, 1568, sans que ses honoraires cessassent de lui être payés, tant était grande l'estime qu'il s'était acquise par ses talents et par ses qualités.

L'Allemagne lui fit l'accueil le plus empressé; quelques villes même lui firent des offres séduisantes pour l'engager à renoncer à la France. Mais l'amour de la patrie l'emporta. Il refusa de remplir, à Bologne, la chaire illustrée par le célèbre Romulus Amasée; il résista aux instances du roi de Pologne, qui voulait l'attirer à Cracovie, et à celles du roi de Hongrie, qui désirait le mettre à la tête de l'Université de Weissemberg; et revint à Paris se placer au milieu d'ennemis qui avaient juré sa perte.

Il paraît cependant qu'il aurait désiré se retirer à Genève, et qu'il avait même fait quelques démarches pour avoir, dans cette Université, la chaire de philosophie (1).

---

(1) Voyez Bèze : *Epistol.* 34-36.

Mais Théodore de Bèze écrivit contre lui et l'empêcha de l'obtenir. La vérité est que les doctrines d'Aristote n'avaient pas moins de parisans à Genève qu'à Paris, et que d'ailleurs Ramus avait parlé de porter la réforme au sein même du calvinisme, et émis des propositions qui parurent trop favorables à la démocratie.

En 1571, le duc d'Anjou (depuis Henri III), un des aspirants au trône de Pologne, voulut l'envoyer à Varsovie pour plaider sa cause devant la Diète. Ramus refusa cette mission qui pouvait lui ouvrir la porte des honneurs, et comme on lui faisait observer qu'il serait richement récompensé de ses peines, il répondit que *l'éloquence ne devait pas être mercenaire*.

Pendant, malgré la foi jurée, malgré les serments les plus solennels, les alliances les plus saintes, l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy venait d'être décidé. Médicis et Charles IX avaient discuté froidement et arrêté le projet de faire assassiner dans l'ombre tous ceux qui avaient embrassé la réformation, et qu'un traité de paix leur livrait sans défense. Déjà l'amiral de Coligny venait de succomber sous les coups des assassins, qui se répandaient de tous côtés pour activer le meurtre des protestants. Les amis de Ramus courent à lui et l'engagent vivement à prendre la suite. Il était alors au collège de Presles, et les cris lugubres des furieux grandissaient à chaque instant et semblaient se rapprocher de lui. Alors Ramus se décide à s'enfermer dans une cave, où pendant trois jours il parvient à tromper les recherches de ses bourreaux. Mais trop de haine et de basses jalousies étaient soulevées contre lui pour que, dans le nombre de ses adversaires, il ne s'en trouvât pas un pour le dénoncer à ses assassins. Un professeur, du nom de Charpentier, découvrit par hasard la retraite de son collègue. Ramus lui demanda la vie, elle lui fut promise moyennant une somme considérable d'argent; mais lorsque

cette somme eut été comptée, Charpentier livra lâchement aux brigands celui qu'il avait juré de sauver (1).

Ramus est massacré par les farouches satellites de Charles IX. Son corps, jeté par une fenêtre du collège, est traîné dans les rues où ses entrailles se répandent, et où une troupe furieuse le frappe de verges et le traîne par le cou jusqu'à la place Maubert, et termine cette sanglante tragédie en le jetant dans la Seine. Quelque temps après, le cadavre fut retiré de l'eau, et déposé dans une barque où ses nombreux disciples vinrent rendre un dernier hommage au plus savant professeur de ce siècle.

Ramus était d'une taille élevée et d'une figure agréable; ses mœurs furent irréprochables et sa vie entière un exemple de vertu et de simplicité. Il coucha toujours sur la paille et ne consacra toujours que peu d'instants au sommeil. Aussi sobre que laborieux, il ne faisait qu'un seul repas vers la fin de la journée, et ne but de vin que dans sa vieillesse et par ordre des médecins. L'amélioration du sort des écoliers fut l'objet constant de toutes ses pensées, le mobile de toutes ses actions. Chez lui l'étude n'était pas un travail, mais un plaisir toujours nouveau; il trouvait surtout tant de charmes à la lecture des auteurs anciens que ses écoliers l'avaient surnommé *Paginarius*, parce qu'en expliquant Virgile ou Cicéron, il n'en lisait jamais qu'une

(1) Presque tous les historiens affirment que ce fut Charpentier qui livra Ramus aux poignards des assassins. Nous devons dire cependant que J. Guill. de Bonheim, écrivain contemporain cité par Freydaad (*Advocatus litterarius*, page 511), prétend que non-seulement Charpentier fut étranger à ce meurtre, mais qu'il en fut profondément affligé.

Les dissentiments qui existaient entre Ramus et Charpentier remontaient à l'année 1563. En voici la cause : A cette époque, un certain Jean Dampestre s'était fait nommer par faveur à la chaire de mathématique du collège de Presles; mais Ramus l'ayant convaincu d'incapacité, Dampestre fut obligé de se retirer et de rompre avec Charpentier, qui fut son successeur, des arrangements pécuniaires qu'il avait contractés avec lui, probablement pour l'aider à occuper sa chaire.

page pour faire, disait-il, durer le plaisir plus longtemps.

Peut-être a-t-il eu tort de fronder si ouvertement les vieux préjugés et de ne pas mettre plus de modération dans ses attaques. Il est certain, du moins, qu'on peut l'accuser d'avoir montré un fanatisme indigne de lui en brisant les images du collège de Presles ; mais par combien de services éclatants n'a-t-il pas racheté ces fautes !

N'eut-il fait que porter la première atteinte à tous ces préjugés scholastiques, à ce jargon inintelligible qu'on voulait faire passer pour du savoir, à ces discussions pédantesques qu'on appelait logique, qu'il eût bien mérité de la postérité ; mais il fut généreux, bon, charitable ; il n'oublia jamais ses premiers malheurs et soutint toute sa vie quelques pauvres écoliers qui, sans lui, seraient morts de faim ; il fonda des chaires nouvelles et les dota du fruit de ses économies ; il laissa par son testament son bien à l'Université, pour continuer les améliorations qu'il avait commencées. Enfin, ses disciples et ses ennemis, ses compatriotes et les étrangers sont unanimement convenus que Ramus fut un savant théologien, un grand mathématicien, un philosophe profond, un orateur plein de chaleur et d'éloquence, et surtout un citoyen vertueux, un philanthrope éclairé, un sincère chrétien.

Voici la liste des principaux ouvrages de ce savant :

1° *Grammaire françoise (française)*, 1560, in-8°. C'est un chef-d'œuvre d'impression pour la beauté et la netteté des caractères. Elle a été réimprimée en 1572 et 1587 avec quelques additions. L'auteur y propose de nouveaux caractères pour les sons simples composés de deux voyelles : *au, eu, ou*, et voudrait différencier les trois sortes d'*e*, ce qui porterait à dix le nombre des voyelles. Regnier Desmarais paraît croire que cette orthographe serait tout à fait bizarre ; mais il faudrait voir le système dans son ensemble pour le bien juger. Ramus y consacra la distinction du *j* d'avec l'*i*,

déjà trouvée par Meigret, et proposa lui-même celle du *v* d'avec l'*u*. On sait que depuis lors le *j* et le *v* ont été appelés lettres *ramistes*. L'édition de 1572 est sur deux colonnes dont l'une contient l'ancienne orthographe et l'autre la nouvelle. Elle a été traduite en latin par Cantal-Thevenin, Francfort, 1583, in-8°.

2° *Grammaires latine, hébraïque et grecque*. Dans sa *Méthode grecque* de Port-Royal, Lancelot reconnaît le mérite de la *Grammaire grecque* de Ramus.

3° *Animadversiones in dialecticam Aristotelis (Observations critiques sur la dialectique d'Aristote)*, 1843.

4° *Institutiones dialecticæ (Cours de dialectique)*. Nous avons déjà parlé du mérite de ces deux ouvrages, qui ont été longtemps classiques en Suisse et en Allemagne.

5° *Trois livres d'arithmétique*, Paris, 1555, et *Vingt-sept livres de géométrie*. Les traités des auteurs modernes les ont depuis longtemps fait oublier. En général, les ouvrages de mathématiques de Ramus sont peu dignes de ses autres écrits.

6° *Rhetoricæ distinctiones in Quintilianum*, Paris, 1555, in-4°. Réimprimées avec les commentaires et additions de Tobie Slegar, Lazare Schoner et Willbrord Shelling. On reproche à cet ouvrage trop de divisions et de subdivisions.

7° *Ciceronianus*, Paris, 1556, in-8°. C'est la vie de Cicéron tirée de ses écrits, entremêlée de préceptes d'éloquence et de réflexions philosophiques. Ouvrage extrêmement curieux, réimprimé à Bade, in-8°, 1557 et 1573, avec une préface de J.-Th. Freig.

8° *Liber de Moribus Veterum Gallorum*, 1559, in-8°. Ce livre, qui ne manque pas d'intérêt, surtout dans la partie qui traite de la forme des gouvernements, a pour but de prouver l'identité d'origine des Gaulois, des Germains et des Bretons.

9° *Liber de Militiâ Julii Cæsaris*, 1559, in-8°. Cet ouvrage, qui fait suite au précédent et qui n'est pas moins intéressant, est écrit d'un style plein d'élégance, quoique un peu trop oratoire. Grævius l'a inséré dans le tome x° de son *Thesaurus antiquitatum romanarum*.

10° *De Religione christiana*, lib. iv, Francfort, 1576, in-8°. C'est un abrégé de la foi réformée. Il est précédé de la *Vie de l'auteur*, par Théophile Banosius.

11° *Prefationes, Epistolæ, Orationes*, 1577, in-8°. Ce recueil contient aussi les harangues d'Omer Talon, ami de Ramus. L'édition de Strasbourg, 1599, est augmentée de la *Vie de l'auteur*, par F. Freig. Outre ces deux *Vies*, il en existe une troisième de Nico Namel, et une quatrième de Ch. Fred, Lenz, reimprimée en 1715 avec quelques additions.

On peut encore consulter sur Ramus : l'abbé Goujet (*Histoire du collège Royal*), les *Dictionnaires* de Bayle et de Joly; Brucker (*Histoire critique de la philosophie*); Th. de Bèze, et les nombreux manuscrits de l'auteur, déposés à la Bibliothèque Royale.

*N. B.* L'importance du personnage de Pierre Ramus nous a déterminé à publier un second travail qui ne fait pas double emploi, en ce sens qu'il nous montre Ramus sous un jour différent. Les publications biographiques auraient plus d'intérêt si l'on pouvait ainsi montrer combien différent les appréciations des biographes, suivant l'époque à laquelle ils vivent et le point de vue auquel ils se placent. L'histoire et la biographie contemporaines, surtout, sont très-difficiles à faire, et l'auteur de cet ouvrage écrivait, en 1855, dans l'avant-propos du *Mémorial français* (1), ce qui suit :

---

(1) *Mémorial français*, histoire de l'année; Paris, Didot frères, 1855-1856.

« De notre temps, les hommes et les choses se succèdent avec tant de rapidité que l'on a bientôt perdu l'enchaînement des faits et jusqu'à leur souvenir. D'une génération à l'autre l'oubli se fait ou la confusion règne dans la mémoire. Il y a pour le temps comme pour l'espace une loi de perspective qui ne permet de saisir les rapports qu'à une certaine distance, et la succession des événements, leur logique, ne s'établissent réellement que dans le lointain harmonieux du passé. »

C. B.

## RAMÉE ou RAMUS (Pierre la).

Savant et Philosophe,

*né à Cuts,*

1502—1572.

Voici un de ces hommes qui font autant d'honneur à l'humanité tout entière qu'au pays grand ou petit dont ils sont originaires. Si l'on se rappelle exactement le caractère de l'époque où vécut Ramus, notre assertion perdra son apparence d'exagération. Pour la postérité, un jugement sain ne saurait s'établir qu'en examinant le milieu où se sont accomplis les actes du personnage soumis à ses arrêts. Elle doit se dire par exemple qu'il est aussi facile de rester pur, dans un temps d'honnêteté générale, que difficile de ne pas s'éclabousser de la corruption inhérente à certains siècles.

Tel fut le personnage de Pierre Ramus.

Il eut successivement pour souverains François I<sup>er</sup>, Henri II, François II et Charles IX, c'est-à-dire qu'il traversa presque toute cette période étrange des derniers Valois, où la renaissance des arts semblait avoir pour com-



pensation une recrudescence de barbarie, un raffinement de cruauté dans le naturel français; où les dissentiments religieux noyaient la patrie dans le sang de ses propres enfants; où la turpitude renouvelée du Bas-Empire finit par monter jusqu'au trône, ayant d'un côté la mollesse impudique, de l'autre la férocité hypocrite pour soutiens. Eh bien, malgré les incitations détestables d'un pareil entourage, malgré l'humilité de son point de départ, qui devait le livrer plus spécialement aux tentatives et aux séductions de la corruption; tout en arrivant au pinacle, ce vrai fils de ses œuvres resta aussi le fils de ses bonnes œuvres. Si Bayle a pu dire de Ramus que sa carrière fut une alternative perpétuelle d'élévation et d'abaissement, cet écrivain ajoute qu'il témoigna une grande fermeté dans ses disgrâces; elles devinrent pour lui comme le feu qui épure l'or. Quant à ses prospérités, elles lui laissèrent toutes ses belles qualités morales, sa sobriété, sa chasteté, son éloignement de l'avarice et sa crainte de Dieu.

Pierre la Ramée naquit à Cuts, en Vermandois, devenu Cuts dans le département de l'Oise, en 1502. Il était noble par ses ancêtres; mais la splendeur antique de sa famille ne s'étendit pas jusqu'à lui, car les Bourguignons, qui, sous Charles-le-Téméraire, réduisirent Liège en cendres, dépouillèrent son aïeul, habitant ce pays, et le forcèrent à émigrer en France: pour subsister, il y vendait le charbon qu'il fabriquait. Le fils du gentilhomme charbonnier ne continua point l'exploitation de cette industrie prolétaire, il s'attacha au labourage sans plus s'enrichir. En effet, le jeune Pierre, après avoir été attaqué deux fois de la peste, fut envoyé dès l'âge de huit ans à Paris, d'où la misère ne tarda pas à le chasser. Il y revint quelque temps après, et ce deuxième voyage ne fut pas plus heureux. Enfin, à sa troisième tentative d'établissement dans la ville qui, par son Université, était déjà la capitale du monde savant, et où

l'aide d'un de ses oncles finit encore par lui manquer, il fut admis comme domestique dans le collège de Navarre. Il avait atteint son but tant poursuivi : se mettre en contact avec un foyer d'instruction, dût-il, comme il le fit, y puiser lui-même la lumière pour son esprit.

Le studieux jeune homme employa le jour au devoir de son état et la nuit à l'étude. Il acquit ainsi, sans maîtres, assez de connaissances pour aspirer au degré de maître-ès-arts. C'est sans doute à cette époque que, selon l'usage scolaire d'alors, il latinisa son nom de la Ramée. Il prit pour sujet de sa thèse : « Tout ce qu'Aristote avait enseigné n'était que faussetés et chimères. » On fut révolté contre cette proposition, attentatoire à la majesté de celui que l'univers érudit appelait encore le prince des philosophes; mais, néanmoins, on fut charmé de la force avec laquelle il réfuta ses adversaires dont les objections durèrent un jour entier.

Ramus ayant ensuite obtenu une bourse au collège de Presles, et pouvant se livrer à l'étude avec plus de liberté, entreprit un examen détaillé des doctrines du chef des péripatéticiens. Il commença par la *Logique*. Les remarques qu'il fit sur cet ouvrage forment un volume, auquel il jugea à propos de joindre des *Institutions de dialectique* de son crû. Ces deux productions parurent en 1543, l'une sous le titre d'*Animadversiones in dialecticam Aristotelis, libri XX*, in-8°; l'autre sous celui d'*Institutiones dialecticæ, libri III*, in-8°. Dès que cette double attaque au « maître des maîtres » eût été répandue dans l'Université de Paris, elle causa une espèce de sédition. Plusieurs séides du philosophe grec se levèrent soudain, particulièrement un Portugais nommé Antoine de Govea, neveu du principal du collège de Sainte-Barbe, habile jurisconsulte, savant littérateur et péripatéticien fameux, armé de toutes pièces, dit le P. Berthier, pour la défense d'Aristote. Bientôt Ramus entra en lice avec lui,

et la querelle, sortant de l'enceinte des écoles, fut portée au Parlement. L'affaire passa ensuite jusqu'à François I<sup>er</sup>, qui, croyant les lettres intéressées dans ce démêlé, nomma des arbitres pour le juger. Ceux de Govea furent Pierre Danès et François de Vicomercat; Ramus prit pour les siens Jean Quentin, docteur en droit, et Jean de Beaumont, docteur en médecine. Le roi y ajouta Jean de Salignoac, docteur en théologie, qui remplissait à peu près la fonction de médiateur et de président. Malheureusement Ramus avait contre lui trois juges; les deux arbitres de son adversaire et le commissaire nommé par le Roi. Ses raisons ne parurent donc pas triomphantes. Ses deux défenseurs se retirèrent. Le censeur d'Aristote succomba : il fut déclaré que « témé- rairement et insolemment » il s'était élevé contre la logique du philosophe universel; qu'il avait témoigné dans la dispute beaucoup d'ignorance et de mauvaise foi; que ses *Animadversiones* et ses *Institutiones* étaient remplies de faussetés, de médisances, de bouffonneries, et que, comme telles, on devait les supprimer.

Cette sentence aussi arbitraire qu'arbitrale eut la sanction de François I<sup>er</sup>, qui proscrivit les deux ouvrages du hardi novateur et lui défendit d'enseigner la philosophie jusqu'à nouvel ordre. L'arrêt, donné le 30 mai 1543, fut confirmé le 19 mars 1544. Ramus, condamné par la cour, se vit en même temps bafoué par le public, joué sur les théâtres, et souffrit tout sans murmurer. Cependant, il profita de la peste qui ravageait Paris, et qui décidément lui était en tout clémente, pour recommencer ses leçons; les collèges étaient fermés, les écoliers allèrent l'entendre par désœuvrement. La Faculté de théologie présenta requête au Parlement pour l'exclure du collège de Presles; mais le Parlement le maintint dans son emploi de professeur pour la rhétorique et les mathématiques : son courage lui avait conquis l'admiration de beaucoup de ses persécuteurs eux-mêmes.

Les chaires d'éloquence et de philosophie ayant vaqué au collège de France, Ramus les obtint en 1551 par la protection du cardinal de Lorraine, qui déjà avait fait annuler l'arrêt porté contre lui. Il professa tranquillement dans cette nouvelle place, s'attira une foule enthousiaste d'auditeurs, réforma ce qu'il trouva de défectueux dans Aristote, corrigea Euclide, et composa une *Grammaire* pour les langues latine et française. On prononçait alors le Q comme le K, de façon qu'on disait *Kikis*, *Kankan*, pour *Quisquis*, *Quamquam*; il eut bien des obstacles à surmonter pour corriger cette fausse prononciation.

« La lettre Q, disait un mauvais plaisant à ce sujet, fait plus de *kankan* que toutes les autres lettres ensemble. »

Ramus abolit beaucoup d'abus autrement importants. Il fit diminuer les frais d'études et des grades, fixa les honoraires des professeurs et leur nombre, et établit dans les Facultés de théologie et de médecine des leçons ordinaires faites par des docteurs. Il proposa, mais en vain, de bannir des écoles tout ce qui était dispute et argumentation en théologie et en philosophie. Enfin il se rendit si agréable à l'Université que ce corps le choisit plusieurs fois pour le députer au roi Henri II.

Mais Ramus, naturellement entraîné vers tout ce qui lui semblait un progrès de la pensée, une rénovation de la morale, une élévation de la religion, Ramus avait embrassé les doctrines de la réforme, si bien d'accord avec l'austérité de ses mœurs : ce fut là l'origine de ses derniers malheurs.

En 1561, après l'enregistrement de l'édit de Charles IX qui permettait le libre exercice du calvinisme, il brisa les images des saints du collège de Presles.

— Je n'ai pas besoin d'auditeurs sourds et muets, s'écria-t-il en accomplissant son œuvre iconoclaste.

Puis il déclama contre le discours de l'Université, opposante à l'enregistrement de l'édit, et désavoua le recteur.

Ces éclats, qui montraient en lui un homme plus convaincu que prudent, lui causèrent un tort immense. Aussi la guerre civile de 1562 l'obligea-t-elle à fuir la capitale, où le parti catholique dominait. L'Université le destitua et déclara sa place vacante. Charles IX, qui l'aimait et lui avait accordé une permission spéciale de pratiquer la religion réformée, lui donna un asile à Fontainebleau. Tandis qu'il s'y appliquait à la géométrie et à l'astronomie, ses ennemis pillèrent sa bibliothèque à Paris et dévastaient son collège. Ils le poursuivirent jusque dans son refuge; il fut forcé de se sauver, et ne rentra dans sa charge de principal du collège de Presles et dans sa chaire qu'après l'assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré. Ayant passé avec d'autres professeurs dans l'armée du prince de Condé, le défenseur militant de la cause protestante, il fut interdit de ses fonctions par le Parlement. Il était si éloquent que les réîtres du prince et ceux de l'amiral de Coligny refusant d'obéir faute de paiement, Ramus les harangua et les ramena au devoir.

Rétabli dans ses emplois à la paix de 1563, entre Catherine de Médicis et les huguenots, ce généreux savant fonda une chaire de mathématiques qu'il dota du fruit de ses épargnes. Il s'absenta de Paris vers 1568 pour aller visiter les Universités d'Allemagne; mais telle était la grande estime qu'on lui portait encore, que ses honoraires lui furent continués. Bien reçu partout, et principalement à Bâle où il donna des leçons, il vit plusieurs puissances essayer de l'enlever à la France en lui offrant des postes dignes de ses hautes facultés. Sa seule ambition fut d'obtenir la chaire de théologie de Genève. Théodore de Bèze écrivit contre lui et fit repousser sa demande. Ramus, assure-t-on, avait projeté une réforme dans le calvinisme même, et le disciple exclusif, l'héritier passionné de l'intolérant Calvin, ne pouvait tout naturellement souffrir un réformateur du maître

omnipotent, dans la ville où il avait succédé à son omnipotence religieuse et politique.

De retour à Paris en 1571, Pierre Ramus refusa d'aller en Pologne pour prévenir, par sa parole d'or, les Polonais en faveur du duc d'Anjou, frère de Charles IX, qui fut élu roi l'année suivante. Il répondit aux brillantes promesses dont on essayait la tentation, pour le déterminer à intervenir en faveur de celui qui fut plus tard le piteux Henri III de France :

— L'éloquence ne doit pas être mercenaire. Il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans l'orateur.

Mais l'heure de la catastrophe suprême approchait pour ce noble vieillard, qui poussait le culte de la vérité jusqu'à suivre publiquement les opinions du protestantisme au lieu de s'en cacher, ne fut-ce que pour ôter une mauvaise raison à l'inimitié de ses confrères de l'Université, ses ennemis pour la plupart. Le beffroi de l'hôtel-de-ville donna le signal de cette Saint-Barthélemy qui, en 1572, coûta la vie à soixante-dix mille Français.

Ramus était au collège de Presles. Pendant deux jours il réussit à se dérober aux égorgeurs catholiques. Un des nombreux ennemis que lui avait créés son mérite transcendant, le médecin du roi, Jacques Charpentier, le découvrit dans une cave et l'en arracha avec l'aide des sicaires qu'il traînait à sa suite. Le bourreau était pourtant un compatriote et un confrère de la victime : seize ans durant il avait régenté à Paris la philosophie avec éclat ; mais Pierre Ramus avait fini par éclipser son renom ; il avait eu de vives controverses à soutenir contre ce contempteur d'Aristote, son idôle à lui, et n'en était sorti que par des injures ; il prouva jusqu'où peut aller la haine d'un pédant alimentée par le fanatisme et la jalousie.

Le vénérable protestant, dont le poids de soixante-dix hivers a affaibli l'énergie, demande grâce pour ses cheveux

blancs. Charpentier la lui accorde contre la remise de tout son argent, et quand le Judas de nouvelle espèce a touché le prix du sang, il appelle la horde à ses gages : il livre son ancien rival aux poignards assassins !

Ramus fut massacré et jeté par les fenêtres, comme l'amiral de Coligny l'avait été, aux pieds du duc Henri de Guise, après avoir succombé sous les coups très-chrétiens des sbires de Charles IX et Catherine de Médicis. Les écoliers, qu'excitaient d'infâmes professeurs charmés du meurtre d'un sage et d'un philosophe si supérieur à eux tous, se portèrent sur ses restes à des excès de cannibales : ils répandirent ses entrailles dans les rues, traînèrent son cadavre jusqu'à la place Maubert en le frappant de verges, et le précipitèrent dans la Seine. Pourtant les disciples du pauvre trépassé eurent le courage de le retirer du fleuve ; ils exposèrent son corps dans un petit bateau où tout Paris accourut le voir, où quelques-uns vinrent pleurer l'homme de bien, l'illustre savant et aussi le martyr de sa cause.

Pierre Ramus avait vécu dans le plus austère célibat. Il n'eut jamais d'autre couche qu'un lit de paille, et ne but de vin que dans sa vieillesse, par ordre des médecins. Il en avait fait, étant jeune, un excès qui lui donna à tout jamais une aversion extraordinaire pour cette liqueur. Son désintéressement était sans bornes : il distribuait ses revenus à ceux des écoliers qui en avaient besoin. L'élévation de son caractère correspondait à la hauteur de sa science. On a de lui deux livres d'arithmétique et vingt-sept de géométrie qui sont, avouons-le, au-dessous de sa réputation ; un traité *De militiis Cæsaris*, 1559, in-8° ; un autre *De moribus veterum gallosum*, 1559 et 1562, in-8° ; une *Grammaire grecque*, 1560, in-8° ; une *Grammaire latine*, 1559 et 1564, in-8° ; une *Grammaire française*, 1571, in-8° ; et beaucoup d'autres ouvrages moins importants, parmi

lesquels des traités d'antiquités. Ses œuvres ont été publiées par M. Bartholmen, à Paris, en 1846 et 1847.

Ramus, en expliquant dans ses leçons Cicéron et Virgile, n'en lisait jamais qu'une page « pour faire durer plus longtemps, disait-il, le plaisir de ses auditeurs; » il en recueillit le surnom de *Paginarius*. C'est à lui qu'on doit la distinction des trois sortes d'E, l'e muet, l'é fermé, l'è ouvert; du J et du V, consonnes; de l'I et de l'U, voyelles. On appela de son nom les deux premières lettres : consonnes *Ramistes*. Un libraire, nommé Gilles Beys, employa le premier ces différences alphabétiques dans le commentaire de Mignault sur les épîtres d'Horace, publié à Paris en 1584.

Le rôle scolastique de Pierre Ramus a donc eu une importance capitale. Cet érudit a amélioré presque toutes les branches enseignantes : rhétorique, grammaire et mathématique. Le seul reproche pédagogique à lui adresser, c'est d'avoir trop prodigué les divisions dans ses écrits et d'abuser de la méthode *dichotomique*. En revanche, sa réforme de la logique professée de son temps a droit à tous les éloges; en attaquant les doctrines d'Aristote, dont son intelligence saine et puissante sentait tout le vide, il préparait déjà la voie aux progrès de la philosophie moderne, aussi substantielle dans beaucoup de ses spéculations que l'autre était vaine et boursoufflée dans l'ensemble de ses théories. Au reste, malgré les diatribes furibondes de son fanatique adversaire, Jacques Charpentier, malgré son livre *Orationes contra Ramum*, empreint du fétichisme péripatéticien, l'éloquent professeur du collège de France trouva des adhérents jusque dans la partie éclairée du clergé catholique, car si sa foi était huguenote, son bon sens était orthodoxe pour les gens sages de toutes les communions. Arnauld d'Ossat, ce fils de pauvres comme Ramus dont il fut l'élève, Arnauld d'Ossat, qui plus tard



devint cardinal, puis ambassadeur, et dont on dit qu'il faisait plus avec sa haute raison que tous les autres diplomates avec de l'argent; le cardinal d'Ossat, « ce sujet zélé, ce citoyen magnanime, » écrivit dans sa jeunesse, en 1564, pour la défense de son maître, un volume sous ce titre : *Expositio Arnoldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo*. A cette apologie d'un style pur et vif, pleine de réflexions judicieuses et de saillies piquantes, le champion du péripatétisme ne répondit, selon son habitude, que par des insultes.

Même à l'époque où l'Université était le plus excitée contre les hardiesses philosophiques de Ramus, « l'ordre eut voulu, écrit Pierre Bayle, que les professeurs de Paris qui admiraient Aristote, eussent réfuté par des écrits et par des leçons les livres de l'anti-péripatéticien; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des guerres académiques, ils le traînèrent devant les juges criminels, comme un personnage qui savait tous les fondements de la religion. Ils firent tant de vacarmes, que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y serait amenée équitablement et selon les formes, ils la tirèrent de ce tribunal par leurs intrigues, et la firent évoquer au Conseil du roi. » On sait le reste; mais ce que nous avons négligé dans la rapidité de notre récit, c'est que la condamnation royale qui frappa Ramus, et qui défendit la lecture de ses *Institutions* et de ses *Animadversions*, sous peine d'amende et de prison, portait qu'il avait rétracté ses erreurs; tandis qu'il quitta seulement la lutte devant le parti pris, constaté par lui, de ne plus l'entendre. C'est à cette occasion surtout qu'éclata l'héroïque fermeté de l'illustre professeur. « Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un orateur attaqué et déchiré de toute part; voilà pourtant une chose dont Ramus a été capable, » dit encore Bayle. Il pouvait sortir du royaume pour se défendre par écrit;

il préféra rester fidèle à sa patrie et laissa crier tant qu'on voulut : il eut la force de se taire.

Cette froide énergie de la conviction, cette domination sur la colère excitée par l'injustice dont on est victime, il la montra en toute occasion. Dès la première explication au collège de Cambrai, dans laquelle il ôta à Aristote la plupart des ouvrages qu'on lui attribuait, ses ennemis le sifflèrent, le huèrent, battirent des mains et des pieds pour l'interrompre. Il s'arrêtait jusqu'à ce que ses insulteurs cessassent de guerre lasse, et il acheva ainsi sa leçon en plusieurs reprises.

Sa constance finit par étonner et par rabattre beaucoup de l'audace de ses persécuteurs.

Aussi sa secte philosophique, si elle prospéra peu en France, florit en Suisse, à Berne et à Lausanne. Elle fructifia pareillement en Angleterre et en Ecosse. Le *Ramisme* tenta même de s'introduire dans les Universités de Hollande, mais il en fut repoussé par le grand Scaliger. Malgré que son fondateur ait été insulté à Heidelberg, en 1568, par les partisans aristotéliens, sa doctrine gagna en revanche presque toute l'Allemagne.

Ce fut ce système qui servit de prétexte à Théodore de Bèze pour repousser Ramus de l'enseignement de Genève. Deux lettres qu'il lui écrivit, en 1569, témoignent que leur amitié fut fort petite. Dans la première, on satisfait à quelques plaintes du postulant; mais c'est en lui déclarant que l'on condamnait sa logique et sa maladie invétérée de censurer les plus grands auteurs, et qu'on approuvait ses adversaires. Dans l'autre lettre, Bèze se plaint que Ramus ne lui ait pas communiqué son désir, touchant le professorat en philosophie de l'Académie genevoise, et il prend cela pour une marque de défiance. En fin de compte, on lui fit des compliments, on lui écrivit des honnêtetés, mais on lui déclara qu'il n'y avait point pour lui de chaire à Genève,

que toutes les places étaient remplies, que les fonds destinés aux honoraires des professeurs ne sauraient être augmentés, et que l'Académie était résolue à ne point souffrir d'autre système que celui d'Aristote.

La véritable raison de cette décision qui, prise en sens contraire, aurait préservé le savant protestant du massacre de la Saint-Barthélemy, ce fut sa tentative de réforme dans la réformation, signalée plus haut. Il voulait que l'Eglise calviniste se gouvernât démocratiquement. Il prétendait que la puissance des clefs, conférée au peuple de Jésus-Christ, ne doit être commise aux consistoires qu'afin qu'ils forment les premières délibérations ou les premiers jugements, lesquels seraient ensuite proposés à l'ensemble des fidèles, et passeraient pour loi seulement s'ils étaient confirmés par les suffrages des chefs de famille. Il disait que, sans cette organisation, on introduisait dans le culte protestant l'oligarchie et la tyrannie. Son sentiment fut examiné dans un synode national qui le repoussa. Théodore de Bèze travailla de toute sa force au rejet de cette démocratie ecclésiastique qui, selon lui, devait être une source de confusion et d'anarchie.

Ramus n'était pas assez fou, continue toujours Pierre Bayle, pour demander l'abolition de la discipline. Il attaquait seulement la juridiction des consistoires et des synodes; il voulait que le peuple juge de la doctrine, choisit les ministres, put excommunier et absoudre. On soupçonna qu'il demandait cela pour renouveler, dans l'Eglise réformée, les pouvoirs des orateurs d'Athènes et des tribuns de Rome, « car, comme il était fort éloquent, il eut excité dans l'assemblée du peuple telle passion qui lui aurait plu. » Ainsi le commun des hommes prête souvent ses petites ambitions à ceux dont les idées élevées dépassent son point de vue étroit.

Le dévouement absolu de Pierre Ramus au protestant-

tisme avait pourtant assez éclaté aux yeux de ses ministres, qui ne l'aimaient guère, sous prétexte « qu'il se rendait en quel sorte chef de parti pour changer leur discipline. » Il se perdit littéralement pour sa foi. S'il se tint caché durant la première guerre civile, il suivit hardiment Condé dans la deuxième, et professa tout haut les sentiments de Calvin pendant la troisième. Dans une harangue publique à Bâle, il se vanta du plaisir qu'il avait eu à la composer, au même lieu où le célèbre réformateur avait écrit son *Institution*. Enfin, il communia, à Heidelberg, avec ceux de la religion protestante. Etait-ce assez de gages, et fallait-il encore le martyre pour convaincre les pasteurs absolus du désintéressement de ce réformateur spirituel?

Ce détachement de tout intérêt, Ramus l'avait prouvé en maintes circonstances : quand il refusa les mille ducats que lui proposait la ville de Bologne pour remplacer le célèbre professeur Romulus Amaséus; quand le roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie, et lorsque Jean, roi de Hongrie, le manda pour conduire l'Académie de Weisenburg. Il poussait tellement loin le dédain de tout ce qui pouvait lui être personnellement productif, qu'il aima mieux régenter le collège de Presles, où il n'avait pas de gages publics, que d'accepter ces places lucratives qu'on lui offrait. Il n'agréa jamais les présents que, selon l'usage du temps, lui apportaient ses disciples.

Nous concluons, avec tous les biographes impartiaux, que Pierre Ramus fut un des plus célèbres professeurs du xvi<sup>e</sup> siècle, un grand orateur, un homme presque universel, et, malgré son opiniâtreté, son penchant à la contradiction, peut-être à cause de ces deux défauts, le type le plus énergique de la conviction ancrée sur la vertu (1).

---

(1) *In vita Rami*, par Freigius. — *In vita Rami*, par Banonius. — *Mémoires de M. de Thou*. — Bèze : *Epistolæ*. — Launoï : *De varia Aristo-*

**RAVAUD (Abraham), Poète latin,**

né à Remy, près Compiègne.

1600 — 1646.

Ce poète, surnommé *Remi*, en latin *Reminius* (probablement à cause du nom de son pays natal), était né de parents très-pauvres, et dut à son curé le bonheur de pouvoir faire d'excellentes études. Il devint lecteur et professeur d'éloquence au collège royal de Paris, et fut, de plus, interprète en langues grecque et latine. Il mourut en 1646 avec la réputation d'être un des meilleurs poètes latins du XVII<sup>e</sup> siècle. On lui avait érigé dans l'église de Remy un mausolée en marbre qui a disparu pendant les orages de la Révolution. Il avait laissé, par son testament, quatre mille livres tournois pour être employées à la construction du nouveau chœur de son église paroissiale, suivant les devis dressés par un architecte de Compiègne, et les marchés arrêtés par le doyen et les principaux habitants de Remy.

Ravaud a laissé un recueil de poésies latines intitulé : *Abrahami Remnii, eloquentiæ professoris et poetæ regii, Poemata ad christianissimum Regem Ludovicum XIV*, Paris, chez J. Libert, 1645, in-12.

La versification en est pleine de verve et marquée au coin de la bonne latinité. On estime surtout la description du château, des jardins et du parc de Maisons, que M. le président René de Longueil faisait construire du temps

---

*teles fortuna.* — Brantôme : *Galerie des Hommes illustres.* — *Dictionnaire historique et critique*, de Pierre Bayle. — *Dictionnaire historique*, de Moréri. — *Dictionnaire universel*, publié par MM. Chandon et Delandine. — *Dictionnaire d'hist., etc.*, de Bouillet. — *Biographie universelle*, de Michaud frères. — *Biographie générale*, de M. le docteur Hæfer.

de ce poète, dont les beaux vers mériteraient d'être réimprimés (1).

---

### **RAYMOND DE BRÉDA (le Comte de).**

Lieutenant-Colonel à l'état-major des Gardes nationales de la Seine, Chevalier de la Légion-d'Honneur,

*mort à Paris en 1857.*

Ancien élève de l'école polytechnique, M. Raymond de Bréda avait suivi la carrière militaire et était promptement arrivé au grade de capitaine d'état-major. Malgré le brillant avenir qui s'ouvrait devant lui, le rétablissement de la paix le décida de se retirer du service. Rentré dans la vie civile, il se maria et vint habiter le château de Gilocourt, près Compiègne, sa ville natale. Il habita longtemps, au milieu de sa double famille et de la considération publique, cette délicieuse retraite.

Depuis quelques années, il était venu se fixer à Paris, et le gouvernement, jaloux d'utiliser ses connaissances spéciales, s'empressa de le nommer aux fonctions de chef d'escadron, de lieutenant-colonel de l'état-major des gardes nationales de la Seine.

A peine âgé de quarante quatre ans, M. le comte de Raymond de Bréda était encore à même de rendre d'utiles services, lorsqu'une maladie, aussi cruelle qu'imprévue, est venue l'enlever à ses concitoyens.

La perte de cet officier distingué a douloureusement affecté les arrondissements de Compiègne et de Senlis, où résident encore ses nombreux amis et ses parents.

---

(1) Gouget : *Histoire du collège royal.*

**REGNONVAL (Claude),**

Maire de Beauvais de 1678 à 1682.

Magistrat et homme de beaucoup de mérite, ce personnage, qui était juge-conseil, fut appelé trois fois de suite, et par élections libres, à l'administration de la commune de Beauvais, dans la période de 1678 à 1682. Le 22 décembre 1679, il assista à l'installation de Forbin-Janson sur le siège épiscopal de Beauvais, et le 18 juillet 1680, il reçut Louis XIV en personne, accompagné du célèbre Bossuet.

---

**RENAUD DE BÉTHISY,***mort en 1228.*

Il était de l'ancienne famille des châtelains du Valois, et fut successivement bailli de Senlis, prévôt d'Amiens et commissaire questeur du roi sur les forêts de Cuire, de Betz, de Crépy et autres.

Ce seigneur châtelain, qui mourut en 1228, est signalé dans l'histoire des Valois comme un des hommes les plus recommandables du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est lui qui, en 1217, fonda deux canonicats dans la cathédrale de Beauvais.

Parmi ses descendants, qui furent tous seigneurs de Béthisy-Saint-Pierre, près Compiègne, nous citerons :

*Eugène-Marie* de Béthisy, lieutenant-général des armées du roi, qui se couvrit de gloire à la journée de Fleurus,

et qui reçut la mission de porter à Louis XIV la nouvelle du gain de cette bataille.

*Charles-Théophile* de Béthisy, son fils, mort lieutenant-général des armées du roi, en 1781.

*Jules-Jacques-Eléonor*, vicomte de Béthisy, lieutenant-général, mort à Paris en 1816, et *Eugène-Eustache*, comte de Béthisy, également lieutenant-général des armées du roi, et mort peu de temps après son frère.

Cette illustre maison a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes, M. le marquis Gaston de Béthisy.

V. T.

## RENAUD DE NANTEUIL,

Soixante-deuxième Evêque de Beauvais, de 1269 à 1283.

Il était de l'illustre maison des seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin, qui avaient pour ancêtres les comtes du Vexin.

Un de ses premiers actes, en montant sur le siège épiscopal, fut d'employer en bonnes œuvres une partie de son patrimoine.

Le 15 août 1271, il assista au sacre de Philippe-le-Hardi, dans l'église de Reims, et, à la suite de cette cérémonie, il s'occupa des mesures à prendre pour l'inauguration de la nouvelle cathédrale. Malgré le mauvais vouloir de certains personnages, l'œuvre de reconstruction commencée en 1225, par les soins de Milon de Nanteuil, s'était poursuivie avec une infatigable persévérance. Après quarante-sept années de travaux, au sein des ruines de la vieille cathédrale fondée par Hervé, s'était élevé cet imposant et ma-



jestueux édifice que l'homme le plus indifférent ne peut voir sans éprouver un profond sentiment d'admiration. C'est la veille de la Toussaint, de l'année 1272, que le chapitre métropolitain commença à faire retentir les voûtes aériennes du sanctuaire du chant des cantiques divins, et, le lendemain, Renaud de Nanteuil, officia lui-même au milieu de la pompe la plus solennelle.

Ce vénérable prélat, dont le diocèse de Beauvais avait su apprécier la bienveillance et les qualités vraiment apostoliques, mourut le 27 septembre 1283, laissant différents legs à plusieurs églises. Le chapitre lui fit de magnifiques funérailles et lui consacra dans le sanctuaire de la cathédrale une tombe qui a été restaurée en 1845; son cœur et ses entrailles furent transportés à Nanteuil-le-Haudouin.

---

**RESTAUT (Pierre),** Grammairien et Avocat,

*né à Beauvais.*

1696 — 1764.

Il était fils de Pierre Restaut, marchand drapier de Beauvais, et d'Anne Fourdraine, son épouse. Ses parents pensèrent, avec raison, qu'ils ne pouvaient faire un meilleur usage de l'honnête aisance que leur famille avait acquise, qu'en donnant à l'aîné de leur fils une solide éducation.

Le jeune Restaut fut donc mis au collège de Beauvais, où il fit ses premières classes de la manière la plus brillante et la plus fructueuse. On remarquait en lui une capacité peu commune, encore plus de jugement et surtout un

fonds moral qui ne lui permettait de transiger avec aucun de ses devoirs. Ces précieuses qualités inspirèrent à ses parents le désir de le voir entrer dans l'Eglise, et, dans cette intention, ils l'envoyèrent à Paris pour y suivre les cours théologiques de Saint-Sulpice. Bien que dans un âge où l'attrait des plaisirs est tout-puissant pour absorber le cœur et distraire l'esprit, il sut se distinguer autant par la réserve de sa conduite que par la rapidité de ses progrès. Le jeune homme ne resta néanmoins que peu de temps au séminaire. Mieux éclairé sur sa véritable vocation, il passa au collège Louis-le-Grand, et se chargea, en même temps, de l'éducation de quelques enfants de nobles familles.

Le collège Louis-le-Grand était alors tenu par les Jésuites, et présentait un groupe d'hommes renommés dans les lettres latines ou françaises, tels que les Pères La Rue, Buffier, Du Cerceau, Porée, Sanadon. Restaut sut faire son profit du commerce de ses savants dont il avait captivé l'estime et même l'amitié. C'est à cette époque, 1721, qu'il traduisit en français la *Monarchie des Solipses*, roman allégorique, dirigé contre les Jésuites, et composé en latin par Melchior Inchofer, Allemand, et membre lui-même de la fameuse Société.

Plusieurs prétendent que cette traduction indisposa les Pères du collège Louis-le-Grand, et fut la cause déterminante de la retraite de Restaut; mais comme cette retraite n'eut lieu que plusieurs années après la publication du susdit ouvrage, il est beaucoup plus probable qu'elle fut motivée par le désir d'aborder un ordre de travaux d'une plus grande utilité pour l'instruction de la jeunesse, et dans l'intention de se livrer à l'étude de la jurisprudence, science qui paraissait en parfaite analogie avec le caractère grave et sensé du jeune homme.

Bien qu'à cette époque la langue française possédât déjà

la plupart de ses grands écrivains classiques, l'étude de ses règles et de son économie n'avait pas encore été facilitée par de bons ouvrages spéciaux; ce qui, pour le dire en passant, prouve une fois de plus que, si la mission des grammairiens est d'épurer et de déterminer les langues, c'est au génie des nations qu'il appartient de les créer. On pouvait dès-lors consulter, il est vrai, les grammaires de Régnier Desmarests et du Père Buffier; mais ces ouvrages, malgré leur mérite, étaient peu méthodiques, pour ne pas dire diffus, et n'avaient que médiocrement satisfait l'attente du public lettré. Rollin, dans son *Traité des Etudes*, s'était plaint de cette regrettable lacune, et avait exprimé le vœu de la voir comblée par l'apparition d'une grammaire qui présentât le résumé clair et précis des règles fondamentales de notre langue.

Ce vœu du grand maître, Restaut voulut entreprendre de le réaliser, et, dans ce noble but, s'imposa des études préliminaires dont la lecture d'une foule de livres français, latins ou grecs n'était que la moindre partie.

La publication des *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française* fut donc un immense service rendu à notre langue, qui, jusque-là, n'avait pu être que bien incomplètement enseignée dans nos écoles, et bien difficilement étudiée par les étrangers. Cette publication, que l'auteur plaça sous les auspices du duc d'Orléans, eut lieu en 1730, et l'ouvrage fut immédiatement admis parmi les livres qui servaient à l'éducation du jeune duc de Chartres; les journaux l'accueillirent par d'unanimes éloges, Rollin y vit la réalisation de ses idées, et l'Université s'empressa de l'inscrire parmi les livres classiques.

Ce succès, tout légitime qu'il était, n'aveugla point l'auteur. Persuadé que les ouvrages de ce genre n'acquièrent pas toute leur perfection du premier jet, il revit soigneusement le sien, et, mettant à profit quelques conseils de

la critique, fit paraître, en 1732, une seconde édition, de beaucoup supérieure à la première. Le chancelier l'ayant soumise à la censure de Boze, membre de l'Académie, celui-ci en trouva les principes « plus approfondis, développés avec plus d'exactitude, et appliqués à un plus grand nombre de circonstances. » Cet éloge n'empêcha pas l'auteur de revoir encore son œuvre et d'en publier, en 1736, une troisième édition, de laquelle il s'est fait sept réimpressions. On a également réimprimé un grand nombre de fois l'*Abrégé* de la même Grammaire, que Restaut avait publié en 1732.

Il nous semble que le succès de ces deux ouvrages est la meilleure preuve que l'on puisse donner du mérite qu'ils ont eu dans leur époque. « En effet, dit l'auteur de l'*Année littéraire* (1764, t. VIII, p. 68), on peut surprendre les éloges du public par des écrits d'un autre genre réellement médiocres; c'est ce que nous voyons arriver tous les jours; mais en fait d'ouvrages utiles, tels qu'une grammaire, on ne les réimprime pas si souvent, à moins que leur bonté ne soit généralement reconnue : c'est dans cette classe de livres excellents que les connaisseurs ont déjà mis la grammaire de M. Restaut. »

Au moment même où ce dernier prenait place parmi les grammairiens les plus distingués, il jugea convenable de s'ouvrir tout à fait la carrière de la jurisprudence, à laquelle il avait déjà consacré une partie de ses études. Reçu avocat au Parlement, il comprit que le travail du cabinet convenait mieux à son caractère que les luttes brillantes du barreau. Il se procura donc, en 1740, d'une charge d'avocat au conseil du roi, et eut la satisfaction d'entendre l'illustre et intègre chancelier d'Agusseau lui dire, en lui donnant sa nomination : « Je voudrais trouver toujours des sujets semblables à vous. » Paroles flatteuses, sans doute, mais que le mérite réel du récipiendaire ne

permettait pas de prendre pour un vain compliment.

La charge d'avocat au conseil du roi n'était rien moins qu'une sinécure ; elle exigeait une connaissance approfondie des lois et de la procédure, des études sérieuses sur toutes les parties du droit, sur les privilèges provinciaux, la matière hypothécaire, etc., etc., toutes choses réunies et réglées aujourd'hui par le Code Napoléon, mais alors éparses dans les chartes et les ordonnances des rois et des parlements. Comme ces avocats avaient souvent à présenter aux ministres, aux magistrats et même au public, des mémoires très-étendus, il était indispensable, pour les rédiger, de posséder un fonds solide d'instruction et de science judiciaire.

Grâce aux connaissances qu'il avait acquises par de longues années d'étude, et sans doute aussi à une sagacité qui lui était particulière, Restaut se rendit supérieur dans cette partie. D'après l'auteur de son *Eloge historique* (anonyme), « il possédait l'art de discuter une question : une « érudition sagement ménagée, un style net et grave, « quelquefois une élégance inconnue au commun des « grammairiens, caractérisent les mémoires qu'il a com- « posés. Plusieurs contiennent des recherches intéressantes « qui peuvent servir à l'histoire particulière de quelques « lieux du royaume. »

Les laborieux travaux que lui imposait son emploi ne l'absorbaient pas cependant tout entier. Il savait trouver encore du temps pour cultiver les sciences favorites de sa jeunesse. « L'histoire et la géographie, dit le même au- « teur, les meilleurs écrivains de l'antiquité, les nôtres et « ceux de l'Italie offraient un délassement utile à son esprit « fatigué par l'examen des affaires. Il aimait aussi les « arts : des essais de musique et de peinture l'amusaient « dans plusieurs de ces moments qu'il savait se ménager, « sans nuire à ses occupations principales. D'autres fois,

« on l'a vu résoudre, pour se distraire, des problèmes d'algèbre et de géométrie. Mais un de ses plus agréables délassements était l'étude de notre langue. »

Considéré dans sa vie privée, Restaut présente constamment le type de l'honnête homme, s'honorant par ces vertus modestes qui font la félicité du foyer domestique. Marié d'abord à Anne-Gabrielle Delamare, il eut le malheur de perdre cette épouse chez qui les agréments physiques se trouvaient heureusement réunis aux précieuses qualités de l'âme. Elle mourut en donnant le jour à une fille qui ne put elle-même survivre longtemps à sa mère. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1742, Restaut épousa Marguerite-Catherine Lhomme, qui lui donna deux filles dont il voulut être lui-même l'instituteur, et qu'il éleva effectivement avec une sollicitude toute paternelle.

Dans le commerce de la vie, Restaut se montrait sérieux, presque froid, disposé à soutenir opiniâtrement son opinion; mais dans le fond il était bon, sensible à l'amitié et souverainement incapable de ne pas profiter des judicieux conseils qui lui étaient donnés.

Sa mort, arrivée le 14 février 1764 (il était alors âgé de soixante et onze ans), est généralement attribuée à la douleur que lui fit éprouver la perte d'un ami intime, le savant Mésengui, lequel était aussi son compatriote et son parent.

On a de Restaut :

1° *La monarchie des Solipses*, traduite de l'original latin de Melchior Inchofer, jésuite, avec des remarques et des pièces ajoutées par le traducteur; Amsterdam, 1721, et Paris, 1754, in-12.

2° *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*. Cet ouvrage, qui parut en 1730, et dont il s'est fait dix éditions (la dernière est celle de 1767), fit la réputation de son auteur. La critique reproche à cette gram-

maire des règles fautive, la forme des déclinaisons appliquée mal à propos à la langue française, la méthode par demande et par réponse qui, bonne pour aider la mémoire, est néanmoins longue et monotone, enfin la prolixité et la confusion qui résultent nécessairement du mélange de la syntaxe avec la partie élémentaire. Ces défauts, et plus encore les travaux des grammairiens modernes, ont fait abandonner la méthode de Restaut; mais il restera toujours à cet auteur le mérite d'avoir largement contribué à l'épuration de la langue française, qui lui est en partie redevable d'être devenue en quelque sorte la langue universelle du monde civilisé.

3° Plusieurs *Mémoires*, écrits avec clarté et précision, et contenant des détails qui peuvent être utilisés par l'histoire.

4° La traduction d'un *Traité espagnol*, de don F. Mich. de Fuentes, évêque de Lugo, sur l'abbaye de *las Huelgas*; Paris, 1750, in-4°.

5° La *Vraie méthode* pour enseigner à lire. Restaut en avait fait usage pour sa fille, qui avait appris à lire en quatre mois. Cette méthode avait eu le même succès à l'égard des enfants de France. (Voir l'*Année littéraire*, t. III, p. 239.)

6° Un *Traité d'orthographe française* en forme de dictionnaire. Cet ouvrage était de Charles Le Roi, mais Restaut l'avait considérablement augmenté; Poitiers, 1730.

Enfin, quand la mort le surprit, cet infatigable travailleur préparait une nouvelle édition, augmentée et corrigée, du *Dictionnaire de Trévoux*, ouvrage alors célèbre, mais que les dictionnaires de Gattel et de Boiste firent complètement oublier.

**RIEUX DE PIERREFONDS,**

Ligueur et Aventurier,

*né dans le Beauvoisis, mort en 1592.*

Pendant tout le cours de sa vie, ce personnage semble n'avoir été préoccupé que du désir de justifier la triste vérité contenue dans ces vers de Lamotte :

Les grands crimes immortalisent  
Ainsi que les grandes vertus.

Petit-fils d'un maréchal-ferrant, il passa les années de sa jeunesse dans la plus profonde obscurité. Enfin, les troubles de la Ligue éclatèrent et vinrent le mettre dans son élément véritable, en lui fournissant l'occasion ou le prétexte de se livrer à une série de crimes et de brigandages qui le rendirent l'effroi de son propre pays. Audacieux jusqu'à la témérité, intrépide, actif, rusé autant que cruel, il réunissait les qualités essentielles du *guerillero* et du chef de bandits. Pour être tout-à-fait dans son rôle, il se mit donc à la tête d'une troupe de jeunes gens mal famés, de repris de justice et d'échappés à la potence, que rassemblait le double espoir du pillage et de l'impunité. Les exploits personnels de Rieux, corroborés de ceux de sa bande, lui acquirent bientôt, parmi les ligueurs, dont il avait embrassé la cause, une influence et une réputation que la satire Ménippée exagère sans doute, mais dont on ne saurait au fond contester la réalité. On ne parlait que des prouesses du partisan beauvaisien, et elles eussent effectivement fait honneur à son courage, s'il n'y avait mêlé des actes d'une révoltante férocité, et si l'amour du pillage n'en avait été le mobile principal.



Devenu commandant du fameux château de Pierrefonds, en 1591, il eut à soutenir l'attaque du duc d'Épernon, et lui opposa une résistance si vigoureuse que ce dernier fut forcé de lever le siège après trois assauts infructueux, dans le dernier desquels il fut assez grièvement blessé.

Enhardi par ces résultats de sa bravoure, Rieux fit alors plusieurs sorties qui tournèrent toutes à l'avantage des ligueurs. Néanmoins, son action la plus glorieuse est la pointe qu'il osa pousser vers Noyon pour secourir cette ville assiégée par Henri IV en personne. Son intervention ne put sauver la place, mais elle en retarda la reddition, qui n'eut lieu que le 17 août 1591. Le roi de Navarre ayant refusé de traiter avec lui et de le comprendre dans la capitulation, Rieux se vit obligé de se renfermer de nouveau dans le château de Pierrefonds. Le maréchal de Biron vint l'y assaillir avec un nombreux corps de troupes, mais sans plus de succès que le duc d'Épernon. Après de sanglants et inutiles assauts, il dut lui-même se retirer de devant ce nid de vautours.

À peu de temps de là, Rieux médita une entreprise bien digne de son génie audacieux, et dont il se promettait l'immortalité. Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de la personne même du roi de Navarre. Quelque romanesque et téméraire que puisse paraître cette tentative, les mesures étaient si bien prises, le plan si bien dressé, qu'elle eût infailliblement réussi sans un paysan qui, ayant eu vent de la chose, se hâta d'en informer le roi au moment où, se retirant de chez la marquise de Beaufort, il traversait, presque sans escorte, la forêt de Compiègne. Il n'eut que le temps de se sauver du côté de Senlis, où l'obscurité de la nuit ne permit pas à la bande de Rieux de le poursuivre. Il ne faut pas s'étonner, après cette aventure, que le Béarnais eût une si vive prédilection pour les paysans.

Bien que cette dernière entreprise eut échoué, elle inspira tant de présomption à son auteur, que rien désormais ne lui semblait impossible. Chaque jour voyait renouveler ses témérités, souvent heureuses. Mais l'heure du châtement n'était pas éloignée. Rieux ayant voulu arrêter deux voitures publiques, tomba lui-même dans le piège. Il fut pris, conduit à Compiègne, où il fut jugé et pendu par ordre du roi, vers la fin de 1593.

Le nom de ce scélérat devint célèbre dans le pays, et, longtemps après, on appelait encore, avec une sorte de frayeur, les habitants des environs de son château : *les Rieux de Pierrefonds*.

---

## ROBERT (Jean-François),

Paysagiste,

*né à Chantilly, près Senlis.*

1778 — ....

Dès sa plus tendre jeunesse, il témoigna d'un goût tout particulier pour le dessin et la peinture. A quatorze ans, il remporta le prix de l'école gratuite de Chantilly, fondée par le prince de Condé, et, quelque temps après, entra comme élève à la manufacture de porcelaine de cette ville.

Il fut alors obligé de partir pour l'armée; mais à son retour, en 1807, il obtint son admission à l'école de M. de Marne et à l'importante manufacture de Sèvres. C'est là qu'il exécuta, sur porcelaine, les chasses de Napoléon I<sup>er</sup>, qu'il avait suivies en artiste.

En 1812, Robert exposa au Musée plusieurs tableaux qui lui valurent une médaille d'honneur et furent achetés par l'impératrice Joséphine et par la grande duchesse de Toscane. Cette dernière princesse se l'attacha comme peintre de paysages, et l'attira bientôt à Florence où elle lui commanda plusieurs tableaux. Robert revint en France en 1814 pour y faire une nouvelle exposition de ses œuvres. En 1819, il fut nommé peintre des chasses du duc de Berry, et exposa encore la même année, et en 1822, 1824 et 1827, divers tableaux représentant des chasses, des paysages peints sur toile ou sur porcelaine, et dont un grand nombre ont reçu les honneurs de la lithographie.

On doit à ce peintre distingué des découvertes importantes sur les couleurs employées dans la peinture des porcelaines, et sur les procédés d'un art qui est un des plus difficiles qui existent.

---

## ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT

(François-Alexandre-Frédéric, duc de La)

Philanthrope et homme politique,

1747. — 1827.

Par une singulière ignorance de ses biographes, ce bienfaiteur de l'humanité n'a pas de lieu connu de naissance, lui qui, par les services rendus à tous, doit être un homme illustre pour le monde entier. Son pieux fils même, Gaëtan de La Rochefoucauld, oublie, dans la vie de ce héros de la

bonté, de signaler où il naquit (1). Mais le département de l'Oise peut le revendiquer, à juste titre, pour l'un de ses plus glorieux enfants, car c'est une de ses villes dont le nom se lie intimement au sien, c'est Liancourt qui constitua longtemps son apanage patronymique. C'est presque toujours à Liancourt qu'il essaya et appliqua ses généreuses innovations, auxquelles la France a dû d'immenses et rapides progrès dans son agriculture et dans son industrie manufacturière, l'amélioration de ses prisons et de ses hôpitaux, l'organisation de ses écoles élémentaires, la création de l'enseignement mutuel, l'établissement de l'école des arts-et-métiers, de la caisse d'amortissement et de la caisse d'épargne, enfin la propagation de la vaccine.

Pour retracer une carrière si noblement remplie, il faudrait laisser la parole à celui qui l'a fournie, surtout lorsqu'on sait que jamais ne fut plus vraie cette phrase : « Je n'ai pas de vanité, » répétée souvent par lui. Malheureusement, Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt n'a laissé que le début trop court de ses mémoires, deux fois terminés et brûlés deux fois pour des motifs qu'il expliquait ainsi : « Je ne puis écrire qu'avec une entière sincérité, et ce que je sais est propre à blesser quelques hommes encore existants, et, ce qui est pire encore, la mémoire de quelques autres qui ont cessé de vivre. Je ne veux pas troubler la tranquillité des vivants ni flétrir la réputation des morts par des vérités pénibles à dire »

Nous nous servons du seul fragment qui soit resté de l'histoire de cet homme de bien, racontée par lui-même, pour montrer son caractère politique à la hauteur de son dévouement philanthropique, et son esprit digne de son cœur.

---

(1) M. Victor Tremblay, dans une biographie de La Rochefoucauld-Liancourt, le fait naître au bourg de la Roche-Guyon (ancien Vexin français).

« Quoique ma jeunesse ne semble pas appartenir à ma vie publique, je crois devoir en dire ici quelques mots, car c'est à cette époque que j'ai pris le germe des pensées et des sentiments qui, plus tard, ont déterminé ma conduite dans les affaires.

« J'ai reçu dans mon enfance l'éducation accoutumée alors, celle du collège où huit à neuf cents élèves étaient uniquement employés à apprendre le latin, que bien souvent on ne savait pas en sortant. Sans être un aigle dans mes études, je n'y étais pas un des écoliers les moins distingués, c'est-à-dire que je savais un peu mieux le latin que quelques-uns de mes camarades; et quoique la connaissance de cette langue soit une base solide et essentielle de l'instruction, elle est pour les jeunes gens destinés à vivre dans le monde plutôt un moyen de faciliter les études auxquelles on veut ultérieurement se livrer, qu'une science acquise et isolément utile.

« A seize ans, j'étais dans le service (1) et j'entrais dans le monde. A dix-sept ans, j'étais marié (2) : c'était l'usage du temps.

« Appartenant à des parents vertueux jusqu'à la sévérité, à une famille où le véritable honneur, honneur de morale, de vertu, de justice, de délicatesse, d'élévation de sentiment, se perpétuait de génération en génération, je dois à leurs bons exemples, à la sévérité de leurs mœurs, et même à ce que l'on pourrait appeler de l'exagération dans leurs principes, en les comparant à la douce facilité des mœurs d'alors, d'avoir été préservé des grands écueils de la jeunesse.

(1) A la Flèche, dans les Carabiniers, en 1763.

(2) A Félicité-Sophie de Lannion, fille aînée du comte de Lannion, ex-gouverneur de Minorque.

« Mais je ne tardais pas à sentir combien était incomplète mon instruction. La société de ma mère et celle de ma tante étaient graves, les conversations y roulaient toujours sur les objets sérieux, et, quoique mon ignorance à mon âge se cachât sous le silence, je sentais bien que ce silence était forcé. J'éprouvais cette triste conviction dans d'autres sociétés d'hommes instruits que j'avais grand plaisir à rechercher, et j'en étais honteux. Je me déterminai donc à reprendre moi-même mon éducation, et je mettais souvent autant de zèle à enlever quelques heures à mon plaisir pour l'étude, que d'autres fois j'en mettais à laisser là l'étude pour courir aux plaisirs, car j'étais loin d'être un Caton.

« Au moins ai-je été dirigé toujours par le sentiment. On ne fait rien de bien dans la vie que par le sentiment. L'exemple, la réflexion, la vanité feront faire parfois des actes de dévouement et de vertu de tous les genres, à des hommes qui n'en ont pas le sentiment dans le cœur; mais ces actions seront isolées; ce sont des exceptions au caractère habituel, à la manière d'être et de sentir accoutumée. On n'est honnête homme qu'à demi quand on ne l'est que par réflexion. Une telle probité n'inspire pas de confiance et ne donne pas de bonheur. Pour être honnête homme tout à fait, il faut l'être parce qu'on ne peut pas être autrement, parce qu'on serait malheureux si on ne l'était pas, et ce que je dis de la probité, je le dis de la bienfaisance, du courage ainsi que du dévouement religieux. On dit souvent que la vertu est une suite d'efforts, qu'il n'y a pas de vertu sans combats. La vertu constante serait alors une succession continuelle de malheurs, et elle n'est pas cela. L'idée de la vertu entraîne au contraire celle de la satisfaction et du bonheur.

« Lorsqu'advint la révolution, sans avoir joué un grand rôle dans les événements multipliés auxquels elle a donné

lieu, je les ai vus de près. Mais comment écrire sur un point aussi important de notre histoire, quand on n'a que des faits sans la connaissance certaine des causes qui les ont produits? Et comment hasarder d'en expliquer les causes, quand on n'a pas la conscience de les connaître dans leur vérité? Les causes, d'ailleurs, je les connais moins que bien d'autres dont le nom n'a pas été si souvent prononcé que le mien dans le cours de la révolution, c'est-à-dire depuis 1789, pendant l'Assemblée constituante et dans l'année suivante. Jamais je n'ai été immiscé dans les secrets des grands meneurs, quoique j'aie été constamment du côté gauche de l'Assemblée, et jamais je n'ai cherché à l'être. Plus d'une fois j'ai laissé échapper volontairement bien des fils que j'aurais pu démêler; plus d'une fois j'entrevois des secrets que je ne voulais pas pénétrer. Mon caractère m'a toujours éloigné de ce qui ressemble à l'intrigue.

« Les excès, et par là les dangers de la révolution, se sont présentés à moi de bonne heure; j'y ai bientôt vu un torrent qui devait entraîner les plus modérés. J'ai vu de bonne heure une déraisonnable opposition aux mesures les plus sages, qui devait exaspérer les esprits et entraîner la majorité de l'Assemblée constituante à des exagérations funestes au bien de l'État; j'ai vu les intérêts personnels prévaloir dans les meneurs sur le véritable amour du bien, sur le véritable amour de la patrie; et j'ai dû me faire un plan de conduite analogue à mes principes, analogue à mon caractère, analogue à mes devoirs et à mon profond attachement pour le roi. Ce plan de conduite, qui devait exprimer à la fois mon amour pour la liberté, pour la réforme des monstrueux abus qui environnaient la législation et l'administration françaises, et qui, dans plus d'un point, offensaient la justice et la raison; ce plan qui devait exprimer aussi mon dévouement à la monarchie, mon respect pour les propriétés, mon horreur de l'injustice; ce plan, dis-je, ne

pouvait pas être suivi sans quelques difficultés et sans constance. Il m'attira des blâmes de toutes parts; aussi, tandis que j'étais traité de tiède, de modéré, de douteux par les exagérés du côté où je siégais, les exagérés du côté droit me proclamaient jacobin, révolutionnaire, traître au roi, et, ce qui pour eux était pis encore, traître à la noblesse.

« Mes intentions, mes actions ont donc été plus d'une fois calomniées, et le sont encore tous les jours. J'ai toujours eu pour soutien ma conscience appuyée sur un entier dégagement de tout intérêt personnel. Je crois ma vie politique sans reproche. Je l'ai sévèrement scrutée bien des fois : je crois avoir rempli tous mes devoirs, et comme honnête homme et comme bon Français. »

Cette confession d'un sage va nous éviter de longs commentaires sur la façon de se diriger de son auteur, au milieu des solennelles circonstances qu'il a traversées. Quant à ses actes de haute philanthropie, les énumérer seulement dans cette biographie sera son meilleur panégyrique.

François-Alexandre-Frédéric, d'abord comte de La Rochefoucauld, puis duc de Liancourt, et enfin duc de La Rochefoucauld-Liancourt, né le 11 janvier 1747, était fils du duc d'Estissac et de Marie de La Roche-Guyon, seconde fille du duc Alexandre de La Rochefoucauld, dernier descendant masculin du célèbre auteur des *Maximes*. Doué d'une belle figure, d'un maintien noble, d'une haute taille, dès son entrée dans le grand monde il compta parmi les jeunes seigneurs les plus brillants. Son père appartenait à la branche illustre des La Rochefoucauld de Roye, issue de François III, comte de La Rochefoucauld et prince de Marsillac; il était grand-maître de la garde-robe sous Louis XV : fort aimé de ce roi peu aimant, quoique Bien-Aimé, il procura à son rejeton tous les avantages de la cour.

Dans ce lieu frivole, on prit d'abord le futur philanthrope pour un homme de peu de capacité : un léger défaut de



prononciation, la conscience exagérée de sa faible instruction, trop de réflexion peut-être, lui ôtaient cette conversation vive et piquante, seul caractère de l'esprit pour la plupart des Français. Aussi, dès l'âge de vingt-deux ans, il se mit à voyager, autant dans le but d'étudier les mœurs étrangères que pour quitter un milieu en dehors de ses graves aspirations.

Il alla d'abord en Angleterre où il fut « sérieux et curieux. » Aussi madame du Deffand écrivait-elle à M. Walpole, le 24 mai 1769 : « Tout le bien que vous m'avez dit de M. de Liancourt m'a donné envie de le connaître; je l'ai trouvé fort poli, fort simple. » Et le ministre anglais lui répondait : « Je ne suis pas surpris qu'il vous ait plu; c'est de tous vos Français celui qui me revient le mieux; il a beaucoup d'âme et point d'affectation. » Walpole prédit aussi qu'il n'aimerait point « à pratiquer les sots. » Et de fait, il fuyait le jeu, la vaine réputation des salons; une conversation vide l'ennuyait; il craignait surtout la perte du temps, et repoussait peut-être avec trop peu de ménagement toute société inutile.

En 1768, le duc d'Estissac obtint pour son héritier la survivance de sa charge de grand-maître de la garde-robe du roi. Accueilli comme un fils par M. de Choiseul, le duc de Liancourt hanta constamment Versailles jusqu'au jour où, pour complaire à la Dubarry, Louis XV exila son premier ministre à Chanteloup. Le protégé n'abandonna pas son protecteur déchu, et ne consentit jamais à paraître devant la favorite. Aussi, le roi se montrant sévère et mécontent envers lui, il jugea sa présence inutile à la cour, et s'imposa, dès vingt-trois ans, par amitié, une disgrâce volontaire.

Dégoûté de Paris autant que de Versailles, et ne pouvant être toujours à Chanteloup, ce fut alors qu'il s'attacha à sa terre de Liancourt et l'habita plus que son père lui-

même, tant que son service militaire le lui permettait, car il était devenu colonel du régiment portant son nom. Il y recevait presque tous les étrangers de distinction, et le 16 juin 1773, lord et lady Spencer, leur fille Georgina, devenue depuis la belle duchesse de Devonshire, vinrent admirer ce site charmant, ces splendides jardins, ces vastes promenades naturelles, ce parc immense, ce riche vallon baigné de deux rivières, ces cascades et ces pièces d'eau, ce superbe domaine créé en 1640 par la janséniste duchesse de Plessis-Liancourt pour engager son mari à se retirer du monde; cet Eldorado où le duc de Liancourt avait transporté au XVIII<sup>e</sup> siècle tous les progrès de la civilisation, en remplacement des stériles controverses théologiques de Port-Royal.

« Je me rappelle, écrit Gaëtan de La Rochefoucauld, « avec quelle douce satisfaction mon père parcourait ces « vastes champs chargés d'une riche moisson, et avec « quelle complaisance infatigable il expliquait les sources « de cette richesse aux habitants qu'il encourageait à « l'imiter, comme s'il ne l'eût recherchée que pour en « faire jouir les autres. »

C'est à Liancourt qu'il appliqua la pratique aux théories d'amélioration agricole et industrielle, étudiées pendant sa visite à la Grande-Bretagne. Son premier soin fut d'y établir une ferme modèle à l'aide de laquelle il chercha à propager la culture des prairies artificielles, à supprimer le système des jachères, et à élever les bestiaux venus de Suisse et d'Angleterre. Bientôt il y créa un établissement qui suffirait seul à préserver sa mémoire de l'oubli. Il changea une de ses métairies en école d'arts et métiers, ouverte aux enfants des militaires pauvres. Elle ne tarda pas à prendre de l'extension, et comptait cent trente élèves en 1788. Louis XVI, qui aimait à seconder les vues généreuses du duc de Liancourt, accorda sur l'extraordinaire des guerres

*dix sous* de solde journalière par écolier, et le fondateur, qui avait accepté le titre modeste d'inspecteur de l'*Ecole des Enfants de la Patrie*, ainsi qu'on nommait alors cette institution, signait les reçus donnés par M. de Biré, trésorier-général de la guerre.

— Souviens-toi que, lorsque tu sauras ton état, ta fortune sera faite, répétait le bon duc à chaque élève, dans ses fréquentes visites à l'établissement fondé par lui et qui fut l'origine de l'*Ecole des Arts-et-Métiers* de Châlons. Les Anglais, auxquels il avait emprunté leur agriculture progressive, imitèrent à leur tour sa généreuse extension de l'instruction : à côté de la retraite des Invalides, à Chêsea, Georges III fit élever une maison d'éducation pour leurs fils.

A Paris, M. de Liancourt s'entourait de gens de lettres, de savants, d'étrangers justement renommés. L'hôtel de La Rochefoucauld était un centre où toutes les idées pratiques de liberté venaient converger. On y faisait de l'opposition au ministère Maupeou, Terray et d'Aiguillon ; on y devenait ministériel quand Turgot, Malesherbes et Neckker arrivaient au pouvoir : l'économiste genevois devint surtout l'ami du philanthrope français.

A cette époque, la reine Marie-Antoinette demanda la duchesse de Liancourt pour dame d'honneur ; mais son beau-père, M. d'Estissac, l'empêchait d'accepter cette faveur pour une raison qu'il déduisait ainsi : « Notre famille a  
« toujours eu un égal éloignement et pour l'état de domes-  
« ticité et pour celui d'intrigue. Tels sont les principes de  
« notre famille, je les ai sucés avec le lait, je les approuve  
« et les partage. »

Cet homme intègre mourut peu de temps après, en 1783, et M. de Liancourt alla chercher en Suisse, dans de nouvelles études, une diversion à sa douleur filiale. Il parcourut cette contrée pittoresque en laissant partout d'honorables souvenirs. A vingt ans de là, la fille d'un landamau,

dans la montagne d'Appenzell, disait de lui à M. Gaëtan de La Rochefoucauld : — « C'était le *plus bon seigneur de France!* »

Une estime réciproque, provenant d'un commun penchant pour le bien, unissait Louis XVI et le duc de Liancourt. Aussi ce dernier accompagna-t-il le roi dans son voyage de Normandie en 1786, et lui fit les honneurs de tous les établissements industriels et agricoles de la province, dans une série de visites peu goûtées des vaniteux courtisans. C'est à Rouen, pendant cette excursion, que le cardinal-archevêque de La Rochefoucauld trouva cette magnanime inscription pour un arc de triomphe :

*Ludovico decimo sexto utilitatis publicæ causa Neustriam populis lætantibus peragranti.*

Un roi voyageant pour cause d'utilité publique, c'était plus que rare avant 1789.

Mais bientôt s'éleva la grande rumeur de la convocation des Etats-Généraux. Ce fut d'abord un sujet de raillerie à Versailles; puis, quand on se vit forcé de prendre la chose au sérieux, on soutint que ce serait une honte de siéger dans cette réunion.

— Et vous, duc de Liancourt, demanda Louis XVI, vous ferez-vous élire?

— Oui, sire, répondit-il, avec votre consentement.

Il fut en effet envoyé par la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvaisis à l'Assemblée des Notables, où il prit la position d'un défenseur tout à la fois de la royauté et des libertés publiques : « Je suis attaché par devoir à la personne du roi, écrivait-il le 1<sup>er</sup> avril 1790, je le suis par sentiment à ses vertus et à ses qualités. »

C'est vers ce temps qu'il fit paraître *Finances et Crédit*, un écrit profond sur deux questions capitales, dont l'une avait précipité sinon amené la révolution, dont l'autre pouvait seule assurer ses heureux résultats.

Avant la fusion des trois ordres, le duc de Liancourt vota la vérification de leurs pouvoirs en commun ; il signa aussi la protestation contre la décision de la majorité de la noblesse, refusant de se réunir au Tiers-Etat. Le 12 juillet 1789, il se transporta à Versailles pour rendre compte de l'agitation qui régnait dans la capitale.

— Mais c'est donc une révolte, s'écria Louis XVI.

— Non, sire, c'est une révolution, répliqua gravement le duc.

Le surlendemain, la Bastille était prise, et il conjurait le roi de rappeler Necker, redemandé par le peuple, d'éloigner de Paris les régiments campés au Champ-de-Mars, et de s'unir franchement à l'Assemblée nationale, constituée le 17 juin, comme seul moyen de sauver l'Etat. Enfin il décida le faible et bon monarque.

Au moment où une députation du Tiers-Etat allait porter à Louis XVI la demande impérative du renvoi des troupes, et lui rapporter en outre d'irritantes paroles prononcées par Mirabeau, M. de Liancourt arrêta le départ des députés en annonçant que le souverain se rendait au sein de l'Assemblée nationale, ce qu'il fit, accompagné de ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois. Il y déclara son entière confiance dans les élus de la Nation dont il réclama les conseils ; il acquiesça à leur vœu concernant l'armée de Paris, et se retira au milieu de l'enthousiasme général, reconduit par tous les membres confondus en un seul corps.

Le 18 juillet, le duc de Liancourt fut investi de la présidence de l'Assemblée nationale, et pendant la séance du 25, il était trois fois interrompu par d'unanimes acclamations en répondant à Necker, revenu au ministère.

« Quelle époque pour la responsabilité des ministres, « cette précieuse sauvegarde de la liberté et ce rempart « certain contre le despotisme, disait-il en finissant, que « celle où le premier qui s'y soumettra n'aura de compte

« à rendre à la Nation, que celui de ses talents et de ses vertus ! » Puis il déclarait « les intérêts du pays et du roi désormais indissolublement liés. » Un vote unanime ordonna l'impression de son discours.

Il discernait le premier à Louis XVI le nom de *roi citoyen* dans une autre séance, et il levait une troisième séance sur la proposition imprudente d'un curé de proclamer l'Assemblée catholique, apostolique et romaine. Après ses quinze jours de présidence, ses collègues lui votèrent en masse des remerciements.

Dans la nuit du 4 août, où les privilèges de la noblesse furent généreusement sacrifiés, et qui valut à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française*, il proposa qu'une médaille fût frappée en commémoration de ce mémorable élan.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1789, il soutint avec Mirabeau la nécessité de la sanction royale absolue, dans l'importante discussion du droit de veto.

Le 6 octobre, il suivit Louis XVI à l'hôtel-de-ville, et annonça à l'Assemblée que le roi se fixait à Paris.

Il publiait cette même année son *Opinion sur le mode de recrutement de l'armée*, où il s'élève contre la conscription et pour l'adoption unique du service volontaire. Il demandait en outre l'augmentation de la solde du soldat de 32 deniers à 10 sols, et celle du traitement des officiers, particulièrement des inférieurs. Il réclamait enfin des règles d'admission aux grades, posées de façon à ce que la faveur n'en ait plus la disposition, et la création de retraites pour tous les militaires.

Nommé rapporteur du comité pour l'extinction de la mendicité, il ne rédigea rien moins que neuf rapports successifs (1), et visita scrupuleusement l'Hôpital-Général et

---

(1) Plan du travail du Comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'Assemblée nationale, en conformité de son décret du 21 janvier

ses dix succursales d'alors. Il découvrit que de cinq millions constituant ses revenus, un seul était consacré à la nourriture et à l'entretien des pauvres. Mais ce qui l'indigna douloureusement surtout, c'est qu'il vit plusieurs des asiles de l'ipidigence convertis en maisons de détention, où des milliers d'individus, enfermés sans jugement, avaient languï ou étaient morts dans des cachots souterrains, sans air et presque sans lumière. Il en appela de ces horreurs à Louis XVI. Ce prince, qui avait aboli la torture au commencement de son règne, voulut que la relation de ces ténébreuses iniquités fût imprimée, et ordonna de combler les prisons des hospices aux frais de la liste civile.

Le dernier rapport du duc de Liancourt, le 25 septembre 1791, à la fin de l'Assemblée constituante, eut pour objet la distribution de cinq millions sept cent soixante mille livres, restant des quinze millions votés en décembre 1790 pour ateliers de secours.

La part du grand philanthrope était assez belle; il avait fait décréter la fondation des asiles susdits pour les indigents, celle d'autres ateliers pour les mendiants valides, la prise de fonds sur la loterie au profit de la Société de Charité maternelle, la mise au rang des dépenses de l'état des enfants trouvés et des dépôts de mendicité; enfin, le paiement des rentes sur les biens nationaux, affectées aux hôpitaux et aux maisons de charité.

Il avait publié des *Réflexions sur la loi* (proposée) *contre les émigrants*, et résumé ainsi son opinion : « La loi, prou-  
« vée absurde, barbare et inexécutable, est encore mon-  
« trée facile à éluder. Une foule d'autres considérations se  
« présentent à mon esprit pour faire rejeter cette loi et

---

1790 et Plans analogues sur les prisons et les hôpitaux. — Travail du Comité de mendicité contenant les rapports faits à l'Assemblée nationale, 1790.

« comme constitutionnelle et comme de circonstance, pour  
« prouver que le moment actuel est le plus impolitiquement  
« choisi pour agiter cette question. » Il ne fut pas écouté ;  
et l'adoption du décret donna au papier-monnaie une hypo-  
thèque immense, mais amena les coalitions et les guerres  
interminables, envenima les crises sanglantes de la répu-  
blique, n'empêcha pas la banqueroute du Directoire, et  
coûta plus tard à la France le milliard de restitution aux  
émigrés.

Il donna, sous le voile de l'anonyme, une *Notice sur l'im-  
pôt territorial en Angleterre* pour éclairer la discussion sur  
l'impôt foncier en France.

Il appuya la suppression des ordres monastiques, en  
demandant toutefois qu'une pension viagère de 800 livres  
fût servie à chaque religieux.

Il éleva la voix en faveur de la liberté de conscience :  
à propos de la réunion du comtat d'Avignon, il préconisa  
l'examen et la discussion des droits du pape et de ceux de  
la France.

La liberté individuelle ne le trouva pas moins zélé pour  
sa défense : il plaida pour le baron de Bezenval, détenu au  
Châtelet ; pour le chef d'escadre Albert de Rioms, arrêté  
dans une émeute à Toulon ; et pour son collègue le comte  
de Toulouse, incarcéré à Toulouse.

Le 14 juillet 1791, lors du débat à l'Assemblée consti-  
tuante pour mettre Louis XVI en cause, vu sa fuite du  
20 juin, il attaqua avec énergie Pétion, établissant subtile-  
ment l'inviolabilité constitutionnelle et l'inviolabilité per-  
sonnelle du souverain : « Il faut le dire, s'écria-t-il, le  
« roi n'est en ce moment bravé que par les factieux, et c'est  
« à la royauté qu'on en veut. Mais vous déjouerez leurs  
« projets en maintenant une constitution pour laquelle la  
« France a juré de mourir. » L'orateur encourut d'a-  
dieuses personnalités de la part du député Ricard, qui fut



rappelé à l'ordre. Pourtant Vadier n'en déclara pas moins ne point vouloir que l'impunité sauvât *un brigand couronné*, et Robespierre parla dans le même sens. C'était un prologue à la tragédie du 21 janvier 1793.

Un an avant l'adoption d'un nouvel instrument de justice, le duc de Liancourt proposa la suppression du supplice de la corde comme ayant servi aux vengeances populaires.

Il lut à l'Assemblée, qui avait déjà décrété les académies et les universités, un projet sur l'éducation publique et un autre sur la création de l'Institut, réalisée quatre ans plus tard.

Ses travaux législatifs ne l'empêchèrent pas de poursuivre à grands frais le cours de ses essais industriels; en 1790, il fonda à Liancourt de vastes ateliers pour la filature et le cardage du coton, où de nouveaux procédés furent mis en œuvre : il voulait que la France fût à la hauteur de l'Angleterre au point de vue manufacturier.

Après la session de l'Assemblée constituante, il fut chargé, en sa qualité de lieutenant-général, du commandement militaire de la Normandie, où il sut maintenir le calme au milieu des agitations du reste de la France. Ses troupes étaient peu nombreuses, mais la garde nationale le chérissait, car il traitait les chefs, la plupart négociants ou fabricants, en amis, presque en collègues. Aussi, lorsque en 1792, Louis XVI vit ses jours menacés et la république imminente, il fut invité par M. de Liancourt à se réfugier à Rouen; il y aurait trouvé des régiments fidèles, et, dans un cas extrême, les facilités d'une évasion par mer. Le prince n'accepta pas ce moyen de salut, mais il confia au duc sa gêne pécuniaire, et celui-ci lui envoya noblement une somme de 150,000 livres, ce qui occasionna une brèche considérable à sa fortune au moment où il sentait la nécessité de se soustraire, par la fuite chez l'étranger, aux excès révolutionnaires qui le menaçaient.

Quand le 10 août eût porté une atteinte mortelle à l'ancienne monarchie, il rassembla à Rouen ses troupes au Champ-de-Mars, et leur demanda un nouveau serment de fidélité au roi et à la constitution. En rentrant chez lui, un avis officieux le prévint qu'un mandat d'arrêt était lancé contre lui et son cousin Louis-Alexandre, duc de le Rocheguyon et de la Rochefoucauld-d'Enville, ami de Franklin et de La Fayette, l'un des plus honnêtes et des plus sincères patriotes de l'époque. Tandis que ce juste périssait massacré à Gisors, le duc de Liancourt quittait le siège de son commandement et errait vers les côtes de Normandie, devenues inhospitalières pour lui. Il désespérait d'échapper à ses bourreaux, quand il rencontra de Laitre, un de ses collègues de l'Assemblée nationale, qui le cherchait, qui le conduisit au Crotoy, et qui loua, comme pour lui-même, la barque d'un pêcheur nommé Vadunthun : le proscrit passa ainsi en Angleterre.

— Je me doutais bien que j'allais sauver un suspect, a dit depuis son guide, mais ces actes-là portent bonheur.

En effet, quinze ans après, Vadunthun prenait souvent place, en habit de matelot, à la table de M. de La Rochefoucauld-Liancourt, et le repas terminé, fumant tous deux, ils causaient familièrement (1).

---

(1) *La Revue de Picardie* a donné une autre version de la fuite de La Rochefoucauld-Liancourt. Suivant elle, c'est à Abbeville qu'il trouva le moyen de passer en Angleterre : il confia sa dangereuse position à M. du Bellay, chef de l'amirauté, qui le fit déguiser en matelot et le conduisit lui-même au Crotoy, chez M. Delahaye, un de ses employés. Ce dernier traita de l'évasion du proscrit avec le capitaine d'un sloop en charge pour Boulogne, dont Nicolas Vadunthun avait entrepris le pilotage. Le duc s'embarqua la nuit, et fut pris par la douane pour un marin du bord. Mais ses caisses et bagages donnèrent à l'équipage la fausse idée que le fugitif emportait un trésor avec lui. Un complot s'ourdit pour le tuer et le dépouiller ; la bravoure de Vadunthun, qui avait saisi cette trame, la brisa. S'emparant des armes de M. de La Rochefoucauld, il s'élança, un pistolet dans chaque main, sur le pont, en s'écriant :

Le fugitif fut accueilli , dans le comté de Suffolk, par le célèbre Arthur Young, dont les livres agricoles ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Les ressources du duc étaient fort restreintes : une vieille demoiselle anglaise, qui ne le connaissait que sur son honorable réputation, lui légua par testament toute sa fortune; mais il ne l'accepta que pour en faire la remise aux héritiers éloignés de la défunte : il ne conserva qu'un shelling comme souvenir de la donatrice.

Quoique exilé, il voulut encore être utile au malheureux Louis XVI : pendant son procès, il écrivit à Barrère, président de la Convention, pour lui demander de témoigner en sa faveur; cette démarche n'ayant eu aucun succès, il adressa et fit imprimer une lettre à Malesherbes pour justifier le royal accusé.

Atteint d'une tristesse qui altéra sa santé, quand le coup de hache du 21 janvier 1793 eût retenti dans son cœur, le duc de la Rochefoucauld (il avait pris ce nom depuis la mort tragique de son cousin) s'en alla chercher aux États-Unis de salutaires distractions dans l'étude de la législation, de l'administration, du gouvernement, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des mœurs américaines. « M. de Liancourt est ici, faisant des notes, marquait M. de

— Malheur à qui m'approche ! Malheur à qui fait la moindre démonstration ! Malheur à qui n'obéit pas à mon commandement !

L'équipage, frappé de terreur, exécuta toutes les manœuvres qu'il prescrivit, car il garda son attitude menaçante jusqu'à ce que le sloop eut rencontré une chaloupe anglaise, qui reçut le duc. Celui-ci, avant de se séparer du vaillant pilote, lui donna la moitié d'une carte à jouer (l'as de cœur), coupée en ziz-zag, pour la remettre à M. Delahaye, qui devait la faire passer à M<sup>me</sup> de La Rochefoucauld, réfugiée au château de Crève-cœur : c'était le signe convenu du salut de son mari.

Vadunthuu ne retourna dans sa maison qu'après l'accomplissement de cette dernière partie de sa mission. « Femme, dit-il en rentrant, je viens de me conduire en honnête homme, et si un jour les temps changent, nous serons honorés. »

« Talleyrand à M<sup>me</sup>. de Genlis, demandant des pièces, écri-  
 « vant des observations, et plus questionneur mille fois  
 « que le voyageur inquisitif de Sterne. »

Il poussa ses excursions scientifiques jusque chez les In-  
 diens du Haut-Canada. Ce fut là que vint le chercher une  
 lettre de Louis XVIII, qui, du fond de sa retraite d'Alle-  
 magne, lui redemandait, comme s'il avait été déjà sur le  
 trône, la charge de grand-maître de la garde-robe, payée  
 400,000 livres par feu le duc d'Estissac. Son fils répliqua :  
 « J'ai été heureux, pendant vingt-trois ans, d'être attaché  
 « par cet emploi au vertueux Louis XVI, mais je ne con-  
 « nais pas à un autre le droit de me contraindre à la con-  
 « server ou à la rendre. » Cette ferme réponse lui valut  
 l'ordre de sortir immédiatement des possessions anglaises,  
 et fut sans doute l'origine de la disgrâce dans laquelle il  
 tomba sous la Restauration. Il revint en Europe et visita  
 la Hollande, puis le Danemark.

En 1799, ne pouvant plus supporter son existence no-  
 made, il rentra secrètement en France, sous la protection  
 de Talleyrand, quoique la loi sur les émigrés ne fût pas  
 rapportée. Il vécut quelque temps à Paris dans la plus  
 profonde retraite, en cherchant néanmoins à doter l'hu-  
 manité de nouveaux bienfaits. C'est quand l'arrêt de mort  
 pesait encore sur sa tête, qu'il rendit à sa patrie un de ces  
 immenses services qu'on a le droit d'appeler de salut pu-  
 blic. Tous ses biens étant confisqués ou vendus, il emprunta  
 pour subvenir à ses nombreuses épreuves de vaccination,  
 et quand la radiation du premier consul l'effaça d'entre  
 les proscrits, il ouvrit une souscription, il établit un comité  
 pour la propagation du préservatif contre un fléau qui  
 emportait le huitième de la population. Le gouvernement  
 imita cet exemple, et sur seize millions d'hommes qui furent  
 vaccinés pendant vingt-sept ans que dura encore l'existence  
 du duc de La Rochefoucauld, on peut dire qu'il en sauva

ainsi deux millions. Pour seule récompense, il fut nommé président perpétuel du comité de vaccine.

Toujours sous le Consulat, il fit une autre souscription pour l'établissement du dispensaire, qui fut depuis d'un secours médical si puissant pour les malheureux de la capitale.

Une bien douce satisfaction était réservée pour récompense à l'auteur de si louables efforts. Quand le duc revint à Liancourt, il retrouva ses institutions dans l'état où il les avait laissées : toutes les administrations issues de la révolution avaient respecté les créations de l'homme utile, en se souvenant aussi qu'on devait au travail du député de Clermont la formation du département de l'Oise (1). L'Empereur lui donna même la décoration de la Légion d'Honneur (2); mais il affectait de le traiter en manufacturier, et ne lui rendit pas de titre nobiliaire. Peu jaloux, du reste, des faveurs impériales, M. de La Rochefoucauld vivait retiré dans sa filature, dont il remplaçait les machines vieilles, où il rétablissait et perfectionnait la fabrication des cardes, à laquelle il adjoignait des ateliers pour le corroyage et le tréfilage du fil de fer; il s'occupait en outre de littérature.

Déjà, en 1799, il avait revu soigneusement, à Liancourt, son *Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique, fait en 1795, 1796, 1797 et 1798*, tableau le plus fidèle et le plus complet de ce qu'était alors l'Union américaine du Nord.

(1) M. Cambry, premier préfet de l'Oise, disait de lui, dans sa description de ce département, publiée en 1803 : « Si chaque canton de la France possédait un homme aussi tourmenté de l'amour du bien, faisant pour l'opérer d'aussi grands sacrifices, la terre de France, aidée dans sa fécondité naturelle par tous les moyens de l'industrie, effacerait bientôt les récits vrais, quoique étonnants, de la prospérité de l'agriculture en Angleterre. »

(2) Louis XVI l'avait déjà décoré de l'Ordre du Mérite du Saint-Esprit, le 30 mai 1784.

En 1800, il produisit la deuxième édition *Des Prisons de Philadelphie, par un Européen*, livre publié d'abord en Amérique vers 1796, qu'il augmenta de *Renseignements ultérieurs sur l'administration économique de cette institution, et de quelques idées sur les moyens d'abolir la peine de mort en Europe*. Dès le commencement du dix-neuvième siècle, il abordait un des plus hauts thèmes qui puissent intéresser les sociétés humaines. En 1801 parut son *Etat des Pauvres, ou Histoire des classes travaillantes en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle*, extrait d'une véritable importance sociale, emprunté à l'ouvrage anglais de sir Morton Eden, qui lui fournit aussi ses *Notes sur la législation britannique des chemins*, et, en 1802, ses *Recherches sur le nombre des habitants de la Grande-Bretagne*.

Le 24 novembre 1809, Napoléon, mieux inspiré, rendit ses grandes entrées à la cour au duc de La Rochefoucauld, qui n'en profita guère et qui attendit dans sa retraite la Restauration (1). En 1814, il se présenta aux Tuileries à la rentrée de Louis XVIII, qui ne lui restitua ni remboursa sa charge de grand-maître de la garde-robe; on se contenta de lui ouvrir les portes de la Chambre des Pairs où il siégea avec tous les anciens titulaires de duchés-pairies. Là, le 19 juillet 1814, il protesta contre le rapport des ministres qui peignait sous les couleurs les plus sombres et les plus décourageantes l'état du pays; il ne voulait pas qu'on désespérât jamais de la France.

Pendant les Cent-Jours, fidèle au parti des libertés constitutionnelles, il accepta sa nomination à l'Assemblée des représentants, pour l'arrondissement de Clermont-sur-Oise; mais à la seconde Restauration, en 1815, il reprit sa place

---

(1) Il refusa même le portefeuille du commerce et des manufactures, à la création de ce ministère, en 1811.

parmi les pairs, et vota contre la majorité des députés composant la Chambre introuvable. Lors du procès dit de la conspiration du 20 août, il déclara ne point trouver de charges suffisantes contre le général Merlin et ses co-accusés. Enfin, tout en restant l'ami de la royauté, il appuya chacun des sages progrès de l'émancipation populaire.

Nommé, en 1816, membre du conseil des hospices, il s'occupa activement de ses nouvelles fonctions. Le 20 novembre 1821, il inaugura, en qualité de président, les séances de la Société de la morale chrétienne, dont il dirigea longtemps les travaux, et dont l'influence détermina l'abolition de la traite des noirs, l'amélioration des prisons, et la suppression des loteries. Durant vingt-trois ans, l'école des Arts-et-Métiers qu'il avait instituée à Liancourt, et qui avait été depuis transférée à Châlons sous les auspices du gouvernement, le conserva en qualité d'inspecteur-général. Quand elle s'insurgea en 1825 contre un despotisme trop lourd, il écrivit au procureur du roi, Jaquinot de Pampelune, afin de fournir des défenseurs aux élèves arrêtés. Dès 1823, il avait publié ses *Réflexions sur la translation à Toulouse de l'Ecole royale des arts et métiers de Châlons*, transport décrété mais non exécuté, dont le seul but était d'enlever cet établissement à sa libérale influence.

M. de La Rochefoucauld-Liancourt était en même temps membre du Conseil général des manufactures, du Conseil d'agriculture, du Conseil général des prisons, du Conseil général des hospices, du Conseil général de l'Oise, inspecteur-général du Conservatoire des Arts-et-Métiers, administrateur de l'école de Châlons et président du Comité de vaccine. Le ministère absurde et réactionnaire de 1823, pour le punir de son opposition éclairée, lui retira à la fois, par l'organe de M. de Corbière, sept de ses fonctions publiques et gratuites. N'osant pas lui ôter la présidence perpétuelle du Comité de vaccine, on supprima l'institution

elle-même. Mais, pour le venger de cette basse injustice, l'Académie des sciences s'empressa de l'admettre dans son sein, et l'Académie de médecine l'appela dans la commission destinée à remplacer le comité aboli.

La disgrâce du grand philanthrope eut pour effet sur lui d'exalter *ce besoin de bienfaisance* que lui reconnaissaient jusque-là ses adversaires : il fit à Liancourt les primitifs essais de l'enseignement mutuel, qui prit une si rapide extension; fonda la première Caisse d'épargne, qui servit de modèle à celles de toute la France; rédigea les données de la caisse d'amortissement, qui devint si précieuse pour la dette de l'Etat. C'est dans la période de 1815 à 1826 que le duc de La Rochefoucauld donna successivement ces ouvrages dont les titres disent suffisamment le but moral, économique et social :

*Système anglais d'instruction*, traduit de Lancaster, 1815.

*Le Bonheur du Peuple*, almanach à l'usage de tout le monde, ou *Avis du père Bonhomme aux habitants de la campagne sur les avantages de la Caisse d'épargne*; Paris, 1819.

*Dialogue d'Alexandre et Benott sur la Caisse d'épargne*; 1819.

*Aux Habitants des départements de l'Oise et de la Somme*; Paris, 1825.

*Statistique industrielle du canton de Creil, à l'usage des manufacturiers de ce canton*, Senlis, 1826 (1).

Le 23 mars 1827, M. de La Rochefoucauld-Liancourt

(1) Outre ces productions et celles précédemment citées, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt a laissé : des *Discours, Rapports et Comptes-rendus* à l'Ecole de Châlons, à la Société de la Morale chrétienne, à la Caisse d'épargne et autres établissements; des *Opinions* prononcées à l'Assemblée nationale et à la Chambre des pairs; il a encore eu part au *Recueil des Mémoires sur les établissements d'humanité*, traduits de l'allemand et de l'anglais, 1799.



était à son poste de pair de France, lorsqu'il fut subitement atteint de la maladie qui l'emporta au bout de quatre jours. Quand vinrent ses funérailles, les anciens élèves des Arts-et-Métiers se rendirent en foule à l'église, et voulurent porter son cercueil sur leurs épaules. Tout-à-coup, ils furent chargés, dans la rue Saint-Honoré, par la gendarmerie : la bière tomba dans la boue ainsi que les insignes de la pairie qui la décoraient. Une enquête s'ouvrit, à la requête de la Chambre des Pairs, sur cet ignoble outrage aux restes de la vertu personnifiée; mais comme la cause de cette lâche profanation remontait trop haut, on arrêta presque aussitôt les recherches. Au reste, les mânes du bon La Rochefoucauld durent être consolés par ce qui suivit cet événement : il avait témoigné le désir d'être enterré à Liancourt, dans le cimetière commun; on transporta son corps à cette dernière demeure, au milieu du concours des populations dont il avait été si longtemps le bienfaiteur, et qui le pleuraient comme un père.

Que dirions-nous de plus éloquent que la simple narration d'une telle existence? Et d'ailleurs, que seraient nos expressions auprès de celles du comte Mollien, des ducs de Doudeauville et de Broglie, du baron Pasquier, de Benjamin Constant, de Charles Dupin, qui brûlèrent devant l'ombre du duc de La Rochefoucauld-Liancourt l'encens de leurs éloquentes paroles? Contentons-nous de transcrire ici pour conclusion cette phrase filiale du comte Gaëtan : « On reconnaîtra que la vie de mon père ajoute un homme dignement illustre à ceux que notre famille a déjà donnés à la patrie (1). »

---

(2) *Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, par Gaëtan de La Rochefoucauld. — *Portraits et histoires des Hommes utiles*, notice par Villenave. — *Encyclopédie des gens du monde*, article de Déadé. — *Nouvelle*

**ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT**  
**(Frédéric - Gaëtan, Marquis de La),**

Ecrivain et homme politique,

*né à Liancourt.*

1779.

Si jamais héritier fut digne de la succession morale d'un père illustre par ses vertus, c'est M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt. Dernier fils et disciple favori de ce duc de La Rochefoucauld, pour qui la bienfaisance était un besoin, il naquit à Liancourt le 15 février 1779. Sans être dévoué à Napoléon I<sup>er</sup> comme son frère, le comte Alexandre, préfet, puis ambassadeur en Autriche et en Hollande, allié à Joséphine Beauharnais par sa femme, devenue dame d'honneur de l'impératrice, et à Pauline Bonaparte par sa fille, mariée à un prince Borghèse, Gaëtan de La Rochefoucauld ne dédaigna pas de servir son pays sous l'Empire. Il fut nommé à la sous-préfecture de Clermont (Oise), puis à celle des Andelys (Eure); mais il tenait du côté paternel la sincère affection pour la race des Bourbons; aussi, à la première Restauration, se montra-t-il partisan zélé de Louis XVIII. En 1815, il quitta la France quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe, et fut chargé d'une mission sur les frontières de la Suisse par le roi fugitif. Mais après le retour de Gand, il prouva qu'en rien bon

---

*Biographie générale* de Firmin Didot frères. — *Biographie nouvelle des Contemporains*. — *Supplément à la généalogie de la Maison de La Rochefoucauld*, par Gaëtan de La Rochefoucauld.

sang ne peut mentir. Nommé à la représentation nationale par le département du Cher, il siégea sur les bancs de l'opposition libérale, et plus le pouvoir devint rétrograde, plus il se montra ardent défenseur de la liberté parlementaire. Il eut même le noble courage de soutenir, dans la séance du 13 février 1828, que la souveraineté résidait essentiellement dans la Chambre des Députés.

Constamment réélu sous le gouvernement de Louis-Philippe, il combattit toujours le système pénitentiaire, prit une part active aux discussions sur l'émancipation des noirs, dont il était le chaleureux apôtre, et demanda avec une constance admirable, mais vaine, l'abolition de la peine de mort.

La révolution de février le rendit à la vie privée, où, suivant les traditions de sa famille, il ne s'occupa plus que de répandre ses bienfaits sur les malheureux. En sa qualité de président de la Société de la Morale chrétienne, il continue cette tâche évangélique.

Le rôle du marquis Gaëtan de La Rochefoucauld, comme écrivain, est aussi important que comme homme politique. On en jugera par la longue énumération de ses productions si diverses.

Il a écrit :

*Cent Fables en vers*, 1800, in-18.

*Jérôme Spirituel ou les Scudérys*, vaudeville anecdotique en un acte; Paris, 1800, in-8°.

*Midi ou Un coup-d'œil sur l'an VIII*, vaudeville en un acte, en société avec G. Duval, 1801, in-8°.

*Esprit des Ecrivains du dix-huitième siècle, extrait de l'histoire de la langue et de la littérature française*; Paris, 1809, in-8°; ouvrage défendu par la police du temps.

*Eglogues de Virgile, traduites en vers français*, 1812.

*Notice historique sur l'arrondissement des Andelys*, 1813, in-8°.

*Pensées d'un Français en 1814*; Paris, 1814, in-8°.

*Histoire du Congrès de Vienne*; Bruxelles, 1815, in-8°.

*Mémoire sur les finances de la France en 1816*; Paris, 1816, in-8°.

*Du pardon accordé par les révolutionnaires aux royalistes*; Paris, 1817, in-8°.

*La Révolution française et Bonaparte, ou les Guises du dix-huitième siècle*, tragédie en cinq actes; Paris, 1818, in-8°.

*Le duc d'Angoulême en Espagne*, stances irrégulières; Paris, 1823.

*Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa correspondance et de celle de ses amis*; Paris, 1818, deux vol. in-8°.

*OEuvres complètes de La Rochefoucauld, avec des notes et variantes, précédées d'une Notice biographique et littéraire*, 1825, in-8°.

*Consolations et Poésies diverses*; Paris, 1825, in-32; 1838, in-8°.

*Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*; Paris, 1827, in-8°; pieux hommage à la mémoire d'un père que l'auteur semble continuer.

*Supplément à la généalogie de la Maison des La Rochefoucauld*; Paris, 1827, in-4°.

*Des attributions du Conseil d'Etat*; Paris, 1829, in-8°.

*Chant des Troubadours, imités des anciens fabliaux, romances; musique de M<sup>me</sup> la marquise de La Rochefoucauld*; Paris, 1831, in-4°.

*Notice historique sur la vie de William Wilberforce, membre du Parlement anglais*; Paris, 1833, in-8°.

*Quelques articles sur l'abolition de la peine de mort, extraits du Journal de la Morale chrétienne*; Paris, 1838, in-8°.

*Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire*; Paris, 1840, in-8°.

*Conséquences du système pénitentiaire*; Clermont-sur-Oise, 1842, in-8°.

*Agrippine*, tragédie en cinq actes; Paris, 1842, in-8°.

*Réponse à M. le préfet de police sur le pénitencier des jeunes détenus*; Paris, 1843, in-8°.

*Examen du rapport du 5 juillet 1843, sur le projet de la loi de la réforme des prisons*; Paris, 1844, in-8°.

*De la mortalité cellulaire, dernier document présenté à la Chambre des Députés*; Paris, 1844, in-8°.

*Documents relatifs au système pénitentiaire, extraits du Journal de la Morale chrétienne*; Paris, 1844, in-8°.

*Discours prononcés à la Chambre des Députés dans la discussion du projet de loi sur la réforme des prisons, suivis de l'examen du Rapport de M. Bérenger, pair de France, sur les travaux de la Société de Patronage des jeunes libérés*; Paris, 1845, in-8°.

*Achille à Troie*, poème en vingt-quatre chants; Paris, 1848, in-8°.

*Etudes inédites de Racine sur la littérature, la morale et l'histoire*; Paris, 1856, in-8° (1).

On le voit, le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt a touché à tous les genres : tour à tour fabuliste, vaudevilliste, poète tragique, épique et élégiaque; traducteur, critique, historien, philosophe, économiste, réformateur; il a été et est resté philanthrope par-dessus tout. C'est le véritable représentant d'une race qui, en moins de deux siècles, a montré le nec plus ultrà de l'esprit dans le profond auteur des *Maximes*, et le nec plus ultrà du cœur dans celui qu'on vénère encore sous le nom du bon La Rochefoucauld.

(1) *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot frères. — *Biographie nouvelle des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy et Norvins. — *La France littéraire*, de Quérard. — *La littérature française contemporaine*, par Bourquelot et Maury.

**ROCHEFOUCAULD**  
(**Alexandre-Jules, comte de La**),

Duc d'Estissac, Officier supérieur et homme politique,

*né à Mello.*

1796—1856.

Fils du comte Alexandre de La Rochefoucauld, il eut pour grand-pèrece La Rochefoucauld-Liancourt dont la philanthropie a laissé de si nobles traces en France, et qui mérite de prendre une place parmi les hommes les plus illustres du Beauvaisis, car s'il n'y eut pas son berceau, il voulut y avoir sa tombe, et il y expérimenta la plupart de ses généreuses conceptions.

Alexandre-Jules de La Rochefoucauld ne démérita pas d'abord d'un tel aïeul. Né à Mello, le 23 janvier 1796, il entra, en 1812, à l'Ecole militaire de Saint-Germain. En 1814, il passa comme officier dans un régiment de chasseurs à cheval, prit part aux dernières luttes de l'Empire, et se distingua, en 1815, dans les divers engagements qui eurent lieu sous les murs de Paris. Pendant le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, en 1819, il fut chargé, pour le Dépôt de la guerre, d'écrire l'histoire de la campagne d'Allemagne. En 1828, il fut attaché au duc d'Orléans comme aide-de-camp. Charles X hésita longtemps à signer cette nomination. Le comte Jules de La Rochefoucauld avait trop hérité alors des principes libéraux du duc de Liancourt. Aussi, en 1829, quand il perdit son beau-père, le général Dessoles, malgré que la pairie du défunt,

qui ne laissait pas d'enfant mâle, lui eut été promise, il ne put l'obtenir.

Au mois de juillet 1830, le duc d'Estissac était à quinze lieues de Paris lorsqu'il apprit les ordonnances qui amenèrent la révolution; dès le 29, il se rendit auprès du duc d'Orléans, à Neuilly, et ne quitta plus ce prince. Le roi Louis-Philippe le garda à ses côtés, toujours en qualité d'aide-de-camp. En 1830, il fut nommé député par le collège d'Orléans, à la place de M. de Cormenin, et de 1831 à 1837, par l'arrondissement de Pithiviers. A la Chambre, il demanda que les membres de l'Institut fussent électeurs, à la condition de payer la moitié du cens électoral; il appuya l'augmentation du traitement des ambassadeurs, vota les lois contre les crieurs, contre les associations et pour la suppression de la presse. On le voit, le comte Jules de La Rochefoucauld a eu, comme tant d'autres hommes éminents, cette versatilité qui fait approuver, sous un gouvernement de votre goût, ce qu'on blâme sous un pouvoir qui vous est contraire. Le 7 novembre 1830, il fut élevé à la dignité de pair de France. La révolution de Février le rendit à la vie privée.

Il mourut à Paris, le 21 janvier 1856 (1).

---

## ROHAULT,

*né à Hodenc-en-Bray, mort en 1253.*

Tandis que les poètes de la langue d'oc, les gais troubadours, chantaient, dans le Midi, leurs sirventes et leurs

---

(1) *Nouvelle Biographie générale de France*, Firmin Didot. — *Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, par G. de La Rochefoucauld.

tensons, d'où s'exhalait un si doux parfum d'amour et de poésie, les poètes de la langue d'oïl, les trouvères, faisaient entendre, dans le Nord, des chants plus graves et plus froids qui n'étaient souvent que de subtiles dissertations sur des sujets moraux et religieux.

C'est au nombre de ces derniers qu'il faut placer le trouvère Rohault, lequel acquit assez de célébrité dans le XIII<sup>e</sup> siècle, et publia plusieurs compositions poétiques dont les plus remarquables sont : le *Roman des aïles*, le *Roman de Morangis* et le fabliau de *la Voie d'enfer*. Ce poète, qui était évêque de Nevers en 1232, publia ses œuvres vers 1250.

Un peu plus tard florissait Robin (Jacques), de Compiègne, qui a fait paraître plusieurs ouvrages de poésies légères, et que M. Cambry place parmi les trouvères picards sous le nom de Hobins, ce qui est probablement une faute d'impression.

---

### ROSCELLIN, Chanoine, Philosophe,

mort en 1108.

Ce fameux chanoine de Compiègne, qui a été le fondateur du *nominalisme*, a écrit plusieurs *Lettres* contre le missionnaire Robert d'Arbrissel et contre Ives de Chartes.

Il établit en principe que les universeaux ou idées générales ne sont qu'une pure chimère, de simples abstractions; que l'esprit les forme par la comparaison d'un certain nombre d'individus, qu'il rapporte à une idée commune; il en conclut que cette idée commune n'a pas d'existence hors de l'esprit qui la conçoit; il paraît, enfin, qu'il avait



été jusqu'à dire que les idées générales ne sont que des mots : *flatus vocis*.

Ce système philosophique, diamétralement opposé à celui des *Réalistes*, reçut le nom de Nominalisme et souleva de bien orageuses discussions dans les écoles. Au fond, l'opinion de Roscellin avait déjà été soutenue par Stilpon de Mégare; mais il est vraisemblable que le philosophe français en tira des conclusions contraires aux doctrines de l'Eglise. Abailard lui reproche d'avoir prétendu qu'aucune chose n'a de parties, et que les mots seuls par lesquels on divise les choses sont divisibles. Ainsi, Elie, dans le désert, n'aurait point mangé une partie du pain apporté par un ange, mais, seulement une partie du mot pain, ce qui est une absurdité.

Mais une conséquence bien plus importante découlait des principes du pauvre chanoine de Compiègne et attira sur lui les foudres de l'Eglise. Si toute idée générale n'est qu'un mot, il suit qu'il n'y a de réalité que dans les particularités, et alors beaucoup d'unités peuvent paraître des abstractions; entre autres, l'unité par excellence, l'unité qui fait le fond de la très-sainte Trinité se trouve en péril. Il n'y a plus de réel que la Trinité formant trois personnes et n'aboutissant qu'à une unité nominale, à un signe représentant le rapport de trois.

Il est vraisemblable que Roscellin n'avait pas tiré lui-même ces conséquences, mais elles découlaient de ses principes : il fut donc mandé au concile de Soissons, en 1092. Il se rétracta, *metu mortis*, dit saint Anselme, qui écrivit contre lui un traité pour démontrer l'unité de la Trinité.

Roscellin, chassé de France et ensuite d'Angleterre, où il s'était réfugié, vint se cacher à Paris, où il mourut en 1108 (1).

---

(1) Hippeau : *Histoire de la philosophie*, p. 268. -- Mazure : *Précis de philosophie*, 1844, p. 375.

**REMI (le Frère François),**

Capucin, Poète,

*né à Beauvais.*XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Né d'une très-pauvre famille, il entra dans l'ordre des Capucins, qui avaient un couvent dans sa ville natale. Une fois prêtre, il se persuada qu'il était poète et se mit à faire des vers. Une de ses pénitentes, Marie Longueval, lui conseilla de traiter l'histoire de *Sainte Madeleine*. Ce sujet, qui pouvait prêter à de belles inspirations, n'a procuré à son auteur que l'immortalité du ridicule. Nous renvoyons, sous ce rapport, à l'appréciation qu'en a faite Dumarsais dans son *Traité des Tropes*.

Ce poème n'en eut pas moins les honneurs de l'impression, 1617, in-8°; il est vrai que ce fut aux frais de la bonne dame de Longueval, qui en a même signé l'*Avis au lecteur*.

L'histoire, du reste, dit peu de chose du frère Remi. On sait seulement qu'il était un ligueur actif, et qu'il fut obligé de quitter la France en 1620.

---

**SAHUC (Louis-Michel-Antoine, Baron de),**

Général,

*né dans le Beauvaisis.*

1755—1813.

Il avait à peine dix-sept ans, lorsqu'il s'engagea dans le

royal-Lorraine, régiment de cavalerie. Ayant ensuite passé au cheveu-légers, il y obtint, en 1783, le grade d'adjudant-major porte-étendard. A quelques années de là, le gouvernement révolutionnaire, dont il avait embrassé les principes, le nomma chef-d'escadron dans le premier bataillon des chasseurs à cheval, et bientôt après colonel du même corps.

C'est sous ce titre qu'il prit une part brillante aux guerres de la République, et se distingua spécialement aux avant-gardes des armées de Sambre-et-Meuse et du Nord, où il gagna bravement les épauettes de général de brigade.

Devenu membre du tribunal, il vota pour l'Empire et contribua, comme général de division, à l'immortelle victoire d'Austerlitz.

En 1809, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie furent tour à tour le théâtre de sa bravoure, qui éclata surtout aux batailles de Raab et de Wagram, où il fut blessé. Ce fut, en quelque sorte, la fin de sa carrière militaire. Elu membre du Corps-Législatif, il se renferma scrupuleusement dans les fonctions de ce nouveau poste, qu'il occupa jusqu'en 1813, époque de sa mort.

Dans un temps où la France était riche en capacités militaires, le baron de Sahuc a été un de ses officiers les plus braves et les plus instruits.

---

### **SAINTE-BEUVE,**

Avocat, Membre des Assemblées constituante et législative,

*né à Plailly, près Senlis,*

1809—1855.

Après avoir étudié le droit à la Faculté de Paris et ob-

tenu le titre d'avocat, M. Sainte-Beuve fut conduit par sa position de famille à s'occuper d'entreprises agricoles et industrielles. Lorsque vint à éclater la Révolution de 1848, elle le trouva propriétaire de fermes et d'usines considérables. Usant alors de l'influence que lui donnait sa position, il se présenta comme candidat pour la Constituante, où il fut envoyé, l'avant dernier des dix élus, par 48,332 suffrages sur 99,000 votants. Membre du comité des finances, il prit une part active aux travaux de l'Assemblée et vota le plus souvent avec les députés de la droite.

Après l'élection du 10 décembre, il soutint contre la gauche le gouvernement de Louis Napoléon. Réélu, le deuxième de son département, à l'Assemblée législative, il continua de se montrer très-hostile au socialisme, mais il témoigna un certain respect pour la Constitution républicaine. Partisan de la liberté commerciale et du libre échange des produits, il se sépara quelquefois de la majorité protectionniste; dévoué au système parlementaire, il se déclara contre la politique particulière de l'Elysée, et attacha son nom à des amendements qui engagèrent la lutte entre le président et l'Assemblée.

Après avoir protesté contre le coup d'Etat du 2 décembre, il se retira de la vie publique.

M. Sainte-Beuve est mort le 8 mai 1855, à la suite d'un bien cruel accident. Il était parti à cheval de Plailly-Oise, où réside son frère, pour se rendre à Roissy où se trouve l'habitation paternelle. Au moment qu'il arrivait et allait mettre pied à terre, son cheval s'emporta, et le malheur voulut que la courroie de l'un des étrières se brisât sous les efforts qu'il fit pour le maîtriser; le cavalier perdant alors l'équilibre, tomba sur le côté en tirant à lui la bride, ce qui détermina la culbute du cheval qui en tombant lui écrasa la poitrine. M. Sainte-Beuve expira sans pouvoir prononcer une parole. Il avait à peine trente-six ans.

Cette fin tragique et prématurée causa la plus douloureuse impression dans les rangs du barreau de Paris et dans une notable partie de la population de l'Oise. Les erreurs politiques qu'on a pu lui reprocher, ne lui étaient pas inspirées par des motifs intéressés, et ses adversaires eux-mêmes ont toujours rendu témoignage de l'élévation de son caractère et de l'excellence de ses intentions (1).

---

**SAINT-LEU (Nicolas), Avocat,**

*né à Senlis.*

Ancien avocat au bailliage de Senlis, il a publié, en 1702, un commentaire très-estimé, sous le titre de *Coutumes de Senlis et de son ancien ressort*. Un volume in-4°.

Cet ouvrage, dédié à Louis, duc de Saint-Simon, grand bailli de Saint-Leu, fit une grande sensation quand il parut.

Saint-Leu mourut en 1714.

---

**SAINT-LOUIS (Louis IX), Roi de France,**

*né à La Neuville-en-Hez,*

1215—1270.

De toutes les illustrations de l'ancien Beauvaisis, celle

---

(1) (*Manuscrits biographiques* de Victor Tremblay. — *Moniteur*.)

que ce pays si fécond en personnages célèbres doit à Saint-Louis est certainement la première. Ce grand monarque porte à la fois l'auréole et la couronne, dans le glorieux cortège qui s'étend du fond des siècles à nos jours, en reliant l'antique patrie des Bellovaques au moderne département de l'Oise; et si le sceptre ne lui créait déjà une distinction unique parmi ses compagnons d'apothéose, ses qualités personnelles le maintiendraient quand même en tête de leur élite. Voltaire, qui ne sera pas suspect en louant un saint, vient appuyer notre opinion par un éloge au-dessus de tous les panégyriques dont les chaires chrétiennes ont retenti : « Louis IX, dit-il, paraissait un prince destiné à réformer « l'Europe si elle avait pu l'être, à rendre la France « triomphante et policée, et à être en tout le modèle des « hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui « ôtait aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba « rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique pro- « fonde avec une justice exacte; et peut-être est-il le seul « souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme « dans le conseil, intrépide dans les combats sans être em- « porté, compâtissant comme s'il n'avait jamais été que « malheureux, il n'est pas donné à l'homme de porter plus « loin la vertu. »

Fils de Louis VIII, surnommé *le Lion*, et de Blanche de Castille, il naquit au château de la Neuville-en-Hez, le 23 avril 1215, huit mois après la victoire mémorable de Bouvines, remportée par son aïeul Philippe-Auguste sur Othon, empereur d'Allemagne, le comte de Flandres, le comte de Boulogne, et le duc de Brabant. Mais ce n'est pas seulement par son berceau que Louis IX tient au Beauvaisis; on le verra par la suite, plusieurs actes importants de son règne s'y accomplirent.

Il fut baptisé à Poissy, ce qui le faisait s'appeler et même signer quelquefois *Louis de Poissy*. « J'imite, répétait-il

alors, les empereurs romains, qui prenaient les noms qui indiquaient leurs victoires. C'est à Poissy que j'ai triomphé de l'ennemi le plus redoutable : j'y ai vaincu le diable par le baptême que j'y ai reçu. » Sa mère porta à son éducation un soin extrême; elle le confia aux hommes les plus vertueux, aux maîtres les plus habiles; elle voulut qu'il donnât une application particulière à l'étude de l'histoire, qu'elle regardait avec raison comme la meilleure leçon des rois. Elle lui inspira pour la gloire de Dieu un zèle ardent et lui disait souvent : « Mon fils, quelque tendresse que j'aie pour vous, j'aimerais mieux vous voir mort que coupable d'un péché mortel. » Aussi la piété et la douceur du jeune prince lui attirèrent de bonne heure l'amour et la vénération des peuples.

Il parvint au trône le 8 novembre 1226. Des cinq enfants qui restaient vivants, sur les onze que Louis-le-Lion avait eus de la fille d'Alphonse IX, roi de Castille, il était l'aîné et n'atteignait qu'onze ans et demi; ses frères, Robert, Alphonse et Charles, entraient, le premier dans sa dixième, le second dans sa septième, et le troisième dans sa sixième année; sa sœur Isabelle venait de naître en 1226. Des lois postérieures ont fixé la majorité des rois à quatorze ans, comme s'il dépendait du législateur de régler la marche de la nature. Mais celles qui existaient alors ne permettaient pas à Louis IX de gouverner avant sa vingtième année. La reine Blanche, s'appuyant sur le témoignage de trois évêques, qui avaient entendu son mari à ses derniers moments lui déférer la tutelle de son fils et la régence (1), s'empara de la direction des affaires, et s'empressa de faire sacrer le roi à Reims, le 29 novembre 1226. C'était la première fois qu'on réunissait en France les qualités de tutrice et de régente : rien n'était

---

(1) Il légua en outre à sa veuve 30,000 livres une fois payées, soit 350,000 francs environ d'aujourd'hui, douaire assez maigre.

légal, rien n'était explicite dans le pouvoir dont elle se trouvait en possession ; car, quoique la monarchie eut éprouvé déjà plusieurs minorités, ni les Français ni leurs souverains n'avaient rien prévu, rien réglé sur le choix des dépositaires de l'autorité royale pendant l'enfance du monarque. Aussi la reine-mère ne fit-elle aucune pompe de son autorité ; elle s'efforça plutôt de dissimuler à ses sujets que son fils ne l'exerçait pas lui-même. Mais elle était étrangère, et à ce seul titre elle inspirait de la défiance aux indigènes. D'un autre côté, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII répandait dans la nation entière, faisait espérer aux grands vassaux de se rendre aussi indépendants que leurs ancêtres. Pourtant l'Etat se soutint au milieu des plus grands orages par la fermeté et la sagesse de Blanche de Castille, princesse accomplie, faite pour plaire et pour gouverner, à laquelle on ne pouvait guère reprocher qu'une dévotion un peu étroite et une certaine jalousie des affections de ceux qu'elle aimait.

Le cardinal Romain de Saint-Ange, légat du pape, aida beaucoup la reine-régente par ses conseils ; l'ascendant qu'il prenait excita la jalousie de Thibaud, comte palatin de Champagne et de Brie, à la fois poète et guerrier, depuis longtemps amoureux de Blanche. Il se ligua avec Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, Raymond VII, comte de Toulouse, et les barons qui avaient refusé de se rendre au sacre, sous prétexte que l'on devait de nouveau et plus solidement garantir leurs droits. Ils s'engagèrent par serment à ne recevoir aucun ordre du roi ni de sa part tant qu'il serait en bas-âge. Mais la reine-mère qui, jusque-là, n'avait fait que rire de la passion chantée et proclamée de Thibaud pour elle, s'en servit, en conservant néanmoins toute sa vertu malgré les suppositions injurieuses des courtisans, afin de le ramener à la cause de Louis IX. Le comte de Cham-



pagne accourut auprès d'elle, dans la ville de Tours, où elle avait convoqué, en 1227, tous les vassaux de la couronne; il lui rendit hommage pour ses fiefs et lui apprit les noms, les desseins et les intrigues des factieux, dont de nombreuses défections éclaircissaient chaque jour les rangs. Enfin, les comtes de Bretagne et de la Marche firent leur soumission à Vendôme, et renoncèrent au traité secret qu'ils avaient précédemment signé avec Henri III, roi d'Angleterre, qu'on considérait comme le chef des mécontents en France, où il avait d'immenses possessions. En même temps, la régente s'attachait plusieurs grands seigneurs par des bienfaits, entre autres Ferrand, comte de Flandres, l'un des prisonniers de Bouvines, qu'elle remit en liberté moyennant une rançon.

Pourtant tout n'était pas fini. Philippe Hurepel ou le Rude, fils de Philippe-Auguste par sa troisième femme, comte de Clermont en Beauvaisis et de Boulogne, accusait hautement Thibaud d'avoir empoisonné Louis VIII, quoique le Champenois eût quitté depuis longtemps le camp des croisés, lorsque ce roi mourut d'une épidémie à Montpensier, en Auvergne. L'oncle du jeune Louis, de concert avec quelques barons, résolut de l'enlever d'Orléans et de le prendre sous sa garde, pour le gouverner suivant les intérêts de la ligue féodale. Blanche fut prévenue de leur projet et partit en toute hâte avec son fils pour gagner Paris. Arrivée à Montléry, elle hésitait à passer outre, parce qu'elle craignait l'armée des confédérés, beaucoup plus nombreuse que la sienne, et qui se tenait à Corbeil. Quand les bourgeois de la capitale connurent le danger où se trouvait « leur gentil sire, » ils sortirent en armes pour le délivrer. Les seigneurs, qui s'étaient préparés à un coup de main et non à une bataille, n'osèrent pas attaquer cette foule de peuple, qui ne demandait qu'à se mesurer avec les champions de la féodalité, et le complot échoua entièrement.

Le pape Honorius III augmenta encore les embarras de la reine en prenant contre elle le parti du baronnage, ou plutôt du roi d'Angleterre, qui, par son aveugle obéissance aux ordres de Rome, lui paraissait bien mieux mériter que la régente de France toute la sollicitude du Saint-Siège. Grégoire IX, son successeur, suivit la même politique. En 1227, il écrivit à Louis IX pour l'exhorter à restituer au monarque anglais tout ce qu'il lui détenait injustement, selon son dire, soit tout ce qui avait été conquis sur lui par Louis-le-Lion et Philippe-Auguste. Henri III, il est vrai, ne chercha pas à tirer parti de cette exhortation, et prolongea au contraire la trêve conclue avec la France.

Blanche de Castille était en même temps chargée de la funeste guerre que son mari avait continuée dans l'Albigéois. Elle eut la gloire d'y mettre enfin un terme. Raymond de Toulouse, lassé des ravages qui désolaient ses belles provinces, accepta la paix en 1229. Par un traité signé à Paris, il assura, après son décès, le Languedoc à la France; il céda le marquisat de Provence au pape qui le remit à la régente, et il promit sa fille en mariage à Alphonse, frère du roi; il admit l'établissement de l'inquisition, de ses tortures morales, de ses odieux *auto-da-fé*, dans son malheureux pays, et se soumit lui-même à la pénitence la plus humiliante. Il se rendit pieds et épaules nus à la porte de l'église Notre-Dame, à Paris, y reçut la discipline des mains du légat romain de Saint-Ange, et, après avoir été absous de l'excommunication fulminée jadis contre lui, il entra dans une prison du Louvre où il passa six semaines. Quand il sortit de sa captivité, Louis IX reçut son hommage pour les fiefs qui lui étaient demeurés, l'arma chevalier, et le renvoya à Toulouse. Les cessions forcées de l'infortuné Raymond mirent, pour la première fois, le domaine de la couronne en communication avec la Méditerranée. « Ce qui peut servir de justification au roi et à sa

« mère, c'est, dit l'abbé Velly, qu'il eut été bien étrange  
 « qu'un enfant et une femme en fussent plus que les évê-  
 « ques, les papes et les conciles mêmes, qui regardaient  
 « alors comme pris de bonne guerre tout ce qu'on enlevait  
 « aux hérétiques, ou à ceux qu'on accusait de les favori-  
 « ser. » Ajoutons cependant à cette pensée judicieuse que  
 de pareilles accusations étant si faciles et si communes,  
 personne, selon les principes reçus, ne pouvait jouir alors  
 de la possession tranquille de ses biens.

Blanche ne déployait pas moins de zèle pour les droits  
 de la couronne que pour la doctrine de l'Eglise. Le comte  
 de Bretagne, petit-fils de Louis-le-Gros, se montrait tou-  
 jours factieux. Elle voulut d'abord le soumettre ; mais, s'a-  
 percevant que les barons ne lui prêtaient qu'un appui  
 illusoire, elle s'attendait à une défaite, lorsque Thibaud de  
 Champagne vint la sauver avec sa petite armée. Pierre  
 Mauclerc entreprit alors de séduire le sauveur lui-même,  
 il lui offrit en mariage sa fille Yolande, héritière présomp-  
 tive de la Bretagne, et cette union était près de se conclure,  
 lorsque la reine-régente sut la rompre en ramenant encore  
 une fois Thibaud à elle.

Les grands éclatèrent en invectives contre le Champe-  
 nois qu'ils appelaient l'empoisonneur de son roi. Philippe  
 Hurepel lui déclara la guerre, et Pierre Mauclerc, après  
 avoir publié une protestation où il énumérait tous ses  
 griefs, déclara qu'il n'était plus l'homme-lige de Louis IX,  
 et le défia. Blanche de Castille leva une armée contre lui et  
 lui enleva le château de Belesme, dans le Perche. Il mit  
 alors dans ses intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit  
 hommage. Sa cause fut portée devant les tribunaux, au  
 lieu d'être décidée par les armes, et la sentence définitive,  
 rendue dans une assemblée de pairs et de prélats, en 1234,  
 le déclara déchu de son comté de Bretagne pour crime de  
 félonie.

Au printemps de 1230, la régente entra de nouveau dans ce pays et y obtint des succès, avant qu'Henri III eût pu venir au secours de son nouveau vassal. Enfin le roi d'Angleterre débarqua avec une suite nombreuse à Saint-Malo. Louis IX s'avança jusqu'à Ancenis, dont il se rendit maître, et somma Pierre de Dreux, dit Mauclerc, de se présenter par devant ses pairs pour y être jugé. Tous s'accordèrent à signer une déclaration par laquelle le comte de Bretagne était privé de son fief, sous la réserve des droits de son fils et de sa fille. Mais les deux armées n'en vinrent pas aux mains. Dès que les barons eurent fini leurs quarante jours de service militaire, ils quittèrent le roi et allèrent ravager la Champagne, malgré les efforts de Thibaud pour les repousser. Ce prince fut obligé de chercher un refuge à Paris. Philippe Hurepel surtout exigeait qu'il donnât, par une pénitence publique, une satisfaction éclatante de l'empoisonnement du dernier roi, dont on l'accusait toujours sans motif. Il dut céder à l'orage et promettre d'aller servir avec cent chevaliers en Palestine. De leur côté, Blanche et Louis IX s'engagèrent à observer désormais les droits et les privilèges du royaume, sans les récapituler ni les éclaircir : cependant les grands vassaux parurent satisfaits.

Henri III avait été repoussé de Saintes ; il se décida, en voyant ses trésors s'épuiser inutilement, à retourner dans son royaume ; il laissa toutefois quelques troupes au comte de Bretagne. Mais de part et d'autre on était fatigué de la guerre : une trêve de trois ans fut conclue au château de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1231, et mit fin aux luttes civiles de la régence de la reine-mère. Elle profita de ce calme pour s'attaquer aux privilèges de la commune de Beauvais, qui se révolta. Le jeune Louis IX, malgré les prières de Milon, évêque de cette ville, y entra de vive force et punit trop sévèrement les chefs des bourgeois, qui

n'avaient fait que défendre leurs chartes. L'évêque, hors d'état de payer une forte amende qui lui fut imposée, se vit contraint de sortir de la cité épiscopale, et la plus grande partie de son revenu fut saisie. Les conciles provinciaux de Noyon et de Laon soutinrent avec vigueur ses droits; lui-même se rendit à Rome pour obtenir le redressement de ses griefs, et la contestation dura encore deux ou trois ans. Cette violence fait tache dans le glorieux gouvernement de Blanche de Castille. Elle eut encore quelques démêlés avec l'archevêque de Rouen, qui prétendait n'avoir sur la terre d'autre supérieur que le pape, tant au temporel qu'au spirituel; mais, malgré son bon droit, on contraignit *spirituellement* la reine à céder.

En 1234, la trêve conclue avec Pierre de Dreux allait expirer, et déjà Henri III avait fait passer plusieurs compagnies en Bretagne pour recommencer la guerre. Cependant Mauclerc qui, dans un voyage en Angleterre, s'était convaincu complètement de la nullité du roi de ce pays, se jugea réduit à l'extrémité, et vint se jeter aux pieds de Louis IX.

— « Mauvais traître, lui dit le monarque, quoique tu aies mérité une mort infâme, je te pardonne en considération de la noblesse de ton sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement, et je veux qu'après sa mort les rois français soient les maîtres de la terre. »

Par un traité signé à Paris, Pierre Mauclerc se détacha complètement de l'Angleterre et s'unit à la France.

Vers cette époque la reine Blanche cherchait une femme pour son fils, qui arrivait à l'âge d'homme. Elle fixa sa pensée sur Marguerite, fille aînée de Raymond-Béranger, comte de Provence, qui n'avait pas d'héritier mâle. Sa souveraineté était un objet d'envie pour la France, car elle contenait plusieurs villes, Marseille, Arles, Nice, Avi-

gnon entre autres, qui partageaient le commerce et les richesses des cités d'Italie.

Raymond-Béranger avait déjà perdu toute la vigueur de la jeunesse. Comme sa fille, âgée seulement de douze ans, était parente de Louis IX au quatrième degré, le pape Grégoire IX accorda une dispense, et le mariage fut célébré à Sens, en 1234. En ce même temps, Thibaud de Champagne ayant traité de la royauté de Chypre, vendit à la régente les comtés de Blois et de Chartres.

Le jeune roi, sous la conduite de sa mère, se livrait tout entier à ses devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques l'occupaient sans relâche. Parvenu, le 25 avril 1236, à l'âge de vingt-un ans, il prit enfin les rênes de l'Etat, sans rien perdre de sa confiance pour Blanche de Castille. Depuis plusieurs années, il gouvernait avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs soins s'étendaient à tout. Les grands ayant renouvelé leur confédération, et le comte Thibaud s'étant joint à eux, il fut contraint de céder à la couronne les châteaux de Bray-sur-Seine et de Montereau-faut-Yonne. Tous ces hauts-barons avaient compté sur l'aide du roi d'Angleterre; mais ce prince renouvela pour cinq ans la trêve avec la France.

En 1237, Louis IX, qui avait fait épouser à Robert, son frère, Mathilde de Brabant, lui donna le comté d'Artois, dans une cour plénière tenue à Compiègne.

Les préjugés du siècle ne permettaient pas au pieux roi d'avoir des idées parfaitement exactes sur les matières ecclésiastiques. Il sut néanmoins discerner (et c'est presque un prodige dans un prince si religieux) les bornes de la juridiction spirituelle sur plusieurs objets, et la nécessité d'en réprimer les abus. Il avait forcé des évêques, par la saisie de leur temporel, à lever des interdicts dangereux qu'on prodiguait sans mesure. Il montra encore plus de sagesse à l'occasion des différends de Grégoire IX avec l'empereur

d'Allemagne, Frédéric II. Celui-ci lui avait proposé une conférence pour réprimer les usurpations pontificales : elle fut assignée à Vaucouleurs, mais elle n'eut pas lieu parce que les affaires de l'empire retinrent son souverain.

Il fut excommunié pour la deuxième fois en 1239, sous prétexte que ses troupes, appelées en Lombardie, avaient ravagé le patrimoine de Saint-Pierre. Le souverain-pontife prêcha une croisade contre lui, comme s'il avait été un mahométan, et adressa cette lettre au roi et à la noblesse de France :

« Nous avons condamné Frédéric, soi-disant empereur, nous lui avons ôté l'empire, et nous avons élu à sa place le comte Robert d'Artois, etc., etc. »

Mais Louis IX refusa pour le comte ce que le pape n'avait aucun droit de donner, et dit qu'il suffisait à Robert d'être frère du roi des Français. Il ajouta, selon *Matthieu Paris*, qu'on voyait bien que l'offre de Grégoire IX venait de sa haine contre l'empereur, plutôt que d'une singulière affection pour la France; qu'il enverrait cependant s'informer de la catholicité de Frédéric, puisque le saint-père l'accusait d'hérésie : « S'il est catholique, terminait-il, pourquoi lui déclarer la guerre? S'il ne l'est pas, nous la lui ferons à outrance, comme nous la ferions en pareil cas au pape et à tout autre mortel. » On ne laissa pas de permettre à Grégoire des levées d'argent sur les bénéfiques, mais en l'exhortant à finir cette querelle scandaleuse.

L'affaire devait se juger dans un concile général convoqué à Rome. On permit aux évêques français de s'y rendre; mais l'empereur, doutant avec raison de la bonne foi de cette assemblée, les fit arrêter en route. Le roi de France s'en plaignit vivement et on leur rendit la liberté. La mort du pape apaisa momentanément cet orage religieux et politique.

Tout paraissait tranquille dans le royaume, lorsqu'en

1240 Raymond de Toulouse attaqua le comte de Provence, beau-père de Louis IX, assiégea Arles et fut repoussé. De son côté, le jeune Trencavel, fils dépossédé de Roger, vicomte de Béziers, souleva le Carcassès sur lequel il avait des droits, et que Blanche de Castille avait joint au domaine royal. Mais les troupes françaises le rejetèrent en Aragon et entrainèrent la soumission de Raymond VII. C'est alors que le roi maria son frère Alphonse à l'héritière du comté de Toulouse. Il voulut, à cette occasion, le faire reconnaître comme comte de Poitiers, ce qui excita un grand mécontentement parmi les grands, qui voyaient avec peine l'extension que prenait la puissance de la maison de France. Bientôt l'insolence de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, excitée par l'orgueil de sa femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, obligea le monarque français à prendre les armes. Le comté de la Marche relevait de celui de Poitiers. Hugues avait fait hommage à Alphonse. Isabelle, ne pouvant souffrir de le voir vassal de ce prince, le détermina à décliner publiquement sa suzeraineté. Les barons se liguèrent de nouveau, et de tous côtés on leva des troupes. Louis IX prit plusieurs châteaux dans le Bas-Poitou. Henri III, qui avait des intelligences avec les rebelles, prétendit que le roi de France enfreignait la trêve et lui déclara la guerre. Celui-ci en profita pour montrer les qualités d'un grand prince, jointes à celles d'un héros. Il force tout ce qui lui résiste. La Charente séparait les deux armées. Il veut passer cette rivière sur le pont de Taillebourg, défendu par un fort dont les Anglais étaient maîtres. A la suite d'un combat sanglant et inutile, il s'élança le premier, l'épée à la main, dans le passage, et se trouve exposé à tous les traits des ennemis; il les met en déroute et les chasse jusqu'à Saintes. Quatre jours après, il remporte une nouvelle et décisive victoire aux portes de cette ville. Le roi d'Angleterre s'enfuit à Bordeaux, où il



signe une trêve désavantageuse de cinq ans, et promet de payer 5,000 livres sterling pour les frais de la campagne. Le comte de la Marche, désespéré, n'a plus de ressources que dans la clémence du vainqueur : il vint se prosterner devant lui, en se reconnaissant indigne de toute grâce, et obtint son pardon.

La bonté de Louis fut encore plus admirable que ses triomphes. Les courtisans s'égayèrent un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur imposa silence.

— « Quand il ne faudrait pas éviter, dit-il, de fournir à mon frère Henri un prétexte de me haïr, sa dignité mérite qu'on en parle avec respect. Espérons que ses aumônes et ses bonnes œuvres le tireront du mauvais état où les méchants l'ont jeté par leurs conseils. »

Sauf une nouvelle brouille de Raymond de Toulouse et de la France, durant laquelle ce comte signa une alliance avec les Anglais, brouille qui se termina par sa soumission à l'approche des troupes royales, les grands vassaux ne soutinrent plus de lutte contre le roi à partir de cette année 1241.

Louis IX consacra les loisirs de la paix aux soins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne sont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus respectables. Il en abolit une absolument contraire à la tranquillité de l'Etat. Plusieurs seigneurs français possédaient des terres en Angleterre, et par conséquent étaient vassaux de deux souverains. En cas de guerre, ils devaient servir celui dont ils tenaient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui seul démontrerait l'absurdité du système féodal, procurait aux factieux mille occasions de révolte et de perfidie. Le roi de France manda les intéressés, leur déclara qu'il ne voulait plus que ses vassaux le fussent aussi du roi d'Angleterre, qu'il leur laissait le choix entre lui et ce monarque, et cita ce passage de l'Évangile : *Personne ne peut servir deux*

*mattres à la fois*. Tous obéirent, et la plupart préférèrent renoncer à leurs possessions anglaises. Henri III, aussi violent que faible, se crut offensé. Sans demander d'option, il confisqua les fiefs que les Français, surtout les Normands, possédaient en Angleterre. C'était, selon les seigneurs, une infraction de la trêve qui venait d'être signée ; mais la modération de Louis l'emporta sur leur ressentiment. Il crut devoir sacrifier au bien général quelques intérêts particuliers ; il épargna le sang humain, dont les princes ambitieux font si peu de cas. Un parlement tenu en 1244 consacra la création du baronnage purement français.

La même année, Louis IX intervint à titre de médiateur dans la guerre civile des Flandres, entre les Davesnes, les Dampierre, et leur mère la comtesse Marguerite : il régla équitablement la part de l'héritage maternel qui reviendrait à chacun des futurs héritiers du comté Flamand et du Hainaut.

L'an suivant, Innocent IV, successeur de Grégoire IX, renouvela l'excommunication de Frédéric II, qui le chassa de Rome. Le pape demanda asile au roi de France. Il le lui refusa, après avoir consulté les hauts barons, quelque respect qu'il eut pour sa dignité ; car chacun craignait le voisinage de la cour romaine dont les exactions devenaient intolérables. Le souverain-pontife se réfugia à Lyon, où l'archevêque était seigneur, et déclara l'empereur atteint et convaincu de sacrilège, excommunié et déchu de l'empire. Le roi désapprouva cette sentence, fit de vains efforts pour calmer Innocent ; mais ne voulant pas entrer dans la querelle, il se borna sans fruit aux voies de pacification.

Peu de temps avant, Louis IX était tombé si dangereusement malade que la France craignait un instant de perdre le meilleur de ses princes. Il s'engagea par serment, après une longue léthargie, à porter la guerre en Palestine. En vain, quand il fut rétabli, la reine mère, la plupart des

seigneurs, Pierre d'Auvergne, évêque de Paris surtout, employèrent toutes les raisons imaginables pour le détourner de ce dessein. Les besoins de l'Etat, l'intérêt de sa famille, nouvellement augmentée d'un fils qui fut plus tard Philippe-le-Hardi; les risques d'une entreprise dont l'expérience démontrait toute la témérité, rien ne l'ébranla. L'évêque, afin de lever son scrupule, lui représenta qu'un vœu fait sans réflexion et presque sans connaissance ne l'obligeait point, qu'en tout cas il serait facile d'en obtenir la dispense, et que son premier devoir était de travailler au bien de ses peuples.

— « Vous m'assurez que ma promesse est nulle, répondit le roi; hé bien! je quitte la croix que j'ai prise, mais pour la recevoir de votre main. Je fais vœu maintenant d'aller combattre les infidèles, et je vous déclare que je ne boirai ni ne mangerai jusqu'à ce que vous m'ayez donné cet insigne de salut. »

Il fallut céder. Beaucoup des grands suivirent son exemple. Il usa même de pieuse ruse pour en augmenter le nombre; il fit mettre des croix sur les *livrées*, espèce de casques qu'on distribuait certains jours de fête aux courtisans, et ce genre d'enrôlement semi forcé lui valut le titre de *pécheur d'hommes*.

On imposa une contribution sur le clergé, tandis que le pape en levait une autre pour guerroyer contre Frédéric II. Cette dernière taxe excitait tant de murmures, que Louis la supprima, ne voulant pas, concluait-il, qu'on appauvrit les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

Pendant les trois ans que durèrent ses préparatifs de croisade, il continua d'agrandir la France. Il acheta le comté de Macon à la comtesse Alix; il prit possession, au nom de sa femme, de l'héritage de son beau-père, Raymond-Béranger de Provence, dont il maria, en 1246, la fille Béa-

trix à Charles d'Anjou, le plus ambitieux entre ses trois frères, peut-être aussi le plus profond politique et le plus habile guerrier; il acquit de Trencavel tous les droits que celui-ci prétendait avoir aux vicomtés de Carcassonne, de Béziers, d'Albi et de Rasez; et comme il voulait avoir un port à lui sur la Méditerranée, il fonda Aigues-Mortes que malheureusement le sable ne tarda pas à envahir, accorda de grands privilèges à ceux qui viendraient s'y établir, et entoura la ville de bonnes fortifications. Puis il tenta d'inutiles efforts pour se réconcilier définitivement avec le roi d'Angleterre avant son départ. Laisant le gouvernement du royaume à Blanche de Castille, il s'embarqua le 25 août 1248, et partit de sa nouvelle création maritime, accompagné de sa femme, Marguerite de Provence, des comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères, et de presque toute la chevalerie française.

Sa flotte, composée de cent vingt-huit vaisseaux, arriva en Chypre le 21 septembre, où elle perdit beaucoup de monde par les maladies. Le roi se détermina alors à tourner ses armes contre le soudan d'Égypte, pour faciliter la prise de Jérusalem. Il se fit un point d'honneur de ne point l'attaquer sans quelque déclaration préliminaire. Joignant à ce motif le zèle de la religion, il l'envoya sommer de rendre hommage à la croix, ou de se préparer au combat. Le sultan du Caire Negm-Eddin, quoique malade, répondit avec une fierté qu'il était facile de prévoir. Aussitôt la flotte appareilla, le vendredi avant la Pentecôte de l'an 1249. Une violente tempête la disperse; Louis en rassemble les débris et arrive quatre jours après, en vue de Damiette, ville très forte, située à l'embouchure du Nil. Les vaisseaux et l'armée des mahométans bordaient le rivage. La descente paraissait infiniment dangereuse; mais le preux souverain bravait tous les périls.

A peine son navire est à la portée du trait, qu'il se jette

à la mer le glaive au poing, s'avance au milieu d'une grêle de flèches, gagne la terre suivi de ses troupes, et met en déroute les Sarrazins. Leur terreur, augmentée d'un faux bruit de la mort du soudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouva cette ville abandonnée par le chef de l'armée des infidèles, Fakr-Eddin, qui avait mis le feu aux édifices. On aurait pris probablement de même ou Alexandrie ou le Caire, si l'on eût profité de cette étrange panique. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil, qui commençait plus tard qu'on ne croyait, et par l'attente de l'arrivée du comte Alphonse de Poitiers, frère du roi, qui avait dû s'embarquer avec l'arrière-ban de France. Cette inaction devint dès lors la source des plus déplorable<sup>s</sup> désordres, et ranima le courage des musulmans qui l'attribuèrent à la crainte. Ces croisés qui, avant leur départ, donnaient tant de marques de dévotion, et s'étaient préparés au martyre, se plongèrent dans une ignoble débauche, sans que la sainteté de leur chef, ses avis, ses ordres pussent réprimer la licence. Sa tente même était entourée de lieux de prostitution !

Enfin le prince Alphonse s'embarqua, le 30 juin 1249, au port d'Aigues-Mortes, et arriva à Damiette sur la fin d'octobre. Le soudan demanda la paix aux conditions les plus désirables. Une présomptueuse imprudence poussa à rejeter sa proposition, et ce ne fut pas la seule faute qu'elle causa. Il importait de commencer la campagne par le siège d'Alexandrie; mais le Caire étant la capitale du royaume, tous les jeunes gens et les soldats désiraient qu'on l'assiégeât.

— Qui veut tuer le serpent doit lui écraser la tête, disait le comte d'Artois, frère de Louis. Ce funeste avis prévalut. On entreprend de passer le Nil au canal d'Aschemoum-Tenah, en le fermant par une digue; mais à mesure qu'on avançait dans cette opération, les Sarrazins, campés sur

l'autre bord du fleuve, creusaient la terre et reculaient ainsi la rive opposée. Après un mois d'efforts impuissants de la part des croisés, un transfuge arabe leur indiqua un gué. Robert d'Artois demanda à passer le premier ; le roi s'y opposa, connaissant la fougue de son courage.

— Je vous jure sur les saints évangiles, lui dit le comte, de ne rien entreprendre qu'après votre passage.

La permission ainsi enlevée, le jeune héros traverse l'Aschemoum, met en fuite trois cents cavaliers ennemis, et, oubliant bientôt son serment, les poursuit jusque dans leur camp, où il tue Fakr-Eddin. Puis il chasse devant lui l'armée des infidèles, qui s'enfuit en désordre vers Mansourah ; il y entre avec elle, et il périt écrasé sous le nombre. Une heure après, son royal frère, averti du danger, accourait avec l'élite de ses chevaliers ; mais, arrêté dans sa marche par l'armée de Bibars-Bondocdar, successeur de Fakr-Eddin, il livra bataille et ne cessa de combattre que lorsque la nuit fut venue. Cependant, l'avantage resta de son côté ; entouré d'ennemis qui s'efforçaient de le prendre, il se tira de leurs mains par sa seule valeur. Il n'en pleura pas moins amèrement son frère, et parut envier sa mort. Un seigneur lui demandait des nouvelles du jeune prince :

— Ce que je sais, répondit-il, c'est qu'il est en paradis. On ne doutait pas qu'un croisé, mourant à cette guerre, ne fût un martyr.

Le premier vendredi de carême, l'armée musulmane attaqua le comte d'Anjou, qui se trouvait à la tête du camp chrétien, du côté du Nil ; celui-ci se voyant près d'être accablé par des forces dix fois supérieures, demanda du secours au roi, qui se hâta d'accourir, et repoussa les assaillants en leur causant de grandes pertes.

Mais tout cet héroïsme devait aboutir à une affreuse catastrophe. Tandis que les infidèles et leurs émir s'acclamaient Almoadan, successeur du vieux Negm-Eddin, les

chrétiens étaient plongés dans une morne tristesse, car des fléaux plus redoutables pour eux que la puissance musulmane les accablaient. C'étaient une espèce de peste provenant des miasmes exhalés par les cadavres jetés pêle-mêle dans l'Aschemoum, la dysenterie, les fièvres les plus dangereuses, et la famine. Bientôt tout le camp de Louis ne fut qu'un hôpital où se signala sa sublime charité.

Il envoya proposer une trêve aux Sarrazins. Ils demandèrent le roi pour otage. Il voulait lui-même se sacrifier; mais ses chevaliers protestèrent unanimement qu'ils se feraient plutôt hacher en pièces par les ennemis. On résolut alors de repasser de l'autre côté de l'Aschemoum. Tandis que l'armée royale traversait le pont de bois jeté sur le canal, elle fut vivement attaquée par les musulmans; mais le comte d'Anjou les tint en respect, et elle se mit en marche, divisée en deux parties, dont l'une allait par terre, et l'autre s'était embarquée sur le Nil. Il s'agissait de regagner Damiette.

Louis IX avait ordonné de rompre le pont, aussitôt après le passage effectué; on n'en fit rien, et les Sarrazins ayant par ce moyen franchi facilement le seul obstacle qui les séparait des croisés, les harcelèrent dans leur retraite jusqu'au bourg de Misieh, où le roi fut pris par eux, malgré sa défense valeureuse, et les efforts prolongés du fidèle et intrépide Gaucher de Châtillon. En même temps, une partie de l'armée fut égorgée, et l'orfèvrerie, les drapeaux, les bagages, tout devint la proie du vainqueur. Les croisés qui descendaient le Nil n'eurent pas un meilleur sort: toute leur flotte fut détruite, à l'exception du vaisseau qui portait le légat du pape. Trente mille Français perdirent la vie dans ces jours de désastre, et l'on conduisit Louis captif à Mansourah, dans un bateau de guerre qui escortait un grand nombre de barques égyptiennes.

Malade, épuisé, réduit à un seul domestique, sans se-

cours et sans espoir, il parut dans sa prison, plus encore que sur le trône, admirable de patience et de grandeur d'âme.

— Nous te regardions comme notre esclave, et tu nous traites, étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers, lui disaient les musulmans. C'est le plus fier chrétien que nous ayons vu, ajoutaient-ils avec étonnement.

En vain le sultan Almoadan lui proposait sa liberté, en échange de Damiette et des villes de la Palestine qui se trouvaient encore au pouvoir des Francs. Louis répondait que les cités chrétiennes de la Terre-Sainte ne lui appartenaient pas; que Dieu avait remis la place de Damiette entre les mains des chrétiens, et qu'aucune puissance humaine ne saurait en disposer. Le sultan se borna alors à lui demander un million de besants d'or (environ neuf millions cinq cent mille francs de notre monnaie actuelle), et la reddition de Damiette, pour sa rançon et pour celle des autres captifs.

— Allez dire à votre maître, répondit-il aux envoyés d'Almoadan, qu'un roi de France ne se rachète point pour de l'argent. Je donnerai cette somme pour mes gens, et rendrai la ville pour ma personne.

On conclut une trêve de dix ans entre les deux nations. Un scrupule du roi pensa tout rompre. La formule de serment que prescrivaient les barbares lui parut tenir du blasphème. En vain les évêques représentaient qu'étant résolu de remplir ses engagements, il pouvait consentir, comme on l'exigeait, que dans le cas où il viendrait à les violer, il fut réputé parjure, renégat, impie. Leurs raisons ne le touchaient point. Heureusement les Sarrazins se contentèrent d'une autre forme de promesse. Mais, au moment où le traité allait être exécuté, Almoadan fut massacré par ses émirs. Cependant ceux-ci s'en tinrent à ce qui avait été décidé, en y ajoutant la condition que le roi de France



paierait la moitié de la somme fixée, et rendrait Damiette avant d'être mis en liberté.

Durant ce temps, la reine Marguerite, renfermée dans la place en litige, donnait à Louis IX un fils qu'elle appelait Tristan, par une allusion douloureuse. Elle retenait les Génois et les Pisans, qui voulaient retourner chez eux, en les prenant à sa solde, et conservait ainsi à Damiette une garnison capable de la faire respecter des musulmans. C'est dans ses murs qu'apprenant la captivité de son époux, elle se jeta aux genoux d'un vieux chevalier.

— Jurez-moi, lui dit-elle, que vous accéderez à ma demande?

Il le jura.

— C'est, ajouta la reine, que si les Sarrazins s'emparent de cette ville, vous me couperez la tête avant qu'ils puissent me prendre.

— Très volontiers, répondit le chevalier dans son langage ingénu; j'avais eu déjà pensée d'ainsi faire, si le cas y échéait.

Louis, après avoir rempli ses promesses, s'embarqua avec les débris de son armée, et entra dans le port de Saint-Jean-d'Acrc, le 14 mai 1250. Presque aussitôt son arrivée dans cette possession chrétienne, il s'occupa de délivrer les captifs qui restaient en Egypte, et qui étaient au nombre de douze mille. Il envoya donc des ambassadeurs pour payer les quatre cent mille besants qu'il devait encore aux Sarrazins. Hélas! ses envoyés, à peine écoutés, lui ramenèrent quatre cents prisonniers seulement : les autres avaient été égorgés, ou avaient renié leur foi, ou gémissaient traîtreusement retenus dans les fers.

Ce triste retour plongea le roi dans une grande perplexité. Il venait de recevoir une lettre de la reine Blanche, qui le pressait de rentrer en France; mais le désir de sa mère, qu'il partageait, le forçait, s'il y cédait, à laisser près de

douze mille chrétiens dans la servitude, et la Terre-Sainte menacée d'une invasion.

— Si je pars, le royaume de Jérusalem est perdu, répétait-il.

Il résolut donc de rester encore, et il renvoya à sa place, en France, ses deux frères, le comte d'Anjou et le comte de Poitiers, puis il s'occupa de mettre la Palestine en état de défense.

Le sultan d'Alep et de Damas lui fit proposer alors de s'allier à lui, pour rabaisser l'orgueil de la milice du Caire. Il répondit qu'il s'unirait volontiers aux Syriens, si les Mamelucks n'exécutaient point les traités. En même temps, il expédia Jean de Valenciennes aux émirs égyptiens, pour leur offrir la paix ou la guerre. Ceux-ci, intimidés, promirent tout, et lui renvoyèrent plus de deux cents chevaliers, qui arrivèrent à Saint-Jean-d'Acre en octobre 1251. Ainsi, la position des chrétiens s'améliorait de jour en jour, et Louis aurait pu réparer ses revers, si l'Orient et l'Occident lui eussent fourni quelques soldats. Mais il n'avait avec lui que les seuls débris de son armée : l'Europe était trop occupée chez elle pour l'aider.

C'est alors que se passa, en France, un événement assez extraordinaire : un fanatique hongrois, apostat de Cîteaux, parcourut les provinces méridionales de ce royaume, en publiant que les anges et la Vierge lui avaient ordonné de prêcher une croisade aux bergers et au petit peuple, dignes instruments des desseins de la Providence pour venger le roi Louis. Les troupeaux et les charrues furent abandonnés.

En peu de temps, le nouveau prophète eut rassemblé cent mille hommes. La régente s'imagina d'abord que ces forces seraient capables de servir son fils. Elle toléra les Pastoureux (ainsi on les nommait), et reconnut bientôt son erreur. Leur extravagance dégénéra bientôt en férocité et en brigandage. On les extermina enfin, avec leur chef

Job, près de Bourges, aux environs de Bourdeaux, et jusqu'en Angleterre.

Bianche envoya ensuite à Louis IX un vaisseau chargé d'argent, qui périt en abordant les côtes de Syrie; et quelques croisés d'Occident arrivèrent à Saint-Jean-d'Acre, au moment où les Syriens et les Egyptiens, réconciliés, campaient sous les murs de cette ville, en exigeant une contribution de cinquante mille besants d'or. Mais bientôt, harassés, manquant de vivres, les alliés se divisèrent pour retourner au Caire ou à Damas.

On était en 1253; et le roi de France faisait rétablir les fortifications de Sidon, tandis que son armée abordait en Egypte, lorsque la garnison de cette place fut surprise et massacrée par les Turcomans. A cette nouvelle, il se mit en marche, prit Panées, et revint dans la ville saccagée, où lui parvint une missive lui annonçant la mort de sa mère. Cette perte inattendue lui causa la douleur la plus vive, et lui imposa l'obligation de revenir en Europe. Il laissa dans la Terre-Sainte cent de ses chevaliers, et se rendit à Saint-Jean-d'Acre, avec la reine Marguerite et les trois enfants qu'il avait eus en Orient. Il partit de ce port le 25 avril 1254.

En mer, son vaisseau heurta contre des rochers avec tant de violence qu'il y eut trois toises de la quille emportées. On pressa le monarque de passer sur un autre, il refusa en disant :

— Ceux qui sont ici avec moi aiment leur existence autant que j'aime la mienne; si je descends, ils descendront aussi; et ne trouvant pas de bâtiments qui puissent les recevoir, ils resteront exposés à mille dangers. J'aimerais mieux mettre entre les mains de Dieu ma vie, celle de ma femme et des miens, que de causer un tel dommage à de braves gens.

Il aborda heureusement aux îles d'Hyères, traversa la Pro-

vence et l'Auvergne, et arriva à Vincennes le 5 septembre.

Blanche avait administré le royaume avec une sage fermeté; mais ses fils Alphonse et Charles, sur l'ordre de Louis IX, chassèrent et dépouillèrent, en 1263, tous les juifs établis en France, acte d'intolérance qu'on retrouve plus d'une fois dans les annales de l'ancienne monarchie.

Des transports d'allégresse accueillirent le retour du roi, mais ils furent tempérés par la vue de la croix toujours attachée à sa poitrine, preuve trop certaine qu'il ne renonçait point aux croisades. Il était alors le seul souverain réellement puissant en Europe, pourtant il s'abstint d'agir sur les peuples voisins; il se contenta de profiter de ce qu'il n'avait rien à craindre des étrangers, ou rien à demander d'eux, pour suivre avec plus d'indépendance ses plans de réforme intérieure, dignes du bonheur de ses sujets et de la gloire de la patrie. Il s'occupa surtout de relever la justice, le plus beau des droits de la souveraineté. Les arbres de Vincennes rappellent encore comment il la rendait en père des peuples. Les juges du ressort furent institués par lui, et les plébiens, bourgeois ou serfs, opprimés par les sentences arbitraires et l'avarice du baronage, purent porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Les seigneurs durent se soumettre aux lois comme les autres. Charles, comte d'Anjou, était en procès avec un simple gentilhomme, son vassal. Celui-ci, condamné par les officiers du prince, en appelle au secours du roi. Alors, son suzerain le fait mettre en prison, mais il est bientôt mandé lui-même à la cour.

— Croyez-vous, lui dit Louis IX, qu'il doive y avoir plus d'un souverain en France, ou que vous soyez au-dessus du droit parce que vous êtes mon frère?

Le prisonnier, rendu à la liberté, eut des avocats que lui assigna le monarque, car personne n'osait plaider en sa faveur, et gagna sa cause.

Rien ne blessait davantage la religion du pieux réformateur que les blasphèmes, alors fort communs. Il promulgua des édits très-durs contre les blasphémateurs, qu'il condamna à la mutilation des membres, ou dont les lèvres devaient être percées d'un fer chaud. Le peuple en murmura, et vomit des malédictions contre lui. « Je leur pardonne, dit-il, puisqu'ils n'ont offensé que moi ! » Quelque temps après, il se relâcha prudemment de cette extrême sévérité, et se contenta de peines pécuniaires.

Il commença à admettre les hommes d'étude aux séances de ses parlements, dans lesquelles des chevaliers, qui rarement savaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il diminua les impôts et révoqua ceux que l'avidité des financiers avaient introduits. Dans les instructions qu'il donnait à Louis, son fils aîné, mort à l'âge de seize ans, instructions que Bossuet appelle le plus bel héritage que saint Louis ait laissé à sa maison, il finissait ainsi : « Enfin, « mon fils, ne songez qu'à vous faire aimer de vos sujets, « et sachez que je mettrais de grand cœur quelque étranger à votre place, si je croyais qu'il dût gouverner mieux « que vous. »

Il s'occupait toujours des intérêts des siens, en les confondant avec ceux du pays. Aussi maria-t-il, en 1255, sa fille Isabelle à Thibaud II, roi de Navarre, héritier de ce comte de Champagne, si célèbre sous la première régence, mort la même année que celle qu'il avait si éperduement aimée. En 1256, il pacifia la Flandre, et mit enfin un terme aux querelles renouvelées entre les d'Avesnes et les Dampierre, ses maîtres présomptifs.

L'Université de Paris était alors violemment divisée, grâce aux ordres mendians qui s'étaient introduits dans ses chaires. Ils y affectaient une sorte d'indépendance, prétendant ne dépendre que du pape, et les Jacobins surtout, qui présidaient au tribunal de l'inquisition, si fécond en

auto-da-fé, déclaraient hautement la guerre aux autres docteurs. Les professeurs prenaient la fuite. Tout Paris était en rumeur comme dans une émeute populaire. Ces troubles, purement civils, ne se terminèrent, en faveur des Mendiants, qu'à force de bulles et d'anathèmes pontificaux. C'était à Louis à trancher la question; mais son affection pour les religieux l'empêcha de parler en roi. La piété qui en rendait plusieurs respectables, leurs travaux et leurs succès, lui fermaient les yeux sur les abus que l'intérêt et l'ambition introduisaient dans les ordres monastiques. Il disait que s'il eût pu faire deux parts de sa personne, il en donnerait une aux Jacobins et l'autre aux Cordeliers; de plus il était très-lié avec saint Thomas d'Aquin, le Bossuet dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les exhortations téméraires d'un frère prêcheur lui inspirèrent même le dessein d'embrasser sa règle. Il le proposa sérieusement à la reine, et la conjura de ne point s'y opposer. Cette princesse appelle ses enfants et le comte d'Anjou, leur oncle. Elle demande aux premiers s'ils aimaient mieux être nommés  *fils de prêtre que fils de roi* . Sans attendre leur réponse : « Apprenez, dit-elle, que les Mendiants ont tellement fasciné l'esprit de votre père qu'il veut abdiquer la couronne pour se faire jacobin ! » A ces mots, le comte Charles s'emporte, et contre le roi et contre son convertisseur; l'héritier présomptif jure par Saint-Denis que s'il parvient jamais au trône, il chassera tous ces moines fainéants. Le roi comprit qu'il devait se sanctifier dans son état, et que sa véritable vocation était de régner avec sagesse.

Il continua donc à s'appliquer principalement à l'objet le plus essentiel au bien public : le rétablissement ou le maintien de la paix dans le royaume. Il termina à l'amiable les différends des seigneurs, défendit ces petites guerres qu'ils avaient toujours eu droit de se faire mutuellement,

proscrivit des terres de son domaine, la sanglante et injuste procédure des duels judiciaires, et y substitua la voie d'appel à un tribunal supérieur. Ainsi il ne fut plus permis, comme auparavant, de se battre contre sa partie, ou contre les témoins qu'elle produisait; ni d'employer la preuve du feu et de l'eau, qui fut remplacée par la preuve testimoniale. Partout saint Louis diminua les abus qu'on ne pouvait encore extirper.

Sa droiture, et peut-être son extrême délicatesse de conscience, l'engagèrent à des traités qu'il est difficile de concilier avec la raison d'état et la saine politique. Il céda en 1258, au roi d'Aragon, sa souveraineté sur le Roussillon et la Catalogne contre les droits que ce prince prétendait avoir sur le Languedoc. C'était échanger des titres de possession incontestables, reconnus depuis Charlemagne, pour des prétentions incertaines et la plupart sans fondement. Il céda aussi en 1259, au roi d'Angleterre, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Angémois, à charge d'hommage-lige aux rois de France, et contre la seule renonciation de l'Anglais à toute revendication sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou.

Il est vrai qu'Henri III était passé en France, quand saint Louis revint de Palestine, et s'y comporta avec beaucoup de souplesse et de diplomatie.

— « Vous êtes mon seigneur, disait-il au souverain français, et vous le serez toujours. »

Selon l'historien Matthieu Paris, ce dernier lui témoigna plus d'une fois alors le désir de restituer même la Normandie, en ajoutant que les douze pairs et les barons n'y consentiraient jamais. Ils opposèrent vainement les plus fortes représentations au traité arraché à la bonté de Louis IX, peut-être à sa prévision d'entreprendre une nouvelle croisade, par les intrigues et les complaisances du prince anglais.

— « Je sais bien, disait Louis, que le roi d'Angleterre n'a point de droit sur les provinces que je lui laisse; son père, Jean-sans-Terre, les a perdues par jugement. Mais nous sommes beaux-frères, nos enfants sont cousins-germains. Je veux établir la paix et l'union entre les deux royaumes. J'y trouve d'ailleurs un avantage qui est d'avoir un roi pour vassal. »

Ces raisons spécieuses, conformes à la générosité de son âme, devaient-elles contrebalancer les droits de la couronne, le danger manifeste auquel on exposait la France en y rétablissant ses ennemis? Nous ne le croyons pas. « Cependant, dit l'abbé de Mably, si saint Louis eût eu la réputation d'être plus politique que bon chrétien, peut-être que sa restitution au roi d'Angleterre ne passerait que pour le sage procédé d'un intérêt bien entendu... Elle lui soumit ce prince qui reconnut les appels. Cet exemple en imposa à la vanité de la noblesse, et aucun seigneur n'osa affecter une indépendance dont un aussi puissant vassal ne jouissait plus dans ses domaines. » En résumé l'avantage n'égalait pas la perte.

Henri III était près de perdre sa propre couronne en 1263. Forcé par les barons de jurer l'observation de la Grande-Charte, et bientôt infidèle à son serment, il vit toute l'Angleterre le menacer d'une révolte. On convint pourtant de s'en rapporter à l'arbitrage du roi de France, et c'était là un honneur qu'on ne pouvait accorder qu'à un souverain juste et vertueux entre tous. Il prononça en faveur de l'autorité royale, *sans déroger néanmoins aux privilèges, chartes, libertés et coutumes* établies avant le différend.

Une autre affaire, plus intéressante pour les Français, fixa l'attention de toute l'Europe. Le royaume de Naples et de Sicile étant regardé comme fiefs du Saint-Siège, Urbain IV, pape né en France et qui continuait les persécutions pontificales contre la postérité de Frédéric II, l'offrit



à Louis IX pour un de ses enfants, afin qu'il en chassât Mainfroi, oncle et tuteur de Conradin, le petit-fils de cet empereur excommunié, et le légitime souverain des Deux-Siciles. Le saint roi refusa, parce qu'il ne voyait que de l'injustice dans une pareille conquête, mais le pontife s'adressa à Charles de France, qui se laissa éblouir par l'éclat d'un diadème. Son frère consentit au traité imposé par Clément IV, successeur d'Urbain, au comte d'Anjou pour le sacrer roi de Naples, soit que son respect envers le pontificat l'empêchât d'examiner les prétentions de son titulaire, soit qu'il craignît de mettre obstacle à la fortune de son frère, soit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à suivre ses conseils.

Cependant la France paisible recueillait les avantages d'un gouvernement paternel. « Le royaume, dit Joinville, « se multiplia tellement par la bonne droiture qu'on y « voyait régner, que les domaines, censives, rente et revenu « du roi croissaient tous les ans de moitié. » Mais en 1267, on reçut des nouvelles accablantes de la Terre-Sainte : les mahométans enlevaient toutes les places fortes des chrétiens et les poursuivaient à outrance ; les Templiers et les Hospitaliers, au lieu de défendre la Palestine, la désolaient par leurs débauches, leurs rapines et leurs discussions. L'enthousiasme religieux du roi s'enflamme de nouveau. Malgré le désaveu secret de Clément IV, il forme en 1268 un nouveau projet de croisade ; il convoque les grands, les exhorte éloquentement à le suivre : presque tous prennent la croix.

Avant de partir, il négocia avec les Vénitiens, les Génois et le roi d'Aragon, dont il voulait s'assurer les secours. Il réconcilia les comtes de Bar, celui de Luxembourg et Thibaut II, comte de Champagne et roi de Navarre ; tandis que son frère, Charles d'Anjou, envoyait périr sur l'échafaud le jeune Conradin, qui avait essayé de lui disputer le

royaume de Naples, après que Mainfroi eut été tué à la bataille de Bénévent. Saint-Louis n'attendait point de la cour de Rome un concours bien efficace pour l'expédition qu'il préparait. Au contraire, il existait entre lui et le pape quelques débats où le roi donnait à connaître que, malgré toute sa déférence pour le Saint-Siège, il était résolu à ne point laisser empiéter sur les droits du royaume.

Son respect pour les ministres de la religion ne l'empêchait pas de réprimer leurs entreprises oppressives. L'évêque d'Auxerre, à la tête du clergé de France, lui avait représenté « que la foi chrétienne s'affaiblissait tous les jours et s'affaiblirait davantage s'il n'y mettait remède. Ainsi, ajouta-t-il; nous vous supplions que vous ordonniez à tous les juges de vos domaines, qu'ils contraignent ceux qui auraient été pendant un an excommuniés de se faire absoudre et de satisfaire à l'Eglise. »

— « Je rendrai volontiers cette ordonnance, répondit Louis; mais je veux que mes juges, avant de rien statuer, examinent la sentence d'excommunication pour savoir si elle est juste ou non. »

Les prélats, après s'être consultés, répliquèrent qu'ils ne pouvaient permettre « que les juges d'église se soumissent à cette formalité. »

— « Et moi, conclut le monarque, jamais je ne souffrirai que les ecclésiastiques prennent connaissance de ce qui appartient à ma justice. » Cela se passait vers 1263.

Il est probable que les envahissements continus de la cour de Rome engagèrent les ministres, dont Louis IX suivait le conseil, à saisir le moment de la vacance du Saint-Siège pour publier, en 1269, la célèbre ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique-Sanction*, qui servit de garantie aux libertés de l'église gallicane. Elle déclarait d'abord que le royaume dépendait de Dieu seul, puis elle portait que les patrons et les collateurs des bénéfices seraient main-

tenus en possession de leurs droits, que tous les différends en cette matière seraient réglés par le droit commun, et qu'on cesserait de lever les exactions par lesquelles les pontifes romains ruinaient l'État, abus porté à un tel point que les légats semblaient ne venir en France que pour *rafler*, selon l'expression de Pasquier, tous les bénéfices.

L'excellent monarque promulgua aussi une espèce de code, connu sous le titre d'*Etablissements de Saint-Louis*, lois encore imparfaites, mais précieux monument de l'énergie et du zèle qu'il opposait aux abus. C'est l'ouvrage d'un législateur naïf, épris du bien public. La peine de mort s'y trouve prononcée contre l'homicide, le ravisseur, l'incendiaire, le traître, le voleur domestique regardé comme coupable de trahison; diverses mutilations et, à la troisième récurrence, la potence punissent le larron. Les complices et les receleurs éprouvent le même sort que ceux qui commettent le crime; pourtant on condamne trop barbaquement au feu les femmes, pour avoir tenu sciemment compagnie aux coupables. Tout fainéant et vagabond qui fréquente les tavernes doit être arrêté, interrogé, et banni de la ville s'il est convaincu de mauvaise vie. Dans le cas où les preuves sont égales de part et d'autres, on prononce en faveur de l'accusé quand il s'agit de la liberté, de la vie ou de la perte d'un membre. *Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner*, c'est le motif de cette loi vraiment conforme à l'humanité.

Les *Etablissements* consacrent en outre les preuves légales, substituées au duel judiciaire, la défense des guerres privées, l'appel aux justices royales; ils ordonnent que dans les terres où les barons n'ont pas droit de battre monnaie, on ne recevra que celle du roi, qui aura la même valeur, dans les domaines où les seigneurs ont le monnayage, que dans les siens propres.

Les préparatifs pour l'expédition en Palestine avançaient.

Louis attribua à chacun de ses fils un apanage, sauf à Philippe, l'aîné, qui se trouvait suffisamment pourvu comme son héritier présomptif; Jean, le second, tenait de sa femme le comté de Nevers : il reçut de son père celui de Valois; Pierre, le troisième, attendait de la sienne le comté de Blois : ceux d'Alençon et de Perche y furent joints; Robert enfin, le quatrième, reçut en apanage le comté de Bourbon. En 1270, le roi de France fit choix de Mathieu, abbé de Saint-Denis, et de Simon de Nesle, comte de Ponthieu, pour gouverner le royaume en son absence.

Cependant Joinville, l'historien et l'ami du saint monarque, semblait prévoir les suites de la nouvelle guerre en Terre-Sainte. Lui, l'un des plus zélés de la précédente croisade, refusa aux instances de Louis de prendre part à celle-ci, en se prétendant ruiné par l'autre. « J'ai ouï dire, » écrit-il, que ceux qui conseillaient cette entreprise au bon roi firent un très-grand mal et péchèrent mortellement. Tandis qu'il fut dans son royaume, tout vivait en paix, et la justice régnait en tous lieux; dès qu'il fut parti, tout commença à décliner et à empirer. »

Le 1<sup>er</sup> juillet, Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes, et arriva le 8 du même mois dans la rade de Cagliari, où les habitants de l'île de Sardaigne ne voulurent pas laisser débarquer la flotte des croisés. Là, elle attendit pendant sept jours que les vaisseaux dispersés par les vents vissent la rejoindre. Chacun comptait partir pour l'Égypte ou la Palestine, quand tout-à-coup le roi proposa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume mahométan près l'ancienne Carthage. Son frère, le roi de Sicile, avait suggéré vraisemblablement cette soudaine résolution, soit pour forcer les Maures à lui payer tribu, soit pour mettre ses États à l'abri de leurs pirateries. D'autre part, saint Louis, un peu trop crédule, espérait la conversion du roi tunisien, qui avait témoigné quelque penchant pour le christia-

nisme! — « Quel honneur, disait-il, si je pouvais être le parrain d'un souverain musulman! » Au cas que ses espérances fussent trompées, il regardait cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Quoiqu'il en soit, il était en vue de Tunis le 17 juillet, et le lendemain eut lieu la descente de l'armée catholique, qui campa sur le rivage et resta dans l'inaction en attendant l'arrivée de Charles d'Anjou. Ce fut une grande faute, et les croisés ne tardèrent pas à l'expié par des souffrances de toute espèce. La plupart succombaient à la fatigue, à la disette, à la dyssentrie, maladie dangeureuse dans les pays chauds. Le roi du pays, loin de penser au baptême, menaçait de massacrer tous les chrétiens ses captifs, et de venir fondre sur les Français à la tête de cent mille hommes.

Saint Louis n'en assiégea pas moins Carthage, et, au bout de huit jours, se rendit maître de la citadelle. Par une confiance singulière, il avait amené avec lui ses trois fils, l'espoir de la nation. Le comte de Nevers, surnommé Tristan, né à Damiette pendant sa captivité, périt sous ses yeux, de l'épidémie qui avait diminué son armée de moitié. Lui-même, déjà trop faible pour monter à cheval et pour soutenir le poids de l'armure, était hors d'état de supporter les fatigues de la guerre sous ce climat brûlant. Il se sentit attaqué de la contagion, se fit étendre sur la cendre, et mourut à 56 ans, avec la ferveur d'un anachorète et le courage d'un héros, le lundi 25 août 1270, à trois heures du soir.

— « Qui reconduira en France ce peuple que j'ai amené ici? » murmurait-il dans son agonie.

Les maximes qu'il laissa écrites de sa main à Philippe-le-Hardi, son successeur, suffiraient à honorer sa mémoire. Il lui recommandait surtout de ne point surcharger les peuples de tailles et de subsides; de mettre de justes bornes aux dépenses de sa maison; de maintenir les libertés et les

franchises des villes du royaume, « car plus elles seront  
« riches, plus tes ennemis craindront de t'assaillir. Sois  
« équitable en tout, même contre toi-même. Fais régner  
« la paix et la justice parmi tes sujets. N'entreprends point  
« de guerre sans nécessité. Donne les bénéfices à des per-  
« sonnes dignes, et n'en donnes point à ceux qui en ont  
« déjà. Aime tout ce qui est bien et déteste tout mal.... »  
Boniface VIII le canonisa en 1297, et Louis XIII obtint du  
pape qu'on ferait sa fête dans toute l'Eglise. Si jamais brevet  
de sainteté fut mérité, c'est le sien.

Le jour même de la mort du roi, Charles d'Anjou débarqua avec son contingent près de Carthage. Il fit rendre les derniers devoirs aux restes de son frère. Par ses ordres, on les déposa dans deux urnes funéraires dont l'une, qui contenait les entrailles, fut donnée à l'abbaye de Montréal en Sicile; quant aux ossements et au cœur, ils restèrent entre les mains de Philippe-le-Hardi qui voulut les envoyer en France. Mais l'armée s'y opposa, regardant ce dépôt sacré comme une sauvegarde et un gage de victoire. Le jeune souverain le rapporta avec lui quand il eut conclu, le 31 octobre 1270, une trêve de quinze années solaires avec les Maures. Déposés à Notre-Dame de Paris, et le lendemain portés dans une caisse à Saint-Denis, sur les épaules du fils pieux, ces débris vénérés furent enfin confiés à la royale nécropole.

Quelques particularités maintenant sur le saint roi.

Sa piété bâtit diverses églises, des monastères et des hôpitaux : toujours habillé avec une simplicité extrême, excepté les jours de cérémonie, il se refusait tout pour les doter. Les pauvres, les estropiés principalement, entraient jusque dans son appartement, il leur servait souvent lui-même les viandes qu'il mangeait. Il s'était procuré un dénombrement de toute la noblesse indigente de son royaume. Ce fut lui qui créa à Paris l'hospice des Quinze-Vingts pour

les aveugles, après son premier voyage de la Terre-Sainte. Il avait donné ordre de dresser, dans les provinces, un état des pauvres laboureurs qui ne pouvaient travailler, et de pourvoir à leur subsistance. Il se dérobaient souvent à ses courtisans pour exercer quelque œuvre de charité, ou pour prier en silence. On en murmurait quelquefois : « Ah ! répliquait-il, si j'employais les moments dont on me reproche l'inutilité au jeu ou à d'autres plaisirs, on me les pardonnerait. »

Une dame de qualité s'étant présentée à lui avec une parure trop éclatante pour son âge, Louis lui dit : « Madame, j'aurai soin de votre affaire, si vous avez soin de votre salut. On parlait autrefois de votre beauté : elle a disparu comme la fleur des champs. On a beau faire, on ne la rappelle point ; il vaut mieux songer à la beauté de l'âme qui ne finira pas. » Ayant entendu dire, dans le Levant, qu'un soudan des Sarrazins avait ramassé tous les ouvrages estimés des infidèles, il voulut en faire autant en faveur des auteurs chrétiens. On lui fut redevable du premier essai de bibliothèque publique qu'on eut peut-être vu en France, depuis Charlemagne. Il fit construire, dans le trésor de la Sainte-Chapelle, une salle propre à recevoir tous les exemplaires de l'Écriture-Sainte, des interprètes, des Pères, des écrivains ascétiques. Outre cette collection, on croit qu'il s'en forma une autre dans l'abbaye de Royaumont, au diocèse de Beauvais, dont il avait posé les fondements dans sa jeunesse, travaillant de ses mains aux bâtiments et aux jardins. En mémoire de sa naissance dans le Beauvaisis, il visitait quelquefois ce monastère pour manger au réfectoire et servir les malades. Cette solitude était aussi pour lui une espèce d'académie. Il tenait familièrement des conférences sur différents sujets, et lorsque les livres ne le satisfaisaient pas, il avait recours aux lumières de ceux qui l'approchaient. Son discernement naturel le

portait à préférer les anciens aux modernes, et il s'attachait surtout aux productions des saints Pères qu'on regardait comme authentiques; il s'appliquait même à traduire parfois en français ce qu'il avait lu en latin. Non content de s'être assuré de bons exemplaires originaux, il en faisait multiplier les copies, et par là il rendit de vrais services à la littérature et au christianisme. Avant sa mort, il ordonna que sa bibliothèque fût partagée entre les Cisterciens de Royaumont, les dominicains de Compiègne, et les frères Prêcheurs et les frères Mineurs de Paris.

Nous avons signalé sa vive amitié pour ces deux ordres mendiants, qui fournissaient une partie des savants, des philosophes et des théologiens de l'époque : afin d'augmenter la célébrité de leurs écoles et d'exciter une émulation plus vive, il se fit une règle de ne consentir à la distribution des bénéfices qu'après les preuves d'une capacité suffisante.

C'est au règne de saint Louis, suivant Joinville, que doit se rapporter l'institution des maîtres des requêtes. La fondation de la Sorbonne, l'une des plus célèbres écoles de l'Europe pour la théologie, date aussi de ce temps; on la doit à Robert de Sorbon, chapelain du monarque. Enfin Etienne Boileau ou Boislevé, prévôt de Paris, établit dans cette ville une police relativement admirable; il distribua les marchands en divers corps, sous le nom de confréries, et donna force de loi à leurs statuts, assez sages pour qu'ils aient servi de fondement et de modèle à tous ceux qu'on a rédigés sous l'ancienne monarchie.

Pour terminer comme nous avons commencé, par un panégyrique, citons maintenant le jugement du président Hénault, appuyé d'une autre autorité, sur le héros de cette notice.

« Le père Daniel a raison, écrit-il, *saint Louis a été un des plus grands hommes et des plus singuliers qui aient*



« *jamais paru.* En effet, ce prince d'une valeur éprouvée, « n'était courageux que pour de grands intérêts. Il fallait « que des objets puissants, la justice ou l'amour de son « peuple, excitassent son âme qui hors de là semblait faible, « simple et timide. Quand il était rendu à lui-même, quand « il n'était plus que particulier, alors ses domestiques deve- « naient ses maîtres, sa mère lui commandait et les pra- « tiques de la dévotion la plus simple remplissaient ses « journées. A la vérité, toutes ces pratiques étaient enno- « blies par les vertus solides et jamais démenties qui for- « maient son caractère. »

« On peut ajouter, continue l'abbé Millot, de l'Académie « Française, dont les excellents *Eléments de l'Histoire de* « *France* ont fourni pour ainsi dire les jalons de notre « travail; on peut ajouter que si la dévotion de saint Louis « paraît en quelques points monacale, s'il favorisait l'inqui- « sition que la France a en horreur, s'il se livra impru- « demment au goût des croisades, c'est une preuve de « l'empire que peuvent avoir les préjugés sur les plus « grands hommes. Comparé aux princes de son siècle, il a « été un prodige dans l'art de régner. » (1)

(1) *Eléments de l'Histoire de France*, par l'abbé Millot. — *Histoire de France jusqu'en 1789*, par Auguste Savagner. — *Histoire des Croisades*, par Michand aîné. — *Id.*, par Francisque Michel. — *Vie de saint Louis*, par le sire de Joinville. — *Id.*, par La Chaise. — *Id.*, par l'abbé de Choisy. — Historiens divers : Voltaire, le président Hénault, le Père Daniel, Matthieu Paris, l'abbé Velly, l'abbé de Mably, Anquetil, etc. *Dictionnaire universel historique* de Chaudon et Delandine.

## APPENDICE.

Nous avons cru utile de réunir sous ce titre certaines anecdotes et certains détails historiques ayant trait à saint Louis. Nous n'eussions pu relier qu'à l'aide de notes ces éclaircissements et ces particularités intéressantes avec notre récit, dont le cadre général de cet ouvrage a forcément restreint l'étendue, et qui, en raison même de sa brièveté obligatoire, eût perdu encore à être interrompu par de fréquents renvois.

A propos des rapports signalés par nous entre le royal Beauvaisin et les hommes et les choses de sa province natale, rappelons d'abord que l'évêque de Beauvais, concurremment avec l'archevêque de Sens, assura la régence à la reine-mère, Blanche de Castille, par la lettre où ces prélats affirmèrent que Louis VIII mourant avait délégué à sa femme la tutelle de son fils Louis IX.

Pour la querelle que nous avons mentionnée, dont la capitale du Beauvaisin fut la victime, et la reine-régente, ou plutôt la marche envahissante de l'autorité royale dans les cités épiscopales, le *quos ego*, voici comment la raconte un des plus modernes et des meilleurs historiens français, M. Henri Martin :

« En 1232, à propos de l'élection d'un maire, de violentes discussions ayant éclaté à Beauvais entre les riches commerçants (ou les *changeurs*, les banquiers) et les gens de métiers, le roi intervint et imposa à la ville pour mayor un bourgeois de Senlis, étranger à Beauvais, ce qui était contraire à tous les usages des communes. La haute bourgeoisie et le corps municipal se soumirent; le menu peuple se souleva, maltraita et chassa le maire intrus : une vingtaine de personnes notables périrent dans l'émeute. A défaut de la juridiction communale, suspendue de fait par les troubles, les auteurs de ces excès devaient être justiciables en première instance de l'évêque, leur suzerain; mais la régente et ses officiers ne voulurent

« tenir compte ni des droits de l'évêque ni de ceux de la com-  
 « mune; Blanche envoya le jeune roi en personne à Beauvais,  
 « avec « grande foison d'hommes d'armes, » et l'on chassa de la  
 « ville jusqu'à quinze cents citoyens; on démolit les maisons des  
 « chefs de l'émeute, on imposa de fortes amendes aux autres, et  
 « les gens du roi voulurent exiger de l'évêque lui-même un « droit  
 « de gîte » considérable. L'évêque demanda un délai pour deli-  
 « bérer s'il paierait; les officiers royaux saisirent aussitôt ses  
 « domaines et occupèrent militairement son palais; l'évêque s'en  
 « alla porter plainte à un concile provincial, à Noyon; l'arche-  
 « vêque de Reims. Henri de Braine et ses suffragants, sommè-  
 « rent le roi de rendre la liberté aux prisonniers et aux bannis,  
 « et de restituer à l'évêque de Beauvais les biens de son église.  
 « Sur le refus du roi, l'interdit fut lancé sur toute la province  
 « ecclésiastique de Reims. Mais un incident tout à fait nouveau  
 « paralysa les efforts du concile : les chapitres des cathédrales,  
 « qui vivaient généralement assez mal avec les évêques, refu-  
 « sèrent d'observer l'interdit, et contraignirent les évêques à le  
 « révoquer (juin 1233). Cette affaire avait causé beaucoup d'agi-  
 « tation dans toutes les communes qui relevaient des évêques et  
 « des chapitres, et les villes tâchèrent de profiter de la circons-  
 « tance pour accroître leurs franchises aux dépens du clergé.  
 « A Noyon, à Soissons, il y eut de fréquentes émeutes, etc. »

Deux célébrités du Beauvaisis prirent place aussi, entre les personnages les plus distingués par leurs talents ou leurs vertus dans toutes les conditions, seigneurs et gens d'église, juristes, érudits et théologiens, que saint Louis avaient attirés à lui. Auprès du sire de Joinville, l'admirable chroniqueur, du sire de Nesle, du comte de Soissons, de saint Thomas d'Aquin, l'*Angé de l'Ecole*, l'auteur dominicain de la *Somme* colossale qui, pendant trois siècles, devait offrir la solution à tant de problèmes religieux, politiques et psychologiques; auprès de son maître Albert-le-Grand, le Faust orthodoxe qui absorba toutes les connaissances réelles ou imaginaires du moyen-âge, du franciscain anglais Roger Bacon, le prophète et le précurseur de la science moderne, de saint Bonaventure, le Fénelon du treizième siècle; auprès de Guillaume de Saint-Amour, le savant et spirituel universitaire, d'Alexandre de Hales, de Jean de la Rochelle, de Robert Grossetête, qui devint évêque de Lincoln, de Guillaume d'Auvergne, qui devint évêque de Paris, tous grands docteurs des écoles pari-

siennes; auprès de Codefroï de Fontaines, chancelier de l'église et de l'université, historien et philosophe pratique autant que supérieur, du sage Robert de Sorbonne; auprès des juriconsultes Gui Fucoldi, plus tard pape sous le nom de Clément IV, Pierre de Fontaine et Geoffroi de Vilette, s'assirent souvent à la table du roi de France Vincent de Beauvais, précepteur de ses enfants, et Philippe de Beaumanoir, conseiller à son parlement.

Vincent de Beauvais, dominicain, lecteur de Louis IX, a exécuté l'encyclopédie du moyen-âge: son *Speculum majus* (le grand Miroir ou la Bibliothèque du Monde) est une immense compilation, aussi bien ordonnée et aussi complète qu'elle pouvait l'être alors, établissant la sphéricité et les cinq zones de la terre, démontrant le calcul décimal, distinguant l'astronomie de l'astrologie, dénotant, en un mot, du jugement et des connaissances relativement étendues en toute matière.

Philippe de Beaumanoir a été la lumière de ce temps-là et une grande lumière, dit Montesquieu. Auteur des *Costumes du Beauvoisis*, où il proclame ces grands principes: « Les choses doivent être faites selon la raison, les mauvaises coutumes abattues et les bonnes amenées avant... D'après le droit naturel chacun est franc, mais cette franchise est corrompue; » il a écrit, suivant M. Henri Martin, un ouvrage qui est le résumé d'une vaste transformation sociale, et qui domine tout le développement du droit depuis le siècle de saint Louis jusqu'à la Renaissance, jusqu'à Gujas et Dumoulin. « A ses contemporains, il donne la théorie sur laquelle s'appuie la révolution monarchico-judiciaire; pour l'avenir, il fonde cette école juridique coutumière, qu'on pourra nommer nationale par opposition à l'école purement romaine et classique. » Il n'est guère de plus important livre que le sien pour l'histoire. Philippe de Beaumanoir fut aussi un des instruments de l'institution de ce parlement de France, ou cour du roi pour la justice et l'administration, qui travailla à absorber toutes les forces du pays dans la royauté: grandes assises où de simples chevaliers, qui avaient étudié le droit romain, et des conseillers-clercs remplirent d'abord les places laissées vides par les vassaux royaux, leurs premiers mais indolents titulaires, peu disposés à passer leurs temps en *jugeries*; où les pairs de France, siégeant capricieusement, finirent par juger, non-seulement avec les grands officiers de la couronne, mais avec les légistes clercs et laïques qui firent désormais le fond de cette assemblée suprême.

Si le Beauvaisis fournit dans Beauvais une colonne à la justice nouvelle dont Louis IX fut le noble créateur, il produisit aussi un hardi défenseur des anciens privilèges du baronnage. Lorsque, en 1239, le roi fit condamner ignominieusement par les grandes assises le puissant sire Enguerrand de Coucy, pour avoir envoyé sans jugement à la potence trois écoliers flamands ayant chassé par mégarde sur ses terres, Jean de Thourote, châtelain de Noyon, s'écria ironiquement : « Si j'étais le roi, j'aurais fait pendre tous mes barons, car le premier pas fait, le second ne coûte guère. » Louis, averti de ce propos, fit appeler Thourote : « Comment, Jehan, vous dites que je devrais faire pendre mes barons ; certainement je ne les ferai pas pendre, mais je les châtierai s'ils méfont, » lui répliqua-t-il.

Enfin le pays natal du saint roi lui dut de devenir l'apanage de Robert, son plus jeune fils, marié à l'héritière de la riche baronnie de Bourbon, doté du petit comté de Clermont-en-Beauvaisis, et fondateur de la maison d'où sortirent Henri IV et Louis XIV.

Les relations de Louis IX avec sa famille, surtout avec sa mère ; certains actes remarquables, mais un peu en dehors de l'histoire générale, accomplis par celle-ci, ont été négligés plus haut ; nous allons réparer cette omission volontaire.

Blanche de Castille subjuguait plus les cœurs qu'elle ne les attirait ; mais les affections qu'elle imposait étaient inébranlables : elle fut aimée autant que crainte du roi son fils, qu'elle éleva avec une inflexible sévérité, et qu'elle aima elle-même avec une jalouse et despotique ardeur. Rien que ce trait caractéristique en est la preuve : Tandis qu'elle nourrissait son royal rejeton, une dame de la cour ayant donné à téter à l'enfant, elle mit les doigts dans la bouche de Louis pour le forcer à rendre le lait de l'étrangère. Sur ses ordres, les maîtres du jeune roi le battaient parfois « pour lui enseigner chose de discipline, » raconte le confesseur de la reine Marguerite, femme de saint Louis. Elle jaloussa pareillement cette dernière, qui eut beaucoup à souffrir du caractère impérieux de sa belle-mère. Elle tendait continuellement à séparer les deux époux ; en voyage elle ne les laissait jamais loger ensemble, et le roi se cachait, s'il était chez Marguerite lorsque la reine-régente y entraît. Une fois, elle entraîna Louis d'auprès de

sa femme fort malade, en lui disant : « Venez-vous-en, car vous ne faites rien ici. » — « Hélas! ne me laisserez-vous voir mon seigneur ni en la vie ni à la mort? » répliqua la désolée Marguerite en s'évanouissant. On crut qu'elle était trépassée; mais le roi retourna vivement à elle et la tira de sa pâmoison, raconte Joinville.

La personnalité excessive de Blanche de Castille eut son bon et son mauvais côté, le premier l'emportant de beaucoup sur le second, hâtons-nous d'ajouter. Son énergie tournait parfois à l'emportement et à l'obstination, sa fermeté à la tyrannie, nous l'avons vu par ses démêlés avec la commune de Beauvais. Avant la grande lutte de l'Université et des ordres Mendians, elle avait bouleversé Paris durant deux ans en intervenant trop rudement dans une querelle entre écoliers et bourgeois. Sur la plainte du prieur de Saint-Marcel, dont les vassaux avaient été battus par les étudiants, elle commanda à son prévôt de châtier, avec des routiers à sa solde, les auteurs de cette violence; mais ils tuèrent, blessèrent et dépouillèrent des écoliers parfaitement innocents. Les maîtres de l'Université demandèrent justice de cette iniquité, et sur le refus de la reine, ils se dispersèrent avec leurs élèves à Angers, à Toulouse, à Orléans, à Reims et même à l'étranger. Le roi finit par les rappeler à Paris, et ce furent les bons bourgeois qui leur offrirent réparation des méfaits des routiers de la régence; ceux-ci restèrent impunis.

En revanche, l'intervention virile de Blanche de Castille, pour les serfs de Chatenay et contre leurs seigneurs, les chanoines de Notre-Dame-de-Paris, honore grandement sa mémoire. Les malheureux paysans, n'ayant pu acquitter quelques tailles, en 1252, furent jetés au fond de la prison seigneuriale, proche le cloître Notre-Dame, où plusieurs d'entre eux moururent faute d'air et même de nourriture. La reine pria le chapitre d'accepter sa caution pour ces pauvres gens, et de les relâcher provisoirement. Les chanoines refusèrent en disant qu'ils avaient droit de faire mourir leurs sujets, si bon leur semblait; de plus, ils envoyèrent les femmes et les enfants des serfs de Chatenay les rejoindre dans les cachots : un grand nombre de nouvelles victimes périrent dans ces *in pace* infects. Dès que Blanche eut appris cette dernière atrocité, bravant avec un souverain mépris les menaces d'excommunication du chapitre, elle alla, en tête de ses hommes d'armes, porter le premier coup de hache aux portes de la geôle,

et délivra ainsi une pâle foule d'innocents prisonniers. Puis elle força les chanoines de Notre-Dame d'affranchir tous les habitants de Chatenay, moyennant une redevance annuelle.

Une fois pourtant, l'indomptable courage de la grande régente fléchit un moment devant l'immensité du danger : c'était en 1241. Gengis-Khan, avec ses innombrables hordes de Tartares, venait de conquérir une moitié de l'Asie à la façon d'un cataclysme. Les Mongols débordaient sur l'Europe : ils étaient en Hongrie, en Bohême et en Moravie; les jours des invasions barbares d'Attila semblaient renaitre. — « Que faire! dit Blanche en sanglotant à son fils : la venue des Tartares nous annonce notre ruine à tous et celle de l'Eglise! » — « Ma mère, répondit le jeune roi, si ces Tartares viennent sur nous, ou nous les rejetterons dans le *Tartare* (l'enfer) d'où ils sont sortis, ou ils nous euverront tous au ciel! » Heureusement, une victoire remportée sur les Mongols par les Allemands arrêta leur marche triomphale, et ils furent bientôt rappelés en Orient par les révolutions de l'Asie.

Voici, d'après les chroniqueurs Matthieu Paris et Guillaume de Nangis, comment saint Louis reçut à Jaffa la nouvelle de la mort de son illustre mère : « ... Le roi, voyant le visage grave du légat, comprit qu'on avait quelque chose de triste à lui apprendre. Il alla donc de chambre en chambre jusque dans sa chapelle, et, fermant les portes, il s'assit devant l'autel et le prélat avec lui. Alors le légat énuméra au roi tous les bienfaits qu'il avait reçus de la bonté divine depuis son plus jeune âge, surtout la grâce que Dieu lui avait faite en lui donnant une mère qui l'avait nourri si pieusement, élevé si catholiquement, et qui avait régi son royaume avec tant de prudence et de fidélité; après un moment de silence, il ajouta, en sanglotant, le récit de la mort si regrettable de ladite reine. Alors le roi, gémissant à haute voix et fondant en larmes, fléchit les genoux devant l'autel, et, joignant les mains, dit : « Grâces te soient rendues, Seigneur Dieu, à toi qui m'as donné une si excellente dame et mère pour le temps qu'il t'a plu, et qui maintenant viens de la retirer à toi selon ton bon plaisir. » Après que le roi eût prononcé une courte recommandation pour l'âme de la défunte, il voulut demeurer seul avec son confesseur : ils restèrent quelque temps dans une pieuse méditation entrecoupée de soupirs, et chantèrent l'office des morts ensemble. »

Dans le corps de notre récit, on a pu voir avec quelle élévation Louis IX entendait les devoirs de sa royale paternité, et, par sa conduite envers Charles d'Anjou, comment son affection fraternelle cédait toujours le pas à la justice pour tous. A son retour d'Orient, en 1254, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son autre frère, en eut aussi la preuve : il avait aboli le consulat, un des privilèges urbains du Languedoc, à Nîmes et à Narbonne. Le roi le rétablit dans ces deux villes. Il rendit aussi, pour ainsi dire, la liberté du commerce à Beaucaire et à Carcassonne, rançonnées par leurs sénéchaux français.

Des historiens modernes ont reproché à Louis IX ce que son catholicisme semble avoir de barbare, et parfois de puéril pour notre époque, précisément parce qu'ils ne se reportent point au temps du saint roi. « Entièrement dominé par la doctrine du moyen-âge, dit M. Henri Martin, il devint cruel dans ses lois par charité même. Toute erreur qui sépare de l'Eglise menant à la damnation éternelle, puisque, hors de l'Eglise, il n'y a point de salut, il est de devoir rigoureux, pour qui a reçu de Dieu le glaive de justice, de faire disparaître d'entre les hommes quiconque travaille à perdre éternellement les hommes. La conclusion est très logique. » De ce principe et du devoir partout proclamé alors de venger Dieu, découlent les rigueurs excessives de saint Louis contre les hérétiques et les juifs, les blasphémateurs, les filles de joie, les usuriers, etc. On dit qu'un propos tenu par les Sarrasins, qui reprochaient aux chrétiens « de ne point aimer leur Seigneur, puisqu'ils souffraient ses meurtriers parmi eux, » l'excita contre les Hébreux, dont, en 1248, sur la requête du pape, il s'était contenté de faire rechercher le Talmud pour l'anéantir. Quant aux blasphémateurs, un jour qu'il en avait fait marquer un au nez et aux lèvres, il dit : « Je voudrais être ainsi signé d'un fer chaud comme cet homme, et que jamais vilains serments ne fussent jurés dans mon royaume. »

Une charmante et poétique création de Pierre de Montreuil, l'architecte religieux qui dota Paris de tant de chefs-d'œuvre détruits par les révolutions, la Sainte-Chapelle, témoigne encore de la dévotion exaltée de Louis IX et de sa passion pour les reliques. Quand le jeune Beaudoin de Courtenay, empereur de Cons-



Constantinople, vint en France, vers 1239, pour lever une petite armée, afin de défendre son Etat menacé, il engagea au roi, moyennant 50,000 livres parisis (1,350,000 fr.), son comté de Namur; mais il ne tira pas moins parti d'une possession d'un autre genre. Il lui offrit la douloureuse « couronne du Christ, » qui appartenait au trésor de Sainte-Sophie, la métropole de l'empire d'Orient. Par malheur, l'authenticité de ce monument de la Passion était fort contestable, l'église de Saint-Denis prétendant déjà posséder les divines épines. Louis accueillit toutefois avec joie l'offre du jeune Beaudoin, pensant que, lorsqu'il aurait les deux couronnes, il serait du moins assuré de tenir la véritable. Pour éviter le péché de simonie en achetant une chose sainte, il *accepta gratuitement la relique* de l'amitié du prince, et lui *donna ensuite gratuitement* environ 200,000 fr. Deux ans plus tard, l'empereur de Constantinople lui *céda* pareillement une portion très-considérable de la *vraie* croix, le fer de la lance et l'éponge qui eurent aussi un emploi au Golgotha, et le roi ordonna aussitôt la construction « d'une chapelle d'une merveilleuse beauté, digne de contenir de si grands trésors. »

Ce saint monarque poussa jusqu'à l'ascétisme ses pieuses pratiques : il se relevait trois fois par nuit pour prier; même quand il chevauchait, ses chapelains lui disaient les heures canoniques; il communiait au moins six fois par an, allant sur les genoux du chœur à l'autel; il poussait au dernier degré le système de mortification et de pénitence; il trempait toujours son vin et « les brouets » trop délicats qu'on lui présentait; tous les vendredis, plus les lundis et les mercredis de carême, il exigeait que son directeur, frère Geoffroi de Beaulieu, le *disciplinât* rudement. Et pourtant son commerce n'était ni triste, ni sombre; il aimait peu le faste des cours, mais s'entourait volontiers de gens de bien avec lesquels « il se plaisait fort à deviser familièrement. »

Au reste, les modernes n'ont pas été les seuls à critiquer la dévotion monacale de saint Louis. Le confesseur de la reine Marguerite raconte qu'une femme, qui avait nom Sarrette, et qui plaïdait en la cour du roi, lui dit un jour : « Fi! si! devrais-tu être roi de France? Moul't mieux serait qu'un autre fut roi que toi, car tu es roi tant seulement des frères Mineurs, des frères Prêcheurs, des prêtres et des clercs. Grand dommage est que tu sois roi de France, et c'est grand merveille que tu n'es *bouté* hors

du royaume. » Les sergents du benoit roi la voulaient battre et mettre dehors; mais Loys défendit qu'ils la touchassent, et lui répondit en souriant : « Certes, tu dis vrai, je ne suis digne d'être roi, et s'il avait plu à notre Seigneur, mieux eut valu qu'un autre fut roi, qui mieux sût gouverner le royaume. » Et il commanda à ses chambellans de donner de l'argent à cette femme.

L'un des plus profonds chagrins de Louis, c'est qu'il attribua à ses péchés les désastres de sa première croisade : il se croyait coupable parce qu'il avait été malheureux. Il ne se pardonna jamais non plus de n'avoir pu pénétrer jusqu'à Jérusalem; et ne s'être point abîmé, dans son infirmité, devant le tombeau du Rédempteur du monde, fut sa continuelle angoisse. Quoi qu'il en soit de son catholicisme enthousiaste, Louis IX ne lui doit pas moins un de ses plus beaux titres de gloire, celui qu'il conquit en poussant à son apogée l'architecture religieuse de la France. C'est sous son règne que surgirent les merveilles de l'art gothique, ogival et chrétien : Notre-Dame de Chartres s'achevait, austère et aérienne; Jean de Chelles édifiait le beau portail méridional de Notre-Dame de Paris; les cathédrales de Reims et d'Amiens, ces merveilles de pierres, se continuaient sous les auspices de Libergier, de Robert de Luzarches, des deux Cormont, de Robert de Couci; Notre-Dame de Rouen, la nécropole de Saint-Denis, les basiliques de Bourges, d'Angers, de Troyes, de Sens, d'Auxerre, de Tours, de Meaux, de Metz, de Coutances, de Bayeux; bien d'autres superbes églises en Normandie, en Picardie, en Champagne, au nord et au sud de la Loire, se terminaient ou sortaient de terre; Saint-Pierre de Beauvais disputait au dôme de Cologne l'honneur d'être le plus gigantesque temple du Christ.

Nous ne saurions mieux terminer cet *appendice* qu'en transcrivant textuellement le jugement du plus récent et du plus impartial historien de notre pays sur saint Louis. M. Henri Martin, dans sa remarquable *Histoire de France*, apprécie ainsi le héros couronné et nimbé du Beauvaisis :

« La postérité a confirmé le jugement porté par le « XIII<sup>e</sup> siècle sur le meilleur des rois de France. La gloire « de Louis IX, tout enveloppé que Louis se soit trouvé

« dans la plus fatale erreur de son temps, a survécu à  
 « toutes les vicissitudes de l'opinion, à toutes les révolu-  
 « tions politiques et religieuses; les ennemis les plus im-  
 « placables du passé ont rendu hommage à cette grande  
 « figure, dans laquelle se résume tout ce qu'il y eut de  
 « pur et d'élevé dans le catholicisme du moyen-âge. Le  
 « nom de saint Louis a protégé ses descendants durant des  
 « siècles, et c'est dans son souvenir qu'on doit surtout  
 « chercher l'origine de cette religion de la royauté, qui a  
 « subsisté si longtemps en France, qui a eu, à certains  
 « égards, de dangereuses conséquences, mais qui, par la  
 « création d'une grande force morale propre à notre na-  
 « tion, a servi puissamment à nous empêcher de retomber  
 « sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme  
 « n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation  
 « et aux destins de l'humanité. »

—

Saint Louis doit certainement occuper la place la plus importante, dans un livre écrit à la gloire des grands hommes du Beauvaisis; aussi n'hésitons-nous pas à compléter notre notice sur « le meilleur des rois de France, » par le résumé chronologique des principaux événements de son règne. Ce travail complétera notre consciencieuse biographie.

1226. Louis IX succède à Louis VIII, son père, sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille. — Il est sacré à Reims. — Ligue des hauts barons ayant à leur tête Pierre Mauclerc, duc-régent de Bretagne, et Philippe Hurepel, oncle du roi.
1227. La défection de Thibaud, comte de Champagne, ébranle la ligue féodale. — Elle se raffermît et tente d'enlever Louis IX, qui lui échappe par le secours des Parisiens.
1228. Pierre Mauclerc continue sa rébellion. — Il offre sa fille Yolande en mariage à Thibaud, pour le détacher de la

- régente, qui empêche cette union. — *Les communes* jurèrent de défendre le roi et les siens.
1229. Le comte-duc de Bretagne défie personnellement Louis IX, qui lui prend son château de Bellesme. — Les barons ravagent la Champagne. — La reine Blanche les contraint à cesser cette expédition contre son allié Thibaud. — Traité de Meaux pour la pacification du Languedoc, signé entre le roi de France et le comte de Toulouse, soutien des Albigeois. — Troubles universitaires à Paris, provoqués par la régente.
1230. Henri III, roi d'Angleterre, secourt Mauclerc, qui lui rend hommage. — Le comte-duc de Bretagne est déclaré déchu de ses fiefs par une cour de pairs. — Les barons recommencent leurs attaques contre Thibaud, qu'ils défont et qui leur promet de se croiser.
1231. Henri III retourne en Angleterre sans coup férir. — Pierre Mauclerc soutient la guerre contre Blanche de Castille, réconciliée avec le baronnage. — Ils signent une trêve de trois ans.
1232. Querelles de la régente avec l'archevêque de Rouen et l'évêque de Beauvais.
1233. Les bourgeois de Reims, révoltés contre leur archevêque, sont soutenus par Blanche de Castille.
1234. Thibaud devient roi de Navarre, et cède à Louis IX les comtés de Chartres et de Sancerre, et la vicomté de Châteaudun. — Majorité du roi qui épouse Marguerite de Provence. — Pierre de Bretagne effectue sa soumission.
1235. Humilié par Louis, Mauclerc pousse secrètement Thibaud, dont le fils a épousé sa fille, à armer contre le roi de France. — Blanche intervient et ramène encore une fois le comte de Champagne au devoir. — Le baronnage prend parti pour Louis IX contre les évêques. — Concile de Narbonne qui redouble les cruautés de l'inquisition contre les Albigeois.
1236. Nouvelle trêve de cinq ans entre la France et l'Angleterre. — Massacre d'écoliers par les bourgeois d'Orléans qui sont rudement châtiés.
1237. Extermination de 2,500 juifs en Poitou, en Anjou et en Bretagne par les barons, se préparant à une croisade sous le commandement de Pierre Mauclerc.

1239. Baudouin, empereur de Constantinople, cède la sainte couronne et son comté de Namur à Louis IX, en échange de secours d'hommes et d'argent.
1240. Ambassade de rois sarrasins pour déterminer le roi de France à les secourir contre l'invasion des Tartares. — Le pape Grégoire IX offre à saint Louis, qui refuse, l'empire d'Allemagne pour son frère Robert d'Artois.
1241. Alphonse, deuxième frère du roi, est investi du comté de Poitou et de la suzeraineté de l'Auvergne. — Coalition des rois d'Angleterre, d'Aragon et de Castille, des comtes de Toulouse et de la Marche, du baronnage de Poitou et d'Aquitaine contre lui et Louis IX.
1242. Henri III descend en France pour soutenir le comte de la Marche, son beau-père. — Combat de Taillebourg. — Victoire de Louis IX à Saintes. — Ses succès en Guyenne sont arrêtés par une grave maladie. — Le Languedoc révolté et le comte de Toulouse abandonné se soumettent à lui.
1243. Trêve de cinq ans accordée aux Anglais par le roi de France.
1244. Il force ses barons, ayant des fiefs en Angleterre, à opter entre cet Etat et la France. — Il refuse de recevoir à Reims le pape Innocent IV, en discorde perpétuelle et sanglante avec l'empereur Frédéric II.
1245. On apprend en France les désastres des chrétiens de Terre-Sainte et la perte de Jérusalem.
1246. Louis IX, presque expirant de la dysenterie, prend la croix. — Concile de Lyon ayant pour but l'excommunication renouvelée de Frédéric II. — Achat par la couronne du comté de Mâcon. — Romieu de Villeneuve, ministre de Raymond-Béranger, comte de Provence, ménage le mariage de Béatrix, héritière de ce comté, avec Charles d'Anjou, frère du roi de France.
1247. La ligue du baronnage, contre les envahissements temporels du clergé, est approuvée par Louis IX.
1248. Départ de saint Louis pour la croisade, malgré les exhortations de Blanche de Castille, qui redevient régente du royaume.
1249. Débarquement des Croisés devant Damiette et prise de cette ville. — Mort de Raymond VII, de Toulouse, et prise de

- possession de son comté au nom d'Alphonse de Poitiers, son gendre.
1250. Double bataille de Mansourah en Egypte. — Mort de Robert d'Artois. — Désastres et captivité de Louis IX. — Les Sarrasins le mettent à rançon.
1251. Il secourt les villes restées chrétiennes en Palestine. — Les Pastoureaux s'arment en France pour lui. — Ils entrent à Paris. — Ils massacrent les clercs d'Orléans et pillent les juifs de Bourges. — Ils sont exterminés ou dispersés par ordre de la régente.
1252. Mort de Blanche de Castille, à l'âge de 65 ans.
1253. Alphonse et Charles, frères du roi, sont chargés de la garde du royaume et persécutent les juifs.
1254. Retour de saint Louis en France. — Commencement des différends entre l'Université et les ordres Mendiants. — Institution définitive du Parlement.
1255. Louis IX marie sa fille Isabelle à Thibaud II, roi de Navarre et successeur de Thibaud de Champagne. — Il favorise l'inquisition dont il confie l'office général au provincial des Prêcheurs et au gardien des Mineurs de Paris.
1256. Il remet pour la deuxième et dernière fois d'accord les héritiers du comté de Flandre. — Le pape intervient en faveur des Mendiants et dépose de toute fonction leur docte ennemi, le fameux universitaire Guillaume de Saint-Amour.
1257. Louis, fils aîné du roi de France, meurt à 16 ans. — Saint Louis interdit les guerres privées.
1258. Le prévôt Etienne Boileau établit une police sérieuse dans Paris et commence le livre des Métiers.
1259. Louis IX restitue le Périgord, le Limousin et la moitié de la Saintonge à Henri III d'Angleterre, duc de Guyenne, contre renonciation de celui-ci à la Normandie, à l'Anjou, au Maine, à la Touraine, au Poitou et à l'autre moitié de la Saintonge. — Il réconcilie le duc de Bretagne et son beau-frère, le roi de Navarre; le comte de Chalon et le comte de Bourgogne, et le comte de Luxembourg avec le comte de Bar. — Il fait condamner pour meurtre le sire de Coucy à une forte amende et à se croiser pendant trois ans.
1260. L'Université est forcée de réintégrer les Prêcheurs dans son sein. — Saint Louis interdit le duel judiciaire.

1262. Il marie Philippe, son héritier présomptif, à Isabelle, fille du roi d'Aragon, et termine par transaction ses contestations avec ce royaume. — La Provence étant pacifiée, Marseille se révolte de nouveau contre Charles d'Anjou, qui vainc Boniface de Castellane, chef de l'insurrection.
1263. Louis IX réforme les monnaies.
1264. Sur son refus d'accepter la Sicile pour l'un de ses fils, Charles d'Anjou reçoit du pape l'investiture de cet Etat. — Saint Louis est choisi pour arbitre de la guerre civile entre Henri III et les barons anglais.
1265. Il s'occupe activement de réformer la justice.
1267. Il convoque ses barons en parlement et les détermine à se croiser comme lui, car les chrétiens de la Terre-Sainte sont à la dernière extrémité.
1269. Il promulgue la *pragmaticque sanction* qui constitue le *Gallicanisme*, et termine ses *Etablissements*, le premier corps de lois françaises depuis les *Capitulaires* de Charlemagne.
1270. Il part d'Aigues-Mortes avec les croisés, débarque à Carthage, et meurt à 36 ans devant Tunis (1).

L'Académie française avait institué un concours annuel d'éloquence dont le sujet était l'éloge de saint Louis.

L'ordre militaire de Saint-Louis fut créé par Louis XIV, pour la récompense des officiers qui, s'étant distingués par leur bravoure, ne pouvaient, à cause de leur naissance, aspirer aux cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit, réservés à l'aristocratie.

---

(1) *Histoire de France*, par Henri Martin. — *Histoire de France*, par Michelet. — *Chroniques de Saint-Denis*, par Guillaume de Mangis. — *Vie de saint Louis*, par Tillemont. — *Vie de saint Louis*, par Geoffroi de Beaulieu. — *Chronique* de Matthieu Paris. — *Mémoires* de Joinville.

**SAINT LUCIEN,**

Apôtre et Martyr,

*mort vers 290.*

Ce fut dans la seconde partie du III<sup>e</sup> siècle que saint Lucien, surnommé depuis l'*Apôtre de Beauvais*, quitta la capitale de l'empire romain pour aller porter la lumière de l'Évangile aux populations de la Gaule. A cette époque reculée, saint Quentin avait déjà prêché dans ce pays, et saint Denis était lui-même évêque de Paris; il est donc présumable que saint Lucien fut disciple de l'un de ces premiers apôtres.

Quoi qu'il en soit, il eut la gloire et le mérite de répandre la connaissance de la foi chrétienne dans la ville et le territoire de Beauvais. Les progrès extraordinaires que faisait le christianisme dans toutes les parties de l'univers alarmèrent les sectateurs, encore puissants, du culte des dieux, et les déterminèrent à porter un coup terrible pour en finir avec les propagateurs du culte nouveau. Dioclétien tenait alors les rênes de l'empire. C'était un prince doué des qualités qui font les grands hommes et les grands politiques; mais, excité contre les chrétiens par les perfides accusations de Galère, il fit paraître des édits qui vouaient aux plus affreux supplices quiconque refuserait de sacrifier aux idoles. Ce fut la dixième et dernière persécution (1).

---

(1) Elle commença la dix-neuvième année du règne de Dioclétien, 239 ans après la première, sous Néron; 213 ans après la deuxième, sous Domitien; 196 ans après la troisième, sous Trajan; 136 ans après la quatrième, du temps des Antonins; 101 ans après la cinquième, sous Sévère; 68 ans après la sixième, excitée par Maximin; 53 ans après la septième, ordonnée par Décius; 46 ans après la huitième, soulevée par Valérien; 28 ans après la neuvième, qui fut celle d'Aurélien.



Pareille au suprême effort d'un ennemi qui expire dans les convulsions de la rage, cette persécution se montra violente, cruelle, atroce. Rien ne fut épargné pour noyer dans des flots de sang une doctrine qui menaçait l'existence du polythéisme, et qui était à la veille de s'asseoir sur le trône impérial. Chaque jour voyait naître une nouvelle torture, un nouveau genre de supplice : les chrétiens périssaient sous le fouet, sous le bâton ou les tenailles ; on les plongeait dans l'huile bouillante ou la poix liquéfiée ; leurs membres étaient déchirés avec des morceaux de vases brisés, leurs corps percés de flèches, leurs blessures injectées de plomb fondu. Un grand nombre étaient livrés aux dents des bêtes féroces, d'autres crucifiés ou précipités dans la mer. La fureur des bourreaux expérimentait tous les genres de tourments et n'en trouvait aucun qui pût effrayer les victimes. Si prodigieux fut le nombre des martyrs, que l'empereur et les dépositaires de son autorité purent se vanter dans une inscription célèbre : *d'avoir aboli le nom et la superstition des Chrétiens, et rétabli l'ancien culte des dieux*. Éphémère triomphe ! Oubliant que les idées sont immortelles comme l'âme de l'homme, on avait répandu beaucoup de sang, des torrents de sang, mais de ce sang même allait sortir la victoire définitive du christianisme.

C'est vers l'an 290 que saint Lucien fut atteint par la persécution. Il souffrit le martyre à Beauvais, sous Julien, vicaire ou même successeur de Rictius-Varus, préfet des Gaules. Peu de temps auparavant, Julien et Maximin (1), associés aux travaux apostoliques de saint Lucien, avaient été martyrisés dans la même ville.

Saint Ouen, dans sa *Vie de saint Eloi*, nous apprend que c'est dans le VII<sup>e</sup> siècle qu'on découvrit les corps de

---

(1) Le Bréviaire de Beauvais l'appelle *Maxien*. et le peuple *Massien*.

ces trois martyrs. On les garda dans l'abbaye Saint-Lucien-lès-Beauvais, dont on attribue la fondation à Childebert, vers l'an 540, mais qui a été rebâtie et enrichie au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Les corps des martyrs sont renfermés dans trois belles châsses couvertes d'ornements d'or, et Raban Maur dit que ces reliques étaient célèbres, dans le IX<sup>e</sup> siècle, par les miracles que leur vertu opérait. Aujourd'hui encore la dévotion attire dans l'église de cette abbaye un grand concours de peuple qui vient honorer saint Lucien, dont la châsse se trouve au haut du grand autel. On conserve dans le trésor de la même église beaucoup d'autres reliques fort précieuses et fort anciennes.

Comme les calendriers antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle et le martyrologe romain ne donnent à saint Lucien d'autre qualification que celle de martyr, plusieurs ont conjecturé qu'il n'était que simple prêtre; mais un calendrier du temps de Louis-le-Débonnaire le qualifie formellement évêque, et c'est sous le même titre qu'il est honoré à Beauvais (1).

---

## SAINTE ROMAINE.

Ce fut une des douze jeunes romaines qui abandonnèrent Rome, où leur foi naissante était trop exposée, et vinrent habiter Beauvais, vers l'an 285. La pureté de ses mœurs, l'ardeur de sa foi, et la douce onction de ses entretiens ne

---

(1) Bollandus a publié, p. 640, deux différentes vies de saint Lucien, dont l'une est du IX<sup>e</sup> siècle et l'autre du X<sup>e</sup> siècle; elles méritent toutes deux peu de créance. Voir Alban Butler, traduction de Godescar, t. I. — Tillemont, t. v, p. 537. — Loisel et Lonvet : *Histoire de Beauvais*, p. 76.

tardèrent point à lui gagner la confiance des chrétiens du pays; ils retrouvaient dans sa conduite toutes les vertus dont saint Lucien (voir ce nom) leur avait enseigné la pratique, et dans ses paroles toutes les vérités qu'il leur avait annoncées. En un mot, ils voyaient en elle un nouvel apôtre, et peu de temps après ils ont pu y voir un nouveau martyr.

En effet, sainte Romaine fut persécutée par le féroce Maximien que Dioclétien avait associé à l'empire. Les vertus de la néophyte jetaient un trop vif éclat pour ne point réveiller les soupçons. On supposa, non sans raison, qu'elle exerçait une grande influence sur les chrétiens de Beauvais et on la fit périr par le glaive. Le corps de la vierge chrétienne fut soigneusement déposé en terre par les fidèles, et lorsque vinrent des jours plus calmes, ils furent transportés dans le cœur de l'église cathédrale.

---

## SAINT YVES DE CHARTRES

(Yves d'Auteuil), Evêque de Chartres,

*né à Auteuil, en Beauvaisis,*

1040—1116.

Voici une figure aussi grande que singulière, on pourrait dire qu'inexpliquée. Contesté jusque dans ses droits à la canonisation, Yves de Chartres a été traité, par les fanatiques des privilèges de l'église gallicane, d'esprit brouillon, d'ambitieux inconséquent, de ministre opiniâtre et adroit de la politique de Rome. Si l'épithète prodiguée d'ultramontain eût été forgée alors, on la lui aurait appliquée sans nul doute.

« Sa sincérité est souvent en défaut ; il n'est pas toujours d'accord avec lui-même. De tous les auteurs ecclésiastiques, il n'y en a point qui ait un système moins suivi, soit sur les points de discipline, soit par rapport aux libertés religieuses de France et au pouvoir du pape : tantôt il élève, tantôt il abaisse. Ce fut un sujet très-peu fidèle ; quelquefois aussi il ne laissait pas d'être assez insolent envers son maître. »

Telles sont les principales accusations formulées contre le prélat qui, pendant douze ans, empêcha Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, d'être le tranquille possesseur de Bertrade de Montfort, femme de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, qu'il avait épousée du vivant et malgré l'opposition de ce dernier. Mais Yves était-il guidé seulement par le désir de complaire au successeur de saint Pierre, dans sa longue et énergique résistance à la fantaisie conjugale d'un prince voluptueux, qui avait répudié Berthe de Hollande, la mère irréprochable de son héritier Louis VI, après vingt ans d'union, sous un vain prétexte de parenté, et en réalité pour satisfaire à quelque impérieuse passion ? N'était-il pas dirigé plutôt par une sainte indignation contre les déplorable facilités accordées, en ces temps, au divorce des grands, qui, à propos des liens du sang les plus faibles, invoqués juste à point pour les besoins de leur cause, rompaient sans scrupule les nœuds bien plus sacrés du mariage, et changeaient de femmes avec un sans-gêne presque musulman ? Ce genre de désordre déguisé allait jusque là, que le même Foulques-le-Réchin, mari dépossédé de Bertrade et puni ainsi par où il avait péché, la prenait pour quatrième épouse, la deuxième et la troisième encore existantes !

Si l'évêque de Chartres fut guidé par ce mobile, nous ne saurions le blâmer d'avoir fait passer la conscience du moraliste avant la fidélité du courtisan, et nous ne voyons pas trop d'insolence à laisser tomber du haut d'une vertu

austère, fut-ce sur un trône, de sévères paroles contre les dérèglements. Yves de Chartres serait dans ce cas un *ultramontain* de la belle époque, quand la papauté servait d'égide contre la plupart des abus et des excès des puissants de la terre. Sa prétendue versatilité deviendrait une marque de l'élévation de son esprit, assez fort pour peser à sa balance monarque ou souverain-pontife, et pour se prononcer selon que l'un ou l'autre l'ait emporté dans le plateau de la justice. Il mériterait alors d'être cité, en effet, pour la lumière et l'oracle de l'Eglise de France et même de tout l'Occident, pendant son épiscopat, ainsi que le font ses panégyristes.

Nous n'osons donner cette dernière opinion comme le véritable *criterium* du caractère de saint Yves. Sur l'esquisse impartiale de sa vie que nous allons tracer, le lecteur jugera si l'or de son auréole est de bon ou de mauvais aloi.

Il était fils de Hugues d'Auteuil ou d'Auteuil, et d'Hilemburge, et naquit vers l'an 1040, dans le village de Beauvaisis dont son père portait le nom. Quelques auteurs lui attribuent une origine noble, mais Yves ou Yves témoigne au contraire dans plusieurs de ses lettres qu'il est roturier.

Dès sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua à l'étude des arts libéraux. Il commença son éducation dans son pays, ou à Paris selon certains écrivains; puis, pour perfectionner son instruction religieuse, il entra dans l'abbaye normande du Bec, cette pépinière alors si renommée de grands théologiens, qui possédait pour prieur l'illustre Lanfranc, homme d'Etat aussi habile que savant docteur. Ce fut avant 1062 qu'Yves d'Auteuil devint le disciple du célèbre moine, car, à cette date, Guillaume, duc de Normandie, et plus tard roi d'Angleterre, mit celui-ci à la tête du monastère de Saint-Etienne de Caen qu'il venait de fonder.

Quand l'élève de Lanfranc quitta le Bec, il partagea son temps entre la piété, les lettres et les recherches sur

l'antiquité religieuse. Il devint chanoine de la collégiale de Nesle en Picardie, d'où son mérite le fit tirer pour gouverner la nouvelle maison que Gui, évêque de Beauvais, finissait de bâtir, en 1069, aux portes de sa ville épiscopale, sous l'invocation de Saint-Quentin, martyr. Yves était déjà supérieur de cette communauté avant 1079, d'abord sous le titre de prélat, puis sous celui d'abbé, quoique dans ses *Eptres* il ne se qualifie que de simple prêtre. Il en augmenta les revenus en y agrégeant généreusement quelques domaines de son patrimoine. Dans cette retraite, il composa ses deux *Recueils de canons*. Ces écrits et le soin qu'il avait d'enseigner lui-même lui acquirent dès-lors la réputation de « docteur renommé et des plus renommés de l'Eglise de France (1). »

Yves d'Auteuil était prévôt de Saint-Quentin de Beauvais, lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour remplacer, sur le siège de Chartres, l'évêque Geoffroi, prélat indigne s'il en fut jamais du rang qu'il occupait par les exactions, les débauches et les désordres les plus caractérisés. Deux fois déposé par Grégoire VII pour simonie, cité ensuite à Rome pour ses adultères et ses fornications, il y fut d'abord renvoyé de la plainte; mais appelé de nouveau, le pape le condamna contre la police ecclésiastique et les anciens canons, qui voulaient que le coupable fût jugé par son métropolitain et ses co-suffragants. Lui-même consentit à sa déposition, et remit sa crosse et son anneau pastoral à Urbain II alors souverain-pontife, qui eut dû les renvoyer au roi de France.

Yves, désigné aux Chartrains par le Saint-Père, fut entraîné de force devant Philippe I<sup>er</sup>, car on craignait que son humilité ne le poussât à s'enfuir. Il reçut de la main de

---

(1) *Inter præcipuos Franciæ doctores eruditione literarum tam divinæ quam sæcularium floruit.*

ce prince l'investiture de l'évêché. Il fut ensuite conduit à Richer, archevêque de Sens, son métropolitain, pour être sacré. Mais celui-ci, qui avait entrepris de faire rétablir Geoffroi, son ami, différa si longtemps l'ordination, que le nouveau prélat, après avoir vainement proposé de renoncer à son élection, se vit forcé, pour ainsi dire, d'aller à Rome où le pape le sacra lui-même vers la fin de novembre 1091, selon dom Mabillon, et étant à Alatri. Richer ne manqua pas de s'opposer à l'installation d'Yves en invoquant contre lui sa consécration faite hors du royaume de France, en l'invectivant et en le traitant d'*intrus*. On tint un concile provincial à Etampes où il fut déposé par jugement de l'archevêque de Sens et des évêques de Paris, de Meaux et de Troyes. Il en appela à Urbain II; mais ses ennemis, au lieu de suivre l'appelant, le firent arrêter, et il fut mis en prison.

« Il ne parut pas, ajoute Dreux du Radier, dans ses *Anecdotes des Reines de France*, qu'on eût encore le secours de l'appel comme d'abus ni rien d'équivalent, car sans doute on s'en serait servi pour maintenir la pureté des canons et les libertés de l'Eglise de France. » Il est de fait que cela eût mieux valu, que d'incarcérer un homme dont le grand crime était de n'avoir pu supporter patiemment le mauvais vouloir de son supérieur immédiat, gagné à une cause inique. Quant à la question gallicane, nous trouvons que la pureté de la morale, représentée par l'évêque de Chartres, vaut bien la liberté canonique, défendue par l'ami de l'indigne Geoffroi.

L'intervention directe du pape amena enfin la pacification de ce différend. Yves, rendu à la liberté, fut maintenu dans son siège, et son compétiteur, concentré dans la partie du diocèse de Chartres sous la domination de Robert, duc de Normandie. Le nouvel évêque n'en retint pas moins l'abbaye de Saint-Quentin et ne s'en démit, au bout de

quelque temps, entre les mains de Foulques de Beauvais, qu'après avoir écrit aux chanoines qui la desservaient pour les engager à bien choisir son successeur. Il ne cessa de protéger ce monastère jusqu'à sa mort. Il l'avait gouverné comme abbé pendant quatorze ou quinze ans, y avait ouvert une école justement célèbre dans laquelle il enseignait en personne la théologie, et qui fournit d'excellents évêques à plusieurs églises; il y mit en vigueur un règlement en tout conforme aux anciens canons, ce qui l'a fait regarder comme un des plus illustres instituteurs de l'ordre des Chanoines réguliers.

A peine Yves de Chârtres fut-il installé que commença la partie la plus agitée, mais aussi la plus remarquable de sa carrière.

Bertrade, fille du comte de Montfort, avait épousé, très-jeune, Foulques, comte d'Anjou, surnommé *Réchin* ou *Ré-chigné*. Cette union ne fut point heureuse; l'époux était revêche, avare, fantasque, cruel, adonné au vin et à la débauche; il était vieux, et tellement contrefait que pour cacher seulement ses pieds difformes, on inventa une chaussure spéciale, étrange, à plusieurs pointes; il s'était marié consécutivement à trois femmes en les répudiant l'une après l'autre. Bertrade avait été jetée malgré elle dans la couche de ce hideux vieillard, comme appoint d'une transaction politique et féodale, grâce à laquelle le comte d'Anjou prêta le secours de ses armes au duc de Normandie. Elle était belle, ambitieuse et spirituelle; elle vit à Tours, en 1092, Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, qui prétendait divorcer avec Berthe de Hollande, belle-fille du comte de Flandre, sous couleur de parenté, mais en réalité parce qu'il en était dégoûté. La comtesse d'Anjou résolut de fasciner le roi, fit hardiment les premières avances, et le rendit si éperdument amoureux qu'il l'enleva à Foulques-le-Réchin. En 1093, il fit définitivement casser son mariage,



et Bertrade agit de même pour le sien en usant de raisons pareilles à celles de Philippe. Puis un évêque de Beauvais ou de Senlis, assisté de deux autres prélats, célébra solennellement l'hymen des deux amants.

Yves de Chartres reçut du roi l'invitation de consacrer par sa présence cette union plus qu'illégale; mais ne pouvant « en conscience ni en honneur » lui donner le moindre signe d'approbation, il refusa généreusement de s'y trouver. Il ne s'en tint pas là, il la blâma hautement dans ses lettres à divers évêques, et écrivit à son sujet à Philippe I<sup>er</sup> lui-même, avec une vigueur digne des Pères des premiers siècles chrétiens.

« Si je ne vous obéis pas, lui marquait-il, c'est parce  
 « que ma conscience me dicte que je ne puis le faire sans  
 « m'écarter du serment que je vous ai prêté en qualité  
 « d'évêque. Les lois de l'Eglise et celles du royaume vou-  
 « laient qu'avant toutes choses on assemblât un concile, pour  
 « y statuer sur la légitimité du divorce avec la reine Berthe,  
 « et sur votre mariage avec la comtesse Bertrade. Je n'au-  
 « rais pas manqué de me trouver à cette assemblée avec  
 « les autres évêques, si elle se fut tenue dans un lieu où  
 « j'eusse pu parler en liberté; j'y eusse proposé mon senti-  
 « ment et écouté celui des autres. Mais comme l'ordon-  
 « nance que j'ai reçue porte seulement que je vienne à  
 « Paris trouver le roi et la comtesse Bertrade, que vous  
 « nommez votre femme dans un temps où on ignore encore  
 « si elle peut l'être, ma conscience que je dois conserver  
 « sans tache, et ma réputation dont je ne saurais être trop  
 « jaloux, m'obligent à consentir d'être plutôt jeté dans la  
 « mer, une meule de moulin au cou, que d'autoriser par  
 « ma présence une alliance aussi scandaleuse (1). »

---

(1) *Mulo cum mola asinaria in profundum mergi, quam per me menti-  
 bus infirmorum tanquam caeco offendiculum ponere...* (Ivo, Epit. xv.)

Dreux du Radier, dans les *Années du Règne de France*, avance que le motif d'Yves de Chartres, pour attaquer seul le mariage du roi, « qui avait eu la complaisance de fermer les yeux sur l'irrégularité de son élévation, » pouvait bien être son désir de complaire à la cour de Rome, en s'exposant seul à la haine de son souverain pour soutenir les doctrines des papes. « On l'avait accusé et on n'avait pas eu tort, continue ce gallois, d'avoir donné une atteinte fatale à nos libertés en se faisant sacrer à Rome, à la place d'un évêque déposé par le pape seulement. Le clergé de France contestait sur de solides fondements à la cour de Rome, le pouvoir de déposer seul un évêque et d'en sacrer un autre à sa place. C'était une dérogation formelle aux anciens canons et aux droits de la couronne même, et si Yves, qui donnait aux choses la face qui lui plaisait, avait eu à combattre une telle entreprise, il n'eût manqué ni de bonnes raisons ni d'autorités. En reconnaissance des services qu'il avait reçus du pape, il chercha à l'obliger et y parvint aux dépens de l'Etat et du repos de Philippe et de Bertrude. »

Dreux du Radier aurait dû avouer au moins que le vice de l'évêque de Chartres n'était pas toujours l'ingratitude, s'il se soumit à toutes les tribulations qui l'assaillirent dans cette longue affaire, uniquement pour prouver sa reconnaissance à Urbain II, au détriment de Philippe. Quant au pape, devant le bon sens sinon devant les vieux réglemens du clergé français, il ne manquait pas d'un certain droit à en finir personnellement avec les débordemens de Geoffroi, puisque ceux dont ce prélat dépendait immédiatement n'intervenaient point pour le punir. Enfin, nous ne voyons pas trop ce qu'avait de bien respectable le repos du roi de France et de la comtesse d'Anjou, mariés ensemble après un double divorce qui laissait à chacun d'eux un précédent conjoint et des héritiers vivants. Pour ce qui

est du calme du royaume, l'immixtion spirituelle, dans l'alliance illicite du souverain, ne valait-elle pas encore mieux que l'intervention très-laïque, mais très-brutale, de Fouques-le-Réchin, qui, s'il n'avait pas vu sa cause soutenue par la croix épiscopale, aurait continué à revendiquer sa femme avec ses lances angevines et celles de son beau-père, Robert-le-Frison, ainsi qu'il avait commencé à le faire.

La lettre d'Ives, dont nous avons cité le remarquable fragment, finissait par des conseils à Philippe I<sup>er</sup> et des exemples des malheurs arrivés aux hommes les plus sages en pareille occurrence. Il citait la punition d'Adam, de Samson et de Salomon. Il n'ignorait probablement pas que le divorce du roi et de la reine Berthe était un fait consommé par des délégués du Saint-Siège et des évêques français, mais il prouvait ainsi son blâme pour un pareil acte.

Yves obéit-il au pape Urbain II en s'élevant contre Philippe et Bertrade, ou entraîna-t-il, au contraire, ce pontife, français de nation, à prendre son parti dans le conflit? Cette dernière hypothèse démentirait étrangement son rôle de créature absolument dévouée à la cour de Rome. En somme, il fit révoquer le cardinal Roger, légat pontifical, qui avait accordé son consentement à l'union réprouvée par lui, et obtint que Hugues, archevêque de Lyon, remplirait ce poste. N'est-ce pas une probabilité en faveur de cette opinion, que l'évêque de Chartres montra au Saint-Père, sous son véritable jour, le double adultère assis sur le trône de France, au lieu d'être tout simplement l'instrument désigné pour le frapper?

Quoi qu'il en soit, l'opposition d'Yves lui coûta la liberté. Hugues, seigneur du Puiset et vicomte de Chartres, se saisit de sa personne et l'enferma dans son château pour se mettre dans les bonnes grâces de Philippe I<sup>er</sup>. Le prélat ne s'en montra que plus ferme. Au reste, les consolations ne lui manquèrent pas dans sa prison : Guillaume de Ros,

abbé de Fécamp, le félicitait par lettre de souffrir pour la même cause qu'Élie et saint Jean-Baptiste. Les évêques de Chartres formèrent le dessein de le délivrer à main armée; il les en empêcha par une missive admirable de modération. Hoël, évêque du Mans, vint aussi à son secours; et, avec l'aide d'Urbain II, il agit si efficacement qu'il obtint l'élargissement du détenu.

Rendu à son église, l'évêque de Chartres se trouva dans une détresse extrême, à raison des ravages que les gens du roi avaient accomplis sur les terres épiscopales, et il se vit de nouveau chargé de fausses accusations. Il en écrivit à Philippe pour lui offrir de se justifier soit à la cour même, soit devant un concile. Néanmoins il refusa d'assister à celui de Reims, en 1094, quoi qu'il y fut invité, car il ne devait pas être jugé hors de sa province. Ce principe l'empêcha de se trouver aussi au synode de Troyes, convoqué pour le dimanche après la Toussaint, sans l'autorisation préalable d'Urbain II.

Ce pape, dont la piété et les lumières honoraient la pourpre romaine, et qui tenait l'origine de sa grandeur de Grégoire VII, ancien bénédictin comme lui, confirma bientôt, dans l'assemblée générale des évêques français, tenue à Poitiers, l'excommunication fulminée par son légat Hugues, archevêque de Lyon, contre le roi et la comtesse Bertrade, lors du concile ouvert à Autun, le 16 novembre 1094. « Ce qu'il y a de remarquable, dit un historien, c'est que non seulement un pareil jugement se rendait en France, presque sous les yeux du monarque, mais encore par un pontife qui était venu près de lui chercher un asile contre l'empereur d'Allemagne. »

Philippe, craignant que les anathèmes du Saint-Siège n'excitassent ses sujets à lever l'étendard de la rébellion, envoya au pape des députés qui obtinrent un délai, pendant lequel il lui fut permis d'user de la couronne. Pour

comprendre la valeur de cette permission, il faut se rappeler qu'en ce temps-là les rois paraissaient, aux jours de grandes fêtes, le diadème en tête, et le recevaient de la main d'un évêque; la suppression de ce cérémonial était pour le peuple une marque de déchéance. Yves dut aider à l'obtention de ce répit; son humeur conciliante n'en tira aucun bon résultat, car Philippe I<sup>er</sup> n'était nullement décidé au fond à accepter la nullité de son union.

En 1095, l'évêque de Chartres assista au grand concile de Clermont en Auvergne, présidé par Urbain II en personne. On sait quelles questions capitales furent agitées dans cette célèbre réunion. En matière de sacrement, on y ordonna de communier en recevant séparément le corps et le sang de Jésus-Christ : ce qui prouve que l'usage ordinaire était encore de pratiquer sous les deux espèces. Les *OEuvres* d'Yves établissent la part qu'il prit à cette décision. Mais le fait immense, ce fut la publication de la première croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Les pèlerinages des chrétiens d'Occident au tombeau du Sauveur, et les mauvais traitements qu'ils enduraient de la part des musulmans, devinrent le sujet du magnifique discours prononcé par le pape. Il montra la haine des possesseurs de saint Sépulchre éclatant de mille manières contre les fidèles; ceux-ci accablés de tributs, obligés de se distinguer en portant un vêtement qui passait pour méprisable en Palestine; on leur interdisait de construire de nouvelles églises, enfin on les tenait dans une contrainte accompagnée de violences, qui pouvait être regardée comme une persécution perpétuelle. L'éloquence d'Urbain II eut un plein succès, et termina ce que le zèle de Pierre l'Ermite avait commencé : princes et vassaux prirent la croix avec un enthousiasme indéscribable, aux cris de : *Dieu le veut!* Mais le roi de France, tout à sa Bertrade, se tint en dehors de cet irrésistible élan. Le concile de Clermont confirma l'anathème

des deux excommuniés et la nullité de leurs liens conjugal.

Yves de Chartres, après cette solennelle assemblée, reçut l'honneur d'accompagner le souverain pontife à Tours, où eut lieu un nouveau concile au mois de mars 1096. L'année suivante, il voyageait en Nivernais, on ne connaît pas au juste pourquoi; mais, ce qu'on sait, c'est que dans cette excursion il dédia solennellement l'église du monastère de Saint-Etienne, assisté de Guy, évêque du diocèse, de Gautier, évêque de Chalons-sur-Saône, et d'Humbaud, évêque d'Auxerre.

En 1099, il prit part au concile d'Etampes et à celui de Poitiers, où le roi et la comtesse d'Anjou subirent une nouvelle excommunication, et où les évêques, ses promoteurs, eurent beaucoup à souffrir des mauvais traitements du comte de Poitiers, dévoué aux intérêts du prince. Le légat Richard, évêque d'Albane, convoqua une autre de ces assemblées à Troyes, en 1104. Yves s'excusa d'abord d'y assister et s'y trouva néanmoins. Il s'agissait d'absoudre Philippe, qui, selon son habitude, et comme il l'avait fait jadis à Urbain II, qu'il était venu trouver à Nîmes, avait promis de renoncer à sa chère Bertrade, mais sans pouvoir tenir sa parole; aussi l'absolution fut-elle renvoyée à un autre moment. Le 30 juillet, à Baugency, un synode fut encore tenu sur ce sujet, et le prélat de Chartres, toujours à son poste, rendit compte de son résultat négatif à Pascal II, le nouveau pape. Yves engagea l'héritier de saint Pierre à user d'indulgence envers le souverain, dont la première femme, Berthe de Hollande, était morte en 1093, et à hâter sa rentrée au sein de l'Eglise. Il se justifia ainsi du blâme de ceux qui l'accusaient d'avoir mis le plus d'animosité dans l'excommunication royale, tandis qu'au contraire il avait agi près d'Urbain II pour suspendre l'anathème, jusqu'à ce qu'il eût donné avis au roi de ce qui le menaçait par le premier officier de sa cour.

**Roïn Philippe I<sup>er</sup>** fut publiquement absous à Paris, au commencement de décembre 1103, par l'intermédiaire de Lambert, évêque d'Arras, député du pape, et voulut qu'Yves fut de la cérémonie. Au reste, même avant cette époque, il avait rendu son affection au prélat, comme le prouve un diplôme accordé à sa prière en faveur de l'église de Charitres. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'accomplit pas plus qu'avant sa promesse de cesser de voir la comtesse d'Anjou, condition du pardon pontifical. Le saint-père, apparemment, approuva ensuite leur mariage, car Suger nous apprend que leurs fils furent déclarés capables de succéder à la couronne.

L'héroïne de ces interminables débats méritait-elle tant de bruit? Qu'on en juge par cet extrait: « Bertrade, tour à tour galante et prude, suivant le goût de ses amants, ne fut pas, dit-on, plus fidèle à son second mari qu'au premier. Cependant, pour paraître après sa mort plus chaste qu'elle n'avait été de son vivant, elle se fit enterrer dans le chœur d'un couvent de religieuses qu'elle avait fondé, près de Chartres. » C'était peut-être une manière comme une autre de reconnaître qu'Yves n'avait pas en tout-à-fait tort en la comparant autrefois à Jézabel et à Messaline.

Le 29 juillet 1108, Philippe I<sup>er</sup> mourut à Melun, et l'on conseilla à Louis-le-Gros, son fils, de se faire sacrer sans délai, après les funérailles. Ce conseil venait de l'évêque de Chartres, « prélat si respectable et si rempli de sagesse, » ajoute l'abbé Suger. On manda Daïmbert, archevêque de Sens, qui fit la cérémonie à Orléans, le 2 août suivant, assisté de tous ses suffragants et d'Yves. A peine cet acte était-il consommé, qu'arrivèrent des députés de l'église de Reims, qui prétendaient être la seule ayant droit d'oindre les monarques de France. Ils firent opposition à la validité de l'onction royale; mais l'évêque de Chartres se chargea de leur répondre et de justifier le sacre, ce qu'il accomplit

dans une belle lettre circulaire, adressée à l'église romaine, et prouvant que la prétention de l'archiépiscopat rémois n'était fondée ni sur la raison, ni sur la coutume, ni sur la loi.

Yves ne borna pas là ses bienfaits envers Louis-le-Gros, il l'engagea à se marier pour l'affermissement de la race capétienne et pour la tranquillité de l'Etat; il contribua même à la réalisation de ce mariage. Il avait alors près de soixante-dix ans, et ses services rendus, sa vénérable veillesse, l'autorisaient assez à prendre en face du jeune prince un ton parfois austère, que certains historiens ont qualifié d'insolent. Ainsi, le successeur de Philippe I<sup>er</sup> lui ayant écrit un jour pour *exiger* de lui le présent de quelques pelleteries, ce prélat lui répondit en ces termes : « Il ne sied pas à la majesté royale de demander aux évêques des ornements qui ne servent qu'à la vanité, et il sied encore moins à un évêque de les donner à un roi. Je n'ai pu lire sans rougir la lettre par laquelle vous me demandez quatre peaux d'hermine; j'ai eu peine à croire que vous ayez écrit cette lettre. Cependant je ne laisse pas d'y répondre, afin que vous ne demandiez jamais rien de semblable à un évêque, si vous voulez faire respecter la majesté royale. » C'était rude, mais Louis-le-Gros avait été assez plat.

Et par la même occasion, disons qu'on reproche aussi à Yves de Chartres d'avoir écrit au pape, pendant les démarches du roi Philippe pour obtenir son absolution : « Prenez garde à vous et à nous, et tenez toujours ce prince sous les clefs et dans les chaînes de Saint-Pierre. » La bonne foi de l'amant de Bertrade était-elle donc trop pure pour qu'un tel avis y soit un outrage?

En 1112, l'illustre évêque se trouva encore mêlé à une grave question ecclésiastique. Josceranne, archevêque de Lyon, s'indigna, comme plusieurs autres, du traité conclu



l'année précédente entre Pascal II et Henri V d'Allemagne, pour la concession des investitures, faite à cet empereur par le pape, son prisonnier, contre l'obtention de sa liberté. Il voulut assembler un concile à Anse pour s'opposer à ce don forcé, et il y invita les prélats de la province de Sens qui comprenait le diocèse de Chartres. Yves ne fut pas d'avis qu'ils y assistassent, et ils ne s'y trouvèrent pas en effet. Il craignait probablement de réveiller le feu des discordes religieuses qui se raviva bientôt après. Ne pouvant contribuer autrement à l'éteindre, il écrivit d'une façon très pathétique à Brunon, archevêque de Cologne, dont il connaissait le grand crédit à la cour impériale, afin qu'il s'employât à l'extinction d'un schisme qui, depuis plus de trente ans, divisait le sacerdoce et l'empire.

L'évêque de Chartres sacrifiait, même ses amitiés, au maintien du bon ordre et au respect des réglemens de l'église. Fort lié avec Hugues, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siège, il lui avait prouvé son attachement, quand Urbain II le releva de sa destitution prononcée par le pape Victor III. Néanmoins, Hugues ayant arrêté le sacre de Daïmbert, archevêque de Sens, jusqu'à ce que celui-ci ait reconnu la primatie de Lyon sur sa métropole, Yves adressa au légat des reproches pleins de vigueur. Ce dernier s'en offensa, se plaignit à Pascal II et l'indisposa contre le courageux évêque qui, selon ses errements habituels, redoubla de fermeté, comme il paraît par sa lettre au saint-père où il dit : « Je ne tiens à l'épiscopat que pour « soutenir son honneur et le droit des églises. » Sa disgrâce cessa par l'entremise de Geoffroi, abbé de Vendôme, qui, étant à Rome, le justifia auprès du pontife, et, revenant en France, le réconcilia à Lyon avec l'archevêque Hugues.

Yves mit ensuite tout en œuvre pour empêcher l'élection et le sacre d'Euënné de Garlande, dont il connaissait l'incapacité, et qui prétendait au siège de Beauvais; il y

réussit. Au contraire, il favorisa de tout son pouvoir l'intronisation de Galon, abbé de Saint-Quentin, dont le mérite était indiscutable.

Il défendit aussi bien le temporel que le spirituel de la discipline épiscopale. Philippe I<sup>er</sup> lui ordonna de se trouver, avec les troupes de l'évêché de Chartres, en un endroit où il devait avoir une entrevue avec Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre; mais il ajouta à son ordre des conditions hors d'usage. Yves lui en fit des remontrances aussi fortes que respectueuses. Etienne, comte de Chartres et de Blois, exigea de l'église chartreuse un devoir inusité; il refusa avec énergie de céder à cette exigence.

Sa réputation d'habileté dans toutes les affaires, de sagesse, et de zèle éclairé était immense: Rome le craignait et le respectait à la fois; l'Angleterre révérait sa vertu et avait souvent recours à ses lumières. En bons rapports avec Henri I<sup>er</sup>, la reine Mathilde l'avait aussi en estime tellement singulière, qu'à sa considération elle fit à l'église de Chartres un riche présent en cloches, ce dont il la remercia avec un goût parfait pour le temps.

L'analyse presque entière du recueil de ses *Lettres* prouve que, par ses avis et ses décisions, il fut le conseil des évêques et l'oracle des simples fidèles. Les instructions et les éclaircissements que contient cette correspondance, établissent combien il aimait la pureté de la foi, celle des mœurs, l'observation des bonnes règles, et son travail énorme pour maintenir tout cela. Quelque sévère qu'il fut dans ses principes moraux et disciplinaires, sa conduite allia toujours la sagesse à la modération et à la douceur. Un exemple frappant de cette vérité, c'est qu'après quelques contestations avec Etienne, comte de Chartres, il se rendit ce seigneur si favorable, qu'à la prière du prélat il abolit la barbare coutume établie par ses prédécesseurs de piller, à la mort de l'évêque, la maison épiscopale et tous les do-

aines de sa dépendance. Mais l'esprit de conciliation d'Yves n'alla jamais jusqu'à tolérer le vice ; aussi s'interposa-t-il vaillamment pour faire cesser les rapports scandaleux d'un noble de son diocèse et d'Adélaïde, proche parente d'Adèle, comtesse de Chartres. Ses lumières et sa bonté convertirent l'hérésiarque Roscelin qui, après avoir renoncé à ses erreurs, embrassa la pénitence.

Le pieux Yves se montra aussi très-compatissant pour tous les opprimés, il employait à leur profit son crédit près des grands : saint Godéfrid, évêque d'Amiens, Hubert, évêque de Senlis, et Geoffroi, archevêque de Rouen, en eurent d'heureuses preuves. Il remit le premier dans la faveur de Louis-le-Gros, et les deux derniers dans celle de Pascal II. Quand ce pontife se réfugia en France, chassé de Rome par une révolte, Yves de Chartres, qui avait eu pourtant à s'en plaindre comme on l'a vu plus haut, le reçut dans son évêché, où ce pape célébra les fêtes de Pâques en 1107, et l'y retint le plus qu'il put. Geoffroi, abbé de Vendôme, contraint de fuir son monastère par les vexations de son seigneur, trouva aussi près de lui une retraite gracieuse autant qu'honorable.

D'un autre côté, Yves prenait un soin scrupuleux de l'instruction de son clergé et de son peuple. Il sermonnait souvent lui-même son troupeau, et lui adressait quelquefois des lettres pastorales, dont il reste un beau modèle dans la collection de ses *Eptres*. Au milieu de ses incessantes occupations, de ses hautes missions de politique et de religion, il était aussi pieusement recueilli qu'à Saint-Quentin de Beauvais : il se plaignait au commencement de son épiscopat « d'être obligé de se prêter à des relations tumultueuses qui le privaient de l'anion intime avec Dieu, et « de cette aimable tranquillité que demande la prière. »

Il contribua beaucoup à plusieurs fondations religieuses, et il en créa lui-même. Le monastère de Tiron, bâti par le

bienheureux Bernard, moine de Saint-Cyprien de Poitiers, le considérait comme son deuxième instituteur. Il éleva celui des Hauts-Bruyères, pour des religieuses de l'ordre de Fontevrault, établit un hôpital pour les malades, fut un des bienfaiteurs de l'ordre de Cluny et des abbayes de Marmoutiers, de Bonneval et de Bourgmoyen de Blois; enfin, il embellit sa cathédrale, la fournit de livres et d'ornements, renouvela et augmenta le palais de l'évêché, y joignit une maison de campagne pour les divers usages des évêques; et comme les célèbres écoles de Chartres étaient devenues trop petites, il les rebâtit à neuf.

Ses liaisons affectueuses étaient dignes de lui : il comptait parmi ses amis saint Bernard de Tiron, qu'il bénit épiscopalement, et le bienheureux Robert d'Arbrisselles. Il avait étudié au Bec avec saint Anselme, et il continua leurs relations par écrit, quand celui-ci fut élu abbé, puis évêque de Cantorbéry. Lorsque Anselme passa en France, en 1103, pour aller à Rome, et à son retour de la ville éternelle, il s'arrêta longtemps chez son ancien condisciple. Yves connaissait de même intimement Lambert, évêque d'Arras, qui le remercia dans une épître d'un service signalé, rendu à son église; Geoffroi, abbé de Vendôme, consacré par lui; et Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleuri, l'un des plus savants de son siècle, qui lui dédia, en 1110, sa grande chronique.

L'illustre prélat de Chartres forma aussi des disciples célèbres, entre autres Jean, évêque de Tusculum, saint Jean, évêque de Téroüanne, Guillaume et Galon, évêques de Paris, Walgrin, évêque de Dôle, et Samson de Mauvoisin, archevêque de Rouen.

Il vécut jusqu'à l'entière vieillesse, et trépassa à Chartres, plein de gloire, de mérite, et en odeur de sainteté. Les historiens sont partagés sur la date de sa mort : les uns la mettent en 1114, les autres un an après; plusieurs la fixent

au 1<sup>er</sup> janvier 1116; Robert de Thérigny le renvoie à 1117; Hélianod de Froidefont et Albéric, moine de Troisfontaines, l'indiquent au 23 décembre 1116, et méritent la préférence. On paraît ignorer aussi s'il a jamais été canonisé dans les formes. Le pape Pie VI, par une bulle donnée le 18 décembre 1670, permit simplement aux chanoines réguliers de la congrégation de Latran de célébrer la fête du bienheureux Yves, le 20 mai. Il fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, fondée par lui; mais en 1562, les protestants déterrèrent son corps, qu'ils trouvèrent exempt des vers et de la pourriture, le brûlèrent, et dispersèrent ses cendres. Baillet remarque qu'alors on ne lui rendait de culte que celui d'un service annuel pour le repos de son âme, comme à un fondateur.

Voici l'épithaphe d'Yves de Chartres, telle qu'elle se trouvait dans un manuscrit du président Barnabé Brisson. Elle exprime bien le caractère du grand évêque, qui se rendit aussi recommandable par la sainteté de sa vie que par son vaste savoir :

*Nec minus sanctitate quam scientiâ venerandas  
Mente manu linguâ, doctrinâ, corporis usu,  
Prudens, munificus, affabilis, utilis, insons :  
Firma columna domus Domini, quam jure salubri  
Foris, munivit, instruxit, jugiter anxius  
Consilia, scriptis quo viveret ordine, rebus.  
Cujus opem gratis ager, rem sensit egenus.  
Istius urbis opem memorandus Episcopus Ivo  
Hâc situs expectat adventum judicis urna.*

Saint Yves a composé divers ouvrages, rassemblés en 1647 par les soins de Jean-Baptiste Souchet, chanoine de Chartres, en un in-folio divisé en deux parties. Là ne se trouve pas sa *Pannormie* ou collection de canons, « faite « pour que ceux qui n'ont pas ces écrits en main puissent « prendre dans ce recueil ce qui leur conviendrait. » Il y traite d'abord de la foi, « fondement de la religion chré-

tienne, » puis des sacrements, de la conduite des mœurs et des affaires dont il appartient à l'église de connaître. Dans sa préface, il explique les prétendues contradictions en matière de discipline que le gallicanisme quand même lui a attribuées : « Considérez avant de blâmer ce qui est dit « suivant la rigueur du droit ou suivant l'indulgence, par « la raison que tout le gouvernement ecclésiastique se « fonde sur la charité : le droit divin est immuable, la dis- « cipline souffre la modération. » Là se trouvent en revanche son *Décret* en dix-sept parties, amplification de sa *Pannormie* en huit livres, et son œuvre la plus considérable et la plus estimée, ses *Lettres*, au nombre de deux cent quatre-vingt-neuf, toutes, sauf une, dictées pendant ses vingt-cinq années d'épiscopat. Yves déclare que ses *Décrets* sont les extraits des règlements ecclésiastiques : *Exceptiones ecclesiasticarum regularum*, et qu'ils sont tirés des conciles, des épîtres des pontifes romains, des évêques catholiques, des pères orthodoxes, et des constitutions des rois chrétiens. Quant à ses *Lettres*, elles représentent un des plus précieux monuments historiques et cléricaux de la fin du onzième au commencement du douzième siècle, et respirent partout, selon Albérie de Troisfontaines, « l'amour « du bien et de la justice, la haine du mauvais et de l'in- « juste. » Elles expliquent les principales circonstances, les suites fatales du mariage de Philippe I<sup>er</sup> avec Bertrade de Montfort; elles apprennent les raisons d'Etat qui portèrent Louis VI à se faire sacrer à Orléans, et non à Reims. La deux cent quatre-vingt-septième épître, adressée à Haimeri, abbé d'Anchin, qui décide que les apôtres reçurent, dans la dernière cène, le corps du Christ passible, tel qu'il l'était alors, et non impassible, tel qu'il est depuis sa résurrection, a semblé si importante en matière de dogme, qu'on l'a jointe aux traités sur l'Eucharistie de Lanfranc, de Pierre le Vénéral, etc.

Le recueil des Sermons, au nombre de vingt-quatre, se trouve aussi dans les ouvrages d'Yves de Chartres réunis par le chanoine Souchet; le cinquième est un véritable traité, pour prouver que le sacerdoce de l'ancienne loi n'a eu d'autres fins que figurer et représenter celui de la nouvelle, et que le culte grossier de la Synagogue n'était qu'un tableau du culte vraiment religieux que le christianisme rend à Dieu. L'érudit prélat n'aurait-il composé que ce discours, qu'il se montrerait un des savañts les plus profonds de son époque pour l'interprétation des grands mystères contenus dans les Écritures. Un autre de ses sermons sur un martyr, a eu longtemps l'honneur d'être attribué à saint Augustin.

La courte chronique des rois de France, de Pharamond à Philippe I<sup>er</sup>, classée aussi dans ses œuvres, lui est faussement attribuée, car elle cite la trentième année du règne de Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, soit l'an 1130, et saint Yves mourut en 1116.

On donne encore comme étant de cet évêque de Chartres :

Une *Histoire abrégée des gestes de quelques rois assyriens, des gestes de tous les empereurs romains, et enfin des gestes de Charlemagne et de tous ses successeurs, composée par le vénérable Yves* ;

Une *Vie de saint Augustin*, qui est bien véritablement de lui ;

Un *Martyrologe des saints*, production chimérique ;

Un *Micrologue sur les rites ecclésiastiques*, en soixante-onze chapitres ;

Un *Commentaire sur les Psaumes* ;

Enfin, un *Traité de la matière, de l'ordre et de la vérité des Sacraments de Jésus-Christ et de l'Eglise*.

On a pu juger l'existence si pleine d'Yves de Chartres par l'histoire que nous en avons tracée ; par la précédente

nomenclature, on peut juger si quelque érudit du onzième ou du douzième siècle a plus écrit que lui, sur un plus grand nombre de matières concernant la science ecclésiastique (1).

---

### SANGUIN (Nicolas),

Evêque de Senlis de 1623 à 1653.

A peine installé sur son siège, il eut à donner des soins et des secours aux malheureuses victimes de l'épidémie qui sévissait alors à Senlis et dans les communes environnantes. Il paraît qu'il déploya beaucoup de zèle à provoquer l'emploi de toutes les mesures qui pouvaient arrêter les ravages de la contagion, tâche bien digne d'un évêque et dans laquelle il fut parfaitement secondé par les médecins et les autorités de la ville.

Non content d'apporter aux malades les consolations de la charité et de la religion pour les aider à soutenir leurs rudes épreuves, il fit construire à ses frais, dans un grand jardin du faubourg Saint-Martin, un certain nombre de loges ou cabines en bois, destinées à recevoir ceux qui étaient affectés du fléau. Une autre construction avait été érigée pour servir d'asile aux convalescents.

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur. — *Vie des Saints*, par Baillet. — *Esprit d'Yves de Chartres dans la conduite de son diocèse et dans les cours de France et de Rome*, attribué à Varrillas. — *Ancedotes des Reines de France*, par Dreux du Radier. — *Grand dictionnaire historique*, de Moreri. — *Dictionnaire universel, historique et critique*, de Chaudon et Delandine. — Ivo, *Epist.* — Suger : *Vie de Louis-le-Gros*. — *Histoire de France*, par Henri Martin.



En juin 1626, il reçut dans son palais et hébergea splendidement le roi de France, la reine, la reine-mère, Monsieur, frère du roi, et la dame Henriette, sœur du roi, qui se rendait en Angleterre pour épouser Charles I<sup>er</sup>.

Le lendemain de cette visite princière, un *Te Deum* solennel fut chanté par le prélat dans l'église cathédrale, où se trouvaient toute la cour, les officiers de la garde bourgeoise, le corps présidial, les magistrats et tout le clergé. A la suite de la cérémonie, princes et princesses furent pompeusement reconduits au palais épiscopal où il y eut grande réception. Senlis, pendant quelques jours, devint un lieu de fêtes et de réjouissances. L'évêque, dont les revenus étaient considérables, n'épargna rien pour faire à ses hôtes un accueil qui put rester dans leur souvenir. On admira surtout un tableau suspendu à la principale porte de la ville et représentant la reine voguant sur la mer, dans un char traîné par des dauphins et portant cette inscription, attribuée au bon évêque :

Que les feux du Septentrion  
Ne luisent plus sur Albion !  
Une princesse de la France,  
Fille, sœur et femme de rois,  
Epanchera sur les Anglois  
Une plus heureuse influence.

En 1630, il acheta de ses deniers un immense terrain, situé rue de Meaux, et y fonda une communauté sous l'invocation de la Présentation de Notre-Dame. Après deux siècles de durée, les bâtiments de ce monastère sont encore debout, mais ils ont reçu une plus utile destination.

L'établissement de ce couvent où se trouvèrent bientôt cinquante jeunes personnes de familles distinguées, fut suivi d'une précieuse fondation, toujours aux frais de l'évêque : la maison des Dames de la Charité, chargée du soin de visiter les indigents et d'instruire les jeunes filles

de la classe pauvre. Cette maison, qui n'a pas cessé de prospérer, grâce au dévouement de la piété, se dirige encore aujourd'hui d'après les réglemens de son fondateur.

Le zèle de l'évêque Seguin était d'ailleurs un zèle éclairé, vraiment chrétien, incapable de s'associer jamais à l'ignorance et à la superstition. Malheureusement, il fut impuissant à faire disparaître quelques usages absurdes ou licencieux, exportés des siècles de barbarie. Ainsi, par exemple, toutes ses homélies ne purent dissuader un certain nombre d'hommes et de femmes du peuple d'aller, pendant l'octave de la Saint-Jean, se baigner pêle-mêle et au grand scandale du public dans la fontaine du village de Saintines, voisin de Senlis. De nos jours la simple intervention d'un sergent de police suffirait pour empêcher un tel abus; mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, les autorités hésitaient encore à se déclarer contre des actes licencieux que le temps avait consacrés.

La fin de cet homme de bien eut quelque chose de tragique et qui émut vivement toute la capitale : Un jour (c'était le 15 juillet 1653), il se promenait dans la galerie du Louvre, en compagnie de plusieurs autres évêques, lorsqu'il succomba instantanément à une attaque d'apoplexie. Son corps fut apporté à Senlis et déposé dans le caveau qu'il s'était fait préparer au couvent de la Présentation. Par une clause de son testament, il avait légué à ce couvent une somme de 9,000 livres pour la fondation d'un externat réservé aux enfants pauvres de la ville de Senlis.

On aime à voir les pensées de ce digne évêque se préoccuper constamment de l'amélioration intellectuelle et matérielle des classes souffrantes ou peu fortunées. C'est là le vrai christianisme (1).

---

(1) *Manuscrits* de Victor Tremblay.

**SARAZIN (Jacques)**, Sculpteur et Peintre,

né à Noyon.

1590—1660.

L'homme illustre dont nous allons esquisser la vie, si remplie pour l'art, mérite certainement une première place entre les célébrités du département de l'Oise, et peut-être a-t-il droit d'occuper une position non moins élevée parmi les grands artistes français, car son influence a contribué beaucoup au mouvement qui mit la statuaire à la hauteur des autres splendeurs du siècle de Louis XIV.

Jacques Sarazin est né à Noyon en 1590, d'une famille aussi honorable qu'honorée. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua avec ardeur au dessin et au modelage. Sa passion pour la sculpture le poussa bientôt à Paris, où il entra dans l'atelier du père *Cambray*, surnom donné, du lieu de sa naissance, au sculpteur qui eut pour fils Simon Guillaïn, un rival de gloire du statuaire beauvaisin.

Celui-ci fut employé au crucifix et à deux figures d'Annonciation, que son maître exécutait alors pour l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré. Mais Rome l'attirait, il sentait que là était l'enseignement de la perfection; aussi, après quelques nouveaux travaux heureusement terminés à Paris, il s'achemina vers la ville éternelle, où il ne passa pas moins de dix-huit années.

Ce fut pendant ce long séjour qu'il se lia intimement avec le Dominiquin, et qu'il prit sans doute de cet admirable coloriste l'idée d'adjoindre la palette à son ciseau. Le cardinal Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII, faisait décorer magnifiquement sa maison de Frascati; il y

appela Jacques Sarazin qui l'orna de deux œuvres aussi belles qu'étranges : un Atlas jetant des eaux abondantes sous forme de girandoles, et un Polyphème servant pareillement à des jeux hydrauliques qui produisaient un bruit extraordinaire. De son côté, Domenico Zampieri illustrait le même palais de ses peintures. De cette rencontre, il advint que le sculpteur se mit sous la conduite du peintre, qui avait de son côté un grand penchant pour le statuaire, et il accomplit plusieurs ouvrages sur ses modèles. Ils travaillèrent ensemble, chacun dans leur partie, au maître-autel de *San Andrea della Valle*. Deux Termes en stuc, de Sarazin, accompagnèrent aussi un tableau du Dominiquin à *San Lorenzo in Miranda*.

Le maître français, tant qu'il resta à Rome, consacra de longs intervalles à ses études ; il s'attachait surtout à imiter Michel-Ange, dont toute sa vie il se glorifia de s'appeler le disciple. En revenant en France, il s'arrêta quelque temps à Florence, où l'Académie de peinture et de sculpture, sur le bruit de son mérite, l'admit à plusieurs de ses séances, et lui décerna une chaîne d'or, jointe à une médaille du duc de Toscane. Lyon fournit une nouvelle station au voyageur ; il dota des figures de saint Jean-Baptiste et de saint Bruno la Chartreuse de cette ville. Enfin il rentra à Paris vers 1628. Son premier ouvrage fut pour le grand autel de Saint-Nicolas-des-Champs et se composa de quatre anges en stuc.

La réputation de Jacques Sarazin le désigna bientôt à la piété de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, pour sculpter leurs saints patrons, destinés à Notre-Dame de Paris. Puis le cardinal de Richelieu l'appela à Rueil, où il mit au portail de l'église paroissiale un saint Pierre et un saint Paul, en pierre de Saint-Leu. Mais son morceau capital comme beauté, à cette époque, ce fut un groupe de deux enfants et une chèvre que, plus tard, Louis XIV fit placer dans les

jardins de Marly, sur un socle de marbre dû à Théodon.

De 1630 à 1631, le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, employa Sarazin dans son château de Chilly, pour en décorer la chapelle et orner la principale galerie. Il s'y rencontra avec Vouet, premier peintre de Louis XIII, dont il épousa l'une des nièces. Sa renommée arrivait à son apogée; elle lui valut, autant que son caractère, l'estime de François Sublet des Noyers, secrétaire d'Etat. Les modèles et les cariatides du grand dôme du Louvre, du côté de la cour, furent confiés à son talent par ce ministre; les sculpteurs émérites Guérin et Buyster travaillèrent sous lui; Van Obstal, non moins connu, exécuta sur ses dessins le bas-relief de l'enceinte intérieure, représentant la Richesse de la terre et celle de la mer, sous l'aspect de deux femmes magnifiques. Pour le récompenser de ses soins continuels d'inspection et de sa vaste besogne d'artiste, des Noyers, derrière lequel était Richelieu, obtint du roi une pension pour Sarazin, et son logement dans les galeries du monument illustré de ses œuvres.

En 1639, la reine Anne d'Autriche ayant fait vœu à Notre-Dame de Lorette, pour l'heureuse naissance de celui qui fut Louis XIV, elle acquitta sa pieuse dette en ordonnant à l'habile maître de lui fondre un ange d'argent de trois pieds et demi, et un enfant en or représentant le Dauphin; ce royal *ex-voto* fut envoyé à Lorette. Sur les mêmes ordres, il fit le buste en bronze du jeune successeur de Louis XIII, pour le Palais-Royal où logeait sa mère. Comme couronnement de ses travaux, dans ce genre nouveau pour lui, Jacques Sarazin exécuta deux anges d'argent soutenant chacun d'une main un cœur de même métal, et que contenait celui de Louis XIII, donné aux Jésuites de la rue Saint-Antoine. Cet ouvrage était des plus beaux, suivant Caylus; les barres de fer qui maintenaient les célestes personnages se trouvant ingénieusement cachées, ils

semblaient voler en réalité ; les modèles, qui perdent ordinairement leur finesse par la fonte, avaient conservé toute leur pureté.

Peu de temps après, le vaillant sculpteur, non content d'avoir asservi le marbre et la pierre, l'or et l'argent, éleva le bois à l'honneur de lui fournir sa matière, et cela en faveur de des Noyers, son protecteur. Le grand crucifix qu'il lui tailla, fit rechercher de toutes les églises parisiennes ses productions de cette sorte : saint Gervais, saint Jacques-la-Boucherie eurent des christs de lui en bois de tillot.

Sarazin, poussé d'une noble ardeur, d'un désir puissant de contribuer aux progrès des arts plastiques, se joignit vers ce temps au peintre du roi, Le Brun, et à d'autres notabilités, pour jeter les fondements de l'Académie de peinture et de sculpture, dont la première assemblée eut lieu le 1<sup>er</sup> février 1648. Elle se composa d'abord de douze anciens ou professeurs et de dix académiciens : il prit place parmi les anciens. En 1654, elle érigea quatre charges de recteurs servant par quartiers et élus par le sort : un des premiers, il remplit ces hautes fonctions.

C'est en 1651 qu'il composa, pour le tombeau de l'abbé Bernay, placé dans le chœur de Sainte-Croix de la Bretonnerie, son remarquable bas-relief de la Douleur accompagnée du Génie de la Tristesse. Le président Maisons lui commanda aussi, pour son château, les modèles des quatre Éléments. Mais son œuvre extraordinaire par ses proportions, datant de cette période, ce fut le buste ou portrait de Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV, pour le château de Blois : il avait seize pieds de hauteur. Comme pour prouver que rien n'était au-dessus ni au-dessous de son génie, Sarazin s'occupa en même temps de plusieurs figurines, rendues avec un soin extrême : on conserva longtemps, au cabinet du roi, treize statuettes de terre cuite, ayant chacune quatorze pouces de grandeur, et représentant le Christ

avec ses douze apôtres, sorties de sa main. Au même endroit étaient aussi un crucifix grand comme nature, et un bas-relief en marbre de forme ovale, la Vierge tenant l'enfant Jésus, dont on tira une infinité de copies. Il avait déjà, pour la chapelle du roi, à Saint-Germain-en-Laye, fondu deux images du Sauveur agonisant et du Christ mort, l'une en or, l'autre en argent.

L'activité de Jacques Sarazin ne connaissait pas de bornes : le souvenir du Dominiquin ne l'avait pas quitté ; aussi s'appliquait-il à la peinture pour se reposer de la sculpture. Les Minimes de la Place-Royale recevaient son tableau de la sainte Famille, avec saint François de Paule à genoux sur le devant ; la troisième chambre des enquêtes, au Palais de Justice, s'ornait de son Christ sur la croix ; il peignait en outre, pour la maréchale d'Effiat et plusieurs autres dames de distinction, diverses Vierges, toutes variées de type et d'attitude, dont quelques-unes ont été gravées par Duret.

Ainsi, le maître moyonnais a eu cela de commun avec Michel-Ange, Puget et le Bernin, qu'il réunissait dans un glorieux cumul le ciseau et le pinceau.

Il revint à sa véritable spécialité en 1656 et 1657, pour élever en marbre blanc un monument à la mémoire du cardinal de Bérulle, instituteur des Oratoriens : il représenta le prélat à genoux à l'opposite du tableau de l'autel, une Madeleine peinte par Le Brun. Une particularité à signaler, c'est que cet ouvrage fut commandé par messire Le Camus, qui s'était retiré du monde, converti par le saint prélat.

Nous voici arrivés au chef-d'œuvre, mais aussi à l'œuvre dernière de Sarazin, au tombeau recelant le cœur du prince de Condé, mort en 1646, et dont la dépense fut faite par Perrault, président à la Chambre des Comptes, ex-intendant du défunt, et modèle d'une reconnaissance assez rare

en tout temps. L'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine reçut le mausolée, dont les dessins, empruntés aux idées poétiques de Pétrarque, prouvaient que leur auteur aimait la littérature et en profitait. Quatre figures de bronze montraient la Religion, la Justice, la Piété et la Force avec leurs attributs particuliers; et la balustrade du cénotaphe, qui portait deux petits Génies de la Douleur, déroulait sur son pied une suite de bas-reliefs toujours inspirés par le chantre de Vaucluse : les Triomphes de la Mort, de la Renommée, du Temps et de l'Eternité. Dans celui de la Renommée, où le sculpteur affecta de représenter Michel-Ange, Raphaël et Titien, il laissa son portrait au naturel, confondu parmi une foule d'illustrations des sciences et des arts. Ayant au cou sa chaîne et sa médaille de Florence, il se cache à côté du sublime Buonarotti, qui porte une main sur son bras, comme pour lui donner du courage et le conduire avec lui à la postérité.

C'est en sculptant le triomphe de la Mort que Sarazin tomba malade. Pendant les langueurs de cette dernière maladie, sans présage superstitieux, sans indigne terreur, il songea si utilement au caractère affreux de son sujet, il s'en fit une application si chrétienne que, suivant Guillet de Saint-Georges, il triompha lui-même des horreurs du trépas en traitant sa glorification, et qu'à mesure qu'il la finissait, il se préparait à finir sa vie.

Ce fut le 3 décembre 1660, à l'âge de soixante-dix ans, que s'éteignit ce flambeau de l'art français. Le portrait de Jacques Sarazin, peint par Lemaire en 1655, fut placé dans une des salles de l'Académie de peinture et de sculpture. A l'inventaire qui suivit sa mort, Louis XIV acheta plusieurs bustes, et Le Brun un *Enfant de marbre assis sur un dauphin*, dus à son inspiration infatigable.

Il avait été aussi digne homme que grand artiste. Son obligeance pour ses confrères était sans bornes et croissait



avec leur mérite, car jamais l'envie ne le troubla de ses suggestions. Il usa de son crédit près des ministres pour tirer plus d'un sculpteur d'un mauvais pas. Le bruxellois Buyster entre autres, qui avait tué un homme dans une rencontre au Cours-la-Reine, fut recommandé si chaleureusement par lui à des Noyers, que celui-ci, à force de vanter les talents du coupable au cardinal-duc, en obtint d'accommoder l'affaire. Il contribuait aussi puissamment à faire largement rémunérer ses confrères et coopérateurs. . .

« De sorte, ajoute un annotateur anonyme dans un langage encore naïf, qu'on peut dire qu'il faisait du bien à tout le monde et surtout aux gens capables, et par conséquent on peut croire qu'il aimait ceux qui avaient de la vertu, et on peut dire de lui selon l'usage : Qui fera bien trouvera bien ; attendu que Sarazin est mort comme un saint homme, en remarquant qu'il fit écrire en grosse lettre un verset de David qui est dans le *Miserere* : *Car mundum creu in me Deus*, attaché au pied de son lit, qu'incessamment il lisait tout haut jusqu'aux derniers soupirs. »

Telle est l'histoire du grand sculpteur et de l'habile peintre noyonnais, que la postérité souvent ingrate semble déjà envelopper d'un injuste oubli (1).

---

(1) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de Peinture*, publiés en 1854, Paris. — *Cahiers manuscrits de Guillet de Saint-George*. — *Mémoires de Caylus*, dossier Sarazin. — *Dictionnaire universel* publié par MM. Chaudon et Belandine. — *Dictionnaire historique* de Bouillet.

**SÉGUIER (Nicolas-Maximilien-Sidouinc),****Marquis de Saint-Brisson,***né à Beauvais.*

1773 — 1854.

Cet homme remarquable, de la famille du célèbre chancelier Séguier, et cousin du pair de France, premier président de la cour royale de Paris, sut concilier avec sa carrière d'administrateur les travaux de l'érudition. Il était le fils posthume de Charles Séguier, capitaine au régiment de Limousin. Né en 1773, à Beauvais, il vécut pour ainsi dire dans le giron maternel, et y reçut tous les bienfaits d'une éducation d'élite, jusqu'au moment où la tourmente révolutionnaire le força d'émigrer. Il entra alors, malgré son jeune âge, dans l'armée de Condé, et y resta jusqu'à son licenciement.

Le désir de compléter son instruction interrompue le conduisit ensuite à Leyde, où les leçons des savants professeurs de l'Université déterminèrent sa vocation pour les langues anciennes et pour le grec particulièrement. Aussi, de retour en France, sous le Directoire, il entra dans l'arme du génie, bien plus afin d'échapper aux proscriptions encore menaçantes à cette époque, que par penchant guerrier. Dès qu'il le put, il entreprit un voyage scientifique en Allemagne, en Pologne et en Russie. Arrivé à Saint-Petersbourg, en 1801, l'empereur Alexandre l'accueillit d'une façon digne de son haut mérite.

M. de Séguier rentra en France vers 1802, se maria et se livra, au sein de la vie privée, à ses études favorites,

jusqu'en 1814 où la Restauration amena le triomphe de ses convictions politiques. Pour le récompenser de son opposition latente au gouvernement impérial, l'abbé de Montesquiou l'appela à la préfecture du Calvados. Au retour de l'île d'Elbe, il s'épuisa en vains efforts pour maintenir ce département dans l'obéissance aux Bourbons.

Nommé préfet de la Somme, après Waterloo, il perdit cette place au commencement de 1816 par ordonnance rendue publique, pour avoir toléré et surveillé avec trop d'indulgence ou d'insouciance une société secrète, aux principes diamétralement opposés à l'*ultracisme* du moment. Il rentra en grâce quelques mois après, et passa successivement aux préfectures de la Meurthe (1816), de la Côte-d'Or (1821), de l'Orne (1823), et de la Nièvre (1830). Son sincère dévouement à Louis XVIII et à Charles X, son vernis religieux surtout, lui valurent à tort la réputation de professer des opinions contraires à la Charte. Éloigné de tout obscurantisme, avant les ordonnances de 1828 contre les petits-séminaires, il rappela son fils, placé à peu près à son insu chez les jésuites de Brie-en-Valois, et l'envoya au collège d'Alençon. Pourtant, l'énergie royaliste qu'il déploya à Nancy, pendant l'année désastreuse de 1817, lui avait mérité la croix de la Légion-d'Honneur en 1818. Il venait d'obtenir celle d'officier lorsque la révolution de 1830 le renvoya dans ses foyers domestiques.

Retiré à la campagne, il ne s'occupa plus alors que de ses travaux linguistiques, qui lui valurent d'être appelé, en 1832, à remplacer l'illustre Cuvier, comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France. Il appartenait en outre à l'Académie des Sciences et Arts de Dijon, et à la société des Antiquaires de Normandie.

Son érudition profonde autant que variée ne se bornait pas à la connaissance complète des langues mortes, la plupart des langues vivantes de l'Europe lui devinrent fami-

lières; il composa ou traduisit un grand nombre d'ouvrages de sciences, en idiomes étrangers, depuis 1814 jusqu'en 1841, année où l'altération très-grave de sa santé le contraignit à s'arrêter dans ses laborieuses veilles. Citons son in-8° publié, en 1814, à Paris : *De l'emploi des conjonctions, suivi des modes des conjonctifs dans la langue grecque*, et ses articles philologiques sur les textes de Sophocle, dans le *Journal des Savants*.

A quatre-vingt-un ans, M. Nicolas-Maximilien Séguier vit approcher sa fin avec la calme résignation d'un philosophe chrétien, à la fois pieux et tolérant. Il fut enlevé à sa famille le 22 mai 1854, laissant après lui la réputation d'un homme de mérite supérieur, d'un caractère aussi élevé que ses mœurs étaient pures (1).

---

## SEILLIÈRE (le baron F.-A.),

Banquier.

1788 — 1856.

Chef d'une maison de banque connue à Paris et à Beauvais par ses relations avec celle de M. Gibert, son beau-frère, il était doué d'une rare capacité pour les affaires, et devait à de loyales opérations financières la brillante fortune qu'il a laissée.

Ses qualités généreuses lui avaient attiré la juste considération de ses compatriotes, et de tous ceux qui avaient

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie inédite des hommes recommandables de l'Oise*. — *Dictionnaires des contemporains*.

eu l'occasion de le connaître de près. Un grand nombre de jeunes gens du Beauvaisis lui ont été redevables de la position qu'ils ont plus tard occupée dans le monde. La commune de Mello, où il possédait un château, a été surtout l'objet spécial de ses munificences.

M. le baron Seillière est mort à Mello le 26 juillet 1856. à l'âge de 68 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Paris, au Père-Lachaise; mais presque tous les habitants de sa commune voulurent accompagner ses restes mortels jusqu'aux limites de leur territoire.

---

### SENICOURT (François de),

Chevalier et Seigneur de Saisseval.

15.. — 1598.

A une époque aussi agitée que celle de la Ligue, se montrer aussi modéré que consciencieux, aussi brave qu'honorable, en appartenant au parti fanatique par excellence, c'est mériter de vivre dans la mémoire de la postérité froidement équitable. A ce titre, l'homme dont le nom est en tête de cette notice doit avoir sa place d'élite, parmi les personnages célèbres du pays auquel il consacra le meilleur de sa vie.

François de Senicourt, chevalier et seigneur de Saisseval, près de Picquigny, était, selon La Morlière, d'une ancienne et noble famille, de tout temps révérée dans le Beauvaisis. Dès le commencement des troubles provoqués par l'ambition des Guise, les intrigues de l'Espagne, et l'intolérance du catholicisme dominant, il se dévoua à la défense de Beauvais, qui, en sa qualité de

ville orthodoxe presque d'origine, s'était malheureusement jetée dans la faction ennemie du calviniste Henri de Navarre, et, sans trop le savoir, de la nationalité française. Quand le maire Godin représentait le terrorisme religieux dans la cité beauvaisine, M. de Saisseval y tint à peu près le rôle de ces généraux qui, en 1793, combattaient pour un gouvernement dont ils détestaient néanmoins les sanglants ressorts, — avec la différence pourtant du patriotisme de clocher au véritable et grand patriotisme. Ainsi, lorsque les ligueurs de Beauvais et les royalistes du dehors en vinrent aux hostilités ouvertes, le commandant de Senicourt s'enferma bravement dans la ville parfois assiégée, souvent harcelée, toujours inquiétée, et n'en sortit que pour des expéditions de vrai guerrier, jamais pour celles de pillard. Tandis que, grâce à la connivence du maire ou plutôt du dictateur, le capitaine Bronilly saccageait et dévalisait le château de Bresles, appartenant à l'évêque Fumée, trop tolérant pour son furieux troupeau, François de Saisseval s'emparait militairement, le jeudi 29 novembre 1590, du château de La Neuville-en-Hez, et en ramenait plusieurs prisonniers de marque.

Mais c'est à partir du 24 octobre 1591 que l'importance de ce loyal, vaillant et intelligent soldat devient de premier ordre à Beauvais. Godin résolut ce jour-là de frapper un coup décisif contre l'ennemi le plus acharné de la ville, le seigneur de Mouy, officier renommé d'Henri IV, qui avait repris Bresles. Il lança, sous les ordres de François de Senicourt, une troupe nombreuse pour attaquer cette résidence devenue une forteresse. De grosses pièces de canon accompagnèrent la colonne des ligueurs, mais elles ne purent servir avec avantage par suite de l'inexpérience d'artilleurs improvisés. Toutefois la garnison royaliste fut obligée de capituler, et le chevalier de Saisseval s'empressa de la laisser partir avec les honneurs de la guerre.

Il avait d'autant plus raison d'agir ainsi, qu'il savait le sire de Mouy sorti afin de rassembler des forces dans les places voisines et amies, pour porter secours au château assiégé. En effet, quatre jours après, cette position était reprise par le royaliste Beauvoir, à la tête de régiments venus de Clermont.

Le 14 janvier 1592, de Mouy, redevenu gouverneur de Bresles, fut averti qu'à l'instigation du chanoine Luquin, l'âme damnée de la Ligue à Beauvais, le maire parlait de massacrer les prisonniers fidèles à Henri IV, et probablement aussi les tièdes, suspects ou *politiques*. Il écrivit aussitôt au conseil de ville que si Nicolas Godin mettait à exécution ce sanguinaire projet, il userait de terribles représailles sur les chefs ligueurs tombés en sa puissance. Cette menace d'un homme aussi déterminé donna à réfléchir aux deux fanatiques, et leur épargna probablement un effroyable crime. Après être entré en pourparlers avec le seigneur de Mouy, le conseil de Beauvais obtint, à cette occasion, que le château de Bresles serait évacué et remis à la garde d'un nouveau capitaine, qui s'engagerait à ne commettre aucune hostilité contre la ville. Le noble et loyal Senicourt de Saisseval fut chargé de recevoir cette solennelle promesse, mise en pratique par une ordonnance du duc de Mayenne, du 25 janvier 1592, confirmée par Henri IV.

Cette convention tranquillisa les habitants de Beauvais. D'ailleurs, la sûreté de leur cité allait être plus assurée que jamais. Le commandement supérieur de la milice fut confié à l'homme dont le beau caractère avait traversé toutes les factions, sans y contracter de souillures. Sous ce nouveau chef, les troupes beauvaisines, soumises à une ferme discipline, et guidées avec une intelligente intrépidité, pouvaient désormais tenir en respect leurs nombreux ennemis du voisinage.

Le commandant de Senicourt ayant d'abord reconnu que la neutralité de Bresles, stipulée depuis quelques mois, n'était pas observée, partit avec le capitaine Rambures, dans la nuit du 20 mars, pour tenter une escarmouche sur la route de Clermont. Ils rencontrèrent cinquante hommes de la garnison réfractaire, qui se rendaient au fort de Maulers, et les attaquèrent à l'improviste : quinze furent tués et vingt-cinq pris.

Le 21 mai, passèrent à Beauvais trois cents chevaux et piétons appartenant au parti de la Ligue, commandés par les sieurs Grébauval, Montcavrel et Rambures. Comme la ville craignait toujours d'être assiégée, le maire Godin, qui désirait un renfort, demanda au duc d'Aumale, dont dépendait le détachement, de donner des ordres pour qu'on le laissât à sa disposition, ce qui lui fut accordé. Mais les capitaines de la troupe de passage, qui n'avaient aucune confiance aux promesses du prince lorrain, et qui savaient la cité beauvaisine sans argent, ne tinrent nul compte de l'injonction de séjour. Ils faisaient déjà leurs préparatifs de départ, lorsque M. de Saisseval leur engagea sa parole de payer les soldats de ses deniers, si Beauvais se trouvait dans l'impossibilité de les solder. Ils restèrent donc, et l'acte généreux du commandant des milices devint un véritable bienfait pour la place, quand, au mois de juin, Henri IV tenta sur elle une attaque dont le nombre et la vigilance de ses défenseurs causa l'insuccès. De Senicourt était absent alors; il escortait, avec une partie de sa cavalerie, un convoi considérable de marchandises dirigé sur Amiens.

Mais, le 28 juin, eut lieu son coup de main le plus remarquable. Le matin, deux habitants de Savignies, village pris dix jours avant par le seigneur de Mouy, avertirent en toute hâte Nicolas Godin que ce fléau de Beauvais était passé, il y avait à peine une heure, dans leur bourgade, revenant de conduire à Dieppe les Anglais auxiliaires de



Henri IV, et qu'il avait avec lui trente cavaliers escortant un convoi de marchandises à la destination de Senlis.

Le maire s'empressa de prévenir du fait le chevalier de Saisseval. En un instant celui-ci est à cheval, il part avec tous ses cavaliers et quelques volontaires, il les disperse habilement en embuscades sur les chemins où peut passer le redoutable royaliste. Presque aussitôt, ses éclaireurs lui apprennent que de Mouy et sa troupe se rafraîchissent à Tillard, près de Noailles. François de Senicourt cache les siens en conséquence dans le bois voisin. Quelques instants après se montre la tête du convoi ; on la laisse paisiblement passer. Puis le chef ennemi s'avance avec le gros de l'escorte. Au moment où il semble dans la plus complète sécurité, l'avant-garde des ligueurs le charge impétueusement, pendant que le reste de l'embuscade entoure les soldats de son cortège et fond sur eux aux cris de : *Beauvais ! Beauvais ! Sus pour la bonne ville !*

Ce fut un choc terrible. Le sieur Dalcheu, gouverneur de Neufchâtel, qui s'était joint aux royalistes, y reçut une telle blessure qu'on le laissa pour mort. La monture de de Mouy s'abattit, accident qui sauva la vie à son maître, car il en profita pour se jeter dans un taillis, où il se débatta à la première fureur de la cavalerie beauvaisine, qui ne put d'abord l'y relancer. Mais elle met bientôt pied à terre pour le poursuivre. Un ligueur l'atteint et lui porte un coup de coutelas à la gorge, qu'il pare en saisissant l'arme et en se blessant à la main. Un second assaillant le prend au corps. On le terrasse et il rend son épée. Alors on veut le tuer. De Saisseval intervint avec d'autres officiers et le protégea efficacement. Lorsqu'il se vit au pouvoir de ceux auxquels il avait fait une si rude guerre, il tomba dans un grand abattement, refusant même de remonter à cheval. M. de Senicourt le reconforta un peu ; de Mouy reçut de lui la promesse solennelle d'être traité en prisonnier de

marque, et l'on s'achemina vers Beauvais. On s'arrêta au faubourg Saint-Lazare. Le chevaleresque commandant, fidèle à sa parole, n'entra en ville qu'après avoir obtenu de Godin l'engagement par serment que le captif lui appartenait exclusivement. Une foule immense encombrait les rues pour assister à cette entrée ; elle se précipitait pour voir le chef exécré et redouté, elle criait bien *A la honte ! à la honte !* mais ce fut tout : le respect et l'affection que lui inspirait François de Senicourt l'emportèrent sur sa rage haineuse contre de Mouy, qui fut enfermé à l'évêché, sous la garde des compagnies bourgeoises.

Sa capture marqua un commencement de décroissance dans l'enthousiasme de Beauvais pour la Ligue ; beaucoup d'habitants, qui l'avait incarnée pour ainsi dire dans la querelle quasi personnelle de ce seigneur, châtelain de la ville, avec sa châtelainie même, considérèrent dès-lors la lutte civile comme terminée. D'un autre côté, le parti des *politiques*, qui poussait à la soumission au roi contre sa conversion au catholicisme, se renforçait des commerçants, habitués à juger les choses sur leurs conséquences positives, et qui s'apercevaient que la guerre, dont s'enrichissaient les gentilshommes, ne leur rapportait que ruine sans compensation. Malgré cette réaction, le 1<sup>er</sup> août, quand on procéda à l'élection d'un maire, car les trois années d'édlité de Nicolas Godin étaient expirées, ce terrible dictateur fut encore réélu, mais rien ne put le décider à rester en charge, pas même les instances du chevalier de Saisseval, poussé par les princes ligueurs. On nomma à sa place un personnage beaucoup moins populaire, appelé Lucien Boicervoise.

Quelque temps après, le conseil de ville apprit que le duc de Mayenne insistait vivement pour obtenir l'échange du sieur de Mouy, contre le baron de la Châtre, prisonnier des royalistes. Il y eut, à cette occasion, un combat de

générosité entre la municipalité, Nicolas Godin et François de Senicourt; il eut pour résultat la mise en liberté du captif, le 5 novembre. Il laissa en otages son neveu Benjamin de Normandie et le capitaine Mérard, qui tenait prison pour lui et à ses frais. On stipula en outre avec de Mouy que les forteresses des environs de Beauvais, qui servaient de retraite aux ennemis de cette cité, seraient démantelées, et qu'il s'engageait à ne point commettre d'hostilités dans un rayon de six lieues autour de la place. A ces conditions, l'édilité, qui avait refusé dix mille écus de sa rançon, la laissa à la volonté du chevalier de Saisseval, comme celle d'une capture ordinaire. Henri IV et Mayenne ratifièrent cet arrangement. Le capitaine royaliste quitta aussitôt la ville, rassembla quelques troupes, et, à sept lieues environ, rencontrant une colonne de ligueurs, il l'attaqua et la défit. C'était tenir un peu trop rigoureusement sa parole à la lettre.

Le 1<sup>er</sup> août 1594, le maire Boicervoise, partisan de la *Sainte-Union*, mais qui voyait les Beauvaisins s'en détacher de plus en plus, sentit la nécessité de céder son poste à Claude Gallopin, que sa modération rendait l'homme de la circonstance. Pourtant le chanoine Luquin, Nicolas Godin et quelques ultra-catholiques, s'opposaient fortement à tout accord avec le *Navarrais*, et paraissaient résolus à pousser les choses à l'extrême. Heureusement, François de Senicourt était alors à Amiens, qui venait d'ouvrir ses portes à Henri IV, dont l'abjuration avait franchement rallié à lui le commandant honnête homme et bon chrétien. Il écrivit lettres sur lettres aux Beauvaisins, pour les engager à traiter promptement avec le roi. Il vint même, accompagné de deux échevins amiénois, à quelques lieues de Beauvais, apportant des paroles de paix aux membres du conseil, accourus au devant de lui. Là, usant de tout l'ascendant que lui donnaient ses bons services et la loyauté de son

caractère, il leur démontra combien il était urgent pour leur cité d'envoyer des députés, qui seraient favorablement accueillis par le souverain légitime.

L'édilité éprouva d'abord une grande perplexité, mais Claude Gallopin lui objecta qu'Amiens s'étant rendu au *roi de Navarre*, ainsi que beaucoup d'autres places, la ville se trouvait désormais isolée et dans des conditions moins favorables; qu'il importait par conséquent de suivre l'exemple donné, et d'aviser sans désespérer sur les propositions du chevalier de Saisseval.

On rédigea à la hâte les articles d'un traité. On y stipula le maintien des privilèges de Beauvais, la prohibition du calvinisme dans l'étendue du bailliage et des prévôtés, l'amnistie pour tous ceux qui avaient pris part aux troubles, le maintien dans leurs fonctions des officiers nommés pendant la Ligue, la suppression du taillon, et la remise à la ville des arrérages des tailles.

Des députés furent nommés : c'étaient, pour le clergé, les chanoines Hainques et Dodu; pour la municipalité, les pairs Symphorien Roger et Claude Lebègue; pour la bourgeoisie, Charles Le Lanternier et Léonard Driot. Ils partirent le 20 août pour Amiens. François de Senicourt, grâce à son naturel ouvert et bienveillant, avait plu tout d'abord à Henri IV, qui s'était fait expliquer à fond par lui les intérêts, les passions et les vœux des Beauvaisins; il présenta cette députation au monarque. La harangue de Driot, qui porta la parole pour ses collègues, simple, concise, parfaitement appropriée à la conjoncture, écoutée avec bonté par le roi, obtint une favorable réponse le jour suivant. Le lendemain, après son dîner, le Béarnais manda les députés dans son cabinet; il leur adressa un discours dans lequel il les assura gracieusement que leur traité serait admis, et où il se montra éclairé sur tous les besoins de leur cité, et aussi élément qu'habile.

Le bon de Saisseval, de retour à Beauvais avec la députation qu'il avait si heureusement appuyée, fut accueilli comme un libérateur. Tout avait changé de face dans la place. On n'y voyait plus qu'écharpes blanches. Les armoiries royales avaient été restituées aux édifices publics, et les doubles croix de Lorraine furent soigneusement effacées comme emblèmes séditeux.

Les troupes espagnoles quittèrent Beauvais; Nicolas Godin et les frères Luquin furent les seuls qui partirent avec elles.

Le chevalier de Senicourt, nommé capitaine de la ville, se hâta d'organiser la célébration d'un service funèbre en l'honneur de Henri III, dont les Beauvaisins avaient secouru l'autorité de son vivant.

Le 4 septembre, on publia à son de trompe les articles du traité entre Henri IV et la cité rentrée dans le devoir. Le lendemain, qui était un dimanche, le retour de la paix fut solennisé par une procession générale, ainsi que par un *Te Deum*, suivi de témoignages d'allégresse générale entre lesquels le Chapitre se signala par un gigantesque feu de joie, allumé devant le palais épiscopal.

Un des jours suivants, arriva à Beauvais un membre du conseil du roi, chargé de recevoir, en présence du capitaine de Saisseval, les serments des ecclésiastiques, officiers de justice, maire et pairs du conseil, et de tous les *communiens* de la cité. On se portait en masse à l'Hôtel-de-Ville, où les signatures des engagements jurés couvraient vingt feuillets du vaste parchemin préparé à cet effet. Puis le calme succéda à tant de profondes et cruelles agitations.

Le véritable pacificateur du Beauvaisis, le courageux et probe François de Senicourt, ne jouit pas longtemps, parmi ses concitoyens, des prospérités qu'il leur avait ramenées. Mais au moins il périt de la plus belle mort pour un guerrier.

En juillet 1595, avant qu'Henri IV se fût rappelé, selon son expression, « qu'il était temps de ne plus faire le roi de France, et de redevenir le Béarnais » pour reprendre Amiens surpris, le chevalier de Saisseval, envoyé au secours de Dourlans en Picardie, assiégé par les Espagnols, fut tué devant cette place. Le 30 juillet de la même année, M. de Gicourt et M<sup>lre</sup> d'Olisy, ses parents, envoyèrent à la ville de Beauvais son cœur qui lui avait été si dévoué, pour être inhumé dans l'église de Saint-Pierre.

Le poète beauvaisin Jean-Jacques Gallopin, frère du maire, composa une noble épitaphe à la louange du digne chevalier François de Senicourt, seigneur de Saisseval (1).

---

### SERPE (Charles-Thomas),

Docteur en Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie de Paris; Proviseur de la Société royale de Navarre, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Paris, Curé et Chanoine de Saint-Pierre de Beauvais.

1719—1809.

La vie entière de ce vénérable ministre de l'Évangile a été semée de bonnes et édifiantes actions. Ses discours pleins d'onction et de charité, brillaient plus par le fond des choses que par ce ton académique et théâtral que cer-

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie* (manuscrite) *des Hommes recommandables du département de l'Oise*. — Dupont-White : *La Ligue à Beauvais*. — Simon, Loisel, Louvet et Godefroy-Hermand : *Histoires sur Beauvais et le Beauvaisis*. — *Journal* du chanoine Jean-Baptiste de Nully. — *Histoire du diocèse de Beauvais*, par l'abbé Deloitte. — *Recueil mémorable*

taines prédicateurs ont malheureusement introduit dans la chaire. Aux grandes solennités, son organe ferme et sonore, remplissant toute la vaste église de Saint-Pierre, produisait un effet saisissant.

Un jour, il avait prêché dans une des principales églises de Paris, lorsque, en descendant de la chaire, il fut abordé par le célèbre Dominique, surnommé Carlin, acteur comique.

« Monsieur l'abbé, lui dit cet artiste en lui secouant la main, j'ai bien entendu des comédiens en chaire, je vous dois l'avantage d'avoir assisté au sermon d'un vénérable et bon ministre de l'Évangile. »

En 1795, lors de la démolition du beffroi de la cathédrale de Beauvais, ordonnée par le district de cette ville, les cloches ayant été précipitées du haut de la tour sur le pavé, furent brisées en pièces, à la réserve de la plus grande qui échappa seule à la destruction. M. Serpe, alors curé de Saint-Pierre, adressa une pétition au ministre de l'intérieur et fit des démarches multipliées pour obtenir que cette cloche, du poids énorme de 15 à 16 milliers, fût placée dans le clocher de l'église cathédrale; mais il ne put arriver à la réalisation de son désir, qui était aussi celui de ses paroissiens. Le ministre décida, en 1804, que, sur la demande de M. de Nully d'Hécourt, maire de Beauvais, cette cloche deviendrait la propriété de la ville et servirait à l'usage de la commune. Cette décision attrista longtemps le bon curé, désolé de ne plus entendre la voix solennelle de cette imposante sonnerie qui, depuis plus de cinq cents ans convoquait les peuples à la prière.

---

sur la Ligue, rédigé par Riquier, drapier de Beauvais. -- *Souvenirs sur la Ligue*, par Jean Mollet de Beauvais. -- *Histoire de la Ville de Beauvais*, par M. Doyen. -- *Notes sur l'absolution du roi*, par Antoine Loisel (1595). -- *Notice historique sur la Picardie*, par Roger d'Amiens. -- *Manuscrit*, de la bibliothèque de Madame Le Caron de Tronsures.

Ce vertueux pasteur fut l'ami du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, lequel avait été lui-même chanoine et vicaire général de la cathédrale de Beauvais. En 1808, lorsque mourut le cardinal, presque centenaire, ce fut M. Serpe qui, dans un discours rempli de traits éloquentes, apprit cette triste nouvelle à ses paroissiens, et, l'année suivante, ceux-ci se pressaient douloureusement autour de son propre convoi !

Ce digne vieillard, qui s'éteignit à quatre-vingt-dix ans, légua au Bureau des Pauvres de Beauvais une somme de trois mille francs, destinée à la fabrique de cet hospice (1).

---

### SILLIER (Madeleine),

Servante, devenue Princesse de Caramonico. . .

*morte en 1847.*

Elle était fille d'un manouvrier de Prévile. Une dame anglaise, qu'elle avait connue à Paris et qui l'avait prise pour domestique, l'ayant amenée à Naples, Madeleine trouva l'occasion d'être placée, comme femme de confiance, au palais du prince de Caramonico, premier chambellan du roi de Naples. Après la mort de sa première épouse, le prince, touché des qualités et des agréments de la personne de sa gouvernante, l'épousa publiquement. Madeleine Sillier, devenue princesse, visitait de temps en temps sa famille dans le modeste village de Prévile. Elle est morte au commencement de 1847, laissant une fortune considérable qu'elle a léguée à un de ses neveux avec différentes sommes à ses autres parents (1).

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie générale*.



**SIMON (Denis),**

Jurisconsulte, Conseiller, etc.,

né à Beauvais.

1660 — . . . .

Issu d'une des familles les plus distinguées du Beauvaisis, il devint successivement conseiller, doyen des conseillers et président du bailliage de Beauvais, à l'origine de son institution. Il fut aussi, en 1712, nommé maire de cette ville, par élection libre.

Il est auteur d'un ouvrage éminemment utile à tous les jurisconsultes et qui a pour titre : *Nouvelle Bibliothèque historique des principaux auteurs de Droit, depuis Irnerius*, Paris, 1692 et 1695, deux volumes in-12. Cette compilation, disposée par ordre alphabétique, a beaucoup servi à Faisand pour la rédaction de ses *Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations*, Paris, 1721, in-4°.

Le livre de Denis Simon, encore cité avec estime en Allemagne, est aujourd'hui peu consulté parmi nous, à tort peut-être, attendu qu'il n'a été remplacé par aucun autre conduisant l'histoire de la science jusqu'à nos jours. Plus heureuse, sous ce rapport, l'Allemagne possède l'excellente *Histoire des travaux scientifiques sur le Droit civil*, par Hugo, Berlin, 1818, in-8°.

Outre de nombreuses compositions sur des matières bénéficiales, cet auteur a publié *Nobiliaire de Vertu*, où sont entrés bien des matériaux rassemblés par ses devanciers, et un supplément aux œuvres de Loisel et de Louvet sur l'histoire de Beauvais, 1706, in-12.

En 1709, il a fait paraître un prospectus annonçant une

édition complète de ses œuvres, mais ce projet ne s'est pas réalisé, bien qu'il ne soit mort qu'en 1731.

Le Musée de Beauvais possède le portrait, peint à l'huile, de grandeur naturelle, de Denis Simon. C'est un don précieux dont il est redevable à la bienveillance de Madame veuve Dorgebray-Simon, et à celle de son beau-fils, M. Couture, avocat (1).

---

### SOYÉCOURT (Louis de)

VIVAIT AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

C'était un des anciens seigneurs de Mouy, homme de guerre et gouverneur du Beauvaisis; il enleva par escalade, en 1449, le Château de Gerberoy aux Anglais, dont la garnison fut presque toute massacrée.

Devenu gouverneur du comté de Clermont, ce grand capitaine fut un des généraux qui commandaient les troupes françaises en Flandre pendant la campagne de 1464. Il tomba malade dans le mois de décembre de la même année et mourut sans laisser de postérité. Il eut pour héritier Arthur de Vaudrey, son neveu.

---

**SULEAU (François-Louis), Avocat,**

*né à Grandvilliers,*

1757—1792.

**Il appartenait à une famille distinguée de Grandvilliers**

---

(1) Victor Tremblay : *Biographie générale.*

qui lui fit faire d'excellentes études au collège de Louis-le-Grand. Après avoir servi quelque temps dans la gendarmerie de France, il abandonna la carrière des armes, passa dans la Guadeloupe en qualité de Sénéchal, et revint en France en 1788, où il obtint une charge d'avocat au Conseil du roi.

Partisan dévoué de la royauté, il vit avec peine les événements qui amenèrent la révolution de 1789. Il fut arrêté sur une dénonciation de la commune et traduit devant le tribunal du Châtelet, dont les juges l'acquittèrent, malgré le peu de ménagement qu'il eut pour eux.

Les articles qu'il publia dans les *Actes des Apôtres*, journal d'opposition monarchique, et ses interrogatoires au Châtelet sont pleins de hardiesse et de verve, et renferment d'étonnantes prophéties sur la marche des événements de cette époque.

Non content de consacrer sa plume à la défense de ses principes, Suleau leur voua sa propre personne. Il défendit l'infortuné Favras, s'attira la confiance de la reine et fit de fréquents voyages à Coblenz pour y organiser la contre-révolution. Il essaya de rallier Mirabeau à la cause du trône et se livra finalement à des démarches qui fixèrent sur lui les regards des amis et des ennemis des doctrines de 89.

La surveillance de la journée du 10 août, Suleau, averti par Camille Desmoulins, son ancien condisciple, que sa tête était demandée, refusa l'asile que celui-ci lui offrait dans sa propre maison. Dans la soirée du 9, il se rendit aux Tuileries, en uniforme de garde national. Quelques-uns de ses camarades l'ayant joint, ils suivirent, pendant toute la nuit, le maire de Paris, Pétion, qu'ils tenaient comme en otage, mais il finit par leur échapper.

Le 10, à huit heures du matin, Suleau fut arrêté sur la terrasse des Feuillants, sous prétexte qu'il faisait partie d'une fausse patrouille. Conduit au corps de garde de la

Section avec d'autres royalistes, il y resta détenu quoiqu'il eût exhibé un ordre supérieur qui lui enjoignait de faire son rapport sur l'état des choses au procureur général syndic du département. Cependant la population qui s'était amassée dans la cour des Feuillants, demande le massacre des prisonniers : au bruit des vociférations, Suleau veut se livrer à ses ennemis, espérant qu'une seule victime pourra suffire. On le retient; mais sa mort n'est différée que de quelques instants. Bientôt, il est investi, entraîné; il se débat d'abord comme un lion; mais voyant que toute résistance est inutile, il croise ses bras et s'écrie : « Egorgez-moi : voyez du moins comment un royaliste sait mourir ! » Il tombe alors percé de coups, et sa tête, placée au bout d'une pique, est portée en triomphe dans tout Paris.

Suleau laissait une jeune veuve d'origine suédoise, et aussi remarquable par ses talents que par sa beauté. Elle était alors enceinte d'un fils (1).

---

## TAVERNIER (Nicolas).

Professeur et Auteur.

*né à Beauvais,*

1620 — 1698.

Après avoir commencé ses études au collège de Beauvais, il vint les achever à Paris, au collège de Navarre, où

---

(1) Victor Troublay : *Biographie générale*.

son instruction et ses talents le firent retenir pour l'enseignement des humanités et de la rhétorique. Plus tard, il devint maître des grammairiens et sous-principal, puis suppléant de Ph. Dubois, professeur de langue grecque au Collège Royal. Il le remplaça en 1668, et fut trois fois honoré de la charge de Recteur de l'Université. La solidité de son instruction, non moins que ses qualités morales et la douceur de son caractère, le firent généralement estimer et considérer. Il eut pour ami la plupart des littérateurs contemporains, particulièrement Fronteau et l'Allemand, tous deux chanoines de Sainte-Geneviève.

Il mourut le 23 avril, dans un âge assez avancé.

On a de lui une édition *Velleius Paterculus*, Paris, 1658, in-12, avec des notes courtes, mais bien choisies.

*Rhetoricæ Canones* (Règles de la Rhétorique), *ibid*, 1657, 1691, in-24. Ce petit recueil n'a point été connu de Goujet.

*Dictionnaire des Anonymes de Barbier*, 21369.

Des *Harangues* et l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse*, en latin, prononcée au nom de l'Université.

Des *Opuscules en vers* parmi lesquels on distingue *Septem legis novæ Sacramenta versibus descripta* : (Description en vers des Sept Sacrements de la loi nouvelle), 1689, in-8° (1).

---

## THIBAUD DE NANTEUIL,

Evêque de Beauvais de 1284 à 1300.

Successeur et neveu de Renaud de Nanteuil (voir ce nom),

---

(1) *Histoire du Collège-Royal*, 1674, 8°. — *Ibid*, in-12.

il en retraça les mœurs et les vertus ; il fut comme lui un digne pasteur apostolique.

En l'élevant au siège de Beauvais, la Providence sembla d'abord lui réserver le plus bel avenir ; il s'aperçut bientôt qu'elle n'avait fait que le mettre sur la voie des épreuves et des douleurs : Un frère aîné qu'il affectionnait fut emporté, bien jeune encore, par un mal inattendu, sans qu'il eût d'autre consolation que celle de présider lui-même à ses funérailles, et de déposer ses restes bien chers dans les caveaux de sa cathédrale.

A cette première tribulation en succéda bientôt une autre d'un genre tout différent : En 1234, le vendredi avant la fête de saint André, à l'heure du couvre-feu, le dôme du chœur de la métropole, un chef-d'œuvre d'architecture, s'écroula subitement avec un horrible fracas, entraînant dans sa chute plusieurs pilastres et même une partie des murs de l'édifice.

Il serait difficile de peindre la consternation des Beauvaisiens, et surtout celle de leur saint évêque à la vue d'un si grand désastre, qui pouvait coûter la vie à tant de monde s'il se fût accompli pendant la célébration des offices. On songea de suite à se mettre à l'œuvre pour réparer le mal et en prévenir le retour. Mais à cette époque on n'allait pas si vite en bâtisse qu'aujourd'hui. Il ne fallut pas moins de quarante ans pour l'achèvement des travaux, auxquels l'évêque contribua pour une notable part.

Possesseur d'une fortune considérable, il en consacrait d'ailleurs les revenus au soulagement des pauvres, ne se réservant à lui-même que le strict nécessaire. Ce pieux prélat, que ses bienfaits faisaient aimer dans tout le pays, avait une dévotion particulière à la Vierge, et c'est en son honneur qu'il fit ajouter une antienne aux Complies de samedi, usage qui fut plus tard adopté par toutes les églises.

En 1300, et lorsque Thibaud venait de fonder différentes chapelles, il apprit la mort de Jean de Nanteuil, son second frère, évêque de Troyes. Cette nouvelle fut pour lui comme l'annonce de sa fin prochaine, qui eut lieu le 26 décembre suivant. On le déposa près de son frère, l'évêque de Troyes, dans le chœur de la cathédrale de Beauvais, comme l'attestent des inscriptions restaurées en 1845.

---

## BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

**TREMBLAY (Victor)**, Historien,

*né à Senlis.*

1780 — 1857.

Si jamais tâche fut utile et laborieuse, sans pour cela recevoir les compensations de renommée que mérite pourtant une œuvre difficile et menée à bonne fin, c'est celle du modeste savant auquel nous devons non seulement l'idée, mais une partie de l'exécution de cet ouvrage. M. Victor Tremblay mérite d'être cité comme un continuateur de ces bénédictins dont la patience égalait l'érudition, et qui ont conservé à la France l'histoire de sa vie générale et particulière, de ses hommes célèbres dans le bien ou le mal, de ses sciences et de ses lettres, pendant des périodes où tout s'obscurcissait en raison de leur éloignement des siècles où s'est fait la lumière.

L'auteur dévoué et persévérant qui nous occupe a certes droit aussi au titre du « dernier des chroniqueurs, » quand ce ne serait que parce que ses travaux, restés presque entièrement manuscrits, serviront de cadre à des écrivains plus récents, comme nos vieux mémoires et nos antiques annales servent de fond aux modernes ouvrages des genres historique ou anecdotique.

Cette modestie, qui était l'apanage de Victor Tremblay,



fait que nous n'avons guère trouvé dans ses manuscrits ces détails autobiographiques dont certains auteurs sont si prodigues envers eux-mêmes. Il a parlé de tout le monde et s'est oublié, lui seul, avec une candeur peu commune. D'ailleurs, l'existence de cet homme de bien a dû être calme et douce; nous nous contenterons d'en indiquer ici les principaux incidents et l'origine de sa famille.

Son père, Denis-Martin Tremblay, imprimeur-libraire, né à Senlis le 22 décembre 1752, fut maire de cette ville de 1790 à 1794, c'est-à-dire pendant les temps politiques difficiles entre tous. Sa mère était sœur de M. Milliet, un des bibliothécaires de Louis XVI, auteur des *Etrennes du Parnasse*, important et aimable recueil en quatorze volumes in-12. Nous avons dit que la carrière de Victor Tremblay dut être peu fertile en événements; cependant, son adolescence en compte un qui menaça de devenir terrible : ce fut quand son père, arrêté dans l'exercice de ses fonctions si pénibles sous la Terreur, par l'ordre du représentant du peuple André Dumont, se vit transporté de Senlis à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Mais la justification de l'intègre magistrat éclata aux yeux de ses juges : on reconnut qu'il était victime de son devoir même, car, en vertu de la loi des passeports, il avait démasqué l'arrogant agent du pouvoir, qui refusait de se soumettre à cette formalité, et qui, par vengeance, avait essayé de l'envoyer à l'échafaud!

Le maire de Senlis fut donc rendu à sa femme, à ses huit enfants, à ses administrés, qui le portèrent en triomphe. « Il faut avoir été comme nous, son fils, dit Victor Tremblay, dans sa biographie inédite, pour apprécier l'eslet que cet événement, qui s'est passé du 15 au 18 octobre 1793, produisit dans la ville. Chose des plus remarquables, c'est que des hommes, exaltés dans leurs opinions, devinrent modérés et se retirèrent d'eux-mêmes

« de la Société populaire et du comité révolutionnaire. »

Denis-Martin Tremblay mourut le 31 décembre 1822, à quatre-vingts ans.

Sa profession d'imprimeur-typographe ne l'empêchait pas de se livrer à des recherches historiques qui indiquèrent peut-être à son fils la voie si courageusement suivie par lui. Il avait entrepris l'analyse des volumineux *Mémoires* d'Afforty sur les antiquités de Senlis; il était lié avec René de Girardin, l'ami de J.-J. Rousseau qui vint mourir dans son château d'Ermenonville, et qui, quelques jours avant, le 17 juin 1778, rendait visite à Jean-Baptiste Milliet, frère de M<sup>me</sup> Tremblay, qui se trouvait alors chez l'estimable imprimeur.

Quoi qu'il en soit, Victor Tremblay commença par exercer l'état paternel, car, en 1800, nous le voyons à Paris, chez Barbou, où on l'avait envoyé pour se fortifier dans la typographie classique, spécialité de ce maître. Il était à cette époque l'intime ami de Visemcau (1), premier correcteur de la maison Didot, cité entre les plus habiles, et qui avait fait son apprentissage en même temps que lui chez son père, en 1794. Il avoue avec une naïveté charmante, dans un de ses manuscrits, qu'il consulta souvent les traités sur la *Ponctuation*, les *Participes* et les *Temps des Verbes* que laissa cet homme remarquable, et qu'il profita souvent de ses bons conseils.

Pourtant Victor Tremblay ne continua pas la typographie. Poussé par l'exemple de son frère aîné, Denis-Joseph, né le 4 septembre 1774, d'abord directeur de l'importante imprimerie de leur père, mais que le désir d'acquérir des connaissances plus variées avait lancé, en 1798, dans la carrière administrative, il entra comme

---

(1) Voir ce nom.

lui aux contributions directes de la ville de Beauvais, et devint le sous-chef des bureaux dont celui-ci était le chef, vers 1810. Dès 1818, il obtenait le poste de vérificateur des poids et mesures, qu'il occupait encore plus de trente ans après, et qui lui suggérait alors une spirituelle épigramme, que nous trouvons dans un de ses opuscules imprimés :

## A UN BOULANGER.

Le public a de vous beaucoup de méfiance ;  
 Le poids, assure-t-on, n'est jamais à vos pains.  
 — Je pèse cependant la pâte en conscience ;  
 Il est vrai qu'il m'en reste assez souvent aux mains.

Victor Tremblay était destiné, par ses exemples de famille autant que par ses propres penchants, à se vouer à la littérature sérieuse.

Ainsi, auprès de son oncle maternel et de son père, son frère aîné, professeur de mathématiques à l'école secondaire de Beauvais pendant vingt-cinq ans, secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire et bibliothécaire honoraire de la ville, rédigea le catalogue de cette bibliothèque et en surveilla l'impression, inséra une infinité d'articles au *Journal de l'Oise*, composa de nombreux ouvrages instructifs, publia une *Notice historique sur la cité de Beauvais*, imprimée aux frais de la municipalité et vendue à son profit, entreprit enfin une histoire plus étendue du département de l'Oise, dont les précieux matériaux, formant un volume in-4°, n'ont pu malheureusement être retrouvés après sa mort, arrivée le 13 avril 1841.

Sans parvenir jamais à faire éditer les grands travaux auxquels il consacra la majeure partie de son temps, Victor Tremblay ne laissa pas de les annoncer dans divers prospectus et opuscules imprimés. C'est par cette voie que le public connaît l'existence de son *Dictionnaire poétique ou Esprit des meilleurs poètes français tant anciens que*

*modernes, Manuscrit contenant un choix de belles poésies dans tous les genres, sur plus de 6000 sujets, avec l'indication de leurs auteurs, disposé et mis par ordre alphabétique.* Cette immense et judicieuse compilation, commencée en 1800 et continuée jusqu'en 1852, comprend 12 forts volumes in-4°, très-ingéniusement divisés. Elle a déjà servi (ce qui donne raison à notre appréciation sur l'usage futur des œuvres inédites) à fournir les distiques ou pensées en vers qui se trouvent dans le *Manuel du Moraliste*, édité par la librairie Roret, de Paris. « Le plan que j'ai adopté, « écrit Victor Tremblay lui-même, sera naître des rapprochements curieux, des variétés sans nombre et des contrastes piquants qui devront égayer et reposer l'esprit. « En réunissant le travail des poètes des différents âges sur « un même sujet, outre l'avantage de présenter ce sujet « sous toutes les formes que l'imagination humaine a pu « lui donner, j'offre encore celui de préparer au lecteur « un moyen facile de comparer les écrits des auteurs anciens et modernes, leurs caractères et les progrès de la « littérature française, de siècle en siècle, jusqu'à nos « jours. »

Le consciencieux compilateur ne se trompe pas dans son appréciation, et il est à souhaiter que son beau recueil naisse un jour à la publicité pour former, comme il dit encore, « un *Dictionnaire véritablement pratique*, digne « de servir de pendant au *Dictionnaire de la conversation et de la lecture.* »

Mais l'œuvre capitale de Victor Tremblay c'est sa *Galerie historique des hommes honorables qui sont nés, ont résidé ou sont morts dans le département de l'Oise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, manuscrit formant quatre volumes in-4° et comprenant près de mille notices.* On a pu juger de la forme amusante, de l'esprit honnête, du cœur généreux de l'auteur, de son érudition et de son

patriotisme de clocher, par les extraits que contient notre livre. Au reste, voici l'opinion de M. Dupont-White sur cet ouvrage. Il s'adressait ainsi à l'infatigable biographe, après avoir parcouru son Essai :

« Vous savez, Monsieur, que j'ai entrepris un travail à  
 « peu près semblable sur les hommes qui se sont illustrés  
 « dans le Beauvaisis ; eh bien ! je préfère le vôtre, parce  
 « que vous avez eu l'heureuse idée d'admettre indistincte-  
 « ment dans votre biographie les hommes de tous les rangs  
 « de la société, qui, dans le département de l'Oise, se sont  
 « distingués par de louables actions, et j'avoue que sous  
 « ce rapport votre ouvrage offre plus d'intérêt qu'en aura  
 « celui dont je m'occupe. »

Ce laborieux et zélé compilateur fit en outre, sous ce titre : *Table analytique des notices comprises dans la biographie des hommes recommandables du département de l'Oise*, une lucide analyse de son œuvre, en un in-4° de deux cent cinquante pages, et il en fit don à la Société Académique du département qui le comptait parmi ses membres.

Dans son rapport du 16 février 1852, le secrétaire de cette réunion savante cite la *Galerie historique* comme « un  
 « Plutarque départemental, un brillant et volumineux  
 « répertoire des illustrations de la contrée où chacun, par  
 « une noble ambition, doit chercher à se conquérir une  
 « place en servant bien son pays ; une œuvre entreprise  
 « avec une pensée des plus pures, qui glorifie tout à la  
 « fois le passé et donne de nobles exemples à l'avenir en  
 « distinguant les belles actions à tous les degrés de l'échelle  
 « sociale, en rendant indifféremment hommage aux litté-  
 « rateurs, aux savants, aux artistes, à tous ceux dont la  
 « mémoire est une gloire pour le Beauvaisis. »

Différents journaux ont reproduit trois des notices de Victor Tremblay comme feuillets ; l'un, sous le titre *Un beau souvenir*, est l'histoire d'un simple et modeste cultiva-

teur, Claude Mareschal, « dont l'ambition s'était bornée « toute sa vie à se montrer homme de bien ; » l'autre, *Cruels effets de l'infidélité*, est le récit de l'aventure de bal masqué que coûta la vie à Joseph Visemeau, trahi par sa femme ; le troisième est la biographie du vicomte Héricart de Thury, membre du Conseil général de l'Oise.

Le 10 mars 1855, Victor Tremblay offrait encore à la Société Académique, qui le déposa à la bibliothèque du Musée, son in-4°, intitulé *Renseignements sur les principaux ouvrages, manuscrits ou imprimés qui traitent de l'histoire du Beauvaisis, des anciennes provinces de la Picardie et du Valois, et autres pays du département de l'Oise, depuis l'année 585 jusqu'en 1855*, classés dans un ordre chronologique. C'est un travail utile par excellence, « surtout « à une époque où le gouvernement se plaît à donner « l'impulsion aux recherches spéciales, pour chaque localité, des ouvrages offrant les éléments de l'histoire générale de la France. »

La dernière conception de longue haleine, due à la plume de Victor Tremblay, s'appelle le *Dictionnaire topographique, statistique, historique et biographique du département de l'Oise*, manuscrit en quatre volumes in-4°. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer des fragments de son prospectus, qui révèlent des vues aussi neuves que justes sur la matière.

« . . . Les différents dictionnaires géographiques et « topographiques de la France, qui ont été publiés jusqu'à « ce jour, renferment des renseignements plus ou moins « complets. Il arrive fréquemment que, dans les longues « nomenclatures des villes et des communes, on est surpris « de ne pas trouver les localités que l'on y cherche, ou bien, « si elles y sont mentionnées, de n'y rencontrer pour ainsi « dire que leurs noms ; les hameaux et les détails statistiques qu'on désire connaître y sont souvent négligés ou « mal rapportés.

« . . . . Nous pensons que pour arriver à l'exactitude, qui fait le principal mérite d'un dictionnaire géographique, il faudrait qu'il fût rédigé par parties, c'est-à-dire pour chaque département, par des personnes possédant des connaissances spéciales sur les localités.

« C'est pour cela que nous avons pensé à rédiger, pour le département de l'Oise, un dictionnaire indiquant d'une manière succincte ce qu'il y a de plus remarquable dans les villes, bourgs et communes et leurs hameaux.

« . . . Les divers emplois que nous avons exercés, notre service actif dans l'Oise pendant plus de quarante ans, nous ont mis à même d'acquérir des connaissances propres à la formation de cet ouvrage, que, nous l'espérons, on considérera comme une heureuse innovation en ce genre.

« Ce dictionnaire, s'il était imprimé en un seul volume, deviendrait un livre indispensable aux maires des communes, aux fonctionnaires publics et employés des différents services administratifs, à ceux des ordres religieux et judiciaires, aux négociants, commerçants, fabricants, et à tous les industriels. »

Victor Tremblay a donné, enfin, quelques brochures imprimées, en tête desquelles on doit placer sa *Notice sur les encouragements qu'il conviendrait d'accorder aux jeunes gens instruits, peu fortunés, qui se consacrent à des travaux scientifiques et à de pénibles recherches dans l'intérêt de leur patrie*. C'est un généreux plaidoyer demandant au gouvernement l'institution, par chaque chef-lieu, d'une caisse particulière d'encouragements, destinée à aider les auteurs débutants et pauvres qui désireraient publier quelques écrits d'histoire ou de science, surtout lorsque leurs ouvrages auraient reçu l'approbation des sociétés savantes de leur département.

Citons, enfin, une *Notice sur quelques poids remarqua-*

bles provenant de l'ancien château du vidamé de Gerberoy, suivie d'une pièce de vers bien facturés, et une autre *Notice sur les devoirs d'un instituteur envers ses jeunes élèves*, développant éloquemment cette maxime : « Nous avons des enfants à former et non des esclaves à contenir par la peur des châtimens. » Tel est le complément du bagage littéraire de Victor Tremblay, nous entendons de celui dont la publicité devrait se charger plutôt que de bien des productions moins sérieuses.

Après une vie si laborieusement remplie, M. Victor Tremblay, entouré de l'estime de ses concitoyens et de l'affection de sa famille, est mort à Beauvais, le 27 août 1857, laissant la réputation d'un savant et d'un homme de bien.

#### LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE M. VICTOR TREMBLAY.

*Annuaire administratif du département de l'Oise*, pour l'année 1824, publié avec l'approbation de M. le préfet, un volume in 8°, renfermant des détails statistiques sur chaque commune. C'est ce premier Annuaire qui a donné l'idée à M. Graves, alors chef de division à la préfecture, d'en publier un plus étendu les années suivantes.

*Dictionnaire poétique*, contenant les plus beaux passages des œuvres des meilleurs poètes français, tant anciens que modernes, sur plus de six mille sujets, classés par ordre alphabétique. Cet ouvrage, qui a nécessité d'immenses recherches à raison de la diversité des matières poétiques qu'il renferme, comprend douze forts volumes in-4°, dont le prospectus a été imprimé.

*Le moraliste français* ou *Recueil des plus belles pensées morales*, tant en prose qu'en vers, extraites du *Dictionnaire poétique*. Le libraire Roret a fait imprimer ce recueil en deux volumes, qui se vendent à la librairie de Paul Tremblay. Un supplément, formant deux volumes, a été donné



par l'auteur à la bibliothèque de la ville de Beauvais, où il est déposé.

*Tableau des maires de la ville de Beauvais*, depuis 1182, époque où les premières élections eurent lieu conformément aux lettres-patentes de Philippe-Auguste, jusqu'en 1851, avec des notes sur chacun des maires. Ce travail, dont l'impression fut votée par l'Athénée du Beauvaisis, en 1851, a été augmenté, en 1855, de nouveaux renseignements. Un volume in-4°, dont l'auteur a fait hommage à la mairie de Beauvais en 1856.

*Mémoire historique* sur Nicolas Godin, maire de Beauvais pendant la Ligne, de 1587 à 1592, qui s'est rendu célèbre par ses actions courageuses, sa bravoure et sa fermeté dans ces temps difficiles; qui résista à Henri IV et aux plus grands hommes de cette époque, dans l'intérêt de son pays. Un volume in-4° donné à la mairie de Beauvais.

*Des célèbres médecins du Beauvaisis* ou *Notices historiques* sur les plus savants médecins qui ont habité Beauvais et ses environs, depuis 1472 jusqu'au docteur Colson, décédé le 17 octobre 1850, manuscrit in-4° présenté à la Société Académique, pour sa bibliothèque.

*Tableau chronologique* des juges consuls de la ville de Beauvais, depuis leur création, d'après les lettres-patentes de Charles IX, en date du mois de mai 1564 jusqu'en 1789, suivi de la liste des juges du tribunal de commerce, depuis ladite époque jusqu'en 1854. Un volume in-8° dont l'auteur a fait hommage au tribunal de commerce pour sa bibliothèque.

*Galerie historique* des personnages les plus remarquables qui sont nés, ont résidé ou sont morts dans le département de l'Oise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dont les actions mémorables ou des travaux utiles méritent d'être rappelés au souvenir de la génération actuelle; quatre volumes in-4°. Ce manuscrit, dressé par

ordre alphabétique, qui renferme près de mille notices plus ou moins étendues, est le fruit de nombreuses recherches pour les personnages des *siècles passés* et pour les autres du *siècle présent*, dans les souvenirs de l'auteur, qui a soumis cet ouvrage à l'examen de MM. les membres du Conseil général, et en a reçu des marques d'approbation par un vote particulier mentionné dans son procès-verbal de 1845.

*Table analytique* des notices comprises dans la biographie ci-dessus mentionnée; un fort volume in-4° dont l'auteur a fait hommage à la Société Académique, pour être déposée à la bibliothèque du Musée. Pareil don fait à la mairie de Beauvais pour la bibliothèque de cette ville. (Voir les rapports faits sur le mérite de cet ouvrage dans le *Journal de l'Oise* des 25 février 1852 et 15 mai 1856.)

*Dictionnaire géographique, statistique et historique* de toutes les communes du département de l'Oise, ouvrage divisé par arrondissements et par cantons, soumis en 1846 à l'examen du Conseil général, qui, appréciant l'utilité de cet important travail, a voté l'impression de la première partie. Les autres parties, dont le manuscrit forme quatre volumes in-4°, n'ont pu être publiées à raison de l'insuffisance des souscripteurs. Une analyse de ce *Dictionnaire* a été rédigée par l'auteur, et forme un volume in-4° déposé à la bibliothèque de Beauvais.

*Tableau des évêques du diocèse de Beauvais*, depuis l'an 250, époque où saint Lucien en fut le premier évêque, jusqu'en 1852, où le siège est occupé par M<sup>sr</sup> Gignoux, quatre-vingt-dix-huitième évêque. Ce tableau renferme des détails historiques fort intéressants sur chacun des prélats qui ont gouverné le diocèse de Beauvais. Un volume in-4° donné à la bibliothèque de la Société Académique.

*Recueil de notices historiques* sur les évêques, vicaires-généraux, chanoines, curés et autres ecclésiastiques dis-

tingués de l'église de Beauvais, décédés depuis 1792 jusqu'en 1855; manuscrit formant un volume in-4° donné à la Société Académique.

*Histoire abrégée de la ville de Beauvais et de ses environs*, contenant d'intéressants renseignements sur tout ce qui s'est passé de remarquable dans cette ancienne cité; un volume in-8°. Se vend à la librairie de Paul Tremblay.

*Examen des ouvrages qui traitent du siège de Beauvais en 1472*, ou contredits des divers écrits publiés depuis cette époque jusqu'en 1851, sur les opérations de ce siège, sur le jour de l'assaut, où une jeune fille nommée Jeanne a pris un drapeau aux Bourguignons; sur la naissance de cette fille, son véritable nom de famille, sa profession, la maison qu'elle habitait à Beauvais; sur la vraie provenance de l'étendard conservé à l'Hôtel-de-Ville, suivi d'observations sur l'érection du monument qu'il était question d'élever à la gloire de l'héroïne Jeanne; manuscrit formant un volume in-4°, que l'auteur a dédié au conseil municipal de la ville en juin 1851. (Déposé à la bibliothèque.)

*Mémoire historique* sur les princes de la maison de Bourbon-Condé qui ont habité le château de Chantilly, depuis 1650 jusqu'au mois d'août 1830, époque du décès du duc de Bourbon; ouvrage rempli de détails fort curieux sur la vie de ces princes, lu par l'auteur dans la séance de la Société Académique du 5 décembre 1850, et donné pour la bibliothèque de cette Société avec un acte sur parchemin, revêtu de la signature et du cachet du prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé; manuscrit in-4°.

*Recherches historiques* sur les châteaux fortifiés et les antiquités qui existaient en grande partie avant 1790, dans plus de quatre cents communes du département de l'Oise. Cet ouvrage est précédé de notions exactes sur l'origine, la situation et l'importance des anciennes fortifications de Beauvais. Manuscrit formant un gros volume in-4°, soumis

à l'examen du Conseil général en 1851, lequel a donné son approbation à ce précieux travail et a voté des remerciements à son auteur, qui a reçu les mêmes témoignages de la part de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

*Histoire abrégée de la ville de Senlis*, ou nouvelles recherches historiques sur cette antique cité; sur les anciens monuments qui y existaient avant 1790, suivie d'une description chronologique des évènements survenus dans cette ville depuis 510 jusqu'en 1853; ouvrage terminé par une biographie des personnages qui se sont fait remarquer par des travaux utiles, etc. Manuscrit formant un volume in-4° de plus de quatre cents pages, dédié par l'auteur à la ville de Senlis, lieu de sa naissance. Les remerciements les plus flatteurs lui ont été adressés par M. le maire et par le conseil municipal, le 24 juillet 1853.

*Etat indicatif des administrateurs du département de l'Oise*, depuis 1790 jusqu'en 1800, et des préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, sous-préfets, qui l'ont administré depuis 1800 jusqu'en 1855, avec la date de leur entrée en fonctions et le nombre d'années qu'ils sont restés dans chaque localité. Déposé à la bibliothèque de la Société Académique.

*Précis historique sur le bourg de Pierrefonds*, sur les ruines de son ancienne forteresse, sur les eaux minérales et sulfureuses découvertes dans ce pays, et sur l'établissement des bains qu'on y a formé, suivis de détails sur ce qu'il y a de plus remarquable dans les communes qui avoisinent ce bourg. Un volume in-8°, deuxième édition. Se vend à la librairie de Paul Tremblay.

*Tableau indicatif des personnages qui ont représenté le département de l'Oise dans les différentes assemblées nationales*, depuis 1789 jusqu'en 1850, savoir : Etats généraux, de 1789 à 1790; Assemblée législative, en 1791; Convention nationale, en 1792; Conseil des cinq cents et Conseil des

anciens, de 1795 à 1800 ; Corps législatif jusqu'en 1815 ; les Cent jours, en 1815 ; Chambre, de 1815 à 1830 ; Législature, de 1831 à 1846 ; Chambre des représentants du peuple, de 1848 à 1850. Ce tableau, formant deux feuilles in-8°, a été donné à la Société Académique pour sa bibliothèque.

*Dictionnaire des sept cents communes du département de l'Oise, dressé par ordre d'arrondissements et de cantons ; manuscrit formant quatre parties réunies en un gros volume in-4°. C'est un abrégé du Dictionnaire géographique, statistique et historique, en quatre volumes in-4°, que l'auteur a présenté au Conseil général, en 1846, et qui a mérité ses suffrages.*

*Renseignements sur la composition des tribunaux de l'arrondissement de Beauvais, depuis 1780 jusqu'en 1790, et depuis cette dernière époque jusqu'en 1855 ; un volume in-4° donné à la Société Académique.*

*Bibliographie.* Catalogue des ouvrages qui traitent de l'histoire et autres objets concernant la ville de Beauvais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec l'indication des noms de leurs auteurs ; un volume in-4°.

*Histoire des rues de Beauvais, ouvrage renfermant des renseignements fort curieux sur l'origine des noms des rues, places, portes, anciens remparts transformés en boulevards, avec l'indication de ce qui y a existé et sur ce qu'on y remarque à présent. Un volume in-4° dressé pour la mairie de Beauvais.*

Plus une multitude d'opuscules relatifs à l'histoire générale et locale, à la statistique et à la vérification des poids et mesures, administration dans laquelle ce savant et laborieux polygraphe exerçait l'emploi de contrôleur.

**TRIE (Maison de)**, originaire de Trie-Château.XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES.

Le bourg de Trie a donné son nom à une ancienne famille dont les membres se sont signalés autant dans les armées et la diplomatie que par leurs charges, leurs dignités et leurs alliances sous les Capétiens directs et les premiers Valois, époque de la splendeur de cette maison. Mais les seigneurs de Trie, tout en occupant une place distinguée à la cour, n'apparaissent encore dans l'histoire du temps que d'une manière épisodique. Nous ne saurions donc indiquer que sommairement, suivant l'élévation de leurs emplois ou l'importance de leurs actes, les principaux membres de cette illustre lignée, qui compte un amiral et deux maréchaux de France.

*Dreux de Chaumont*, seigneur de Trie, frère d'Hugues de Chaumont, dit Pillavoine, est l'ancêtre de cette famille. Il construisit probablement le château-fort qui fit de son domaine une place de guerre importante avant la réunion de la Normandie à la France. Il était contemporain de Philippe I<sup>er</sup>, et, devenu veuf, à l'imitation de son frère, il prit l'habit religieux en l'abbaye de Saint-Germer, à laquelle il donna les dîmes de Trie-la-Ville.

*Guillaume de Trie*, surnommé *Aiguillon*, se croisa avec Louis VII, dit le Jeune, vers 1147, et mourut en Palestine.

*Jean de Trie*, qui épousa Alix de Dampmartin, est nommé dans le rôle des châtelains du Vexin, qui se trouvèrent à Bouvines, en 1214, et son fils Bernard ou Girard, combattant auprès de Philippe-Auguste, tua le cheval que montait Othon, empereur d'Allemagne.

*Mathieu*, seigneur de *Trie* et de *Moucy*, succéda au comté de *Dampmartin* par la mort de la comtesse *Mahaud*, sa cousine germaine, veuve de *Philippe Hurepel* ou le *Rude*, fils de *Philippe-Auguste* et comte de *Clermont* en *Beauvaisis* et de *Boulogne*. Il prit les armes des *Dampmartin*, ce qui lui valut un différend très-grave avec le comté de *Saint-Pol*, prétendant à cette succession. Plus tard, en 1267, les officiers du roi *Saint-Louis* lui disputèrent le droit de haute justice sur sa terre et chàtellenie de *Moucy* et fiefs dépendants; mais un arrêt le lui conserva. L'équité royale envers lui avait déjà donné lieu à l'anecdote suivante racontée par le sire de *Joinville* :

« La loyauté du roi parut bien au fait de Monseigneur  
 « de *Trie*, qui remit au saint roi des lettres, lesquelles  
 « disaient que le roi avait donné aux héritiers de la com-  
 « tesse de *Boulogne*, nouvellement morte, le comté de  
 « *Dampmartin*. Le sceau des lettres était brisé, il ne restait  
 « que la moitié des jambes et de la figure du sceau du roi,  
 « et le marchepied sur lequel le roi tenait ses pieds. Et il  
 « le montra à nous tous qui étions de son conseil, et nous  
 « demanda que nous l'aidassions de notre avis. Nous dîmes  
 « tous unaniment qu'il n'était pas tenu à mettre les  
 « lettres à exécution. Et alors il dit à *Pierre Sarrasin*, son  
 « chambellan, qu'il lui bailla la lettre qu'il lui avait com-  
 « mandée. Quand il tint cette lettre, « Seigneurs, nous  
 « dit-il, voici le sceau dont je me servais avant que j'al-  
 « lasse outre-mer, et on voit clair, par ce sceau, que l'em-  
 « preinte du sceau brisé est semblable au sceau entier,  
 « c'est pourquoi je n'oserais, en bonne conscience, retenir  
 « ledit comté. » Et lors il appela Monseigneur de *Trie* et  
 « lui dit : « Je vous rends le comté. »

*Mathieu* de *Trie-Dampmartin*, qui avait épousé *Marsilie* de *Montmorency*, mourut en 1275.

*Renault de Trie*, seigneur du Plessis, son fils, ne succéda pas au comté de Dampmartin, héritage de son aïeul. Il transigea avec *Jean de Trie*, son oncle, en 1277, et lui abandonna ses domaines du Boulonnais en échange du manoir du Plessis, près Chaumont, et de bois et de terres en Vexin, transaction qui n'en devint pas moins sujet à procès. Il occupa divers emplois dans les guerres de Flandre, en 1296, 1297 et 1298. Philippe-le-Bel l'envoya sur les frontières de ce pays avec Gaucher d'Autresche et Jean de Heilly, puis il lui donna la garde des villes d'Ypres et de Valenciennes, ainsi qu'à Lancelot de Saint-Muard. Il s'était marié, en 1286, avec Marguerite de Courtenoy.

*Renault II de Trie*, seigneur du Plessis-Billebout et de Mareuil, maréchal de France, membre du conseil étroit du roi, fut l'un des chevaliers créés par Philippe-le-Bel, le jour de la Pentecôte, 1313. Ce prince l'éleva aussi au maréchalat, et fit ce jour-là pareillement chevalier *Renault de Trie*, comte de Dampmartin, mort en 1319.

Un autre *Renault de Trie*, seigneur du Vaumain, avait été tué à la bataille de Courtray, en 1302. *Jean I<sup>er</sup>*, comte de Dampmartin, sire de Trie et de Moucy, échangea avec Renault I<sup>er</sup> de Trie ses terres du Beauvaisis contre d'autres dans le Boulonnais. Il plaida vainement ensuite à propos de cet échange, et fut condamné en 1280.

Il accompagna, en 1282, Pierre d'Alençon, allant porter secours à Charles de France, duc d'Anjou, après les Vêpres Siciliennes. Comme il était « moult chicanous, » il eut encore un démêlé avec l'évêque de Beauvais, en 1290. Il perdit la vie le 18 août 1304, au service de Philippe-le-Bel, à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée sur les Flamands. Son deuxième fils, *Jean de Trie*, seigneur de Moucy, fut sénéchal de Toulouse et de l'Albigeois, et commanda sous le maréchal Renault de Trie, en 1315.



*Guillaume de Trie*, évêque de Bayeux, puis archevêque et duc de Reims, pair de France. N'étant encore qu'évêque de Bayeux, il fut envoyé avec Enguerrand de Marigny, premier ministre, pour traiter, le 14 février 1310, de l'alliance du roi de France avec le roi des Romains. Quand Philippe de Marigny fut pourvu de l'archevêché de Sens, Philippe IV supplia le pape de conférer celui de Cambrai, qu'il quittait, à Guillaume de Trie, par une lettre qui contient l'éloge pompeux de ce dernier. Il sacra, en 1321, le roi Philippe VI de Valois, dont il avait été gouverneur.

*Mathieu III de Trie*, seigneur d'Arsins, du Vaumain, etc., maréchal de France, membre du conseil étroit. D'humeur querelleuse comme beaucoup de sa race, il eut dans sa jeunesse, avec le comte d'Aumale, des différends assez grands pour en venir aux mains, et qui ne furent terminés que par l'intervention de plus *hutin* que lui, c'est-à-dire du roi Louis X. Philippe V, dit le Long, le créa maréchal de France vers 1320 et membre du conseil étroit en 1321. L'année suivante, il assista au sacre de Charles IV dit le Bel. En 1323, Edouard, comte de Bar, le choisit pour caution du mariage proposé entre son fils aîné et la fille du roi Jean de Bohême. Ses services furent chèrement rétribués par l'autorité royale, car, seulement en juin 1324, il reçut en don, sa vie durant, les terres de Cany, de Cancel et la prévôté d'Arches, plus 10,000 livres. En novembre suivant, on lui paya 15,000 livres, somme énorme à cette époque, pour le rachat du revenu de toutes les monnaies que Charles le-Bel lui avait accordées pendant douze jours. Cette même année, le roi le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Le maréchal Mathieu de Trie passa en Gascogne, de 1324 à 1326, pour soutenir la guerre contre les Anglais et les Flamands réunis, et fut l'un des commissaires du roi qui

conclurent à Paris, le 31 mars 1326, le traité de paix entre la France et l'Angleterre.

Il assistait au sacre de Philippe de Valois, le jour de la Trinité 1328, accompagné de treize chevaliers et cinquante-quatre écuyers qu'il entretint pendant quinze jours. Au reste, les libéralités du nouveau roi, dignes du roi défunt, le compensèrent largement de ses frais. Il fut témoin, ensuite, à Amiens, de l'hommage rendu par Edouard III d'Angleterre pour son duché de Guyenne, le 6 juin 1329. Envoyé à Cambrai pour calmer la querelle intervenue entre le comte de Flandres et le duc de Brabant, au sujet de la ville de Malines, il contribua à régler leurs prétentions le 2 août 1334. A Rouen, en 1337, il s'obligea, avec d'autres grands seigneurs, à fournir un certain nombre de gens d'armes pour aider Philippe de Valois à conquérir l'Angleterre, ce qui lui rapporta 500 livres de rentes viagères au lieu de 1,000 livres qu'il devait prendre à volonté dès 1335. Les années 1337, 1338 et 1339 le virent devant Tournay et aux frontières de Flandre et de Hainaut, guerroyant contre les Anglo-Flamands avec le maréchal Bertrand de Bricquebecq et le connétable de France, avant la venue du duc de Normandie, depuis Jean-le-Bon. Il avait alors en sa compagnie dix-neuf chevaliers, dont deux bannerets et cent quatre-vingts écuyers montés. Etabli lieutenant général des susdites frontières en 1342, il mourut sans enfants, mais comblé de gloire et d'honneurs, le 26 novembre 1344.

*Charles I<sup>er</sup> de Trie, comte de Dampmartin, paya intrépidement de sa personne au combat de Maupertuis ou de Poitiers, le 26 juin 1356. Il était auprès du roi Jean et de Geoffroy de Charny, porte-bannière de France, lorsque ce dernier y fut tué. Il se rendit au comte de Salisbury, qui l'emmena prisonnier en Angleterre. Pour acquitter sa rançon, il eut recours à une transaction territoriale avec le connétable*

de Fiennes, le 13 novembre 1361. Il retourna à Londres en janvier 1364, probablement à la suite de Jean-le-Bon, qui y mourut, car on lui délivra de l'argent « pour soutenir son état. » Le 25 juin suivant, Charles V le commet pour assembler les nobles du diocèse de Paris et les mener combattre en Bretagne, sous les ordres de Duguesclin. Le roi le retint encore pour servir en cette guerre à la tête de six chevaliers, neuf écuyers et cinquante hommes d'armes, pendant l'année 1365. Il lui fit l'honneur de le choisir pour présenter au baptême, avec le maréchal de Montmorency, le Dauphin, depuis Charles VI, le 11 décembre 1368; et comme la maison de Trie n'avait décidément pas le dédain des richesses, il lui donna, en 1376, « treize cent trente et un francs et un quart de franc d'or. »

*Jean de Trie*, seigneur de Lattainville, chambellan du Roi, était garde du quartier et des tentes à l'entrevue d'Ardres, entre Charles VI de France et Richard II d'Angleterre, en 1396.

*Jacques de Trie*, seigneur de Roulleboise, qui mourut le 5 octobre 1432, était l'un des plus riches barons de son pays; il possédait des terres par demi-douzaine en Vexin, en Beauvaisis, en Ile-de-France, en la prévôté de Paris, au pays Chartrain, et dans les bailliages d'Amiens, de Senlis, de Touraine, de Gisors, de Caux, de Rouen et d'Alençon.

*Renault de Trie*, dit Patrouillart, seigneur de Moucey et du Plessis, chambellan du roi, suivit le maréchal de Rieux dans sa hardie expédition au pays de Galles, entreprise pour secourir les Ecossais, nos alliés. Il y fut tué à l'attaque du château d'Harfort, en 1406, « au grand regret de toute l'armée. »

*Renault III de Trie*, seigneur de Sérifontaines, Mareuil, etc., amiral de France, chambellan du roi, grand-maître des arbalétriers, capitaine et garde des châteaux de Saint-Malo et de Rouen. Chambellan de Louis, duc d'Anjou, en 1380, il fut un des seigneurs qui se trouvèrent aux joutes et tournois de Saint-Denis, le 3 mai 1389, à l'occasion de la chevalerie conférée au roi de Sicile et au comte du Maine, son frère. Deux ans après, avec Renaud de Roye, il brillait à la tête de la jeune noblesse de la cour de France, accompagnant Charles VI, parti d'Amiens pour aller au devant du duc de Lancastre. Par lettres-patentes du 21 mars 1393, on le nomma membre du grand-conseil royal, aux gages de 1,000 livres. En 1394 et 1395 il fut élevé au poste de grand-maître des arbalétriers et à celui d'amiral de France, où il remplaça l'héroïque Jean de Vienne, tué à la bataille de Nicopolis. Cet office lui rapportait 2,000 francs par an, et il obtint 1,000 francs en plus pour la garde du château de Rouen, le 10 octobre 1397. Il était présent, on ne sait trop à quel titre, à l'acte des prélats de France, le 8 août 1398, pour la confirmation et la bénédiction des abbés exemptés de se soumettre à la juridiction ordinaire. En 1402, il eut maille à partir avec Jean de Villier, capitaine de Touques, parce qu'il soutenait que lui seul, comme amiral, avait le droit de faire faire le guet et la garde en ce château, ainsi que dans tous les autres sur les bords de la mer. Perclus d'infirmités, il se démit de cette dignité en faveur de Pierre de Brébanct du Clugnet, vers 1405, mais en échange de quinze mille écus d'or. Il mourut sans enfants l'année suivante, n'ayant guère exercé son amiralat que sur terre ou par procuration, suivant les us et coutumes des grands seigneurs de ce temps.

Il n'a rien manqué à la célébrité de cette antique maison pendant le moyen-âge, pas même une tragique aventure

dans sa lignée féminine. *Éléonore de Trie*, femme du seigneur d'Ormoy, près Corbeil, assista, à Boulogne, au mariage d'Edouard II d'Angleterre avec Isabelle de France. Elle y surpassa, dit-on, par sa bonne grâce et sa beauté, toutes les dames des deux cours, ce qu'ayant appris son époux, il la fit empoisonner à son retour. Elle mourut le 22 février 1307. A la requête de ses parents et amis, le sire d'Ormoy fut condamné au bannissement perpétuel (1).

---

## TRISTAN,

anciens seigneurs de Maignelay,

*mort en 1378.*

L'un d'eux remplit la charge de grand échanson de France. Il était homme de guerre et fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356. On l'appelait le bon chevalier, et il fut du nombre de ceux qui assistèrent au sacre de Charles V.

Son fils aîné, Raoul Tristan, lui succéda dans la possession de la seigneurie de Maignelay.

Un jour que Charles VI chassait dans la forêt de Senlis, accompagné de Tristan et d'autres seigneurs, il rencontra un cerf qui portait au cou une chaîne de cuivre doré. Le

---

(1) Anselme : *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*. — Christine de Pisan : *Le Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*. — Jean Juvenal des Ursins : *Histoire de Tris, de Charles VI*. — Froissart : *Histoire et chronique mémorable*. — Monstrelet : *Histoire de bel exemple et grand fruit aux François*.

roi défendit qu'on le prit autrement qu'au filet, et on trouva écrit sur le collier du cerf : *Cæsar hoc mihi donavit*. « César m'en a fait présent. » Cet animal était peut-être venu d'Allemagne par les forêts qui, par les Ardennes et la vallée de l'Aisne, descendaient alors jusqu'aux bords de l'Oise. Depuis cette époque, Charles VI porta en devise un cerf ayant une chaîne d'or au cou et deux cerfs comme support de ses armes.

Raoul Tristan eut de grands démêlés avec le duc de Bourbon, frère du roi, qui prétendait acquérir son domaine; mais Raoul le céda à Jean Tristan, guerrier intrépide qui, en 1430, défendit vaillamment le château de Gournay-sur-Aronde contre les Anglais et les Bourguignons réunis. Il mourut à Maignelay en 1442 (1).

---

### TRONCHET (François - Denis),

Jurisconsulte et Conventionnel.

Ce personnage était né à Paris, mais il a longtemps habité Beauvais en qualité de titulaire d'une sénatorerie qui comprenait les départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne. Admis comme avocat au parlement, il y parut peu, se sentant plus d'aptitude pour les consultations que pour les grands débats oratoires. Lors de l'installation du parlement Maupeou, il ferma son cabinet, et, après le retour des anciennes cours souveraines, il fit tous ses efforts pour rétablir la bonne intelligence parmi ses confrères.

---

(1) *Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme.

Il était bâtonnier de l'ordre des avocats lorsque le tiers-état de Paris l'envoya, comme député, aux États-Généraux. De grands travaux l'occupèrent dans les comités, et le 15 septembre 1789 il fit partie de la commission chargée de rédiger un projet de Constitution. Après les journées des 5 et 6 octobre, où la royauté fut humiliée à Versailles, Tronchet déclara que le district de Paris n'avait ni désiré, ni demandé la translation du roi et de la reine dans cette ville. Cette translation eut lieu cependant et fut accompagnée des manifestations les plus malveillantes.

En 1790, Tronchet se déclara contre l'invasion du Comtat Venaissin, domaine du pape, et prononça d'éloquents discours sur diverses questions judiciaires.

Le 30 janvier 1794, il réclama contre l'insertion de son nom dans la liste des membres du club monarchique. En mars, il occupa un moment le fauteuil de président, et, au mois de juin de la même année, il fut un des trois commissaires chargés de recevoir la déclaration du roi et de la reine après leur retour de Varennes.

A la Convention, il proposa divers amendements pour la révision de la Constitution.

Louis XVI le choisit pour son défenseur, mais le zèle et le talent qu'il mit au service du royal accusé le rendirent suspect. La Convention ordonna son arrestation, en septembre 1793. Cependant Tronchet put se soustraire aux poursuites et laisser passer l'orage révolutionnaire.

En novembre de la même année, il présidait le conseil des anciens, où il siégeait d'abord comme député de Seine-et-Oise.

Toujours équitable et modéré dans ses opinions, il parla, en mai 1796, en faveur des pères des émigrés.

Après le 18 brumaire il prit place parmi les membres de la commission créée pour élaborer le Code civil.

Entré, en 1800, au tribunal de cassation, il fut, dans le cours de la même année, nommé sénateur.

Ce vénérable magistrat mourut, en 1806, à l'âge de quatre-vingts ans.

On a de lui (en manuscrits) des traductions en vers de différents morceaux de Milton, Thomson, Prior, Pope, l'Arioste, le Tasse, etc., celle de l'introduction de l'*Histoire de Charles-Quint*, et d'une partie de l'*Histoire d'Angleterre* de Hume.

Tableaux de l'*Histoire du mahométisme*.

*La mort de Caton d'Utique*, tragédie.

Une rue de Paris, dans le quartier de la Madeleine, a reçu le nom du vertueux Tronchet (1).

## TRONCHON (Nicolas et André),

Députés de l'Oise.

Cultivateur et propriétaire à Réz-Fosse-Martin, canton de Betz, près de Crépy, Nicolas Tronchon fit partie de la première assemblée législative. Ce fut lui à qui, dans la journée du 10 août, un grenadier remit le fils de Louis XVI, en lui disant : « Je vous remets ce dépôt ; je sais à qui je le confie. » Le nom de ce grenadier est resté ignoré.

La vie de cet homme recommandable n'a pas été marquée par des actions d'éclat, mais elle est pleine de ces bonnes œuvres qui partent du cœur et se traduisent en bienfaits et en bons exemples.

En 1789, une disette cruelle se faisait sentir dans un grand nombre de localités, et surtout dans l'arrondissement

(1) *Moniteur universel*. — *Histoire de la Révolution française* par divers.



de Meaux. Les récoltes de Nicolas Tronchon avaient seules été sauvées; ses greniers étaient pleins. Combien d'autres auraient saisi ce moment pour doubler leur fortune en vendant leur blé à prix d'or! L'honnête cultivateur le vendit le meilleur marché possible sur la place de Meaux. Aussitôt, la disette disparut pour faire place à l'abondance, et la ville reconnaissante fit frapper, en son honneur, une médaille qui lui fut publiquement décernée.

Nicolas Tronchon possédait, en agriculture, des connaissances spéciales, dont sa prodigieuse activité sut tirer le parti le plus avantageux, et qui augmentèrent considérablement sa fortune en faisant celle des autres. Élu membre de la chambre des députés, en 1815 et 1817, il éleva maintes fois la voix en faveur des intérêts agricoles.

Il propagea, par son exemple, l'élève si importante des mérinos, et plus tard, quand il eut reconnu les avantages de la méthode de lecture appelée lancastrienne, persuadé que l'ignorance est un fléau pour les campagnes, il fonda, à ses frais, trois écoles d'enseignement mutuel.

Ce fut dans les premiers jours de 1828 qu'une maladie de langueur l'obligea de quitter la chambre des députés pour se retirer dans son pays natal, où il ne tarda pas à succomber, laissant une nombreuse famille et tous les pauvres du pays plongés dans la douleur.

André Tronchon, fils du précédent, fut nommé à la chambre des députés, en remplacement de son père, en 1829; il vota la fameuse adresse des 221 et fut un des premiers signataires de la protestation des députés contre les ordonnances de juillet. Réélu quatre fois par le collège de Compiègne, l'honorable M. André Tronchon se distingua, au milieu de nos assemblées politiques, par une noble indépendance et une sage modération. Il mourut le 5 décembre 1846.

**VANDENBERGHE (Charles-Augustin),**

Peintre.

1756 — 1843.

Ce célèbre artiste est né à Bourges, d'une famille belge d'origine; mais, ayant habité Beauvais pendant plus d'un demi-siècle, il peut à juste titre être considéré comme un artiste beauvaisien.

Déjà il s'était fait, à Paris, la réputation d'un dessinateur habile, lorsque, le 3 brumaire 1797, il fut appelé, comme professeur de dessin, à l'École centrale du département de l'Oise, pour siéger à côté des savants professeurs Biot, Boinvilliers, de Brun et Pinchedez. Il déploya dans cette institution un zèle extraordinaire, afin de populariser le goût de la peinture, et fut assez heureux pour former, en peu de temps, des élèves suffisamment avancés pour juger avec discernement les œuvres des meilleurs maîtres. Chaque année, Vandenberghe envoyait des toiles au salon d'exposition.

Des places de choix furent souvent accordées à ses œuvres. Les principaux tableaux qu'il a faits à Beauvais sont : *Le Départ d'Adonis pour la Chasse*; une *Bacchante*, ouvrage d'un dessin fini et d'un coloris brillant; l'esquisse d'un tableau allégorique, représentant *la Renommée publiant au son de la trompe les exploits du premier Consul*.

Pour se délasser de ses grands travaux, Charles Vandenberghe se plaisait à composer d'ingénieuses allégories ou des vues prises dans les environs de Beauvais et exécutées à l'huile, au lavis ou au dessin. On a de lui de remarquables figures d'animaux de grandeur naturelle et de

gracieux tableaux de fleurs. C'est à son crayon que l'on doit le seul souvenir qui soit resté de la belle abbaye de Saint-Lucien, si fatalement détruite en 1792.

Vandenberghé a été professeur de dessin à la manufacture de tapisserie de Beauvais, depuis 1829 jusqu'en 1839, et sous sa direction il s'est formé des dessinateurs qui ont été les dignes émules de leurs confrères des Gobelins. Ce qui distinguait le talent de cet artiste, c'était une flexibilité extraordinaire et qui lui permettait de réussir dans la peinture des sujets les plus opposés : le portrait, le paysage, le style grandiose ou celui de la miniature, ce qui demandait de la force et ce qui n'exigeait que de la grâce, tout lui allait également. Ce caractère frappa Girodet et lui fit dire de son ancien émule : « Qu'il y avait « dans Vandenberghé de quoi faire trois ou quatre bons « peintres. »

Cet homme était artiste par excellence, et jamais la vue d'un beau tableau ne l'a laissé indifférent; au milieu de la société la plus bruyante, il rêvait de quelque effet de couleur ou de perspective. Un jour que, dans un salon, il était resté seul sur une banquette, quelqu'un lui manifesta la crainte de le voir s'ennuyer : « Au contraire, répondit-il, « je m'amuse beaucoup à remarquer les différents gestes, « les divers groupes des personnes animées par le plaisir. « Ces scènes-là fournissent des idées. » Sous une apparente timidité, il cachait une énergie de caractère peu commune. Rien, du reste, n'égalait sa modestie. Jamais il ne parlait de ses ouvrages, seulement il éprouvait la plus vive satisfaction quand il lisait dans les journaux le récit des succès de son fils. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-sept ans, Vandenberghé était encore tout occupé de son art. Dans un moment de délire, on l'entendit s'écrier : « Allons, allons, les groupes s'ajustent. » Peu d'instant après, il rendait le dernier soupir, entre les bras de son fils, le 8 juillet 1843.

**VANDENBERGHE (Augustin), Peintre,**

fils du précédent,

*né à Beauvais.*

1798 — 1853.

Formé dès la plus tendre jeunesse à l'art du dessin, que son père possédait à un haut degré de perfection, Augustin Vandenberghe ne tarda pas à venir dans la capitale perfectionner son talent dans les écoles célèbres de Gros et de Girodet, où il acquit successivement cette pureté de dessin et cet art du coloris qui se font remarquer dans toutes ses œuvres.

Ces premières études furent plusieurs fois couronnées dans les concours, et, lorsqu'il en eut terminé la principale période à l'académie, il partit pour Rome où il passa plusieurs années à fortifier son talent, sous l'influence des beautés de la nature et des chefs-d'œuvre que l'on trouve à chaque pas sur le sol inspirateur de l'Italie. Une suite de tableaux, représentant les plus beaux sites de Rome, de Naples, de Gênes, de Venise, et qu'il a toujours conservés, ont consacré le souvenir de cette grande époque de sa vie.

De retour en France, il ne tarda pas à se faire remarquer aux expositions annuelles par plusieurs belles pages historiques que le gouvernement s'empressa d'acquérir. La nature du talent d'Augustin Vandenberghe le portait à la peinture des grands tableaux religieux et se rapproche du style noble et large de Léonard de Vinci. Un des meilleurs qu'il ait fait dans ce genre est *l'Enterrement de la Sainte-Vierge*, tableau où l'habile distribution des groupes et

l'emploi judicieux des effets de lumière produisent un ensemble digne d'être admiré. Il occupe aujourd'hui une place distinguée dans la cathédrale de Nantes.

Un autre tableau représentant le *Christ au jardin des Oliviers*, et une troisième toile où le Sauveur est représenté guérissant les malades, furent donnés aux églises de Château-Thierry et de Moissac. D'autres tableaux du même genre ont été achetés par la Belgique, après avoir honorablement figuré aux expositions de Bruxelles. Si nous ne pouvons mentionner ici tous les tableaux que cet artiste a produits dans des genres moins sévères, nous ne devons pas cependant passer sous silence les magnifiques portraits dus à son pinceau également habile à peindre la force et la grâce.

Cet ensemble d'heureuses qualités fixa sur lui l'attention des juges les plus compétents, et, à la suite des expositions du Louvre, il obtint la médaille d'or de première classe et la croix de la Légion-d'Honneur.

La ville de Beauvais, qui s'honore d'avoir vu naître cet homme distingué, n'a pas cru pouvoir constituer un jury pour l'érection de la statue de Jeanne-Hachette, sans y appeler Augustin Vandenberghe. Il trouva dans cette réunion d'élite des hommes éminents avec lesquels il n'eut pas de peine à s'entendre, et qui se sentaient flattés de l'avoir pour collègue.

Les Sociétés savantes et littéraires de Beauvais et la Société Académique de l'Oise, ainsi que l'Athénée du Beauvaisis l'appelèrent dans leur sein, et, afin de montrer toutes ses sympathies pour les sociétés qui l'avaient admis, il fit don à la Société académique d'un tableau qui occupe un rang honorable parmi les objets d'art de cet établissement.

Au moment où une mort foudroyante est venue l'enlever aux arts, il travaillait à son tableau des *Trois vertus théologiques*. Cette œuvre capitale et qui devait ajouter encore à sa gloire, est restée inachevée.

Dans la société, Vandenberghe se distinguait par une âme droite et honnête, un esprit juste et plein d'amabilité. Dans toutes les phases de sa vie, son heureux caractère lui avait donné une influence qu'il ne cherchait pas, et dont il n'a jamais usé que pour le bien. C'est ainsi que, président de la Société des Enfants d'Apollon, à Paris, il n'y était pas moins considéré par son beau talent que par le charme attaché à ses relations personnelles (1).

---

## VAULTIER (François),

Médecin.

15.. — 1652.

Vaultier fut un des émules de Gui Patin et un des historiens de Senlis. A ce titre, il mérite une mention dans cette biographie des notabilités de l'Oise.

Après avoir reçu le bonnet de docteur à Montpellier, il vint à Paris, où son mérite personnel et ses connaissances en médecine furent appréciés à la cour. Il devint le premier médecin de la reine Marie de Médicis. L'ascendant de sa personne et son éloquence vraiment entraînante lui donnèrent un tel ascendant sur cette princesse qu'il ne tarda pas à devenir odieux au cardinal de Richelieu.

Ce ministre, abusant de son pouvoir, fit enfermer Vaultier, d'abord à la Bastille, puis dans la prison de Senlis,

---

(1) *Notice sur Augustin Vandenberghe*, par M. Panjou.

où il demeura captif jusqu'en 1642, année de la mort du cardinal-ministre.

Pendant sa captivité, il rédigea un ouvrage qui offre beaucoup d'intérêt pour l'histoire de Senlis pendant la Ligue, et renferme des particularités remarquables sur le siège de cette ville par les ligueurs et la surprise dont elle fut l'objet de la part des royalistes.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, le docteur Vaultier reparut à la cour : il s'y vit entouré d'amis et jouit d'une haute considération. La reine le choisit comme premier médecin du jeune Louis XIV. Il obtint, en cette qualité, la surintendance du Jardin des Plantes.

On doit au docteur Vaultier, qui était aussi savant chimiste qu'habile médecin, un grand nombre de découvertes et de perfectionnements dans les préparations chimiques et médicales, ce qui lui attira l'inimitié de plusieurs praticiens, entre autres de Gui Patin. Vaultier, qui avait toujours vécu dans le célibat, tomba malade au commencement de 1652 et mourut au mois de juin de cette année (1).

## VENETTE (Jean-Fillon de),

Romancier et Chroniqueur,

*né à Venette, près Compiègne.*

1308—1369.

Jean, dont le nom de Fillon semble n'avoir été qu'un sobriquet, s'appela lui-même plus tard de Venette, en prenant

(1) *Mémoires de Madame de Motteville. — Lettres de Gui Patin.*

le nom du village où il naquit, suivant un usage assez communément admis alors par les notabilités de naissance obscure.

Cet auteur, célèbre pour son temps, montre une fois de plus que le savoir en France, durant le moyen-âge, était surtout à la disposition des monastères, car, issu d'une famille très-pauvre, il est probable qu'il serait resté dans l'obscurité inhérente à sa caste illettrée, si un hasard heureux ne l'avait fait élever au couvent du Mont-Carmel, de Compiègne. Il y fit avec succès ses études, entra dans l'ordre, et mérita l'estime de ses confrères.

En 1339, Jean Fillon fut élu prieur du couvent des Carmes de la place Maubert, à Paris, et c'est à partir de cette époque qu'il signa Jean de Venette. L'année suivante, on le choisit pour expliquer le fameux *Livre des Sentences* de Pierre Lombard. Son mérite ressortit de cette tâche, car son ordre le députa pour assister à la plupart des chapitres généraux tenus à Lyon, à Milan, à Aix-la-Chapelle, à Metz, à Toulouse, à Ferrare, etc. Mais son séjour le plus habituel était Paris. Il fut spectateur, en 1346, des incendies allumés par les Anglais dans les environs de cette ville, dont il vit l'ancienne enceinte et les fortifications nouvelles construites en 1356, ainsi que le constatent ses œuvres.

Jean de Venette s'acquit aussi quelque réputation comme prédicateur, ce qui explique ses fréquents voyages en Champagne vineuse, à Troyes, à Reims, à Châlons-sur-Marne. Il rendit, en outre, plusieurs visites à Pierre de Nantes, évêque de Saint-Pol-de-Léon, retenu dans son lit, à Chilly près Longjumeau, par une longue maladie, dont la guérison lui vint, suivant son dire, de l'intercession merveilleuse des *Trois Maries*. Si ce fait influa sur les travaux littéraires du savant carme, en lui donnant l'idée d'un énorme poème, la table du prélat y joua un rôle non moins important : l'auteur rappelle avec un complaisant plaisir les repas de Mon-



seigneur; l'éloge continu des vins, et une exclamation franchement bachique, qui lui est échappée à propos du miracle analogique des noces de Cana, permettent de présumer que la sobriété n'était pas sa vertu favorite. Ce précurseur de Rablais et de la renommée champenoise, en matière de *purée septembrale*, sortit de son siècle en 1369, fort effrayé, selon son dire, de la comète de 1368 et de maux qu'il supposait devoir en être la conséquence; fort repentant de n'avoir point visité par paresse, dans l'une de ses pérégrinations, le tombeau des Trois-Maries, dont il n'était éloigné que de deux lieues et demie : il mourut dans sa soixante et unième année.

Il avait vu, étant prieur du Mont-Carmel de Paris, une partie du règne de Philippe-de-Valois, tout le règne déplorable de Jean-le-Bon, et mourut dans la première période de celui de Charles-le-Sage, alors que commençait la chaîne non interrompue des poètes français. Ces rimeurs étaient souvent encore des sorciers aux yeux du peuple, et l'inquisition leur faisait la guerre, parce que souvent aussi ils s'exprimaient avec une extrême liberté sur les gens d'église; mais Jean Fillon, par sa profession même, se trouvait à l'abri de leurs écarts et de leurs périls.

Le prieur de Venette a composé un assez grand nombre d'ouvrages. Le plus connu de tous est le *Roman rimé des Trois Maries*, inspiré par son séjour chez Pierre de Nantes. Sur quarante mille vers français contenus dans cette œuvre qui n'a pas été imprimée, affirme la *Biographie de Michaud*, il s'en trouverait difficilement deux de bons. Les trois Maries sont : la mère de Jésus-Christ, Marie, sœur de Cléophas, et Marie, fille de Salomé, que l'auteur, d'après une ancienne tradition, croyait toutes trois filles de sainte Anne, mais de pères différents. Il déclare tirer ses récits de l'Évangile et d'un autre livre subtil qu'il ne désigne pas, mais il a beaucoup puisé à des sources fabuleuses, et il a semé son inter-

minable narration d'une infinité de détails empruntés aux mœurs et aux usages de ses contemporains; c'est là précisément ce qui rend très-curieuse son élucubration que Jean Droyn a mise en prose, translation dans laquelle l'original a subi de nombreux changements. Cette espèce de version a été publiée plusieurs fois dans le seizième siècle.

Quand l'historien Froissart, justement estimé, rimait néanmoins des vers plats et maussades qui n'approchaient point de ceux des provençaux, déjà surpassés par le Dante et Pétrarque, en Italie; quand les romans de la nature de celui de *la Rose* se multipliaient, informes et sans goût pour la plupart, Jean Venette et ses *Trois Maries* ne méritaient pas trop de blâme en laissant à la postérité savante un monument fastidieux, mais destiné à lui donner de curieux détails sur une époque chevaleresque.

C'est surtout comme excellent chroniqueur que Jean Fillon a conquis le droit d'attacher quelque gloire à son nom. Il est, suivant preuves authentiques, le second continuateur des *Rois de France*, de Guillaume de Nangis, depuis l'an 1340 jusqu'en 1368. D'après dom Félibien, ce fragment mérite d'être estimé comme l'une des meilleures histoires qu'on ait de ce temps-là.

Le style se ressent, il est vrai, de la barbarie générale; mais l'écrivain montre beaucoup de jugement. On lui reproche cependant sa partialité pour les moines, dont l'ambition et la conduite peu régulière excitaient alors les plaintes des laïcs.

D'Achery a publié sa *Continuation de la chronique des Rois de France* dans le *Spicilegium*, et Sainte-Palaye en a donné l'analyse ainsi que l'extrait du poème des *Trois Maries*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

Parmi les autres productions de Jean Fillon, citons :

I. *Chronicon Carmelitarum liber unus* imprimé dans le *Speculum Carmelitarum*. Venise, 1507, in-folio;

- II. *Adnotationes ad quartum lib. Regum;*
- III. *De officiis divinis liber unus;*
- IV. *Concionum synodalum liber;*
- V. *Liber determinationum theologicam* (1).

---

## VÉRIGNY (Anne-Félix, Brochet de),

Préfet de l'Oise de 1820 à 1822.

Ce haut fonctionnaire, né à Balagny-sur-Thérain, mérite, sous plus d'un rapport, une mention honorable dans la biographie du département de l'Oise.

Rappelons d'abord que ce fut une bonne action qui lui ouvrit la route des honneurs. Pendant une résidence momentanée dans la sous-préfecture de Pont-Audemer (Eure), il s'éleva dans ce pays de vives réclamations relatives à la pêche aux environs du port. M. de Vérigny soutint, par un mémoire, les droits des réclamants, et eut la satisfaction de voir ses raisons favorablement accueillies par le ministre. En reconnaissance, les habitants de Pont-Audemer portèrent à la chambre des députés l'auteur de ce mémoire. Bientôt après, il fut nommé à la préfecture de l'Indre et ensuite à celle de l'Oise, où il s'est continuellement préoccupé de tout ce qui pouvait tendre à la prospérité de ses administrés. Il apporta surtout le plus grand zèle à réparer,

---

(1) Michaud : *Biographie nouvelle*. — Sainte-Palaye : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. — Dom Félibien : *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*. — L'abbé Gonjet : *Bibliothèque française*. — L'abbé Millot : *Éléments de l'histoire de France*. — Moreri : *Grand dictionnaire historique*.

autant que possible, les maux causés par les nombreux incendies qui ravageaient alors le département.

En 1820, une épidémie, connue sous le nom de *Suette*, vint désoler un grand nombre de communes de l'Oise. Sans s'inquiéter du danger qu'il pouvait courir, M. de Vérigny se rendit sur les lieux, accompagné de MM. Pariset-Royer et Mazet, jeunes médecins de Paris, et de divers praticiens des localités atteintes par le fléau. Sentant le besoin de multiplier des secours dont la continuité peut seule assurer le succès, il fit appel à la charité des sœurs de Saint-Joseph, de l'hospice de Beauvais, et à celles de Balagny-sur-Thérain, son pays natal. Les unes et les autres se hâtèrent d'accourir dans les communes affligées, et leurs soins réunis amenèrent la disparition de l'épidémie.

En 1822, le ministre récompensa les services de M. de Vérigny en le nommant à la préfecture de Nantes, poste qui réclamait alors un homme conciliant et doué d'une grande énergie de caractère.

Il venait d'être nommé conseiller d'Etat lorsqu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui l'enleva à son honorable famille, le 28 octobre 1825.

Les remarquables qualités qui faisaient de M. de Vérigny un excellent administrateur lui donnaient, dans sa vie privée, des titres non moins légitimes à l'estime publique. En quelque lieu que la fortune les place, de tels hommes sont faits pour être les amis et les bienfaiteurs de ceux qui souffrent. Leur éloge est dans leurs actes et non dans leur apologie.

Rappelons en terminant cette notice, que c'est à la connaissance de cet homme de bien que la commune de Balagny-sur-Thérain est redevable de la restauration de la belle chapelle, dont l'origine remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui avait été mutilée en 1793.

**VIALART DE SAINT-MORYS,**

Colonel et Agronome.

1772 — 1817.

Devenu propriétaire (1780) du magnifique domaine d'Hondainville, dans le Beauvaisis (1), le père du colonel Vialart de Saint-Morys y avait réuni un riche cabinet d'histoire naturelle et une superbe galerie de tableaux; mais à peine avait-il achevé les embellissements de sa propriété, que la révolution de 1789 éclata. M. Vialart de Saint-Morys ayant alors émigré, ses propriétés furent confisquées et ses belles collections versées dans les musées de Paris. Quant à son château, il fut transformé en prison d'Etat.

M. Vialart de Saint-Morys fut une des victimes de la chevaleresque expédition de Quiberon. Sa terre fut vendue, comme bien national, à deux acquéreurs qui rasèrent le parc et démolirent le château.

Son fils ne conserva que le nom de Saint-Morys; il était colonel et aide-de-camp du duc de Broglie, en 1792, et employa le temps de l'émigration à satisfaire ses goûts prononcés pour les sciences et les beaux-arts. Rentré en France après la paix d'Amiens, il s'y voua exclusivement à l'étude de l'antiquité et aux progrès de l'agriculture.

Au prix des plus grands sacrifices, sa mère et lui rachetèrent une partie de leur ancien domaine. L'habitation en style moyen-âge que M. de Saint-Morys fit construire à

---

(1) Cette propriété fut habitée au xviii<sup>e</sup> siècle par Dupérier, président au parlement de Paris, à qui Malherbe adressa des stances si poétiques sur la mort de sa fille.

Hondainville, près de la vallée du Thérain, devint un véritable musée artistique. Il y réunit une bibliothèque nombreuse, un cabinet d'histoire naturelle et la plus complète collection d'objets du moyen-âge qu'on eût encore vue en France.

Il avait rassemblé, dans ses jardins, une grande quantité de saules de toutes les espèces. Ses relations étendues lui en avaient procuré de toutes les contrées du monde. Son but était de procéder à des essais d'acclimatation par la culture comparée de diverses espèces. C'est une idée de ce genre qui vient de créer le jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. La mort imprévue de M. de Saint-Morys laissa sans résultats des recherches que les amis des sciences naturelles suivaient avec un vif intérêt.

Il périt en duel, à l'âge de quarante-cinq ans, le 21 juillet 1817.

Ce regrettable savant, dont la mémoire s'est honorablement conservée dans tout le Beauvaisis, était membre du conseil général de l'Oise.

La Restauration l'avait fait maréchal-de-camp et lieutenant des gardes-du-corps.

Il a publié :

1° *Tableau littéraire de la France*, au xviii<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage avait concouru pour le prix d'éloquence proposé en 1809 par l'Académie française.

2° Une notice sur Jacques Barry, peintre.

3° Un extrait d'un ouvrage inédit sur l'art de dessiner les jardins pittoresques.

4° Une notice sur quelques espèces d'arbres résineux propres à être cultivés en France.

5° Description d'un souterrain découvert dans la commune de Laversines.

6° *Mémoire* sur les moyens de rendre utiles, en les plantant, les friches et les côtes incultes.

7° Des aperçus sur la politique de l'Europe et sur l'administration intérieure de la France (en 1815).

Ajoutons, pour compléter cette notice, que M. Schillings, officier sous la Restauration et gendre de M. de Saint-Morys, a continué les travaux de son beau-père. Il a terminé la construction de la maison gothique, étendu les plantations et les défrichements commencés, enfin embelli le domaine dont il a considérablement accru la valeur.

On remarque, dans le château, un salon orné de meubles du temps de la Renaissance. Il est éclairé par des croisées ogivales garnies de verrières, extrêmement curieuses. On voit dans la même pièce un *mirouer de Madame Diane de Poitiers*, encore décoré du croissant et de H entrelacés, des tableaux du Primaticci, un bas-relief de Jean Goujon, une somptueuse cheminée de marbre, etc.

Près du château, dans le bois, au lieu dit l'Elysée, on a réuni, autour de masses de rochers, des monuments funéraires appartenant à diverses époques : des sarcophages de pierre trouvés dans la garenne, la statue du maréchal de Schomberg, dont le mausolée existait dans l'église de Nanteuil-le-Haudouin ; d'autres effigies, dont une venait de l'abbaye de Saint-Lucien ; le portrait de Florimond I<sup>er</sup>, de Villiers-Saint-Paul, tué en 1472, en défendant l'entrée de l'abbaye contre les Bourguignons, et dont le corps fut enseveli dans le chœur ; de très-beaux chapiteaux gothiques ayant appartenu à la même église, etc.

Cette collection de produits du moyen-âge et le bon goût qui a présidé à la distribution du nouveau parc, rétabli par les soins de M. de Saint-Morys, ajoutent beaucoup d'agrément et d'intérêt au domaine de son nouveau propriétaire.

**VIC (Dominique de),**

Seigneur d'Ermenonville, vice-amiral de France.

1561 — 1610.

Ce brave guerrier, ami si fidèle d'Henri IV, qu'il mourut de la douleur causée par son assassinat, était d'une ancienne famille de Guyenne; mais la seigneurie d'Ermenonville, qu'il acquit, le 11 décembre 1600, et que des lettres-patentes de 1605 érigèrent en vicomté en sa faveur, le rattachent par son nom même aux personnages qui illustrèrent le Beauvaisis.

Dans sa jeunesse, Dominique de Vic fut surnommé Sarres, parce qu'ainsi s'appelait sa mère. Il adopta la carrière militaire et se signala comme enseigne, puis comme capitaine aux gardes, dans les guerres de religion; mais son attachement à la cause royale le rendit suspect au ligueur Charles de Lorraine, duc de Mayenne, sous les ordres duquel il servit d'abord. Il se distinguait autant par son affabilité et son humanité que par sa loyale valeur. Dans tous les lieux où il commandait, il s'informait des marchands et des artisans qui jouissaient d'une bonne réputation; il les visitait comme un ami et allait lui-même les prier à dîner.

Blessé coup sur coup en 1586, d'abord à la cuisse au siège de Sainte-Basille en Gascogne, puis à la jambe d'un coup de fauconneau devant le fort de Seine, près de Chargis. Cette dernière blessure ne lui permettait plus l'usage du cheval. Elle le laissa pendant trois ans en proie à des souffrances continuelles. Il languissait à Chartres, où son ami, Jacques-Augustin de Thou, vint le visiter quelque temps après le meurtre d'Henri III. Le célèbre historien trouva



de Vic, désespéré de ne pouvoir accourir à l'aide d'Henri IV, qui alors surtout avait besoin de bons serviteurs. Il lui conseilla de se faire couper la jambe droite dont le gras avait été emporté, et le brave invalide, ayant suivi ce conseil, retrouva promptement ses forces. Il en profita pour rejoindre en hâte l'armée royale, et se couvrit tellement de gloire à Ivry, en qualité de sergent de bataille, que le roi, pour le récompenser, lui permit d'ajouter à ses armoiries une fleur de lis sur champ d'azur.

Dominique de Vic fut nommé gouverneur de Saint-Denis le 1<sup>er</sup> janvier 1591. Il n'occupait ce poste que depuis trois jours, lorsque le chevalier d'Aumale, le héros de la Ligue, sortit de Paris encore insoumis, et s'empara de la ville par une surprise nocturne. Le bruit de l'envahissement éveille l'intrépide gouverneur; il rassemble ses domestiques, fait sonner la charge et tombe sur les assaillants pour vaincre ou mourir en combattant. Mais c'est le présomptueux d'Aumale qui est tué au premier choc, et ses soldats épouvantés s'enfuient dans le plus grand désordre.

De Vic contribua puissamment à la reddition de Paris, le 22 mars 1594, en éclairant pacifiquement sur leurs véritables intérêts les habitants qu'il avait occasion de voir et d'entretenir à Saint-Denis, pendant la trêve. Henri IV le nomma gouverneur de la Bastille, tout en lui laissant néanmoins la permission de suivre l'armée en Flandre pour combattre les Espagnols.

En août 1595, il fit entrer habilement et hardiment un convoi de vivres dans Cambrai, sous le feu de l'ennemi, et si sa vieille expérience eût été écoutée, on aurait conservé cette ville à la France.

Quand Amiens fut repris par le roi, en 1597, il resta dans la place avec une forte garnison.

En 1602, il fut nommé gouverneur de Calais et vice-amiral. En cette dernière qualité, chargé de transporter à

Douvres les personnes qui devaient accompagner Sully dans son ambassade de Londres, il se trouva en vue du vaisseau d'Angleterre, monté par l'ambassadeur. Aussitôt, il arbore le drapeau de France et le salue d'un coup de canon. A cet aspect, le capitaine anglais, furieux, ordonna de tirer sur le navire de Dominique de Vic, en jurant qu'il ne souffrirait aucun pavillon en la mer Océane que celui de la Grande-Bretagne. L'intrépide gouverneur français allait répliquer avec les mêmes arguments tonnans, quand l'intervention du sage ministre d'Henri IV l'empêcha de venger son affront. Mais il abandonna la flotte et regagna son gouvernement.

C'est à Calais surtout qu'il donna de nombreuses preuves de cette obligeance et de cette douceur extrêmes que nous signalions au commencement de cette notice. Les Calaisiens le chérissaient comme un père. Il augmenta les fortifications de cette place et la dota d'une nouvelle citadelle.

Dominique de Vic se trouvait à Paris, probablement pour assister au sacre et au couronnement de Marie de Médicis, quand le couteau de l'infâme Ravaillac finit brusquement le règne du grand Henri. Il était présent lorsque le chirurgien Bézard ôta au prince assassiné sa chemise toute sanglante, et, nâvré d'un indicible regret, fondant en larmes, il pria qu'on lui donnât cette triste relique, qu'il emporta sous son pourpoint. Retenu dans la capitale par les devoirs de ses récentes fonctions, car la reine-régente l'avait appelé au conseil d'Etat, il ne put résister à la foudroyante émotion qui le saisit en passant dans cette rue de la Ferronnerie, théâtre du régicide. Il rentra à grand peine à son hôtel où il mourut, le lendemain 15 juillet 1610, âgé seulement de cinquante-neuf ans.

Un poète du temps a composé, sur la mort de Henri IV, une pièce de vers peu connue, et que j'ai retrouvée dans un vieux livre, sans nom d'auteur :

Il ne faut plus nommer Henri les rois de France.  
 La mort, par deux cousteaux et un esclat de lance,  
 A tué trois Henris : l'un joutant à cheval,  
 L'autre en son cabinet, le tiers en son carrosse.  
 Cinq rois du nom de Jacque ont fait voir à l'Écosse  
 Qu'il y a dans les noms quelque secret fatal.

« C'est à de tels seigneurs que les rois doivent leurs  
 » cœurs vivants, non pas à ceux qui les vont marchandant  
 » avant leur mort, » ajoute Pierre de l'Estoile.

Dominique de Vic fut un des plus nobles caractères de la cour d'Henri IV ; ce glorieux mutilé vécut presque constamment sous le harnais. Sa sagesse égala sa vaillance, et le fait capital pour son renom consiste certainement à s'être si bien servi de l'une pour ouvrir à son maître les portes de sa capitale, après que l'autre lui en eut conservé la clé lors de l'escalade de Saint-Denis. En effet, ses sages remontrances gagnèrent beaucoup des principaux Parisiens, et les *Mémoires* du temps citent plusieurs traits dignes du Béarnais lui-même.

Le 18 janvier 1594, ayant arrêté un laquais qui passait à la cité ligueuse : « Tu te trompes, mon ami, fit-il, tu t'en vas droit en Espagne, c'en sont ici les frontières. »

Le 6 mars, il renvoya à Paris un apothicaire de Saint-Antoine-des-Champs, pris de bonne guerre par les royalistes, avec un de ses trompettes pour l'accompagner, et pour dire de sa part aux bourgeois de garde : « que son intention n'était pas de combattre contre les vrais Français catholiques, mais seulement contre les Espagnols. » Quinze jours après, la grande ville rentrait dans l'obéissance avec enthousiasme.

Ce digne gentilhomme ne laissa pas de postérité, mais son frère aîné, MERI DE VIC, continua dignement la liguée des seigneurs d'Ermenonville. Maître des requêtes de Henri III, quand ce prince n'était encore que duc d'Anjou, il devint, en 1597, président au parlement de Toulouse, et conseiller d'Etat. Comme surintendant de la justice en

Guyenne, il rendit de notables services à Henri IV, qui l'envoya en ambassade auprès des Lignes grises, en 1602, pour négocier le renouvellement des anciennes capitulations avec les Suisses. Il se fit accompagner de son second fils *Dominique de Vic*, né à Paris en 1538, dont le prénom a causé l'étrange méprise de la plupart des biographes qui font le vice-amiral de Vic ambassadeur chez les Grisons.

Sous Louis XIII, Méri d'Ermenonville, en sa qualité de plus ancien conseiller, fut créé garde des sceaux par lettres-patentes du 24 décembre 1621. Il suivit le roi dans son voyage à Montpellier, et mourut entre cette ville et Pézenas, le 2 septembre 1622. Son corps fut rapporté et enterré à Ermenonville.

Son fils aîné, *Gédéon de Vic*, seigneur d'Ermenonville, maréchal-de-camp des armées de Louis XIII et coraette de la garde ordinaire, mourut en 1636. Le frère de celui-ci, *Dominique de Vic*, précité, abbé du Bec, devint conseiller d'Etat en 1621, coadjuteur d'Auch en 1624, archevêque de Corinthe en 1625, et enfin archevêque d'Auch en 1629. Il mourut en 1661 (1).

---

## VIGNACOURT (Adolphe et Adrien de),

grands Maîtres de l'ordre de Malte.

1547—1622. 1619—1697.

Adolphe de Vignacourt est issu d'une illustre famille du

---

(1) Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de France*. — Michaud, *Biographie universelle*. — Pierre de l'Estoile, *Registre général de Henri IV*. — J.-A. de Thou, *Mémoires*. — Chaudon et Delandine, *Dictionnaire historique*.

Beauvaisis, dont les ancêtres possédaient les domaines de La Rue-Saint-Pierre (1) et du Litz. La branche cadette de Vignacourt possédait la seigneurie d'Etouy. Adolphe, après de solides études, montra une vocation irrésistible pour la carrière des armes, jointe à une vive inclination pour la religion de ses pères. Ce mélange de sentiments guerriers et de piété chevaleresque devait le prédestiner à l'ordre religieux et militaire des chevaliers de Malte, qui défendaient opiniâtement contre les Turcs les derniers débris des possessions chrétiennes dans la Méditerranée. Chassés de l'île de Rhodes, après un héroïque assaut, ces héros chrétiens s'étaient réfugiés dans l'île de Malte, où ils arborèrent encore l'étendard de la croix contre la bannière du croissant.

Adolphe de Vignacourt signala sa valeur dans une foule d'occasions, et parvint, en 1601, à la dignité de grand hospitalier de l'ordre de Malte. Son administration fut hérissée de difficultés. Sans cesse occupé de défendre les intérêts de l'ordre, attaqués par plusieurs princes et mal défendus par la cour de Rome, il fut en outre obligé d'user fréquemment de son autorité pour rétablir le bon accord entre les chevaliers des diverses langues.

André Doria, méditant contre les Turcs une grande expédition navale en 1601, écrivit à Adolphe de Vignacourt le priant de la part du roi catholique d'envoyer quelques vaisseaux dans les mers du Levant, pour faire une diversion et occuper les escadres ottomanes.

« Le grand-maître, dit Palma-Cayet, dans sa *Chronologie septenaire*, luy promit très-volontiers cet office et fit soudain équiper et bien armer cinq galères dont il fit général le sieur de Viviers, dit Blot, baillif de Lyon.

« Ils firent voile le quatriesme d'aoust, tirant vers l'isle

---

(1) Village près de La Neuville-en-Hez.

de Zante, où ils arrivèrent quatre jours après et ancrèrent au port de Chiery où ils apprirent du gouverneur du roy catholique que Sigala estoit party de Negrepont avec quinze galères, rodant la coste d'Alexandrie pour installer son fils Bascha au Caire et pourvoir à l'advenir aux dommages qu'ils avaient reçus des vaisseaux chrestiens, principalement en ceste année. Ils apprirent en outre que quinze galères des plus mal équipées estoient restées pour la garde de l'archipel attendant de faire voile vers Chio; qu'à Constantinople et dans l'armée turquesque, la peste étoit fort grande; que depuis quinze jours Amurat Rays, amiral turc, avoit passé tirant vers le ponant, pour joindre l'armée navale du roy d'Espagne.

« Ces mêmes advis leur furent confirmés à Cerigo, où ils arrivèrent le quinzième dudict mois; partant ils le poursuivirent vers le port de Caille, l'abordant le jour suivant, ils sçurent par des Maniates (1) que l'on pouvoit facilement entreprendre sur une forteresse bastie depuis vingt ans par les Turcs, pour tenir en bride les dits Maniates, laquelle forteresse est à trois milles de la mer, en la province de Tifvalislas, en la Morée, proche le golfe de Gnocastro de quinze milles, appelée des Turcs Passava et des chrestiens Chateaneuf. S'en estant plus assurément informés, ils se résolurent à ceste entreprise.

« Et, comme on s'y préparoit, on aperçeut un vaisseau pour lequel joindre il fallut entrer bien deux milles avant en mer; c'estoit un cramousailly turquesque. Se voyant recogneus ils se mirent en deffense, tirants force arquebuses et flesches dont ils blessèrent plusieurs des nostres, qui aussitost les investirent, et, entrant dans le vaisseau, en tuèrent plusieurs; si bien qu'il n'en resta que onze sains ou

---

(1) Tribu grecque du littoral.

blessé. Le sieur de la Blache, chevalier françois, fut des premiers qui se jetterent dedans.

« Tout le lendemain ils demeurèrent ancrés près du port de Caille, envoyant cependant reconnoître la forteresse. Et, ayant sceu qu'il n'y avoit rien qui leur empechast de l'attaquer, ils prirent résolution de débarquer la nuit, le plus diligemment qu'on pourroit et sans bruit. Trois-cent-septante, tant chevaliers que soldats et gens de faction, furent commandés sous la conduite du sieur de Ponsu, estant restés quatre-vingts à chaque galère pour sa garde.

« Le capitaine Beauregard s'avança avec trente hommes pour poser le pétard à la porte : ce qu'il fit demi-heure avant le jour et l'enfonça. Mais ils rencontrèrent une seconde porte qui les arresta, et le bruit ayant donné l'alarme vive au chasteau, les nostrent eurent recours à quatre eschelles qu'ils avoient apportées, avec lesquelles plusieurs, et des premiers, les sieurs de Baillon et de la Tioullière, chevaliers françois, eschellèrent si courageusement la muraille qu'ils repoulsèrent les Turcs et eurent moyen d'ouvrir la porte aux chrestiens.

« Une bonne partie des Turcs se sauva par la muraille qui n'estoit guère haute du costé de la montagne. On trouva environ cent morts : des chrestiens fort peu et seulement deux chevaliers, l'un Espagnol et l'autre Italien. Ils enclouèrent dix-huit pièces de canon montées et plusieurs autres qui ne l'estoient pas, pillèrent et mirent feu à la place; et, dans quatre heures ravagèrent tout le pays, se retirants après en bon ordre avec les esclaves et le butin à leurs galères.

« L'effroy de cest exploit si inopiné s'estendit incontinent partout, et pour ce les chrétiens se voyant descouverts, tournèrent la prou vers Malte où ils arrivèrent le dernier d'aoust. »

En 1609, la guerre ayant éclaté sur les côtes d'Afrique, Vignacourt, après avoir pris toutes les mesures de prudence, destinées à assurer la sécurité de l'île de Malte, équipe une flotte et, à la tête de ses vaillants compagnons d'armes, vient assiéger une des villes des Etats barbaresques. La place fut emportée d'assaut. Ce fut une nouvelle victoire remportée sur les ennemis de la chrétienté.

L'année suivante, il dirigea une seconde expédition contre les villes de Lépante et de Patras : elle fut également heureuse. Les Turcs y perdirent beaucoup de monde, et, voyant qu'ils avaient affaire à un homme aussi vaillant dans les combats, qu'énergique dans l'administration, ils cessèrent pendant quelque temps leurs incursions.

Les hostilités reprirent en 1604, et Adolphe de Vignacourt remporta de nouveaux avantages dans les combats qu'il livra, notamment devant Rhodes, au siège de Lajazzo, et à la prise de Corinthe.

Après ces dernières conquêtes, Adolphe et ses compagnons d'armes éprouvèrent le besoin du repos et vécurent quelque temps en paix, se préparant à de nouvelles victoires. Ils furent vivement attristés lorsque, en 1610, ils apprirent que le couteau de Ravailac avait privé l'ordre de Malte d'un de ses protecteurs dans la personne du vaillant et populaire Henri IV. Adolphe employa les années qui suivirent ce cruel événement à des constructions, dont la plupart étaient destinées à mettre l'île de Malte et la ville de La Valette à l'abri des incursions des Turcs et des attaques des corsaires barbaresques.

Indépendamment des nouvelles fortifications, il fit construire un immense aqueduc pour conduire une source abondante jusque sur la place qui se trouve devant le palais du grand-maître, ouvrage qui, par son importance et ses proportions, étaient dignes des anciens Romains.

Un autre monument, non moins magnifique, construit par



les ordres du grand-maître aux frais du trésor de l'ordre, fut un superbe galion qui ne coûta pas moins de 60,000 écus d'or.

Pendant une des plus chaudes journées du mois d'août 1622, Adolphe de Vignacourt, qui se livrait à l'exercice de la chasse, fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Transporté sur le champ au palais, les soins qu'il reçut prolongèrent son existence d'un mois. Il mourut le 14 septembre, à l'âge de soixante-quinze ans, vivement regretté des chevaliers de l'ordre.

Langlet-Dufresnoy a publié un éloge d'Adolphe de Vignacourt dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*.

Adrien de Vignacourt, commandeur de l'ordre, fut élu, le 24 juillet 1690, grand-maître de Malte, après la mort de dom Grégorio Caraffa. Il était né le 13 février 1619, d'Adrien de Vignacourt, premier gentilhomme de la chambre sous Henri IV, et de dame Louise de Saint-Périer (1).

## Jean-Louis-Marie VILLAIN, dit Daubigny,

Administrateur.

né à Saint-Just-en-Chaussée,

17...—1799.

Il était avocat au parlement de Paris, lorsqu'éclata la révolution de 1789. Il fut choisi par Bouchotte comme adjoint

(1) *Histoire des chevaliers de l'ordre de Malte*. — Chronique novenaire de Palma-Cayet, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, rééditée par la librairie académique Bidier et compagnie.

au ministère de la guerre. Nommé officier municipal près de la commune, il se signala par son civisme dans la journée du 12 août 1792. Ce fut lui qui, dans la matinée de ce jour néfaste, fit arrêter un de ses compatriotes, le publiciste Sulleau, de Grandvilliers, et plusieurs personnes qui s'étaient réunies aux Champs-Élysées pour porter secours à la famille royale. Ces malheureux, victimes de leur dévouement, furent massacrés aux Tuileries, sous les yeux du roi.

Le 17 août, Villain-Daubigny fut nommé juge au tribunal révolutionnaire, et en cette qualité, il prit part aux iniques condamnations qui suivirent la journée du 12 août. Après les journées non moins sanglantes de septembre, il fut dénoncé par Rolland, ministre de la guerre, comme auteur d'un vol considérable accompli dans le garde-meuble de la Couronne; mais il trouva moyen d'arrêter les poursuites dirigées contre lui.

Vers la fin de 1793, Villain-Daubigny fut une seconde fois accusé de vol par Bourdon de l'Oise et traduit devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Bourdon l'attaqua de nouveau, et le 27 juillet 1794, il fut arrêté et rendu cette fois encore à la liberté. Il put la conserver jusqu'à la proscription du 3 nivose : il fut alors déporté aux îles Séchelles, où il mourut peu de temps après.

---

## VILLEQUIER

### La Dame de (Antoinette de Maignelais).

1420 — 1474.

Les femmes, et tranchons le mot, deux maîtresses entre autres, ont eu une grande influence dans la vie de

Charles VII, prince voluptueux qui, s'il offre quelque ressemblance avec Henri IV en reconquérant son royaume, ressemble encore plus à Louis XV, précisément par le point où ce dernier outraît jusqu'au vice le défaut capital du roi *vert-galant*. Il est vrai que la France, dont une vierge venait pourtant de causer la délivrance, paraissait trouver toutes naturelles les débauches de son souverain; s'il faut en croire le dire fort naïf de la *Chronique martinienne* :

« Et pour les grands travaux que le roy avoyt faitz à  
 « reconquestir la plus grande partie son royaalme, il fust  
 « délibéré d'avoir des plus belles filles que l'on pourroyt  
 « trouver; nonobstant que sa vertu étoyt trop plus grande  
 « sans comparaison que son vice, car c'étoyt ung roy très-  
 « illustre, très-hardi et victorieux. »

Les deux favorites qui pesèrent, mais d'une façon bien différente, dans la balance des destinées de Charles VII, sont Agnès Sorel et Antoinette de Maiguelais; deux parentes, deux cousines qui représentent autant qu'on peut assimiler les anges aux courtisanes, le bon et le mauvais génie du monarque. Deux autres femmes, celles-là attachées par des liens légitimes à ce prince, ont aussi personifié le mal et le bien dans sa carrière : sa mère dénaturée, Isabelle de Bavière, qui fit proclamer à son détriment Henri VI d'Angleterre, héritier du trône de France; et sa noble épouse, Marie d'Anjou, qui travailla à lui assurer la couronne par son adresse, par ses conseils, par son intrépidité, tandis qu'il ne songeait qu'à ses plaisirs, et qu'il poussait l'indifférence conjugale jusqu'à refuser de lui adresser la parole. Enfin, une pure héroïne, Jeanne d'Arc, montra la puissance féminine dans toute sa force, pour régir le sort de Charles, surnommé le Victorieux, parce qu'il recouvra ses Etats, grâce surtout à l'élan guerrier, sublime et patriotique de la bergère inspirée de Domremy.

Malheureusement, entre ces cinq types de femme, c'est le moins sympathique, après l'odieuse figure de la reine Isabeau, qui appartient, par droit de naissance, à nos études biographiques.

Antoinette de Maignelais, — Maignelais ou Maignelez par corruption, — était fille de Jean II, dit *Tristan*, seigneur de Maignelais, Montigny, Crevecoeur, Coivrel et Quinquempoix, capitaine de Gournay-sur-Aronde, qu'il défendit opiniâtement contre les Anglais et les Bourguignons réunis, en 1430. Son bisaïeul, Jean I<sup>er</sup>, échanson de France, rendit de grands services à Philippe-de-Valois et à son fils; il fut prisonnier comme ce dernier en Angleterre, l'accompagna à son retour à Paris, et « toutes gens, disent les vieux chroniqueurs, le clamoient le bon chevalier. » On voit que les exemples d'honneur ne manquaient pas dans la famille de celle qui descendit jusqu'à remplir, auprès de Charles VII, le rôle honteux que le valet Lebel, le pourvoyeur du Parc-aux-Cerfs, eut sous Louis XV.

Marie de Jouy, mariée à Jean de Maignelais, donna le jour à Antoinette vers 1420. De Catherine, sœur de son père, unie à Jean Loreau, seigneur de Saint-Géron, était née, en 1409, à Fromenteau, en Touraine, une sienne cousine qui devint célèbre sous le nom d'Agnes Sorelle ou Sorel. Cette parenté et cette célébrité décidèrent de l'avenir de l'héritière des Maignelais. Elle fut appelée à la cour par la favorite du roi, l'une des plus aimables, des mieux élevées et des plus belles personnes de son temps, que Charles VII, n'ayant pu résister à ses charmes, avait placée auprès de Marie d'Anjou, en qualité de fille d'honneur. Antoinette ne se conduisit pas comme Agnès, qui défendit longtemps sa vertu et se crut même en droit de dire un jour au brave Poton de Xaintrailles :

— Toute simple demoiselle que je suis, la conquête du prince ne sera pas facile; je le révère et l'honore, mais je

ne crois pas que j'aie rien à démêler avec la reine à son sujet.

Si « la dame de Beauté » succomba néanmoins, née avec un esprit au-dessus de son sexe, elle se servit de sa chute aux bras du passionné monarque, pour le rappeler à l'énergie et au devoir. Pour l'animer davantage contre les Anglais, elle l'assura qu'un astrologue lui avait prédit qu'elle serait aimée du plus grand roi du monde; mais que cet horoscope ne le regardait point, puisqu'il négligeait d'arracher à ses ennemis un état qu'ils lui avaient ravi. « Je ne puis, ajouta-t-elle, accomplir la prédiction qu'en passant à la cour du roi d'Angleterre. »

Ces reproches touchèrent tellement le roi Charles qu'il sortit de son inaction coupable et seconda courageusement la mission de Jeanne d'Arc.

Antoinette de Maignelais suivit la route inverse de sa cousine, dont elle devint la rivale, et qu'elle supplanta. Un an avant la mort d'Agnès Sorel, arrivée le 9 février 1450, le roi avait déjà payé ses complaisances en retirant à son profit, au duc de Bourbon, la terre de Maignelais qui lui était engagée. Sa faveur éclata donc comme un résultat préparé. « Et après le trépas de la belle Agnès, dit en vieux langage la *Chronique martinienne*, la demoiselle de Villequier occupa sa place, quoiqu'elle fut indigne de ce sire. »

Au mois d'octobre 1450, Charles VII avait fait épouser à sa maîtresse André de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes et de la Rochelle, vieillard qui le servait depuis l'enfance et qu'il combla de faveurs. Les deux époux reçurent entre autres le château de la Guerche, *petite maison* qui servait d'asile au prince pour ses plaisirs, et qu'il avait acquise, depuis plusieurs années, sous le nom de Chamber, l'un de ses courtisans. La mariée

obtint en outre, par lettres royales expédiées à Montbazou, les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arvert, avec deux mille livres de pension dont elle jouit toute sa vie.

La nouvelle favorite usa uniquement de son crédit pour satisfaire de basses préoccupations. Lorsque, oubliant les services de ce Jacques-Cœur, qui avait pris pour devise « à cœur vaillant rien d'impossible, » et qui lui avait prêté deux cent mille écus d'or sans lesquels il n'aurait jamais reconquis la Normandie, le roi abandonna le trésorier de son épargne à l'avidité de ses ennemis et de ses envieux, la dame de Villequier s'enrichit d'une partie des dépouilles de l'illustre négociant. Elle seconda Jeanne de Montberon, fille de Pierre de Vendôme, quand celle-ci accusa le généreux argentier de concussion, et ce fut probablement elle, en sa qualité de cousine de la défunte, qui osa lui attribuer la mort d'Agnès Sorel, qu'on croyait l'effet du poison. Jacques Cœur fut mis en prison; le parlement lui fit son procès et le condamna à l'amende honorable et à payer cent mille écus. Ses commis, qui admiraient son noble caractère, se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrâce, et l'un d'eux, Jean de Village, époux de sa nièce, l'enleva à ses persécuteurs et lui facilita le moyen de se sauver à Rome.

Ce fut par ces richesses extorquées juridiquement, et par les biens d'un autre condamné, beaucoup moins digne d'intérêt, Louis de Courcelles, qu'Antoinette de Maignelais accrut sa grande fortune. Elle perdit son mari en 1544, et devint tutrice des deux fils qui lui naquirent pendant son union avec ce vieux gentilhomme; en leurs noms elle rendit hommage au roi des terres de Montrésor et de la Guerche le 16 juillet, et de celle de Saint-Sauveur le 25 novembre suivant. Elle n'oubliait pas plus les intérêts de ses proches que les siens, et se montrait fort âpre à la curée du népotisme : elle le prouva en mariant, le 24 mai 1456, sa sœur,

Jeanne de Maignelais, avec Jean de Comborn, sire de Rochefort, et en obtenant de son royal amant six mille écus « pour l'accroissement de ce mariage, » à prendre sur la recette du Languedoc.

La dame de Villequier avait fait de sa position une véritable charge de cour, dont elle se réservait surtout les profits et la surintendance. Elle entretenait pour les plaisirs du roi une sorte de harem, peuplé de beautés choisies par elle parmi les plus belles filles du royaume. A ce propos, le chroniqueur Jacques de Clercq raconte dans ses *Mémoires* une aventure scandaleuse; nous lui en empruntons le récit textuel, il confirme l'accusation qui flétrit Antoinette de Maignelais comme proxénète.

« En cet an 1455, mademoiselle de Villequier estoit très  
 « bien en la grâce du Roy et comme on disoit en faisoit le  
 « Roy ce qui lui plaisoit; une jeune fille d'un escuyer,  
 « nommé Anthoine de Rebreuves, demouroit en la cité  
 « d'Arras; on la nommait Blanche; cette fille avec la dame  
 « de Jeuly estoit allée à la cour du Roy; or Blanche estoit  
 « bien la plus belle fille que on eut peu avoir, ne regardée;  
 « icelle damoiselle de Villequier sytost qu'elle vit icelle fille,  
 « pria moult de l'avoir avec elle, mais la dame de Jeuly  
 « lui respondit qu'elle la rameneroit ou renverroit à son  
 « père, et que sans congé de son père, ne l'auroit pas, et  
 « aussi la ramena; mais assez-tôt après, par le gré et con-  
 « sentement de son père, du sieur de Saucourt, oncle d'icelle  
 « Blanche, et du sieur de Jeuly, Jacques de Rebreuves,  
 « frère d'icelle Blanche, tres-bel escuyer, agié de vingt-  
 « sept ans ou environ, mena sa dite sœur Blanche, agiée  
 « de dix-huit ans, à la cour du Roy, demourer avec icelle  
 « damoiselle de Villequier; et fut ledit Jacques retenu  
 « escuyer tranchant d'icelle damoiselle; et, pour vray icelle  
 « damoiselle tenoit grand estat, et plus grand que la royne  
 « de France; et le vouloit ainsy le Roy. La damoiselle de

« Villequier estoit moult belle , et estoit mariée : elle estoit  
 « cousine d'une damoiselle qu'on appelloit la belle Agnès,  
 « laquelle avoit esté totalement en la grâce du Roy et dit-on  
 « qu'icelle Agnès mourut par poison moult jeune , après  
 « laquelle icelle damoiselle de Villequier gouverna le Roy  
 « pareillement ou plus que ne fait avoit sa cousine. Elle  
 « avoit tousjours trois ou quatre filles ou damoiselles les  
 « plus belles qu'elle pouvoit trouver et qui suivoient le Roy  
 « par tout aux dépens du Roy. Nonobstant toutes ces choses,  
 « et que le père , frère, oncle et le sieur de Jenly fussent  
 « avertis de tout ce que j'ay dit, ils envoierent Blanche,  
 « laquelle au partir de l'hostel de son père , en la cité  
 « d'Arras plouroit fort, et me feut assuré qu'elle disoit  
 « qu'elle aimeroit mieux demeurer avec son père, et men-  
 « ger du pain et boire de l'eau ; toute fois elle y alla , son  
 « père l'y avoit envoyée par chicheté , afin qu'elle ne luy  
 « eust rien , ni son fils, nonobstant qu'il fut très-riche  
 « homme, ayant de beaux héritages ; et assez tôt après, que  
 « icelle damoiselle Blanche eust esté un peu de temps avec  
 « ladite damoiselle de Villequier, la renommée publia qu'elle  
 « estoit aussi très-bien en la compagnie du Roy, et pareille-  
 « ment que la damoiselle de Villequier. »

Jacques du Clercq appelle *de Villecler* Antoinette de Maignelais, et il en fait la nièce d'Agnès Sorel; nous avons rectifié ces inexactitudes de détail, qui n'attaquent en rien l'identité de la seconde favorite du roi Charles VII.

Ce même chroniqueur dit aussi qu'en 1456, lorsque le dauphin, depuis Louis XI, s'enfuit du Viennois, et se réfugia chez le duc de Bourgogne, il prétexta, pour justifier sa conduite, que son père « retenoit en sa cour la damoiselle  
 « de Villequier, auquel gouvernement lui avoit esté et estoit  
 « bien déplaisant; et pour ceste cause s'estoit absenté du  
 « royaume de France douze ans, et s'estoit tenu au pays  
 » du Dauphiné, durant lequel temps il n'avoit eu deniers



« de son père ni du royaume : ainsi lui avoit failly vivre  
 « du pays. . . » Le dauphin Louis étoit accusé d'exactions  
 énormes dans son apanage, et surtout de pressurer les ec-  
 clésiastiques, du simple abbé à l'évêque : « Il avoit totale-  
 « ment osté le temporel de ceulx de l'Eglise, qu'ils n'avoient  
 « de leurs bénéfices que ce qu'il vouloit; et aucuns disoient  
 « aussy qu'il avoit fait mourir une damoiselle nommée la  
 « belle Agnès. » Ce soupçon de l'empoisonnement de la  
 dame de Beauté, planant sur tous les *suspects* de cette  
 époque depuis l'intègre Jacques Cœur jusqu'au rusé héri-  
 tier du trône, n'étoit-il pas inspiré par celle qui avoit le  
 plus profité de la catastrophe, et qui avoit peut-être aussi  
 quelque sombre raison d'affecter beaucoup de zèle pour la  
 vengeance de sa cousine et rivale.

La perversité d'Antoinette de Maignelais eut une nou-  
 velle occasion de se montrer, le 28 février 1459. Ce jour-là,  
 François II de Bretagne vint au château de Montbazoum  
 pour rendre hommage de son duché entre les mains du roi  
 de France. La favorite le vit et songea probablement qu'un  
 jeune duc souverain valait bien un vieux monarque. Aussi  
 établit-elle ses lacs avec l'habileté d'une coquette touchant  
 à la quarantaine; une liaison amoureuse s'en suivit avec le  
 prince Breton, ce qui n'empêcha pas la dame de Villequier  
 de continuer son emploi d'entremetteuse près de Charles VII.  
 Elle ne se contenta pas de le trahir de cette façon; on prétend  
 qu'elle noua des intelligences secrètes avec le dauphin ré-  
 volté, et se livra à des intrigues politiques en sa faveur.  
 Mais la duplicité du futur Louis XI ne chercha-t-elle pas  
 plutôt à l'envelopper dans le piège qu'il tendait à Antoine  
 de Chabanne, comte de Dammartin, lieutenant-général et  
 favori de son père, qui avoit failly l'arrêter avant sa retraite  
 à Genappe en Brabant? Une citation de la *Chronique mar-  
 tinienne* mettra le lecteur à même de juger la question.

« L'an mil quatre cens soixante et ung, monseigneur le

« Daulphin qui portoit au conte de Dampmartin une mer-  
 « veilleuse haine, et pour tascher à effacer l'autoricté que  
 « avoit ledit conte envers le roy Charles qui estoit grande,  
 « il se advisa d'escrire aucunes lectres à une dame qui avoit  
 « gros crédit entour la personne du roy Charles, dont je  
 « ne veulx nommer le nom. Laquelle dame ay moit le Daul-  
 « phin et tenoit son party occultement et luy faisoit scavoit  
 « des nouvelles de court. Et estoit la forme des lectres telle  
 « qui s'ensuyt.

« Ma damoiselle j'ay leu les lettres que m'avez escriptes.  
 « Et vous remercie de l'advertissement que m'avez fait par  
 « vos dictes lectres. Et soyez seure que, à l'ayde de Dieu  
 « et de nostre Dame, que une fois je vous le rendray. J'ay  
 « leu semblablement des lectres du conte de Dampmartin  
 « que je faingtz de hayr qui sont semblables aux vostres.  
 « Je vous prie dictes lui qu'il me serve toujours bien en la  
 « forme et manière qu'il m'a toujours escript par cy-de-  
 « vant. Je penserai sur les matières de quoy il a escript  
 « et bientost il scaura de mes nouvelles. Ma damoiselle  
 « jectez ces lectres au feulx et me faictes scavoit s'il vous  
 « semble que je doyve guères demourer en l'estat où je  
 « suis. Escrip à Genapp le trentiesme jour d'avril. Ainsi  
 « signé, le vostre, Loys.

« Lesquelles lettres estoient escriptes de la main dudict  
 « daulphin et non signées d'aucun secretaire. »

L'épître n'arriva pas aux mains de la dame de Villequier;  
 le cordelier qui la portait, ne pouvant lui parler, la confia  
 à un valet de chambre du roi, lequel s'engagea à la re-  
 mettre à sa destinataire, mais la donna au comte du Maine.  
 Ce seigneur, ennemi d'Antoine de Chabannes, en prit  
 connaissance et l'alla soumettre à Charles VII, qui s'écria  
 tout d'abord :

— Je ne saurais penser que Dampmartin fit quelque lâche  
 tour.

Néanmoins, profondément troublé de cette révélation, circonvenu par son interlocuteur, il exila son vieux et fidèle serviteur en son château de Saint-Fargeau. Puis, se voyant enveloppé dans un inextricable réseau de perfidies, n'ayant pas autour de lui une seule main qui ne fût suspecte, persuadé que chacun de ses serviteurs voulait en finir avec lui par le poison, à l'instigation de son fils, il s'abstint volontairement de toute nourriture durant sept jours, pendant lesquels il se convainquit pourtant de l'innocence de Chabannes, par des relations très-cachées qu'il avait avec un des secrétaires du dauphin. Il rappela alors le comte de Dammartin, qui le décida enfin à essayer de manger.

— Sire, lui dit-il, s'il vous plaît, vous goûterez de ceci, car je prends sur ma vie qu'il n'y a chose qui ne soit bonne.

— Comte, répondit le roi, je ne me défie pas de vous.

Mais il était trop tard : l'estomac de Charles VII repoussait tout aliment.

— Ha! s'écria le mourant, comte de Dammartin, vous perdez en moi la plus belle rose de votre chapeau, car après ma mort vous aurez fort à faire. Je vous prie, autant que vous pourrez, servez bien le petit seigneur Charles, mon second fils.

En entendant ces paroles, relate la *Chronique martinienne*, il sembla aux assistants « qu'ils ne voyaient plus le roi, mais seulement son cercueil. »

Avant cela, Antoine de Chabannes lui avait adressé cette énergique invitation :

— Sire, si vous avez quelqu'un de qui vous ayez défiance, faites-le prendre et faites faire son procès au long, et s'il est prouvé qu'il ait rien entrepris contre votre personne, faites-le tirer à quatre chevaux.

— Je remets la vengeance de ma mort à Dieu! fut la seule réponse du monarque.

Charles VII expira le 22 juillet 1461, et son corps fut tellement abandonné des courtisans, occupés à flatter son successeur, que, seul, le neveu de Tannegay du Châtel dépensa magnanimement pour ses funérailles trente mille écus, dont on le remboursa dix ans après.

Que fit la dame de Villequier, vicomtesse de la Guerche et de Saint-Sauveur, ainsi qu'elle se qualifiait, quand son royal protecteur surprit les preuves de sa trahison, ou quand le dauphin l'engloba dans sa diffamation du comte de Dammartin? Elle se retira sûrement dans sa terre de Cholet, qu'elle avait acquise des « gratifications » de François II, où il venait souvent la visiter, et où il donnait en son honneur des jôûtes de chevaliers et autres divertissements.

Mais Antoinette ne tarda pas à s'abandonner tout entière au duc de Bretagne : la preuve en est dans sa donation du domaine précité, sauf l'usufruit qu'elle se réserva, à François, bâtard de Bretagne, son fils. Cette pièce est datée du 23 mai 1463, soit dix mois et un jour après la mort de Charles VII.

L'ascendant que la vicomtesse de la Guerche exerça sur François II, qui était d'un esprit faible, devint des plus absolus. Bientôt, appelée près de lui, elle éclipsa par son luxe, par la faveur et la passion que le duc lui témoignait, jusqu'à la duchesse Marguerite de Bretagne. Au rapport des historiens du pays, cette princesse mourut jeune encore, en 1469, de la douleur que lui causa la préférence accordée à une indigne concubine dont l'âge seulement (elle atteignait cinquante ans) aurait dû éloigner son volage époux.

La dame de Villequier réussit à séduire jusqu'à l'opinion publique, et à s'acquérir une espèce de popularité. Lorsque, en 1465, François II s'engagea dans la *ligue du bien public*, fomentée contre Louis XI, elle envoya à la monnaie de

Bretagne toute sa vaisselle d'argent pour être convertie en espèces. Ce fait, qui témoigne plutôt de sa haine vivace pour le successeur de Charles VII, que d'un dévouement trop récent à la cause bretonne, la dispense, ce nous semble, de l'ancienne inculpation d'intrigues avec le dauphin.

En 1467, les hostilités s'étant rallumées en Normandie, elle s'associa plus vivement encore à ce mouvement. Le roi de France, qui l'avait ménagée jusque-là, ne garda plus aucune mesure et frappa de confiscation les terres de Saint-Sauveur, la Guerche, Estableau, Montrésor et Cholet, que possédait Antoinette. Il en fit don à Tanneguy du Châtel II, qui abandonna alors le duc de Bretagne pour passer au service de Louis XI. La châtelaine dépossédée plaidait en 1474 à l'échiquier de Normandie, mais le grand juge vint interrompre les plaidoiries : elle n'existait plus en 1478.

« De son époux André de Villequier, ajoute la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot, elle avait eu deux fils qui continuèrent sa postérité. Cette famille s'éteignit au dix-septième siècle, par une fille qui porta en dot cet héritage dans la maison d'Aumont. Antoinette de Maignelais eut, en outre, de François II, duc de Bretagne, cinq enfants naturels, trois fils et deux filles. L'aîné, François, fut créé, en 1480, premier baron de Bretagne. Il épousa Madeleine de Brosse ou de Bretagne, et devint la tige d'une branche cadette et légitime de Bretagne, connue sous le nom de *barons d'Avaugour* (1). »

---

(1) *Nouvelle biographie générale* de Firmin Didot. — Jacques du Clercq : *Mémoires*. — *Chronique martinienne*. — Auselme : *Histoire généalogique*. — La Roque : *Histoire de la maison d'Harcourt*. — *Histoire de Bretagne*, 1744.

**VILLETTE (Marquis et Marquise de),**

Seigneurs du Plessis-Villette.

1756—1822.

Le père de Charles, marquis du Plessis-Villette, était, suivant les uns, un écuyer, suivant d'autres, un financier ou trésorier qui possédait, en 1472, la seigneurie du Plessis-Longueau et plusieurs lieux voisins. Acquéreur de la châtelainie de Sacy-le-Grand, il en démolit le château : avec les matériaux et ceux du domaine de Verneuil-sur-Oise, dont le prince de Condé lui fit l'abandon, il ordonna la construction, vers 1760, d'un beau manoir qu'il entourait d'un parc non moins remarquable par ses eaux, ses fabriques et l'élégante distribution de ses bosquets. Il obtint, en avril 1763, l'érection de cette superbe terre en marquisat de Plessis-Villette.

Son fils, Charles, qui naquit à Paris, le 4 décembre 1756, hérita de cette propriété et de 40,000 écus de rentes. Il avait pour mère une femme à la mode, douée d'autant d'esprit que de beauté, et liée très-intimement avec Voltaire. On supposa même que le grand écrivain était le père réel du jeune marquis, et ses éloges, ses cajoleries à l'adresse de celui qu'il appelait le « Tibulle français », confirmèrent un peu cette opinion. De son côté, M. de Villette entoura le vieil Arouet d'un culte presque filial.

Le jeune marquis suivit d'abord la carrière militaire, fit la campagne de la guerre de sept ans, et parvint au grade de maréchal-général de cavalerie. A la paix de 1763, il se posa dans le monde en homme à bonnes fortunes, en bel esprit, et, grâce à sa richesse, en Mécène. Il chantait

déclamait, faisait des vers, jouait la comédie, et contre-faisait très-bien les ridicules des autres, ce qui lui valut, en 1766, une querelle fort vive avec le comte de Lau-raguais. Un duel allait la terminer, quand un ordre du tribunal des maréchaux envoya Charles de Villette à l'Abbaye, et son adversaire à la Bastille : sur leur promesse de réconciliation ils recouvrèrent la liberté.

Le fervent admirateur de Voltaire, adopté par lui, par les philosophes de l'époque, avait néanmoins des goûts libertins dont il ne se cachait pas, à en juger par la façon dégagée dont il en plaisait dans ses lettres au chevalier de Boufflers, et par une épître des *Mémoires* de Bachaumont. Le patriarche de Ferney essaya de mettre un frein aux mœurs dévergondées de son favori en le mariant, dans son riant exil, à Reine-Philiberte-Rouph de Varicourt, fille d'un gentilhomme du pays de Gex, née à Fougny, le 3 juin 1757. Le caractère de cette charmante personne, plus attrayant encore par son esprit que par la beauté de ses traits, avait engagé tout d'abord M<sup>me</sup> Denis, la régente de Ferney, à l'accueillir. Voltaire, plein d'affection pour elle, voulut qu'elle habitât près de lui; il l'appela *bonne et belle*, et elle mérita ce surnom au dire de ses contemporains; il la dota, lui donna des diamants le jour où elle contracta une union qu'il lui avait ménagée, et qui, en apparence du moins, était fort avantageuse. Aussi passa-t-il à tort pour l'avoir adoptée. Il est vrai qu'il l'aimait comme sa fille. Elle avait à Ferney « le département des grâces » et l'auteur de *Méropé* lui lisait souvent quelques fragments de ses tragédies, même quand elle n'était encore que jeune fille, afin d'exercer son jugement. Elle lui demandait un jour pourquoi *Zaire* attendait au lendemain pour révéler ses secrets.

— L'enfant a raison, s'écria-t-il, voilà la meilleure critique de ma pièce.

Charles de Villette épousa Reine-Philiberte de Varicourt, le 12 novembre 1777, et l'emmena à Paris en 1778; quelques jours après, Arouet de Voltaire vint les rejoindre dans la capitale, où il n'avait pas mis le pied depuis vingt-sept ans. Il descendit à l'hôtel du marquis, quai des théâtres, et celui-ci se fit son chambellan et son écuyer d'honneur avec une ostentation empressée qui lui valut cette épigramme :

Petit Villette, c'est en vain  
Que vous prétendez à la gloire,  
Vous ne serez jamais qu'un nain  
Montrant un géant à la foire.

De son côté, *Belle et Bonne* accompagnait plus modestement son bienfaiteur : elle était à ses côtés quand eut lieu l'ovation triomphale qui l'accueillit à la comédie française. Le public l'invita à poser sur la tête de l'auteur d'*Irène*, la couronne de lauriers que lui présentait l'acteur Brizard. Il lui remit en revanche les gants blancs destinés à la femme la plus estimable à ses yeux, pour la loge des Neuf-Sœurs, le jour de sa réception maçonnique. Long-temps après, une grande loge écossaise d'adoption la choisit pour présidente et s'intitula depuis *Belle et Bonne*.

A la mort de Voltaire, le marquis de Villette obtint de conserver chez lui le cœur du grand homme, mais quelques démêlés avec M<sup>me</sup> Denis le forcèrent à rendre momentanément à la famille ce précieux dépôt, qu'il reconquit enfin. Alors il acheta la terre de Ferney, où il lui éleva un mausolée de marbre en forme d'urne, avec cette épitaphe : « Son esprit est partout et son cœur est ici. » Il continua l'œuvre philanthropique de l'illustre patriarche dans sa colonie d'adoption et il adressa même pour elle une requête en vers à Necker, contrôleur-général des finances, car il était resté littérateur quand même. Il est vrai que Palissot attribue ses meilleures productions à son secrétaire,



et qu'il concourut plusieurs fois sans succès pour le prix de l'académie.

Partisan enthousiaste des idées d'innovation, il en proposa beaucoup et d'heureuses dans ses *Lettres à la Chronique de Paris*, d'avril 1789 au mois d'août 1792. A la réunion des assemblées provinciales, il rédigea les cahiers du bailliage de Senlis, demanda avec hardiesse et énergie la réforme des abus de l'ancien régime, et ne fut pourtant pas député aux Etats-Généraux. Une chose remarquable à la louange de ses facultés réformatrices, c'est que, pendant quarante ans, la ville de Paris dans sa police, ses embellissements, la suppression de ses abus, n'exécuta guère que ce qu'il avait prévu et proposé. Par une lettre écrite à son homme d'affaires, en date du 17 février 1790, il renonça sur ses terres à toute espèce de redevance, servitude, etc., avant l'abolition des droits féodaux par l'Assemblée Nationale.

Aussi, en 1792, le département de l'Oise l'éleva à l'état membre de la Convention, mais les événements du 10 août refroidirent son zèle démocratique et l'indignèrent. Il publia courageusement une lettre contre les auteurs des massacres. Dénoncé par eux au conseil de la commune, où siégeaient plusieurs des massacreurs, il allait être poursuivi et arrêté. Il porta plainte alors devant la Convention nationale et invoqua son inviolabilité comme législateur. Chaumette, mandé à la barre, fut contraint de le mettre hors de cause. Il perdit pourtant sa popularité dans ce conflit, et, lié avec les Girondins, il s'exposa à la haine de Marat et de Robespierre. Il était déjà atteint d'une maladie mortelle quand eut lieu le jugement de Louis XVI. Il se fit néanmoins transporter au milieu de ses collègues, repoussa l'appel au peuple et vota pour la culpabilité du roi, ainsi que pour sa réclusion jusqu'à la paix générale et son bannissement perpétuel. Le dépérissement croissant de sa santé l'empêcha

d'assister aux séances qui entraînaient la chute du parti de la Gironde, et l'arracha probablement à l'échafaud. Il mourut le 9 juillet 1793. La Convention envoya une députation pour assister à ses funérailles.

Le marquis Charles de Villette avait de l'esprit naturel, mais trop d'affectation. Sa prétention visait surtout à l'originalité en toutes choses. Ainsi, il habitait l'appartement le plus élevé de sa maison; sa chambre était toute en vitrage, décorée d'arbustes, de jets d'eau, tapissée de mousse, ayant pour alcôve une grotte de coquillages; des oiseaux y volaient librement, et il s'y faisait hisser, à l'aide d'une mécanique, dans un fauteuil. Il a été le précurseur des *romantiques* dans leur haine contre Racine et Boileau : il les a attaqués violemment et littérairement en plus d'une occasion. On a de lui les *Eloges* de Charles V et de Henri IV, l'un desquels a passé pour être de Voltaire, essayant ainsi de concourir incognito pour le prix de l'Académie; des *Lettres*, des *Poésies*; *Edimbourg à Paris*, in-8° (1788); un autre volume in-8°, *Réflexions sur les principaux évènements de la Révolution française* (1792). Dès 1784, il réunit ses *Œuvres*, qui parurent éditées avec luxe en 1786. Il publia un supplément à ce recueil en un volume in-16, imprimé sur du papier fait avec de l'écorce de tilleul à la manufacture de Buges. A la fin de l'ouvrage se trouvent plusieurs échantillons de papiers fabriqués avec des orties, du susain, du chiendent, des roseaux et de la mousse : toujours la recherche de l'original même dans l'utile.

Après le décès de son mari, dont elle eut un fils en 1792, la marquise de Villette fut emprisonnée pendant quinze mois, bien que professant les principes républicains. Délivrée par la fin du régime de la Terreur, elle se retira dans son château du Plessis-Villette, l'un des plus beaux domaines des environs de Paris, bien résolue à se faire oublier et à se vouer tout entière au soulagement des malheureux. Mais

son nom était devenu inséparable du souvenir de Voltaire, et tous les étrangers de distinction, de passage en France, tenaient à lui être présentés. Toujours aimable, active, bien-faisante, agréable de conversation, elle mourut dans sa soixante-sixième année, le 14 novembre 1822.

Le fils du marquis de Villette, né en 1792, ne partagea pas les doctrines de son père. Il vécut aussi dans le château de ses ancêtres, mais dans d'autres sentiments. Il était un des serviteurs les plus fidèles et un des partisans les plus dévoués de la maison de Bourbon. Son testament a donné lieu récemment à un procès célèbre (1).

## VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Jean de),

Maréchal de France,

*né à Beauvais.*

1384 — 1437.

La tradition locale, à défaut de preuves historiques, rapporte que Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, naquit à Beauvais en 1384.

La maison de Villiers comptait déjà parmi les anciennes et les illustres de France quand il reçut le jour. Son aïeul, Pierre I<sup>er</sup>, avait été porte-oriflamme de France,

(1) *Biographie universelle des Contemporains*, par Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Saute-Beuve. — *Biographie universelle*, de Michaud. — *Dictionnaire universel*, de Chaudon et Delandine. — *Biographie du département de l'Oise*, par V. Tremblay.

conseiller et chambellan du roi, lieutenant-général en Basse-Normandie pendant les règnes de Jean-le-Bon, Charles V et Charles VI. Il perdit assez jeune son père, Pierre II, et resta sous la tutelle de sa mère, Jeanne de Châtillon. Sa première apparition notable dans la carrière militaire eut lieu au siège d'Harfleur, en 1415, où il fut fait prisonnier par les Anglais. Il recouvra sa liberté peu de temps après, car il remplaça, comme maître des eaux-et-forêts, Jean de Garancière, tué à la bataille d'Azincourt. Nommé à cette charge le 30 octobre 1415, il y fut maintenu par arrêt de la Baigne, familier du premier dauphin Louis de Guienne. Cette tracasserie, jointe aux suggestions de Charles de May, le porta sans doute à s'engager dans le parti de Jean de Bourgogne. Quand ce prince et ses adhérents marchèrent de Beauvais sur Paris, Jean de Villiers leur accorda le passage par l'Isle-Adam et devint le lieutenant du duc à Pontoise. Il tenait cette place en 1418, quand des parents et amis qu'il avait dans la capitale, alors tyrannisée par la faction du comte d'Armagnac, connétable de France, l'avertirent que Perrinet Leclerc, fils du garde de la porte de Saint-Germain-des-Prés, était disposé à la lui ouvrir pendant le sommeil de son père, pour le venger des gens du roi qui l'avaient injurié et battu. Villiers de l'Isle-Adam se met à la tête de huit cents hommes et se rend sous les murs de la ville, dans la nuit du 28 au 29 mai. Au signal convenu, la poterne lui est ouverte, mais elle se referme quand lui et ses soldats sont entrés, et la clé, jetée dans le fossé, lui annonce qu'il faut vaincre ou périr. Il s'avance jusqu'au Châtelet, où cinq cents bourgeois viennent grossir sa troupe; alors aux cris de : *la paix! la paix! vive Bourgogne!* il court à l'hôtel Saint-Paul, résidence de Charles VI, en brise les portes et force le roi, malade, à monter à cheval pour se montrer au peuple. Profitant du tumulte, Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, emporte dans ses bras le troi-

sième dauphin, depuis Charles VII, et se réfugia avec lui, d'abord à la Bastille, ensuite à Melun. Les Bourguignons saisissent plusieurs membres influents du parti ennemi, et forcent le connétable lui-même à se cacher chez un maçon qui, bientôt, le fait jeter en prison. Pendant que les vassaux de l'Isle-Adam, profitant de la victoire de leur seigneur, se livrent à un pillage général, la populace, sûre de l'impunité, égorge Bernard d'Armagnac et ses partisans par milliers, encombre d'échafauds les places publiques, immerge dans les rues une foule de victimes de toutes les opinions, et Jean de Villiers favorise ces massacres.

Jean Sans-Peur et la reine Isabeau de Bavière, son alliée, entrèrent à Paris, où, à la suite de tant de désastres, régnait une horrible misère qui amena une épidémie dont les ravages furent immenses. Malgré les efforts du duc de Bourgogne, une nouvelle boucherie de prisonniers eut lieu, dirigée par le bourreau Lapeluche; mais on exclut, par stratagème, les assassins de la ville, et l'on fit périr leur chef du dernier supplice. Puis le duc Jean, nommé lieutenant-général du royaume, destitua les plus grands officiers de la couronne et créa Villiers de l'Isle-Adam maréchal de France, en remplacement de Boucicault; il fut reçu au Parlement, le 18 juin 1418.

Les Anglais ayant profité de cette effroyable confusion pour envahir la Normandie, le nouveau maréchal retourna défendre Pontoise qu'il laissa surprendre, malgré sa vaillance, en 1419. De là il se jeta dans Beauvais, d'où il se retira à la cour du duc de Bourgogne. La mort de Jean Sans-Peur, assassiné sur le pont de Montereau, dans une entrevue avec le dauphin, ne tarda pas à augmenter encore les calamités nationales. Son fils Philippe-le-Bon s'allia, pour le venger, avec Henri V, roi d'Angleterre, gendre de Charles VI, qui devint alors régent du royaume, et entra en cette qualité à Paris, en 1420.

Le maréchal de l'Isle-Adam, comme Bourguignon, s'y trouva avec lui; mais, arrêté par ordre du duc d'Exeter, sous prétexte de soupçon d'intelligence avec le dauphin, on l'enferma à la Bastille, et, sans les pressantes sollicitations de Philippe-le-Bon, il n'en serait sorti que pour être décapité. Voici en quoi consistait réellement son crime aux yeux du monarque étranger. Quelque temps avant, revenant de Sens, en Bourgogne, devant Melun qu'assiégeait Henri V, il se présenta à ce prince vêtu d'une robe commune.

— L'Isle-Adam, est-ce là la robe d'un maréchal de France, lui demanda le roi?

— Très-cher seigneur, répondit-il, je l'ai fait faire pour venir en bateau depuis Sens jusqu'ici.

Et, en parlant, il regardait Henri en face.

— Comment osez-vous ainsi me regarder au visage? s'écria l'orgueilleux Anglais.

— Très-redouté seigneur, répliqua Jean de Villiers, c'est la coutume de France où, si un homme n'ose regarder celui qui lui parle, on le tient pour mauvais et traître. Mais, pour Dieu, ne vous courroucez pas!

— Ce n'est pas notre guise, lui répliqua le prince, et il le lui prouva cruellement en le faisant emprisonner.

Pendant sa captivité, le maréchal fut destitué de sa charge par lettres royales de Saint-Faron, près Meaux, le 22 janvier 1421. Il n'obtint sa mise en liberté qu'à la mort de Henri V, arrivée à Vincennes le 3 août 1422. Au lieu de se rallier à Charles VII, comme on l'en avait accusé, il se hâta d'obéir aux ordres du duc de Bedford, régent anglais du royaume et son libérateur, qui l'envoya lever des troupes en Picardie, le remboursa de ses pertes et dommages, et le gratifia, pendant le siège de Compiègne, en 1423, de plusieurs terres et du droit de Jacques d'Harcourt sur Montreuil-sur-Mer. Garde du château royal du Pont-de-Choisy, près Compiègne, en 1424, il passa à la capitainerie de

Compiègne, le 12 août 1427. Il continuait parcellément à servir Philippe de Bourgogne, et concourut à reprendre sur les défenseurs du roi de *Bourges* la Ferté-Milon et Pont-sur-Seine, dont la garnison fut massacrée. L'étrange mariage de Jacqueline de Hainault, déjà mariée au duc de Brabant, avec le duc de Gloucester, ayant porté la guerre jusque dans les Pays-Bas, il y conduisit, en 1425, un secours de Bourguignons au mari dépossédé, cousin germain de Philippe-le-Bon.

Revenu à Paris en 1428, le duc de Bourgogne le fit capitaine du Louvre, et gouverneur de la capitale l'année suivante; chevalier de la Toison-d'Or, ordre nouvellement institué en 1430, et sénéchal du Bourbonnais en 1431. Bedford le rétablit maréchal de France le 2 mai 1432, et il lui prêta serment en cette qualité le 25 octobre. Il avait été retenu par le régent, dès le 25 avril, pour concourir au siège de Lagny et pour garder les forteresses de l'Isle-Adam, de Chambly et du château de Corbeil. Du 4 février au mois de décembre 1433, il fut aussi commis à la sûreté de Paris, de Saint-Denis, du bois de Vincennes et pays environnants, à raison de « 300 livres par mois pour l'état de sa personne. » En 1434, il reçut les mêmes appointements pour servir sous l'illustre Talbot, avec cinquante lances et cent hommes d'armes, entre les rivières de Seine, de Somme et d'Oise, jusqu'à la mer, et pour assiéger Beaumont-sur-Oise, Creil et autres places.

Mais le traité d'Arras, en 1435, ayant réconcilié Philippe-le-Bon et Charles VII, Jean de Villiers passa au parti du roi Charles, qui lui confirma son grade de maréchal de France. Alors il reprit Pontoise et l'Isle-Adam sur les Anglais et facilita beaucoup la reddition de Paris en 1436. C'est encore à Pontoise, comme gouverneur, qu'il se laissa surprendre par Talbot, plus tard son général en chef; il n'eut que le temps de s'enfuir, en abandonnant à l'ennemi d'immenses

magasins de grain, qu'il avait formés pour revendre avantageusement le blé aux Parisiens en cas de disette, trait qui peint assez bien un côté du caractère moitié renard, moitié tigre, de cette espèce d'Ulysse du moyen-âge.

Mais cette carrière de grandeurs et de félonies, de vaillance et de ruse, touchait à son terme. En 1437, le duc de Bourgogne appela le maréchal de l'Isle-Adam à l'accompagner dans ses états de Flandres. Pendant une terrible sédition du peuple de Bruges, où Philippe courut de grands dangers, Jean de Villiers fut tué le 22 mai 1437, et son corps inhumé en l'église de Saint-Donatien (1).

---

## VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Philippe de),

quarante-troisième grand-maître de l'ordre  
de Saint-Jean de Jérusalem,

*né à Beauvais.*

1464 — 1534.

La même obscurité qui enveloppe le berceau du maréchal Jean de Villiers, s'étend sur son petit-fils, l'illustre grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le silence général des historiens nous met donc dans la nécessité d'invoquer de nouveau le témoignage de l'érudit

---

(1) *Biographie universelle*, de Michaud. — *Dictionnaire universel*, de Chaudon et Delandine. — *Histoire généalogique et chronologique*, du Père Anselme. — *Grand Dictionnaire historique*, de Moreri. — *Mémoires*, de Pierre Fénelin. — *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins.



Victor Tremblay qui, dans ses *Biographies manuscrites des Hommes recommandables du département de l'Oise*, indique Beauvais comme lieu de naissance de Philippe de Villiers. Dans tous les cas, ce héros de l'enthousiasme religieux tient au Beauvaisis par sa mère Jeanne de Néelle, fille du seigneur de Mello, mariée à Jacques de Villiers, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Boulogne et garde de la prévôté de Paris.

Quatrième enfant né de cette union, en 1464, Philippe fut admis fort jeune dans l'ordre dont il devint plus tard le glorieux soutien, probablement à l'excitation de Jean de Villiers, grand-maître de Rhodes, son oncle, l'un des fils du maréchal de l'Isle-Adam. Simple chevalier, il se concilia de bonne heure l'estime et l'affection de ses chefs. Ses prouesses finirent par l'élever à la dignité d'hospitalier et de grand-prieur de la langue de France. Après maintes caravanes contre les infidèles, maintes rencontres navales sans grand retentissement historique, mais où il soutint toujours l'honneur du pavillon du Christ contre le croissant des infidèles, il obtint enfin une importante mission en 1510. Conjointement avec le chancelier André d'Amaral, le conseil de l'ordre lui confia le commandement de l'escadre destinée à combattre celle du sultan d'Égypte, armée contre les Portugais. Mais ce pouvoir partagé devait causer une désunion dont les suites contribuèrent à amener l'une des catastrophes funestes entre toutes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le chevalier, d'un caractère ombrageux et irascible, prit à tâche de contrebarrer en tout son sage et conciliant collègue, le grand-prieur; aussi, ayant rencontré les Égyptiens dans le golfe de Lajazzo, il décida de les attaquer immédiatement, contre l'avis de Philippe de Villiers. Celui-ci voulait attendre la sortie de la flotte musulmane qui, forcément dispersée alors, n'aurait pu que difficilement se rallier et eût été détruite en détail par l'escadre

chrétienne. La bataille fut terrible, la victoire longtemps indécise, et si elle resta enfin à la croix, le croissant moissonna cependant une foule de nobles soldats chrétiens du Christ qu'il eût été possible d'épargner en suivant l'excellent conseil de l'Isle-Adam. De retour à Rhodes, les deux chefs durent rendre compte de leur conduite; par leurs explications, ils s'accusèrent forcément l'un l'autre, et ce désaccord laissa entre eux un besoin d'inimitié qui dégénéra plus tard en haine furieuse dans l'âme orgueilleuse du Portugais d'Amaral.

En 1513, Philippe de Villiers passa en France pour y représenter l'ordre de Malte, en qualité d'ambassadeur. Il était à la cour de François I<sup>er</sup>, stimulant ce chevaleresque monarque à accomplir la croisade qu'il rêvait contre les Turcs, lorsque les Rhodiens l'appelèrent à succéder à Fabrice Carette dans la dignité suprême. Le chancelier d'Amaral avait vainement brigué cet honneur, et dans le dépit causé par sa déconvenue, il s'écria :

— Eh bien, l'Isle-Adam sera le dernier grand-maître de Rhodes!

Ce propos, entendu par plusieurs chevaliers, aida dans la suite à convaincre son auteur de trahison.

Cependant, Philippe de Villiers, instruit que le sultan Soliman II, le plus grand homme de sa race, se disposait à attaquer au cœur la puissance des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, hâta les préparatifs de son départ de France, prit congé du roi, et, vers la fin de 1521, s'embarqua à Marseille avec toutes les munitions de guerre qu'il put se procurer. Sa traversée ne fut qu'une série d'accidents pour ainsi dire prophétiques, mais d'où ressortit plus éclatant son admirable courage. A la hauteur de Nice, un incendie éclata à bord de son bâtiment avec une telle violence que l'équipage tout entier ne songeait plus qu'à gagner la terre, lorsque le grand-maître l'obligea par

son ascendant souverain à rester au poste du danger, et, payant de sa personne, parvint à dompter les flammes. Quelques jours après, le tonnerre tomba dans sa chambre, brisa son épée et tua neuf hommes, sans qu'il montra d'autre émotion que de la pitié pour les victimes. Averti que Castogli, un fameux corsaire mahométan, s'était embusqué derrière le cap Mallès pour le surprendre, il lui échappa en opérant son passage dans ces parages pendant la nuit, et entra à Rhodes aux acclamations enthousiastes des chevaliers et du peuple accourus au rivage.

Soliman II, ayant appris l'arrivée de Villiers de l'Isle-Adam au chef-lieu de l'ordre, et sachant ce qu'un tel adversaire avait de redoutable, lui écrivit pour lui exprimer son intention de rester en paix avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, s'ils voulaient s'engager à ne point inquiéter ses sujets. C'eût été mentir et forfaire au but même de l'institution; aussi, le grand-maître ne travailla qu'avec plus d'ardeur à mettre son île en état de défense: il y ajouta de nouvelles fortifications, répara les anciennes, amassa vivres et munitions en abondance. Pendant qu'il s'occupait ainsi à conserver le boulevard de la chrétienté, un médecin juif donnait avis de toutes ses démarches au grand seigneur, par l'intermédiaire d'un Grec de Scio qui entretenait des relations avec Constantinople. De son côté, l'envieux d'Amaral fit passer plusieurs instructions au sultan par un esclave turc qu'il feignait de renvoyer pour aller quérir sa rançon, et qui revint avec des lettres de Soliman, comme on le sut depuis. Ainsi, avant la lutte, le noble Philippe de Villiers était déjà trahi! On va voir si ces félonies purent abattre son courage.

La flotte musulmane parut devant Rhodes le 26 juin 1522; elle se composait de 130 galères, 65 galéasses et *mahonnes*, 60 fustes, 12 forts navires chargés de munitions et de grosse artillerie et un grand nombre de brigantins; au

bout d'une semaine, d'autres bâtiments venus de Syrie la rallièrent. Le tout formait un ensemble de 400 voiles qui portaient 140,000 hommes de guerre et 60,000 paysans serbes et valaques destinés à être employés aux travaux de circonvallation et des mines, pendant lesquels arrivèrent encore 100,000 Turcs de renfort. Au moment de l'avertissement, Rhodes renfermait 600 chevaliers et 4,500 soldats. Les habitants, qui demandèrent à prendre les armes, furent formés en compagnies et commis à la défense des portes les moins exposées. C'est avec cette faible garnison que l'héroïque grand-maître soutint un siège à jamais mémorable entre les plus célèbres, par la résistance presque invincible des assiégés et l'acharnement incroyable des assiégeants.

Les janissaires, cette milice d'élite, se flattèrent d'abord de s'emparer facilement des ouvrages extérieurs; mais, repoussés avec des pertes considérables à toutes les attaques, ils finirent par tomber de la présomption dans le découragement, et refusèrent d'obéir à leurs généraux. Soliman accourut pour étouffer dans son principe une rébellion pouvant avoir les conséquences les plus fâcheuses. Il n'accorda leur pardon aux révoltés qu'à la condition qu'ils répareraient la honte de leurs défaites successives. Les Turcs, combattant sous les yeux d'un maître prompt à récompenser comme à punir, redoublèrent d'efforts et se montrèrent vaillants jusqu'au prodige. Pourtant la victoire restait toujours aux chrétiens, mais elle était payée par la perte de leurs plus braves guerriers. Réduit à ses propres forces d'heure en heure diminuées, abandonné des princes catholiques, qui, n'écoutant même que les lois de la politique, auraient dû lui prodiguer leurs secours, Villiers de l'Isle-Adam, presque constamment sur les brèches ou dans les retranchements, détruisit par le fer 40,000 ennemis, tandis qu'un pareil nombre succombait victime de la fa-

mine et des maladies. Soliman eut un moment l'intention de lever le siège, mais les traîtres, que nous avons signalés plus haut, l'avertirent de l'état désespéré de la place, et il s'opiniâtra. Le grand maître s'aperçut qu'il fallait se mettre en garde, non-seulement contre les ennemis du dehors, mais contre ceux du dedans. Le chancelier d'Amaral, convaincu d'intelligence avec les Turcs, fut décapité, et le médecin juif écartelé. Chaque jour, les ressources des assiégés diminuaient. N'ayant pour remparts que les débris des murailles foudroyées par le canon, privé de presque tous ses chevaliers que la lutte acharnée avait fait périr ou mis hors de combat, le défenseur de Rhodes songeait à s'engloutir sous les ruines de la ville plutôt que de capituler. La poudre lui manquait, il n'avait plus pour une semaine de vivres. Pourtant il se laissa toucher par l'idée du sort qui attendait les habitants, si un dernier assaut livrait enfin la ville à la fureur des infidèles. Il écouta les propositions de Soliman. Le 20 décembre 1522, six mois après l'investissement de la place, un traité lui permit d'en sortir, lui et ses chevaliers avec leurs armes, les reliques, les vases sacrés et les autres objets appartenant au culte chrétien. La conquête de Rhodes avait coûté à Soliman des sommes immenses et plus de cent mille soldats!

Le vainqueur, plein d'estime pour le vaincu, rendit une visite au grand-maître, quand il habitait encore son palais en ruines. Il le traita avec beaucoup d'honneur; il alla jusqu'à l'appeler son père, et l'exhorta à ne se laisser point accabler par la tristesse et à supporter avec courage le changement de fortune. Le grand seigneur était sans gardes, presque seul; en prenant congé de Philippe de Villiers, il lui dit :

— Quoique je sois venu seul ici, ne croyez pas que je manque de bonne escorte, car j'ai avec moi ce que j'estime mieux qu'une armée entière : la parole et la foi d'un si

illustre grand-maître et de tant de braves chevaliers.

En se retirant, le magnanime Soliman répéta plusieurs fois au général Achmet, qui l'accompagnait :

— Ce n'est pas sans douleur que j'oblige ce chrétien, à son âge, de sortir de sa maison.

On prétend qu'il lui fit des offres magnifiques pour l'engager à rester avec lui ; mais l'Isle-Adam préféra les intérêts de son ordre à sa fortune, et le legs d'un nom sublime à la honte d'une apostasie.

Il partit de Rhodes, le 1<sup>er</sup> janvier 1523, avec cinquante bâtiments portant ses chevaliers et quatre mille habitants, qui aimèrent mieux abandonner le sol natal que de subir le joug musulman. La flotte chrétienne aborda à Candie, où de Villiers, justement froissé de ce que les Vénitiens, possesseurs de cette île, ne l'aient pas secouru, ne séjourna que le temps voulu pour réparer ses vaisseaux, battus par la tempête, car le ciel lui-même semblait s'acharner à la perte de celui qui avait si bien défendu la cause du roi des cieux. Puis il résolut de gagner l'Italie, et il entra à Messine, à la fin d'avril 1523. Il n'avait qu'une voile déployée qui portait l'image de Notre-Dame-de-Pitié, avec ces mots : *Afflictis spes amica rebus*. De là, il se rendit à Rome, à l'époque du décès du pape Adrien VI, et sa haute vertu lui valut le poste important de gardien du conclave dans lequel les cardinaux élevèrent à la papauté Jules de Médicis, chevalier de Rhodes, grand prieur de Capoue, neveu de Léon X, dont l'exaltation eut lieu sous le nom de Clément VII. Ce pontife lui donna la ville de Viterbe pour servir de refuge aux braves champions de Saint-Jean de Jérusalem, en attendant une place qui leur permit de guerroyer plus sûrement contre les infidèles.

En juin 1527, le grand-maître réunit dans cette ville un chapitre général, où l'ordre prit la résolution d'accepter l'île de Malte, que lui offrait Charles Quint. C'est à Syra-

cuse, en Sicile, nouvelle retraite de l'ordre, que cette donation fût décidément effectuée par lettres-patentes de mars 1530. Philippe de Villiers entra en possession de Malte au mois d'octobre de la même année. Tripoli de Barbari et Goza furent ajoutées au don primitif de l'empereur. C'est depuis ce temps que les hospitaliers ont pris le nom de chevaliers de Malte.

L'assurance d'un asile définitif pour ses guerriers ou plutôt ses enfans, après huit ans de vie errante, sembla rendre à l'illustre grand-maître l'activité de l'âge viril. Quoiqu'il parvint à l'extrême vieillesse, il donna tous les ordres et présida à tous les travaux nécessaires pour la bonne installation du nouveau siège de la religion. Puis il tenta d'asseoir aussi solidement l'ordre au moral qu'au physique, en éteignant les dissensions funestes qui éclataient dans son sein et en lui rendant la concorde évangélique, base fondamentale de son institution et premier principe de sa force. En effet, les haines nationales s'étaient glissées parmi ces hommes de tous les pays, qui pourtant, en prenant la croix à huit pointes, ne devaient plus se souvenir que de la fraternité contractée par le baptême chrétien. Par exemple, les deux *langues* ou nations d'Espagne, composées des chevaliers originaires d'Aragon, de Castille, de Catalogne, de Navarre et de Portugal, ne pouvant plus vivre sans querelles dans la même *auberge* ou résidence, le conseil fut obligé de permettre leur séparation : ceux de Castille et de Portugal formèrent une division ; ceux de Catalogne, d'Aragon et de Navarre en formèrent une autre.

L'infatigable Villiers de l'Isle-Adam s'occupait à fortifier les places de Malte et Tripoli de Barbarie, malgré ses soixante-dix années, quand il mourut d'une fièvre ardente le 21 août 1534, pleuré de tous ceux qu'il commandait si dignement et dont il avait été le défenseur et le père. On grava sur son tombeau ce peu de mots, qui renferment

tout un éloge : « *C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune* (1). »

---

## VINCENT DE BEAUVAIS,

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nous le plaçons sans hésiter parmi les hommes illustres du Beauvaisis, bien qu'on ait contesté quelquefois l'origine que lui attribue son nom. Dans toutes les éditions de ses œuvres et dans tous les ouvrages où il est fait mention de lui, il est nommé *Bellovacensis* ou *Belvacensis*.

Ce qui a fait naître des doutes sur le lieu de sa naissance, en l'absence de tout témoignage certain, c'est que Saint-Antonia l'appelle *Burgundus*, le Bourguignon. On a essayé de concilier Saint-Antonia et l'opinion commune. Bullet a découvert dans la Franche-Comté un petit village, dont le nom français n'est pas bien fixé, puisqu'on ne sait s'il faut l'appeler Bellevoie ou Belvoir, mais qui est nommé *Bellovacum* dans les chartes du douzième siècle; Grappin, dans son *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, a adopté et défendu cette hypothèse qui a le mérite d'être ingénieuse, mais qui n'a guère que celui-là.

Comme le remarque avec raison Parisot dans son article sur Vincent de Beauvais (biographie Michaud), un sujet du comte de Bourgogne ne fût point passé au service du roi

---

(1) *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot. — *Grand Dictionnaire historique*, de Moreri. — *Dictionnaire universel*, de Chaudon et Delandine. — *Histoire généalogique et chronologique*, du père Anselme. — *Biographie universelle*, de Michaud.



de France sans qu'on retrouvât dans ses écrits la trace d'un événement important pour lui et assez rare à cette époque; or, si l'on s'en rapporte uniquement aux ouvrages de Vincent de Beauvais, il ne semble pas avoir eu jamais d'autre maître que le roi.

Il n'était pas d'usage qu'on prît un nom de pays qui devait nécessairement produire une certaine confusion. Au moyen-âge, quand on entendait appeler quelqu'un *Bellovacensis* ou *Belvacensis*, jamais on ne pensait à Bellevoie ou Belvoir. Il est donc au moins très-vraisemblable que Vincent était originaire soit de la ville de Beauvais, soit du Beauvaisis.

Quant à la date de sa naissance, il est impossible de la fixer d'une manière certaine. On ne parvient à la déterminer approximativement qu'au moyen de la date de sa mort, qui n'est pas elle-même bien établie. Il mourut soit en 1256, soit en 1264. L'étendue de ses ouvrages, ses immenses études, la renommée à laquelle il est arrivé font supposer qu'il vécut au moins cinquante ou soixante ans. Il est donc né à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième.

Il entra dans l'ordre des Dominicains, et, selon l'habitude de cette époque, se fixa dans un couvent du pays où il était né; il y fut sous-prieur. Son mérite était apprécié comme il méritait de l'être. En 1246, le cardinal Odon, légat du Saint-Siège, voulant donner une règle aux religieux et religieuses de l'hôpital de Beauvais, confia le soin de la préparer au frère Vincent et à l'archidiacre Garin, « ayant, » comme il le déclare lui-même, « une entière confiance dans le Seigneur en l'habileté de leur circonspection. »

Il semble dans le préambule de cette règle que l'habileté ou du moins la prudence était en effet nécessaire pour la rédiger. Les frères et les sœurs de l'hôpital avaient été unanimes pour demander qu'on leur en donnât une. « Mais,

« dit le cardinal, parce que le vin nouveau, mis dans des  
 « outres vieilles, se perd facilement, et qu'un morceau d'é-  
 « toffe neuf et raide cousu à un vieux se déchire plus vite  
 « quelquefois, montrant auxdits frères et sœurs une pru-  
 « dente condescendance, pour que l'austérité excessive de  
 « la nouveauté ne les effrayât point; ils leur ont laissé,  
 « selon leur demande, leurs anciennes habitudes, comme  
 « déjà presque suffisamment conformes à l'honnêteté de la  
 « religion, en changeant seulement quelque chose en mieux,  
 « selon ce qui leur a paru être avantageux. » Vincent passait  
 sans doute pour avoir autant d'habileté que de foi et de  
 science. Cependant, à la fin de son travail se glissa une dis-  
 position qui devint funeste à l'hôpital, c'était celle qui don-  
 nait à l'ordinaire la faculté de modifier, supprimer ou ajou-  
 ter dans la règle ce qu'il voulait. Les grands en abusèrent  
 pour faire entrer leurs protégés dans la communauté par  
 l'intervention de l'évêque. Pour préserver l'hôpital de la  
 ruine, il fallut que les évêques Simon et Jean fixassent d'une  
 manière définitive le nombre des religieux et des religieuses,  
 et que le pape Jean XXII confirmât leur disposition.

Vincent demeura-t-il sous-prieur ou devint-il évêque de  
 Beauvais? Cette dernière hypothèse a été soutenue, mais  
 elle n'est pas sérieuse. D'une part, le nom de notre auteur  
 ne se trouve pas sur la liste des prélats qui ont occupé le  
 siège de Saint-Lucien; d'un autre côté, Vincent dit qu'il a  
 toujours été simple moine. Le titre de sous-prieur lui per-  
 mettait de prendre cette modeste qualité; cela lui aurait  
 été impossible, s'il était parvenu aux dignités ecclésias-  
 tiques.

Sa réputation grandit et parvint jusqu'au roi. Saint-Louis  
 régnait alors. Ce fut à Vincent qu'il confia l'éducation de  
 ses enfants. On a une belle lettre adressée par le précepteur  
 au roi; on voit qu'il comprenait bien toute l'importance des  
 fonctions dont il était chargé et tout prouve qu'il était ca-

pable de les remplir. S'il ne réussit point parfaitement et si les élèves ne furent pas plus dignes de leur maître que les fils ne se montrèrent dignes de leur père, il faut s'en prendre au moyen-âge et se rappeler que cette éducation où les lettres tenaient peu de place était plus propre à former de braves soldats que des clercs instruits ou de sages politiques.

Il faut cependant s'applaudir que Vincent ait été appelé à des fonctions qui le mirent en rapports fréquents avec Saint-Louis. C'est à l'estime qu'il inspira au roi qu'il dut d'être chargé par lui de la composition d'un grand ouvrage, embrassant et résumant les connaissances qu'embrassait alors l'esprit humain. Car l'ouvrage qui a immortalisé le nom de Vincent de Beauvais était une véritable encyclopédie tout à fait officielle.

Le roi le chargeait de l'écrire comme aujourd'hui l'on charge un professeur de composer un plan d'études. Toute la différence est qu'au moyen-âge on avait l'ambition de remplir le programme et la science n'était pas alors assez étendue pour que cette ambition parût chimérique. Le goût des encyclopédies, naturel aux hommes dont l'intelligence a le désir et se croit le droit de tout posséder, était très-vif parmi les savants du moyen-âge.

Saint-Louis, pendant sa première croisade, avait appris qu'un prince d'Asie faisait transcrire à grands frais des millions de volumes et tenait des bibliothèques ouvertes pour les savants. Il voulut servir aussi la science, mais il se conforma au gré de son temps, en pensant à résumer tous les ouvrages en un seul, au lieu d'en mettre des copies fidèles et complètes à la disposition des amis des lettres.

Toutes les sciences qui étaient enseignées dans les universités et dans les écoles théologiques durent entrer dans le recueil du dominicain. De nombreux copistes faisaient, dans les ouvrages qui leur étaient désignés par lui, les ex-

traits qui lui étaient nécessaires. Lui-même les insérait textuellement ou se contentait d'y prendre ce qu'il y trouvait d'intéressant.

Cet ouvrage reçut le titre de *Grand Miroir, Speculum Majus*. Il est divisé en quatre parties qui ont également le nom de miroir. L'un est le miroir naturel (*naturale*); le second est le miroir moral (*morale*); le troisième, le miroir scientifique (*doctrinale*); le quatrième, le miroir historique (*historiale*). On comprend la raison de cet ordre. Il commence par réunir dans la première partie les faits observés, en tant qu'ils se passent, abstraction faite de l'homme qui les observe. Puis il examine la loi qui régit l'homme sans être faite et sans pouvoir être abrogée par lui. Il passe de là aux connaissances de l'homme qu'il rassemble dans le Miroir scientifique, et à ses actions qu'il raconte dans le Miroir historique ou *historial*, comme on l'a nommé pendant longtemps. On peut remarquer que les quatre parties se répondent deux à deux : c'est au Miroir naturel que répond le Miroir scientifique; les faits sont la matière de la science : c'est avec le Miroir moral que s'accorde le miroir historial; l'histoire ne comprend autre chose que l'application et bien souvent la violation de la loi morale, et la loi morale à son tour juge l'histoire. On sent le goût du moyen-âge dans ces subtilités de classification.

Cet ordre a cependant été vivement critiqué. On s'est demandé pourquoi la morale faisait l'objet d'une division à part et si elle ne rentre pas naturellement, soit dans la première, soit dans la troisième partie, selon qu'elle est considérée ou comme un fait ou comme une science. Parisot défend avec beaucoup de raison Vincent de Beauvais contre cette critique. Le principal caractère de la morale est d'être une loi; c'est par là qu'elle se distingue et des faits et des sciences. Il lui fallait une place spéciale. D'ailleurs l'âme n'est considérée dans la première partie que dans ses rapports avec

les sens; c'est l'âme sensitive ou corporelle qui fait l'objet d'un des chapitres du *Miroir naturel*.

Dans le *Miroir naturel*, Vincent de Beauvais a suivi l'ordre de la Genèse. Le respect pour les Livres-Saints allait jusqu'à interdire aux écrivains, même traitant de matières profanes, d'adopter une disposition différente.

Ainsi le premier livre traite de Dieu, des anges et de la création; le deuxième comprend l'ouvrage du premier jour, la division de la lumière et des ténèbres, et la chute des mauvais anges; puis il passe en revue le firmament, les cieux, la terre, le feu, l'air et l'eau, la terre avec les minéraux, les métaux et les pierres, les plantes, etc. On remarque une seule interversion dans cet ordre si scrupuleusement conforme à celui du premier livre de la Bible. Un traité sur le soleil, la lune, les signes et les temps est placé, l'on ne sait pourquoi, entre l'histoire des plantes et la zoologie. Au reste, c'est surtout la nature physique, matérielle qui fait l'objet du *Miroir naturel*: il n'y a qu'un livre où Vincent de Beauvais, qui était cependant considéré comme philosophe, envisage l'âme en elle-même, réduite à ses propres forces, agissant par un effet de sa puissance naturelle.

Parisot remarque ingénieusement que l'ordre, d'avance consacré par l'autorité si respectée alors des Saintes-Ecritures, est exactement celui que suivrait un philosophe moderne essayant une encyclopédie. En effet, on eût commencé même de nos jours par les réalités incorporelles, on fût passé de là aux corps inpondérables; arrivé aux corps pondérables, on eût donné la première place aux corps inorganiques et parmi ces corps aux métalloïdes, et la liste immense des produits de la création se fût close par les corps organiques.

Le *Miroir moral*, qui a donné lieu à une vive controverse et à des critiques injustes contre la classification de Vincent, n'est vraisemblablement pas de lui. On y trouve une

morale saine, mais comme dans la plupart des traités de ce genre ; et ce qui paraît singulier au premier abord , le stoïcisme a au moins exercé autant d'influence que le christianisme sur la doctrine du savant dominicain. C'est que Vincent ou plutôt l'auteur inconnu qui a rédigé cette partie sous son nom , ne faisait qu'extraire ce qu'il trouvait dans des ouvrages anciens, qu'il y avait eu beaucoup de traités écrits par les anciens philosophes , et que le christianisme avait rarement rassemblé ses doctrines et ses préceptes moraux dans des ouvrages dogmatiques, systématiquement composés. L'auteur, comme les stoïciens, donne quatre vertus à pratiquer, quatre fins dernières à poursuivre ; puis il fait un cours pratique de morale, où il enseigne aux hommes à préserver leur innocence et à se garantir du péché. C'est dans cette dernière partie qu'on rencontre la trace de l'influence exercée par la religion chrétienne.

Le *Miroir moral* offre par moments une grande analogie avec la Somme de Saint-Thomas. On s'est demandé longtemps lequel des deux auteurs avait emprunté à l'autre. Cette question a été parfaitement éclaircie par le père J. Echard dans son savant ouvrage intitulé *Summa S. Thomæ suo auctori vindicata*. Le père Echard y démontre fort bien, en s'appuyant principalement sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de la Sorbonne, que ce fut la Somme de Saint-Thomas qui fut écrite la première. Peut-être Vincent s'était-il abstenu de composer un *Miroir moral* parce qu'il pensait que c'eût été prendre un soin inutile après la composition de la Somme. Son disciple et le continuateur de son œuvre a peut-être mal compris sa pensée quand il a essayé de compléter son plan et de combler ce qu'il croyait être une lacune.

Le *Miroir scientifique* est consacré à l'exposé des sciences, s'il est possible de séparer les sciences des faits, et de regarder le *Miroir naturel* comme exclusivement destiné à

renfermer ceux-ci. Tout est contenu dans cette partie, philosophie, grammaire, poésie, logique, économique, médecine, chirurgie, physique, théologie, etc. Parmi les sciences que Vincent étudie, se remarque un livre sur les devoirs et les règles de la vie monastique. Les livres VII, VIII et IX sont pleins de renseignements curieux sur l'état du droit à cette époque, sur la procédure à suivre devant les juridictions ecclésiastiques. En somme, ce résumé *universel des sciences* est emprunté aux ouvrages métaphysiques d'Aristote, au Corpus Juris Romani, à Boèce et à Saint-Bernard. Mais on sent dans ce résumé la main d'un homme supérieur : s'il n'y a pas une pensée unique et dominante qui donne un sens nouveau à toutes les sciences, du moins à chaque instant Vincent sait, par une idée originale, souvent profonde, faire voir qu'il n'est étranger à aucune des sciences dont il parle et qu'il réfléchit avant de reproduire et de prendre sous son nom ce qu'il a extrait des anciens auteurs.

L'ouvrage se termine par le *Miroir historique* ou *historial* comme on traduisait au moyen-âge (1). C'est une histoire universelle. Il est évident que Vincent n'a pu se servir que des connaissances de son siècle, et l'on ne saurait lui faire un reproche de ne les avoir pas soumises à une critique qui n'appartient qu'au nôtre. Mais ces résumés sont toujours utiles, surtout à une époque où il est à craindre que les originaux ne périssent et que l'histoire ne s'éteigne avec eux.

Telle est la grande encyclopédie qui a fait la gloire de Vincent de Beauvais. Ces travaux gigantesques nous paraissent aujourd'hui presque effrayants; le savant dominicain y consacra sa vie. On a dû voir que nous connaissons

---

(1) Edition de Paris, 1495-96, de Vêrard.

peu d'événements de sa vie. Il la consuma tout entière dans un long, mais utile labeur. Il n'en chercha pas la récompense dans les dignités ecclésiastiques auxquelles son mérite et sa réputation lui auraient permis de prétendre, mais dont sa modestie parait l'avoir toujours éloigné. S'il accepta la faveur du roi, il en sut tirer profit pour la science et il n'usa de son crédit que pour réunir des documents plus complets et plus sûrs. Son existence fut bien celle d'un savant pieux et modeste; l'obscurité même dans laquelle elle s'écoula doit attirer sur lui l'estime de la postérité, comme son érudition immense peut exciter l'admiration.

Vincent de Beauvais a été souvent étudié, notamment par les historiens de la philosophie. Tiedemann parle de lui dans son *Esprit de la Philosophie spéculative*. Le *Journal des Savants* lui a consacré en 1708 un remarquable article.

---

**VISEMEAU (Joseph)**, Typographe,

*né à Andeville,*

17.. — 1803.

« Joseph Visemeau, dit M. V. Tremblay, était fils d'un fabricant d'éventails d'Andeville, près de Méru. Après avoir fait d'excellentes études au collège de Senlis, où il avait été placé, en 1788, par les soins de l'évêque, M<sup>r</sup> de Rocquelaure, il prit goût pour l'art de l'imprimerie et entra, en 1794, en qualité d'apprenti compositeur chez M. Tremblay, imprimeur à Senlis. Il fit bientôt de rapides progrès.

« En 1800, il devenait premier correcteur dans une importante imprimerie de Paris, où mon père m'avait en-



voyé à la même époque pour me fortifier dans la typographie classique.

« On conçoit toute l'intimité qui devait exister entre Visemeau et moi, puisque nous avons fait tous deux nos premières armes dans la même profession. En effet, nous ne passions pas un seul jour sans nous voir, et je profitai beaucoup de sa conversation qui était instructive.

« Mon ami n'avait pas oublié une jeune et jolie blonde, fille d'un fabricant de tabletterie de Méru, que ses parents avaient placée à Paris, dans une maison de lingerie, rue Dauphine. Visemeau, qui avait su faire agréer ses sentiments, l'épousa en février 1801, et une nocce joyeuse inaugura cette union.

« Le jeune époux était fou de sa femme qui, à de l'esprit et de la beauté, unissait les plus précieuses qualités de l'âme. Il lui procurait tous les agréments que Paris ne manque pas d'offrir à une jeune femme; l'amabilité de madame Visemeau l'avait fait admettre dans la bonne société, et des personnes distinguées portaient au jeune couple le plus vif intérêt.

« Malheureusement, il n'y a pas de bonheur parfait en ménage, surtout lorsque survient la jalousie. En moins d'un an, Visemeau en était venu à soupçonner sa femme d'infidélité. Il prit dès-lors un air sérieux et sombre, employant tous les moyens pour détourner sa femme d'aller dans le monde; elle parut s'en affecter; mais les privations qu'elle avait à subir ne firent qu'augmenter des regrets qu'elle ne dissimulait qu'imparfaitement et qui firent son malheur.

« En décembre 1802, elle pria son mari de la conduire au grand bal de l'Opéra, qui devait avoir lieu le 14, et auquel on savait que le premier consul Bonaparte devait assister, accompagné de Joséphine. Visemeau lui refusa cette partie de plaisir sous le prétexte qu'il n'avait pu se procurer qu'un seul billet. Sa femme feignit de se soumettre de bon

cœur à cette nouvelle privation, mais il n'en était rien.

Le jour venu, Visemeau se rendit au bal avec deux amis, bien persuadé que sa femme ne pensait plus à y aller. Il se trompait. Quelques instants après leur arrivée, l'un de ses amis s'absenta pour aller, disait-il, changer de costume, et se perdit dans la foule; l'autre resta constamment avec lui. Pendant le bal, il s'aperçut qu'un masque ramassait un joli mantelet qu'une belle danseuse masquée venait de laisser tomber, en sortant précipitamment de la salle.

« Cette circonstance donna beaucoup à réfléchir au bon Visemeau, qui était toujours à la recherche de l'ami dont il attendait le retour, et qu'il ne retrouva qu'à la fin du bal, vers six heures du matin.

« Rentré chez lui, il trouva sa femme couchée et paraissant profondément endormie. Pour ne pas la déranger, il passa dans son cabinet de travail, qu'il ne quitta que vers midi pour aller déjeuner. Au même instant un domestique apportait un paquet, renfermant le manteau trouvé au bal et l'épître suivante :

O vous ! que je n'ai jamais vue,  
 Que je ne connais point du tout,  
 Mais que je crois, par avant-goût,  
 D'attraits abondamment pourvue,  
 Hier, quand vous vous échappiez,  
 Parmi tant de belles en armes,  
 Je sentis tomber à mes pieds  
 Le manteau qui couvrait vos charmes.  
 A l'instant cet espoir secret,  
 Qui nous saisit et nous chatouille  
 Quand nous tenons un bel objet,  
 Me fit mieux sentir le regret  
 De n'en tenir que la dépouille.

Je voudrais vous la rapporter;  
 Mais examinons s'il est sage  
 A moi de m'en laisser tenter.  
 Si l'amour me guette au passage,  
 Le sort ne m'aura donc jeté  
 Dans un pays de liberté  
 Que pour y trouver l'esclavage?

Peut-être aussi pour mon malheur  
 Un époux, un amant, que sais-je ?  
 A-t-il déjà le privilège  
 De sentir battre votre cœur !  
 Et pour prix de ma fantaisie,  
 Loin que le charme de vous voir  
 Fit naître en moi le moindre espoir,  
 J'explorerais de jalousie.

Il vaut donc mieux, belle inconnue,  
 Ne pas chercher dans votre vue  
 Le hasard d'un tourment nouveau,  
 A votre amant soyez fidèle :  
 Mais plus son sort me parait beau,  
 Plus je vous crois sensible et belle,  
 Moins je veux garder le manteau.

« Cet imprudent envoi qui prouvait que le pauvre Visemeau était joué par sa femme, l'affecta cruellement. Quelques jours après il tomba dangereusement malade, il ne s'en releva point et mourut le 8 janvier 1803.

« Sa jeune femme ne lui survécut que peu de temps, et montra un repentir sincère de sa légèreté. Ses jours furent abrégés par le regret d'avoir causé la mort de celui qui l'avait tant aimée : elle succomba le 15 mars suivant, après avoir reçu les consolations de la religion.

« Joseph Visemeau a publié une petite *Grammaire française*, et différents *Traité*s sur la ponctuation. »

---

## WALON (François),

Maire de Beauvais,

mort en 1727 (1),

Ce magistrat descendait d'une famille de riches négoc-

---

(1) Voir Wallon de Beaupuis, tome 1, page 87.

ciants, originaires de Flandre, qui vinrent se fixer à Beauvais en 1670. Il était marchand d'étoffes en gros, rue Saint-Sauveur, et jouissait d'une grande considération. Ce qui le prouve, c'est qu'il fut deux fois président des juges-consuls en 1676 et 1714. Il fut aussi deux fois maire de Beauvais, ayant été nommé d'abord en 1617, et ensuite en 1725, dans un âge très-avancé. Il mourut en 1727, deux ans après cette seconde nomination. François Walon avait deux frères (Guillaume et Claude) qui furent à leur tour présidents des juges-consuls, l'un en 1698, et l'autre en 1721.

---

### WALON DE MESSY (Georges-François),

Maire de Beauvais,

*mort en 1781.*

Il fut président du grenier à sel et maire de Beauvais en 1773. Il garda six ans ces dernières fonctions, et les remplit de manière à se concilier l'estime et l'affection de ses administrés. On raconte de lui un trait bien digne d'être conservé.

Au siècle où il vivait, l'abstinence du jeûne pendant tout le carême était de rigueur pour les pauvres comme pour les riches; seulement les premiers ne parvenaient pas facilement à se procurer du poisson à cause de l'augmentation du prix. M. Walon de Messy trouva, dans ses sentiments généreux, le moyen de remédier à cet inconvénient. Couvert de son manteau de drap écarlate, dont le collet faisait briller un large galon d'or, il se rendait à la poissonnerie, suivi de son domestique, et aux heures d'arrivée de la

marée. Il se faisait alors adjuger des clayères de harengs et autres poissons, dont il faisait ensuite la distribution aux pauvres ménages du pays.

---

### **WALON DE BEAUPUIS (Charles).**

Supérieur du séminaire quelque temps avant la Révolution, il s'est rendu recommandable par son extrême bienfaisance et a fini sa carrière en février 1789, à l'âge de 87 ans.

Il a laissé sur l'histoire de sa vie des manuscrits qui ont été publiés par l'abbé Leclerc; on y trouve le récit de particularités qui lui sont propres, ou d'événements qui sont arrivés à différentes personnes de sa famille.

---

### **WALON (Claude-François),**

Maire de Beauvais en 1788.

Frère du précédent, ancien secrétaire du roi, conseiller au présidial de Beauvais, fut nommé maire de cette ville en 1788. Il en remplit les fonctions jusqu'en 1791, et, malgré les difficultés des temps, sut tenir constamment une ligne de conduite honorable pour lui et utile pour ses concitoyens, mais dont il fut mal récompensé.

Il avait épousé mademoiselle Barras, fille d'un riche tanneur de Beauvais, depuis longtemps retiré des affaires. De cette union il n'est resté qu'une fille, qui fut mariée à

**M.** le comte de Montbreton, neveu du baron d'Oigny, intendant général des postes.

Par leur extrême bienfaisance et leurs excellentes qualités, **M. Claude Walon** et sa digne compagne étaient devenus la Providence visible des pauvres de la ville de Beauvais. Ils exerçaient un noble patronage qui se transmettait de père en fils, ainsi qu'un héritage.

C'est aux démarches de **M. Claude Walon** que Beauvais est redevable, entre autres legs, du magnifique tableau de Barbier l'ainé, œuvre où cet artiste a rendu, avec autant de bonheur que de vérité, l'acte de sublime dévouement par lequel **Jeanne Hachette** sauva son pays. Depuis 1788, ce tableau fait le plus bel ornement de la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville.

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur la fête patriotique célébrée, par les ordres de **M. Claude Walon**, le 20 juillet 1790, à l'occasion de la translation, à l'Hôtel-de-Ville, de l'étendard de **Jeanne-Hachette**, qui était déposé dans l'église des Jacobins; translation provoquée d'abord par les dames de la ville, et ensuite par les dames de la halle, qui, les unes et les autres, réclamaient l'honneur de le porter.

Pour écarter sagement la pomme de discorde, **M. Walon** prit un moyen terme : de concert avec la municipalité, il désigna une orpheline du Bureau des Pauvres pour porter la bannière.

La fête fut annoncée par vingt et un coups de canon. Un autel colossal, dédié à la patrie, avait été dressé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face même de la statue équestre de Louis XIV. Entre la statue et l'autel, s'élevait un portique à dix arcades, dont le grand panneau, regardant l'autel, était décoré d'un ingénieux trophée, composé d'une croix, d'un sceptre, d'une couronne et de tous les attributs de l'agriculture, du commerce et des arts.

venue de faire rentrer dans le devoir les insurgés de Saint-Domingue, Watrin repartit pour cette colonie à la suite de l'expédition du général Leclerc. Mais lorsque tout devait faire supposer qu'il n'avait plus à redouter l'influence délétère du climat, il fut, à l'âge de 30 ans, la victime de ce terrible fléau de la fièvre jaune qui fit alors tant de ravages parmi nos troupes. Watrin put néanmoins emporter au tombeau la consolation d'avoir puissamment contribué au rétablissement de l'autorité française à Saint-Domingue (1).

---

(1) Thihaudeau : *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

triste résultat de cette expédition, hardiment conçue par le général Hoche, mais que la fortune sembla se plaire à faire échouer.

Envoyé avec sa brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, Watrin se couvrit de gloire au passage du Rhin à Neuwied.

En 1798, le général Toussaint Louverture ayant soulevé les noirs de Saint-Domingue et le mulâtre Rigaud la population de couleur, les colons français se virent menacés d'une ruine complète. Le Directoire, alors occupé à repousser les armées de la coalition, se contenta d'expédier dans l'île le général Hédouville, comme diplomate, dans le but d'essayer la réconciliation des deux chefs, d'observer les partis et de gagner du temps. Watrin accompagna le général dans cette mission, aussi délicate que dangereuse, et dut bientôt se rembarquer avec lui pour échapper à la fureur des noirs.

En 1799, Watrin fit partie de l'armée d'Italie et conquist le grade de général de division. Les revers que nos armes essayèrent à cette époque, ayant obligé Masséna à s'enfermer dans les murs de Gênes, il contribua à la défense de cette place et fut ensuite chargé d'aller à Paris réclamer de prompts secours auprès du Directoire.

Deux ans après, il suivait le premier Consul dans sa brillante campagne d'Italie, commandait l'avant-garde de réserve au passage du mont Saint-Bernard et entra dans la citadelle d'Ivrée, emportée d'assaut par l'impétuosité française. Mais où il se surpassa, ce fut à Marengo : il montra dans cette bataille l'intrépidité d'un soldat réunie au sang-froid d'un général consommé. Ses efforts, joints à ceux de Lannes et de Mounier, réussirent à reformer nos colonnes ébranlées et à les ramener contre l'ennemi au moment où la victoire, qui nous échappait, nous était rendue par l'héroïque dévouement de Desaix.

En 1802, le premier Consul jugeant que l'heure était



**DMONT (Louis-Charles), Sculpteur,**

*né à Beauvais.*

1775 — 1849.

rents habitaient la paroisse Saint-Sauveur. Il reçut  
ières leçons de sculpture dans l'atelier de Desenne  
cet artiste dans les commandes qu'il avait reçues  
erses églises de Paris.

u dans sa ville natale, il y exerça son art et exécuta  
iments funèbres pour plusieurs familles de Beau-  
es environs. S'élevant au dessus de la profession de  
-sculpteur, il fit preuve de talent dans la composi-  
nonument commémoratif élevé aux frais de la ville  
rais, en vertu d'un arrêté municipal, à M. de Nully  
rt, ancien maire de la cité, et placé dans la grande  
hôtel-de-ville.  
mont a aussi exécuté les bustes de plusieurs de ses  
ens et a concouru à la restauration des vitraux de  
aint-Etienne.

**ORGEMONT (famille de),**

Seigneur de Méry-sur-Oise et de Chantilly.

un bourgeois de Lagny-sur-Marne, qui avait pour  
s trois épis d'orge, sans doute à cause du dicton  
Ce Lagny combien vaut l'orge. » Pierre d'Orge-

mo  
la  
Fr  
Sau  
per  
pou  
sie  
bas.  
le b  
nal  
bas  
U  
L  
vesq  
celie  
cons  
caus  
caus  
Et  
teux  
fut in  
chef  
son p  
privé  
tombe  
du pi  
à l'ea  
où il  
d'avo  
que s  
A l  
des c  
entre

mont devint un des personnages les plus considérables de la cour de Charles VI. Il fut élu, en 1373, chancelier de France au scrutin. Il avait fait bâtir à Méry-sur-Oise, dit Sauval, une maison proportionnée à la grandeur d'une personne de son rang, mais, quant à la beauté, telle qu'on pouvait l'attendre d'un siècle rustre et barbare comme le sien.

Amaury d'Orgemont, fils de Pierre, fit partie de l'ambassade envoyée par Charles VI au pape Benoit XIII dans le but de mettre un terme au schisme d'occident. Le cardinal Pierre d'Ailly, de Compiègne, était à la tête de cette ambassade.

Un autre fils de Pierre d'Orgemont fut évêque de Paris. Le 16 juillet 1409, dit Juvénal des Ursins, mourut l'évesque de Paris, d'Orgemont, dont le père avait été chancelier de France. Et fut celui-ci trouvé mort en sa cave, consommé de gravelle et de poux, par punition divine, à cause qu'il avait fait mourir messire Jean des Mares sans cause.

En 1416, maître Nicole d'Orgemont, surnommé le Boiteux, chanoine de Paris et maître en la chambre des comptes, fut impliqué dans un complot ourdi contre le duc d'Orléans, chef de la faction des Armagnacs. Comme il était chanoine, son procès fut instruit par le chapitre métropolitain. Il fut privé de ses bénéfices, condamné à être conduit dans un tonnerre à travers les rues et carrefours et mis à l'échelle du pilori, puis à être emprisonné à perpétuité, au pain et à l'eau. On l'incarcéra dans la prison de Meung-sur-Loire, où il mourut. On trouva dans son hôtel, au milieu d'un tas d'avoine, 16,000 écus qui furent confisqués par le roi, ainsi que ses biens évalués à 80,000 écus.

A la suite de diverses alliances de famille qui amenèrent des contestations d'héritage et des procès interminables entre les d'Orgemont, leurs collatéraux, les chanoines de

Paris et les moines de Saint-Nicolas de Senlis, la seigneurie de Chantilly passa à l'une des branches de la maison de Montmorency, dans la personne du baron Guillaume, conseiller et chambellan de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, et chevalier d'honneur de Louise d'Angoulême, mère de François I<sup>er</sup>. Le fils de Guillaume étant mort sans postérité, Chantilly échut en partage à Anne de Montmorency, le célèbre connétable, dont le nom est inséparable de l'histoire de ce domaine (1).

---

### OUDRY (Jean-Baptiste),

Peintre. Directeur de la Manufacture royale de Beauvais.

1686 — 1755.

Il excellait à peindre les animaux et les paysages, et mérita par ses œuvres les titres de peintre du roi et de membre de l'Académie de peinture. Appelé à diriger la Manufacture royale de tapisseries de Beauvais, il en fit la rivale de celle des Gobelins, et reproduisit les toiles des grands maîtres avec une perfection inimitable. C'est d'après les dessins d'Oudry qu'on a gravé les sujets des *Fables de La Fontaine*, joints à la belle édition, en quatre volumes in-folio, des œuvres de cet immortel écrivain.

Le roi Louis XV avait accordé à Jean-Baptiste Oudry une pension et un logement au Louvre. Le Musée de ce palais conserve plusieurs œuvres de cet artiste, entre autres une *Chasse au Loup* et une *Chasse au Sanglier*.

---

(1) Voir la notice sur la maison de Montmorency, t. II, p. 553.

Après avoir rempli les fonctions de directeur de la manufacture royale des Gobelins, Oudry prit sa retraite et vint de temps en temps à Beauvais, sa patrie d'adoption, où il comptait de nombreux amis. C'est pendant un des voyages qu'il faisait dans cette ville qu'il fut surpris par une attaque d'apoplexie, compliquée de paralysie.

Lorsqu'il sentit ses mains s'engourdir, il eut le pressentiment de sa fin prochaine. Toutefois, il put encore retourner à Paris et mettre ordre à ses affaires. Espérant qu'un nouveau séjour à Beauvais achèverait de le rétablir, il s'y rendit au printemps de 1755, mais son espoir ne fut pas réalisé. Il mourut, le 1<sup>er</sup> mai 1755, à l'âge de 69 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas.

Voici son épitaphe qui a été retournée en 1851 ; elle est gravée sur une plaque de marbre blanc.

*« Ici repose M<sup>r</sup> Jean-Baptiste Oudry, peintre ordinaire du Roy, professeur en son Académie royale de peinture et sculpture, pensionnaire du Roy, directeur général de la manufacture royale des tapisseries de Beauvais, marguillier et bienfaiteur de cette paroisse, décédé le 1<sup>er</sup> may 1755, âgé de 69 ans. Priez Dieu pour son âme. »*

Cette pierre tumulaire a été scellée dans une des galeries de la Manufacture royale.

---

### PASTOUR (Nicolas).

Il était chanoine du chapitre de Gerberoy. Ce fut lui qui fonda, en 1545, le collège de Beauvais, en lui donnant, dit Louvet, le fonds et la propriété d'un lieu contenant plusieurs corps de maisons, chambres, librairie, (bibliothèque), salle, classes, oratoire, cour, jardin, situées en la paroisse

de Saint-Hippolyte et Sainte-Marguerite, lequel avait été érigé nouvellement en collège sous l'autorité de Monseigneur le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, « et ne retenoit ledit donateur principal du collège que l'usufruit et gouvernement pour luy et ses successeurs principaux. »

Par son testament, Nicolas Pastour donna encore au collège de Beauvais tout le mobilier servant à la chapelle, à la salle, à la cuisine, avec les couchettes du dortoir et des chambres. Il était alors chanoine et chancelier de la cathédrale.

---

### PAS DE FEUQUIÈRES (famille de).

Pas de Feuquières, c'est ainsi que Blaise de Montluc écrit son nom dans ses *Commentaires*, assistait, en 1555, au siège de Vulpian, en Piémont. Il fut chargé d'attaquer la contre-escarpe du château et se retrancher à cet effet derrière une chapelle ouverte du côté de la ville. Montluc et le comte n'étaient protégés des arquebusades que par un pilier de pierre. Les balles donnoient contre, dit l'auteur des *Commentaires*; il nous servoit bien de serrer les fesses. Feuquières fit un tour mal habile, car, ne sachant où nous étions, il sifflait comme pour nous appeler. Je croy que cela les fit opiniâtrer à tirer tant. ~~À la fin ils se fâchèrent~~ autant de tirer comme nous d'avoir patience, nous sortîmes et trouvâmes Feuquières derrière la chapelle, qui avoit été plus habile que nous.

L'auteur des *Commentaires* ajoute, en parlant de Feuquières, qu'il avoit « tourné le visage à la maison de Guyse, combien que ledit seigneur lui faisoit autant d'hon-

neur ou plus qu'à gentilhomme qui fust près de luy (1). »

Antoine de Pas, marquis de Feuquières, fut impliqué dans les procès de la Vigoureux et de la Voisin, ces érudites de la célèbre Brinvilliers. Son interrogatoire eut lieu le 1<sup>er</sup> février 1680. Il avait été une fois chez Marie Vandou, femme de Mathurin Vigoureux, tailleur de M<sup>me</sup> de Feuquières, sa mère, et il s'était trouvé, chez la marquise de Fontet, avec le duc de Luxembourg, le jour où Lesage, un des principaux accusés, y était venu. La marquise se renferma dans une dénégation presque absolue. Elle déclara que le duc de Luxembourg et M. de Feuquières étaient venus chez elle; que ce dernier demanda du papier et de l'encre pour écrire un mot et que tous deux retournèrent dans une grande chambre où ils écrivirent. Peu de temps après, le duc de Luxembourg, M. de Feuquières et Lesage, qui prenait le nom de du Buisson, montèrent dans une chambre haute avec un laquais qui portait un réchaud allumé.

La marquise du Fontet fit une autre déclaration, d'où il résultait que M. de Feuquières lui avait dit que Lesage était un escroc, qu'il lui avait fait faire une fosse dans laquelle il lui avait fait enterrer de la cire et dix pistoles, lui promettant de lui faire retrouver une chose perdue; mais qu'étant retourné depuis à cet endroit, il s'était aperçu que l'argent avait été enlevé.

« Le marquis de Feuquières étoit un homme de qualité, dit Saint-Simon, d'infiniment d'esprit et fort orné, d'une grande valeur, à qui personne ne disputoit les premiers talents pour la guerre, mais le plus méchant homme qui fut sous le ciel, qui se plaisoit au mal pour le mal, et à perdre d'honneur qui il pouvoit, même sans aucun profit. Les mémoires qu'il a laissés et qui disent avec art tout le

---

(1) Voir la notice sur la famille Pas de Feuquières, tome III.

mal qu'il peut de tous ceux avec qui et surtout sous qui il a servi, sont peut-être le plus excellent ouvrage qui puisse former un grand capitaine, et d'autant plus d'usage qu'ils instruisent par les examens et les exemples, et font beaucoup regretter que tant de capacité, de talent, de réflexions se soient trouvés unis à un cœur aussi corrompu et à une aussi méchante âme qui les ont rendus tous inutiles par leur perversité. Il avoit épousé l'héritière d'Hocquincourt qui la devint par l'événement. Il acheva sa vie, abandonné, abhorré, obscur et pauvre. Son fils unique mourut sans enfants, sa fille fut misérablement mariée. »

Le marquis de Feuquieres avoit épousé la fille du peintre Mignard. « Un jour que son père tiroit le portrait de M<sup>me</sup> de Maintenon, dit Longuet de Gergy (1), et la peignoit en sainte Françoise, le roi prenoit plaisir à la voir travailler. M<sup>lle</sup> Mignard demanda à M<sup>me</sup> de Maintenon, en présence du roi, quel habillement on donneroit à Sainte Françoise, et si on lui donneroit un manteau d'hermine. Le roi saisit la parole et dit : « Oui, sans doute, sainte Françoise la mérite bien. »

On sait qu'un des prénoms de M<sup>me</sup> de Maintenon étoit Françoise. Quand les rois se mêlent d'être à leur tour courtisans, ils n'y vont pas de main morte.

---

### PELLERIN (Joseph),

Seigneur de Plainville, près Liancourt.

1683—1782.

Il fut commissaire général après avoir été premier commis

---

(1) *Mémoires inédits de Longuet de Gergy*, archevêque de Sens; Paris, H. Plon, éditeur.

de la marine sous Louis XVI. Ce prince acheta le riche cabinet de médailles formé par ce savant numismate, et qui se trouve complété par un recueil en neuf volumes in-4°, enrichi de planches nombreuses et composé de divers traités de numismatique, imprimés de 1762 à 1770.

Joseph Pellerin mourut en 1782, à l'âge de 99 ans.

---

## PELLETIER DE MONTMARIE.

Officiers généraux,

*nés à Boury.*

L'aîné de ces deux frères, Louis-François-Elie Pelletier, comte de Montmarie, devint lieutenant-général et grand officier de la Légion-d'Honneur.

Sulpice Pelletier, baron de Montmarie, parvint au grade de général de cavalerie et fut tué, en 1813, à la bataille de Leipsig.

---

## Nicolas PELLEVE (le Cardinal de),

*né à Jouy-sous-Thelle.*

1518 — 1594. •

Ce prélat, que la *Biographie générale* fait naître par erreur à Jouy-en-Josas, près Paris, est né à Jouy-sous-Thelle, dans le Vexin français. Il descendait, par les femmes, de



Robert de Malherbe, seigneur de Jouy-sous-Thelle, qui fut prévôt des maréchaux de France, et mourut vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Sa fille unique épousa Thomas de Pellevé, seigneur de Jouy, de la Tour au Bègne, de Reberz, et de Saussay. Nicolas, second fils de celui-ci, naquit au château de Jouy, le 13 octobre 1518.

Il professa pendant quelques années le droit à Bourges, et dut à la protection du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, sa nomination de conseiller aux enquêtes près le parlement de Paris. Il devint plus tard membre du conseil privé sous Henri II, et obtint l'abbaye de Saint-Corneille, de Compiègne.

Nommé évêque d'Amiens en 1552, il fut envoyé en Ecosse, avec quelques docteurs de Sorbonne, dans le but de convertir les presbytériens; mais la reine Elisabeth, qui était protestante, s'opposa à cette propagande et força les missionnaires à retourner en France.

Nicolas de Pellevé assista, en 1560, aux Etats généraux d'Orléans, et l'année suivante au colloque de Poissy, dont les conférences n'eurent pour résultat que d'envenimer davantage les querelles de religion. Une partie du clergé de son diocèse avait, pendant ses nombreuses absences, incliné vers la réforme : ne trouvant plus dans le ministère épiscopal que chagrins et déceptions, il se démit de son évêché et reçut en échange l'abbaye de Saint-Julien-d'Échelles, au diocèse de Tours.

Il assista en cette qualité au Concile de Trente. Le cardinal de Lorraine, qui ne cessait de le protéger, lui fit obtenir l'archevêché de Sens, bien qu'au concile il se fût prononcé, malgré ses instructions, contre les libertés de l'Église gallicane.

Cette habile désobéissance lui valut, de la part du pape Grégoire XIII, le chapeau de cardinal et les titres de préfet de la Congrégation des évêques et de protecteur d'Ecosse.

d'Irlande. Pendant vingt ans, il se servit de son influence auprès de la cour de Rome, pour la rendre favorable à la politique de Charles IX et d'Henri III; mais, abandonnant ce rôle de conciliation, il devint un des plus fougueux champions de la Ligue.

En 1585, il adhéra à la bulle de Sixte-Quint excommuniant Henri de Navarre et le prince de Condé, et les déclarant incapables, eux et leurs successeurs, de parvenir à la couronne de France. Pellevé fut sans doute entraîné à cette démarche par son attachement et sa reconnaissance envers la maison de Lorraine.

Pour le punir, Henri III, au mois de décembre 1586, fit saisir tous les revenus temporels du cardinal de Pellevé et les distribua aux pauvres, « à cause des mauvais offices qu'il avoit faits à Rome à Sa Majesté envers le pape et les cardinaux. Les huguenots l'appelaient le cardinal *Pelé*, » ajoute Pierre de l'Estoile.

Lorsque le couteau de Jacques Clément eut remis en question la succession au trône de France, le cardinal de Pellevé se montra un des plus fougueux ligueurs.

En 1592, le pape le nomma archevêque de Reims, et il tint dans cette ville, avec les princes de Lorraine, un conciliabule dans lequel il fut résolu qu'on appuierait le duc de Mayenne contre le Béarnais.

« Le samedi 26 décembre, dit Pierre de l'Estoile, M. de Guise, avec l'archevêque de Lion, arrivèrent à Paris. Ainsi fit le cardinal Pelvé que les politiques appeloient aussi le cardinal *Pelé*. On disoit que c'étoit l'âme du cardinal de Lorraine qui revenoit pour remuer les Etats : âme, à la vérité fort approchante de l'autre en meschanceté, mais non pas en esprit.

« Le dimanche 27 dudit mois, messieurs les Hennequins (famille parlementaire), qu'on appeloit à Paris *la grande maingnée* (famille), et que le feu roy avoit surnommé *la*

*race ingrate*, allèrent tous ensemble saluer le cardinal Pelvé : l'évêque de Rennes portoit la parole. Auquel et à ses frères, le dit cardinal fist réponse digne de leurs harangues, qui ne tendoient à autre chose qu'à faire entendre au bon homme la peine que ceux de leur maison avoient eue pour la conservation de la religion ; car il leur dit que l'honneur de la conservation de la religion estoit deu aux bons prédicateurs de ceste ville et aux plus petits du peuple, et non aux grandes familles de Paris : qu'au contraire c'estoient celles qu'on disoit avoir voulu establir l'hérétique et le mettre dans la ville.

« Puis, tombant sur le propos d'un roy, dit qu'on parloit de faire un roy ; mais qu'on en avoit besoin d'un tout fait, qui eust le moyen de porter et soutenir le faix de la guerre ; qu'on avoit aussi affaire d'hommes et d'argent et qu'on n'auroit faute de l'un ni de l'autre en le choisissant *bien* (entendant le roy d'Hespagne, son maistre. Et, sur ce que René Hennequin de Sermoise, maistres de requêtes, qui n'avoit point le cœur hespagnol mais françois, lui répliqua qu'il y en avoit quelques-uns qui se forgeoient des opinions de la conversion de l'hérétique (entendant parler du roy de Navarre), ledit cardinal Pelvé l'interrompant comme de colère lui va dire : « Ce sont toutes moqueries. Je ne sçais si vous estes veuf ou marié ; mais si vous l'avez esté ou si vous l'estes, et que vous eussiez une femme qui se fust prostituée en plein b. . . . ., la voudriez-vous reprendre quand elle voudroit revenir ? Or l'hérésie, monsieur mon ami, est une p. . . . . » A quoi le dit Sermoise, baissant la teste, ne dit mot. »

Le jeudi 31 décembre, jour de la saint Sylvestre, le cardinal Pellevé prêta le serment de paix de France, devant le parlement, comme archevêque de Reims. Le mercredi 6 janvier 1593, il procéda, dans l'église Notre-Dame, à la consécration du cardinal de Plaisance.

Lorsque s'ouvrirent les Etats généraux de la Ligue, le cardinal de Pellevé fut élu président de l'ordre du clergé. Le 26 janvier 1593, il prononça une harangue et, faisant allusion au légat pontifical qui, comme étranger, ne devait point assister aux séances, il motiva son admission sur ce que saint Paul était gentilhomme, alléguant le texte *Civis romanus sum ego*.

A quoi un député répliqua de manière à être entendu du tiers-état, que la noblesse faisait défaut dans l'assemblée, et qu'il n'y en avait guère.

Un de ses représentants, le sire de Vienne, s'y était rendu avec un manteau fourré de peau de loup.

Le 28, un trompette du roi apporta un message du clergé et des bourgeois de Chartres au duc de Mayenne.

« Quand le cardinal Pellevé, dit Pierre de l'Estoile, eust entendu la venue du trompette, et ce qu'il apportoit, il dit tout haut qu'il estoit d'avis qu'on donnast le fouet au trompette pour lui apprendre une autre fois à ne se plus charger de telles bagatelles. « Advis, dit le chroniqueur, digne d'une grosse teste comme la sienne, où il y a peu de seus. »

Le samedi 23 janvier, le duc de Mayenne, se trouvant indisposé et attendant d'ailleurs plusieurs députés qui étaient en route, remit au 26 une séance des Etats qui devait avoir lieu le 25. Cette remise dérangerait fort le cardinal de Pellevé. Il avait préparé son discours pour être prononcé le jour de la Conversion de Saint-Paul; il fut obligé de travailler toute la nuit pour l'appliquer à la fête du lendemain, jour de saint Polycarpe.

La séance du 26 ayant été ouverte, le duc de Mayenne fit une harangue dans laquelle, après avoir parlé de services qu'il rendait à la France, il déclara que le but de l'assemblée était d'élire un roi catholique, pour mettre un terme aux calamités dont le royaume était affligé. Pendant la séance, un nouveau courrier du roi arriva porteur d'une

lettre pour Mayenne, où il était encore question d'une entrevue entre Paris et Saint-Denis.

Le cardinal de Pellevé et Dom Diégo d'Ibarra, ambassadeur d'Espagne, à qui Mayenne soumit cette proposition, étaient d'avis de la repousser purement et simplement, mais la majorité décida que la lettre du roi serait communiquée aux Etats, ce que le duc de Mayenne approuva.

Le 29 janvier, le cardinal de Pellevé s'opposa à ce qu'une conférence ait lieu entre des députés des Etats et des délégués du roi de Navarre. Le 1<sup>er</sup> février, le conseil s'étant assemblé pour délibérer sur des lettres apportées par le trompette du roi, le cardinal voulut brusquer la délibération. « A quoi contredist fort M. de Villeroy, et les autres s'en moquèrent; et fust dit assez haut qu'il ne se trouveroit point d'homme bien sage qui fust de l'opinion de M. le cardinal. »

Le 4 février, il proposa de renvoyer les propositions du roi à la Sorbonne comme suspectes d'hérésie.

Le 6 avril, il prit sur lui d'écrire au duc de Mayenne de venir aux Etats, parce que le légat et l'ambassadeur d'Espagne jugeaient sa présence nécessaire. Les députés protestèrent contre cette rédaction, ne voulant pas que des étrangers se mêlassent de leurs affaires. Le président de Nulli fut député auprès du cardinal pour lui faire part de cette résolution, mais celui-ci lui répondit par des injures et le traita de coquin.

Le 2 avril, le duc de Feria fut reçu solennellement, dans l'assemblée des Etats, par le cardinal de Pellevé et les prélats qui l'assistaient. Il prononça une harangue et remit ensuite au cardinal l'original de la lettre du roi d'Espagne aux Etats-Généraux.

A la harangue de l'ambassadeur, le prélat répondit par un discours beaucoup plus long, béatifiant le roi d'Espagne, qui avait si bien su garantir ses Etats de l'hérésie, et annon-

çant, dans sa péroration, que Dieu, en récompense de ses travaux, l'éleverait au tabernacle des bienheureux, qu'il viendrait au-devant de lui avec une infinité de peuples qu'il a retirés des ténèbres de l'infidélité, et mille milliers d'anges portant en leurs mains des couronnes de gloire, etc.

Glorifier ainsi Philippe II d'avoir ensanglanté l'Espagne par les supplices de l'inquisition et d'avoir converti par la torture les populations de l'Amérique, c'était le comble de la démente fureur qui se manifeste dans les discours et dans les actes du cardinal de Pellevé.

N'ayant pu empêcher les Etats d'envoyer des délégués à la conférence de Suresne où se rendaient également ceux du roi, il essaya du moins d'empêcher toute voie de conciliation.

Le légat pontifical avait soumis à la Sorbonne la proposition du roi, et la Faculté de théologie la déclara « hérétique, schismatique, pleine de blasphèmes et de rébellion à l'Eglise. »

Le samedi 20 février, une assemblée particulière eut lieu dans le logis du cardinal de Pellevé, à laquelle assistèrent dom Diégo d'Ibarra et les députés partisans du roi d'Espagne, et la décision de la Sorbonne y fut soutenue et approuvée. Le jeudi suivant, la proposition fut portée aux Etats et mise en délibération. La discussion fut très-passionnée de part et d'autre, et les trois ordres décidèrent qu'on ne pouvait entrer en conférence avec le roi de Navarre, hérétique et excommunié, mais qu'on pourrait entrer en relations avec les catholiques attachés à sa cause, ce qui mécontenta fort le légat et la Sorbonne.

Le 20 avril, une première conférence eut lieu à Suresne entre les députés du roi et ceux des Etats. Ceux-ci, avant de partir, assistèrent à une messe du Saint-Esprit, dite par le légat assisté du cardinal Pellevé. On ne put s'entendre, et les prédicateurs de Paris continuèrent d'exciter la popula-

tion contre le roi. Dans les églises aussi bien que dans les carrelours, on criait *sus* aux politiques, qui étaient les modérés, partant les suspects, de cette époque révolutionnaire.

Une autre conférence, tenue à la Roquette, aboutit à une déclaration où le roi s'engageait à rentrer dans le sein de l'église catholique. Pendant qu'on discute dans les Etats, le cardinal de Pellevé donne lecture d'une lettre du légat portant en substance que le roi n'avait point donné signe d'une véritable conversion, mais, au contraire, favorisait les hérétiques, qu'on ne peut traiter avec lui sans encourir les censures pontificales; que si l'on traite, le légat se retirera immédiatement, etc.

Le 20 juin, le cardinal est à la tête d'une députation des Etats qui supplie le légat de ne pas quitter la ville, mais déjà le parti des politiques l'emportait, et le cardinal voyait enfin son étoile pâlir. Comme tous ceux qui se sentent perdus, il paya alors d'audace.

Le 3 septembre 1593, un bourgeois de Paris, Lassus, étant passé devant le cardinal sans le saluer, fut injurié par lui et menacé d'être jeté à la rivière ou traîné à la voirie.

Un autre jour, ayant rencontré au Louvre le prévôt des marchands, il l'interpella sur ce qu'il n'assistait pas à la messe des Etats, celui-ci lui répondit qu'il y allait à sa paroisse. Le cardinal, en colère, lui demanda s'il ne le reconnaissait point pour son archevêque.

— Quand vous aurez opté, répondit le prévôt, entre le siège de Sens et celui de Reims, je vous reconnaitrai en cette qualité. Au reste, je n'ai que faire de vous et ne vous respecte que pour la mitre que vous portez sur la tête. Je sais que vous avez force évêchés et charge d'âmes, mais on ne voit pas que vous vous acquittiez de ces fonctions selon le rang que vous tenez dans l'Eglise. »

La discussion continua sur ce ton d'aigreur, et Rose,

évêque de Sens, eut bien de la peine à apaiser ce différend.

Le 3 janvier 1594, le légat et le cardinal déclarèrent au duc de Mayenne que puisqu'on faisait la guerre, on n'avait plus besoin des gens de justice; que la plupart d'entre eux étaient hérétiques ou fauteurs de l'hérésie, et qu'il était urgent de s'en défaire pour ne pas renforcer l'ennemi. A supposer qu'il lui en coûtât de verser le sang, bien que ce fût à leur avis le plus sûr moyen, on pouvait du moins les expulser de Paris et les remplacer par des juges moitié laïques, moitié ecclésiastiques, mais dévoués à la religion, qu'ils désigneraient à son choix et qui rendraient bonne et prompte justice. Le duc de Mayenne leur répondit qu'il n'en ferait rien parce que les ordonnances et les lois s'opposaient à un pareil coup d'Etat.

Comme les négociations continuaient entre les députés et le roi, le cardinal de Pellevé fut chargé de déclarer aux Etats que le légat protestait contre ces négociations et qu'il se retirerait immédiatement de Paris si les Etats continuaient à traiter avec le roi. Les royalistes n'en continuaient pas moins d'aller à Saint-Denis, et Mayenne fut obligé de décréter des mesures rigoureuses contre ceux qui sortaient de Paris sans permission. Enfin, le 3 janvier 1594, le légat et le cardinal de Pellevé, craignant la défection du parlement dont plusieurs membres étaient huguenots, engagèrent le duc de Mayenne à le remplacer par une corporation de juges moitié laïques, moitié ecclésiastiques. Mais le parlement, qui s'obstinait à repousser les partisans du roi d'Espagne, prit une résolution énergique et, avec l'aide des politiques, il prépara les esprits à une transaction. Le roi ayant abjuré à Saint-Denis, Paris lui ouvrit les portes le 22 mars 1594.

A cette nouvelle, le cardinal Pellevé éprouva une grande frayeur, il était alors malade à l'hôtel de Sens. Henri IV,



clément dans la victoire, lui envoya un de ses gentilshommes, Saint-Leu, pour l'assurer qu'il ne lui serait fait aucun mal, et, pour gage de sa parole, il lui envoya un poste d'archers de la garde. Mais cette précaution même augmenta l'effroi du cardinal, et il en éprouva une telle émotion qu'il mourut quatre jours après l'entrée du roi à Paris, le 28 mars 1594.

« Le cardinal Pellevé, dit l'Estoile, bon espagnol et mauvais français, mourut ce jour (28 mars) à Paris, âgé de 80 ans. Deux jours avant sa mort, apprenant que la Bastille ne s'était pas encore rendue : « Tant mieux, dit-il en se réjouissant. » Ce déterminé ligueur ne put entendre que le Roy étoit dans Paris et bien voulu de ses bons sujets sans entrer dans un grand trouble. Ce qui le jetta en telle frénésie qu'il se mit à crier comme un enragé qu'il étoit : « Qu'on le prenne ! qu'on le prenne ! » Et mourut de douleur et de rage de ce que les affaires de la Ligue s'en alloient en déroute, et que le Roy étoit dans Paris et avoit partout la victoire. Toutefois, Sa Majesté voulut qu'on le laissât mourir en paix ; son corps fut porté aux Célestins et enterré sans pompe ni cérémonie, faute d'argent. »

---

## PERSONNE DE ROBERVAL (Gilles),

Physicien, Membre de l'Académie des Sciences,

*né à Roberval.*

1602 — 1675.

Il commença par être berger, mais le curé de son village, lui reconnaissant d'heureuses dispositions, lui fit faire

des études. Il en profita si bien qu'il devint un des premiers physiciens de son temps, et fut nommé membre de l'Académie des Sciences lors de la fondation, en 1666. Il fut honoré de l'amitié de Gassendi.

En sa qualité d'ancien contrôleur des poids et mesures, l'honorable M. Tremblay avait ajouté cet appendice à la notice de Gilles de Roberval :

« Avant le sieur de Roberval, on n'avait que deux sortes de balances, dont l'une, qui a les bras égaux, retient le nom commun à tout le genre, et l'autre, qu'on nomme *Romaine*, les a inégaux : Il en inventa une troisième très-différente des autres, et qui semble d'abord renverser les principes de la statique ; car soit que les poids soient absolument égaux ou inégaux, soit qu'on les approche ou qu'on les éloigne du centre de la balance, s'ils sont une fois en équilibre, ils y demeurent toujours ; s'ils ne sont pas d'abord en équilibre, on ne peut jamais les y mettre ; ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les poids, étant mis tous deux d'un même côté du centre de la balance, peuvent faire équilibre l'un contre l'autre. »

Explique qui pourra ce phénomène de statique.

---

## PÉTRONILLE,

Abbesse de Morienval.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Fondée par Dagobert, l'abbaye de Morienval formait un double monastère composé de moines et de religieuses, où l'autorité suprême était aux mains de l'abbesse, ce qui est, dit

Bayle, « diamétralement opposé à la loi salique. » Une statue équestre de Dagobert décorait le portail de l'église consacrée à la sainte Vierge et à saint Denis. Brisée à l'époque des guerres de religion, elle fut enterrée dans une chapelle, mais on n'a pu la retrouver.

Non contente des libéralités que les rois de France et les seigneurs voisins avaient accordées au monastère de Morienval, une abbesse, dame Pétronille, imagina, en 1122, d'exploiter la crédulité publique en dérobant à des prêtres ambulants les reliques de saint Annobert, qu'ils promenaient de province en province pour édifier les fidèles et remplir leur escarcelle. Pétronille accueillit les pèlerins avec bienveillance et les logea dans le couvent. Elle fit placer leur reliquaire dans une des chapelles de l'église, mais lorsque le lendemain ils voulurent la reprendre, la châsse se trouva si pesante qu'ils ne purent la soulever. Saint Annobert ayant ainsi manifesté son désir de rester à Morienval, les pauvres voyageurs furent contraints de s'incliner devant ce miracle.

« Cette perte, dit naïvement le chanoine qui raconte ce pieux larcin, causa beaucoup de peine aux pèlerins, mais plus leur tristesse était grande, plus notre joie fut complète. »

La châsse, redevenue légère, fut placée dans un endroit apparent du chœur, et tous les ans, le 1<sup>er</sup> septembre, on fêtait le souvenir de ce miracle, qui rapportait au monastère de beaux deniers comptants.

La communauté des moines et des religieuses devait avoir des inconvénients. Les religieuses manquèrent plus d'une fois au vœu de chasteté. La règle monastique les condamnait... à être décoiffées publiquement devant leurs compagnes.

Anne de Foucault, qui tint pendant soixante-cinq ans la crosse abbatiale, essaya, en 1640, de réformer les religieuses

et les obligea à n'avoir qu'un seul confesseur pour toute la communauté : chacune auparavant voulait avoir le sien.

Une autre abbesse de Morienvall, la dame de Sertent, s'étant refusée, pendant le carême de 1744, à distribuer aux pauvres du pain, comme l'y obligeait une fondation faite dans cette intention, la population se précipita dans l'abbaye, qui fut obligée d'avoir recours à la force armée. A la suite de cette esclandre, les nonnes de Morienvall furent partagées entre les monastères du Parc-aux-Dames et de Royalieu.

---

**PHILIPPE (Etienne)**  
**et PHILIPPE DE PRÉTOT,**

Littérateurs,

nés à Beauvais.

1676 — 1754.

Le premier prit ses grades universitaires à Paris et passa quelque temps chez les jésuites qui le chargèrent d'enseigner les humanités. Il a traduit plusieurs harangues de Cicéron (1723) et composa une apologie de l'éloge funèbre du roi Louis XIV prononcée par le père Porcé (1716).

Etienne-André-Philippe de Prétot, son fils, né en 1708, embrassa aussi la carrière de l'enseignement et la quitta pour devenir censeur royal. Il avait débuté dans la littérature par une édition de Térence, en collaboration avec son père. Ses autres ouvrages se font remarquer par une rédaction concise et judicieuse. En voici la nomenclature :

*Essai de géographie*, 1744 ; in-8°.

*Analyse chronologique de l'Histoire universelle*, 1752, 1756 et 1781.

Traduction à peu près textuelle du *Compendium historiæ universalis*, de Jean Leclerc (1696).

*Mémoires sur l'Amérique et sur l'Afrique*, 1752, in-4°.

*Tablettes géographiques pour l'intelligence des historiens et des poètes latins*, 1755, 2 vol. in-12.

*Cosmographie universelle*, 1760, in-12.

*Révolution de l'univers*, 1763, in-12, etc.

Il a été le principal auteur de l'*Atlas universel*, 1787, in-4°, et l'éditeur des *Amusements du cœur et de l'esprit*, 1741-1745, 15 vol., in-12, et du *Recueil du Parnasse*, 1743, 4 vol., in-12.

Dans la collection des classiques latins publiés par Costelier, il a surveillé la réimpression de Salluste, Lucrèce, Virgile, Horace, Juvénal, Térence, etc.

Ce laborieux écrivain mourut le 6 mars 1787.

---

## PICARD (Jean),

Historien,

né à Beauvais.

15.. — 1617.

Il était chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris. Il publia une édition de la chronique de Guillaume de Neubourg, *De rebus anglieis*, Paris, 1610, in-8°, accompagnée de la vie de l'auteur et de notes historiques; il

édita également les *OEuvres de saint Bernard*, Paris, 1615, in-folio.

Un auteur du même nom, Jean Picard, originaire de Bourgogne, a été quelque confondu avec son homonyme.

---

## PICOT DE LA MOTTE,

Marin et Général,

*mort à Senlis.*

1734 — 1797.

Bernard-François-Bertrand Picot, marquis de la Motte, fit ses premières armes dans la marine. Engagé volontaire à quinze ans, il prit part à plusieurs expéditions navales où il reçut quatre blessures. Le 10 avril 1748, il eut une jambe emportée dans un combat livré aux Anglais par la Bourdonnaye dans la rade de Mahé. Il n'avait alors que quinze ans.

Il combattit encore dans l'Inde, à Zamatali, 1751, Néliceram, 1754, et Mahé, 1756. Fait prisonnier en 1761, il fut rendu à la liberté lors de la paix de 1763.

En récompense de ses services, il fut nommé commandant général de Malabar en 1775, et reçut la croix de Saint-Louis. En 1779, à la prise de Mahé, il tombe une seconde fois entre les mains des Anglais et resta prisonnier de guerre jusqu'en 1782. Il quitta le service en 1787, et se retira à Senlis, où il mourut en 1797.

**PIERRE LE CHANTRE,**

Théologien,

né à Hodenc-en-Bray.

11...—1197.

Elevé dans la maison seigneuriale d'Hodenc, il devint chanoine de Gerberoy, et suivit à Reims Henri de France, frère du roi Louis-le-Jeune, évêque de Beauvais en 1149, et promu à l'archevêché de Reims en 1162. Grâce à cette puissante protection, Pierre-le-Chantre fut nommé professeur de théologie et grand-chantre de Notre-Dame de Paris, dignité dont il conserva le nom. Élu évêque de Tournai en 1191, son élection fut annulée pour vice de forme.

En 1196, il fut nommé évêque de Paris, mais cette fois encore il ne put ceindre la mitre épiscopale. Eudes de Sully le supplanta. Le pape le chargea de prêcher la croisade en France, mais il déclina cette tâche et se retira à l'abbaye de Longpont, près de Soissons, où il mourut en 1197.

Il a écrit plusieurs ouvrages, entre autres un livre intitulé *verbum abbreviatum*. Le cardinal de Vitry avait surnommé Pierre-le-Chantre « le Chancelier d'or dans la maison du Seigneur. »

**PIERRE et HÉLYE,**

Vidames de Gerberoy.

XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Pierre était fils d'un nommé Adam, et épousa, en premières

noces, Iris, dont il eut un fils, Gérard, qui mourut chanoine de Beauvais, et une fille appelée Malissende. De sa seconde femme qui s'appelait aussi Malissende, il eut trois fils et deux filles : Guillaume, qui fut chanoine de Beauvais, Etienne, doyen de la collégiale de Gerberoy, et Pierre II qui lui succéda. Il assista, comme vassal de l'évêque de Beauvais, au concile tenu en 1114 dans cette ville, et, en 1132, à la translation des reliques de saint Germer et de saint Just. Lors du voyage que le pape Calixte II fit de Rheims à Gisors où il se rencontra, en 1109, avec Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, Pierre et son collègue Hélye allèrent saluer le Souverain-Pontife. Cet Hélye, étant tombé dangereusement malade, se souvint qu'il avait acquis autrefois de Dom Serlon, abbé de Saint-Lucien, pour une somme modique plusieurs redevances féodales. Cet abbé s'étant rendu à Gerberoy pour rendre visite au vidame Hélye, celui-ci, se hâta de lui restituer, non-seulement ce qu'il lui devait, mais les arrérages échus. Ayant recouvré la santé, à la suite de cette restitution, il alla en pèlerinage à Saint-Lucien pour rendre grâces à Dieu de sa guérison et fit de nouvelles donations à l'abbaye.

« Plut à Dieu, dit le chanoine Jean Pillet, historien de Gerberoy, que tous ceux qui s'emparent encore aujourd'hui du bien des Eglises, imitassent le vidame Hélye, notre Eglise ne se verroit pas dépouillée de jour en jour de ses revenus. »

Hélye mourut vers l'an 1160.

Le vidame Pierre donna aussi à l'abbaye de Saint-Lucien des droits féodaux, et une redevance de cinq muids et demi de froment sur un de ses moulins. Du reste, c'était un riche propriétaire terrien. Il possédait, dans la paroisse d'Onsen-Bray, la ferme de Quesnegier, d'une contenance d'environ cent mines, le bois de Gagy, et beaucoup d'autres domaines. S'il faut en croire Jean Pillet, il était seigneur de



la moitié de toute la terre de Gerberoy. Ce même historien raconte un voyage que le vidame Pierre fit avec sa femme Juliane à la maladrerie de Saint-Lazare près Beauvais. Il donna à cet hôpital « pour la subsistance et le soulagement des pauvres malades une terre sise à Villers-Saint-Barthélemy, et ce dans la vue du salut de son âme. »

---

**PIGEAU (Antoine-Jules), Médecin (1),**

*né à Senlis.*

1807 — 1855.

Il a publié plusieurs traités sur les maladies du cœur contenant des recherches historiques, anatomiques et physiologiques spéciales sur cet organe, sur la circulation du sang et sur les bruits du cœur.

---

**PIGEAU (Eustache-Nicolas), Jurisconsulte (2),**

*né à Mont-Lévêque.*

1750 — 1818.

Nous complétons la notice de ce savant jurisconsulte par les documents qui suivent :

---

(1) On ignore s'il était parent de Pigeau, le jurisconsulte, son homonyme. Voir la biographie de ce dernier, tome III, page 29.

(2) Voir sa notice, tome III, page 20.

« Une de ces idées tellement lumineuses, dit Bellart, que tout en est éclairé quand elles jaillissent, tellement simples que chacun croit les avoir eues quand elles ont paru, devint sous sa plume un moyen désormais infaillible de rendre facile et méthodique une étude jusque là rebutante. Quatre parties composèrent sa méthode : la demande, l'instruction, le jugement, l'exécution du jugement.

« Sous chacune de ces grandes divisions vinrent se ranger comme d'eux-mêmes tous les principes et tous les textes qui complètent la doctrine. Il mena ainsi, comme par la main, en commençant des premiers rudiments d'un procès à son terme, en signalant tous les obstacles, et toutes les ressources qui se produisent sur la route. Les juriconsultes applaudirent à cette ingénieuse découverte. La science devint populaire, ses mystères furent expliqués, ses ténèbres dissipées, et la bonne foi eut des règles pour reconnaître et combattre la fraude. » Cet éloge d'un magistrat éminent exprimé en si beaux termes montre mieux que nous ne saurions le faire le mérite de M. Pigeau. Il fut compris par Napoléon parmi les rédacteurs du Code de procédure. La division qu'il avait établie y fut conservée. Il fut chargé, en 1805, du cours de procédure civile à l'École de Droit, et occupa cette chaire jusqu'à sa mort.

Voici les ouvrages qui ont fait la réputation de Pigeau :

1° *Le Praticien du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions ordinaires du royaume*; Paris, 1773, in-4°, réimprimé avec des additions considérables sous ce titre :

2° *La procédure civile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions du royaume*. Paris, 1779, 1787, 2 vol in-4°.

3° *La Procédure civile des tribunaux de France*. Paris, 1807, 1828, 2 vol. in-4°.

4° *Introduction à la procédure civile*. Paris, 1784, 1811, 1812, 1822.

5° *Notions élémentaires du Nouveau droit civil.* Paris, 1803-1805, 4 vol. in-8°, réédités sous ce titre :

6° *Cours élémentaire du Code civil.* Paris, 1818, 2 vol. in-8°.

7° *Manuel des propriétaires et des locataires.* Paris, 1810, in-12.

8° *Commentaire sur le Code de procédure civile.* Paris, 1827, 2 vol. in-4°.

*Moniteur.* 1<sup>er</sup> janvier 1819. — Notice biographique de Pigeau, en tête du *Commentaire sur le Code de procédure.* — *Biographie générale* de Firmin Didot.

---

## PLUYETTE (Gilles),

Chanoine de Senlis,

mort en 1606.

Diverses branches de la famille Pluyette existent à Luzarches et dans les environs de Senlis. Le chanoine Gilles Pluyette légua par testament approuvé par le parlement de Paris, en 1761, une somme à convertir en livrets d'apprentissage pour les jeunes gens des deux sexes.

Jean Pluyette, membre de cette famille, fut un des personnages les plus recommandables de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Né près de Louvres, en Paris, il dirigea le collège de Navarre à Paris, puis celui des Bons-Enfants. Il fut enterré, d'après ses dernières volontés, dans l'église de Mesni.-Aubry.

**POULAIN (Charles), Industriel,**

*né à Compiègne.*

Il avait fondé dans les Indes Françaises, à Pondichéry, avec l'aide d'actionnaires indiens, une filature de coton. Après avoir gagné par son travail une fortune honorablement acquise, il quitta l'Inde pour revenir dans son pays. Son départ donna lieu à une manifestation touchante.

Les contre-maîtres et les ouvriers de l'établissement qu'il dirigeait s'étaient réunis dans la cour de son habitation. Un de leurs délégués prit la parole et lui témoigna de la reconnaissance de tous pour les progrès réalisés dans l'industrie et le bien-être répandu dans leurs familles.

Une médaille décernée par les ministres du commerce et la croix de la Légion d'honneur récompensèrent Charles Poulain des services rendus par lui à notre colonie. La médaille en or massif portait cette inscription : *A M. Ch. Poulain, ses actionnaires indiens et ouvriers reconnaissants, 30 juin 1852.* Au revers, on voyait gravées les façades des trois établissements fondés par ce laborieux industriel avec les dates de leur création : 1830, 1838 et 1845. Enfin, sur le cordon on lisait cette devise latine : *Labor omnia vincit improbus*; avec la traduction française : « Un travail opiniâtre vient à bout de tout. »

**POULLET (Pierre-Antoine-Félix-Emmanuel).**

Supérieur au Collège Saint-Vincent de Senlis,

*né à Crillon.*

1810 — 1846.

Il commença ses études au collège de Beauvais, sous la direction de l'abbé Guénard, et les acheva au Grand-Séminaire. Il en sortit pour professer une classe élémentaire au Petit-Séminaire de Noyon. Son mérite déjà éprouvé et les connaissances qu'il avait su acquérir à l'âge où on est encore sur les bancs, le firent désigner, à l'âge de 17 ans, pour la chaire de philosophie du Grand-Séminaire, où il professa jusqu'en 1832. La même année, il fut ordonné prêtre à Bordeaux, par le cardinal-archevêque de Cherverus, en vertu d'une dispense canonique, et continua d'enseigner la théologie au Grand-Séminaire de Beauvais. Il mena de front cet enseignement avec des cours publics de physique, de chimie et d'histoire naturelle, et entreprit, de 1832 à 1834, son *Traité de la Religion*.

Dévoré d'ardeur pour la science, il apprit l'Hébreu, l'Allemand, l'Anglais et l'Italien, et subit avec succès les épreuves de la licence ès-lettres et du doctorat ès-sciences. Son érudition lui valut le poste de directeur du collège de Saint-Vincent de Senlis, qui venait d'être fondé par l'abbé Gignoux. Mais les fatigues de l'étude avaient brisé cette intelligence surmenée par l'excès du travail. L'abbé Pouillet mourut le 27 septembre 1846, à l'âge de 36 ans, victime de son amour immodéré pour la science.

**PREVOST (Antoine-Constantin de),**

Général français,

*né à Lieuvillers.*

1785 — 1857.

Il entra, à dix-huit ans, dans les vélites de la garde impériale, avec lesquels il fit la campagne de Prusse et passa dans un régiment de cavalerie comme sous-lieutenant (1807). Il suivit en Espagne et en Portugal, comme aide de camp, le général Mourier, et fut grièvement blessé à l'affaire d'Alba de Tormès (1809) et à celle d'Olta (1810). Décoré sur le champ de bataille de Krasnoi en Russie, il fit, avec le grade de capitaine, les dernières guerres de l'empire.

Après les Cent-Jours, M. de Prévost, rallié au régime nouveau, servit quelque temps dans la garde royale et fut nommé lieutenant-colonel après l'expédition de 1823.

Mis en solde de congé en 1830, il fut bientôt rappelé et, à la tête du 1<sup>er</sup> de chasseurs, prit part à la campagne de Belgique (1832). Général de brigade en 1839, il fut employé à l'intérieur et promu par M. Cavaignac au grade de général de division (7 décembre 1848).

Placé depuis dans la deuxième section (réserve), il entra au Sénat le 4 décembre 1854. Il était, depuis le 7 janvier 1852, grand officier de la Légion-d'Honneur.

Le général Prévost est mort au mois de septembre 1857.

---

**PRINGUET (François), dit l'Avocat,**

Maire de Beauvais.

Le 14 juillet 1845, dit M. V. Tremblay, on a trouvé, en démolissant le rempart Saint-Nicolas, une plaque en plomb où était gravé le nom de Pringuet, maire de Beauvais en 1599, mort le 2 septembre 1613. On lui attribue des vers incorrects mais bien tournés. Il paraît qu'en revanche il n'avait pas le don de la parole, car, après avoir préparé « une belle et gentille barangue » lors du passage d'un roi (était-ce Henri IV ou Louis XIII?) « il demeura court dès le premier mot. »

C'est peut-être pour cela qu'on lui a donné, comme sobriquet, le nom de l'Avocat.

**QUITRY-CHAUMONT (Famille de).**

La famille de Chaumont a produit au moyen-âge des sénéchaux, de amiraux et des grands officiers de la couronne dont on trouvera les notices dans le père Anselme et le père Ange de Sainte-Rosalie. Par suite d'une alliance avec les seigneurs de Guitry-en-Vexin, cette famille prit le nom de Chaumont-Guitry, qui s'écrivit ensuite Chaumont-Quitry.

Voici les documents que nous avons pu nous procurer sur cette branche d'une illustre maison, qui a compté de valeureux guerriers et s'est perpétuée jusqu'à nos jours :

« Lorsque le duc d'Alençon, frère de Henri III, quitta Paris le 15 septembre 1575, pour faire cause commune avec le parti des Politiques, il trouva, à Meudon, le seigneur de Chaumont-Guitry, l'attendant avec quarante ou cinquante chevaux, et qui l'accompagna jusqu'à Dreux où plusieurs gentilshommes et des gens de guerre vinrent se réunir et se mettre aux ordres du prince. »

Une des branches de cette maison possédait la seigneurie de Bertichère.

Le seigneur de Chaumont-Bertichère était un des favoris de Henri IV. Sully le citait comme un des serviteurs les plus qualifiés, formant, en 1576, la petite cour d'Henri de Béarn. Il assistait, en 1580, à la prise de Cahors par le Béarnais. L'action fut chaude, à en juger par le récit qu'en font les *Mémoires de Sully* :

« Il fallut emporter trois portes à coups de pétards, et encore entr'ouvrir les trous à coups de haches ; d'autant que les hommes armez ne pouvaient entrer qu'à quatre pattes : dès l'entrée de la ville, Sully eut à combattre une troupe d'environ quarante hommes bien armez, ayant des halebardes et pistolets, et environ deux cents harquebusiers, car l'obscurité empeschait d'en bien juger ; mais, au feu des salves d'harquebusades, on voyait que la plupart d'iceux étaient nuds jambes, n'ayant eu loisir de prendre leurs bas de chausses : les cloches faisaient un merveilleux bruit, sonnait l'allarme de toutes parts : les voix criant incessamment : Charge, charge et tue, tue ; les harquebusades et cliquetis d'armes, les tuiles, pierres, tisons et pièces de bois que l'on jettoit du haut des maisons ; les bruits des espées et froissis des piques et halebardes, car, dès le premier combat, l'on en vint aux mains jusqu'à se colleter les uns les autres, et, dura cette meslée plus d'un grand quart d'heure durant lequel Sully fut renversé par une grosse pierre, qui, ruée d'une fenestre, lui tomba sur le casque



et fut relevé par le sieur de Bertichère, qui combattait près de lui (1). »

Le seigneur de Guitry servait en Allemagne en 1586, Sully en fait mention dans ses *Mémoires*, en parlant du siège de Fontenay. « Il arriva en ce siège un accident, lequel en produisit bien d'autres de la plus grande-importance, car un certain gentilhomme, dont nul ne sçait le nom, venant d'Allemagne de la part de MM. de Clervan et de Guitry, pour informer amplement le roy de Navarre de l'estat auquel estoit son armée étrangère, et savoir de luy quel chemin ils luy devoient faire tenir; luy estant venu faire la révérence dans les tranchées, après lui avoir baillé un petit billet qui estoit cousu dans la ceinture de ses chausses qui ne contenoit que deux lignes en créance, de laquelle voulant s'acquitter, ayant approché sa bouche de l'oreille du roy, comme il eût proféré ces mots : « Sire, messieurs de Clervan et de Guitry m'ont dépesché de Heydelberg vers Votre Majesté pour lui faire entendre.... » Une harquebuse luy donna par la teste, de laquelle il tomba tout roide mort, sans prononcer une seule parole, tellement que le roy de Navarre demeura aussi incertain de l'estat de son armée, et de ce que ses serviteurs désiroient sçavoir de luy, comme auparavant.

« Le 13 mai 1609, dit Pierre de l'Estoile, se battirent en duel, aux Près-aux-Clercs, MM. de Quitry et Fleury : Quitry, huguenot, Fleury, catholique, tous deux aussi bons chrestiens l'un quel'autre. Quitry demeura fort blessé, en danger de mort, Fleury, blessé aussi, mais légèrement. »

Un seigneur de Guitry-Bertichères figurait parmi les délégués royaux à l'assemblée générale des huguenots qui

---

(1) *Mémoires des sages et royales économies d'Etat*, par Maximilien de Béthune, duc de Sully. Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujault, édition Didier.

eut lieu en 1617, à Saumur. Les deux faits qui précèdent prouvent que cette maison avait embrassé la cause de la Réforme qui, à cette époque, comptait de valeureux champions dans la noblesse française et protestait contre les débordements et la corruption de la cour et des courtisans.

Sous Louis XIV, c'est encore sur le champ de bataille que nous retrouvons un Chaumont-Quitry.

Guy de Chaumont-Quitry fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, et inhumé à l'abbaye de Gomerfontaine fondée par ces ancêtres. L'épithaphe suivante fut inscrite sur sa pierre tumulaire :

ICI EST ENTERRÉ  
LE CŒUR DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR  
GUY DE CHAUMONT,  
ISSU DES FONDATEURS DE CETTE ABBAYE,  
QUI FUT TUÉ AU PASSAGE DU RHIN,  
LE 12 JUIN 1672.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute de documents particuliers, poursuivre la filiation de la famille de Chaumont-Quitry ; mais un de ses descendants, pour conserver la mémoire de ses ancêtres, a fait élever une chapelle sur le tertre qui domine la vallée de la Troesne et les anciens monastères de Bertichères et de Gomerfontaine, où reposent quelques-uns des aïeux de cette noble famille.

---

## RAOUL et SIMON de CRÉPY.

XI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Raoul, descendant de Waltérius ou Gauthier, premier seigneur de Crépy-en-Valois, se qualifiait *comte par la grâce de Dieu*.

Guibert de Nogent parle en ces termes de ce personnage :

« Il y a, dit-il, de nos jours plusieurs personnes qui ont vu le comte Raoul ; elles peuvent dire à quel degré il avait élevé sa puissance, quelle autorité il s'était acquise et de quel despotisme il usait. Trouvait-il un château à sa convenance ? il l'assiégeait : place attaquée, place prise, tant était grande son habileté dans l'art des sièges, et de toutes les places qu'il prenait il n'en rendait aucune. »

Il est impossible de peindre plus au vif les mœurs féodales de cette époque où la loi du plus fort régnait sans contrôle. Raoul de Crépy ne se borna pas à ces actes de violence, il se rendit coupable du crime de bigamie, qui était alors un cas pendable.

A la mort de Henri I<sup>er</sup>, roi de France, il avait épousé la veuve de ce prince, Anne de Russie, bien qu'il fût déjà marié à la comtesse Eléonore, qu'il avait répudiée sous prétexte d'infidélité pour convoler en de secondes noces et contracter un royal hyménée. Eléonore en appela à la cour de Rome et Raoul de Crépy fut sommé, sous peine d'excommunication, de rompre avec la reine douairière et de reprendre la comtesse. Il ne tint pas compte de la bulle pontificale et garda sa nouvelle épouse, ainsi qu'il résulte d'une charte de 1069, sur laquelle on lit : *Charta manu meâ scripta et uxoris meæ Annæ.*

Simon de Crépy, fils de Raoul, était un des plus riches seigneurs du royaume. Sa puissance excita la jalousie du roi Philippe I<sup>er</sup>, qui n'avait pas pardonné à son père d'avoir épousé la reine, sa mère, au mépris des lois divines et humaines. Poursuivi par le roi, Simon en appela à son tour au pape Grégoire VII. Comme Philippe I<sup>er</sup> était à son tour excommunié pour fait de bigamie, le pontife donna l'absolution au comte de Crépy, qui recommença à guerroyer contre le roi de France. Après bien des luttes et des actes de violence, Simon éprouvant un remords de conscience,

résolut d'embrasser la vie monastique. Mais, digne de son père et du roi, il commença par épouser la fille du comte d'Auvergne, et se retira le jour même dans un monastère avec cinq ou six chevaliers qu'il avait convertis à la façon du comte Ory.

Ses vastes domaines passèrent à la maison royale de Vermandois (1).

---

### RAVAUD (Abraham),

Professeur au Collège de France,

*né à Remy, près de Compiègne.*

1600—1646.

Il fut élevé par le curé de son pays, qui lui fit faire d'excellentes études. Il devint, dit M. V. Tremblay, conseiller du roi, lecteur et professeur en élequence au collège royal de Paris, et interprète en langues grecque et latine.

On regardait ce professeur, qui mourut à Paris, en 1646, comme un des meilleurs poètes latins du xvii<sup>e</sup> siècle. On lui avait dressé dans l'église de Remy un mausolée de marbre qui a disparu pendant la révolution de 1789.

Ce savant a laissé par testament quatre mille livres tournois, pour être employées au bâtiment en construction du nouveau chœur de l'église de Remy, suivant les devis faits par un architecte de Compiègne, et les marchés arrêtés par le doyen et les principaux habitants dudit lieu. V. T.

---

(1) *Guibert de Nogent. Chroniques, Compiègne et ses environs*, par Léon Ewig.

**RENARD,**

Valet de chambre de M<sup>re</sup> Potier, Evêque de Beauvais.

Il profita de la faveur dont son maître jouissait auprès de la reine Anne d'Autriche pour se faire courtisan. Tous les matins il offrait un bouquet à la régente, qui aimait les fleurs. Renard obtint une partie du jardin des Tuileries et y bâtit une maison qui devint le rendez-vous de la bonne compagnie et une redoutable concurrence au Pré-aux-Clercs et aux Porcherons.

Un parent d'Antoine Loisel, Gui Joly, raconte un incident qui eut lieu, en 1649, au jardin Renard :

Le duc de Beaufort, que les Parisiens avaient surnommé le roi des Halles, ayant appris que le duc de Candale devait souper chez Renard, s'y rendit avec quelques amis dans l'intention de lui faire un mauvais parti et de se venger de certains propos qu'on lui attribuait au sujet de la licence qui régnait alors sur le pavé de Paris. Le duc de Beaufort entra au moment où Candale était à table et lui dit en plaisantant qu'il venait user avec lui de la liberté qui régnait dans la ville. Cette raillerie déplut aux convives, on y répondit avec aigreur, et le duc de Beaufort, prenant un coin de la nappe, renversa tout ce qui était sur la table. Candale voulait mettre l'épée à la main, mais il en fut empêché par ses amis, et la cour empêcha que cette affaire eût des suites fâcheuses. « Cette brusquerie, dit Gui Joly, fit beaucoup de bruit dans Paris et fut fort approuvée du peuple qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers et contre tous. »

Renard, énerveillé de la faveur dont il jouissait, se fit peindre en jeune garçon, offrant des fleurs à la Fortune, qui, en échange, faisait tomber sur lui une pluie d'or.

Anne d'Autriche elle-même ne dédaignait pas d'aller au jardin de Renard, son protégé. Elle y fit une collation en 1643, l'année de son veuvage, avec la princesse de Condé, son amie. « Pendant qu'elle se promenait sur la terrasse, dit Montglat, la duchesse de Montbazou y arriva et troubla toute la fête, car la princesse dit qu'elle sortirait si l'autre entrait. La reine, pour éviter le scandale, conseilla à la duchesse de s'en aller et de ne point entrer; mais la duchesse n'en entra pas moins, prétextant que tous les lieux où se trouvait la reine étaient publics et que tout le monde pouvait librement y paraître.

Aussitôt que la reine l'aperçut, elle se leva, et, sans lui rien dire, elle sortit du jardin et retourna au Louvre sans faire collation, et pour montrer son mécontentement à la duchesse, elle lui ordonna, le lendemain, d'aller demander pardon à la princesse.

Le crédit de Renard tomba avec celui de Potier, évêque de Beauvais, qui fut disgracié et retourna dans son diocèse.

---

## RICHARD DE GERBEROY,

Evêque d'Amiens.

« Si notre ville de Gerberoy, dit l'historien Jean Pillet, avoit un triste sujet de s'affliger de la mort de ses vidames, il semble que Dieu qui est l'auteur et la récompense de la piété, ait voulu la consoler en élevant Richard de Gerberoy, l'un des derniers de cette illustre famille, à l'éminente dignité de prince de son Eglise, en qualité d'évêque de la capitale de Picardie, la ville d'Amiens : étant bien raisonnable qu'une race si remplie de l'onction de l'Esprit-Saint

ne trouvât sa fin et son extinction que pour conserver et augmenter le culte divin et des saints autels. »

Richard de Gerberoy était fils d'Eustache, chevalier, et d'Ermentrude : il avait pour oncles Gervais et Guillaume, appartenant tous deux, ainsi que son père, à la famille des anciens vidames. L'obituaire d'Amiens parle de ce prélat comme d'un personnage de mérite, que les rares qualités et la science approfondie élevèrent successivement du canonicat au déconat et de cette fonction à l'épiscopat.

En 1176, il était chanoine diacre de l'église d'Amiens ; il était doyen en 1191 et évêque en 1205.

L'année suivante, lors de sa confirmation, il résigna la partie de dîme qui lui revenait d'une propriété indivise avec ses frères, en faveur de la cathédrale de Beauvais, disant que « cette dixme, qui fut autrefois le patrimoine de Jésus-Christ, retournoit enfin à l'Eglise et de plus, se ressouvenant de l'affection toute particulière que l'église de Beauvais avoit fait paroître dans les rencontres pour sa personne, afin de luy en rendre ses humbles actions de grâces, il donne de son autorité épiscopale l'aumône de cette dixme à l'église de Beauvais. »

Le docteur anglais Stapleton fait un grand éloge de la piété de Richard, évêque d'Amiens, envers saint Thomas de Cantorbéry, et rapporte la visite que ce prélat fit à l'abbaye de Saint-Josse au-Bois, près Hesdin, où l'on vénérât plusieurs reliques de ce saint : un rochet teint de son sang, celui dont il était revêtu au moment de sa mort, des fragments de son silice, de sa chemise, de sa chape et de sa dalmatique.

Richard de Gerberoy mourut vers l'an 1210, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin-des-Jumeaux, à Amiens, desservie depuis par des religieux Célestins.

Son épitaphe était enclavée dans la muraille de gauche, vis-à-vis la porte du chœur.

**La voici :**

HIC SITUS EST PRÆSUL RICHARDUS PRÆSULE DIGNUS,  
 CUJUS LEX VITÆ , LECTIO VITA FUIT,  
 JUSTITIÆ SPECULUM , CONTEMPTOR MUNERIS , ORE  
 PARCUS , MENTE PIUS LARGUS , HONORIS APEX.

*Ci-gît l'évêque Richard, digne de l'épiscopat; pendant sa vie il fut un miroir de justice, et la piété de son âme l'éleva au faite des honneurs.*

C'est pendant l'épiscopat de Richard que le chef de saint Jean-Baptiste fut apporté dans la cathédrale d'Amiens par Sarton, chanoine de Picquigny, qui avait fait le voyage de la Terre-Sainte et avait trouvé cette sainte relique dans un palais de Constantinople. L'évêque, revêtu des habits pontificaux et accompagné de tout son clergé, vint au devant de cette sainte relique et la déposa dans une des chapelles de la cathédrale, à gauche du chœur, le 17 décembre 1206.

---

**ROSE (Guillaume),**

Evêque de Senlis.

1542—1602.

Ce prélat batailleur fut un des champions les plus fougueux de la Ligue. Né à Chaumont en Bassigny, il fit ses études à l'Université de Paris et fut reçu docteur en Sorbonne en 1576. Son talent oratoire lui valut d'être choisi comme prédicateur, puis comme aumônier par Henri III.

En 1585, il joignit à ce titre la grande maîtrise du collège de Navarre. L'année suivante, il était nommé évêque



de Senlis. Son séjour à la cour des Valois semble l'avoir perverti, car à peine en possession de son siège épiscopal, il scandalisa ses diocésains par ses relations avec la fille du président de Nully. Voyons comment il s'acquittait de ses fonctions de prédicateur du roi :

« Le jour de quaresme prenant, dit Pierre de l'Estoile, le roi avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris où ils firent mille insolences, et la nuit allèrent rôder de maison en maison voir les compagnies, jusqu'à six heures du matin du premier jour de quaresme, auquel jour la plupart des prescheurs de Paris en leurs sermons les blasmèrent ouvertement des dites veilles et insolences : ce que le roi trouva fort mauvais, mesme de la bouche de Rose, docteur en théologie, l'un de ses prédicateurs ordinaires ; lequel il manda venir parler à lui, de quoi ledit Rose fit quelque difficulté, craignant qu'on le voulust maltraitter comme il en avoit senti quelque propos : mais enfin s'estant présenté au roy, il eust de lui une légère réprimende, mais qui estoit fort à propos et fort convenable audit Rose, car il lui dit qu'il lui avoit bien enduré de courir dix ans les rues jour et nuit, sans jamais lui en avoir fait ne dit aucune chose, et que, pour les avoir courues seulement une nuit, encore à un jour de quaresme prenant, il l'avoit presché en plaine chaire, qu'il n'y retournast plus, de quoi ledit Rose demanda pardon à Sa Majesté, laquelle, usant de sa bouté et douceur accoutumées, non-seulement lui pardonna, mais quelques jours après, l'ayant envoyé quérir, lui donna une assignation de 400 écus pour achepter, lui dit le roy, du sucre et du miel, pour aider à passer votre quaresme et adoucir vos trop aspres et dures paroles. »

Malgré les obligations qu'il avoit au roi son bienfaiteur, Rose embrassa le parti des Guises, et, après leur mort, se lança à corps perdu dans la Ligue.

En 1589, il força les habitants de Senlis, restés fidèles au

roi, à recevoir les troupes de la Sainte-Union. Trouvant que sa résidence n'offrait pas assez d'aliment à son activité désordonnée, il alla à Paris, et se fit bientôt remarquer par ses prédications violentes et ses actes excentriques. Le 14 mai 1590, il s'était mis à la tête d'une troupe de Capucins, de Feuillants et autres gens d'église, » lesquels, dit Pierre de l'Estoile, firent monstre en armes en fort belle ordonnance, et avoient pour leur capitaine l'évesque de Senlis, qui estoit un fol en teste. »

Le 3 juin, Rose passait une revue ecclésiastique aux Augustins, qui étaient alors le quartier-général de la Ligue. On y voyait, prieurs en tête, les Feuillants, les Chartreux, les Capucins et les Minimes. Les chefs de ces ordres religieux tenaient d'une main un crucifix et de l'autre une arquebuse, une dague ou une hallebarde; ils portaient la robe retroussée, le capuchon rabattu sur les épaules, des casques, des cuirasses et des *petrinals*. Hamilton, curé de Saint-Côme, faisait l'office de sergent, rangeait les combattants, tantôt les faisant arrêter pour chanter des hymnes, tantôt les faisant manœuvrer et faire l'exercice du mousquet. La foule assistait à ces manœuvres de l'église militante.

Le 17 mars 1791, Rose prêchait à Notre-Dame. Dans son sermon, il disait qu'il fallait à tout prix avoir un roi, qui ne fût ni hérétique ni Béarnais, ni étranger ou Espagnol, mais qui fût bon catholique et de sang français. Le 3 juin suivant, qui était le lundi de la Pentecôte, il prêcha encore à Notre-Dame, et commenta les bulles d'excommunication que le pape Grégoire XIV avait lancées contre Henri de Navarre, élevant la puissance pontificale au-dessus du neuvième ciel et abaissant celle du roi au-dessous des abîmes de l'enfer. Il envoya ensuite à Orléans un inquisiteur nommé Meldrac, pour réchauffer le zèle du clergé, ce qui motiva une protestation de monseigneur de Laubespine, évêque du diocèse.

Au mois d'octobre 1392, prêchant à Saint-Germain-des-Prés, il fit allusion à Marguerite-de-Valois, femme du Béarnais, et dit en pleine chaire que, pendant que cette sainte et bonne reine était enfermée entre quatre murailles, son mari avait un haras de femmes et de p. . . . ., mais qu'il en avait été bien puni, par une maladie fort commune en ce temps-là.

Le jour des Morts de cette même année, il prêcha qu'il fallait faire justice de ceux qui étaient d'avis d'envoyer des députés à Henri IV, et là-dessus, ajoute Pierre de l'Estoile, « se ruant sur les politiques, les priva du purgatoire et leur adjugea l'enfer; interpella Pierre Cul, apoticaire de Paris, disant qu'il seiait mal à un apoticaire de parler d'affaires d'Estat; toutefois qu'il pensoit qu'en remuant ses drogues une fumée lui estoit montée au cerveau qui lui avoit mis ces fantaisies en la teste. »

Le dimanche 14 août 1593, Rose, prêchant à Saint-Etienne, dit en parlant du roi : « Comment, messieurs de Paris, auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tyran, qui s'est plongé les bras jusqu'aux coudes dans le sang des catholiques et fait enterrer les prêtres tout vifs jusqu'à la gorge. »

Le dimanche suivant, il engagea les fidèles à prendre courage, leur faisant espérer qu'ils auraient bientôt un roi, et que l'hérétique ne le serait point, malgré les menées de ses partisans.

Le vendredi 9 avril, le prédicateur outre-passa la mesure. A Saint-Côme, il osa dire en chaire que le roi était un fils de p. . . . . et un bâtard, qu'il se vantait de descendre de Saint-Louis, mais qu'il en avait menti. Le comte de Brienne, qui assistait au sermon, dit que, sans le respect du duc de Mayenne, il aurait poignardé Rose au sortir de l'église, qu'il était indigne d'un homme de sa profession de dénigrer ainsi publiquement un roi et d'en imposer si

odieusement au peuple dans la chaire de vérité. Rose, averti de cette menace, alla trouver le comte de Brienne pour s'excuser; mais celui-ci lui répondit qu'il le considérait comme un fou et l'excusait sur sa folie.

Le 10 mai 1593, dans une assemblée tenue chez le légat pontifical, il prit la parole et, d'une voix aigre et d'un ton élevé, dit que les politiques avaient eu raison en déclarant que l'intérêt et l'ambition avaient plus contribué aux troubles que le zèle de la religion et en demandant le maintien de la loi salique, la couronne, si l'on nommait une femme, courant risque d'être transférée à des étrangers.

L'évêque de Senlis avait compris enfin que la Ligue, en repoussant Henri IV, risquait de laisser la France tomber sous la domination espagnole ou sous le sceptre d'un des princes lorrains.

Pendant qu'il déblatérait à Paris contre le Béarnais, l'ancien curé de Saint-Gervais, Chauveau, venait prêcher à Senlis, et disait en chaire que le pape était l'antechrist; ce prêtre, malgré ses excentricités, était de mœurs irréprochables, bienfaisant, bon catholique, mais s'élevant avec énergie contre les abus et les superstitions de l'époque, principalement contre les confréries et les bastonnades des pénitents.

Le 20 mars 1594, malgré l'abjuration du roi à Saint-Denis et la levée de l'excommunication, Guillaume Rose recommence à prêcher à Saint-André-des-Arts et dit que pendant huit jours il va faire le procès au Béarnais. Mais au bout de deux jours, il cessa son réquisitoire, craignant d'avoir à son tour à se défendre de ses méfaits. Le roi venait de faire son entrée à Paris et déjà une réaction se manifestait contre les ligueurs les plus compromis. Rose fut impliqué dans le complot qui avait amené l'attentat du régicide Barrière, mais il avait jugé prudent de quitter Paris et de se dérober par la fuite aux investigations. Un de ses

collègues, Boucher, était allé à Beauvais recommencer ses prédications contre le roi, mais il fut bien vite arrêté par l'opinion et ne dut d'être épargné qu'à la clémence du Béarnais.

Le 31 août, Chauveau mourut au couvent des Cordeliers de Senlis d'une fièvre chaude, « procédant, dit Pierre de l'Estoile, d'un bouillon trop chaud que lesdits cordeliers lui avoient fait prendre, car il estoit mal voulu de la plus part d'eux, pour ce que librement il les reprenoit de leurs vices, et taxoit en pleine chaire les abus de l'Eglise, conduisant le peuple droit à Jésus Christ, et le destourrant, en tant qu'en lui estoit, de tous autres moïens inventés par les hommes pour gagner paradis; mesme de leur saint Rieul et autres saints et confrairies auxquelles ceste ville a esté de tout temps adonnée. Au reste, homme bien vivant par le témoignage d'eux-mêmes; point avaricieux et si fort charitable à l'endroit des pauvres, qu'il se devoit ordinairement pour les revestir, ce qu'on lui a veu faire assés de fois. »

Guillaume Rose était retourné dans son diocèse, mais au mois d'avril 1597, il fut encore impliqué dans les intrigues des jésuites, et accusé d'avoir défendu à ses curés et prêtres de confesser, avec injonction de renvoyer à des capucins qui passaient pour être des jésuites déguisés, ceux qui se présentaient à la confession.

Le 5 septembre 1598, l'évêque de Senlis fut condamné par arrêt du parlement à se rendre à la Grande-Chambre et à y faire amende honorable pour sa participation à la Ligue, à payer une amende de cent écus d'or en faveur des pauvres prisonniers et à s'abstenir provisoirement de prêcher.

Il avait comparu devant le parlement en habits pontificaux, et sur l'ordre qui lui fut intimé de les quitter, il s'y refusa obstinément : un huissier le déshabilla de force et lui lut la sentence.

Guillaume Rose mourut à Senlis le 10 mars 1602 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Son neveu, qui lui succéda comme évêque, lui érigea un tombeau avec une épitaphe mensongère qui fait un pompeux éloge de la piété, de l'éloquence et des vertus pastorales du défunt.

---

## ROSE,

Secrétaire de Louis XV.

Il y avait, dit saint Simon, non loin du parc de Chantilly, une propriété qui appartenait à Rose, secrétaire du roi, et que le prince de Condé vouloit acquérir : ne pouvant déterminer Rose à la lui vendre, il se mit à lui jeter trois ou quatre cents renards ou renardeaux qu'il avoit fait venir de tous côtés; on peut se représenter quels désordres amena cette compagnie et la surprise extrême de Rose et de ses gens à la vue d'une fourmillière de renards venus en une nuit.

» Rose, qui étoit colère et véhément, ne se méprit pas sur l'auteur de cette plaisanterie : il alla trouver le roi dans son cabinet, et lui demanda de lui faire une question assez sauvage.

» Le roi, qui étoit accoutumé à ses plaisanteries, lui demanda ce que c'étoit.

— C'est que, Sire, dit-il le visage enflammé, je vous demande si nous avons deux rois en France?

— Qu'est-ce à dire, Rose?

— C'est que, si M. le prince est roi comme vous, il faut pleurer et baisser la tête sous ce tyran.

» Et il se mit à lui raconter ce qui s'étoit passé. Le roi

ne prit pas la plaisanterie comme M. le Prince et fit retirer à ses frais jusqu'au dernier renard. »

Ce Rose, d'après son caractère *véhément* et *colère*, devait être un arrière-neveu du fougueux évêque de Senlis.

### Jean-Jacques ROUSSEAU,

*mort à Ermenonville le 3 juillet 1778.*

Le philosophe de Genève a habité à diverses reprises le département de l'Oise; il y est mort et sa dépouille mortelle a reposé sous les peupliers d'Ermenonville avant d'être transportée au Panthéon. Nous rappellerons ici les souvenirs qui se rattachent à Rousseau pendant son séjour en Beauvaisis.

A la suite de persécutions que lui avaient suscitées l'*Emile* et le *Contrat social*, Rousseau avait dû passer quelques années à Genève et en Angleterre, où il avait été bien accueilli par M. Davenport. Il revint en France en 1767.

Au mois de juin, il reçut l'hospitalité dans le château de Trie, qui appartenait au prince de Conti. C'est là qu'il écrivit à son ami Coindet en date du 17 juin :

« Si vous allez à Montmorency, informez-vous particulièrement de la santé de madame la maréchale. Que ne puis-je aller avec vous et baiser le seuil de ces portes chéries où le meilleur et le plus aimé des hommes passa tant de fois! »

Ce fragment de lettre prouve que Jean-Jacques conservait un reconnaissant souvenir au maréchal et à la maréchale de Luxembourg de l'hospitalité qu'ils lui avaient offerte à Mont-Louis, près Montmorency.

Le chagrin avait rendu Rousseau misanthrope, mais non ingrat envers ses bienfaiteurs. Il croyait de bonne foi avoir à se plaindre du genre humain. Il fuyait la société de ses semblables et se consolait par l'amitié d'un chien de son aversion pour les hommes. *Turc* avait été son compagnon à Montmorency ; un autre favori, *Sultan*, le suit à Tric. C'est de lui qu'il parle dans la lettre suivante :

A Trye-le-Château, le 27 juin 1767.

« Je crains, mon cher, que la pluie qui tombe en abondance ne déränge le projet que j'avais d'aller aujourd'hui recevoir à la descente du carrosse mon pauvre *camarade* ressuscité, que vous avez la bonté de me renvoyer. Sans cette précaution, toutefois, je crains qu'il ne me parvienne pas sûrement, d'autant plus que des accidents de chiens enragés ont forcé de faire tuer tous les chiens de ce pays et jusqu'au pauvre *Colin* de M. Manoury, qui commençait à partager mes affections avec *Sultan*. A moins qu'il ne pleuve à verse, je tâcherai donc d'aller à Gisors ; j'y porterai cette lettre à la poste, destinée surtout à vous remercier des soins que vous avez bien voulu prendre du fidèle achate, que Virgile a mis parmi les hommes, ce qui se trouve bien plus aisément parmi les chiens. »

Rousseau donne ensuite à son ami quelques détails sur son installation au château.

« Les soins obligeants de M. Manoury et de sa famille se soutiennent à merveille et vont même un peu jusqu'à l'excès. Mais il y a ici d'autres gens qui ne se soucient pas trop d'y voir un hôte et qui feront de leur mieux en secret pour m'en déloger. Tel est le destin des grands, que les plus dangereux ennemis des gens qu'ils aiment sont toujours dans leur propre maison. J'ai bien peur que mes peines ne soient finies. Il faut prendre patience et se préparer à tout. »

Ces accès de misanthropie allaient devenir de plus en



plus fréquents. Rousseau se sentait mal à l'aise au milieu des serviteurs du prince de Conti. Obligé de se tenir constamment sur la réserve, il craignait à chaque instant de voir Thérèse Levasseur, sa femme, trahir son *incognito*, et son caractère, déjà peu communicatif, s'aigrissait davantage de jour en jour. Il n'avait guère comme société que M. Manoury et M. Cochois, qui l'accompagnaient dans ses excursions à Gisors. Un jour il faillit perdre son chien, son fidèle *Sultan*. Heureusement, on le lui ramena, grâce à la précaution qu'avait prise son ami de faire graver sur son collier le nom du château de Trie.

Coindet, employé à Paris dans les bureaux du banquier Necker, lui servait de correspondant et de *factotum*. Il le chargea de monter son ménage, de lui acheter des couverts d'argent, des raquettes et des volants, des cartons pour son herbier : car la botanique était alors sa grande distraction. Il herborisait dans les prairies et dans les forêts des environs. Ma grand'mère se souvient d'avoir entendu dire à M<sup>me</sup> Asseline, sa mère, que Rousseau cueillait des plantes sur les bords de l'Epte, de la Trcène et du Réveillon. Il poussait ses promenades jusqu'au Champ Fleuri et au couvent des Mathurins, au-delà de Gisors. Lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait sur un banc et priait quelqu'un de lui faire une lecture. M<sup>me</sup> Asseline eut plus d'une fois l'occasion de lui lire quelques passages des livres qu'il portait toujours avec lui. Ces souvenirs m'ont été rapportés par mon aïeule qui les tenait de sa mère : ils ont donc un caractère d'authenticité incontestable et je les cite parce que tout ce qui touche à la vie de Rousseau excite un vif intérêt.

Dans ses *Confessions*, Rousseau donne peu de détails sur son séjour à Trie. Le peu qu'il en dit se borne à parler des ennuis qu'il éprouvait de sa fausse situation et des misères que lui faisaient les gens du château. La correspondance qui nous permet de compléter cet épisode de sa vie si agitée

était entièrement inédite il y a deux ans (1). Je continue à lui emprunter quelques citations.

Dans une lettre datée du 29 juillet 1767, Rousseau invitait Coindet à venir passer quelques jours avec lui, et lui donnait ses instructions :

« A l'égard de votre cheval, M. Manoury n'a pas voulu me dire une adresse d'auberge, désirant qu'il fasse ordinaire avec le sien. Cependant, si vous pouviez le loger à Gisors, vous me feriez plaisir, et pour cause, espérant qu'il m'accordera la permission de le défrayer. L'équipage de chasse est parti hier, et, de ce côté, je suis un peu moins désagréablement à l'extérieur; mais, autant que je puis en juger, toute la maison du prince m'a vu venir ici avec peine et n'épargnera rien, de manière ou d'autre, pour me renvoyer. Pour moi, j'ai pris mon parti, et, déterminé à tout souffrir, je ne sortirai pas d'ici, s'il m'est possible, à moins que la main qui m'y a placé ne m'en chasse.

« Mon nom est le secret de la comédie : tout le monde me connaît ici, et, comme vous comprenez bien, parmi ce peuple sauvage, je n'en suis pas mieux traité. »

Rousseau avait eu recours, en effet, à un pseudonyme pour dépister les recherches de la police. Il avait pris le nom Renou, espérant donner le change, mais son incognito avait été trahi par les indiscretions de Thérèse Levasseur aux gens du château, et, comme le bruit de sa condamnation par le parlement s'était aussi répandu dans le pays, on ne lui faisait pas bon accueil. « Je n'ose aller à Gisors, écrit-il, de peur d'être insulté. M. Manoury veut bien se charger de faire partir mes lettres, mais je n'aime pas à abuser de cette grâce, ce qu'il faut pourtant bien, quand je veux

---

(1) *Œuvres et Correspondance inédites*, de Jean-Jacques Rousseau, publiées par M. G. Streckeisein-Moultou, Paris. Michel-Lévy frères, éditeurs, 1861.

écrire, étant ici tellement en tutelle qu'il ne m'a pas été possible d'avoir un commissionnaire immédiat pour porter mes lettres ni même mon eau. »

Cette situation était intolérable. Rousseau le comprit et écrivit au prince de Conti que, malgré ses bontés et sa puissance, il ne pouvait demeurer davantage chez lui et y vivre librement ni avec honneur.

Son humeur s'aigrit de plus en plus et il invita son ami à venir le voir pour le consoler un peu de sa solitude. Il l'engage, dans une lettre du 15 août 1767, à arriver le matin plutôt que le soir : « C'est, dit-il, qu'il y a actuellement ici une bande de voleurs cachés dans les bois, et qui tuent *tout le monde*. On est tellement en alarmes qu'on ne veut pas que je sorte, et que M. Manoury a pris même la peine de venir avec un fusil et un garde au-devant de moi revenant de la promenade. Dans cette circonstance, il serait souverainement imprudent de venir seul et à pied depuis Gisors, et je m'y oppose absolument. »

Ces terreurs étaient exagérées. Rousseau voyait partout des embûches et des ennemis. Il était déjà atteint de la maladie noire qui devait le conduire au tombeau. Il s'en prenait aux paisibles habitants du pays de ses chagrins personnels et récriminait contre eux en ces termes : « Quoi qu'il arrive, je n'acquiescerai jamais à demeurer en Normandie ; ce qui se passe ici m'a fait prendre en dédain, pour le reste de ma vie, la Normandie et les Normands, et même leur voisinage. Jamais je n'habiterai volontairement parmi ces gens-là. Je crains beaucoup moins les persécuteurs que les traîtres. »

Accuser toute une population de trahison, parce que la valetaille du prince de Conti rendait la vie dure au ménage Rousseau, c'est de la folie, et la violence des termes qu'emploie l'hôte du château montre qu'il n'avait déjà plus la tête bien forte. « Il faut, dit-il, qu'une porte soit ouverte ou

fermée ; personne au monde ne sent aussi vivement que moi les conséquences de mon départ d'ici. Je ne vous dissimulerai pas que je me regarde comme un homme perdu, du moment que je mettrai les pieds hors de ce château. Tout ce que je puis répondre à cela, c'est qu'il est impossible que je reste. Je puis tout supporter, hormis l'opprobre ; tant qu'il me poursuivra, je fuirai toujours, fût-ce au fond d'un précipice, fût-ce au milieu d'un bûcher. »

Cette incohérence dans les idées prouve que les esprits supérieurs ne sont pas toujours à l'abri des dérangements du cerveau. Rousseau lui-même comprenait sa situation dans ses moments lucides et alors il écrivait à Coindet :

« Mon jeune ami, plaignez-moi, plaignez cette pauvre tête grisonnante qui, ne sachant où se poser, va nageant dans les espaces, et sent, pour son malheur, que les bruits qu'on a répandus d'elle ne sont encore vrais qu'à demi. »

Ses récriminations recommencent bientôt contre les gens du pays : « Il y a, dit Rousseau, de continuelles allées et venues souterraines dont l'effet ne paraît que dans la contenance des habitants ; mais cet effet n'est pas équivoque et l'on peut juger par lui de ce qui se traite dans les conseils caverneux de ces taupes.

« Au reste, tout le pays est aux genoux de M. le concierge. Persuadé qu'il a toute la confiance de Son Altesse, chacun s'empresse à se mettre ici sous sa protection et à la mériter en me faisant quelque nouvelle avanie, ce qui réussit admirablement. Je ne puis concevoir par quelles mains est poussé cet homme, mais il a été très bien choisi. Il va très-habilement son train, sans se compromettre. C'est dommage qu'il ne soit pas appelé à jouer sur un grand théâtre : il a tous les talents d'un vrai chef de conspirateurs. Pardon, je vais toujours vous rabâchant les mêmes choses, vous devez être bien ennuyé de moi. »

Le fait est que ces persécutions imaginaires devenaient

la marotte de Rousseau. Il ne parlait plus d'autre chose. Après avoir accusé tout le monde de l'espionner, il croit un beau jour qu'on le regarde lui-même comme un espion placé par le prince pour surveiller ses gens.

« Vous ne sauriez imaginer l'effroi que ma présence inspire à ces pauvres dupes. Ce n'est pas qu'on méprise ici l'espionnage, mais on le redoute terriblement. La première nouvelle de cette folie, au lieu de m'indigner, m'a fait éclater de rire; mais je finirais assurément par ne pas avoir les rieurs pour moi, et je vous promets que jamais dans le monde espion ne fut de si près espionné. Vous pouvez juger de la vie que je mène ici, moi qui n'ai pu m'aguerrir à la malveillance de personne. Je ne puis m'empêcher moi-même de trouver cela comique : convenez qu'il n'était guère dans l'ordre des choses prévoyables, et qu'à cinquante-six ans, voir Jean-Joseph Renou devenu l'espion d'un prince auprès de deux ou trois de ses valets, est un sort auquel on n'aurait pas dû s'attendre. »

Et, pour clore cette plaisanterie ironique, il signe :

*L'espion de M. le prince de Conti.*

Le prince de Conti arriva enfin et combla Rousseau de politesses et de bontés. « Son voyage, dit Jean-Jacques, a fait de l'effet dans le pays, aucun dans sa maison : la racine du mal qui va serpentant sous terre n'est pas coupée et ne le sera qu'avec le fil de mes jours : mais j'ai pleinement résigné mon sort dans les mains de la Providence; ainsi là-dessus tout est dit. »

Hélas! non : tout n'était pas dit. La lettre suivante, écrite peu de temps avant le départ de Rousseau, prouve qu'il but le calice d'amertume jusqu'à la lie :

Trie, 18 mars 1768.

« Les choses incroyables et monstrueuses qui m'arrivent ici depuis un an, m'ont mis à tous égards hors de mon ca-

ractère. Dans cet état, de peur de m'égarer dans les ténèbres, je dois agir et parler le moins que je puis. Naturellement, je devais attendre dans ma détresse quelque assistance ou quelques lumières de quelqu'un de mes amis et je n'en ai reçu de personne. Cela m'a fait prendre le parti de rompre des liaisons tout au moins inutiles, et la vôtre n'est pas exceptée. Je ne consens pas au voyage que vous vous proposez de faire ici, et, comme la raison ni l'honnêteté ne permettent pas d'aller chez les gens par force, j'espère que vous renoncerez à ce projet. »

Ainsi, après avoir invité son ami Coindet à venir le distraire dans sa solitude, Rousseau, arrivé au dernier degré de l'hypocondrie, l'invitait à rester chez lui. Ce dernier trait peint l'homme dont Voltaire disait : « M. Rousseau n'a rien de ce qu'il faut pour être heureux. »

Plus tard, le marquis René de Girardin, ayant reconnu que Rousseau était dans un état de dépérissement effroyable, lui offrit une retraite dans sa propriété d'Ermenonville. Cédant aux sollicitations de son ami, il vint s'y installer le 20 mai 1778.

Une lettre du marquis de Girardin nous parle de l'installation de Rousseau :

« Lorsqu'il se vit dans la forêt qui descend jusqu'au pied de la maison, sa joie fut si grande qu'il ne fut pas possible de le retenir dans la voiture. « Non ! dit-il, il y a si long-que je n'ai pu voir un arbre qui ne fût couvert de poussière ! Ceux-ci sont si frais ! »

« Sitôt que je le vis arriver, je courus à lui : « Ah ! Monsieur, s'écria-t-il, en se jetant à mon cou, il y a longtemps que mon cœur me faisait désirer de venir ici et mes yeux me font désirer actuellement d'y rester toujours. »

Il n'y resta pas deux mois, car les ressorts de la vie terrestre étaient brisés et son intelligence commençait déjà à faiblir.

Présentant sa mort prochaine, il écrivit à Thérèse Levasseur de venir l'y rejoindre. Il entreprit de faire la flore des environs et se faisait accompagner dans ses excursions par le fils aîné du marquis. M. de Girardia le conduisit, le 16 juin 1778, à Senlis. Ils furent reçus par M. Charles Leblanc, maire de la ville. Il y eut le soir une réunion nombreuse chez ce magistrat, en l'honneur du philosophe, qui parut très-satisfait de l'accueil qu'on lui fit.

Le lendemain, Rousseau alla rendre visite à quelques notabilités de la ville, notamment à M. Afforty (1), un des historiens de Senlis, et à M. Millicet, l'estimable auteur des *Etrennes du Parnasse*, et beau-frère de M. Tremblay, imprimeur, que connaissait particulièrement M. de Girardin.

Peu de jours après son voyage à Senlis, Rousseau alla seul, à pied, visiter la petite ville de Dammartin, riche de grands souvenirs. Il descendit à l'auberge *aux Deux Anges*. Il était vêtu selon la mode du temps : habit gris à collet ras et à larges basques, chapeau tricorne, perruque à canons, culotte courte et souliers à boucles. Il s'appuyait sur une longue canne, qui semblait être son bâton de vieillesse.

Rousseau s'assied, se découvre, demande un peu de vin et d'eau, et lie conversation avec le maître de l'auberge qui s'offre à lui servir de *cicéron*. Tous deux se dirigent vers le vieux château dont les restes imposants subsistaient encore ; ils se reposent à l'ombre de ces antiques murailles fondées par César, qui virent les exploits de Philippe-Auguste, ceux des comtes de Dammartin et de Saint-Pol, d'Henri IV et de Condé, et d'où la vue s'étend sur un magnifique panorama.

De retour au logis, le maître de l'auberge l'invita à partager le modeste repas de la famille. Rousseau accepta, puis

---

(1) Voir ce nom.

voyant le jour baisser : « Ma femme, dit-il, va s'inquiéter de mon retard. » Alors il prit sa canne et tirant une pièce de monnaie de sa bourse, il voulut payer son écot. L'hôte s'y refusa, et Rousseau partit en donnant l'argent à la domestique, à titre de gratification. Il fit ses adieux à cette famille hospitalière et s'en retourna à pied au château d'Ermenonville.

Quelques jours après, Rousseau se plaignit de quelques douleurs qui se dissipèrent promptement.

« Le 2 juillet, dit M. Tremblay, à qui nous empruntons ces détails inédits sur les derniers moments de Rousseau, il soupa et passa la nuit assez tranquillement. Le lendemain, il se leva de bonne heure, se promena dans le parc suivant sa coutume, et revint déjeuner. Il prit le café avec Thérèse et sa servante. Il se sentait si bien qu'il voulut s'habiller pour aller faire une visite au château. Au moment où il se disposait à sortir, il fut pris d'un frisson et se plaignit d'un violent mal de tête. Thérèse lui fit prendre quelques calmants, mais, au moment où il portait la tasse à ses lèvres, il tomba la face contre terre pour ne plus se relever. »

Avant de mourir, il prononça ces dernières paroles adressées à la compagne qui avait partagé son étrange destinée : « Résignez-vous, ma bonne amie, et ne pleurez pas. Je sens que je vais mourir, mais c'est pour revivre dans un monde où je n'aurai plus rien à craindre des hommes. Est-ce que vous vous affligeriez de mon bonheur? Voyez comme cette nature est belle, comme le ciel est pur, la porte m'en est ouverte, Dieu m'attend. »

En supposant que Rousseau, frappé d'une attaque d'apoplexie, n'ait pu prononcer ces paroles, elles résument bien les sentiments qu'il professa toute sa vie : sa misanthropie et son culte pour la nature, en qui se reflète son divin créateur.

Les bruits qui ont attribué à un suicide la mort subite



de Rousseau sont dénués de fondement. Il se plaisait dans cette résidence d'Ermenonville, où il ne passa que six semaines, du 20 mai au 3 juillet, et d'ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'autopsie faite par le docteur Lebègue, de Presle, en présence de dix personnes, dont plusieurs médecins, que la mort de Rousseau a été *naturelle* et non *provoquée*.

Le corps de Rousseau fut inhumé dans l'île des Peupliers, qui fait partie du parc d'Ermenonville, et M. de Girardin fit élever sur sa fosse un tombeau en pierre de Senlis qui fut orné de bas-reliefs sculptés par Lesueur.

Le 11 octobre 1794, les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau furent exhumés de cette tombe solitaire, malgré la résistance de M. René de Girardin, pour être transférés au Panthéon, où ils reposent, dans les caveaux de cet édifice, à côté des cendres de Voltaire.

Sebastien Mercier, dans son ouvrage intitulé *Paris sous la Révolution*, rend ainsi compte de cette cérémonie patriotique :

« Il n'est pas un cœur sensible qui ne se rappelle avec délices cette belle soirée d'automne où les habitants d'Ermenonville amenèrent à Paris le cercueil de l'auteur d'*Emile*, sous un berceau d'arbustes et de fleurs.

« L'air était calme, le ciel pur; un long rideau de pourpre voilait à l'horizon les rayons du soleil couchant; un vent frais agitait doucement les dernières feuilles.

« Bientôt les sons d'une musique simple et naïve se font entendre au loin. Une foule de citoyens se précipite au devant du cortège. Tous les cœurs palpitent de joie.

« Le char funèbre, représentant le sarcophage de l'île des Peupliers, passait avec une majestueuse lenteur. Une jeunesse nombreuse le suivait dans un respectueux silence.

« Les symphonistes laissaient entre chaque air un court

intervalle afin qu'on pût le recueillir et le chanter en soi-même.

« C'étaient les airs chéris de l'*Homme de la nature*, ceux que répète chaque jour l'amant à son amante, la tendre épouse à son heureux époux.

« On eût dit que les anges, descendus sur la terre, venaient pour l'enlever au ciel au milieu de leurs ravissants concerts.

« Le cortège arriva au bassin qui représentait l'île des Peupliers. Il reçut les larmes des spectateurs rangés tout au tour, celles plus abondantes encore des femmes qui pensaient à Julie, à Sophie, à Wacens, si tendrement, si constamment aimée de son fils adoptif.

« Le cercueil fut déposé sur une estrade et recouvert d'un drap bleu parsemé d'étoiles.

« Tous les yeux s'y fixaient. La gloire du grand homme perçait les ténèbres de la mort et semblait le montrer tout vivant.

« Mille flambeaux éclairaient cette touchante cérémonie. Les pleurs embellissaient tous les visages. Ils offraient l'image, non de la douleur inconsolable de la perte d'un ami, mais de la tranquille espérance qui le voit revenir.

« On termina les obsèques par l'air : « *Dans ma cabane obscure*, » tiré du *Devin du Village*, et chacun en se retirant le chantait avec attendrissement. »

On chanta aussi, pendant la cérémonie, un hymne assez fade, composé pour la circonstance par M. J. Chénier. Voici ce que répétait le chœur :

O Rousseau, modèle des âges,  
 Bienfaiteur de l'humanité,  
 D'un peuple libre et fier accepte les hommages,  
 Et, du fond du tombeau, soutiens l'égalité.

Cette apothéose sentimentale, qui passionnait alors les esprits, ne touche plus nos cœurs, surtout lorsque nous rap-

prochons, dans la perspective historique, le cadavre de Marat recevant au Panthéon les mêmes honneurs que les cendres de Voltaire et de Rousseau.

« Nous nous souvenons, dit M. Tremblay, d'avoir vu, en 1802, le logement que Rousseau avait occupé au château d'Ermenonville. Il était situé dans le pavillon séparé de l'aile gauche. C'est dans l'une des chambres de ce pavillon, donnant sur la rue, qu'il mourut.

« Aujourd'hui, le dernier foyer de Rousseau a disparu, et Ermenonville ne garde plus de lui qu'un souvenir. Il ne reste plus, pour conserver sa mémoire, que l'arbre qui l'ombrageait de ses rameaux, le banc où il s'est assis, la grotte où il méditait, l'allée qu'il parcourait et l'île qui reçut sa dépouille. »

Son tombeau, vide comme celui de Sainte-Hélène, est cependant, comme l'Ermitage de Montmorency, un lieu de pèlerinage pour les âmes sensibles, pour les croyants au culte de la nature et à celui du génie. Des rois, des princes, de grands personnages ont visité l'île des Peuphiers, et aujourd'hui encore le village d'Ermenonville vit de la protection d'un mort.

La veuve de Jean-Jacques Rousseau, Thérèse Levasseur, se maria avec un homme d'affaires du marquis René de Girardin et devint madame Bailly. Elle jouissait d'une pension que lui faisaient les éditeurs des œuvres de Rousseau. Cette pension s'augmenta plus tard d'une rente de douze cents livres que lui vota la Convention nationale, à la suite de l'apothéose de Rousseau, où elle marchait derrière le cortège.

En quittant Ermenonville pour suivre son second mari, Thérèse Levasseur vendit une partie des effets et du mobilier de Rousseau. Un anglais acheta onze cents francs la paire de sabots que le philosophe mettait pour aller herboriser le matin dans le parc, ce qui n'empêcha pas les be-

deaux des autres habitations de Rousseau de vendre aux Charmettes, à l'Ermitage et à Montlouis, des reliques aussi authentiques : la canne de Voltaire, l'encrier de Buffon et la perruque de l'abbé Delille.

Après avoir opéré cette liquidation, Thérèse se retira au Plessis-Belleville, où elle vivota jusqu'à l'âge de 81 ans. Pendant les dernières années de sa vie, elle allait fréquemment à Juilly, où vivait aussi la veuve d'un écrivain célèbre, madame de Volney, femme de l'auteur des *Ruines*. Les Pères de l'Oratoire invitaient de temps en temps Thérèse à dîner et lui faisaient raconter diverses particularités de la vie de Rousseau. Thérèse mourut chrétiennement le 15 juillet 1801 et fut enterrée dans le cimetière de Plessis-Belleville. Les gens du pays indiquent un gros buis comme étant l'endroit de sa sépulture (1).

---

### ROUYER (l'abbé),

Grand-Chantre de l'église de Senlis.

Il écrivit, en 1766, un récit sur les antiquités, l'histoire ecclésiastique, civile et nature du diocèse de Senlis. Ce manuscrit, qui est fort curieux, est conservé dans la bibliothèque de cette ville, avec celui de l'abbé Des Ruels, curé de Ver, qui traite des mêmes faits. Il porta l'approbation de la censure donnée en Sorbonne le 8 février 1735. Rouyer mourut à Paris le 18 juillet 1741. V. T.

---

(1) V. Tremblay : Documents inédits. — *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, par Ch. Brainne et Ch. Lapière. — Notice sur Thérèse Levasseur, née à Orléans.

## DU CAURROY,

Seigneurs de Saint-Fremin et de Thoïs.

« L'an 1368, dit Jean Pillet, un nommé Cornu du Caurroy, seigneur d'un fief à Thoïs, étoit capitaine de Gerberoy où il avoit garnison, pour s'opposer aux entreprises des Anglois. Ce chevalier portoit *d'or bordé d'azur à deux faces de gueules fretées d'argent.* »

Le même auteur cite Jean du Caurroy, grand chapelain de Gerberoy, mort en 1522, et Robert du Caurroy, chapelain à la même époque de la cathédrale de Beauvais.

Guillaume du Caurroy, écuyer, frère d'Eustache du Caurroy, étoit seigneur du fief de La Motte, situé à Raucourt, secrétaire du duc de Bourbon et procureur fiscal de Gerberoy. De son mariage avec Marguerite Clopin sont nés François du Caurroy, commandeur de Malte, Antoine du Caurroy, écuyer, lieutenant de l'artillerie du comté de Montserrat, commissaire des guerres et maréchal des logis de la reine Anne d'Autriche, et François Eustache du Caurroy, sieur de Saint-Fremin, auquel nous avons consacré une notice dans le premier volume de cet ouvrage. (1)

Nous compléterons cette notice en citant le passage suivant du *Registre-Journal de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile.

« Le samedi 8 du mois d'août 1609, fust mis en terre, dans l'église des Augustins, le corps de M. Eustache du Caurroy, maistre de musique des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Les musiciens, ses confrères, qui ont assisté

---

(1) Tome I<sup>er</sup>, page 206.

à sa sépulture, on a chanté un très-beau *De profundis* pour le repos de son âme, attendant de lui faire un service solennel.

« M. Formé, très-docte musicien, qui lui succède, m'a montré l'építaphe qu'il veut faire poser sur son tombeau :

D. O. M. S.

» Suspice, viator, et stupe, quisquis es; fatebere me effari vera. In hoc unum audies: Eustac. du Caurroy, bellova hic situs jacet. Satis est pro titulo, satis pro tumulo, satis superque cineri pro modestoque: quem virum non Iberiæ, non Galliæ, non Italiæ modo, sed omnis Europæ musicorum principem invidia admirans confessa est; quem Carolus IX, Henrici duo coluere, regio que musices sa cello præfecere; quem harmoniam ipsam e cælo devocasse et in templa divûm induxisse testantur ingeniî monumenta, stupore et silentio venerandum negas? Tot bona brevis urna non claudit, hospes; æternitas hunc sibi vindicat; non mariuntur mortales, immortales fama oriuntur ut soles, et si quotidie occidunt. Vale et bene comprecare. Vixit sexaginta anna; devixit anno salutis 1609. »

« Nicaulus Forme, parisinus, eadem regio muneri succedens hoc marmor fieri curavit. »

Voici la traduction de cette építaphe :

« Arrête, passant, et, qui que tu sois, admire. Ce que je vais te dire est la vérité; en quelques mots, la voici: Ci git Eustache du Caurroy, beauvaisin. Il suffit pour rappeler ses titres et pour honorer dans ce tombeau sa cendre pieuse et modeste de rappeler qu'il fut reconnu, même par ses ennemis, pour le prince des musiciens, non-seulement de l'Espagne, de la Gaule et de l'Italie, mais de toute l'Europe. Celui que Charles IX, les deux Henri qui lui ont succédé, ont choisi pour maître de la musique de leur chapelle, qui semble avoir emprunté aux concerts célestes l'harmonie

divine pour la faire entendre dans les temples, ainsi que l'attestent les œuvres de son génie; à celui-là refuseras-tu le respect et la vénération? Tant de mérites ne sont pas renfermés dans cette petite urne, qui contient ses cendres. l'immortalité le revendique; les humains comme lui ne meurent pas; la renommée les fait immortels, comme le soleil, bien qu'il s'éclipse chaque jour. Salut et prie pour lui. Il a vécu soixante ans et est mort l'an du salut 1609. »

» Nicolas Formé de Paris, qui lui a succédé dans sa charge, a fait placer ce marbre sur son tombeau. »

Voilà une épitaphe bien élogieuse, et les maîtres de chaire de nos jours ne se montreraient pas aussi enthousiastes pour leurs prédécesseurs. On a parlé des rancunes des médecins. Elles ne sont rien à côté de celles des musiciens.

---

### SAINT-LEU (Nicolas).

ancien Avocat du Roi au bailliage de Senlis,

*né à Senlis.*

Il a publié, en 1702, un commentaire très-estimé, sous le titre de *Coutumier de Senlis et de son ancien ressort*, un volume in-4°.

Cet ouvrage, dédié à Louis, duc de Saint-Simon, grand bailli de Senlis, fit une grande sensation lorsqu'il parut. Saint-Leu mourut en 1714. V. T.

---

### SAINTE - ROMAINE,

Vierge et Martyre.

Elle était une des douze jeunes Romaines qui quittèrent

Rome où leur foi naissante était exposée, et vint habiter Beauvais en l'an 285. La pureté de ses mœurs, la vivacité de sa foi et la douce onction de ses entretiens, ne tardèrent point à lui gagner la confiance des chrétiens du pays; ils retrouvaient dans sa conduite toutes les vertus dont saint Lucien leur avait enseigné la pratique, et dans ses discours, toutes les vérités qu'il leur avait annoncées : en un mot, ils voyaient en elle un nouvel apôtre; bientôt après ils ont vu un nouveau martyr.

En effet, sainte Romaine fut persécutée par le féroce Maximien, que Dioclétien avait associé à l'empire. Les vertus de Romaine jetaient un trop vif éclat pour ne point éveiller des soupçons : on la considéra comme celle qui exerçait le plus d'influence sur les chrétiens de Beauvais; on l'arrêta et on la fit périr par le glaive. Le corps de cette vierge martyre fut soigneusement déposé en terre par les fidèles, et lorsque vint un temps plus calme, il fut transporté dans le chœur de l'église cathédrale (alors la Basse-OEuvre), et exposé à la vénération publique. V. T.

---

### SARCUS (Jean de).

1478—1537.

La famille de Sarcus remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs de ses membres figurent parmi les dignitaires de l'Etat et les grands officiers de la couronne. François de Sarcus, conseiller et chambellan de Louis XI et de Charles VIII, prit part aux guerres d'Italie et s'y signala par ses exploits. Il avait épousé Marguerite, fille de Jean de Pisseleu d'Heilly, aussi chambellan de Louis XI. De ce mariage na-



quit Jean de Sarcus qui, par sa mère, se trouva être le cousin-germain de mademoiselle de Pisseleu d'Heilly, plus connue sous le nom de duchesse d'Etampes. D'après M. Houbigant, Jean de Sarcus serait né vers l'an 1478. Il fit ses premières armes sous le règne de Charles VIII comme un des cent gentilshommes de l'hôtel, charge qu'il remplit aussi auprès de Louis XII. Il devint ensuite conseiller et chambellan de ce prince, capitaine de cent chevau-légers et de ses ordonnances et capitaine des gens de pied recrutés en Picardie.

La commission royale qui lui conférait ce grade porte que « M. Sarcus lèvera ses hommes en Picardie, dans le Beauvoisis, le Vimeu et la ville d'Abbeville, parce que ceux principaux accoutumés à être sous sa charge sont en lesdites ville et pays. »

Il occupa, dans la suite, plusieurs postes à la cour, entre autres celui de la reine Éléonore d'Autriche qui venait d'épouser François I<sup>er</sup> à la suite du traité de Madrid. Chevalier des ordres du roi, il fut choisi comme capitaine-général de la légion picarde et chargé de la défense de la frontière du nord menacée par les Espagnols alors maîtres des Pays-Bas. Il assistait, en 1511, au siège de Hesdin dont il devint gouverneur. L'année suivante, il défend Théroouanne contre les Anglais. A ses côtés combattaient Bayard, Bonnivet et le maréchal de la Palice, dont il avait épousé la sœur, Marguerite de Chabannes. De ce mariage sont nés quatre enfants : Adrien de Sarcus, mort avant son père, François de Sarcus, évêque du Puy-en-Velay, Jean de Sarcus, mort jeune, et Bonne de Sarcus qui épousa Josse de Gourlay. Par suite de l'extinction des mâles, le domaine et le nom de Sarcus passèrent à une branche collatérale. Jean de Sarcus eut la douleur de survivre à sa famille. Après la désastreuse journée de Guinegate, voyant les Anglais victorieux marcher contre Théroouanne où il

commandait au nom du roi, il fit bonne contenance et obtint « un appointment honorable, savoir que la gendarmerie sortirait la lance sur la cuisse, et les piétons la pique sur l'épaule, avec leur harnais et tout ce qu'ils pourraient porter, et que nul mal ne serait fait aux habitants de la ville, ni icelle démolie. » Mais à peine Jean de Sarcus et ses vaillants soldats s'étaient-ils éloignés que les Anglais incendièrent la ville, prétextant que *brûler n'était pas démolir*. Ce fut aussi Jean de Sarcus qui, en 1522, débloqua la place d'Hesdin assiégée par les Anglais et dégagea encore une fois ce côté de la frontière. « Il ne cessa, dit M. Houbigant, de prendre part aux sièges, combats et escarmouches qui eurent lieu dans le nord de l'Artois au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. »

La défense de Péronne est un de ses plus beaux titres de gloire. « Jean de Sarcus, dit du Bellay, partit de Ham, à minuit, avec mille hommes de pied qu'il avoit à sa charge particulière de la légion de Picardie, dont il étoit capitaine-général, et passant à travers les villages, il se jette dans Péronne le jour même où le comte de Nassau arrivait pour l'assiéger. » Le maréchal de la Maru lui confia la défense de la porte Saint-Nicolas, qui étoit le point le plus menacé, le plus périlleux et le plus difficile à défendre. Le comte de Nassau, qui disposait de soixante-douze pièces d'artillerie, fit tirer en un seul jour mille cent soixante-dix-sept coups de canon sur la porte Saint-Nicolas. Jean de Sarcus, au milieu des murailles éventrées, tint tête à l'ennemi. Tous les habitants, électrisés par son courage, coururent à la brèche et repoussèrent l'assaut réitéré des assiégeants. Irrité de cette résistance, le comte de Nassau tenta un dernier effort et lança sur la porte Saint-Nicolas six-cents Allemands, pendant que trois mille Flamands et trois cents cavaliers attaquaient la porte de Paris. « A mesure que les ennemis se présentaient aux fossés, les traits, les arquebusades, les

boulets, les projectiles de toute espèce les écrasaient, et quand ils tentaient d'escalader la muraille avec les échelles, ils étaient violemment repoussés dans les fossés, qui bientôt furent comblés de leurs morts. Les femmes, ajoute Pigniol de la Force, ne s'épargnèrent pas dans cette défense et y firent merveilles. »

Le comte de Nassau qui avait déjà perdu plus de mille six cents hommes de ses meilleures troupes, fit alors sonner la retraite; mais, honteux de voir qu'une armée aussi nombreuse que la sienne ne pouvait avoir raison d'une place défendue par un si petit nombre d'hommes, après quelques jours de repos laissés à ses soldats, pour reprendre haleine, il résolut de livrer un dernier assaut. Il mit en batterie devant la porte Saint-Nicolas vingt-six pièces du plus fort calibre et six autres devant la porte de Paris, et commença la canonnade. Jean de Sarcus, placé sur la brèche même, à l'endroit le plus périlleux, ne cessa par sa présence, ses ordres et son sang-froid d'encourager les assiégés. « Les légionnaires de Picardie, dit un chroniqueur contemporain, aidés des hommes et des femmes de la ville, qui s'étaient groupés autour du sire de Sarcus, loin d'être étonnés de la masse des assaillants qui leur arrivaient sus, n'en reçurent qu'une nouvelle excitation qui étoit devenue de la frénésie; l'assaut fut renouvelé jusqu'à trois fois, et trois fois l'étranger fut culbuté, de telle sorte que les cadavres des impériaux combloient le fossé, et que l'eau qui avant les emplissoit, débordoit de toute part, teinte de sang; ce que voyant le comte de Nassau, n'espérant plus rien, ordonna une retraite réelle. »

Pendant ce terrible assaut, le prince allemand voyant les murs « brisés et dérompus en maints endroits, avoit cru devoir sommer ceux de dedans de se rendre sans délai, menaçant, s'ils refusaient, de mettre la ville à feu et à sang. Sarcus répondit, ce qui étoit d'ailleurs la réponse de

tous, qu'on n'entreroit en leur ville, sinon sur leurs ventres, mais que bien plutôt ils espéroient en sortir pardessus leurs ventres à eux les ennemis. »

La délivrance de Péronne était due au courage et à la persévérance de quatre guerriers intrépides : Jean de Sarcus, Saisseval, le comte de Dammartin et Fleurange, maréchal de la Mark. On célébra leur triomphe par une chanson militaire dont voici le premier couplet :

Péronne la jolie,  
 Ville de grand renom,  
 Elle est bien garantie  
 Par gentils compagnons,  
 Capitaines venus  
 Sont l'honneur de la France ;  
 C'est Saisseval et Sarcus,  
 Dammartin et Florengé.

Après la levée du siège, Jean de Sarcus fut nommé gouverneur de Picardie. Le roi le chargea de reprendre le château d'Hesdin. Voici en quels termes l'historien Martin du Bellay rend compte de ce nouveau fait d'armes :

« Le seigneur de Cercu attaqua le château de Hesdin avec cent Picards de ses légionnaires. Les jeunes gens les plus impétueux s'étant jetés sans ordre avant que la bresche ne fust praticable, beaucoup furent tués ou blessés et on ne prit pas ce jour là le château. Du nombre des victimes fut le seigneur d'Auphignies, un des lieu-tenants de la compagnie de Cercu et le capitaine Damiette qui étoit porte enseigne de la même bande. A quelques jours de là, le château fut emporté; le roy pourvut à la garde tant de la ville que du château. Il en chargea le seigneur de Cercu, qui autres fois lui en avoit rendu si bon compte. Il mit de nouveau sous son commandement pour ce, cinquante hommes d'armes et mille hommes de la légion picarde. »

Là, dit M. Houbigant, s'arrêtent les travaux et les succès de Jean de Sarcus, parce que là s'arrête sa vie. Ramené

les honneurs que méritaient son rang et plus encore les éminents services qu'il avait rendus à son roi et à sa patrie; le monarque lui donna des larmes; il n'avait jamais eu un serviteur plus habile, plus brave ni plus dévoué.

Renaud de Sarcus est cité par Jean Pillet, comme ayant fait des donations à l'église de Gerberoy en 1250. Au **xiii<sup>e</sup>** siècle; Hugues de Sarcus, archidiacre de Reims, et Jean de Sarcus, archidiacre de Rouen, étaient chanoines titulaires du chapitre de Gerberoy. Dans une assemblée des trois États tenue à Gerberoy, le 21 août 1507 (1), on voit figurer le seigneur de Sarcus et d'autres nobles des environs, tels que Jean de Boufflers, seigneur de Caigny, Jean le Charpentier, écuyer et seigneur en partie de Songeons, Jean des Courtils, écuyer seigneur de Vrocourt, et Raoul de Limermont, écuyer seigneur de Campeaux.

Un autre membre de la famille de Limermont (2), nommé Etienne, chanoine de la collégiale de Gerberoy et seigneur de Campeaux, lors du sac du château et du village de Limermont, dont les Espagnols s'emparèrent en 1594, malgré ses quatre-vingt dix ans, fut dépouillé de ses vêtements, même de sa chemise, et exposé ainsi aux intempéries de l'air.

Jean de Sarcus était, en 1528, seigneur de Songeons. En cette qualité, il établit dans ce bourg un marché qui s'y tient encore le jeudi de chaque semaine. Les habitants de Gerberoy réclamèrent, mais, malgré l'appui de l'évêque de Beauvais qui soutint leurs réclamations, le marché fut maintenu.

---

(1) Cette assemblée avait pour but de régler diverses contestations entre le chapitre, le vidame et les seigneurs des environs.

(2) Voir la notice sur la famille de Limermont, tome xii, page 2.

En 1638, Louis XIII se rendant en Artois, après la prise de Corbie sur les Espagnols, reçut l'hospitalité au château de Sarcus alors dans toute sa splendeur.

Cambry, qui vit le château de Sarcus avant sa destruction, en fut émerveillé : « Je fus frappé, dit-il, de la richesse et de l'inconcevable travail de la façade à larges cintres pleins qui se déployait sous mes yeux ; c'est, si j'ose me servir de cette expression, une façade de dentelle. On ne voit, dans aucune partie du monde, un luxe de sculpture et d'arabesques élégantes égal à celui que les artistes amis de François I<sup>er</sup> avaient prodigué pour lui plaire. »

### SAVEUSE et FOSSEUSE (Seigneurs de).

Plusieurs seigneurs de ce nom figurent dans les annales du xv<sup>e</sup> siècle. Hector de Saveuse prit part aux luttes intestines du règne désastreux de Charles VI et guerroya longtemps dans le Beauvaisis, pendant la guerre que s'y livraient les Armagnacs et les Bourguignons. Compiègne avait embrassé le parti du duc de Bourgogne, et plusieurs seigneurs des environs, parmi lesquels se trouvaient les seigneurs Hector de Fosseuse et de Saint-Léger, s'étaient retranchés dans la ville assiégée par l'armée royale.

« Le roy, dit Juvénal des Ursins, envoya sommer ceux de Compiègne qu'ils se missent en son obeyssance ; et firent faire response les gens de guerre « qu'ils ne se rendroient point ny ne feroient obeyssance. » Le roi envoya aux habitants de la ville deux de ses conseillers pour négocier : on ne les reçut qu'à la barrière et on refusa de se soumettre à l'autorité royale. Il fallut assiéger Compiègne. Les inci-

en ces termes par Juvénal des Ursins :

« La ville de Compiègne qui est bien assise, forte et belle place de guerre, tenoit le party du duc de Bourgogne, et y avoit vaillantes gens dedans qui faisoient des courses et maux beaucoup sur le peuple. Messire Hue de Lannoy, Guillaume Saet, le seigneur de Saint-Léger et messire Hector de Saveuse, accompagnés de cinq cents hommes d'armes et de gens de traict, faisoient maux innombrables.

« Ils faisoient de beaux faicts d'armes et souvent sailloient (faisaient des sorties), aussi les recevoit-on le mieux qu'on pouvoit et y en avoit souvent d'un costé et d'autre de morts, pris ou blessés. Et outre les saillies qu'ils firent, le 21 avril 1414, bruslèrent les fauxbourgs, qui fut grand dommage, et passèrent outre jusques au lieu où on avoit assis les canons, et un plus gros canon nommé *bourgeoise*, mirent au trou, par où on boutoit le feu, on clou, tellement que devant ladite ville oncques ne put jeter. (On savoit déjà, à cette époque, *enclouer* les canons.)

« Les gens du roy avoient fait un pont de bois pour passer pardessus la rivière ceux du siège, les uns aux autres.

« Après cette escarmouche on escrivit au roy qu'il lui pleust venir devant la ville et qu'il sembloit qu'on l'auroit d'assaut. Le roy y vint et passa pardessus ledit pont de bois. A sa venue, il y eut plusieurs escarmouches; mais vaillamment les assiégés se défendoient et blessoient souvent les assiégeants.

« On ouvrit aucuns traitez de paix : c'est à scavoir que les gens de guerre s'en iroient sauver leurs vies, harnois et chevaux, et crieroient mercy au roy en luy suppliant et requérant qu'il leur voulust pardonner. Ce que le roy fit bénévolement et promirent qu'ils ne s'armeroient plus contre luy.

« Et, en tant que touchoit ceux de Compiègne, où il y

en avoit de par trop extremes, le roy leur pardonna en faisant du criminel civil, et payèrent aucune moyenne finance : puis y entra le roy, et luy fut ladite ville rendue et obeysance faite, et fut, durant le siège de la ville, fort endommagée. »

En 1415, les troupes du comte d'Armagnac, connétable de France, occupèrent Compiègne « et destroussèrent là messire Martelet du Mesnil, chevalier qui estoit au duc de Bourgogne, et tous ses gens en grand nombre. Et furent tous morts ou pris fors Hector de Saveuse qui se sauva. »

Ce n'était pas maladroit de sa part. Nous verrons d'ailleurs que ce chevalier, aussi habile que vaillant, sut en maintes circonstances se tirer d'affaire. Il avait la finesse du Picard, doublée de la ruse du Normand.

En 1417, lorsque le duc de Bourgogne tenta d'entrer à Paris par la porte Bourdelles située près de la Bastille, il y envoya, « entre autres capitaines de guerre, messire Hector de Saveuse, vaillant chevalier. » En 1418, il était gouverneur au nom du duc de Bourgogne de la place de Compiègne : toujours, comme on le voit, pour employer une expression vulgaire, il retombait sur ses pattes.

Jehan de Saveuse accompagna en Angleterre le comte d'Angoulême qui allait négocier la rançon de Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt.

Philippe de Saveuse, frère d'Hector, était comme lui « moult vaillant en fait de guerre. » Parmi leurs compagnons d'armes étaient le seigneur de Fosseuse et un autre chevalier du Beauvaisis, Lionel de Malinpguem.

« Hector de Saveuse, dit Pierre de Fenin, fut pris en allant en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse (en 1414), et mené prisonnier à Paris où il fut en grand danger de vie; mais la duchesse de Hollande luy aida moult bien pour l'amour de ce qu'il estoit au service de son frère, le duc Jehan. Et aussi Philippe de Saveuse prit grant peine



à sa délivrance. Par ainsi Hector *escapa* de Paris. »

Les deux frères de Saveuse étaient, en 1416, capitaines au service de Jean, duc de Bourgogne. En 1417, ils étaient en garnison à l'Île-Adam. Hector et Jean de Saveuse se présentèrent devant la forteresse de Braine, qui était au pouvoir de l'abbé de Fescant, lequel leur fit donner du vin à la condition de ne pas commettre de violences dans le château ; mais il n'en fut pas moins pillé par les gens de guerre, ce qui attira à Hector un blâme sévère. A quelque temps de là, il se trouvait avec le seigneur de Fosseuse et plusieurs de ses frères à Chartres, où il usa encore de violence contre messire Elevation de Toqueville, maître-d'hôtel du duc de Bourgogne : il le fit battre par ses gens au point que ce malheureux en mourut peu de temps après. Le duc irrité fit poursuivre Hector de Saveuse ; mais il s'était dérobé par la fuite à ses recherches et chevauchait vers Paris. Chemin faisant, il s'empara du château de Brie, le mit au pillage et en extermina la garnison. Ralliant ensuite l'armée du duc de Bourgogne qui marchait contre Paris, il assistait à l'assaut de la porte Saint-Marcel, où il fut blessé à la tête d'un coup de virton.

Après cette campagne, Hector laissa au seigneur de Crèvecœur, le commandement de Compiègne ; mais cette ville fut reprise par le seigneur de Bosquiaux qui commandait à Pierrefonds pour le duc d'Orléans, propriétaire du domaine. Le sire de Crèvecœur fut fait prisonnier ainsi que celui de Chièvre, beau-frère d'Hector, dont un des officiers, Boutery, fut tué, Crèvecœur et Chièvre furent enfermés dans la forteresse de Pierrefonds où se trouvait déjà un frère de ce dernier, parent de Bosquiaux. Il essaya de livrer le château aux Bourguignons, espérant ainsi délivrer son frère, mais le gouverneur du château lui fit trancher la tête. Crèvecœur et Chièvre ne furent sauvés qu'au prix d'une forte rançon. Hector de Saveuse continuait de battre

la campagne pour reprendre la place de Compiègne, tandis que Philippe et le baron de Saveuse guerroyaient aux environs de Gournay contre les Anglais. De là, il se rendit à Beauvais; mais il ne put s'accorder avec Philippe son frère qui y tenait déjà garnison, et qui se retira à Gournay. Un jour qu'il escarmouchait devant le château de Bresles, les gens du roi le poursuivirent avec sa troupe jusque sous les murs de Beauvais. « Et si fut, dit Pierre Fenin, le pais moult travaillé vers Paris et en Biauvoisis pour la guerre qui lors y estoit, et menioient les Picars forte guerre à tous costés contre les gens du roy. »

Nous retrouvons Hector et Philippe au siège de Senlis qu'ils contribuent à faire lever et où ils firent « de grandes vaillances. » Et méritèrent leur grâce du duc de Bourgogne. Ils le suivirent à Paris où ils furent logés à l'hôtel des Corneilles, près de la Bastille. Le duc Jean les chargea ensuite d'aller avec leurs gens à Compiègne pour porter un message du roi. Ils allèrent ensuite à Pont-Saint-Maxence, à Creil et à Péronne qui embrassèrent la cause du duc.

En 1449, nous retrouvons Hector de Saveuse combattant à son tour les Anglais au Pont-de-Remy, en Ponthieu, puis à Compiègne, dont il occupe les faubourgs, et où on le charge de reconduire la garnison qui avait capitulé avec les honneurs de la guerre. Mais un renfort d'Armagnacs, commandés par le comte de Hantuiton et le sire de Cornuaille, ayant rencontré les prisonniers à trois lieues de Compiègne, un combat s'engagea; ceux-ci furent écharpés et Cornuaille frappa Hector de Saveuse de sa main gantelée, à quoi celui-ci répondit : « Cornuaille, vous savez bien que vous ne pouvez les *fianchier*, car ils ont sauf conduit de votre capitaine. »

En 1420, Hector assiste au siège d'Alibandières, château-fort situé à six lieues de Troyes, en Champagne, et monte à l'assaut qui dura deux heures.

En 1421, Philippe de Saveuse combat encore les partisans du Dauphin en Picardie, et le duc Philippe de Bourgogne, en récompense, le fit chevalier. Un de ses frères ou lui assistait, en 1422, au siège du Quesnoy, près d'Airaines. Depuis cette époque, Pierre de Fenin, dont les mémoires sont très-diffus, confond tellement entre tous les Saveuse qu'on les perd de vue. On en retrouve un, en 1423, devant Compiègne, allant au secours de Robert son frère, capitaine de Pont-Saint-Maxence; ils assiègent ensemble Venette, pendant quinze jours, et il n'est plus question d'eux.

Il est probable que les seigneurs qui survécurent aux guerres civiles de cette sanglante époque vinrent planter leurs choux dans leurs propriétés de Saveuse et de Fosseuse.

Un marquis de Fosseuse est cité par Guy-Joly, comme aîné de la maison de Montmorency, et un des principaux partisans du coadjuteur de Retz. Guy-Joly nous apprend dans ses *Mémoires* que ce marquis de Fosseuse, dans une discussion au sujet des troubles de la Fronde, aurait dit qu'il n'était pas question du cardinal Mazarin, mais qu'il fallait crier *Vive le roi!*

A la suite de la guerre des Amoureux, qui se termina par le traité de Fleix, il y eut un rapprochement entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois. Ils se proposaient de passer l'hiver dans leur petite cour de Nérac. Mais, à peine arrivés, un nouvel incident amena entre les époux une nouvelle brouille. Le roi vert-galant était devenu amoureux d'une fille de la reine, nommée Fosseuse, et, pour cacher sa grossesse, celle-ci lui mit en tête d'aller faire une saison aux eaux-chaudes. « Je suppliai le roy, mon mari, dit Marguerite dans ses *Mémoires*, de m'exuser si je ne l'accompagnais à Aigues-Caudes; il me pressa fort d'y aller, jusques à s'en courroucer. Il me dit alors que

sa fille (car il appelait ainsi Fosseuse) avoit besoin d'en prendre pour le mal d'estomac qu'elle avoit. Je lui dis que je voulois bien qu'elle y allast. Il me répond qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle y allast sans moy ; que ce seroit faire penser mal où il n'y en avoit point ; et se fasche fort contre moy de ce que je ne la voulois point mener. Enfin, je fist tant qu'il se contenta qu'il allast avec elle deux de ses compagnes qui furent Rebours et Villesavin et la gouvernante. Elles s'en allèrent avec luy, et moy j'attendis à Bavière. Je passay le temps dans ce séjour, l'attendant, et versant autant de larmes qu'eux beuvoient de gouttes des eaux où ils estoient, bien que j'y fusse accompagnée de toute la noblesse catholique de Navarre qui mettoit toute la peine qu'elle pouvoit à me faire oublier mes ennuis. »

---

### SCHOMBERG (Maison de).

Originaire de la Misnie, principauté allemande, enclavée dans la haute Saxe, la famille de Schomberg vint en France au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle et fit l'acquisition du domaine de Nanteuil et du titre de comte qui y était attaché.

Henri, comte de Schomberg et de Nanteuil, né en 1583, fit ses premières armes en Hongrie, sous les ordres du duc de Mercœur, dans les troupes de l'empereur Rudolphe II ; en 1608, il fut lieutenant du roi en Limousin, puis chargé de missions diplomatiques en Angleterre et en Allemagne.

En 1617 et 1618 il fit la campagne de Piémont sous les ordres de Lesdiguères qui soutenait le duc de Savoie contre les Espagnols. Il fut nommé surintendant des finances

en 1619, puis grand-maître de l'artillerie, deux postes qui avaient été occupés par Sully. A la suite d'une campagne contre les calvinistes du Languedoc et de la Guyenne, il fut le ministre influent en 1621, et excita la jalousie de ses collègues et des courtisans par tant de faveurs.

L'astre naissant de Richelieu fit pâlir un instant l'étoile des Schomberg.

Le comte de Nanteuil obtint cependant le bâton de maréchal de France, en 1625. Le père de la marquise de Sévigné formula son avis sur cette nomination dans ce billet laconique adressé au nouveau maréchal :

« Monseigneur,

« Qualité, barbe noire, familiarité. « Vous entendez bien, ajoute M<sup>me</sup> de Sévigné dans sa lettre à M<sup>me</sup> de Grignan, qu'il vouloit dire qu'il avoit été fait maréchal de France parce qu'il avoit de la qualité, la barbe noire comme Louis XIII, et qu'il avoit de la familiarité avec lui. »

« Voilà, dit-elle ensuite, votre M<sup>me</sup> de Schomberg maréchale : elle n'est pas louable de passer sa vie en Languedoc pour être plus près de son mari qui commande en Catalogne. »

Le crédit toujours croissant du cardinal ministre amena, en 1633, une nouvelle disgrâce pour le maréchal. « Le sieur de Schomberg, dit Richelieu dans ses mémoires, fut congédié. Il se retira à Nanteuil d'où il écrivit à Sa Majesté que, considérant la fidélité avec laquelle il l'avoit servie et le bon succès que Dieu avoit donné à ses travaux, il ne pouvoit comprendre comment il étoit possible que par ces chemins qui doivent conduire aux bonnes grâces il fut tombé en disgrâce. »

Charles duc de Schomberg, fils du précédent, né à Nanteuil en 1601, fit sous son père les campagnes du Languedoc et de Piémont, obtint le gouvernement du Lan-

guedoc, en 1632, après la condamnation du duc de Montmorency. Il combattit ensuite en Espagne où il conquit le bâton de maréchal de France.

La mort de Louis XIII amena sa disgrâce comme l'avènement de Richelieu avait ameué celle de son père. Anne d'Autriche et Mazarin contribuèrent par leur froideur à décourager le duc Charles de Schomberg qui mourut en 1656. Cette maison dut vendre alors la terre de Nanteuil et retourner en Allemagne.

---

### SÉQUIER (Nicolas-Maximilien de),

Marquis de Saint-Brisson,  
Administrateur et Membre de l'Institut,

*né à Beauvais.*

1773 — 1854.

Il était fils posthume de Charles Séguier, capitaine au régiment de Limousin. Sa mère qui appartenait à l'illustre famille de Saint-Brisson, l'éleva avec soin et lui fit donner une brillante éducation. Il avait vingt ans quand la tourmente révolutionnaire le força d'émigrer. Dévoué à la famille royale, il alla s'enrôler dans l'armée du prince de Condé qui campait alors sur la rive droite du Rhin, près de Coblenz.

Pendant son séjour à l'étranger, il poursuivit ses études et suivit les cours des savants professeurs de l'université de Leyde.

Il revint en France sous le Directoire et s'engagea dans l'arme du génie.

Il fit ensuite un voyage en Allemagne, en Pologne et en Russie. En 1801, il se trouvait à Saint-Petersbourg où il reçut de l'empereur Alexandre un excellent accueil.

M. de Séguier revint en France en 1802, s'y maria et y vécut pendant toute la durée de l'empire, occupé de travaux artistiques et littéraires.

En 1814, il fut nommé par le gouvernement de la Restauration à la préfecture du Calvados. Il fut successivement préfet de la Somme en 1816, de la Meurthe en 1816, de la Côte-d'Or en 1821, de l'Orne en 1823, et de la Nièvre en 1830.

Il quitta la carrière administrative à la suite de la révolution de Juillet et vécut dans la retraite, se livrant à l'étude et à la vie de famille.

Il faisait partie de l'Académie de Dijon et de la Société des Antiquaires de Normandie.

Il fut nommé, en 1832, membre de l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres* en remplacement du baron Cuvier.

Il publia de nombreux mémoires dans les *Annales* de l'Académie et des traductions d'ouvrages étrangers. Sa bibliothèque était riche en ouvrages rares et curieux. Elle fut vendue quelques mois après sa mort qui eut lieu le 22 mai 1854.

---

### SONGEONS (Famille de).

L'obituaire de Gerberoy parle de plusieurs seigneurs de Songeons qui étaient au XII<sup>e</sup> siècle tenanciers du fief de Fontaines. Gaultier, chevalier de Songeons, figure dans des actes qui datent de 1195. En 1229, il faisait donation au

doyen de Gerberoy d'une maison située près du château et d'une mesure y attenant, à condition que ces deux immeubles retourneront après sa mort à l'église de Gerberoy. Jean, seigneur de Songeons, chevalier, confirme en 1239 deux acquisitions faites par le chapitre de Gerberoy, l'une de trois muids de blé de rente sur le moulin d'Escames, relevant de la seigneurie de Songeons, l'autre de vingt-huit sols de cens vendus par Ursion, dit Harpins, de Songeons, chevalier. Par un autre acte, en date de 1240, Ursion approuve la donation faite par Jean de Songeons, son oncle, en faveur de Jean Diacre, neveu de Clément, curé de Gerberoy. Gaultier II de Songeons, écuyer, fils de Jean de Songeons, amortit en 1256 un cens à prendre dans la commune et vendu au chapitre de Gerberoy par Jean dit Ferrans, de Songeons. Jean de Songeons avait épousé Marguerite de Beaufort, châtelaine d'Escames.

« Je diray par occasion, dit Jean Pillet, que le bois de la vraie croix qui est révééré dans l'église de Songeons y a été probablement apporté de la Terre-Sainte par quelqu'un de ces chevaliers. Je croy de même que les deux muids de grain que cette église prend sur les dismes de son terroir, à cause d'un service solennel qui s'y dit tous les ans le jour de saint Lambert, 17 septembre, ont été aumonez par quelqu'un de la maison de Songeons dont le nom a été enfin mis en oubly, mais non pas ses bienfaits qui le rendront à jamais recommandable. » En 1246, le curé de Songeons est appelé à confirmer la vente d'une partie de la dîme de Limermont faite par le chanoine Renauld, fils de Marie de Limermont, au profit de l'église de Gerberoy.

Louis-Marie Personne de Songeons, maire de ce bourg pendant plus de 30 ans, employa sa longue carrière au développement des œuvres de bienfaisance et au progrès des lumières dans le pays qu'il habitait. Les expériences agricoles, signalées par M. Graves dans la statistique du can-



ton, les heureux essais de culture qu'il appliqua dans ses domaines, lui valurent, en 1820, une médaille d'or décernée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce. Ce respectable magistrat municipal termina une existence honorablement remplie et signalée par des bienfaits le 13 septembre 1840, à l'âge de 86 ans.

*Hector, Personne de Songeons*, fils du précédent, servit sous l'Empire dans le corps de l'intendance militaire. Il fit de nombreuses campagnes, et ses glorieux états de services, ainsi que les belles actions de sa vie privée, ont été rappelés à ses obsèques par le général Lantbomet, un de ses compagnons d'armes, et par M. Pinchon, professeur au collège de Beauvais.

M. Hector de Songeons a laissé deux fils, M. Aristide de Songeons, qui a épousé, en 1862, mademoiselle de Quiquerand de Beaujeu, nièce de S. A. I. la princesse Stéphanie de Bade, et fille d'un représentant des plus nobles et des plus anciennes familles de la Provence. M. Emile de Songeons a épousé la fille aînée de M. le baron de Bicquelley, un des notables habitants de la ville de Compiègne.

---

## **THIBAUT-LE-BATIER,**

Doyen de Gerberoy.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il était qualifié seigneur de la Havotière, Wambes, le Quesnoy, Marcile et de Gomincourt en partie, prestre, maître-es-arts, et chanoine de l'église de Beauvais en 1469. Il devint doyen du chapitre de Gerberoy en 1500.

Charles VIII lui avait, dès 1491, donné une prébende. Il devint ensuite grand-vicaire de Louis de Villers, évêque et comte de Beauvais, et chancelier de la cathédrale. En 1520, il fit don à l'église de Gerberoy de tapisseries pour la décoration du chœur. Sur une de ces tapisseries, il était représenté au pied d'un crucifix, vêtu d'un surplis à manches fermées, d'une cuirasse et d'une soutane rouge. On voyait aussi son portrait sur une des vitres du collège des Cholets, à Paris, dont il était un des bienfaiteurs. Un de ses neveux, Thibault le Bâtier, dit le Jeune, bachelier-ès-arts, et chanoine de l'église de Beauvais, lui succéda en 1517, comme doyen du chapitre de Gerberoy. Il présida au chapitre général de 1518, dit Jean Pillet (1), « quoy qu'il ne fût pas encore dans les ordres sacrez ny chanoine. »

---

## LE BASTARD de THIEN,

Capitaine de Senlis.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

« A Senlis, dit Juvénal des Ursins, estoit en 1417 un capitaine nommé le Bastard de Thien que on nommoit et réputoit vaillant homme, et aussi estoit-il. Luy et ses gens faisoient beaucoup de maux autour de Paris, en plusieurs manières; et pour ce, il fut délibéré et conclu au conseil du roy que, nonobstant l'occupation et la grande peine et travail qu'on avoit de résister d'un costé aux Anglais, et

---

(1) Histoire du château et de la ville de Gerberoy.

d'autre part aux entreprises du duc de Bourgogne et aux maux que ses gens faisoient, qu'on mettoit le siège devant Senlis.

« Or, partirent pour cette cause de Paris le comte d'Armagnac, connétable de France, le seigneur de Barbason et le prevost de Paris. Le roy alla à Creil où pendant le siège il se tenoit : le Bastard de Thien faisoit des saillies et sorties, souvent à la perte de ses gens, et aucunes fois aussi faisoit du dommage aux assiégeans. Ceux de la ville ne demandoient que traité et de se mettre en l'obéissance du roy. Mais les gens de guerre estant avec le Bastard estoient maistres. Toutes fois manière de traité fut ouverte, et y entendit le roy et ceux qui estoient avec luy, car on avoit trop affaire en plusieurs lieux. Pour conclusion, il y eut accord fait que les gens de guerre sauves leurs vies et biens s'en iroient et abolition (*amnistie*) seroit donnée à eux et à ceux de la ville.

« Or, pour entretenir et accomplir ledit traité ceux de la ville baillèrent ostages gens notables : c'est assavoir l'abbé de saint Vincent, l'advocat du roy, et six autres : et sans ombre de ladite promesse qu'avoient faite ceux de la ville, le siège se leva et s'en revint le roy à Paris. Quand le Bastard de Thien vit que le siège se levoit et qu'on cuidoit que au jour il deust rendre la ville, il dit pleinement qu'il ne la rendroit point et que si on couppoit les testes aux otages, il avoit aussi des prisonniers auxquels il les feroit couper. Et ainsi advint. Car les gens du roy, veu qu'on leur avoit failly et manqué sur les promesses qu'on leur avoit faites, firent couper les testes aux ostages, excepté à l'abbé de Saint-Vincent et à l'advocat du roy.

« Et pareillement le Bastard de Thien fit bien mourir vingt prisonniers qu'il avoit : les autres aussi avoient plusieurs prisonniers que semblablement ils firent mourir : et parce c'estoit destruction des François les uns contre les

autres, qui, au lieu de ce, eussent deu trouver manière de résister conjointement aux anciens ennemis, les Anglois. C'estoit grande pitié, car le père contre le fils, et le frère contre le frère estoient bandez, faisant guerre les uns contre les autres en cette maudite querelle qu'on disoit de Bourgogne et Armagnacs. Les religieux laissoient leurs habits de religion et prenoient harnois et chevaux et s'exerçoient aux armes, mesme aucuns se faisoient capitaines et prenoient gens soulds eux, non-seulement pour se garder et défendre leurs personnes et terres, mais faisoient et exerçoient courses et faicts de guerre, pilloient et déroboient comme les autres. Et faisoit-on de toutes parts maux innombrables. »

Nous n'avons pas voulu changer un mot à ce tableau si naïf et si vivant des mœurs de l'époque où l'anarchie et la guerre civile sont peintes avec des couleurs si vives et un style presque éloquent.

Il semble que tous les fléaux étaient alors conjurés contre le Beauvaisis. « Car, ajouta Juvénal des Ursins, depuis le mois de juin jusqu'en octobre (1418), y eut grande mortalité et non mie seulement à Paris mais ès-villages et à Senlis, tant qu'à peine le nombre en est croyable. Il y eut un notable homme de Senlis qui, au spectacle de ces calamités, partit de son hostel criant par les rues : Je suis damné ! puis se jeta en un puits, la teste devant et se tua. »

Le Bastard de Thien fut envoyé cette même année pour reprendre Beaumont-sur-Oise, occupé par les troupes du Dauphin, mais il fut repoussé et la plupart de ces gens furent tués ou faits prisonniers. Ce fut le dernier exploit connu de cet aventurier.

---

## URSION et GUARNIER,

Vidames de Gerberoy.

« Ces seigneurs, dit Jean Pillet, voyant la nécessité qu'il y avoit dans Gerberoy d'un doyen et d'un curé à cause de la dissolution des chanoines et du peuple, privés de pasteurs ; pour y apporter le remède, se croyant responsables devant Dieu des uns, comme successeurs de ceux qui avoient fondé les prébendes, et des autres comme leurs seigneurs, ordonnèrent environ l'an 1070, sous l'autorité de Guy, évêque de Beauvais, que ces chanoines éliroient un d'entre eux qui, après avoir pris la charge spirituelle avec la dignité de doyen, veilleroit sur leur conduite. De plus, ils firent bâtir une église où ils établirent un prestre ou curé pour avoir soin des âmes du peuple. »

L'évêque Guy confirma cette ordonnance en des termes qui prouvent que la réforme du chapitre de Gerberoy était nécessaire :

« Nous voulons que vous sachiez qu'il y a eu depuis longtemps une telle corruption dans le château et la ville de Gerberoy que personne ne prenoit soin de veiller sur la conduite des chanoines, ne se donnoit la peine de travailler à leur correction, ny à la punition de leurs fautes, que le peuple même n'avoit aucun prestre qui prît soin de leurs âmes, soit encore de celles de son frère Gérard, chanoine de Beauvais, et de ses prédécesseurs. Cette donation fut approuvée par Julianne et par Jean Pillet qui ajoute en style d'homélie : « Certes, si celui-là est appelé bienheureux dans l'Écriture qui a soin du pauvre et du misérable, ne pouvons-nous pas qualifier de ce titre ce sage vidame qui a, par une magnificence très-chrétienne, prévenu la misère

qui n'étoient pas encore au monde, en abandonnant Ray, creusement ce fond pour l'avenir. »

tant de vertus ne furent pas récompensées. A la mort de Pierre, Philippe de Dreux, évêque et comte de Beauvais, réunit à son évêché le vidamé de Gerberoy et ajouta au blason épiscopal les armes parlantes des anciens vidames qui étaient « *trois gerbes de blé d'argent au champ de gueules.* »

# TABLE

DU

## TROISIÈME VOLUME.

---

	Pages.
Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon, Evêque de Beauvais.....	1
Artus de La Fontaine, baron d'Ognon.....	7
Pastour (Nicolas), Chanoine de Beauvais.....	8
Patin (Gui), Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur au au collège de France.....	10
Paul, dit le Ramoneur, surnommé l'honnête homme de Beauvais....	20
Pellerin (Joseph), Commissaire général de la marine et Antiquaire...	22
Pelletier (Claude), Théologien.....	24
Petit (Guillaume), Dominicain, Confesseur de Louis XII et de Fran- çois I <sup>er</sup> , Evêque de Senlis.....	25
Planque (François), Médecin.....	27
Pigeau (Eustache-Nicolas), Jurisconsulte.....	29
Poilieu (Antoine), Conseiller de préfecture.....	31
Portiez (Louis), Conventionnel.....	34
Prévost, Archéologue.....	37
Prévost (Antoine-Constantin de), Général français.....	38
Prévost d'Exiles (l'Abbé Antoine-François), Romancier.....	39
Prévost (Louis-Chavale), comte d'Arlincourt, Industriel et Propriétaire Pas de Feuquières (Maison de), Propriétaire de la seigneurie de Feu- quières.....	46
Pecqueult de Lavarande (Louis-Léopold de), Général de brigade.....	47
Popillon (le chevalier Pierre de), Secrétaire de François I <sup>er</sup> .....	54
Ramus (Pierre), Philosophe, Grammairien et Mathématicien.....	55
Ramée ou Ramus (Pierre La), Savant et Philosophe.....	73
Ravaud (Abraham), Poète latin.....	86

	Pages.
Raymond de Bréda (le comte de), Lieutenant-Colonel à l'état-major des gardes nationales de la Seine, chevalier de la Légion d'Honneur,	87
Regnonval (Claude), Maire de Beauvais.....	88
Renaud de Béthisy.....	88
Renaud de Nanteuil, soixante-deuxième évêque de Beauvais.....	89
Restant (Pierre), Grammairien et Avocat.....	90
Rieùx de Pierrefonds, Ligueur et Aventurier.....	97
Robert (Jean-François), Paysagiste.....	99
Rochefoucauld-Liancourt (François Alexandre-Frédéric, duc de La), Philanthrope et homme politique.....	100
Rochefoucauld-Liancourt (Frédéric Gaëtan, marquis de La), Ecrivain et homme politique.....	123
Rochefoucauld (Alexandre-Jules, comte de La), duc d'Estissac, Officier supérieur et homme politique.....	127
Rohault.....	128
Roscellin, Chanoine, Philosophe.....	129
Remi (le Frère François), Capucin, Poète.....	131
Sahuc (Louis-Michel-Antoine, baron de), Général.....	131
Sainte-Beuve, Avocat, Membre des Assemblées constituante et législative.....	133
Saint-Leu (Nicolas), Avocat.....	134
Saint Louis (Louis IX), Roi de France.....	134
Saint Lucien, Apôtre et Martyr.....	185
Sainte Romaine.....	187
Saint Yves de Chartres (Yves d'Auteuil), Evêque de Chartres.....	188
Sanguin (Nicolas), Evêque de Senlis.....	209
Sarazin (Jacques), Sculpteur et Peintre.....	212
Séguier (Nicolas-Maximilien-Sidoine), marquis de Saint-Brisson.....	219
Seillière (le baron F.-A.), Banquier.....	221
Senicourt (François de), Chevalier et Seigneur de Saisseval.....	222
Serpe (Charles-Thomas), Docteur en Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie de Paris, Proviseur de la Société royale de Navarre, Chanoine honoraire de la cathédrale de Paris, Curé et Chanoine de Saint-Pierre de Beauvais.....	231
Sillier (Madeleine), Servante, devenue princesse de Caramonico....	233
Simon (Denis), Jurisconsulte, Conseiller, etc.....	234
Soyécourt (Louis de).....	235
Suleau (François-Louis), Avocat.....	235
Tavernier (Nicolas), Professeur et Auteur.....	237
Thibaud de Nanteuil, Evêque de Beauvais.....	238
Tremblay (Victor), Historien.....	241



	Pages
Trie (Maison de).....	255
Tristan, anciens seigneurs de Maignelay.....	262
Tronchet (François-Denis), Jurisconsulte et Conventionnel.....	263
Tronchon (Nicolas et André), Députés de l'Oise.....	265
Vandenberghe (Charles-Augustin), Peintre.....	267
Vandenberghe (Augustin), Peintre.....	269
Vaultier (François), Médecin.....	271
Venette (Jean-Fillon de), Romancier et Chroniqueur.....	272
Vérigny (Anne-Félix, Brochet de), Préfet de l'Oise.....	276
Vialart de Saint-Morys, Colonel et Agronome.....	278
Vic (Dominique de), Seigneur d'Ermenonville, Vice-Amiral de France.	281
Vignacourt (Adolphe et Adrien de), grands maîtres de l'Ordre de Malte	285
Jean-Louis-Marie Villain, dit Daubigny, Administrateur.....	290
Villequier (la dame de, Antoinette de Maignelais).....	291
Villette (marquis et marquise de), Seigneurs du Plessis-Villette.....	303
Villiers de l'Isle-Adam (Jean de), Maréchal de France. ....	308
Villiers de l'Isle-Adam (Philippe de), quarante-troisième grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.....	313
Vincent de Beauvais.....	321
Visemeau (Joseph), Typographe.....	329
Walon (François), Maire de Beauvais.....	332
Walon de Messy (Georges-François), Maire de Beauvais.....	333
Walon de Beaupuis (Charles).....	334
Walon (Claude-François), Maire de Beauvais.....	334
Watrin (Pierre-Joseph), Général.....	338
Odon de Beauvais.....	341
Omont (Louis-Charles), Sculpteur.....	342
Orgemont (Famille de), Seigneur de Méry-sur-Oise et de Chantilly ...	342
Oudry (Jean-Baptiste), Peintre, Directeur de la Manufacture royale de Beauvais.....	344
Pastour (Nicolas).....	345
Pas de Feuquières (Famille de).....	346
Pellerin (Joseph), Seigneur de Plainville, près Liancourt.....	348
Pelletier de Montmarie, officiers généraux.....	349
Nicolas Pellevé (le Cardinal de).....	349
Personne de Roberval (Gilles), Physicien, membre de l'Académie des sciences.....	358
Pétronille, Abbessse de Morienval.....	359
Philippe (Etienne) et Philippe de Prétot, Littérateurs.....	361
Picard (Jean), Historien.....	362
Picot de La Motte, Marin et Général.....	363

	Pages.
Pierre le Chantre, Théologien.....	364
Pierre et Hélye, Vidames de Gerberoy.....	364
Pigeau (An'oine-Jules), Médecin.....	366
Pigeau (Eustache-Nicolas), Jurisconsulte.....	366
Pluyette (Gilles), Chanoine de Senlis.....	368
Poulain (Charles), Industriel.....	369
Poulet (Pierre-Antoine-Félix-Emmanuel), Supérieur au collège Saint-Vincent de Senlis.....	370
Prévost (Antoine-Constantin de), Général Français.....	371
Pringuet (François), dit l'Avocat, Maire de Beauvais.....	372
Quitry-Chaumont (Famille de).....	372
Raoul et Simon de Crépy.....	375
Ravaud (Abraham), Professeur au collège de France.....	377
Renard, Valet de chambre de Mgr. Potier, évêque de Beauvais.....	378
Richard de Gerberoy, Evêque d'Amiens.....	379
Rose (Guillaume), Evêque de Senlis.....	381
Rose, Secrétaire de Louis XV.....	387
Jean-Jacques Rousseau.....	388
Rouyer (l'Abbé), Grand-Chantre de l'église de Senlis.....	401
Du Caurroy, Seigneurs de Saint-Firmin et de Thois.....	402
Saint-Leu (Nicolas), ancien Avocat du roi au bailliage de Senlis.....	404
Sainte Romaine, Vierge et Martyre.....	404
Sarcus (Jean de).....	405
Saveuse et Fosseuse (Seigneurs de).....	411
Schomberg (Maison de).....	417
Seguier (Nicolas-Maximilien de), marquis de Saint-Brisson, Administrateur et membre de l'Institut.....	419
Songeons (Famille de).....	420
Thibault Le Batier, doyen de Gerberoy.....	422
Le Bastard de Thien, Capitaine de Senlis.....	423
Ursion et Guarnier, Vidames de Gerberoy.....	426

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately.

LES  
**HOMMES ILLUSTRÉS**

DU  
DÉPARTEMENT DE L'OISE.

---

BIBLIOTHÈQUE DU BEAUVAISIS.

---

NOTICES BIOGRAPHIQUES, CRITIQUES, ANALYSES LITTÉRAIRES,  
CITATIONS D'OUVRAGES, DOCUMENTS PARTICULIERS, ETC.,

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par **Ch. BRAINNE.**

---

PARIS,  
AUG. AUBRY, Editeur,  
16, rue Dauphine.

BEAUVAIS,  
PAUL TREMBLAY, Editeur,  
rue de la Taillerie.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

**1863.**

*curr.*





## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

---

**PREMIÈRES ARMES**, poésies. Paris, Garnier (1847).

**LES HOMMES ILLUSTRÉS DE L'ORLÉANAIS**, en collaboration avec  
MM. Ch. Lapière et J. Debarbouiller. Orléans (1852).

**LA NOUVELLE CALÉDONIE**. Paris, Hachette (1854).

**LE MÉMORIAL FRANÇAIS**, en collaboration avec M. Em. Vanderburch.  
Paris, Didot (1854-1855).

**BAIGNEUSES ET BUVEURS D'EAU**. Paris, librairie nouvelle (1858).

**LES SAISONS DE BADE**. Paris, Dentu (1859).

**LES EAUX DE NASSAU**. Paris, Amyot (1860).

**BAIGNEUSES ET BUVEURS D'EAU**, 2<sup>e</sup> édition. Paris (1861).

**ENGHÏEN ET SES ENVIRONS**, en collaboration avec MM. Em. de  
Girardin et V. Poupin, et du docteur de Puisaye pour la  
partie médicale. Paris, M. Lévy (1862).

**VICHY SOUS NAPOLÉON III**, en collaboration avec le docteur Bar-  
thez pour la partie médicale, et M. Hubert Clerget pour la  
partie artistique. Paris, Hachette (1863).

**MONACO ET SES ENVIRONS**. Paris, Hachette (1863).









